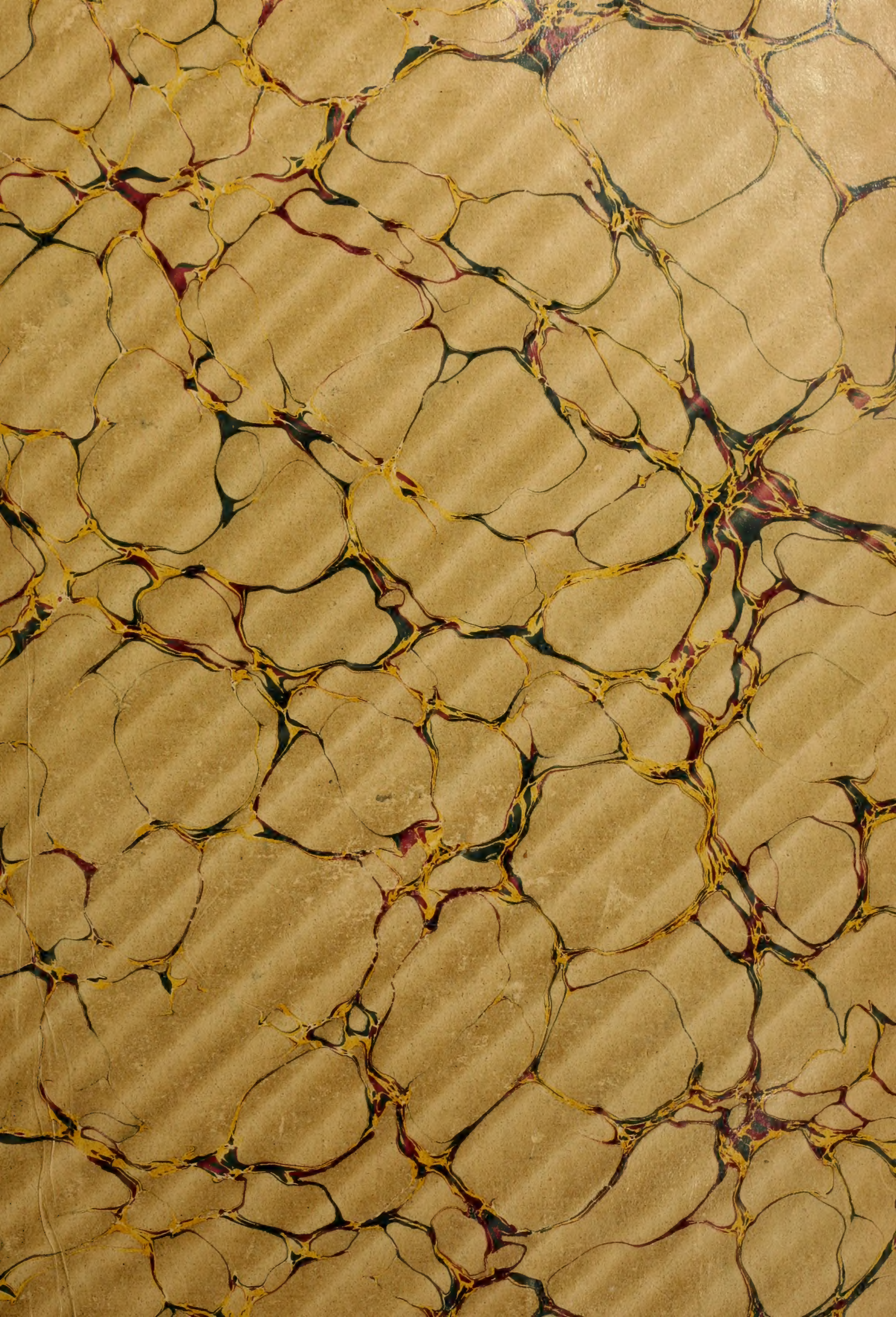

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01509332 1





JEAN CALVIN

TOME II

Les premiers essais.

LAUSANNE — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & Cie



CALVIN

à l'époque de son voyage en Italie.

D'après le tableau de Hanau.

JEAN CALVIN

Les hommes et les choses de son temps

PAR

E. DOUMERGUE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE MONTAUBAN

TOME SECOND

Les premiers essais.

Ouvrage orné de la reproduction de 75 estampes anciennes, autographes, etc.
et de 75 dessins originaux

PAR

H. ARMAND-DELILLE



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS

1902

A la mémoire

d'Aimé-Louis Herminjard.

Souvenir d'une affectueuse

et respectueuse reconnaissance.

E. DOUMERGUE

A.-L. HERMINJARD

Longeraie, nº 2[1] ! Que de fois mes lettres et mes pas ont pris ce chemin ! C'est là, dans son curieux cabinet, que ma pensée le revoit toujours, de haute stature, d'aspect vénérable, aux premiers temps de nos relations, quand il était encore vigoureux, correctement vêtu de noir, comme un ancien ministre vaudois, plus tard enfermé dans sa robe de chambre fourrée. — Ne pourrait-on pas dire que chaque savant se fait sa chambre de travail, comme chaque escargot se fait sa coquille ? Quiconque a seulement entendu parler de celui qu'on avait surnommé le Bénédictin de Lausanne sait que M. Herminjard était aussi extraordinairement modeste qu'érudit. Son cabinet était le symbole même de la modestie et de l'érudition.

Tout petit, il contenait plusieurs bibliothèques, deux bureaux, une table, et deux armoires où étaient les livres les plus précieux ; au milieu était un des bureaux, le plus grand, et le petit lit en fer de M. Herminjard ; enfin, il y avait place pour un fauteuil et une chaise.

Que d'heures j'ai passées là, causant, surtout interrogeant, et prenant des notes ! M. Herminjard avait réponse à tout et une réponse absolument précise. Il vous citait les lettres de Calvin ou de Farel par leur date. Il savait le plus souvent par cœur le texte important, français ou latin. Si vous aviez besoin d'un renseignement bibliographique, il vous le fournissait, et souvent il mettait sous vos yeux la *bonne* édition, même l'édition *princeps,* rare, rarissime, qu'il tirait de l'armoire.

C'était un gros travail que cette opération. Car, faute d'espace, il y avait dans le placard, sur chaque étagère, deux rangs de livres ; et, sur les livres droits, il y avait des livres couchés. De plus, dans l'obscurité de l'armoire, les meilleurs yeux ne pouvaient guère voir le fond du rayon, et M. Herminjard était extrêmement myope. Peu importe. Son admirable mémoire suppléait à tout. Il savait la place exacte de chacun de ses trésors ; il enlevait ce qui était devant, dessus, et les tirait à la lumière, tout en vous racontant où et comment il les avait découverts.

Plus étonnantes encore étaient ses archives, sa collection de notes. Il avait copié des manuscrits, fait des extraits d'ouvrages pendant quarante ou cinquante ans, dans un grand nombre de bibliothèques de l'Europe. Au début, son frère, tendrement aimé, l'avait beaucoup aidé. Et le nombre de précieux documents ainsi accumulés était invraisemblable. Les neuf volumes de la *Correspondance* n'ont pas épuisé la source encore si riche. Et puis il y avait des boîtes entières de *Notules ;* c'était peut-être le plus curieux.

M. Herminjard était un grand fumeur. Les boîtes de cigares ne lui manquaient donc pas. Il avait découpé des feuilles de papier, en bandes étroites, de façon à les placer dans la boîte à cigares, verticalement. Chaque boîte pouvait ainsi contenir un nombre considérable de ces bandes. Là, tout homme du seizième siècle avait son dossier.

1. C'était l'adresse de M. le professeur Herminjard à Lausanne.

Vous demandiez par exemple : que puis-je savoir sur le recteur Cop, l'ami de Calvin ? — M. Herminjard commençait par débarrasser la petite table, sur laquelle il écrivait, des livres qui la remplissaient, posant les uns sur le bureau voisin, les autres sur le lit. Puis, la place faite, il tirait, de la poche de derrière de sa grande redingote noire, la clef de l'armoire aux archives (car aucune armoire ne restait jamais ouverte) ; et il sortait la boîte à cigares contenant les bandes de papier et relatives aux hommes dont le nom commençait par la lettre C. Et voilà, il avait en main les fiches Cop, avec toutes les indications, citations, et références. Et puis, souvent, de là on allait aux documents eux-mêmes, aux copies, aux éditions rares ; après quoi tout était soigneusement remis en place. L'armoire était refermée. La clef revenait au fond de la poche de la grande redingote noire. Et on recommençait, un peu plus tard, deux fois, trois fois par visite.

Car la visite n'était pas de quelques minutes. J'arrivais avec ma liste de questions, quinze, vingt.... Je n'avais pas su les résoudre. Et nous causions. Quand l'après-midi s'avançait, M. Herminjard faisait apporter du thé et fumait un nouveau cigare. Puis, la nuit venue, nous allions souper, et nous rentrions dans le cabinet jusqu'à neuf, dix heures, et j'emportais toutes les réponses désirées. Je comprenais et je savais.

Le plus étonnant peut-être, c'est que l'excellent M. Herminjard n'était ni fatigué, ni impatient. Au contraire, il vous retenait. Sa bonté était aussi inépuisable que sa mémoire.

Tel le cabinet, tel le savant. Je ne veux le faire revivre ici que par les citations de la correspondance qu'il a bien voulu m'adresser, par quelques-unes de ses lignes, toutes familières, intimes, qui me semblent être les paroles mêmes du cabinet de Longeraie.

Comme échantillon de ses propos érudits, en voici un emprunté à une lettre du 11 avril 1897.

« J'espère pouvoir un jour colloquer en tête de ma belle Bible d'Ourscamp, votre pélerinage de Calvin enfant à la célèbre abbaye. Le nom de celle-ci est gravé en or sur les plats, et le nom de l'un de ses abbés écrit sur la garde. C'est la Bible imprimée par l'ordre de Philippe II (deux vol. in-4°) et qui était simplement, comme vous le savez [M. Herminjard avait toujours soin de ne pas vous humilier par son érudition], celle de Robert Estienne, de 1545, lequel avait reproduit la traduction latine des théologiens de Zurich. On l'imprimait à Salamanque, mais on l'avait brûlée à Sion et à Zoug. *O miseras hominum mentes !* »

Et à ma prochaine visite, je pus admirer la belle Bible, tirée de l'armoire.

Mais il est plus intéressant de voir comment M. Herminjard se jugeait lui-même. Un jour j'avais écrit un article, où je me permettais de dire ma conviction, c'est que l'*Institut* aurait dû le compter au nombre de ses Correspondants. Sa candide modestie fut stupéfaite.

» Comment pourrais-je vous remercier sans vous contredire et sans protester contre l'incroyable proposition que vous faites à un corps célèbre ?... Non, cher monsieur, je ne suis rien de ce que vous dites, excepté un amoureux de l'exactitude. Cette qualité (si c'en est une) est toute bourgeoise, partant très répandue. Mais elle ne préserve pas de la faillibilité. Ainsi hier encore, au moment d'expédier un *bon à tirer*, j'ai découvert que j'avais confondu un Français avec un Zurichois. Et, lors de votre visite, j'ai oublié de vous indiquer le jour où le recteur Nicolas Cop, fugitif, était arrivé à Bâle. Ce fut le 25 janvier 1534, d'après le supplément de *Athenæ Rauricæ*, page 31.

« A propos de mes notes, vous dites, monsieur, que c'est de la poussière d'histoire. Le mot est joli et bien trouvé. Mais avec de la poussière on ne construit rien. Vous ajoutez, il est vrai, que ces atomes finissent par se combiner et former des corps solides. Cette opération ne se fait pas selon la théorie de Lucrèce, mais grâce aux labeurs de l'historiographe, qui rapproche les

grains de poussière, les trie et les relie par des ciments divers. Messieurs les historiens, cherchez là des matériaux. M. Emile Doumergue prétend que c'est de l'histoire. Je le conteste. Celle-ci est toute fruste et laborieuse à lire. A l'historien d'opérer la synthèse de ces multiples éléments, de les résumer, et de les vivifier par un coloris de bon aloi, extrait de la quintessence même des caractères et de l'étude minutieuse des événements. C'est pour avoir oublié que je ne suis qu'un historiographe, un ajusteur d'atomes, que vous m'avez tellement surfait. Quand on ne se fait pas d'illusion sur soi-même, on souffre d'une pareille erreur. » (Lettre du 5 octobre 1895.)

Et comme j'avais fait allusion à l'oubli de ses concitoyens, qui ne l'avaient nommé ni professeur, ni même bibliothécaire (une de ces fonctions aurait diminué de trop continuels soucis, épargné un gaspillage pénible d'heures perdues à donner des leçons, à corriger des copies, et aurait peut-être permis l'achèvement de la *Correspondance*), et que j'avais dit, dans ce sens, « M. Herminjard n'est rien, » ce qui était parfaitement vrai, l'homme humble et excellent écrivit un post-scriptum, où il m'énumérait les sociétés qui lui avaient envoyé « des témoignages d'estime pour ses travaux. » « Vous voyez, concluait-il, cher monsieur, qu'on n'a pas été injuste envers moi. »

Une autre preuve, plus étonnante peut-être, de cette débonnaire modestie, se trouve dans les observations qu'il me fit à propos de mon jugement sur Kampschulte. Le savant allemand avait été d'une injustice criante, et je l'avais montré. « Vous êtes trop sévère, m'écrivait M. Herminjard, le 22 mai 1898. La critique de Kampschulte portait sur le premier volume de la *Correspondance*. Il a écrit sur le deuxième qu'il était meilleur que le premier. » — Et cela lui suffisait. Que dis-je? Il finissait par se donner tort à lui-même : « Le premier des articles de Kampschulte était écrit avec une mauvaise humeur évidente. Mais il avait peut-être raison sur quelques points, l'éditeur [c'est-à-dire lui, M. Herminjard] n'ayant pas eu à sa portée tous les ouvrages relatifs à un sujet si vaste. » (14 juin 1898.)

Il n'aimait pas l'exagération, et poussait jusqu'à l'horreur la peur de tout ce qui dépassait l'exacte, l'absolue vérité. Il n'avait rien du style naturiste, gros, voyant, et, à force de diminutions, de réticences, de tâtonnements pour indiquer sa pensée, il pouvait arriver à des phrases ternes, mais d'une honnêteté telle qu'elles inspiraient la joie d'une pleine confiance, d'une exactitude indépassable. « Vous devriez ajouter un « très probablement, » m'écrivait-il; ou bien il me donnait ce conseil, dans lequel il est tout entier : « Signalez les divers degrés de la vraisemblance par des *sans doute*, des *peut-être*, et des *probablement*, ou tout autre *garde à vous* consciencieux. » (27 mai 1897.)

Mais ce que je veux surtout noter ici, c'est sa bonté et son dévouement. Relevant d'une bronchite, vieille de trois semaines, il m'écrit le 3 juillet 1897 : « Mes croix (+)[1] sont celles d'un lecteur quelconque, un peu grincheux, parce qu'il est difficile, par devoir encore plus que par amitié. »

Le 29 avril 1898 : « J'ai un peu tardé à vous envoyer quelques remarques sur les folios 181-214 de vos épreuves. L'état de ma vue et la tristesse, qui s'était emparée de moi aux approches du départ de mes enfants, pourraient en partie m'excuser. » — Suivent des observations, des critiques, des conseils. « C'est presque un sermon, ce que je me permets de vous écrire. N'y voyez que le grand intérêt que je porte à votre entreprise. »

Malgré tout, il hésitait encore, et avait toujours peur de me froisser, en me montrant mes erreurs. Je réussis à le convaincre que rien au contraire ne m'était vraiment plus agréable. Il m'écrivit alors, le 27 mai 1898 : « Puisque vous me faites l'honneur de vouloir tenir compte d'une façon ou d'une autre de mes observations, et que vous les requérez avec insistance, je suis libéré de tout scrupule, et invité à vous parler avec une entière franchise, brièvement, s'il le

[1] Signe dont il émaillait mes épreuves pour attirer mon attention.

faut, et sans mettre des gants. » Il vide alors ce qu'il appelle son « sac aux observations, » et me signalant enfin ma mauvaise écriture, il termine : « Je plains les pauvres diables de typographes. Il résulte de tout cela que je ne peux en conscience lâcher une épreuve qu'après l'avoir lue quatre fois, et aussi parce qu'indépendamment des coquilles, de la ponctuation imparfaite, je ne puis résister au désir pressant de vérifier certaines dates, certains renvois évidemment inexacts. Veuillez, je vous en prie, cher monsieur, vérifier minutieusement, sur la première épreuve, *tous* les chiffres, *tous* les renvois. Et alors je pourrai me contenter de lire deux fois seulement la deuxième épreuve.... Vous voyez, cher monsieur Doumergue, que je prends au sérieux votre confiance et votre amitié, et que je vous parle à cœur ouvert, comme le ferait un vieil ami de collège. »

Voilà bien le *cœur* et la *conscience* de ce rare savant, qui était si extraordinairement sensible à l'amitié. Il ne pouvait rien faire, sinon avec une exactitude absolue, et pour ses amis il ne redoutait ni labeur ni fatigue. C'est ainsi qu'il a essayé de faire mon éducation de correcteur, une éducation, hélas! encore bien inachevée, et à laquelle mon tempérament apporte de si gros obstacles.

Comment ai-je pu faire pour avoir quelquefois des opinions différentes de celles d'un tel maître? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que mon désaccord était moins désagréable à lui qu'à moi. « Votre système est différent, m'écrit-il un jour à propos de la chronologie relative à la conversion de Calvin. Mais j'aime et je pratique l'entière liberté des opinions, et, en outre, la fraternité qui est l'une des joies de la vie. — Vous n'échapperez pas à ce dernier *desideratum* : si vous m'écriviez plus souvent et avec moins de réserve, je serais mieux en état de comprendre et d'apprécier vos opinions. » (27 mai 1898.)

Non content d'avoir corrigé les épreuves, il voulut encore relire les bonnes feuilles. « Pendant que j'étais retenu au lit, j'ai relu le tiers de vos bonnes feuilles. » (6 octobre 1898.) Et il m'envoya la plupart des *Errata*. Après quoi il écrivait encore : « J'aurais dû m'opposer plus souvent à vos remerciements. Le peu que j'ai fait a été fait avec plaisir et d'autant plus que vous êtes un avocat de la cause. » (*Ibid.*)

J'ajoute enfin que cette correspondance est originale, même extérieurement, dirais-je. Avec quel intérêt je feuillette encore les *cartes postales* qu'il m'a adressées et qu'il appelait des *cartolines*, ou même des *epistolunculæ*. Car la plupart de ces cartes sont écrites en latin, avec les superlatifs habituels : *Colendiss. amice; vir ornatiss. et dilecte; vir amicissime; vir dilecte....* Aucune n'est signée, mais chacune porte, à la fin, une de ces souscriptions si employées au seizième siècle, par des gens qui ne voulaient pas donner leur nom : *Tuus quem nosti; Tuum agnoscis; Le tout voster Amied; Haud incognitus; Tuus haud incognitus; Agnoscis tuum deditissimum.* Quelquefois c'était l'ancien calendrier: *Laus. Cal. juliis.* Puis venaient des phrases entières, comme celles dont Calvin, ou Farel, ou Viret, s'étaient servis entre eux : *Parum valida valetudine non rescripsit, ut vellet, Tuus deditissimus. Bene vale et feliciter perge* [1], ou encore : *De his rebus hodie haud aliter loqui poterat homo æger, et morosus, alioqui tibi deditissimus* [2]. — Et quand je recevais ces cartes, il me semblait que le grand espace de temps entre nos Réformateurs et nous s'était évanoui; il me semblait qu'elles venaient du Lausanne des Viret et des Bèze; il me semblait que nous étions en plein seizième siècle. Je sentais le seizième siècle vivant.

1. « D'une santé peu bonne, celui qui t'est tout dévoué n'a pas répondu comme il l'aurait voulu. Porte-toi bien et progresse heureusement. » — 2. « Un homme malade et morose, mais qui t'est entièrement dévoué, n'a pu écrire autrement, aujourd'hui, toutes ces choses. »

J'ai oublié de dire ce qu'il y avait de plus beau dans le cabinet de M. Herminjard. Quand on s'approchait de la fenêtre, on était ravi d'admiration en contemplant un morceau du beau lac bleu et des solides montagnes de la côte de Savoie, avec leurs cimes neigeuses et étincelantes de blancheur dans le ciel bleu comme le lac. C'était du sein de l'érudition, de la poussière des livres et des feuilles jaunes accumulées, l'échappée sur l'idéal de la magnifique nature !

Et j'ai oublié de dire ce qu'il y avait de plus beau dans le savant ; je ne veux pas seulement parler de sa piété profondément évangélique, mais d'une certaine ardeur de sentiment qui se trahissait quelquefois avec une ingénuité, ou un enthousiasme surprenant. Certes il admirait Calvin, mais sa sympathie intime allait à Farel. Je me rappelle une de mes plus agréables et de mes plus longues soirées à Longeraie. Nous « calvinisions », et il m'expliquait ses préférences. Elles percent dans une de ses lettres à propos d'un superlatif par lequel j'avais qualifié la piété de Calvin, « la plus ardente qu'ait connu l'histoire de l'Eglise, » avais-je dit. Il note : « La piété d'un saint Augustin, d'un Luther et d'un Farel, m'a toujours paru plus ardente, *et Farel l'emporte, et de beaucoup, par son profond sentiment d'adoration.* » Farel, l'ardent, l'impétueux, l'homme de l'action enfiévrée, l'orateur à la pensée plus violente que la voix du tonnerre, voilà qui était l'homme de M. Herminjard. — C'était du sein de la règle, de la minutie, des dates et des textes, l'échappée sur l'idéal de la générosité et de l'ardeur dans la foi !

* * *

Pour le volume que nous publions aujourd'hui, comme pour le précédent, nous avons eu beaucoup et de très précieux collaborateurs. — Ma vive reconnaissance va tout particulièrement à M. Th. Dufour. C'est lui qui a bien voulu tenir auprès de moi ce rôle de Mentor, de critique, de correcteur, que M. Herminjard avait joué pendant plusieurs années. J'espère manifester à M. Th. Dufour, dans l'un de mes prochains volumes, ma reconnaissance, autrement que par ces quelques lignes, et je me trouve un peu gêné pour dire ce que je pense, et surtout ce que je sens en face de la bonté, de la patience et du dévouement qu'il m'a témoignés. M. Th. Dufour a lu les secondes épreuves de mes livres I, II et V, ainsi que les troisièmes épreuves de mes livres III et IV. Lu ! mais comme cet étonnant érudit sait lire, avec un œil qui voit tout, avec une mémoire à laquelle rien n'échappe et avec une science dont la minutie et la sûreté ne pouvaient avoir de rivale que la science de M. Herminjard lui-même. Une pareille *correction* mériterait le nom de *collaboration :* je ne le récuse pas. Tout le problème est celui-ci : comment, après des épreuves lues par M. Th. Dufour, peut-il y avoir encore des fautes ? Or, il y en a dans ce second volume. La clef du mystère est facile à donner. Après la correction de M. Th. Dufour, j'ai fait encore des remaniements et des additions, et voilà pourquoi je conclus : c'est à M. Th. Dufour que ce volume doit sa correction ; quant aux erreurs et aux fautes qui subsistent encore, elles sont à ma charge.

Je n'oublierai pas, en second lieu, M. Rodolphe Reuss, le savant et le patriote alsacien, qui n'a trouvé de satisfaction qu'après être venu se fixer définitivement au cœur de sa vieille patrie, aujourd'hui professeur à l'Ecole des hautes études à Paris. C'est lui qui a bien voulu corriger les secondes épreuves de mes livres III et IV, ceux sur Strasbourg et l'Allemagne. Personne, à l'heure actuelle, ne connaît mieux que M. Rodolphe Reuss la capitale de l'Alsace et les documents alsatiques, de quelque nature et de quelque date qu'ils soient. On comprend, dès lors, quel inappréciable secours était pour moi une pareille science. Sans compter que, pour m'aider, M. Rodolphe Reuss n'a tenu compte, ni de la fatigue, ni de la maladie, ni de ses occupations : son amabilité a été sans limite.

Et c'est de tout cœur que je remercie le fils d'avoir bien voulu être ainsi pour quelque chose, et pour beaucoup, dans l'exactitude de ce récit qui aurait été impossible sans la publication à laquelle son père a attaché son nom célèbre : *J. Calvini opera quae supersunt omnia.* Du fils, mon hommage remonte au père !

Pourquoi faut-il que je sois obligé de terminer cette préface, comme je l'ai commencée, en me plaçant devant une tombe, pour la saluer de mon souvenir ému et fidèle ?

M. Erichson, qui était un peu l'Herminjard de Strasbourg, n'a pu faire pour mon volume tout ce qu'il désirait et m'avait promis. La mort l'a tout à coup frappé. Mais déjà que de services il m'avait rendus ! — Lui aussi était un de ces érudits dont la serviabilité est infatigable, comme la science inépuisable, et qui trouvent encore moyen de vous être reconnaissants des dons qu'il vous font. « Comme j'ai beaucoup de services à vous demander, m'écrivait-il le 15 mai 1897, c'est un soulagement pour moi d'avoir pu vous en rendre. » Il faisait allusion à sa *Notice bibliographique* et à ses *Indices*, au sujet desquels nous étions en correspondance, et auxquels il m'avait presque permis de travailler avec lui, à deux reprises, toute une soirée et tout une après-midi, dans son cabinet du séminaire Saint-Thomas. Il arrêta les dernières dispositions après notre dernier et long entretien. Déjà il était malade. Le mal fit de rapides progrès et, le 24 janvier 1901, il m'écrivait : « Que Dieu vous conserve la santé et les forces. Il s'en est fallu de bien peu que je n'aie pu terminer mon travail. J'ai été bien bas, pendant quelques semaines, et, sur la table d'opération, je divaguais encore sous l'influence du chloroforme, après avoir corrigé le matin les épreuves du prospectus » (en particulier, celui qui annonçait l'achèvement des *Opera* de Calvin). — Un peu plus tard, il me répétait : « Quelle chance que j'aie pu terminer mon travail avant de m'abandonner aux médecins ! » Sa carte postale était datée de Nice, 7 mars. Il commençait à retrouver la santé dans le midi, et ajoutait : « Si vous pouvez attendre jusqu'à fin avril, je serai alors à votre disposition entière. » Il comptait à ce moment lire mes *épreuves* sur Strasbourg et Calvin à Strasbourg. Tout à coup Dieu le rappela à lui. — Herminjard ! Erichson ! pertes irréparables pour l'histoire calvinienne ; pertes irréparables, en particulier, pour l'historien qui écrit ces lignes, simple maçon construisant un édifice avec les pierres que ces ouvriers infatigables tiraient de la carrière.

MONTAUBAN, le 25 novembre 1902.

E. DOUMERGUE



Livre premier

EN ITALIE

CHAPITRE PREMIER

Ferrare.

I. Les renseignements de Théodore de Bèze. — II. Durée du séjour : 1° Date du départ. 2° Date du retour. — III. A travers les Alpes. — IV. Ferrare au seizième siècle : 1° Ferrare. 2° Entrée de Renée. 3° Les Palais. 4° La Piazza. 5° Le Palais de justice. 6° La chambre de Calvin. — V. Epître à Duchemin. — VI. Epître à G. Roussel.

I



A seconde partie de la vie de Calvin s'ouvre par son *séjour en Italie*. Or ce séjour a provoqué un des épisodes les plus curieux de la lutte perpétuelle entre l'école historique, dite classique, représentée par J. Bonnet et Merle d'Aubigné, et l'école historique, dite documentaire, représentée par Albert Rilliet, Fontana, Lecoultre, Cornelius. Le moment est venu de reviser le procès, en écoutant attentivement les deux parties [1].

En un sens, on peut dire que, sur le voyage de Calvin, nous possédons seulement les renseignements fournis par Bèze dans les trois éditions de sa *Vie de Calvin*. Il faut donc commencer par lire très attentivement ce triple document.

1. On peut dire que la littérature moderne sur le séjour de Calvin en Italie commence avec le Mémoire de J. Bonnet, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 juillet 1861 : *Calvin au val d'Aoste*. (Voir : *Récits du XVI[e] siècle*, 1864.) Suivent les pages de Merle d'Aubigné, dans son *Histoire de la Réformation en Europe, au temps de Calvin*, 1864, III, p. 251-254. A ce moment intervient Albert Rilliet par une publication qui fait époque : *Lettre à M. J.-H. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin*, 4 mai 1864. Il renverse tout l'échafaudage construit par J. Bonnet et Merle d'Aubigné, et traite leurs récits de légendes. Naturellement J. Bonnet répond : *Bulletin de la Société du protestantisme français*, XIII, 1864, « Calvin en Italie, » et puis Merle d'Aubigné, dans la préface de son quatrième volume (1866), et surtout dans la préface et dans le corps du cinquième volume (1869). Ici, il y a un armistice d'une dizaine d'années. Mais, en 1885, un Italien, M. Fontana, publie une série de documents : *Documenti dell' Archivio Vaticano e dell' Estense circa il soggiorno di Calvino a Ferrara* (dans l'Archivio della R. Societa romana

Première édition : « Il fit aussi un voyage en Italie où il vit Madame la Duchesse de Ferrare encores aujourd'huy vivante, grâces à Dieu : laquelle, l'ayant veu et ouy, dès lors jugea ce qui en estoit, et tousjours depuis jusques à sa mort l'a aimé et honoré, comme un excellent organe du Seigneur. A son retour d'Italie, laquelle il ne fit que voir, il passa à la bonne heure par ceste ville de Genève [1]. »

La seconde édition modifie la première phrase, et s'exprime ainsi : « De Basle Calvin, avec sondit compagnon, vint en Italie, *et demeurèrent quelque temps à Ferrare.* » Elle modifie aussi la dernière phrase, et remplace les mots : « la quelle il ne fit que voir, » par les mots : « D'Italie, ils [Calvin et son ami du Tillet] revindrent de rechef à Basle [2]. »

La troisième édition ajoute quelques détails : « Calvin fut pris du désir de rendre visite à la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, roi de France, dont la piété était alors célèbre, et en même temps de saluer l'Italie comme de loin (*velut procul*). Il vit donc la princesse, et en même temps, autant que la situation le lui permit, il la confirma dans le véritable amour (*studio*) de la piété, de telle sorte que, depuis lors, tant qu'il vécut, elle l'a aimé d'un amour unique (*vivum semper unice dilexerit*) ; et maintenant qu'elle lui survit, elle donne des preuves bien claires de son souvenir reconnaissant envers le défunt. Du reste, de cette Italie, dont il avait coutume de dire qu'il y était entré seulement pour en sortir (*in cujus fines se ingressum esse dicere solebat, ut inde exiret*), il revint en France [3]. »

C'est tout. Evidemment ce n'est pas beaucoup, et l'on comprend que Rilliet ait cédé à la tentation de parler d'une page blanche, sur laquelle l'imagination des historiens a fini par écrire tout ce qu'elle rêvait.

Cependant il ne faut rien exagérer. Les lignes de Bèze soulèvent bien des questions, auxquelles il n'est pas toujours impossible de répondre, et certains documents les complètent heureusement.

di storia patria, vol. VIII, fasc. I, II. Roma, 1885, p. 101-139). L'année suivante, un jeune professeur de Lausanne, prématurément enlevé à l'étude de l'histoire, et surtout de l'histoire calvinienne, M. Henri Lecoultre, discute ces documents et reprend la critique des récits de J. Bonnet et de Merle d'Aubigné, dans son étude : « Le séjour de Calvin en Italie. » (*Revue de théologie et de philosophie*, Lausanne, 1886, p. 168-192. Voir *In memoriam, Mélanges*, par H. Lecoultre.) Enfin, en 1889, M. Fontana met au jour de nouveaux documents : *Renata di Francia duchessa di Ferrara, sui documenti dell' Archivio Estense, del Mediceo, del Gonzaga e dell' Archivio secreto Vaticano, 1510-1536.* Roma, 1889. Un savant allemand, le professeur C.-A. Cornelius, de Munich, s'en empare et pousse la critique à ses derniers résultats dans sa brochure : *Der Besuch Calvin's bei der Herzogin Renata von Ferrara im Jahr 1536.* (Separatabdruck aus der deutschen Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, Bd. IX (1893), Heft 2. p. 203-222.) Cette étude est reproduite dans le dernier volume de Cornelius : *Historische Arbeiten, vornehmlich zur Reformationszeit*, 1899, p. 105-123. Après Cornelius, il ne reste à peu près plus rien des récits de Bonnet et de Merle d'Aubigné. Naturellement il ne faut jamais oublier les savantes notes des *Opera* et de M. Herminjard. Voir encore Ch. Dardier : « Voyage de Calvin en Italie, histoire et légende, » dans les *Etrennes chrétiennes*, 1874, p. 214-250.

1. *Opera*, XXI, p. 30. — 2. *Ibid.*, p. 58. — 3. *Ibid.*, p. 125.

II

La première question qui se pose est celle-ci : Quelle fut la durée de ce séjour si discuté ?

L'école classique nous dit : Du départ de Calvin de Bâle à son arrivée à Genève, il s'est écoulé environ un an. — Non, réplique l'école documentaire, mais à peine trois mois.

Or, entre le départ de Bâle et l'arrivée à Genève se placent : 1° le voyage à Ferrare, avec retour à Bâle (soit au minimum un mois)[1]; 2° un voyage de Bâle à Noyon, avec retour à Genève (encore un mois)[2]; 3° les jours qu'il passa à Bâle et à Noyon[3].

Voilà ce qu'il faut retrancher d'un an, ou de trois mois, pour avoir la durée du séjour à Ferrare. Dans le premier cas, Calvin a pu rester à la cour de Renée quelques mois ; dans le second, seulement quelques semaines. M. Fontana précise : dix-neuf jours[4]. Examinons.

1° A quel moment Calvin est-il parti de Bâle ?

Nous savons que la première *Institution chrétienne* porte deux dates ; à la fin de la préface : 23 août [1535], et, à la fin du volume : mars 1536 ; et nous avons expliqué que ces six mois et demi représentent le temps écoulé entre la remise du manuscrit à l'imprimeur et l'achèvement de l'impression[5]. Dès lors, Calvin pourrait avoir quitté Bâle soit après la remise de son manuscrit, soit après l'apparition de son volume, c'est-à-dire après août 1535, ou après mars 1536[6].

Bèze, dans la troisième édition (latine) de la *Vie de Calvin*, s'exprime ainsi : « Ayant publié ce livre (*edito hoc libro*), Calvin fut pris du désir de voir la duchesse de Ferrare et de saluer l'Italie, comme de loin (*Italiæ velut procul salutandæ*)[7]. »

Voilà, dit Rilliet, un « témoignage précis et positif » : *Edito hoc libro* : ce livre ayant été publié : donc, en mars 1536.

1. D'après J. Bonnet et M. Fontana, de Suisse à Ferrare, par la voie la plus courte, il fallait 15 jours (Fontana, p. 330. *Bulletin*, XIII, 1864, p. 185). — 2. De Genève à Dieppe, une lettre mettait quelquefois 12 jours. — 3. D'après Rilliet, Calvin serait resté à Noyon « environ un mois, » p. 35. Nous n'avons pas vu sur quels renseignements cette affirmation était fondée. — 4. « Sono dunque meravigliosamente approssimati l'itinerario del Rilliet che lo farebbe passare per Coira e per Chiavenna, e i calcoli dei critici, che, tra il 7 e il 26 di Aprile, concedono 19 giorni alla presenza di Calvino in Italia. » (Fontana, p. 332.) « La presenza di Calvino a Ferrara deve riconoscersi nel 1536, tra il 23 di Marzo, e il 14 d'Aprile, entro lo spazio cioè di 22 giorni. » (*Ibid.*, p. 333.) — R. Stähelin (*Real Encyclopädie*, 3e édit., III, 1897, p. 659, article Calvin) dit : « Le voyage fut de courte durée, de la fin de mars à moitié mai. » — Jules Bonnet écrivait à Albert Rilliet : « Je ne sais si je me trompe, monsieur, mais il me semble que la préoccupation dominante, dans votre lettre à M. Merle d'Aubigné, est de réduire aux plus minimes proportions le voyage de Calvin en Italie. » *Bulletin*, XIII, 1864, p. 185. — En 1863, les éditeurs des *Opera* (I, p. XXVI) accordaient huit ou neuf mois pour ce voyage. « Si his itineribus eum octo aut novem menses impendisse statuis, non multo post Institutionem typographo traditam Basilea profectus esse videtur. » — 5. *Jean Calvin*, I, Appendice XIV, p. 592. — 6. Les éditeurs des *Opera* disent : « Est-ce avant, est-ce après l'achèvement de l'impression ? Ce n'est pas clair. Toutefois, à moins que tout ne nous trompe, Calvin ne resta pas jusqu'à la fin du tirage de son ouvrage. » *Opera*, I, p. XXVI. — 7. *Opera*, XXI, p. 125.

Mais, répond Bonnet, non sans apparence de raison peut-on presser ainsi chaque terme de Bèze ? Pour un auteur écrivant près de trente ans après l'événement, peut-on affirmer que par ce mot *publier* [*edito*], il entend spécifier le moment où le livre est sorti de presse ?

D'autant plus, ajouterons-nous, que, d'après ce même texte latin de Bèze, quelques lignes plus haut, Calvin quitta Orléans après avoir *publié* (*postquam edidisset*)[1] sa *Psychopannychia*. Or nous savons précisément que Calvin la composa alors, mais ne la *publia* que des années plus tard[2] !

Comment voir, dans ces incertitudes, un « témoignage précis et positif, » un des « textes les plus formels et les moins suspects[3] ? »

Il est vrai que, d'après une lettre de Bullinger à Calvin, datée du 22 mai 1557, les deux Réformateurs se sont vus, pour la première fois, à Bâle, en 1536, au moment où fut rédigée la première Confession de foi helvétique : *Confessionem urbium Helvetiæ conscriptam anno 1536, cum primum te Basileæ vidi et salutavi*[4].

Mais ce témoignage de Bullinger, outre qu'il date de vingt et un ans après l'événement[5], n'est pas si clair qu'il le paraît au premier abord. La preuve, c'est que les *Opera* mettent au billet de Bullinger cette note : « Tout cela est dit en termes assez obscurs. » Le voici en entier : « Si tu ne connais pas (*si non vidisti dudum*) la Confession des cités de l'Helvétie, rédigée en 1536, quand je t'ai vu et salué à Bâle pour la première fois, je t'en transmets une copie[6]. » Du reste, si Bullinger indique l'année 1536, il n'indique pas le mois, plus important encore. A. Rilliet dit que la Confession helvétique fut discutée et arrêtée le 30 janvier 1536. Donc le texte, même en le prenant à la lettre, ne prouve pas que Calvin soit resté au moins jusqu'au milieu de mars, et il a très bien pu quitter Bâle à la fin de janvier, ou au commencement de février 1536.

Finalement, nous inclinons à penser que Calvin partit en février. A supposer

1. *Opera*, XXI, p. 124. — 2. *Jean Calvin*, I, p. 584. Il serait facile de multiplier les exemples. Nos auteurs du seizième siècle ne donnaient pas toujours à toutes leurs expressions la valeur normative que leur attribuent parfois les historiens modernes, et on ne peut toujours les étudier comme les théopneustes étudient les textes de l'Evangile. Ainsi Rilliet ne parle que d'un texte de Bèze, mais il y en a deux, et d'après celui de la première édition (française), ce serait en 1534 (N. S. 1535) que Calvin serait parti de France, « et ceste mesme année fit imprimer à Basle sa première Institution. » (*Opera*, XXI, p. 30.) Rilliet n'admet pas cette date, avec raison. Dans une épître à Simon Grynée, du 18 octobre 1539, Calvin rappelle à son correspondant les entretiens qu'ils ont eu trois ans auparavant à Bâle. Bonnet fait observer que, si on prend à la lettre l'expression *ante triennium*, on place ces entretiens en octobre 1536. Rilliet n'admet pas davantage cette date. (*Bulletin*, XIII, 1864, p. 186.) — 3. A. Rilliet, p. 22. — 4. A. Rilliet, p. 13-22. — *Opera*, XVI, p. 490 et n. 2. — 5. Je tiens à mettre ici une observation qu'a bien voulu me transmettre M. Herminjard : « L'exactitude de Bullinger à dater ses lettres est bien connue de ceux qui ont étudié sa correspondance. — La première *Confession helvétique* a été signée à Bâle, le 3 février 1536, par les députés des IV villes évangéliques de la Suisse, et ceux de Bienne et de Mulhouse. Bullinger a pu d'autant mieux se souvenir d'avoir vu Calvin à Bâle, que celui-ci lui offrit à cette occasion, ou un peu plus tard, un exemplaire de son *Institutio christiana*, avec un *ex-dono* manuscrit. » — 6. J. Bonnet : « N'est-il pas étonnant, dans l'hypothèse du séjour de Calvin à Bâle, aux premiers jours de 1536, qu'il n'eût pas même vu la Confession rédigée à cette époque, presque sous ses yeux ? Le souvenir de Bullinger est-il bien exact ? Ne suggère-t-il aucun doute à l'esprit ? » (*Bulletin*, XIII, 1864, p. 187, note 3.)

qu'il ait voulu corriger lui-même les épreuves de son livre, il est probable qu'il se mit en route dès que cette correction fut terminée, et l'on sait qu'il faut un certain temps entre la fin des corrections et la fin du tirage.

Le plus sûr moyen de ne pas se « monstrer et acquérir bruit » (ce sont les propres expressions de Calvin), était évidemment de ne pas être là, quand l'ouvrage viendrait entre les mains du public[1].

2° Et maintenant à quel moment Calvin fut-il arrêté à Genève par Farel? « Il est facile d'établir, dit Rilliet, que ce fut dans la *première* moitié du mois de juillet 1536[2]. »

Toutefois, M. Herminjard a montré que Calvin ne pouvait être arrivé à Genève avant la *seconde* moitié de juillet ; parce que, à Genève, Calvin trouva Farel et Morelet[3]. Or, c'est dans une lettre du 10 juillet que le Conseil de Genève écrit à Farel, alors retenu dans le Pays de Vaud, pour le prier de revenir. Combien de jours s'écoulèrent jusqu'à son retour[4]? Et c'est par une lettre, écrite le 11 juillet, que le Conseil de Berne recommande au Conseil de Genève Morelet, « favorisant au Sainct Evangile, dont à celle cause a esté deschassé de France[5]. »

Il est vrai que Bèze semble reculer beaucoup plus encore cette arrivée de Calvin, et la mettre à la fin d'août, ou au commencement de septembre. Parlant des adjurations de Farel, il ajoute immédiatement : « Adonc, il [Calvin] accorda de demeurer non pas pour prescher, mais pour lire en théologie ; et advint tout ceci l'an 1536, au commencement de septembre[6]. » Mêmes expressions dans la 2e édition[7]. La troisième dit : « Effrayé par cette terrible adjuration, Calvin... fut nommé... docteur des Saintes Ecritures, l'an 1536, au mois d'août[8]. »

Mais Bèze a réuni deux choses distinctes, la scène des adjurations de Farel et la nomination de Calvin. Celle-ci eut bien lieu à la fin d'août, ou au commencement de septembre, car, le 5 septembre, on lit dans les Registres du Conseil : « Me G. Farel expose combien est nécessaire la lecture commencée par ce Français (*iste Gallus*)[9]. » Seulement, entre cet établissement de Calvin à Genève et la scène des adjurations, des jours s'étaient écoulés : et la preuve nous en est fournie par une lettre de Calvin même à son ami Daniel, datée de Lausanne, le 13 octobre [1536].

S'excusant d'être resté « tout un trimestre » sans écrire, Calvin ajoute : « Apprends brièvement comment cela s'est fait. Pendant que j'étais retenu à Genève, quelques jours, par les frères, jusqu'à ce qu'ils m'eussent arraché la

1. Le texte de la préface du Commentaire sur les Psaumes (*Opera*, XXXI, p. 23 et 26) raconte que Calvin quitta vite (*brevi discessu*) Bâle, qu'il se retira « incontinent après. » Après quoi ? Le texte ne le dit pas, et Rilliet le complète en ajoutant : « incontinent après *que l'ouvrage eut paru*. » Mais c'est précisément affirmer ce qui est en question. — 2. Rilliet, p. 22. — 3. La *Vie de Calvin* dit (3e édit.) : « Eos [Farel et Viret] igitur quum, ut inter bonos fieri solet, Calvinus transiens invisisset, tum Farellus.... » XXI, p. 125 ; et (2e édit.) : « Celuy que nous avons dit qui luy avoit tenu compagnie à Basle et en Italie [du Tillet], fit qu'il fut cognu : car il s'estoit lors retiré à Genève, comme aussi y estoit demeurant monsieur Morlet, qui depuis a esté ambassadeur du Roy vers les Ligues. » *Ibid.*, p. 58. — 4. Herminjard, IV, p. 74. — 5. *Ibid.* p. 76. Voir p. 77, n. 3. — 6. *Opera*, XXI, p. 30. — 7. *Ibid.*, p. 58. — 8. *Ibid.*, p. 126. — 9. *Ibid.*, p. 204.

promesse de revenir [voilà la scène des adjurations], pendant que je conduisais à Bâle mon parent Dartois, et dans le chemin, rencontrais beaucoup d'églises, qui m'ont forcé à m'arrêter un peu, la foire d'août est passée [elle se tenait du 4 au 19 août], et c'était le moment le plus opportun pour écrire. » Il ajoute qu'à peine de retour à Genève, il a été pris d'un véhément catarrhe, lequel a duré neuf jours [1]. Or, dès les premiers jours de septembre, il avait commencé ses leçons.

Il résulte de cette lettre que, pendant le voyage de Genève à Bâle et retour (M. Herminjard évalue sa durée à 15 jours « au moins »), la foire de Lyon, finissant le 19 août, était passée (*elapsæ sunt interim mihi nundinæ Augustæ*). C'est donc dans les premiers jours d'août que Calvin quitta Genève, où il venait d'arriver : de telle sorte que cette lettre, concordant avec celle du Conseil de Berne, celle du Conseil de Bâle et les indications de Bèze sur la présence de Farel et de Morelet à Genève, fixe l'arrivée de Calvin à la fin de juillet [2].

Du commencement de mars à la fin de juillet, il y a cinq mois. Si on en retranche deux à trois mois pour les voyages et le séjour à Bâle et à Noyon, il reste pour le séjour proprement dit en Italie environ deux mois [3].

III

Calvin part de Bâle, et nous l'accompagnons : mais redoublons de prudence et de critique. Car, pour J. Bonnet, cet épisode « flotte entre la légende et l'histoire, quoique très digne de foi, » et « un voile le recouvre [4]. » Pour Rilliet, « le laconisme de Th. de Bèze et l'absolu silence de Calvin font de cet épisode comme une page blanche, où l'on peut écrire tout ce que l'on veut [5]. »

Ce que nous savons, c'est que Calvin, caché sous le pseudonyme de Charles d'Espeville, fit le voyage en compagnie de son ami Louis du Tillet, caché sous le pseudonyme de Louis de Haulmont [6].

« Les deux amis, raconte Merle d'Aubigné, chevauchaient l'un à côté de

1. Herminjard, IV, p. 86-91. *Opera*, X^b, p. 63. — 2. Et non au commencement, comme le dit A. Rilliet. — 3. Nous croyons devoir indiquer l'opinion de J. Bonnet. Elle ne nous paraît pas justifiée. Il a cru cependant devoir y persévérer, — en y apportant de légères modifications, — jusqu'à la fin. Car il s'agit ici d'un article qui a été son testament historique : « Une étude approfondie de l'histoire de la cour d'Este m'a conduit à placer la visite de Calvin à Ferrare, vers la fin de 1535, durant l'absence d'Hercule II et la courte régence confiée à sa femme, de novembre 1535 à janvier 1536. Le 20 mars, Mme de Soubise quitte Ferrare. Dès le mois d'avril la persécution règne à la cour, et les serviteurs de la duchesse ne sont pas épargnés. Elle vit elle-même dans la retraite, sous la plus étroite surveillance. La visite de Calvin en un tel moment est une pure impossibilité. La date que j'ai adoptée est la seule qui se concilie avec la suite des faits, tels qu'ils ressortent des témoignages les plus dignes de foi. Sur ce point je suis pleinement d'accord avec l'auteur d'un savant travail sur la Réforme en Italie, M. Ernesto Mati : *J. Burlamachi e di alcuni documenti intorno a Renea duchessa di Ferrara, Bologne, 1876.* » (*Bulletin*, XLI, 1892, « Calvin à Ferrare (1535-1536). » — Voir : *La Rivista cristiana*, anno XII, maggio 1885, « Calvino a Ferrara, » E. Comba, p. 161-170 ; et W. Schelcher, « War Calvin in Ferrara? » dans la *Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft, etc.*, 1885, p. 498-502. — 4. *Bulletin*, XIII, 1864, p. 185, 192. — 5. Rilliet, p. 26. — 6. *Jean Calvin*, I, p. 370.

l'autre. Leur itinéraire ne nous a pas été conservé. Il y a, chacun le sait, plusieurs passages pour traverser les Alpes, mais celui que choisit Calvin nous est inconnu, comme celui que prit Annibal, plus important, je l'avoue.... » — « Il avait envie, nous dit Th. de Bèze, de connaître la duchesse de Ferrare, princesse d'une vertu exemplaire. » Mais d'autres motifs poussaient le jeune Réformateur. Il voulait voir l'Italie : *Italia salutanda*, nous dit son ami. Ce désir de saluer l'Italie, si constant dans les habitants du reste de l'Europe, depuis les temps où Rome républicaine s'assujétissait les peuples, et qui existe encore de nos jours, Calvin l'a éprouvé comme un autre.

« Mais, qu'allait-il y chercher? Tandis qu'il gravissait les Alpes, qu'il contemplait pour la première fois leurs immenses glaciers et leurs neiges éternelles, quelles étaient les pensées qui l'occupaient ? Il était question alors d'un concile ; cet événement, qui semblait prochain, était-il pour quelque chose dans son voyage ? Voyant Vergerio se rendre d'Italie en Allemagne, pour y soutenir la domination du pape, Calvin voulait-il se rendre de Suisse en Italie pour la combattre ? Ou bien, attiré par la réputation presque évangélique des Contarini, des Sadolet et d'autres prélats, désirait-il s'entretenir avec eux? Sentait-il le besoin de voir de près cette papauté avec laquelle il devait avoir affaire toute sa vie, et se proposait-il d'étudier, comme Luther, ses scandales et ses abus? Voulait-il reporter l'Evangile dans ce même pays où l'avait porté saint Paul ? Ou était-il seulement attiré par des souvenirs classiques, par les lettres et la civilisation de cette illustre contrée ? Il y avait sans doute un peu de tout cela dans le désir de Calvin. Il voulait saluer la terre des héros, des martyrs, des lettrés, de Renée de Ferrare et... des papes. *Italia salutanda*. Mais sa pensée principale, nous n'en pouvons douter, était d'enseigner les principes de la Réformation, d'annoncer à l'Italie que Christ avait aboli le péché et ouvert l'accès auprès du Père céleste à toutes les âmes qui le cherchent. Un historien catholique dit que le jeune Réformateur « avait conçu le dessein de soustraire à l'obéissance du pape les peuples les plus proches de son siège [1]. » Il y a de l'exagération dans cette parole ; mais le fond de la pensée est vrai.

» Calvin traverse donc les torrents ; il s'élève dans les vallées ascendantes des Alpes ; il franchit ces hautes montagnes qui semblent d'infranchissables murailles ; il s'avance courageusement vers ces contrées italiques, où les hommes de la Réformation vont être bientôt noyés dans leur sang, où la persécution l'attend certainement, et, peut-être, la mort. N'importe : il marche. On dirait, d'après un historien, que, comme Mithridate, il veut vaincre Rome dans Rome [2]. »

Voilà une page très bien faite pour nous donner une idée des qualités et des défauts de l'école classique, et tout particulièrement de Merle d'Aubigné. C'est puissant, sonore, large, fort. On voit le jeune cavalier dans les neiges ; il arrive sur la crête de la montagne ; il salue l'Italie : *Italia salutanda !* et son regard

1. Varillas, *Histoire des hérésies* (ou *des Révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion*), II, p. 494. — 2. Merle d'Aubigné. *La Réformation en Europe au temps de Calvin*. III, p. 252-254.

cherche... quoi? on croirait qu'on le devine, tant ses pensées se trahissent sur son visage, ou sous la plume du narrateur.

Mais, de ce brillant tableau, quels sont les traits confirmés par les documents ?

Aucun, nous dit-on, absolument aucun, et on raille doucement Merle d'Aubigné d'avoir songé à Annibal, au moment où Calvin franchit les Alpes.

Et cependant, qui est donc ce voyageur gravissant à cheval, avec son ami du Tillet, les pentes rudes des hautes montagnes suisses? Nous le savons exactement, c'est le Calvin de l'*Institution chrétienne*, c'est-à-dire l'homme qui, rapidement, est devenu le chef du parti protestant en France. Au moment même où il se perd là-haut dans les rochers et les neiges, qui les recouvrent encore, la France et l'Allemagne reçoivent, lisent avec un étonnement mêlé d'admiration ou de colère, les pages du fameux livre, et de la lettre qui lui sert de préface. Or le livre, c'est l'arme la plus solide que le protestantisme ait encore forgée contre la papauté ; et la lettre, c'est la proclamation audacieuse, solennelle, par laquelle ce jeune homme de vingt-six ans prend en main, plus ou moins inconsciemment encore, le commandement du protestantisme contre tous ses ennemis et ses persécuteurs.

Sans exagération, documents sous les yeux, on peut très bien se demander si Annibal nourrit jamais contre Rome une haine plus mortelle, ou lui porta des coups plus dangereux. Ces coups, Rome les ressent aujourd'hui, non moins vivement peut-être qu'au seizième siècle.

Le cerveau et le cœur plein de ces sentiments, qu'il venait d'exprimer avec une telle passion et avec une telle dialectique, quelle ne dut pas être son émotion, lorsque, du haut du dernier col, il aperçut les premières vallées, les premières plaines de cette Italie, où se dressait précisément la Babylone, la *meretrix* impudique et sanguinaire, se baignant dans le sang des martyrs! Est-il possible qu'il n'ait pas tressailli, en mettant le pied sur ce sol, où régnait l'ennemi qu'il allait passer sa vie à combattre, et où il lui suffisait d'être découvert pour être livré au supplice?

Bèze dit qu'il avait le désir de saluer l'Italie comme de loin (*veluti procul*), et Rilliet reproche à Merle d'Aubigné d'avoir omis ces deux mots. Ils sont essentiels, en effet, et brillent d'une singulière couleur locale. Calvin veut saluer l'Italie : *Italia salutanda*, mais comme de loin : *veluti procul*. Car approcher trop lui est interdit. Il se cachera donc sous le voile d'un pseudonyme, et il ne dépassera pas Ferrare, — qui est l'Italie, mais qui est aussi la France, puisqu'il y a Renée, — il jouera avec le danger, mais avec prudence.

Tout le reste est imaginaire : soit. Mais cela est documenté, et cela suffit.

IV

Calvin, ayant sans doute pris le chemin le plus court de Suisse en Italie, par les Grisons, par les cols de la Bernina, traverse la Vénétie [1].

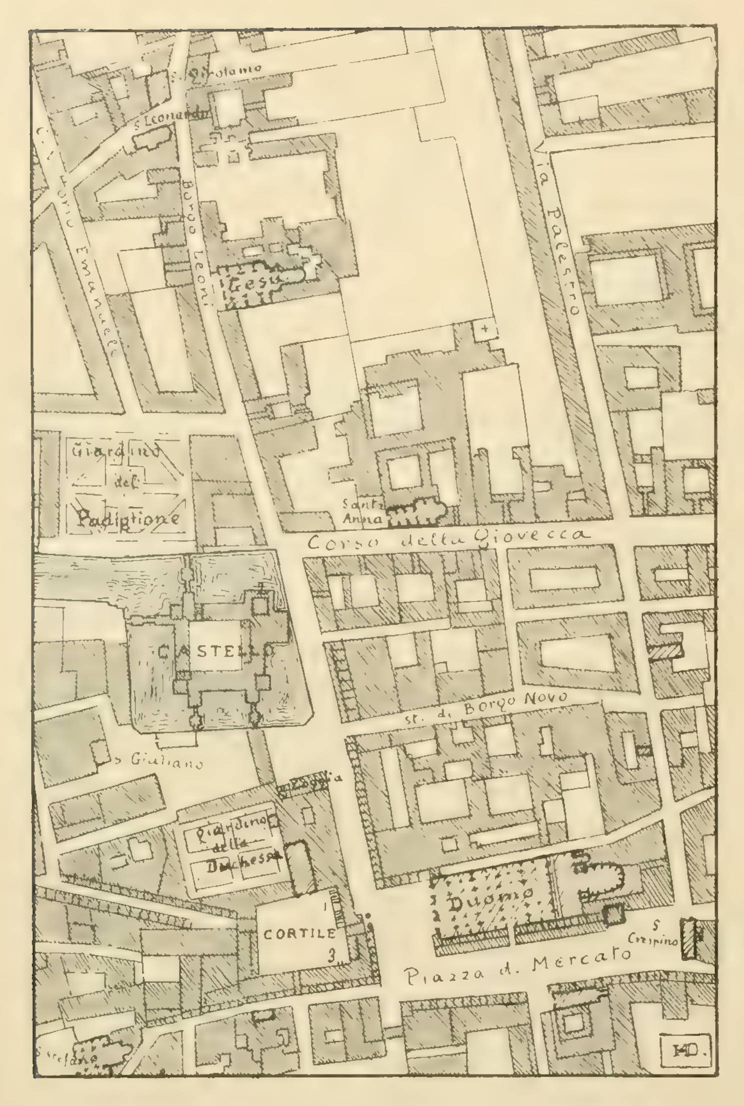
De Bologne à Ferrare, la route traverse toujours la plaine, d'abord la plaine aux arbres enguirlandés, qui bordent les champs ; puis la plaine morne et triste, et immense, limitée « à l'extrême horizon par la ligne régulière des Alpes véronaises et la chaîne encore plus élevée de l'Apennin, noyée dans les exhalaisons malsaines que dégagent les grèves incertaines, où s'épanche le Pô [2]. » A côté de moi, dans le wagon, une Italienne murmure: *Campagna romana!* C'est ici, exactement, que n'eut pas lieu la scène de la délivrance de Calvin : nous en parlerons plus loin.

On aperçoit quelques paysannes en costume du pays, — de plus en plus rare dans les villes, — celui des tableaux : elles portent sur leur tête, recouverte d'un linge blanc et plié en carré, une cruche, des fardeaux. On aperçoit des bœufs d'un gris presque blanc, avec d'immenses cornes élégamment tordues, comme dans les dessins de Léopold Robert. Ils ont le corps plus maigre, il faut dire plus svelte, et les jambes beaucoup plus fines que ceux de nos contrées. Justement on laboure. Chaque attelage a cinq ou six paires de bœufs : c'est très pittoresque. Enfin, voici Ferrare ! (*Page* 12.)

1° La ville, comme Bologne et d'autres, est entourée de remparts; mais l'enceinte contiendrait la cité je ne sais combien de fois. On dirait d'une vieille armure de géant qu'un homme moderne aurait endossée. On affirme, sans doute, que Ferrare, au lieu de ses 33000 habitants, en a compté plus de 60000 [3]. Mais il n'est pas probable cependant que jamais ces murs aient été à sa taille. En effet, on m'assure que les faubourgs se sont toujours terminés en nombreux et vastes jardins. Et tout à coup, au détour d'une rue, une masse rouge se dresse : le Château, le château de Renée de France ! Mais j'erre d'abord dans les rues, et bientôt un sentiment de mélancolie, au milieu de la ville déchue, m'envahit.

J. Bonnet a bien exprimé ce sentiment dans une page poétique : « L'étranger qui parcourt les rues silencieuses de Ferrare, où croît l'herbe des champs, a peine à se représenter le mouvement qui animait cette ville, sous les princes de

1. Rilliet, p. 23; Fontana, p. 330. — Il n'y a toutefois aucune certitude. M. Herminjard, après avoir lu la correspondance d'Erasme, estime plutôt que la route habituellement suivie, surtout en hiver, pour se rendre de Bâle en Italie, était Constance et le Tyrol. Dans la *Correspondance* (VIII, p. 193, note 10), à propos du voyage de Curione, il a indiqué les difficultés du voyage par les Grisons. — 2. Rodocanachi, *Renée de France*, 1896, p. 50. — 3. « Au temps de Renée, la ville comptait 60000 habitants. Elle était assez grande pour être la capitale non seulement d'un duché, mais d'un royaume.... Pour aller de villa en villa à la recherche des distractions, les Este possédaient les délices (?) de Belriguardo à huit milles de la ville, celles de Consandolo, à quatorze, et dans la ville même, le Paradiso, Schivanoia, Belfiore et l'île voisine du Belvédère. » Fontana, p. 81, 82.



Ferrare. Le château et ses environs, d'après le plan de Ferrare en 1597 *. (1. L'escalier qui conduit à la chambre de Calvin. 2. Le balcon de l'Aurore. 3. La porte de Calvin.) (p. 11.)

* Voir la PIANTA DI FERRARA nel 1597, publiée en 1895 par M. l'ingénieur Filippo Borgatti : une carte et une brochure.

la maison d'Este, à l'époque de la Renaissance, dont elle fut un des principaux foyers. Son antique université n'est plus qu'un souvenir. La solitaire Giovecca ne retentit plus du bruit des chars se dirigeant vers la Montagnola. La rue des Angeli n'aboutit qu'aux bastions déserts, où l'œil cherche en vain la trace des bosquets de Belfiore. Le château, avec ses hautes tours, ses balustrades légères, ses fossés profonds, où dorment les eaux du canal Pamphili, conserve encore un grand air, et semble attendre le réveil d'un passé disparu sans retour. La salle de l'Aurore garde les peintures de Dosso Dossi, représentant les heures du jour, et les bancs de marbre, témoins des dernières fêtes de la cour d'Este.... « A présent, dit un chroniqueur du dix-septième siècle, tout cela n'est plus. On ne voit à Ferrare ni ducs, ni princesses. Il n'y a plus ni bals, ni sermons, ni concerts. Ainsi passe la gloire du monde ! Ces changements sont peut-être agréables à d'autres, mais non à moi, qui suis resté seul en arrière, vieux, infirme et pauvre. Cependant Dieu soit loué[1] ! »

On discute pour savoir si l'herbe croît dans les rues. J. Bonnet l'affirme. L'auteur des *Souvenirs de la Réformation en Italie* le conteste[2]. La vérité toute simple est qu'au centre de la ville il y a du mouvement, parfois même beaucoup; mais plus loin les quartiers deviennent peu à peu déserts, et la solitude aug-

1. « Clément Marot à la Cour de Ferrare, 1535-1536. » *Bulletin*, XXI, 1872, p. 159. — 2. « Je n'ai pu découvrir cette herbe qui, dit la légende, croît dans les rues de Ferrare. » J. Stoughton, *Souvenirs de la Réformation en Italie*, traduction Monod et Bost, Toulouse, 1883, p. 227.

mente jusqu'à être complète. On dirait que ces antiques cités sont comme des vieillards : la vie affaiblie se concentre vers le cœur et abandonne les extrémités. Et on ne sait ce qui est aujourd'hui le plus mélancolique, les quartiers que la vie a quittés, ou les quartiers que remplit une vie si différente.

Mais précisément, à mesure que cette tristesse des choses vous envahit, — *sunt lacrymæ rerum*, — devient vive et poignante, elle voile peu à peu ce présent et cette réalité devenus trop infidèles. La Ferrare fausse, celle qui est, disparaît, et on peut entrer avec Calvin dans la Ferrare vraie, celle qui n'est plus, mais qui était au seizième siècle[1].

2° Voici précisément une entrée, le 1er décembre 1528, celle du duc Hercule, avec sa jeune femme, Renée de France, qu'il vient d'épouser à Paris.

La ville aurait pu paraître triste à la nouvelle princesse. Pendant toute une année, la peste avait régné, frappant 20000 personnes. Qui n'était pas en deuil? Les boutiques s'étaient fermées; l'Université avait suspendu ses cours. Mais nous sommes en pleine Renaissance. Le duc commence par ordonner à ses sujets d'être gais, et défense est faite de porter des vêtements de deuil, pour le moment, sous peine de cinq écus d'amende. Revêtus de leurs habits de fête, les habitants de la ville doivent venir sur la rive du Pô acclamer leur souverain. Ordre est donné de rouvrir les boutiques et les cours. Le canon tonne, et c'est une belle fête[2].

On suit la rue de San Paolo, aujourd'hui une des plus vieilles, avec ses galeries étroites, tendues de draps rouges, blancs, verts. Renée est sur une litière; son service est fait par quatre-vingts pages nobles, vêtus de rouge cramoisi, avec des bérets roses. Devant elle, marchent le clergé et les professeurs de la docte Faculté; derrière elle, chevauchent quatorze demoiselles d'honneur, et les ambassadeurs de France, de Venise, de Florence, et la foule de la noblesse. Elle est vêtue d'une magnifique robe de drap d'or : sur sa tête est posée la couronne.

Arrivée au Dôme, elle reçoit la bénédiction et poursuit sa route jusqu'au château : le Castellano lui remet les clefs de la cité.

Tel est le ton, telle est la couleur du temps et du lieu. Sans doute (par un des contrastes si caractéristiques de cette époque, où l'on passe sans transition du délicieux au repoussant), la ville est un peu sale. Diane Arioste, une des femmes de Renée, dit : « C'est une tanière de puces et de punes, avec une infinité de cousins, car autrement on ne la doit appeler, vu l'ordure qui lui est dedans, en été particulièrement. » L'habitation ducale est un peu délabrée : un soir, Renée doit fuir sa chambre, le plafond menaçant de crouler sur sa tête[3].

1. « L'étranger qui visite Ferrare peut se rendre compte encore aujourd'hui de ce que la ville devait être au plus beau temps de son existence. Sa décadence soudaine, après le départ des Este, en 1598, a produit cet effet, que le mauvais goût du dix-huitième siècle, qui a déshonoré tant d'anciens monuments, n'a pas eu ici de prise : toute activité, bonne ou mauvaise, était éteinte. Les monuments eurent à souffrir l'injure du temps, mais pas celle des hommes, et l'on voit encore beaucoup de ce qui fut autrefois. » Fontana, p. 80. — 2. Rodocanachi, p. 52. — 3. *Ibid.*, p. 52.

Mais ce sont néanmoins des réjouissances sans fin, des banquets dont le menu remplit huit pages in-octavo, des joutes, des cavalcades, des comédies. Il y a des fous, il y a des nains, il y a des perroquets : on dirait d'une « colonie de la cour d'Auguste, de Léon X ou de Médicis, transportée dans la basse Italie : des princes lettrés, des princesses héroïnes d'amour, de poésie ou de roman, des cardinaux aspirant à la papauté, des érudits, des artistes, des poètes (ici mourut l'Arioste, en 1533 ; ici vint Torquato Tasso, en 1565), moitié chevaliers, moitié bardes, s'y réunissaient tous les soirs dans les salles somptueuses d'Hercule d'Este, à la ville et à la campagne. Ferrare était le salon de l'Italie [1]. »

3° Seigneurs et dames ont disparu, mais les palais sont restés. Ferrare est pleine de *palazzi*. Visitons ceux qui étaient les plus célèbres, au moment où Calvin les vit.

La Via des Angeli (aujourd'hui Corso Vittorio Emanuele) est une rue de palais : palais à droite, palais à gauche, avec leur grande porte, laissant voir la cour intérieure et ses arcades, et le jardin quelquefois somptueux, dont la fraîche verdure paraît deux fois délicieuse, vue de la rue inondée d'un soleil sec. Les grandes fenêtres sont solidement grillées.

Quelques-uns sont habités; quelques-uns sont transformés en monuments publics; d'autres sont abandonnés.

Presque au bout de la rue est le palais Sacrati (aujourd'hui palais Prosperi). Sa façade en briques est d'un pauvre aspect. Mais son portail! Une merveille qu'on ne se lasse pas d'admirer. Deux grandes colonnes corinthiennes, deux beaux médaillons antiques, des arabesques délicates : une élégance! des proportions! une harmonie! et puis, en haut, un balcon! Rien que ce balcon vaudrait je ne sais combien de palais. Grâce à une invention du plus gracieux génie, l'artiste n'a pas posé le balcon sur l'entablement soutenu par les robustes colonnes. Entre l'entablement et le balcon, il a mis de délicieux petits anges : et ce sont eux qui, sans se fatiguer, presque sans baisser leurs ailes, portent la balustrade de marbre, tellement c'est léger jusqu'à être aérien. (*Page* 15.)

Devant les colonnes, aux pieds, des deux côtés de l'escalier, sont accroupis deux grands lions. Ils ont si bien gardé cette entrée que personne n'y passe plus, et que l'herbe haute les menace seule de son audace.

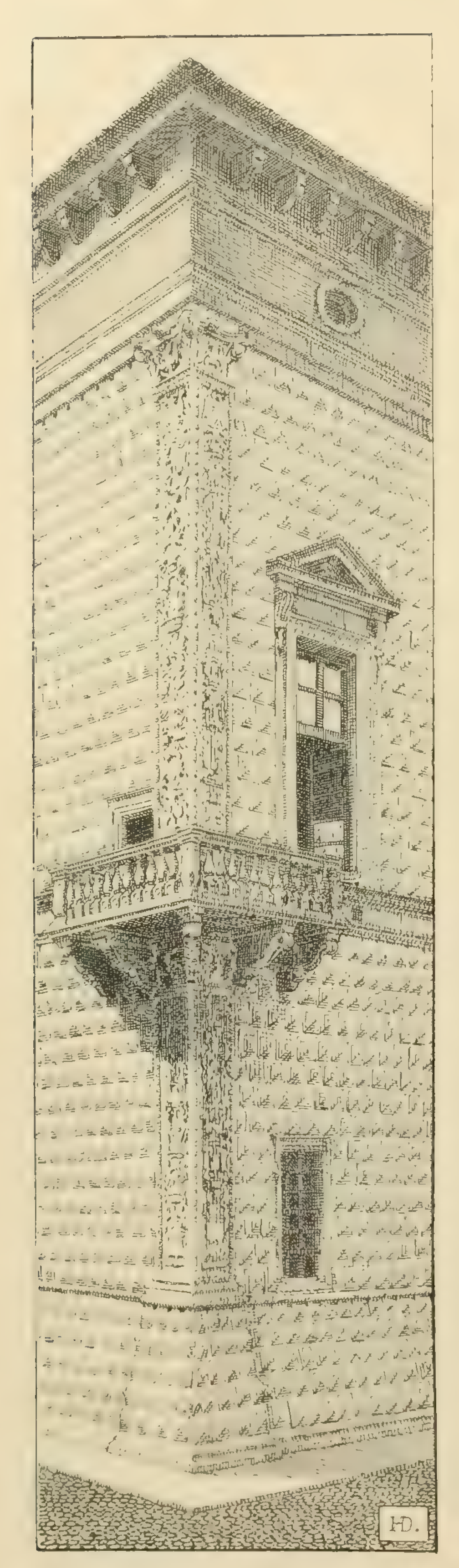
L'angle du palais est en pierre et forme un double pilier, couvert d'arabesques, portant un petit balcon.

Et, juste à l'autre coin de rue, fait vis-à-vis le *palazzo di Diamanti*, ainsi nommé parce que toutes les pierres de la façade sont taillées à facettes, comme des diamants. L'angle aussi a ses pierres ornées de sculptures fines, de délicats reliefs représentant des hommes, des femmes, des plantes qui s'enguirlandent de bas en haut, et on passerait des heures à se délecter de toutes ces élégances, de toutes ces grâces aimables ou fantastiques. (*Page* 16.)

1. Rodocanachi, p. 71.



Ferrare. Palais Sacrati. (p. 14.)



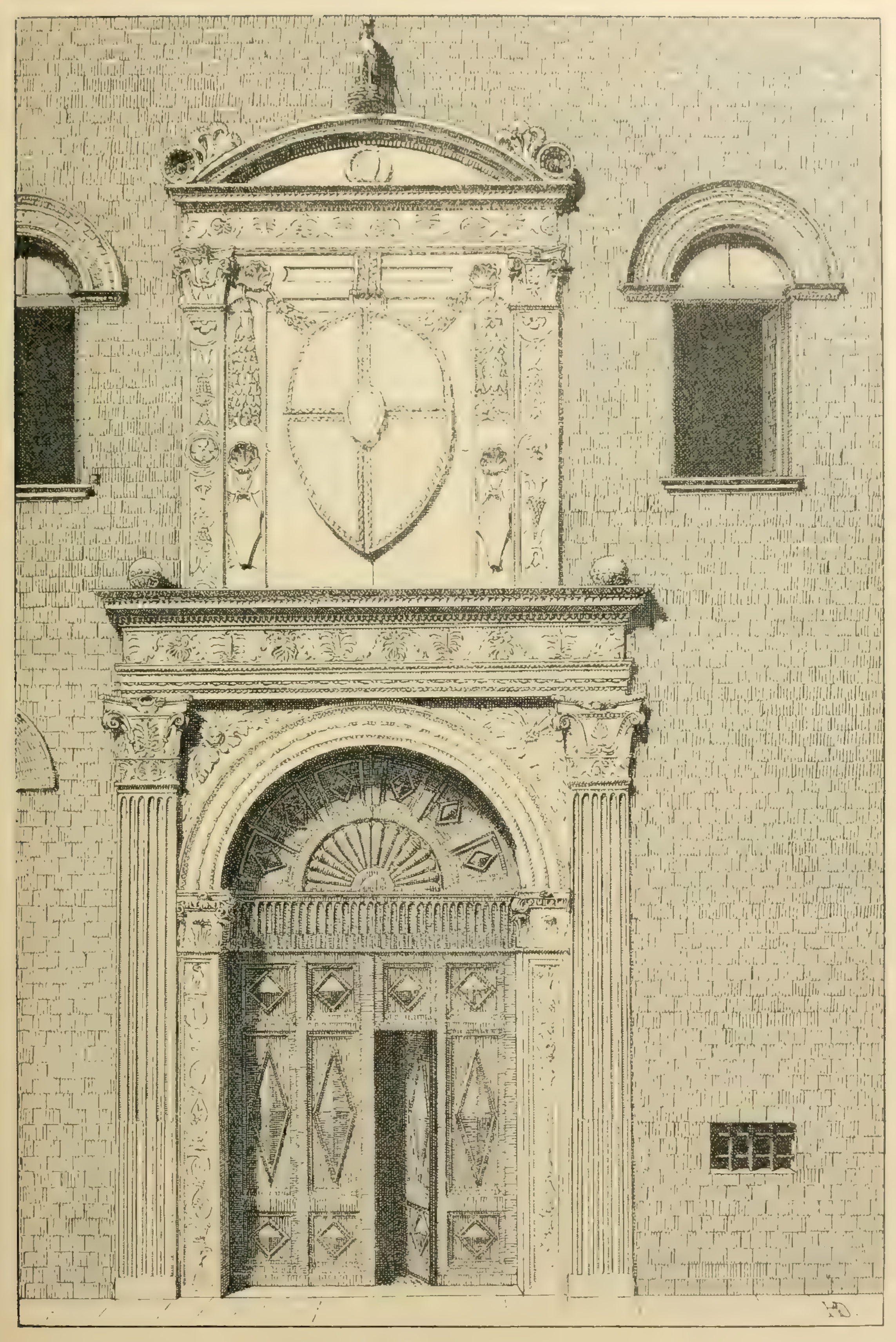
Ferrare. Palais des diamants. (p. 14.

Ce palais-ci peut se visiter, car c'est le musée : grande cour à colonnes, jardin, large escalier, salles énormes de grandeur, de largeur, de hauteur, aux plafonds d'une splendide magnificence. Les murs sont actuellement couverts par les peintures de deux grands artistes de la cité, Dosso Dossi (1479-1560) et Garofalo, né en 1481, qui nous a lui-même expliqué son nom, en remplaçant sur un tableau sa signature par une giroflée. L'époque de leur féconde activité est précisément celle du séjour de notre Réformateur [1].

Nous traversons le long et large Corso de la Giovecca, pour aller chercher, à l'autre bout de la ville, le palais de Schifanoia (*Page* 17), si célèbre par ses salles ornées de fresques, que les peintres viennent copier. Ce sont les parties les plus solitaires de la ville : c'étaient autrefois les plus animées. Dans la Giovecca avaient lieu les tournois et les courses. Le palais de Schifanoia était un des centres des amusements de la noblesse. Une lettre de février 1536 [2], quelques semaines avant l'arrivée de Calvin, nous parle des réjouissances qui y furent célébrées. On courut à l'anneau sur la place. Puis la duchesse Renée parut, et on se mit à jouer la comédie devant tout ce que les salles purent contenir de nobles dames et de gentilshommes.

Je m'imagine cependant qu'une demeure plus modeste, et pas très éloignée, dut attirer davantage l'attention de notre Réformateur. « Dans cette maison paternelle, dit la plaque de marbre, passa ses vingt premières années, Fra Jérôme Savonarole, né à Ferrare, le 21 septembre 1452, brûlé à Florence, le 25 mai 1498. » Calvin devant le berceau de Savonarole ! Que pensa-t-il ? Il me semble que dans l'âme du futur Réformateur genevois dut tres-

1. « L'école ferraraise atteignit son apogée, dans le genre mythologique et décoratif avec Dosso Dossi, dans la peinture religieuse avec Benvenuto Tisi, dit le Garofalo. » G. Lafenestre. *Histoire des peintres de toutes les écoles.* — 2. Fontana, p. 306.



Ferrare. Palais de Schifanoia. (p. 16.

saillir l'austérité de l'ancien Réformateur florentin. Aujourd'hui la victime d'Alexandre VI a sa statue à côté du château, et sur le socle on lit : « Dans des temps corrompus et serviles... il fut le flagellateur des vices et des tyrans. » Flagellateur des vices ! Qui donc devait l'être autant que l'auteur des Ordonnances de Genève, et l'inspirateur de la morale huguenote ?

Et voici encore des palais, toujours des palais : ceux-ci aux portes élégantes, ceux-là aux inscriptions latines ou grecques, ou même hébraïques. Citons-en une : *nihil ostentationi ; parum corpori ; multum animæ ; omnia Deo !* Plus loin est l'ancien palais qui, devenu le séminaire actuel, renferme de ravissantes fresques en grisaille, dues au pinceau du Garofalo, et qui montrent David, Saül, le jugement de Salomon, et des enfants déroulant d'adorables farandoles, ou jouant à main chaude (avec la date : 1518).

Ces palais et ces rues étaient donc tout brillants de nouveauté, tout éblouissants de vie et d'élégance, tout assourdissants de bruit, de gaieté, lorsque Calvin s'y promenait ou les visitait.

4° Nous voici sur la Piazza.

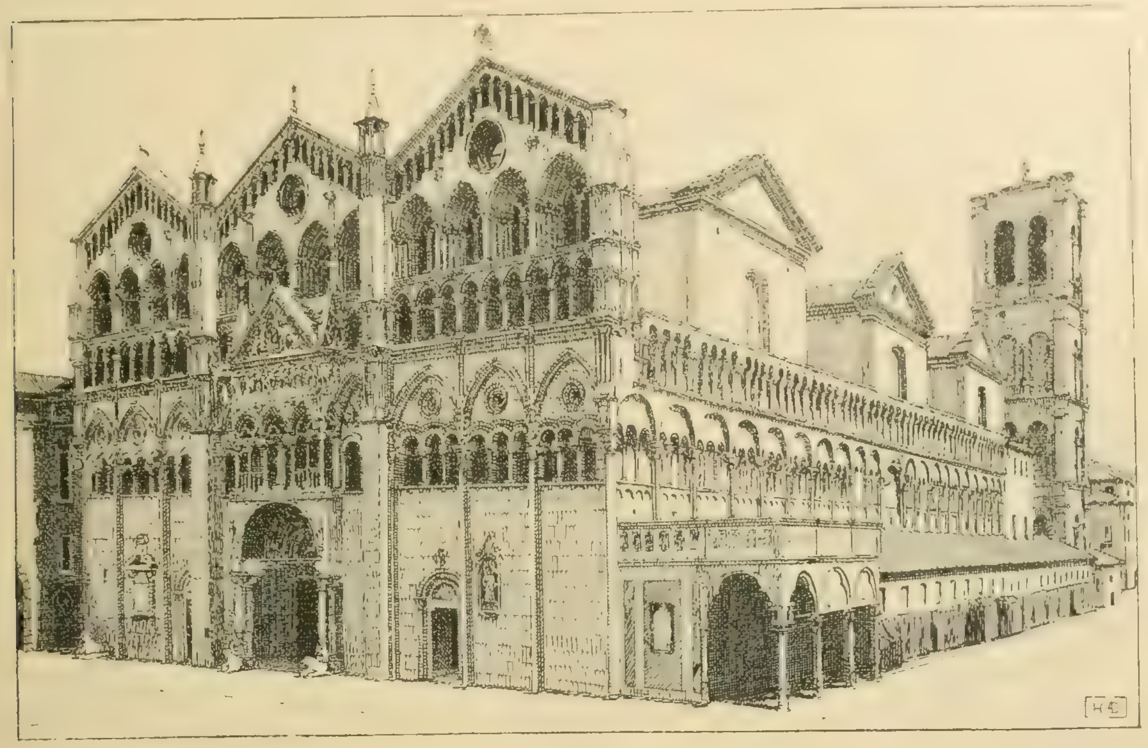
La *Piazza*, la place, caractérise la ville italienne. C'est le plus grand espace libre, et le vrai centre, où se passe l'existence des citoyens, entre tous les principaux monuments qui représentent la politique et la religion.

Il en est ainsi à Milan, il en est ainsi à Bologne, etc. ; il en est ainsi surtout à Venise, l'idéal féerique du genre, avec sa *Piazetta*, les lions et les mosaïques d'or de Saint-Marc, le palais des doges aux sculptures orientales et moresques, les Procuraties, le tout finissant par s'ouvrir sur les lagunes, inondées de soleil, et sillonnées de gondoles, noires comme l'ébène....

Sans être Venise, Ferrare a sa Piazza, et même plus d'une « Piazetta, » qui se suivent : Piazza della Pace, del Commercio, della Cattedrale, et Torquato Tasso. Cette série de places est bordée d'un côté par le Château, le Palais des Cardinaux, le Palais d'Este, le Palais de justice, de l'autre côté par l'Archevêché, et les deux façades de la Cathédrale. On le voit : tout est là. La femme qui va au marché, ou à la messe, l'homme qui va à la mairie ou au Palais de justice, l'affairé et le désœuvré, sont également sûrs de s'y rencontrer.

La façade de la cathédrale est revêtue de marbre blanc ou rose. (*Page* 19.) Elle est à trois galeries, la plus basse à plein ceintre, les deux autres en ogive. La ligne du faîte est brisée en trois pignons, comme trois triangles peu élevés. C'est le type de transition, mais accommodé à la mode italienne. La cathédrale de Noyon aussi est un type célèbre de l'époque de transition. Il n'y a qu'à comparer pour voir les contrastes des deux pays et des deux races. Ici, le gothique lui-même ne trouble pas l'impression de la ligne dominante, qui est l'horizontale. Il ne s'agit pas de s'élancer pour se perdre dans les nuages de la méditation. Il est plus sage de rester dans la belle lumière de la terre. Et c'est à quoi nous invite irrésistiblement ce concert de tons blancs et roses des marbres, qui se détachent sur un fond de pierres noircies.

Malheureusement, depuis Calvin, l'intérieur de cette église, où, en 1438 (le 8 janvier), s'était réuni le contre-concile de Bâle, a été complètement remanié et gâté (en 1711). Aussi vaut-il mieux aller contempler la façade latérale, le long du marché ; celle-là est restée intacte. C'est une muraille ornée de plusieurs étages



Ferrare. La cathédrale. (p. 18.)

de galeries, à l'extrémité de laquelle se dresse un magnifique campanile, qu'il faut regarder, vers la fin du jour, quand le soleil couchant rend plus roses encore tous ces marbres.

Alors on comprend l'enthousiasme ferrarais : « Notre cathédrale surpasse Modène, Parme, Plaisance, Gênes, Crémone, Ancône, Vérone, soit par un plus grand déploiement de luxe d'ornementation et par une plus grande profusion d'arcs, de colonnades, de galeries, soit par une plus grande exactitude dans la main-d'œuvre. Sur les côtés, des bizarreries se font remarquer dans la galerie supérieure, où les colonnettes sont étrangement enchevêtrées, où les arceaux ont l'archivolte avec une fasce qui se termine en pointe et qui accuse le style arabe. »

Et l'auteur termine ainsi sa description : « On devra donc conclure en toute assurance que cet édifice représente à la fois et le travail le plus magnifique de l'art lombard et le point de transition de l'art moderne alors naissant, qu'on appela plus tard gothique. En effet, autant qu'il m'est donné de le savoir, c'est le plus ancien édifice où on le voit introduit en s'adaptant à l'arc compact, dans ce mode systématique que les Italiens n'ont jamais abandonné[1]. »

1. *Album estense*, traduction française par Antonio Luyrard, 1850 (Bibliothèque de Ferrare).

5° Vis-à-vis de ce spécimen si intéressant de l'architecture religieuse en Italie est le Palais de justice, aujourd'hui complètement refait. Heureusement, M. le professeur Giuseppe Agnelli, le directeur *della Biblioteca comunale di Ferrara*, dont l'extrême obligeance m'a été si utile, me signale une vieille miniature du *Libro dei giustiziati in Ferrara*, 1441-1577. (*Page* 21.) Elle nous a conservé l'aspect qu'avait le palais précédent, celui du temps de Calvin.

Et puis vient le palais del Magistrato, l'ancien palais d'Este, où logea le Réformateur. Il faut ici faire halte.

6° Les Este ne s'étaient pas contentés de leur palais. Pour se garantir contre les surprises des révolutions, ils avaient fait bâtir, un peu plus loin, le Château [1], et ils avaient ensuite relié le Palais au Château par ce qu'on appelle le Palais des Cardinaux. Ils pouvaient ainsi se rendre du Palais au Château, sans être vus, et, en cas de sédition populaire, sans être arrêtés.

A partir de 1476 [2], les ducs habitèrent le Château, et, en 1532, un incendie dévora une partie du vieux palais, l'escalier, la façade et un passage suspendu, et couvert. Ce passage datait de 1515, reliait le palais ducal au palais épiscopal (celui-ci se trouvait en face, à côté de la Cathédrale), et, ici encore, permettait aux princes de passer sans être vus, sans traverser la place [3].

Le plus célèbre et le plus sûr des historiens du vieux Ferrare, A. Frizzi, auteur de cinq gros volumes d'*Etudes* et d'un petit *Guide*, nous a conservé la tradition suivante : « Dans le plafond des Camerini, qui touchent au théâtre de l'Académie des Intrépides [Société littéraire du XVIIe siècle], sont des figures et des arabesques en partie gâtées, mais exécutées par des mains habiles. Dans cette pièce, d'après la tradition constante, a habité Jean Calvin.... Là, il demeura, et dans la petite chapelle conservée jusqu'à présent et récemment détruite, dans la pièce plus petite que l'autre, il accomplit les pratiques de sa foi [4]. »

La tradition est ininterrompue. Encore aujourd'hui le peuple l'atteste en indiquant la porte de Calvin, celle par où il se serait enfui, quand l'inquisition voulut l'inquiéter. C'est une petite porte (*Page* 22) avec quelques sculptures, vis-à-vis de l'escalier (*Page* 23) conduisant à la chambre.

La pièce des Camerini se voit encore, relativement petite, avec deux fenêtres donnant sur une cour intérieure et bardées de fer : le plafond, en voûte, a été passé à la chaux comme les murs....

Tout à côté sont les grands appartements princiers, une suite indéfinie de salles immenses, restaurées. Mais le plus curieux est, au bout, un cabinet minuscule, tout boisé, et dont les petites boiseries sont entremêlées de petites glaces, sur les murs et au plafond. On dirait qu'on se trouve dans le plus luxueux des

1. « A la fin de 1385, Nicolas d'Este, pourvoyant à ses commodités comme à sa sûreté, avait, en continuation de sa demeure particulière, bâti le château, qui avec le rehaussement (*rialzature*) d'Hercule II, est certainement un des plus beaux monuments de l'Italie. » Fontana, p. 81. — 2. Renseignements fournis par M. l'ingénieur Filippo Borgatti, que nous remercions pour l'amabilité avec laquelle il nous a reçu. — 3. *Notizie relative a Ferrara, per la maggiore parte inedite, ricavate da documenti ed illustrate*, da Luigi Napoleone, Citadella, 1864, p. 323. — 4. A. Frizzi, *Guida del forestiere per la città di Ferrara,* 1787, p. 43.



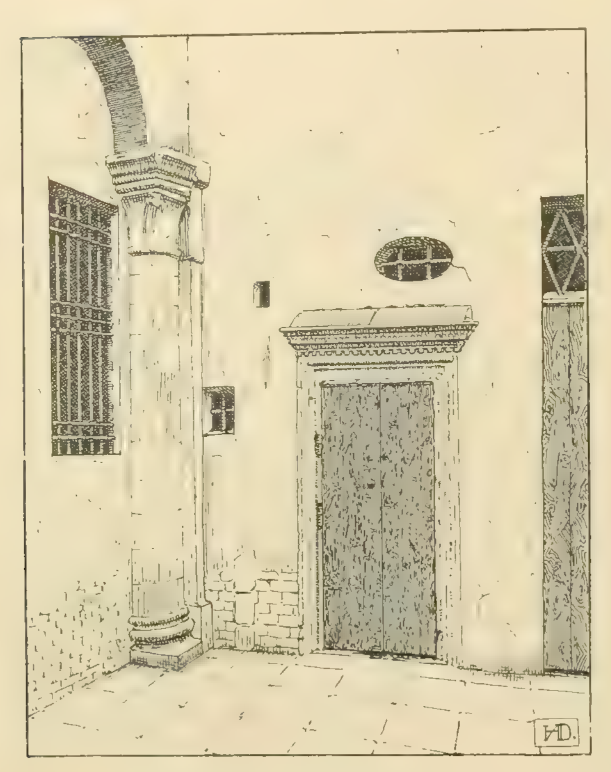
Ferrare. Ancien palais de justice. (p. 20.)

coffrets, et tous ces petits panneaux ont été couverts par Dosso Dossi de petites miniatures sur fond or; ce sont des centaines de petites et jolies figures, semées au milieu d'élégantes arabesques.

Et cependant, la chambre retirée, blanchie à la chaux, aujourd'hui si banale qu'il ne servirait à rien d'en donner un dessin, m'a fait une autre impression que le boudoir merveilleux des princesses.

Il n'y a pas de bonne raison pour douter que Calvin ait habité ce palais. Il n'y a pas de bonne raison pour se refuser à admettre que, dans cette retraite, il ait vécu plusieurs semaines, et écrit sa lettre à Duchemin, et sa lettre à Gérard Roussel.

Le temps a effacé tout le reste. Mais les lettres sont là ; et elles suffisent pour nous renseigner sur ce qui nous intéresse le plus, l'état d'âme de notre voyageur, de notre Réformateur.



Ferrare. Porte de Calvin. (p. 20.)

V

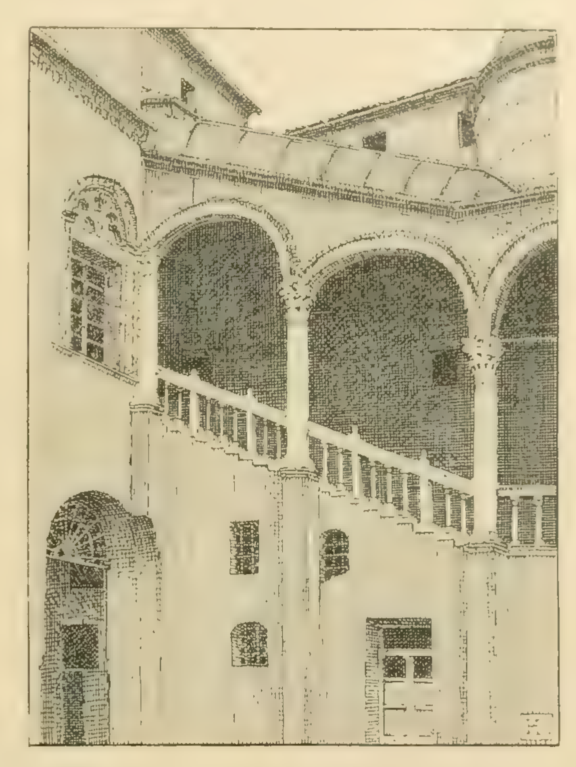
A propos de ce qui se passa l'an 1537, Bèze raconte : « En ce temps-là, Calvin fit imprimer deux Epistres, les quelles il avait escrites d'Italie, au voyage que nous avons dit qu'il y fit, à certains de ses amis de France[1]. »

De ces deux amis, le premier était Nicolas Duchemin[2], et la lettre qui lui avait été adressée fut publiée sous ce titre : « *Comment il faut éviter et fuir les cérémonies et superstitions papales et de la pure observation de la religion chrestienne.* Jean Calvin à N., fort homme de bien, son singulier ami. Salut[3]. » Duchemin avait interrogé Calvin. Calvin lui répond. L'Eglise catholique est « ceste Egypte, là où tant de monstres, d'idoles et

1. *Vie de Calvin* (2e édit.), *Opera*, XXI, p. 60. Du vivant même de Calvin, en 1552, dans la préface de son édition des *Opuscula*, Nicolas des Gallards, après avoir parlé de la *Psychopannychia*, continue : « Ensuite, comme il en voyait beaucoup à qui la vérité de Dieu était connue, et qui cependant se souillaient aux horribles cérémonies des impies, et se préoccupaient de leur fortune ou de leur vie plus que de Dieu, il estima qu'il fallait les stimuler par les aiguillons de la Parole, et les exciter tant en particulier qu'en public. C'est pourquoi, pour attester publiquement ce qu'il avait souvent dit en particulier, il publia deux épîtres qu'il avait écrites d'Italie, sur ce sujet, à certains amis (quas de hac re ad quosdam amicos ex Italia scripserat...) » *Opera,* V, p. XI. Sans aucune preuve particulière, M. O. Douen conteste les affirmations si nettes de Des Gallards (dans la préface que certainement Calvin eut sous les yeux) et de Th. de Bèze, et il y oppose les hypothèses que voici, à propos de la lettre de Duchemin : « A condition de sous-entendre que Calvin avait reçu à Bâle la lettre de Duchemin (car le nouveau pseudonyme qu'il avait pris rend difficile de croire qu'elle lui ait été envoyée à Ferrare), rien n'empêche d'admettre qu'elle ait été ébauchée dans cette ville, puis retouchée et augmentée plus tard en vue du public. Mais rien non plus ne prouve qu'elle n'ait pas été écrite à Bâle. Si ce morceau avait reçu sa forme actuelle à Ferrare, la duchesse en aurait eu connaissance et en aurait sans doute fait prendre copie. Mais ce n'est point le cas, puisque Calvin crut nécessaire de lui en envoyer un exemplaire cinq ans plus tard, et quatre ans après la publication. » O. Douen, *Clément Marot*, I, p. 208. Pour la lettre à G. Roussel, voir plus bas, p. 27. — 2. *Opera*, XXI, 3e édit., p. 127. — 3. *Opuscules,* p. 58.

d'idolâtries » blessent les regards ; là où pullullent « les sacrilèges tant détestables, pollutions et ordures de Babylon [1]. »

Il n'y a qu'un moyen de ne pas se souiller, c'est de résister dès le début, de ne pas même délibérer. « Car, quand premièrement nous nous permettons de délibérer, déjà en cela nous passons les bornes [2]. » « Je n'ignore point combien sont plus amiables à nostre chair tendrette les eschappatoires et refuges, lesquels semblent jetter loin et repousser ou oster quelque danger et péril [3]. » Mais peu importe ! il ne faut pas se « retirer, ne fust ce que de la largeur d'un ongle, de l'obéissance de nostre Père [4]. » « Mieux vaut se laisser avertir, et même aprement piquer ou pinser jusques au sang [5]. »



Ferrare. Escalier du Municipio, conduisant à la chambre de Calvin. p. 20.

Le principe est clair : « vraye piété engendre vraye confession [6]. » Tout est là, et il faut s'y tenir.

Alors Calvin commence son attaque contre les cérémonies romaines. Avec quelle furie !

Voici d'abord les dons jetés dans les troncs aux indulgences : « Ainsi celuy qui jettera au tronc quelque pièce d'argent ès temples, où les pardons sont déployez et mis en vente, ou qui aura racheté quelque chose de ce thrésor plus que trop plein et libéral des indulgences et dispensations papales, par ceste marque, il a consenti à ces meschancetez et détestables foires, et les a approuvées et ratifiées. Et je ne reçois ceste vulgaire et commune excuse, qu'il faut appaiser la rage des prestres par quelque pièce d'argent, ou petite, ou grande bien souvent, ne plus ne moins qu'une beste dangereuse, quand on luy jette quelque morceau en la gueule. Ainsi ceux-ci, quand il est question de gain, ils sont plus affamez et enragez après la proye, que tous lions bruyans de faim [7].... »

Puis vient l'eau bénite : « Finalement ceux qui prennent de l'eau bénite, consacrée par abjurations et enchantemens diaboliques, et en arrousent leur front, ne sont-ils point effrontez, quand ils osent débatre qu'il leur est impunément licite de le faire ? Mais que veulent-ils par un tel arrousement ? quoy ? nettoyer en public les macules de leur face par une goutte d'eau punaise [qui sent mauvais]

1. *Opuscules*, p. 58. — 2. *Ibid.*, p. 62. — 3. *Ibid.*, p. 61. — 4. *Ibid.*, p. 61. — 5. *Ibid.*, p. 62. — 6. *Ibid.*, p. 63. — 7. *Ibid.*, p. 73.

ou se jouer ainsi follement en une assemblée célèbre ? Ce n'est ne l'un ne l'autre; mais ils prennent le peuple, qui est là regardant, pour tesmoin, par ce signe là, qu'ils n'ont point en mépris la sainсteté de ceste eau conjurée[1]. »

Mais c'est surtout contre la messe que Calvin concentre son attaque : « Considérons donc quelque peu quelle est ceste chose d'assister aux mystères de la messe.... Quand ils y vienent, ils mettent en oubli qu'ils vienent là pour estre spectateurs d'une horrible tragédie.... Je di seulement que nul fidèle ne peut ignorer que le seul nom de sacrifice (comme les prestres missatiers le prenent) abolit entièrement la croix du Christ[2].... Quand il n'y auroit que ces deux poincts [abolition de la croix, et renversement de la cêne] qui sont tousjours conjoincts à la messe, en sorte qu'ils n'en peuvent estre séparez aucunement, par lesquels je prens peine de te rendre exécrable toute la communion de la messe, que pourrois-tu faire autre chose que de la détester avec moy d'une mesme bouche ?... C'est de l'idolâtrie détestable, quand on fait accroire que le pain est Dieu.... Un morceau de pain (ou une oublie) est monstré, adoré, invoqué, et finalement tenu et creu pour Dieu : ce qui n'a jamais été persuadé aux Gentils de leurs idoles.... Car il ne s'en suit point pourtant, si le Seigneur donne son corps à ses fidèles, qui révèrent religieusement la mémoire de sa mort, qu'il se donne aussi soy même à des prestres puants et infâmes, pour estre sacrifié et mis à mort, toutes et quantes fois qu'il leur plaira : sinon, peut-estre que nous pensons qu'il y a une telle vertu en ceste huyle puante [avec laquelle le prêtre est consacré], qu'elle ait rendu habiles toutes les mains, qu'elle a oinct, à former Christ ; ou que nous croyons que le vouloir et fantaisie d'un prestre missatier ait l'authorité et crédit d'un décret céleste, à fin qu'il ait Christ présent soudain à sa poste, toutes et quantes fois qu'il luy plaira le faire descendre du ciel ; ou que nous nous forgeons, et attribuons aux parolles de Christ, quelque vertu magique, lesquelles estans seulement marmotées à droit, monstrent leur vertu et efficace.... Il est donc manifeste que ce dieu, que le prestre en s'esbatant et faisant du badin, monstre, tourne et vire çà et là à l'entour de l'autel, n'est tiré du ciel, comme ils nous veulent faire accroire : mais qu'il est tel qu'il est venu du moulin[3]. »

Quelle est donc la conduite à tenir ? Le Réformateur, dont la passion obscurcit bien rarement le bon sens, dit : « Je ne requiers point que vous faciez profession de vostre foy et religion publiquement, seulement je demande de vous de ne la renier par profession d'impiété[4]. » « Je vous enseigne de vous abstenir en général de toute communion de sacrilèges. Car par la communion, vous entendez non point toute simple prochaineté de lieu, laquelle ne nous peut envelopper en iceux : mais et le consentement intérieur, et toute signification et attestation extérieure, par laquelle nous approuvons et ratifions tels sacrilèges[5]. »

Calvin termine par cette page magnifique : « Eh quoy ? encores à grand peine toutes ces choses nous seront persuadées estre tant grandes que nous ne voudrons perdre la vie pour elles et espandre notre sang, s'il estoit besoing? Mais

1. *Opuscules*, p. 73. — 2. *Ibid.*, p. 74. — 3. *Ibid.*, p. 75, 76. — 4. *Ibid.*, p. 95. — 5. *Ibid.*, p. 83.

certes nous estimons et prisons trop la brève usure et les profits de ceste misérable vie, si nous la prisons tant qu'elle doyve conster par le salaire d'une telle impiété.... La mort n'est qu'un passage, par un sentiment de douleur bien brief, à une vie immortelle et un repos bienheureux.... Mais vous me direz : il t'est bien facile, estant là à ton grand loisir, de jetter ces flambeaux impétueux, comme de philosopher de la guerre en l'ombre : mais s'il falloit venir au danger, tu penserois et jugerois bien autrement[1]. Certes, combien que je me promette choses beaucoup plus grandes de la bonté de celuy par la vertu duquel nous pouvons toutes choses, et ne doute point en quelque péril et danger qu'il me laisse et permette tomber, et en estre enveloppé, qu'il ne me confirme et maintienne le courage, jusqu'au dernier soupir : toutes fois je ne veux point que vous jettiez les yeux sur moy. Car je ne vous propose point seulement ce que j'ay médité seul en mon estude et à mon privé : mais ce que les invincibles martyrs de Dieu se sont mis tousjours audevant, au milieu de leurs maux, croix, feux et boucheries de bestes cruelles. Par la mémoire et récordation desquelles choses, s'ils n'eussent esté incitez et picquez, ils eussent facilement renoncé la vérité éternelle de Dieu, laquelle ils ont constamment signez par leur sang. Or ils ne nous ont point précédez, par exemple de constance, en maintenant la vérité, pour dire qu'à présent nous la laissions là, laquelle ils nous ont ainsi donnée, ratifiée et signée : mais nous ont enseignez un art par lequel, estans aidez par la vertu du Seigneur, nous pouvons consister victorieux contre toute l'armée de la mort, des enfers, du monde et de Satan. A Dieu[2]. »

VI

A peine Calvin avait-il terminé cette première épître, qu'il reprenait la plume pour en rédiger une seconde[3]. Un nouveau fait venait d'exciter au plus haut point son indignation.

Duchemin était un simple laïque, qui, dans une position difficile, lui avait demandé conseil. Et voici qu'un autre ami, non plus un laïque, mais un pasteur, un de ceux qui avaient le plus aidé la Réforme naissante, Gérard Roussel, non seulement ne lui demandait pas conseil au milieu de graves hésitations, mais acceptait publiquement ces compromissions, ces pollutions, que lui, Calvin, flétrissait au même moment d'une manière si énergique. Gérard Roussel venait de se laisser nommer évêque[4] d'Oloron[5].

1. Calvin n'était pas si loin du danger que pouvaient le penser ses amis de France. Malgré Renée, l'Inquisition pouvait intervenir tout à coup à Ferrare. On le vit bien quelques jours plus tard. — 2. *Opuscules*, p. 96. — 3. *Opera*, XXI, p. 127. — 4. Gérard Roussel fut « recommandé » pour l'évêché d'Oloron, à la cour de Rome, en septembre 1535, après que l'évêque, Pierre d'Albret, fut mort, le 6 septembre. Dans ses *Epigrammata*, imprimés à Lyon, en août 1536, J. Voulté donne à Roussel le titre d'évêque. La nomination dut donc être faite au commencement de 1536. (Herminjard, III, p. 312, n. 27.) Calvin écrit au moment où les amis de Roussel rivalisent encore de félicitations à propos de sa nomination récente : « depuis quelques mois qu'il y a que tu tiens ceste esveché » (*Opuscules*, p. 107) : « Maintenant un chacun

Evidemment Calvin tressaille de colère.... Son ton change. Il a appelé Duchemin « fort homme de bien ; » « son singulier ami ; » « mon très doux ami ; » et, dans tout le cours de la lettre, il ne cesse de le ménager. Tandis que, tout de suite, il intitule sa lettre à Roussel : « Jean Calvin à un *ancien* ami, de présent prélat. » La rupture est accomplie. Même Calvin, non content de s'adresser à Roussel, s'en prend « à tous ceux qui sont en même dance, » à « toute la trouppe [1]. »

Nous nous bornerons à reproduire le tableau idéal que notre Réformateur trace du ministère évangélique[2] : « Il est impossible de dire de quelle ardeur il faudra que tu sois poussé et enflambé, afin de t'y employer en toute diligence, sans rien oublier. Car ce est une besongne qui ne laisse pas dormir et songer son homme.... Le Seigneur déclaire quel guet il veut que tous ministres de son Eglise facent : c'est à savoir que, cependant que tout le peuple est comme endormi, ceux-là soient en une guette et bien haut, regardant de loin tout alentour, que quelque calamité ne le surprenne à despourveu ; que si tost qu'ils verront quelque apparence de danger, ils le facent savoir long temps auparavant, tellement que leur vigilance et soin serve d'yeux à toute l'Eglise ; leur voix soit comme le son de la trompette, à laquelle toute la ville s'attende pour avoir advertissement de ce qui sera de faire [3].... Le ministre de l'Eglise a affaire à deux sortes de gens. Envers les uns, il faut user d'admonition et exhortation, à savoir envers ceux qui se rendent dociles. Les autres, d'autant qu'ils sont rebelles, il les faut combatre et rembarrer en leur obstination. Et n'est-ce pas ce que nous avions dit par ci devant, qu'il doit avoir esgard tant à paistre les brebis comme à chasser les loups ? Ceux qui ont les aureilles ouvertes pour ouyr la voix du vray Pasteur, ceux qui escoutent volontiers et se rendent traictables, telles gens doyvent estre tenus pour brebis. Soit donc qu'il les faille instruire en leur ignorance, ou resveiller en leur paresse, ou accourager en leur faiblesse ; soit qu'il les faille advertir ou reprendre de leurs fautes, ton devoir est d'y procéder avec une naïfve affection, une douceur et sollicitude telle que monstre le berger envers ses brebis. Cependant aussi il faut que tu ayes tousjours un œil dessus les loups, prenant garde que, par leurs ruses et cautèles, ils ne tirent les povres brebis hors du parc de Christ, pour les surprendre. Par les loups, j'enten deux manières de gens. Premièrement ces contempteurs de toute religion, lesquels, comme toute la saincte Escriture leur est quasi pour fable et risée, prenent plaisir de jetter leur venin contre les simples, et seroyent contens d'infecter les povres consciences d'un mesme contemnement de Dieu et mespris de sa Parole,

va disant que tu es bienheureux... à cause de ceste *nouvelle* dignité d'évesque qui t'est venue.... Elle t'apporte aussi un gros revenu de deniers, desquels non seulement tu *pourras* entretenir le train de ta maison.... » (*Opuscules*, p. 99.) Calvin se trompait. Roussel connut tout autre chose que l'opulence. (Voir *Jean Calvin*, I, p. 421.) — 5. *Oloron*, en Béarn, comme l'écrit Gérard Roussel lui-même, dans le document dont nous avons donné la reproduction phototypique (*Jean Calvin*, I, p. 421).

1. *Opuscules*, p. 97. Voir ce que nous avons déjà dit et cité de cette lettre. *Jean Calvin*, I, p. 418, 419. — 2. Aucun mot n'indique qu'il en est chargé lui-même à ce moment. — 3. *Opuscules*, p. 101.

dont ils sont pleins. Puis après j'enten aussi les faux prophètes et caphards, qui ne cessent d'obscurcir la vraie et pure religion par leurs resveries et mensonges détestables, la corrompre par fausses doctrines, la deschirer en pièces, et troubler par leurs crieries et débats contentieux [1]. »

Naturellement la lettre à Roussel n'est pas moins vive, moins excitée, moins passionnée que celle à Duchemin contre les cérémonies romaines. Calvin y dénonce « les petits dieux à milliers, les marmousets et images à pleines charretées [2] ; » il y dénonce les vicaires, ces « petits vilains laronneaux et brigandeaux, » par lesquels les curés et les évêques « commettent infinies sortes de rapines, extorsions, pilleries, larrecins et brigandages [3]. » « C'est une escorniflerie et piperie toute évidente [4], » s'écrie-t-il. Il ajoute : « Je te traitte encore bien doucement, quand je t'appelle homicide et traistre. Car voyci un crime mal-heureux et détestable par dessus tous autres, c'est que tous les jours tu vends et crucifies le Fils de Dieu, en tant que toy est [5]. »

Voilà donc Calvin pensant et écrivant à Ferrare, à la cour, chez Renée [6]. Il était dans une période de controverse, de violente polémique contre Rome, d'horreur pour les Pseudo-Nicodémites. Impossible évidemment de nous le représenter

1. *Opuscules*, p. 103. — 2. *Ibid.*, p. 116. — 3. *Ibid.*, p. 117. — 4. *Ibid.*, p. 109. — 5. *Ibid.*, p. 108. — 6. On a dit, il est vrai, que le texte primitif de Ferrare, 1536, pouvait avoir été modifié pour l'impression de Bâle, 1537. On a même cru pouvoir signaler quelques additions, du reste insignifiantes, à ce texte primitif. Evidemment on ne peut garantir qu'aucun mot n'a été changé ou ajouté. Mais voici la remarque essentielle. La préface est datée du 12 janvier 1537, et, d'après cette préface, les lettres ont déjà circulé, et beaucoup, de main en main; ce qui a pris plusieurs semaines. Il faut peser les expressions dont se sert Calvin : « Ces lettres ont déjà porté un tel fruit qu'il en espère un plus grand à l'avenir... elles ont été lues par ses familiers, et par d'autres (*alios non paucos*). » *Opera*, V, p. 238. Si les lettres ont été sensiblement modifiées, il faut donc qu'elles l'aient été à peine quelques semaines, quelques jours, après avoir été écrites. Pourquoi ? Calvin avait-il l'habitude de modifier subitement ses ouvrages, de modifier subitement ses sentiments ? On sait le contraire. Nous avons donc bien dans ces deux lettres un portrait fidèle de son âme pendant son séjour à Ferrare. Pour le contester, M. O. Douen, cherchant à établir une grande différence de ton entre la lettre à Duchemin et la lettre à G. Roussel, veut montrer que celle-ci a été écrite non à Ferrare, mais à Genève. « Voici en quels termes, dit-il, Calvin ne craint pas de parler à un homme véritablement digne de respect.... Ces injures recommencent à la fin de l'épître, qui se termine par de véritables calomnies contre la vie du pieux évêque : « Tant que tu seras de la bande de ceux les quels Christ nomme voleurs, brigands et meurtriers de son Eglise, estime de toy ce que tu voudras, pour le moins je ne te tiendray jamais ne pour chrestien, ne pour homme de bien. Adieu. » Et M. Douen de conclure : « Quant à la seconde lettre... c'est un pamphlet. » « La déclamation qui y règne, contraste singulièrement avec le calme et la sagesse du morceau précédent. On y sent le chef de parti. » « Ou nous nous trompons fort, ou ces invectives ne sont point parties d'Italie. S'il y a eu une lettre manuscrite primitive, elle a dû ressembler assez peu à celle qui est imprimée. » (Douen, I, p. 209, 210.) Nous répétons que le temps et les raisons manquent également pour supposer qu'en quelques mois, ou même quelques semaines, Calvin a écrit une lettre, l'a refaite en entier pour la mettre en circulation, et s'est décidé à l'imprimer. Du reste, cette vivacité de ton, particulière à l'épître à G. Roussel, s'explique très bien, si l'on pense que Calvin écrit précisément *ab irato*, au moment où il apprend la nouvelle qu'un des initiateurs de la Réforme vient d'être nommé évêque ! Tout autre était la situation de Duchemin. Ajoutons, avec plaisir, que les craintes de Calvin ne se réalisèrent pas, que Roussel resta évangélique et très bon pasteur. Fréquemment, en parcourant son diocèse, il prêchait deux ou trois fois par jour, et toujours dans la langue du peuple ; à la vérité, il disait la messe et consacrait le pain en prononçant les paroles sacramentales usitées dans l'Eglise catholique, mais il donnait la communion sous les deux espèces.... « Le soin qui le préoccupait le plus était celui de l'instruction de la jeunesse.... Il provoqua l'établissement d'écoles. » (C. Schmidt, *Gérard Roussel*, 1845, p. 120.) Flo-

agissant, à ce moment même, comme l'un d'eux, jetant son obole dans le tronc aux indulgences, prenant de l'eau bénite, s'il lui arrivait d'entrer à l'église, assistant à la messe.... Ce n'est pas tout. Dans les pages de l'*Institution* et des *Deux lettres*, Calvin ne se montre pas seulement le grand dogmaticien, l'ardent polémiste de la Réforme : il se révèle aussi comme son pasteur, avec toutes les préoccupations, et le sentiment de toutes les responsabilités du pasteur. Est-il possible qu'il se soit abstenu de tout enseignement, de toute controverse et de tout pastorat auprès de ceux qui avaient un si grand besoin d'être éclairés, confirmés et consolés? De l'abondance du cœur la bouche parle. Or nous savons maintenant ce dont son cœur était plein.

VII

Le moment est venu de nous rendre avec lui au Château. La masse rouge se détache sur le ciel bleu, entourée, en bas, comme d'une bande verte par les eaux dormantes du fossé Pamphili.

C'est un énorme quadrilatère, avec quatre fortes tours aux angles. Mais, sur chaque façade, des constructions pour la défense des portes s'avancent, laissant passer l'eau sous des arceaux qui rompent la monotonie de l'édifice, et offrent à l'œil de pittoresques perspectives sur une citadelle enchevêtrée du moyen age. Tout le long, en haut, court une galerie en marbre blanc, supportée par de petites arcatures qui complètent, grâce à cette ornementation heureuse, l'effet saisissant de l'ensemble ; la masse flamboie au grand soleil, immense et rutilante (*Pages* 29 *et* 31).

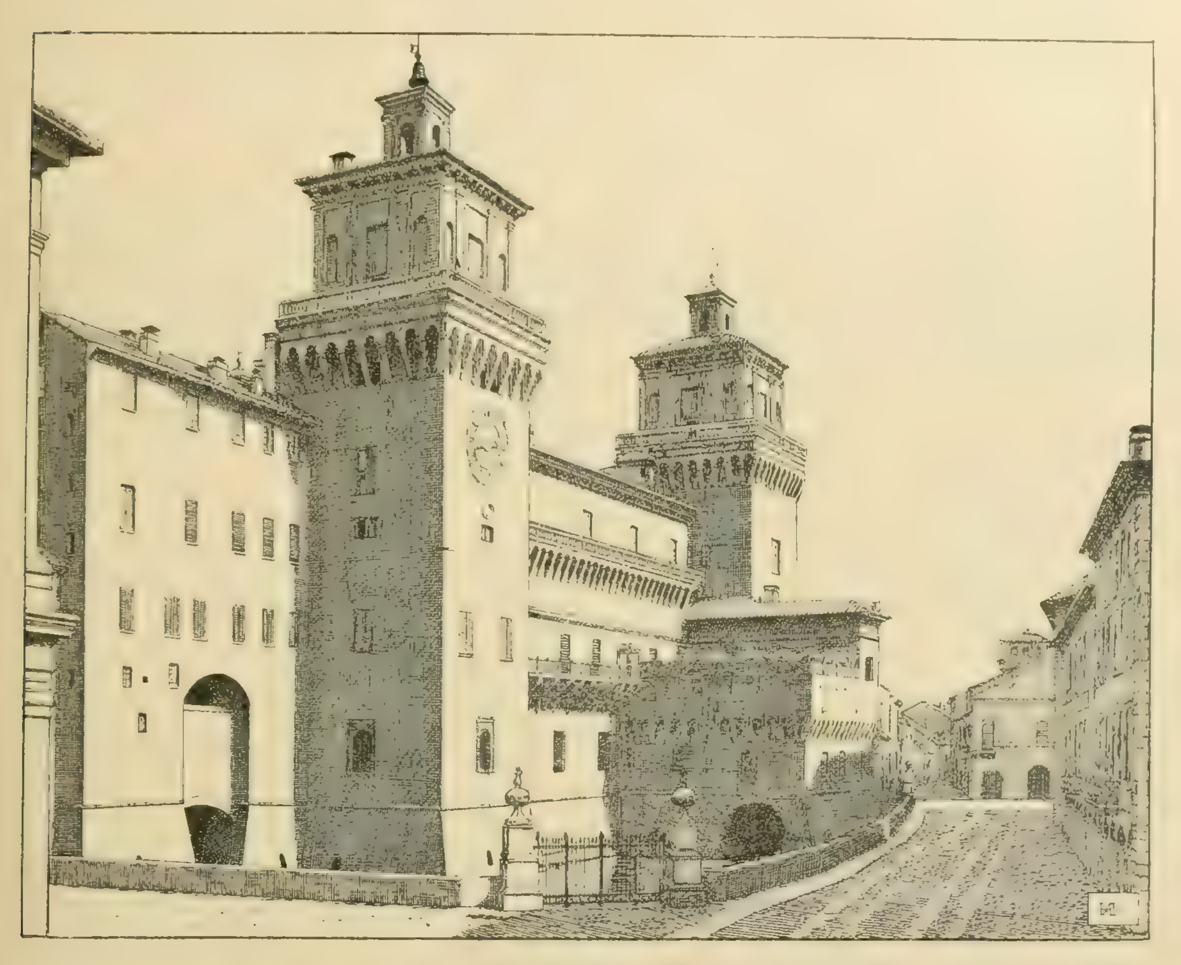
Nous passons sur le pont-levis. Il y a encore deux images de la Vierge ; et, devant une, brûle la lampe. C'était peut-être après les avoir aperçues que Calvin écrivait, d'ici, à Duchemin qu'il fallait bien voir les images, sans quoi on se condamnerait à ne pas sortir.

La visite commence par les cachots. Je n'en connais guère qui fassent une telle impression. C'est bien ici que Dante aurait pu dire : « Laissez toute espérance ! » On descend deux escaliers, on arrive dans un couloir dont les murs, de chaque côté, ont plusieurs mètres d'épaisseur. Dans le mur extérieur, une meurtrière, qui ne laisserait pas passer la main, est garantie par plusieurs grilles de fer. Derrière le mur intérieur, avec une meurtrière aussi, bardée aussi de fer,

rimond de Ræmond (*Histoire de l'hérésie*, 1623, p. 851) a été obligé de lui rendre hommage en ces termes : « Parce que Roussel, considéré par l'extérieur, sembloit estre de bonne vie, que sa meute de chiens et lévriers estoit un grand nombre de pauvres, ses chevaux et son train, une troupe de jeunes enfans eslevez aux lettres, il avoit beaucoup de créance parmi le peuple. » Du reste, le 16 avril 1540, Farel écrivait à Calvin : « On dit que Roussel, mon précepteur, s'efforce d'annoncer la Parole, de faire des aumônes, et d'élever des enfants dans les bonnes lettres. Fasse Christ qu'il continue saintement. » (*Opera*, XI, p. 33.) Et enfin Calvin lui-même, dans sa lettre à Marguerite, du 28 avril 1545, et sur une question qui intéresse au plus haut point son honneur, s'en remet sans hésitation à Roussel du soin de le justifier. « Je m'en rapporte, dit-il, à Monsieur de Clérac. » (*Ibid.*, XII, p. 68.)

se trouve le cachot. La lueur pâle, qui arrive du dehors, franchit ainsi sept grilles de fer! Le cachot est fermé par trois portes petites et épaisses, deux en bois et une en fer! Que de fer! que de fer!

Est-ce dans ces prisons que le duc garda deux de ses oncles? L'un mourut



Ferrare. Le château. (p. 28.)

en 1540, après trente-deux ans de captivité, l'autre n'en sortit qu'à la mort du duc lui-même, après cinquante-quatre ans de captivité[1]!

Oh! le moyen âge, ses belles dames, ses grands seigneurs, ses beaux velours, ses soies chatoyantes..., quelle horreur! Comme le XVIe siècle a bien fait de sonner! Comme Savonarole a bien fait de lancer ses invectives aux Borgia! Comme Calvin a bien fait d'ébranler les assises de l'ancienne tyrannie! Emergeons!

Nous voici juste au-dessus de ces horribles cachots, dont le souvenir poursuit comme un cauchemar, dans la salle de l'Aurore : ce sont les appartements de Renée de France. On y arrive en traversant la salle des Géants, et l'enchantement des peintures recommence.

La salle de l'Aurore est ainsi nommée, parce que le plafond est couvert par

1. Rodocanachi, p. 83, 304.

quatre fresques, représentant les quatre parties du jour : l'Aurore, le Midi, le Soir, la Nuit; et la fresque de l'Aurore est la plus célèbre. L'Aurore tient ses chevaux et se lève... tandis que, pour la Nuit, les chevaux, laissés à eux-mêmes, s'en vont au hasard. Diane descend de son char et se dirige lentement vers Endymion.

Puis, au-dessous, une frise court, gaie et amusante; ce sont de petits enfants, ailés comme des anges, qui sont sur de petits chars, traînés par de petits animaux, tous différents, et qu'ils guident avec des rubans rouges : oiseaux, bœufs, éléphants, serpents, grenouilles, tortues, poissons, lapins.



Ferrare. Salle de l'Aurore.

Au centre, siège gravement le Temps, et tout est encore comme au XVI[e] siècle, éblouissant de grâce, de couleur et de fraîcheur.

Derrière cette salle de l'Aurore est un tout petit cabinet, où se trouvent trois chefs-d'œuvre, une fresque du Titien, représentant les Vendanges, entre deux fresques de Dosso Dossi représentant, l'une les Noces d'Ariane et de Bacchus, l'autre le Triomphe de Bacchus sur Silène. On ne distingue guère l'œuvre de Dosso Dossi de celle du Titien ; c'est dire quelle couleur, quelle santé, quelle joie, quelle vie plantureuse animent tous ces corps et en débordent.

A côté est une non moins petite chapelle, peinte aussi et dorée, et qui s'ouvre sur la grande salle de réception, où se donnaient les fêtes et les bals ; symbole curieux de cette Renaissance qui célèbre ici son triomphe, de ce mélange de paganisme et de christianisme, de réalités profanes et d'apparences sacrées qui, sous prétexte de charmer les esprits, finit par enivrer d'une liqueur subtile, et d'autant plus pénétrante, l'imagination et les sens eux-mêmes.

Tel était le domaine de Renée de France. Quelles figures, quelles scènes l'ont animé ?

Dès le 8 mai 1537, paraît ici Vittoria Colonna, la gracieuse poétesse, la veuve, amie de Michel-Ange, qui ne pense plus qu'au ciel, et dont la terre admire la beauté et le génie. Elle arrive, disciple de Valdès, un des partisans les plus discrets et les plus convaincus des doctrines luthériennes. Elle a quarante ans. Renée en a vingt-sept; et, tout de suite, les deux femmes, faites pour se comprendre, vivent dans une douce intimité. Dès le matin, la marquise vient, sans façon (*in habito molto volgare*), surprendre son amie. Elles prennent ensemble leurs repas, et s'entretiennent toute la journée des plus hautes questions de la religion et de la foi [1].

1. Rodocanachi, p. 133. — Voir l'élégante étude de M. le professeur Giuseppe Agnelli, bibliothécaire à Ferrare : *Fulvia Olimpia Morata*. Discours prononcé le 23 avril 1892 pour le cinquième centenaire *della libera Università degli studi*.

Ferrare. Le château. (p. 28.)

A la suite de Vittoria Colonna, entre un moine, un franciscain de la Stricte Observance. Sa robe de laine est retenue à la taille par une simple corde, et son capuchon en pointe retombe sur ses épaules. C'est le type de l'ascète convaincu. Pendant quatre heures consécutives, il est resté en méditation devant son crucifix, et son regard est ardent, illuminé. Au palais, comme dans la rue, il se soumet avec une rigueur égale aux règles de son ordre. C'est à peine s'il accepte une maigre portion d'un seul plat; il refuse les vins recherchés; il se contente de quelques gouttes d'eau. Au lieu de se reposer sur le lit luxueux qui lui a été préparé, il dormira sur le plancher, enveloppé dans son manteau.

Charles-Quint dit un jour: « La parole d'Ochino a une telle puissance qu'elle tirerait des larmes d'une pierre ; » et les foules avides se pressent autour de sa chaire. Même, ne pouvant plus pénétrer dans les églises, les auditeurs montent sur les toits, et les crèvent, pour écouter [1].

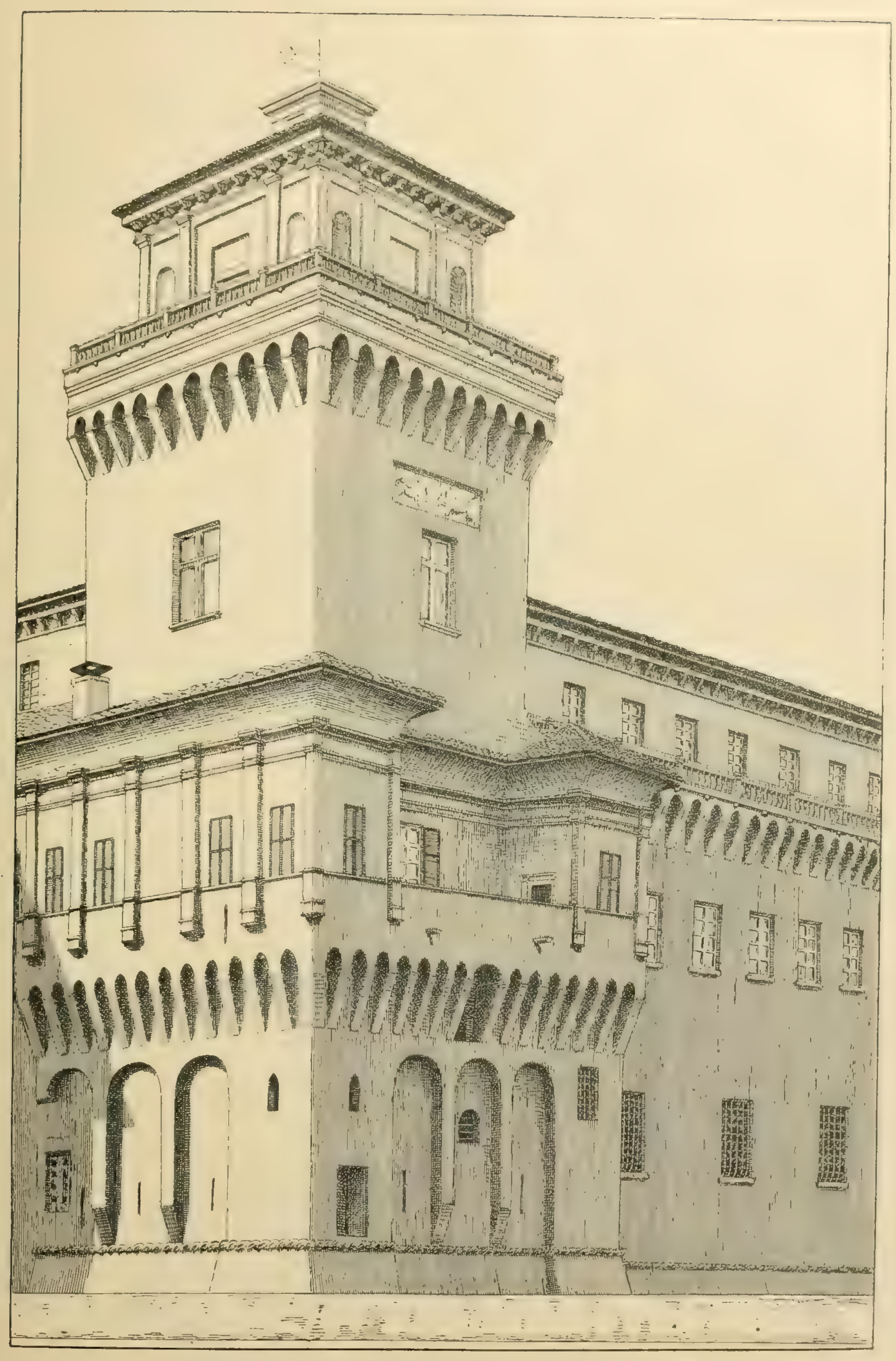
L'influence de l'ascète n'est pas moins grande sur les nobles et les grands. Et ce ne devait pas être un tableau banal que celui formé par la mystique marquise Colonna et la noble duchesse Renée, perdues dans leurs méditations, aux pieds du moine, frémissant d'enthousiasme. Elles obtinrent pour lui et pour ses Frères une petite maison, dans un faubourg de la ville. Certainement, au cours de ses entretiens longs et fréquents, le franciscain jeta dans leur âme plus d'un germe de cette hérésie qui allait bientôt l'entraîner lui-même hors de l'Italie, jusqu'à Genève.

Et puis, voici presque une enfant, une enfant-prodige qui devait rester (c'est peut-être un prodige plus grand) une femme distinguée, la célèbre Olympia Morata. « A l'âge de quinze ans (elle était née à Ferrare, en 1526), elle écrivait élégamment en latin et en grec, et traduisait Homère comme Virgile. Curione, l'ami, l'initiateur de son père aux doctrines nouvelles, rappelait en ces termes, longtemps après, ses succès littéraires : « Alors nous l'entendions, déclamant en latin, improvisant en grec, répondant avec esprit à toutes les questions qui lui étaient adressées. On eût dit une de ces doctes vierges de la Grèce ou de Rome, auxquelles on pouvait justement la comparer [2]. »

A peine âgée de treize ans, elle avait été appelée au Palais, pour tenir compagnie à la fille aînée de Renée, Anne, et ensemble elles étudiaient Aristote, Pomponius Méla, Ptolémée, Euclide, Ovide, Erasme, Cicéron [3] ; ou bien elles s'accompagnaient sur le luth ; ou bien elles improvisaient ; ou bien elles jouaient des comédies latines....

Tandis qu'on parcourt ces salles toujours splendides, mais vides et silencieuses, on s'imagine à chaque instant que quelqu'un de ces personnages va entrer, va glisser sur ces beaux parquets, au milieu de ces peintures, va s'asseoir sur ces sofas ou ces fauteuils, brodés, dit-on, de la main même de la fille de Renée, va paraître au balcon.... (*Page* 33.)

1. J. Stoughton, *Souvenirs de la Réformation en Italie*, p. 98. — 2. Rodocanachi, p. 179. Voir J. Bonnet, *Récits du XVI[e] siècle* « La famille de Curione, » p. 262. — 3. Ce sont les livres achetés et notés sur les carnets de comptes de Renée. Rodocanachi, p. 183.



Ferrare. Le château. Balcon de la salle de l'Aurore. (p. 34.)

Ici fut rassemblé tout ce que le bonheur avait de plus riant, tout ce que la douleur avait de plus mélancolique, tout ce que la grâce avait de plus séduisant, tout ce que la beauté avait de plus noble, tout ce que le mysticisme avait de plus sentimental, tout ce que la dogmatique avait de plus abstrait, tout ce que la Renaissance avait de plus artistique, tout ce que le calvinisme avait de plus moral.

Car ici, sans doute, eurent lieu les entretiens de Calvin et de Renée.



Marque de Pierre de Wingle.

CHAPITRE SECOND

Renée de France et sa cour.

I. Renée de France. — II. Les miniatures de son livre d'Heures. — III. Hercule d'Este. — IV. La cour de Renée. — V. Sentiments français. — VI. Sentiments évangéliques. — VII. La manifestation Jehannet. — VIII. L'interrogatoire. — IX. L'évasion. — X. Calvin et Renée. — XI. L'aumônier. — XII. Francisca. — XIII. Fin lugubre.

I



RÉSENTONS-NOUS à la maîtresse du château et du duché de Ferrare, à Renée de France. Comme Français, nous pouvons compter sur l'accueil le plus cordial.

Les auteurs, sages et prudents, qui s'appellent les frères Haag, ont écrit : « Renée de France fut, de l'aveu de tous les historiens, une des femmes du XVIe siècle les plus remarquables par les brillantes qualités de son esprit et la noblesse de son caractère. La nature ne l'avait point favorisée du côté des avantages extérieurs; mais elle l'avait douée d'une âme grande et énergique, d'un jugement sain et éclairé, d'un cœur généreux et ami de la justice. Dès son enfance, la jeune Renée montra pour les lettres[1] et les sciences une inclination, qui lui avait été transmise par le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne, ses parents, et qui se fortifia encore à la cour de François Ier, par l'intimité de ses relations avec Marguerite de Navarre. Elle apprit le grec, le latin, les mathématiques, l'astrologie même, pour se conformer au goût du temps, et fit dans toutes ces sciences[2] de remarquables progrès[3]. » « C'étoit, dit Brantôme, une fort bonne et habille princesse, car elle avoit ung des bons espritz et subtilz qui estoit possible. Elle

1. Elle aurait reçu les enseignements de Le Fèvre d'Etaples. (Rodocanachi, p. 10.) — 2. Elle savait tout, sauf l'orthographe. Elle écrit : « J'ai ressu par le porteur la laictre qui a plu par luy me escripre, ensemple l'avis dedens. » (Rodocanachi, p. 14.) — 3. *France protestante* (1re édit.), VIII, p. 411.

avoit fort estudié, et l'ay veue fort sçavante discourir fort hautement et gravement de toutes sciences, jusques à l'astrologie et la congnoissance des astres[1]. »

Au lieu de force détails minutieux sur sa jeunesse, consacrons quelques instants à la contempler elle-même, je veux dire ses portraits. Jules Bonnet, qui avait voué non seulement ses études, mais presque son culte, à la duchesse de Ferrare, décrit ainsi le portrait peint par Clouet[2] : « Les portraits authentiques de cette princesse sont d'une extrême rareté. J'ai vainement cherché son image en Italie, et le portrait si défectueux conservé à Versailles n'est pas fait pour consoler de ce mécompte. Heureusement il existe au Louvre deux crayons très remarquables du XVIe siècle, dont l'un représente Renée dans toute la grâce de l'adolescence, l'autre dans l'épanouissement de la jeunesse, voisin de la maturité. Mais il y a loin de l'esquisse tracée par une main habile à l'œuvre parfaite, admirable, d'un artiste consommé dans son art. On connaît les rares qualités qui distinguent François Clouet, le peintre en titre de la cour des Valois : pureté du dessin, charme du coloris, naïveté, finesse, élégance. Les portraits de Henri II, de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche, que l'on voit au Louvre, sont des chefs-d'œuvre. On en peut dire autant de celui de la duchesse de Ferrare. Elle est représentée de face, dans le beau costume du temps, qui rehausse la grâce naturelle, en robe de velours noir à manches bouillonnées, ses blonds cheveux, relevés sous un voile, retombant à longs plis en arrière, un riche collier descendant sur sa poitrine à demi découverte. Son front pur atteste les dons de l'esprit, unis à ceux du cœur le plus généreux. Les yeux, d'une rare beauté, sont limpides et parlants. La bouche fine semble hésiter entre le sourire et la mélancolie. Les joues, faiblement colorées, présentent ces ombres légères et ces teintes merveilleusement fondues, qui sont la perfection du pinceau. Il y a comme un rayonnement calme et doux autour de cette figure, quand on l'a contemplée quelques instants. C'est une beauté de l'âme, une splendeur toute morale qui s'en détache. Brantôme ne l'exprimait-il pas à sa manière dans ces lignes, qui sont aussi un portrait : « Bref, ceste princesse estoit bien fille de France, vraye en bonté et charité. Elle avoit aussi le cœur fort grand et haut. Je luy ay veue en Italie, et à la court, garder aussi bien son rang qu'il estoit possible, et encore qu'elle aparust n'avoir pas l'apparence extérieure tant grande, à cause de la gasture de son corps, si est ce qu'elle en avoit beaucoup en sa majesté, monstrant bien en sa grandeur et en son visage royal, et en sa parade qu'elle estoit bien fille de roy et de France[3]. » Telle on aime à se la représenter dans cette cour de Ferrare, alors si célèbre, accueillant Calvin, protégeant Clément Marot, qui payait son hospitalité par ces vers charmants :

> Les oyselletz des champs en leurs langages,
> Vont saluant les buyssons et boscages

1. Brantôme, VIII, des Dames, édit. L. Lalanne, p. 108. — 2. Ce portrait, représentant, selon J. Bonnet, la duchesse « pendant les premières années de son séjour à Ferrare, » appartenait à ce moment à un amateur aussi éclairé que généreux, M. Charles Haas. — 3. Brantôme, *Ibid.*, p. 113.

Par où ils vont. Quand le navire arrive
Auprès du havre, il salue la rive,
Avec le son d'un canon racourcy;
Ma muse donc, passant ceste court-cy
Faict elle mal saluant toy, princesse,
Toy, à qui rit ce beau pays sans cesse,
Toy, qui de race ayme toute vertu,
Et qui en a le cueur tant bien vestu [1] ? »

Faut-il prendre au pied de la lettre toutes les déclarations admiratives de ce chevalier fidèle ? On pourrait avoir quelque doute en pensant qu'Hercule d'Este, encore fiancé, écrivait à son père, dans un italien trop facile à comprendre : *Ma Madama Renea non è bella* [2]. Brantôme, nous venons de le voir, glisse un mot sur « la gasture de son corps, » ce qui indique qu'elle était un peu contrefaite : « Très gastée de son corps [3], » dit-il encore. Et un contemporain, le duc d'Urbain, va sensiblement plus loin, quand il déclare que Renée était un monstre (*un mostro*) [4].

Trop est trop : ce duc était un malotru, et J. Bonnet n'aurait pas manqué de le lui dire, s'il l'avait rencontré. Que décider ?

II

Il vaut la peine de faire le voyage de Modène, rien que pour voir les quelques miniatures conservées à l'Estense (la bibliothèque de la ville), et qui se trouvent dans un admirable bijou bibliographique, le livre d'heures de Renée.

C'est un tout petit et tout mince livret recouvert de satin rose, avec des broderies d'argent. Au milieu de la couverture, des deux côtés, est une couronne, aussi brodée d'argent, avec des arabesques.

L'intérieur se compose de jolis feuillets de parchemin; d'abord quatre feuillets blancs, puis seize feuillets contenant les prières, en écriture d'un caractère très élégant et très simple, et encore quatre feuillets blancs.

Tout est manuscrit, les prières en latin, leurs titres en français. Déjà ici l'or et l'encre se mêlent; de plus, chaque feuillet est encadré par des peintures, représentant des feuilles vertes, des palmes, des coquelicots rouges et d'autres fleurs, et des fruits sur fond d'or; en outre, certaines pages montrent de ravissantes miniatures traitant des sujets religieux et appropriés aux prières : l'Annonciation en face de la Salutation de l'ange; les douze apôtres en face du Symbole. Et enfin et surtout, cinq de ces miniatures représentent Renée, jeune fille, accomplissant ses devoirs religieux [5].

1. *Bulletin*, XV, 1866. « Portrait de Renée de France, par Clouet, » p. 387-391. — 2. Fontana, p. 28. — 3. Brantôme, *Ibid.*, p. 109. — 4. Fontana, p. 29. — 5. Quel est l'artiste qui a dessiné, non les illustrations (la main est moins habile), mais ces miniatures? On est sûr que ce fut un maître ; on n'en sait pas davantage. Un savant (Cavedoni, archéologue des plus distingués, 1866) a écrit dans sa *Descrizione :* « On peut dire, *con tutta probabilita*, que le livret a été peint à Paris, vers l'an 1525. » La seule indication précise sur

La première de ces cinq miniatures nous montre Renée à genoux, devant un prie-Dieu : le teint est extrêmement délicat. Son costume se compose d'une sorte de cape violette, d'une robe d'or avec galon noir autour du cou, d'une ceinture bleue. Derrière sont des tentures rouges[1].

Modène. Livre d'heures de Renée.

Dans la seconde, Renée est en robe blanche avec de grandes manches : elle est agenouillée pieusement devant l'autel ; et tout est si net que, sur l'autel, on distingue trois statues de bronze doré, celle du milieu représentant la Vierge et son enfant ! (*Page* 39.)

C'est un prodige de l'art du miniaturiste. Nous voyons ensuite un évêque sur son siège, qui absout Renée, vêtue de blanc, et à genoux devant lui ; et puis Renée à genoux devant Jésus-Christ, et enfin une apparition de Jésus-Christ à Renée.

Il y a lieu de s'étonner que Jules Bonnet ait écrit : « J'ai vainement cherché l'image de la princesse en Italie. » En voilà cinq des plus ravissantes. Elles nous la montrent toutes, comme on l'a décrite, « un peu replète, les yeux bridés, le menton petit et pointu, rappelant par toute l'allure de sa physionomie les paysannes du bas pays breton, avec je ne sais quelle grâce pleine de finesse, errant sur son visage[2]. »

Le petit *livre d'heures*, vieux de près de quatre siècles, est admirablement conservé. Sans doute, Renée s'en servit peu : de bonne heure, ses convictions évangéliques durent la détourner de la simple lecture de prières latines. Et comme elle finit par ne plus s'en servir du tout, au moment de son départ, elle négligea de le prendre et le laissa avec ses meubles et les objets inutiles dans ses appartements, d'où il fut apporté, avec la bibliothèque du duc d'Este, à l'*Estense* de Modène. Il en est le plus ravissant ornement[3].

La vérité est que Renée (son visage étant le fidèle miroir de son âme) exerce un attrait presque irrésistible. Ses visiteurs, en apparence indifférents tout

ce sujet est fournie par une des prières, qui demande à Dieu de faire vivre dans la paix et dans la lumière « l'âme de ton serviteur, le roi Louis, mon père, et l'âme de ta servante, la reine Anne, ma mère, que tu as fait sortir de ce siècle. » Ils étaient donc morts l'un et l'autre, ce qui nous reporte après 1515. Toutefois, comme Renée a l'air d'être dans sa quinzième année, et qu'elle était née en 1510, on peut bien supposer les miniatures de 1525 environ.

1. Fontana dit : « Le portrait est empreint d'une telle réalité que tout soupçon de flatterie disparaît. » p. 32. — 2. Rodocanachi, p. 14. — 3. Eug. Müntz, *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*, 1885, p. 548, apprécie en ces termes « le merveilleux petit livre » : « Dans ce joyau tout est français, figure comme ornement ; on se sent séduit par l'absence même d'art ; la naïveté et l'émotion en tiennent lieu. »

d'abord, deviennent bientôt ses respectueux admirateurs. Et, en définitive, M. Rodocanachi ne s'exprime pas d'une façon très différente de celle de Jules Bonnet lui-même : « Plus tard, dit-il, les traits sont plus affinés, la saillie des joues a disparu, l'ovale de la figure est devenu très pur. Sans aller jusqu'à prétendre, comme certain contemporain bénévole, qu'elle était « bien belle, blanche et toute jolie, » on peut convenir que telle que certains de ses portraits nous la représentent, dans le beau costume du temps, avec sa robe de velours noir à manches bouillonnées, ses splendides cheveux blonds relevés sous un voile retombant en longs plis par derrière, ses yeux bleus, sa poitrine nacrée que laisse gracieusement entrevoir l'échancrure du corsage, elle a bien réellement ce charme infini que Brantôme a vanté, cet air de noblesse qui révélait en elle, de prime face, sa naissance royale; en sorte que, comme le dit Varillas, elle avait plus à se louer qu'à se plaindre de la nature[1]. » Il ajoute qu'elle dansait avec beaucoup de grâce, qu'elle était charmante dans la conversation et déployait infiniment d'esprit; en un mot que si, avec sa figure agréable et son corps un peu disgracié, Renée produisait une première impression complexe, où il y avait quelque déconvenue, ce que les visiteurs finissaient par subir, c'était sa séduction.



Modène. Livre d'heures de Renée. (p. 38.

III

Renée avait épousé, le 28 juin 1528, Hercule II. Or, si Renée était singulièrement bien disposée à recevoir Calvin et ses exhortations, Hercule II, poussé par ses intérêts non moins que par son tempérament, devait s'interposer, comme l'adversaire acharné du protestantisme, entre sa femme et le Réformateur.

1. Rodocanachi, p. 14, n. 2 et p. 15, n. 1, p. 16. — Les portraits de Renée sont nombreux : en voici la liste d'après l'ouvrage de M. Bouchot, *Les portraits au crayon des XVIe et XVIIe siècles*, 1884 : Louvre Dumoustier), crayon de couleur (1534-1535), actuellement, salle VIII; Versailles, Nos 3127, 4047; Chantilly; Saint-Pétersbourg, Ermitage, crayon, No 20; Cabinet Fontette 19; Portrait du livre d'heures. Elle est représentée dans sa quinzième année, à ce qu'il semble. Ce portrait a été reproduit au frontispice de l'ouvrage de Fontana, et par Müntz dans son ouvrage sur *La Renaissance en Italie et en France*, 1885, p. 548. Renée est représentée en buste de trois-quarts, à gauche, portant une coiffure lisse avec chaperon à templette. Elle semble jeune : les pommettes sont saillantes, le menton petit et pointu. Des deux portraits de la galerie de Versailles, l'un la représente en habit de cour, avec la collerette et un beau collier; l'autre, en noir. Dans le dernier, le teint est fort illuminé. Le portrait de Chantilly est peut-être le meilleur. Bien curieux est

Hercule, né en 1508, par conséquent âgé de deux ans seulement de plus que Renée, était un prince accompli, d'après l'idéal de la Renaissance, bien fait, de visage agréable, d'aspect séduisant (ce n'était pas en vain qu'il avait pour mère la célèbre Lucrèce Borgia). Aux exercices du corps, son adresse était remarquable. Il maniait l'épée, la lance et le bâton, comme un homme d'armes ; en fait d'équitation, il n'avait pas son pareil. Du reste, aimant les lettres, écrivant en vers latins si élégants que ses maîtres devinrent, est-il dit, ses admirateurs, excellant dans la musique, « et même dans la diatonique, la chromatique et l'enharmonique[1]. » Enfin de mœurs faciles, avec maîtresses et bâtards, et de religion bigotte.

C'est bien lui qui revit tout entier sur la magnifique toile du Musée de Modène. (*Page* 41.) D'une haute et forte stature, les cheveux commençant à grisonner, avec une figure pleine, qui ne manque pas de distinction, il se dresse, vrai type du chevalier. D'une main, il serre la garde de son épée, qui est dans le fourreau; de l'autre, il tient un bâton de commandement. Son pourpoint de cuir est précieusement brodé d'or, et son armure d'acier est bordée par de minces bandes de cuir doré. Sur sa poitrine se rabat un large col blanc. A ses pieds est son grand casque ; et cette variété des couleurs, du jaune de l'or, du bleu de l'acier, s'enlevant sur le fond noir du cuir, donne l'impression d'une extrême richesse. Brillant représentant de cette brillante époque... de décadence! Jules Bonnet le déclare : « Il était à la fois impérieux et irrésolu, violent et timide, plus jaloux de son autorité que capable de l'exercer avec grandeur, moins ferme dans ses desseins qu'obstiné dans ses préventions et ses rancunes. L'âpreté de sa foi catholique, aussi vaine que sincère, ne lui servit point à régler ses passions[2]. »

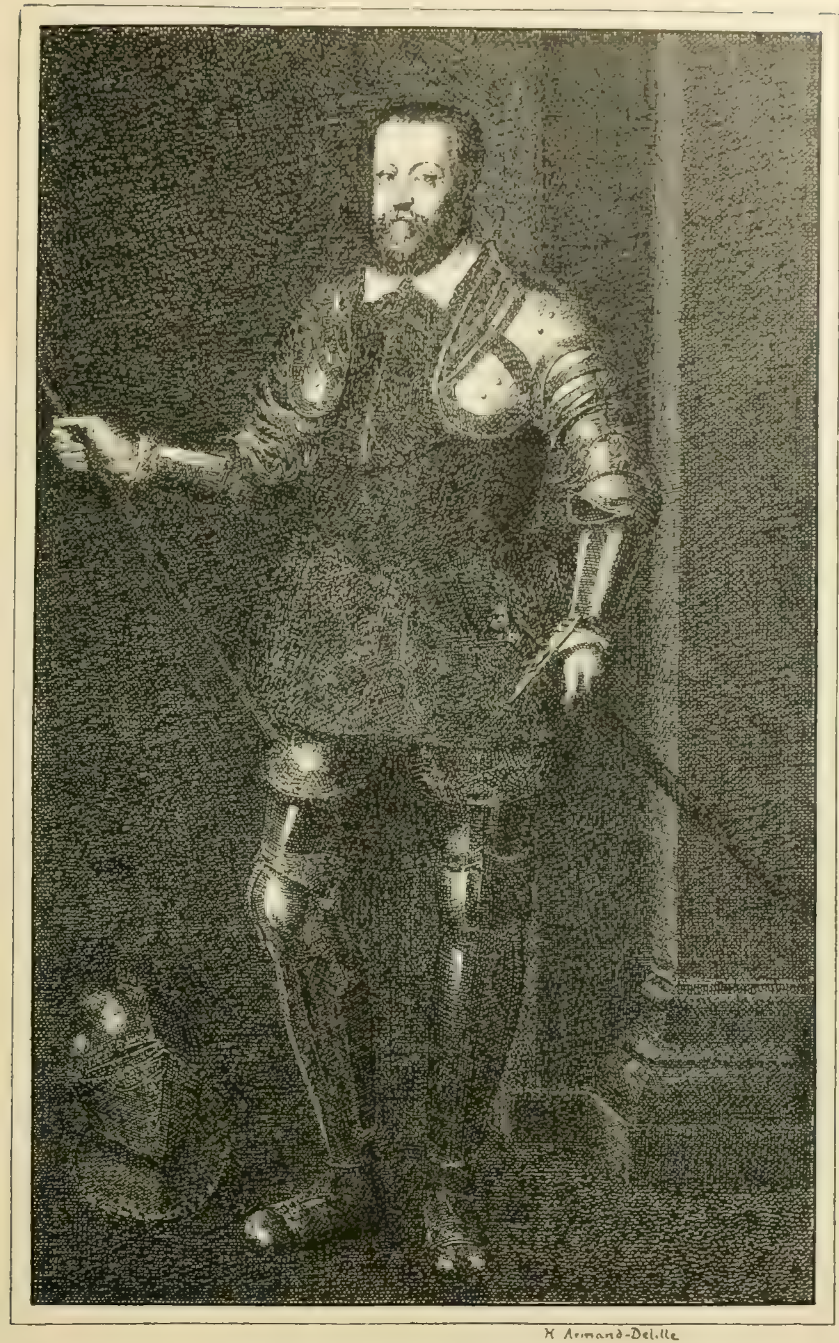
En partant de Bâle, Calvin avait lancé, comme un défi, sa fameuse préface à François Ier. C'était un autre François Ier qu'il trouvait en face de lui à Ferrare.

IV

Toutefois Calvin, Renée et Hercule, s'ils sont les personnages principaux, ne sont pas les seuls ; et précisément, pour achever de nous renseigner, il nous faut jeter un coup d'œil sur le milieu, dans lequel ils vivent : la Cour, tout au moins cette partie de la Cour, qui se groupe autour de Renée. Le plus simple est de nous rendre au *loggiato*, à la belle galerie ouverte, que le duc Alphonse II fit bâtir en 1534[3]. (*Page* 42.) (L'étage supérieur a été ajouté en 1739 seulement.) La galerie était donc à l'époque de Calvin, dans toute sa splendeur, et dans

aussi le portrait de Renée que contient le manuscrit de Roddi, appartenant au *British Museum*. Il la représente telle qu'elle dut être à Ferrare vers le milieu du siècle : les traits de la physionomie sont marqués, presque durs. Renée a déjà souffert et lutté. Il semble probable que ce portrait est authentique, car il a dû être fait en même temps que le manuscrit, qui est de l'époque, probablement d'après un portrait de la duchesse. »

1. Rodocanachi. p. 31. — 2. J. Bonnet, « Hercule II de Ferrare. Les débuts d'un règne ». *Revue chrétienne*, 10 juillet 1885, p. 435. — 3. Cette date et quelques autres détails m'ont été fournis par M. l'ingénieur Borgatti.



Modène. Hercule d'Este. (p. 40.)

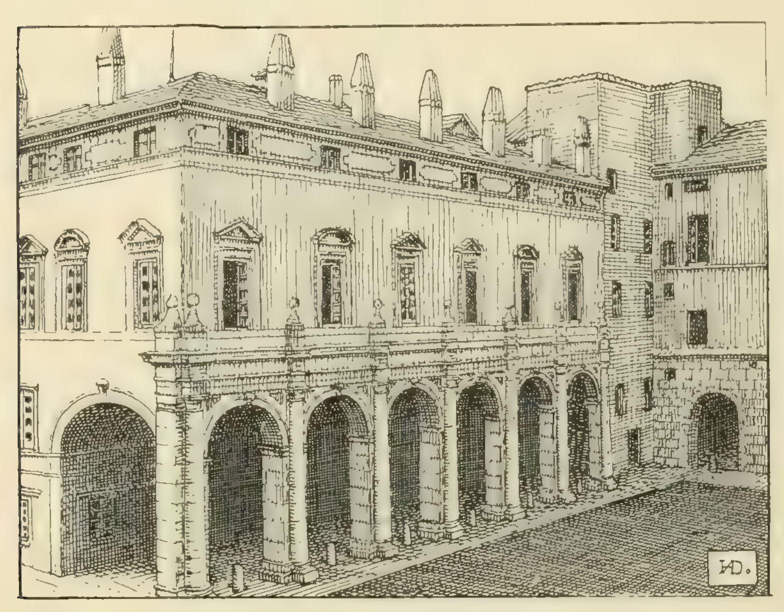
tout l'attrait de sa nouveauté. C'était le rendez-vous général et nécessaire : car impossible de ne pas s'y rencontrer, en allant ou en venant, du Palais au Château.

Voici d'abord Mme de Soubise « d'un cœur aussi haut que sa race, et déjà secrètement inclinée aux doctrines de la Réforme [1]. » Elle avait accompagné Renée en qualité de première dame d'honneur. Anne de Bretagne, mourante, lui

1. J. Bonnet, « Clément Marot à la cour de Ferrare (1535-1536) ». *Bulletin*, XXI, 1872, p. 163.

avait confié sa fille, non pas comme à une « gouvernante, » mais comme à une « mère [1]. »

A côté de Mme de Soubise sont ses deux filles, Anne de Parthenay et Renée, « qui portaient, dans le palais des ducs d'Este, le charme sérieux et l'élégance un peu austère d'une génération formée sur le modèle d'Anne de Bretagne [2]. »



Ferrare. Le Loggiato. (p. 40.)

Anne de Parthenay avait été promise de bonne heure à Antoine de Pons, comte de Marenne, mais le Duc ne hâtait pas le mariage. François Ier lui écrivit en décembre 1533, et, la même année, 10 novembre 1533, de Marseille, le pape envoyait « à sa chère fille » le plus curieux cadeau de fiançailles, le droit, pour elle, son mari et quatre personnes de sa suite, de se choisir un confesseur, lequel aurait le pouvoir de les absoudre « des homicides, adultères, incestes, sacrilèges, violences envers les prêtres (sauf les évêques), crimes de toute nature, qu'ils pourraient commettre [3]. » Enfin le mariage fut célébré au commencement de 1534.

« C'est à Anne de Parthenay que l'illustre critique, Lilio Giraldi, dédia le second livre de son *Poème des dieux*. Il y loue son rare savoir dans les lettres grecques et latines, son goût pour la poésie, dont elle sait apprécier tous les rythmes, son talent pour la musique, enfin son étonnante érudition, qui lui permet de s'entretenir, avec les plus graves docteurs, sur les mystères de la théologie [4]. C'est dans le portrait qu'en fit un auteur contemporain, Bernardo de Carpi, émule du Garofalo, que se montre à nous, dans sa grâce décente et son aménité sévère, la jeune comtesse de Pons, avec son port majestueux, ses regards à la fois doux et fiers, ses blonds cheveux relevés sous l'or d'un diadème, qui laisse étinceler une perle au milieu du front. Telle sans doute, elle parut aux yeux de Marot, dans les bosquets du Belvédère, quand il traça les vers suivants :

1. Rodocanachi, p. 9. — 2. J. Bonnet, *Ibid.* — 3. Fontana, p. 177; Rodocanachi, p. 73. — 4. « Elle avait été un peu femme savante; elle devint « vide de toute fiance en elle-même, » et chercha dans les saintes lettres et auprès du Sauveur de quoi apaiser la soif de connaissance et de vie divine qui la travaillait. Elle fut dès lors une nouvelle créature et une « bonne huguenote. » Merle d'Aubigné, o. c., V, p. 544.

Vous avez droict de dire, sur mon ame
Que le bosquet ne vous pleust oncq si fort
Car dès qu'il a senti venir sa dame
Pour prendre en luy parfum et réconfort
D'estre agréable a mis tout son effort.
Il a vestu sa verte robe neuve.
De ce séjour, le Pô tout fier se treuve,
Les rossignols s'en tiennent angéliques,
Et trouverez pour en faire la preuve,
Qu'au départir seront mélancoliques[1]. »

On se défiera peut-être de l'imagination de ces deux poètes, Marot et J. Bonnet. Heureusement que nous avons un document plus authentique et non moins charmant. C'est l'unique lettre qui nous ait été conservée, écrite par Anne de Parthenay à son mari, M. de Pons, en ce moment en France (18 juillet 1539). La voici :

« Mon cueur, mon amy, je ne puis trouver fin à mes propos. Si finiray-je la présente pour te dire que je suis, Dieu mercy, relevée, et pour achever de guérir mon estomach, je délibère de m'en aller tous les matins à l'esbat avec M. de Logerie, puis que M. [le duc] ne nous veult laisser sortir de caige. Madame [la duchesse] dict qu'elle sera de la partie, Dieu sçait comment il en ira.

» N'oublie à me mander comment tu veulx qu'on appelle le petit dernier né. Conseille t'en par dellà, et m'en avertis. Tu sçais bien que c'est le petit prédicateur. Dieu par sa grâce le face tel qui puisse estre appelé son serviteur, et à nous la joye de le voir et de nous revoir bientost !...

» Vostre humble et très obéissante femme et amye,

Ton cueur[2]. »

Se peut-il rien de plus intime, de plus simple, de plus aimable que ces sentiments et ce style, où le *tu* et le *vous* se mêlent d'une façon si rare, surtout à cette époque ? Les poètes avaient raison : même, pour une fois, ils sont restés au-dessous de la vérité.

L'heureux époux d'Anne de Parthenay, M. de Pons, reçut, pendant ce même voyage en France (1539), une autre lettre, non moins digne de mémoire, écrite celle-là par Renée elle-même. Elle montre quels trésors de simplicité, d'affection, d'intimité cordiale se cachaient quelquefois sous l'éclat de toutes ces dignités et de toutes ces fêtes frivoles : « Loué soit Dieu éternellement ! Quand il fait plus de grâces aux siens, c'est à l'heure qu'il se faut plus humilier et le prier que nous ne perdions sa grâce, et que ce doux visage de père begnin, qu'il nous montre, ne tourne en fureur, ce que je luy supplie jamais ne faire, mais continuer sa grâce.... Louange doncq à luy.... Si ceste présente est mal escripte, le lieu et l'heure servira d'excuse, car c'est au lit et de si bonne heure quand je commence, que je n'y vois guère clair. J'espère continuer ainsi tous les jours jusques au partement du Basque [le porteur]. Je commençay hier, qui estoit le

1. J. Bonnet, *Ibid.*, p. 104. — 2. *Bulletin*. XXVI, 1877, p. 9 et 10.

matin, après son arrivée, aux enseignes que le petit Cagnolin [petit barbet de la duchesse] me vint faire mille caresses, entre lesquelles me print la plume de la main avecques sa petite gueule, et se vint coucher sur mon bras, et la plume sous sa teste, et s'endormit et moy aussi pour luy tenir compagnie, car je ne sçay qui en avoit le plus de besoing de nous deux. Il a déjà levé sa petite teste pour me regarder ; mais il s'est recouché, car c'est trop matin pour luy.... Puis est venu se coucher sur mes deux bras, et ne vouloit bouger, et quand je le veux oster, il fait le mignont, et me baise pour dire que non[1]. »

Voilà un tableau qui complète avantageusement les miniatures du livre d'heures et même les portraits de Clouet.

Moins imposante que sa sœur Anne, Renée de Parthenay n'était pas moins admirée, quand, gaie ou rêveuse, elle se mêlait aux entretiens de la Cour. Elle parlait à ravir le français et l'italien, aimait les jeux d'esprit, excellait aux travaux de tapisserie, jouait très bien de la harpe et cultivait avec passion la peinture, où ses jeunes essais dénotaient un vrai talent. C'est à Renée de Parthenay que Marot adressait ces jolis vers :

Quand vous oyez que ma muse résonne,
En ce bosquet qu'oiseaux font résonner,
Vous vous plaignez que rien je ne vous donne,
Et je me plains que je n'ay que donner,
Sinon un cueur tout prest à s'adonner....
Mais quel besoing est-il que je vous offre
Ce que gaigner d'un chascun vous sçavez[2]?

Digne de ces compagnes est une autre jeune fille, dont le visage si délicat, le regard brillant d'un éclat maladif, attire vivement l'attention : encore une Française, venue celle-là du pays Blésois, Anne de Beauregard.

« Fiancée alors, et toute rayonnante de la joie de son âge, elle devait être bientôt appelée à d'autres autels que ceux de l'hyménée. Elle tomba malade, mit aussitôt à profit la Parole qu'elle avait entendue, et, se contentant de Christ seul, méprisa le monde. La mort fit tomber cette belle fleur. Renée la regretta amèrement ; toute la cour la pleura avec elle, et Marot, alors à Ferrare, écrivit sur sa tombe ces paroles mélancoliques :

De Beauregard Anne suis, qui d'enfance,
Laissai parents, pays, amis et France,
Pour suivre ici la duchesse Renée ;
Laquelle j'ai depuis abandonnnée,
Futur époux, beauté, fleurissant âge,
Pour aller voir au ciel mon héritage :
Laissant le monde avec moins de souci
Que laissai France, alors que vins ici[3]. »

1. *Bulletin*, XXVI, 1877, p. 11. — 2. J. Bonnet, *Bulletin*, XXI, p. 164. — 3. Merle d'Aubigné, o. c., V, p. 546. Ici Merle d'Aubigné ne fait guère que traduire en prose les vers de Marot. M. Douen le prend très vivement à partie : « Si c'est là de l'histoire, dit-il, qui donc n'avouerait qu'elle est aussi fantaisiste et romanesque que possible ? *Fabulosus scriptor*, ont dit de M. Merle d'Aubigné les plus récents éditeurs de

Saluons seulement, en passant, une autre jeune fille, sur laquelle l'influence de Calvin s'exerça tout particulièrement, Françoise Boussiron (nous la retrouverons plus loin), et hâtons-nous d'ajouter que, sous le plafond du *Loggiato*, les hommes ne sont ni moins nombreux, ni moins remarquables que les femmes.

Voici, l'un après l'autre, les secrétaires de la duchesse : La Planche Cornillan, Jehan Henry, Jehan Moynardeau. Puis viennent son aumônier, Charles de Chaluz, ses chantres de chapelle, Jean Bullac, Jean Poirier....

Autour de qui se forme donc ce groupe si animé ? un homme, petit et vif, parle, gesticule. C'est Clément Marot. A la suite de la fameuse affaire des Placards, il s'était trouvé le 7e sur la liste des suspects, menacés du feu. Le 22e nom était celui de « Maistre Mathurin Cordier, » et le 41e, celui de « Lion Jamet, aussi clerc des finences, compaignon à Clément Marot[1]. » Il s'était hâté de sortir de Paris, de s'enfuir à Nérac ; puis quittant « l'ingrate, l'ingratissime France, » et passant « les grands froides montaignes, » il s'était réfugié en Italie, à Ferrare, avec son ami Lyon Jamet, poète aussi. Ils devinrent, Marot, secrétaire de la duchesse, et Jamet, secrétaire du duc[2].

Enfin voici deux gentilshommes, qui s'avancent vers le groupe où pérore « le poète gallique. » L'un d'eux est regardé par quelques-uns avec une attention particulière, faite de respect et de curiosité. Il est vêtu tout de velours noir ; sur sa tête est une toque de docteur, de même étoffe, et une collerette blanche lui serre le cou austèrement, mais non sans élégance, cependant. Il tient un de ses gants blancs à la main et laisse voir, à l'un de ses doigts, un anneau d'or. Sa figure est à la fois sévère et noble, quoique fatiguée par des veilles, dirait-on, ou des soucis. Mais ses yeux sont grands et fendus avec finesse, et tout son être respire une distinction particulière, une simplicité de bon ton, qui le met également à l'aise avec les savants et avec les dames.

C'est un gentilhomme récemment arrivé, qui se fait nommer Charles d'Espeville, c'est Calvin[3].

Calvin. » (Douen, *Clément Marot,* I, p. 206.) Et cependant M. Douen n'a-t-il pas poussé la fantaisie et le roman (sans compter la passion injuste, dont Merle d'Aubigné est exempt) plus loin encore que l'auteur de l'*Histoire de la Réformation*, par exemple en présentant Marot comme le Réformateur qu'il fallait à la France ? M. Douen n'en est pas moins d'ordinaire un historien très digne de considération et souvent remarquable d'exactitude. Il ne faut donc pas condamner en bloc Merle d'Aubigné.

1. *Bulletin*, X, 1861, p. 36, 37. — 2. M. O. Douen a donné une liste assez complète des hommes distingués qui se trouvèrent à Ferrare, sinon au moment où y séjourna Calvin, du moins pendant que Renée y tint sa cour : « A côté d'une tribu de poètes latins... on y voyait l'Arioste, Bernardo Tasso (le père du Tasse), le Titien, Dosso Dossi, François Clouet, un grand nombre d'autres artistes, et les savants les plus éminents de l'Italie et de l'Allemagne, dont quelques-uns professaient la Réforme : Cœlio Calcagnini Morato, Bartholomeo Riccio, Marzello Palingenio, les deux frères Sinapi, Curione, Ochino, Flaminio, P. Martyr Vermigli. » (O. Douen, I, p. 170.) « On y vit encore, mais non réunis, Rabelais (octobre 1536) Calvin, son cousin Olivétan, traducteur de la Bible, qui alla y mourir (1538) des suites du poison qu'on lui avait administré à Rome ; plus tard, Hubert Languet, le célèbre publiciste, et jusqu'au calomniateur émérite, Jérôme Bolsec. » (*Ibid.*, p. 172.) — Prière de rectifier l'affirmation de M. Douen sur Olivétan, d'après *Jean Calvin*, I, p. 119. — 3. D'après le beau portrait de Hanau que nous avons reproduit au commencement de ce volume.

Vraiment, il est en pays de connaissance. Car dames, jeunes filles, gentilshommes, poètes sont pour la plupart Français. On dirait, entre les colonnes du beau *Loggiato*, d'une petite France gouvernée par Renée, semblable à la petite France que Marguerite gouvernait, sur les bords de la Baïse, sous les ombrages de la Garenne, à Nérac : petite France et France évangélique.

V

Précisément ce fut la double cause des conflits qui peu à peu éclatèrent entre Hercule et Renée, et aux premiers éclats desquels Calvin assista.

Hercule avait fait, avait voulu faire un mariage politique. Il avait cru servir ses intérêts en s'assurant l'alliance française, et, pour cela, en épousant une fille de France.

Renée, en effet, était française jusqu'au fond de l'âme. Seulement elle le resta, quand le duc, changeant de politique, s'éloigna de François Ier pour se rapprocher de Charles-Quint. On a reproché à Renée cette fidélité. Est-ce avec raison?

Brantôme dit : « Or si ceste princesse estoit habille, spirituelle, sage et vertueuse, elle estoit accompaignée d'autant de bontez, qu'elle estendoit si bien sur les subjectz de son mary, que je n'ay veu aucun, dans Ferrare, qui ne s'en contentast, et n'en dist tous les biens du monde ; car ilz se ressentoient surtout de sa charité, qu'elle a eu tousjours en grande recommandation, et principalement sur les François : car elle ha eu cela de bon, que jamais elle n'a oublié sa nation ; et, bien qu'elle en fust très loing, elle l'a tousjours fort aymée. Jamais François passant par Ferrare, ayant nécessité et s'adressant à elle, n'a party d'avecq' elle, qu'elle ne luy donnast une ample aumosne, et bon argent, pour gaigner son païs et sa maison ; et s'il estoit mallade, et qu'il n'eust peu cheminer, elle le faisoit traiter très soigneusement, et puys luy donnoit argent pour se retirer en son pays [1]. »

Elle n'aimait pas les moines, mais elle sacrifiait ses répugnances religieuses à sa bonté patriotique. Et ses livres de compte portent : « A un pauvre religieux françois.... A deux cordeliers du couvent de Rouen.... A un carme [2].... »

C'est avec peine qu'on voit un historien, comme M. Cornelius, ne trouver ici qu'une parole, fort sèche, de blâme. Renée aurait gaspillé (*verschwenderisch*) l'argent du trésor, dont elle disposait, en faveur des siens et des Français qui venaient à sa cour [3]. Et cependant Renée n'avait-elle pas, il y a longtemps, répondu aux critiques malveillantes de ses adversaires : « Que voulez-vous ? ce sont pauvres François de ma nation, et lesquelz, si Dieu m'eust donné barbe au menton, et que je fusse homme, seroient maintenant tous mes sujetz : voyre me seroient-ils telz, si ceste meschante loy sallique ne me tenoit trop de rigueur [4]. »

1. Brantôme, o. c., p. 110. — 2. Rodocanachi, p. 103, n. 1. — 3. C.-A. Cornelius, *Der Besuch Calvin's bei der Herzogin Renata*, etc., p. 207. — 4. Brantôme, p. 111.

Les froissements entre le duc et la duchesse ne tardèrent pas à se produire. C'est le 1er novembre 1534 que Hercule succéda à son père. Le même mois, Renée écrit à Montmorency pour qu'on lui fasse avoir « plus de contentement et bien en ce lieu qu'elle n'a eu jusques à présent ; » le besoin qu'elle a de la faveur du roi est plus grand qu'elle ne « peut » ni « veut » écrire[1]. Un an plus tard environ, janvier 1535, Rabelais, secrétaire de l'ambassadeur français à Rome, raconte que l'ambassadeur de François Ier à Ferrare s'est retiré en France. « Il y a danger, ajoute-t-il, que Madame Renée en souffre fascherie. Le dit duc lui a osté Madame de Soubise, et la fait servir par des Italiennes, qui n'est pas bon signe[2]. »

En effet, l'antipathie du duc contre les Français s'était concentrée sur Madame de Soubise, qu'il déclarait être *un pessimo instrumento*[3]. Et les filles lui paraissaient pires encore que leur mère. Madame de Soubise dut partir, le 20 mars 1536[4]. Peut-être que Calvin assista à ce départ.

Il assista en tout cas au deuil que Renée mena sur cette cruelle séparation. « Depuis que Madame de Soubise est partie, écrit un témoin oculaire, Madame la duchesse n'a plus paru en public, ni mis les pieds dehors, excepté dans un petit cabinet où elle est servie par ses demoiselles d'honneur, et où personne n'est admis à la voir[5]. »

Cornelius fait un nouveau crime à Renée de cette tristesse. « Renée donna, dit-il, à son chagrin sur la perte de son amie l'expression la plus blessante possible (*möglichst verletzenden*)[6]. » Le critique moderne, malgré tous ses documents, n'a pas compris le cœur de Renée, et le poète léger qui s'appelle Marot faisait de l'histoire plus vraie, quand il écrivait à Marguerite de Navarre :

1. J. Bonnet, « Hercule II. Les débuts d'un règne, 1534-1535. » *Revue chrét.*, 1885, p. 436. — 2. *Ibid.*, p. 439. — 3. *Ibid.* p. 443, n. 3. M. Fontana semble avoir hérité du duc ses sentiments sur la malignité de Mme de Soubise. (Fontana, p. 148 et 149.) Ce serait d'après les conseils de Mme de Soubise que Renée aurait abandonné le costume portugais, qu'il était alors de mode de porter en Italie, pour reprendre le costume français, « plus décent et plus saint. » Au lendemain de son mariage, au contraire, Renée s'était fait confectionner des vêtements à l'italienne, afin de ne pas sembler une étrangère au moment de son entrée dans ses futurs États. « Madama Renea vorria venire in Italia al modo di là, » écrit l'ambassadeur ferrarais. (Rodocanachi, p. 61.) — 4. A ce moment, et à ce propos, Merle d'Aubigné (V, p. 66) met dans la bouche du duc ces mots : « Quant à M. d'Espeville, sachez, Madame, que, s'il est découvert, il sera *à l'instant traîné au supplice à cause de la religion.* » Cette même parole est reproduite par O. Douen (*Cl. Marot*, I, p. 212, n. 1). Les deux auteurs citent, comme référence, Drelincourt, p. 337. Mais O. Douen s'est borné à copier, sans le dire, Merle d'Aubigné, lequel avait dramatisé un renseignement emprunté par Drelincourt à P. Masson, lequel se bornait à raconter que Calvin n'était pas resté longtemps en Italie (ajoutant comme une réflexion à lui, P. Masson), « de peur qu'étant découvert, il ne fut *à l'instant traîné au supplice à cause de la religion.* » La parole du duc n'est donc pas authentique, et ne se trouve pas dans Drelincourt. — 5. *Bulletin*, XXVI, 1877, p. 4. « Une mission d'Antoine de Pons à la cour de France, 1539. » — Renée elle-même, écrivant à Marguerite d'Angoulême, s'exprime ainsi : « Je ne fais point de doute, ma sœur, que de ceste heure madame de Soubise ne vous ait fait bien au long entendre les termes où je me trouve, et mesme les assaulx qui m'ont esté livrez depuis son partement, qui ont esté tels que oncques nul ne me cousta plus à supporter, et sans l'aide de nostre Seigneur, je ne scay comme j'eusse pu eschapper jusques icy, veu que de jour en jour on me renouvelle les vexations. » J. Bonnet, *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 118. « Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et Renée de France, 1535-1536. » — 6. Cornelius, p. 210.

Tu sais comment hors son pays alla
Et que parents et amis laissa là.
Mais tu sais quel traitement elle a
En terre étrange....
Ah ! Marguerite, écoute la souffrance
Du noble cœur de Renée de France,
Puis, comme sœur plus fort que d'espérance
Console-la.

VI

Certainement, ce qui n'a pas peu contribué à provoquer les critiques du XVIe siècle et du XIXe, c'est que, à la cour de Renée, qui disait : français, disait plus ou moins : évangélique. La question de nationalité était au fond une question de doctrine.

Ici nous rencontrons M. Cornelius et sa thèse. Kampschulte, nous l'avons montré, passe aux yeux de beaucoup de protestants, et pas des moins savants, certes, pour l'historien à peu près idéal. Cornelius, vieux catholique comme Kampschulte, son ami, l'héritier de ses notes, un des types les plus autorisés de l'historien documentaire, jouit de la même réputation. Pour nous, le successeur a beaucoup des qualités, mais il a aussi les défauts de celui dont il continue savamment les travaux. Ni l'un ni l'autre n'ont su s'affranchir de certains préjugés, ni surtout de certaines antipathies vis-à-vis des protestants.

Au sujet de Renée, la thèse de M. Cornelius est celle-ci : à l'époque où Calvin arriva et séjourna en Italie, Renée ne s'occupait pas de religion. C'était tout simplement une princesse qui faisait, en Italie, de la politique française. Comment elle devint évangélique, plus tard, longtemps après le passage de Calvin, on l'ignore. Tout ce qu'on peut espérer, c'est que MM. Fontana et Herminjard nous l'apprendront quelque jour [1]. C'est la négation radicale de la tradition, et le voyage de Calvin n'a plus d'importance, ni même de signification.

Nous pourrions peut-être nous borner à opposer à M. Cornelius.... M. Cornelius, écrivant : « Le soin que Renée prend des hérétiques persécutés, trahit quelque chose de ce sentiment, que, du côté de Calvin, on nomme piété. [Voilà une de ces expressions qui prouvent ce que nous avons appelé les préjugés, les antipathies de Kampschulte et de Cornelius : *etwas von jener Sinnesart, die man auf Calvin's Seite Frömmigkeit nennt*]. Dans cette idée nous confirment les poésies que Marot composa à cette époque à son honneur. » Et encore : « Ainsi donc il y a chez elle une certaine sympathie pour le mouvement religieux. Mais à côté de cela, elle conserve une attitude ecclésiastique correcte [2]. »

Mais voyons les faits : ce sera préciser les circonstances dans lesquelles Calvin arriva à Ferrare.

Quoique l'hérésie n'eût été introduite que récemment dans cette ville, l'esprit critique y était fort développé, surtout dans l'université : « Les professeurs qui

1. Cornelius, p. 222. — Or Fontana a émis une opinion toute contraire. (Fontana, p. 282.) — 2. Cornelius, p. 216.

y enseignaient, ne se piquaient nullement d'orthodoxie, et les doctrines des novateurs allemands étaient, parmi eux, en grand crédit[1]. » Selon Fontana, « on y professait des idées fort libres, et supérieures peut-être à celles des novateurs[2]. »

Celio Calcagnini avait publié un ouvrage dont le titre était : « Que le ciel est immobile, et que la terre se meut. » Cent ans plus tard on l'aurait brûlé[3].

Palingenio Stellato avait offert à Hercule lui-même, qui l'avait accepté, son ouvrage : *Zodiacus vitæ*, dans lequel les moines étaient traités de porcs, le pape d'athée, et Luther de vengeur[4].

De nombreux étrangers, qui venaient étudier à Ferrare[5], y apportaient les idées nouvelles, et l'université, « dont l'influence était grande ainsi que le prestige, » semblait prête à favoriser un mouvement d'opposition.

C'est dans ce milieu que Hercule amena Renée âgée de dix-huit ans[6] !

On raconte qu'au début elle se montra bonne catholique, se faisant envoyer de Chartres des chemises semblables à celle de la Vierge, portant le cordon, dont saint François de Paule ceignait ses reins[7], bref se disant et se croyant « la très humble et très dévotte fille de Sa Sainteté[8]. »

Mais nous savons qu'au XVIe siècle les ruptures subites étaient rares ; les transitions s'opéraient lentement ; les progrès et les reculs alternaient, fréquents. Et il n'est pas besoin de supposer avec M. Cornelius une « confusion » particulière dans l'esprit de la duchesse, et encore moins de la « duplicité » (*Zweideutigkeit*)[9]. Ces hésitations ou ces contradictions, qui se manifestèrent à une époque postérieure, alors que personne ne met en doute son attachement à la Réforme, ne prouvent pas du tout qu'au moment où Calvin arriva, Renée n'était pas sous l'influence de sentiments religieux précis et sincères[10].

1. Rodocanachi, p. 108. — 2. Fontana, p. 309. — 3. On disait du reste que Copernic avait étudié à Ferrare. Et lorsque Paul III, par son bref du 12 octobre 1537, convoqua les savants qui devaient préparer la réforme du calendrier, opérée par Grégoire XIII, il fit venir un des professeurs de Ferrare. (Fontana, p. 83.)

4. Proh pudor! hos tollerare potest ecclesia porcos
Duntaxat ventri, Veneri, somnoque vacantes. (Fontana, p. 309, n. 1.)

— 5. Sinapius y fut envoyé par Erasme. — 6. Son mari disait d'elle : « C'est une petite tête dure à convaincre. » (Rodocanachi, p. 61.) — 7. Fontana, p. 86. — 8. Cette lettre est du 26 mai 1536. Seulement il faut remarquer que Renée avait besoin du pape, que celui-ci venait de lui rendre service, et que du reste la lettre de la duchesse est écrite avec une finesse, peut-être même avec une malice, bien françaises. Si elle dit à l'ambassadeur français à Rome : « vous, priant de m'entretenir toujours en mes affaires en la bonne grâce et souvenance de sa Sainteté, comme très humble et dévotte fille que je leur suy et seray toute ma vye, selon mon debvoir, » elle a la précaution d'ajouter : « Et le bon exemple que vous scavez que m'ont donné, et donnent encores aujourd'huy tous ceulx de la maison dont je suy. » (Fontana, p. 338.) L'exemple de son père qui avait été un ennemi si violent de la papauté ! — 9. Cornelius, p. 217. — 10. Nous savons du reste que Renée avait hérité de son père des sentiments très antipapistes. Nous verrons qu'elle les manifestera à Calvin, qui lui avait envoyé un exemplaire de la médaille frappée par Louis XII. Voir plus bas, p. 80, n. 1. *Opera*, XX, p. 269. D'après Brantôme, d'après Muratori, ces sentiments antipapistes la conduisirent aux sentiments évangéliques : « Elle nourrissait une haine singulière contre l'Eglise romaine, dit Muratori, parce qu'elle avait devant les yeux les durs traitements infligés au roi Louis XII, son père, et à la maison d'Este, par le pape Jules II, usant des armes tantôt temporelles et tantôt spirituelles. Cet état d'esprit lui fit paraître belles et bonnes toutes les doctrines contraires à l'enseignement de l'Eglise de Rome. » *Delle antichita Estensi continuazione*, p. 339.

Et la preuve, ce sont les poésies de Marot, que M. Cornelius analyse d'une façon décidément trop brève.

Voici comment, dès le 30 août 1535, l'ambassadeur ferrarais à Venise, Matteo Tebaldi, annonce à Hercule l'arrivée de Clément Marot : « Je crois devoir avertir votre Excellence qu'un Français, du nom de Clément, est venu récemment s'établir auprès de notre sérénissime duchesse, après avoir été banni de tout le royaume de France, comme Luthérien. C'est un homme très capable d'introduire cette peste à la cour, ce dont la bonté divine veuille nous préserver [1]. »

Et les craintes de l'ambassadeur n'étaient pas complètement chimériques. Clément Marot traversait une crise de religiosité évangélique [2]; quant à Renée, il n'avait pas besoin de lui donner des idées qu'elle avait déjà. C'est ce qui est attesté par ces vers [3], composés en automne 1535, dans une pièce intitulée : « Avant naissance du troisième enfant de Madame la duchesse de Ferrare. »

Vien donc, petit enfant,
Vien escouter vérité révélée,
Qui tant de jours nous a esté cellée.
Viens escouter, pour l'âme resjouyr,
Ce que caffars veulent garder d'ouyr,
Viens veoir, viens veoir la beste sans raison,
Grand ennemye de ta noble maison :
Viens tost la veoir atout sa triple creste
Non cheute encor, mais de tumber bien preste [4].

1. *Bulletin*, XXXIV, 1885, p. 290. — 2. En 1542, Malingre, un des premiers prédicateurs de la bonne nouvelle en France, rappelait à Marot comment « quinze ans passez » (en 1527)

.... tu m'as ouy prescher à Bloys,
En exposant l'épistre des Hébrieux,
En détestant publiquement la Messe.

Marot était avec Marguerite et la Cour, à Blois. *Bulletin*, XIX-XX, p. 86. — 3. Ces vers ont été supprimés dans toutes les anciennes éditions des œuvres de Marot. Ils se retrouvent dans celle de M. G. Guiffrey. (Herminjard, VI, p. 452.) — 4. On lit encore dans la même pièce :

Vien hardyment...
Tu trouveras la guerre commencée
Contre ignorance et sa troupe insensée...
Mais tu auras (que Dieu ce bien te face)
Le vray moyen qui tout ennuy efface...
Ce vray moyen, plein de joye seconde,
C'est ferme espoir de la vie féconde,
Par Jésus-Christ, vainqueur et triomphant
De cette mort. Fontana, p. 281.

De luthériste, ilz m'ont donné le nom.
Qu'à droict ce soit, je leur responds que non.
Luther pour moy des cieulx n'est descendu,
Luther en croix n'a point esté pendu
Pour mes péchez....
O Seigneur Dieu, permectez moy de croire
Que réservé m'avez à vostre gloire...
Et si ce corps avez prédestiné
A estre un jour par flamme terminé
Que ce ne soit au moins pour cause folle,
Ainçoys pour vous et pour votre parolle. Fontana, p. 269, 270, 271.

Et de ces vers, il faut rapprocher ceux-ci, écrits aussi en 1535, « au Roy, du temps de son exil à Ferrare » :

> Que pleust à l'Eternel
> Pour le grand bien du peuple désolé
> Que leur désir de mon sang fut saoulé ;
> Et tant d'abus dont ilz se sont munis,
> Fussent à clair descouvers et punis
> O quatre foys et cinq foys bien heureuse
> La mort, tant soit cruelle et rigoureuse,
> Qui feroit seule un million de vies
> Soubz telz abus n'estre plus asservies ! (Fontana, p. [illegible])

Après avoir lu ces violentes invectives contre Rome, il est impossible de ne pas trouver juste le commentaire dont M. Herminjard les accompagne : « L'hostilité de ce langage ne comporte qu'une seule explication : Marot devait savoir par ses entretiens journaliers avec la duchesse qu'elle refusait toute obéissance à l'Eglise romaine, et que, si elle assistait encore aux cérémonies du culte, c'est qu'elle y était obligée par les convenances de sa haute position [1]. »

Le représentant distingué de l'école documentaire, M. Cornelius, peut bien écrire : « Nous remarquons que jusqu'à présent, et nous sommes au moment où Calvin arrive, dans toutes ces pénibles discussions, la question religieuse n'est pas touchée (*nicht berührt worden ist*) [2]. » (Il s'agit du départ de Madame de Soubise.) Mais, si la question religieuse n'avait pas encore été traitée dans certaines négociations, elle l'avait été entre Marot et Renée, et elle l'avait été de telle façon que la diplomatie papale ne l'ignorait plus ! Le 18 mars 1536 (Calvin venait peut-être d'arriver à Ferrare), quelques cardinaux amis font observer qu'à la cour de Ferrare se trouvent des luthériens bannis de France ; ils demandent si le duc a connaissance du fait, et ils ajoutent : que le duc, *per amor de Dio*, veuille y faire attention, et ne consente pas à tolérer une pareille peste (*simile peste*) dans sa ville, ce qui pourrait facilement fournir au pape une occasion d'agir contre le duc, et même d'en arriver à des excommunications [3].

Voilà les documents et la lumière qu'ils jettent sur le voyage de Calvin. Comment n'aurait-il rien su de ce que savaient tant de Français, rien de l'état général des esprits, de l'opinion de l'université, de la présence d'une foule de ses compatriotes, des idées de la duchesse et de l'existence d'un milieu évangélique agité et de plus en plus important ?

Nous n'allons pas plus loin [4].

1. M. Lecoultre dit aussi : « Renée avait donc bien rompu dans son for intérieur avec l'Eglise romaine, et elle en convenait volontiers avec ceux qui lui inspiraient de la confiance. » (Lecoultre, p. 8.) — Citons enfin M. Douen : « La piété de Renée, sa ferveur même nous ont été assez clairement révélées par Marot, pour que nous ne puissions les mettre en doute. Elle était pieuse et dévouée à l'Eglise bien avant l'arrivée de Calvin.... Ce ne peut être la piété proprement dite que Calvin, revenu de Ferrare, regrettait de ne pas avoir trouvée en Renée, mais très probablement la fermeté et la résolution nécessaires pour rompre ouvertement avec le catholicisme, et notamment avec la messe. » (Douen, I, p. 206.) — 2. Cornelius, p. 210. — 3. Fontana, p. 307. — 4. Il est curieux que le dernier historien, M. Rodocanachi, connaissant tous les

VII

La question politique avait amené un premier éclat : le départ de Madame de Soubise. La question religieuse en amena un second, avec scandale et intervention de l'inquisition. Calvin assista peut-être au premier, certainement au second.

Voici ce qui se passa d'après une lettre d'Hercule (5 mai 1536) à son ambassadeur à Paris [1].

Un Français du nom de Jehannet[2], chanteur, avait été pris, depuis onze ou douze mois, par le duc à son service, pour complaire à la duchesse. On lui avait imposé, comme condition, de vivre d'une façon honnête et chrétienne, parce qu'on avait appris qu'il s'était enfui de France sous inculpation de luthéranisme, et même qu'un de ses complices avait été brûlé par ordre du roi.

Or le Vendredi saint, 14 avril 1536, au moment où chacun se disposait à l'adoration de la croix, Jehannet était sorti de l'église avec ostentation.

Tout d'abord, on sembla ne pas faire attention à cette manifestation. Mais, le soir, le coupable fut arrêté et mis à la question. Au troisième coup de corde[3], il parla. Le duc s'exprime ainsi : « Dans le cours de l'instruction, le dit inquisiteur a été informé par un religieux français et par plusieurs serviteurs de la duchesse, que les nommés Clément Marot, Laplance Cornillan et bon nombre d'autres, attachés à la maison de Mme la duchesse, et vivants auprès d'elle, étaient infectés d'hérésie. »

On voulut les faire comparaître devant l'inquisiteur. Mais eux préférèrent (cela se comprend) quitter la ville. Et, pour le moment, on se borna à arrêter, le 4 mai, Jean de Bouchefort, clerc du diocèse de Tournay, suspect « de la perfide et damnée hérésie luthérienne. » C'était l'un des plus dévoués serviteurs de la duchesse. Il devait devenir, quand elle habita Montargis, son homme de confiance, son factotum [4].

C'est entre ces deux arrestations que Calvin avait quitté Ferrare [5].

travaux de la critique, et, en somme, les approuvant, aille non seulement plus loin que nous, mais semble en revenir à Merle d'Aubigné et à Jules Bonnet. Nous citons l'un, non pour justifier, mais pour disculper les autres : « Calvin n'avait-il pas des visées ambitieuses ?... la suite tendrait à le prouver. » (Rodocanachi, p. 106.) « Il ne suffisait pas à l'entreprenant prédicateur de triompher d'une femme, fût-elle du sang de France. Il ne rêva rien moins que la conquête de Ferrare. » (*Ibid.*, p. 109.) « Il n'y avait rien d'étonnant à ce que Calvin ait cru possible de fonder à Ferrare, par un coup de main hardi, le gouvernement qu'il établit de semblable façon, quelques années plus tard à Genève (!) et qu'il ait même pu se flatter d'entraîner à sa suite, par cet exemple, le reste du pays. (!!) Quelle fut sa responsabilité dans les événements qui suivirent ? Y prit-il une part active ? Se tint-il à l'écart ? Fut-il tout simplement compromis ? Il est impossible de rien préciser à cet égard. » (*Ibid.*, p. 110.)

1. *Bulletin*, XXXIV, 1885, p. 291. — 2. Ce Jehannet était un tout jeune homme de vingt ans, Jean ou Johannot. A la cour, on l'appelait Zanetto. Il figurait le 23e sur la fameuse liste des suspects, « ung nommé Jehannet, chantre. » (*Bulletin*, X, 1861, p. 36, 37.) — 3. Fontana, p. 315. — 4. Rodocanachi, p. 114. — 5. Empruntant pour une fois le style de l'école classique, M. Lecoultre écrit (p. 22) : « Dans ces circonstances, il est naturel de penser que Calvin, arrivé depuis peu à Ferrare, quitta cette ville à la première nouvelle

VIII

Serait-il vrai que nous aurions sur ce séjour un nouveau document authentique et des plus curieux? M. Fontana croit l'avoir découvert. Il s'agit d'un interrogatoire du 30 avril 1536, devant l'inquisiteur ferrarais.

Un père franciscain déclare « qu'il s'est rencontré, à cette quadragésime, dans une certaine chambre du dit palais, en compagnie du père [le nom a été enlevé] français, et qu'ils eurent ensemble, tant le dit déposant que son compagnon, un entretien avec un certain Français de petite stature (*cum quodam gallo parve stature*), dont il ignore le nom, mais qu'on disait être secrétaire de Madame, et qu'entre eux s'éleva une grande querelle et discussion sur ce que le dit Français niait et anéantissait toute l'autorité de l'Eglise et du pape, affirmant en outre que le libre arbitre n'existe en nous que pour le mal (*nullum in nobis esse liberum arbitrium nisi in malum*), et lorsque le dit déposant et son compagnon taxèrent leur interlocuteur d'hérésie, il répondit que ces choses étaient publiquement enseignées par son propre prédicateur [1]. »

« Interrogé s'il croit que le dit prédicateur, qui est de Crémone, a enseigné ou prêché ces hérésies, il répond qu'il n'en sait rien, bien que le Français dénoncé par lui ait dit que ces choses avaient été enseignées en chaire par son prédicateur, et que tous les assistants aient affirmé la vérité de ce propos.

» ...Interrogé sur le nom et la qualité de ce Français, il répond avoir ouï dire qu'il s'est enfui de France à cause de ses hérésies luthériennes [2]. »

Il serait intéressant de savoir qui était ce prédicateur crémonais; probablement un aumônier de la duchesse. Quel autre aurait eu cette hardiesse, et où aurait-il eu cette liberté autre part que dans la chapelle du palais?

Mais plus intéressant encore serait de savoir qui était ce Français.

M. Fontana dit : C'est Calvin. Il est vrai que ce sont ses doctrines, en particulier sur le libre arbitre, et il est fort curieux d'entendre ces doctrines défendues « dans le palais du duc de Ferrare, » dans ce palais que Calvin n'avait pas encore, ou avait à peine quitté, et d'apprendre qu'elles ont été prêchées sans doute dans la chapelle ducale. De plus Calvin, Français, était petit.... L'interrogatoire donne presque son signalement. Mais d'autres y répondaient, et se figure-t-on Calvin se réfugiant derrière l'autorité de son prédicateur crémonais [3]?

Avec plus de raison, MM. Bonnet et Lecoultre ont indiqué, au lieu de Calvin,

de l'arrestation de Jehannet, c'est-à-dire sans doute peu de jours après le 14 avril; *nous croyons voir la duchesse* le faisant venir aussitôt auprès d'elle, avec son compagnon Louis du Tillet, et leur procurant à tous les deux les moyens de quitter sans retard un pays si dangereux pour eux. » Toutefois, avec sa scrupuleuse exactitude, M. Lecoultre se hâte de reconnaître que son affirmation n'est pas sûre. « Il se peut, dit-il, que les deux amis eussent déjà quitté Ferrare à cette date : il se peut même, à la rigueur, qu'ils y soient restés une ou deux semaines. »

1. Traduction de J. Bonnet. *Bulletin*, XXXIV, 1885, p. 293. — 2. *Ibid.*, p. 330, 331. « Calvin à Ferrare avril 1536. » Lettre au directeur de la *Rivista cristiana*. — 3. *Bulletin*, XXXIV, 1885, p. 292, 294.

Marot, Français, petit, secrétaire de la duchesse.... Mais c'est une pure conjecture.

Dans la période d'exaltation que le poète semble avoir traversée à ce moment, les propos, rapportés par le Franciscain ne seraient pas trop invraisemblables dans sa bouche.

Et cependant, il ne faut pas l'oublier, c'est bientôt, tout de suite après son arrivée à Venise qu'il tiendra au dauphin de France un langage faisant prévoir son abjuration prochaine à Lyon. Il demande un sauf-conduit pour rentrer en France, et ne doute pas que le roi ne le lui accordât, s'il connaissait ses sentiments :

Il le feroit, si savoit bien comment
Depuis *ung peu* je parle sobrement ;
Car ces Lombars avec qui je chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A ung mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu et à poltronniser ;
Dessus ung mot une heure je m'arreste ;
J'en parle à moy, je respons de la teste[1].

IX

Renée était profondément émue, blessée par l'arrestation brutale de ses serviteurs les plus intimes. Elle écrivit à Marguerite ; elle fit intervenir le roi, qui réclama Jehannet comme son sujet. Le duc ayant refusé, elle fit intervenir le pape, auquel on parla « des mauvais traitements incroyables » que la duchesse subissait, et, par un bref du 10 mai, le pape ordonna à l'inquisiteur ferrarais de livrer au gouverneur de Bologne « Jean Bouchefort et ceux qui auraient pu être arrêtés du même chef que lui[2]. » Hercule, profitant des exigences contradictoires du roi et du pape, garda, en attendant, les prisonniers. Même le 4 juin[3], une nouvelle arrestation fut opérée, et Jean Cornillan, homme de confiance, serviteur particulier et trésorier de la duchesse, fut jeté dans un des pires cachots du château, un de ceux sans doute que nous avons décrits[4]. Renée parle « des terreurs où elle se trouve, » et la situation est plus tendue que jamais.

Tout à coup elle se détend. Le plus important des prisonniers s'évade, et cette évasion amène la mise en liberté des autres. C'est le duc lui-même qui, le 14 juillet, la demande au pape : « On n'a pas de preuves suffisantes pour les faire mourir, et on aurait de la peine à se les procurer, parce que les témoins se trouvent en France, et à cause de la fuite d'un *personnage* (*uno che*) qui se trouvait dans le pays, et de qui on pouvait espérer d'apprendre toute la vérité[5]. »

Qui était ce personnage ?

C'est ici que se place la légende dramatique de l'arrestation de Calvin, et de sa délivrance des mains de l'inquisition.

1. Voir Douen, I, p. 225. — 2. Rodocanachi, p. 115. — 3. *Ibid.*, p. 117, rectifiant Lecoultre, p. 9, n. 2. — 4. Cornelius, p. 213. — 5. Fontana, p. 385.

Le célèbre historien italien, Muratori, a parlé de Calvin dans ses deux grands ouvrages. « Le pire, dit-il dans le premier, fut que Jean Calvin lui-même, auteur à la fois, et grand missionnaire, de sa secte pestilentielle, se détermina à venir trouver la princesse.... Reçu avec faveur par la duchesse, il eut avec elle des conversations familières, et il aiguisa son éloquence pour la persuader que Luther, dans sa réforme de l'Eglise, était resté à moitié chemin, et qu'il fallait aller plus loin.... Mais craignant d'être découvert par les vigilants inquisiteurs, il ne séjourna pas longtemps (*non si fermo molto*) à Ferrare[1]. »

Et dans son second ouvrage, *Annali d'Italia*, Muratori ajoute les lignes si souvent citées depuis : « Ce loup, se voyant découvert, s'enfuit à Genève. Quelqu'un qui a vu les actes de l'inquisition de Ferrare, m'assure que cet agent de perdition (*pestifero mobile*) fut jeté en prison, mais pendant qu'il était conduit de Ferrare à Bologne, il fut, sur la route, délivré par des gens armés. Chacun comprit aisément d'où venait le coup[2]. »

Telles sont les lignes, les pages, qui depuis ont défrayé tous les récits de tous les narrateurs[3].

Rilliet reproduit les dernières lignes, sans observation, sans critique d'aucune sorte[4].

Merle d'Aubigné les développe avec son imagination dramatique. « Calvin, averti de ce qui se passait, était dans le palais *del Magistrato*, où il habitait, ainsi que du Tillet, et préparait en hâte son départ. Mais les inquisiteurs étaient au guet ; leurs officiers arrivèrent, se saisirent du « perturbateur empesté » (*pestifero mobile*) et l'emmenèrent prisonnier. Leur intention n'était point de le laisser dans un lieu où le docteur évangélique possédait de puissants amis. Ils résolurent de faire instruire son procès à Bologne, ville des Etats du pape, peu éloignée de Ferrare, et où ils seraient entièrement les maîtres. Le jeune Français fut donc remis à quelques familiers du Saint-Office, et dut prendre, au milieu d'eux, le chemin de cette antique cité, qui s'honorait de posséder dans ses murs les cendres de Dominique, père de l'inquisition.

» Calvin avançait, entouré des gens chargés de le conduire. Il eût pu dire alors de lui-même ce qu'il dit plus tard d'un autre : « Combien qu'il espère encore, » le voilà assiégé de cent morts, en sorte qu'il n'a ouverture, tout petite qu'elle » soit, pour échapper. » (Sur Actes, XII, 6.) Le tribunal de l'inquisition, qui n'était jamais tendre, ne le serait pas sans doute envers un hérésiarque de cette

1. Muratori, *Delle Antichita Estensi Continuazione*, 1740, p. 389-391. — 2. Muratori, *Annali d'Italia*, 1749, X, p. 275. — 3. Tiraboschi, presque aussi célèbre que Muratori, parle des troupes allemandes qui, par leurs discours et leurs exemples, propagèrent (*non poco*) les erreurs luthériennes, et il ajoute : « Plus funeste encore pour l'Italie fut le séjour qu'à cette époque fit secrètement Calvin, sous le nom de Charles d'Espeville, à la cour de Ferrare, vers 1535, parce que non seulement il confirma dans ses erreurs la duchesse Renée, mais encore en séduisit bien d'autres. » *Storia della letteratura italiana*, VII, p. 291. — 4. Rodocanachi croyait avoir découvert dans la bibliothèque de Saint-Gall une lettre de Bullinger à Vadian, 19 déc. 1542) « qui jette quelque jour sur cette obscure question ; » mais il a mal lu. Dans cette lettre il est question de *Coelius* (Curione) et non de Calvinus. Ainsi ont lu M. Herminjard, qui cite une partie de la lettre, VIII, p. 144, et les éditeurs des *Opera*, XI, p. 480.

espèce. L'escouade qui le menait, se dirigeant vers le Midi, traversait un pays fertile et s'avançait sans obstacle vers la ville des Etats pontificaux. Calvin et ses gardiens avaient déjà fait une bonne partie du chemin, quand parurent tout à coup des gens armés. Ils arrêtent la troupe et ordonnent qu'on relâche le prisonnier. Y eut-il résistance? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, les inquisiteurs, peu accoutumés à céder, se virent enlever le docteur qu'ils traînaient à une mort certaine. Calvin fut mis en liberté, et ne pensa plus qu'à quitter l'Italie[1]. »

Tout cela est fort beau : il ne manque à ces scènes que... la vérité. Mieux informé, non seulement que Merle d'Aubigné et Rilliet, mais que Muratori lui-même, nous pouvons aujourd'hui séparer la légende de l'histoire.

Il y a eu une évasion et non un enlèvement. Cette évasion n'a pas eu lieu sur la route de Ferrare à Bologne, mais tout simplement de la prison de Ferrare. Il s'agissait non de Calvin mais... de quelqu'un autre.

Muratori n'avait pas vu lui-même les actes de l'inquisition. Il parlait d'après ce qu'on lui avait raconté, et le narrateur avait commis des confusions. Il avait vu en particulier l'ordre du pape de mener les prisonniers de Ferrare à Bologne : il n'avait pas fait attention qu'un autre ordre avait dit de les garder.

De plus, le nom de Calvin ne figure dans aucun document : il est seulement question d'un *personnage*. Quel est-il? M. Fontana dit Calvin. MM. Bonnet et Lecoultre disent Marot. Il n'y a aucune preuve. Tout ce qu'on sait, c'est que cette évasion était récente le 14 juillet : or, à ce moment, Calvin était sans doute parti depuis plusieurs semaines, et, le 15 juillet, Marot envoyait de Venise une épitre en vers à Renée, et disait :

Après avoir, *par maints jours,* visité
Cette fameuse et antique cité...[2]

Ainsi les légendes se forment et s'évanouissent.

X

Evidemment ce qui nous intéresserait le plus, ce serait de savoir un peu exactement ce que furent les relations de Calvin et de Renée[3]. Les documents précis manquent à notre légitime curiosité. Du moins ne négligeons pas les quelques indications que nous possédons.

Le Réformateur et la duchesse eurent certainement des entretiens fréquents et intimes[4]. « *Autant*, raconte Bèze, que l'état actuel des choses lui permettait de le faire, il la confirma dans le véritable amour de la piété[5]. »

1. Merle d'Aubigné, o. c., V, p. 567, 568. — 2. Herminjard, VI, p. 448-455. — 3. Rodocanachi dit (p. 106) : « Renée fit bon accueil à Calvin, et lui remit, *ce semble*, quelque argent. » En note 4 de cette page : « On voit, d'après Bonnet, le nom d'Espeville inscrit sur le registre des dépenses de Renée, en mars 1536, *mais sans indication de somme :* je *n'ai pu*, pour ma part, *l'y trouver.* » Il faudrait des attestations autrement précises pour admettre le fait que M. Rodocanachi *semble* enregistrer. — 4. Nous ignorons pourquoi certains historiens prétendent que ces entretiens eurent lieu de nuit. M. Fontana dit : « Bien

Il est vrai que M. Cornelius se hâte de dire : « ... Autant que l'état actuel des choses lui permettait de le faire. » cela veut sans doute signifier que l'état des choses ne le lui permit pas beaucoup.... D'après ce que nous connaissons de la situation de la duchesse, nous comprenons que la visite de Calvin pouvait difficilement tomber à un moment moins favorable pour les vœux et les efforts du Réformateur [1]. » Il nous semble au contraire que Calvin arrivait à un moment où Renée devait être tout particulièrement bien disposée à l'écouter. N'était-elle pas dans une grande douleur? Ne venait-on pas de lui arracher celle qui avait été si longtemps comme sa mère, Madame de Soubise? Marot ne la comparait-il pas à un « lis au milieu des espines? » Et au même moment, la crise religieuse ne se confondait-elle pas avec la crise domestique ?

Quelle occasion favorable pour un pasteur et pour un docteur! Calvin la saisit, et « de telle sorte, dit Bèze, que depuis lors elle l'a aimé d'un amour unique [2]. » Et quand, après la mort du Réformateur, ce même Bèze dédiera, le 20 mai 1566, à la duchesse les *Opuscules*, se reportant évidemment à ces jours de Ferrare, il lui écrira : « Je say quelle estoit la révérence que le défunct vous a portée toute sa vie, comme à celle qu'il a en partie enseignée, en partie aussi confirmée en la doctrine de vérité, de plus longtemps que Dame qui soit aujourd'huy vivante [3]. »

C'est bien cette influence « intime et discrète, » où le cœur agit autant que l'intelligence, qui produit des amis encore plus que des disciples, qu'un critique comme Rilliet a devinée et décrite en ces termes, aussi élégants que ceux de l'historien le plus classique : « A en juger par le portrait qu'il fait de lui-même, on peut se représenter Calvin sous les voûtes du palais des Este, s'efforçant moins de briller et de paraître dans ce cercle d'élite, où des seigneurs, des lettrés et des dames s'occupaient en commun des doctrines nouvelles, que se montrant avide de communiquer, dans des entretiens intimes et discrets, l'ardeur des convictions qui remplissent son âme et qui maîtrisent son esprit. Voilà ce qui le pousse vers Ferrare et vers la petite Eglise qui, sous l'inspiration et la protection de Renée, se nourrit de l'Evangile, dans les lieux mêmes où l'Arioste fait lire avec délices, par une société légère, les stances harmonieuses et

que ses pensées ne fussent pas toutes pour Renée... l'explication de ses doctrines dans l'appartement de Madame était la chose la plus naturelle et peut-être l'unique thème de discours possible. » p. 312. — 3. *Opera*, XXI, p. 125.

1. Cornelius, p. 205 et 216. — 2. Voilà un document. M. Cornelius ne l'accepte pas. « Le biographe raconte que Renée a toujours été très dévouée au Réformateur, et lui garde après sa mort un souvenir reconnaissant ; et il indique que ces sentiments sont la conséquence de cette visite. Mais cette affirmation n'est-elle pas contredite par le long silence de Renée et de Calvin ? Il est vrai que plus tard, beaucoup plus tard, Renée est entrée en relations étroites avec le directeur de conscience de Genève. Mais la question est : Bèze a-t-il le droit de rapprocher les choses séparées par un si grand espace de temps et de voir la cause de ces relations dans la visite de 1536? » (Cornelius, p. 206.) Notre auteur oppose donc à l'affirmation de Bèze un argument... *a silentio*. On sait ce qu'il vaut en général. Il faut observer en outre que, d'après M. Cornelius, le « long silence » (*das lange Schweigen, in sehr langen Zeit*, p. 205, 206) a duré... un an au plus, puisqu'il y a une lettre de 1537. — 3. *Opera*, V, p. XVIII.

piquantes de sa spirituelle et très libre épopée. Calvin n'est venu chercher en Italie que les jouissances secrètes de la piété, et former avec des âmes vouées aux mêmes convictions que lui les liens durables de l'amitié religieuse [1]. »

Aussi ne sommes-nous pas disposé à accepter la légende d'une prédication de Calvin dans la chapelle du château [2], ni la légende d'un portrait de Calvin peint à ce moment par le Titien [3], ni la légende des réunions musicales, où l'on chantait des Psaumes, et d'où Calvin dut s'exclure lui-même, faute de goût artistique [4].

Les conversations particulières, les entretiens d'un catéchiste avec ses catéchumènes, c'est-à-dire avec Renée et quelques-unes de ses demoiselles d'honneur, comme Françoise Boussiron, répondaient aux exigences de la situation, et suffisaient au but du Réformateur.

De ces entretiens, nous croyons retrouver un écho dans la lettre que Calvin écrivit plus tard à Renée : « J'ay congneu en vous, lui dit-il, une telle crainte de Dieu et fidèle affection à luy obeyr, que.... [5] » Il n'avait pas vu Renée depuis Ferrare. Quelques lignes plus loin, parlant de la messe, Calvin dit : « Je doubte si je me y doibs arrester, d'aultant que j'estime cela vous estre tant résolu, que la messe est ung sacrilège le plus exécrable que l'on puisse penser, que je crains de

1. Rilliet, p. 26. — 2. « A côté de la salle de l'Aurore, où se réunissaient d'habitude Renée et sa cour, se trouvait dans le château ducal une chapelle décorée par le pinceau du Titien.... Calvin était prêt. Renée l'invita à parler dans la chapelle du Titien. N'avait-il pas prêché dans les Eglises catholiques de Noyon, de l'Angoumois, du Poitou ? ... Dans cette époque glorieuse pour l'Italie, où Curione enseignait à Pavie, protégé par l'admiration de ses auditeurs; où Aonio Paleario glorifiait à Sienne Jésus-Christ, « le » roi de tous les peuples; » où Mollio exposait à Bologne les épîtres de saint Paul, au grand scandale du pape ; où Juan Valdez, Pierre Martyr, Ochino remplissaient Naples de la parole évangélique, où la vérité de Christ semblait se glisser jusque dans Rome même, un Français, sous le patronage d'une princesse française, annonçait à Ferrare le même évangile, mais d'une voix plus distincte encore. Quel avenir pour l'Italie, si Rome n'eût éteint ces lumières! » (Merle d'Aubigné, o. c., V, p. 544, 545.) — 3. Il sera question de cette scène dans un des volumes suivants, quand nous étudierons les portraits de Calvin. — 4. A côté des légendes racontées par Merle d'Aubigné, il faut placer celle dont M. Douen s'est fait l'éditeur responsable : « Il nous semble bien difficile d'admettre qu'aucun de ces cantiques n'ait été mis en musique, soit par Marot, soit par les deux artistes, filles de Mme de Soubise, et n'ait été chanté à Ferrare, durant le séjour qu'y fit Calvin. Mais celui-ci assistait-il aux réunions musicales, pour lesquelles il n'avait aucun goût? Dans tous les cas, lorsqu'il résolut d'introduire dans le culte le chant des Psaumes, il ne paraît pas s'être souvenu de la traduction du Psautier entreprise par Marot. » (Douen, I, p. 219, n. 1.) — Faut-il rapprocher cette légende du renseignement, non moins légendaire sans doute, fourni dans l'entrefilet suivant: « Dans la collection intitulée *Chefs-d'œuvre de l'art italien,* publiée par la librairie Paul Neff, à Stuttgard, on trouve (10me livraison) un célèbre tableau de Giorgione, le *Concert.* Ce tableau aurait, à côté de sa valeur artistique, la valeur d'un document historique. On rapporte [qui?], en effet, que lorsque Calvin se rendit à Ferrare, auprès de la duchesse Renée de France, ceux qui le virent furent frappés *de sa prodigieuse ressemblance* avec la tête du joueur de clavecin, dans le tableau du Giorgione, peint cependant une trentaine d'années auparavant. » (*Journal de Genève,* du 26 octobre 1879.) — 5. *Opera*, XI, p. 323. Voilà encore un document. M. Cornelius ne l'accepte pas. Après avoir donné un démenti à Bèze, il donne un démenti à Calvin. « Ou bien, dit-il, Calvin s'est laissé tromper, ou bien, par une habile bienveillance, il met le fait à la place du vœu et de l'exhortation. » (*So hat er sich entweder täuschen lassen, oder er setzt mit kluger Nachsicht die Thatsache an die Stelle....*) (Cornelius, p. 217.) Calvin n'a que le choix : il a manqué d'intelligence ou de franchise : sans quoi la thèse de M. Cornelius serait insoutenable. Elle est acceptée cependant de confiance dans *Theol. Jahresbericht*, année 1893 (publié en 1894, p. 271.)

me faire ridicule envers vous, mectant poine à prouver une chose qui ne vous soit nullement doubteuse [1]. » Où Calvin aurait-il acquis une telle certitude, sinon dans les entretiens de Ferrare ?

Muratori pense que, dans ces « conversations familières, le Réformateur aiguisa son éloquence pour persuader Renée que Luther, dans sa Réforme de l'Eglise, était resté à moitié chemin et qu'il fallait aller plus loin. » Il est bien probable en effet que la conduite à tenir vis-à-vis des superstitions papistes fut le sujet le plus souvent abordé. C'était celui qui préoccupait, juste à ce moment, Calvin écrivant à Duchemin et à Roussel, et c'était le plus opportun à traiter avec la duchesse. Les événements ultérieurs n'allaient que trop le montrer.

XI

C'est en effet ce même sujet que Calvin aborde dans la première lettre que nous ayons de lui à la duchesse de Ferrare. Voici à quelle occasion.

A Ferrare, Calvin avait rencontré un personnage qui ne lui était pas inconnu, un nommé François Richardot, prêtre, prédicateur.

« François Richardot, dit M. Rodocanachi, était un de ces intrigants, aux convictions accommodantes, qui pensent se pousser à force de souplesse, et y réussissent souvent ; au demeurant adroit, intelligent, sachant l'entregent, apte à tout, hors au ministère auquel il s'était voué [2]. »

Né en 1507 à Morey (Franche-Comté), il entra de très bonne heure, et « contre vouloir [3], » dit-il lui-même, dans un couvent des Ermites de Saint-Augustin, près Besançon. Il continua ses études chez les Augustins de Paris, en 1527. Et, après un court séjour à Tournai, de retour à Paris, en 1529, à peine âgé de vingt-deux ans, il fut chargé d'expliquer, dans des conférences publiques, les épîtres de saint Paul. Mais son enseignement et ses succès ne durèrent pas longtemps. Ils furent brusquement interrompus, et l'on apprit que Richardot avait quitté Paris.

Plus tard, dans son *Apologie*, Richardot protesta contre tout soupçon rétrospectif d'hérésie. Son panégyriste, l'abbé Duflot, qui célèbre ses merveilleuses « qualités d'orateur, » et le présente comme « un grand évêque, » comme « une grande figure, » trouve sa défense « vraisemblable. » Toutefois, il soupçonne que le vrai motif du départ de Richardot n'a pas été donné. Il suppose que le jeune moine aura eu des doutes sur sa vocation, du reste forcée ; qu'il les aura confessés à ses supérieurs ; que ceux-ci auront jugé bon de lui procurer immédiatement une retraite, propice aux sages réflexions. Mais l'événement ne répondit pas à leurs espérances. Richardot sortit de son couvent pour aller à Rome demander et obtenir d'être relevé de ses vœux [4].

1. *Opera*, XI, p. 327. — 2. Rodocanachi, p. 157. — 3. « Contre vouloir j'ay esté mis. » Abbé Duflot, *François Richardot, évêque d'Arras*, 1898, p. 5. n. 1. — 4. *Ibid.*, p. 14.

Cette ingénieuse série d'hypothèses, toutes gratuites, n'est guère de nature à dissiper les doutes relatifs à l'orthodoxie de Richardot à cette époque. D'autant plus que c'est le moment où nous le trouvons en relation avec Calvin. Il faut donc que le jeune moine Augustin ait fréquenté les hommes adonnés aux idées nouvelles et, soit dans ses leçons sur saint Paul, soit dans des entretiens particuliers, leur ait donné des gages, plus ou moins suffisants, de ses sympathies.

Dès lors, la rencontre de Richardot et de Calvin, à Ferrare, s'explique. On sait quels étaient les sentiments des visiteurs de Renée. Richardot, ayant quitté sa robe de moine, recommandé par sa réputation plus ou moins évangélique (à ce moment même il est appelé un « rejeté de l'école sorbonnique »)[1], était[2], ou allait devenir, l'aumônier de la duchesse, comme successeur d'Agostino Fogliato. Malheureusement les dates précises manquent. Tout ce que l'on sait (d'après une lettre écrite le 14 janvier 1538 par G. Cruciger), c'est qu'à ce moment *même*, il expliquait le prophète Esaie, après avoir expliqué les épîtres de saint Paul. Il les expliquait, en particulier (*in gynecio*), à Vittoria Colonna. Or Vittoria Colonna séjourna à Ferrare du 8 avril ou du 8 mai 1537 au 22 février 1538. Mais il n'est pas dit que Richardot soit venu à Ferrare avec Vittoria Colonna[3]. En tout cas les déclarations de Calvin, dans la lettre de 1537, attestent une rencontre du Réformateur et de l'ancien moine, autre que celle de Paris en 1530[4]. Cette rencontre n'a pu avoir lieu qu'à Ferrare en 1536[5].

En directeur facile, Richardot se mit à conseiller aux autres la conduite qu'il tenait lui-même, et qui consistait à concilier des doctrines et des pratiques contradictoires. Renée était tombée entre les mains d'un « pseudo-nicodémite, » et un des pires.

Mais une de ses demoiselles d'honneur, sans doute Françoise de Boussiron[6], « selon la congnoissance qu'elle avoit receu de Dieu, ne voulsit contre sa conscience attenter ce qu'elle pensoit estre maulvays. » En conséquence elle s'adressa à Calvin, qui était, nous allons le voir, son père spirituel. Et du reste, Renée elle-même, troublée, fit savoir au Réformateur, par Madame de Pons, qu'elle désirait très fort « d'estre plus amplement instruicte, d'aultant que, entre tant de difficultez... d'une part et d'aultre, il lui estoit bien difficile de se bien résouldre[7]. »

1. Herminjard, VII, p. 309, n. 7. G. Cruciger rapporte des bruits qui lui sont venus par lettre: « Scribitur; » ses renseignements sont donc au moins de la fin de 1537. — 2. C'est l'opinion de M. Cornelius, p. 220: « On ne peut facilement repousser l'idée que Renée l'avait déjà pris alors à son service. » — 3. Rodocanachi, p. 129, n. 1 et 136. A la même époque, 13 mai 1538, Toussain écrivait à A. Blaurer: « Je sais de source certaine que la duchesse de Ferrare, malgré l'opposition de son mari, confesse Christ audacieusement et intrépidement. » Herminjard, VII, p. 308, n. 5. — 4. Dans la discussion que Calvin a eue avec Richardot, il est question d'un traité du Réformateur parlant de la Cène. Or aucun traité pareil n'existait au moment où Calvin rencontra, à Paris, Richardot. — 5. « C'est à Paris, entre 1529 et 1534, que J. Calvin dut former des relations avec François Richardot.... Si le Réformateur avait vu pour la première fois Richardot à Ferrare, il n'aurait pu dire plus tard qu'il connaissait cet homme « par longue expérience. » (Herminjard, VII, p. 311, n. 11.) D'après son dernier biographe, l'abbé Duflot, Richardot semble avoir quitté Paris en 1530, et ne pas y être revenu avant son départ pour l'Italie. Voilà une preuve de plus de l'activité évangélique de Calvin pendant son séjour à Paris. — 6. Herminjard, VII, p. 309, n. 9. — 7. *Opera*, XI, p. 324.

Dans sa réponse, Calvin parle d'abord de maître François, et des relations assez fréquentes qu'il a eues avec lui. « La haine que je luy ay jusques à ceste heure porté, c'est que j'ay tousjours tâché de tout mon pouvoir à l'edifier en bien. » Mais suit aussitôt une de ces déclarations qui trahissent tout le tempérament du Réformateur : « Quant j'apperçoys quelqu'un, par maulvaise conscience, renverser la parolle du Seigneur, et estaindre la lumière de vérité, je ne luy pourroys nullement pardonner, et feust-il cent foys mon propre père. » Or, Calvin déclare avoir « congneu par longue expérience » la duplicité de Richardot. « Toutefoys et quantes qu'il a eu auditeurs, personaiges de crédit pour le porter, et riches pour luy remblire son bissac ou sa bourse, les quelz le requéroient de donner gloire à Dieu, il y a mys peine pour leur satisfaire, en leur vendant bien tousjours sa parole. » Mais, dès que vient la persécution, il a « tousjours son renoncement prest pour en eschapper. » C'est ainsi que « la parole saincte et sacrée de Dieu luy est en jeu et mocquerie. »

Et pour achever d'édifier la duchesse, Calvin raconte la scène qu'il eut avec Richardot, à Ferrare même : « J'ay souvente foys tâché de le réduire en bonne voye, jusques à luy faire confesser son iniquité, combien que impudemment il la voulût excuser devant les hommes, estant convaincu en sa conscience devant Dieu. Néant moyns, avec une horrible obstination et dureté de cueur, si persévéroit-il de dire qu'il ne laisseroit pas de faire ce que il congnoissoit estre maulvays, sinon que une foys, après avoir veu quelque mien traicté, avec grosses imprécations il protesta que jaymays n'assisteroit à la messe pour la grande abomination que c'estoit. Mays je congnoissois si bien mon homme que je n'estimoys guères plus son jurement que le chant d'une pie [1]. »

Calvin parle ensuite de la messe, exhorte la duchesse à ne pas y « communiquer, » et à reconnaître « la vocation » à laquelle Dieu l'appelle. Enfin il lui envoie quelques ouvrages contenant assez « ample doctrine [2]. »

La duchesse ne semble pas s'être servie des renseignements de Calvin. Elle garda Richardot, qui continua à se dire le très bon ami de Calvin [3].

Malheureusement les événements se chargèrent de justifier tous les avertissements du Réformateur [4]. Richardot se mêla aux intrigues du duc contre Madame de Pons. Tout à coup il est mis en prison dans la forteresse de Rubiera (août 1544), et, devant le chevalet, on lui fait signer un billet dans lequel il con-

1. Evidemment Calvin parle de ce qu'il a vu et entendu. M. Herminjard le reconnaît en ces termes: « Il semble que ce soit le langage d'un homme qui a entendu de ses propres oreilles les « imprécations » et le « jurement » de Richardot. Si le Réformateur parlait ici de l'aumônier d'après des renseignements envoyés d'Italie, la narration aurait moins de couleur et de vivacité. » (VII, p. 313.) Quel était le traité montré ? (Voir Appendice I : *Une lettre de 1537.*) — 2. *Opera*, XI, p. 328, 331. (Voir Appendice I.) On ne voit pas trop pourquoi M. Rodocanachi traite « d'insidieux » les conseils de Calvin. (Rodocanachi, p. 160.) — 3. Dans une lettre du 7 septembre 1542, Curione, sur le point de partir pour l'Italie, écrivit à Calvin que, s'il voulait envoyer quelque chose dans ce pays, il pensât soit à Renée, soit à Richardot, « homme très docte et qui t'aime beaucoup (*hominem doctissimum tuique amantissimum*). » (*Opera*, XI, p. 436.) — 4. « Pendant son ministère il n'a cessé de regarder des deux côtés, tout-à-fait comme Calvin le dépeint. » (Cornelius, p. 220.)

fesse et affirme : « qu'ayant demandé à Madame de Pons s'il était vrai que Votre Excellence [le duc] paraissait plus réjouie et plus heureuse, quand la duchesse se trouvait malade, et plus triste, quand cette illustre princesse revenait à la santé, elle m'a répondu que c'était vrai. » Avec ce billet, le duc pouvait enfin perdre Madame de Pons. En effet, quelqu'un qui lui prêtait de si détestables sentiments devait être chassé de la cour. Le duc déclara que Madame de Pons était « une canaille, » une « furie infernale[1]. » Son mari et elle partirent.

Après quoi Richardot, oublié dans sa prison, multiplia ses lettres[2] au duc (mars, avril 1545), signant « votre très humble et infime esclave » (*servus abjectissimus; humillimus servus*). Il fut mis en liberté. Dès 1546, patronné par Granvelle, il est nommé chanoine de Besançon, puis, en 1554, évêque de Nicopolis. Violemment attaqué par des rivaux, il obtient (1555) un certificat d'orthodoxie du duc de Ferrare, devient suffragant de Granvelle en 1556, et finalement évêque d'Arras (1561). Les Réformés n'eurent pas de plus ardent adversaire[3].

XII

Entre François Richardot, l'ancien moine, et Françoise Boussiron, Francisca, la jeune fille rayonnante de beauté pure et de noblesse enjouée, le contraste est vif.

Fille de Boussiron, seigneur de Grand-Ry, commune de Mouchamps-Vendée, en Poitou, Francisca avait dû quitter de bonne heure son pays, et elle faisait, au moment où Calvin arriva à Ferrare, l'ornement de la cour d'Este. « Comment, s'écrie un poète ferrarais, te louer dignement, ô Francisca ? Le sang le plus généreux coule dans tes veines. Tu excellas, dès l'enfance, dans tous les arts qui sont l'apanage de ton sexe. La nature y joignit ses dons les plus rares, l'éclat des yeux, la pureté du teint, les roses de la pudeur si touchantes sur un beau visage, enfin ce doux parler qui monte si harmonieusement du cœur aux lèvres. Insouciante de ta toilette, pour toi tout devient ornement, soit que tu nous apparaisses vêtue de la cape de Saintonge[4], ou que tu relèves les boucles de tes cheveux sous la barette italienne. Oublierais-je les grâces de ton esprit, et cet heureux génie par lequel tu devances tes compagnes, n'ayant rien plus à cœur que les chastes

1. Rodocanachi, p. 168. — 2. Herminjard, VII, p. 508, 509. — 3. L'abbé Duflot vante « sa modération, » son « indulgence. » Il fit solliciter la grâce du comte d'Egmont avec lequel il avait été lié. L'abbé reconnaît cependant que Richardot devint « l'âme de la résistance à l'hérésie, » le prédicateur ordinaire des processions populaires, le champion de l'Interim, l'homme de confiance de Philippe II. « Redoutable à l'hérésie, il était en Artois le meilleur soutien de la foi romaine et de la domination espagnole ». Au Concile de Trente, où il fut envoyé en 1563, il dénonça « la haine que les hérétiques ont soulevée contre eux-mêmes par leurs fureurs et leurs brigandages, qui les rangent avec évidence sous les étendards, et parmi les cohortes de l'ange que Jean a nommé le destructeur et l'exterminateur » (Duflot, p. 159, 43, 47, 93, 130.) Calvin avait eu raison de ne pas croire à ses serments. — 4. Ce détail est conforme aux indications de M. Herminjard. Mais comment M. Bonnet dit-il : « Née sous le ciel de Provence, dans les riantes contrées que baignent la Durance et le Rhône...? » (J. Bonnet, *Bulletin*, XXI, 1872, p. 164.) Voir Douen I, p. 172, n. 3.

disciplines et les pieuses études, dont rien ne peut te distraire, quand il s'agit d'acquérir l'intelligence des saints écrits[1]. »

Or, au même moment, se trouvait à Ferrare un jeune médecin allemand, Jean Sinapius, né en 1505, à Schweinfurt, en Franconie. Après avoir été professeur de grec à Heidelberg (1529), en remplacement de Simon Grynée, il s'était rendu en Italie, vers la fin de l'année 1533, pour y continuer des études de médecine. Il fut très bien accueilli par le célèbre médecin de Ferrare, Jean Manard, à qui Erasme l'avait recommandé; il pénétra à la cour, et (septembre 1534) il suivit Renée à la campagne pour éviter les chaleurs intolérables de l'été[2].

C'est là qu'il commença à connaître Francisca[3]. Trois ans après (mars 1537), se rendant à Tubingue, il s'arrêta à Bâle chez S. Grynée, et celui-ci écrivit à Calvin une lettre où nous lisons ces mots : « Sinapius est hésitant. Il est attiré de nouveau en Italie, comme je puis, non pas seulement le soupçonner, mais le voir très clairement, en l'entendant faire continuellement mention et éloge d'une jeune fille, à ce qu'il paraît pieuse. Autant que je le comprends, toi aussi, tu l'as familièrement connue (*familiariter nosti*), et, à cause de sa piété, tu l'as beaucoup louée, seule entre toutes. Si l'on pouvait obtenir d'elle quelque chose par ton moyen, de toutes, aucune ne lui paraît plus désirable. »

Grynée ajoute que Sinapius est complètement troublé par son amour (*affectibus æstuat*) et qu'il risque de ne plus travailler. Il termine ainsi : « Je voudrais que tu nous renseignes sur les mœurs de la jeune fille, et, si tu approuves le dessein de Sinapius et le mien, je voudrais que tu t'informes exactement de tout auprès d'elle. »

D'après Grynée, le mieux serait qu'elle allât habiter l'Allemagne, émigrant des ténèbres vers la lumière... de l'Evangile. Avec un mari comme Sinapius, elle aura toujours une situation honnête. Il possède une belle situation à Tubingue[4].

Une nouvelle lettre de Grynée à Calvin lui apprend bientôt que Sinapius a obtenu « la volonté et le consentement » de Francisca. Il prie Calvin de la confirmer dans ce désir, ce qui n'était peut-être pas très nécessaire, et il ajoute : « Je ne pense pas qu'il faille résister plus longtemps, puisqu'ils sont tellement unis par la force d'un amour si pur et si constant.... Je te prie instamment, si tu peux quelque chose, aide-nous[5]. »

En réalité, les difficultés venaient non de la jeune fille, mais de ses parents, qui l'avaient fiancée à un Français. C'est ce qu'un poète, déjà cité, disait à sa façon : « Il ne viendra que trop ce fiancé chéri, que tu attends de la patrie française, celui dont ton cœur a fait choix, et qui, nous dérobant l'objet de nos chants, doit te ramener au manoir paternel, ne nous laissant en partage que tristesse et regrets[6]. »

1. J. Bonnet, *Ibid.*, p. 163-165. — 2. Herminjard, IV, p. 204, n. 1. — 3. C'est un des exemples rares, au XVIe siècle, d'un mariage d'inclination, comme nous disons aujourd'hui. L'observation en a été faite par M. Lang : *Das häusliche Leben Calvin's*, p. 12. — 4. 15 mars 1537, *Opera*, Xb, p. 89, 90; Herminjard, IV, p. 204-205. — 5. Fin 1537 ou commencement de 1538, *Opera*, Xb, p. 95; Herminjard, IV, p. 337. — 6. J. Bonnet, *Bulletin*, XXI, 1872, p. 166.

Il n'en fut rien. Francisca épousa, non le Français, mais l'Allemand, et ils continuèrent à habiter Ferrare. C'est de là que, le 1[er] septembre 1539, Sinapius écrit pour la première fois à Calvin, s'excusant de ne pas l'avoir fait plus tôt : « Soit par les lettres de ma femme, dit-il, soit par des amis qui sont allés d'ici chez vous, je pense que tu as déjà appris notre mariage, l'an passé, et tout le train de notre vie et tous nos desseins. Il ne reste plus que ceci : tous deux nous t'en prions, cette amitié envers ma femme que tu as prouvée jusqu'ici par de fréquents conseils (*crebris consiliis*), veuille la manifester désormais envers nous deux par tes lettres. Instruis-nous... comment, selon qu'il convient à des époux chrétiens, nous pouvons vivre aussi purement et saintement que possible devant le Seigneur.... L'un et l'autre, nous avons la plus grande confiance en ton autorité, comme en celui par la bouche duquel Dieu nous parle (*tanquam per cujus os Deus nobiscum colloquatur*)[1]. »

Ces détails jettent une intéressante lumière sur les rapports de Calvin avec Francisca. Il fut à Ferrare tout particulièrement son père spirituel, et dès lors il ne cessa de rester son directeur. Malheureusement toute la correspondance qu'ils ont échangée, pleine certainement des plus précieux renseignements, est perdue. Nous savons seulement que Francisca annonça à Calvin la mort de son cousin Olivétan[2].

Mais la lettre de Sinapius va nous permettre une précieuse conclusion. Elle renferme en effet un passage qu'on a beaucoup discuté. Sinapius, rappelant à Calvin leur rencontre à Ferrare, lui parle du « souvenir très agréable » (*jucundissima recordatio*) qu'il a conservé de sa présence. Mais il n'a pas su alors tout ce qu'était le Réformateur. « Bien que, ajoute-t-il, (*quando sane...*) lorsque tu as été ici, tu m'as été caché comme un Silène d'Alcibiade (*sicut Alcibiadis Silenus quispiam latuisti*)[3]. »

Qu'est-ce que cela signifie ? Dans le Banquet de Platon, Alcibiade parle de certaines statues de Silène, qui peuvent être entr'ouvertes, en séparant les deux pièces dont elles se composent, et à l'intérieur desquelles on trouve renfermées des statues de divinités. Ce Silène d'Alcibiade a passé en proverbe pour désigner tout homme dont l'extérieur est sans apparence, mais dont l'âme recèle des trésors ; en un mot, c'est le symbole du mérite qui se cache.

A Ferrare, Calvin fut pour Sinapius comme un Silène d'Alcibiade. Donc, contrairement à l'école critique, Calvin, à Ferrare, eut une activité réelle, puisqu'il fit deux lettres, eut des entretiens prolongés et fréquents avec Renée, avec Francisca, avec Richardot. Mais, contrairement à l'école classique, Calvin ne prêcha pas dans la chapelle, ne se posa pas en Réformateur. Il parla et agit très efficacement, mais très discrètement dans un cercle d'amis[4].

1. *Opera*, X[b], p. 364. — 2. Herminjard, V, p. 228, n. 6. — 3. *Opera*, X[b], p. 363. — 4. N'a-t-on pas exagéré la portée de cette expression en la prenant trop à la lettre ? Et Sinapius n'avait-il pas le droit de dire qu'il n'avait pas connu tout ce qu'était le Réformateur, sans que cela veuille dire qu'il ne l'ait pas du tout soupçonné ? Est-il possible que Sinapius n'ait rien su des entretiens de Calvin avec Renée, et surtout avec Francisca, lui qui se plaisait à rappeler la « grande familiarité » dans laquelle il avait vécu à

XIII

Deux lettres viennent clore cette correspondance et jeter sur cet épisode si gracieux, tout séduisant de beauté et d'amour, un lugubre voile de deuil.

Francisca et Sinapius avaient été forcés de quitter Ferrare à la suite des calomnies du successeur de Richardot, le méprisable Jérôme Bolsec[1]. Accepté par Renée, qui le croyait protestant, et par Hercule, qui le croyait catholique, il servait à Renée d'intermédiaire pour sa correspondance avec Calvin, et à Hercule d'espion auprès de sa femme. Il réussit, par ses intrigues, à amener le départ d'Olympia Morata, et puis de Sinapius et de Francisca.

Le 5 décembre 1554, de Wurtzbourg, dans la même lettre où il dénonce « l'inique sycophante » qu'est Bolsec[2], Sinapius annonce la mort de sa femme. Elle avait été malade d'une maladie d'enfant, mais très dangereuse pour les adultes. Elle s'était remise. Puis, les horreurs de la guerre étaient venues; Schweinfurt avait été pris. Francisca était retombée; et, non comme le font souvent les mourants, en luttant, malgré eux, « mais simplement, en nous demandant de prier Dieu pour elle, » elle avait quitté son mari et sa toute petite fille. « Oh! quelle épouse chérie, fidèle, pieuse, pleine d'amour! Elle m'avait suivi avec grand plaisir en Allemagne, et elle s'était déjà accoutumée à notre langage et à nos mœurs[3]. »

Plus lugubre encore, si possible, est la lettre du 4 janvier 1557. La guerre la plus affreuse accumule partout ses nuages, sillonnés des lueurs livides de l'incendie. La mort frappe de tous côtés. Sinapius n'évoque ces scènes qu'avec horreur. « Outre la mort très cruelle de sa très douce compagne, outre la ruine, l'incendie funeste, mortel de sa ville natale, outre la perte de son patrimoine et de ce qu'il avait lentement amassé, » pendant deux ans, il a été tourmenté par

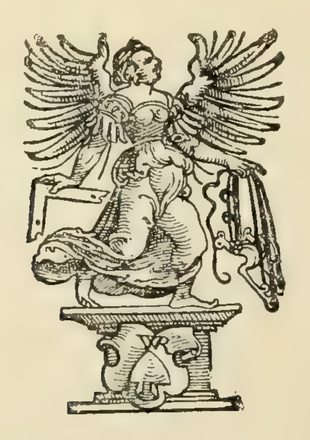
Ferrare avec le Réformateur (*magna inter nos familiaritas intercesserat*)? (21 octobre 1537. *Opera*, Xb, p. 127.) De longues années plus tard (1553), Sinapius parlait encore à Calvin des rapports si affectueux qu'ils avaient eus : « *A primo die* quo nos olim Ferrariæ vidimus et salutavimus, inter nos, ea semper erga me tua fuisse benevolentia visa est. » (*Opera*, XIV, p. 688.)

1. « Bolsec, né à Paris, fut d'abord un religieux appartenant à l'ordre des Carmes. Il prêchait dans les églises de Paris, lorsque vers 1545 ou 1546, à la suite d'un sermon qu'il avait prononcé en l'église Saint-Barthélemy, il jugea prudent de s'enfuir, et alla jusqu'en Italie. La bonne duchesse... l'accueillit dans ses Etats de Ferrare.... Là il se maria, et soit qu'il eût étudié la médecine à Paris, soit qu'il se mît alors à l'apprendre dans les écoles de l'Italie, il en fit sa profession.... Th. de Bèze dit qu'il se fit chasser de Ferrare pour son odieux caractère. » (*France protestante*, art. Bolsec, 2e édit., II, p. 745.) Il n'était pas au bout de sa honteuse carrière, et nous le retrouverons. M. Rodocanachi lui attribue un billet à Calvin, daté de Consandolo, 5 juillet 1555, signé *Hyeronimus elemosinarius*, dans lequel, recommandant au nom de la duchesse un Italien à Calvin, il traite le Réformateur de « *frater carissime in Christo.* » (*Opera*, XIV, p. 147.) Mais comment ce billet peut-il être de Bolsec, puisque M. Rodocanachi lui-même reconnaît qu'il fut remplacé, en 1549, par Hieronyme de Sienne? (Rodocanachi, p. 191, n. 2.) On sait en effet, d'une manière certaine, qu'en 1550 Bolsec était établi avec sa femme et un serviteur au village de Veigy, dans le Chablais. (*France protestante, ibid.*) — 2. En 1557, il demandera à Calvin de lui donner, si possible, quelques renseignements sur le sort ultérieur de Bolsec, « le plus fourbe des aumôniers » (*vaferrimi eleemosynarii*). (*Opera*, XVI, p. 376.) — 3. *Opera*, XIV, p. 688.

la maladie. Pour lui, richesses, honneurs, race, beauté, forces, plaisirs ne sont plus que de vains songes. « Comme l'ermite, ou comme le passereau seul au nid, je mène une vie solitaire, vieux, veuf, malade, traînant à peine mes membres fatigués, comme un cadavre vivant. » Il a été obligé de se séparer de son unique enfant, à cause de son instruction, de sa petite fille qu'il a envoyée chez son frère, Chilianus Sinapius, à Spire. Olympia Morata lui avait donné quelques leçons. En effet, après avoir épousé le médecin André Gruntler, notre héroïne avait aussi fui Ferrare et s'était établie à Schweinfurt. Mais la ville avait été ruinée, et Olympia avait de nouveau été obligée de fuir avec son mari; elle s'était réfugiée à Heidelberg. Elle y était morte. Bientôt après, son mari et son frère furent emportés par la peste. Sinapius termine : « C'est assez, ce serait trop si je ne savais que tu es toujours avide de connaître (*te avidum percontatorem esse*) les plus petits détails qui intéressent tes amis. Tu seras, j'en suis sûr, mon ami et celui de ma fille, à cause de sa mère, qui, tout le temps qu'elle vécut, t'honora, et t'aima tellement, et que toi, à ton tour, tu considéras comme une sœur (*abs te germanæ sororis loco habita fuit*)[1].

Qu'est devenu le brillant soleil de l'Italie? que sont devenues les splendeurs poétiques de Ferrare? *Sic transit gloria mundi!*

1. *Opera*, XVI, p. 374, 375.



Marque de Wendelin Rihel.

CHAPITRE TROISIÈME

Calvin, directeur de conscience de Renée.

I. Renée à Ferrare, jusqu'à sa rentrée en France. — II. Montargis. — III. Les guerres de religion. — IV. La discipline ecclésiastique. — V. L'assassinat du duc de Guise.



Ferrare se reproduisit le fait remarquable, que nous avons déjà observé partout où Calvin a séjourné quelque temps, à Orléans, à Bourges, à Paris, à Poitiers. Notre Réformateur y contracta les amitiés les plus vives et les plus durables. On trouverait difficilement un grand homme ayant exercé sur ceux qui l'approchaient une telle puissance d'attraction.

Malheureusement toute la correspondance de Calvin avec les Ferrarais et les Ferraraises est perdue. Quelques fragments, parvenus jusqu'à nous, nous font à peine pressentir sa richesse et son importance.

C'est ainsi que, par hasard, une lettre unique, signée Bartaudière, nous révèle qu'un homme de ce nom, originaire de la Vendée, comme Françoise Boussiron, avait connu personnellement Calvin à Ferrare, et n'avait cessé de soutenir avec lui les relations les plus amicales. Le 4 novembre 1542, il accuse réception à Calvin d'une lettre, et ajoute : « Ici, nous nous délectons de ton souvenir, surtout de *tes lettres*. » Et il le supplie de ne pas perdre une occasion de leur en envoyer[1].

C'est le lieu de raconter les relations ultérieures de Calvin avec la duchesse. Nouer ces relations, n'avait-ce pas été précisément, sinon l'unique, au moins le principal but du voyage du Réformateur ? Les restes, trop rares, d'une correspondance fort active suffiront cependant à nous montrer jusqu'à quel point ce voyage avait réussi.

1. *Opera*, XI, p. 461-462. Herminjard, VIII, p. 178 et 177, n. 1. Dans cette lettre, Bartaudière annonce à Calvin la grossesse de la femme de Sinapius.

I

Le pays ferrarais et la région circonvoisine étaient devenus un centre de résistance, ou tout au moins de protestation, contre l'autorité papale. De très loin, d'Allemagne même, on venait chercher asile auprès de Renée, au milieu des hérétiques qui l'entouraient. Elle correspondait avec les plus illustres promoteurs de la Réforme, avec Calvin, avec Bullinger, avec Curione, qui lui dédiaient ou lui envoyaient leurs ouvrages[1]. Quand Guillaume Prévost, un Français de Paris[2], se rendit à Ferrare, il demanda (mai 1551), à Calvin une lettre de recommandation pour Renée, sachant bien, disait-il, que c'était le plus sûr moyen de s'assurer auprès d'elle un accueil favorable[3]. Elle faisait tenir des subsides aux Réformés réfugiés en Suisse. Elle était bien réellement, comme on l'a dit, « l'espoir et le soutien de la Réforme en Italie »[4].

Le pape demanda au duc de mettre fin à ce scandale. Celui-ci hésitait (1548). Cependant une première exécution d'hérétique eut lieu, le 22 août 1550, et une seconde, le 23 mai 1551. La situation de Renée devenait de plus en plus difficile.

Une lettre à Calvin (23 juillet 1553) de Paul Gaddi, de Crémone, pasteur en ce moment dans la Valteline, et qui venait de passer deux jours à Ferrare, nous renseigne assez exactement. Renée est entre les mains de conseillers (*gubernatores*) détestables : sans doute des jésuites. Elle ne peut les chasser. Surtout elle manque d'un « fidèle ministre » de la parole, qui, tous les jours, puisse l'exhorter. Elle doit se contenter d'un malheureux moine, lequel cherche ses intérêts et non ceux de Christ. Aussi la duchesse fait-elle prier Calvin de lui envoyer quelque « fidèle ministre. » Et Gaddi supplie le Réformateur de lui écrire souvent, car, dit-il, « tes lettres, outre qu'elles lui sont admirablement agréables, lui sont aussi de la plus grande utilité[5]. »

Par la même occasion, Gaddi avertit Calvin, non sans douleur et sans larmes, que ce qui fleurit en Italie, c'est l'hérésie orgueilleuse et diabolique de Servet. Il le prie donc de la réfuter, « car je sais, dit-il, quelle puissance ont tes écrits auprès de ceux qui, en Italie, craignent le nom de Dieu[6]. »

Peu de temps après, Renée fait passer à Calvin, par son chambellan, un

1. Calvin lui envoya un exemplaire de son apologie pour M. de Falais. *Opera*, XII, p. 655. — 2. Les éditeurs des *Opera* citent la *France protestante* (1re édit.), VIII, p. 320 : G. Prévost aurait été originaire de Paris et se serait trouvé à Genève au moment de la Saint-Barthélemy. Cette lettre montrerait qu'il était depuis longtemps en relation avec Calvin. — Mais est-il sûr qu'il soit question du même personnage en 1551 et en 1572 ? Le nom de Prévost était commun. M. Herminjard montre, à peu près sûrement, que ce G. Prévost, était Prévost de la *Bartaudière*, personnage dont il a été question plus haut. (Herminjard, VIII, p. 177, n. 1, et p. 180, n. 17, et Rodocanachi, p. 156, n. 1, et p. 206, n. 2.) — 3. Quum nullus apud illam sanctior aditus mihi pateat. *Opera*, XIV. p. 120. — 4. Voir Rodocanachi, p. 206. Pour ces quelques pages, nous avons beaucoup emprunté à M. Rodocanachi, qui lui-même s'est surtout servi d'un second volume de M. Fontana, sur Renée de France. — 5. *Opera*, XIV, p. 576. Preuve de la réalité et de l'importance de cette correspondance si malheureusement perdue. Du reste, nous savons qu'un paquet de lettres, rapporté précisément par Gaddi et confié à un marchand juif de Zurich, fut volé. Voir lettre de Calvin à Bullinger, 4 août 1553. *Opera*, XIV, p. 584. — 6. *Ibid.*, p. 577.

« mémoire » où elle demande deux gouvernantes. Il vaut la peine de voir les conditions que devaient remplir ces personnes pour exercer leurs fonctions à la cour de la duchesse : « Est besoing, dit-elle, de recouvrer deulx femmes veufves, s'il est possible, et au moins une pour avoir gouvernement et soing de filles, qui sont en nostre service. Et vouldrions que les dictes femmes, feussent des veufves approuvées, comme Sainct Pol descript ; mais pour ce que, en noz jours, il est difficile en trouver ayant passé l'eage de soixante ans, qui fusses saynes et fortes, pour an [*sic*] ceste charge, nous contenterons, més que elles n'eussent moins de cinquante ans. Et spéciallement que leurs vies ayent esté, ce tous temps, honneste et chaste.... Et m'assure que le dict d'Esbeville[1] ne me vouldroit tromper. Au reste qu'elles soient craignant et aymant Dieu, sobres de parolles, de vie, conversation et de exortation et exemple, comme dict le sainct appostre, et femmes de paix, et non pas de celles qui sont caquetaresses et ce qui s'ensuit au texte[2].... Quant à leurs gaiges, nous remetterons à ce qu'il s'en advisera de quarante jusques à quatre vingtz frans à chascune. Elles ne feront pas grand despence en abillemens. Et me suffit qu'elles ayent honnestes robbes rondes, de sarge, à hault collet, ou ce qu'elles vouldront, més que ce soit noir, avecques le chapperon d'orelles, abillées en veufves. Si elles seront nobles ou non, elles me plairont en quelque sorte que ce soit, més que elles ayent les bonnes conditions susdites et qu'elles ayment la paix, et ne soient curieuses d'entretenir hommes, si ce n'est quant l'occasion se offrira, en ma présence, qui n'est trop souvent[3]. »

Il est probable que cette lettre, comme beaucoup d'autres, fut interceptée et copiée par Hercule. De plus en plus poussé par la Curie et par les Jésuites, qu'il avait admis à Ferrare, le duc (18 mars 1554) bannit de ses Etats toute personne suspecte de favoriser la Réformation. Puis il demanda au roi de France un convertisseur habile et énergique, pour convaincre sa femme. Le roi de France lui envoya Ory[4].

Ory, ce n'était rien moins que le chef de l'inquisition en France, depuis près de vingt ans[5]. Il quitta Paris dans les premiers jours de juin 1554, avec mission

1. Le pseudonyme de Calvin, que la duchesse écrit à sa façon. — 2. I Timothée, V. — 3. 17 octobre 1553. *Opera,* XIV, p. 645-647. — 4. Frère Matthieu Ory, ou Orry, celui que Rabelais appelait : « nostre maistre Doribus, » Breton de naissance et dominicain de profession, était grand inquisiteur en France. Dolet a dit de lui : « Je n'en cogneus jamais ung plus ignorant, ung plus malin, et plus appetant la mort et destruction d'un chrestien. » Il n'était pas inaccessible à la corruption. Dans la ville de Sancerre, il traita avec modération les protestants, qui lui donnèrent du bon vin, et, pour une somme ronde, on obtint de lui d'excellents certificats de catholicité. (*Histoire ecclésiastique*, édit. Baum, I, p. 33.) En réalité c'était tout à fait l'homme de sa fonction, théologien suffisant et policier au flair très fin. Il était toujours en mouvement, siègeant à Paris, à Lyon, à Bourges, à Orléans, à Poitiers et à Vienne. Il favorisa l'établissement des jésuites. Inquisition, jésuitisme : deux faces d'une même médaille. A son influence, à ses instigations peuvent être attribuées les mesures les plus violentes de François I[er] contre les hérétiques. Henri II lui témoigna la même confiance que son père, et, le cas étant difficile, ce fut Ory que le roi envoya à Ferrare pour séduire ou réduire la duchesse. Nous retrouverons notre inquisiteur dans le procès de Servet. (Christie, *Etienne Dolet*, p. 394-397.) — 5. Les lettres patentes du roi sont datées de Lyon, le 30 mai 1536 ; le bref du pape, l'investissant de ses fonctions, est du 15 juillet 1539. Il fut confirmé par Jules III, le 17 mai 1552. Rodocanachi, p. 238, n. 2. Voir *Jean Calvin,* I, p. 245, n. 7, et 272, n. 1.

de « réduire et ramener au troupeau de Jésus-Christ la dite dame, qui s'est laissé précipiter au labyrinthe de ces malheureuses et damnées opinions ; » il avait même permission d'user de « rigueur et sévérité, » jusqu'à menacer la duchesse de lui enlever ses biens et ses enfants.

Par un mystère de la politique, au même moment, les Guise renvoyaient auprès de Renée le poète Jamet, son ancien secrétaire, qui, sous le nom de Chambrun, traversa Genève, et demanda, semble-t-il, les conseils de Calvin sur la mission qui lui avait été confiée.

Ainsi averti de ce qui se passait, Calvin est dans la plus cruelle anxiété. Il écrit à la duchesse, le 6 août 1554, lui disant « l'inquiétude d'esprit où il a esté depuis que son ancien serviteur[1] passa » par Genève. Il insiste : « Si vous avez esté en grande perplexité, je vous asseure que j'en ay bien senty ma part. » Aussi a-t-il décidé d'envoyer à Renée un homme de confiance, un ministre qui devait devenir célèbre, François Morel. Voici le portrait qu'il en fait, et qui est, à lui seul, une preuve du tact de Calvin dans ses relations avec les nobles et les princes :

« J'ay choisi le présent porteur, comme l'homme qui vous sera le plus propre à mon advis, en toutes sortes, et tant pour la doctrine que pour l'estat d'ausmonnier.... Pour ce qu'il est gentilhomme d'honneste maison, il en sera d'aultant plus mettable envers ceux qui ne cherchent qu'à reculler les bons, quant, selon le monde, ilz sont contemptibles.... Vous ne trouverez, comme j'espère, en l'homme ne vanité ne orgueil.... Au reste, combien qu'il soit humain et traictable envers les petitz, humble envers ceux ausquelz il doit honneur, modeste envers tous, si est-ce que sa bonne vie, avec l'atrempance qui est en luy, et la grâce d'enseigner, luy donneroit authorité de s'acquiter de son debvoir en ce que vous désirez[2]. »

Il avertit, en même temps, la duchesse qu'il a trouvé une gouvernante comme elle la désire, « une bonne damoyselle, laquelle luy a promis de venir à vostre service quant il vous plaira la mander[3]. »

Les éditeurs des *Opera* pensent que Morel ne dut pas pouvoir remplir sa mission[4]. M. Rodocanachi, au contraire, pense que Renée le vit en secret plusieurs fois, et qu'aussitôt, se ressaisissant, elle continua la résistance avec une énergie nouvelle[5].

On eut alors recours aux moyens extrêmes. On lui enleva ses deux dames de compagnie ; on lui enleva ses deux filles, pour les enfermer dans un couvent. Le duc lui-même écrivait à l'empereur : « Durant quinze jours, nous la tînmes

1. En marge, Jonvilliers a écrit : « ... Colonge [c'est-à-dire Fr. Morel] partit d'icy environ ung moys après que Lyon [Léon] Jamet passa par ceste ville, en poste, allant par devers elle pour la solliciter de ne faire plus aulcune profession de chrestienne. C'est luy qu'il nomme son ancien serviteur. » *Opera*, XV, p. 205, n. 1. — 2. *Ibid.*, XV, p. 206. — 3. *Ibid.*, XV, p. 207. — 4. *Ibid.*, XV, p. 417, n. 1. — 5. Elle aurait eu en effet une première défaillance, le 2 septembre. Francesco Balbi, l'envoyé florentin, écrivait à Cosme de Médicis, le 2 septembre : « ...Finalement, après beaucoup de disputes, Son Excellence a entendu la messe ce matin, chose qu'elle n'avait pas faite depuis douze ans. » Rodocanachi, p. 243, n. 1, p. 244.

enfermée, ne la laissant servir que par des gens éloignés de toute idée luthérienne, la menaçant de lui confisquer tous ses biens[1]. » Finalement, Renée résistant toujours, on la traduisit devant le tribunal de l'inquisition; elle fut condamnée le 6 septembre 1554.

Que se passa-t-il? Toutes les pièces du procès ont été brûlées. D'après le récit de l'envoyé florentin à son gouvernement, les juges auraient déclaré Renée coupable, mais, indulgents, ils l'auraient seulement condamnée à la prison perpétuelle et à la confiscation de ses biens.

Le lendemain, Renée fut enfermée, comme prisonnière, dans le vieux château avec deux servantes seulement, dévouées au duc.

Tout à coup, le 13 septembre, un revirement se produit. On dit, de nouveau, que la duchesse a abjuré, qu'elle a accepté l'hostie et que le duc lui a pardonné. Mais l'envoyé florentin se montre très incrédule sur ce récit. Du reste, Renée reste en prison, et le prétendu triomphateur, Ory, quitte brusquement la ville.

On est réduit à des conjectures.

Ce qui est certain, c'est que le duc à la violence fait succéder la douceur et que la duchesse à la résistance fait succéder les concessions. Et alors, vraiment, le vendredi 21 septembre, elle manifeste l'intention de se confesser; et le dimanche matin 23[2], elle reçoit l'hostie des mains du Père jésuite Pelletario. A partir de ce moment, les gardes qui veillaient sur Renée furent levées; ses dames d'honneur et ses gentilshommes furent autorisés à lui apporter de nouveau leurs hommages, ses filles lui furent rendues et la cour reprit son aspect accoutumé.

Renée avait-elle vraiment abjuré ses croyances? se demande son dernier historien. « Elle consentit à sacrifier l'apparence, mais réserva le fond.... Calviniste avant 1554, calviniste après 1560 [date de sa rentrée en France], elle resta, à n'en point douter, calviniste dans l'intervalle[3]. »

Alors elle fut hypocrite? Or rien n'était moins conforme à son caractère que l'hypocrisie. N'est-ce pas elle qui a proclamé cette maxime qu'on ne doit point mentir, même pour maintenir la religion[4]? Seulement, au XVI[e] siècle, tout le monde ne pensait pas sur les Nicodémites comme Calvin, ou comme nous.

1. Rodocanachi, p. 246. — 2. « Une lettre d'Olympia Morata, datée de Heidelberg 1555, nous apprend que Renée succomba, se confessa le 23 septembre au Père Pelletario et prit la cène selon le rite catholique. Sur cela, il lui fut permis de rentrer dans son palais de Ferrare. Déjà auparavant, on lui avait rendu ses enfants. » *Opera*, XV, p. 417, n. 1. — 3. Rodocanachi, p. 255. — 4. Ces mots se retrouvent dans un curieux passage de la lettre de Renée à Calvin (21 mars 1564) : « Comme un secrétaire de M. d'Acqs disoit un jour à la Royne de Navarre et à moy, en ce lieu, touts les maux qu'il est possible de luy [le duc de Guise] et de quelques autres, et que je luy dist devant elle, et l'a juré [l'adjurai] qu'il dist la vérité, si ce qu'il disoit estoit vray ou non, il nous confessa qu'il n'en estoit rien, et nomma celuy qui luy avoit appris à dire telle nouvelle de luy, pour luy mettre à sus, chose qu'il n'avoit pas pensée, et que c'estoit pour maintenir la religion : chose que la dicte dame approuva, et qu'il se falloit défendre en toutes les sortes que l'on pouvoit, et que le mensonge estoit bon et sainct en cest endroit, comme beaucoup disent et tiennent. A quoy je ne peus faire que je ne résistasse, disant que Dieu n'est point le père du mensonge, mais que c'est le diable, et que Dieu, c'est le Dieu de vérité, et que sa parolle est assés puissante pour défendre les siens sans prendre les armes du diable et de ses enfans. » (*Opera*, XX,

Calvin se faisait une autre idée des imprescriptibles devoirs du fidèle, et, en apprenant l'acte de Renée, il poussa un cri de douleur: « Au sujet de la duchesse de Ferrare, écrit-il à Farel, voici une triste nouvelle et plus certaine que je ne le voudrais : elle a succombé, vaincue par les menaces et les outrages. Que dirais-je, sinon que la constance est rare chez les grands [1] ? »

Mais ce n'était pas au moment où son intervention était la plus nécessaire, en même temps que la plus délicate, que le Réformateur pouvait avoir l'idée de se dérober. Au contraire, le 2 février 1555, il adresse à la malheureuse duchesse une de ses lettres si remarquables par le mélange de franchise et d'habileté, de sévérité et de pitié : « Pour ce que je ne suis pas encores aujourd'huy asseuré de vostre estat, seulement je vous manderay ce mot, que je pense bien qu'il vous a fallu fléchir du droit chemin pour contenter le monde.... Le diable en a tellement faict ses triomphes, que nous avons été contraintz de gémir et baisser la teste, sans nous enquérir plus oultre.... » Voilà pour la conscience. Voici pour le cœur : « Je vous prie de reprendre couraige, et si l'ennemy, pour un coup, à cause de vostre foiblesse, a eu quelque advantage sur vous, qu'il n'aie pas la victoire du tout gaignée. » Il s'agit de continuer la lutte et de racheter la défaite : « Je sçay que les mesmes assaultz, qui vous ont faict décliner, vous seront encor cy-après incontinent apprestez. Mais je vous prie de penser combien vous devez à celuy qui vous a si chèrement rachetée.... Ce n'est pas un maistre au service duquel il faille rien espargner.... Invoquez-le doncq en vous confiant qu'il est suffisant pour subvenir à noz fragilitez [2]. »

Les lacunes de la correspondance entre Calvin et Renée ne nous permettent pas de suivre exactement les péripéties de cette lutte, où le Réformateur devait soutenir, de ses seuls conseils, une femme contre les persécutions d'un prince et de toute l'Eglise.

Nous savons que ces persécutions sévirent, de plus en plus violentes, extirpant la Réforme de l'Italie. Nous savons que le duc continua à traiter la duchesse en suspecte. Il lui donna un jésuite pour aumônier, et un jésuite pour confesseur. Il demanda même à l'inquisition de mettre à la question un luthérien, pour lui faire avouer « si, depuis que, l'an passé, Madame a témoigné de son désir de revenir à la foi catholique, elle a eu commerce ou échangé des lettres avec des hérétiques, et si elle leur a envoyé de l'argent, ainsi qu'elle en avait auparavant l'habitude [3]. »

p. 271.) C'est à tort que M. Rodocanachi accuse Henri Martin (*Histoire de France,* IX, p. 297, n. 3) d'avoir pris juste le contre-sens de la lettre de Renée et de lui faire dire que le mensonge à l'endroit de la cause est « bon et sainct. » (Voir *Bulletin*, XVIII, 1869, p. 41, et Rodocanachi, p. 255, n. 1.) — Quant à Jeanne d'Albret, on se demande si les mots : « chose que la dicte dame approuva, » ne sont pas une sorte de parenthèse, de telle sorte que la suite : « et qu'il se falloit défendre » serait la fin du discours du secrétaire de M. d'Acqs. La ponctuation n'existait pas au XVI[e] siècle, ou n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui.

1. 1[er] novembre 1554. *Opera,* XV, p. 298. — 2. *Opera,* XV, p. 418. La lettre du 10 juin, « à une dame, » peut très bien être une lettre portée à Renée par le marquis de Vico, en 1555. On y lit : « Nostre bon Dieu sait bien pourquoy il vous esprouve ainsy, car l'angoisse où vous estes est vrayement un examen de vostre foy, pour vous faire sentir que vault ce trésor inestimable, l'Evangile.... » *Opera,* XV, p. 652. — 3. Rodocanachi, p. 257.

Le duc comprenait très bien que, pour venir à bout de sa femme, il fallait l'isoler. Mais Calvin ne comprenait pas moins combien il était nécessaire de l'entourer. Une lettre, du 20 juillet 1558, nous le montre préoccupé de maintenir auprès de la duchesse un conseiller de confiance. Il se réjouit « que l'homme qu'il luy avoit adressé, s'est tant bien acquité de son devoir, » et, puisqu'il n'a pu « plus longuement poursuivre son service, » il se déclare prêt à en envoyer un autre, quand il lui plaira. « Gardez-vous bien de mespriser ce moien, d'avoir homme qui journellement vous sollicite, lequel vous avez expérimenté jusque ici vous estre très utile. » Il lui donne des conseils sur sa maison, où il a entendu qu'elle n'était pas « sans épines, » et l'engage à la « purger, comme Dieu lui commande. » Enfin, il résout pour elle un cas difficile de conscience. Comment pouvait-elle s'y prendre pour la présentation aux bénéfices, quand ce droit lui appartenait ? Calvin l'engage à se décharger de ce soin sur un abbé, « car aux lettres d'authorité, que vous luy en donnerez, ceste clause pourra bien estre couchée, sans reproche, que pour la descharge de vostre conscience, et pour ce que ne voulez estre enveloppée de ce qui concerne l'estat de l'Eglise, vous le commectez à cela[1]. » — On voit jusqu'à quel point Calvin entrait dans tous les détails.

Cependant la vie d'Hercule touchait à sa fin. Il expira presque subitement. Sur son lit de mort, 3 octobre 1559, il eut cependant assez de présence d'esprit pour abuser de la bonté de Renée, et pour lui faire jurer qu'elle s'abstiendrait désormais d'entretenir aucune relation avec les hérétiques.

Que faire ? Renée consulta Calvin, qui lui répondit, le 5 juillet 1560 : « Quant au serment qu'on vous a contrainte de faire, comme vous avez failli et offensé Dieu en le faisant, aussi n'estes-vous tenue de le garder, nomplus qu'un vœu de superstition. Vous savez, Madame, que non seulement Hérode n'est pas approuvé d'avoir trop bien observé le serment qu'il avoit fait à la volée, mais que cela luy est imputé à double condamnation[2]. »

Une autre question non moins délicate se posait. Devenue veuve, Renée devait-elle rester à Ferrare, ou bien devait-elle revenir en France ? Son fils lui faisait prévoir qu'il allait continuer la politique et les vexations de son père.

Le pape, avec lequel elle avait conservé des relations, auquel elle avait demandé plus d'un service pour ses protégés, et à qui elle s'adressait en signant « votre bonne cousine, Renée de France, » lui conseillait de rester : « Nous nous souvenons de ta dévotion envers nous et envers le siège apostolique[3]. » Calvin lui expose la situation exacte : « Si faut-il, lui écrit-il, que je vous déclare, Ma Dame, que vous n'aurés pas beaucoup gagné d'estre sortie d'un abysme pour entrer en l'autre. Car je ne voy pas en quoy ce changement puisse amender vostre condition. » La vraie question est, non pas de choisir entre Ferrare et Montargis, mais de choisir entre les hésitations passées et une franche confession de la vérité. La parole de Calvin devient grave, il faut dire solennelle : « Quand vous series [en France] et qu'on vous escoutast, je croy bien, Ma Dame, que les choses n'iroyent

1. *Opera*, XVII, p. 260-262. — 2. *Ibid.*, XVIII, p. 147. — 3. Rodocanachi, p. 306.

point du tout si mal. Mais ce n'est point ce qu'on cherche. On se veut couvrir de vostre nom pour nourrir le mal qui ne peult plus estre enduré. Or vous aller maintenant fourrer en telle confusion, c'est manifestement tenter Dieu. Je désire vostre prospérité, Ma Dame, tant qu'il m'est possible. Mais si la hautesse et grandeur du monde vous empesche d'approcher de Dieu, je vous seroye traistre, vous faisant à croire que le noir est blanc. Si vous esties bien résolue de vous porter franchement, et en autre magnanimité que n'avés fait jusqu'icy, je le prieroye de vous avancer bien tost en plus grand maniement qu'on ne vous présente. Mais si c'est pour dire *amen* à tout ce qui est condamné de Dieu et des hommes, je ne say que dire, sinon que vous gardiés bien de tomber de fiebvre en chauld mal. Ce n'est pas à dire pourtant, Ma Dame, que je vous conseille de vous plus tenir en la servitude où vous estes, ne vous y endormir, car c'est trop du passé. Seulement je vous prie de changer tellement que ce soit pour servir à Dieu à bon escient, et tendre au droit but, nomplus vous envelopper en des filets qu'il vous seroit difficile de rompre, et lesquels vous tiendroyent serrée autant ou plus que les premiers. Quoy qu'il en soit, c'est par trop languir, Ma Dame, et si vous n'avés pitié de vous, il est à craindre que vous ne cherchies trop tard remède à vostre mal. Oultre ce que Dieu vous a de longtemps monstré par sa parole, l'aage vous avertit de penser que nostre héritage et repos éternel n'est pas icy bas. Et Jésus-Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare [1]. »

Ce noble langage était digne de Renée comme de Calvin. Elle le comprit, et quittant Ferrare, le 2 septembre 1560, elle vint en France, où désormais, se montrant franchement protestante, elle devint la providence des proscrits.

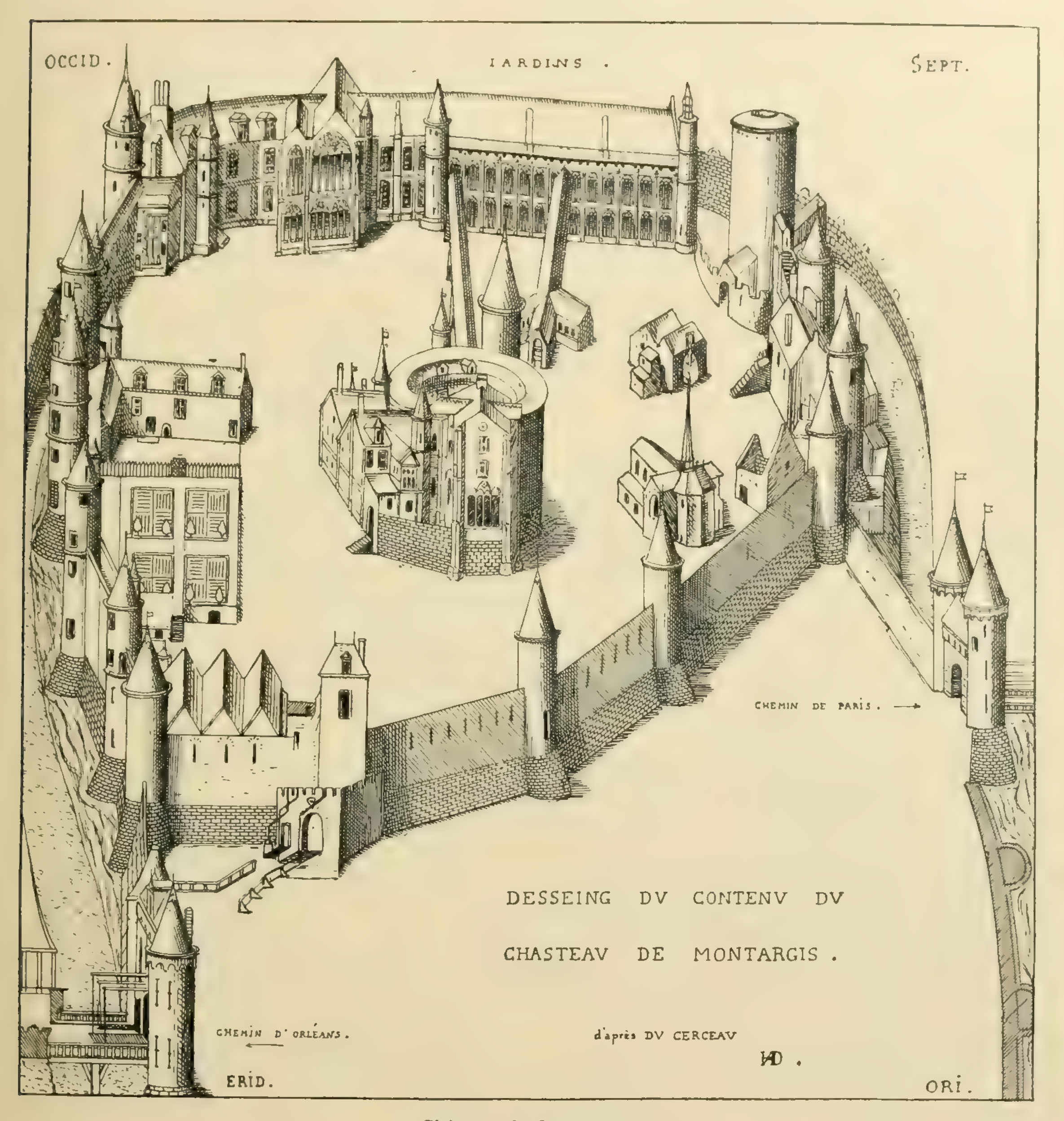
II

Après Nérac et Ferrare, Montargis! Partie d'Italie, Renée se rendit d'abord à Orléans, où se trouvait la cour [2]. Malgré ses objurgations, son gendre, le duc de Guise, fit emprisonner le prince de Condé (26 novembre 1560), et celui-ci, condamné, aurait porté sa tête sur l'échafaud, si le roi François II, le mari de Marie Stuart, n'était mort subitement (5 décembre). Renée assista encore aux fameux Etats généraux [3] (ouverts le 13 décembre), et partit, le 13 janvier 1561, pour Montargis [4].

« La jolie petite cité de Montargis avait, en ce temps-là, la réputation d'être une grande et belle ville, dont on admirait les rues larges et droites, les somptueux monuments, dont on vantait la population laborieuse et intelligente. Sa situation au confluent des trois rivières du Loing, du Puiseaux et de l'Ouanne,

1. *Opera,* XVIII, p. 147, 148. — 2. Voir *Jean Calvin,* I, p. 322, 323. — 3. Voir la gravure dans le recueil de Perrissin et Tortorel. — 4. Une des trois villes cédées à Renée, en juillet 1528, en compensation de l'abandon de ses droits sur le duché de Bretagne.

et sur la grande route qui relie le bassin de la Loire à celui de la Seine, lui donnait une extrême importance, tant au point de vue commercial qu'au point de vue militaire....



Château de Montargis.

» Quand Renée prit possession du château, il était, prétendit-elle[1], « presque inhabitable, » et les murailles en croulaient de toutes parts. Son premier soin

1. Le mot est non de Renée, mais d'Androuet du Cerceau, dans son ouvrage : *Les plus excellens bastiments de France,* I, 1576, où il donne le dessin que nous reproduisons sur cette page, et où il dit : « L'an 1560, madame Renée, trouvant ce lieu ainsi beau, et tel que dessus, toutefois fort descheu et démoly, et par ce moyen rendu quasi inhabitable, l'a amplement réparé, embelly d'aucuns nouveaux bastimens, jardins et autres commoditéz, tel qu'on le voit à présent, et y a fait sa demeure ordinaire jusques à son tréspas. »

fut d'en fortifier les approches : les murs furent exhaussés, garnis d'artillerie, les fossés mis en état, les tours consolidées[1]. »

Un peu plus tard, avec le concours de Jacques Androuet du Cerceau[2], son architecte, et son « aumônier, » c'est-à-dire le distributeur de ses aumônes, elle fit du château de Montargis une des plus belles résidences du royaume.

On y admirait la grande salle, longue de 28 toises, large de 8, avec trois entrées, six cheminées, un plafond voûté et lambrissé, dix-sept fenêtres.... Non moins admirables étaient les tonnelles, et une immense volière, etc.[3]....

Pendant des années, c'est ce château qui allait être le rendez-vous des pasteurs les plus célèbres, Morel, Bèze, P. Martyr, Merlin, des princes protestants et des princesses, sans oublier le grand héros, l'amiral Coligny. Si Calvin devait rester absent, ses lettres le représentaient.

La première arriva presque en même temps que Renée. La duchesse était partie d'Orléans le 13 janvier, la lettre était partie de Genève le 16. En directeur prévoyant, le Réformateur se hâtait de tracer à sa noble pénitente le programme de la vie qu'elle aurait à mener.

C'est bien le directeur qui écrit : « J'espère que vous me sçaurés tousjours bon gré si, pour l'honneur que je vous porte, et le soin et désir que j'ay tant de vostre salut, que le nom de Dieu soit glorifié de plus en plus par vous, je m'efforce d'y aider tant qu'il m'est possible.... Je sçay que vous aimés d'estre enseignée et mesme exhortée à vostre devoir, vous rendant docile et débonnaire à recevoir tout ce que vous sçavés procéder de Dieu. »

Quant au programme, il peut se ramener à deux points.

En premier lieu, Renée doit donner l'exemple de la fidélité : « Je vous prie de vous esvertuer à donner tel exemple que vous saves que Dieu le requiert de vous, en tel degré qu'il vous a eslevée, tellement que les bons y prennent courage, et les meschans en soyent confus. Voire quand ils devroyent crever, que vous faciez cest honneur à Dieu de les despiter pour luy obéir et complaire. »

En second lieu, Renée doit donner l'exemple d'une active charité : « Ceux qui soulagent les povres membres de Jésus-Christ et leur subviennent sont coadjuteurs de la vérité de Dieu, qui est tiltre si honorable que rien ne doit estre espargné pour y parvenir. »

Et, comme il l'a fait déjà précédemment, oublieux des règles d'une fade politesse, le Réformateur rappelle à la grande dame son âge, ses cinquante-un ans sonnés : « Comme ceus qui sont par chemins se hastent tant plus, quand ils voyent la nuit approcher, aussi, Madame, l'aage vous doit, de fait, advertir de vous efforcer tant à laisser bon tesmoignage en ce monde, qu'aussi le porter devant Dieu et ses anges.... » Alors, mais alors seulement, les fidèles se réjoui-

1. Rodocanachi, p. 332, 333. — 2. Voir *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 219-223. « Dédicace d'un livre de Jacques Androuet du Cerceau à la duchesse de Ferrare, 1566, » — 3. Rodocanachi, p. 477, 480. Aujourd'hui il ne subsiste plus qu'une poterne à herse, un lambeau de mur, un vestige de tour : la Révolution a tout détruit. Vendu comme bien national, pour le prix de 40 000 francs, le château fut acheté et dépecé par une bande noire. Rodocanachi, p. 332. Voir *Bulletin*, XV, 1866, p. 300-302. « Le château de Montargis. »

ront et béniront Dieu de ce qu'il « leur a tendu la main, quand il vous y [en France] a ramenée sur vostre vieillesse[1]. »

Toutefois, en quittant l'Italie, Renée n'y avait pas laissé toutes ses hésitations, et la lettre de Calvin ne put en triompher tout de suite. Il fallut la visite et les adjurations solennelles de l'aumônier de l'amiral Coligny, le pasteur Merlin, pour décider la duchesse à prendre chez elle un ministre.

Rendant compte à Calvin (12 juin 1561) de ces conversations, Merlin disait : « Je la pressay si rudement du jugement de Dieu, qu'elle m'accorda qu'elle laisseroit du tout [complètement] l'idolâtrie, et qu'elle auroit un ministre[2]. » Elle demandait seulement qu'il ne fût pas trop jeune, ni trop viel, ayant la crainte de Dieu, grave, n'aimant point à entretenir femmes ou filles, non causeur, ni trop joyeux en paroles, enfin savant pour répondre aux adversaires.

Ces exigences étaient en somme trop légitimes pour que Calvin refusât d'y répondre, et il lui envoya quelqu'un qu'elle connaissait bien, qu'elle avait déjà eu comme aumônier en Italie, Morel. Mais celui-ci, en arrivant à Montargis, trouva les choses un peu « autrement qu'on ne les avoyt fait entendre. » La duchesse voulait un prédicateur, qu'elle changerait « de quatre ou de six moys en six moys, » et de plus elle voulait que ce prêcheur ne touchât, dans ses prêches, ni au pape, ni aux images, ni à la messe, ni à aucun abus, au moins d'une manière expresse. De quoi donc parler ? se demande Morel, ne sachant où mettre sa femme, qu'il a amenée avec lui, et sachant encore moins composer un sermon d'après ces exigences. Il interroge Calvin (3 août 1561), et signe : « Vostre très humble filz et obéissant serviteur à jamays, Le Buisson, ainsi qu'on m'appelle maintenant[3]. »

Cependant tout s'arrangea rapidement, et Morel put se féliciter, auprès de Calvin, des sentiments et de l'attitude de Renée. « Au surplus, lui écrit-il quelques jours après (25 août 1561), je vous veux bien advertir que Madame la duchesse a prins courage, par la grâce de Dieu, de sorte que maintenant elle seroyt fort marrie de me laisser aller. Elle s'est accoustumée à nostre façon de parler, telement qu'elle ne voudroyt point qu'on allast par circuitz autour de la vérité, comme faisoyent ses prescheurs anciens, mais elle prend plaisir qu'on parle clairement[4]. »

Renée était publiquement installée en France comme princesse protestante.

III

C'était l'époque des merveilleux progrès du protestantisme, avec l'édit de juillet 1561 et le colloque de Poissy (septembre 1561). Mais, hélas ! une ère nouvelle allait précisément s'ouvrir, l'ère des guerres et des massacres, et celui

1. *Opera*, XVIII, p. 315, 316. — 2. *Ibid.*, XVIII, p. 508. — 3. *Ibid.*, XVIII, p. 590, 591. — 4. *Ibid.*, XVIII, p. 642.

qui devait avoir le triste honneur d'inaugurer, à Vassy (1er mars 1562), cette effroyable effusion de sang, c'était le propre gendre de Renée, le duc de Guise.

L'occasion s'offrait à Renée de montrer toutes les tendresses de son cœur, et toute la magnanimité de son âme.

Son attachement pour Calvin ne perd aucune occasion de se manifester. « C'est sa coutume, écrit de nouveau Morel à Calvin, de se répandre en amabilités (*se propemodum effundit*) envers ceux qu'elle pense t'être chers. » D'un autre côté, si les calvinistes sont ses frères, le duc de Guise est le mari de sa fille. Sa douleur est cruelle : « Car elle embrasse nos frères de sa charité, et elle a pitié de leur infortune, et, à cause de sa fille, elle veut du bien à son gendre, et elle voudrait que sa faute fût moins grande. Dans ce combat, à la fin, le zèle pour le règne de Christ triomphe des affections de la chair [1]. »

Le château de Montargis s'ouvre tout grand aux proscrits : ils s'y entassent (il y en a six cents !) comme les malades dans un hôpital du XVIe siècle, disent les mauvaises langues. Renée est obligée d'éloigner ses ministres, Morel et son collègue Aubin. Son gendre, le duc de Guise, triomphe à la bataille de Dreux (19 décembre 1562) et veut punir sa belle-mère de son attachement à la cause momentanément vaincue. Il fait ordonner par le Conseil royal que la duchesse de Ferrare, « ancienne d'âge et très malaisée de son corps, » sera menée « veuille ou non, » c'est-à-dire de force, dans un château royal. Mais il était plus facile de prendre la décision que de l'exécuter. Renée s'enferme dans son château ; on amène des canons : « Avisez, envoie-t-elle dire au capitaine chargé des ordres de Guise, [à] ce que vous entreprenez... et si vous en serez là, je me mettrai la première sur la brèche pour essayer si vous serez si audacieux que de tuer la fille d'un roi [2].... »

Calvin se hâta de la féliciter (10 mai 1563) de son courage, et, ce qu'il prise encore davantage, de sa charité : « Je sçay, Madame, comment Dieu vous a fortiffié durant les plus rudes assaulx, et combien, par sa grâce, vous avez vertueusement résisté à toutes tentations, n'aiant point honte de porter l'opprobre de Jésus-Christ, cependant que l'orgueil de ses ennemys s'eslevoit par dessus les nues. » Mais il ajoute aussitôt : « davantage, que vous avez esté comme une mère nourricière des povres fidelles déchassez, qui ne sçavoient où se retirer. Je sçay bien que princesse ne regardant que le monde auroit honte, et prendroit quasy à injure qu'on appellât son chasteau ung hostel-Dieu [un hôpital], mais je ne vous sauroie faire plus grant honneur que de parler ainsy, pour louer et recongnoistre l'humanité de laquelle vous avez usé envers les enfans de Dieu, qui ont eu leur refuge à vous. » Seulement, Calvin ne serait pas le directeur qu'il est, s'il s'en tenait à ces compliments, si ses éloges mêmes ne renfermaient pas une leçon. Il continue donc immédiatement : « J'ay pensé souventes fois, Madame, que Dieu vous avoit réservé telles espreuves sur vostre viellesse, pour se paier des arré-

1. *Opera*, XIX, p. 372. 30 mars 1562. Morel écrit à Calvin tantôt en français, tantôt en latin. — 2. Rodocanachi, p. 375.

raiges que vous luy debviez à cause de vostre timidité du temps passé. » Du reste, tout cela, c'est parler « à la façon commune des hommes. » En réalité, quand la duchesse en eût « faict cent fois plus et mille, ce ne seroit pas pour s'acquicter envers Dieu de ce qu'elle luy doit de jour en jour, pour les biens infinis qu'il continue à luy faire. » Qu'elle lui montre donc sa reconnaissance en observant et faisant observer sa loi.

Ayant appris que sa cour a été le théâtre d'un scandale, Calvin adjure Renée de veiller : « Je vous prie, Madame, au nom de Dieu, qu'en ce cas et aultres semblables, vous soiez vigilante pour garder vostre maison pure de toutes mauvaises tasches, pour clorre la bouche à tous malins qui ne demandent que d'avoir occasion de blasphémer le nom de Dieu[1]. »

IV

Tout cela est singulièrement fortifiant, robuste, dirais-je, et sage. Le ministre que Calvin avait placé auprès de Renée, Morel, semble ne pas avoir possédé toutes les qualités de son maître. S'il en avait l'ardeur, il n'en avait pas ce calme et ce souverain bon sens, qui permirent si souvent au Réformateur d'éviter les exagérations fâcheuses, et firent de lui un incomparable manieur d'hommes. Morel eut des discussions avec Renée, à propos de l'exercice de la discipline et de la constitution du Consistoire. La duchesse voulait assister aux séances de ce corps. Morel se hâte d'avertir Calvin (6 décembre 1563) : « Si saint Paul estime honteux pour la femme de parler dans l'assemblée, combien plus honteux serait-il pour elle de décider et d'ordonner ? Combien rares seront ceux qui viendront à notre Eglise, s'ils savent que toutes les questions, pour lesquelles ils seront appelés, seront examinées devant une si grande princesse ! et combien ridicules aux papistes et aux anabaptistes seront nos consistoires gouvernés par des femmes[2]. » Petite contribution à l'histoire du féminisme au XVIe siècle.

Le 8 janvier, Calvin fait porter sa réponse à Renée par Jean Budé, « l'un des plus familiers amys que j'aye, et homme seur, auquel on peult [se] fier jusqu'au bout. »

Avec son tact habituel, il ne dit rien de la question personnelle, il se borne aux conseils généraux, et cependant fort précis. Il faut que la maison de la duchesse « soit ung miroir pour donner exemple. » Donc une police est nécessaire « pour réprimer les vices et scandalles, » sans quoi il y aurait « un évangile volaige et comme bizarre. » Toujours la morale inséparable de la doctrine, et la doctrine attestée par la morale ! Les anciens chargés d'exercer cette police doivent être pris parmi les membres mêmes de l'Eglise (point important, déclaration capitale sur laquelle il faudra revenir autre part) : « Afin, dit-il, que nul ne se sente grevé de rendre compte devant les anciens, ausquelz telle charge sera

1. *Opera,* XX, p. 16, 17. — 2. *Ibid.*, XX, p. 208.

commise, qu'ilz soient esleuz de l'Eglise, *comme c'est bien raison que ceste liberté soit gardée.* » Mais précisément cette « liberté » de l'élection a pour conséquence l'égalité absolue des électeurs. Nous sommes ici en pleine démocratie calviniste : « Que nul en quelque degré qui soit ou estat, ou quelque crédit qu'il ait envers vous, ou en quelque réputation que vous le teniez, n'ait honte de se submectre à l'ordre que le filz de Dieu a luy-mesme mis, et ploier le col pour recevoir son joug[1]. » On sait que les consistoires huguenots firent ployer le col même au futur Henri IV.

La hardiesse des directeurs de conscience est étonnante ; aussi étonnante, pour le moins, est l'humilité de leurs pénitents et pénitentes.

Renée répondit à Calvin (21 mars 1564) qu'elle s'était soumise aux exigences de Morel : « Depuis qu'il me dist qu'il ne falloit que les femmes y assistassent [au consistoire], ny que je y fusse, combien que je sçavois que la Royne de Navarre, Madame l'admirale et Madame de Roye s'y trouvoient en leurs maisons, et qu'il y en alloit de ma maison propre, toutesfois je n'ay point fait instance d'y aller.... » Et, d'une façon générale, elle conclut : « Dieu me face la grâce de m'employer à ce qu'il soit servi purement et sincèrement ainsy que vous désirez[2]. »

Ce qui ne l'empêche pas de se justifier, de montrer les défauts, les vices de beaucoup de ceux qui veulent lui faire la leçon, et les tristes haines soulevées par les guerres.... Hélas ! la discipline n'était que trop nécessaire. « Monsieur Calvin, s'écrie-t-elle, je suis marrie que vous ne sçavés pas comme la moitié du monde se gouverne en ce royaume, et les adulations et envies qui y règnent, et jusques à exhorter les simples famelettes dire que, de leurs mains, elles voudroient tuer et estrangler ; ce n'est point la règle que Jésus-Christ et ses apostres nous ont baillé, et je le dis avec tout le grand regret de mon cœur, pour l'affection que je porte à la religion et à ceux qui en portent le nom, dont je ne parle pas de tous, mais d'une grande partie de ceux que je y cognois[3]. »

Au milieu de ces plaintes, Calvin s'efforçait de rester calme, d'être juste, blâmant même Morel, dont « la responce et refus, dit-il, sent plus son ambition et vanité mondaine que la modestie d'un homme de nostre état, dont je suis bien marry[4]. »

Et l'on reste étonné devant cet effrayant labeur de diriger ainsi, jour après jour, pendant des années, les choses et surtout les hommes, les princes, les pasteurs, presque d'un bout de l'Europe à l'autre.

1. *Opera*, XX, p. 231-233. En même temps, Calvin envoyait à la duchesse un exemplaire de la médaille, devenue déjà rare, que Louis XII avait fait frapper, lors de ses démêlés avec le pape Jules II, médaille qui portait le fameux exergue : *Perdam Babylonis nomen.* Renée lui répondit : « Quant au présent et estraines que vous m'avez envoyés, je vous asseure que je l'ay veu et receu volontiers, et n'en avois jamais veu de pareil, et ay loué Dieu que le feu Roy mon père eust prins telle devise. Si Dieu ne luy en a accordé la grâce de l'exécuter, peut-estre réserve-[t]-il quelqu'un de ses descendans, tenant son lieu, pour l'accomplir. » *Opera*, XX, p. 269. — 2. *Ibid.*, XX, p. 268, 269. — 3. *Ibid.*, XX, p. 272. — 4. *Ibid.*, XX, p. 248.

V

Mais déjà, un événement tragique s'était passé, qui avait rendu la situation de la duchesse singulièrement difficile. Son gendre, le duc de Guise, assassiné le 18 février, était mort le 24 février 1563.

A cette époque de violentes passions, les protestants ne surent pas faire taire leurs trop justes ressentiments[1]. Beaucoup se réjouirent publiquement de la disparition d'un de leurs plus terribles bourreaux, et ils en voulurent à la duchesse de son affection pour le mari de sa fille. Difficile pour Renée, la situation n'était pas moins délicate pour son directeur de conscience, Calvin.

Dans une lettre (perdue) il avait posé en principe que, comme David, il faut « haïr les ennemis de Dieu. » La duchesse avait estimé que l'exemple était bon seulement pour « ce temps-là, » quand on était « soubz la loy de rigueur. » Calvin réplique « que ceste glose seroit pour renverser toute l'Escriture, et pourtant [en conséquence] il la fault fuir comme une peste mortelle. »

C'est le XVI[e] siècle avec toute sa dureté, pensons-nous tout de suite. Sans doute. Suspendons cependant un moment notre jugement définitif. Ce David, continue Calvin, n'est-ce pas le même qui a pleuré sur ceux qui machinaient sa mort, qui a mené deuil pour eux, qui a rendu le bien pour le mal ? Donc « en disant qu'il a heu en haine mortelle les réprouvez, il n'y a doubte qu'il ne se glorifie d'un zèle droict et pur et bien reiglé, auquel il y a trois choses requises : c'est que nous n'ayons point esgard à nous, ny à nostre particulier ; et puis que nous ayons prudence et discrétion pour ne point juger à la volée ; finalement que nous tenions bonne mesure sans oultrepasser les bornes de nostre vocation[2]. »

Du reste, à l'appui de David, Calvin invoque saint Jean, l'apôtre de l'amour : « Mesme sainct Jehan, duquel vous n'avez retenu que le mot de charité, monstre bien que nous ne debvons pas, soubz ombre de l'amour des hommes, nous refroidir quant au debvoir que nous avons à l'honneur de Dieu et la conservation de son Eglise. C'est quand il nous défend mesme de saluer ceus qui nous destournent, en tant qu'en eus sera, de la pure doctrine. »

Nous pénétrons ici le secret de ces âmes passionnées, rudes et sublimes. L'idéal chrétien consiste à tenir la balance égale entre la charité vis-à-vis des personnes et la haine vis-à-vis des erreurs et des fautes, entre ce que nous devons aux hommes et ce que nous devons à Dieu. Les héros du XVI[e] siècle n'ont pas toujours réalisé cet idéal, avec leur grande préoccupation de ne pas sacrifier leurs devoirs envers Dieu. Est-ce que aujourd'hui nous réussissons mieux, avec notre unique préoccupation de ne pas sacrifier nos devoirs envers l'homme ?

Du reste, est-il exact que cette préoccupation humanitaire ait complètement

1. Au sujet de la prétendue participation de Coligny au meurtre du duc de Guise, voir le baron de Ruble, *L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise, 18 février 1563*, 1897, et *Revue historique*, LXX, 1899, p. 361, 362. — 2. *Opera*, XX, p. 245.

manqué à nos pères? Tout de suite après le principe, Calvin aborde le fait. Loyalement il reconnaît qu' « une bonne cause a esté fort mal menée. » Et il ajoute cette déclaration notable : « Et de moy, combien que j'aye tousjours prié Dieu de luy fère mercy, si est-ce que j'ay souvent désiré que Dieu mît la main sur luy pour en délivrer son Eglise, s'il ne le vouloit convertir. Tant y a que je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moy que, devant la guerre, gens de faict et d'exécution ne se soyent efforcez de l'exterminer du monde, lesquels ont esté retenus par ma seule exhortation. » A une époque où le tyrannicide était reconnu, proclamé par tant d'auteurs, le mérite de Calvin est réel. Il va plus loin. Il n'a pas voulu qu'on assassinât le duc de Guise; même maintenant, il se refuse à le damner : « Cependant de le damner, c'est aller trop avant, sinon qu'on eust certaine marque et infallible de sa réprobation. En quoy il se fault bien garder de présomption et témérité. Car il n'y a qu'un Juge devant le siège duquel nous avons tous à rendre compte. » Et voilà, dans le chrétien, l'homme qui reprend ses droits, qui les reprend de plus en plus : « Pour conclurre ce propos par charité... le remède est de haïr le mal, sans nous attacher aux personnes, mais laisser chacun devant son juge [1]. »

Il continue encore. Pas de violence ! La duchesse a bien fait de ne pas consentir à laisser voler et piller les boutiques des papistes. Les déclarations de Calvin à la main, nous avons le droit de flétrir les brigandages, les ravages dits religieux. « Je n'ay garde de l'approuver, quiconque l'ayt faict. Mais je loue vostre vertu et magnanimité de n'avoir voulu acquiescer à une requeste tant injuste [2]. »

Et finalement le terrible Réformateur se trouve d'accord avec la douce princesse : « Quoy qu'il en soyt, dit-il, nous accordons ensemble que, pour estre recognuz enfans de Dieu, il nous convient conformer à son exemple, taschant de bien fère à ceus qui n'en sont pas dignes, comme il faict luyre son soleil sur les maulvais et sur les bons. Ainsi haine et chrestienté sont choses incompatibles ; j'enten haine contre les personnes, et contraire à l'amour que nous leur devons, c'est de souhaiter et mesme procurer leur bien, et mettre poine, en tant qu'en nous sera, de nourrir paix et concorde avec tous [3]. »

1. Ici M. Guizot (*Les vies de quatre grands chrétiens français*, p. 210 et 214), après avoir parlé « de l'admirable mélange de sévérité religieuse et de modération intelligente » de Calvin, ajoute : « Bien peu d'hommes, à coup sûr, au XVIe siècle (je ne veux parler d'aucun autre) avaient l'esprit assez large et le cœur assez juste pour tenir un pareil langage sur la mort et le sort éternel de leur plus redoutable ennemi. Je n'hésite pas à dire que les grands évêques catholiques, qui, au XVIIe siècle, dirigeaient en France la conscience des puissants de ce monde, n'ont pas porté dans cette délicate mission plus de fermeté chrétienne, d'équité intelligente et de sagesse temporelle que n'en a déployé Calvin dans ses rapports avec la duchesse de Ferrare. » — 2. *Opera*, XX, p. 247. — 3. *Ibid.*, XX, p. 248. Les sentiments exacts de la duchesse ne sont pas moins curieux à noter que ceux de Calvin. Elle ne conteste pas le devoir de haïr les vrais ennemis de Dieu. Elle écrit : « Quand je sçaurois que le Roy mon père, et la Royne ma mère, et feu monsieur mon mary, et tous mes enfans seroient réprouvez de Dieu, je les voudrois hayr de hayne mortelle et leur désirer l'enfer, et me conformer à la volonté de Dieu entièrement, s'il luy plaisoit m'en faire la grâce. » Seulement elle ne croit pas que le duc, son gendre, soit damné. Elle ajoute : « Je sçais qu'il a persécuté, mais je ne sçay pas, ny ne croy pas, pour le vous dire librement, qu'il soit réprouvé de Dieu car il a donné signe au contraire avant que de mourir. » (*Ibid.*, XX, p. 270.) Nous avons vu que Calvin refusait de se prononcer sur une aussi solennelle question.

En finissant sa lettre du 21 mars, qu'elle le priait de brûler, « et quelques autres que je vous ay par cy-devant escrites, » Renée demandait à Calvin « de continuer, disait-elle, de m'escrire et mander librement ce qu'il vous semblera, que je oiray et recevray tousjours volontiers [1]. »



Renée de Ferrare. (D'après le crayon de Chantilly.)

Et, en effet, quelques jours après, Calvin envoyait un nouveau billet, mais c'était pour la dernière fois. Même il était obligé de se servir de la main de son frère, « à cause, dicte-t-il, de la foiblesse en laquelle je suis, et des douleurs que je souffre de diverses maladies, deffault d'alaine, la pierre, la goutte, et une ulcère aux vaines esmoroïcques, qui m'empesche de prendre aucun exercice auquel seroit toute l'espérance d'allègement [2]. »

Il devait donc se contenter de quelques lignes, témoins de son incessant souci des Eglises. Il assurait la princesse que, loin de lui nuire, son titre de belle-mère du duc de Guise l'avait rendue « tant plus aymée et honorée » des gens de bien, voyant que cela ne la « destournoit point de faire droicte profession et pure de chrestienté.... Quant à moy, je vous proteste que cela m'a incité d'avoir voz vertus en tant plus grande admiration [3]. »

Environ deux mois après, le 27 mai 1564, Calvin mourait.

1. 21 mars 1563. *Opera,* XX, p. 273. — 2. 4 avril 1564. *Ibid.*, XX, p. 278, 279. — 3. On a dit, en s'appuyant sur une lettre, du 22 septembre 1572, écrite par un marchand, nommé Jean Rouillé, qui venait d'abjurer, que la duchesse avait, elle aussi, abjuré la veille à Paris. Mais Jean Rouillé a dû rapporter un bruit faux. M. J. Bonnet a montré qu'à ce moment la duchesse n'était pas à Paris. Et il cite la phrase suivante de Th. de Bèze : « Madame, loué soit Dieu de ce que non seulement il vous a donné constance au milieu de telles et si horribles tempestes et si piteux exemples de mal, mais aussi s'est servi de vous de rechef pour en garantir plusieurs. » Lettre à la duchesse de Ferrare, du lendemain de Pâques 1573. *Bulletin*, XL, 1891, p. 422 et 501.

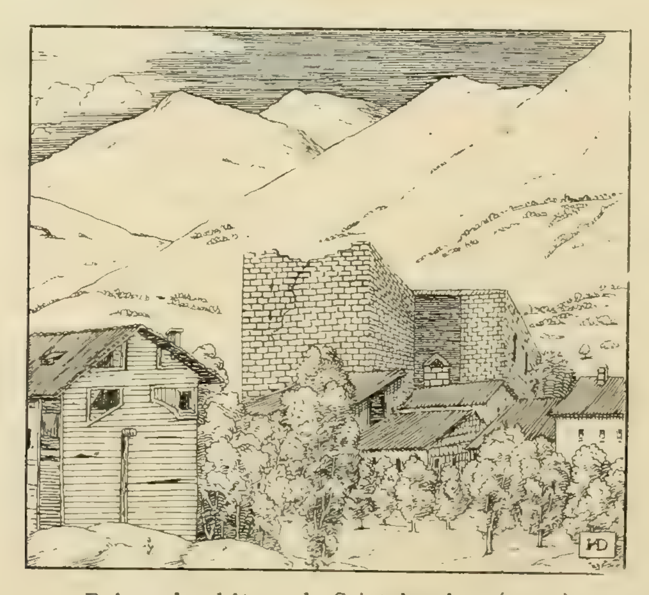
Tel est Calvin, directeur de conscience, d'après une seule de ses nombreuses correspondances, la première que nous ayons eu occasion de suivre jusqu'au bout. Quel portrait se détache déjà devant nous ! Il n'y a que quelques lettres conservées du milieu de tant de lettres écrites et perdues. Cela suffit, tellement ces pages sont pleines, débordent, non de mots, mais de pensées et de sentiments.

Au premier moment on est un peu étonné : ce ne sont pas nos manières. Rien pour la vaine politesse, pour le superflu et les inutilités de la conversation. Tout est sérieux, allant droit à l'essentiel, et l'essentiel c'est la vie de l'âme, dans sa double manifestation, la croyance et la moralité. On est en contact avec un prophète. Un prophète n'a pas le temps d'être banal, mièvre ou galant. Il est sévère, austère, cru, réaliste, mais grand, soulevé de terre par son inspiration. Et ceux qui l'écoutent comprennent. Les uns approuvent, les autres s'irritent, aucun ne se formalise. Ce serait ridicule. Or ils n'ont pas le temps d'être ridicules, étant tout préoccupés d'être sublimes ou détestables.

Mais, dans ces poitrines recouvertes du triple airain de leurs croyances, n'en battent pas moins des cœurs d'hommes et de femmes, et on ne sait parfois lesquels sont les plus doux. D'habitude les uns et les autres se cachent, comme la duchesse, qui ne voulut pas pleurer devant son fils qu'elle quittait. Mais ils sentent avec une vivacité, avec une profondeur qui nous étonne, car, avec notre sensiblerie, nous avons souvent perdu le secret de la sensibilité.

Et c'est un singulier spectacle que de voir ce théologien, dirigeant pendant des années cette grande dame, qu'il a vue seulement quelques jours, la soutenant, la poussant d'une main toujours ferme et qui cependant ne la blesse jamais.

Rares sont de pareils directeurs, rares sont de pareils pénitents.



Ruines du château de Saint-Anselme. (p. 93.)

CHAPITRE QUATRIÈME

Calvin et le val d'Aoste.

I. Les faits. — II. La légende. — III. La tradition. — IV. La croix d'Aoste.

ICI se pose une dernière question. Nous avons vu ce que Calvin fit en Italie; nous avons vu même les conséquences de ce voyage en Italie, en racontant, jusqu'au moment où la mort les brisa, les relations formées à Ferrare. Quelle route le Réformateur prit-il pour rentrer en France? traversa-t-il le val d'Aoste?

Précisément cette question a été soulevée par un mémoire de M. Jules Bonnet sur *Calvin au val d'Aoste*, mémoire[1] lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 juillet 1861. Albert Rilliet a répondu par sa fameuse *Lettre à M. J. H. Merle d'Aubigné*, et depuis lors il y a, semble-t-il, chose jugée. A l'unanimité, les historiens ultérieurs[2] ont partagé l'avis de Rilliet, et beaucoup trouveront téméraire l'idée seule, non pas de casser la sentence, mais simplement de refaire le procès. Il nous a paru utile cependant de mettre sous les yeux du lecteur les documents, le laissant libre de se décider lui-même.

1. Paris, 1861, in-8° de 39 p. Ce mémoire, préparé par la publication de plusieurs documents dans le *Bulletin*, IX, 1860, p. 160-168, a été reproduit dans les *Récits du seizième siècle*, I, 2e éd., p. 25-74. — 2. Outre les auteurs déjà cités, indiquons encore : *Encyclopédie des sciences religieuses*, Paris, 1876, I, p. 392, art. « Aoste, » par H. Bordier; et O. Douen, *Clément Marot*, I, p. 197-210, 217-220. — Il nous faut tout de suite noter la façon dont s'expriment deux de ces historiens, et pas des moindres. M. Herminjard (VI, p. 4, n. 4) écrit : « Nous n'admettons pas que ce même Calvin n'ait rien eu de plus pressé que d'*évangéliser*, au milieu des plus grands périls, le *val di Grana*, Saluces, et le val d'Aoste. » Pas plus que M. Herminjard, nous n'admettons cette *évangélisation*. Kampschulte (I, p. 280. n. 1) écrit : « Les réponses de J. Bonnet modifieront difficilement *beaucoup* (*dürften schwerlich viel ändern*) les résultats de Rilliet, bien qu'il faille le reconnaître : celui-ci raccourcit trop la durée du séjour en Italie. » Nous ne pensons pas en effet qu'il y ait lieu de modifier *beaucoup* les conclusions de Rilliet.

I

Il faut d'abord noter les faits historiques incontestés.

Dès le milieu de 1535, le val d'Aoste paraît très troublé, surtout religieusement. Au mois d'août, Ami Porral, alors ambassadeur de Genève à Berne, écrit à son gouvernement : « Le dit hayrault a rappourté que le dit duc a beaucop d'affaires de là des monts, en partie pour l'Evangile, il est allé à Gênes et à Thurin avec 2 mille hommes. Il y en a une chose qu'il faut [qu'elle] vienne en avant, puisqu'elle est de Dieu, en despist des princes[1]. »

Quelques mois après, le 20 novembre, partait de Berne pour Aoste, une ambassade[2], conduite par Nægueli, bientôt si fameux, comme libérateur de Genève et conquérant du pays de Vaud. Il était accompagné, entre autres, du secrétaire Pierre Giron, dont Ami Porral disait : « C'est nostre droit pilier à l'occasion de l'Evangille. » Or, la mission de l'ambassade était aussi religieuse que politique. « Ils hont charge, dit Porral, de s'en retourner quant, devant toutes choses, ne leur sera accordé que l'Evangille demeure purement à Genève, comme il y est[3]. »

Les discussions furent vives et n'aboutirent pas. Mais quelle impression durent-elles produire sur les esprits? D'autant plus que Nægueli était arrivé avec une grande suite : il avait avec lui des pasteurs. Et il est impossible qu'une certaine agitation évangélique ne se soit pas produite dans un milieu déjà préparé. Du reste, n'est-ce pas ce que prouve la nouvelle lettre d'Ami Porral, 12 décembre : « L'évesque d'Hosta [Aoste] est en grosse question avec ses diocésains, à cause dez excommuniementz qu'ilz ne veulent plus souffrir[4]. »

Depuis, les choses avaient marché, et rapidement. D'un côté, Nægueli avait mené les Bernois triomphants jusque dans Genève, définitivement émancipée du joug savoyard ; et de l'autre côté, la réaction avait habilement et violemment manœuvré à Aoste. L'évêque Pierre Gazzini et le chef de la noblesse, le comte René de Chalant, maréchal de Savoie, s'étaient unis. Après des prédications et des processions, ils avaient convoqué les Etats pour le 28 février 1536. Un procès-verbal (l'original est en fort mauvais latin) nous a résumé le discours du bailli : « Il a exposé les actes récemment accomplis par les luthériens de Berne dans le pays de Vaud ; comment ils l'ont envahi, après s'en être ménagé l'accès par leurs menées et leurs intrigues ; et nonobstant notre chrétienne vocation, le mortel venin de l'hérésie luthérienne se répand dans tout le pays ; les églises sont saccagées, les croix et les saintes images sont abattues. »

En conséquence, trois résolutions furent adoptées : vivre et mourir dans la profession de foi catholique ; vivre et mourir en l'obéissance du duc de Savoie ; payer les impôts. Tous « contrevenants » devaient être punis « de peine capitale[5]. »

1. *Archives de Genève.* (Portefeuille historique). — 2. Il s'agissait d'une conférence entre les envoyés du duc et ceux de Berne. — 3. Herminjard, III, p. 368 et n. 2, 369. — 4. *Archives de Genève.* (*Ibid.*) Le texte est assez défiguré dans Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, I. Appendice, p. 101 et 102. — 5. *Bulletin*, IX, p. 167.

De nouveaux Etats, réunis le 22 mars 1536, décidèrent une procession annuelle et solennelle d'actions de grâce, le jour de la Circoncision, et l'apposition des initiales J. C., peintes ou gravées, sur la porte de chaque maison.

Voilà l'histoire. Or une *tradition*, vieille et constante, raconte que Calvin est venu à Aoste.

II

De la combinaison de cette histoire et de cette tradition est sortie la légende, à laquelle Jules Bonnet a donné le charme de son style, et de son imagination. Ecrivant à une époque où l'on plaçait encore le départ de Calvin pour l'Italie en 1535, Jules Bonnet le faisait quitter Ferrare au commencement de 1536. Il traversait Modène, Scandiano, Parme, Plaisance, Coni, Saluces, Pignerol, prêchant, soulevant de violentes oppositions, et finalement il arrivait à Aoste, en février 1536, au moment où les Etats, dont nous avons parlé, se réunissaient (28 février).

« A peine arrivé à Aoste, racontait notre auteur, Calvin y devient, par le concours naturel des circonstances, le centre de réunions actives, mystérieuses, dont on devine le caractère, et dont on pressent le but. La ville était fermée par ses murs romains, flanqués de tours qui en défendaient l'approche. Sans doute, en ces jours d'alarmes, où les Alpes du Valais n'opposaient qu'une faible barrière aux agressions des Bernois, où les bruits de guerre retentissaient de toutes parts, les portes étaient gardées avec un redoublement de vigilance et de sévérité. Le Réformateur se tint au dehors. Non loin de la ville, sur les premières élévations des monts, aux pieds desquels serpente la route du Saint-Bernard, il est un bâtiment qui domine au loin le paysage. C'est la grange [le grangeage[1]] de *Bibian*, autrefois la propriété de la noble famille de Vaudan, et connue de nos jours encore sous le nom de « ferme de Calvin. » Il y trouva un asile. De la terrasse élevée, son regard plongeait sur la ville, et pouvait presque échanger des signaux avec ses partisans[2]. Chaque jour, à l'ombre de ces murs, se réunissaient autour de lui quelques disciples, attirés par la noblesse de ses manières et l'autorité de ses discours. Leur nombre s'accrut rapidement[3]. »

Parmi les disciples étaient le propriétaire de la grange, l'avocat Léonard de Vaudan, qui paraît avoir été le chef du parti réformé, des gentilshommes, des bourgeois influents. On parlait d'adresser un appel à Berne, de « cantonner tout le pays[4], » c'est-à-dire d'en faire un canton qui s'allierait avec les cantons suisses, et proclamerait son indépendance.

« Ce qui est certain, continue Jules Bonnet, c'est que Calvin comptait de nombreux partisans dans l'assemblée [dans les Etats], et qu'il était, par des

1. Nous ajoutons, entre crochets, quelques détails pris dans la chronique du XVII[e] siècle (dit J. Bonnet), « antérieure, en tous cas, à l'an 1741, date de la première restauration du monument d'Aoste. » *Bulletin*, IX, 1860, p. 161 et n. 1. — 2. La ferme est juste en face des fenêtres du couvent de Saint-François où se réunissaient les Etats. — 3. Bonnet, p. 24, 25. — 4. *Bulletin*, IX, p. 161.

messages secrets, en communication constante avec eux. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que leur action, ouverte ou cachée, fut impuissante à faire prévaloir les idées de réforme au sein des Etats. Le parti catholique avait pour lui la supériorité du nombre et de la discipline. Il l'emporta....

» Mais le triomphe du parti catholique était incomplet, tant que l'hérésie conservait des intelligences au-dedans de la ville, des réunions occultes au dehors. S'il faut en croire la tradition, confirmée par les documents conservés dans quelques familles, un ordre d'arrestation fut lancé contre le mystérieux étranger, dont la présence à la ferme de Bibian agitait le pays. Averti aussitôt par un des émissaires, qui le tenaient constamment au courant des résolutions des Etats, Calvin n'eut que le temps de quitter sa retraite et de s'enfuir, le 8 mars 1536, avec ceux de ses partisans qui s'étaient le plus compromis par leur dévouement à la cause réformée.... Il prit avec eux la route des monts. Mais les passages du Saint-Bernard étaient gardés autour de Saint-Rémi. Suivant alors, avec ses compagnons, des chemins détournés, il franchit à gué le torrent du Buttier [en un lieu qu'on appelle Closellina], au-dessous du village de Roisan, et s'élevant rapidement, par les sentiers connus des pâtres et des chasseurs, vers les cimes de la Valpeline, il entra en Valais par une embrasure de ces hauts monts, voisins des neiges éternelles [1].... C'était le col de la Duranda, qui conduit par le val de Bagnes à Martigny, et que l'on désigne de nos jours encore sous le nom de fenêtre de Calvin [2]. »

Sur cette belle légende, Albert Rilliet a fait passer le souffle de sa critique si savante et si brillante, si précise et si séduisante, et tout s'est évanoui [3]. Calvin ne pouvait pas revenir de Ferrare à Aoste en février 1536, puisqu'il n'est arrivé de Bâle à Ferrare qu'en mars 1536. Et Rilliet de conclure : « Nés de l'imagination, les éléments constitutifs de la légende plaisent par cette origine même ; ce n'est qu'à grand' peine qu'on les sacrifie, et lorsqu'il faut s'y résoudre, on les pleure comme des illusions perdues.... Adieu donc, la grange de Bibian et la fenêtre de Calvin ! Adieu, l'épée nue du comte de Chalant [allusion à un tableau invoqué par Jules Bonnet] et les hasards de la fuite au milieu des neiges ! adieu, la mystérieuse propagande ! L'histoire a repris ses droits et laisse le roman libre d'exercer les siens [4]. »

III

Il est vrai que notre critique ne se contente pas de distinguer entre la légende relative au *séjour* réformateur de Calvin, et la simple tradition relative à son *passage* dans le val d'Aoste. Il ne se borne pas même à constater, ce qui serait

1. En mars ces « sentiers, » sont impraticables même pour les pâtres et les chasseurs. J. Bonnet n'a pas songé à cette impossibilité. — 2. Bonnet, p. 31, 32, 33. — 3. M. Lecoultre a écrit : « Nous ne croyons pas que les faits mis en lumière par M. Fontana puissent rien prouver ni pour ni contre le séjour de Calvin à Aoste, et les arguments produits par Rilliet nous semblent toujours les seuls décisifs dans la question. » (*Le séjour de Calvin en Italie,* p. 5.) Nous nous bornons en conséquence à examiner l'argumentation de Rilliet. — 4. Rilliet, *Lettre*, p. 34.

incontestable, que le simple passage n'offrirait plus un très grand intérêt, n'ayant plus une très grande importance. Il veut supprimer la tradition, comme il a supprimé la légende.

« Marchons, dit Rilliet, sur le fantôme et le fantôme s'évanouira. Le fantôme, c'est une tradition locale du val d'Aoste, accompagnée d'autres traditions analogues, dont l'origine s'explique aisément par la tendance populaire à personnifier, dans un nom propre devenu célèbre, les faits qui, de près ou de loin, se rattachent au personnage qui porte ce nom. C'est ainsi que les diverses tentatives de prosélytisme, qui ont eu lieu au seizième siècle sur quelques points du Piémont, ont été plus tard rattachées à la personne de Calvin, parce que le peuple avait fini par considérer son nom comme celui de tout prédicant hérétique [1]. »

Bonnet répond : « La tradition ! vous la traitez avec un superbe mépris, vous lui déniez toute autorité dans la question en litige. Il me semble, monsieur, qu'elle a droit à plus d'égards [2]. » Est-ce que cette tradition ne s'appuie pas sur quelques documents suffisamment authentiques ?

Rilliet affirme que non. Le seul document invoqué « paraît avoir été rédigé vers le commencement du XVIII[e] siècle. » Et il exécute lestement le susdit document. « Que faut-il penser, demande-t-il, de cette chronique qui est le *seul* document sur lequel on se soit appuyé pour raconter le séjour de Calvin dans le val d'Aoste ? Ecrite près de deux siècles après la date supposée de ce séjour, elle ne saurait passer pour un témoignage historique bien imposant. Sans doute, son auteur n'a point inventé de lui-même l'épisode et les dramatiques détails de la prédication clandestine et de la fuite précipitée du Réformateur. Il n'a été, à cet égard, que le narrateur et l'écho des créances populaires, répandues dans la vallée, depuis qu'on avait peu à peu perdu de vue le véritable caractère de l'époque, à laquelle on se plaisait à fixer la date précise du triomphe de la vérité sur l'hérésie [3]. »

J. Bonnet réplique que cette chronique des premières années du XVIII[e] siècle, n'est pas dépourvue de toute valeur ; que la tradition s'appuie non pas sur *une* chronique, mais sur *deux* [4]. « Le document, dit J. Bonnet, que je dois à M. Martinet, et dont vous ne faites nulle mention, méritait plus d'honneur [5]. C'est une relation quasi officielle. » Les personnages cités dans cette chronique sont précisément ceux qui sont nommés dans les cahiers des Etats. Les localités que ces personnages représentaient aux Etats sont précisées. « N'est-ce pas là une preuve de l'exactitude du narrateur et de la fidélité de son récit [6] ? »

1. Rilliet, *Lettre*, p. 29. — 2. *Bulletin*, XIII, 1864, p. 188. « Calvin en Italie. » Réponse à M. A. Rilliet, p. 183. — 3. Rilliet, *Lettre*, p. 32. — 4. Un ami, et peut-être le plus brillant disciple de Rilliet en fait de critique, nous écrit : « Ces deux relations ont des rapports étroits. Elles *doivent* dériver d'un auteur commun, ce qui ne *ferait* qu'une source *unique* (plus ancienne). C'est pour cela que Rilliet, avec raison, n'a pas daigné s'occuper du document Martinet. » — 5. M. Jules Bonnet l'appelle « relation du XVII[e] siècle ». Mais il ajoute aussitôt : « antérieure, en tous cas, à l'an 1741, date de la première restauration du monument d'Aoste. » (*Bulletin*, IX, p. 161, n. 1.) Ce n'est donc peut-être qu'une relation du XVIII[e] siècle. — 6. *Bulletin*, XIII, 1864, p. 191.

Pourquoi donc le passage de Calvin à Aoste serait-il impossible? car c'est bien cette impossibilité qu'il faudrait démontrer, contre la tradition. Sinon la tradition peut subsister[1].

Or, non seulement le passage de Calvin n'est pas impossible, mais il ne manque pas d'une certaine vraisemblance. Car si J. Bonnet a eu tort de mêler avec le passage de Calvin, en avril ou mai, les événements religieux de février et de mars, il n'en est pas moins vrai que ces événements ont eu lieu. Et à ce moment la situation des évangéliques d'Aoste ressemblait fort à la situation de la duchesse de Ferrare. Calvin, qui était allé visiter une princesse hésitante, pour la confirmer dans la foi, ne pouvait-il pas se sentir pressé de rendre la même visite et le même service aux Valdôtains ? Ne pouvait-il pas désirer voir lui-même les nouveaux convertis, conseiller, éclairer, fortifier quelques courages ou quelques timidités, et nouer des relations à Aoste, comme il en avait noué à Ferrare ?

Ce n'est pas certain. Peut-être le lecteur trouvera-t-il que ce n'est ni impossible, ni invraisemblable. Allons à Aoste.

IV

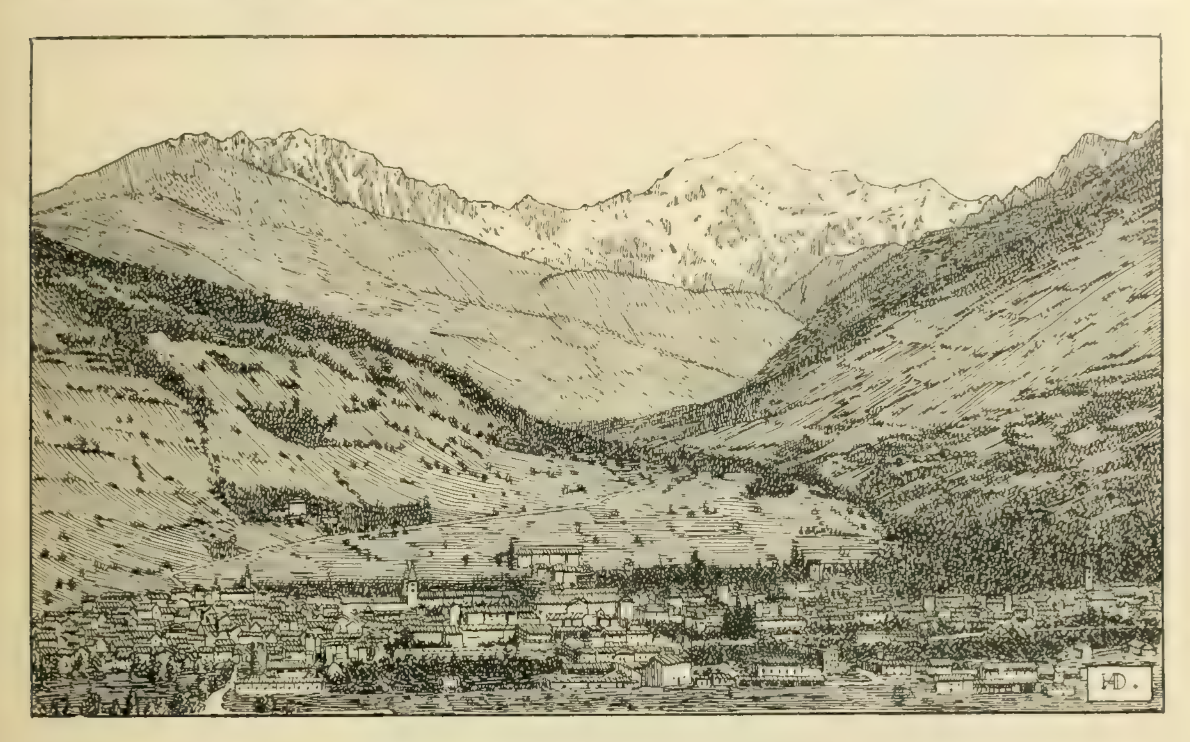
Au milieu d'une rue, surmontant une fontaine, se dresse la Croix de ville (*Page* 92), le célèbre monument élevé en souvenir de la « fuite » du Réformateur. (Tout à côté, se trouve l'église des Vaudois, avec son chandelier qui brille, peint sur le mur.) Une inscription dit que le monument a été refait deux fois, mais que « la fuite de Calvin l'éleva en 1541[2]. »

Il faut s'arrêter ici quelques instants, pour avoir une petite et dernière explication avec Rilliet et sa critique.

Le premier, dit-il, qui parle de ce monument, c'est Senebier en 1786; donc, fin du XVIII[e] siècle[3]. Pardon, la chronique d'avant 1741 en parle.

1. Il y a ici une question de méthode qui devient une question de psychologie et de philosophie. La tradition a-t-elle le devoir de prouver qu'elle est vraie, ou bien la critique a-t-elle le devoir de prouver que la tradition est fausse ? Tout dépend du point de départ. Le vrai point de départ est-il celui-ci : « La tradition n'a aucune valeur? » Nous estimons qu'entre une valeur absolue et une valeur nulle, il y a place pour une valeur relative, sous bénéfice d'inventaire. Certes contre toute tradition, une seule preuve directe, si petite soit-elle, l'emporte. Mais, en l'absence de toute preuve directe contre elle, une tradition ancienne, vraisemblable, n'a pas besoin d'être rejetée à priori. On dit, il est vrai : mais de quel droit faire le départ entre les détails de la tradition? De quel droit choisir entre telle ou telle tradition ? Du droit de la critique. De ce que la légende racontant que, dans le val Grana, Calvin fut poursuivi à coups de pierre par les femmes, doit être écartée, il ne s'en suit pas, à priori, qu'il n'y a rien de vrai dans la tradition faisant passer Calvin par le val d'Aoste. Si Calvin n'avait passé ni par le val de Grana, ni par le val d'Aoste, s'il n'était pas venu du tout en Italie, ces traditions existeraient-elles, et les légendes n'ont-elles pas l'habitude d'embellir plutôt que de créer les faits? — 2. Le texte de l'inscription actuelle est : Hanc | Calvini fuga | erexit anno MDXLI | religionis constantia reparavit | anno MDCCXLI | civium pietas | renovavit et adornavit | anno MDCCCXLI. Traduction J. Bonnet (*Bulletin*, XIII, 1864, p. 189, n. 1) : « Cette croix, érigée l'an 1541 par [en souvenir de] la fuite de Calvin, restaurée l'an 1741 par la persévérance de la foi, a été renouvelée l'an 1841 par la munificence civique. » — 3. Voir Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, 1786, I, p. 182.

Selon Senebier, continue Rilliet, c'était une colonne de huit pieds de haut, sur laquelle on lisait ces paroles : « La fuite de Calvin l'a fait ériger en 1541 ; la constance de la religion l'a fait restaurer en 1741. » Or la preuve que Calvin n'a pas fui d'Aoste en 1541, c'est qu'il était alors depuis deux ans à Strasbourg. Encore



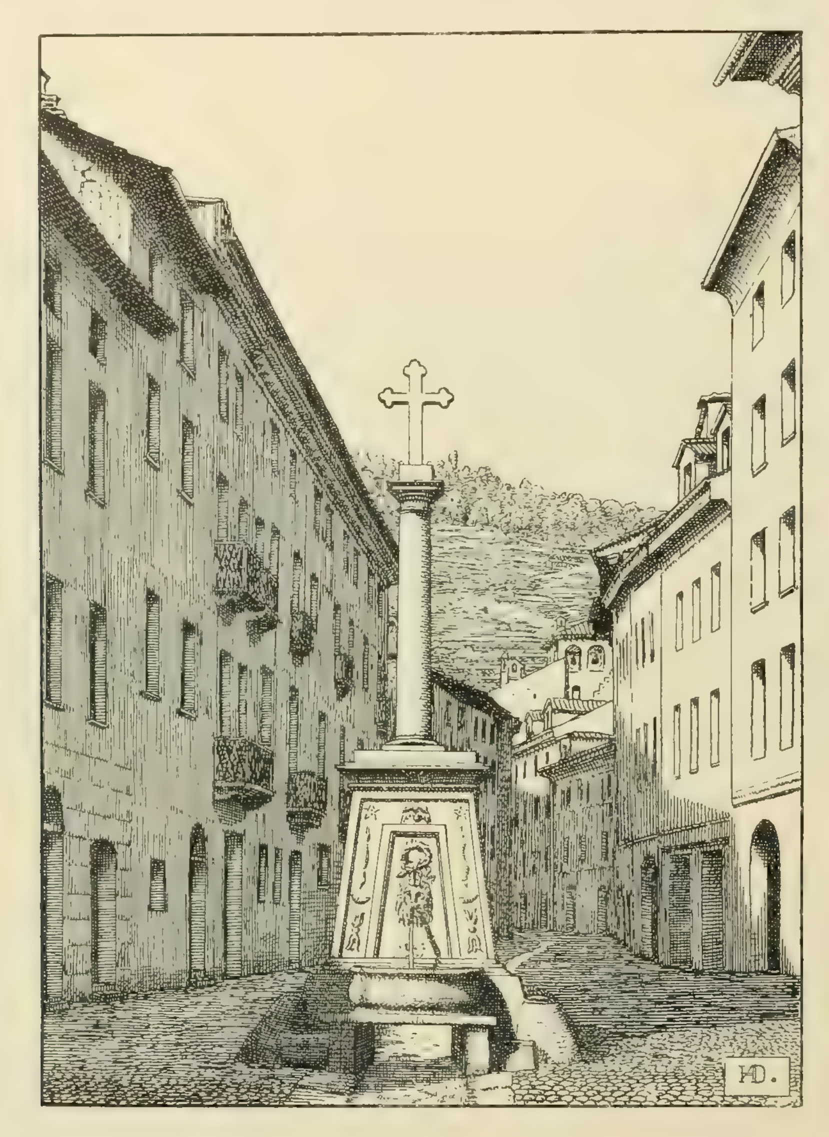
Le val d'Aoste.

une fois, pardon. Si les auteurs de l'inscription, en écrivant « 1541, » avaient voulu commettre un faux, n'auraient-ils pas pris la peine de se renseigner un peu ? Auraient-ils de gaieté de cœur gravé eux-mêmes leur sottise ? Aussi bien, l'inscription ne dit pas que la fuite de Calvin eut lieu en 1541 ; elle dit que, en 1541, on éleva cette croix en mémoire de la fuite de Calvin. Ce n'est pas la même chose, et l'erreur disparaît. Ainsi l'ont parfaitement compris Senebier et le chroniqueur. L'un parlant de la colonne qu'on érigea pour éterniser l'arrivée de Calvin à Aoste et son bannissement en 1535 ou 1536 ajoute : « il paraît que ce monument ne fut élevé qu'en 1541, lorsqu'on ne craignit plus les suites de la réformation [1]. » Et l'autre est plus explicite encore. D'après lui, le séjour de Calvin eut lieu en 1535. « *Quelque temps après*, continue-t-il, a esté dressée une croix de pierre taillée au milieu de la ville, comme se remarque par escrit au pied d'icelle, du 14 may 1541 [2]. »

Rien d'invraisemblable dans tout cela. Lorsque Calvin arriva à Aoste, les Etats n'étaient pas réunis : mais l'agitation persistait, et le Réformateur se garda bien de toute propagande. Logé, pour mieux échapper à toute surprise, hors de

1. Senebier, p. 182. — 2. *Bulletin*, IX, p. 163.

la ville, chez un homme gagné aux idées nouvelles, dans cette ferme de Bibian qu'on aperçoit encore sur le flanc de la montagne, il put causer, comme il l'avait fait dans les grottes du Poitou, comme il venait de le faire à la cour même



La Croix d'Aoste. (p. 90.)

de Ferrare, avec les évangéliques restés fidèles à leurs convictions. Deux ou trois jours de séjour étaient parfaitement suffisants, et peut-être, avant aucun soupçon, quitta-t-il la ville, aussi secrètement qu'il y était venu.

Mais son passage ne pouvait pas rester longtemps ignoré. Très peu de temps après, n'était-il pas pasteur à Genève ? Or la réaction à Aoste était à la fois anti-protestante et anti-genevoise[1]. Il y avait deux raisons pour que Calvin concentrât sur lui, tout de suite, les haines de la majorité des Valdôtains. Son

1. « Des ministres genevois étaient venus en 1536 prêcher l'Evangile dans la vallée. » H. Bordier, article de l'*Encyclopédie*, I, p. 394.

nom devait être continuellement à la bouche des Cordeliers qui fanatisaient le peuple et qui poursuivirent leurs excitations de 1535 à 1542.

En 1541, l'agitation atteignait son apogée. L'évêque faisait faire les fonctions d'inquisiteur par ses vicaires. Il est très facile de penser qu'un jour, après une mission, après une procession, dans un moment d'enthousiasme furieux, on décida d'élever un monument, une croix, sur la place publique, en souvenir du passage, de la fuite, dirent les capucins, du grand hérésiarque luthérien et genevois ! Ainsi fut fait le 14 mai 1541.

Aujourd'hui, tout bon Valdôtain[1], croit très fermement au passage de Calvin à Aoste. Nous ne voyons pas de raison décisive pour ne pas y croire nous-mêmes... avec beaucoup moins de certitude[2].

Maintenant c'est bien fini. Je remonte la pente des collines qui s'élèvent derrière la cité. Je passe devant la ferme de Bibian, qui fait ses vendanges, et dont on porte le moût dans des outres, à dos de mulet. C'est la route que la tradition attribue à Calvin, jusqu'au village de Varney, en remontant le torrent du Buttier, encaissé dans une tranchée de plus en plus profonde. Calvin l'aurait franchie sur un de ces ponts en bois qui sont jetés çà et là. Les petits paysans savent encore vous dire où est *le pont de Calvin*. Puis le Réformateur aurait gravi la pente raide qui conduit au village de Closelina, en ce moment étalé au grand soleil, en face de moi, et il aurait continué sa route par la Valpeline....

Je continue la mienne par les vallées qui montent au Grand Saint-Bernard. Toutes se ressemblent avec leurs précipices, leurs rochers, leurs torrents, qui bondissent et mugissent, leurs pâturages, où les vaches font sonner leurs cloches,

1. Il nous sera permis de signaler ici deux Valdôtains, M. le prof. Sylvain Lucas, secrétaire en chef de la ville, qui me reçut avec une si extrême obligeance, et... Saint Anselme. Dans la vieille rue allant de la *Porta prætoriana* à la *Porta Augusta* (deux énormes monuments romains, garantissant par leur masse l'immobilité de cette rue, qui les traverse depuis des siècles), on montre la maison où Anselme est né. C'est la plus vieille construction de la plus vieille rue de la ville. Mais est-elle du XIIe siècle ? On peut en douter, car, sur la porte, est encastrée une pierre au millésime de 1506. La maison actuelle est donc postérieure, et non antérieure, à cette date. Heureusement qu'on a conservé de saint Anselme des reliques plus authentiques : ce sont les ruines du château (*Page* 84) de la famille, à Grassan (une heure d'Aoste). Ici était le domaine patrimonial d'Anselme, car sa famille était riche. Il ne reste plus que des ruines très pauvres, les pans d'une tour et des murs, le tout transformé en demeure misérable. Dans la rue sale, les vignes joyeuses s'étalent cependant et forment tonnelle. Sur la porte, une peinture à moitié effacée et une inscription parlent du *pave devut*, du parfait dévot et de la passion de Jésus-Christ. C'est bien cela que fut, et c'est bien cela que médita l'auteur du *Cur Deus homo ?* — 2. On nous demandera ce qu'est devenu Louis du Tillet, compagnon de Calvin à Ferrare. Nous répondrons que nous n'en savons rien du tout. Les deux amis ont pu rester ensemble ou se séparer, à leur gré. Il serait même possible que du Tillet, après avoir accompagné Calvin jusqu'à Ferrare, fût presque aussitôt parti pour Rome, abandonnant son compagnon de voyage pour ne le retrouver qu'à Bâle. (Herminjard, IV, p. 65, n. 10.) — D'une manière générale, nous ferons remarquer que les objections contre le simple *passage* de Calvin ne sont vraiment décisives que si on transforme le passage en une légendaire *évangélisation*. Ainsi l'objection tirée des dangers du voyage est très forte, si Calvin, poursuivi par l'inquisition, va de lieu en lieu, prêchant ouvertement la Réforme ; elle n'est pas très forte, si Calvin, passant à Aoste, a quelques entretiens particuliers avec les habitants de cette ville. L'objection du caractère timide de Calvin est très forte, s'il se mêle à un mouvement politique et religieux ; elle n'est pas très forte, s'il voyage secrètement, sous un pseudonyme, etc. Du reste on aura remarqué la réserve de notre prudente conclusion.

et leurs glaciers en haut, dont on se rapproche sans cesse. Les pentes deviennent de plus en plus raides; les chalets de plus en plus perdus; les filets d'eau de plus en plus minces. Il n'y a plus de route, rien que des sentiers, qui grimpent en zigzagant à l'infini sur eux-mêmes, et que traversent en courant quelques ruisseaux d'eau admirablement pure et fraîche. On commence à sentir l'humidité du soir. Le vent des hautes cimes se lève ; en un moment, la chaleur du jour est oubliée, la fatigue de la longue ascension a disparu, quelque chose d'indiciblement doux et fort s'empare de tout votre être. On émerge dans la nature solitaire, grandiose, de plus en plus sauvage et sublime.... et voilà l'hospice du Saint-Bernard, avec son lac glacé. La moitié des eaux, me dit-on, appartient à l'Italie, l'autre moitié à la Suisse.

Italia salutata !



DE L'IMPRIMERIE DE

François Iaquy, Antoine Dauodeau & Iaques Bourgeois.

AVEC PRIVILEGE.

M. D. LVII.

Livre second.

CALVIN A GENÈVE. PREMIER SÉJOUR

CHAPITRE PREMIER

Préparation et débuts de la Réforme à Genève jusqu'à l'arrivée de Calvin.

PREMIÈRE PARTIE

Jusqu'à la première prédication publique de l'Evangile.



DANS cette œuvre qui s'appelle la Réformation calviniste, Calvin fut à Genève ce que l'âme est au corps. Il est impossible de les séparer. Sans Calvin, Genève n'aurait pas été Genève. Sans Genève, Calvin aurait-il été Calvin? — Après avoir vu jusqu'ici comment Calvin avait été préparé à se rendre à Genève, voyons comment Genève fut *préparée* à recevoir Calvin.

Cette préparation dura presque un siècle : de 1444 (nomination d'Amédée de Savoie comme évêque de Genève) jusqu'en 1536 (triomphe de l'indépendance et de la Réformation). Elle se subdivise en deux périodes : la première va jusqu'en 1534 (prédication autorisée de Farel au couvent de Rive) ; la seconde va jusqu'en 1536 (triomphe de l'indépendance et de la Réformation). Pendant tout ce

temps, la préparation, d'abord exclusivement négative, puis négative et positive, tantôt politique et tantôt religieuse, — ceci favorisant cela, — s'avance, par une évolution irrésistible, quelquefois arrêtée, quelquefois précipitée par des accidents plus ou moins dramatiques. Une connaissance exacte de ces événements est absolument nécessaire pour arriver à comprendre l'œuvre de Calvin à Genève, ses conditions, ses difficultés, sa nature.

I

Commençons par nous rendre compte de l'organisation politique de Genève, telle qu'elle s'est lentement formée, et a été confirmée en 1387 par l'évêque Adhémar Fabry et ses Lettres de franchises [1].

En vertu de cette Constitution trois pouvoirs, tous les trois politiques, étaient en présence : l'évêque, le comte et la communauté [2]. — L'évêque est prince de Genève. Quand il est nommé, son premier acte est d'aller à Saint-Pierre jurer, sur le missel, qu'il respectera les droits de la ville. Après quoi, il est reconnu comme souverain. — Le comte a le titre de « vidomne, » vice-seigneur. En cette qualité, il possède le château-fort, situé dans l'île, au milieu même de la ville, et exerce le pouvoir judiciaire, en première instance. — La communauté est constituée démocratiquement. Une fois par an, au son de la cloche de Saint-Pierre, les citoyens et bourgeois se réunissent en « conseil général, » dans le cloître attenant à la cathédrale. Ils élisent quatre syndics annuels, auxquels l'évêque et le vidomne jurent de respecter les droits et les franchises de la ville. Seuls ces syndics ont droit de justice criminelle ; et, du coucher du soleil à son lever, la ville leur appartient complètement, etc. [3].

Cette souveraineté à trois ne pouvait manquer d'amener de grosses difficultés. Elles durent précisément jusqu'à la Réformation, qu'elles préparent, et peuvent se résumer en peu de mots.

Quel était l'intérêt de la maison de Savoie, qui avait remplacé les comtes de Genevois ? S'associer l'évêque pour mater, à deux contre un, la communauté. — Quel était l'intérêt de la communauté ? S'associer l'évêque, pour résister, à deux contre un, à la maison de Savoie. — L'arbitre de la situation, c'était donc l'évêque. Suivant qu'il se déciderait pour le peuple de Genève ou pour le duc de Savoie, il unirait ou séparerait la foi catholique et la liberté publique. L'Eglise commit la sottise de se jeter dans les bras de la maison de Savoie, et de faire du parti des patriotes le parti anti-ecclésiastique. C'est ainsi qu'elle prépara la Réformation.

1. Voir Ch. Le Fort et P. Lullin, *Regeste genevois*, 1866, p. XI de l'Introduction. — 2. E. Mallet. « Libertés, franchises, immunités, us et coutumes de la cité de Genève, » dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (que nous citerons désormais sous le titre de *Mémoires et documents*), II, 1843, p. 271-399. — 3. Après la combourgeoisie de 1526, sera constitué le Conseil des Deux-Cents, sur le modèle de Berne et de Fribourg.

II

Cette préparation négative, et si efficace, date de cet étrange personnage, Amédée VIII, tour à tour duc de Savoie, ermite, puis pape[1]. Il profita de cette qualité de pape, pour s'emparer de l'évêché de Genève, au moment de sa vacance, en 1444. « La maison de Savoye, dit Bonivard, commença alors fourer le nez en l'eveschée de Genève[2]. » Et Kampschulte, l'historien catholique, dit : « La Curie papale, en se montrant assez faible pour céder aux séductions savoyardes, a préparé elle-même la perte de la cathédrale de Saint-Pierre sur les bords du lac Léman. On ne reconnut à Rome la sottise, que lorsqu'il fut trop tard[3]. »

A partir de ce moment l'évêché de Genève reste presque sans interruption dans la maison de Savoie, et les évêques sont plus indignes les uns que les autres. Pierre de Savoie, petit-fils d'Amédée, désigné par lui comme son successeur, reçoit du pape Nicolas V l'évêché de Genève, par grâce « expectative », dès 1450. Son oncle mort, lui, âgé de dix ans, se rend au Chapitre (13 janvier 1451). Comme il est trop jeune pour parler, c'est l'archevêque de Tarse (*in partibus*), qui fait sa demande et prête serment. Confirmé par le pape, « au mépris des règles canoniques les plus essentielles sur l'âge et les qualités que devait posséder l'élu[4], » il meurt en 1458, avant d'avoir atteint l'âge régulier pour être prêtre ! — Jean-Louis, son frère, lui succède (1460) à l'âge de dix-sept ans, si du moins la bulle papale, grâce à une supercherie plus coupable que rare, n'a pas ajouté cinq ans à son âge réel. Il était déjà, dès sa tendre enfance, protonotaire apostolique, prieur de plusieurs monastères, deux fois abbé et une fois archevêque. Il voulut bien visiter de temps en temps son siège épiscopal. Mais il s'occupa surtout d'expéditions guerrières ; on l'accusa de tous les vices. Il y a là sans doute de l'exagération. Mais personne ne s'étonnera que Jean-Louis, avec ses passions et sa vie militaires, ne se soit pas distingué en même temps par la sévérité de sa conduite, par sa pudeur et sa modestie. Du reste, ayant atteint l'âge canonique, notre évêque ne demanda pas « l'institution » épiscopale, et resta toujours « administrateur » de son évêché. Il n'est pas même sûr que ce prélat, chargé de prébendes et de dignités ecclésiastiques, ait jamais été prêtre ! Il mourut le 4 juillet 1482.

Quelques jours (19 juillet) après la mort de Jean-Louis, les chanoines se hâtent de nommer, régulièrement et à l'unanimité, Urbain de Chevron, chanoine, protonotaire apostolique, abbé. Mais le pape Sixte IV avait déjà fait cadeau de l'évêché de Genève à son neveu le cardinal de la Rovère, qui presque

1. Il abdique sa papauté en 1449, et est créé cardinal légat et vicaire perpétuel du saint-siège, tant pour la Savoie que pour le Lyonnais, la Suisse, etc. Il conserve toujours son titre d'évêque de Genève, et meurt dans cette ville, 7 janvier 1451. *Gallia christiana*, t. XVI, p. 441. — 2. *Les Chroniques de Genève*, liv. II, ch. I. — 3. Kampschulte, *Johann Calvin*, I, p. 27. — 4. E. Mallet, « Mémoire historique sur l'élection des évêques de Genève, » 2me partie, dans les *Mémoires et documents*, V, 1847, p. 164.

immédiatement (24 juillet) l'avait troqué contre un autre évêché, celui de Turin, que lui cédait Jean de Compey. Cela faisait deux prétendants, lorsqu'en surgit un troisième, François de Savoie, frère de Jean-Louis et de Pierre. François n'invoquait ni le vote du Chapitre, ni la nomination du pape, mais tout simplement la force et l'intérêt de la maison de Savoie. « La noble maison de Savoie, disait l'un de ses partisans, ne doit pas permettre que ce noble bénéfice vienne en d'autres mains que les siennes, nonobstant toute élection [1]. » Cynique, mais franc.

Après dix mois de lutte, Compey l'emporte, et entre à Genève, 25 mai 1483. Mais la maison de Savoie met la main sur ses possessions. Il est obligé de fuir, 21 septembre [2]. Il fabrique un faux. L'interdit est lancé par Rome. On en arrive aux marchandages, et aux trocs des évêchés et des archevêchés. Rome fait l'appoint du marché et François de Savoie est évêque, 1484. Il mourut en 1490. Ainsi s'étaient succédé, sur le siège épiscopal de Genève, les trois petits-fils d'Amédée, « malgré leur âge, malgré le droit et la raison [3]. »

Le Chapitre élit Charles de Seyssel. Mais le choix ne plaît pas à la duchesse de Savoie, qui avait jeté les yeux sur Antoine Champion. Le pape (20 mars 1491) dépossède Charles de Seyssel et nomme Antoine Champion. Il y a une bataille près de Genève. Les amis de Champion l'emportent : il est évêque, de par la chance de la guerre.

Par hasard, il avait des qualités, et c'est lui qui publia, en 1493, les *Constitutions synodales*, lesquelles vont nous dire où en est l'Eglise. « Aujourd'hui, ce qu'il faut rapporter avec douleur, un abus pernicieux s'est enraciné parmi plusieurs personnes ecclésiastiques.... Quelques-unes ne rougissent pas de fréquenter les tavernes, les étuves, les festins, les lieux suspects, les jeux, les danses, les foires, les chasses défendues.... » Après quoi les *Constitutions synodales* passent en revue chaque catégorie de prêtres, édictant blâmes et peines. « Contre les ecclésiastiques qui jurent et blasphèment... » : s'ils ne se corrigent pas, ils auront quinze jours de dure prison, au pain et à l'eau, plus une amende; « contre les moines errants, » c'est-à-dire sortant de leurs couvents : trois jours de prison, au pain et à l'eau ; contre les ecclésiastiques portant des habits de couleurs ; « contre les prêtres incontinents... ». Et surtout quel jour jette sur l'état d'âme de ce clergé un paragraphe comme celui intitulé : « Contre ceux qui vont aux ensevelissements sans y être appelés, et ne disent pas les messes comme il faut. » Il paraît que ces prêtres ressemblaient à « des joueurs et à des histrions, » que « avec une hâte désordonnée ils allaient à l'autel devant lequel un autre prêtre disait la messe, passaient leurs habits sacerdotaux et, tandis que la messe commencée par l'autre prêtre n'était pas encore finie, au même autel, ils disaient leur messe jusqu'à l'évangile [4]. »

1. E. Mallet, *Mémoires et documents*, V, 1847, p. 197. — 2. Voir Albert Rilliet : « Le billet d'adieu d'un évêque de Genève (1483), » dans les *Mémoires et documents*, XXII, p. 274-296. C'est une page instructive de la triste histoire des luttes pour l'évêché. — 3. *Ibid.*, V, p. 269. — 4. Voir: *Constitutiones synodales episcopatus Gebennensis*, 1493, f. 2 (Bibl. de Genève). La traduction Gaberel (*Histoire de Genève*, I, p. 58) est amplifiée et inexacte.

L'évêque Champion mourut déjà le 29 juillet 1495. Le Chapitre obtempère au désir de la duchesse Blanche, et nomme Philippe de Savoie, âgé de sept ans. Il lui fallait un administrateur temporel et spirituel. En 1500, Philippe va à Rome avec grand luxe ; en 1509, on le trouve combattant sous les drapeaux de Louis XII, et finalement, n'ayant aucun goût ecclésiastique, il cesse d'être évêque et devient comte de Genevois.

Il avait passé (le 22 février 1510) son évêché à Charles de Seyssel, déjà élu à la mort de François de Savoie, mais désintronisé par Champion. Brave homme sans doute, doux, mais ignorant et lent dans ses pensées; il mourut en 1513.

Le Chapitre choisit Aymon de Gingins. Mais, selon son habitude, le saint-siège ne tint pas compte du vote du Chapitre et laissa l'évêché au choix du duc de Savoie, qui élut « le bâtard » Jean de Savoie, fils de l'évêque François. Léon X se hâta de le recommander au respect des Genevois. Le bâtard, fils de l'évêque et d'une courtisane vulgaire, avait les mœurs de ses parents. « C'estoit, dit Bonivard, un homme de cueur vil, qui n'avoit pas grand esgart de son honneur, ny de sa conscience, pourveu qu'il eust de quoy vivre [1]. » — Il trahit honteusement les Genevois et, pour éviter leur colère, il se réfugia dans son abbaye de Pignerol, qu'il avait reçue du duc Charles III, en récompense de sa trahison. Et nous arrivons ainsi à Pierre de la Baume, d'abord coadjuteur, puis évêque en 1522.

Quelle histoire [2]! Ne demandons pas ce que devenait la religion, ne demandons pas même ce que devenait la morale. Dans cette hiérarchie, uniquement préoccupée du trafic scandaleux de ses dignités, il n'était plus question ni de religion, ni de morale. Mais il n'y avait plus même d'ordre, de règles ecclésiastiques. C'était un chaos immonde. L'on vit les prêtres de la Madeleine, en arriver à tenir des maisons de prostitution. N'est-elle pas assez justifiée la peinture dont un moine orna les murs de sa cellule pour symboliser l'état de l'Eglise ? Il dessina un monstre à sept têtes et à dix cornes, laissant tomber, comme un excrément, un pape, dans une chaudière déjà remplie de moines et de prêtres [3] ! (*Page* 103.)

1. *Les Chroniques de Genève*, III, ch. 1. — 2. Nous la racontons d'après la *Gallia christiana*, t. XVI, 1865, p. 441-450. Ce volume a été rédigé par Barthélemy Haureau. — 3. A. Froment, *Les Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, édit. G. Revillod, p. 154. — Le pasteur de Céligny, près Genève, M. Denkinger, prépare une thèse de licence en théologie sur ce sujet : « L'Eglise de Genève, de 1493 à 1536. » C'est la période qui va de la réforme tentée en 1493 par l'évêque Champion, jusqu'à l'arrivée du Réformateur Calvin à Genève, en 1536. Ce sujet est aussi important qu'intéressant, et M. Denkinger paraît l'avoir étudié de la façon la plus scientifique ; nous serons donc enfin fixés sur l'état moral et religieux de Genève avant la Réformation. En attendant, M. Denkinger a eu l'extrême obligeance de nous communiquer, sur les mœurs des Cordeliers et des Dominicains, de 1505 à 1530, une partie de ses notes, extraites des *Registres du Conseil*. — Le 21 janvier 1505, le Conseil s'occupe du rapt d'une fille par un chanoine. — Le 7 mai 1510, le Conseil ordonne une enquête sur ce qui se passe à la chapelle de Saint-Yvon, appartenant aux Frères Prêcheurs. « S'il se commet des choses déshonnêtes, » qu'on supprime les veilles de cette fête. — Le 22 juillet 1513, il est question d'une accusation de sodomie portée contre certains Frères. — Le 23 juin 1522, Pierre d'Orsière rapporte qu'il a parlé au Vicaire et qu'il s'est plaint auprès de lui de la vie criminelle (*scelerate vite*) menée par les Religieux. Du reste quelques jours auparavant, le 20 juin, le Prieur

Ajoutons que, non content de ruiner dans l'âme genevoise toute idée religieuse et morale, cet indigne clergé excitait contre lui toutes les craintes, toutes les haines politiques. Car le duc de Savoie, auquel il s'était vilement inféodé, Charles III, était « le plus haineux, le plus arrogant, le plus cruel, le plus perfide » des despotes. Les temps terribles s'ouvraient pour les patriotes genevois.

III

Les patriotes avaient à leur tête deux hommes[1].

D'abord se dresse Philibert Berthelier. Il a toutes les qualités d'un chef populaire. Ses mœurs relâchées n'étaient pas pour lui nuire auprès de la foule, dont il représentait ainsi les vertus et les vices[2]. Sa parole était facile, son âme ardente, son esprit gai et humoristique. N'oublions pas sa belle prestance. Du reste d'un courage, d'une audace chevaleresques et d'un désintéressement absolu comme son dévouement. Bonivard dit : « Il print tel amour à la chose publicque et liberté de la ville, en sorte qu'il l'a, à la fin, arrousée de son sang.... Et ne fault dire qu'il eust ce faict impréméditement, car il sçavoit aussi bien qu'il mourroit pour cela, et s'en tenoit pour certain, comme de la mort en général. Ce qu'il m'a dict cent foys : « Monsieur mon compère... [François Bonivard était » parrain d'un de ses fils, *François*-Daniel], monsieur mon compère, disoit-il, » touchés là ; pour amour de la liberté de Genève, vous perdrez vostre bénéfice, » et moy la teste. » Lesquelz tous deulx advinrent[3]. »

A côté de Berthelier, était Bezanson Hugues, d'un tout autre caractère.

avait lui-même porté plainte au Conseil contre les Religieux, qui menaient une vie débordée, lui étaient désobéissants, et se vantaient même de le chasser du couvent. — Le 25 octobre 1524, le Provincial de l'ordre de Saint-Dominique étant venu à Genève, les syndics vont le saluer et le prient de corriger les Religieux du dit couvent. Ils lui signalent aussi les insolences qui se font à Saint-Yvon. — En 1527, le 10 mai, ceux de Saint-Léger se plaignent des filles débauchées qui sont en leur quartier, et de certains Religieux qui y vont en foule (*certis religiosis qui ibidem affluunt*). On leur dit que, s'ils aperçoivent ces Religieux de nuit, ils en donnent avis au syndic ou à l'abbé, et qu'on ira les prendre. — Enfin, le 12 juillet, plusieurs bourgeois font plainte des prêtres de la Madeleine, qui tiennent... [une maison de prostitution]. On ordonne d'obliger les femmes débauchées à aller demeurer au lieu qui leur est ordonné et de faire de fortes remontrances aux dits prêtres. — Du reste, au sujet de l'épouvantable « impudicité des gens de l'Eglise de Genève avant la Réformation, » il suffit de lire la remarque de Flournois, auteur des *Extraits des Registres publics*, et les preuves à l'appui. Froment, p. CI-CV.

1. J.-B.-G. Galiffe. « Bezanson Hugues, libérateur de Genève. » *Mémoires et documents*, XI, p. 197-524. — 2. Quelques lignes d'A. Roget présagent la nécessité et la difficulté de l'œuvre de la Réformation, quand celle-ci voudra faire régner à Genève les lois de la morale: « *Les enfants de la ville*, telle est la dénomination par laquelle est désignée, dans le procès intenté à Berthelier, en 1518, la bande qui suivait habituellement ce dernier.... La tactique de Berthelier, masquant des pensées graves et des projets sérieux sous les dehors trompeurs de l'insouciance et de la frivolité... semblait fort bien adaptée aux allures de la jeunesse genevoise, très dissipée et amie du bruit et des fêtes, avant que la main de fer de Calvin l'eût bridée. On eût difficilement inculqué le patriotisme à ces têtes ardentes par la voie lente de la réflexion, et la liberté eût eu alors peu d'attraits, si on l'eût contenue dans les limites strictes de la règle. » A. Roget, *Les Suisses et Genève, ou l'émancipation de la communauté genevoise au seizième siècle,* 1864, I, p. 104, 105. — 3. *Les Chroniques*, liv. III, ch. 2.



La peinture de Plainpalais. (p. 101.) D'après une gravure conservée à la Bibl. de Genève.

« L'opinion, la plus généralement répandue, se figure Bezanson Hugues comme une sorte de Nestor genevois.... Il semble, en effet, qu'on ne saurait s'imaginer autrement le grand citoyen dont la présence, ou une lettre, suffisait pour rassurer tous les esprits, dans les moments les plus critiques ; le magistrat imposant dont l'éloquence à la fois douce et ferme dominait les assemblées et les

conseils,... l'habile négociateur qui savait si bien émouvoir et entraîner, aux récits des malheurs de sa patrie, ces hommes de fer, qui composaient les conseils de Berne et de Fribourg.... » Mais il ne faut pas oublier que Bezanson Hugues développe sa plus grande activité de 25 à 40 ans environ. Il est capitaine général. Il supporte les fatigues les plus excitantes et les plus émouvantes. Il se livre à des chevauchées, presque fantastiques de rapidité, à travers le territoire de son plus terrible ennemi, qui le fait traquer comme une bête fauve par ses archers et ses gens d'armes[1].

Pour faire bref, nous nous approprierons l'éloge que lui décerna, de son vivant, Jean Kleberger, surnommé le bon Allemand. Le 6 juin 1532, il écrivait, de Lyon, au Conseil de Genève : « Depuis cent ans en çà, n'avez eu en vostre ville un si honneste homme, lequel a retiré de servitude vostre dite ville, et icelle mise et réduicte en franchise, comme sçavez, s'efforçant tousjours de mectre corps et biens pour maintenir la liberté, que l'on peult bien dire, que c'est le Père du pays[2]. »

IV

Le duc et l'évêque d'un côté; de l'autre, les patriotes seuls[3]. Que faire, sinon chercher des alliances, et entrer dans la Confédération ? Ce programme nécessaire des patriotes devait les mener plus loin qu'ils ne pensaient.

Déjà, individuellement, plusieurs s'étaient fait recevoir bourgeois de Fribourg. Le 6 février 1519, Bezanson Hugues obtient la combourgeoisie entre les deux villes.

Avec le programme viennent les noms de guerre : *Eidguenots* contre *Mamelouks :* « Et alloient, criant les enfants : Vivent les Eiguenotz, voulans dire les Eydgnoss, que signifie en allemant les Ligués ou Alliez, duquel nom s'appellent les Souisses en général, car *eyd* signifie serment et *genoss* participant[4]. » Le parti de l'évêque et du duc reçoit le nom de parti des Mameloucs, « à cause que ainsi que les Mammelucz avoient renoncé Jésus Christ, pour suivre Mahomet, aussi avoient ceulx-cy leur naturelle liberté et chose publique pour suivre et se assubjectir eux et les leurs à tyrannie[5]. » — La lutte éclate.

Le duc obtient du pape, de plus en plus aveuglé, la cession des droits temporels de l'évêque. Il entre dans la ville (5 avril 1519). Celle-ci finit par être obligée de dénoncer sa combourgeoisie avec Fribourg (11 avril). L'indigne évêque revient

1. Galiffe, *Bezanson Hugues,* p. 220, 221. — 2. Th. Heyer, « Jean Kleberger, le bon allemand. » *Mémoires et documents*, IX, 1855, p. 434. — 3. Un fait, qu'il faudra se rappeler quand le parti libertin et ses historiens s'indigneront si fort de la facilité avec laquelle on admettait comme bourgeois les réfugiés français, est mis en lumière par A. Roget, en ces termes: « On serait dans une grande erreur si on se représentait que les hommes, dont le dévouement persévérant a sauvé au seizième siècle notre indépendance fussent tous des Genevois de bien ancienne date. Les faits établissent plutôt le contraire. » Tout ce qu'on peut dire, c'est que ces bourgeois du XV[e] siècle venaient de moins loin que ceux du XVI[e]. A. Roget, *Les Suisses et Genève*, I, p. 106. — 4. Bonivard, *Les Chroniques,* liv. III, ch. 24. — 5. *Ibid.*, liv. III, ch. 14.

dans son Eglise, 20 août, et la terreur règne[1]. Bonivard, trahi, est fait prisonnier. Bezanson Hugues s'enfuit. Seul Berthelier reste, et il faut lire dans Bonivard même cette page fameuse et sanglante de l'indépendance genevoise : « (L'evesque) estant arrivé à Genève, le vingtiesme d'aoust, ung samedy, à quatre heures après midy, avec sa bende... il se tint coy ce jour là et le dimenche ensuivant, veillant premièrement sur Berthelier, lequel il tenoit pour le bélier du troppeau. Lequel, jaçoit qu'il [quoiqu'il] fût de ce, par plusieurs, adverty, n'en tenoit compte, ains ne laissoit d'aller et venir partout comme devant, si que l'on eust dict qu'il ne fuioit pas la mort, mais luy couroit après.

» Berthelier avoit ung jardin..., où il avoit à coustume s'aller esbattre touz les jourz, [ce] qu'il ne laissa pas pour [les ennemiz qu'il sentist à Genève. Et pour plus grande mesprisance de ses ennemiz, portoit une pettite mousteille [une petite belette] en son sein, qu'il avoit en délices, et s'alloit jouant à elle. Et à troisiesme jour, après la venue de ces compaignons (le lundy, à l'environ de six heures), le vidomne Consilii les appella touz et accompaigné de eux tira contre là pour le prendre.

» Berthelier les vit bien venir, mais il ne se destourna point de son chemin, ains chemina droict contre eux, aussy fièrement comme si luy allast prendre le vidomne. Le vidomne luy mit la main sus, de la part de l'évesque, car y [il] luy estoit défendu ce faire de la part du Duc, et luy oustant son espée, Berthelier luy dict fièrement : « Advisez que vous ferez de ceste espée, car il vous en fauldra rendre compte. » Si fut mené en L'isle, sans que personne ousast contredire. Et ne luy forma l'évesque son procès selon les libertés et franchises de Genève.... ains constitua ung prévost pour exercer cestuy office, qu'estoit ung vieillard de Chambéry, demeurant ce nonobstant pour lors à Genève, qui avoit toute sa vie esté arracheur de dentz, et se nommoit Jehan DesBois. Lequel, du commandement de l'évesque, vint en L'isle pour examiner Berthelier, mais il ne voulut respondre entre ses mains, disant qu'il n'estoit pas son juge compétant. Pour se mocquer mieux de ses gardes, il se jouoit à sa bestelette. Ses gardes luy disoient : « Demandez grâces à Monseigneur. — Quel? disoit-il. — Monseigneur de Savoye, vostre Prince et le nostre. — Il n'est poinct mon Prince, dict-il, et quand bien il le seroit, je ne luy demanderoie pas grâce, car je ne me suis pas

1. Une première fois il s'était retiré de la ville; c'était au moment de l'affaire survenue à propos de la mule du docteur Grossi (5 juin 1517), et de la procession carnavalesque que, lui, Berthelier, avait menée avec sa bande à travers les rues; cette mascarade, selon Roget, « inaugura la longue série de rudes épreuves et d'événements douloureux de Genève. » (*Les Suisses*, etc, I, p. 110.) C'est à ce moment que se place le célèbre épisode de Pécolat, l'ami de Berthelier. Arrêté, mis à la torture, il avoue ce que l'on veut, puis se rétracte : et dans sa prison se coupe, dit Bonivard, un morceau de la langue, avec un rasoir, pour s'empêcher de céder de nouveau à la douleur. (J.-A. Gautier, *Histoire de Genève*, 1896 et années suivantes, II, p. 93.) A. Roget observe que ce fait est révoqué en doute par la plupart des historiens modernes et qu'il n'est pas mentionné dans les procédures, en général détaillées, qui nous ont été conservées. (*Les Suisses*, etc., I, p. 120.) Nous serions cependant tenté de nous rendre aux judicieuses observations critiques et psychologiques présentées par M. Alex. Guillot, dans sa brochure *Jean Pécolat* (Petite bibliothèque helvétique, 1893). Bonivard aurait plutôt grossi et enjolivé qu'inventé le fait.

meffaict. Aux méchants est de demander grâce, et non pas aux gens de bien. » Ils luy dirent, « il vous fera donc mourir, » et luy alla escripre en la paroy de la chambre où il estoit : « *Non moriar, sed vivam, et narrabo opera Domini.* »

Le lendemain, le château de l'Ile fut occupé par les soldats de l'évêque, et Berthelier jugé, comdamné et exécuté précipitamment [1]. « Le borreau le vint saisir, le mena devant la place de L'isle, où il ne tint aultre propos, fors qu'il s'escria : « Ha ! Messieurs de Genève... » puis se mist à genoulx, et fut décollé; son corps mis sur une charrette, où estoit aussi le borreau, tenant sa teste, et [fut] traînée la dicte charrette parmy la ville, l'accompaignans plusieurs souldars, et alloit criant le borreau : « Veez cy la teste du traistre Berthelier. [2] » C'était le 23 août 1519.

V

La première bataille pour la liberté était perdue, terriblement perdue. Les patriotes étaient de nouveau seuls.

Que faire encore, sinon, encore, renouveler la combourgeoisie avec Fribourg, et, puisque celle-là avait été insuffisante, en conclure une seconde plus puissante? La logique poussait donc Bezanson Hugues, quand il signa l'alliance de Genève avec Fribourg et avec Berne [3]. Mais, grâce précisément à l'évêque et au duc, la logique devait mener les patriotes où ils ne comptaient pas aller. Leur triomphe devait être leur défaite, en même temps que celle de la Savoie et de l'Eglise! Voici comment.

Bezanson Hugues et ses amis étaient de bons catholiques [4]. Malgré toutes

1. D'après Galiffe, Berthelier avait trente-sept ans au plus. Il fut arrêté à 7 heures du matin, pendant qu'il se promenait du côté de la porte de la Corraterie. Enfin il fut exécuté, *huit heures* environ après avoir été arrêté : donc le même jour. *Mémoires et documents*, XI, p. 245. — 2. Bonivard, *Les Chroniques*, liv. III, ch. 33, d'après le texte et les variantes. — 3. C'est le dimanche, 10 décembre 1525, qu'eut lieu le fameux conseil dit des *Hallebardes*, celui où le duc de Savoie, violant les franchises, sembla triompher définitivement de la liberté genevoise. Mais douze jours après, le 22 décembre 1525, « peut-être la journée la plus mémorable de l'histoire de Genève » (A. Roget, *Les Suisses et Genève*, I, p. 222), les citoyens reprirent leur élan vers l'indépendance, un élan qui ne devait plus être arrêté. Ils envoyèrent le témoignage de leur confiance aux exilés, et ceux-ci, Bezanson Hugues en tête, purent renouveler la combourgeoisie avec Fribourg en y ajoutant la combourgeoisie avec Berne. Quand Bezanson Hugues revint à Genève, portant le double traité, « six mains seules se levèrent pour le refus. » Ce jour-là (25 février 1526), « Genève fut acquise à la Suisse et gagnée pour la liberté. » *Le Chroniqueur*, p. 16. (*Le Chroniqueur*, recueil historique et journal de l'Helvétie romande, renfermant le récit de la Réformation de ce pays, et celui de sa réunion à la Suisse, dans les années 1535 et 1536; publié dans les années 1835 et 1836, sous les auspices d'une Société d'amis de l'Eglise et de la patrie suisse, et à l'aide de documents inédits en grand nombre, par L. Vulliemin.) — 4. La formule qu'on rencontre à chaque instant dans la bouche de leurs orateurs, et sous la plume de leurs négociateurs, est celle-ci : « autorité de l'évêque et franchise de la ville. » En 1502, la ville avait ordonné des messes et des processions dans les églises et les couvents pour prier Dieu de vouloir conserver les droits des citoyens et la juridiction épiscopale. (Gautier, II, p. 15.) Lorsque le patriote Ami Levrier suivit Berthelier dans la voie douloureuse et glorieuse du martyre (1524), il se déclara heureux de mourir « pour l'autorité de saint Pierre et pour la liberté de sa patrie. » (Gautier, II, p. 196.) L'évêque Pierre de la Baume rendit à son ami Bezanson Hugues le témoignage qu'il avait

leurs cruelles déceptions, leur idéal était toujours l'accord de la ville avec son évêque. Et, un moment, cet idéal sembla devoir enfin se réaliser. Le pape n'obligeait-il pas le scandaleux évêque, Jean de Savoie, à se choisir un coadjuteur, bientôt son successeur, Pierre de la Baume? Le nouvel évêque, abandonnant le duc de Savoie, ne prenait-il pas Bezanson Hugues pour conseiller? — Vaines et dernières illusions, qui allaient s'évanouir définitivement devant la réalité brutale.

« Pierre de la Baume n'était pas méchant, mais sa faiblesse en fit un instrument de méchanceté. C'est elle qui le rendit toujours servile pour ceux dont il avait peur ou besoin, hautain et tyrannique pour ceux qui lui étaient soumis, soupçonneux pour tout le monde.... »

Au reste, cette faiblesse même n'était probablement que le résultat de deux vices du prélat: la sensualité et l'amour des richesses. « Il paraît avoir fait consister son bonheur à vivre dans la mollesse : « J'ai reçu vos chapons. — Envoyez-moi des poissons. — J'ai fait grosse chère. — Je suis beaucoup mieux garni de vin qu'à Genève. » C'est ce qu'il écrit souvent à Bezanson Hugues, à Vandel, à son chambrier et même au Chapitre[1].... »

Finalement, il se sentit peu en sûreté à Genève, où il résidait du reste rarement. Il s'enfuit de nuit, en se faisant accompagner par Bezanson Hugues, qui risqua sa vie pour sauver celle de son indigne protégé. Et une fois hors de la ville, ayant retrouvé le duc, il devint aussi hostile aux patriotes que le « bâtard » lui-même. Il eut l'odieux courage d'écrire à l'homme qui avait tant fait pour lui, à Bezanson Hugues, ces lignes : « L'on dit que vous êtes à Genève avec vos complices pour tourmenter tous mes sujets ; et croyez que aussi en aurez votre part ; c'est mal aviser à faire votre devoir. Je pense que croirez être les princes : suffisez vous d'être à la mode accoutumée, et de vivre selon vos prédécesseurs, qui étoient de bons marchands *et non plus sapere quam oportet*.... Je vous laisse à penser si cela durera... je les mettrai en justice, fût-il devant Lucifer[2]. »

Qui sait si les patriotes auraient été capables de briser les liens qui les rattachaient à l'Eglise? — Voici: dans son aveuglement prodigieux et croissant, l'Eglise achevait elle-même, avec Pierre de la Baume, ce suicide qu'elle avait commencé avec Amédée de Savoie[3]. Elle faisait, d'une manière éclatante, la démonstration que la fidélité à Rome était incompatible avec la liberté de Genève.

L'heure était venue de choisir. Et comme les vieux patriotes, c'est-à-dire

« virilement combattu pour l'Eglise. » (Galiffe, p. 483.) Et, dans les deux traités de combourgeoisie, les droits de l'évêque avaient été soigneusement réservés.

1. L. Sordet, archiviste: « Mémoire sur les lettres de Pierre de la Baume, dernier évêque de Genève. » *Mémoires et documents*, t. II, p. 19, 20. « L'expression : *Je ne m'en soucie pas plus que de Baume*, que les Genevois emploient encore de nos jours, peut donner la mesure du mépris que l'évêque avait inspiré. » *Ibid.*, p. 20. — 2. « Lettres de Pierre de la Baume, évêque de Genève, à Bezanson Hugues. » *Mémoires et documents*, XV, p. 248. Lettre de 1532. — 3. « On ne pouvait pas ruiner plus profondément, plus systématiquement l'autorité de l'Eglise, que ne l'avait fait la maison de Savoie par sa politique depuis un siècle. » dit Kampschulte, I, p. 90.

les patriotes catholiques, ne le pouvaient guère, ils durent céder la place à ceux qu'on peut appeler les nouveaux patriotes, c'est-à-dire les patriotes anticatholiques. La préparation de la Réforme continuait.

Saluons avec respect ceux qui s'en vont : « Ce que Bezanson Hugues, a-t-on écrit, avait rêvé pour Genève, c'était un évêque patriote, passionné de l'indépendance de la ville et la défendant énergiquement contre les prétentions ducales, appuyé sur les citoyens unanimes, avec l'aide efficace des combourgeois de Fribourg et de Berne. C'est pour atteindre ce but qu'il avait travaillé et lutté depuis des années, et l'inconstance, pour ne pas dire plus, de l'évêque, faisait crouler tous ses plans, en favorisant à Genève le triomphe d'un parti qui s'était formé depuis quelque temps et qui n'aspirait à rien moins qu'à se débarrasser de l'autorité épiscopale, aussi bien que de toute ingérence ducale dans les affaires de la République. C'était le parti de la Réforme..., reconnaissant pour son chef le fameux Robert Vandel, rival de Bezanson en influence et en talent [1].... La politique genevoise allait donc prendre une orientation nouvelle, et Bezanson pouvait difficilement s'y ranger ouvertement, moins peut-être par conviction religieuse, ou par fidélité à ses vues premières, qu'à cause de son entourage de famille, et surtout de ses relations étroites avec les Fribourgeois restés catholiques. Il ne dut pas lui échapper néanmoins que la Réforme était la seule issue logique de la situation et l'unique garantie de l'indépendance [2]. »

VI

L'évolution des événements avait donc rapproché Genève et Berne. Or c'était Berne qui allait décider du sort politique et religieux de Genève. C'était Berne qui allait jouer un rôle décisif dans l'histoire de Genève, même pendant tout le ministère de Calvin. Il faut donc ici être précis.

Lorsque Fribourg eut conclu avec Genève la première combourgeoisie, il essaya de décider Berne à l'imiter. Berne résista. Même elle envoya (1519) un ambassadeur, d'Erlach, déclarer à Genève que ses supérieurs feraient « ce qui dépendrait d'eux pour faire rompre la combourgeoisie [3]. » En 1521 les difficultés

1. Les amertumes ne furent pas épargnées à Bezanson. Le 29 mars 1528, il voulut déposer sa charge de capitaine-général. Il dut la conserver jusqu'au 25 août 1531. Au début de 1532, il partit cependant pour sa dernière ambassade, revint brisé, et demanda, le 20 février 1532, à ne plus assister au Conseil. Il passa les dernier mois de sa vie à lutter contre le mal qui l'étreignait, et contre d'insurmontables difficultés pécuniaires. Car ce riche marchand avait payé de sa bourse tout autant que de sa personne. Il s'était ruiné pour sa patrie, qu'il avait dotée de la plus magnifique des fortunes, de la liberté. Il mourut à la fin de 1532, ou au commencement de 1533, sans que le Registre du Conseil ait marqué la date, celle où Genève perdit un des plus grands et l'un des meilleurs de ses enfants. — 2. A. Guillot, *Bezanson Hugues* (Petite bibliothèque helvétique). — A. Roget (*Les Suisses et Genève*, etc., I, p. 390, n. 1, et 386) dit: « Les placards affichés par Goulaz, en juin 1532, peuvent être considérés comme la première démonstration publique faite par le parti réformé; jusqu'alors il n'avait n'existé qu'à l'état latent. » Cette année 1532, où se manifestent les premières agitations de la Réforme, est aussi celle où nous perdons la trace de Bezanson. — 3. Gautier, II, p. 125.

devinrent extrêmes à Genève. Berne ne s'en émut pas. Au contraire, ses ambassadeurs vinrent de nouveau déclarer à Genève qu'elle était décidée « à ne recevoir pour combourgeois aucun des sujets des évêchés de Genève et de Lausanne... qu'elle soutiendrait de toutes ses forces son Altesse, le duc de Savoie[1]. » — Entre 1519 et 1525 le sentiment populaire se modifia à Berne, grâce à Bezanson, à son éloquence et à ses habiles distributions d'argent. Mais le gouvernement, en accordant à Genève la combourgeoisie du 8 février 1526[2], ne céda que malgré lui à la pression du peuple. Les agents genevois à Berne ne cessent encore de demander de l'or, du velours, de la soie, du damas, de la toile fine pour les puissants seigneurs, « afin, disaient-ils, que la combourgeoisie ne périsse pas[3], » tellement elle était peu robuste!

Berne voulait-elle que Genève devînt possession du duc? Certainement pas. Elle le voulut encore moins à partir de 1528, de la grande conférence[4] tenue à Berne par Zwingle, et à la suite de laquelle la ville embrassa la Réforme. Cependant, même alors, Berne montre pour les maux de Genève une sympathie dépourvue de toute effusion[5].

Les amis du duc, organisés en « chevaliers de la Cuiller, » tenaient comme de vrais brigands la campagne, pillant et tuant. Le 25 mars 1529, dans la « journée des échelles, » ils sont sur le point de s'emparer de Genève par un audacieux coup de main.

C'est le moment que Berne choisit pour conseiller à Genève de renoncer à la combourgeoisie. Sébastien de Diesbach remontre au Conseil de Genève, « qu'ayant des alliances avec le duc, antérieures de beaucoup à celles de Genève, ses supérieurs ne pourraient pas secourir la ville contre ce prince en cas de rupture; qu'ainsi les Genevois, souhaitant principalement la continuation de leur combourgeoisie avec eux pour se défendre contre le duc, elle leur était inutile à cet égard[6]. » C'était dur, cruel. Les patriotes genevois, faisant preuve d'une énergie admirable, décidèrent que quiconque parlerait de renoncer à la combourgeoisie aurait la tête tranchée.

Quelle était donc l'arrière-pensée de Berne? On ne peut s'empêcher de donner raison à Kampschulte, quand il écrit : « Je ne crains pas de me tromper

1. Gautier, II, p. 179 (d'après les Registres du Conseil, vol. 19, f. 242). — 2. *Ibid.*, p. 229. — 3. C'était du reste un des traits des mœurs... du temps. — 4. Elle eut lieu le 7 janvier, et décida du sort religieux de la Suisse romande. — 5. Vulliemin dit: « Réforme et neutralité, la politique de Berne se résume en ces deux mots. Je ne dis pas qu'il ne lui arrive de jeter un œil d'envie sur les champs du Pays de Vaud; je ne dis pas que des pensées d'ambition ne fermentent dans son sein; mais Berne discerne les temps et se connaît. Les circonstances étant ce qu'elles sont, elle veut bien réellement la neutralité et la paix. Elle ne se montre pas toutefois disposée à l'accepter à tout prix. Il se présente deux cas dans lesquels il lui serait difficile de ne pas recourir aux armes. Le premier arriverait si le duc continuait à lever la tête, qu'il tentât contre Genève un nouvel assaut, qu'il persévérât à vouloir étouffer chez les populations romandes les germes de la Réformation.... Le second cas est celui où Genève, réduite aux abois, cesserait d'espérer en son alliée, et se tournerait vers la France. Le jour où l'un ou l'autre de ces deux cas se présenterait serait celui où changerait la conduite de Berne. » (*Le Chroniqueur*, p. 44.) — 6. Gautier, II, p. 291, 292. Le député de Berne avait parlé au pluriel, comme au nom de tous; mais heureusement que le député de Fribourg parla après lui, et marqua la différence de sentiment des deux cantons.

en pensant que les chefs habiles et expérimentés de la politique bernoise, déjà à ce moment, avaient comme but l'incorporation complète de Genève[1]. » Ils ne se souciaient pas plus de laisser Genève catholique, que de la rendre autonome.

Encore une fois l'évêque vint au secours des patriotes en déclarant les Genevois rebelles (20 août 1530), et en lançant contre eux la bande de pillards et de brigands, qui s'intitulaient les « chevaliers de la Cuiller[2]. » « Avons commis, disait son manifeste, et requis, ainsi que requerrons de notre part aucuns seigneurs, nos amis et parents, pour nous assister, défendre notre dite autorité, aider à punir les rebelles, et, si besoin est, de fait et voie d'armes y pourvoir. » — La Savoie allait-elle donc s'emparer de Genève?

Berne se décide alors à agir. Une armée bernoise et fribourgeoise est rapidement formée. Elle s'avance, et tout de suite l'on voit combien il aurait été facile à Berne d'épargner à Genève des années de malheurs et d'angoisses. Tout fuit, tout se dissipe devant les alliés, qui ravagent le pays. Le 10 octobre, ils arrivent à Genève; tout autour, les ruines s'accumulent, et les cendres fument. C'est l'heure des représailles.

Le 19 octobre 1530 est signé le traité de Saint-Julien; et, le 31 décembre, l'accord de Payerne règle enfin la nouvelle situation, malheureusement d'une façon plus avantageuse pour Berne que claire pour Genève. La combourgeoisie de 1526 est maintenue. Mais l'évêque reste seigneur de la ville, le duc reste vidomne, bien qu'avec des droits restreints, et Genève doit payer une somme considérable, 40000 écus (près de deux millions, selon Galiffe). Surtout, Berne fait insérer dans le traité que toute violation par le duc de Savoie autoriserait les deux alliés à occuper le Pays de Vaud.

C'était un compromis, ce n'était pas la solution; on avait franchi une étape, on n'avait pas encore atteint le but.

VII

La préparation négative, que nous venons de raconter, laissait l'Eglise catholique ruinée, politiquement et moralement. Kampschulte montre que la dégradation du clergé était véritablement effrayante[3]. Du reste, nous avons le témoignage contemporain de la très fanatique sœur de Jussie. « Il est bien vray, dit-elle, que les prélats et gens d'Eglise, pour ce temps, ne gardoient pas bien

1. Kampschulte, I, p. 77. — 2. « Une fois qu'ils banquetaient ensemble au château de Bursinel et déchiquetaient, Dieu sait comme, ceux de Genève, l'un d'eux, levant haut sa cuiller: « Si vrai que je la » tiens, dit-il, nous avalerons Genève, » et tous de placer aussitôt leur cuiller en sautoir, comme signe de leur confrérie. On les appela dès lors les gentilshommes de la Cuiller. » (*Le Chroniqueur,* p. 18.) — 3. Kampschulte, I, p. 92. Notre auteur fait quelques rares exceptions: il n'y a pas lieu à priori de les contester. Les religieuses de Sainte-Claire eurent une conduite très morale. Mais personne ne poussa plus loin cette superstition, que Kampschulte est obligé de déplorer. Quant aux chapelains des Macchabées, Kampschulte écrit: « Leur conduite fut sans reproche. Souvent nous les voyons, avec leurs riches revenus, venir au secours de la ville dans les circonstances difficiles » (p. 94). Or nous lisons dans Gautier: « Chacun faisait des efforts considérables pour fournir à tant de besoins pressants; il n'y avait que les ecclésiastiques

leurs vœus et estat, mais gaudissoient dissolument des biens de l'Eglise, tenant femmes en lubricité et adultères, et quasi tout le peuple estoit infect de cest abominable et detestable peché[1]... » Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la préparation positive commençât à se combiner avec la préparation négative.

Les prédicateurs arrivaient, de divers genres. Un des premiers fut Agrippa de Nettesheim (juin 1521). Sa correspondance nous le montre « ne négligeant aucune occasion de se renseigner sur les progrès de la Réforme. Esprit curieux, caractère sociable, il communiquait volontiers à ses amis les nouvelles et les livres qu'il recevait d'Allemagne. Son rôle de nouvelliste dut par conséquent toucher de bien près à celui d'initiateur[2]. »

Cependant le premier prédicateur, au sens tout à fait exact du mot, fut Lambert d'Avignon, qui aurait prêché à Genève entre la Pentecôte et la Trinité, du 8 au 15 juin 1522. Le mardi 17, ou le mercredi 18, il se serait rendu à Lausanne, d'où, après une semaine de séjour, il serait reparti avec une lettre de recommandation de l'évêque, Sébastien de Montfaucon[3]. Il passe à Fribourg, puis à Berne, dans les premiers jours de juillet, et arrive à Zurich le 12[4], toujours en costume de cordelier, monté sur son ânesse. Après quatre heures d'une discussion publique avec Zwingle et les chanoines, il renonça complètement à l'invocation des saints. La prédication à Genève avait donc dû être très modérée. Ce n'en était pas moins un commencement[5].

qui refusassent de contribuer.... Entre autres, les chanoines de la chapelle des Macchabées furent d'un si mauvais exemple qu'ils aimèrent mieux laisser vendre un pré qu'ils avaient, que de rien donner (ce qui est confirmé par les Registres du Conseil, vol. 24, f. 142 v°, 144 v°). Les ecclésiastiques se rendaient par là fort odieux à tous ceux qui avaient à cœur la liberté de la ville. » (Gautier, II, p. 342.) Voir plus haut p. 101, n. 3.

1. *Le levain du calvinisme*, édit. de 1865, p. 35. (Voir plus loin, p. 113, n. 4.) — 2. Herminjard, I, p. 74. Voir p. 68, 72, 73, 82, 98, 100, 101. Agrippa ne resta pas toujours attaché à l'Eglise romaine. Il proclame très nettement l'autorité souveraine et unique de la Bible en matière de foi. (*Ibid.*, p. 99.) « Agrippa (Henri Corneille), né à Cologne le 14 septembre 1486.... On ne peut nier que ce ne fût un très grand esprit, et qu'il n'eût la connoissance d'une infinité de choses et de plusieurs langues. Mais sa trop grande curiosité, sa plume trop libre, et son humeur inconstante le rendirent malheureux. A Pavie, en 1515.... Je trouve que, dès l'an 1518, il exerçait à Metz l'emploi de syndic, d'avocat et d'orateur de la ville. Les persécutions que les moines lui suscitèrent, tant parce qu'il avoit réfuté l'opinion commune touchant les trois maris de Sainte-Anne, que parce qu'il avoit protégé une païsane accusée de sorcellerie, lui firent abandonner la ville de Metz.... Il se retira en son pays de Cologne, l'an 1520.... Il sortit de sa patrie l'an 1521, et s'en alla à Genève. » (Bayle, *Dictionnaire*. 5e édit.) Bayle est un de ceux qui estiment qu'Agrippa, malgré « ses alternatives » resta catholique. Il cite cependant une lettre d'Agrippa à Mélanchton, le priant de saluer « l'invincible hérétique Martin Luther qui, comme Saint Paul l'a dit dans les Actes, sert Dieu selon la secte appelée hérésie. » Mais les *Remarques critiques* font observer que Bayle n'avait sans doute pas lu l'*Apologie* d'Agrippa, où celui-ci (ch. 19), « parle si magnifiquement de Luther et avec tant de mépris des principaux adversaires de ce Réformateur. » — 3. On lit dans Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, édit. de Vulliemin, 1835, I, p. 129 : « Lambert fut bien reçu par l'évêque de Lausanne, dont la conscience semblait se réveiller à la voix de ce bon et zélé docteur, car il l'écoutait avec plaisir. Il le faisait même venir dans son château et s'entretenait avec lui fort familièrement, de sorte que Lambert avait la meilleure opinion de la piété de ce prélat. Peut-être que si ce docteur se fût arrêté à Lausanne, il aurait pu lui faire goûter la doctrine de l'Evangile. Mais le monde et la chair regagnèrent bientôt l'évêque. » — 4. Herminjard, I, p. 101, n. 2; 104, n. 7. — 5. Le 15 janvier 1537, le commissaire bernois Thomas de Hofen écrit de Genève à Zwingle : « Je crois que si on donnait à ce peuple des prédicateurs, la foi papistique en souffrirait beaucoup, car les prêtres se plaignent qu'on ne court plus après les indulgences aussi fort que par le passé. » *Ibid.*, II, p. 10.

La commotion de 1530 fut terrible. Pendant dix jours les Bernois, protestants déclarés, tinrent la ville sous leur autorité. Les croix sont brisées ; les religieux maltraités : « les prêtres n'osent aller à l'office que leur robe sous le bras[1]. » D'un autre côté, l'aumônier bernois, Gaspard Megander, prêcha tous les jours l'Evangile, en allemand, il est vrai, mais officiellement, dans la cathédrale de Saint-Pierre[2]. Le prestige de l'ancienne tradition était singulièrement compromis.

Un an après, Farel était en relations avec Genève. Le 1er octobre 1531, il écrit à Zwingle : « J'apprends qu'à Genève, on se préoccupe beaucoup de Christ; et si les Fribourgeois le permettaient, on dit qu'ils recevraient promptement l'Evangile[3]. » Les symptômes plus évangéliques d'une transformation religieuse se multipliaient. Kampschulte le reconnaît en ces termes : « La Bible était lue plus qu'auparavant, et de véritables cercles évangéliques commençaient à se former[4]. »

Qu'importe que le Conseil des Deux-Cents déclare vouloir « vivre comme les pères, » puisque, au même moment (30 juin 1532), il priait le vicaire de l'évêque de faire prêcher l'Evangile et l'Epître du jour « sans mélange de fables et d'inventions humaines[5] ? » Kampschulte ne s'y trompe pas. Voilà, dit-il, la devise même du parti novateur. C'est vrai : La Bible, le pur Evangile : voilà le protestantisme !

VIII

Comme toujours ce fut la papauté, qui, avec son aveuglement habituel, hâta les événements. Le vieux-catholique Kampschulte continue à le reconnaître. « Clément VII ne tenant pas compte des expériences de ses prédécesseurs, fit publier à Genève en 1532 des indulgences générales. Il fournit ainsi des armes à l'opposition. Comme à Prague et à Wittemberg, la prédication des indulgences donna aux Genevois le signal de la séparation publique[6]. »

En effet, ce défi à la conscience est immédiatement relevé. Le 9 juin 1532, au matin, les Genevois trouvent partout affichés des placards promettant « à chacun le pardon général de tous ses péchés, sous la seule condition de la repentance, et d'une foi vive aux promesses de Jésus-Christ[7]. » — Tout à l'heure avec le Conseil, c'était la Bible souveraine : maintenant avec les placards, c'est la justification par la foi. L'ère évangélique était bien ouverte.

Tout le monde le comprit. A Genève le parti clérical frémit de colère. Le

1. *Le Chroniqueur*, p. 19. « Les Fribourgeois eux-mêmes, quoique écoutant volontiers la messe, n'endommagent pas moins les pauvres gens, comme les autres. » Cela n'excuse pas les protestants. Loin de nous en effet la pensée de tout approuver. Mais le moyen âge avait produit un tel état de choses que toute amélioration était forcément une révolution. Et ce n'est pas le moment de distribuer les responsabilités. — 2. Herminjard, III, p. 417. — 3. *Ibid.*, II, p. 364. — 4. Kampschulte, I, p. 105. — 5. Herminjard, II, p. 425, n. 2. — A. Roget (*Les Suisses*, etc., II, p. 22, 23) fait observer que des édits analogues avaient été pris par Zurich en 1521, par Berne en 1523, par Bâle en 1524. Et partout ces édits avaient été le prélude de la Réformation. — 6. Kampschulte, I, p. 107. — 7. Gautier, II, p. 349.

chanoine Pierre Werly déchire le placard apposé à l'un des piliers devant l'église de Saint-Pierre et donne un soufflet à Jean Goulaz, qui vient de le remplacer par un autre. Goulaz tire son épée et blesse le chanoine. De Fribourg on envoie des plaintes par lettre et délégation. Le nonce apostolique demande des renseignements au sujet « de l'impie et abominable hérésie des Luthériens[1]. » Le Conseil répond évasivement au nonce, et fait dire à Fribourg : « Touchant la luthérerie, nous voulons vivre et mourir comme nos prédécesseurs[2]. » Il désirait éviter une rupture entre les deux partis. Mais il n'était pas maître des événements, et quelques semaines après, automne 1532, Farel arrive.

Deux chroniques, l'une protestante, celle de Froment[3], l'autre catholique, celle de la sœur de Jussie[4], se contrôlant l'une l'autre, vont replacer sous nos yeux, avec une vérité authentique et une incroyable intensité de vie, les scènes dramatiques dans lesquelles allait se décider le sort de l'âme genevoise.

Ecoutons Froment : Revenant de Piémont, « Farel et Sonnier repassèrent parmy Genève, et, estant lougés à la Tour Perce, commencèrent à parler la Parolle de Dieu à plusieurs gens, de quoy le bruict fust grand dans la ville, soy offrans à la mort s'ils ne pouvoient maintenir ce qu'ilz disoyent.... Laquelle chose vint à notice au Conseil, aux Chanoynes et Prebstres de la ville qui soubdaynement furent tous esmeuz et troublez, et tinrent conseil par ensemble, qu'ilz feroient de ces gens.... Car en y avoit desjà qui avoient quelque peu de sentement à

1. Herminjard, II, p. 425. Le nonce exagérait en parlant d'une prédication évangélique qui n'était plus confinée dans les appartements privés, mais qui retentissait dans les écoles, dans les églises, et dans les lieux publics. (*Ibid.*) Toutefois il semble bien que les débats à propos des indulgences et des placards aient fait faire un pas à la Réforme, et attiré l'attention des catholiques et des protestants étrangers sur la petite communauté genevoise. A la date du 9 juillet, dans une lettre rédigée par Saunier, les Evangéliques de Payerne disent aux Evangéliques de Genève : « Nous avons entendu que le Dieu de gloire... vous a visité de sa grâce.... Les quelles choses [délaissant la doctrine des hommes... et prenant icelle de nostre seul saulveur... saincte, bonne et juste] avez fait et faictes comme vrays chevalliers cristiens.... Et vous prions de rechief, que faictes apparoir le tesmoignage de vostre foy, laquelle est desjà anuncée par tout le pays de deçà, par la quelle plusieurs nycodémisans se declairent et manifestent.... » (Herminjard, II, p. 427, 429.) Le 22 septembre 1534, Berthold Haller écrit à Bucer que le tiers seulement de la ville de Genève est gagnée aux idées évangéliques. (*Ibid.*, III, p. 209.) — 2. *Ibid.*, II, p. 426, n. 3, 422. — 3. *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*. Edit. G. Revilliod, 1854. — 4. *Le levain du calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève* (édit. Chambéry, 1611, réimprimée à Genève en 1853 et en 1865. La bibliothèque de la Faculté de Montauban possède un exemplaire de l'édition, devenue très rare, de Nancy, 1626). Le récit de Jeanne de Jussie a été composé, ou achevé, en 1547. L'éditeur le publia sous ce titre : *Le levain du calvinisme*, en expliquant que cette « histoire tragique » est la « source du luthéranisme, calvinisme, bézaisme et autres dix mil hérésies qui ont pullulé de ceste clouaque. » « Fille d'esprit, Jeanne de Jussie possède l'art de donner aux personnages qu'elle met en scène et aux incidents qu'elle décrit une physionomie pleine de relief et de réalité ; elle fait, sans y viser, des portraits tout remplis de vie, et elle arrive, par la seule naïveté de son récit, à des effets pittoresques qu'elle n'a point cherchés.... La comparaison entre sa narration et celle de Froment, nous paraît, du point de vue littéraire, tout à l'avantage de la plume féminine.... Après tout, sauf l'obligation de vider la place, ces dévotes femmes n'eurent à endurer ni contrainte en leurs consciences, ni moleste en leurs personnes.... Dans sa relation au duc et à la duchesse de Savoie.... elle narrait elle-même « comment la divine bonté miraculeusement les avoit préservées de toutes violences de corps et d'âme. » Albert Rilliet, *Notice sur Jeanne de Jussie et sur le livre intitulé « Le levain du calvinisme »*, 1866, p. 16, 17, 20.

l'Evangile, mais encore bien froits, charnels et du monde, n'entendans presque rien, sinon à manger de la chair [les jours maigres] et dire mal des Prebstres; désirans toutesfois d'estre mieulx enseigneyz[1]. »

Les deux nouveaux prédicateurs avaient donc des auditeurs tout prêts. Détail curieux : alors comme aujourd'hui, ce sont les hommes, qui sont les moins difficiles à détacher des anciennes traditions. « Mais des femmes, ne s'en trouvoit en ce temps-là pas seullement une » qui voulut « cognoistre la vérité[2]. »

Les prêtres se réunissent chez le grand vicaire, l'abbé de Bonmont, et on décide de mander Farel et Saunier : « Mais non pas sans grandes menaces et mocqueries, n'y furent amenez, et principallement des femmes, et aultres parmi la ville, crians après eulx : *Ce sont des caignes*, *ce sont des caignes, qui passent*, qui veult autant à dire, *ce sont des chiens*. Et, estans arrivés dans leur assemblée, pensoient disputer, mais l'un des principaulx d'eux, Don Estienne Piard, juge des excès, procureur de leur Chapitre, leur avoit desjà persuadé de non point disputer, disant : *Si disputetur totum ministerium nostrum destruitur ;* que vault autant à dire, *Si disputons*, *tout nostre cas est perdu*.... » Au lieu de discuter les prêtres se mettent à outrager les évangélistes, et crient : « Vien çà, meschant dyable de Farel ; que vas-tu faisant çà et là, troublant toute la terre ? D'où viens-tu ? Qu'es-tu venu faire ici ? Qui t'a faict venir en ceste ville ? Dis-nous, de quelle auctorité presches-tu ? »

Farel, sans se troubler, répond : « Je ne suis point dyable ; mais vais et viens çà et là pour prescher Jésus Christ... prest à rendre rayson de ma foy, et de ce que je presche, si vous plaît me ouyr patiemment, et ce maintenir jusques à la mort.... » Et avec son audace habituelle, il conclut : « Ce n'est pas moy qui ay troublé la terre, ne ceste ville, mais ce a esté vous et les vostres qui avez troublé non seulement ceste ville, mais tout le monde, par vos traditions et inventions humaynes, et vies tant dissolues[3]. »

C'en est trop. « L'ung des principaulx de leur assemblée se leva fort furieusement de son siège, et dict à haute voix : *Blasphemavit ; non amplius indigemus testibus*, *reus est mortis*. Nous n'avons plus faulte de tesmoings, il est digne de mort. Et crioient : Au Rhosne ! au Rhosne ! Qu'on le face mourir !... Alors tous par ensemble confusiblement se levèrent, crians à haulte voix, disans : Tue, tue ce Luther ! Tue, tue ceste caigne ! » Le Procureur du Chapitre excite ses collègues, disant « en langue savoisienne : Tapâ ! Tapâ ! » c'est à dire : Frappez ! Frappez ! Même le serviteur du grand vicaire avait été aposté « avec une acquebute, pour tuer Farel. » Mais en se déchargeant, « l'acquebute rompit, et ne fit point de mal à personne[4]. »

La très catholique sœur de Jussie raconte en effet que devant la maison se

1. Froment, p. 3. — 2. Voici, d'après Froment, p. 4, les noms « de ceulx-là du commencement qui désiroient d'apprendre : Amy Perrin, Glaude Paste, Glaude Bernard, Jehan Chautemps, Dominique d'Arloz, Glaude Savoye, Amy Pourralis, Roubert et Pierre Vandelly, frères, Glaude Rozet, Jehan Golle, Estienne Dade, Jehan Sonet, Baudichon, Glaude de Genève, avec certains aultres petits compagnons. » — 3. *Ibid.*, p. 6. — 4. *Ibid.*, p. 7.

tenaient environ quatre vingts prêtres « tous bien armez et embastonnez, pour défendre la saincte foy catholique,... et vouloient de male mort faire mourir ce meschant, et ses complices. » Elle raconte encore comment on mit fin à la conférence : « L'un des seigneurs chanoines luy donna un grand coup de pied, et l'autre de grands coups de poing sur la teste et au visage. » Et la bonne sœur est fort contrariée, quand les syndics, fidèles à la parole donnée, interviennent et prennent Farel : « Ces bons prestres ne s'en pouvoient contenter, dit-elle, et, quand il passoit devant eux, un d'iceux le cuida transpercer au travers du corps, mais un des syndics le retira par le bras : de quoy plusieurs furent marris que le coup ne print bien.... Le lendemain, jour de sainct François, il fut mis en un petit bateau et ses compagnons, bien matin, de peur qu'ils ne fussent apperçeus ; » et on les débarqua en sûreté entre Morges et Lausanne[1].

Il est facile de s'imaginer la commotion profonde ainsi donnée à tous les esprits.

IX

Quelques jours après, et avant que l'émotion fût calmée, un nouveau placard pendait aux piliers des rues, dans tous les carrefours. Le « billet » disait : « Il est venu ung homme en ceste ville qui veult enseigner à lire et escripre en françoys dans ung mois, à tous ceulx et celles qui vouldront venir, petits et grands, hommes et femmes, mesme à ceulx qui jamais ne furent en escolle. Et, si dans le dit mois ne sçavent lire et escripre, ne demande rien de sa peine. Lequel trouveront en la grande salle de Boytet, près du Mollard, à l'enseigne de la Croix d'or. Et si guérit beaucop de malladies pour néant[2]. » — Quel était ce bizarre charlatan ? En rentrant à Orbe, Farel avait retrouvé un jeune disciple, de vingt-deux à vingt-trois ans, nommé Antoine Froment, l'auteur même de notre chronique. Celui-ci s'était décidé à tenter l'aventure dangereuse d'une nouvelle mission évangélique à Genève. Il était arrivé le 3 novembre 1532. Et le « billet » était le stratagème auquel il avait recours.

Les auditeurs se présentèrent. Il enseigna à lire et à écrire ; et, par la même occasion, il fit tous les jours « un ou deux sermons de la Saincte Escripture au Nouveau Testament. » Ses succès furent considérables. Une des bourgeoises les plus pieuses et les plus honnêtes se convertit[3]. Elle « mit à bas ses beaux orne-

1. *Le levain du calvinisme*, p. 49, 51. Farel partit le 4 octobre. Il ne resta donc à Genève que deux ou trois jours, selon Kampschulte, p. 119. — 2. Froment, p. 13. — 3. Claudine, femme d'Aimé Levet, apothicaire fort connu et estimé, au bas de la rue de Coutance, pieuse dévote, fut amenée par sa belle-sœur dans la salle de Boytet, au prêche de Froment. Elle écouta, interrogea, et se fit donner un Nouveau Testament. En trois jours et trois nuits elle le lut, du commencement à la fin. Elle eut des entretiens avec Froment, et devint aussi zélée pour les idées évangéliques qu'elle avait été zélée pour le catholicisme. (Froment, p. 15-17.) Voici ce qui se passa lors de l'émeute du 28 mars, d'après la bonne sœur de Jussie. Ayant vu un marchand catholique frappé, « les femmes chrestiennes... se tournèrent vers la femme d'un apoticaire, qui estoit Luthérien, et elle aussi, criant à haute voix : « Pour le commencement de nostre

ments, ses doreures et paremens qui ne luy servoint que de braguerie [1], et les appliquoit ès povres, principalement ès domestiques de la foy.... Davantage elle incita à grande charité plusieurs aultres honnestes femmes riches, bourgoyses de la ville.... la renommée en estoit grande, et l'Evangile honoré [2]. »

Pendant ce temps, au couvent de Rive, un cordelier, Christophe Bocquet « cougnoyssant la vérité, » prêchait l'avent. Et les auditeurs de Bocquet devenaient les auditeurs de Froment. « Le nombre creust tellement le jour de l'an après Noël [donc le 1er janvier 1533], que la multitude d'hommes et femmes fust si grande, estans tant affectionnez d'ouyr la parolle de Dieu, qu'il [Froment] ne peult parvenir jusques dans sa chambre, car la mayson, les degrés, le porche et les rues estoint si playnes que l'ung foulloit l'aultre. Et commencèrent à crier à haulte voix les ungz aux aultres: au Mollar! au Mollar [3]! et le myrent au Mollar sus ung banc de peysonnière, et crioyent encores plus fort, Preschés-nous, preschés-nous la parolle de Dieu. » Froment commença par une prière, puis fit un sermon sur ce texte : « Donnez-vous garde des faux prophètes [4]. »

Au bout d'un moment arrive le grand Sautier de la ville, qui lui intime l'ordre de s'arrêter. Froment continue. Alors arrive, en courant, un des principaux évangéliques, Claude Bernard, qui crie au prédicateur : « Pour l'honneur de Dieu, dessendés de sus ce banc, et que l'on vous saulve la vie. Car voicy tous les presbtres qui viennent en armes. [5] »

On emmène donc Froment par une des petites allées, si nombreuses dans les maisons de ces quartiers. On le conduit chez Jean Chautemps. La fureur du peuple grandit. Pendant la nuit, Froment se réfugie chez Ami Perrin, qui, pour le protéger, le déclare son serviteur, et le fait « labourer et travailler de ses mains, faysant des rubans. » Mais, toujours inquiété, Froment passe dans la maison du pharmacien Aimé Levet, dont on se met à briser les fenêtres. Il est obligé de quitter de nuit la ville.

X

L'activité de Froment n'avait pas été sans résultat. Il y avait des conventicules plus ou moins secrets. Les plus habiles lisaient l'Ecriture, l'expliquaient de leur mieux, priaient. Parmi ces prédicateurs improvisés se trouvait le bonnetier Guérin Muète, auquel Farel écrivait, le 18 novembre 1532, une lettre pleine des conseils les plus sages et les plus chrétiens [6].

» guerre, traisnons cette chienne dedans le Rosne. » Mais elle, qui estoit cauteleuse, hastivement s'enferma en la maison, et ne la peurent avoir; mais ce qu'elles trouvèrent en la boutique et sur le banc, jettèrent tout par terre et par la rue despiteusement, et estoient bien courroucées de ce qu'elles ne peurent avoir ceste femme, ny point d'autres ». (*Le levain du calvinisme*, p. 59.)

1. *Braguer*, tirer vaniter de ses ajustements. — 2. Froment, p. 18. — 3. La place publique alors la plus fréquentée de Genève. — 4. Froment, p. 22-25. — 5. *Ibid.*, p. 43. — 6. « Reste que, ainsy qu'avez commencé, que poursuyvez en toute force, vigeur et diligence, en toute bénignité, science et sapience, gardant la doctrine du grand maistre: « soyez prudens comme serpens et simples comme columbes, »

Grâce à tous ces efforts le petit troupeau croissait. Viret était arrivé et, le 15 mars 1533, il écrit : « Le nombre de ceulx qui desirent la Parolle est moult grand [1]. »

De Berne les encouragements ne manquent pas. Le 20 mars, Leurs Excellences écrivent au Conseil de Genève : « Vuilliés permettre que la vérité ayt lieuz... que les amateurs de la Parolle de Dieuz puissent résister, et publicquement contradire, à iceulx que, en vostre ville, prêchent, quand y ils parleront comme séducteurs [2]. »

De semblables paroles n'étaient pas de nature à calmer les esprits. Jeanne de Jussie va nous montrer où on en était arrivé, en nous racontant le tumulte du 28 mars 1533 [3] : Les catholiques apprennent que « les gens de celle secte font assemblée. » Sur ce « les bons chrestiens [4] » se réunissent en grande compagnie à l'Eglise de Saint-Pierre avec Messieurs les chanoines et gens d'Eglise. Les syndics arrivent avec le guet. « Le peuple tout d'un accord respondit : nous voulons aller sus ces Luthériens, qui se sont assemblez en la rue des Allemands, et ne sçavons pourquoy ils nous tiennent tousjours en crainte ; mais nous en voulons voir la fin, et ne voulons plus souffrir telle infection en la Cité : car ils sont pires que les Turcs. »

Mais deux individus étaient là, dont l'un fait entendre une protestation, « quelque parole vilaine. » Malgré les Syndics, il fut jeté à terre, foulé aux pieds, « et receut un coup de glaive, dont il fut navré griefvement jusques à grosse effusion de sang. » Son compagnon s'enfuit « par devers les hérétiques et raconta le tout. »

Jeanne de Jussie en est très mécontente, et elle nous dépeint avec une naïveté, qui serait cynique, si elle n'était inconsciente, les instincts fanatiques de ses coreligionnaires. « Les bons chrestiens furent plus animez que devant, et se voyans grand nombre bien embastonnez, de grand courage vouloient sortir, et se combatre contre ces canailles. Aucuns catholiques, pour mieux animer les autres, vont sonner à grand effroy la grosse cloche, dont, à ce son, toute la Cité fust en armes et esmeue : les uns [les catholiques] alloient à Saint-Pierre, les autres [les protestants] à la grand place du Molard. »

Ainsi les deux armées se formaient. Les syndics, alliés aux catholiques, ordonnèrent d'apporter un fagot de laurier, « et en firent donner une branchette à chascun des catholiques, afin qu'ils se puissent cognoistre entre les meschans ; les uns les attachoient sur leurs testes, les autres le tenoient en leur main. » Puis les prêtres se jettèrent devant l'autel et entonnèrent le *Vexilla regis*, le *Salve Regina*. Le peuple, de plus en plus excité, se déclare prêt à répandre son sang.

estant vray imitateur du Sauveur, qui prent les enfans entre ses bras tant amiablement.... Soyez fait tout à tous. » Et encore : « Je vous prie que tâchez tellement enseigner comme si à tout le monde deviez rendre raison jusques à une petite létre. » Herminjard, II, p. 459, 461.

1. Herminjard, III, p. 31. — 2. *Ibid.*, III, p. 33. — 3. *Ibid.*, III, p. 39, n. 2, et p. 50, n. 26. — 4. Kampschulte reconnaît l'initiative des catholiques. « La majorité catholique, dit-il, se prépara à mettre ses menaces à exécution,.., à amener une décision. Les Luthériens acceptèrent la lutte. » I, p. 128.

Il se fait « tels cris que c'estoit chose lamentable de l'ouïr... et le peuple est mis en ordre pour batailler. »

L'armée catholique descend des hauteurs de Saint-Pierre par la rue étroite et rapide du Perron, « Messieurs de l'Eglise faisant leur bende, et capitaine. » Ils débouchent sur la place du Molard. Naturellement ils trouvent les protestants, qui étaient accourus en apprenant ce que les catholiques préparaient. « Là estoit desjà grosse compagnie d'hommes et femmes, bien embastonnez et délibérez comme les autres; en somme s'y treuvèrent bien deux mille et cinq cents hommes sans les femmes, les anciens et enfans. »

Les catholiques espéraient que de Saint-Gervais, le faubourg de l'autre côté de l'eau, les « chrestiens » allaient aussi accourir, de façon à prendre les protestants entre deux feux. Mais ceux-ci, prévoyant la manœuvre, s'étaient hâtés de gagner le pont et d'en fermer la porte. Délivrés de ce danger, ils braquent des pièces d'artillerie contre leurs agresseurs.

La fureur arrive à son comble. « A ce trouble avoit si grande inimitié entre les deux parties, que l'enfant alloit contre le père, et la mère contre la fille. Une ayant son père qui estoit luthérien, et voyant son mary chrestien en arme, se print à plorer. Son mary [le « chrestien! »] luy dit : Femme, pleure tant que tu voudras, que si nous venons à combattre, et que je rencontre ton père, ce sera le premier sur qui j'esprouveray ma personne pour le mettre à mort, ou luy moy; car c'est un meschant chrestien renié, et le pire des mauvais, que ce malheureux Baudichon. »

Jeanne de Jussie, la bonne chrétienne, est saisie d'un véritable délire de fanatisme ; elle exulte en voyant les femmes transformées elles-mêmes en furies : « Les femmes des chrestiens s'assemblèrent, disant : S'il advient que nos maris se combattent contre ces infidelles, allons aussi faire la guerre et tuer leurs femmes hérétiques, affin que toute la race soit exterminée. En ceste assemblée de femmes il y avoit bien sept cens enfans de douze à quinze ans, bien délibérez de faire bon devoir avec leurs mères. Les femmes portoient des pierres en leur giron, et la pluspart des enfans portoient de petites rapières, les autres d'achons[1], autres des pierres en leur sein, chappeau et bonnet. »

Les prêtres voulaient « se mettre des premiers. » Mais les syndics craignirent de « respandre le sang humain », et ils allèrent vers les hérétiques, leur remontrant quelle « infamie vitupérable, » ce serait d'égorger leurs frères. Des bourgeois de Fribourg s'interposèrent aussi. Les protestants reçurent ces ouvertures avec joie, c'est la sœur Jussie qui le dit[2], tandis que les catholiques avaient de tout autres sentiments, « dont fut mal pour les chrestiens : car depuis leur firent de grands maux... » tandis que, alors, « on les eût légèrement desconfits, et mis en subjection. »

Le tumulte est donc apaisé, « combien que moult grevoit aux chrestiens, et

1. Petite hache. — 2. Sœur de Jussie pense que les Luthériens se sentaient les « plus faibles. » Cependant, d'après son propre récit, ils disposaient seuls de canons.

disoient entr'eux : Nous en devrions à ceste heure dépescher le monde, affin que plus n'eussions crainte d'eux, ni autre fascherie. Et pour dire vray, mieux leur eust esté, que de les laisser vivre[1]. »

Alors intervint la décision du 30 mars, dont les articles interdisaient les injures réciproques, laissaient chacun « en sa liberté, selon sa conscience, » défendaient de critiquer les sacrements et de violer les jeûnes, de prêcher sans autorisation, mais ajoutaient : « que le prescheur ne doibge dire chose qui ne soit prouvée par la Sainte-Escripture[2]. »

La Réformation continuait ainsi, malgré tout, à progresser et la Bible triomphait.

XI

Cependant Pâques approchait et les évangéliques résolurent de célébrer la fête conformément à leurs convictions. Ce fut Guérin Muète qui eut l'honneur de distribuer à Genève, pour la première fois, la sainte cène selon le rite protestant[3]. La cérémonie simple et auguste eut lieu, le Jeudi saint, 10 avril, dans un jardin, « au courtil de Estienne Dade, auprès du Pré l'Evesque[4]. »

Voici comment sœur de Jussie raconte cet acte mémorable. « Le Jeudy sainct [1533] ces Juifs s'assemblèrent bien quatre-vingts, avec plusieurs femmes... pour faire leur Cène, et pour manger l'Agneau Paschal. Un meschant homicide et meurtrier, pour représenter Jesus Christ, lava les pieds des autres ; et puis, en figure de paix et union, mordoient tous, l'un après l'autre en un morceau de pain et de fromage. Les chrestiens en rioient[5]. »

On va comprendre maintenant l'affaire du chanoine Werly. Le 4 mai, « entre jour et nuit, » des citoyens se promenaient au Molard. Un réformé, en passant, heurta un catholique. On crie, on s'insulte, on dégaine, toutefois « sans coup férir. » L'arrivée de Claude Bernard apaise le différend, et les adversaires s'en vont « pour aller boyre tous par ensemble et d'ung bon accord[6]. »

Tout à coup accourt le chanoine Werly, le prêtre qui (3 octobre 1532) avait déjà essayé de transpercer Farel[7], mais dont un syndic avait retenu le bras, qui avait déjà donné un soufflet, et reçu un coup d'épée[8]. Il est armé de toutes pièces, furieux, et brandissant sa hallebarde : « Où sont, dit-il en jurant Dieu et blasphémant d'une étrange manière, où sont les chrétiens ? Qu'ils me suivent ; qu'on me montre ces Luthériens ! » On lui arrache sa hallebarde ; mais il tire une large épée, et en fait le moulinet. Naturellement chacun se défend, il y a des blessés. Et Werly, en voulant se sauver, reçut « une blessure mortelle, dont il

1. *Le levain*, p. 53-59. — 2. Herminjard, III, p. 41, n. 9. — 3. Le 11 mars 1533, un serviteur de Guérin Muète, nommé Pierre Fédy, fut banni à perpétuité, sous peine de mort, pour avoir dit dans la rue que ceux qui « écoutent la messe adorent un Dieu de pain, et seulement du pain, et sont idolâtres. » Herminjard, III, p. 30, n. 5. — 4. Froment, p. 48. — 5. *Le levain*, p. 64. — 6. Les évangéliques de Genève à G. Farel, 5 mai 1533. Herminjard, III, p. 47, 48. — 7. Voir plus haut, p. 115. Herminjard, III, p. 48, n. 14. — 8. Voir plus haut, p. 113.

expira peu d'heures après, au devant des degrés d'une maison qui était située sur cette place. Comme il était entre jour et nuit, l'on ne sut point qui avait fait le coup [1]. » Or Werly était bourgeois de Fribourg, qui représentait le catholicisme, comme Berne représentait le protestantisme.

Déjà, entre les deux cantons, associés et encore plus rivaux, les rapports étaient tendus. Le 26 janvier 1530, Berne écrit à Fribourg : « il nous semble que votre conduite... est entièrement contraire au traité que nous avons conclu pour la paix du pays [2]. » Fribourg répond, le 13 avril 1530, en priant Berne de blâmer Farel : « Nous apprendrons ainsi que vous voulez agir envers nous comme vous désirez que nous agissions à votre égard, en ce qui concerne l'observation du traité de paix [3]. »

Fribourg résolut de profiter de l'occasion favorable, et engagea (29 mai) Pierre de la Baume à rentrer enfin dans son évêché. Le prélat céda, malgré lui, et arriva le 1er juillet [4]. Mais il ne fit que des sottises. Avec les parents de Werly, il froissa toutes les susceptibilités par l'outrecuidance de ses prétentions : et il se hâta de quitter Genève [5], infligeant un nouvel et grave échec au catholicisme [6].

XII

« Incontinent après la despartie » de l'évêque, Froment revient accompagné d'un Français, Alexandre Canus, bientôt pasteur à Lyon, puis martyr à Paris. Ils prêchent « par les maysons secrétement, et aulcunes foys par les rues et carrefours de la ville [7]. » Grand avancement de la Parole ! Sur ce, le triste évêque, de plus en plus privé de sens, envoie au procureur fiscal une lettre où, déplorant le succès des « prescheurs de cheminées [8], » il interdit, dans la ville et dans ses environs, en cachette ou à découvert, toute prédication, explication, discours, instruction sur l'Evangile, sans son autorisation et permission « sous les peines

1. Gautier, II, p. 373. « Werly ne mourut pas sur la place du Molard. Il s'enfuit par la rue de la Poissonnerie (Croix d'or), entra dans la première maison à gauche, celle du seigneur de Brandis, qu'habitait Jean Chautemps ; puis il chercha un refuge au fond de la cour de la susdite maison. C'est là qu'il tomba expirant sur les premières marches de l'escalier. » D'après quelques locataires de la maison, Werly, blessé et fuyant, aurait été suivi par Pierre Comberet, surnommé l'Hoste, et frappé, dans l'allée, d'un coup de poignard. Pierre Comberet fut condamné à mort et décapité. (Herminjard, III, p. 49, n. 20 et 21.) Sœur de Jussie fait de Werly un « benoist martyr,... » p. 66. — Voir (Herminjard, IX, p. 490-497) les extraits de l'enquête, faite par le procureur fiscal, au sujet de la mort de Werly. — 2. Il s'agissait d'un évangélique banni. Herminjard, II, p. 232. — 3. Il s'agissait de l'évangélisation de Meiri. Herminjard, II, p. 247. — 4. La *Gallia christiana*, t. XVI, p. 451, dit : 2 juillet. — 5. 14 juillet, dit la *Gallia christiana. Ibid.* — 6. Voir l'abbé Léon Duflot, *François Richardot, évêque d'Arras* (p. 36, 37). Le 21 janvier 1530, Pierre de la Baume fut nommé coadjuteur de Besançon, avec promesse de succession. En 1539, il fut nommé cardinal; puis l'archevêque de Besançon, Antoine de Vergy, étant mort, 29 décembre 1541, il devint archevêque titulaire. Mais il était vieux, et se préoccupa moins des besoins de son Eglise que de la fortune des siens, et en particulier de deux neveux, Claude de la Baume et Louis de Rye, pour lesquels il obtint du pape de singulières et scandaleuses bulles (17 juin et 6 juillet 1543). L'archevêché était un héritage, comme une maison ou un champ, dont il assurait la possession à un enfant de sept ans, Claude de la Baume. Le très catholique historien ajoute : « La mort du vieil archevêque, survenue le 4 mai 1544, fut le signal de luttes ardentes et scandaleuses. » — 7. Froment, p. 66. — 8. *Ibid.*, p. 66.

légales, sans compter son indignation, l'excommunication perpétuelle et une amende de cent livres[1]. » Bornons-nous à citer Kampschulte : « C'est avec de pareils moyens que le prélat chargé de défendre la foi catholique croyait pouvoir arrêter les novateurs ! On peut penser quelle impression fit sur Genève un aveu si peu déguisé de faiblesse, de défiance dans la bonté de sa cause. Cet arrêté épiscopal a nui, dans l'opinion publique, au catholicisme plus que toutes les prédications de Froment[2]. »

Naturellement le Conseil ne pouvait suivre le prélat. Il permet de parler librement du Christ « dans les maisons, dans la rue, pourvu que ce ne soit pas sous forme de discours, » et Fortunat Andronicus se rend à Genève afin de donner quelque satisfaction à « l'incroyable ardeur des Genevois pour l'Évangile » (*miro verbi ardore tenentur*)[3].

Alors le Conseil a l'idée d'opposer aux évangéliques un prédicateur capable de leur tenir tête. Il fit donc venir, pour prêcher l'Avent de 1533, un dominicain du couvent de Montmélian, docteur de Sorbonne, et qui passait pour un homme savant, Guy Furbity. Kampschulte en fait grand éloge. Ce qui est certain, c'est que Furbity était violent. Il prêchait, dit sœur de Jussie, « sans nulle crainte ny hypocrisie, contre tous vices et surtout contre l'hérésie luthérienne[4]. » On sait ce que langage veut dire. Du reste, notre religieuse donne un échantillon de cette prédication. « Il touchoit bien au vif ces chiens, disant que tous ceux qui suivent ceste maudite secte, ne sont que gens lubriques, gourmands, paillards, ambitieux, homicides et larrons, qui n'aiment sinon leurs sensualitez, et vivent bestialement, sans recognoistre Dieu.... Les chrestiens se resjouyssoient, mais ces caignes s'enfloient de grand ire et malice contre luy » et « veilloient sur luy comme le chat sur la souris[5]. »

En d'autres termes, Guy Furbity était un ardent boutefeu, qui, par ses violences, excitait et légitimait toutes les violences. Cette tactique ne devait pas réussir aux catholiques. Dans son sermon du 2 décembre 1533, le docteur avait redoublé ses attaques contre les luthériens, contre les « Allemands. » Après s'être « débaccé[6] (ainsy que bien scavent faire ces caffars quant matière leur fault[7], » il termina en criant : « Où sont nos beaux prescheurs de cheminées, qui preschent le contrayre ? qui [qu'ils] s'avancent maintenant, et on parlera à eulx. Ha! ha! ilz s'en garderont bien de se montrer à présent, sinon desoubz les cheminées, pour tromper les povres femmes et ceulx qui ne savent rien[8]. »

Froment était dans l'auditoire, « un meschant jeune garçon, » dit sœur de Jussie. Dès que la prédication est achevée, il se dresse et crie à son tour : « Messieurs, Messieurs, escoutez ce que je vous veux dire. » Le peuple fait silence,

1. L'évêque de Genève à son procureur fiscal à Genève : Arbois, 20 novembre 1533. Herminjard, III, p. 113. — 2. Kampschulte, I, p. 135, 136. — 3. Lettre de Farel, 22 octobre 1533. Herminjard, III, p. 98. — 4. *Le levain*, p. 74. — 5. *Ibid.*, p. 79, 74. — 6. C'est le mot latin *debacchor :* s'abandonner à la rage jusqu'à l'épuisement. — 7. « La guerre et deslivrance de la ville de Genesve, fidèlement faicte et composée par un marchant demourant en icelle, » Opuscule anonyme, dont l'auteur doit être Marie Dentière, femme de Froment, réimprimé par Alb. Rilliet dans les *Mém. et doc.*, XX, p. 353. — 8. Froment, p. 71.

et lui : « Messieurs, je donne ma vie, et me mettray au feu pour maintenir que tout ce que cest homme a dict n'est que menterie et paroles de l'antechrist. » Le tumulte éclate. On crie : « Au feu ! au feu ! » On veut saisir l'audacieux. Les « femmes comme enragées sortirent après, de grande furie, luy jettant force pierres. » Il s'échappe[1]. Le Conseil se hâte de faire quitter la ville à Froment et à Canus. Mais il ordonne à Furbity de ne prêcher que conformément à l'Evangile.

C'était trop tard. De même que Fribourg avait essayé d'exploiter l'affaire du chanoine Werly, Berne se disposait à exploiter l'affaire du prédicateur Furbity.

G. Farel rentre à Genève (samedi 20 décembre)[2]. Froment et Canus l'y rejoignent bientôt, et le 22 et 23 décembre sont lues au Petit et au Grand Conseil les lettres de Berne. Les seigneurs regardaient comme personnelles toutes les insultes proférées par Furbity contre les Allemands, et déclaraient qu'ils lui intentaient une action criminelle. Avec leur ton hautain et dur : « Vuillés, disaient-ils, sans nulle faulte arrester, détenir et maintenir, le dict caffard, et nous establir journée juridicque... ; aultrement, sy laissés aller le dict Jacobin, nous nous en recourrons sur vous, et vous prendrons en cause, et aurons action contre vous, au lieuz du dict caffard [3]. »

Pour appuyer les négociations, quatre ambassadeurs bernois arrivent (4 janvier 1534)[4]. Ils amenaient avec eux Viret, qui avait encore une plaie au dos, d'un coup d'épée qu'un prêtre lui avait donné à Payerne. Comme la ville est extrêmement agitée, les ambassadeurs bernois recueillent les prêcheurs dans l'hôtellerie où ils sont eux-mêmes descendus, à la Tête Noire, « la meilleure et la plus honneste ; » ce qui, paraît-il, ne voulait pas beaucoup dire[5]. Et dès le 8 janvier, le Conseil de Genève fut mis dans l'alternative de céder ou de renoncer à la combourgeoisie.

Ajoutons que Fribourg n'avait pas été moins ému que Berne, et avait aussi envoyé ses délégués à Genève. Avec non moins d'énergie, les Fribourgeois réclamaient le maintien de la foi catholique, et Genève devait choisir : ou le catholicisme, ou la rupture de la combourgeoisie avec Fribourg.

Ainsi le moment était venu où Genève ne pouvait pas ne pas rompre avec l'un de ses deux alliés. Or Berne était le plus fort : et son alliance était dans la logique de la situation : deux raisons dont une seule aurait été suffisante !

Furbity était en prison. Il en est tiré. D'abord il refuse de répondre. « Je suis religieux et docteur de Paris. Je ne puis et ne doibs respondre icy devant vous, qui n'estes point mes juges, si je n'ay le congié et licence de mon prélat et supérieur, autrement je feroye tort et injure à tout mon ordre, à la faculté de théologie de Paris et à toute l'Eglise, rompant les franchises, droictz et libertez d'icelle. Ung des Seigneurs de Berne luy dist : Vous n'avez point prins congié et demandé licence à vostre supérieur de parler contre la vérité, et au son de la

1. *Le levain,* p. 74, 75. Baudichon le recueillit dans sa maison, et le fit cacher dans une fenière, au-dessus de l'étable. — 2. Il reçoit l'hospitalité dans la maison de Baudichon. (Herminjard, III, p. 123, n. 1.) — 3. Herminjard, III, p. 122. — 4. Le vicaire général de l'évêque renouvelle la défense « de lire l'Ecriture sainte et le saint Evangile de Dieu ! » 1er janvier 1534. — 5. Froment, p. 80, 81, 84-86.

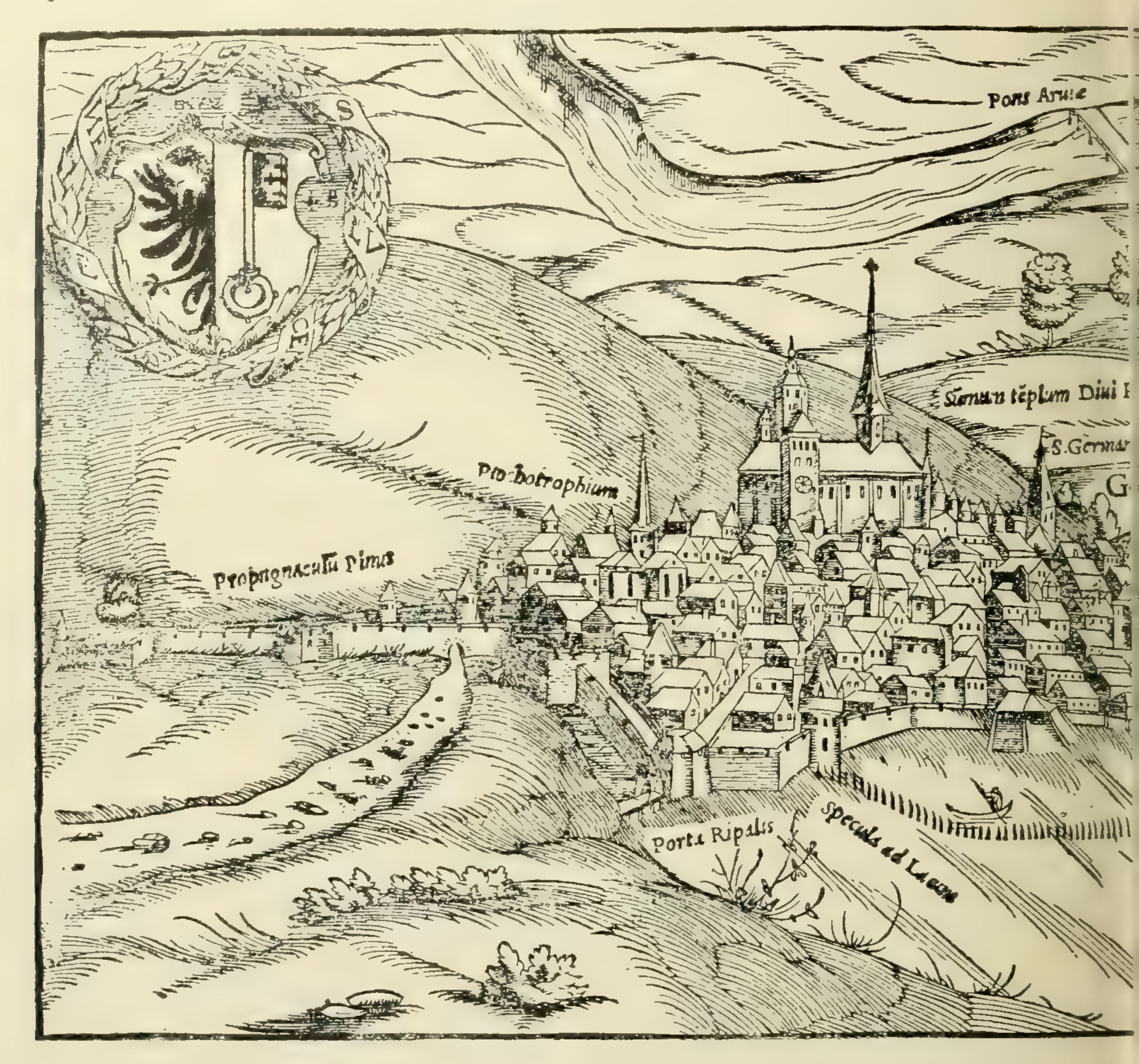
grosse cloche dire et vous offrir de maintenir vostre cas devant tous par la Saincte Escripture. Pourquoy demandez-vous maintenant son congié et licence? Respondez, comme vous estes offert. » Il finit par y consentir. Messieurs de Berne lui citent les « articles » qu'il a exposés en chaire : « Le quatriesme : Tous ceulx qui lisent la saincte Escripture en vulgaire, ne sont que paillardz, gourmans et yvrongnes, blasphémateurs, meschantz, meurtriers et larrons. Et ceulx qui les soubtiennent sont meschantz et Dieu les punira. » — « Response : Au pays de France est défendu, parquoy je l'ay presché. Toutelfois je n'ay nommé personne et n'ay dis qu'ils fussent traistres, meschantz, larrons, meurtriers, et si ne le vouldroye dire[1]. »

Enfin, il y a grande « disputation, » le jeudi 29 janvier, en la maison de ville, entre maître Furbity et les prédicants, « estantz, avec les ambassadeurs de Messieurs de Berne, assistans le Petit et Grand Conseil de la ville, et plusieurs docteurs en loi et en médecine. » La discussion dure plusieurs jours. C'est le lendemain vendredi que Furbity laisse échapper ce curieux argument : « Vous estes forts contre les Evesques. Allez dire ce que vous dictes à Paris, ou ès autres villes de France[2]. » Il s'attire cette réplique :

« Le prédicant. — Celuy qui m'a conduict jusques icy, quand sera son bon plaisir, il me conduyra jusques à Paris, et autres lieux de France, ainsi qu'il est tout puissant, seul gouverneur du ciel et de la terre, qui a tout faict. Et pleust à ce bon Dieu, qu'on me voulsit faire comme à vous, me permettant respondre et rendre raison de ma foy. Je ne demanderoye point estre remis à mon juge, mais seroye trop content (comme vous a esté présenté devant tout le monde) maintenir ce que je dy, et si je ne le pouvoye monstrer, estre mis à mort, sans demander qu'on fist aucun desplaisir à évesque, prestre ou moyne, combien que clairement ilz errent en la foi[3]. »

1. *Lettres certaines*, etc., p. 17. Le traité est de Farel, et voici son titre: « *Lettres certaines d'au* | *cuns grandz troubles et tumultes adve* | *nuz à Genève, avec la disputation faicte* | *l'an 1534*. Par monsieur nostre Maistre | frère Guy Furbiti, docteur de Paris en | la faculté de Théologie, de l'ordre de S. | Dominicque, du convent des frères | prescheurs de Montmellian. A l'en | contre d'aucuns qu'on appelle | prédicantz, qui estoyent avec les Ambassadeurs de la seigneurie de | Berne. » (Exemplaire de la Bibl. de Genève. Ba. 1588.) Le 22 mai 1535, Farel écrivait à Fabri: « Beaucoup demandent la dispute, qui eut lieu avec l'encapuchoné qui est prisonnier ici [Guy Furbity]. Nous n'avons personne de prêt à nous l'imprimer: aussi l'avons-nous envoyé à Neuchâtel, et comme tu es celui que tu es, on pourra avec raison inscrire : envoyé à un Viennois. [Il se trouvait que Fabri était originaire de Vienne.] Tu veilleras à la bonne impression. L'imprimeur [Pierre de Vingle] pourra, dans la préface, dire combien l'auteur a évité les noms des prédicants, tandis qu'il parle si honorablement de Furbity, etc. » Suivant ces indications l'imprimeur dit dans sa préface « au lecteur » : « Ung notaire demeurant à Genève, après avoir bien et entièrement veu, ouy et selon la pure vérité rédigé par escript aucuns tumultes, contradictions, et les disputations qui sont ensuyvies... envoya icelles lettres à ung sien amy et compaignon de Vienne. Lequel, comme mon familier amy, me les communiqua....Touchant les noms des prédicantz, contre lesquelz disputoit le dict docteur, il semble que l'escrivain, par aucun respect, ne les a voulu nommer, favorisant aucunement au dict docteur.... » Sans doute le *notaire* existait, en la personne de Claude Roset; le compagnon de Vienne existait en la personne de Fabri. Mais quel lecteur pouvait le deviner? Ce que le lecteur était induit à penser, c'est que le traité était dû à un catholique. Il y avait donc fraude pieuse, c'est-à-dire faute. (Voir Herminjard, III, p. 293, 296, n. 20, et p. 297, n. 3.) — 2. *Lettres certaines*, etc., p. 72. — 3. *Lettres certaines*, p. 74.

Le mercredi 11 février, à propos des sacrements, le docteur n'est pas moins utile à écouter : « Nostre maistre dit : Messieurs, je scay bien que jamais nostre Seigneur n'a défendu de manger la chair. Ce que j'ai presché, je ne le pourroye maintenir par la Saincte Escripture. Je l'ay prins des Decretz et de Saint



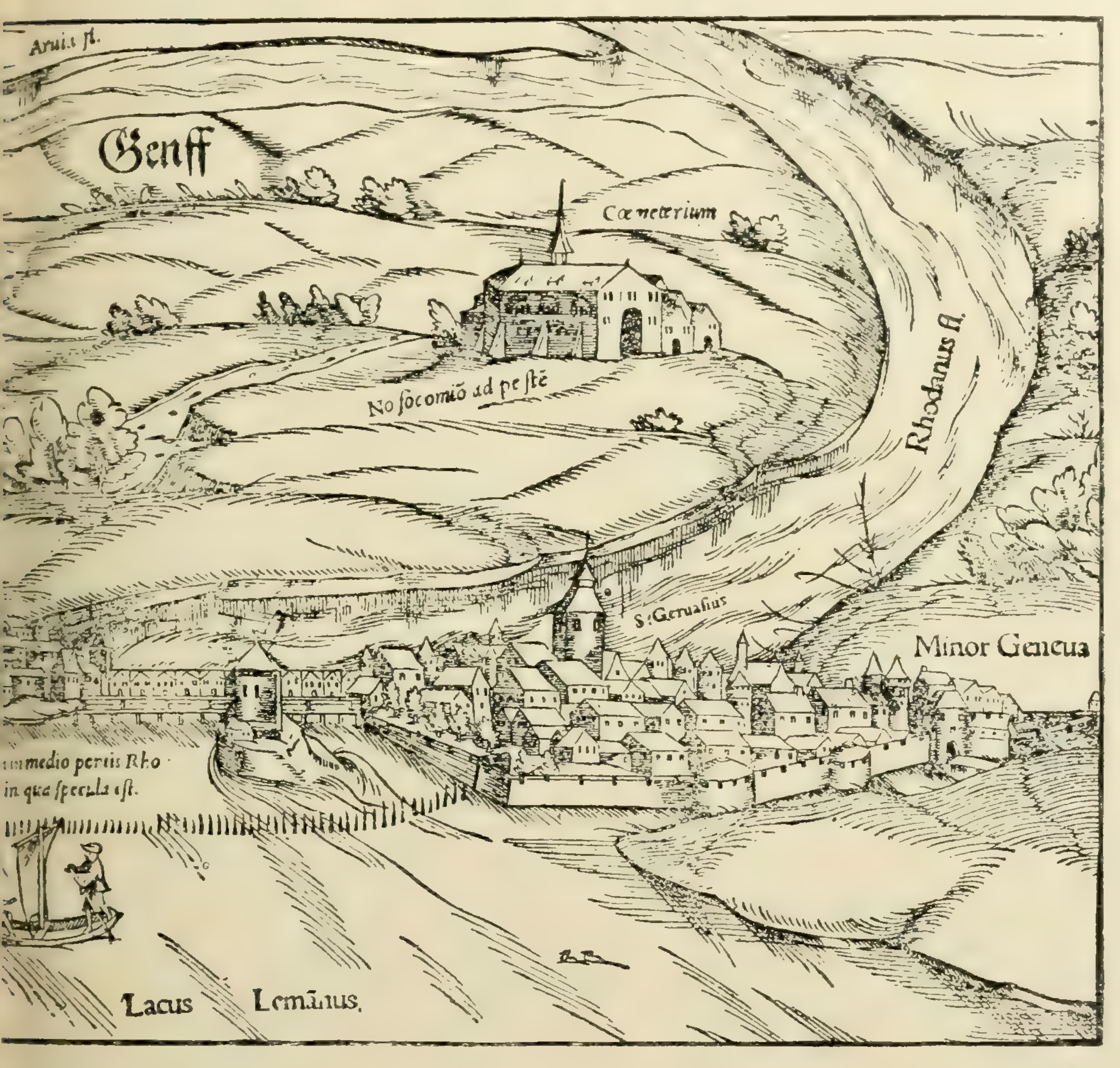
Genève au XVI[e] siècle, v

Thomas, docteur approuvé de nostre ordre[1]. » — Le lendemain il se déclare prêt à faire « tout ainsi qu'il plairoit à Messieurs du Conseil en ordonner. » Il demande seulement qu'on le laisse remonter en chaire : « il fera en sorte que Messieurs de Berne et tous auroyent occasion de s'en contenter. » On lui accorde sa demande; il se rétractera, dans la chaire de Saint-Pierre, puis il « absentera la ville de Genève, sans jamais soy trouver en icelle, soubz peine de la vie. »

En conséquence, « le dimanche 15[me] de février, nostre Maistre vint à Saint-Pierre marchant fort vistement, combien qu'il fust pasle, et estre monté en

1. *Lettres certaines*, p. 89.

chayre, il commence de prescher. Lors fut faict ung grand bruict, qu'il accomplist sa sentence donnée, mais il n'en voulut rien faire. Et fut de là mené en prison. Mais, Dieu mercy, il n'a faulte de rien, car il est fort en la grâce des Dames : comme il a esté tousjours, lesquelles ne luy laissent avoir faulte de rien.



après Sébastien Münster.)

Et la femme du Jeaulier (qui ayme grandement l'Eglise) luy faict tout service. Il est gras et en bon point, nourrissant barbe, attendant d'estre briefvement délivré, ce que plusieurs désirent [1]. »

1. *Lettres certaines,* p. 92, 93. D'après la sœur de Jussie (p. 144), Kampschulte essaie de nous apitoyer sur le sort du pauvre prisonnier, « miroir de patience, » dit-elle, enfermé dans « un cruel crotton sur la terre nue. » Il oublie de noter au moins les efforts « des Dames et bourgeoises, » qui ne se contentaient pas de faire « de grands vœus, prières et dévotion pour sa délivrance, « mais luy donnoient des confitures et autres biens. » Même les religieuses de Sainte-Claire « luy escrivoient des lettres de toute consolation. » Et sœur de Jussie croit pouvoir affirmer qu'il fut souvent visité par des anges. (*Le levain,* p. 80, 82.) On ne peut donc trouver qu'assez juste la réflexion finale de Froment : « Ha ! si... le roy de

XIII

Pendant ce temps, la communauté évangélique achevait de se constituer. Elle se réunissait chez Baudichon, peut-être aussi chez son voisin, un gentilhomme savoyard, qui venait d'être reçu bourgeois de Berne, M. de Thorens[1]. Baudichon avait aménagé un local, en réunissant, par une large ouverture, deux pièces. C'est là que, le 22 février, Viret, après avoir célébré le culte devant un auditoire d'environ 300 personnes, administra le premier baptême protestant. Sur cet événement important, nous avons deux récits identiques, faits par deux témoins oculaires, deux catholiques de passage à Genève, où ils étaient allés vendre des fromages. Ils racontèrent ce qu'ils avaient vu, dans le procès intenté à Lyon contre Baudichon. Voici le récit de Claude Thevenon, fromager :

« Le premier dymenche du dict Caresme, il ouit dire que l'on alloit baptiser ung enfant en la maison du dict Baudichon, par quoy y alla en compaignie d'ung aultre fromaigier, nommé Henrys Aureillon. Et eulx estre arrivez dedans la dicte maison, veirent que plusieurs gens s'assemblèrent en icelle, et entre les autres y estoit le dict Baudichon et deux aultres nommez Pharel et Viret. Et illec veit que le dict Viret baptisa ung enfant qu'on apporta de quelque autre lieu, luy mectant de l'eaue sur la teste et disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*, sans faire aulcun signe de la Croix. Et aussi disoit ledict Viret telles, ou semblables parolles : « Dieu volut estre baptisé en l'eaue pure et necte, et maintenant les caffars baptisent avec eaue huyllée et crachas. » Dit plus, qu'avant que faire le dict baptisement, le dict Viret fit ung sermon en la dicte maison, en présence de grand multitude de gens, et semble au dict déposant qu'ilz estoient bien troys cens auditeurs, et estoient en une grand salle, laquelle ilz avoient alongée d'une autre chambre y joignant, au moien d'ung postau ou haiz qu'ilz avoient levé, et aussi y avoit des sièges faictz expressément, sur quoy les dictes gens estoient assiz. Et estoit le dict Viret assiz sur ung siège plus hault que les aultres et à costé de luy estoient assiz, assavoir d'ung cousté le dict Pharel et d'autre cousté ung nommé Froment, lesquelz Pharel et Froment on disoit aussi estre prescheux[2]. »

Après les baptêmes, vinrent les mariages. Le premier, d'après Jeanne de Jussie, aurait été fait, par « ce chétif Faret », le dimanche de *Quasimodo*[3]. Il n'y avait pas de solennité, dit-elle, ni de dévotion, mais seulement « quelques disso-

France, les évesques et prebstres... estoient si miséricordieux à ceulx qu'on appelle Luthériens, ou qu'on les tracta en telle sorte en France et ès aultres lieux, que ceulx de Genève ont tracté Furbity. » (Froment, p. 88.) Il dit encore : « Fust retourné en prison, non pas prison, mais en une chambre en bon lieu qu'on appelloit l'Evesché, bien tracté du sodan, qu'on appelle jollier ou carcellier, et de sa femme, lesquelz estoint encores de sa Loy Papalle : et puys bien dire tracté et nourry aussi bien, ou mieulx que bourjoix ne marchant de la ville. »

1. Herminjard, III, p. 70, n. 4, 149, IX, p. 489, 490. — 2. *Procès de Baudichon de la Maisonneuve, accusé d'herésie, à Lyon, 1534,* publié pour la première fois d'après le manuscrit original, conservé aux archives de Berne, et précédé d'un avant-propos, par J.-G. Baum, professeur en théologie à l'Université de Strasbourg. Genève, impr. Jules G. Fick, 1873, p. 110-111. — 3. 12 avril.

lues paroles, » qu'elle ne croit point devoir reproduire par chasteté [1]. Et enfin des enterrements furent célébrés, toujours au scandale de la « chrétienne » sœur de Jussie. « Ils mettent, dit-elle, les trespassez en terre tout fraiz, nuds et sans nulle solennité, et n'y assiste que ceux qui portent le corps, si ce n'est pour se mocquer de l'honneur que se font les chrestiens: et en les mettant en terre disent seulement: N. dors jusques à ce que le seul Dieu t'appelle [2]. » Ce qui en langage ordinaire signifie que, pour protester contre les superstitions papistiques, les évangéliques observaient la plus grande simplicité. Or voici les résultats auxquels aboutissait le fanatisme véritablement enragé de sœur de Jussie: « Le vendredy suivant un apoticaire luthérien mourut soudainement; sa femme estoit bonne chrestienne... il demandoit et prioit de luy faire venir le maudit Faret; mais elle dit... qu'elle n'avoit que faire de telle compagnie, et mourut ainsi. » Alors « son père, qui estoit chrestien, le fit jetter de sa maison, et porter au cimetière de la Magdaleine, afin que ses complices le prinssent pour en faire à leur vouloir, car quant à luy il ne l'advouoit point pour son enfant, sa femme aussi n'en tenoit nul conte non plus que d'un chien! » Enfin sœur de Jussie ose raconter ce dernier trait: « Les petits enfans chrestiens, qui avoient bien advisé comme ils [les hérétiques qui étaient venus ensevelir simplement le corps de leur ami] avoient faict, dirent l'un à l'autre: « Ces gens n'ont point donné d'eau béniste sur leur frère; allons luy en donner de telle qu'il mérite pour refrigère à son âme; et tous ensemble allèrent p... sur la fosse [3]. »

Et la pauvre sœur tressaille de joie en face de ces monstrueux, de ces ignobles sacrilèges! En vérité quelles représailles ne provoquaient-ils pas?

XIV

En attendant, on comprend mieux l'effort persévérant de Berne pour achever la constitution du nouveau culte, et pour l'installer définitivement dans un local respecté et public, dans une véritable église. Est-ce que les amies de sœur de Jussie n'accusaient pas les évangéliques de se réunir dans une étable à porcs, de ne pas oser se montrer au grand jour? Les ambassadeurs bernois se présentent devant le Conseil, et réclament un prédicateur et une église.

Le Conseil aurait voulu se contenter de faire parler un franciscain, du nom de Coutelier, catholique modéré, dont on surveillait encore les textes. Mais les Bernois veulent davantage. Le Conseil finit par leur répondre (22 février) qu'il n'a pas le droit d'accorder l'autorisation : « toute fois que s'ils prennent eux-mêmes une place, ils sont puissants, et nous ne pouvons ni n'osons leur résister. C'est pourquoi qu'ils fassent comme ils trouveront être mieux « *ut sibi melius videbitur faciant.* » Et le dimanche 1er mars, le Conseil des Deux Cents répète : « Qu'ils fassent ce qui leur plaira : *Faciant ut sibi placebit* [4]. »

Pendant tout le temps que duraient ces négociations, les prêcheurs avaient

1. *Le levain*, p. 91. — 2. *Ibid.*, p. 106. — 3. *Ibid.*, p. 106, 107. — 4. Herminjard, III, p. 150, n. 1.

grandement propagé leur doctrine. Ils avaient parlé, durant deux ou trois mois, tous les jours soit dans la maison de Baudichon, soit dans la maison voisine[1].

Les moines faisaient bien circuler sur eux les bruits les plus étranges. Ils avaient fait ce proverbe : « Farel farera, Viret virera et Fromment mouldra : cependant Dieu nous aydera et le dyable les emportera. » Une femme de l'hôtellerie confirmait ces bruits. Elle déclara que, la nuit, quand ils allaient se coucher, ils donnaient à manger à des diables, comme des chats noirs, qui étaient sous la table, et qu'elle les avait vus « par ung pertuys de la porte[2]. »

Mais ces niaises inventions ne prouvaient que la peur de ceux qui les propageaient. Et en effet, dès que l'on connut la réponse, il faut dire la permission, du Conseil aux Bernois, les protestants se hâtèrent. Le même jour, dimanche 1er mars 1534[3], à peine le franciscain, François Coutelier, a-t-il terminé son sermon, que, sous la conduite de Baudichon, de Perrin, de Farel, le peuple envahit le couvent de Rive. Les cloches sonnent, et, au milieu des applaudissements, Farel, dans le grand auditoire du couvent pouvant contenir quatre ou cinq mille personnes, prêche pour la première fois, en chaire, à Genève[4].

Nous avons le récit de ce grand événement par le prédicateur même de Rive, le Père Coutelier. Le 17 juillet 1534 il déposa : « Et tantoust après, le dict jour, en la mesme église et chaire... le dict Farellus fit son sermon publiquement semant sa mauldicte doctrine. Et despuis, tous les jours du dict Caresme, le dict Farellus fit ses sermons en la dicte église et chaire, les après disnées, publiquement et au son de la cloche, estant le dict Farellus vestu en homme séculier, avec une cappe à l'espaignolle et ung bonnet à rebras. Es quels sermonz assistoit tousjours, entre aultres, le dict Baudichon, comme capitaine et directeur faisant faire silence et donnant ordre à faire renger les gens[5]. »

Furbity en prison et Farel en chaire ! — Les Bernois pouvaient rentrer chez eux, et Fribourg pouvait dénoncer une combourgeoisie dont il n'était plus que la dupe (mai 1534)[6]. La liberté et le protestantisme avaient pris pied dans la cité genevoise. Allaient-ils être expulsés, ou bien allaient-ils, de plus en plus unis, l'un fortifiant l'autre, conquérir toute la place et s'établir définitivement : c'était la question tragique à laquelle devait répondre ce que nous avons appelé la seconde période de la préparation.

1. Froment, p. 82, et lettre de Berthold Haller à Bullinger, 14 mars 1534. Herminjard, III, p. 149 et n. 1. — 2. Froment, p. 85, 86. — 3. Le 14 juillet 1535, le Conseil de Genève fera lui-même allusion à cette date du 1er mars 1534, quand il écrira à Berne : « Depuis qu'avons laissé l'Evangille franc en nostre ville... » Herminjard, III, p. 316. — 4. Froment, p. 82. — 5. *Procès de Baudichon de la Maisonneuve*, etc., p. 151, 152. — 6. « Avec la combourgeoisie de Fribourg croula le dernier rempart du catholicisme à Genève. » A. Roget, *Les Suisses*, etc., II, p. 106.



SECONDE PARTIE

Jusqu'à l'arrivée de Calvin.

I



RÊTRES et moines commençaient à abandonner l'Eglise : Louis Bernard[1], du clergé de Saint-Pierre; Thomas Vandel, curé de Saint-Germain; Jacques Bernard[2], gardien des Franciscains. — Deux jours après sa sortie de l'Eglise, Louis Bernard épousa une jeune veuve. Kampschulte de faire aussitôt cette réflexion : « Dans la règle, le mariage décidait la conversion[3]. » Dans la règle! Toujours la même insinuation! Bornons-nous à reproduire la réponse de Froment aux Kampschulte du seizième et du dix-neuvième siècles : « Les filles, les femmes et plusieurs hommes extimoynt au commencement estre chose fort estrange que les prebstres, moynes et nonnains se mariassent, et eussent femmes légitimes. Mais on ne se esmerveilloit point, dans Genève, quand ilz tenoyent des paillardes, tant estoit la coutume ancienne et fréquente. » On vit de ces pauvres femmes, qui vivaient irrégulièrement avec des prêtres, se refuser à laisser régulariser leur situation, « pour la conscience, craignans, disoynt-elles, de mal fayre.... Mais les prédicans remonstroynt tousjours par les Sainctes Escriptures que ce n'estoynt que consciences de renardz, qui font péché, et se confessent d'avoyr abbattu la rousée avec la queue, en passant parmy les prés, mais non pas d'avoyr prins la poulaille du povre homme[4]. »

1. Voici comment Berthold Haller raconte cette conversion à Bullinger, dans sa lettre du 6 juin 1534; « A Genève, cette Pentecôte (24 mai), au moment où une foule innombrable célébrait la Cène du Seigneur, un prêtre s'est avancé avec son vêtement de chœur et son aumusse [peau de martre que portent les chanoines à l'office]. Quand il est arrivé à la table, il a tout jeté à terre, dépouillant le vieil homme à la face de l'Eglise, se montrant esclave de l'Evangile du Seigneur, ce qui a été une merveille pour tous. » Herminjard, III, p. 186. — 2. Il y avait trois frères Bernard : Louis, prêtre à la cathédrale, dont nous indiquons la conversion : Claude, qui avait logé chez lui les prêcheurs, et Jacques, gardien des Franciscains de Rive. — 3. Kampschulte, I, p. 151. Nous ne parlons pas naturellement de tel ou tel cas particulier. A propos de Jacques Bernard, dont le mariage fut béni par Farel en août 1535. (Voir Th. Dufour, *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin,* etc., dans *Le Catéchisme français de Calvin,* p. CLXXI), Calvin dira : « au début il a toujours vivement combattu l'Evangile, jusqu'à ce qu'il ait une fois contemplé le Christ sous la forme d'une femme. » (*Opera*, X^{b}, p. 208. Herminjard, V, p. 28, n. 27.) Il faut seulement noter qu'au moment (juin 1538) où il écrivait ces lignes, le Réformateur était fort irrité. — 4. Froment, p. 128, 129.

II

Avec leur aveuglement habituel, les chefs du parti catholique se chargèrent de précipiter les événements. Dans l'été de 1534, l'évêque Pierre de la Baume, allié au duc de Savoie, commença à guerroyer contre son ancienne ville[1].

Laissons parler Kampschulte : « Il n'était pas possible de porter un coup plus funeste à la cause catholique. Du moment que la plus haute autorité ecclésiastique, s'alliant au vieil ennemi héréditaire de Genève, appelait les catholiques à la guerre contre leur propre patrie, le Conseil et tous les hésitants ne pouvaient que se jeter dans le camp opposé et abandonner toute l'influence au parti des novateurs. Farel et ses amis, étrangers, venus de loin, introduits à Genève par l'appui d'une puissance étrangère[2], et qui, assez souvent, avaient blessé les sentiments patriotiques des bourgeois, se trouvaient maintenant dans une situation favorable ; ils pouvaient se présenter comme les vrais patriotes, tandis que les catholiques restés fidèles, les Genevois de naissance, dont la plupart avaient autrefois risqué, dans les combats pour la liberté, leur fortune et leur vie, paraissaient maintenant des ennemis de leur patrie, même des traîtres. Il est vrai que quelques-uns seulement obéirent à l'évêque.... Mais le fait que bientôt quelques bourgeois catholiques furent surpris intriguant secrètement avec l'évêque, légitima, en une certaine mesure, tous ces sentiments[3]. »

En effet les patriotes se mirent à crier : « Ho ! quel évesque ! Bien convenant à ce que dict saint Paul ! Quel pasteur de brebis[4] ! » Et pendant ce temps Farel et ses collègues travaillaient aux remparts, et enflammaient le courage des citoyens. « Et sus les murailles au guet, dit Froment, durant la guerre, y avoit l'ung des Prescheurs pour les instruyre et enseigner la crainte de Dieu... tellement que en icelles assemblées et guetz, l'on veult dire que aultant ou plus de gens ont esté gaignés à l'évangille, de ceulx de Genève, que en preschant publicquement[5]. »

A la fin de 1534, la situation était donc celle-ci. Le Conseil de Genève reconnaissait encore l'autorité épiscopale[6]. Un tiers seulement de la population

1. La nuit du 30 juillet 1534, Genève devait être livrée par des traîtres à l'évêque et au duc. Le complot fut découvert au moment où il allait réussir. L'escalade de 1602 fut une répétition de cette tentative et de cet échec. — 2. Il faut entendre Berne. D'après l'historien catholique, Berne était une étrangère pour les Genevois. — 3. Kampschulte, I, p. 154, 155. — 4. *Mémoires et documents*, XX, p. 355. — 5. Froment, p. 126. Le projet de démolition de quatre faubourgs, qui formaient autour de Genève une seconde ville presque aussi grande que la première, fut repris, le 18 août 1534, adopté par le Conseil des Deux-Cents, le 23 août, et définitivement et héroïquement proclamé le 13 septembre. On donnait deux jours aux propriétaires. Toutefois l'opération se fit graduellement. Les démolitions continuèrent en 1535, en 1536. Même en février 1537, il y avait quelques retardataires qui ne s'étaient pas encore exécutés. A. Roget, *Les Suisses et Genève*, II, p. 118-121. — 6. Document du 1er octobre 1534. C'est un discours adressé aux chanoines de la part du Conseil, et une reconnaissance tacite de l'autorité épiscopale, puisqu'on requiert les représentants de celle-ci d'élire les officiers indispensables à l'administration de la justice. Herminjard, III, p. 213 et 214, n. 1 et 3.

s'était décidé pour l'Evangile. Mais, grâce aux menaces et aux attaques des troupes du duc et de l'évêque, le gouvernement était obligé de se tourner de plus en plus du côté des Bernois. Le 31 juillet, il leur écrit : Nous sommes « en grand trouble ; » le 3 août : « Si... ne s'y met remède, à jamés nous sommes povres gens gâtés et détruits ; » le 8 août, au secrétaire bernois P. Giron : « Soyés nostre père,... car sans vous sommes à jamais povres gens affolés[1]. »

Berne hésitait[2].

III

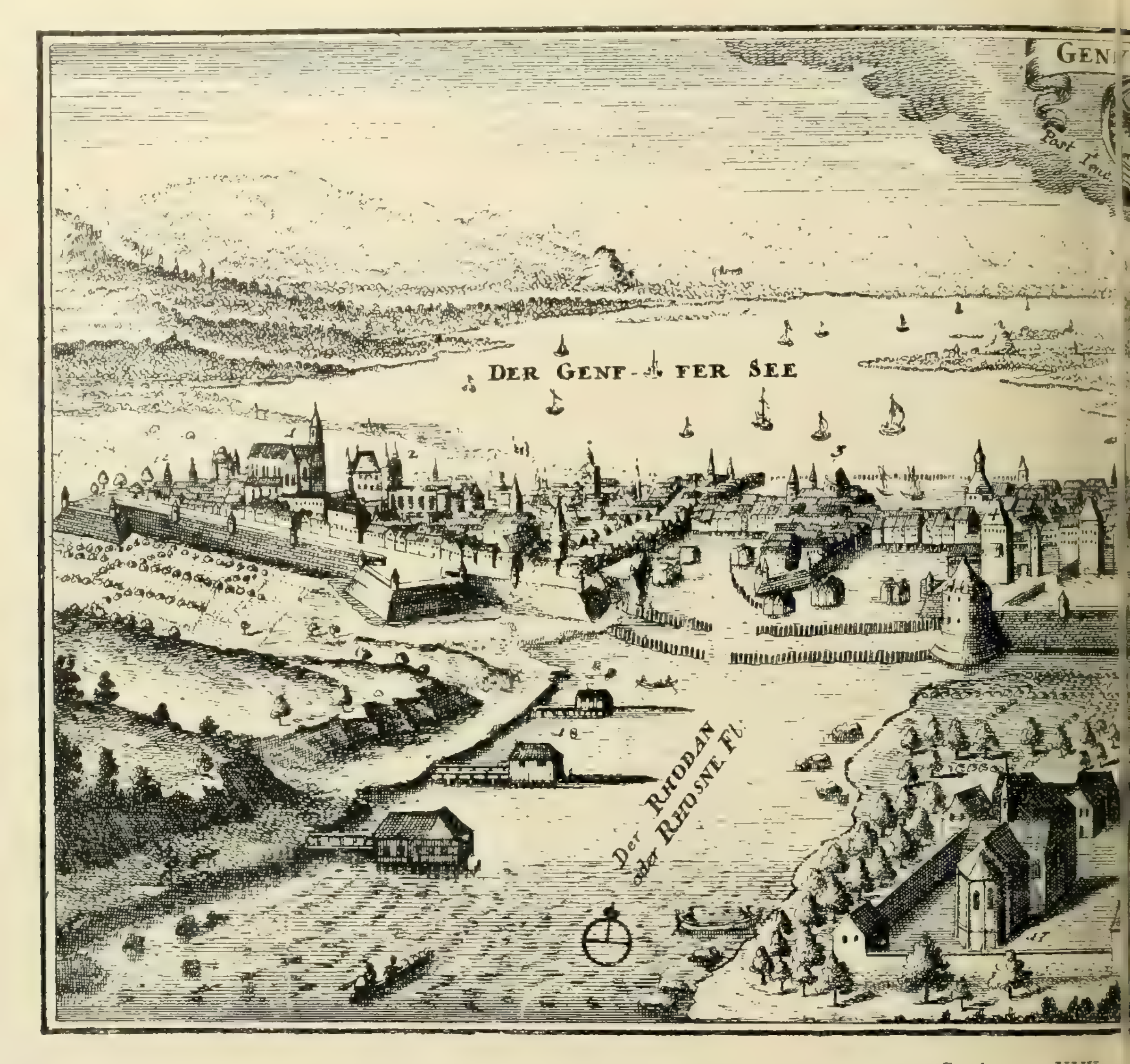
Cependant les évangéliques croissant en nombre, on choisit comme syndics des citoyens que l'évêque avait déclarés rebelles. Alors un dramatique événement acheva de ruiner le parti catholique.

Froment raconte : « Ils attirèrent, ou plustôt subournèrent, par subtilz moyens la femme de Loys, tondeur, de Bourg en Bresse, nommée Anthoyne [Antoina Vax][3] pour bien jouyer leur personnaige... en sorte qu'elle fust mise pour servante dans la mayson de Glaude Bernard, pour servir les prescheurs, et leur apprester à manger. Si bien sceust-elle jouer son rolle, faysant la meilleure mine que jamais femme eut sceu fayre, et estoit extimée, sus toutes les aultres femmes, l'une des meilleures et la plus fervente à l'Evangille.... » « Elle avoit aussi entrée et familliarité, dans la mayson de Michel Varrot, appoticayre... en laquelle maison print la poyson en une boyte, » et elle jeta le susdit dans le potage aux « espinoches » [aux épinards] qu'elle servit à Farel, à Viret et à Froment (6 mars). Viret seul fut empoisonné. « Mais tu diras comment peut-il estre faict cella, que ung seul receut la poyson, et non pas les aultres ? Il fust faict ainsi : c'est que Farel ne voullut point manger allors de poutaige, et Fromment, en voullant manger sa souppe, on luy appourta nouvelles que sa femme et ses enfans estoynt arrivés dans Genève, à celle heure ; lequel layssa le tout et s'en va pour les retirer. Mais cependant le povre Viret mangeoit la menestre [soupe aux herbes] ; et la misérable le voyant manger plouroit amèrement, et ne peult demourer à sa présence, du temps qu'il mangeoit la souppe, ains du regret qu'elle eust s'en alla plourer et jecter larmes de cocodrille, en la cuysine, ne voullant dire qu'elle avoit.... » Mais peu de temps après elle déroba du linge à son maître. Viret tomba malade. On eut des soupçons : on arrêta la femme ; elle s'enfuit et se cacha dans la cave d'un chanoine. On la reprit, et elle fut condamnée à mort (13 avril) et exécutée à Champel (14 juillet)[4].

Kampschulte essaie de disculper le clergé de toute participation à l'attentat. Il relève ce que les récits ont de mystérieux ; il constate que le chanoine accusé fut ensuite relaxé. Malheureusement il va jusqu'à insinuer qu'il n'y eut pas d'empoisonnement du tout. Il est forcé cependant d'avouer que Viret fut

1. Herminjard, III, p. 209, n. 2. — 2. *Ibid.* Lettre de B. Haller, du 22 septembre 1534. — 3. *Ibid.*, p. 280. — 4. Froment, p. 95, 96, 102-105 ; Herminjard, III, p. 281, n. 6.

malade. Du reste, comme les Réformateurs, le gouvernement[1] et le peuple crurent à l'empoisonnement. Le coup fut porté à l'autorité du clergé et de l'Eglise. Et l'impétueux « marchant[2] » put s'écrier : « Ces vénérables brigans,



Genève au XVIIe s

1. Saint-Gervais. — 2. Le Château vieux. — 3. La Tour de l'Ile. — 4. La porte de la Monnaie. — 5
10. Prisons. — 11. Hôpital. — 12. Boulevard du Pin. — 13. Boulevard Saint-Léger. — 1

ne pouvant venir à leur désir, ont voullu reculler pour mieulx saulter, mais en saultant sont tombés à la renverse. Et tous les moyens qu'ils ont peu et sceu

1. Preuve en soit les lettres du Conseil, du 13 mars et du 14 avril, à Ami Porral. Herminjard, III, p. 279-281. — 2. *Mémoires et documents*, XX, p. 361. La réalité de l'empoisonnement ne fera guère de doute pour le lecteur qui voudra prendre connaissance de la note suivante. Nous l'avons rédigée d'après les renseignements que M. le Dr Léon Gautier, de Genève, un double spécialiste, spécialiste de la médecine et des archives genevoises, a bien voulu nous fournir, après recherches dans les Procès criminels, Nos 292 et 295. « Dès son second interrogatoire, sans aucune torture, Antonia Vax, servante de Claude Bernard, avoua

inventer et trouver, pour destruyre l'évangille et ceulx qui le portent, l'ont faict, mais tout ne leur a de rien servi, sinon de ruyne et confusion.... Leurs malédictions ont esté bénédictions, excommuniements absolution, povretés richesses,



li. (D'après Mérian.)

Tartasse. — 6. Saint-Germain. — 7. Maison de ville. — 8. Saint-Pierre. — 9. La porte de la Treille.
ger. — 15. La porte Neuve. — 16. Boulevard de l'Oie. — 17. L'hôpital. — 18. Moulins.

misères consolations, traysons asseurances, pleurs joye. Bref, le mal bien; voyre empoysonnements santé, mais mort et condemnation à eulx.... »

(31 mars 1535): « Plus ha dict que samedi dernier passé, alle fict les escuelles cheu Claude Bernard, et » havoit aপresté des espinoches à part pour maistre Pierre Viret, alors malade, et, ainsin qu'elle cher- » choit une esquille pour faire quelque chose, elle trouva en son sein ladite puyson, qu'elle il [y] portoit, et » la myst en l'escuelle dudit Pierre Viret, et en heusse donné à maistre Farel, mais sa soppe estoit trop » clère. » Cette femme avait confessé antérieurement s'être procuré le poison dans la boutique de Michel Varro, apothicaire, voisin de Claude Bernard. Elle s'était fait montrer, par la femme de M. Varro, le vase

IV

La fin approchait. Le 2 avril 1535, Farel et Viret reçoivent un logement au couvent de Rive, et le gardien du couvent, Jacques Bernard, sollicite, quelques jours après (23 avril), l'autorisation d'organiser une grande dispute[1] entre protestants et catholiques. « Ceulx de Genève,... dit Froment, n'ont rien voullu abbattre ne entreprendre que premièrement n'aye esté passé par bon conseil et mature délibération, et que préallablement, et davant toutes choses, n'aye esté disputé et veu publicquement qui auroit meilleur droict, ou leurs prescheurs ou leurs prebstres[2]. »

La dispute fut fixée au 30 mai 1535. Cinq thèses furent imprimées et distribuées. Le Conseil nomma huit commissaires, dont la moitié étaient des catholiques romains[3], et quatre secrétaires. Ecclésiastiques, laïques, prêtres, moines, furent invités à prendre part à la discussion. Un sauf-conduit était offert à tous. Et cependant quand, au jour dit, les trompettes eurent retenti dans les rues, quand les députés du Conseil se furent solennellement assis « sur le théâtre ou eschaffaux, » dressé dans la salle du couvent, personne ne se présenta pour soutenir la foi catholique.

Kampschulte dépeint le malaise... des protestants, et comment on finit par trouver deux opposants : le dominicain Jean Chappuis et Pierre Caroli, docteur de Sorbonne. « Avec eux, dit-il, le combat était facile[4]. » En vérité, ces nouvelles

où l'on mettait le « tossé sublimé, » et en avait pris un matin sans que personne la vît. Elle cacha le gros du poison dans du papier, et le mit derrière le foin de Michel Varro, où il fut retrouvé. Mais elle en portait toujours une partie sur elle, dans l'intention de s'en servir pour empoisonner un individu, qu'elle avait connu à Bourg-en-Bresse, et auquel elle en voulait. Elle dit aussi que plusieurs partisans des anciennes doctrines, entre autres un barbier, serviteur de M. de Challes, Eleu de Belley, et plusieurs prêtres lui avaient dit: « Tu tyeges [frayes] avecques ces luthériens. Mais s'il [si] tu estoys bien saige, tu luy don- » nariois quelques morseaulx, » et autres paroles analogues. Il semble donc bien résulter de ces réponses l'aveu, qu'au moment où elle préparait le repas de Viret, le paquet de poison s'étant trouvé sous sa main fortuitement, elle le versa dans l'écuelle, sans préméditation, et comme suggestionnée par les sollicitations répétées, auxquelles elle avait été soumise. » Quant à savoir ce qu'était exactement ce « tossé sublimé, » M. le Dr Gautier croit que c'est impossible. Il veut bien cependant ajouter les explications suivantes: « *Tosse* me paraît être une abréviation de *toxicum;* « entossier » était alors une forme fréquente pour » intoxiquer. » *Sublimé*, était un mot usuel de pharmacie, s'appliquant à toutes les substances obtenues par sublimation. Ce qui semble le plus probable, c'est qu'il s'agissait d'une préparation arsénicale, peut-être simplement d'acide arsénieux. Ce poison était employé habituellement comme mort aux rats, alors comme aujourd'hui; c'est un poison difficile à manier avec certitude. Quand on en met trop peu, il ne tue pas: quand on en met trop, il provoque des vomissements, qui l'expulsent. Viret fut probablement sauvé par ce dernier mécanisme. » Que M. le Dr Gautier reçoive pour sa grande amabilité nos plus sincères remerciements.

1. Herminjard, III, p. 287, n. 1. — 2. Froment, p. 135, 136. — 3. Les procès-verbaux de la Dispute n'existent plus. On possède seulement un résumé, écrit par Farel, et publié par M. Th. Dufour: *Un opuscule inédit de Farel. Le résumé des actes de la dispute de Rive* (1535), dans les *Mémoires et documents*, XXII, p. 201-240. Voir p. 13 du tirage à part. — 4. Ce n'était pas la faute de Farel, qui avait désiré des adversaires aussi sérieux que possible. Le Conseil de Genève avait essayé de faire venir à la Dispute le fameux sorbonniste Pierre Cornu, en ce moment à Grenoble. Farel écrivait: « Nous désirions en avoir

insinuations viennent bien à propos, devant cette fuite de tous les tenants du papisme! devant cet aveu de Jean Chappuis lui-même et du prieur de Plainpalais, qui avaient déclaré au Conseil qu'ils n'avaient pas dans leur couvent des hommes lettrés (*se in suo conventu non habere viros litteratos*)! Ils avaient demandé en conséquence qu'on permît à Furbity de venir à la Dispute[1]. Celui-ci refusa : il avait assez de la précédente.

Au lieu de retarder — car il ne l'évite pas — son aveu sur la crasse ignorance des papistes, Kampschulte aurait mieux fait de reconnaître ce qu'avait de louable la passion de Farel pour les Disputes. « Ha ! criait-on déjà au seizième siècle, si telle licence estoit donnée de par tous princes chrestiens, telle que Messrs de Genève ont baillé aujourd'huy... l'affayre seroit tantost deffini, sans tant brusler, tuer et meurtrir... mais le pape et les siens, les cardinaux, évesques et prebstres, sçavent bien que incontinent ceste licence baillée, leur cas seroit descouvert.... Aussi de toutes leurs puyssances deffendent que personne n'aye à parler ne disputer de cecy, sinon au feu et à l'espée[2]. »

Farel était pour la discussion, là où ses amis étaient en minorité, comme là où ils étaient en majorité. Sur ce point du moins, il était bien authentiquement le champion du libre examen.

V

Le résultat de la Dispute, qui dura environ quatre semaines, du 30 mai au 24 juin, fit peut-être d'autant plus d'effet sur le public que les catholiques s'étaient eux-mêmes déclarés battus, et d'avance.

Farel, à la fin de son résumé, adjure le Conseil de se prononcer : « Pour l'honneur de Jésus, ayez pityé des povres gens ; ayez esgard à celuy qui a espandu son sang pour tous ; ne souffrez plus que Dieu soit ainsi offencé en vostre ville.... Advisez pour l'honneur de Dieu et jugez juste jugement. Que la cause de Dieu ne soit mise en arrière !... Pour l'honneur de Jésus, recevez sa bénédiction et la grâce qu'il vous présente, fuyans sa malédiction et vengeance qui vous est preste[3].... »

Malgré tout, le Conseil hésitait encore ; et alors la révolution, qui aurait pu s'opérer légalement, éclate brutalement. — Le 23 juillet, Farel avait prêché à la Madeleine. Le Conseil lui fit de vaines représentations. Quelques jours après, il prêchait à Saint-Gervais ; puis, le 5 août, aux Dominicains. Enfin, le 8 août, le peuple se porta à Saint-Pierre, entraînant Farel avec lui, et le fit prêcher, pour

d'autres, le pieux Le Fèvre d'Etaples.... » (Herminjard, III, p. 295, n. 11.) Evidemment le Réformateur voulait donner, de toutes les façons, le plus grand éclat à cette assemblée, qui allait en effet décider du sort de la Réforme. Il est vraisemblable cependant que plusieurs ecclésiastiques catholiques assistèrent à la dispute et finirent même par y prendre part. Jean Gachi, confesseur des Clarisses, y était. Il aurait même argumenté vivement les deuxième, troisième et quatrième jours. (*Un opuscule*, etc., p. 4.) Du reste, le résumé de Farel montre que la discussion fut complète et serrée.

1. *Un opuscule*, etc., p. 13. — 2. Froment, p. 137, 138. — 3. *Un opuscule*, p. 41, 42.

la première fois, dans la cathédrale. L'après-midi, « du temps que les prebstres chantoynt leurs vespres, et en disans le Psalme 114, *In exitu Israel de Egipto*, etc., une vintaine de petis enfans,... sans que personne y pensa rien, commencèrent à crier, à brayre et à urler comme les prebstres. Et quelqu'un dict: « Vos maudissés, en chantant, ceux qui ont faict les ymages, et ont confiance en icelles, et encore les laissés-là ? Alors ces petis enfans poursuivent à fayre ung grand bruict, remuans les sièges des fourmes [stalles], où les Prebstres se souloynt assoyer, et de frapper, baisser et relever ces sièges, en derrision des prebstres, tellement que tous furent estonnés, ouans ce bruict. Alors le Magniffique Mesgret dict à Baudichon, qui estoyt dans l'Eglise avec les aultres, n'y pensant aultre chose : « Certes cecy passe nostre entendement. Dieu veult fayre quelque chose que nous n'entendons pas. » Et soubdaynement voicy venir Amy Perrin, Jehan Golle, et certains aultres ouans le bruict, qui souventeffoys auparavant avoynt prié et requesté le Conseil de mettre bas les ydolles, comme avoit esté deffini, ce que le Conseil n'avoit jamais voullu fayre. Lesquelz voyans ces petis enfans faysans tel bruict contre les prebstres, et se joyans de leurs marmousets, entrèrent dans le cueur du temple, et à la présence des prebstres soubdaynement jettèrent par terre leurs ydolles, et soubdaynement à les rompre et briser. Et mes petis enfans à courir et saulter après ces petis dieux, et cryoynt à haulte voix, joyeulx, au peuple que estoit arresté dehors l'église : Nos avons les dieux des prebstres, en voullés-vous ? » et les jectoynt après eulx. Et les Prebstres à fouyr dehors du temple, pensans estre perdus, et à courir aux sindicques, et de courir après leurs dieux ; et des folles femmes de la ville à plourer et gémir, mauldissans ces cagnes qui ont destruict leurs bons sainctz. Or voicy venir aulcuns des sindicques, fort eschauffés, Chican et Bandière, et de crier et menasser ceulx qui faysoynt cecy. Mais à la fin n'y sceurent que fayre, sinon que l'ung d'iceulx dit : « Si sont vrays Dieux, qu'ilz se deffendent si veullent, nous n'y sçavons plus que fayre. » Et furent trouvées envyron cinquante hosties des Prebstres, consacrées à leur coustume, lesquelles le Magnifficque Mesgret donna manger à son chien barbet, disant : « Si ce sont vrays Dieux ne se laisseront manger à ung chien. » Mais les dévoura tous à ung cop. Et ainsi tous les dieux blancz et les ydolles des prebstres furent brisés ou mangés du chien barbet dans Genève [1]. »

VI

Cette scène populaire, peinte avec de si vives couleurs par notre chroniqueur, fut le signal de la fin. Le lendemain la foule renouvelait les mêmes violences à Saint-Gervais, aux Dominicains, aux Augustins. Et le Conseil, comprenant qu'il ne pouvait plus retarder les événements, consentit à entendre Farel. Il se présente devant les Deux-Cents, le 10 août, et prononce un « grand discours »

1. Froment, p. 144, 146.

(*magna oratio*) avec plus d'ardeur encore que de coutume. Un moment, transporté lui-même d'enthousiasme, il se serait écrié : « Nous sommes prêts à sceller de notre sang la vérité de la religion que nous annonçons; la mort la plus cruelle ne nous effraie point s'il faut nous y exposer pour soutenir la bonne cause, et nous voulons bien la subir et nous nous y condamnons à présent nous-même, si les prêtres peuvent faire voir que nous ayons avancé, soit dans la dispute, soit dans nos sermons, quoi que ce soit de contraire à la Sainte Ecriture[1]. » Puis, se jetant à genoux, il aurait laissé jaillir de son cœur une de ces prières abondantes et passionnées, dont le torrent semblait vouloir entraîner toutes les âmes pour les emporter jusqu'à Dieu. — Ainsi Farel.

Et les catholiques? Les religieux furent mandés pour fournir leurs raisons. Cordeliers, Dominicains, Augustins parurent deux jours après, au nombre d'une douzaine, et tous, les uns après les autres, répondirent qu'ils « ne savaient rien répondre (*se nihil scire respondere*) au sommaire de la dispute, qu'ils étaient des gens simples, accoutumés à vivre comme ils furent enseignés de leurs pères, et ne s'informant pas de choses semblables (*non inquirentes similia*)[2]. »

L'après-midi, les prêtres séculiers, réunis chez le grand vicaire, ne firent pas aux syndics une réponse plus honorable. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient que faire de la dispute en question, qu'ils ne voulaient point entendre non plus des sermons de Farel, et que leur intention était de vivre comme leurs prédécesseurs[3]. « Alors les députés du Conseil leur déclarèrent, comme on l'avait aussi déclaré aux religieux, que le magistrat leur ordonnait de cesser de dire la messe jusqu'à nouvel ordre. Ainsi fut abolie la messe dans Genève[4], » et le « Marchant » entonne un chant de triomphe : « Que ferés-vous maintenant, pouvres prestres? J'ai pitié de vous. Vous estiés icy si gros et gras, si riches et puyssans, si bien à vostre ayse, par vos faulx miracles.... Vostre Dieu de l'armère [armoire], je vous demande, que ne vous a-t-il deffendus? Il deffent (comme vous dictes) les temps, la pluye, tonnoyrres et ventz. Je crains fort que ne l'avés trop longuement tenu prisonnier, veu qui [qu'il] ne vous a aydé à vostre nécessité. Nous en avons plus eu de pitié que vous-mesmes, car l'avons fiancé et jecté hors des prisons, par la puyssance du nostre.... C'est bien ung aultre Dieu que le voustre : il n'est endormy, ne dedans ung armère, mais est puyssant allencontre de tous ses

1. Gautier, II, p. 459. Les Registres du Conseil parlent seulement d'un « grand discours » et notent la déclaration de Farel, « que lui, et ses compagnons avec lui, se sont déclarés prêts à soutenir tout ce qu'ils ont prêché, même jusqu'à la mort, comme en ce moment même ils se déclarent prêts à subir la mort s'ils ont dit quelque chose contre les saintes écritures. » (*Un opuscule*, etc., p. 15.) Gautier s'est-il vraiment borné à amplifier ce texte? — 2. *Un opuscule*, p. 17. — 3. Le 29 novembre 1535, les prêtres mandés devant le Deux-Cents répondirent, par la bouche de leur représentant, Rolet Dupan (*Roletus de Pane*): « Que ce n'était pas leur affaire de soutenir telles choses, qu'ils n'avaient pas la science suffisante pour cela. » Il faut lire, dans le procès-verbal original, et reproduire ces mots incroyables : « sua non esse sustinere talia, cum nec sint sufficientes, nec sciant. » *Registres du Conseil*, 28, f. 164 v°. — 4. Gautier, II, p. 461. — Il y a ici une certaine amplification de Gautier. Le 10 août (deux jours avant la scène du 12 ici racontée) le Conseil avait décidé de suspendre la célébration de la messe. Le 13 août, toutefois, il discute encore la question de la messe.

ennemys, ayant force et puyssance pour confondre tous ceulx qui se eslièvent contre luy et ses membres : mettant ses ennemys soubs le scabelle de ses pieds[1]. »

VII

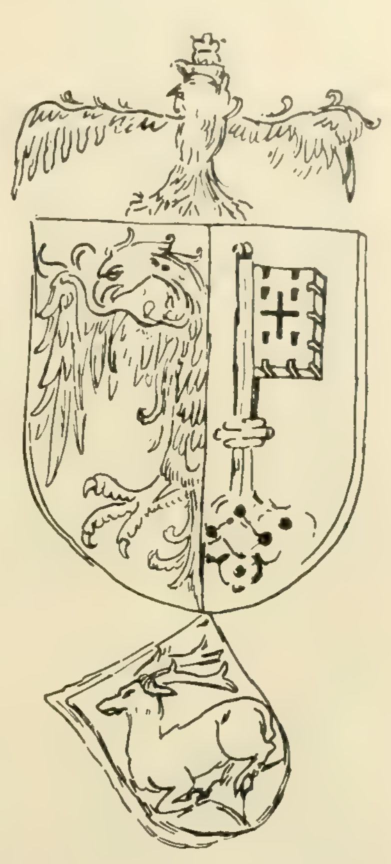
A propos des dernières scènes qui amenèrent la ruine du catholicisme, les catholiques parlent de profanations et de vandalisme. Ils n'ont pas tort. Mais ils oublient de parler des découvertes amenées par ce pillage, et comment les fidèles purent se rendre compte des « trucs » avec lesquels, pendant si longtemps, les bons pères avaient multiplié leurs impudents miracles : le truc pour faire respirer, grâce à de l'air introduit dans leur corps, les petits enfants morts avant le baptême ; le truc pour faire chanter, toutes les nuits de Noël, grâce au vent passant dans des tuyaux, les corps saints de saint Gervais, de Nogaire, de Celse, et de Pantaléon[2] ; le truc pour faire apparaître dans le cimetière certaines âmes, lesquelles étaient simplement des écrevisses porteuses de petites bougies.... On découvrit aussi que le cerveau, vénéré depuis des siècles, de l'apôtre Pierre était une vulgaire pierre ponce, et que le bras de saint Antoine, sur lequel on venait prêter les serments les plus solennels, était une chose innommable. Quant aux Augustins, « ilz avoynt faict peindre dans leur reffectoyre, une grosse et grasse femme, faysans semblans de descoudre ung pasté, avec ung grand verre, là où il estoit escript : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, c'est-à-dire : Voyez qu'il est bon et joyeulx que les frères soyent habitans ensemble[3]. » — Vandalisme et profanation ! Oui. Mais qui avait commencé ? Quand il s'agit de nettoyer les écuries d'Augias, ce n'est pas trop de tout le torrent révolutionnaire.

Du reste, il suffit de noter ce que Kampschulte avoue. Il cite d'abord la déclaration de l'un des plus acerbes adversaires du protestantisme, Florimond de Raemond, et se l'approprie : « Sur tous, les *vices* et l'*ignorance* de plusieurs prestres (confessons hardiment que tous nos malheurs sont en partie visiblement nez de là) leur servit d'un beau prétexte pour les esloigner de l'ancienne Eglise[4]. » Puis il ajoute : « Un évêque, qui à l'heure du danger abandonna son troupeau, et crut pouvoir arrêter le développement de la « secte maudite » en lançant de loin l'excommunication ; un clergé qui en grande partie savait mieux manier l'épée des soldats que l'épée de la parole divine, et dans les moments même les plus critiques devait être rappelé par le pouvoir civil au devoir de mener une conduite honnête ; des moines qui, appelés à défendre leur cause, avouaient purement et simplement leur impuissance et leur ignorance, de pareils bergers, de pareils conducteurs ne pouvaient guère protéger contre la tempête le troupeau confié à leurs soins. Et cependant, peut-être plus funeste encore que cet *état moral* du clergé, fut son manque absolu d'instruction.... L'ignorance

1. *Mémoires et documents,* XX, p. 365, 367, 368. — 2. Voir Extrait des Registres publics, 8 déc. 1535, Froment, p. CLIX. — 3. Froment, p. 151. — 4. Fl. de Raemond, p. 903.

était la règle presque sans exception.... Il suffit de rappeler un seul fait : dans la ville on ne trouva pas un seul prêtre capable de lutter avec les adversaires [1]. » Nous n'avons pas dit autre chose.

VIII


Armoiries de Genève (1449).

Alors en 1535, le 4 décembre, commence à apparaître ce qui sera la fameuse devise de Genève : *Post tenebras lux* [2].

Les armes de la ville portaient la clef et l'aigle. « Des lettres de la Seigneurie à ses députés, écrites en novembre 1530, ont pour cachet l'empreinte d'un petit sceau, où les armoiries de Genève sont représentées d'une manière intéressante : l'aigle couronnée et lampassée devient essorante ; l'écu, d'une forme gracieuse, est entouré des mots POS : TENEBRAS : SPERO : LVCEN : premier monument portant la devise qui dès lors accompagna presque toujours l'écusson genevois [3]. » Cette devise est tirée du chapitre XVII du livre de Job, dont le verset 12 se termine, dans la Vulgate, par ces mots : *post tenebras spero lucem* (après les ténèbres, j'espère la lumière). Le 4 décembre 1535, le Conseil des Deux-Cents ordonna que cette devise serait placée sur les monnaies [4]. Et les premières monnaies émises en suite de cette décision furent des deniers, qui, d'un côté, présentent les mots : *Deus noster pugnat pro nobis* (notre Dieu combat pour nous) et, de l'autre, le nom de la ville avec la devise : *Post tenebras lucem* (après les ténèbres, la lumière, sous-entendu : j'espère) [5].

1. Kampschulte, I, p. 170, 171. Pour trouver des prêtres qui fussent des hommes, Kampschulte est obligé de chercher des femmes, les religieuses de Sainte-Claire. Et nous ne voulons pas refuser de joindre notre estime à la sienne. Elles furent dignes. Mais quelle superstition que la leur! Leur simplicité était si grande, qu'une fois sorties de la ville, il y en eut (raconte sœur de Jussie elle-même) qui voyant « quelque bestail es champ cuidoient des vaches que fussent ours, et des brebis lanues que fussent loups ravissans » (*Le Levain*, p. 212). Tels furent les plus honorables soutiens de l'Eglise ! — 2. Le plus ancien monument connu sur lequel on trouve la clef et l'aigle est un parchemin de l'année 1449. Blavignac, *Armorial genevois*, 1849, p. 36. Archives de Genève. Portefeuille historique, N° 588 (première pièce) — Il y a un autre dessin dans le *Livre des Ladres*, N° 16, de 1446. Mais le dessin est collé sur la troisième page de la couverture, et on ne peut exactement en déterminer la date. — 3. Blavignac, p. 46. — 4. Le Procès-verbal de cette séance importante présente une curieuse particularité. Il est raconté que Claude Savoye, conformément au mandat à lui donné, montre un spécimen de la nouvelle monnaie, un marc, lequel porte d'un côté : *Geneva civitas post tenebras spero lucem*, et de l'autre : *Dominus noster pugnat pro nobis*, 1535. Or le mot *spero* est biffé. On avait écrit la devise entière ; puis, pour gagner un mot, on sous-entendit *spero*, et on le biffa comme inutile. On peut dire que, grâce à ce procès-verbal, nous voyons la nouvelle devise genevoise se

Post tenebras lucem, et un peu plus tard *post tenebras lux*. Le mot *spero* (j'espère), rayé sur les registres, n'est plus seulement sous-entendu, il a complètement disparu de la devise, et l'explication de Roset, prématurée pour 1535, se trouvera vraie : « Et pour ce que leur ancienne devise estoit *Post tenebras spero lucem*, ils feirent mettre de l'un des costés de ladite monnoye : *Post tenebras lux*, ayans osté *spero*, disans qu'ils avoient attainct la lumière [1]. »



Monnaie de 1535.

Quelques semaines plus tôt (29 septembre et 14 novembre), les Genevois avaient commencé à réorganiser leurs services hospitaliers. Au lieu des sept hôpitaux divers, en fort mauvais état, ils en avaient constitué deux, l'un, au pont du Rhône, qui était une maison pour les passants (ce qui permettait d'interdire rigoureusement la mendicité), et l'autre, le véritable hôpital, dans l'ancien couvent de Sainte-Claire [2]. Il eut à sa tête un pieux et généreux hospitalier, Claude Salomon, dit Paste [3].

Tout devenait nouveau : 1536 devait être l'année de naissance de la liberté et de la Réformation !

IX

Et cependant la situation de Genève n'avait jamais été plus désespérée. C'était le moment de la guerre des Peneysans, c'est-à-dire des troupes soudoyées par l'évêque et le duc (Peneysans, du château épiscopal de Peney, château fort des catholiques), « qui faysoynt jour et nuict à force allarmes, pilloynt et desroboynt tous les biens, bestial et meubles, qu'ilz pouvoynt trouver de ceulx de Genève [4]. » Ils saisissaient même les hommes, les femmes, les enfants, les

former sous nos yeux. *Registres du Conseil*, vol. 28, f. 168 v°. — 5. Blavignac, p. 49. — Nous reproduisons cette monnaie d'après le beau travail de M. E. Demole, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792* (1887), dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, série in-4°, vol. I.

1. Roset, *Les chroniques de Genève*, p. 211. — 2. Au même moment (23 novembre), avait lieu la réorganisation du service pénitentiaire : l'ancien évêché devint la prison unique. A. Roget, *Les Suisses et Genève*, II, p. 191. — 3. *Ibid.* Herminjard, V, p. 34, n. 3. Ce Claude Salomon, dit Paste, avait été l'un des premiers, des plus ardents et des plus sérieux promoteurs de l'Evangile à Genève. Son nom est continuellement associé à celui de Baudichon. Il signe la lettre des Evangéliques de Genève (5 mai 1533, *Ibid.*, III, p. 51) ; et plus tard Farel (19 juin 1538, *Ibid.*, V, p. 34-35), rappelant le « commencement, » raconte comment Dieu « touchea le cueur de ce bon personnaige, » et comment jusqu'à sa fin il pria Dieu « qu'il ne laissât la ville sans sa saincte Parolle, et que l'Evangile n'en fust osté. » A propos de ceux qui « ont commencé ou plustost relevé leur Hospital de Ste-Claire, » Froment désigne « principallement ung nommé Glaude Salomon, dict Paste, bon citoyen et bourgoys de Genève ; lequel, incontinent après que les Dames de Ste-Claire en furent sourties, ne cessa après le Conseil, avec des aultres, que cest Hospital ne fust relevé et redressé, et au lieu de ces dames fust mitz afforce povres ; et pour commencer cest œuvre, digne de mémoyre, y despendit tout son bien, assavoir or, argent et ses meubles. Et luy-mesme et sa femme servoynt illec les povres, et fust là dedans le premier gouverneur jusques à sa mort, et en son testament y donna tout son bien. » Froment, p. 236. — Claude Salomon ne fut en fonctions que pendant moins de trois mois, il mourut le 28 janvier 1536. — 4. Froment, p. 172. Froment n'exagère pas. Un



Les environs de Genève au XVI[e] siècle *.

* *Vero disegno del lago di Geneva* con i luoghi chel circondano. « Gravure sur cuivre par Dominico Alfano; sans date, mais avec une dédicace à l'infante Catherine d'Autriche, duchesse de Savoie, laquelle a régné de 1587 à 1597. Cette carte très fantaisiste est curieuse à examiner. » *Exposition nationale suisse, Genève 1896. Cartographie. Catalogue spécial.* Que M. Henri Le Fort, à qui appartient cette carte, et qui a bien voulu nous la prêter pour la faire reproduire, reçoive nos sincères remerciements.

maltraitaient, les tuaient, les brûlaient. « La chose est tant dure à porter, écrivaient les Genevois aux Bernois, le 29 juin 1535, que c'est pitoyable, et nous ne sçavons plus que faire, mais sumes en grosse désolation [1]. »

Les prêcheurs se lèvent au milieu du peuple comme les prophètes de l'ancienne alliance. Tous les jours il y a sermons et oraisons au Seigneur [2].

seul fait : Une Genevoise venait de Gex. Les Peneysans lui enlèvent son argent, sa marchandise, lui coupent une main, et, comme elle se plaint, ils lui plantent un couteau dans le cou. Puis ils la laissent mourir au milieu du chemin. (Herminjard, III, p. 303, n. 4.)

1. Herminjard, III, p. 304. — 2. Froment, p. 180.

Une lueur d'espoir brille. Repoussés par les Bernois, les délégués genevois s'étaient adressés aux Neuchâtelois, qui, émus de pitié, envoyèrent au secours de leurs frères en la foi mille hommes, conduits par Jacob Wildermuth[1]. Malgré le froid, malgré la neige, la troupe traverse « les grandz déserz boys de la Jou ; » elle se nourrit de « quelques troncs de choux et de raves[2], » et, débouchant dans la plaine, bouscule les Peneysans à Gingins (10 octobre 1535), leur tue quatre cents hommes[3], n'en perd elle-même que sept ou neuf, et s'apprête à marcher sur Genève. Tout à coup Diesbach, l'ambassadeur bernois[4], accourt après la bataille et décide les Neuchâtelois à rentrer chez eux.

La déception était cruelle. Or depuis quelque temps se trouvait à Genève un capitaine français, M. de Verey, lié avec un autre Français, réfugié pour cause de religion, Laurent Maigret, dit le Magnifique. Ce Verey faisait entrevoir l'appui du roi de France, brouillé avec son oncle, le duc de Savoie. Des conciliabules ont lieu. On décide (3 octobre) de conquérir à trois (Genève, Verey et Maigret) le pays à l'entour de Genève, et un « dernier escript » fut passé, le 19 octobre (quand on sut que les Neuchâtelois ne venaient pas), en la maison du syndic Bandière[5].

Le pacte était dangereux. François Ier aurait été un voisin aussi incommode que le duc de Savoie. Mais, comme le dit le secrétaire Roset, « la nécessité les contraignoit ; il fut conclu d'accepter le secours d'où qu'il vinst[6]. »

X

Ce qui risquait de perdre définitivement Genève la sauva. Une alliance de Genève avec la France, et pis encore ! Car de Verey, développant ses idées, fit au

1. Ce Jacob Wildermuth, dont le père avait assisté aux fameux combats de Grandson et de Morat, était entré en relation avec Farel à la fin du mois de novembre 1529. L'intrépidité du Réformateur devait plaire au brave capitaine, qui s'était distingué sur les champs de bataille d'Italie (1512, 1513, 1515), et qui, six ans plus tard (1535), conduisant les Neuchâtelois à la délivrance de Genève, remportait la brillante victoire de Gingins. (Herminjard, II, p. 211.) Sa lettre du 3 décembre 1529 respire une vraie piété. Il y parle du « pauvre pieux Farel. » « Je retiens ici Farel, ajoute-t-il, et je le fais prêcher dans les maisons, parce que je sais qu'il peut ainsi faire du bien, quoique cela m'attire des menaces. Mais je puis bien apprendre à les braver, sachant que Dieu est plus fort que l'homme ou le Diable. » (*Ibid.*, p. 212.) Son zèle ardent pour la Réforme explique à lui seul le rôle qu'il joua à Neuchâtel, à Valangin, à Payerne. » Plût à Dieu, s'écrie-t-il en 1531, le 18 juin, que j'eusse eu vingt Bernois avec moi ! Alors, avec l'aide de Dieu, nous n'aurions pas laissé arriver ce qui est arrivé. » (*Ibid.*, p. 344.) — 2. Froment, p. 194. — 3. *Mémoires et documents*, XX, p. 370. Mais le chiffre est évidemment exagéré. Voir Grenus, *Fragments*, p. 211. — 4. A Berne, le peuple était de mieux en mieux disposé pour le peuple de Genève, mais le gouvernement résistait à l'impulsion populaire. Ami Porral, l'ambassadeur genevois à Berne, écrivait : « Her Bertol, le prédicant, nous avoit recommandé en son sermon, ce jour mesme [9 juillet, avant une séance du Conseil], tellement que le cueur du comeung estoit fort esmeu à pitié. Mais nostre Seigneur n'avoit pas encoures humilié le cueur des esperviers. Ce sera quant il luy plaira. » (Herminjard, III, p. 314.) Plus tard, un autre envoyé genevois, Baudichon, signalait la même situation : « Sachés que oncques en ma vie je ne veys les bourgeoys et comunaulté de Berne de sci bon volloir pour une ville de Genève, come il sont maintenant; et murmurent fort le comun contre les gros, de ce qu'il nous font tant journ[o]ier, en nous faisant malfondre [morfondre]. » (*Ibid.*, p. 377.) — 5. Froment, p. 189 ; Herminjard, III, p. 384, n. 7. — 6. Roset, p. 204.



Les environs de Genève, d'après la carte de Jacques Goulart, gravée en 1619.

Conseil (17 décembre) un discours des plus habiles, où il tirait un merveilleux parti de tout ce que Genève avait eu à souffrir de l'évêque, du duc et des Bernois eux-mêmes : « Affin que le Roy haye meilleure occasion vous ayder et faire rehavoir et vos biens et les terres parties de vostre ville... il fauldra bien que vous luy faictes quelque prééminence en vostre ville. » Il rappelle la prééminence de l'évêque, qui leur a fait la guerre, et le duc et son vidomne : « Vous haves depuys, pour vous garder d'oppression, recouru au Suytzes [Suisses], vous sçavez comment vous en estes esté menés et trescassés par journées ; l'ung vous ha faict la guerre contre voz personnes ; l'aultre contre vouz biens ; l'aultre contre vostre

bourse, tant que vous estes destruyct.... Le Roy ne demande aultre sinon estre dict protecteur de vouz libertés, hus et coustumes, vous laisses vostre justice, vostre gouvernement, et tous vouz droictz, vous veult ayder à fortiffier, ne veult rien du vostre. L'évesque havoit la puyssance de faire grace, celle puyssance n'est point à vous; quant bien vous laisserés cela au roy, ce n'est sinon cela de l'évesque. Cela luy dorroit [donnerait] le coraige vous envoyer tel secours que deschasseries vouz ennemys à ses despens. » — Les Genevois, qui « aymoient bien être secourus, mais ne vouloient point de prince, » répondirent avec une habileté plus grande encore que celle du négociateur : qu'ils avoient consulté, que ce n'était pas « petite chose, mais bien griefve et pesante, » qu'ils ne l'oseraient proposer au peuple, car celui-ci « ne s'est encore bonnement apperçeu de l'ayde et confort du Roy; » qu'en conséquence, il n'y a qu'à mettre à résolution les promesses d'aide et de secours pour « oster noz ennemys. » Le peuple sera « consolé et prendra cueur. » Alors on proposera « les affaires, » et le Roi « haura occasion soy contenter de nous [1]. »

Mais Berne comprit. La France allait mettre la main sur Genève. L'ambassadeur bernois à Genève se hâta d'informer son gouvernement : « Si vous ne despeschés, Mess[rs] de Berne n'y seront jamais à temps; car si une fois les Françoys sont dedans le pays, on ne les en sourtira pas quand on vouldra.... » Et le chroniqueur ajoute : « Or ne furent laschez [lasches] les Seigneurs de Berne à fayre descendre six ou sept mille hommes, incontinent[2] avoir heu le raport de leur commitz [3]. »

Seulement on ne se trompa point sur le motif de ce changement et de cet empressement : « Aulcuns disoynt : « Si les Françoys ne fussent venus, ne les Bernoys aussi [4]. »

1. *Registres du Conseil*, vol. 28, f. 179 v° et 180. — 2. Il vaut la peine de citer, par ordre chronologique, quelques déclarations de Berne. Elle commence par dire à Genève qu'elle ne peut se sacrifier pour elle, « car la chemise lui estoit plus près que la robe. » (Froment, p. 178.) Faisant connaître le résultat négatif de la conférence d'Aoste, le 12 décembre 1535, les seigneurs de Berne écrivent à Genève : « Comme paravant, par plusieurs foys, vous voulons bien advertir que, sy le cas vient à faict de guerre, ainsi qu'est à doubter, que bonnement ne vous sceryons [saurions] secourir.... Voiyre sy vous nous admonestiés de vous secourir en vigueur de la bourgeoysie, ce que par cy-devant n'avés faict.... Car de mètre nous propres affayres en hasart, et les vostres prendre à nous, ne nous est convenable. » (Herminjard, III, p. 373, n. 4-5.) La diplomatie bernoise avait le langage peu diplomatique. Cependant elle était sur le point de le modifier. Le 17 décembre, le Conseil de Berne est indécis. (Lettre au bailli de Vaud.) Le 20 décembre, il entend un discours pressant de l'ambassadeur genevois, Ami Porral. On le renvoie pour une réponse au 22 : une ambassade bernoise est à Bâle pour « avoir conseil » (Herminjard, III, p. 385.) Puis la volte-face est si subite qu'elle surprend même Ami Porral : « Je ne heusse jamais pensé que nostre Seigneur heust ainssy touché le cueur de noz amys, bons seigneurs et combourgeois [de Berne], à la persuasion de leurs amys mesmement de Bâle et de leurs païsans. » (Herminjard, III, p. 390, n. 1.) Nous savons ce qui acheva de décider les Bernois. — 3. Froment, p. 201, 202. — 4. *Ibid.*, p. 201. Citons ici M. Roget (*Les Suisses et Genève*, II, p. 219-220) : « Qu'on ne pense point que la froide raison d'Etat et l'obéissance passive aux ordres d'un gouvernement guidé par l'ambition aient conduit les bataillons bernois sous les murs de la cité qui, avant de devenir la citadelle de la Réforme, était déjà le boulevard de la liberté. Non, un noble enthousiasme, une sympathie chaleureuse pour des frères longtemps opprimés, animaient les enfants de

XI

Berne qui, le 12 décembre, déclarait encore brutalement à Genève qu'elle ne devait pas compter sur son appui, se donne à peine le temps d'aviser ses baillis par un message (27 décembre), où elle déclare qu'elle ne peut plus se soustraire à ses obligations vis-à-vis de Genève[1]. Le 16 janvier 1536, elle envoie une déclaration de guerre au duc et fait partir son armée, le 22 janvier, sous la conduite de Jean-François Naegeli. Déjà le 24, le général prend possession du pays de Vaud. Tout fuit. « Pour donner signe à ceulx de Genève, » les Bernois brûlent le château de Rolle[2], le couvent des cordeliers de Nyon, le château de Gex.... Les voilà devant Genève. C'est la délivrance!

Et ce sont les représailles. Il est décidé qu'on brûlera et saccagera tous les châteaux des gentilshommes et des ennemis qui, depuis deux ans, font la guerre à Genève. Froment pousse un cri d'admiration : « Le saccagement qui estoit entour Genève estoit admirable, ouy mesme d'aulcuns petis enfans de Genève, qui estans seulement de l'aage de 12 à 13 ans, qui admenoynt avec eulx dans la ville de gros butins et prisonniers, qu'on ne les en auroit empescher ni contredire, tant avoit esté la crainte mise partout à l'entour de Genève. Aussi de tous coustés l'on admenoit des cloches, des blés, vins, en abundance, bestial, tous utencilles de maysons, comme coustres, linceulx, vestementz : les femmes mesme y couroynt, tant estoyt la chose véhémente. L'on voyoit brusler les chasteaux et maysons, de tous coustés, tant que sembloit advys, par la fumée, que n'y eust que des nuées entre les montaignes et sus le lac[3]. »

En vain « les prescheurs crioynt incessamment à l'encontre, disant que on en faysoit trop, » et répétant : « il vous doyt souffire que Dieu vous aye deslivré de vos ennemys, et qui [qu'il] le vous aye mitz entre vos mains, sans leur laysser rien, car en leur bien faysant vous les gaignerés à l'évangille[4]. » — En vain le magistrat lui-même menaça les pillards de trois coups de corde. Le capitaine général, Baudichon de la Maison Neuve, donnait l'exemple. On fut obligé de lui ôter son office et de le mettre en prison[5].

Pendant ce temps Naegeli reprenait sa marche triomphale, arrivait à Saint-

la rude Berne. L'empreinte énergique de ces sentiments a été déposée dans le *Chant de l'ours,* dont nous transcrivons quelques strophes : « Peuples, faites silence, et vous mes compagnons d'armes, répétez mon joyeux refrain. L'ours est sorti de son antre, la prudente bête, au pas ferme, au cœur intrépide; il s'est mis aux champs, et c'est pour arracher au trépas ceux que la terre entière avait abandonnés.... De quel cri de douleur n'a-t-elle [Genève] pas fatigué les échos des Alpes? Tout dormait. Les rochers mêmes ont été émus; les Confédérés sont demeurés insensibles. Berne seule a été attendrie. En cet âge de douleurs pour les enfants du ciel, de combats pour les pauvres de cœur, *l'ours, l'ours* a seul ouvert ses entrailles à la pitié.... » Ce n'est pas l'unique fois, dans l'histoire, que l'on constate un désaccord, une contradiction entre la politique des Etats et les sentiments des peuples.

1. Roget, *Les Suisses et Genève,* II, p. 203. — 2. Froment, p. 210. — 3. *Ibid.*, p. 122. — 4. *Ibid.*, p. 223. — 5. Gautier, II, p. 505.

Julien, prenait possession du pays au nom de son gouvernement, s'emparait du fort de l'Ecluse, la clef du Jura, et s'apprêtait à pousser sa pointe, quand il fut arrêté par le roi de France, lequel voulait aussi profiter de la triste situation de la maison de Savoie.

Après être rentré à Berne, Naegeli en repartit aussitôt pour une seconde expédition, dans laquelle il s'empara des terres épiscopales de Lausanne, et, le 29 mars, il se rendit maître du célèbre château de Chillon. Il délivra Bonivard, enfermé là depuis six ans.

Quand on vit ainsi la maison de Savoie blessée à mort, chacun crut de son devoir de prendre part à la curée, et les catholiques ne furent pas moins âpres que les protestants. Les Fribourgeois, les Valaisans s'emparèrent de ce qu'ils purent « pour maintenir, disaient-ils, la chrestienté, » un peu comme le passant qui, dans un incendie, emporte une montre, pour qu'on ne la vole pas! Le roi de France et l'empereur prirent naturellement des morceaux plus gros.... « Et ainsi le povre Duc fust plumé de tous coustés en ung mesme temps [1]. »

XII

Genève aurait pu se laisser aller à une joie parfaite, si un nouveau nuage n'avait pas envahi son ciel à peine éclairci.

Dès le 5 février, pendant l'expédition, alors que les troupes bernoises occupaient la ville, les représentants de Berne avaient mandé les syndics, et leur avaient réclamé, pour leurs seigneurs, « le vidomnat et tous les droits de l'évêque, comme prince de Genève, ainsi que ceux du duc de Savoie. »

L'exigence avait au moins le mérite de la clarté : les Bernois voulaient être les maîtres. Mais les Genevois répondirent avec non moins de clarté qu'ils voulaient être libres. Ils n'avaient pas « si longuement résisté et bataillé, voyre plus de 30 ans, contre leurs ennemys, pour maintenir leurs libertés et franchises, pour se rendre maintenant subjectz et vassaulx à leurs grandz amys, ne à personne du monde : les priant de se despourter de telle demande [2]. »

Berne, étonnée de cette audace, fronça le sourcil, commença « à chanter de la haulte game [3], » menaça de rompre la combourgeoisie.... Mais Genève, délivrée des Savoyards, était plus forte. Le roi de France était toujours là. Berne céda et, le 7 août 1536, fut conclu un traité qui ouvrait pour Genève la période moderne de son histoire. Il nous faut en bien préciser les conditions.

Berne obtenait que Genève restât ville ouverte pour les Bernois, et ne pût conclure, sans le consentement des Bernois, aucune alliance, ni aucun traité. De plus, Genève lui abandonnait la seigneurie de Gaillard, « quoi qu'elle fût à ses portes et tout à fait à sa bienséance; et elle perdit en même temps vingt-quatre villages, qui lui auraient parfaitement convenu [4]. » Même les biens des bannis, sur terre genevoise, étaient abandonnés à Berne.

1. Froment, p. 218. — 2. *Ibid.*, p. 216. — 3. *Ibid.*, p. 215. — 4. Gautier, II, p. 520.

Genève, de son côté, héritait des droits seigneuriaux de l'évêché, et de ses revenus, ainsi que des droits du vidomnat, ce qui constituait son entière souveraineté sur l'intérieur de la ville. Elle conservait aussi cette souveraineté dans les mandements de Peney, de Jussy et de Thiez, relevant autrefois de l'évêché[1].

Malheureusement, outre les premières clauses, qui étendaient tellement la puissance de Berne, et les secondes clauses, qui limitaient tellement (mais du moins en la reconnaissant) l'indépendance de Genève, une troisième série de clauses intervint au sujet des terres relevant du prieuré de Saint-Victor et du Chapitre. Ces terres restaient presque indivises, ou du moins Berne renonçait à la suzeraineté et aux revenus, mais se réservait les appellations, les devoirs d'hommes et la remise des criminels.

Ainsi Berne enserrait Genève par ses bailliages vaudois, gessiens et chablaisiens, par son contrôle des alliances, par son droit d'intervention sur les terres de Saint-Victor et du Chapitre. Elle pouvait espérer qu'il viendrait un jour où il lui suffirait de menacer suffisamment son alliée pour l'empêcher de lui résister[2]. Alors elle réaliserait son rêve politique. Ce qui était retardé n'était pas tout-à-fait perdu.

XIII

L'accord « perpétuel » avait clos l'ancienne histoire politique de Genève. Quelques mois auparavant, un autre événement avait clos son ancienne histoire religieuse.

Le dimanche 21 mai 1536, la Réformation avait été officiellement acceptée par le peuple réuni en Conseil général. Voici le procès-verbal de cette mémorable assemblée : « Jouxte la résolution du conseil ordinaire, est esté assemblé le général, au son de la clouche, et à la trompete, ainsy que est de coustume, et par la voye de monsieur Claude Savoye, premier sindicque, est proposé l'arrest du Conseil ordinaire et de Deux cents, touchant le mode de vivre. Et après ce, [à] aulte voix, est esté demandé s'il y avoit aulcungs qui sceusse et volsisse dire quelque chose contre la parolle et la doctrine qui nous est en ceste cité prechée ; que il le dyent et asçavoir si très tous veulent pas vivre selon l'Evangille et la Parolle de Dieu, ainsy que, d'empuys l'abolition des messes, nous est esté presché, et se presche tous les jours, sans plus aspirer ny voloir messes, ymaiges, ydoles, ny aultres abusions papalles, quelles qu'elles soyent. Sur quoy, sans point d'aultre voix qu'une mesme, est esté généralement arresté, et par élévation des mains en l'air conclud et à Dieu promys et juré que très tous, unanimement, à l'aide de Dieu, volons vivre en ceste saincte lox évangellicque et parolle de Dieu, ainsy qu'elle nous est annoncée, veuillans délaisser toutes messes et aultres séremonies et abusions papales, ymaiges et ydoles, et tout ce que cela porroit toucher, vivre en union et obéissance de justice.

1. Gautier, II, p. 518. — 2. E. Dunant, *Les relations politiques de Genève avec Berne et les Suisses, de 1536 à 1564* (1894), p. 26.

» Icy est aussy esté proposé l'article des escolles, et sur icelluy, par une mesme voix, est résolu que l'on taiche à avoir homme à cela faire sçavant, et que l'on le sallarie tellement que il puysse nurrir et enseigner les paouvres, sans leur rien demander de sallaire et aussy que chascung soit tenu envoyer ses enfans à l'escholle et les faire apprendre [1]. »

Ainsi, le jour où la Réformation est proclamée, se trouve aussi proclamée l'instruction gratuite et obligatoire : Farel est au temple, et son collègue Saunier est à l'école.

L'avenir s'ouvrait tout grand. Il n'y avait plus qu'à s'avancer....

XIV

Malheureusement les difficultés étaient énormes.

Certains historiens se sont efforcés de peindre sous des couleurs séduisantes l'état de Genève à cette époque. Il s'agit pour eux de démontrer que Calvin et son œuvre étaient inutiles. Mais les faits sont trop incontestables. « On ne peut nier, dit Kampschulte, que le désordre et la démoralisation n'eussent atteint dans Genève un degré menaçant, et ce serait presque un miracle qu'il en eût été autrement [2]. »

Constatons quatre faits principaux.

1° Anarchie morale. — Nous l'avons montré, d'après les aveux des auteurs catholiques eux-mêmes : une ignorance, une immoralité inouïes avaient été propagées dans le peuple par le clergé. Il faut ajouter que, depuis des années, Genève était devenue une sorte de camp, où chaque citoyen vivait l'arme au poing. Comment s'étonner de rencontrer les mœurs de la soldatesque à cette époque, le mépris des lois et la brutalité ?

2° La réaction catholique. — Le Conseil général avait voté la Réformation à l'unanimité, soit que les opposants ne fussent pas venus, soit qu'ils eussent gardé le silence. Mais les opposants existaient. Il se forma un parti catholique, qui avait de profondes racines dans des traditions plusieurs fois séculaires. Des prêtres célébrèrent le culte en secret. Quand ils eurent été forcés de sortir de la ville, leurs fidèles vinrent les trouver pour leur demander le baptême, la bénédiction nuptiale. Il y eut là une résistance plus ou moins considérable, mais presque irréductible.

3° L'opposition protestante. — Et ceci était encore plus redoutable que cela. La Réformation avait été pour plusieurs une émancipation. La liberté, oui, mais rien de plus ! Et ceux qui voulaient tant la liberté pour eux, la voulaient beaucoup moins pour la nouvelle Eglise. D'après eux, celle-ci devait être soumise à l'Etat, qui purement et simplement remplaçait l'évêque. N'était-ce pas ce qui se passait à Berne ?

1. *Registres du Conseil,* vol. 29, f. 112. Voir Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève, depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade,* t. I (1870), p. 2. — 2. Kampschulte, I, p. 206.

4° Les relations avec Berne. — Elles devenaient de plus en plus délicates pour les évangéliques. Ceux-ci savaient très bien ce qu'ils devaient aux Bernois. « En tout, leur écrivaient-ils (28 septembre 1534), vous estez monstrez vrayement nos pères et protecteurs, et telz vous réputons [1]. » Le Conseil lui-même (14 juillet 1535) écrit : « Ne vous scerions [saurions] donner aultre ny meillieur déclaration de nostre supplication, sinon que de tousjours vous prier, comme l'enfant bien apris, qui, quant son père luy demande : « Comme le veulx-tu ? » respond : « Ainsy qu'il vous plaira [2]. » Malheureusement, ce qui aurait plu à Berne c'était la suzeraineté sur Genève, et celle-ci avait eu l'occasion de s'en apercevoir.

Les patriotes, épiscopaux à l'origine, avaient dû devenir anti-épiscopaux. Les patriotes, alliés à Fribourg, avaient dû devenir anti-fribourgeois. Les patriotes évangéliques, qui devaient tant à Berne, allaient-ils être obligés de devenir anti-bernois ?

Au milieu de ces difficultés, Farel travaillait avec toute son énergie. Il prêchait et faisait prêcher. Il réorganisait les hôpitaux, les écoles. Mais les qualités même de son tempérament intrépide, ardent, si utiles pour la conquête, ne le servaient pas également pour l'organisation.

Qu'allait-il arriver ? Genève, ce point stratégique, duquel dépendait l'histoire ultérieure de la Réformation, allait-il être définitivement gagné ou perdu ?

C'était le moment pour la venue de l'homme providentiel, Calvin.

1. Herminjard, III, p. 211. Cette lettre semble avoir été composée par Claude Bernard, l'un des principaux évangéliques de Genève. Elle fut retenue par le Conseil. — 2. *Ibid.*, p. 317.



Marque de Froschower.

CHAPITRE SECOND

Farel, l'évangéliste de la Suisse romande.

I. Evangélisation en France. — II. Dispute de Bâle. — III. Montbéliard : 1. Le *Sommaire*. 2. Le marchand d'indulgences. — IV. Le maître d'école Ursinus et le frère quêteur. — V. Berne et la Suisse romande. — VI. Le combat. — VII. Neuchâtel. — VIII. Douceur, modestie, sensibilité, largeur. — IX. L'orateur.

I



ALVIN est prêt. Genève est prête. Qui donnera Calvin à Genève ? Farel.

Il nous faut reprendre son histoire où nous l'avons laissée, lorsque, après la fondation de l'Eglise secrète de Paris (1523), après diverses pérégrinations en France, il se dirigea vers Bâle.

Avant son séjour à Paris, il avait fait une tentative d'évangélisation dans son pays, à Gap. Mais « il n'y fust admis, par ce qu'il n'estoit ne moine ne prestre.... De là il fust deschassé, voire fort rudement, tant par l'Evesque que par ceulx de la ville, trouvants sa doctrine fort estrange, sans jamais en avoir ouy parler[1]. » Il essaya de se cacher dans les montagnes, dans les forêts ; mais, après avoir préparé la conversion de ses frères, il fut obligé de partir. Après son séjour à Paris, il fit une autre tentative d'évangélisation en Guyenne. Mais on n'a aucun détail. Le fait seul est attesté par son ami Canaye[2], et par son propre témoignage. C'est du fin fond de la Gaule, dit-il, qu'il s'est rendu à Bâle[3].

1. Herminjard, I, p. 180, n. 2. — 2. « Pendant que tu t'arrêtais (*haereres*) en Aquitaine, nous t'aurions écrit. Mais aussitôt nous avons appris ton départ subit, et, comme je l'apprends, chrétien, un moine te poursuivant parce que tu évangélisais publiquement. Ce serait pour nous tous un sujet de tristesse, si je ne savais que tu t'es réfugié dans le fort, dans l'arche du salut, je veux dire à Bâle (Basileam), vraiment royale (βασιλικὴν), parce que le Roi des rois veut y faire prêcher son évangile.... » (13 juillet 1524.) Herminjard, I, p. 242. — 3. « E penitissima Gallia illectus fui. » Lettre du 6 juillet 1525. Herminjard, I, p. 359.

D'après la *France protestante*[1], il aurait encore trouvé le moyen, au milieu de toutes ces courses, de revenir à Meaux. Et peut-être est-ce dans cette ville qu'il eut avec le Jacobin de Roma (1523)[2] un entretien, dont il nous a conservé un court, mais intéressant récit. Le Fèvre avait dit, dans son Testament imprimé en français, « que l'Evangile auroit lieu au Royaume de France, et qu'on ne prescheroit plus les songes des hommes. » De Roma répondit à cette déclaration : « Moy et autres comme moy, lèverons une cruciade (croisade) de gens, et ferons chasser le Roy de son Royaume par ses subjectz propres, s'il permet que l'Evangile soit presché. Mais ce moyne ne s'en alla sans responce, telle que doit donner un qui craint Dieu, et qui est bon et loyal, et qui ayme son prince[3]. »

Il est curieux de voir ainsi se dresser, au seuil même de la Réformation, le champion du catholicisme et le champion du protestantisme : l'un, étranger, comme son nom l'indique, le moine romain qui parle tout de suite de déchaîner la guerre dans le pays et de chasser le roi (ce sera tout le programme des Guise et de la Ligue); l'autre, français de vieille roche, « bon et loyal, qui aime son prince » (ce sera tout le programme des Coligny et des Huguenots).

II

En allant à Bâle, la ville savante et protestante d'Œcolampade, Farel voulait augmenter ses connaissances, et affermir ses sentiments religieux[4]. Mais la dispute de Zurich (26-28 octobre 1523), et la dispute soutenue à Bâle même (16 février 1524) par le curé de Liestal, lui communiquent une excitation à laquelle il ne peut résister, et tout de suite il affiche un appel à une nouvelle dispute, pour le mardi 23 février 1524 : « J'ai jugé bon, est-il dit dans ce placard, d'apporter au milieu de vous quelques propositions desquelles dépend tout le résumé de la liberté chrétienne, et qui battent en brèche la tyrannie des ordonnances humaines.... Vous donc, pasteurs, à qui a été confié le soin du troupeau de Christ, et tous les autres, qui avez reçu charge d'enseigner, et vous, qui avez juré d'être les patrons de la vérité, et vous, qui voulez conserver les décrets de Rome, présentez-vous (*adeste*) et rendez raison de la foi qui est en vous à celui qui le demande (*petenti rationem reddite*) ; et cela, en pleine lumière, comme des fils de lumière... Accourez d'un cœur chrétien, faisant effort pour que la parole de Dieu seule remporte la victoire[5]. »

Ne dirait-on pas le célèbre défi du héros castillan : Paraissez, Navarrais, Maures.... *Pour la liberté! contre la tyrannie! En pleine lumière! présentez-vous! Accourez!* C'est la trompette du tournoi qui jette ses fières notes au vent, les notes qui sonnent le réveil des peuples et la ruine de la papauté. Le champion

1. *France protestante*, 2e édit., VI, p. 391. — 2. L'inquisiteur Jean de Roma, qui commit plus tard toutes les cruautés et imagina des supplices nouveaux. Il trouva un asile à Avignon, dans les Etats du pape. Herminjard, III, p. 330, n. 6; VII, p. 473-475. — 3. *Epistre envoyée au duc de Lorraine par G. Farel*, 1543. Herminjard, I, p. 483 ; VIII, p. 275. — 4. Lettre du 6 juillet 1525. Herminjard, I, p. 359. — 5. *Ibid.*, I, p. 194.

« craignant Dieu, bon et loyal » est debout, son épée à la main, cette épée qu'il fait graver sur son sceau [1], avec cet exergue : « Que veux-je, sinon qu'elle flamboie ! » *Quid volo nisi ut ardeat*[2] !

Le grand vicaire et le Recteur de l'Université interdisent aux prêtres et aux étudiants d'accepter le défi sous peine de bannissement et d'exclusion de l'Université. Mais le Conseil menace tous ceux qui s'opposeront à la dispute, de les priver de « l'entrée et usage des moulins, des fours et du marché public [3]. » On se réunit donc le 23, à huit heures, dans la grande salle du collège [4]. Farel parle latin, mais en prononçant à la française. Œcolampade est obligé de répéter en allemand son discours. Le triomphe n'en est pas moins complet.



Sceau de Farel.

Malheureusement Farel s'était fait un ennemi dangereux du célèbre Erasme. Il avait trouvé mauvais que ce savant eût écrit contre son maître respecté, Le Fèvre ; il était surtout indigné de voir le prudent humaniste abandonner les Réformateurs à mesure qu'ils devenaient l'objet de la haine du monde. Aussi, quand il arriva à Bâle, autant il rechercha Œcolampade, autant il évita Erasme. Il pensa que, malgré sa célébrité, cet homme devait être traité comme il traitait les autres. Les gens de bien devaient avoir honte de celui qui avait honte des gens de bien. Piqué au vif par un mépris si inusité, Erasme voulut voir Farel, et, en particulier, lui demander pourquoi il le traitait de Balaam. L'entrevue fut désagréable. « *Congressiuncula perbrevis*[5], » dit Erasme. Chacun des deux interlocuteurs rédigea un récit de l'entrevue. Erasme lut celui de Farel ; il déclara que rien n'était plus vain, plus vantard, plus violent, et il voua à son adversaire la haine la plus cordiale. « Je n'ai jamais vu d'homme, disait-il, plus confiant dans son arrogance, plus médisant avec rage, mentant avec plus d'impudence.... C'est un braillard (*homo rabula*), effréné de langue et de plume [6]. » Evidemment ces deux personnages étaient faits pour ne pas s'entendre. Et les difficultés se multiplièrent devant Farel.

1. Voir les indications données sur le sceau de Farel dans *Jean Calvin*, I, p. 609. D'après la note que M. Philippe Godet, professeur à Neuchâtel, a bien voulu nous envoyer, avec son amabilité ordinaire, le sceau de Farel se retrouve sur la plupart de ses lettres. Les empreintes en cire rouge ont à peu près disparu. Mais plusieurs des cachets empreints sur des « oublies » sont encore assez nets, au moins en quelques parties. Il en est du cachet de Farel comme du cachet de Calvin. C'est en comparant minutieusement les empreintes conservées que notre habile dessinateur, M. Armand-Delille, a pu les reconstituer avec exactitude. M. Ph. Godet ajoute : « On y voit réellement une épée, entourée d'un dessin dont je n'ai pu déchiffrer le sens. C'est très confus. Mais on lit en exergue la devise : *Quid volo nisi ut ardeat,* [le glaive entouré de flammes sera emprunté par l'imprimeur J. Gérard]. Le sommet du cachet porte encore quelques lettres mystérieuses qui séparent le *Quid* de l'*ardeat.* J'ai cru distinguer V. F. G. . · . I. H. S. J'ai remarqué deux autres cachets dont Farel s'est servi une fois ou deux. L'un porte simplement un oiseau, un aigle, semble-t-il, qui occupe tout le champ. L'autre porte : P. W. V. » Voir Herminjard, V, p. 391. — 2. Il dira encore (en septembre 1535, à du Bellay) à propos de Conférences avec les docteurs catholiques, à la Sorbonne : « Quoique je n'aie aucune littérature (*nullius plane sum literaturæ*), que je n'aie aucune place parmi les théologiens (*nullus habeor inter theologos*), cependant, seul, si le Roi le veut, je descendrai volontiers dans l'arène contre tous les plus savants théologiens. Si je suis vaincu, je ne refuse pas de mourir ; si je suis vainqueur, tout ce que je demande c'est que, par une foi pure en Christ, nous nous rendions propice Dieu irrité. » Herminjard, III, p. 358, 359. — 3. *Ibid.*, I, p. 197, 202. — 4. Voir *Jean Calvin*, I, p. 479. — 5. Herminjard, I, p. 289. — 6. *Ibid.*, I, p. 299, 289.

Après sa discussion, il avait ouvert un cours public. Il fut obligé de l'interrompre. Il se rendit alors à Constance et à Zurich (milieu de mai), d'où il revint à Bâle, trois semaines plus tard, et commença à prêcher aux Français de la ville, sans doute dans l'église de Saint-Martin[1]. Mais, après trois prédications, un samedi, veille du jour où il devait donner la quatrième, il fut mandé à l'Hôtel de ville et subitement expulsé, peut-être à l'instigation d'Erasme[2].

III

Farel quittait Bâle[3]; un appel venu de Montbéliard l'attira dans cette principauté, où il fit si bien qu'il la réforma en deux ans[4].

1. C'est à ce moment qu'il publia son second livre, son *Sommaire*. Le premier, la « *Manière et fasson* » avait été la première liturgie réformée, l'autre, le « *Sommaire* » fut la première dogmatique réformée[5]. Baum[6] l'appelle « le meilleur ouvrage » de Farel et ajoute : « A l'exception des *Loci communes* de Mélanchthon, il n'existait encore aucun manuel de cette espèce dans les Eglises naissantes de la Réforme : le *Sommaire* précéda, en effet, de trois ans environ le grand et le petit Catéchisme de Luther, d'une année l'ouvrage de Zwingli *De vera et falsa religione*, de onze ans la première édition latine et de quinze ans la version française de l'*Institution* de Calvin[7]. »

Pour se défendre contre certaines fausses conclusions que ses adversaires tiraient de la sobriété avec laquelle il avait traité les dogmes, en particulier celui de la Trinité, Farel fut obligé, plus tard, de donner une édition revue et augmentée de ce *Sommaire*, avec une épître explicative « *Aux lecteurs fidèles*[8]. »

Baum, placé à un point de vue théologique tout autre, regrette fort ces additions et explications, qu'il appelle « des cautèles extorquées par le radicalisme et par l'orthodoxie. » Mais il n'a pas assez d'éloges pour le texte primitif. C'est, dit-il, « un modèle de simplicité, de clarté, d'exposition populaire de la doctrine chrétienne uniquement puisée dans la Bible. Le point de vue pratique y prédomine partout.... Cet opuscule nous rappelle, et pour l'esprit et pour la méthode, en maints endroits du moins, le grand *Catéchisme* de Luther. En général le Réformateur de la Suisse romande a beaucoup d'analogie de caractère avec

1. Le curé Antoine Zanker avait pour vicaires Œcolampade et Boniface Wolfhard. Farel a donc été le premier prédicateur de l'Eglise française de Bâle. Herminjard, I, p. 360, n. 8. — 2. Voir *Jean Calvin*, I, p. 480, 481. — 3. Herminjard, I, p. 361, n. 9. — 4. Ruchat, I, p. 294. — 5. Première liturgie et première dogmatique *en langue française*. — 6. J.-B. Baum, *Le Sommaire de G. Farel, réimprimé d'après l'édition de 1534* (1867). L'édition princeps de 1524 (ou 1525) a disparu. Il existe seulement une réédition de 1534, dont deux exemplaires sont connus; l'un est à la Bibliothèque de Zurich. Nous donnons une reproduction photographique du titre de l'exemplaire de Zurich et remercions, à cette occasion, M. le bibliothécaire Escher, qui a bien voulu nous faire faire le cliché (*Page* 155). — 7. *Ibid.*, Préface, p. III. — 8. « La raison pourquoy ceste œuvre a esté faite, et tant différée d'estre reveue, et pourquoy a esté augmentée, par Guillaume Farel. » A la fin du *Sommaire*, édition de 1552. (Exemplaire de la Bibliothèque de Genève.)

l'initiateur et le chef de tout le mouvement religieux du XVI[e] siècle, avec cette différence cependant que la personnalité entière de ce dernier est plus riche, plus grandiose et plus héroïque (?).... Les chapitres du *Sommaire* qui traitent de la foi (11), de l'Eglise (16), des sacrements (18), des bonnes œuvres et pourquoi elles doivent être faites (22), de la prière (24), de l'aumône (25), de l'adoration de Dieu (26), des jours de fête (28), du bon pasteur (34), etc., sont de petits chefs-d'œuvre d'enseignement évangélique, par la vérité et la liberté du jugement et du raisonnement[1]. »

La maniere ꝛ fassō quon tiēt en baillant le sainct baptesme en la saincte cōgregation de dieu: ꝛ en espousant ceulx qui viennent au sainct mariage/ ꝛ a la saincte Cene de nostre seignr/ es lieux lesqlz dieu de sa grace a visite/ faisāt q̄ selō sa saincte parolle ce quil a deffēdu en sō eglise soit reiecte/ ꝛ ce quil a cōmande soit tenu. Aussi la maniere cōmēt la predication cōmēce/moyēne ꝛ finit / auec les prieres ꝛ exhortatiōs quon faict a tous ꝛ pour tous/ ꝛ de la visitation des malades.

La manière et façon de Farel. Première page *.

* Fac-similé, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de Genève.

Citons encore, et enfin, l'appréciation que le même auteur donne du style de notre Réformateur : « Si le latin de Farel se ressent considérablement de la barbarie dans laquelle les études classiques languissaient au temps de sa jeunesse, si sa phrase est lourde, embarrassée, et resta toujours bien au-dessous de la diction châtiée, facile et lucide de Calvin et de Théodore de Bèze, son français, au contraire, l'emporte de beaucoup (?), selon nous, sur celui de ses deux célèbres amis, surtout (?) sur celui de Calvin, dont le style indique à chaque phrase qu'il pensait habituellement en latin. Farel n'était pas un savant, un érudit, c'était un homme d'action, un prédicateur populaire, qui, par la profondeur de ses convictions, par l'ardeur de son imagination, la fougue de son tempérament, savait gagner et diriger les masses. La parole vivante et vibrante de sa langue maternelle était son arme favorite, aussi la maniait-il mieux que maints de ses collègues plus savants que lui. Le style du *Sommaire* en est la preuve évidente. Les latinismes y sont beaucoup moins fréquents que dans les autres écrits français contemporains ; la phrase y est plus claire, plus naturelle, et porte dans son allure dégagée ce cachet gaulois, qui, vers le milieu du seizième siècle, commençait déjà à disparaître sous l'influence du pédantisme et du mauvais goût italien[2]. »

Ce n'est pas le lieu de discuter ce jugement littéraire. Notons plutôt avec quelle modestie Farel, cet auteur si loué par ses contemporains et même par la postérité, nous explique comment il fut amené à prendre la plume : « Il est certain, que desjà il y a environ treze ou quatorze ans, que le bon et fidèle serviteur de Dieu, docteur et pasteur de l'Eglise, Jean Œcolampade, à la requeste d'aucuns bons personnages, m'admonesta d'escrire en langue vulgaire pour

1. J.-B. Baum, o. c., p. XIII, XIV. — 2. *Ibid.*, p. XIV, XV.

donner quelque instruction à ceux qui ne savent en latin, touchant brièvement aucuns poinctz, sur les quelz le monde n'estoit bien enseigné, afin que tous ceux de la langue françoise peussent avoir plus droite intelligence et cognoissance de Jésus.... Combien que regardant ma petitesse, je n'eusse tasché ne proposé de rien escrire... aussi par luy admonesté d'escrire, je ne peu refuser que je ne misse peine et diligence de faire, comme j'estoye enhorté d'un si grand pasteur [1]. »

Comment ne pas regretter de ne pouvoir rien citer de ces pages « en langue vulgaire, » écrites « pour les pauvres brebis de Dieu, » « pour les simples, » le tout tiré de la sainte Ecriture?

Même en écrivant Farel parle ; que devait-ce être, quand il prêchait? Il possède en effet à un rare degré l'art et le goût, il faut dire la passion, de parler au peuple : attaqué, ripostant, insulté, insultant.

¶ Sūmaire/z briefue declaration daucunes lieu fort necessaires a ung chascun Chrestien/ pour mettre sa cõfiãce en Dieu/ et ayder son prochain.

Item/Ung traicte du Purgatoire nouuellemẽt adiouste sur la fin.

Le *Sommaire* de Farel. Première page *.

* Voir note 6. (p. 153.)

2. Un jour, à Montbéliard, on annonce la venue d'un marchand d'indulgences. Le Conseil de la ville refuse d'intervenir. Aussitôt Farel écrit au duc (11 novembre 1524) : « Un de ces fripons et de ces brigands est venu prêcher à Montbéliard, et il se propose, sous l'invocation de saint Antoine, de plumer dimanche prochain les pauvres sujets de Votre Altesse.... Là-dessus nous avons, comme vos fidèles sujets, sollicité le Conseil de Montbéliard de s'opposer à ces blasphèmes et à ces voleries... *nous offrant nous-mêmes* (*et très spécialement Farel*)[2], *dans le cas où nous ne prouverions pas notre dire, à livrer notre corps et notre vie aux châtiments les plus sévères qu'il plairait au tribunal de prononcer*. Mais, en face de ce drôle, leur glaive est resté rouillé dans le fourreau.... Nous vous supplions humblement, très excellent prince, de prendre en considération l'honneur de Christ et le salut de vos pauvres sujets.... Mais afin que personne ne puisse, au nom de la Parole de Dieu, adresser à Votre Altesse ou à nous, le reproche d'avoir fait violence à cet individu et de l'avoir expulsé sans l'entendre, nous consentons bien (si tel est le bon plaisir de Votre Altesse) à le laisser entrer avec sa marchandise, mais à condition qu'il ne prêche, ou ne débite rien qu'après avoir auparavant prouvé qu'il tient de la Parole de Dieu le droit et le pouvoir de le faire [3].... »

Evidemment celui qui écrit ainsi tient bien à la main une épée encore plus

1. *Aux lecteurs fidèles*, p. 219, 220. — 2. La lettre est écrite au nom de Farel et de Gayling. Le texte conservé est allemand. — 3. Herminjard, I, p. 303, 304.

qu'une plume : « Que veux-je, sinon qu'elle flamboie ! » Quelle verve ! quel dédain des circonlocutions et des restrictions ! Comme les choses et les gens sont appelés par leur nom ! Et quelle ardeur ! « Notre corps et notre vie... » pourvu que Dieu triomphe et sa Parole !

Seul sur la brèche, Farel se voit contraint, lui qui n'est pas pasteur, de distribuer les sacrements [1]. A ces époques de crise et de création, la vocation divine dispensait de la vocation humaine. Puis il rentre à Strasbourg, vers avril 1525.

IV

A Strasbourg, Farel retrouve son ancien maître et ami, Le Fèvre d'Etaples, avec Roussel, Michel d'Arande, Védaste, hôtes, comme lui, de Capiton. Après un séjour bienfaisant et fécond de plus d'un an (1525-1526), il repart, traversant l'Alsace, au milieu des plus grands dangers. Il est même sur le point de périr, une nuit d'orage, dans des marécages près de Schlestadt. Il est à Bâle, le 25 octobre 1526 [2], et, se dirigeant vers le centre de la Suisse, il essaie de pénétrer à Neuchâtel. Il avait mis « un surplis de prestre, d'autant que sans cela n'eust esté ouy ; aussy il se transfiguroit, dit le chroniqueur, au commencement sans idolatrie, en plusieurs manières, pour avoir entrée de prescher en la langue franceoise [3]. » Mais au moment où il monte en chaire, il est reconnu et forcé de quitter la ville.

Alors il se retire à Aigle, qui appartenait à Berne. « Estant là arrivé, il luy fust besoin d'user de subtils moyens pour avoir entrée à prescher, et entre autres il se fist maistre d'écolle, et apprenoit les petits enfans à ses propres despens [4]. »

C'est au milieu de novembre 1526 qu'il était arrivé et avait ouvert une école sous le nom d'*Ursinus*. Voici du reste comment il s'annonça lui-même aux Seigneurs de Berne : « Guillaume Farellus, votre très humble et obéissant serviteur, est venu s'établir à Aigle avec l'intention d'y ouvrir une école, pour instruire la jeunesse dans la vertu et la doctrine, et pour se procurer à lui-même les ressources nécessaires à sa subsistance [5]. »

Ce n'était pas là un simple déguisement. *Ursinus* était le nom (latinisé) de sa mère, et le Réformateur était bien doublé d'un pédagogue. — Ne nous lassons pas de noter le même fait ! C'est dans une petite école, celle de Farel, que commence la Réformation de la Suisse romande. C'est dans une petite école, celle de Froment, que commence la Réformation de Genève, et, le jour où la Réformation romande triomphe, Genève proclame l'instruction populaire et obligatoire !

Naturellement, avec Ursinus, la chaire d'école se transforme vite en chaire de temple, et, le 30 novembre, il prêche pour la première fois [6].

1. Herminjard, I, p. 305, n. 3. — 2. *Ibid.*, I, p. 453. — 3. *Ibid.*, I, p. 461, n. 15. — 4. *Ibid.* « Pour Farel ce furent de beaux moments que ceux de son premier séjour à Aigle. Jamais peut-être plus de prudence, jamais plus de douceur ne se montrèrent unis à son zèle. » *Le Chroniqueur,* p. 57. — 5. Juin 1527. Herminjard, II, p. 22. — 6. *Ibid.*, I, p. 461.

Mais la prédication et l'enseignement, ce ne sont que deux moyens de faire briller dans toute sa lumière la vérité. La lumière! La lumière! Farel en a soif. Précisément dans une lettre écrite d'Aigle, et signée Guillaume Farel Ursin (14 décembre 1527), il expose son principe : « S'il y a aucun de voz frères qui soit mal édifié de mes sermons, ne de la doctrine que j'enseigne, non pas appart, mais clairement, non pas darrière, mais davant moy, il contredise. » Car il est sûr « que la vérité vaincra, et que la Parolle de Dieu triumphera et viendra au-dessus [1]. »

Voici du reste, tiré de la même lettre, le récit d'une de ses discussions, qui va nous initier, mieux que beaucoup de détails plus ou moins érudits, à cette propagande lumineuse de Farel.

Il veut montrer aux religieuses de Sainte-Claire, de Vevey, comment on le calomnie. « Desjà y a unze jours qu'ycy en vint ung, pour quester du vin, lequel avoit fort crié, comment tous ceux qui m'ouyent estoient damnés, et que ma doctrine estoit contre Dieu ; lequel je convins [j'abordai] amiablement, ainsy que nostre Seigneur commende de corriger son frère l'ung l'autre. — Je luy demandis s'il avoit presché à Neuville[2]? — Il respondit qu'ouy, desjà effroyé. — Je demandis si le diable povoit prescher l'Evangille de nostre Seigneur Jésus, et si ceux qui ouyent l'Evangille estoient tous damnés ? — Lequel me respondit que non. — Je luy dis : « Pourquoy l'avés-vous presché publiquement ? Je vous prie, monstrés-le, ainsy que l'avés presché, et, si savés aucune chose que j'aye maudie [mal dite], je vous prie, faites l'apparoir : *car je veux mourir si j'ay mal enseigné le povre peuple, rachaté du sang précieux de nostre Seigneur Jésus*[3]. »

Voilà le défi habituel, et l'enjeu, sa vie ; rien de moins. Le frère, de plus en plus effrayé, répond qu'il est venu pour quêter et non pour disputer, et commence « à se tampester. » Mais Farel n'accepte pas ses faux fuyants. Au nom « de l'honneur de Dieu, qui doit nous estre plus cher que toutes choses, » il le presse de s'expliquer. La scène se passe dans la rue, comme tant d'autres aventures et prédications de Farel. Il était inévitable que l'attention de la foule fût attirée. Et en effet bientôt on entoure le frère et Farel. « Ainsy cheminant l'ung avec l'autre, quant je le pressoye de maintenir sa parolle, et qu'il tournoit maintenant de çà, maintenant de là, comme fait la conscience mal asseurée, il me dit à l'oureille : « Tu es ung hérétique, tu tyres les gens du bon chemin. » Aucuns commencèrent de venir de leur œuvre après nous, et je commencis à dire : « Voycy ce beau père qui a presché que tout ce que je presche est menterie, et ceux qui m'ouyent sont damnés ; et mesmement à cest[e] heure, il m'a dit que j'estoye ung hérétique séduisant le peuple! » — Lors il me dit : « Qu'est-ce que je t'ay dit ? qui l'a ouy ? Tu le troves de ta tête ? » — Je respondis : « Ne l'as-tu pas dit davant Dieu ? Dieu n'en est-il pas tesmoing que maintenant tu l'as dit ? Pourquoy nyes-tu ce que Dieu sait et cognoit bien ? Si je suys tel comme tu dis, maintiens-le : on ne te faira point de force ; tu seras ouy ancore mieux que moy. » — Et Farel se met à discuter sur le service dû à Dieu ; il attaque les additions

1. Herminjard, II, p. 72. — 2. Aujourd'hui Noville. — 3. *Ibid.*, II, p. 66.

faites par l'Eglise à la loi de l'Evangile ; il cite les apôtres, bref c'est une prédication complète. « Lors ce frère, comme hors du sens, là où il n'y avoit aucune cause... tyra son bonet de sa teste hors du chaperon, et le rua à terre, jectant et métant son pied sus, disant : « Je suis esbahy comme la terre ne nous abysme! » Je respondis et à peyne, car ce frère crioit comme hors du sens, et, quant ung des présents luy touchant la manche, luy dit : « Escoutés-le, comme il vous escoute, » il dit : « Tu es excommunié ! Metz-tu la main sur moy ? » — Le peuple s'amassait ; la scène se prolongeait et devenait de plus en plus vive ; la police de l'endroit, avertie, se rend sur les lieux. « Et ce pendant ung des officiers vint, et nous mena tous deux en prison, l'ung en une tour et l'autre en l'autre. Le Samedy au matin [quatre jours après], quant on me tyra de prison, je vis le frère davant la justice. » Mais celui-ci fit briller tout autre chose que de l'héroïsme. « Lors le frère se jecta à genoux, comme paravant il avoit fait, disant : « Messieurs, je demande mercy à Dieu et à vous.... Et aussi, Magister, je vous crie mercy, car ce que j'ay presché contre vous, sa été par faux raportz. » — Le frère dut s'engager à aller écouter le lendemain un sermon de Farel, et à dire si oui ou non il prêchait la vérité. Après quoi, il parla encore un moment avec Farel dans la cour du château. « Puys quant le frère feut party, despuys ne l'ay veu et nulles promesses, ne sermens ne l'ont peu fère demourer[1]. »

V

Pendant quelque temps Farel avait travaillé avec plus ou moins de tranquillité à Aigle, où il était venu de son propre mouvement. C'est pour cela sans doute que, le 22 février 1527, le Sénat de Berne lui fit interdire la chaire. « Entendons, disait-il, qu'ilz est très doct, et que prége la vérité de l'Evangile ; ce non obstant, pour ce que n'est pas prestre, voulons que [l'on] le fasse à cesser. » Mais quelques jours après (le 8 mars), Farel reçoit l'autorisation nécessaire, et dès lors les événements se précipitent, qui vont unir ces deux puissances, l'une, un homme chétif, l'autre, le plus fort des cantons. La plus grande de ces deux puissances, c'était encore l'homme ! Le 27 mai, Berne lui donne la permission de prêcher nettement, ouvertement, librement et publiquement. Le 3 juillet, il est confirmé dans ses doubles fonctions de maître d'école et de prêcheur[2].

Alors a lieu la grande Dispute de Berne, qui décide du sort de la Réformation dans le canton, et l'on peut dire dans toute la Suisse, de Berne à Genève. Farel y a assisté ; cinq jours après (1er février 1528), il en repart accompagné d'un héraut et d'une lettre patente[3].

Désormais qu'importent les oppositions? il est missionnaire officiel (avec tous les avantages et tous les inconvénients de cette qualité) de Berne dans la Suisse

1. Herminjard, II, p. 67-71. — 2. « Verbo Domini enuntiando et pueris abcdariis instituendis. » Herminjard, II, p. 31. Le mandement du 27 mai 1537 s'adressait à tous les prédicateurs du pays et territoire bernois. *Ibid.*, p. 26, n. 11. — 3. Herminjard, II, p. 105, n. 3.

romande[1]. Rejeter Farel, ce sera rejeter Berne ! Insulter Farel, ce sera insulter Berne !

En 1525, les Etats de Vaud avaient pris la décision suivante : « Que nulle personne... ne doige avoir, acheter ne garder point de livre fait par le dit Martin Leuter... ou, en maintenant et affermant aulcunes de ses mauldictes et dampnables oppinions et allégations, et ce sous la peine d'estre griefvement incarcérez trois jours..., de recepvoir trois estrapades de corde publiquement..., et si... après avoir recephu les dictes estrapades, si veult estre indurcy et obstiné, qu'il doige estre brûlé, comme faulx et déléal hérétique, avec son livre, si point en avoyt[2]. » — Impossible de proclamer une opposition plus complète.

Mais, un jour, les Bernois apprennent qu'à Lausanne il a été mal parlé de Farel. Immédiatement, ils écrivent : « On a parlé en vostre ville de Lausanne, comme nous [nos] prescheurs d'Allie [Aigle] preschent choses et opinions héréticques... lesquelles paroles pourtent préjudice à la vraye Parolle de Dieu. A quoy à obvier, maistre Guillaume Farel, prescheur de la paroiche et église d'Alie, a proposé de vous visiter et soy excuser de ce que l'on az dict de luy[3]. » L'évêque de Lausanne refuse de recevoir Farel. Nouvelle lettre de Berne. « Si nous apprenons qu'il ait reçu la plus petite injure que ce soit (*quantulacunque*)... nous estimerons que c'est fait à nos propres personnes, à nos propres corps, et nous le récompenserons par la loi du talion. Prenez donc garde que pas un cheveu ne soit touché[4]. » Et trois fois Berne revient à la charge.

Après Lausanne, Neuchâtel. Berne suit son plan habituel, en trois parties successives : 1° d'abord on ne doit « contraindre personne à la foi ; » on ne doit jamais « forcer à croire, ains à chacun laisser sa conscience » ; 2° puis aussi longtemps « que la majorité ne se prononcerait pas pour la bonne cause », « il faut s'efforcer d'assurer la libre prédication dans l'espoir que plus tard la majorité deviendra d'autant plus forte pour abolir les cérémonies » ; 3° et enfin, quand la majorité a prononcé, il ne faut pas résister « à la plus grande partie[5]. » C'est un scandale digne de répression, si « aulcungs... la messe occultement tieignient et observent, et pourtent les enfans aultre part baptiser et principallement [si] les prestres... ne vont point ouyr la parolle de Dieu.... » Donc « que nul mal ne soyt fayt contre la dicte plus grande partie, soit manifestement ou secrètement, en quelque mode et fasson que ce soyt[6]. »

1. Le Pays de Vaud, qui appartenait en majeure partie à la maison de Savoie, était une sorte de confédération qui envoyait ses députés à une diète, ordinairement réunie à Moudon. Les Etats étaient composés des nobles et des députés de quatorze villes et bourgs, qu'on appelait les bonnes villes. Le reste du Pays de Vaud obéissait à d'autres maîtres : 1° Lausanne, les quatre paroisses de Lavaux, une partie de Vevey, Avenches, Lucens et Bulle, formaient le patrimoine du prince-évêque de Lausanne ; 2° les bailliages d'Orbe, de Grandson et de Morat étaient possédés en commun, depuis 1475, par Berne et Fribourg ; 3° les quatre mandements d'Aigle, d'Ollon, des Ormonts et de Bex appartenaient à Berne seule. Herminjard, I, p. 354, n. 1. — 2. Herminjard, I, p. 355, 356. — 3. 3 octobre 1529. *Ibid.*, II, p. 198. — 4. 20 octobre 1529. *Ibid.*, II, p. 200. — 5. A. Piaget, *Documents inédits sur Guillaume Farel et sur la Réformation dans le comté de Neuchâtel*, 1897 (Extrait du *Musée neuchâtelois*), p. 2, 3. — « Il était posé en fait qu'en matière religieuse la majorité des suffrages ferait loi à la minorité.... Ce principe plut à nos Suisses, et Berne [le canton protestant] et Fribourg [le canton catholique] le reçurent comme devant régir leurs bailliages communs. » *Le Chroniqueur*, p. 61. — 6. Piaget, p. 44.

Tout cela n'est pas d'un « libéralisme » très loyal, ni d'une « tolérance » exemplaire[1]. Remarquons toutefois que, si les Bernois furent politiques et rudes, ils n'en arrivèrent pas, comme leurs adversaires catholiques, aux supplices. Ils n'ont décapité, ni brûlé personne.

Ainsi, profitant de tous les incidents, recevant toutes les réclamations, se hâtant d'envoyer des délégations, Berne cherchait à pénétrer partout dans la Suisse romande.

VI

Heureusement que Farel était missionnaire d'un Seigneur plus grand que les très redoutés Seigneurs de Berne.

Et alors a lieu cette prodigieuse mission, aussi captivante qu'un roman de cape et d'épée, aux aventures héroïques, aussi solennelle qu'un récit de martyre. « Que veux-je, sinon qu'elle flamboie ! » Maintenant elle flamboie et jette de tous côtés ses éclairs !

A partir du 22 janvier 1530, il s'est transporté d'Aigle à Morat. Il attaque de nouveau Neuchâtel, par plusieurs visites. On lui ferme les portes. Il descend à côté, chez le curé de Serrières, Emer Beynon, un ami secret de l'Evangile[2]. Le curé n'ose lui confier sa chaire. Farel prêche devant l'église. « Beaucoup de Neuchâtelois étaient accourus pour l'entendre ; ils l'emmenèrent en ville et le conduisirent à la Croix-du-Marché de dessus la plateforme[3]. » Il y a du bruit. On crie : A l'eau ! à l'eau ! Il part, revient. On finit par lui ouvrir la chapelle de l'Hôpital[4].

Il attaque les environs. Un manuscrit raconte qu'un jour Froment, qui l'accompagnait, arrache des mains du prêtre l'hostie et crie au peuple : « Ce n'est pas icy le Dieu qu'il vous faut adorer[5]. » En tout cas, ici se place l'épisode de Valengin qui a excité le talent descriptif de tous les historiens.

Mais, en 1897, M. A. Piaget, archiviste d'Etat et professeur à la Faculté des lettres de Neuchâtel, a retrouvé les actes du procès auquel cet épisode donna lieu, et nous reproduisons la déposition si vivante, si saisissante de l'un des témoins, Pierre Purry : « Il estoit le jour de Nostre Dame, my-oust, au lieu de Cernier, auquel lieu il ouyt preschez Pharellus, et digna [dîna] avec luy, et entendit qu'il vouloit [h]astivement retourner à Neufchastel pour faire sa prédication ;

1. Le cas de Claude de Neuchâtel, sire de Vauxmarcus, est notable. En 1531, il abolit la messe à Saint-Aubin, pour faire sa cour aux Bernois. « Puisque c'est moi qui suis leur Seigneur, dit-il, je n'ai pas à tenir compte de l'opposition de la majorité. » Mais, deux ans plus tard, pour faire sa cour aux Fribourgeois, il rétablit le catholicisme. Herminjard, II, p. 342, 354 ; III, p. 76-77. — 2. *Le Chroniqueur*, p. 79, 80. — 3. Farel (c'est lui-même qui l'écrit à un de ses amis, 15 décembre 1529) prêche « aux portes des villes, dans les villages, sur les places, dans les maisons, » malgré l'opposition des « tondus. » Herminjard, II, p. 219. — 4. *Ibid.*, p. 266, n. 6. — 5. A. Piaget, o. c., p. 6 et n. 3. Le récit est pris dans une *Vie de Farel* écrite, à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, par un auteur anonyme qui semble avoir puisé, pour certains détails, à une source ancienne et digne de foi. Voir aussi p. 18.

pour quoy fust esmeu de l'acompaigner, et quant il[s] furent au lieu de Valengin, devant une croix, vers l'Eglise, veinrent six ou sept prestres, qui commancèrent à interroguer le dit Pharrellus, en latin et en françois, en pluseurs argument[s que il n'entendoit pas, et, en disputant, ce partit ung d'eulx, et s'en allist par le bourg du dit Valengin, ne sçaist se il allist au chasteaulx, ou aultre part. Sependant se misrent en chemin pour aller contre Neufchatel. Et quand ilz furent de là du pont, depuis les fenestres, les dames ou damoiselles commancèrent à crier à haulte voix : « Juifz, Serrazin, héréticques, » et aultres injures.... Et quant ilz procédoyent en leurs chemins, ilz veirent venir de loings l'Espagnolz et aussi son beaulx-frère... que cheminoyent fort [h]astivement après eulx. Et adonc le dit Pierre Purry dit audit maistre Guillame Pharellus, et à son clerc, qu'ilz se h]astissent, car il craingnoit que ses [ces] gens, que venoyent, ne heussent maulvaise voulentez contre eulx, et fist aller devant ledit maistre Guillame, et cheminoyent bien fort, combien que ceulx qui venoient après cheminoient encore mieulx, car ilz les prirent. Et quant ledit Pierre Purry veist la fureur d'iceulx, il leurs dit : « Messires, garder que vous ferés.... » Et les retenoit tant qu'ilz pouvoit.... Adonc ilz procédèrent furieusement contre le dit maistre Guillaume, en le interrogant, et puis commancèrent de le frappez et le tirez par les cheveux. Et veit partir ung aultre, noir, qu'il entend qu'estoit l'ung des bastardz de la maison de Valengin, avec son espée nue en la main,... et l'Espagnolz retourna contre luy et deffendit le cop. Et incontinant après viendrent plusieurs aultres, comme ma damoiselle de Ronçoit[1], avec ung piton[2] en sa main, et sa fille avec une eschine de bois en sa main, et plusieurs aultres femmes. Et veit aussi Conrard Jannin avec une espée nue en sa main, ne sçait se [si] c'estoit pour le batre, combien qu'il luy donnoit parolles rigoreuses. Et il veit aussy messire Jehan Cordier et messire Jaques Bisard, et veit aussi comment messire Cordier prist ledit maistre Guillame par les cheveux, et le gecta [jeta] par les chemins, contre terre, plusieurs foys, et le trannoyent en le battant et frappant dessus teste, des poing[s], de piton, d'eschines, sus bras, espaules et visaiges, tellement que son visaige estoit tout en sang et que l'on ne ilz congnoissoit point face d'homme. Depuis de sà [çà], de la Malatière jusques devant la chappelle, le menèrent toujours batant. Et quant ilz furent devant la dite chappelle, ilz fust pris par messire Jehan Cordier et Urselin, et le firent agenoillez devant la dicte chappelle, en lui disant : « Adore ton Dieu, qu'est dedans ceste chappelle, et luy dit qui te saulve, » et lui frappant la teste contre la chappelle en telle sorte que le sang demoura contre icelle dite chappelle[3]. Lequel respondoit tousjours qu'ilz vouloit adore[r] Jhesucrist, le Saulveur du monde, en demandant justice. Alors ilz fut mené au chasteau, où ilz fut lavé avec ung peult d'eau. Et

1. « Madame de Ronçoit, la principale inculpée, dont la fille s'appelait Philippe, était sans doute l'une des gentilles-femmes de la suite de Guillemette de Vergy. » A. Piaget, p. 13, n. 2. — 2. Gros morceau de fer. — 3. « Les marques duquel six ans après furent trouvées. » *Vie de Farel,* dans A. Piaget, p. 7.

veit les deux demoiselles, assavoir de Ronçoit et sa fille, qu'estoient ensanglantées, et leurs sembloit qu'elles eussent fait grant vaillance[1]. »

Sans doute, Farel put alors rentrer à Neuchâtel, où le moment était venu de porter le dernier coup à l'ennemi. La première expédition bernoise s'occupait de délivrer Genève. Les évangéliques étaient enhardis. En septembre 1530, Farel affiche des placards dans les carrefours de Neuchâtel, « contenant ce que s'ensuyt : que tous ceulx qui dient la messe sont meschans, meurdriers, larrons, regnieurs de la passion de Jhesucrist, et séducteurs de peuple, et que ainsy le voulloit soustenir et prouver par la sainte Escripture[2]. »

Les chanoines et les chapelains lui intentent un procès. Le 24 septembre, les juges, n'osant se décider, renvoyèrent l'affaire devant le Conseil de Besançon, qui remit le tout au prochain Concile général ou à l'Empereur.

Mais six jours après c'était Farel qui intentait un procès au vicaire de Neuchâtel, celui-ci l'ayant traité d'hérétique. Il soumettait au tribunal un long mémoire contre la Messe, où nous lisons cette phrase : « Le canom de leur Messe... est plain de blasphèmes et de touttes meschancetez, car ce n'est que ouvraige de savaiterie, retacuné d'ungs et d'aultres, ainsin qu'un chescung pape et papillon y a voulu mectre son tacon[3]. » Toujours indécis, le tribunal renvoya encore l'affaire au Conseil de Besançon, puis revint sur cette sentence, et renvoya l'affaire à la justice spirituelle de l'évêque de Lausanne.

Mais les évangéliques de Neuchâtel étaient plus pressés, et les 23 et 24 octobre 1530, la Collégiale fut tout simplement saccagée[4]. Les pioches, les haches, les marteaux eurent bientôt raison des saints et de leurs images, et, le 4 novembre, après un vote qui donna 18 voix de majorité à Farel et à ses amis, le culte catholique fut officiellement aboli à Neuchâtel[5].

C'était évidemment une violente époque, où les hommes avaient la main aussi lourde que l'esprit prompt, où, prêts sans cesse à donner leur vie, les adversaires d'un monde d'iniquités et de violences ne se croyaient pas obligés à respecter beaucoup les symboles de ces erreurs et de ces crimes.

La châtelaine de Valengin se plaignait en termes dont la mélancolie pourrait nous toucher ; elle s'appelait elle-même « une pouvre ancienne Dame ; » elle invoquait sa « viellesse ainsi tormentée, » et, non sans bon sens, s'écriait : « Je ne crois point que ce soit selon les vieux Evangiles ; s'il y en a de nouveaux qui fassent cela faire, j'en suis esbahie[6] ; » et plus douloureusement encore : « Moy et

1. A. Piaget, p. 16-17. — 2. *Ibid.*, p. 23. — 3. *Ibid.*, p. 33. — 4. Farel passe pour avoir prêché dans la chapelle de l'Hôpital jusqu'au dimanche 23 octobre. « Ce jour-là, dit Vulliemin, il lui échappa de dire à ses auditeurs qu'ils ne devaient faire moins d'honneur à l'Evangile que les papistes à la messe, et que, puisqu'on la disait dans la grande église, l'Evangile aussi devait y être annoncé ! Il dit, et les voilà qui le mènent à l'église en grand tumulte, qui s'en emparent par la force, et qui le font monter en chaire, où il fit bien l'un des plus forts et des plus entraînants sermons qu'il ait jamais faits. » (*Le Chroniqueur*, p. 81.) Mais les notes du procès avec le vicaire montrent que Farel, au moins le 21 septembre, sinon régulièrement depuis lors, avait prêché sur la colline où se trouve la Collégiale, sinon dans la Collégiale même. Car le citoyen qui parut au vicaire venir du sermon de Farel, et devant lequel le vicaire déclara que le Réformateur était un hérétique, « venait en bas. » Piaget, p. 28, n. 6. — 5. *Ibid.*, p. 42. — 6. Herminjard, II, p. 311, n. 6.

mon peys summes contrains, et je cognoys que c'est ung monde nouveau, auquel signiorie est forcée, justice rompue, vérité et loyaulté perdue[1]. »

Très bien ; il est fâcheux seulement que « la pouvre ancienne Dame » et ses amis n'aient pas eu un mot de blâme contre les horreurs commises depuis des siècles, et jusques sous leurs yeux, à Lausanne, à Genève, en France, par une Eglise immorale, ignorante et sanguinaire. Et qui donc avait taché du sang de Farel les murs de la chapelle même de Valangin ?

C'est la bataille ! Quand une guerre a été rendue inévitable, ceux qui soutiennent la cause de la vérité peuvent être entraînés à des représailles regrettables. Toute guerre est mauvaise. Mais ni les malheurs ni les fautes ne doivent nous empêcher de saluer le triomphe de l'idée et l'héroïsme de ses défenseurs.

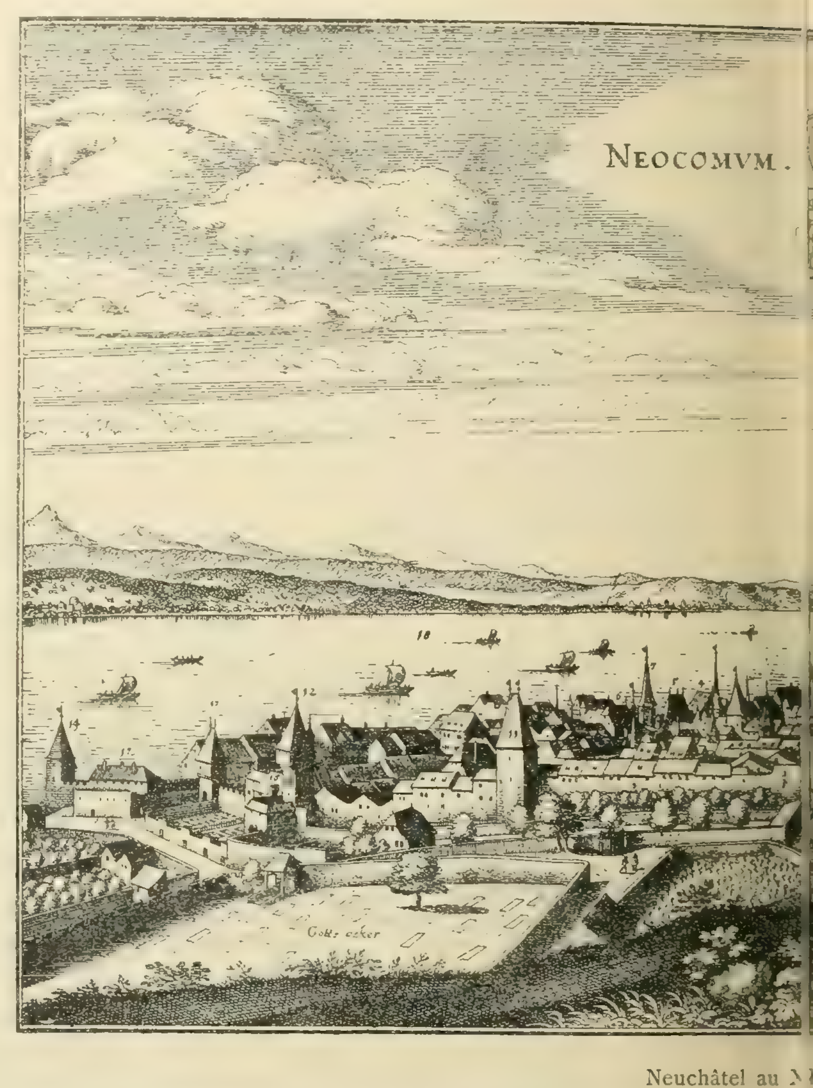
C'est la bataille ! et Farel, son épée à la main, continue à crier : « Que veux-je sinon qu'elle flamboie ? » Le voici à Grandson.... Les femmes envahissent l'église. « Les prédicants, dit un manuscrit du temps, furent merveilleusement mal accoustrés ; » et le lendemain l'envoyé de Berne, après enquête, écrivait : « Les prédicants ont le visage aussi déchiré que s'ils s'étaient battus avec des chats, et l'on a sonné contre eux le tocsin comme pour une chasse aux loups[2]. »

C'est la bataille ! Un enthousiasme passionné emporte Farel. Aucun catholique n'avait été plus catholique. Il avait été « abismé en toute idolâtrie et malédiction papale. » Dieu l'a retiré « des infections tant puantes, pour porter l'œuvre de vie, en chassant l'ennemi autheur du péché et de mort. » Ne serait-il pas « merveilleusement ingrat » si continuellement il ne remerciait Dieu de tout son cœur et ne s'employait « à tascher que tous soyent participans de tel et si grand bien[3] ? »

Et voilà pourquoi il va, à travers le lac, à travers les montagnes, à pied, dans le froid, attaqué, attaquant, toujours prêt à livrer bataille, dans le cimetière[4], sur la place du marché, dans la rue, tantôt soulevé par l'enthousiasme populaire, qui le jette dans la chaire de l'église, tantôt repoussé, battu, meurtri, à demi-

1. Herminjard, II, p. 313. — 2. *Ibid.*, p. 362, n. 1. « Farel et ses deux compagnons d'œuvre, Claude de Glantinis et Henri Pourcellet font chaque jour de nouveaux progrès. Ils vont de lieu en lieu brisant les croix, convoquant les communautés, réformant le pays avec une merveilleuse audace. » C'est la bataille ! (*Le Chroniqueur,* p. 80.) Ceux de Grandson écrivent aux députés de Berne et de Fribourg : Ils ont détruit tous nos autels, épouvanté nos prêtres, appelé nos messes punaises et infâmes.... Puis, Maître Guillaume et ses complices allaient se mettre aux stalles à l'heure accoutumée du culte pour troubler les bonnes gens qui venaient faire leurs oraisons, et d'autres « levoyent par sus leur testes une bûche de boys, en disans par derrision : « Velà vostre Dieu, » et plusieurs aultres parolles deshonnestes, parolles prolixes à racompter.... Item... avoit esté donné par arrest de noz devant-dits sauverains Seigneurs... l'heure et le lieu déterminés pour prescher, affin que les dits religieux, avant et après la dite heure deussent et peussent commencer et acomplir leurs offices accoustumés, et nous les ouyr pareillement. Mais le dit maistre Guillaume, prédicateur, pour donner empeschement et retardacion à l'office, a casi tousjours anticipé et prolongué oultre mesure l'heure en ses dites prédications, voyre tenir, tant en sonnant qu'en preschant le matin, depuis cinq et six jusques à neuf et dix heures ; et, après avoir presché luy-mesme bien longuement, faire remonter et prescher ung aultre après luy, et puis oncors ung aultre.... » Herminjard, II, p. 368, 369. — 3. *Epistres à tous Seigneurs et peuples*, à la suite de : *Du vray usage de la croix*, édit. Fick, p. 177-179. — 4. A Payerne. Herminjard, II, p. 344.

mort. A Ollon, les femmes l'assaillent et le maltraitent [1]. A Bevaix, le prieur et ses moines entrent dans l'église pendant qu'il prêche et le chassent, après l'avoir accablé de coups [2]. A Saint-Blaise, le curé ameute le peuple, et Farel rentre à Neuchâtel épuisé, défait, crachant le sang, presque méconnaissable [3]. A Grandson, les femmes lui déchirent le visage. A Valangin, sa tête frappe contre le sol, il est couvert de sang [4]. Et il va, toujours infatigable, toujours debout, toujours confiant dans de nouvelles victoires, parcourant la Suisse romande, la soulevant, l'ébranlant, la secouant de ses bras robustes, de sa foi ardente, faisant sortir de ses montagnes et de ses villes tout un peuple nouveau. « Que veux-je, sinon qu'elle flamboie ? »



Neuchâtel au M…
1. Notre-Dame. 2. Le château se…

VII

On le voit de loin, le Neuchâtel de Farel et du seizième siècle. C'est un groupe de tours, de murailles, formé par le château et la Collégiale. Ces vieux bâtiments jaunes dominent la ville et le pays. Ils sont admirablement conservés. Mais ils sont... tout ce qui reste, avec une ou deux tours.

J'escalade la colline. L'église (*Page* 166) est moitié romane, moitié ogivale, pas trop grande. Ici Farel tenait, subjuguait, passionnait et domptait son auditoire frémissant. En revanche, il dut rarement se promener dans le cloître, à côté. (*Page* 167.) Les méditations mélancoliques et oisives n'étaient pas son fort.

1. *Le Chroniqueur*, p. 65. — 2. *Ibid.*, p. 87. — 3. *Ibid.*, p. 89. — 4. C'est dans ces tentatives d'évangélisation que Farel prêcha au Landeron, resté définitivement catholique, et où se trouve la chaire dont nous parlons à la page suivante. En 1538, les bourgeois de Neuchâtel avaient établi au Landeron un châtelain zélateur de la Réforme, Jean Hardy. Emprisonné à Dôle pour la religion (1531), menacé plusieurs fois de la peine capitale, il n'avait dû sa délivrance qu'aux efforts de Berne et à l'intervention de l'avoyer J.-J. de Watteville. (Herminjard, V, p. 94, n. 1.) Voir : Lettre de Louis d'Orléans aux IV ministraux, à Neuchâtel, 25 mai 1531 (?), leur ordonnant de laisser en paix les gens du Landeron, qui veulent rester fidèles à l'ancienne Eglise (*Ibid.*, II, p. 334) ; lettre du Conseil de Berne au Conseil du Landeron, 14 mars 1537, l'exhortant à embrasser l'Evangile. (*Ibid.*, IV, p. 200.)

Redescendons. Où logea le Réformateur? On n'en sait rien. Le plus probable est de penser qu'ici comme ailleurs les pasteurs succédaient aux chanoines [1]. Or les chanoines habitaient, à côté de la Collégiale, des maisons dont une ou deux existent encore. L'une, celle du coin ouest, a des fenêtres gothiques et s'appelle la « vieille cure ». L'autre, à côté, a été rebâtie en 1600, quelques années après la mort de Farel. Ces deux bâtiments ont bien encore, à peu près, l'air qu'ils avaient alors.



après Mérian.)
a Maison de ville. 16. L'hôpital.

Au Musée, on conserve quelques reliques de Farel intéressantes, sinon absolument authentiques.

L'une est le fauteuil (*Page* 168) sur lequel il s'asseyait en chaire, meuble singulièrement simple et fruste, et qui fait contraste avec l'élégance de la chaise de Calvin à Saint-Pierre. L'autre est plus fragile encore que ces quelques morceaux de bois. C'est une coupe en verre (*Page* 169), d'une légèreté extrême. Farel s'en serait servi pour donner la Cène. On montre aussi un verre (*Page* 170) que Farel aurait une fois utilisé pour le même usage.

Mais la vraie relique, la relique symbolique, ce serait la chaire démontable et portative, dont Farel aurait usé dans quelques-unes de ses courses missionnaires. On s'en empara et on la garda au Landeron. Avec des courroies de cuir, Farel pouvait en attacher les morceaux sur son dos, et en avant! Où que ce soit, en quelques minutes, elle était facilement dressée. Et la bataille commençait. — Malheureusement la chaire que l'on voit actuellement au Landeron (*Page* 168), n'inspire aucune confiance aux archéologues neuchâtelois : avec raison, semble-t-il, tellement elle est lourde, indémontable et point portative.

1. La Seigneurie avait laissé installer dans les cures, jadis propriété des chanoines, les deux pasteurs. Mais elle refusa de se charger de l'entretien des immeubles. Aussi Farel dut-il, après son retour à Neuchâtel, abandonner sa cure qui menaçait ruine, et se loger « en maison de louage ». Herminjard, V, p. 82, n. 18.

VIII

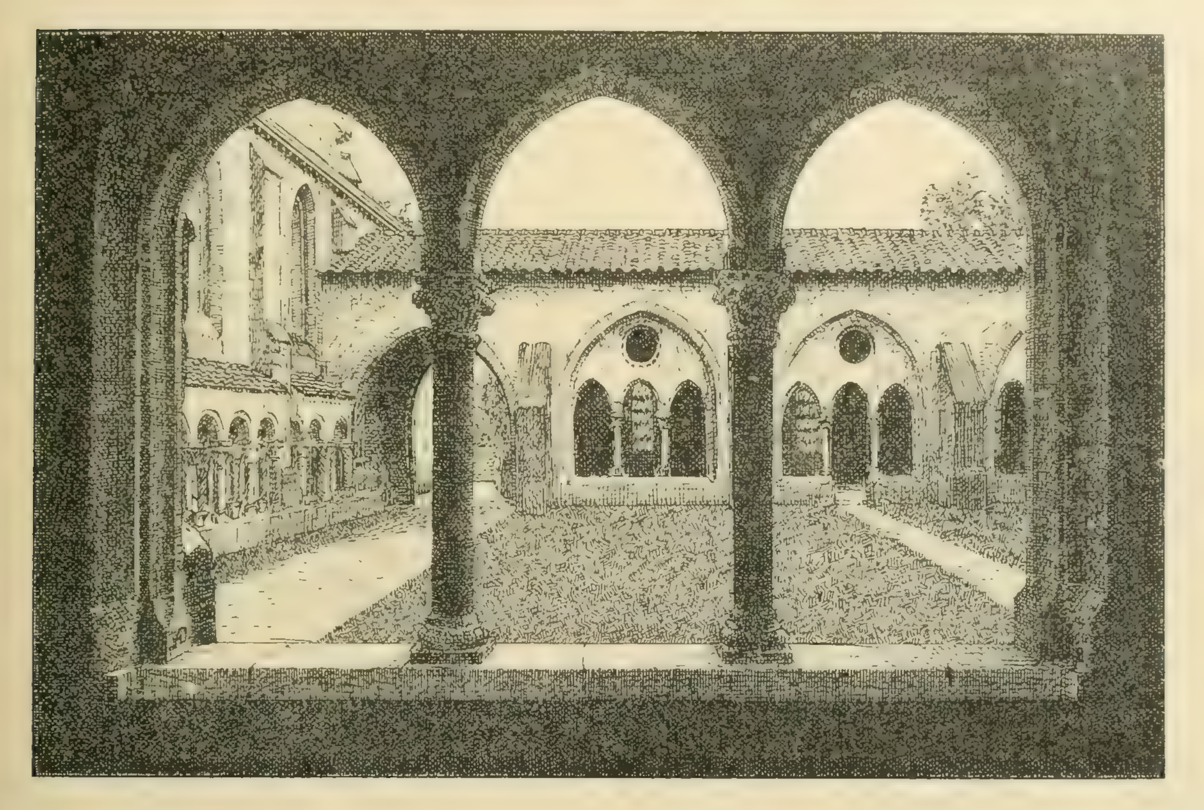
La charge de pasteur officiel de Berne, le canton politique et rude, n'avait pas empêché Farel d'être un vrai missionnaire de Christ[1]. Ses qualités, et même ses défauts d'homme de guerre, ne l'empêchèrent pas de posséder quelques-unes des plus belles vertus de l'homme de paix.

Il estime et recommande la *douceur*. « Continue, écrit-il à Fabri, d'attirer (*pellicere*) à Christ avec une grande douceur[2]. » Il s'exprime d'une façon plus originale dans

L'église de Neuchâtel. (p. 164)

1. En 1532, il est à Morat. Il est au synode vaudois du val d'Angrogne (12 septembre) avec Saunier, son compatriote. Il est chez lui, dans le Dauphiné; son père est mort, sa mère vit encore. Il achève de décider et d'entraîner ses frères. Enfin il est à Genève. Une lettre d'Antoine Saunier à Farel, du 22 septembre 1533, donne les détails suivants sur la famille de Farel, à cette époque. « De là m'en suys venu en vostre ville [Gap], là où y avoit ung merveilleux bruit. J'ay parlé de nuyt à l'amblée [d'emblée], environ deux heures, à vostre belle-seur, la femme de Gauchier [frère cadet du Réformateur, greffier de la cour épiscopale de Gap], laquelle a fort bon cueur (Dieu le luy veulle maintenir et augmenter!), et m'a conté tout l'affaire. Premièrement, vostre frère est en prison... à cause de quoy ne fault que Claude [Claude Farel; il était en Suisse depuis le mois d'août] vienne.... Après, m'en vins à Villeneuve [-lès-Avignon], où parlys à vostre seur [qui avait épousé noble Honorat Riquetti, l'un des ancêtres de Mirabeau] et beau-frère, et si [s'y] trouva maistre Antoine Aloaty [qui avait épousé Claudine Riquetti, fille d'Honorat et par conséquent nièce de Farel] et sa femme. » (Herminjard, III, p. 81-83.) — Farel lui-même écrit, le 25 avril 1534, « au sainct vaisseau de Dieu esleu, » à Marguerite de Navarre, pour l'intéresser au sort de son frère, toujours prisonnier, et du quel l'évêque a déjà tiré « six cens escuz. » « Qu'on soye content, dit-il, et que le pouvre personnage soit délivré ». Et puis vient ce cri, qui s'échappe du plus profond de son cœur de

les lignes suivantes, où des sentiments assez contraires luttent ensemble : « Combattez avec constance, mais avec ordre et sans trouble, pour voir si ces bêtes insolentes seront attirées par la douceur, et seront retenues par un nœud solide. Il faut combattre avec des raisons qui ont la force de l'Ecriture, mais qui respirent



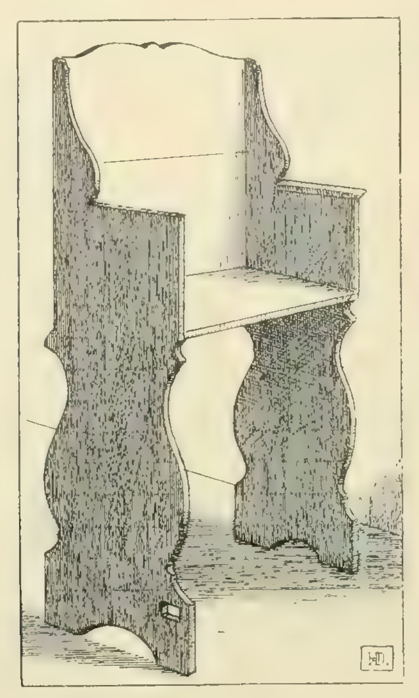
Le cloître. (p. 164)

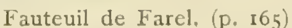
toute la modestie de Christ [1]. » Aussi il sait écouter, sans se fâcher, les critiques de son ami Œcolampade : « Plus tu es porté à la violence, plus tu dois t'exercer à la douceur et dompter la magnanimité du lion par la modestie de la colombe. Il faut conduire, non tirer, les hommes [2]. » — « Avec ta permission, je te dirai, comme un ami et comme un frère à un frère, que tu ne sembles pas te souvenir toujours de ta charge. Tu as été envoyé pour évangéliser et non pour maudire [3].... Il ne suffit pas que tu sois doux aux amis de la Parole ; aie soin d'être doux même à ses ennemis.... J'approuve, je loue le zèle, pourvu que la douceur

fils : « Et la pouvre vefve, la mère tant plaine d'angoisse, la quelle vous soit recommandée. » (*Ibid.* p. 169-172.) — 2. 22 avril 1536. Herminjard, IV, p. 38. Il est vrai que, dans la même lettre, parlant de moines, il les appelle : « ces ânes qui braient contre Christ. » (*Ibid.*, p. 39.) Dans une autre lettre (21 novembre 1536) au même correspondant, il dit : « Ne précipite rien, mais fais tout avec maturité.... Recommande tout au Seigneur, Lui demandant de te donner son esprit de sagesse et de prudence. » *Ibid.*, p. 109.

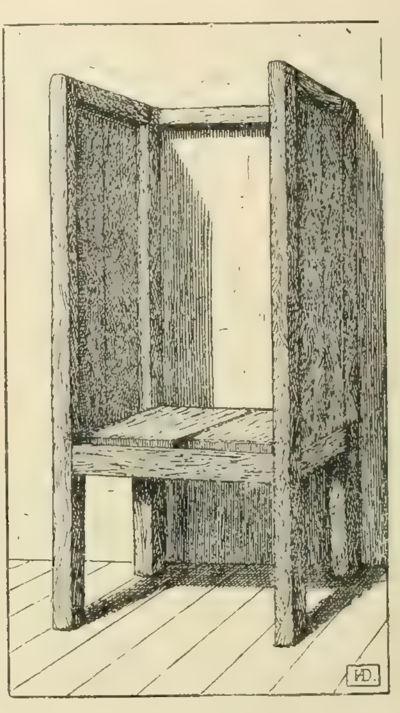
1. Herminjard, IV, p. 112. — 2. *Ibid.*, I, p. 255. — 3. *Ibid.*, p. 265. Œcolampade écrit à Farel, le 9 mars 1526 : « Jusqu'ici Dieu a exaucé mes prières en ne me donnant ni les richesses ni la pauvreté. La médiocrité sera toujours pour moi la magnificence : *nobis enim tenuitas pro magnificentia fuerit.* » Herminjard, I, p. 418.

ne soit pas absente[1]. » Dans l'exemplaire imprimé de cette correspondance qui appartenait à Farel, aujourd'hui à la Bibliothèque de Genève, le nom du destinataire manquait; Farel l'y a inscrit lui-même, conservant ainsi à la postérité le souvenir de ses faiblesses et de ses défauts. Et, en définitive, Œcolampade, qui le connaissait si bien, pouvait dire à Luther : « Rien n'est plus candide que





Fauteuil de Farel. (p. 165)



Chaire portative de Farel. (p. 165)

Farel. Quelques frères lui voudraient un zèle plus modéré envers les ennemis de la vérité : mais moi je trouve cette vertu admirable et, si elle est exercée avec discernement, non moins nécessaire que la douceur. Tu reconnaîtras, dès le premier entretien, de quel esprit il est animé[2]. »

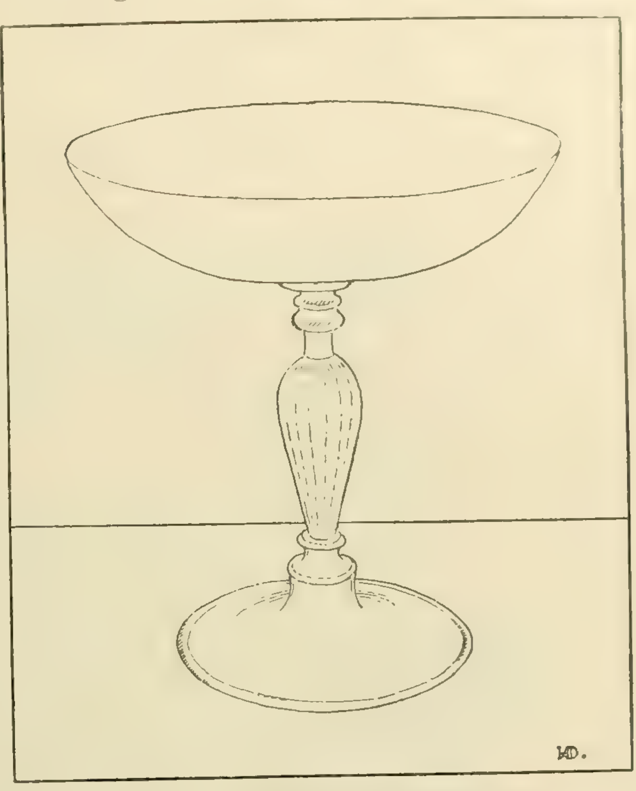
Il est extrêmement *modeste*[3]; on le vit bien à la façon dont il céda peu à peu

1. Herminjard, I, p. 266. — 2. *Ibid.*, p. 216. Dans ses *Vrais Pourtraits* (1581), Bèze dit à Farel :

> Ta foy, ta piété, ta loyauté constante,
> Et ta grave douceur, Farel, t'ont couronné
> D'un honneur éternel....

3. Ses amis l'appelaient souvent « l'apôtre des Allobroges, » et lui envoyaient même leurs lettres avec cette adresse. Il écrit un jour (5 mai 1537) à Capiton : « Tu m'accables trop de titres et tu me désignes à l'envie. Plût au ciel que tu voulusses te modérer autant que je m'efforce de me cacher.... Quelle n'a pas été l'émotion des ennemis de l'Evangile, quand ils ont vu sur ta lettre que tu m'appelais apôtre des Allobroges. Voilà le pape ! voilà l'apôtre ! voilà le nouveau pontife... Avertissons les frères d'être sobres dans leurs adresses, et ceux qui m'écrivent souvent, qu'ils mettent seulement : à G. Farel, Genève. De toutes les façons je m'efforce de désarmer l'envie ; autant que je le puis, je me cache en Christ, et je désire que de meilleures choses soient faites par d'autres, comme elles sont faites grâce à Dieu. Calvin et Viret sont rendus responsables de tout, parce qu'ils agissent mieux et plus, et les ennemis ne m'en veulent pas tant.... Je t'en supplie, toi et tous les autres, ne m'écrivez que comme à un homme de rien, ce que je suis. » *Opera*, X^b, p. 97-99. Herminjard, V, p. 434-439.

la première place à Calvin, lui, dont Berthold Haller disait : « Il est le Mécène des pasteurs bernois, » lui, dont Bucer disait : « Tu es seul notre couronne de France[1]. » Ici, il nous faut transcrire les lignes où il demande qu'à la place de son *Sommaire* (dont le succès cependant avait été si grand) on prenne l'*Institution* de son « frère » Calvin :

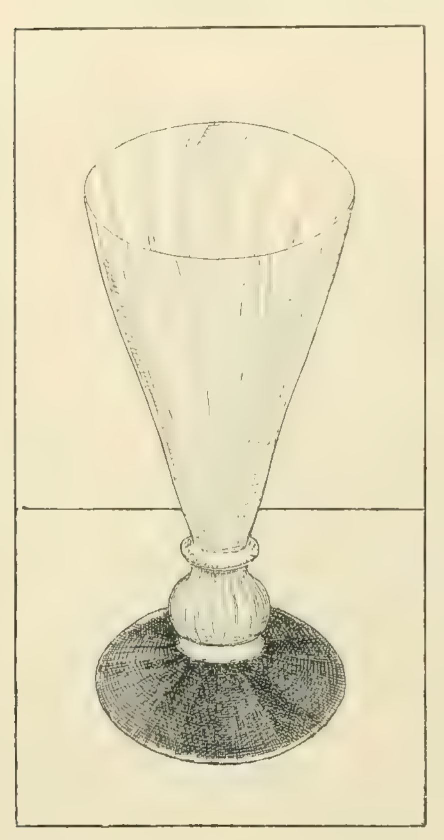


Coupe de communion de Farel. (p. 165)

« Entre les autres, mon bon et entier frère, participant de la croix de Jésus, avec tous les fidèles serviteurs du Seigneur, marchant droitement en l'œuvre de l'Evangile, n'entrant que par la porte de la vocation très saincte et très certaine, et ne sortant que par le commandement de Dieu, Jean Calvin, selon la grâce que Dieu luy a donnée en son *Institution*, qu'il a dédiée au Roy de France, si amplement a traité tous les poinctz touchez en ce Livret, et autres, qui appartiennent à la conservation et intelligence de la doctrine de Jésus, en confutant tout ce que les adversaires peuvent amener; tellement que par grande grâce de Dieu, surmontant non seulement ce que j'ay touché, mais ce que je pourroye toucher, a osté l'occasion à moy, aux autres, et la matière d'en vouloir plus plainement escrire, et de tascher de faire sur ce une œuvre plus grande; par quoy n'estime estre nécessaire d'autre chose, fors que de envoyer tous à une telle et si excellente œuvre. Suppliant tous, qui auront veu mon petit Livret, et qui à bon droit désirent plus ample déclaration de ce que sommairement icy ont veu, qu'ilz regardent en celle *Institution*, laquelle regardant ilz n'ont plus besoin de ma petitesse, et de prendre peine à lire ce petit Livret. Mais puisans trop plus grosse abondance d'eaul célestielle en la dite *Institution* qu'en ces gouttes très petites,... de là se transportent à la mer de toute doctrine, ès sainctes Escritures... Qu'on lise donc celle belle *Institution*.... Pour servir à la vérité et pour obvier à mensonge, revoyant ce petit Livret, j'ay derechef touché et adjousté... et sur ce je n'ay fait long procès, à cause... que Calvin très amplement à tous a satisfait; duquel je désire qu'on prenne, car certainement son œuvre tant me plaist en nostre Seigneur, que volontiers, s'il estoit en mon pouvoir, je retireroye ce Livret, comme digne d'estre mis et retiré à part en donnant lieu (faisant

1. Herminjard, II, p. 128.

place] à une tant excellente œuvre, qui, par la grâce de Dieu, est venue en place qui à bon droit doit estre veue et lue[1]. » Quelques années avant, sa modestie vis-à-vis de Zwingle n'avait pas été moins remarquable : « Je t'en conjure, lui écrivait-il [9 juin 1527], si tu vois quelque œuvre à faire, avertis, ordonne, commande, car si c'est la volonté de Dieu, je suis tout disposé à m'y appliquer[2]. »



Verre de communion de Farel. (p. 165)

Il est très *sensible*. Calvin l'appelle : « mon frère très doux, très suave ; » et encore : « mon âme (*animus meus*). » Il s'étonne de sa puissance de souffrance. « Viens, écrit Calvin à Viret; autrement nous perdrons Farel, accablé de dégouts (*tædio*). Je n'aurais pas cru que pareille douleur pût saisir ce cœur de fer[3]. »

On ne peut dire qu'il fut tolérant, mais son cœur de théologien sut être *large*. Homme d'action, et surtout homme de la Bible, il s'en tenait aux doctrines essentielles de l'Evangile, sans abuser de la métaphysique. Caroli n'alla-t-il pas jusqu'à l'accuser, du reste comme Calvin, d'arianisme ? Surtout il avait soif d'union entre tous les vrais protestants. Il faut lire son admirable lettre à l'ami, au collègue de Luther à Wittemberg, Pomeranus [Bugenhagen], à propos des discussions relatives à la Cène : « Que l'amitié se resserre entre ceux qui reconnaissent que le Christ nous a été fait de la part de Dieu sagesse, etc....

» Qu'il ne nous semble pas honteux de nous avouer vaincus, puisque Pierre aussi, après avoir vaincu les prêtres et les scribes, céda à Paul.... Mon cher Pomeranus, j'ai voulu balbutier tout cela auprès de toi pour que tu le comprennes : je ne désire rien que l'union et la concorde de l'Eglise, et elle se maintiendra facilement si nous avons la même charité, si nous sommes unanimes dans nos sentiments, sans contention, sans vaine gloire, estimant humblement les autres plus excellents que nous mêmes, etc....[4] »

1. *Aux lecteurs fidèles*, p. 231-234. — 2. Herminjard, II, p. 20. Encore un exemple de cette étonnante modestie. Il écrit à Calvin, en le priant de lui corriger certaines lettres : « Tout ce que j'ai, c'est que je ne suis jamais content de moi.... Mais ma tête est trop dure... et j'ai été si longtemps Farel que je ne puis plus être un autre, en écrivant. Je ne puis chasser mes figures, mes barbarismes, mes solécismes. Mon style n'a aucune clarté.... Voici mes lettres à Bucer. Je t'en prie, ne les lis pas, mais fais les lire par quelque oisif. Pourquoi te fatiguerais-je par mes inepties ? Si tu as un moment, fais-t'en lire un morceau... et tu me rendras un bien agréable service, si tu m'invectives, comme je le mérite. » (27 août 1550, *Opera*, XIII, p. 632.) — 3. 23 avril 1537, à Viret. Herminjard, IV, p. 230. — 4. Herminjard, I, p. 395-397.

VIII

Tel fut le lutteur. Que serait-ce si nous l'avions vu — avec son corps trapu, de pauvre apparence, son teint brûlé par le soleil, sa figure osseuse aux traits rudes et forts, la barbe longue et mal peignée, l'œil en feu, la bouche large d'où



Portrait de Farel
d'après le tableau conservé à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

sortait une voix tonnante... sur la place publique, ou dans la cathédrale, effrayant, entraînant les masses ?

Et que serait-ce surtout, si nous l'avions entendu ? Il ne nous reste aucun discours de lui. Il improvisait. Nous ne dirons pas que le vent a emporté ses paroles, mais elles sont restées cachées dans le cœur de ceux qui les entendaient. Et cependant nous pouvons très bien nous faire une idée de cette éloquence, une des plus grandes de son siècle, a-t-on dit, car ses écrits, même ses écrits les plus dogmatiques, sont de vrais discours. Ainsi le voilà qui, dans son *Sommaire*, expose comment l'Eglise catholique empêche de lire la Bible. « Là, dit-il, le Nouveau Testament, contenant la mort et passion de Jésus, la doctrine que chascun chrestien doit tenir et croire, est deffendu. » A cette idée, il tressaille d'émotion et d'indignation, et s'écrie : « Hée Dieu, quelle horreur! O soleil peulx-tu jecter tes rays sur tel pays? O terre peulx-tu porter telles gens et donner fruict à tel peuple, qui ainsi contemne et desprise ton créateur? Et vous,

Seigneur Dieu, estes-vous si miséricordieux, et si tardif à ire et vengeance contre ung si très grand oultrage faict contre vous [1]. »

Plus loin, à propos de la résurrection, il s'écrie : « O vrays champions et propugnateurs de la parolle de Dieu, ayez bon courage, la victoire vous est preste, le triumphe ordonné avec le grand capitaine Jésus. Ne tournez le dos en ceste bataille très vertueuse. Entrez hardiment dedans [2]. » Tel est le style du livre.

Du reste, si nous n'avons plus de discours adressés par Farel aux hommes, nous avons encore tel discours adressé à Dieu, telle prière qui certainement est un excellent échantillon de son éloquence [3], prière ardente, longue, qui se continue, sans pouvoir cesser, semble-t-il, infatigable, pleine d'exclamations, d'appels.... Au lieu de s'adresser à Dieu, le voilà qui s'adresse aux hommes. Exalté par la sainteté de sa mission, surexcité par le danger qui le menace, partagé entre la haine de ce Satan qu'il croit entendre frémir et rugir, et la pitié pour ces pauvres âmes qui s'engouffrent dans l'abîme éternel, en pleine rue, du haut d'une borne, il laisse déborder sa parole aux flots pressés, tourbillonnants ; c'est un torrent irrésistible, qu'aucune digue ne peut arrêter ; il roule à travers les cœurs et les consciences ses appels, ses menaces, ses objurgations, ses supplications ardentes, ses anathèmes terribles.... « L'Eglise de France récemment a admiré Calvin, car personne n'enseigna plus doctement. Toi aussi, Farel, elle t'admira récemment, tonnant, car personne ne tonna plus fortement [4]. »

Et ce fut un éclat de ce tonnerre qui arrêta Calvin épouvanté et donna ce Français à Genève, et Genève à la Réforme française.

1. *Sommaire,* édition Baum, p. 88. — 2. *Ibid.*, p. 118. — 3. G. Farel, *Du vray usage de la croix.*

4. Gallica mirata est Calvinum Ecclesia nuper,
Quo nemo docuit doctius.
Est quoque te nuper mirata, Farelle, tonantem,
Quo nemo tonuit fortius. (*Icones,* article P. VIRET.)

Antequam iudices, cognosce.



BASILEAE, PER IOAN-
nem Oporinum.

CHAPITRE TROISIÈME

Les commencements de Calvin et de Viret.

PREMIÈRE PARTIE

Arrivée de Calvin à Genève.

I



OUS avons laissé, dans notre livre précédent, Calvin à Bâle, revenant d'Italie, et nous avons indiqué la seconde moitié de juillet 1536 comme la date de son arrivée à Genève.

Entre Bâle et Genève que se passa-t-il ?

On n'a eu pendant longtemps que les renseignements suivants de Bèze : « D'Italie, ils [Calvin et du Tillet] revindrent derechef à Basle.... Or quelque temps après, de Basle il [Calvin] s'en alla en France, et son dit compagnon s'en vint à Neufchastel et à Genève. Mais Calvin, après avoir donné quelque ordre à ses affaires, se voulant derechef retirer à Basle et à Strasbourg, print avec soy son frère Antoine.... Et pour ce qu'à cause des guerres le droit chemin estoit fermé, s'en vint passer à la bonne heure par ceste ville de Genève[1]. »

On a cependant parlé d'un voyage de Calvin à Noyon, et même de sa présence au lit de mort de son frère Charles. Mais où prenait-on les documents ?

1. *Opera,* XXI, p. 58.

Heureusement que l'archiviste de l'Oise, M. E. Coüard-Luys, a publié, en 1884, deux actes curieux. Le premier est une procuration de Calvin à son frère Antoine, le vendredi 2 juin 1536, par-devant deux notaires du Châtelet de Paris. « Jehan Cauvin, licencié ès loix, » présent « en sa personne, » établit son frère Antoine, « clerc, demourant à Paris, » son procureur général et spécial. — Le second acte, daté du 12 juin, est la notification de la vente (par-devant deux notaires jurés de Noyon, dont l'un s'appelle *de Bures*) faite par Charles Cauvin et Antoine Cauvin, « estant de présent en ceste ville de Noyon, » de huit setiers de terre, au terroir de Dive-le-Franc (Oise, canton de Noyon), qui faisaient partie des biens composant la succession de Gérard Cauvin et Jeanne Le Franc, leurs père et mère[1]. Le prix de vente est 144 livres tournois.

Calvin était donc à Paris le 2 juin 1536. On s'en est étonné[2]. A tort. L'édit de Coucy[3], 16 juillet 1535, et puis les « Lettres d'abolition[4] » de Lyon, le 31 mai 1536, avaient assuré à tous les hérétiques et à tous les sacramentaires liberté de retour et sûreté de séjour en France, avec un délai de six mois pour abjurer et faire profession d'obéissance à la foi et aux Constitutions de l'Eglise. Calvin avait profité de l'édit de Coucy.

Mais de Paris, Calvin se rendit-il à Noyon[5] ? Evidemment ce n'est pas probable. S'il avait dû y aller, il n'aurait pas donné une procuration à son frère Antoine. Sans doute, il fut rejoint à Paris par celui-ci, qui ramenait avec lui leur sœur Marie, et peut-être d'autres Noyonnais, décidés à quitter la France[6].

Une autre erreur a été de dire que Calvin assista, à Noyon, à la mort de son frère Charles. Car c'est seulement le 31 octobre 1537 que celui-ci mourut[7].

Une lettre inédite, publiée par M. Herminjard, nous apprend que Calvin avait comme compagnon de voyage[8] Mathieu Cogniet, plus tard conseiller du roi de France, qu'il descendit à Paris à l'hôtel (*in hospitio*) et qu'il reçut là des visites, entre autres celle d'un Godefroi Lopin, qui fut si touché de sa conversation avec le Réformateur (*tuo colloquio ita affecti fuimus*) que, dans toute la France immense, il ne vit plus que lui (*te unum ex universa Gallia*, *quæ latissime patet*, *hactenus suspexerim*). Il aurait immédiatement voulu le suivre. Il en fut empêché par la maladie, puis par la guerre. Mais un an après, il supplie Calvin de lui trouver une situation quelconque à Genève ; il acceptera tout, pourvu qu'il puisse assister aux cours[9]. Encore un qui fut séduit, entraîné... comme tous les autres.

1. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie,* année 1884 ; « Documents inédits relatifs à Calvin », p. 7-13. Il y a encore l'acte de saisine baillée aux acquéreurs. Ces documents ont été reproduits par Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, p. 204-210. — 2. *Bulletin,* XI, 1862, p. 325. — 3. *La France protestante,* 1re édit., X, p. 7. (Pièces justificatives, n° IV.) — Voir lettres de Strasbourg, de Zurich, (juillet 1536) demandant modification de la clause restrictive, relative à l'abjuration. (*Opera,* Xb, p. 55-62.) — 4. *Bulletin,* XXXIV, 1885, p. 166. — 5. Comme l'ont admis M. Herminjard, IV, p. 87, n. 2; 260, n. 2 ; et *La France protestante,* 2e édit., III, p. 521, avant la publication des nouveaux documents. — 6. Lefranc, *La jeunesse de Calvin,* p. 191. — 7. Lefranc, *Ibid.,* p. 210. Bèze, dans sa Vie latine, a donc commis une inexactitude, en disant qu'au moment du voyage de Calvin à Genève, Antoine était le seul frère « survivant. » *Opera,* XXI, p. 125. — 8. Il est vrai qu'il peut s'agir du voyage de Paris à Genève. Herminjard, IV, p. 261, n. 9. — 9. Lettre du 15 juillet [1537]. Herminjard, IV, p. 259-261.

II

De Paris, Calvin voulait retourner à Strasbourg. Mais la route était barrée par les troupes. Il fit un grand détour et, descendant au midi, il arriva à Genève.

Passa-t-il et s'arrêta-t-il à Lyon ? Il serait bien étonnant que, se trouvant, en tout cas, si près, il eût résisté à une tentation, qui devait être très grande.

A ce moment, en effet [1], Lyon n'était pas seulement la seconde ville du royaume, elle en était parfois la capitale, au moins intellectuelle, grâce à l'influence exercée par la colonie des marchands florentins, nobles et instruits, qui étaient venus s'y établir, au siècle précédent [2]. Par eux, et par ses quatre foires, elle devint le quartier-général de tous les échanges d'argent et de marchandises, qui se faisaient entre la France et l'Italie. En même temps, ces étrangers construisaient des palais qui égalaient en solidité et en splendeur ceux de Florence ou de Lucques [3]. Ils ornaient les églises avec une magnificence jusque-là inconnue, et Clément Marot chantait :

C'est un grand cas voir le Mont Pelion,
Ou d'avoir veu les ruines de Troyes :
Mais qui ne voit la ville de Lyon,
Aucun plaisir à ses yeux il n'octroye.

A l'éclat des richesses s'ajoutait l'éclat des lettres. Plus de cent imprimeurs y exerçaient « l'art divin, » et celui que l'on considérait comme leur prince, Sébastien Gryphe, avait pour correcteurs les Etienne Dolet et les Rabelais. Et rien que pendant la première moitié du XVI[e] siècle, ces presses imprimèrent 84 éditions complètes de la Bible [4].

A la même époque, le Collège de la Trinité, en pleine prospérité, y jouait le rôle et y exerçait l'attrait et l'influence d'une petite Université. Il eut pour principal, vers 1531, Eloi (*Eligius*) du Verger, dont nous retrouverons une parente, peut-être, à Strasbourg, chez Calvin, dans la personne de sa pensionnaire, M[me] du Verger. Plus tard, directeur du collège de Mâcon, et ami de l'ami et médecin de Calvin, Textor (Benoît Tissier), Eloi du Verger devait devenir un « ami et un admirateur » du Réformateur lui-même [5]. L'avait-il vu à Lyon ?

Mais le professeur important de la Trinité était Barthélemy Aneau, natif de Bourges, élève de Melchior Wolmar, par conséquent sans doute condisciple d'Amyot, de Théodore de Bèze et de Calvin. Il enseigna la rhétorique à partir de 1529 et fut principal en 1540, puis de 1542 à 1551 et de 1554 à 1558 [6]. On a dit de lui : « qu'il sentoit mal de la foy, que c'estoyt luy qui avoit semé l'hérésie à Lyon, qu'il avoit corrompu et gasté plusieurs jeunes hommes de bonnes

1. Pour tout ce paragraphe voir F. Buisson, *Sébastien Castellion,* 1892, I, p. 14-95. — 2. En 1536, toujours grâce aux Italiens, s'ouvrit pour Lyon une nouvelle source de richesses avec la première manufacture de soie. — 3. Christie, *E. Dolet,* p. 160. — 4. *Ibid.*, p. 165. — 5. *Opera,* XI, p. 821. — 6. Le 5 juin 1561, le peuple se porta au Collège, qu'on désignait comme un foyer d'hérésie, et massacra Aneau. Voir *Revue de la Renaissance,* 1901, I, p. 207, 208.

maisons de Lyon, qui furent les chefs de la révolte de ceste ville, et avoient tous esté ses disciples. » Que de motifs attiraient Calvin! Et il serait passé tout à côté sans entrer?

Il y avait plus encore : on était dans ce qu'on a heureusement appelé « la dernière éclaircie du règne de François I[er], » cette période ouverte par le successeur d'Antoine du Prat (1535), le chancelier Antoine du Bourg (le jour même de son installation, il publia l'amnistie, l'édit de Coucy, 16 juillet 1535), et close par les entrevues de Nice et d'Aiguesmortes, 1538.

Or nulle part le ciel ne se montrait aussi riant qu'à Lyon. Le 21 mars, le Roi y autorise la publication du *Commentaire de la langue latine* de Dolet. Le 31 mai, il y renouvelle l'édit de Coucy par « les lettres d'abolition. » Les renseignements venus de Lyon avaient même été si encourageants pour les évangéliques qu'à la fin de 1535 Farel avait voulu tout quitter pour aller y prêcher. Le sage Grynée le retint [1].

Un texte, pas très sûr, du frère de P. Masson, affirme que Calvin se rendit à Lyon, y entraînant du Tillet et deux autres jeunes gens d'Angoulême. Péricaud n'a pas d'autre texte pour affirmer le séjour du Réformateur à Lyon, et M. Moutarde [2] n'a aucun texte du tout pour préciser encore davantage et dire qu'il descendit et logea chez les frères Frellon, libraires [3].

Tout ce que nous savons, c'est que, dans la suite, les Frellon sont restés en relations avec Calvin. En 1541, il semble qu'un des deux frères ait été à Ratisbonne, et de là à Neuchâtel, chez Farel [4]. En 1543, Calvin transmet aux Frellon une somme d'argent qu'il a reçue du frère de Farel [5]. Puis c'est Jean Frellon qui sert d'intermédiaire entre son ancien correcteur Michel Servet et Calvin, en 1546. Il aurait voulu que Calvin réfutât et convainquît Servet. Calvin lui écrit : à Lyon, « rue Mercière, enseigne de l'escu de Coulongne, » et signe : « vostre serviteur et entier amy [6]. » Frellon adresse la lettre de Calvin à Michel Servet, docteur en médecine à Vienne, « son bon frère et amy [7]. »

Sans être certain, un court séjour de Calvin à Lyon paraît très probable.

1. Herminjard, III, p. 386. — 2. *P. Massonis Elogia*, 1638, II, p. 457 (Addition du frère de P. Masson). Le texte ne saurait être accepté dans son entier. Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, I, année 1536. Moutarde, *Etude historique sur la réforme à Lyon* (1520-1563), 1881, p. 43, 44. Buisson, (*Sébastien Castellion*, I, p. 101, n. 2), dit de l'étude de M. Moutarde : « travail consciencieux, mais qui se borne, sur ce point, à des allégations un peu hasardées. » Pour Christie aussi (p. 161), Calvin est venu à Lyon. — 3. Les deux frères s'appelaient Jean et François, et leur imprimerie avait pour enseigne : « *sub scuto coloniensi.* » Vers 1538, Jean alla à Paris et y fonda une seconde librairie, mais il continua à imprimer, avec son frère, à Lyon, comme le prouvent des volumes de 1543, portant cette indication finale : « Lugduni, excudebant Joannes et Franciscus Frellonii, fratres. » — Les Frellon étaient sans doute originaires de Bâle, où Jean avait été commis du libraire Conrad Resch. Aussi, quand il s'établit à Paris, le Conseil de Bâle le recommanda, 3 mai 1538, en même temps que Conrad Resch au lieutenant criminel Morin, à titre de « *honestos cives nostros,* » et assura qu'ils ne vendaient pas des livres prohibés. Herminjard, V, p. 7 et n. 2. — 4. *Opera*, XI (lettre du 4 mai 1541), p. 213. Herminjard, VII, p. 105. Calvin lui donna des lettres pour Farel. — 5. *Opera*, XI, p. 648. On a prétendu, sans preuves, que Frellon aurait vendu les livres de Calvin fort cher aux étrangers et les aurait payés très peu à leur auteur. — 6. *Ibid.*, VIII, p. 834. — 7. *Ibid.*, p. 835.

III

Enfin, un jour du mois de juillet 1536, Calvin arriva à Genève. Voici son propre récit : « Pour ce que, pour aller à Strasbourg, où je vouloye lors me retirer, le plus droit chemin estoit fermé par les guerres, j'avoye délibéré de passer par yci légèrement, sans arrester plus d'une nuit en ville.... Un personnage[1], lequel maintenant s'est vilenement révolté et retourné vers les papistes, me descouvrit et feit cognoistre aux autres. Sur cela Farel (comme il brusloit d'un merveilleux zèle d'avancer l'Evangile) feit incontinent tous ses efforts pour me retenir[2]. »

Ici en effet se place la scène si souvent racontée[3]. Farel est accouru le soir, à l'auberge, où est descendu Calvin. Il lui expose la situation de l'Eglise et le prie de rester pour l'aider. Calvin, troublé par cet appel inattendu, objecte ses plans, ses désirs, ses goûts. Plus Farel le presse, plus il est effrayé par cette perspective, qui s'ouvre subitement devant lui. Alors Farel, frémissant d'une sainte colère (*spiritu quodam heroïco afflatus*), se lève : « Et moi, crie-t-il de sa voix tonnante, au nom du Dieu tout-puissant, je te le déclare ; tu prétextes tes études ; si tu refuses de t'adonner ici avec nous à cette œuvre du Seigneur, Dieu te maudira, car tu te cherches toi-même bien plutôt que le Christ[4]. »

Calvin est vaincu : « Lequel mot m'espovanta et esbranla tellement, que je me désistay du voyage que j'avoye entreprins... non pas tant par conseil et exhortation, que par une adjuration espovantable, comme si Dieu eust d'en haut estendu sa main sur moy pour m'arrester[5]. »

Longtemps après, au moment même où Calvin venait de mourir, Farel décrivait encore cette lutte tragique à l'un de ses correspondants : « Combien qu'il priât aucune fois, au nom de Dieu, d'avoir pitié de luy et le laisser servir autrement à Dieu... néantmoins voiant que ce je demandois estoit selon Dieu, en se faisant violence, il a plus fait et plus promptement que personne aie fait, surpassant non point les autres seulement, mais soy-mesmes[6]. »

Si jamais vocation a paru marquée du sceau providentiel, c'est bien celle-là. Signalons en effet un détail. Comment les deux acteurs de cette scène mémorable se sont-ils rencontrés ? Malgré eux.

Calvin avait été forcé de passer par Genève pour aller de Paris à Strasbourg[7]. Et il ne comptait pas s'arrêter. — Quant à Farel, au moment où Calvin se rendait malgré lui à Genève, il en partait. Le 8 juin, il était à un synode d'Yverdon, et il n'était pas de retour le 10 juillet. A cette date, le Conseil de Genève lui écrit pour le prier de revenir, lui parlant des « passans » français, italiens et autres, qui nécessitent sa présence. Il le supplie de se hâter, « aultre-

1. Il s'agit de Louis du Tillet. — 2. *Opera*, XXXI, p. 26. *Commentaires sur les Psaumes*. Préface. — 3. On peut supposer que Viret assista à l'entrevue. Du moins Bèze (*Vie de Calvin*, 3e édit. *Opera*, XXI, p. 125) dit que Calvin fit visite à Farel et à Viret. — 4. *Opera*, XXI, p. 125. — 5. *Opera*, XXXI, p. 26. — 6. Farel à Libertet, 6 juin 1564. *Opera*, XX, p. 313. — 7. « Divinitus eo perductus, » dit Bèze. *Vie de Calvin*, 3e édit., *Opera*, XXI, p. 125.

ment plustoust lairrés désolation et désordre que confort. Nous vous prions encore une bonne foy, pour l'honneur de Dieu, que ne faillés de venir[1]. » Que Farel eût tardé trois ou quatre jours de plus, et Calvin était déjà reparti. Mais la Providence calcule juste, et bien que celui-ci ne le veuille pas, et bien que celui-là n'y pense pas, ils se rencontreront l'un l'autre, au moment voulu. Et Farel aura raison, beaucoup plus tard (6 juin 1564), d'écrire : « Le Seigneur soit bénit et loué que, de sa grâce, là où je n'y avoie jamais pensé, me l'a fait rencontrer et, contre ce qu'il avoit délibéré, l'a fait arrester à Genève[2]. »

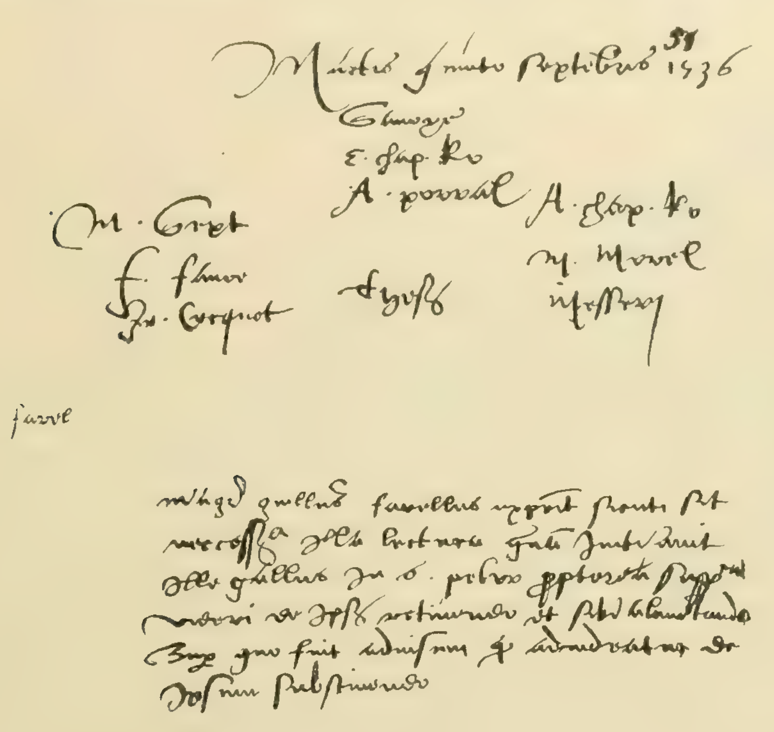
IV

Calvin obtint cependant de Farel la permission d'aller à Bâle régler ses affaires et conduire un parent, Artesius[3]. Sur sa route, il rencontre de nombreuses Eglises qui le forcent à s'arrêter quelques jours : sans doute Lausanne, Yverdon, Neuchâtel, la Neuveville, fondées déjà depuis quelques années[4]. Puis à son retour, un violent catarrhe le saisit, qui se porte, dit-il, sur la gencive supérieure, le tourmente pendant neuf jours, et ne cède qu'à deux saignées, beaucoup de cataplasmes et une foule de calmants[5]. — Voilà l'apparition de la maladie qui va s'attacher à un corps déjà surmené et fera de la vie de Calvin un prodige.

En attendant, il commence (fin août au plus tôt) ses fonctions de professeur et songe à la traduction française de son *Institution*[6]. Il se nomme : « *professeur des saintes lettres dans l'Eglise de Genève*[7]. » Et on lui écrit : « Lecteur en la sainte écriture à Genève. » Il expliquait, dans le temple de Saint-Pierre (ce fut son premier auditoire), l'après-midi, les épîtres de saint Paul, « avec grande louange et utilité[8]. »

1. Herminjard, IV, p. 75. « Les magistrats genevois ne se doutaient guère de l'importance du service qu'ils allaient rendre à toutes les Eglises réformées en pressant si vivement le retour de Farel à Genève. » *Ibid.*, n. 4. — 2. *Opera*, XX, p. 313. — 3. Calvin parlera à Louis du Tillet, dans sa lettre du 31 janvier 1538, d'un Loïs d'Artois. Il est probable que c'est le même personnage. Herminjard, IV, p. 87 et n. 4 ; p. 358 et n. 16. — 4. Herminjard, IV, p. 87 et n. 5. — 5. Calvin à Daniel. Lettre écrite de Lausanne, 13 octobre 1536. Herminjard, IV, p. 86 91. — 6. Comme la *Psychopannychia* n'était pas encore publiée, ces paroles ne peuvent, d'après M. Herminjard, faire allusion qu'à l'*Institution*. « Cette occasion [de la foire] perdue, bien que j'eusse assez de temps pour écrire, et que toute voie ne fût pas fermée à nos lettres, comme nous pensions à chaque instant (*singulis momentis*) à l'édition française de notre petit livre (*libelli*) et que l'espoir commençait à être presque certain, je préférais que cette lettre fût enrichie de cette addition plutôt que vide. » On ne peut s'empêcher de se demander, dans le cas où vraiment il s'agirait de l'*Institution*, si la traduction était commencée (ce qui ne semble pas indiqué), et, si elle n'était pas commencée, comment Calvin pouvait espérer rédiger toute cette traduction en si peu de temps. Peut-être veut-il seulement dire qu'il aurait aimé annoncer dans sa lettre que la publication de cette traduction était chose décidée entre lui et un imprimeur ou éditeur. En tout cas, son projet fut abandonné à cause de la Dispute de Lausanne (antequam vero deliberatio illa conciderat, disputationum Lausannensium dies jam impendebat). Il l'aurait repris seulement cinq ans plus tard, en traduisant (1541) son édition latine de 1539. Herminjard, IV, p. 87, 88, n. 8, 9. — 7. « J. Calvini, sacrarum literarum in ecclesia Genevensi professoris, Epistolæ duæ. » 12 janvier 1537. — 8. Oporin à Calvin, 25 mars 1537. *Opera*, X^{b}, p. 91. Herminjard, IV, p. 208.

Le mardi 5 septembre[1], Farel annonça ce fait au Conseil : « Maître Guillaume Farel expose quelle est la nécessité de la lecture commencée par ce Français (*ille Gallus*) à Saint-Pierre. C'est pourquoi il supplie qu'on s'occupe de le retenir et de le nourrir (*alimentando*). » Le Conseil répond : « qu'on s'occupe (*advideatur*)



Fac-similé de la page du *Registre du Conseil*, vol. 30, f. 51.

de le soutenir (*substinendo*) »[2], mais ne paraît pas autrement ému de l'arrivée de *ce Français*, dont il ne consigne pas même le nom sur ses registres. *Ille Gallus*, et c'est tout ! On avisa en effet lentement, car environ cinq mois après, le 13 février 1537, les procès-verbaux du Conseil nous disent : « Icy est parlé de Calvinus qu'il n'a encore guère receu, et est arresté que l'on luy délivre ung six escus soleil[3]. »

Telle fut l'installation de Calvin à Genève, merveilleuse de la part de Dieu, presque inaperçue de la part des hommes. Mais les circonstances allaient se charger de la révéler à Genève et à la Suisse romande.

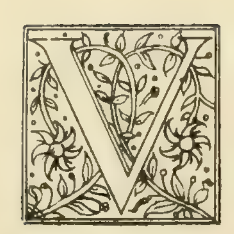
En effet, pour régler la question de la Réformation dans le canton de Vaud, Berne avait résolu de recourir au moyen qui lui avait si bien réussi à elle-même, et qui, à Genève, n'avait pas moins bien réussi à Farel : instituer à Lausanne une grande dispute publique. Calvin y accompagna Farel. Ils allaient y rencontrer Viret.

1. *Martis quinto septembris*, et non le 4, comme dit Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, p. 10. — 2. *Registres du Conseil*, 30 (et non 29, comme disent les *Annales*, *Opera*, XXI, p. 204), f. 51. — 3. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 173. *Annales*, p. 208.

SECONDE PARTIE

Viret.

I



IRET, Calvin, Farel! Ceux que Bèze a appelés : « ministres de l'Evangile et singuliers amis par ensemble, le trepied d'eslite[1]! »

Sur le chemin de Lausanne à Neuchâtel, arrêtons-nous à la station de Chavornay. Une demi-heure suffit pour traverser la plaine, au bout de laquelle se dresse une colline, presque complètement entourée par les eaux de l'Orbe. Elle est couronnée de tours, de murs, de maisons formant aussi comme un mur : on croirait, de loin, des fortifications du moyen âge encore intactes. C'est Orbe (*Page* 181), vieille petite ville, fort célèbre. Ici Brunehaut fut faite prisonnière et en partit pour être écartelée en Franche-Comté par les chevaux de Clotaire II; ici, en 856, les fils de l'empereur Lothaire Ier se réunirent pour démembrer l'héritage paternel; ici, séjourna cette Berthe, reine de Bourgogne, dont on dit : « du temps que Berthe filait. »

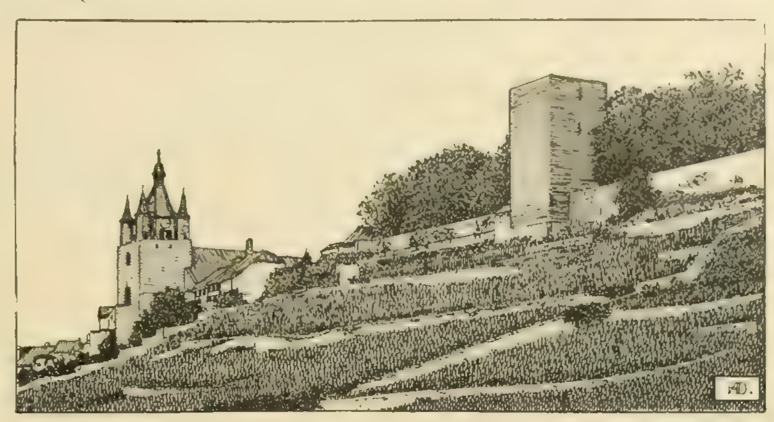
En face de l'Hôtel des Deux-Poissons (cette enseigne représente les armes mêmes de la ville)[2], bâtiment très vieux du seizième siècle, avec une belle tour, des clochetons et une horloge, avec un escalier dont les marches, en marbre, faites de pierres tombales, portent encore des fragments d'inscriptions gothiques, est la maison de Viret. Naturellement, elle a été presque complètement transformée à l'intérieur et à l'extérieur. Il reste seulement un pan de muraille, derrière, ouvert de deux fenêtres romanes, et « c'est là » que notre Réformateur aurait vu le jour, en 1511. (*Page* 182.)

Orbe était alors gouverné alternativement, pendant cinq ans, par Berne et par Fribourg. Il fut décidé, à propos des idées religieuses, que, dans les bailliages communs aux deux cantons, les citoyens seraient libres d'entendre la messe ou la prédication nouvelle, « jusques à ce que *le plus* [la majorité] seroit de la part du presche. » Si « le plus » était pour la messe, « le prédicant luthérian ne s'en alloit pas, mais estoit tousjours résidant et preschant. Et au contraire, si le plus de voix estoit de la part du presche, il falloit que tout office divin accoustumé de

1. Bèze, *Vrais Pourtraits :* Pierre Viret (traduction de S. Goulart). — 2. Jules Ogiz, *Orbe à travers les siècles*, 1895, p. 49.

faire dire et chanter, et tout ce que les dits luthériens appelaient *cérémonies papales* cessast[1]. »

Non seulement le canton catholique, Fribourg, acceptait cette loi, mais il n'avait pas scrupule d'en profiter; et quand le culte catholique était aboli, il partageait avec Berne les biens d'Eglise, meubles, calices, ciboires, aubes, chasubles : « le toutage » était divisé « par égale portion... et les emportoyent chascun en leur ville[2]. »


Orbe. (p. 180.)

Jusqu'en 1531, il n'y eut pas de difficulté. Mais cette année-là un frère mineur de saint François, Michel Juliani, « confesseur et administrateur des sœurs religieuses du couvent de Sainte-Claire, » à Orbe, se mit à prêcher le carême dans la grande église.

Vue de dehors, cette église est irrégulière et ordinaire : une ou deux portes, une grande fenêtre en ogive, une tourelle qui fait à peine saillie. (*Page* 183.) Mais le dedans est fort original : cinq nefs avec une foule de colonnes rondes du XIII[e] siècle, et un chœur carré, ouvert au XV[e] siècle, dans la grande tour (bien curieuse, elle aussi, avec ses clochetons) qui se dressait sur les remparts[3]. C'est du XV[e] siècle encore que datent les voûtes, avec leurs clefs bizarres et ornées de sculptures, dont on a été obligé de corriger la trop audacieuse indécence à coups de marteaux. A l'angle de la croix, est la chaire, toujours la même[4]. (*Page* 184.)

Le 25 mars 1531, frère Michel y est installé[5]. Il prêche sur le mariage. Tout à coup il s'écrie, parlant des « prestres, moines, moinesses, » qui renoncent à leurs vœux pour se marier : « Pensez-vous que en iceux soit accomply et fait mariage légitime ? Ha nenny, mais ils sont paillards, paillardes, infames et déshonnestes apostats, abominables devant Dieu et les hommes[6]. »

Or dans l'auditoire se trouvait Christophe Holard, bourgeois d'Orbe, dont le frère, Jean, avait été chanoine, doyen de la collégiale Saint-Nicolas à Fribourg[7],

1. *Mémoires de Pierrefleur, grand banderet d'Orbe* (1530-1561), publiés par A. Verdeil, 1856, p. 6. — 2. *Ibid.* — 3. Admirablement placé dans le bas-côté de droite, recevant à flots la lumière, se trouve le buste de Viret. L'artiste, une femme, M[me] Maraini, a voulu, disait-elle, « figurer les yeux de Viret, grands ouverts à la lumière nouvelle qui les frappe, et ses lèvres empreintes de la finesse de son esprit et de la charité de son cœur. » Les connaisseurs félicitent le sculpteur d'avoir su réparer un peu la laideur de son modèle, tout en lui conservant ses traits originaux. (J. Gaberel. *Le monument de Pierre Viret à Orbe*, 1875, p. 16.) — 4. Celle de frère Michel, de Farel et de Viret, si la tradition a tout à fait raison. — 5. D'après un vote, qui eut lieu le 15 janvier 1531, tous les habitants d'Orbe avaient déclaré vouloir rester catholiques, « réserver huyt, qui ne croyent point ès-constitution. » Herminjard, II, p. 328, n. 4. — 6. Pierrefleur, p. 14, 15. — 7. Il en fut exilé, vers la fin de 1530, pour ses rapports avec les ministres de Berne. Herminjard, III, p. 11 et suiv. Dans sa lettre à Farel, 11 janvier 1533, il se plaint beaucoup de la « povre vie » de son frère Christophe, se dépeint « povre déchassé et destitué de toute ayde mondayne. » Voir Pierrefleur, p. 16 et 57.

et puis, une fois sorti du catholicisme, s'était marié. Christophe se lève et « profère de sa propre bouche, par deux fois, » que le prédicateur « en avoit menty. » Bruit, tumulte ; on veut assommer l'audacieux. « Sur ce, les femmes toutes d'un vouloir et courage allèrent où estoit le dit Christophe, le prindrent par la barbe, la luy arrachant et luy donnant des coups tant et plus ; elles dommagèrent par le visage, tant d'ongles que autrement, ensorte que finalement, si on les eust laissé faire, il ne fust jamais sorti hors de la ditte Eglise, qui eust esté grand proufit pour le bien des bons catholiques. » Mais le châtelain d'Orbe enleva aux femmes leur victime, et mit Christophe « au fond de fosse en prison. »

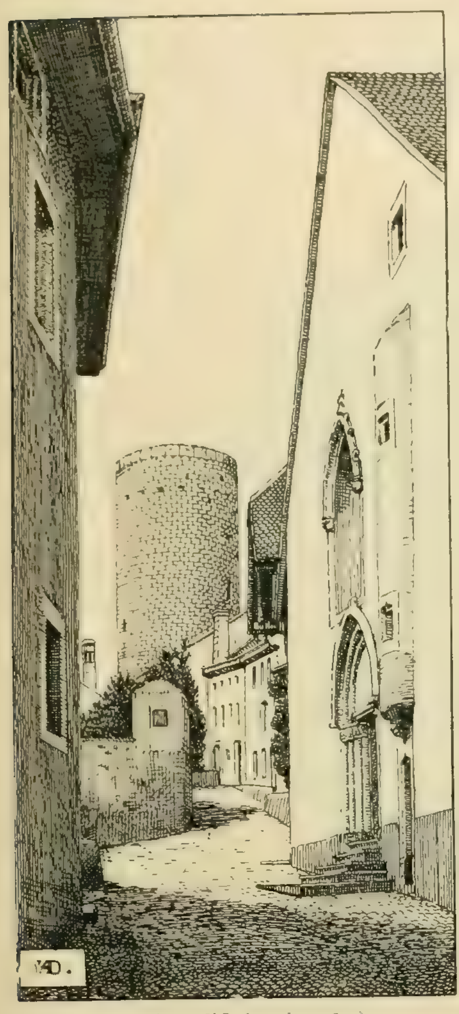

Maison de Viret à Orbe. (p. 180.)

C'était le commencement, c'est-à-dire l'occasion pour Berne d'intervenir. Le bailli, qui résidait à Echallens, averti par le maître d'école, Marc Romain, accourt, tire Holard de prison et le remplace par Juliani[1]. Puis, le 2 avril, les ambassadeurs de Berne et de Fribourg amenèrent... Farel. « Après que vespres furent dittes, avec audace présomptueuse, raconte le bon Pierrefleur, sans demander congé à personne, s'en alla mettre en chaire à l'église pour presche ; et lors chascun le suivit, hommes et femmes et enfans, qui tous et un chascun crioyent et siffloyent pour le destorber avec toute exclamation, l'appelant chien, mastin, hérétique, diable et autres injures, en sorte que l'on n'eust pas ouy Dieu tonner[2]. »

Farel ne s'inquiète pas pour si peu. On va en venir aux coups. Le bailli l'emmène. Le lendemain matin, dès six heures, Farel est sur la place publique, renouvelant sa tentative. Il échoue encore. L'après-midi les femmes le rencontrent. Elles le prennent par la robe, le font « chanceler à terre, et le voulurent outrager et frapper. » Son hôte intervient et le sauve encore une fois[3].

Cela allait de mieux en mieux pour Berne[4], qui intenta un procès au frère Juliani. Il fut absous, et se hâta de quitter la ville. Mais dès la fin du procès, Farel, qui était resté sur les lieux, avait fait lire par la « Justice » un mandement de Berne ordonnant de laisser parler le prédicant. Le samedi après Pâques 1531, Farel, « à heure de une heure de matin alla droit à l'église, auquel lieu il attendit jusques à ce que l'office de l'église fust achevé. Estre faict, le dit Farel

1. La colère du peuple se tourne contre le maître d'école. Il se réfugie dans l'église. Les femmes réunies au moment du *Salve Regina*, se jettent sur lui, le prennent par les cheveux, le jettent par terre, « le frappant en sorte, dit Pierrefleur, que je, qui voyois les affaires, me pensois qu'il ne sortiroit jamais qu'il ne fust mort » (p. 19). Désormais le maître d'école ne se montra dans la ville qu'accompagné de deux sergents. — 2. Pierrefleur, p. 21, 22. — 3. « La principale de la ditte entreprise » devait, avec sa famille, embrasser bientôt le protestantisme. — 4. Voir la lettre du Conseil de Berne au Conseil d'Orbe, 7 avril 1531. Herminjard, II, p. 327.



L'église d'Orbe. (p. 181.)

se mit en chaire. » Mais un si grand zèle fut mal récompensé. « Et n'eust le dit, Farel, en son sermon, que trois auditeurs[1]. » Seulement Berne ne l'entendait pas ainsi ; elle fit connaître que « son vouloir estoit que tout chef d'ostel, hommes et femmes dussent aller au dit sermon pour ouyr la ditte répudiation. » Farel prêcha donc toute la semaine, deux fois par jour, chaque sermon deux heures. Mais, au bout de deux jours, les bourgeois d'Orbe lâchèrent pied, et il ne resta que la dizaine de fidèles. Et, nous dit le chroniqueur : « Les auditeurs du dit sermon estoyent Pierre Viret, etc.[2] »

II

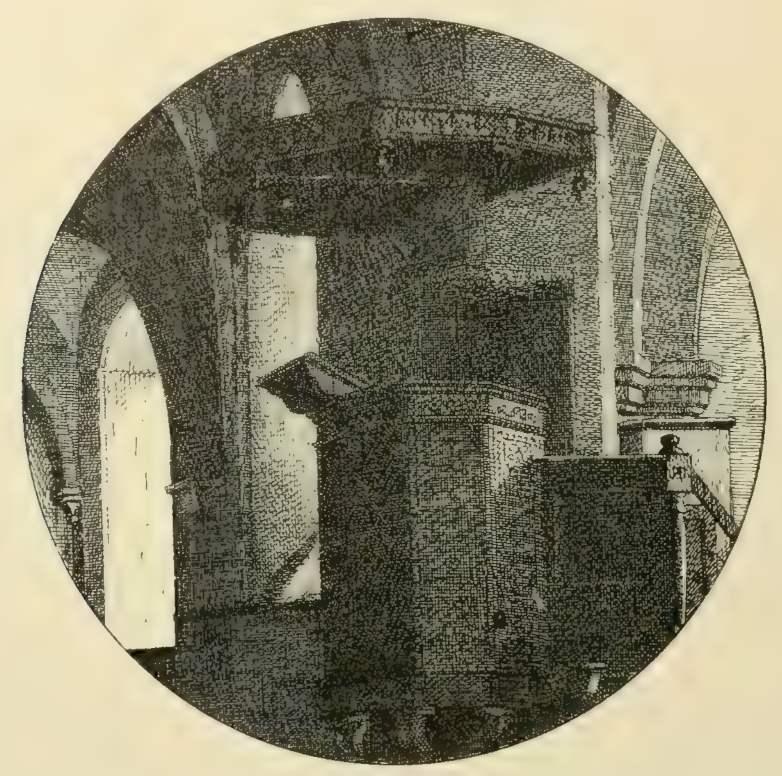
Pierre Viret était le fils de « Guillaume Viret, cousturier et retondeur de drap. Il avoit esté dès son commencement introduit aux lettres à Orbe, » peut-être par ce Marc Romain, le maître d'école[3], dont nous venons de voir la conduite, et dont Viret dira lui-même : « Il a eu le bruit d'avoir été le premier qui nous a faits luthériens[4]. » « Puis fust à Paris, où il demeura pour quelque temps, comme de deux à trois ans, où il profita fort bien aux lettres. » Il étudia en effet au collège de Montaigu, d'où Calvin venait à peine de sortir. Il eut pour maître Jean Mayor, le célèbre scolastique écossais, maître aussi de Knox, et peut-être fit-il connaissance déjà de Clément Marot. C'est à Paris sans doute que s'acheva sa conversion, car il a dit que « dès sa jeunesse, étant encore aux écoles, » la bonté de Dieu l'avait retiré « de ce labyrinthe d'erreur[5]. »

En conséquence, « estant à Paris fust noté tenir de la religion luthérienne, en sorte qu'il luy fust bien de se sauver et torna au dit Orbe, en la maison de son dit père, où il séjourna jusqu'à ce qu'il fust prédicant[6]. »

C'est en effet à ce moment qu'il rencontra Farel, avril 1531, et celui-ci en usa avec lui comme il en avait usé avec Calvin. Farel voulait qu'il devînt pasteur à Orbe, et Viret résistait, « craintif et modeste de son naturel. » Farel passa aux « grandes obtestations et adjurations. » Viret céda. Il prêcha son premier sermon, le 6 mai 1531, ayant juste vingt ans. « C'était un jeune homme maigre, assez délicat, brun avec de beaux yeux noirs. L'ensemble des traits, malgré une

1. Pierrefleur, p. 34, 35. — 2. *Ibid.*, p. 36, 37. — 3. Il avait séjourné à Strasbourg. Herminjard, II, p. 328, n. 4. — 4. Philippe Godet, *Pierre Viret*, 1892, p. 17. — 5. *Ibid.*, p. 21. — 6. Pierrefleur, p. 37.

singulière disproportion dans la longueur du nez, n'a rien du heurté qui donne un aspect si extraordinaire à Mélanchthon et à Farel ; l'expression est vive, pénétrante, toute la figure bien arrêtée, mince, fine, allongée en pointe, mais dans un caractère insinuant[1]. »



Intérieur et chaire de l'église d'Orbe. (p. 181.)

Plus important que ce portrait physique serait le portrait moral de notre Réformateur.

Notons qu'il était *humble;* il parle de sa petitesse, de son ignorance, de « la faute de prudence et de jugement qui est en lui[2]. » Il faut citer les débuts de sa correspondance avec Bullinger. « Quoique je n'ignore pas, dit-il, que mes lettres soient indignes de paraître devant les yeux des hommes doctes, et qu'elles soient de nature à apporter au lecteur plus de fatigue et d'ennui que de plaisir et de volupté, etc. » S'il écrit, la faute en est à leur ami commun, Grynée. « J'ai obéi, ajoute-t-il, espérant que tu ne refuseras pas de m'admettre, comme une oie parmi des cygnes (*anser inter olores*), au nombre de tes amis[3].... »

Il était *pacifique*. « De mon naturel, j'ai toujours aimé la paix. » Farel disait de lui : « Esprit docile, cœur vraiment chrétien, sectateur de la charité, ami de la paix, qui, s'il ne voyait beaucoup périr et ne se sentait forcé par l'ordre de Dieu, jamais n'entrerait en lutte avec personne[4]. » Ce qui ne l'empêcha pas, nouveau

1. Juste Olivier, *Le Canton de Vaud*, p. 820. Bèze, dans les *Icones*, dit qu'il était « imbecilli per se corpusculo » et, dans les *Vrais Pourtraits*, « de petite complexion ». — 2. Godet, p. 61. — 3. 15 mai 1539. Herminjard, V, p. 310, 311. C'est la première lettre conservée et la seconde écrite. La suivante (*Ibid.*, VI, p. 181, 20 février 1540) n'est pas moins humble. — 4. Godet, p. 67. Lettre de Farel à Bullinger, 3 mars 1549. *Opera*, XIII, p. 209.

saint Anselme, de montrer une fermeté absolue dans la défense de la discipline et dans la résistance aux empiétements de Berne sur les droits de l'Eglise.

Il était *doux*. Dans les vers latins des *Icones*, souvent cités, Théodore de Bèze a vanté la *science* de Calvin, les *tonnerres* de Farel, et le *miel*[1] de Viret, bien

Autographe de Viret.

Lettre du 22 octobre 1540. Herminjard, VI, p. 330.

que, il ne faut pas l'oublier, l'abeille eût un terrible aiguillon. Aucun des Réformateurs ne fut peut-être plus pénétrant dans sa controverse. — Et cependant il était doux. A Valence, il sauva la vie au Jésuite Auger, que le baron des Adrets allait faire pendre. « Ne vous vengez pas, mes bien-aimés, s'écria Viret, en embrassant le condamné. A Dieu seul appartient la justice. Bénissons ceux qui nous persécutent[2]. » Et il a écrit : « La religion est de telle nature qu'on n'y peut pas traîner les hommes par force ni par violence ; on les y amène par la prière, la bonne et pure doctrine et les bons exemples d'une vie sainte et honnête[3]. »

Mais ce que je veux noter surtout ici, c'est qu'il fut *Vaudois* et patriote Vaudois. Farel et Calvin étaient français, lui fut le Réformateur suisse, de tempérament et de cœur. — Dans ses *Disputations chrétiennes*, 1544, qu'il composa « pour le pauvre peuple, » il ne craint pas « d'enfantiller avec les enfants, d'user de rusticité avec les rustiques. » Son français, fort remarquable, a cependant la saveur du terroir qui s'étend au pied du Jura. « J'ai voulu, dit-il, écrire au langage avec lequel j'ai le plus de convenance et de familiarité selon ma naissance et nativité. Je ne parle pas le langage attique, ni fort orné et rhétorique, mais m'advient souvent que je retombe en mon patois[4]. » Aussi un connaisseur, comme M. Philippe Godet, a porté ce jugement : « Littérairement, ce passage fait date

1. Aux deux distiques transcrits plus haut, (p. 172, n. 4) sur Calvin et Farel, Bèze ajoute ce distique sur Viret :

Et miratur [sc. Gallica ecclesia] adhuc fundentem mella Viretum
Quo nemo fatur dulcius. (*Icones*, article P. VIRET.)

2. Godet, p. 90. — 3. Au siège de Lyon, au moment où le seigneur de Soubise, pressé par la faim, décida de mettre dehors 7000 personnes, femmes, enfants, Viret se présenta devant lui et lui dit : « Cette guerre n'est pas comme les autres, car le moindre pauvre y a intérêt, puisque nous combattons pour la liberté de nos consciences. » *Ibid.*, p. 93. — 4. *Ibid.*, p. 104, 105.

pour la Suisse romande : Viret est notre premier écrivain franchement du cru, notre premier écrivain national[1]. » — Tantôt c'est un simple trait de réalité locale. Tel dialogue se termine par un mot qui rappelle le classique refrain vaudois : « Allons boire un verre ! » Un des interlocuteurs fait observer que le feu du purgatoire, sur lequel on vient de discuter, a « mis l'altération en sa gorge. » « Je ne sais, dit-il, comment les âmes se trouvent de l'eau bénite, mais je me trouve mieux du vin. Puisque vous êtes tous de cet avis, allons donc dîner[2]. » — Tantôt c'est tout un personnage qui est dessiné, comme Tobie, un interlocuteur des dialogues intitulés : *Le monde à l'empire*, Tobie, « une des créations les plus originales de la littérature romande... qui représente le bon Vaudois du XVI[e] siècle et peut-être de tous les siècles[3]. » — Et M. Godet a pu résumer toute son étude dans cette conclusion : « Esprit aimable, enjoué, imagination gracieuse et riante, ce théologien fut, en Suisse romande, au milieu d'un temps de luttes et de déchirements, le sourire de la Réformation. Il la fit aimer du peuple, qu'il chercha sans relâche à éclairer, à instruire, à mener à la source de toute lumière ; en même temps qu'une œuvre religieuse, Viret a accompli une grande œuvre nationale[4]. »

Mais du portrait revenons au pasteur, qui débute dans le ministère, à Orbe. Viret y fut béni, et commença par convertir ses parents. Farel avait donné la cène à dix fidèles ; Viret, le jour de Pâques 1532, la distribua à soixante-dix-sept. En 1533, il est pasteur à Neuchâtel[5], et un soir, comme il se rendait à Payerne (il partageait ses soins entre les deux Eglises) pour y prêcher, il tomba dans un guet-apens : un prêtre le frappa par derrière de son épée, ce qui lui permit de dire à la Dispute de Lausanne : « Nous aimerions beaucoup mieux que vous parlassiez publiquement à nous..., que de nous attendre sur les champs pour nous tuer, de quoi nous en portons le témoignage sur notre dos[6]. » Il paraît même qu'il aurait eu une oreille emportée.

C'est alors qu'il fit, en 1533[7], 1534 (envoyé par Berne pour disputer contre le « caffard » Furbity)[8] et 1535, différents séjours à Genève ; nous en avons parlé et nous avons vu qu'après avoir échappé à l'épée des prêtres, il faillit succomber à leur poison. Sa santé en resta gravement altérée.

De Genève, ou de Neuchâtel, en 1535 (première moitié de novembre), il se rendit à Bâle, et c'est à ce moment sans doute qu'il vit pour la première fois Calvin, alors occupé à son *Institution chrétienne*[9]. Enfin, en 1536, allant de nouveau de Neuchâtel à Genève, il rencontra l'armée bernoise qui assiégeait Yverdon. Sur un appel des arquebusiers lausannois, il attendit à Orbe qu'Yverdon fût prise, pour s'établir à Lausanne avant le milieu de mars[10].

1. Ph. Godet, p. 105, 106. — 2. *Ibid.*, p. 112. — 3. *Ibid.*, p. 114. — 4. *Ibid.*, p. 157, 158. Voir A. Sayous, *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation ;* Lenient, *La satire en France au XVI[e] siècle.* — 5. Herminjard, III, p. 151, n. 9. — 6. *Ibid.*, III, p. 128, n. 9. — 7. On a, de son écriture, une lettre adressée par les Evangéliques de Genève au Conseil de Berne, vers le 15 mars 1533. Herminjard, III, p. 28, n. 2. — 8 *Ibid.*, III, p. 126. — 9. Les preuves sont données par M. Herminjard, III, p. 372, n. 2. — 10. *Ibid.*, III, p. 393, n. 7. Car, le 16 mars, les représentants de l'évêque dénoncent le nouveau prédicateur luthérien, qui a prêché au couvent de saint François, et ils demandent qu'il soit expulsé..... *Ibid.*, IV, p. 29, n. 1.



Portrait de Viret. (p. 184.)

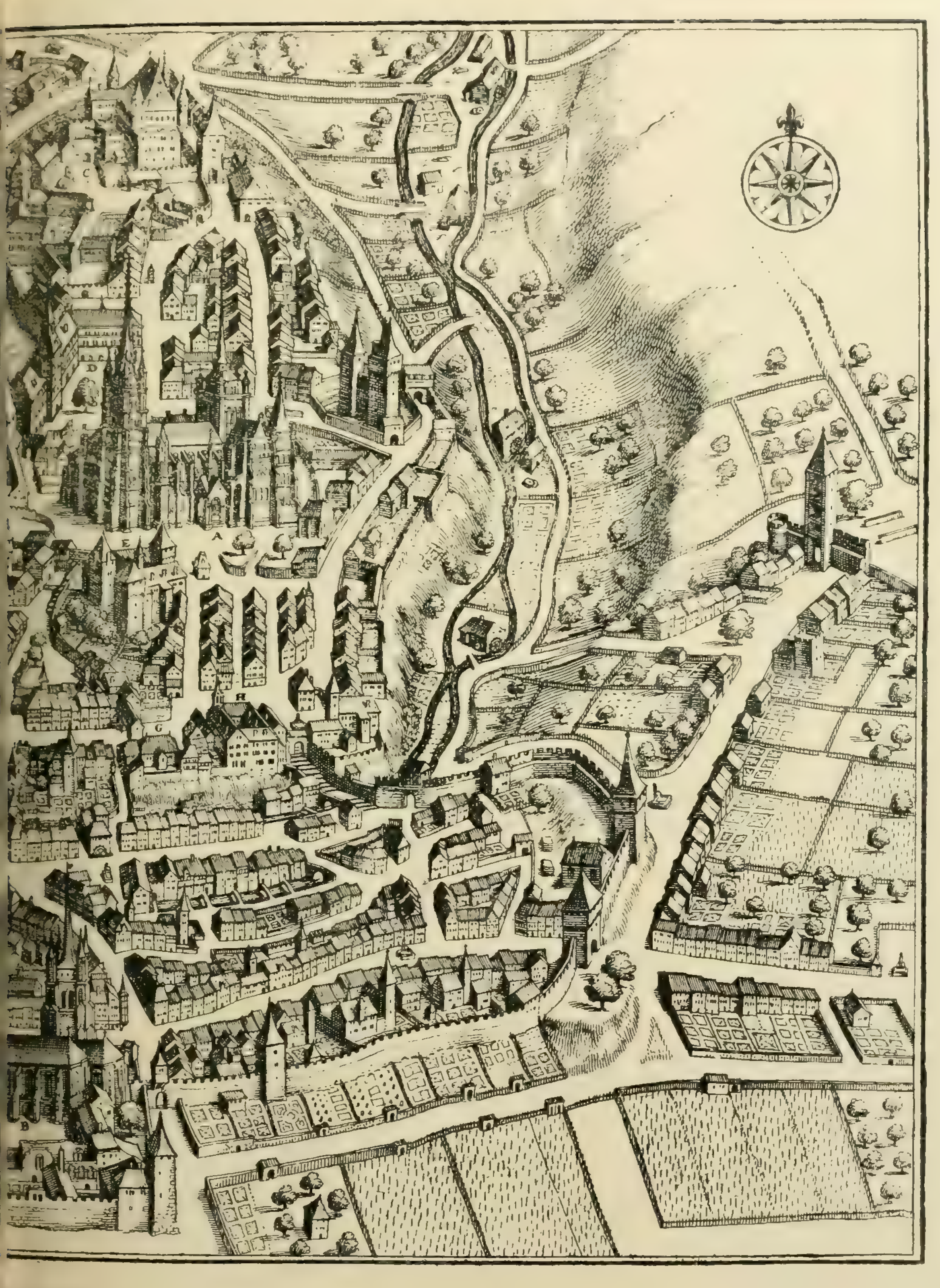
Le dernier jour de ce même mois (31 mars 1536), les Bernois eux-mêmes entrent dans la ville[1], et le 4 avril, le Conseil laisse chacun libre d'assister au sermon ou à la messe. Le surlendemain, il assigne au prédicateur évangélique l'église de la Madeleine, ou des dominicains[2].

Viret lui-même nous a décrit ses débuts en ces termes : « J'étais seul..., la ville n'était pas encore soumise aux Bernois[3]. » Mais ce doux était un croyant, et son programme est identique à celui de l'ardent Farel. C'est ce qu'il explique en demandant une dispute avec le Jacobin qui parlait « au grand temple, » pendant que lui parlait à la Madeleine : « Je presche l'évangile de Jésuchrist, et suis prest de rendre raison de ma doctrine et de ma foy à toute créature, et à toute heure qu'on m'en demandera. Et s'il y a prebstre, moyne ou aultre, quel qu'il soit, qui me saiche monstrer que j'aye enseigné chose contraire à la Parolle de Dieu, je ne demande pas que vous me chassez comme une peste de vostre ville, mais que vous en faciez une si griefve punition, que jamais homme ne se mesle de prescher, qui ne soit bien asseuré de sa doctrine. » Quant au Jacobin, s'il est confondu, Viret veut « que miséricorde luy soit faicte, car je ne demande sinon que le povre peuple ne demeure poinct en ces erreurs[4]. » — Et en octobre avait lieu la grande Dispute[5]. »

1. Jean-François Nägueli, « après s'être emparé du château de Chillon, le 29 mars 1536, avait fait son entrée à Lausanne le 31 ; il prit possession, le lendemain, au nom de ses supérieurs, de toutes les propriétés de l'évêque. » Herminjard, IV, p. 27, 28, n. 3. Le 27 avril, « Messeigneurs » de Berne répondent aux députés



Lausanne au XVII[e] siè



atthieu Mérian). (p. 192.)

III

1. Nous entrons à Lausanne, le 30 septembre 1536, la veille de la Dispute. Si nous n'avons pas pris nos précautions pour notre logement, c'est un peu tard. Et même dans la *rue de Bourg*, avec ses curieux privilèges et en particulier son droit d'enseigne d'hôtellerie et de foire, il n'est pas sûr que nous trouvions de la place, car nombreux sont les prédicants[1] (80 dit-on) et les prêtres, qui sont venus avec empressement ou à contre-cœur. De ces hôtels, le *Lion* est le plus célèbre : il existait déjà du temps de la bataille de Grandson en 1476[2]. Le maître de céans, Etienne Grand, syndic en 1526, est un homme considérable. C'est chez lui que banquètent les commissaires de Fribourg et de Berne, et il exerce une influence souvent prépondérante dans les négociations de la cité[3].

Le Bourg, rue des auberges, est aussi la rue où l'on verra, surtout à partir du seizième siècle, « plusieurs maisons de gentilshommes assez bien basties[4]. » A l'entrée (et, pour être tout à fait exact, au coin de la place et de la rue Saint-François), bientôt, sans doute, un protestant construira sa demeure, avec la tourelle qui existe encore actuellement, et qui répète son inscription reconnaissante pour le triomphe de la cause : « A toi, mon Dieu, mon cœur monte[5]. » (*Page* 191.)

Pendant que nous allons ainsi et cherchons, nous n'aurons pas manqué de

des chanoines de Lausanne qu'ils veulent « les laisser pour le présent en repos, jusqu'au temps que les cérémonies papales soys mises bas par *le plus* en la cité de Lausanne. » Ils ajoutent : « Touchant les personnes des dits Prévost et Chanoines, quand ils s'y mettront soubs la garde et protection de mes dits Seigneurs, [ceux-ci] seront contents de les protéger et maintenir. » *Ibid.*, n. 5. — 2. En réservant expressément, que les autels et les orgues n'y seraient pas démolis, et que les religieux de ce couvent pourraient célébrer la messe dans le cloître. *Ibid.*, p. 29, n. 1. — 3. *Ibid.*, p. 31, n. 3. — 4. Pierre Viret, discours au Conseil de Lausanne, 13 avril 1536. *Ibid.*, p. 29, 30. — 5. Viret expose en ces termes la doctrine habituelle des Réformateurs sur les devoirs de l'Etat chrétien. « Et si je ne puys prouver ce que je mectz en avant, punissez-moy comme un calomniateur et imposeur de faux crimes ; et au contraire, s'il ne sçait mainctenir son cas, que miséricorde luy soit faite. Car je ne demande sinon que le povre peuple ne demeure poinct en ces erreurs, et que la faulte de cestuy Jacopin soit congneue et le scandale osté. Car s'il venoit quelque un en la ville, qui, au lieu de bonnes viandes, vendist du venin et de la poison pour tuer les corps,... on en feroit une très griefve et horrible justice. A plus forte raison debvez-vous bien avoir l'œil et esgard sur ceux qui, au lieu de la vraye pasture de l'Evangile, par leurs faulses doctrines, empoisonnent les povres âmes.... » *Ibid*, p. 30.

1. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande,* XXXVI, 1882. Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne, 1512 à 1536, publiés et annotés par Ernest Chavannes, p. 47, 73. — Charles Subilia, *La dispute de Lausanne,* 1885, p. 88. — 2. *Mém. et doc.*, VIII, 1850, p. 254. Tous les auteurs ont confondu jusqu'ici l'auberge du *Lion,* qui était du côté droit de la rue, en montant, et l'auberge du *Lion d'or,* de date plus récente, qui était du côté gauche (emplacement de la maison Forney n° 16), où soupa le major Davel, où s'arrêta Bonaparte, et où logèrent maints personnages illustres. (Voir *Corrections et additions,* à la fin de ce volume.) — 3. En 1863, Rodolphe Blanchet a publié un volume sous ce titre : *Lausanne dès les temps anciens.* Il est principalement composé de citations et de documents, parmi lesquels trois sont particulièrement utiles : 1° *Description de la ville de Lausanne,* par J.-B. Plantin, vers 1660 ; 2° Le plan de 1644 : notice de F. de Gingins, président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande ; 3° *Les deux châteaux,* par Th. Vannod, 1858, extrait d'un mémoire couronné par l'Académie de Lausanne. — 4. Blanchet (Plantin), p. 44. — 5. Une tradition, semblable à celles que nous avons signalées relatives aux chaires de Calvin à Bourges, à Nérac, etc. raconte que Farel et Viret ont plus d'une fois harangué la foule par les croisées de cette tourelle.

rencontrer quelqu'un des champions de la cause protestante : Farel, Viret, Calvin, Marcourt, Christophe Fabri, Caroli, ou quelque représentant du vieux culte : Jean Mimard, Jean Berilly, Jacques Drogy, Jean Michod, Dominique de Monbouson, Ferrand Loys, Claude Blancherose[1]..., ou bien quelque délégué de Leurs Excellences bernoises. — C'est un grand mouvement, un grand va et vient.

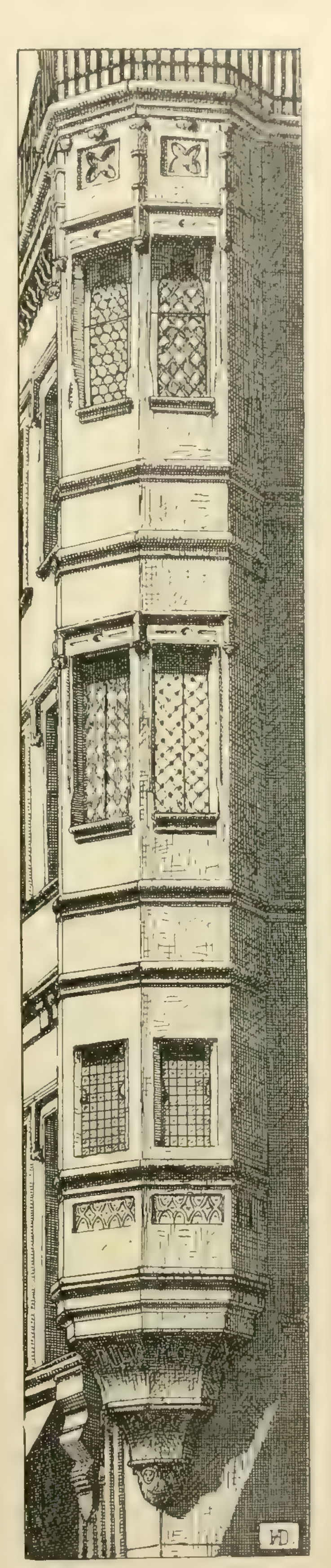
La ville est du reste prête pour bien recevoir ses hôtes, car elle est restaurée à neuf. A la suite d'incendies ou d'inondations, on ne sait trop quel monument, ou quel quartier, n'a pas été rebâti, ou remis en bon état, dans le courant du siècle précédent.

L'incendie de 1405 a nécessité la reconstruction des quartiers du Pont et de la Palud. On a installé au Pont la poissonnerie, des boucheries et une halle destinée à la vente du beurre, du fromage, des harengs saurs et autres salaisons[2]. La halle de la Palud est réservée aux grains, farines, souliers et cuirs. Le château Saint-Maire a été terminé en 1431. Quelques années plus tard on a déjà refait les halles; on a reconstruit les tours ou les portes de Saint-François, de Saint-Pierre, de Saint-Laurent. On a rebâti le grand hôpital. On a réparé les murailles de la ville, on l'a pavée, etc.[3].... De 1442 à 1444 le pape Félix V, Amédée VIII de Savoie, a fait rebâtir Saint-François lui-même.

2. Aujourd'hui, de cette ville renouvelée, que reste-t-il ? Ici, comme autre part, il faut répondre : beaucoup moins qu'on ne voudrait, mais beaucoup plus qu'on ne croit et qu'il ne semble.

Commençons par escalader les 216 marches de la grande tour de la cathédrale. Arrivés au sommet, dépourvu, depuis le 7 juin 1674, jour de Pentecôte, de son aiguille que la foudre consuma, nous serons admirablement placés pour prendre une première et générale orientation.

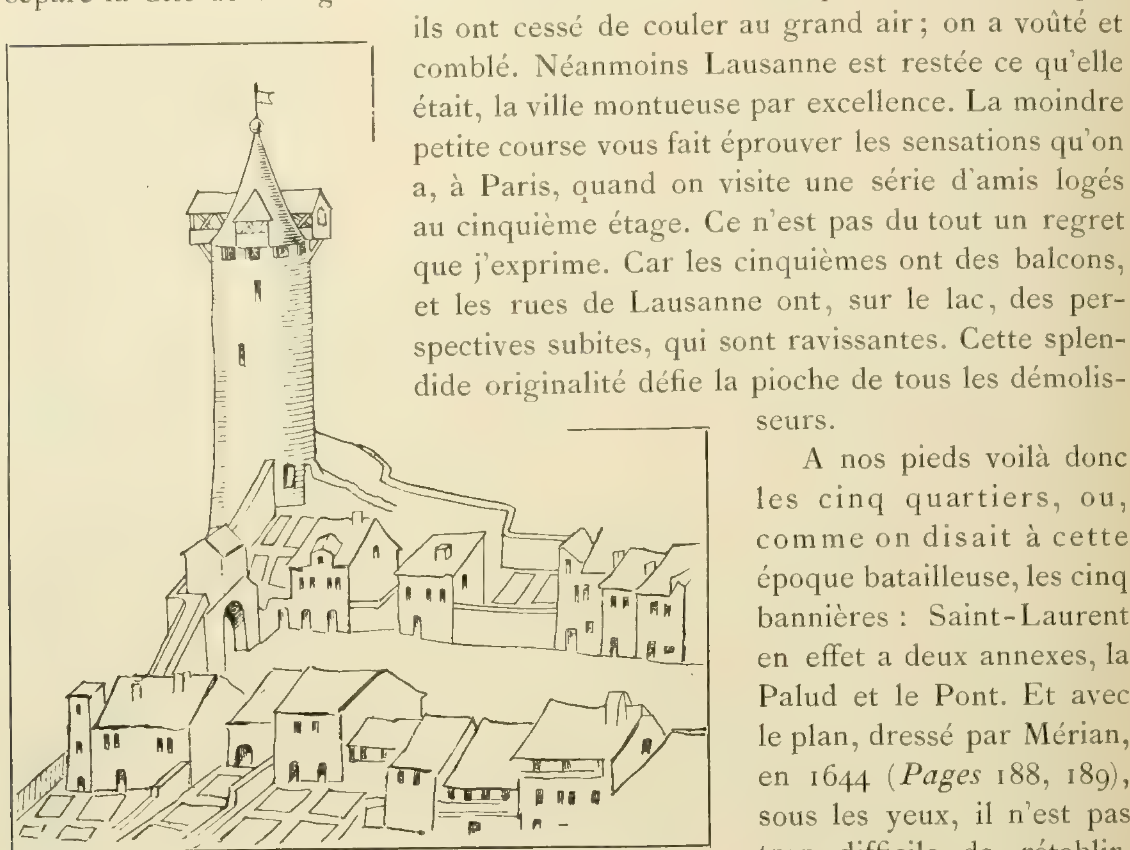
Ce qui a constitué et constituera toujours Lausanne, ce sont ses trois collines : au milieu, la colline



Tourelle de la place St-François.
(p. 190)

1. Ces deux derniers étaient laïques. Blancherose était même médecin. Ruchat IV, p. 203. — 2. Blanchet (de Gingins), p. 67. — 3. Charles Vuillermet, *Notes historiques sur Lausanne*, 1896, p. 35.

couronnée par la Cité, à droite la colline de Saint-Laurent, à gauche la colline de Bourg, ou de Saint-François. Le vallon de la Louve sépare Saint-Laurent de la Cité; le vallon du Flon (autrefois, paraît-il, le *Laus*, d'où peut-être Lausanne[1]) sépare la Cité de Bourg. Les deux ruisseaux se réunissent plus bas.... Peu à peu ils ont cessé de couler au grand air; on a voûté et comblé. Néanmoins Lausanne est restée ce qu'elle était, la ville montueuse par excellence. La moindre petite course vous fait éprouver les sensations qu'on a, à Paris, quand on visite une série d'amis logés au cinquième étage. Ce n'est pas du tout un regret que j'exprime. Car les cinquièmes ont des balcons, et les rues de Lausanne ont, sur le lac, des perspectives subites, qui sont ravissantes. Cette splendide originalité défie la pioche de tous les démolisseurs.



La tour de l'Ale, d'après le plan Buttet.

A nos pieds voilà donc les cinq quartiers, ou, comme on disait à cette époque batailleuse, les cinq bannières : Saint-Laurent en effet a deux annexes, la Palud et le Pont. Et avec le plan, dressé par Mérian, en 1644 (*Pages* 188, 189), sous les yeux, il n'est pas trop difficile de rétablir, par la pensée, les vieux remparts, ni de reconnaître ou de replacer les édifices qu'ils enserraient.

Précisément, là-bas, se montre encore la *tour de l'Ale*[2] à l'extrémité du faubourg qu'elle protégeait. Construite dans la seconde moitié du XIIIe siècle (de 1260 à 1300 environ), spécimen aussi rare que bien conservé de l'architecture militaire du moyen âge, elle est le dernier témoin de ces longues années, de ces siècles de guerres et de batailles sans fin. On comprend qu'au moment de la voir disparaître à son tour, le cœur de plus d'un Lausannois ait hésité, et même qu'une sorte de réaction ait commencé, qui protégera peut-être les derniers et trop rares restes d'un passé jusqu'ici trop barbarement démoli[3].

1. Blanchet, p. 12 et ss., et (de Gingins), p. 59. Voir (Bernus, *Théodore de Bèze à Lausanne,* 1900, p. 91, n. 2) l'étymologie poétique donnée, au XVIe siècle, par le professeur Tagaut. — 2. *Ale*, c'est-à-dire *Aile*. Par une double erreur étymologique et grammaticale, on a appelé la rue voisine: *rue de l'Halle!* — 3. Ch. Vuillermet, *Notes historiques sur Lausanne.* « La tour de l'Ale, » p. 45-50. « Les poutraisons intérieures, leurs planchers, et les massives échelles, qui effectuent le passage d'un étage à l'autre, sont en chêne, et tous ces détails sont conservés, tels qu'ils ont probablement été placés, dès l'origine, jusqu'aux grands clous de fer forgé à tête pointe de diamant. » — Voir *La tour de l'Ale à Lausanne*, brochure publiée par le Comité de restauration, 1896.

3. Nous pouvons redescendre pour une inspection plus détaillée.

Commençons par le cœur même de la ville. Ce cœur battait dans une de ces immenses poitrines de pierre, qui s'appelaient les cathédrales. Jamais fait n'a été plus facile à vérifier qu'ici. Bâtie sur les ruines d'un précédent sanctuaire [1], incendiée le 17 août 1235, la *cathédrale* actuelle fut consacrée le 19 octobre 1275, dans des fêtes splendides et d'une grande importance politique, après le concile de Lyon, de 1274. Le pape Grégoire X et l'empereur Rodolphe de Habsbourg y conclurent alliance spirituelle et temporelle. Une foule de princes et de prélats [2] étaient accourus, qui avaient rivalisé de luxe. Rien que pour payer son costume, l'empereur avait dépensé plus que le revenu de l'un des plus riches seigneurs de l'époque. Et pour payer ses dépenses, l'abbé de Saint-Gall fut obligé de vendre une de ses plus belles seigneuries. A partir de ce moment les foules se pressèrent pour implorer de la Vierge les miracles apocryphes, desquels le clergé tirait tant d'autorité et de richesses. « Le grand commerce de Lausanne est celui des indulgences... et c'est du trésor du temple que l'or descend chez les bourgeois [3]. »

Là-bas, les dalles se voient encore, que les genoux des fidèles ont, dit-on, dévotement usées [4]. — Le pape Martin V, à son retour du concile de Constance, qu'il avait quitté le 10 mai 1418, fit ici le 7 juin son entrée solennelle. — Le 8 juillet 1448, Félix V arriva, avec les restes du concile de Bâle. — Ici le 14 avril 1476, Charles-le-Téméraire et ses chevaliers, ainsi que la duchesse-régente Yolande de Savoie, sœur de Louis XI, vinrent entendre la messe en grande pompe, avant d'aller se faire battre à Morat.

L'un après l'autre les soutiens du vieux monde croulaient misérablement. Aveugles ou insensés ceux qui dénient encore au monde moderne le droit de s'être créé des soutiens nouveaux!

A notre tour, nous ne voulons être ni assez aveugle, ni assez insensé pour ne pas admirer ces monuments anciens. Et pour être sûr que notre louange ne sera pas trop au dessous de son objet, laissons parler un Lausannois. L'amour, aveugle peut-être sur les défauts, est seul suffisamment perspicace pour les qualités.

« C'est au style ogival primaire, heureusement, dit M. François Næf, c'est-à-dire au plus simple et au plus pur, qu'appartient Notre-Dame de Lausanne. » Mais tous les styles précédents y sont représentés. « Voici des souvenirs romans des églises abbatiales; les fenêtres des bas-côtés relativement petites encore, signe d'une haute antiquité; dans le pourtour du chœur, des arcs en plein-cintre, partie la plus ancienne de la construction. » Les caractères distinctifs de la cathédrale gothique n'en sont pas moins dominants. L'ogive, peu excentrique, au cintre

1. La chapelle Sainte-Marie, au pied de la façade de la tour du transept sud, en est peut-être un reste. L. Gauthier, *La cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration, 1869-1898.* Notice, 1899, p. 16. — 2. Notons dans cette foule l'impératrice Anne, quatre fils de l'empereur, le duc de Lorraine, le burgrave de Nuremberg et des comtes. Parmi les prélats, il y avait sept cardinaux, dont deux devaient porter la tiare aux trois couronnes. — 3. *Le Chroniqueur,* p. 178. *Mémoires et documents,* VII, p. 60. — 4. Blanchet, p. 112.

brisé, paraît aux fenêtres, aux voûtes, au triforium; tandis qu'elle s'exhausse et s'aiguise en lancettes outrepassées, aux grandes baies de la tour.

C'est l'intérieur de la cathédrale qui est « sa véritable gloire. Vous êtes saisi dès l'abord par la pureté des lignes qui vous environnent. Rien n'est de trop. L'harmonie est complète. Nul ornement que la vérité. Voyez ces colonnes qui d'un jet s'élancent du sol jusqu'aux voûtes. Voyez, dans la perspective formée par leur alignement régulier, le chœur et ses mystérieuses profondeurs. Voyez ces chapiteaux exquis. Voyez ces ogives si parfaites. Voyez la galerie obscure, si sobre et si vigoureuse. Remarquez enfin dans le haut les colonnes de la galerie à clairevoie, célèbres par la suavité de leurs proportions. La suavité! voilà le mot qui résume et qui dit tout. »

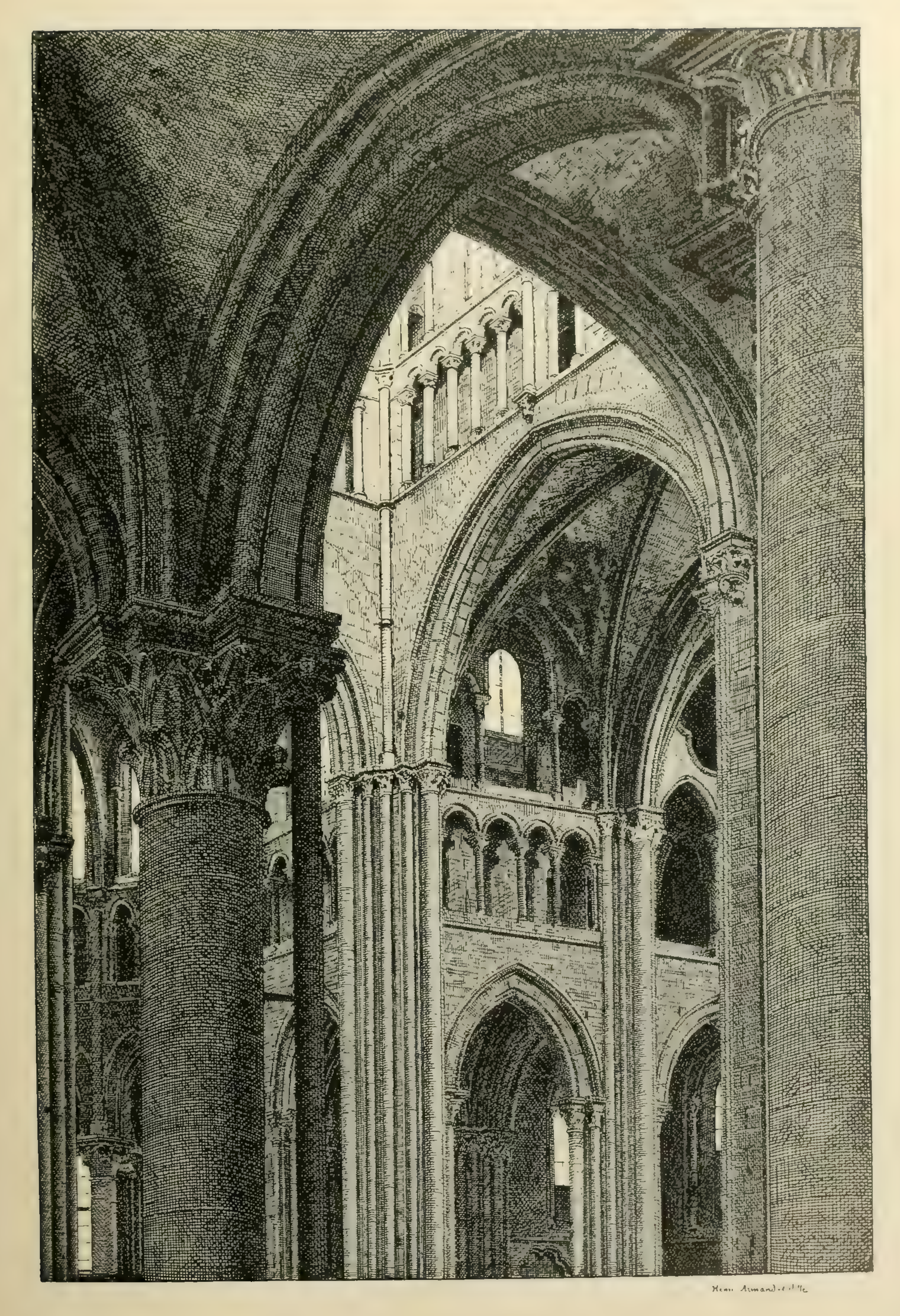
Il y a quelque chose cependant qui charme presque autant que cet intérieur de la cathédrale, c'est cette même cathédrale aperçue, dans certaine perspective, au centre de certaines rues, dont elle forme l'arrière-plan majestueux, sublime. « Il faut le voir, ce monument, de la route qui contourne la cité du côté du levant. Au delà du ravin, une ceinture de maisons se serrent sur le bord du précipice; en arrière la cathédrale s'élève avec son abside à double étage, ses arcades aériennes et, par dessus, sa flèche [1] étincelante qui se détache sur la vieille tour noircie par les âges [2]. »

C'est sous les voûtes de cette cathédrale [3], qu'en octobre 1536, pendant sept jours, retentirent les voix des Farel, des Viret, des Calvin et des quelques représentants de la papauté. Sur quelles stalles prirent-ils place? pas sur les stalles magnifiques qu'on voit encore et qui, en 1509 (elles portent ce millésime), furent sculptées pour la chapelle construite en 1504, dans le narthex, sous la tour inachevée. Elles ne furent transportées dans le bas-côté sud de la nef qu'en 1578 Les anciennes, beaucoup plus simples, ont été enlevées du chœur en 1827 et dispersées. Quelques-unes furent déposées à Chillon, d'autres données à la paroisse catholique, qui les vendit en France, dit-on [4].

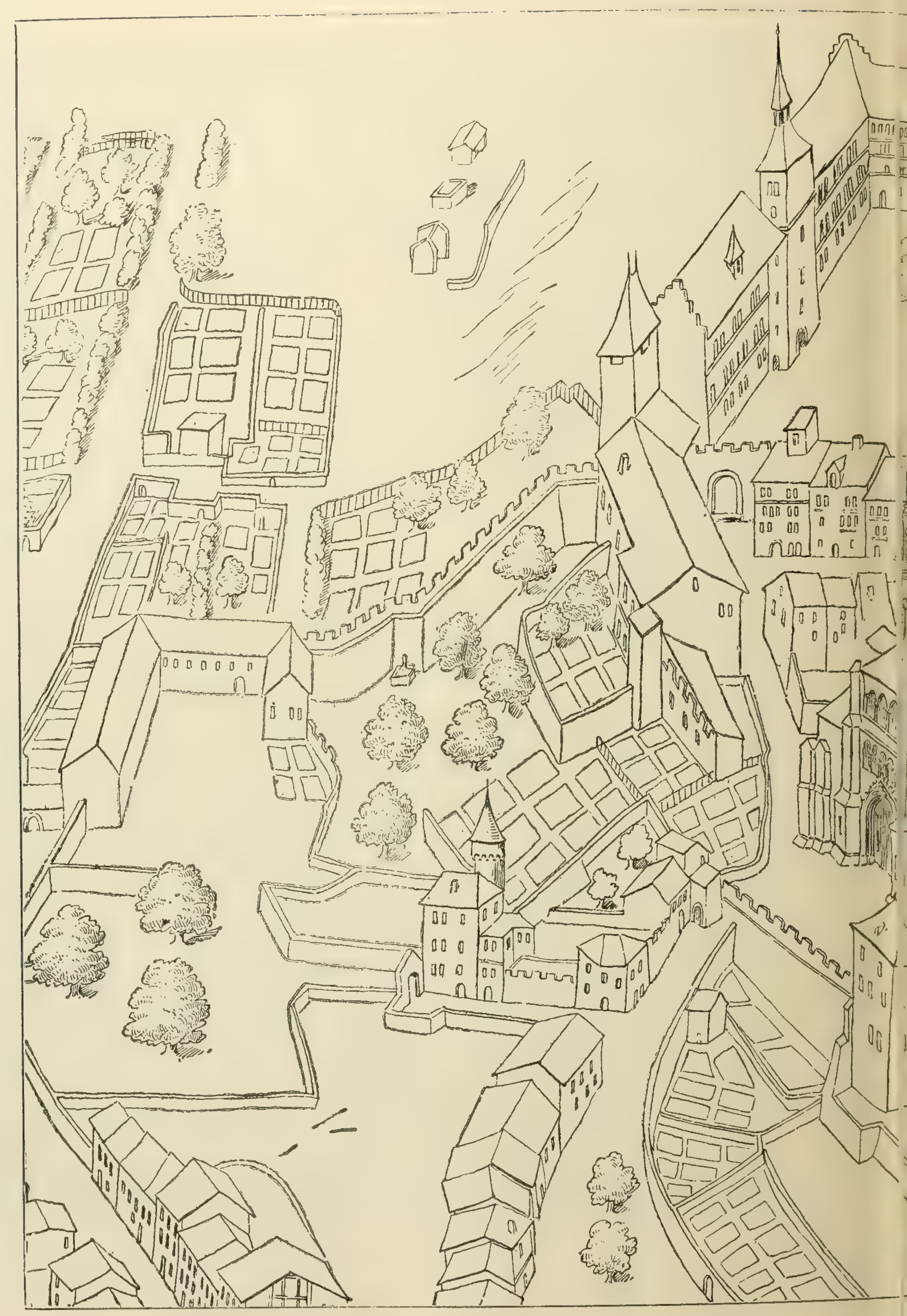
En revanche le vaste édifice brillait encore de tout l'éclat de ses richesses artistiques et rituelles; il n'était badigeonné ni en gris, comme en 1835 ou 1836, ni en jaune, comme en 1823. La voûte, d'un beau bleu, recouvrait de nombreuses peintures (dont quelques fragments ont été mis à nu au transept sud, en 1899). C'était partout de l'or, des images, des pierreries.

Ce fut seulement après l'*Ordonnance de Réformation*, rendue le 24 décembre 1536, que la cathédrale commença à être dépouillée de ses ornements, reliques, statues, images, vases, bijoux. D'après ce qu'on enleva, on peut deviner ce qu'il

1. La flèche du chœur qui figure dans le plan Buttet (p. 196) fut frappée deux fois par la foudre, en 1657 et en 1825. Celle qui la remplaça à la suite de ce second incendie dut, à son tour, être démolie, en 1873, pour manque de solidité. La flèche actuelle a été élevée par Viollet-le-Duc. L'aiguille qui surmonte le beffroi dans le plan Buttet a été foudroyée en 1674. — 2. François Næf, *Notice sur la cathédrale de Lausanne,* 1873. p. 26-28. — 3. Le canton de Vaud ayant conservé son Eglise d'Etat, avec ses avantages et ses inconvénients, c'est toujours dans la cathédrale qu'ont été célébrées les grandes dates de la vie nationale, jusqu'au récent baptême de la nouvelle Université, et à la célébration, en 1898, du centenaire de l'indépendance vaudoise. C'est là aussi que, tous les quatre ans, a lieu l'assermentation solennelle des députés au Grand Conseil vaudois. — 4. Blanchet, p. 111; Gauthier, p. 15 et 24.



Lausanne. — Intérieur de la cathédrale. (p. 194.)



La cure de la Madelaine.

La Cité au milieu du XVIIe



L'Evêché. La Cathédrale.

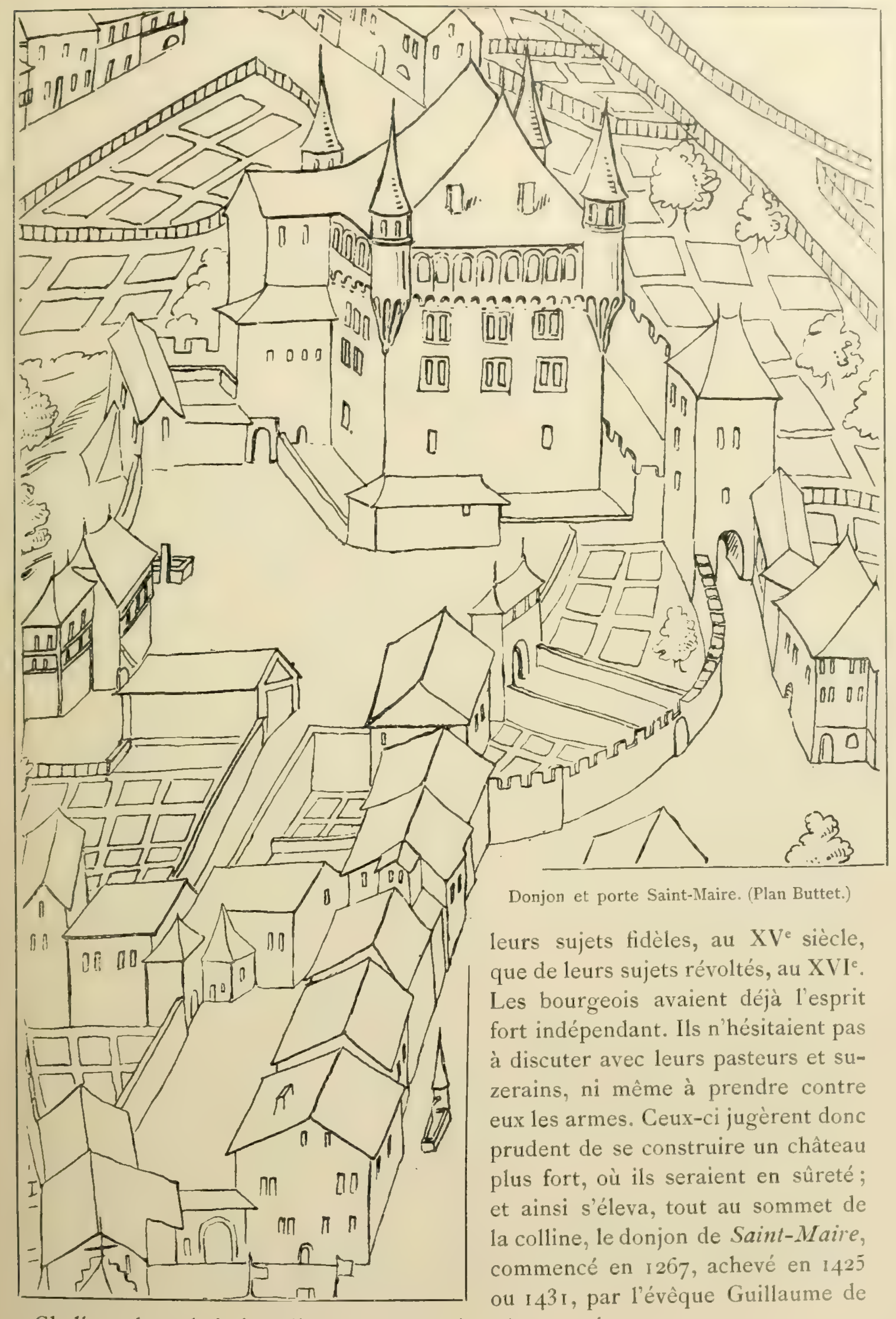
e plan Buttet (v. p. 211 note).

y avait[1]. Trente chevaux transportèrent à Berne, sur un traîneau, le maître autel consacré en 1275, au moment même de la dédicace, par Grégoire X. C'était un magnifique morceau de marbre noir, de 3m14 de longueur sur 1m63 de largeur. Il sert encore de table de communion à l'église de Berne, qu'on appelle la cathédrale[2].

4. Tout près de la cathédrale était l'*Evêché*. Une partie de son emplacement est, depuis 1707, occupé par la terrasse, « d'où l'on jouit d'une des plus belles vues sur les Alpes et le Léman. » Le reste a été transformé (comme à Genève) en prisons, avec des fenêtres arrangées pour qu'on ne voie pas les splendeurs de la nature[3]. De l'ancien édifice lui-même il ne reste plus qu'une tour, dominant le Bourg et la ville basse et portant les armes d'un des évêques, Guillaume de Challant. Elle a été bâtie fort peu de temps après le grand incendie de 1235. Dans cette tour, et entre les deux murs qui la relient au reste de l'édifice, on remarque une petite chambre voûtée, dont la fenêtre est percée quelques pieds au-dessous des machicoulis. On a lieu de croire que c'est une des anciennes chapelles de l'évêché primitif[4].

5. Il est vrai que les évêques n'avaient pu attendre la Réformation, et ses troubles, pour abandonner cette résidence. Ils n'avaient guère moins peur de

1. Il paraît toutefois que le prétendu inventaire du trésor de la cathédrale est un faux, commis au XVIIIe siècle, pour exciter les Lausannois contre les Bernois. C'est tout simplement l'inventaire de la collégiale de Saint-Vincent, dont nous parlons dans la note suivante. La légende sur le trésor bernois, ravi par les Français, et formé des dépouilles de Lausanne, n'est pas beaucoup plus authentique. Voir Ernest Chavannes, *Le trésor de l'Eglise cathédrale de Lausanne*, 1873, p. 9 et n. 1, et p. 19. Après le travail de Chavannes, il importe de citer celui, beaucoup plus détaillé et très explicite, intitulé : *Der Domschatz von Lausanne und seine Ueberreste. Von Jakob Stammler, röm.-kath. Pfarrer in Bern.* Bern, 1894, in 8°, de 232 pages avec nombreuses illustrations. Berne ne commit pas davantage tous les crimes dont la charge, aujourd'hui, le fanatisme aveugle de certains historiens catholiques. Ce ne fut pas Berne qui démolit les églises de la Madeleine, de Saint-Etienne, de Saint-Paul, de Saint-Pierre, de Saint-Laurent. Par décret du 1er novembre 1536, Berne au contraire avait abandonné à la ville de Lausanne ces églises, avec d'autres couvents, abbayes et prieurés, avec les ornements, meubles, immeubles et revenus de ces corporations. De telle sorte que la cité, ruinée par le gouvernement des évêques, et obligée plus d'une fois d'aliéner ses biens communaux, vit sa situation financière extrêmement améliorée par le gouvernement des conquérants. Donc, non pas les Bernois, mais les bons Lausannois eux-mêmes rasèrent les dites églises et vendirent leurs trésors. On a, il est vrai, accusé Leurs Excellences d'avoir voulu démolir la cathédrale, « afin d'ôter toute beauté et tout prestige » à la ville. (Vuillermet, *Notes historiques,* p. 39.) Encore une inexactitude. Pendant deux siècles, Leurs Excellences consacrèrent de très fortes sommes à la réparation de la cathédrale, 15000 florins de 1568 à 1575, 23 738 livres de 1747 à 1749 ; mais c'était toujours insuffisant, et, en 1766, on craignit l'écroulement de tout l'édifice. C'est alors que Leurs Excellences, très peu désireuses d'exercer une vengeance anti-artistique, tout simplement préoccupées de leur caisse, chargèrent un architecte de voir « s'il ne serait pas avantageux pour le Trésor de faire démolir cet antique édifice, et de construire à sa place une église plus petite, mais suffisante pour la paroisse de la Cité. » Heureusement, l'architecte put démontrer que la démolition et la construction indiquées coûteraient deux fois plus encore que la restauration. Et les Bernois dépensèrent de nouveau 48 599 livres. (Gauthier, p. 23.) Ainsi fut sauvé le plus important édifice gothique de la Suisse romande. — 2. En réalité, c'est la collégiale de Saint-Vincent, qui n'a jamais été cathédrale. — 3. Dès 1537, on trouve dans l'évêché des prisonniers et un châtelain qui les a sous sa garde. Le bâtiment actuel date en grande partie de 1823 ; plus tard on y ménagea une salle pour le tribunal de district, et on l'a augmenté d'une aile en 1883. — 4. Blanchet (Vannod), p. 80.



Donjon et porte Saint-Maire. (Plan Buttet.)

leurs sujets fidèles, au XVe siècle, que de leurs sujets révoltés, au XVIe. Les bourgeois avaient déjà l'esprit fort indépendant. Ils n'hésitaient pas à discuter avec leurs pasteurs et suzerains, ni même à prendre contre eux les armes. Ceux-ci jugèrent donc prudent de se construire un château plus fort, où ils seraient en sûreté ; et ainsi s'éleva, tout au sommet de la colline, le donjon de *Saint-Maire*, commencé en 1267, achevé en 1425 ou 1431, par l'évêque Guillaume de Challant, lequel s'y installa et y mourut la même année.

Les plans vieux nous représentent très bien cet édifice : un vaste bâtiment carré ; d'abord deux étages, percés de trois doubles-fenêtres, en mollasse grise et fine ; puis un étage, en briques rouges, couronnant tout l'édifice, et avançant assez pour qu'on pût utiliser les machicoulis, dont il est dentelé. De petites tourelles, minces, élancées, occupent les quatre angles.

D'un côté étaient les dépendances du château, les remises, les bûchers, les écuries, un passage couvert : tout cela est occupé aujourd'hui par la terrasse (qui date de 1845) et la salle du Grand Conseil (bâtie de 1803 à 1805). — De l'autre côté, étaient la porte Saint-Maire, la dernière des quinze portes ou poternes de la ville, et la chapelle Saint-Maire[1], transformée d'abord en grenier, puis en caserne, puis démolie à son tour, en même temps que la porte, en janvier 1890, pour faire place au bâtiment de l'Ecole de chimie.

Dans l'intérieur du donjon une seule pièce a conservé son caractère primitif : heureusement, c'est pour nous la plus intéressante. Je veux parler de la *chambre de l'évêque*, située au premier étage. C'est une salle à peu près carrée. A gauche (en entrant) est une grande cheminée avec ornements gothiques ; puis, à l'angle, deux fenêtres forment, par leurs vastes embrasures, comme deux petits cabinets. Le plafond est divisé en quatre parties, chaque partie en quatre, et encore chaque partie en seize caissons, plats, peints en blanc, en vert, en rouge, et dorés. Sur chacun sont peints un A et une M entrelacés (Aymon de Montfaucon), et partout sur la cheminée et sur les caissons est la devise qu'on retrouve aussi partout à la cathédrale : *si qua fata sinant*. Ce fut la chambre de l'évêque depuis Challant, le premier qui s'y installa, jusqu'au dernier, Sébastien de Montfaucon, qui la quitta précipitamment dans la nuit du 22 au 23 mars 1536. Sur la muraille, vis-à-vis la porte, il suffit de soulever un des panneaux en bois du soubassement, pour découvrir une sorte de trou carré, où un homme peut se glisser. Ce trou est terminé par une petite porte donnant sur un escalier, dans l'intérieur du mur, et qui conduit à un couloir secret, lequel aboutit hors de la ville. Par là passa le dernier évêque de Lausanne. On a longtemps vu, en montant le Chemin-neuf, une ouverture voûtée : c'était la sortie du couloir[2].

6. En redescendant, à gauche, sur la pente au-dessus du Flon, un peu avant la cathédrale se trouvait le *château de Menthon* (*Page* 197), avec son enceinte et ses deux maîtresses tours. Il datait, dit-on, de 1378. En août 1476, entre Grandson et Morat, Charles-le-Téméraire, malade, y logea[3]. En 1562, la ville l'acheta, pour 4250 écus d'or, et, vers 1579, y établit provisoirement le Collège fondé en 1537. Le feu y éclata le 6 juin 1587, à trois heures du matin, et ne laissa debout que les deux tours qu'on voit encore figurer dans le plan de 1644[4].

Mais depuis plus de deux mois (24 avril 1587) le Collège avait émigré sur la

1. L'antique collégiale de Saint-Maire était l'église primitive de Lausanne. Guillaume de Challant la fit rebâtir en simple chapelle. Les fonts baptismaux furent transportés, au XV[e] siècle, dans la chapelle de la Sainte-Croix à la cathédrale. (Blanchet (de Gingins), p. 64 et 65.) — 2. *Ibid.*, p. 90. — 3. Et non pas à la rue de Bourg. *Comptes de la ville inférieure de Lausanne du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476*, publiés par Ernest Chavannes, p. 64. *Manuaux, Mém. et doc.*, série II, tome I[er], p. 172. — 4. D. Marti-

pente opposée de la colline, à peu près à l'endroit même où il se trouvait déjà depuis 1540, seulement dans des bâtiments tout neufs, à la construction desquels on avait travaillé précisement depuis 1579. Ce sont les bâtiments encore existants. « Fort beau, nous est-il dit de ce nouveau monument, bâti de pierres de taille, à trois étages. Pour aller en ces étages, il y a un bel eschalier à repos, avec une tour quarrée, où il y a un horologe avec une monstre, faite l'an 1586 [1]. En l'extrémité méridionale [2], il y a les deux auditoires en théologie et en philosophie, auxquels on monte par un autre escalier qui est une tour sur le derrière et à l'extrémité du collège. »

Quels furent les débuts de cette célèbre Académie lausannoise [3] ? — Ce qu'on sait, c'est « qu'en fait d'écoles dépassant le degré élémentaire, tout, absolument tout, était à créer dans la vieille cité impériale et épiscopale de Lausanne [4]. » Berne mit la main à l'œuvre, dès les premiers jours de 1537, et, le 15 janvier, Megander écrivait à Bullinger : « Nous établissons à Lausanne une école et un enseignement théologique. Il nous faudra des maîtres doctes et érudits, et en particulier un principal sachant le français.... Nous chercherons un professeur de langue hébraïque.... Caroli donnera la théologie de l'ancien Testament et Viret celle du nouveau [5]. »

En effet, dès 1537, Viret commence son enseignement et, au mois d'octobre, Conrad Gesner [6], de Zurich, inaugure la chaire de grec. Cette première

gnier et A. de Crousaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud,* 1867, p. 513. La dernière des tours a été détruite, en 1756, par un particulier qui l'avait achetée de la commune, et les derniers vestiges ont disparu en mai 1885, pour ouvrir la nouvelle route, appelée avenue de Menthon.

1. Blanchet (Plantin), p. 46, et (Gingins), p. 63. — 2. Cette dernière phrase se rapporte à la portion de l'édifice bâtie en 1657, voir plus loin page 204. — 3. Célèbre n'est pas une épithète trop forte : et l'Académie fut importante autant que célèbre. L'enseignement lausannois à ses divers degrés attira et occupa une foule d'hommes distingués, Viret, Gesner, Jean Ribit, Bèze, Hotman, Curione, Mathurin Cordier, Jean Le Comte, et bien d'autres. — Cet enseignement fournit à l'Eglise de France des pasteurs et un grand nombre de martyrs. Ne signalons ici que les « cinq étudiants de Lausanne, » brûlés à Lyon, le 16 mai 1553. L'un, Pierre Navière, avait été l'hôte et le secrétaire de Viret; l'autre, Bernard Seguin, avait été l'hôte et le secrétaire de Bèze. (Bernus, p. 33.) — Cette florissante académie fut dispersée, en 1559, à la suite du conflit qui éclata entre le calvinisme des professeurs, Viret en tête, et l'ultra-zwinglianisme des Bernois, opposés à toute autonomie de l'Eglise. (*Ibid.,* p. 101). A ce moment (1558) le doyen Bernois, Jean Haller, énumère ceux qui constituaient le corps enseignant. Il termine ainsi « ...tous Français, excepté Viret. » (Gindroz, *Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud,* 1853, p. 422.) — 4. H. Vuilleumier, *Les douze escholiers de Messieurs* (Extrait du *Semeur vaudois,* 1886), p. 5. — 5. Herminjard, IV, p. 166. — 6. Conrad Gesner, qu'on a surnommé le *Pline de l'Allemagne,* naquit à Zurich, le 26 mars 1516. Il partit pour la France en février 1533, traversa Paris et se rendit à Bourges, où, pendant une année, il enseigna le latin et le grec aux pensionnaires de Melchior Wolmar, en particulier à Th. de Bèze. De retour à Paris, il assista à la terrible persécution provoquée par les Placards (1534). Rentré à Zurich, quelque mois plus tard, il trouva au collège une position inférieure et précaire, et se maria (1535) à peine âgé de dix-neuf ans. Heureusement qu'après avoir passé un an à Bâle, il fut nommé professeur de grec à Lausanne, le 18 août 1537. Son incroyable désir de s'instruire lui faisait en même temps suivre les leçons du professeur d'hébreu, Imbert Paccolet, et les leçons d'exégèse de Viret. De plus, il s'adonnait à ses études favorites, et composait cinq ouvrages relatifs à l'histoire naturelle et à la médecine. Après trois ans de séjour à Lausanne (1537-1540), son goût pour la médecine l'emporta et il alla étudier à Montpellier. (Herminjard III, p. 235 et ss.; IV, p. 79, n. 4 ; p. 287, n. 3 ; V, p. 333 et ss. ; VI, p. 330, n. 3.) Il revint dans sa ville natale, y exerça la médecine, et de plus y professa la physique, la philosophie et la morale, pendant vingt-trois ans. Il mourut de la peste en 1564. (Gindroz, p. 428.)

organisation est précisée et complétée par le mandat souverain du 30 octobre 1540, et la création du *Collège des Douze* ou *les douze escholiers de Messieurs* (même date)[1]. C'était un pensionnat de douze boursiers, qui fut tour à tour dirigé par Celio Secondo Curione (1542-1546), par André Zébédée (1547), et qui disparut après 1577[2].

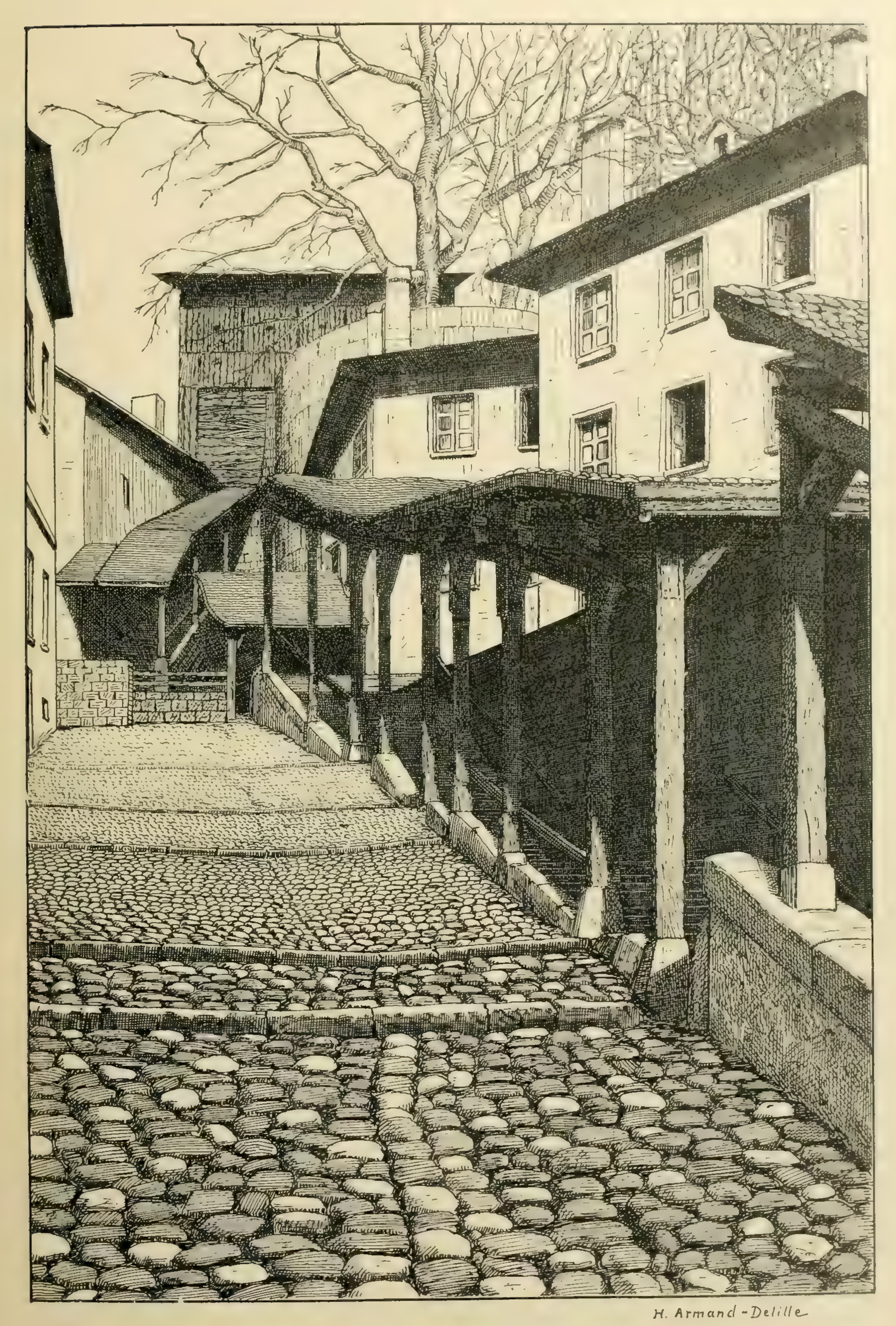
L'année 1549 réunit deux Français destinés à la plus grande célébrité, Théodore de Bèze[3], qui occupa la chaire de grec, pendant neuf ans, et François Hotman[4], qui professa les belles-lettres, comme régent de première, pendant six ans[5].

On s'est beaucoup demandé où furent données les premières leçons. On l'ignore pour les trois premières années.

Le document du 30 octobre 1540, qui fixe la maison du principal, du professeur d'hébreu, du professeur de grec, du directeur du pensionnat, dans les anciennes maisons canoniales, ajoute : « De plus, nous avons décidé que le local pour le collège, le colloque et les leçons publiques sera à la Clergé [ou Clergie], dans la salle d'en haut. Et, sur ce, nous t'ordonnons dès ce moment de faire arranger les maisons précitées, d'y faire placer des chaires, des tables, des bancs et autres meubles, et, en particulier, de procurer pour les douze garçons six lits complets. »

Toute la question est de savoir où était située la *Clergé*. « Cet immeuble, qu'il faut sans doute distinguer, dit M. Vuilleumier[6], de la *Maison du Chapitre* (bâtiment actuel du Grand Conseil), où furent logés les étudiants « extraordinaires, » paraît avoir occupé une partie du terrain où est situé le bâtiment académique

1. Les détails sont donnés par la lettre du Conseil de Berne au bailli de Lausanne (30 octobre 1540). Herminjard, VI, p. 340 et ss. — 2. Note de M. le professeur Bernus. — H. Vuilleumier, *Les douze escholiers de Messieurs*. 1886. — C'est en 1548 que la bibliothèque académique fut fondée, grâce à 3000 livres octroyées par le Conseil de Berne. En 1553, Bèze, recteur, fut chargé, de concert avec le pasteur Valier, d'acheter des livres pour une somme de 100 florins par an. Telles furent les origines de la Bibliothèque cantonale actuelle. (Bernus, p. 31.) — 3. Bèze fut nommé à la chaire de grec le 6 novembre 1549, et bientôt Haller écrivait à Bullinger qu'il était « le premier, par sa science, de tous les professeurs de Lausanne. » (Bernus, p. 23, 24.) Il habitait sans doute une des maisons canoniales, près de la cathédrale. (*Ibid.*, p. 28.) — C'est dans cette même région qu'habitait Mathurin Cordier, dans une maison « située à la bandière de la Cité, prez le Grand Temple. » — 4. H. Vuilleumier, *L'académie de Lausanne*, 1537-1890. Esquisse historique, 1891. — 5. Bernus, p. 88. — Hotman fit un premier séjour à Lausanne dans la seconde moitié de l'année 1547. En 1548 il est à Lyon, où il traduit en latin le traité de Calvin sur l'Astrologie judiciaire. En janvier 1549, il est à Genève, chez Calvin, et écrit sous sa dictée une lettre. Il se rend à Lausanne, au commencement de mai 1559; mais, en attendant d'y trouver un emploi, il revient immédiatement à Genève. La Classe de Lausanne propose de le nommer « diacre commun, » c'est-à-dire suffragant des pasteurs de la ville et de la campagne. Berne refuse, Hotman étant juriste. Enfin, le 12 février 1550, Viret annonce à Calvin qu'Hotman a été récemment admis avec un *stipendium satis justum* (environ 1500 fr. de notre monnaie) à diriger la « première classe » du collège, dont M. Cordier était principal. En outre Hotman travaillait pour les imprimeurs de Lyon, remplaçait Bèze, et donnait un cours libre ou privé de droit. On comprend qu'il se sentit surchargé et considérât sa « petite situation » (*conditiuncula*) comme provisoire. Après une longue maladie, il s'achemina, dans la seconde moitié de juillet 1555, vers Strasbourg, où une lettre du 12 août annonce son arrivée. Tous ces détails ont été rassemblés, d'après les *Opera*, par H. Vuilleumier, *Le séjour de F. Hotman à Lausanne*, dans le *Bulletin du bibliophile*, 15 mars 1901, p. 125-129. — 6. Nous suivons M. Vuilleumier, qui a publié l'étude la plus récente et la plus complète sur la question. M. Herminjard, au contraire, identifiait la Clergé et la Maison du Chapitre (VI, p. 343, n. 17).



Lausanne. — L'Escalier du Marché. (p. 204.)

actuel. Une trentaine d'années plus tard, soit que la place fût devenue insuffisante, soit que la maison menaçât ruine, LL. EE. résolurent de la remplacer par une construction nouvelle. Elles affectèrent à cet objet une somme de plus de 60 000 florins, valant environ 200 000 fr. de notre monnaie. Le choix de l'emplacement semble avoir donné lieu à de longs débats. Les uns penchaient pour l'ancien couvent de la Madeleine. D'autres ne rêvaient que de convertir en auditoires et en logements le chœur de la cathédrale avec le cloître attenant. D'autres encore se prononçaient pour le vieux collège, augmenté de quelques maisons voisines. C'est à ce dernier parti qu'on finit par s'arrêter, et, en 1579, fut posée la première pierre du grand et bel édifice qui abrite depuis trois siècles une partie de nos établissements d'instruction supérieure. » On y installa d'abord le collège seul. Les « leçons publiques » de l'académie continuèrent à se donner dans les locaux où on les avait transférées en quittant la clergie, savoir, celles de théologie dans un auditoire aménagé à cet effet dans le chœur de la cathédrale [1], celles de philosophie dans une ancienne maison de chanoine à la Cité-dessus. Il en fut ainsi jusqu'en 1628. Alors, une adjonction ayant été faite à la partie méridionale du collège, on y établit (salle actuelle des séances académiques et salle d'attente) l'auditoire de théologie [2], lequel fut rejoint, en 1657, à l'étage supérieur, par l'auditoire de philosophie. Le collège et l'académie se trouvaient ainsi réunis après une séparation d'environ quatre-vingts ans [3]. (*Page* 196.)

7. En achevant de contourner la cathédrale, à partir du château de Menthon, nous apercevons l'*Hôpital de la Vierge*, « un assez vaste bâtiment, où autrefois il y avait une chapelle, fondé sur des rochers du côté du midi [4]. » Cet hôpital rebâti, une première fois, au XIIIe siècle (en 1287, il est dit « *de novo constructum*), » et rebâti, une seconde fois, au XVe (en 1495, il est dit de même *de novo constructum*), est toujours à la même place, mais absolument modernisé, depuis 1766; il est occupé depuis 1879 par l'Ecole industrielle cantonale.

8. Nous voilà de retour sur la terrasse et devant le grand portail de la cathédrale; en face commence l'*Escalier du Marché*. (*Page* 203.) A droite, et faisant le coin, est la maison Bugnion, où se réunit quelque temps le célèbre

1. On a également placé ici les premières leçons de théologie, de 1537 à 1540. L'absence des documents ne permet pas de rien affirmer. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que probablement Viret enseigna dans la cathédrale de Lausanne, comme Calvin enseigna dans la cathédrale de Genève, et, si le chœur a vraiment servi d'auditoire de 1579 à 1628, il peut bien avoir été utilisé de même de 1537 à 1540. A l'appui de l'une des installations de l'auditoire de théologie sous ces voûtes magnifiques, on invoque les noms et les dates dont est criblée la statue d'Othon de Grandson, en marbre blanc, sur un socle noir, dans le chœur. Mais les dates que nous avons relevées vont de 1554 à 1702, et leur témoignage se trouve ainsi manquer un peu de précision. — 2. En 1825 cet auditoire fut transporté, en même temps que ceux de philosophie et de chimie, dans de nouvelles constructions à l'angle méridional. — 3. Vuilleumier, p. XI, XII et n. I. — L'Académie, devenue Université depuis 1891, va sinon se déplacer, du moins être transformée une troisième fois. On lui bâtit un palais nouveau, où elle mettra ses collections, son Aula. — 4. Blanchet (Plantin), p. 52 et n.

séminaire théologique des Eglises sous la croix[1]. A la fin du XVIII[e] siècle, le pasteur Levade y logeait.

Descendons l'Escalier, une des plus pittoresques curiosités de la ville, constitué par une triple série de marches en bois. Chaque série est recouverte par un toit très incliné, soutenu par des piliers et par une charpente de bois.

9. Il faut nous arrêter à la première halte, au premier palier, et tourner à droite dans la ruelle qui mène à l'ancienne place de la *Madeleine*. Au coin, de chaque côté, une maison intéressante. Dans celle de gauche, Rousseau donna le concert qu'il a raconté dans ses *Confessions*. A droite.... Ah! celle-ci est autrement importante. Ce n'est rien moins que la maison où ont logé tous les premiers-pasteurs de Lausanne, depuis Caroli jusqu'au doyen J.-P.-L. Ricou (1838). Pierre Caroli, ex-carme et toujours brouillon, y fut installé dès novembre 1536. Il s'y trouvait très bien, et célébrait « l'élégance de la maison et du jardin[2]. » Celui-ci y est encore, plus ou moins abandonné. Il n'y a plus même la tourelle[3] que M. Herminjard se rappelait encore avoir vue, et, dans les transformations qui se préparent aux abords des nouveaux palais universitaires, l'existence même du vénérable édifice est, hélas! fortement menacée. — Seul le rez-de-chaussée de la vieille maison est encore là avec ses murs épais, inclinés en contrefort, et percés de quelques ouvertures, qui sont de vraies dates archéologiques. Le 9 août 1544, Viret annonce qu'il va s'y établir : « J'émigre, écrivait-il

1. Il avait été fondé en 1727 par Duplan. En 1729, Antoine Court vint habiter Lausanne, et, s'il ne devint pas le doyen, ni même le professeur de ce séminaire, il en fut le père, ou encore l'âme; il l'anima de ce qu'il appelait lui-même « l'esprit du désert. » — Le « séminaire » n'était point un pensionnat; les jeunes gens vivaient dans des maisons particulières, et ne se réunissaient que pour les leçons dans de petits locaux, qui changeaient souvent; chez leurs maîtres, par exemple chez le professeur Levade. — M. Edm. Hugues a vu encore à Lausanne des octogénaires qui avaient vu les derniers jours du Séminaire, et, en particulier, le professeur Dufournet, neveu du professeur Levade. — Sur l'esprit du désert qui régnait dans cet établissement, il suffit de citer les lignes suivantes d'Antoine Court, à propos du supplice de l'un des anciens élèves : « Cette mort, bien loin de causer quelque découragement parmi nos jeunes gens ne sert qu'à enflammer leur zèle. Rien n'est si beau que les sentiments qu'ils expriment et ce qu'il y a de plus digne d'admiration, c'est que, depuis cette mort, il se présente deux nouveaux sujets. » — Pendant soixante-dix ans, le Séminaire fournit à la France plus de trois cents pasteurs. M. Charles Schrœder, qui s'est beaucoup occupé de ce sujet, croit même qu'on peut évaluer ce chiffre à environ 450. Parmi eux figurent Paul Rabaut, Court de Gébelin, Vincent, Guizot, etc. Edm. Hugues, *Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme en France, au XVIII[e] siècle*, 1872, I, p. 283, 284, 286, 287; II, p. 31-58. Voyez aussi les *Notes historiques sur le Séminaire protestant français à Lausanne*, de Jules Chavannes, dans le *Chrétien évangélique*, année 1872, p. 36 : « Voici en réalité la charte de fondation du Séminaire : « Ce dimanche, 15[e] jour du mois de mai 1729, a été convenu entre nous, pasteurs et prédicateurs du désert en France, qu'à l'avenir nous donnerons permission à tous nos frères, qui aspirent au saint-ministère... de se faire recevoir dans les académies du pays étranger... et nous sommes signés : Corteis, Court, Claris, Roux, Roger, Maroger, Bétrine, pasteurs; Rouvière, Bourbonnous, prédicateurs. » — 2. Herminjard, IV, p. 109, n. 3. — 3. Y a-t-il eu quatre tourelles à cette maison, comme l'a dit M. Herminjard (VIII, p. 167, n. 18) sur le souvenir d'une vue contenue dans l'un des ouvrages de Josias Simler (XVI[e] siècle)? Cela n'est guère probable (*Le Christianisme au XIX[e] siècle*, 28 sept. 1893; *Gazette de Lausanne*, 29 août 1894). En tout cas, le plan Buttet, qui remonte au milieu du dix-septième siècle, n'en indique qu'une. Cette maison avait appartenu à l'un des chanoines de la cathédrale. L'intérieur a été remanié plusieurs fois, et en particulier en 1839, pour y établir l'école supérieure de jeunes filles, dont Vinet présida le comité.

à Calvin, dans la demeure, au sujet de laquelle on a jusqu'ici si longtemps discuté[1]. » On avait, en effet, discuté plus de deux ans à propos de ce déménagement! Voilà donc où Calvin accepta une fois à dîner chez Caroli, et visita si souvent son ami Viret ; voilà où se rencontrait le célèbre triumvirat : Calvin, Viret et Farel. (*Page* 196 et 207.)

Avant que la pioche du démolisseur, toujours menaçante, n'ait fait disparaître jusqu'à la trace de ce sanctuaire, pénétrons-y. Viret y a vécu quinze ans, de 1544 à 1559. Quand il y entra, il était marié, depuis le 6 octobre 1538, avec une jeune fille d'Orbe, Elisabeth Turtaz[2], dont la santé était malheureusement très chancelante. Elle ne s'en dépensait pas moins. Une lettre de Viret à Calvin, 1545, nous apprend que la maison est remplie, qu'il a dû y recevoir des jeunes pensionnaires bernois, et qu'il ne sait comment nourrir tout son monde[3]. Plus d'une fois Idelette de Bure vint voir son amie Elisabeth. Mais celle-ci mourut (1546)[4], et Viret se remaria[5] avec une veuve, Sébastienne de la Harpe, qui lui donna six enfants, cinq filles et un fils. Elle aussi fut intimément liée avec Madame Calvin, qu'elle appelle « sa sœur bien-aimée, » et qui vint, en 1548, à Lausanne pour assister à ses couches[6]. Calvin, de son côté, appelait Viret *suavissimus frater, optimus ac integerrimus;* il ne manquait jamais de saluer sa femme, et il appelait même sa tante maternelle, par une affectueuse déférence, « ma mère[7]. »

1. Herminjard, IX, p. 319. — 2. Pierrefleur, p. 184. — 3. Lettre du 7 février. *Opera,* XII, p. 31. — 4. Viret parle de sa maladie, le 3 septembre 1545 ; le 26 novembre, il commence à craindre une issue fatale; deux jours après, il explique qu'il redoute une fièvre étique, la phtisie ou l'hydropisie ; le 8 mars 1546, il s'exprime ainsi dans sa lettre à Watteville : « Le Seigneur m'a frappé d'un coup très douloureux, ainsi que toute ma famille, par la mort de ma femme bien-aimée. Il m'a enlevé la moitié de moi-même ; il m'a privé d'une fidèle compagne, d'une excellente mère de famille, d'une épouse qui convenait si bien à mes mœurs, à mes goûts et à mon ministère. Je suis si affligé par ce coup qu'il me semble que je suis un étranger dans ma propre maison. Mais cela a paru bon au Seigneur, dont la volonté est toujours juste, et à qui j'ai paru indigne de jouir plus longtemps d'un tel réconfort, d'une si douce accoutumance avec celle que je devais à juste titre aimer, car elle n'a jamais troublé mon ministère; elle l'a au contraire honoré par sa foi, sa piété, sa probité, et les autres rares vertus dont Dieu l'avait douée, non vulgairement. » *Opera,* XII, p. 159, 220, 221, 306. Au moment même où Viret écrit, sa tante meurt. Calvin le presse de venir se reposer à Genève. Il veillera lui-même à ce que rien, ni personne, ne le trouble. On avait fait courir le bruit de la mort de Viret lui-même. Mais à l'instant les lettres de celui-ci sont arrivées. Et Calvin ajoute. « Il a été heureux que nous n'ayons pas eu à passer une nuit dans le deuil, car je ne l'aurais pas impunément supporté. » *Ibid.*, p. 305. — 5. Moins de deux mois après (voir lettre de Calvin du 28 avril 1546. *Opera,* XII, p. 341), il est question d'un nouveau mariage : il eut lieu en novembre. (Lettre du 20 novembre 1546. *Ibid.*, p. 425. A. Roget, *Le second mariage de Viret,* Bibliothèque universelle et Revue suisse, de juillet 1875). Les éditeurs des *Opera* disent en note (p. 341, n. 2) : « Il ne faut pas juger trop sévèrement ces hommes qui, accablés de graves préoccupations, étaient obligés d'abandonner complètement leurs maisons à la direction de leurs femmes. » A propos de ces questions de famille, citons deux lettres : celle où Calvin parle du sevrage d'un enfant de Viret et où il espère que le « principal ennui du sevrage » est déjà passé (6 juillet 1549. *Opera,* XIII, p. 319) ; et celle où Viret annonce à Farel la naissance d'une fille : « Je serais digne de blâme si je ne te communiquais la nouvelle joie que nous a apportée un nouvel enfant ; elle aurait été plus grande encore, si, au lieu d'une fille, le Seigneur nous avait donné un fils. Mais parce qu'il lui a paru bon autrement, nous devons recevoir avec joie, de sa main, ce don, nouveau témoignage de la bienveillance et de la bénédiction de Dieu à notre égard, surtout parce qu'il a assisté la mère et l'enfant avec une telle benignité que nous ne pouvions désirer plus. » (1er février 1550. *Ibid.*, XIII, p. 517.) — 6. *Opera,* XII, p. 732. — 7. Herminjard, VI, p. 229, n. 12.



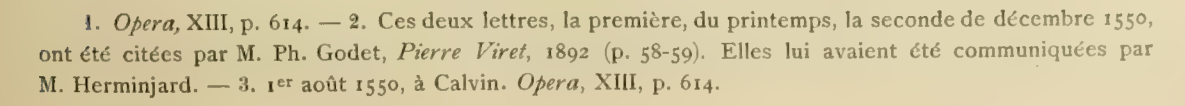
L'ancienne cure de la Madeleine.
(p. 205.)

Telles étaient les relations de ces Réformateurs. Les deux filles aînées, Marie et Marthe, étaient l'une, filleule de Farel, l'autre, filleule de Calvin. Et Viret écrivait à Calvin, le 1[er] août 1550 : « Ma femme, mes fillettes et toute la famille vont bien, et te saluent beaucoup. Ta filleule [Marthe] est d'un naturel singulièrement doux, agréable et paisible, et a une jolie figure. Quand tu viendras, sa vue te rendra joyeux (*exhilarabit*)[1]. »

La même année, à Farel, il racontait les deux accidents qui avaient failli faire périr sa filleule : « Ta petite Marie vient d'être, comme par miracle, préservée d'un grave danger. En jouant à la façon des enfants et en tirant la corde d'une cloche fixée au mur de la maison, elle a fait crouler sur elle la cloche et l'énorme pièce de fer qui la soutenait. Dieu a détourné de sa tête le coup qui aurait brisé la tête d'un géant et Marie n'a reçu que quatre petites contusions, qui étaient guéries le lendemain. » Quelques mois après, la petite Marie avait le corps et le visage brûlés par le réchaud en fer avec lequel on avait coutume de chauffer les lits. « Si elle avait été touchée un peu plus haut, elle perdait un œil, ou du moins était dans un grand danger de le perdre.... Ma petite Marthe est tombée malade aujourd'hui. Le Seigneur nous fera miséricorde[2]. »

Tels étaient les personnages et les scènes qu'abritaient ces murs, dont « la paix, » disait Viret, était son grand réconfort au milieu des occupations et des préoccupations, sous le fardeau desquelles il succombait[3].

En 1559, il fallut partir : partir pour l'exil. Après les plus dramatiques vicissitudes, malade, épuisé, Viret mourut dans le Béarn, professeur à l'Académie

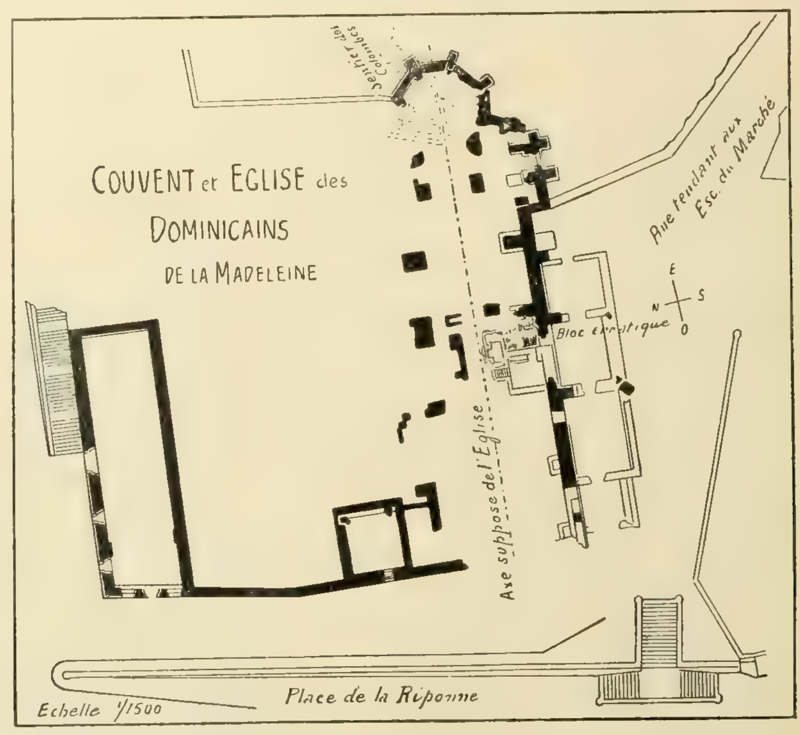


1. *Opera,* XIII, p. 614. — 2. Ces deux lettres, la première, du printemps, la seconde de décembre 1550, ont été citées par M. Ph. Godet, *Pierre Viret*, 1892 (p. 58-59). Elles lui avaient été communiquées par M. Herminjard. — 3. 1[er] août 1550, à Calvin. *Opera*, XIII, p. 614.

d'Orthez, en 1571. Sa veuve revint tristement à Genève. Et on lit dans le registre du Conseil, à la date du 26 mai 1572 : « Vefve de Me Pierre Viret. Estant icy seule revenue de France, et n'ayant moyen de se loger, comme elle a faict entendre, a esté arresté qu'on luy baille quelque chambre en une des maysons de l'Hospital[1]. »

Oh ! la mélancolie, la tristesse de la fin des choses !

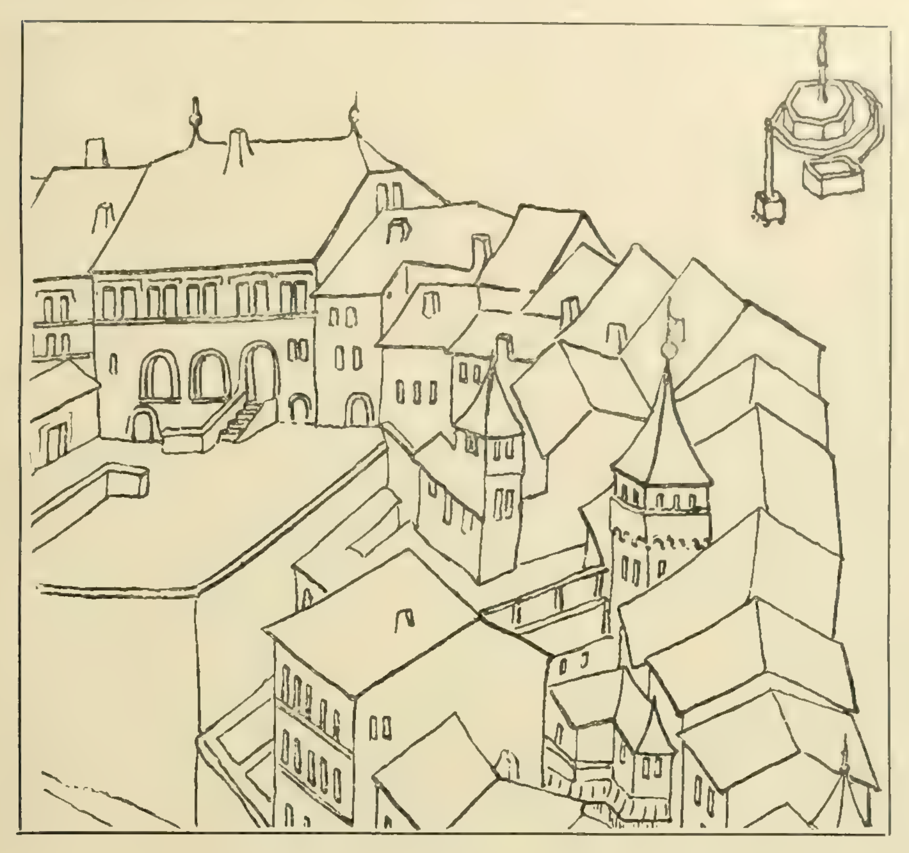
10. Hélas! plus disparu encore que la maison habitée par Viret est un autre monument, encore plus historique si possible, et qui n'en était éloigné que de quelques pas. « Au bout de la rue de la Magdelaine, raconte Plantin, vers 1660, il y avoit un temple, qui maintenant est entièrement détruit, et un couvent de Dominicains, duquel en demeurent quelques restes, joignant un cemetière. Ce fut en ce *temple de la Madeleine*, où, au commencement de la Réformation, et avant qu'elle fust entièrement introduite, la noblesse et la bourgeoisie de Lausanne assemblée[s] en la maison de ville, le 6 apvril 1536, ordonna [ordonnèrent] qu'on pourrait prescher l'évangile sans empeschement[2]. »



D'après le plan des fouilles de 1898 dressé pour la Commune de Lausanne, par M. F. Isoz, architecte.

Les Dominicains furent autorisés à continuer leurs services à d'autres heures que le prêche, et les autels et les images restèrent intacts. Mais bientôt après la

1. *Registre du Conseil*, vol. 67, f. 84. Godet, p. 100. — 2. Blanchet (Plantin), p. 54. M. Herminjard nous a raconté qu'il avait encore vu une maison qu'on disait être un reste du couvent; on l'appelait la *brasière*, parce que, en hiver, on y faisait aux pauvres la distribution de la braise, c'est-à-dire du charbon, provenant, non du bois, mais des buissons, qui croissaient sur les pentes voisines. On nommait aussi ce bâtiment: *Maison de la Réformation*, parce qu'une tradition la croyait, à tort, fondée sur l'ancienne église, où Viret avait prêché. La maison fut rasée en 1851, mais les caves voûtées furent enfouies sous terre et non démolies. Le vénérable éditeur de la *Correspondance des Réformateurs* supplia plus d'une fois les autorités de faire déblayer ces quelques mètres d'un sol, qui semblait devoir être sacré pour tout Vaudois. Il ne fut pas écouté. Mais en 1898, pour asseoir les fondations de la nouvelle Université, on fut obligé de se livrer à des fouilles considérables et méthodiques, et le véritable emplacement de l'église a pu être déterminé exactement. Le plan ci-dessus (dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le syndic B. van Muyden), donne une idée de la situation et des grandes dimensions de cet édifice. Nous avons été assez heureux pour voir ces ruines, qui ont été recouvertes et cette fois-ci, sans doute, pour toujours.



Hôtel-de-Ville, d'après le plan Buttet. (p. 210.)

Dispute, le couvent, qui datait de 1234, fut supprimé comme les autres, et ses biens confisqués par la ville. En 1555, le temple de la Madeleine fut démoli, ses pierres servirent à la reconstruction des Halles du Pont, et sa cloche passa dans le clocher de Saint-François.

11. Nous descendons par la rue Madeleine[1] sur la place de la Palud, où se trouve l'*Hôtel de Ville*. C'est sur cette place, sans doute, plus spacieuse encore qu'aujourd'hui (la vaste fontaine n'y fut installée qu'en 1557), que fut jouée, en 1550, au milieu d'un énorme concours de population, la célèbre tragédie française de Bèze, « Le sacrifice d'Abraham. » On l'a appelée : un mystère ramené aux proportions du drame antique[2].

Précisément, dans le réfectoire des frères prêcheurs de la Madeleine, où le

1. Dans cette rue habitait le bourgmestre Isbrand d'Aux, qui tenta, en 1588, de ramener le pays de Vaud sous l'ancienne domination savoyarde. La conspiration ayant été découverte, d'Aux fut condamné à mort par contumace, ses biens confisqués et ses deux maisons rasées, avec défense de jamais les rebâtir. Voilà pourquoi on trouve encore deux emplacements vides, l'un dans la rue Madeleine, à droite, en descendant, l'autre dans le faubourg de l'Ale. C'est aussi dans la rue de la Madeleine que Antoine Court, passa la seconde partie de sa vie. « Il avait fait choix d'un petit logement retiré, propre, agréable, et qui ressemblait beaucoup « à un ermitage. » Cette maison existe encore. » E. Hugues, II, p. 3 et n. 2. — 2. C. Lenient, *La satire en France*, 1886, II, p. 294. ss.

Couseil tenait habituellement ses séances, le mercredi avant la Saint-Jean 1458, fut conclu le marché pour la reconstruction de l'hôtel de ville, celui qui existait au XVI[e] siècle[1].

Il est vrai qu'après un coup d'œil superficiel, nous pourrions être tentés de passer. L'édifice actuel, qui date du XVII[e] siècle, ne peut être celui que fréquentèrent les hommes, conseillers et pasteurs, de la Réformation. Mais prenons quelques renseignements et prêtons un peu plus d'attention.

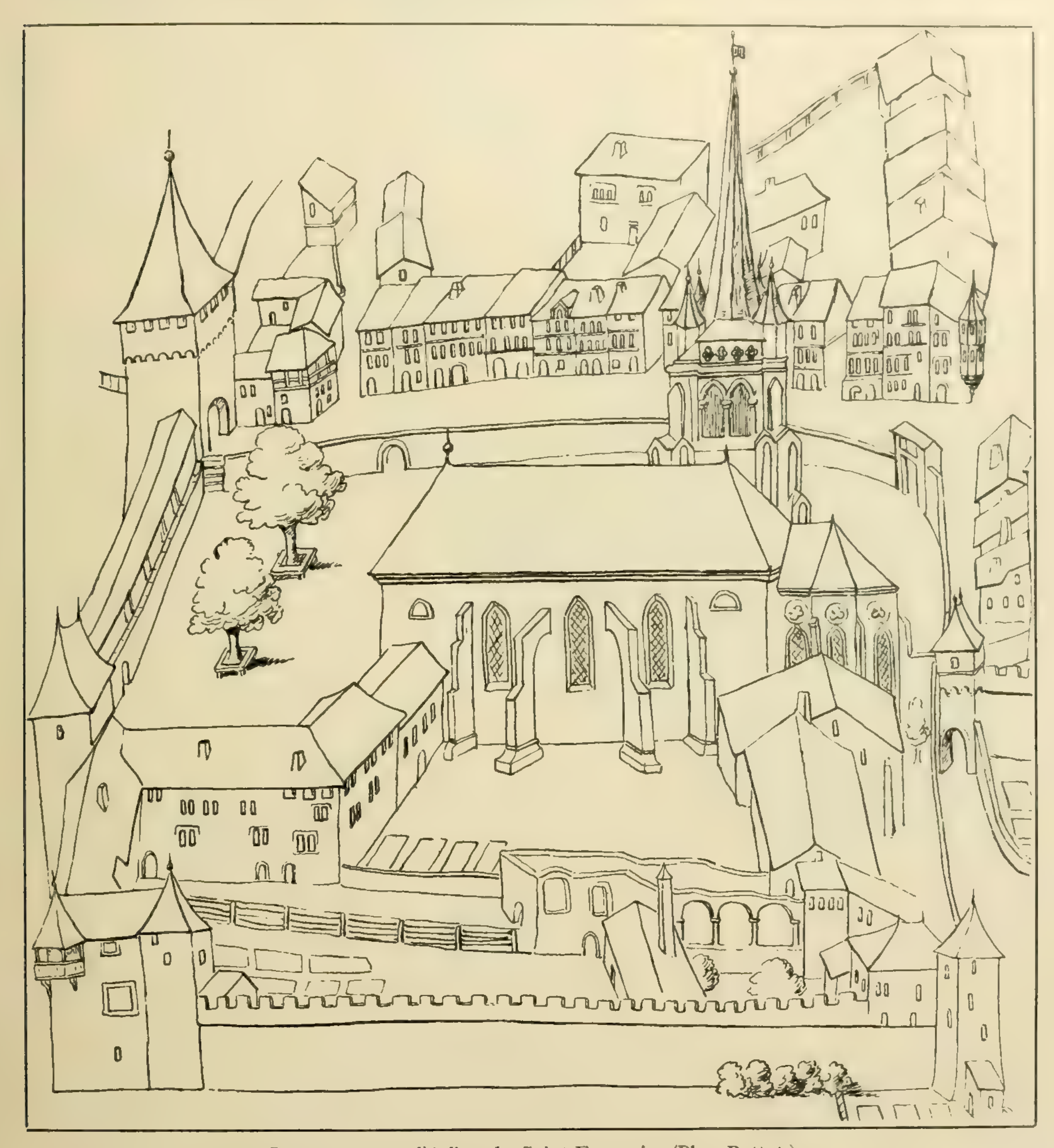
C'est dans les premières années du XV[e] siècle, après l'incendie de 1405, qu'on établit ici une grande halle. Quelques années après, en 1458, on ne se mit donc pas à la construire, comme on le dit souvent; on la reconstruisit, lentement, par morceaux, et sur de telles proportions que le Conseil put désormais y tenir ses séances. Il y siégea, pour la première fois[2], le 24 janvier 1469.

Les plans de Mérian et de Buttet nous ont conservé l'aspect général de ce second bâtiment (*Page* 209), et voici comment le décrit le manuscrit Plantin : « La troisiesme bannière s'appelle la Palud, à cause qu'autresfois, c'estoit un marais : encor aujourd'huy si l'on creuse tant soit peu on trouve de l'eau. En ce quartier de la ville qui est au dessous de la cité, du costé du couchant, il y a une belle place, où on tient le marché du bled, et en laquelle se void une grande fontaine, rendant l'eau par quattre tuyaux, qui fut ainsi bastie l'an 1557. En la même place est la maison de ville bastie l'an 1454[3]. Elle ne paraissait pas beaucoup au dehors et n'estoit pas guère spatieuse; la sale d'entrée, où s'assembloient les Deux-cents était fort obscure. Au dessus des fenestres étoyent les armes de plusieurs évêques, mais en partie effacées, de même que certaines vieilles peintures avec divers écritaux en lettres gotiques qu'on voyoit és murailles d'un côté et d'autre. On y remarquait encore l'empereur Sigismond à cheval. En un coin il y avait de grandes urnes, et de diverses formes, pendues. Dès cette sale on entrait au poyle du Conseil, qui était assez joli, et en la chambre qu'on appelle des Soixante. Au-dessous de la maison étoyent les hasles [halles], et les mesures du bled[4]. »

En 1674, on commença à rebâtir un autre Hôtel de ville, celui qui existe aujourd'hui. Mais pas plus que le second n'avait complètement remplacé le premier, le troisième ne remplaça complètement le second. Il n'est pas nécessaire d'être architecte pour voir que la façade de derrière, celle qui donne sur la place de la Louve, ne date pas du XVII[e] siècle et montre une partie plus ancienne que l'autre ; et que, dans la halle, la retombée des voûtes ne porte pas sur l'axe des piliers, mais à côté : elles leur sont donc antérieures. « Nous sommes persuadés, dit M. Vuillermet, que tout le rez-de-chaussée, y compris les voûtes, une bonne partie du premier étage, et toute la façade postérieure jusqu'à la corniche qui domine le premier, doivent être du milieu du XV[e] siècle. Toute cette partie ancienne se soude, se greffe à une partie d'un caractère un peu différent et plus ancien encore, que l'on reconnaît du côté de la Louve : c'est le passage voûté,

1. Blanchet (de Gingins), p. 67. — 2. Vuillermet, *Notes historiques*, p. 21, 28, 31. — 3. Cette date est inexacte, il faut lire 1468: la construction dura une dizaine d'années. — 4. Blanchet (Plantin), p. 53.

les murs y attenants, et les caves parallèles à ce passage. Peut-être voyons-nous là un morceau assez important de la halle primitive [1]. »

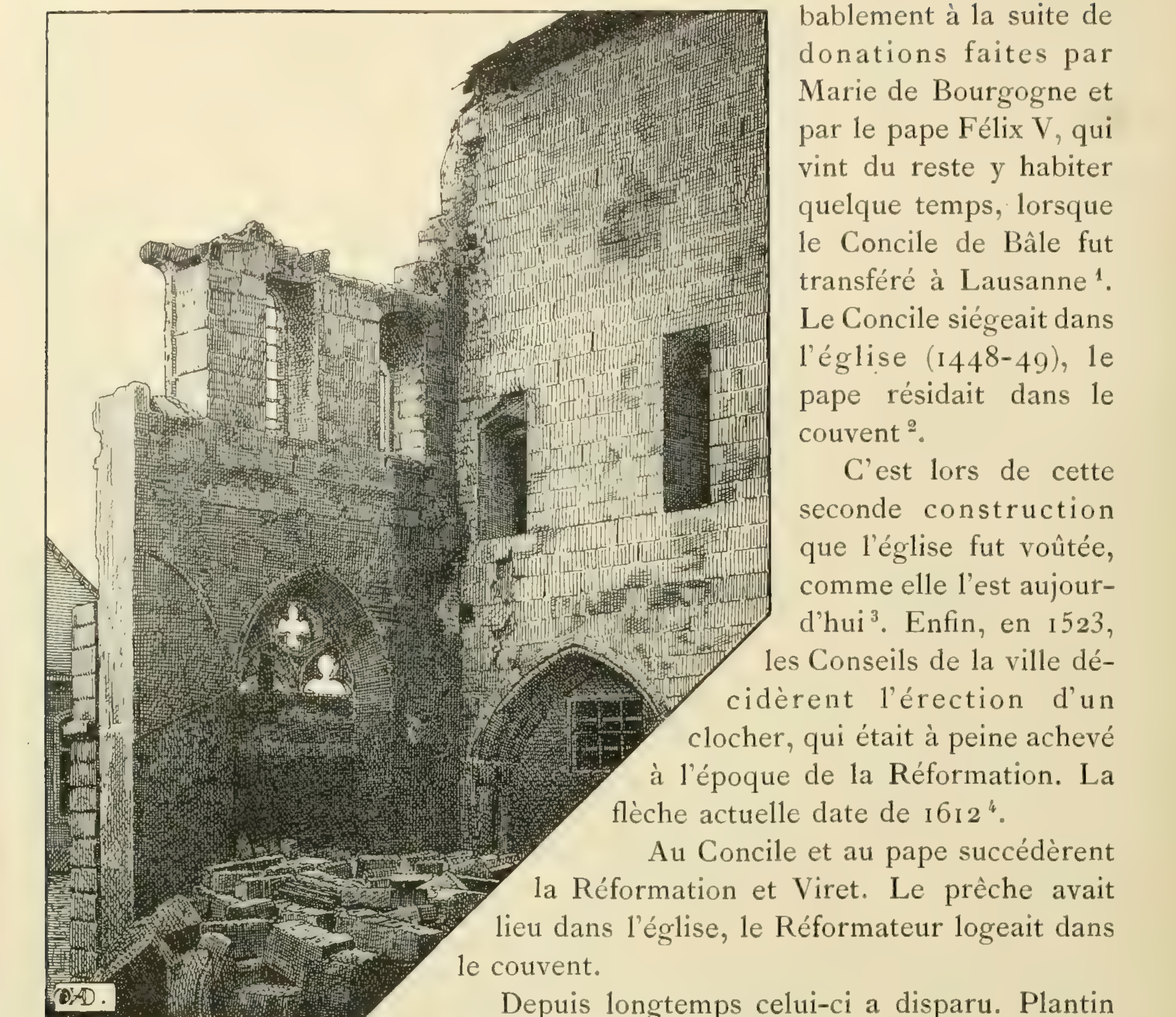


Le couvent et l'église de Saint-François. (Plan Buttet.)

12. Nous terminons notre visite en remontant la colline de Bourg, pour nous rendre à la place *Saint-François*.

Fondée en 1280, l'église fut rebâtie avec le couvent, de 1442 à 1444, pro-

1. Vuillermet, *Notes historiques*, p. 31. Dans la salle de la Municipalité on peut voir, nettoyés et réparés, trois grands tableaux très curieux, retrouvés, vers 1863, dans les combles : 1° la grande carte de l'Etat de Berne, dressée par Schæpfius, en 1548 ; 2° un plan du ci-devant bailliage de Lausanne, dressé en 1678, avec, dans un angle, un petit plan de la ville de Lausanne ; 3° un grand plan visuel de la ville, dressé par



Ruines du couvent de St-François. (p. 213.)

bablement à la suite de donations faites par Marie de Bourgogne et par le pape Félix V, qui vint du reste y habiter quelque temps, lorsque le Concile de Bâle fut transféré à Lausanne [1]. Le Concile siégeait dans l'église (1448-49), le pape résidait dans le couvent [2].

C'est lors de cette seconde construction que l'église fut voûtée, comme elle l'est aujourd'hui [3]. Enfin, en 1523, les Conseils de la ville décidèrent l'érection d'un clocher, qui était à peine achevé à l'époque de la Réformation. La flèche actuelle date de 1612 [4].

Au Concile et au pape succédèrent la Réformation et Viret. Le prêche avait lieu dans l'église, le Réformateur logeait dans le couvent.

Depuis longtemps celui-ci a disparu. Plantin dit déjà vers 1660 : « Il est maintenant ruiné en partie et sert de retraitte à un potier de terre. Là aussi sont encore les caves, où les Seigneurs de la ville retirent leur vin [5]. »

Daniel Buttet non daté, mais qui doit avoir été exécuté de 1650 à 1660. Nous en reproduisons quelques fragments pages 192, 196, 197, 199, 209, 211.

1. Blanchet, p. 128. — 2. *Ibid.* (de Gingins), p. 65. — 3. *Ibid.*, p. 128. — 4. Les échauguettes, qui étaient fort délabrées, ont été reconstruites en 1897. C'est sur la fin du XVII[e] siècle que la charpente du chœur fut portée à la hauteur de celle de la nef. — M. Polier de Saint-Germain, bourgmestre de Lausanne, à la fin du XVIII[e] siècle, avait construit son hôtel particulier sur l'emplacement de l'aile occidentale du couvent (qu'on voit à gauche dans notre reproduction du plan Buttet), aile qui contenait les salles où se tinrent les assemblées du Concile, et puis du Colloque au sujet des discussions relatives à l'arianisme entre Caroli, d'un côté, Calvin et Viret, de l'autre, le 17 février 1537 (Herminjard, IV, p. 176, n. 6). — Une autre partie du couvent, qu'on voit en ruines dans la même gravure, fut remplacée dans le courant du XVIII[e] siècle par une grande et belle maison nommée la Grotte. Gibbon y habita plusieurs années, et c'est sur la terrasse de cette maison, en face d'un panorama magnifique, dont il parle avec émotion dans ses *Mémoires,* que le célèbre écrivain acheva, le 27 juin 1787, son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.* — Tous ces bâtiments, ainsi que les derniers vestiges dont nous parlons plus loin, ont été démolis dans le courant des années 1895 et 1896, pour faire place au nouvel hôtel des postes, inauguré en 1901. — 5. Blanchet (Plantin), p. 44.

Nous en avons encore vu, près de l'abside, les derniers vestiges : (*Page* 212) c'étaient deux murailles, où l'on distinguait très bien, en bas des ogives, et plus haut deux fenêtres, et deux petites portes, qui ouvraient autrefois dans les cellules. Par ces portes passait Viret pour entrer dans les deux ou trois cellules, qui constituaient tout son logement, de 1536 à 1544. Ce logement était aussi insuffisant que désagréable. Voilà pourquoi on songea enfin à transporter le Réformateur dans la maison dont nous avons parlé, quand Caroli l'eut quittée. Dès 1542, croyant que c'était chose faite, Calvin écrivait à son ami, entre le 25 et le 28 octobre : « Je me réjouis beaucoup que tu aies émigré dans cette demeure, sinon je t'aurais chassé de là où tu étais, à force d'injures [1]. »

Encore des reliques qui ont disparu. Heureusement, il reste l'église elle-même, gothique, avec une nef très simple, mais large, qui en fait une salle autrement commode que Notre-Dame, où la voix se perd dans l'immensité du désert, quand elle n'est pas arrêtée par la forêt des colonnes. Aussi que d'assemblées ont siégé ici, depuis celles du Concile et celles de la Réforme ! A partir de 1536, c'est ici surtout que Viret prêcha, et c'est encore ici que se réunit le colloque provoqué par les accusations de Caroli. Ici Calvin, revendiquant la liberté du langage théologique, refusa de céder aux exigences de Caroli et de signer le Symbole *Quicumque*, attribué à Athanase.

Restons sur cette impression inattendue.

1. Herminjard, VIII, p. 167, et n. 18.



TROISIÈME PARTIE

La dispute.

I

UVERTE le dimanche 1[er] octobre, par une prédication de Farel, la dispute fut close le dimanche 8 octobre, par une autre prédication de Farel. C'est lui qui, avec Viret, joua le rôle principal. Il avait rédigé les dix thèses [1]. La première, sur la justification par la foi (soutenue surtout par Farel), et la troisième, contre la « présence corporelle » (soutenue surtout par Viret), firent l'objet des débats les plus importants [2].

Le lundi, dès sept heures du matin, la foule remplissait l'immense cathédrale. Au centre de l'église était la place réservée pour les débats, avec, tout autour, des sièges pour les tenants de la discussion, pour les quatre notaires ou secrétaires, les deux présidents et les cinq commissaires de Berne. Ceux-ci étaient reconnaissables à leur costume, les pourpoints et les chausses noirs, aux découpures rouges, et un panache flottant sur leurs chapeaux à larges bords [3].

L'attitude des catholiques ressembla beaucoup à celle qu'ils avaient eue à Genève en pareille circonstance. L'évêque n'avait pas cru de son devoir de rentrer dans sa ville. L'empereur Charles-Quint, averti sans doute par l'évêque, écrivit le 5 juillet 1536 au Conseil de Lausanne : « Annulez immédiatement tout, (*illico annuletis*, *aboleatis*) [4]... » Des 337 prêtres invités, 174 seulement vinrent, et, de ces 174, quatre seulement défendirent leur foi. Parmi les représentants des dix maisons religieuses, un seul prit la parole, et de tous les chanoines, pas un ; ou du moins le seul chanoine qui parla, lut une protestation du Chapitre pour déclarer qu'il s'abstenait.

1. « Les conclusions qui doibvent estre disputées à Lausanne, nouvelle province de Berne, le premier jour d'octobre 1536. » *Opera,* IX, p. 701-702. — 2. Voir Charles Subilia, *La dispute de Lausanne*, p. 66. — 3. *Le Chroniqueur,* p. 315. — « Les actes de cette Dispute recueillis par quatre notaires assermentés.... furent compilés en un gros volume qui fut douze ans entre les mains de P. Viret, jusqu'à ce que l'an 1548, Leurs Excellences de Berne, voulant en avoir un exemplaire pour leur bibliothèque publique, en firent tirer une copie et la firent collationner exactement avec l'original.... C'est cette dernière copie qui subsiste aujourd'hui. » (Ruchat, IV, p. 363.) Le volume porte deux inscriptions, l'une en français, l'autre en latin. La première dit : « Les disputations générales tenues à Lausanne ou moys d'octobre l'an mil cinq cens trente-six, ordonnées par les princes chrestiens messieurs de Berne, en plaine liberté et saufconduict à tous allans et venans. » *Opera,* IX, Proleg., p. LIII. — 4. Herminjard, IV, p. 69 ; C. Subilia, p. 95.

On voit la différence entre les protestants et les catholiques. Et Farel la souligna, quand il s'écria : « Parler hardiment vous est loisible ; on ne dispute point icy par fagot, par feu ne espée, par prison et tourmens ; les bourreaux ne sont icy pour docteurs et raisons péremptoires, mais la vérité de l'Escripture.... La vérité est assez forte contre mensonge ; si vous l'avez, proposez-la[1]. » Où donc, en France, en Italie, en Espagne, le clergé catholique, ayant la majorité, a-t-il jamais tenu un pareil langage ?

Le jeudi 5 octobre, Calvin n'avait encore rien dit, et il avait délibéré de s'abstenir jusqu'à la fin, « voyant que sa parolle n'estoit pas fort requise en si suffisantes responses que donnent ses frères Farel et Viret[2]. » On discutait sur la présence réelle. Et un catholique avait lu un long travail, soigneusement préparé, dans lequel il reprochait aux ministres de mépriser les anciens et saints docteurs. Alors Calvin se lève, avec sa terrible ironie et sa science étonnante. Il affirme que souvent les catholiques « ne les ont pas en si grand honneur que nous, et ne daigneroient emploier le temps, à lire leurs escriptz, que nous y employons voluntiers. Comme se pourroit prouver, non pas à vous, mais à ung qui y seroit un peu plus exercité. » Et immédiatement il se met à citer et expliquer les opinions de Tertullien, une homélie attribuée à Chrysostome, « la XIe homélie environ le millieu, » un passage de saint Augustin, « en l'épître XXIIIe, bien près de la fin..., » un autre « au livre contre Adimantus manichéen, environ le milieu..., » un autre « sus le pseaulme 98,... » un autre « au commencement de quelque homélie sur l'évangile s. Jehan, environ le [la ?] 8e ou 9e, *je n'en ay pas la mémoire certaine*,... » un autre « au livre *de fide ad Petrum Diaconum* (combien qu'on doubte si c'est de luy ou de quelque autre ancien).... Finablement en l'épistre *ad Dardanum*, laquelle est assez ample et longue.... » Tout cela *de mémoire!* Calvin conclut ces citations : « Tout le monde peult facilement appercepvoir de quelle témérité vous nous reprochez que les docteurs anciens nous sont contraires. Certes si vous en eussiez veu quelques feuilletz vous ne eussiez esté si hardy à faire ung tel jugement que vous avez faict, n'en ayant veu mesmes les couvertures, comme assez le monstrent les tesmoignages précédens. » Puis échangeant la massue de son érudition pour l'épée de sa dialectique, il embarrasse ses adversaires dans leur propre exégèse, les laissant eux-mêmes considérer en quelle « absurdité » ils tombent, et il achève : « C'est une communication spirituelle par laquelle, en vertu et en efficace, il nous faict participans de tout ce que pouvons recepvoir de grâce en son corps et son sang.... le tout spirituellement, c'est-à-dire par le lien de son Esprit[3]. »

1. C. Subilia, p. 113. — 2. *Opera*, IX, p. 877. — 3. *Opera*, IX, p. 877-884. Les connaissances patristiques de Calvin étaient célèbres, même parmi les plus savants Réformateurs, comme Mélanchthon. Calvin s'était mis à étudier les Pères de bonne heure. On a encore de lui une préface latine qu'il comptait mettre à une traduction française des Homélies de Chrysostome. Il ne réalisa pas son projet, conçu peut-être avant sa sortie de France. (*Opera*, IX, Proleg., p. LXV et p. 831-838.) — Les éditeurs des *Opera* ne savent à quelle date exacte placer cette Préface. « Soit, disent-ils, avant qu'il ait quitté la France, soit avant qu'il ait appliqué son esprit à l'explication du Nouveau Testament, par ses Commentaires. » (*Opera, Ibid.*)

Tout le monde est surpris, stupéfait. Il y avait de quoi. C'est une révélation. « En cet endroit sont demeurés tant les Mimard que les Blancherose sans réplique. »

Alors se passa une scène qui porta l'émotion générale à son comble. « Un cordelier, Jean Tandi, qui avait écouté les disputes dès le commencement, voyant la bouche fermée aux opposans, et comme ravi en lui-même, se leva et déclara, devant toute l'assemblée, qu'il se sentait éclairé et convaincu de la vérité de la doctrine qu'on venait d'enseigner [d']après l'Evangile.... Il demanda pardon à Dieu.... Il demanda aussi pardon au peuple.... Il déclara qu'il allait renoncer à la règle, à l'habit et à l'ordre de cordelier, pour vivre en chrétien [1]. » Et sans doute, comme plusieurs de ses pareils, il se hâta de joindre l'acte à la parole.

Farel traduisit immédiatement les sentiments de la majorité de l'assemblée en s'écriant : « O que Dieu est grand, bon et sage!... Il a eu pitié de la pauvre brebis qui était errante par les déserts, et l'a amenée à la sainte bergerie [2]. » Et l'assemblée se retira toute troublée par ce spectacle pathétique.

Outre cette conversion [3] il y avait eu les aveux de Blancherose, des deux Augustins, Gérard Pariat et Claude Clementis. Puis les prêtres les plus consciencieux embrassèrent la Réforme, Mimard, Drogy, qui s'écria : « Je sais que je serai excommunié, et cependant je viens de trouver la vérité. » Dans les trois mois qui suivirent, plus de quatre-vingts religieux, plus de cent vingt curés et vicaires passèrent au protestantisme.

Les conséquences ecclésiastiques de cette bataille théologique furent rapidement tirées.

Dès le lendemain, le Conseil même de Lausanne décida que la maison de prostitution serait détruite à jamais, et que les prostituées seraient chassées de Lausanne avec toutes les femmes de mauvaise vie. Voilà comment se trahissait l'influence des ministres. — Le 19 octobre 1536, Berne ordonna « de soy incontinent dépourter de toutes cérémonies, sacrifices, offices, institutions et traditions papistiques, et de toutellement cesser d'ycelles, en tant qu'ils désireront d'éviter notre male grace et griefve punition ; aussy vous expressement recommandant sans dilation abatre toutes images et idoles, aussy les autels estans

M. A. Lang croit la Préface écrite en 1537 ou 1538. *Die ältesten theologischen Arbeiten Calvins*, dans les *Neue Jahrbücher für deutsche Theologie*, II, 1893, p. 297-300. — Dans cette Préface, Calvin prouve sa familiarité avec Origène, Athanase, Basile, Grégoire, Tertullien, Cyprien, Hilaire, Jérome, Ambroise, Augustin. En quelques mots précis, il caractérise la manière de chacun de ces auteurs. Chrysostome est pour lui le plus « populaire » de tous. *Opera*, IX, p. 831-838.

1. Ruchat, IV, p. 288. — 2. *Le Chroniqueur*, p. 330. Nous n'avons pas ici à discuter le récit de certains historiens peu impartiaux (comme Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, I, p. 365, et Charles Vuillermet, *Notes historiques sur Lausanne*, 1896, p. 38-40). Il faudrait une étude particulière : elle a été faite par M. Ch. Subilia. — 3. Le 7 octobre, Calvin prit de nouveau la parole pour une courte observation historique, relative à Hildebrand, « premier déterminateur de ceste prodigieuse transsubstantiation. » On l'avait invoqué. Immédiatement, Calvin cite « Beno, cardinal, en ung traicté inséré aux commentaires du concile de Basle, faict par Pius II. » Et il conclut sa courte riposte : « Allez maintenant et dictes que le pain est vostre Dieu, à l'adveu de celuy qui l'a bruslé pour accomplir ses conjurations magiques. » *Opera*, IX, p. 884, 886.

dans lesdites églises et monastères; touteffois cella par bon ordre et sans tumulte[1]. » (Il ne faudrait pas trop se fier à cette dernière recommandation.) — Enfin l'*Ordonnance de Réformation*, du 24 décembre 1536, vint clore l'ancienne période et ouvrir la période nouvelle de l'histoire du Pays de Vaud.

II

En se précipitant ainsi, les événements allaient tout naturellement faire de Calvin le chef autorisé et respecté. De Lausanne même, indiquant le résultat de la Dispute, il écrivit à son ami Daniel : « Déjà dans beaucoup de localités on a commencé à renverser les idoles et les autels, et j'espère que bientôt ce qui reste sera aboli. » Mais il a soin d'ajouter : « Le Seigneur fasse que l'idolâtrie soit ruinée dans tous les cœurs. »

Quant à lui, il est déjà engagé dans de nouvelles discussions. Il doit partir pour Berne, le lendemain, et peut-être sera-t-il obligé de pousser jusqu'à Bâle[2], ce qu'il redoute, à cause de sa santé délabrée (*fracta valetudine*) et de la mauvaise saison. En attendant, il blâme énergiquement ces « ventres paresseux, » ces hommes qui « babillent doucement à l'ombre, » au lieu de venir aider les travailleurs. Les pasteurs manquent. *Quanta ministrorum penuria!* Que ceux qui ont un peu de cœur (*cordatiores*) accourent[3].

A Berne, Calvin assiste, du 16 au 18 octobre, au Synode[4], où sont représentées deux cent quatre-vingt-seize paroisses, et qui délibère sur la formule de concorde de Wittemberg. Bucer et Capiton la recommandaient chaleureusement aux Suisses. Mais le Synode la trouvait ambiguë. Cependant un des docteurs présents fit observer que la Suisse ne devait pas se séparer des autres Églises : « Si cela arrive, dit-il, c'en est fait de la religion[5]. » Est-il téméraire de penser que ce docteur, c'était Calvin, se montrant dès le premier jour ce qu'il restera jusqu'à la fin de sa vie, le grand conciliateur des protestants?

Ce qui semble confirmer cette supposition, ce sont les deux lettres parties de Strasbourg, le 1er décembre 1536, et signées des deux hommes qui s'occupaient tant à ce moment de cette conciliation[6]. Capiton écrit à Calvin qu'ils sont presque complètement d'accord ; il désirerait qu'il pût venir passer deux jours. « Au nom

1. *Le Chroniqueur*, p. 340, 341. La lettre était adressée aux baillis, châtelains, lieutenants et autres officiers. Le même jour, 19 octobre, Berne envoyait à chacun des ministres nouvellement désignés par une assemblée réunie à Lausanne, à l'issue de la Dispute, sa lettre de nomination. Le ton en est curieux : « Sur ce ordonné que tu, incontinant avoir receuz ceste, toy transpourte ver[s] nostre Baillif.... » Pour desservir plus de cent paroisses dans les « pays conquestés, » on n'avait trouvé qu'une quinzaine de pasteurs. Herminjard, IV, p. 91, p. 90, n. 24. — 2. M. Herminjard pense qu'il renonça à ce voyage et se contenta d'écrire, IV, p. 90, n. 23. Voir *Ibid.*, IV, p. 95, la lettre n° 577. — 3. 13 octobre, *Ibid.*, IV, p. 89-91. — 4. *Ibid.*, IV, p. 90, n. 22. — 5. Lettre du 20 octobre, de Megander aux pasteurs zuricois, *Opera*, X^{b}, p. 65. — 6. Capiton et Bucer avaient assisté le 24 septembre, à Bâle, à une première réunion qui s'occupa de cette conciliation. Une autre, à laquelle ils assistaient aussi, eut lieu à Bâle le 12 novembre. Herminjard, IV, p. 116, n. 2.

de Christ, je t'en prie, si d'une façon quelconque tu le peux, viens nous voir avant de rien publier ; je le sais, tous tes écrits seront plus forts (*robustiora*) et plus puissants (*communitiora*), quand tu nous auras entendus[1]. » Bucer, qui n'a pas eu occasion de voir encore Calvin, est moins familier ; il est presque respectueux. Il désire avoir une entrevue pour s'entendre sur tout (*tecum per omnia convenire*), et il viendra volontiers où Calvin voudra. Qu'il choisisse Bâle, Berne ou même Genève. « Nous traiterons religieusement ces sujets qui sont certains pour toi, mais qui, à cause de notre lenteur, ont besoin de quelques explications. » Et saluant avec admiration les débuts de cette activité, Bucer ajoute : « Nous croyons reconnaître que le Seigneur a décidé de laisser ses Eglises se servir de toi avec le plus grand profit (*usum uberrimum*) et de les faire très largement (*latissime*) profiter de ton ministère.... Ne méprise pas mes prières, homme très savant et très saint[2]. »

1. Herminjard, IV, p. 116. — 2. *Ibid.*, IV, p. 118, 119.



Marque de Sébastien Honorati.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Articles, le Catéchisme et la Confession de foi.

PREMIÈRE PARTIE. *Les Articles de 1537.* — I. Le texte présenté au Conseil. — II. Ce qui n'est pas calvinien dans les Articles. — III. Ce qui est calvinien.

SECONDE PARTIE. *Le Catéchisme.* — I. Le Catéchisme et la Réformation. — II. Le Catéchisme français de 1537. — III. Analyse et caractère du Catéchisme.

TROISIÈME PARTIE. *La Confession de foi.* — I. Le principe de la confession. — II. L'individualisme religieux. — III. Le principe générateur. — IV. Premiers troubles dogmatiques : Cl. d'Aliod, les Anabaptistes. — V. Le parti des libertins antérieur à Calvin. — VI. Signature de la Confession de foi. — VII. Le Conseil général du 25 novembre 1537 et la crise gouvernementale.

PREMIÈRE PARTIE

Les articles de 1537.

I



OUT d'abord, c'était à Genève que Calvin devait se montrer tel qu'il était.

Il avait commencé par refuser les fonctions pastorales[1]. Le 1er décembre 1536, Capiton lui écrit : à Calvin « enseignant les saintes lettres en Christ, à Genève[2]. » En janvier 1537, Calvin s'appelle « professeur[3]. » Le 5 février, une lettre du Conseil de Genève[4] dit que, privés de Coraud, de Farel et de Viret, les Genevois sont « presque sans sermon. » Et cependant il paraît bien que Calvin avait été, à

1. « Hoc autem primum recusarat. » Bèze, *Vie de Calvin,* 3e édit.; *Opera,* XXI, p. 126. Dans sa lettre à Sadolet (septembre 1539), Calvin dit : « J'ai exercé dans cette Eglise [de Genève] le ministère, d'abord de docteur, puis de pasteur. » — 2. Herminjard, IV, p. 116. — 3. Titre des *Epistolae duae :* « Joannis Calvini, sacrarum literarum in ecclesia Genevensi professoris. » — 4. Au bailli de Thonon, Herminjard, IV, p. 179.

peu près tout de suite, membre du Corps pastoral. Car, déjà le 6 décembre 1536, nous apprenons qu'il a prononcé « sa première censure ecclésiastique. » Le pasteur Lambert est averti et prié par lui, « au nom des frères, » de se démettre de son ministère [1].

Le voilà donc, dès la fin de 1536, collègue de Farel et en plein travail d'organisation ecclésiastique. Le 24 [2] du mois de mai 1536, nous lisons : « Il est parlé des édits qui doivent être faits pour l'unité de l'Etat (*pro unitate civitatis*). Arrêté que l'on prépare des Articles [3]. » C'est ce qui eut lieu le 10 novembre 1536. Les *Articuli de regimine ecclesiæ* furent lus et adoptés : « *Arrestatum quod articuli ipsi observentur integre* [4]. »

Voici en quels termes les *Articles* [5] eux-mêmes exposent le but qu'ils poursuivent : « Maintenant qu'il az pleuz au Seigneur de ung peu mieux establir icy son règne, il nous az semblé advis estre bon et salutayre de conférer ensemble touchant ces choses, et, après avoyr advisé entre nous par la parolle du Seigneur... quelle polisse il seroyt bon de y tenir cy après, nous avons conclud de vous présenter par articles ce que en avons déliberé.... Si vous voyés nostre advertissement estre de la saincte parolle de l'Evangille, mettez bonne diligence que ces observations soyent receues et maintenues en vostre ville.... »

Or le premier point de ce gouvernement ecclésiastique concerne la Cène : « Il seroyt bien à désirer que la communication de la saincte Cène de Jésucrist fust *tous les dimenches* POUR LE MOINS [6] en usage, quant l'Eglise est assemblée en

1. Herminjard, IV, p. 123 et n. 11, p. 116 n. 6. — 2. A. Roget parle déjà d'un appel de Farel au Conseil, le 18 mai, pour chercher un moyen de faire vivre le peuple en la foi de Dieu. Mais, à cette date, nous avons seulement trouvé qu'après une proposition de Farel et de Saunier, relative aux écoles, le Conseil avait décidé de convoquer les Deux-Cents, et de leur proposer « que tous vivent unanimes » (*quod omnes unanimes vivamus*). *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 4. C'est le 19 mai que le Conseil des Deux-Cents décide d'assembler un Conseil général « pour y proposer le mode de vivre selon Dieu. » (A. Roget, *Les Suisses et Genève*, II, p. 233. *Annales*, p. 200, 201.) — 3. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 7. Cornelius (*Historische Arbeiten*, p. 131) distingue ces articles acceptés (*observentur integre*), le 10 novembre 1536, des articles qu'on décide d'examiner le 16 janvier 1537. Selon Rilliet (*Le catéchisme français*, p. xv), « adoptés en principe par le Grand Conseil, les articles furent renvoyés pour plus ample examen au Conseil ordinaire, et ce ne fut qu'en janvier 1537 que, soumis de nouveau aux pouvoirs publics, ils furent définitivement votés. » M. Th. Dufour est du même avis. — 4. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 87. — Le 15 janvier, en Conseil des Deux-Cents : « Audito magistro Guillelmo, arresté que demain après disner soit assemblé le Conseil de Deux Centz pour veoir les articles qu'il a l'aultre jour baillé. » (*Registres du Conseil*, vol. 30, f. 150), et le mardi, 16 janvier, en Conseil ordinaire : « Icy est esté parlé et sont estés leuz les articles donnés par Maistre Guillaume Farel et les aultres prédicans. Est arresté mettre en Conseil de Deux Centz, nostre advys, qu'est que, de la Cène, elle se face quattres foys l'an.... » *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 151. — 5. Le secrétaire du Conseil a écrit au dos du document : « Articles baillés par les prescheurs. 16 januari 1537. » Herminjard, IV, p. 154, n. 1. C'est le jour de la discussion. (*Opera*, X[a], p. 5.) « Les Articles mêmes, quoique « baillés par les prescheurs, » sont unanimément reconnus pour être l'œuvre de Calvin. » (Rilliet, *Le catéchisme français de Calvin*, p. xv. M. Herminjard (IV, p. 154, n. 1) ajoute : « Calvin dut composer ce mémoire après avoir mis la dernière main à l'opuscule qu'il intitula : *Joannis Calvini, sacrarum litterarum in ecclesia genevensi professoris, Epistolae duae*, » et dont la préface est datée de Genève, 12 janvier 1537. C'est encore l'opinion des éditeurs des *Opera*, X[a], p. 5, note, et de Kampschulte, I, p. 289, n. 1. — 6. L'*Institution* (édit. de 1536) disait textuellement : « Singulis, ad minimum, hebdomadibus proponenda erat christianorum cœtui mensa Domini. » *Opera*, I, p. 130.

multitude, veu la grande consolation que les fidèles en reçoipvent et le fruict qui en procède en toute manière.... Et de faict elle n'az pas esté instituée de Jhésus pour en fère commémoration deux ou troys foys l'an, mays pour ung fréquent exercice de nostre foy et charité, duquel la congrégation des crestiens heutz à user quant elle seroyt absemblée [1].... Et telle az esté tousjours la practique de l'Esglise ancienne jusques à ce que l'abomination des messes a esté introduicte.... Mays, pour ce que l'infirmité du peuple est encore telle qu'il y auroyt dangier que ce sacré et tant excellent mistère ne vînt en mespris, s'il estoyt si souvent célébré, ayant esgard à cela, il nous a semblé bon que, *en attendant* que le peuple, qui est encores aucunement débile, sera plus confermé, ceste saincte Cène soyt usitée une foys chascun moys.... »

A cette sainte Cène, qui pourra participer? C'est la question de l'excommunication ou de la discipline, que les *Articles* soulèvent : « Mays le principal ordre qui est requis et duquel il convient avoyr la plus grande sollicitude, c'est que ceste saincte Cène, ordonnée et instituée pour conjoindre les membres de nostre Seigneur Jésucrist avecq leur chefz et entre eux mesmes en ung corps et ung esprit, ne soyt souillée et contaminée, si ceux qui se déclairent et manifestent par leur meschante et inique vie n'appertenir nullement à Jésus, viennent à y communiquer. Car, en ceste profanation de son sacrement, nostre Seigneur est grandement déshonoré. Pourtant il nous fault donner de garde que ceste pollution, qui redunde tellement au deshonneur de Dieu, ne soyt vehue [vue] entre nous par nostre négligence, veuz que sainct Paul dénunce une si grosse veng[e]ance sur ceux qui traicteront ce sacrement indignement. Il faut doncq que ceux qui ont la puissance de fayre ceste police mettent ordre que ceux qui viennent à ceste communication soyent comme approuvez membres de Jésucrist.

» Pour ceste cause, nostre Seigneur a mise en son Esglise la correction et discipline d'excommunication, par laquelle il az voullu que ceux qui seroyent de vie désordonnée et indigne d'ung crestien, et qui mespriseroyent, après avoyr estés admonestez de venir à amandamant et se réduire à la droicte voye, fussent dèjectéz du corps de l'esglise et, quasi comme membres pourris, couppez jusques à ce qu'ils revinssent à résipisiscence, recognoyssant leur faulte et paovreté. »

Ce n'est pas qu'il s'agisse de rétablir l'excommunication des catholiques. Non. Cette pratique ancienne a été « tournée en tirannye » par « aulcungs meschans évesques, ou plustost brigans tenans places d'évesques. » Et comment ont-ils perverti « cette chose prouffitable et salutayre ? » « Ceste faulte est advenue parce que les pseudes-évesques ont ravy à l'assemblé des fidèles et tiré à eux la cognoissance et puissance d'excommunier. »

Ce que les prédicateurs demandent, c'est donc qu'on rétablisse la règle, sans « tomber en inconvénient de la dépraver et corrumpre par mauvays usaige. »

Et voici comment on obtiendra ce résultat. « Pour ce faire, nous avons

1. L'*Institution* de 1536 dit : « Quoties in cœtum convenirent. » *Opera*, I, p. 130. Il est facile de voir que ce passage, et bien d'autres, ont été écrits, dans l'*Institution* de 1536 et dans les *Articles* de 1537, par une seule et même main.

deslibéré requérir de vous que vostre playsir soyt ordonner et eslire certaynes personnes de bonne vie et de bon tesmoignage entre tous les fidèles, pareillement de bonne constance, et que ne soyent poent aysés de corrumpre, lesquelz estans départis et distribués en tous les quartiers de la ville, ayant l'oil sus la vie et gouvernement d'ung chascun, et s'il[s] voyent quelque notable vice à reprendre en quelque personne, qu'il[s] en communiquent avecq quelcung des ministres, pour admonester quicunque sera celluy lequel sera en faulte et l'exorter fraternellement de se corriger. Et si on veoyt que telles remonstrances ne profitent rien, le advertir que on signiffiera à l'esglise son obstination. Et lors, s'il se recognoyt, voylà desjà ung grand prouffit de ceste discipline. S'il n'y veult entendre, il sera temps que le ministre, estant advoué de ceux qui auront ceste charge, dénunce publicquement en l'assemblée le debvoyr qu'on aura faict de le retirer à amendement, et comment tout cela n'a rien proffité. Adoncques on cognoestra s'il veult persévérer en la durté de son cueur, et lors sera temps de l'excommunier, c'est à sçavoyr qu'il soyt tenu comme rejecté de la compagnie des crestiens et laissé en la puissance du diable, pour une confusion temporelle, jusque à ce qu'il donne bonne apparence de sa pénitence et amendement, et, en signe de ce, qu'il soyt rejecté de la communion de la Cène, et qu'il soyt dénoncé aux aultres fidelles de ne converser poent familièrement avecq luy. Toutefoys qu'il ne laisse poent de venir aux prédications, pour recepvoyr tousjours doctrine, affin d'esprover tousjour s'il playra au Seigneur luy toucher le cueur pour retorner en bonne voye [1]. »

1. A propos de ce passage sur l'excommunication, M. Herminjard (IV, p. 159, 161) a cru pouvoir signaler un contraste entre « la sévérité excessive » de Calvin et « la mansuétude qui animait Farel. » Sans vouloir méconnaître la différence de tempérament des deux Réformateurs, il est permis de croire que ce contraste ne frappait pas beaucoup Farel, puisque les Articles furent présentés en son nom aussi bien qu'en celui de Calvin. Les Articles disent : « Que ceulx qui reçoipvent telle correction, ayant honte et confusion de leur péché, viennent à se recognoestre et se amender. » Et Farel avait dit : « Cecy est faict affin que, par honte et tristesse qu'il en a, il [le pécheur] revienne à amandement, laissant son péché. » Farel ajoutait : « C'est une correction amyable et pleine de charité pour tirer les paovres pécheurs de leurs péchez. » (*Sommaire*, réédit. Baum, XXXII. De l'excommuniement, p. 78.) — Les Articles disent encore de l'excommunié : « qu'il soyt dénoncé aux aultres fidelles de ne converser poent familièrement avecq luy. » Et Farel avait dit : « Alors on ne doit converser avec luy, sinon comme avec ung infidèle, avec lequel tu ne vouldroys point venir à la table de nostre Seigneur, ne aussi converser avec luy, approuvant sa vie ne sa foy. » Farel ajoutait : « Mais en toute autre sorte beuvant et mangeant avec luy pour le gaigner et retirer. Ainsi fault converser avec l'excommunié en toute charité. » (*Ibid.*, p. 80.) Ainsi, chaque fois, les Articles semblent donner une phrase même de Farel, presque avec les mêmes mots. Seulement, chaque fois, le *Sommaire* ajoutait une autre phrase, dans laquelle Farel laissait parler sa charité. Mais la différence qu'il y a entre un traité destiné au public, qu'il s'agit de convertir, et des Articles soumis à un gouvernement, qu'il s'agit de pousser à légiférer, suffit très bien pour expliquer que ceux-ci soient moins parénétiques que celui-là. Et la preuve que ces sentiments de charité n'étaient pas inconnus à Calvin, c'est que celui-ci, à son tour, dans son *Institution*, s'exprime comme Farel dans son *Sommaire* : « Toutesfois il ne nous faut point oublier que la sévérité de l'Eglise doit estre telle que tousjours elle soit conjointe avec douceur et humanité. Car ce danger est tousjours à éviter, comme sainct Paul commande « que celuy qu'on chastie ne soit englouty de tristesse.... Et en cest endroit on ne peut excuser que les Anciens n'ayent esté trop austères.... Or comme ceste douceur et humanité est requise en tout le corps de l'Eglise, qu'on ne chastie point ceux qui auront failly, jusques au bout, mais par mesure et en douceur, et plus tost, selon le précepte de sainct Paul, faire valoir charité envers eux (2 Cor. II, 8) ; ainsi un chacun particulier en son endroit se doit accomoder à ceste mansuétude et humanité. » (*Institution chrétienne*, IV, XII, 8, 9. Voir 1re édit., *Opera*, I, p. 76.)

Il faut noter que les *Articles* ne s'arrêtent pas là. Ils donnent ce droit de contrôle moral à tout le monde, y compris les « voysins ou parens. » Si leur avertissement n'était pas écouté, ils auraient « à en advertir iceux desputez pour procéder en leur office. » Enfin voici la conclusion : « Oultre ceste correction, l'esglise n'a poent à procéder. Mais s'il y en avoyt de si insolens et habandonnez à toute perversité qu'il[s] ne se fissent que rire d'estre excommuniez, et ne se souciassent de vivre et morir en telle rejection, ce sera à vous [c'est-à-dire au Conseil] à regarder si vous aurés à souffrir à la longue et laissé impugny ung tel contempnement et une telle mocquerie de Dieu et de son évangille. »

Les *Articles* abordent encore trois autres sujets : 1° *Le chant.* Cette question sera traitée plus loin. Nous nous bornons ici à indiquer que pour remédier à la froideur des oraisons, pour émouvoir les cœurs « à ardeur, » les *Articles* réclament le chant des Psaumes, et proposent de l'introduire en commençant par faire chanter les enfants.

2° *L'instruction religieuse des enfants.* « Il est fort requis et quasi nécessayre, pour conserver le peuple en poureté de doctrine, que les enffans dès leur jeune eage soyent tellement instruicts qu'ils puyssent rendre rayson de la foy, affin que on ne laisse deschoyr la doctrine évangélique, ains que la sentence en soy t diligemment retenue et baillée de main en main et de père en filz. » Pour arriver à ce résultat les ministres présentent un Catéchisme.

3° Enfin, il faudrait faire des ordonnances relatives au *mariage*, une matière bouleversée par les abus papistiques[1].

II

Ces pages sont capitales pour comprendre la conception ecclésiastique de Calvin. On peut dire qu'au moment d'entreprendre son œuvre il donne son programme.

Calvin part du fait de la sainte Cène, fait religieux, qui est au centre du culte et de la vie religieuse de l'Eglise. Il faut une règle pour sauvegarder la sainteté, et empêcher la profanation de la sainte Cène. Cette règle aboutit à l'excommunication. Celle-ci devient ainsi la clef de voûte de la discipline.

En quoi précisément consiste l'originalité du programme et de l'œuvre de Calvin ?

Avant Calvin, la discipline était en usage, et tout particulièrement en Suisse.

A Zurich, le premier Colloque, convoqué en 1523, et le Conseil avaient promulgué des édits pour la répression des mauvaises mœurs et exclu pendant six mois de la Cène quatre conseillers convaincus d'adultère. — A Berne, dès 1528, à la suite d'un Colloque, le Conseil avait décidé : « Les dix livres qu'on payoit autrefois pour avoir mangé de la viande ou des œufs en jour maigre, nous voulons qu'on les paie à l'avenir lorsqu'on se sera soulé et qu'on sera demeuré à

1. Herminjard, IV, p. 155-166. Voir *Opera,* X[a], p. 5-14.

boire après neuf heures. » Et l'année suivante, le Conseil de Bâle ordonne que tous les paroissiens devront se rendre au temple « au moins chaque dimanche. » — Dans le Pays de Vaud, les Bernois prohibèrent les danses (24 décembre 1536), à l'exception de trois danses honnêtes, les jours de noces, et punirent l'adultère de cinq jours d'emprisonnement au pain et à l'eau pour une première faute [1].

Naturellement ce qui avait lieu dans toute la Suisse avait lieu aussi à Genève. Par exemple, quelques mois avant l'arrivée de Calvin, le 28 avril 1536, Fabri (qui prêchait tour à tour à Genève et à Thonon) vint déclarer au Conseil qu'il refusait de bénir le mariage des femmes qui se présenteraient la tête nue. Le Conseil interdit aux parents d'amener les fiancées « le chiefz descouvert [2]. » Il serait facile de citer une série d'exemples analogues.

A. Roget a conclu : « La discipline ecclésiastique, avec l'intervention dans les mœurs privées qui la caractérise essentiellement, est mise en activité à Genève avant l'arrivée de Calvin, et c'est à tort qu'on attribue souvent à ce Réformateur la conception et l'initiative du régime disciplinaire, qui a prévalu dans notre cité. Calvin n'a fait que sanctionner, consolider et étendre graduellement un régime dont il avait trouvé les fondements posés [3]. » — C'est vrai, en très grande partie, et ce que le système a de plus vexatoire n'est pas le moins du monde, comme on le voit, une invention calvinienne.

Il y a même plus et beaucoup plus : ce n'est pas du tout Calvin qui a le premier tiré les conséquences politiques de cette discipline religieuse. Ici encore ce qu'on déclare absolument caractéristique de l'étroitesse, du despotisme calviniens est une simple pratique que Calvin a trouvée établie. Le Consistoire, le fameux et odieux Consistoire, Calvin ne l'a pas plus inventé que la discipline : pas plus qu'il n'a inventé le serment de la confession de foi, et le bannissement pour refus de serment. Ecoutons un auteur exact, bien informé, M. J. Heiz [4], dans un article publié par un journal peu suspect de tendresse pour le calvinisme dogmatique ou ecclésiastique :

« Le « doux » Œcolampade justifiait la nécessité de la discipline presque avec les mêmes mots que le « rude » Calvin. En 1530, on établit à Bâle l'excommunication. Dans chaque paroisse de la ville, trois hommes pieux, honorables (deux du Conseil, un de la communauté) furent réunis aux pasteurs et à leurs aides dans un Collège [voilà le Consistoire], qui devait surveiller la conduite morale des membres de la communauté. L'idéal d'Œcolampade ne fut pas complétement réalisé : il aurait eu besoin du concours des ministres suisses ; mais enfin c'était une discipline ecclésiastique.... Dans la proposition de Farel et de Calvin au Conseil il n'y a pas de différence avec la forme bâloise. »

» Il n'est pas même permis, comme le fait Cornelius, de dire que le tribunal ecclésiastique bernois [encore le Consistoire] est le « contraire » de celui de

1. A. Roget, I, p. 7-8. — 2. *Registres du Conseil,* vol. 29, f. 92v. Herminjard IV, p. 43, n. 9. — 3. A. Roget, I, p. 6. — 4. J. Heiz, pasteur à Othmarsingen, canton d'Argovie, dans la *Protestantische Kirchenzeitung,* 1886, article intitulé « Calvin's Verbannung aus Genf im Jahre 1538, » p. 1173-1184.

Genève. Il est vrai que celui de Berne était un corps, non pas ecclésiastique, mais civil : les pasteurs avaient abandonné leurs droits à l'autorité civile, ce qui était blâmé par leurs collègues d'autres villes comme une humiliation pour l'Eglise. Calvin accepta aussi une nomination, par le Conseil, des membres du tribunal d'excommunication, quoiqu'il n'ait jamais approuvé cette cession des droits de l'Eglise....

» Il y avait entre Berne et Genève une différence. A Berne on n'avait pas accordé au tribunal ecclésiastique le droit d'excommunication. Et cependant on sentait que les indignes devaient être éloignés de la table sainte. Alors, à la fin du XXII[e] chapitre du Synode de Berne (1533), on avait dit : si ces pécheurs scandaleux.... voulaient approcher de la table du Seigneur, chaque zélé et dévoué serviteur de Dieu (*ein jeder yferiger und hertzlicher Diener*) saura bien trouver lui-même, à l'honneur de son Seigneur, le moyen de ne pas être trouvé coupable de négligence. » A la place de ce pouvoir discrétionnaire, accordé à chaque pasteur bernois, Calvin voulut un ordre fixe, d'après lequel l'excommunication était prononcée contre les coupables par un Collège....

» A Bâle, après la publication de la nouvelle confession de foi, beaucoup de suspects avaient accepté la foi de l'Eglise par un solennel serment (1534).... A Berne, la même année, le Conseil décida de faire jurer par tout le monde le « Mandat de la Réformation. » Après que Haller eut parlé deux heures devant le Conseil, celui-ci jura de maintenir la Réformation et l'Eglise réformée. Puis les bourgeois jurèrent et puis tout le pays. Qui ne voulait pas prêter serment devait partir avec ses biens. »

III

Seulement à mesure que les ressemblances entre la discipline, selon Calvin, et la discipline, selon Bâle ou Berne, se manifestent plus nombreuses et plus frappantes, les différences aussi commencent à se faire sentir.

Dans la discipline telle qu'elle était partout en usage, ce qui d'abord est plus ou moins contesté, même refusé, c'est l'excommunication[1]. Pour Calvin, c'est l'essentiel. Première différence ! Ensuite dans la discipline, telle qu'elle était partout en usage, ce qui est affirmé c'est le droit de l'Etat. Pour Calvin, il est inadmissible. Seconde différence !

Voyons encore les faits précis.

Œcolampade, celui des Réformateurs suisses dont les principes ecclésiastiques ont eu le plus de rapport avec ceux de Calvin, dont celui-ci a pu étudier, en 1535,

1. M. Herminjard, à propos de la phrase des *Articles*, qui parle de l'excommunication, dit : « Les termes mêmes dans lesquels cette affirmation est présentée [à savoir que « s'il y a quelque craincte en nous de Dieu, il fault que ceste ordonnance aye lieu en nostre Esglise »] prouvent que l'excommunication n'était pas encore en usage dans l'Eglise de Genève. Aussi A. Roget nous semble-t-il s'être trop avancé. » Herminjard, IV, p. 159, n. 10.

les idées et l'œuvre, s'efforçait de donner à son Eglise le droit d'excommunication. Mais on lui résistait. En 1530, un Synode d'Aarau combattit ce droit : 1° parce que le catholicisme en avait abusé ; 2° parce que désormais les Eglises étaient sous des magistrats chrétiens, qui avaient déjà publié de suffisants édits disciplinaires. Les troubles causés par les Anabaptistes, fervents partisans de l'excommunication, n'étaient pas de nature à faire changer d'idée leurs adversaires. Encore en 1530, le 18 décembre, un synode de Saint-Gall, comptant des ministres de la Haute-Thurgovie, du Rheinthal, d'Appenzell, du Toggenbourg, après deux jours de discussion, et sur les instances de Zwingle, rejeta, au nom de l'Eglise, le droit d'excommunication. « L'état présent de l'Eglise, disait-il, ressemblait mieux aux temps des prophètes, qui avaient vécu sous des princes fidèles, qu'aux temps des apôtres, où les Eglises étaient dispersées et ne pouvaient avoir aucun secours des empereurs, qui étaient païens [1]. » Enfin à Zurich, Bullinger avait adopté les vues de Zwingle. Il écrivait à Léon Jude, en 1532 : « L'excommunication ne rentre pas dans les attributions ecclésiastiques, mais bien dans celles de l'Etat chrétien. Au reste je ne saurais réclamer un tel droit même pour ce dernier [2]. »

Naturellement le Conseil de Genève n'était que trop disposé à mettre en pratique les théories de Zwingle et de Bullinger. Il en avait donné une preuve véritablement étrange. Le mandement de Thyez, avec ses quatre paroisses enclavées dans le Faucigny, appartenait à Genève, qui s'en était emparé en 1536, mais, à cause du roi de France, y avait maintenu le catholicisme. Les habitants n'en furent pas moins excommuniés par l'évêque, sans doute parce qu'ils s'étaient soumis à Genève. Dans leur embarras, ces bons catholiques prièrent le Conseil de leur faire avoir l'absolution, pour qu'ils pussent communier à Pâques. Que fit le Conseil ? Il accorda lui-même cette absolution, lui gouvernement protestant aux fidèles catholiques [3].

Calvin ramène toute la discipline à l'excommunication. S'il a pu dire que la discipline est le nerf de l'Eglise, on peut ajouter que pour lui l'excommunication est le nerf de la discipline. Car ce qui le préoccupe, nous l'avons vu, c'est le respect pieux de la sainte cène. Voilà le point de départ. Dès lors, il est logique et nécessaire que cet intérêt de piété soit sauvegardé par l'Eglise, et par l'Eglise seule. L'Etat ne saurait prendre directement cet intérêt en main ; ce serait une profanation.... De telle sorte qu'on peut l'affirmer : la forme de la discipline (immixtion dans la vie privée, serment, bannissement), cette forme, qui à juste titre nous choque, nous scandalise aujourd'hui, n'a rien de particulièrement calviniste. C'est l'héritage que le Réformateur a reçu du passé et de ses contemporains. Ce qui est nouveau, original, c'est l'esprit qu'il verse dans cette vieille forme, un esprit de pieuse austérité, et un esprit d'indépendance ecclésiastique. Or l'esprit finira par faire éclater la forme, et le jour viendra où, précisément pour les raisons données par Calvin, l'Eglise conclura : l'Etat ne doit pas prendre en

1. Ruchat, II, p. 223. — 2. A. Roget, I, p. 66. — 3. Gautier, II, p. 511. Herminjard, IV, p. 25, 26.

main l'intérêt de la piété ecclésiastique, ni directement, ni indirectement. Et la conséquence logique du calvinisme paraîtra aux ignorants la négation du calvinisme !

A. Roget s'étonne de l'audace de notre Réformateur. Comment cet étranger, ce nouveau venu, pouvait-il émettre de pareilles prétentions ? « Il était emporté par sa fougue bien au delà des limites de ce qui est possible et raisonnable, en particulier, bien au delà de ce qu'avaient fait des Eglises bien plus solidement constituées que celles de Genève [1]. » — Et Cornelius insiste encore : « Calvin le sait : il désire une institution qui n'a encore été introduite dans aucune Eglise évangélique, qui a été désirée par plus d'un Réformateur, mais qui a été trouvée trop difficile ou impossible à pratiquer, que d'autres ont en vain essayée, que d'autres ont rejetée en principe.... Il réclame une organisation de la discipline qui est plus étonnante, plus inouïe pour ses contemporains, que l'excommunication elle-même [2]. »

Nous venons de voir en quelle mesure ces accusations sont vraies. Dans cette mesure même elles constituent l'originalité et la gloire de la Réforme calviniste.

Sauf la restriction que nous avons signalée, relative à la fréquence de la cène, les *Articles* furent adoptés le 16 janvier 1537 : « La reste des articles est passée ainsin qu'il sont escripts [3], » dit le Petit Conseil, et le même jour le Conseil des Deux Cents ajoute : « Est arresté que l'arrest du Conseil ordinaire est bien [4]. »

1. A. Roget, I, p. 67. — 2. Cornelius, *Historische Arbeiten*, p. 133. — 3. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 151v ; Herminjard, IV, p. 165, n. 17. — 4. *Registres du Conseil*, *ibid.*



SECONDE PARTIE

Le Catéchisme.

I



N recommandant au Conseil l'instruction religieuse des enfants, les *Articles* de 1537 parlaient de « la merveillieuse rudesse et ignorance en beaucop, laquelle n'est aulcunement tollérable en l'esglise de Dieu, » et ils ajoutaient : « L'ordre que nous avons advisé de y mettre, c'est qu'il y aye une briesve somme et facile de la foy crestienne, laquelle soyt aprinse à tous les enfans, et que, certaynes saisons de l'année, il[s] viennent par devant les ministres pour estre interroguez et examinez et recepvoyr plus ample déclaration, selon qu'il sera besoing, à la capacité d'ung chascun d'eux, jusques à ce qu'on les aye approvez estre suffisamment instruicts. Mays que vostre playsir soyt fère commandement aux parens de mettre payne et diligence que leurs enfans apprennent icelle somme et qu'il[s] se présentent aux ministres aux temps qu'il sera dict[1]. » C'est l'institution du catéchisme et de la catéchisation. Le catéchisme (au sens où nous entendons ce mot) est une invention de la Réformation, pas la moins importante ni la moins caractéristique.

En principe, il y avait bien au moyen âge quelque instruction des enfants. Leurs parrains, au moment du baptême, prenaient l'engagement d'instruire leurs filleuls, en leur faisant apprendre le *Pater* et le *Credo*, qu'ils venaient de réciter à leur place. Et puis, dès sept ans, l'enfant était tenu de se confesser, et, dans la confession, il y avait des interrogations sur le Symbole, le *Notre Père* et le Décalogue. On a pu dire que la confession avait remplacé la catéchisation.

Mais en réalité, c'était l'ignorance religieuse qui enveloppait les enfants. Dans le 6e de ses sermons sur la vie de Luther, Mathesius, son ami et son disciple, s'exprime ainsi : « Je suis resté catholique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et je ne puis me rappeler avoir entendu parler en chaire, pendant ma jeunesse, du Décalogue, du Symbole et du Notre Père, ou du baptême.... Je ne puis non plus me rappeler aucune exposition papiste, imprimée ou manuscrite, de l'instruction destinée aux enfants. »

Dira-t-on que c'est là un témoignage protestant? Voici des témoignages

1. Herminjard, IV, p. 164. *Opera*, X^a^, p. 13.

catholiques. Un siècle avant Luther, Gerson (1363-1429) déclarait qu'il n'y avait pas de catéchisme et voulait que la Faculté de théologie en fît, ou en fît faire un : « un petit traité, dit-il, sur les principaux points de notre religion,... pour l'instruction des simples, auxquels il en est rarement ou mal parlé » (*quibus nullus sermo aut raro fit aut male fit*).

Lorsque le Catéchisme de Luther eut été publié, les catholiques furent frappés de son utilité, comme le montre une épître latine sur *La nécessité, l'utilité et la nature d'un Catéchisme catholique*, 1583. L'auteur, Ant. Possevino[1], se fait cette objection et cette réponse : « Si après cela nous enseignons le Catéchisme, le peuple dira que cela vient des autres, ou que jusqu'ici nous avons dormi (*aut hoc manasse ab aliis, aut hactenus nos dormitasse*). Les deux choses sont vraies (*verum utrumque est*). » Seulement, ajoute-t-il, il est plus chrétien d'avouer sa faute que de la cacher.

Donc, avant la Réformation, presque pas de catéchisation, ni de Catéchismes.

Les premiers essais, dans ce genre, sont « las interrogacions menors », les petites questions, des Vaudois de la fin du XVe siècle, et « *ein christliche Untterveysung der klaynen Kinder im Gelauben*, » 1522, des Frères de Bohême.

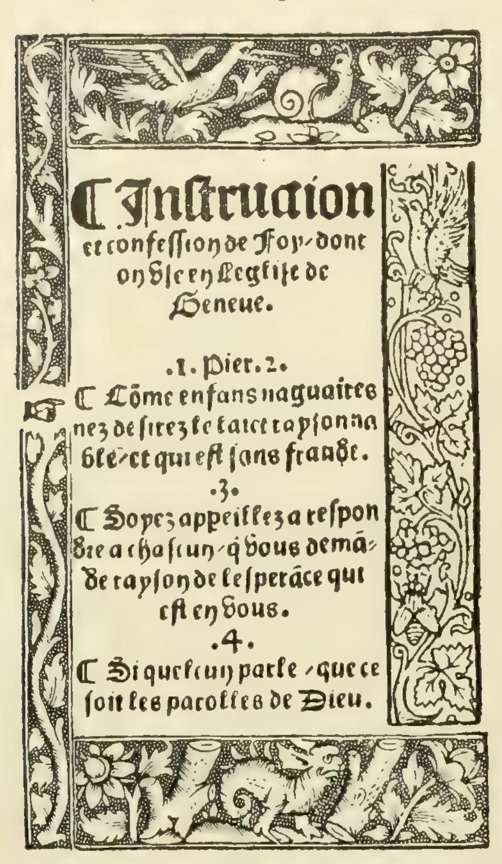
Le mot de catéchisme, dans le sens actuel, paraît avoir été employé pour la première fois par Luther, et cela dans une lettre du 2 février 1525. Mais c'est en 1529 qu'il créa (on peut le dire presque sans exagération, et sans faire tort aux quelques essais antérieurs), après le mot, la chose, en publiant son grand et surtout son petit Catéchisme[2].

II

La « briesve somme et facile de la foy crestienne, » dont parlent les *Articles* de 1537, et dont ils demandaient l'adoption, était déjà composée par Calvin; car, un mois à peine après que le Conseil en eut autorisé l'introduction dans l'Eglise, elle parut sous ce titre : *Instruction et confession de Foy dont on use*[3] *en l'Eglise de Genève*. En effet Calvin la cita déjà à la Conférence de Lausanne, les 15, 16 et 17 février 1537[4]. (*Page* 230.) C'est donc au commencement de 1537 que parut le premier Catéchisme français de l'Eglise de Genève.

1. Légat papal, jésuite, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare en 1611. — 2. Pour les citations de ce paragraphe, voir André Meyer : *Le petit catéchisme de Luther*, 1880, p. 1, 2, 22, 24, 33. Voir du reste : G. v. Zezschwitz, *System der christlich-kirchlichen Katechetik*, 1872, II, p. 291-298. — « Avant qu'il publiât les deux manuels auxquels il donna le premier, en se servant d'un terme employé par saint Augustin à peu près dans le même sens (*De fide et operibus*, 13), le titre de Catéchisme, d'autres ouvrages du même genre avaient déjà paru en Allemagne. Mais ce fut lui qui, dès 1529, réclama le plus haut, comprit le mieux et réalisa le plus efficacement l'œuvre de l'enseignement élémentaire de la religion. » Rilliet, *Le catéchisme français*, p. XXXIV. — 3. De ces mots : « dont on use, » M. Cornelius (p. 137, n. 3.) a cru pouvoir conclure qu'on s'en servait avant qu'elle fût imprimée. — 4. D'après sa lettre écrite vers le 20 février 1537. (Herminjard IV, p. 185 et n. 8). Dans sa lettre à Grynée du 7 ou 8 juin 1537 (*Ibid.*, p. 240), Calvin répète qu'à Lausanne il montra le Catéchisme. « Il avait été écrit (*conscriptus*) peu avant (*aliquanto ante*), » donc avant le 15 février. Une difficulté se présente. Le Catéchisme n'a été édité en latin qu'en 1538; or, dans

Il eut une étrange fortune bibliographique. Et d'abord il disparut complètement. En 1866, les savants éditeurs des *Opera* écrivaient : « A notre connaissance, il n'existe pas d'exemplaire de ce Catéchisme français dans aucune bibliothèque. Tous ont été déchirés par les mains des enfants, comme c'est la coutume pour les livres d'école.... Il n'y a qu'à le regretter [1]. » Six ans plus tard (1872), M. Herminjard disait encore dans son quatrième volume : « On n'en connaît pas un seul exemplaire [2], » et M. Dardier répétait en 1877 : « il n'existe plus un seul exemplaire [3]. » Or, à ce moment même, il était retrouvé [4]. Il a été réédité en 1878 [5].


L'Instruction et confession de Foy/dont on vse en Leglise de Geneue.

.1. Pier. 2.

Comme enfans naguaires nez desirez le laict raysonnable/et qui est sans fraude.

.3.

Soyez appareillez a respondre a chascun/q vous demáde raison de lesperáce qui est en vous.

.4.

Si quelcun parle/que ce soit les parolles de Dieu.

Fac-similé du titre de *L'Instruction* de 1537. (p. 229.)

Comme Luther, Calvin a le sentiment qu'en publiant des Catéchismes, la Réforme innove. Dans son *Epistre au lecteur*, en tête de son second Catéchisme (édition de 1545), parlant « du formulaire, qu'on nommoit Catéchisme, » et dont on se servait primitivement pour examiner les petits enfants, il dira : « Depuis le Diable, en dissipant l'Eglise... a destruict ceste saincte police [6]. » Il avait donc voulu faire de son travail « l'expression d'une piété simple plutôt que l'œuvre d'un ingénieux et profond savoir [7]. » Mais il ne possédait pas encore une grande expérience pratique de l'enseignement élémentaire. Aussi « son Catéchisme fut plutôt le résumé et comme la quintessence de son *Institution*, qu'un manuel approprié à la portée des jeunes intelligences.... Il sentit vivement plus tard ce défaut de composition et ce fut surtout pour supprimer, comme

la lettre écrite vers le 20 février 1537, le texte latin est cité mot à mot. M. Herminjard émet l'hypothèse que voici : « De cette identité, ne pourrait-on pas conclure que le Catéchisme fut d'abord composé en latin, puis immédiatement traduit et publié en français, dès le commencement de l'année 1537 ? Pour le faire imprimer en latin, l'année suivante, Calvin aurait donné le manuscrit, auquel il a emprunté les deux fragments compris dans la lettre de 1537. » (Herminjard, IV, p. 185, n. 9.) Cette hypothèse peut paraître confirmée par la manière un peu étonnante dont Calvin s'exprime, quand il dit : « Conscriptus aliquanto ante catechismus a nobis fuerat, gallice etiam editus. » Il semble faire une différence entre *conscriptus* et *gallice editus*.

1. *Opera*, V, p. XLIII. — 2. Herminjard, IV, p. 164, n. 16. — 3. Ch. Dardier, article *Calvin*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, II (1877), p. 535. — 4. Racontons ici exactement, — d'après des renseignements nouveaux, en partie inconnus à M. Rilliet, lorsqu'il écrivait sa *Notice* (p. VII, VIII), — l'histoire de cette curieuse et importante trouvaille. M. Ludovic Lalanne, ayant examiné la portion, alors non inventoriée de la collection Dupuy, signala à son ami, M. Henri Bordier, dans le volume 940, l'*Instruction et Confession de foy*, un mince livret de 48 feuillets, petit in-8°, imprimé, sans lieu ni date, en caractères gothiques. Ainsi averti, M. Henri Bordier prit avec soin un décalque du titre, des quatre premières pages et des deux

moyen d'enseignement, ce premier essai... qu'il écrivit son second catéchisme français, et se hâta de le publier dès son retour à Genève, en 1541, ainsi qu'il le rappelait à ses collègues rassemblés autour de son lit de mort [1]. »

Or, précisément la même aventure était arrivée à Luther. Lui aussi avait eu l'idée de composer un manuel non pour les prédicateurs et les maîtres, mais « pour les enfants et les simples. » Mais peu à peu son travail avait dépassé les limites prévues, et comme, une fois achevé, il ne répondait plus à l'idée primitive, Luther se remit à l'œuvre et composa son petit Catéchisme.

Autre analogie. Les deux grands Catéchismes ne sont ni l'un ni l'autre sous forme dialoguée. Le dialogue fut introduit seulement dans les deux petits Catéchismes.

En réalité, et malgré son but immédiat, le Catéchisme de 1537 servit à défendre les Réformateurs contre les accusations d'arianisme, lancées par le pasteur de Lausanne, Caroli : « Il était actuellement publié, dit Calvin, pour faire connaître plus clairement à tous les gens de bien, si cela était nécessaire, quelle était la doctrine » professée par les ministres de Genève [2].

Et le caractère symbolique de l'ouvrage l'emporta sur son caractère catéchétique.

Il se trouve aujourd'hui que le caractère symbolique fait précisément l'importance du petit volume. C'est, en français, la première exposition méthodique de la doctrine calviniste. L'*Institution chrétienne* fut traduite seulement quelques années plus tard. M. Rilliet a dit : « Ce Catéchisme est, vu la brièveté et la netteté de l'exposition, la source où l'on peut le plus facilement puiser, sous une forme authentique, la connaissance de ce grand système religieux. C'est pour ainsi dire le calvinisme en raccourci [3]. »

dernières, et fit cartonner le tout. Mais comme ni lui ni M. Lalanne n'avaient aucun soupçon sur l'auteur de l'*Instruction*, le livret fut mis de côté et plus tard envoyé, avec d'autres volumes, à la campagne. C'est là que M. Th. Dufour eut l'occasion de le voir. Très intrigué et très intéressé, il commença aussitôt des recherches et acquit bien vite la conviction que l'*Instruction* anonyme devait être le texte français du catéchisme latin de 1538. Son hypothèse devint une certitude, quand il prit en main le tome V des *Opera*. — Informé de cette découverte, M. Rilliet ne voulut y croire qu'après avoir opéré lui-même une nouvelle confrontation, et il accepta sur le champ la proposition que lui fit M. Dufour de rééditer, à eux deux, « l'écrit par lequel Calvin donna le premier gage des services qu'il voulait rendre, dans Genève, à l'œuvre de la Réforme. » — 5. *Le Catéchisme français de Calvin*, publié en 1537, réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé et suivi de la plus ancienne Confession de foi de l'Eglise de Genève, avec deux notices, l'une historique, l'autre bibliographique, par Albert Rilliet et Théophile Dufour, 1878. La *Notice* sur le premier séjour de Calvin à Genève, par A. Rilliet, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, occupe les pages V-XCVIII. — 6. *Opera*, VI, p. 3. — 7. *Le Catéchisme français*, p. 125.

1. *Le Cat. franç.*, p. XXXIX, XL. — 2. Herminjard, IV, p. 185. Quelques mois plus tard, en 1538, publiant ce Catéchisme en latin, Calvin ajoutait : « Ayant appris, pour en avoir été plus d'une fois l'objet, combien il faut redouter les imputations fausses, nous préférons leur enlever pour l'avenir tout prétexte, plutôt que d'attendre le moment de nous prendre corps à corps avec elles. Nous avons pensé que le plus court chemin pour arriver à ce résultat serait de donner un témoignage public et authentique de notre doctrine, en publiant, pour servir de déclaration universelle, ce Catéchisme, qui avait déjà paru naguère en langue française, mais qu'il nous a semblé bon de faire aussi connaître aux autres Eglises, afin qu'en possession de ce gage elles soient encore plus certaines de notre union avec elles. » (*Le Catéchisme français*, p. 127, 128.) — 3. *Ibid.*, p. XLIII.

Enfin la forme mérite notre attention non moins que le fond. Car nous assistons presque aux débuts de Calvin dans l'usage de la langue vulgaire. « Sauf l'épître placée en tête du Nouveau Testament, publié en 1535 par Robert Olivétan,... Calvin n'avait encore rien fait paraître en français[1]. »

Réservant la doctrine proprement dite pour notre étude sur l'*Institution* elle-même, nous nous bornerons ici à quelques extraits, propres surtout à caractériser la personnalité religieuse de notre Réformateur.

III

Le Catéchisme traite successivement du Décalogue, du *Credo*, du *Notre Père* (ces formulaires, qui sont la propriété commune de tous les chrétiens et maintiennent ainsi, sans interruption, la tradition entre le passé et le présent), des sacrements, et, comme appendices, du pastorat et du magistrat.

Voici le début : « *Que tous hommes sont nez pour cognoistre Dieu.*

» Comme aynsi soit qu'on ne trouve nul des hommes, comment qu'il soyt barbare et plainement sauvaige, qui ne soit touché de quelque opinion de religion, il appert que nous sommes tous créez à ceste fin que nous cognoissions la majesté de nostre Créateur ; l'ayant cogneue, que l'ayons sur tout en estime et que l'honnorions de toute crainte, amour et révérence.

» Mais, laissant là les infidèles, lesquelz ne cherchent autre chose que d'effacer de leur mémoire celle opinion de Dieu, laquelle est plantée en leurs cueurs, il nous fault penser, nous qui faisons profession de piété, que ceste vie caduque, et qui bientost finera, ne doibt estre autre chose qu'une méditation d'immortalité. Or, on ne peult trouver nulle part vie éternelle et immortelle, sinon en Dieu. Il fault doncques que la principale cure et solicitude de nostre vie soit de chercher Dieu et aspirer à luy de toute affection de cueur et ne reposer ailleurs qu'en luy seul[2]. »

Nous pouvons remarquer, 1° que, pour un début, comme on a dit, dans l'usage du français, c'est singulièrement remarquable. Cette vie caduque qui ne doit être « qu'une méditation d'immortalité » est assurément d'un beau style ; 2° que le mot « infidèle » est presque le seul terme de polémique dont Calvin se servira dans tout son ouvrage ; 3° que le ton de ce morceau est à peu près le ton de tout le Catéchisme : de la solennité, de la grandeur et cependant pas de froideur ; quelque chose qui est à la fois réservé et pénétrant, qui justifie tout à fait le jugement de M. Rilliet : « Dans le Catéchisme il y a, semble-t-il, quelque chose de plus ému, comme un souffle de spiritualité qui se fait sentir sous la sécheresse des formes didactiques et se fait jour par des expressions pleines de puissance et d'élévation [3]. » Il serait facile d'en donner beaucoup d'autres preuves.

Voici par exemple la définition de la piété : « La vraye piété ne gist pas en

1. *Le Catéchisme français*, p. LI. Dans une lettre du 17 mars 1546, Calvin parle de son traité sur la cène, écrit en français dix ans auparavant, « scriptus gallice fuerat ante annos decem, » soit en 1536. Il avait été écrit, mais non publié. *Opera*, XII, p. 316. — 2. *Le Catéchisme français*, p. 3, 4. — 3. *Ibid.*, p. XLIV.

la crainte, laquelle bien voluntiers fuyroit le jugement de Dieu, mais pourtant qu'elle ne le peult fayre en a horreur ; mais elle consiste plustost en un pur et vray zèle qui ayme Dieu tout ainsi comme Père, et le révère tout ainsi comme Seigneur, embrasse sa justice, aye horreur de l'offenser plus que de mourir. Avec quelle exactitude Calvin a défini sa propre piété, calme, grave, austère.... Est-ce tout ? Non. « La vraie piété, ajoute Calvin, ne gît pas dans la crainte, » et à travers cette austérité un sourire se glisse qui vient du cœur : la piété c'est l'amour d'un enfant, « un pur et vrai zèle, dit-il, qui aime Dieu tout ainsi comme un Père[1]. »

Soit, dira-t-on, mais le sourire ne reste pas ; il fait place à quelque autre chose. Soit encore, mais ce quelque autre chose, qu'est-ce ? « L'horreur d'offenser le Seigneur plus que de mourir. »

Et tout le Catéchisme va ainsi, avec cette force et avec cette douceur, si l'on peut dire, recommandant le dimanche « affin que nous ne opprimions inhumainement de labeur ceulx qui nous sont subjectz[2] ; » interdisant toute malignité « car le Seigneur requiert une affection merveilleuse et souverainement bruslante de l'amour des frères.... Nous devons estre tellement affectionnez que nous ne soyons chatouillez d'aucune cupidité contraire à la loy de dilection[3] ; » expliquant après la Loi la Foi, car Dieu ne veut pas « que nous tombions en désespoir[4], » et « en Christ sa face reluist pleine de grâce et bénignité ;[5] » insistant sur ce que la foi est affaire de cœur, pas « une nue et seule cognoissance... laquelle voltige au cerveau sans toucher le cueur, » mais, « une ferme et solide confiance de cueur[6]. » De même la prière « ne doibt estre autre chose sinon une pure affection de nostre cueur[7]. » A propos de la 4e demande de l'oraison dominicale, Calvin laisse parler ce cœur, et son style devient d'une familiarité vraiment enfantine. On dirait d'une page du petit Catéchisme de Luther : « Donne-nous aujourd'huy nostre pain quotidian. Par laquelle [demande]... nous nous recommandons à la providence du Seigneur, et nous mectons en sa solicitude, affin qu'il nous nourrisse, entretiene et conserve. Car ce bon Père n'a pas en desdaing de recevoir mesmes nostre corps en sa garde et solicitude, affin de exercer nostre fiance en luy par ces choses légières et petites, en ce que nous actendions de luy toutes noz nécessitez, voire jusques à la dernière miete de pain et une goutte d'eaue[8]. »

Naturellement si nous insistons pour faire connaître cette face attirante, séduisante de la médaille calviniste, nous ne voulons pas nier l'autre face, austère, solennelle, parfois même effrayante, comme les pages sur la prédestination. Nous citerons seulement le portrait du pasteur selon Calvin. Après avoir expliqué que la puissance des serviteurs de Dieu « est toute contenue et limitée au ministère de la parolle, » il ajoute les mots célèbres : « Pourtant qu'ilz osent hardiment toutes choses par la parolle de Dieu, de laquelle ilz sont constituez dispensateurs ; qu'ilz contraignent toute la vertu, gloire et haultesse du monde donner lieu et obéir à

1. *Le Catéchisme français,* p. 5, 6. — 2. *Ibid.*, p. 23. — 3. *Ibid.*, p. 28. — 4. *Ibid.*, p. 31. — 5. *Ibid.*, p. 32. — 6. *Ibid.*, p. 36. — 7. *Ibid.*, p. 67. — 8. *Ibid.*, p. 77.

la majesté d'icelle parolle ; qu'ilz commandent par icelle à tous despuis le plus grand jusques au plus petit ; qu'ilz édifient la mayson de Christ ; qu'ilz démolissent le règne de Sathan ; qu'ilz paissent les brebis, tuent les loups, instruysent et exhortent les dociles ; arguent, reprenent, tensent et convainquent les rebelles, mais tout en la parolle de Dieu[1]. » — Encore une fois ce pasteur, c'était Calvin lui-même, et bientôt devant lui, chétif, mais terrible pour venger la majesté de son Dieu, les Libertins reculeront.

Et cependant nous n'avons pas tout dit : il nous reste à citer la préface mise en tête de la traduction latine du Catéchisme, ces pages qui comptent peut-être parmi les plus belles qui aient jamais été écrites en faveur de l'harmonie et de la concorde entre chrétiens, entre pasteurs. « Jésus-Christ s'écrie : Mes serviteurs ne peuvent recevoir des blessures que je ne ressente pas moi-même. Oh ! si notre esprit était dominé par la pensée que c'est sur Christ que portent nos coups, toutes les fois que nous nous laissons aller à attaquer ceux qui conservent ne fût-ce qu'une étincelle de piété, combien cette pensée n'étoufferait-elle pas de germes de contestations, combien n'éteindrait-elle pas de colères naissantes, combien de querelles ne préviendrait-elle pas ?...

» Chacun de nous doit par conséquent savoir, quand il le faut, faire le sacrifice de ses droits ; à moins que nous ne voulions que, dans la lutte, les dons de Dieu ne soient mis en pièces, car on ne peut les respecter sans tolérer en même temps les défauts dont ils sont inséparables. Si c'est jusque-là que doivent aller notre support et notre modération, quel n'est pas notre tort quand, pour des soupçons vagues ou même sans fondement, nous nous séparons de ceux dont nous connaissons avec certitude la piété, la sincérité, et la probité ? Il y a deux espèces de soupçons, qui ont déjà fait et qui font encore beaucoup de mal à l'Eglise : d'une part, quand nous donnons une interprétation malveillante à la conduite de nos frères et de nos compagnons d'œuvre, tandis que, si l'on avait invoqué l'arbitrage de gens de bien, on serait arrivé à la pleine justification ou à l'excuse suffisante de cette conduite ; d'autre part, quand nous nous montrons trop prompts à avaler et à retenir tous les mauvais bruits[2]. »

Enfin vient cette sublime conclusion : « Si nous tenons à faire fleurir parmi nous l'union et la paix, recherchons l'unité dans la doctrine et dans les sentiments, plutôt que de nous attacher avec pédanterie à l'exacte conformité des cérémonies du culte. Il est, en effet, indigne de nous d'introduire dans les choses où le Seigneur nous a laissé l'usage de notre liberté, pour le plus grand avantage de l'édification, une conformité servile qui n'édifie pas. Certes, quand nous paraîtrons devant ce tribunal suprême, où nous aurons un jour à rendre compte de notre administration, ce n'est pas des cérémonies qu'il sera question. On n'examinera point ce qui concerne la conformité dans les choses extérieures, mais l'usage que nous aurons fait de notre liberté ; il ne sera déclaré légitime que s'il a servi à l'édification. L'édification, voilà le but auquel doivent tendre toute notre

1. *Le Catéchisme français*, p. 92. — 2. *Ibid.*, p. 140, 141.

sollicitude, notre vigilance, nos efforts et notre application. Sachons que nous ne pouvons l'atteindre que par une sérieuse crainte de Dieu, une piété sincère, et une pureté de mœurs qui ne soit pas de l'hypocrisie[1]. »

Certes nous ne contestons pas aux adversaires du Réformateur le droit de tenir justement compte des pages de la *Defensio orthodoxae fidei*, « où il est montré qu'il est licite de punir les hérétiques. » Nous nous bornons à leur rappeler le devoir de tenir compte *aussi* des pages du *Catéchisme*.

1. *Le Catéchisme français*, p. 142, 143.



TROISIÈME PARTIE

La Confession de foi.

I



E Catéchisme visait les enfants et les générations futures. Mais nos Réformateurs n'eurent garde d'oublier les générations présentes et ils demandèrent qu'on procédât à une soigneuse reconstitution de l'Eglise. Nous touchons à une question aussi importante que délicate : « lesquelz on doyt recepvoyr pour membres, ou lesquelz on ne doyt accepter ? » « Le remesde que avons pensé à cecy, répondent les *Articles*, est de vous supplier que tous les habitans de vostre ville ayent à fère confession et rendre rayson de leur foy, pour cognoestre lesquelz accordent à l'Evangille, et lesquelz ayment mieux estre du royaulme du pape que du royaulme de Jésucrist.

» Ce seroyt doncq un acte de magistratz crestiens si vous, Messieurs du Conseil, chascun pour soy, faysiez en vostre Conseil confession, par laquelle on entendist que la doctrine de vostre foy est vrayement celle par laquelle tous les fidelles sont unis en une esglise. Car par vostre exemple vous monstreriez ce que ung chascun auroyt à fayre en vous ensuyvant, et après, ordonniez aulcuns de vostre compagnie, qui, estans adjoinct avecq quelque ministre, requissent ung chascun de fayre de mesmes, *et cela seroyt seulement pour ceste foys*, pourtant que on n'a poent encores discernés quelle doctrine ung chascun tient, qui est *le droict commencement d'une esglise*[1]. »

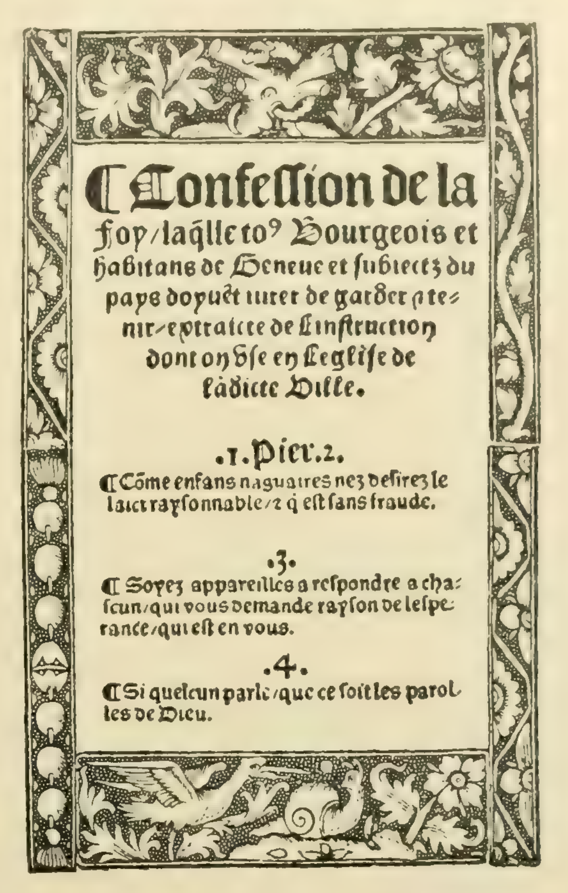
Ces lignes formulent plusieurs principes. Mais, nous n'hésitons pas à le dire, le principe central qu'elles proclament, celui auquel se ramènent, et duquel dépendent tous les autres, est celui-ci : l'Eglise calviniste repose sur la confession individuelle de la foi.

Le Catéchisme fut donc suivi par un autre document intitulé : « Confession de la foy laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjectz du pays doyvent jurer de garder et tenir, extraicte de l'Instruction dont on use en l'Eglise

1. Herminjard, IV, p. 162. *Opera*, X[a], p. 11. 12.

de la dicte ville [1]. » Et les événements se déroulèrent. Pour les apprécier, une observation préalable est nécessaire : nous sommes ici en face d'un fait, non pas pas simple, mais double, à la fois ecclésiastique et politique.

A Genève, non seulement ceux qui n'ont pas la foi de l'Eglise n'en sont pas légitimement membres, et devront être laissés en dehors ; mais c'est le Conseil qui approuvera la Confession de foi, qui commandera et recueillera les adhésions, c'est le secrétaire du Conseil qui montera dans la chaire de Saint-Pierre pour réclamer le serment, et les citoyens, qui ne voudront pas le prêter, seront punis par l'exil. Donc, dans ce fait unique sont confondus deux choses, l'organisation de l'Eglise et les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Pour le moment nous écartons complètement la seconde, ne recherchant absolument pas en quoi elle est bonne ou mauvaise, et nous concentrons toute notre attention sur la première.


¶ Confession de la foy, laquelle tous Bourgeois et habitans de Geneve et subiectz du pays doyvent iurer de garder et tenir, extraicte de l'Instruction dont on use en l'Eglise de ladicte Ville.

.1. Pier. 2.

¶ Côme enfans naguaires nez desirez le laict raysonnable, qui est sans fraude.

.3.

¶ Soyez appareillez a respondre a chascun, qui vous demande rayson de lesperance, qui est en vous.

.4.

¶ Si quelcun parle, que ce soit les parolles de Dieu.

Fac-similé du titre de la *Confession de la foi.*

II

Les historiens qui la blâment n'ont pas manqué d'observer qu'il y avait ici une nouvelle invention de Calvin. « Calvin, dit A. Roget, allait plus loin que les Réformateurs suisses, qui avaient bien soumis un *Credo* à l'approbation des autorités, mais n'avaient pas songé à le faire signer individuellement par les magistrats et les citoyens [2]. »

1. A. Rilliet dit : « Cette Confession a longtemps passé, elle passe parfois encore, pour être l'œuvre de Farel. Nous ne pensons pas que rien justifie ce jugement : ni les circonstances qui ont été l'occasion de sa composition, ni les articles qu'elle renferme, ni la forme de sa rédaction.... Il serait étrange qu'ayant confié à Calvin le soin de composer le Catéchisme, Farel lui eût ôté la plume pour « dresser » la Confession et qu'il eût lui-même « extrait » de l'œuvre de son collègue, les articles de ce dernier document.... D'ailleurs, le style de la Confession de foi, où l'on a voulu voir du Farel tout pur, est entièrement semblable, dans son vocabulaire et sa syntaxe, à celui du Catéchisme.... Quant aux articles dont la Confession se compose, ils ne reproduisent pas, il est vrai, tous les points touchés dans le Catéchisme.... La destination de la Confession de foi explique assez.... Enfin, quand Calvin, dans le préambule mis par lui en tête de sa traduction latine du Catéchisme, et où il parle au nom des ministres de l'Eglise de Genève, dit à propos de la Confession de foi : « Cette formule d'engagement solennel, que nous avons rédigée, » il est difficile de croire qu'il n'en revendique pas, non seulement la responsabilité, mais aussi la paternité.... Les premiers biographes de Calvin ne s'y sont pas trompés. Dès l'année de sa mort (1564), Th. de Bèze.... dit... : « Il dressa un brief formulaire de confession et de discipline, pour donner quelque forme à ceste Eglise nouvellement dressée ; il fit aussi un Catéchisme. » Plus tard, dans sa biographie latine (1575), Bèze ajoute :

Ce n'est pas exact, nous l'avons vu.

Dans le canton de Berne, les magistrats, les bourgeois et tous les habitants

« C'est alors qu'il publia une sorte de formulaire de la doctrine chrétienne..., il y ajouta aussi un Catéchisme. » ...Nicolas Colladon... a conservé... l'affirmation relative à la Confession de foi. » (*Le Catéchisme français*, p. LII-LVII.) Ces lignes, écrites en 1877, réfutent l'affirmation émise par les éditeurs des *Opera,* en 1866 (V, p. XLIII. Voir le texte latin du Catéchisme, p. 313-362), et en 1870 (IX, p. LII. Voir le texte français de la Confession de foi, IX, p. 693-700, et une traduction latine, V, p. 355-362). Mais en 1880, les éditeurs des *Opera* reproduisirent les textes français retrouvés (XXII, p. 33-96), et discutèrent, dans leurs Prolégomènes, l'opinion de Rilliet. Ce qui est curieux, c'est que des juges aussi compétents soient d'un avis aussi différent sur le style de la Confession. Pour Rilliet : « Le style, où l'on a voulu voir du Farel tout pur, est entièrement semblable, dans son vocabulaire et sa syntaxe, à celui du Catéchisme, etc. » (p. LIII). Pour les éditeurs : « Nous affirmons que cette pièce est *pensée* (conçue) en français, tandis que le Catéchisme est pensé et conçu originairement en latin » (p. 14). — Mais laissant de côté les preuves internes, plus ou moins plausibles, nous attirerons seulement l'attention sur la preuve externe fournie par les éditeurs. Il y a dans le Catéchisme et dans la Confession, le Décalogue et l'Oraison dominicale. Or les textes de ces deux documents offrent de nombreuses différences. N'est-il pas surprenant qu'un seul et même auteur ait pu, à si peu d'intervalle, ne pas traduire tout à fait dans les mêmes termes deux documents de telle importance ? n'est-il pas plus surprenant encore que cet auteur soit Calvin, lequel n'avait guère l'habitude de modifier ce qu'il avait une fois écrit ? Il y a même plus. Les traductions insérées dans le Catéchisme sont plus latinisantes, et celles dans la Confession le sont moins; et enfin, le « texte [du Catéchisme] dans ce qui distingue de l'autre, est reproduit encore dans les éditions françaises de l'Institution, » tandis que « le texte de l'oraison tel qu'il se lit dans la Confession est reproduit dans la *Manière et fasson* de 1533, qu'on attribue généralement à Farel. » (XXII, p. 15, 16.) — Il semble que les éditeurs ont le droit de conclure : « Tout bien considéré, et sans que nous voulions prétendre avoir tranché la question définitivement, nous pensons que Farel peut toujours encore faire valoir ses titres comme auteur de la première Confession de Genève, et qu'il n'est pas débouté en dernière instance. » XXII, p. 18. — A. Pierson (*Nieuwe Studien over Johannes Calvijn (1536-1541)*, 1883, p. 31, n. 3) est de l'avis des *Opera* ; et aussi le Dr Max Scheibe (*Calvins Prädestinationslehre*, 1897, p. 26, et n. 1). Pour lui, la Confession est « probablement » de Farel, « naturellement avec l'approbation, » de Calvin (*natürlich unter Zustimmung*). — Cependant il nous semble que la preuve fournie par les éditeurs, si frappante au premier abord et presque irrésistible, perd un peu de sa force en la considérant de plus près. Voici en effet le tableau des différences, entre le texte du Catéchisme et le texte de la Confession, d'après les éditeurs.

Catéchisme :	*Confession :*
Tu n'auras point de dyeux estrangiers devant ma face.	Tu n'auras point d'aultres dieux devant moy.
Tu ne te feras image, ne semblance aucune... ou en la terre... ou ès eaulx qui sont soubz la terre. Tu ne leur feras inclination et ne les honoreras, car je suis... Dieu, puissant... en la tierce et quarte génération en ceulx... car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celluy qui auras prins le nom du Seigneur son Dieu en vain....	Tu ne te feras aucune ymage ne semblance... ne en la terre... ne ès eaues dessoubz la terre. Tu ne leur feras inclination et ne leur serviras, car je suis... Dieu, fort... en la troisiesme et quatriesme génération de ceulx... car Dieu ne tiendra point pour innocent celuy qui prendra son nom en vain....
Tu ne feras aucune tienne œuvre....	Tu ne feras aucune œuvre....
Car en six jours Dieu fit le ciel et la terre et la mer et toutes les choses qui sont en iceulx, et le septiesme jour il se reposa....	Car en six jours Dieu a faict le ciel et la terre, la mer et tout ce qui est en inceulx et s'est reposé au septiesme jour...
...ne nulles des choses qui sont à luy.	...ne aultre chose qui soit à luy.
Ton règne advienne.	Ton royaulme advienne.
Ta volunté soit faicte comme au ciel aussi en la terre....	Ta voulunté soit faicte ainsy en la terre comme au ciel...
Remectz-nous nos debtez, comme nous remectons à noz debteurs.	Et nous pardonne noz offenses, ainsy que nous pardonnons à ceulx qui nous offensent.

jurèrent de maintenir la Réformation et l'Eglise réformée : qui ne voulut pas jurer dut partir.

Calvin précisa-t-il doublement en spécifiant qu'il s'agissait de l'*individu* et de la *foi?* — Nous sommes heureux qu'on le lui reproche, car on constate et signale ainsi le caractère incontestablement original de sa conception ecclésiastique [1].

Seulement, en constatant son individualisme, n'oublions pas de constater aussi les restrictions qu'il y apporte : « Et cela seroyt seulement pour ceste foys, » dit-il, pour « le droict commencement » de l'Eglise. La signature individuelle de la Confession de foi n'a donc lieu qu'au moment de la fondation, et de plus, si nous comprenons bien les explications du Réformateur, aux époques de crise. Ainsi il invoque le pacte conclu par Josias, le pacte conclu sous le roi Asa [2]. Mais autre chose est la fondation, les crises ou la vie normale, le recrutement de l'Eglise. Une fois la charte posée, l'Eglise, comme toutes les sociétés humaines, se recrute par la naissance. On ne demande pas au fils du Genevois s'il veut être Genevois, pas plus qu'en définitive on ne demande à un enfant s'il veut être de sa famille. C'est son droit, inséparable de son devoir. Si le fils est indigne, le père le chasse et le maudit. Si le Genevois est indigne, le Conseil le condamne et le bannit. De même, l'Eglise. Par sa discipline, elle veille à ce que la Confession de foi ne soit pas violée, à ce que le pacte de famille et de société ne soit pas méconnu ; sinon, elle excommunie. C'est ainsi que Calvin s'efforce de

Or, il est facile de le constater, ni le texte de la Confession n'est *tel quel* le texte de Farel dans sa *Manière et fasson*, ni le texte du Catéchisme n'est *tel quel* le texte de Calvin dans son *Institution.* — Au lieu du texte de Farel : *Tu ne feras aucun ymage*, la Confession dit : *tu ne te feras aucune ymage;* au lieu de : *tierce*, elle dit : *troisiesme ;* au lieu de : *tiendra point innocent*, elle dit : *tiendra point pour innocent;* au lieu de : *prent*, elle dit *prendra ;* au lieu de : *se reposa*, elle dit : *s'est reposé;* au lieu de : *soit faicte en la terre*, elle dit : *soit faicte ainsy en la terre.* — De même, Calvin, dans son *Institution*, modifie le texte de son catéchisme. Au lieu de : *estrangiers*, il dit *estrange ;* au lieu de : *feras image*, il dit : *feras point image taillée ;* au lieu de : *ou en la terre ça bas ou ès eaulx qui sont soubz la terre*, il dit : *ne çà en bas en la terre, ne ès eaues dessouz la terre;* au lieu de : *tu ne leur feras inclination et ne les honoreras*, il dit : *tu ne les adoreras, ny honnoreras ;* au lieu de : *ta volunté soit faicte comme au ciel aussi en la terre*, il dit : *ta volunté soit faicte en la terre comme au ciel.* — Ainsi au lieu de deux textes nous en avons quatre. Et je remarque qu'une ou deux corrections, apportées au texte de Farel, le rapprochent des textes de Calvin, et que deux ou trois corrections, apportées au premier texte de Calvin, le rapprochent du texte de la Confession : au lieu de *ou*, *ne*, et surtout : *Ta volunté soit faicte*, etc. — Ne pourrait-on pas émettre cette hypothèse : Calvin, rédigeant un document moins populaire, donna les traductions qui lui parurent les plus exactes ? Puis, ayant, dans la *Confession de foi*, à rédiger un document tout à fait populaire, il prit les textes connus par le peuple, les textes liturgiques introduits dans le culte par Farel, en leur faisant subir de légères modifications. Et enfin, dans son *Institution*, il prit un troisième texte, tenant compte du texte populaire et de son texte primitif. — *Adhuc sub judice lis est.* — 2. A. Roget, I, p. 19.

1. Le 24 octobre 1538, Calvin écrit à Farel : « Saunier semblait voir avec peine qu'on exigeât la signature de la Confession ; il estimait que nous devions nous regarder comme satisfaits de ce que le peuple avait été instruit par eux. Après, cependant, il a approuvé sans controverse. » A. Roget (I, p. 36), qui traduit *a se* par *par nous* [au lieu de *par eux*], voit ici un dissentiment entre Calvin et Saunier, à propos de la Confession de foi à Genève. L'originalité de Calvin, qui surprendrait ses collaborateurs, ressortirait alors bien clairement. Mais le passage est obscur (*Opera*, Xb, p. 276 et n. 9), et M. Herminjard semble avoir raison de l'appliquer aux Vaudois et non aux Genevois. Herminjard, V, p. 170, n. 17, 18. — 2. *Le Catéchisme français*, p. 135 (préface de la traduction latine du Catéchisme).

concilier les deux éléments contraires, et aussi nécessaires l'un que l'autre, l'individualisme et le socialisme, la profession de foi et le multitudinisme.

A tous ceux qui ont mieux réussi que lui, nous reconnaissons volontiers le droit de lui jeter la pierre.

III

Pour achever de nous rendre compte de cette conception ecclésiastique, il nous reste à nous demander quel en a été le motif inspirateur.

« Quelle que soit, répond Calvin, l'opinion que d'autres peuvent avoir, nous ne pensons pas, quant à nous, que nos fonctions soient renfermées dans de si étroites limites, que, une fois le sermon prêché, notre tâche soit finie et que nous n'ayons plus qu'à nous reposer. Il faut donner des soins bien plus directs et bien plus vigilants à ceux dont le sang nous sera redemandé, si c'est par notre négligence qu'il se perd[1]. »

Le Réformateur continue : « Cette préoccupation nous hantait toujours ; mais surtout elle nous tourmentait cruellement (*acerrime urebat*), elle nous torturait (*discruciabat*)[2] chaque fois qu'il nous fallait distribuer la cène du Seigneur. Tous voulaient en effet y prendre part, quoique la foi de la plupart d'entre eux nous fût inconnue, ou, le plus souvent même, suspecte ; en sorte que les malheureux se repaissaient (*vorabant*) de la colère de Dieu au lieu de se nourrir du sacrement de vie.... C'est pourquoi nous n'avons pas trouvé d'autre moyen d'apaiser et de tranquilliser (*pacem ac quietem*) notre conscience, que d'exiger que ceux qui voulaient être tenus comme membres du peuple de Christ et admis à ce repas spirituel et sacré, s'enrôlassent par une déclaration (*professione*) solennelle sous la bannière de Jésus-Christ[3]. »

Voilà comment Calvin a été conduit à demander à tous les fidèles une profession de leur foi.

On va répétant : la Réforme est l'idée abstraite d'un savant enfermé dans son cabinet ! ou bien : la Réforme est une révolte de la chair contre les règles de l'Eglise !

Non. Que l'on remonte de toutes les conséquences aux principes, de tous les principes secondaires au principe initial, à travers les erreurs, à travers les fautes, on arrivera toujours au commencement unique : un mouvement de conscience.

IV

Nous pouvons maintenant reprendre le récit des événements depuis l'approbation de la Confession de foi par le Conseil. Il fallait la faire accepter par le peuple.

1. *Le Catéchisme français,* p. 132. *Opera,* V, p. 319. — 2. Rilliet se contente de traduire ces deux propositions par ces mots : « redoublait d'intensité et d'amertume ». — 3. Traduction de Rilliet, un peu modifiée, p. 132. *Opera*, V, p. 319.

Dès le 13 mars, sur la réclamation des prêcheurs, le Conseil décida qu'« on feroit observer les Articles[1]. » Cependant plus d'un mois s'écoula sans que rien ne fût fait.

L'attention était attirée ailleurs, et précisément par de graves débats relatifs à la foi.

D'abord il y a l'affaire de Claude d'Aliod (ou de Savoie), l'anti-trinitaire.

C'est une loi historique. Dès qu'un mouvement se produit, les esprits plus ou moins bien équilibrés s'agitent, vont aux extrêmes, et compromettent les causes les meilleures. La Réformation n'échappe pas à cette loi. Bèze le dit: « Ces heureux commencemens despleurent grandement à Satan et aux siens, qui ne faillirent pas, comme il n'estoit mal-aisé sur les premiers changemens d'estat et de religion, de luy faire fascherie[2]. »

Claude Aliodi, ou d'Aliod, natif de Moutiers, dans la Tarentaise, fut un moment collègue de Farel à Neuchâtel. Il se mit à professer l'anti-trinitarisme. « Il admet, dit Haller, que Christ est le fils naturel de Dieu, et aussi Dieu, mais pas éternel[3]. » « Il pense, dit Farel, que Christ a été fait chair de telle façon qu'il n'y a plus de verbe[4]. » Christ était un homme, né miraculeusement de la vierge Marie; sa préexistence était idéelle, non réelle : bref les idées de Paul de Samosate et de Servet (dans son traité *De Trinitatis erroribus*, paru en 1531).

Claude devait être un peu bizarre. Haller le dépeint (7 mai 1534) comme un Français qui n'est pas de sens rassis (*mente non compos*), « né pour les discussions obstinées. » J. Zwick nous dit (23 août 1534) qu'il était « chauve, de vêtement négligé[5]. »

Tout de suite il fut banni par le gouvernement de Berne, en 1534. Il alla à Constance. Au bout de quelques mois, il fut encore banni. Nous le retrouvons à Thonon, en 1537.

Une lettre des Bernois à leurs commissaires (28 février 1537) leur ordonne « de le faire arrêter et de le leur envoyer, afin de le punir selon ses démérites. Vous insisterez auprès de nos combourgeois de Genève pour que le susdit Claude soit poursuivi, et qu'on ne le tolère en aucune manière au milieu d'eux[6]. » Cet ordre ne fut pas exécuté, car, le 2 mars, Fabri écrit de Thonon à Farel, alors à Lausanne, que Claude est à Genève, attendant son retour et celui de Calvin, alors à Berne. « Je crains, ajoute-t-il, que ses discours ne se glissent là-bas, comme je le constate ici tous les jours ; c'est un chancre qui ronge.... Ces choses tristes pour nous seraient extrêmement agréables à nos adversaires, s'ils les savaient[7]. » Farel nous apprend qu'à la suite d'entretiens, le pauvre (*pauper*)

1. Les *Annales*, p. 208, ajoutent : « en plent (*plain*), » c'est-à-dire qu'on fera complétement observer les Articles. Mais le texte ne peut être lu de cette façon : il y a « du plont. » Cette forme bizarre est sans doute pour « du plus, » et se rapporte non à ce qui précède, mais à ce qui suit, comme s'il y avait : quant au reste.... — 2. *Opera*, XXI, p. 59. — 3. Herminjard, III, p. 172 et n. 1, 3, 7. — 4. *Opera*, X^b, p. 98. Herminjard, V, p. 437. Voir F. Trechsel, *Die protestantischen Antitrinitarier vor Faustus Socin*, 1839, I, p. 55-59. — 5. Herminjard, III, p. 172, et n. 2. Le prétendu français dont parle Haller, était un Savoisien. — 6. Herminjard, IV, p. 197, n. 3. — 7. *Ibid.*, p. 196, 197. *Opera*, X^b, p. 88.

Claude, effrayé d'être rejeté de la communion des Réformateurs, pleura, supplia et se déclara pleinement d'accord avec eux[1]. Il confirma sa rétractation au Synode de Lausanne, le 14 mai[2].

Ce ne fut qu'une alerte, ou plutôt une escarmouche préliminaire. Et déjà la ligne de bataille s'étendait.

Quel ne dut pas être le frémissement de Calvin, lorsqu'il vit accourir à Genève les Anabaptistes[3], ces adversaires les plus dangereux de la Réformation naissante, ces protestants qui justifiaient contre les protestants tant d'accusations, et même tant de calomnies[4] !

Le vendredi 9 mars, deux Anabaptistes venus des Pays-Bas, Herman de Gerbihan et Audry Benoît, de Anglen en Brabant, se présentent devant le Conseil, et « disent voloir disputer aux prédicans[5]. » On les invite à mettre leurs articles par écrit. Immédiatement après, suit cette autre décision du Conseil : « Jouxte l'arrest du Conseil en Deux Centz l'on a admys bourgeois : maistre Guillaume, prescheur de la saincte escripture, Claude, son frère et Jehan-Jaques Farel, appothicaire, frères, de Gap, filz de feu Antoenne Farel de Gap, les qu'eulx hont juré[6]. »

Revenant aux Anabaptistes, le mardi 13, le Conseil prend une décision aussi curieuse de style que d'idée : « Icy est parlus des Catabaptistes et lisu leurs articles, et pour ce qu'il seroit dangereulx en disputer publiquement, pour la tendreté des esprys, est résolu les oyr demain en Conseil des Deux Centz[7]. » Mais cette timidité n'est pas du goût de Farel qui, dès le lendemain, au Conseil des Deux Cents, s'efforce d'obtenir une de ces disputes, une de ces joutes, visière levée, auxquelles se plaisaient sa foi inébranlable et son ardeur impétueuse. « Maistre Guillaume Farel a requys que la chose soit disputée publiquement. Sur quoy est esté résolu que ces gens soyent aoys publiquement, ce qui leur est refferu[8]. » Des deux côtés on est prêt à soutenir son opinion « pour la vye[9]. »

Sur ce, le vendredi 16, « disputé tout le long du jour à Riva, » c'est-à-dire au couvent des Cordeliers de Rive. Le secrétaire a inscrit en tête du paragraphe

1. Farel à Capiton, 5 mai 1537. *Opera*, X[b], p. 99. Herminjard, V, p. 437. — 2. Herminjard, IV, p. 235 et n. 2. — 3. Parmi ces anabaptistes, venus des Pays-Bas, il y avait « Jehan Tordeur [« Jean Stordeur, natif du Liège, » dit la *Vie de Calvin* de Bèze, *Opera*, XXI, p. 32, 59, 162], tournier de Lyège, » que Calvin devait retrouver à Strasbourg, qu'il convertit, et dont il épousa la veuve ; Johannes Bomeromenus, imprimeur. Les noms de leurs adhérents à Genève (entre autres une femme, Jane la Gibecière) sont donnés par les Registres du Conseil des 9 et 30 mars 1537. Herminjard, IV, p. 272, n. 7. — 4. Ecrivant, le 5 juillet 1538, à la reine de Navarre, Bucer lui parle de ces malheureux « babillant je ne sais quoi d'une rénovation de l'homme, dans laquelle celui-ci ne pèche plus, même s'il ne se déclare pas sectateur du Christ en face de cette génération adultère, même s'il le trahit dans ses membres, s'il abandonne sa chair à la concupiscence et aux vices. » (*Opera*, X[b], p. 215.) Il est vrai qu'il s'agit ici spécialement des hérétiques appelés « Libertins spirituels. » — 5. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 188. Voir *Annales*, p. 208. — 6. *Ibid.*, f. 188[v]. — C'était l'exécution de la décision antérieure du 14 février 1537 : « Icy est parlé comment maistre Guillaume Farel et ses frères, aussi maistre Antoenne Saulnier, ont requis estre bourgeois; sus quoy est esté arresté qu'il soyent admys gratis. » *Ibid.*, f. 175[v]. — 7. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 189. Voir *Annales*, p. 208. — 8. *Ibid.*, f. 190. — 9. *Annales*, p. 209.

« disputé tout le jour. » Et tout le procès-verbal du lendemain, samedi 17, consiste en cette ligne : « Est esté disputé tout le jour[1]. »

Que se passa-t-il ? Nous n'en savons rien. Bèze nous apprend que Calvin prit la parole et, ajoute-t-il, « il les seut si bien et heureusement manier en dispute publique, combien que le magistrat n'y mist pas la main, que dès lors la race en fut perdue en ceste Eglise[2]. »

Que Calvin ait triomphalement réfuté Herman de Gerhiban et Audry Benoit de Anglen, nous le croyons. Mais le Conseil y mit bien un peu la main. D'abord le Conseil des Deux Cents revint à ses sentiments de timidité. Cette dispute publique lui déplaisait. Aussi, dès le dimanche 18, il décide que « c'est chose plustost engendrant différent et diverses opinions que union, et plustost faire vaxiller à la foy que estre ferme. » En conséquence la dispute « dès icy en avant » doit cesser; pour que rien ne soit publié, tous les documents doivent être portés à la maison de ville ; les Anabaptistes devront se retirer de « nostre ville et de noz terres, sus poenne » ; et Maistre Guillaume, « dès icy en là, » ne devra entrer en dispute avec eux, « sans nostre sceu, » « et que jamais l'on ne doege oyr telz catabaptistes ny leurs consors[3]. »

Il est vrai que le motif allégué est singulier. Les deux « catabaptistes » étaient-ils de trop habiles discuteurs ? Au contraire, dit le Conseil ; et c'est de là que vient le mal, « attendu que le assaillant n'est suffisant, et nescant [ne sachant] amener chose, où il se puisse résolvre[4]. » Et cependant le Conseil disait sans doute vrai. Les « catabaptistes » n'étaient pas des théologiens, les auditeurs non plus. La discussion piétinait sur place et ne produisait que de la confusion dans les esprits. Quoi qu'il en soit, on fait incontinent comparaître les deux parties. A « Farellus et socii [compagnons] leurs sont factes le remonstrances de ceste dispute, et dict que il ne doegent plus oir telles gens sus tel propos ; » aux Anabaptistes, on « remonstre comment l'on les a bien volsu oyr, car nous oyons chascung, » mais ils n'ont pu « maintenir véritables, par les escriptures, » leurs propositions. En conséquence, le Conseil « prononce icelles estre errantes de vérité. » Il leur demande de se « desdire » et de demander pardon à Dieu. Les Anabaptistes refusent. Alors le Registre porte : « *Nota* que premièrement l'on les appelloit frères ; mais puisque ils sont dissonans à nostre esglise, que l'on ne les y appelle plus, car ils ne veulent prier avecque nous[5]. » Le lendemain 19, le Conseil des Deux Cents prononce la sentence finale : « que iceulx et tous aultres de leur secte soyent perpétuellement bannys de ceste cité et terres d'ycelle sus poenne de la vye[6]. »

L'anabaptisme ne fut plus un danger pour Genève. Mais il eut pendant longtemps quelques adhérents plus ou moins isolés. C'est ainsi que Coraud prêche contre eux en juillet, et qu'en octobre Farel et Calvin signalent, parmi

1. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 192v. Voir *Annales*, p. 209. — 2. *Opera*, XXI, p. 59. — 3. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 192. Voir *Annales*, p. 209. — 4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*, f. 192v. — 6. *Ibid.*, f. 193. Voir *Annales*, p. 210.

ceux qui « tiennent division, » des Anabaptistes « sus lesquelz seroit bon il adviser [1], » etc.

Voilà à l'ombre de quels nuages de plus en plus menaçants se préparait la tempête, bientôt déchaînée.

V

Les prêcheurs renouvelèrent leurs instances devant le Conseil, et, le 17 avril 1537, celui-ci se décida à agir. « Des articles touchant la foys az estés résolus que, estiez [estant] venus monsieur le sindique Pertemps, que l'on doibge aller par les maisons de dizenne en dizenne et leur proposer les dits articles ; et il doibge assister ung sindicque accompagnés du capitaine le diziner et des aultres [2]. »

La visite est précédée de la distribution des exemplaires de la Confession, « affin que, quan l'on vysytera, que le peuple soyt myeuls informé. » On prend à l'imprimeur, Wigand Koeln, 1500 exemplaires qui sont prêts, et on lui en commande d'autres (27 avril) [3].

Cependant les adhésions sont plus difficiles à obtenir qu'on ne l'avait pensé. Le 1er mai, les prêcheurs demandent au Conseil « de suybvre les articles de la foy, » et le Conseil décide : « que l'on advise de suyvre le mieulx que se porra [4]. »

Il faut aller jusqu'au 27 juillet pour trouver, dans les registres, une nouvelle délibération du Conseil. Que s'est-il passé pendant ces trois mois ?

Un nouveau danger avait attiré toute l'attention des Réformateurs. Cette fois-ci ce n'était pas un anti-trinitaire qui répandait ses idées. Les Réformateurs eux-mêmes étaient publiquement accusés d'arianisme ! Nous raconterons tout à l'heure cette affaire Caroli. Pour le moment, nous constatons que l'opposition à la Confession de foi a grandi. Les objections les plus diverses se sont fait jour. Les uns disent qu'il est superflu de renouveler une profession de foi faite déjà au moment du baptême. « Ne sommes-nous donc pas des chrétiens ? » demandent-ils. Les autres trouvent qu'il est exhorbitant d'exiger un engagement impossible à tenir: « Comment oserions-nous prêter serment d'observer toute la loi de Dieu [5] ? »

Cornelius parle d'une fausse manœuvre du gouvernement qui, sans trop y réfléchir, et cédant à l'inspiration de Calvin, se serait engagé dans cette malheureuse affaire de la Confession de foi. « L'état des âmes à Genève, qui excita le zèle impatient de Calvin, était ce qu'il était partout où l'on avait adopté la Réformation, et cependant nulle part on n'avait eu recours à des mesures de violence. Calvin a oublié de nous dire pourquoi précisément Genève seule avait été choisie

1. *Annales*, p. 212, 215. — 2. *Registres du Conseil,* vol. 30, f. p. 212v. Voir *Annales,* p. 210. Cornelius, p. 138. — 3. *Registres du Conseil. Ibid.,* f. 219. Voir *Le Catéchisme français*, p. LX. Cornelius, p. 138. — 4. *Registres du Conseil,* vol. 30, f. 222. On peut se demander où A. Roget a vu que le Conseil avait « répondu sèchement. » Roget, I, p. 37. Voir *Annales,* p. 211 ; Cornelius, p. 139. — 5. *Le Catéchisme français,* p. LXI.

pour devenir un nouveau peuple de Moïse, pour revenir aux temps de Josias et de Néhémie [1]. »

Toujours le même reproche, mélange d'erreur et de vérité, qui reste toujours, en tant qu'il est vrai, l'éloge le plus précieux. Eh oui! Calvin se distinguait par ses exigences morales et sociales! Eh oui! il s'agissait pour le calvinisme de faire de Genève une ville à part, parce qu'une ville comme les autres n'aurait pas suffi à la Réformation. La Réformation avait besoin non pas d'une seconde Berne ou d'une seconde Bâle, mais d'une Genève.

Cela dit, il nous faut cependant ajouter que la Confession de foi ne fut pas la cause des troubles de Genève, et du premier échec des Réformateurs. Elle fournit seulement un prétexte d'opposition à un parti politique, qui existait avant la venue de Calvin. Ce fait est très important et la preuve en est facile.

C'est la veille même du jour où Farel parla pour la première fois de Calvin (*ille Gallus*) au Conseil, que l'opposition se livra à sa première manifestation authentique et, pour ainsi dire, officielle.

Déjà quelque temps auparavant, le conseiller Balard, resté fidèle aux idées catholiques, avait élevé ses protestations contre le nouveau régime. Interrogé (24 juillet 1536) pourquoi il refuse d'écouter la « parole de Dieu », il répond à plusieurs reprises (*pluries* !), « que nous ne pouvons le faire aller au sermon contre sa conscience, *nos non posse cogere eum ad eundum ad sermonem contra suam conscientiam.* » A de nouveaux avertissements il réplique : (ici le procès-verbal donne la réponse textuelle en français) : « Je veulx vivre selon l'évangille de Dieu, mais je ne veulx point user selon l'interprétation d'aulcuns particuliers, mais selon l'interprétation du Saint Esprit, par la saincte mère esglise universelle en laquelle je crois. » On insiste : ne veut-il pas aller au sermon ? « Respond qu'il sa conscience ne luy porte pas qu'il alle et pourtant ne veult-il pas faire contre icelle, car il est enseigné par plus haut que tel prescheurs. » Le Conseil reste insensible à ces raisons, et si Balard n'obéit pas et ne va pas au sermon, lui et sa famille devront sortir de la ville d'ici dix jours [2].

A cette opposition des anciens catholiques s'était bientôt ajoutée l'opposition de nouveaux protestants, de ceux qui avaient vu dans la Réformation une promesse d'émancipation politique, beaucoup plus qu'un appel à la régénération morale.

Le 4 septembre, il y a une vive altercation au Conseil. On crie « avec fureur » (*furibunde*) : « Personne ne dominera sur nos consciences! Nous n'irons point au sermon sur l'ordre d'un syndic Porral.... » On crie « beaucoup d'autres choses, » et encore celle-ci : « Nous ne voulons point être contraints, mais vivre dans notre liberté [3] ! »

1. Cornelius, p. 143, 144. — 2. *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 32v. Voir *Annales*, p. 203. — Toutefois, cet arrêt ne fut pas exécuté, bien que Balard n'eût pas obéi. (Voir les textes cités par Chaponnière, *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de Genève*, X, p. LXVIII). Il ne se décida qu'en décembre 1539. — 3. Voici ces textes curieux : « Ad quod C. Richardet furibonde respondet quod nemo dominabitur super conscientiam, nec pro verbis sindici Porralis ibit ad sermonem, et multa alia.... Quod nolunt cogi sed vivere in sua libertate. » *Registres du Conseil*, vol. 30, f. 50v. — Richardet était « un beau, grand, puissant homme et fort cholère, » dit Bonivard. (*Chroniques*, II, p. 228.) En 1524, étant syndic, Richardet avait manifesté ce tempérament en brisant son bâton syndical sur la tête d'un adversaire. (Roget, I, p. 11.)

Ces propos de Richardet furent appuyés par le chef de l'opposition, Jean Philippe. — Roset souligne cette scène dans ses *Chroniques* : « *Tel fut*, dit-il, *le commencement de la faction tragédieuse qui s'ensuyvit contre l'Evangile* [1]. »

Or, encore une fois, c'est le lendemain seulement que les procès-verbaux parlent du Français Calvin.

Ainsi, avant Calvin, les Genevois étaient divisés en deux partis. Comme il y avait eu d'abord les Mameluks et les Eidgenots, puis les catholiques et les évangéliques, il y avait maintenant les partisans de la Réformation, et ceux qui, plus tard, seront appelés les Libertins [2].

Sans doute, il ne faut pas s'en laisser imposer par la mauvaise signification du mot *libertin*, mais il ne faut pas non plus s'en laisser imposer par la signification favorable du mot *liberté*.

Les mots ont un sens relatif : ils dépendent des hommes qui les prononcent et du milieu où on les prononce.

Au seizième siècle on pouvait prononcer un mot que nous trouvons, nous, admirable, liberté de conscience. Mais dans ce milieu qu'avaient bouleversé des années de désordres, de guerres, de licence, de brutalité, dans la Genève des mœurs légères, de la passion du plaisir, de la superstition mal détruite, de l'Evangile à peine connu, la liberté de conscience, au sens où l'entendaient les Philippe et les Vandel, c'était la disparition du protestantisme dans Genève, et de Genève elle-même dans l'histoire.

Pour produire une œuvre aussi exceptionnelle que la Genève nécessaire à la Réformation, il fallait des moyens héroïques. Le but ne justifie pas tous les moyens; mais il y a certaines critiques des moyens qui prouvent une seule chose, c'est qu'on ne voit pas, et surtout qu'on ne veut pas le but.

VI

L'affaire Caroli n'absorbant plus toutes les forces et toutes les préoccupations des Réformateurs, ceux-ci se décident à hâter la conclusion des débats relatifs à la Confession.

Le 27 juillet 1537, Farel et Calvin font « grosse admonition, de mettre en exequution l'arrest sur l'admonition des gens [3]. » Le 28, on convoque pour le len-

1. Roset, p. 238. — 2. Le parti des Réformateurs avait à sa tête Ami Porral et Michel Sept. L'opposition avait à sa tête Jean Philippe. Entre Michel Sept et Jean Philippe il y avait eu brouille à propos d'une question personnelle, mais là n'est pas l'origine des deux partis. — Nous ne dirons pas davantage que, dès le début, il y ait eu une simple question morale. Cornelius avoue cependant ceci : « Dans le cours des débats, que des éléments impurs se soient joints surtout (*vorzugsweise*) à l'opposition, cela peut être admis, et c'était naturel. » (Cornelius, p. 126.) Pourquoi était-ce naturel ? Pour le moment, Cornelius affirme que les chefs du parti des Réformateurs, les Curtet, les Goulaz, ne donnaient pas de bien meilleurs exemples que les Jean Philippe et les Pierre Vandel. C'est possible. Cependant il fait une exception pour Ami Porral, dont la piété était au-dessus de tout doute. C'était quelque chose. Et surtout il faut remarquer que, si Jean Philippe et Vandel étaient les vrais chefs de l'opposition, les vrais chefs de la Réformation, ce n'était ni Sept, ni Porral, c'étaient les Réformateurs. Voilà ce qui assurait à leur parti la supériorité morale, une supériorité croissante. — 3. *Registres du Conseil*, vol. 31, f. 30v. Voir Cornelius, p. 139.

demain le Conseil des Deux Cents. Les prêcheurs se présentent, « Farel, Calvin et l'aveugle Coraud » (29 juillet). Ils « exhortent, ils pressent » (*admonent, instant*) de règler la question de l'excommunication et de la confession, « comme il a été décidé (*ut alias fuit passatum*)[1], et que l'on doege députer des gens de séans pour enquérir et admonester ceulx qui se trouvent offenser Dieu, et que soict faicte confession par tous ceulx de la ville, comment il veulent vivre, disans les articles aultresfois estre passés. Est arresté que l'on doege appellé tous les dizenniers et premièrement sçavoir d'eulx leur confession, et si veulent vivre comme desjà est la confession publiée, et ceux qu'il ne seront cogneust suffisants soyent ostés, et mys d'aultres suffisans. Dès là leur sera donnée charge de tenir main sur ceulx de leur dizenne, et ceulx qu'il verront ne suyvre les commandemantz de Dieu, il les exortent; et si ne se amendent, que le dizennier en prenne deux au [ou] trois avecque soy et les exortent avecque commination que aultrement il le révelleront à la justice, et puys le réveller s'il ne se chastient, et la justice doege procéder selon le mérite du cas à bannissement. De la confession, que l'on donne ordre faire que tous les dizenniers amerront leurs gens, dizenne par dizenne, en l'esglise Saint-Pierre, et là leur seront leuz les articles touchant la Confession en Dieu, et seront interrogués s'il veulent cela tenir : aussi sera faict le serment de fidélité à la ville[2]. »

A l'heure dite, le secrétaire d'Etat, Claude Roset, monta en chaire, lut la Confession. Les magistrats donnèrent l'exemple et le peuple leva la main[3]. Calvin dit : la population « mit à prêter ce serment autant de zèle, que le Conseil en avait mis à le commander[4]. » Cela doit être vrai de la majorité. Mais il y eut un assez grand nombre d'absents, de retardataires ou même de rénitents.

Voici un exemple écrit dans la langue protocolaire, et malgré tout savoureuse, des procès-verbaux. Le 21 août, « la donna Janna, » veuve de Cl. Tornier, est déférée au Conseil, parce qu'elle refuse d'aller au sermon « et ne suyt la Refformation. Est arresté luy proposer la nouvelle Réformation ; et si elle ne la jure, elle soit détenue[5]. » Le serment ou la prison ! « La dicte Réformation luy est proposée : elle ne veult jurer sus la messe ; elle est séans retenue aux arrest. » Séans, c'est-à-dire séance tenante. En effet, c'est le même procès-verbal qui nous renseigne sur la décision et son exécution. Le surlendemain, 23 août, « la donna » semble avoir réfléchi. Elle « est laichée (lâchée) par le moyen qu'elle a puys respondu sur les articles de la Refformation à demain, et se représentera toutesfois quantesfois[6]. » Cependant cette réflexion n'aboutit pas définitivement au résultat désiré par le Conseil, et cinq jours après, le 28, nous lisons : « Pour

1. En 1536 et 1537, les procès-verbaux sont rédigés avec des phrases latines au milieu des phrases françaises. — 2. *Registres du Conseil*, vol. 31, f. 32r et v. Voir *Annales*, p. 213. — 3. « Au temple de Saint-Pierre, le dymenche 29 de juillet, là où ils furent leuz en chaire par le secrétaire de la ville et jurez à mains levées. Or ceux qui auparavant s'estoient opposez pour leur liberté, ne s'y trouvarent pas, ne quelques uns de leurs adhérans. » Roset, p. 243. — On peut se demander si vraiment, en un seul et même jour, le 29 juillet, le Conseil a pu prendre la décision, et la faire exécuter par les dizainiers et par les dizaines. N'y a-t-il pas ici quelque inexactitude de Roset ? — 4. *Le Catéchisme français*, p. 134. — 5. *Registres du Conseil*, vol. 31, f. 45v. — 6. *Ibid.*, f. 46v.

ce qu'elle ne veult optempérer, ny jurer, ny observer la nouvelle Réformation, est arresté, luy debvra estre faict commandement exprès cela faire, et si elle ne la veult faire, que l'on luy commande de vuyder la ville dedans trois jours prochains, et n'y revenir jusques elle soit retornée de son opinion. Ce que luy est esté dict. Elle a arresté de vuyder la ville, et luy sont remys ses droitz [ses papiers] [1]. » Evidemment « donna Janna » était une femme de volonté. Elle mérite nos félicitations.

Alors on assiste à la série des demandes faites par les prêcheurs au Conseil de tenir la main à l'achèvement de l'œuvre commencée. Le Conseil obtempère à ces demandes. Et l'œuvre n'est toujours pas achevée.

Le 19 septembre, le Conseil, informé que les dizaines avaient toutes été « demandées [pour la Confession de foi], et touteffois beaucoup il en a qui ne sont point venus jurer, » arrête « que l'on les demande, et si reffusent, l'on leur dise qu'il allent vivre aultre part, s'il ne veulent jurer [2]. » Le 5 octobre, Farel et Calvin sont de nouveau là ; ils annoncent que, de dimanche prochain en huit, ils veulent « ministrer la sena [Cène] » et qu'il faudrait y aviser, « car il y a des gens que il tiennent division, comment Katabaptistes, sus lesquelz seroit bon il adviser ; aussy il y a qu'il tiennent encore de chappeletz, instrument de ydolatrie. Sur quoy est résolu, premièrement, faire livrer et oster tous les chappeletz ; item, faire de avoir par escript des prescheurs les noms de ceulx qu'il suspeçonne ; item, dire audits prescheurs que de la Cène, qu'il la annunce, exortant le peuple, sans getter hors de chemin ; séans, seroit demandé les suspiçonnez pour enquérir sur eulx [3]. » Sans jeter hors de chemin? Il est fâcheux que ce mot « chemin » soit un peu douteux dans le manuscrit, et que surtout la phrase soit un peu obscure. Est-ce une observation, une recommandation faite par le Conseil aux prêcheurs? — A la fin du mois, l'affaire n'est pas beaucoup plus avancée. Le 30 octobre, Calvin « propose que question se porroit engendrer entre les citoyens à cause que aulcungs hont juré le mode de vivre, les aultres, non. » Le Conseil arrête « que l'on face faire la confession à ceulx qu'il ne l'hont faict [4]. » — La résistance continue malgré tout. Le 12 novembre, il est rapporté au Conseil « comment hier furent demandés les gens dizenne par dizenne, que il n'avoyent encore faict le serment de la Refformation ; et plusieurs veinrent, et des aultres, non, et mesmement de ceulx de la rue des Allemans, desquelz n'en veny pas ung. » Cette fois-ci le Conseil semble perdre patience, et il arrête : « que soit faict commandement, que s'il ne veulent tielle Réformation jurer, qu'il vuydent la ville et allent aultre part demorer, où il vivront à leur plaisir [5]. » Cet arrêt définitif est confirmé, le jeudi 15 novembre, par le Conseil des Deux Cents. « Icy est conclu celluy arrest estre bon [6]. »

On touchait aux événements décisifs. Une dernière fois il faut noter comment

1. *Registres du Conseil*, vol. 31, f. 49. — 2. *Ibid.*, vol. 31, f. 61v. Voir *Annales*, p. 215; Cornelius, p. 144. — 3. *Ibid.*, vol. 31, f. 69. Voir *Annales*, p. 215 ; Cornelius, p. 145. — 4. *Ibid.*, vol. 31, f. 81v et 82. Voir *Annales*, p. 216; Cornelius, p. 145. — 5. *Ibid.*, vol. 31, f. 90. Voir *Annales*, p. 216. — 6. *Ibid.*, f. 93v. Voir *Annales*, p. 217 ; Cornelius, p. 145.

la question se pose de plus en plus. Il s'agissait bien d'une foi, d'une conviction, d'une de ces idées qu'on trouve vraie ou fausse dans le for intérieur. Mais il s'agissait aussi d'un *mode de vivre*, d'un *régime*, d'une *réformation*, tous ces mots sont employés comme synonymes par les procès-verbaux, c'est-à-dire, il s'agissait *aussi*, *également*, d'une constitution morale et sociale. A l'époque où nous sommes, une foi particulière, c'est une vie civile particulière. Donc refuser de jurer la Confession de foi, c'était repousser la Réformation, non seulement des doctrines, mais des lois, c'était se déclarer pour une autre conception de la société. Or dans les murs étroits, et dans la constitution plus étroite encore de la cité du XVI[e] siècle, il n'y a pas place pour deux « modes de vivre. » Ceux qui ne veulent pas prêter le serment requis sont expulsés.

Mais il était plus facile de prendre la décision que de la mettre en pratique. « La bende adversaire, dit Roset, estoit telle que les Seigneurs n'osèrent exécuter leur arrest[1]. S'ensuyvit que les rebelles, prenans courage, taxoient aucuns conseillers de gouverner tout à leur poste. Plusieurs mesmes de ceux qui avoient juré, adhéroient aux rebelles, impropérans au secrétaire de la ville, qu'il les avoit faict jurer insciemment. Or avoient esté à Genève peu de jours auparavant quelques ambassadeurs de Berne.... Les rebelles se couvroient d'iceux ambassadeurs, disans qu'ils avoient dit qu'on s'estoit perjuré en jurant celle confession[2]. »

VII

C'est dans ces circonstances que se réunit le fameux Conseil général du dimanche 25 novembre[3]. Les syndics ouvrent l'assemblée en lisant une sorte de mémoire justificatif. Ils déclarent que les membres du Petit Conseil et ceux des Deux Cents se trouvent outragés par les paroles d'Ami de Chapeaurouge et autres particuliers, qui vont partout disant « qu'ilz ont esté esleuz par pratiques, que l'on leur a rompu les franchises et que c'est eulx qui sont princes. »

La suite du discours montre quelle idée les magistrats avaient de leur caractère religieux : « Affin que l'on ne die que les dictz sindicques et Conseilz ne se veulent ainsy laver et excuser, se soubzmettent icy de vouloir estre punys a rigueur de droict, s'il se trouve et prouve qu'ilz ayent ainsy faillis : aussy que ceulx qui ainsy les diffament non pas eulx, mais Dieu et sa parolle, qui dict que tout magistrat est de Dieu, et qui mesprise ledit magistrat, il mesprise Dieu, soyent pugnis affin que Dieu ne se courrousse contre nous, nous laisser tomber en confusion, comme ceulx de Babillonne, et qu'il ne nous oste la seigneurie, et la liberté qui nous a donnée spirituelle, par son fils Jésus Christ, nous faisant plus de grâces qu'il ne feist jamais aux enffans d'Israel[4].... » Et le gouvernement posa la question de confiance.

« Pourtant, messieurs, conclut le mémoire, venés l'ung après l'aultre, paisi-

1. Celui du 15 novembre, que nous venons de citer. — 2. Roset, p. 244. — 3. Voir Roget, I, p. 49 et ss. — 4. *Registres du Conseil*, vol. 31, f. 102v et 103.

blement, dire vostre advis, *ouys ou nom* [oui ou non], affin que tout aille bien, et par bon ordre à l'honneur de Dieu et à nostre grand prouffit... prians ainsy que nostre Saulveur Jésus nous a enseigné [1]. »

Alors on lit l'oraison dominicale et il se fait un long silence. Puis un couturier se lève ; il s'appelle Claude Seres, et porte plainte contre Ami Perrin. « Que Jeudi passé, cheu [chez] Nycollas Bouchet, il luy aye dict que encore [il y] avoit des traistres en Genève, et des gens qu'il parloyent mal des prédicans ; et qu'il avoiet treuvé le *porret* [2], et que Porral estoit homme de bien éleu en son office. Et dict le dict Seres, s'il Porral fust homme de bien, il se treuveroit icy en Conseil. Il n'avoit que faire de nous amener en prison Farel, pour nous prescher comment si nous fussions larrons qu'on volsit faire morir. »

« Icy se avance Jacques Pactu qu'il dict : « Oys [oui], l'on nous mys en prison [il s'agissait d'une agitation politique] et amena l'on Farel à nous prescher qu'il dict que boyeroit [boirait] plustost ung verre de sang que boyere avecque nous ; et je me plainst du thrésorier qui est là, qu'il me dit cheu Nycolas Bochet que je estoys parjus [parjure] [3]. »

Les esprits s'échauffent : « Pierre Butini est monté sur un banck [banc] » et crie : Oys [oui] ! la franchise nous est esté rotté [ôtée] par les *porrets*, car nous fumes prys beaucoup de gens de biens sans informations et sans partye. »

Mais « Jacques Pactu retorne à se plaindre et dict : Et je me plains que l'on me bailla la corde sans cause. Seres retorne à se plaindre et dict : Je me plains aussi que Cl. Bernard m'a dict que je ne voloye pas aoir [ouir] prescher Farel.

» Etienne Dada se plainct que l'on le prys et mist en prison, et luy fict l'on des articles [pour ce] qu'il avoit volsu vendre la ville. Le sindicque Goula luy respond qu'il s'en porroit taire, car ce fust pour ce qu'il avoit apporté de France des articles de nous faire soubjet au Roy de France et de la façon qu'il voloit que nous vivissions.

» Dada respondt qu'il est bien vray, et que Monsr de Langres les luy avoit baillés, et qu'il ne les avoit pas faict [4]. »

Cette révélation est un petit coup de théâtre, et nous assistons à une manœuvre parlementaire qui ferait honneur à la stratégie de nos plus vieux députés. L'opposition a aperçu un joint de la cuirasse.

« Jehan Philippe, Jehan Darlod, Jehan Cocquet et plusieurs aultres, que sont là, se lèvent et disent que l'on les mecte en prison tous deux [Dada et Goula] et qu'il fault sçavoir que c'est [5]. »

De plus Jean Philippe fait bientôt observer qu'il « y auroit bien affaire à entendre icy tous les plainctyfs, » et qu'il vaut mieux nommer une commission de « vingt-cinq hommes » qui décidera entre l'accusé et le Petit et le Grand Conseil. Naturellement ces deux corps se récrient devant cette habile proposition, si usitée de nos jours. « Et volés-vous avoir des gens par dessus nous ? » demandent

1. *Registres du Conseil,* vol. 31, f. 103^{v}. — 2. Sobriquet de Ami Porral. On appelait ses amis, les partisans de la Réformation, les *porrets*. — 3. *Registres du Conseil,* vol. 31, f. 100^{r} et ^{v}. — 4. *Ibid.*, vol. 31, f. 100^{v}. — 5. *Ibid.*

Messeigneurs les syndics. « Non pas des gens sur vous, réplique le chef de l'opposition, Jean Philippe ; mais le Conseil général est par sur tout. » Puis notre démagogue se tournant vers le peuple : « a dict au peuple : Messeigneurs ne volés vous pas que le Conseil général soit sur tout ? » La réponse prévue arrive de toutes les bouches : « La voix a respondu oys, oys. » Le procès-verbal se borne à ajouter : « Mon^sr le sindicque Curtet a commencé à dire : Or doncque parlons des affaires [1]. » Et on parle en effet de l'ambassade de Berne.

Quel tableau ! quelle photographie, on peut dire quel instantané, nous donnent de cette séance ces procès-verbaux, au style si incorrect mais si naïf !

Quand Seres eut lancé son accusation contre Farel, à propos du verre de sang, le Conseil général fit demander Farel. « Il ne se trouva pas. » Mais dès le lendemain il se présente avec Calvin au Conseil des Deux Cents, et se met à sa disposition. On lui a rapporté le propos de Seres. « Respond qu'il ne leur dict point cela ; mais, après les deuhes [dûes] [2] remontrances, ainsin que quelqu'on luy dict : Vous nous volés mal, » je respondy : Je vous veult tant de mal que je vouldroye mettre mon sang pour vous [3]. »

Le Conseil fait part aux pasteurs des objections soulevées par la signature de la Confession de foi, et de certains propos de table des ambassadeurs bernois, propos rapportés plus haut. Finalement le Conseil dit aux prédicants « qu'il advise de faire telle vuydange et donner tel ordre en cestuy affaire que la chose aille bien. » Les prédicants répondent, « qu'il sont prest maintenir la chose estre selon Dieu et la saincte escripture [4]. » Et on se sépare.

Mais le gouvernement n'avait pas obtenu du Conseil général l'approbation qu'il avait demandée et la crise était ouverte.

1. *Registres du Conseil,* vol. 31, f. 101. — 2. Les éditeurs des *Annales* ont lu à tort « doulzes, » p. 217. — 3. *Registres du Conseil,* vol. 31, f. 118v. — 4. *Ibid.* Voir *Annales,* p. 217.



Marque de Michel Blanchier.

CHAPITRE CINQUIÈME

Caroli.

I. De Paris à Lausanne. 1. En France. 2. A Genève. 3. A Bâle. 4. A Neuchâtel et à Lausanne. — II. Colloque de Lausanne — III. Colloque de Berne. — IV. Synode de Lausanne. — V. Synode de Berne. — VI. Nouvelles conversions: 1. Seconde. 2. Troisième. 3. Quatrième. — VII. Caroli et Servet.



'EST au milieu des difficultés dogmatiques, religieuses et politico-ecclésiastiques, dont nous venons de parler, qu'éclate la grande controverse avec Caroli, le premier-pasteur de Lausanne. Les Réformateurs sont accusés d'hérésie par un des leurs, et de rien moins que de l'hérésie fondamentale, l'arianisme. A la fois, il leur faut faire front de tous côtés, être sans cesse à Genève, à Lausanne et à Berne. On dirait une tempête sifflant de toutes parts et s'acharnant contre un pauvre petit arbre à peine planté : « l'eglise toute jeunette et encore trop tendre[1]. »

I

1. Pierre Caroli était originaire de Rosay, en Brie[2]. Il devint docteur en théologie, prieur de Sorbonne et chanoine de Sens. Ce fut un des premiers prêtres qui se laissèrent entraîner par le courant de la Réforme. Malheureusement son caractère n'était pas à la hauteur de son intelligence, et si les nouvelles idées le séduisirent, elles ne le transformèrent pas.

Dès 1521, il est auprès de Briçonnet. En 1524, à Paris, il prêche dans l'église Saint-Paul, lisant à son auditoire, étonné et charmé, le Nouveau Testament, en français, expliquant en style familier les épîtres de saint Paul. Alors commence

1. « Novellula et plus nimio tenera ecclesia. » Lettre du pasteur Kuntz, de Berne, 3 juin 1537. Herminjard, IV, p. 242, n. 14. — 2. Voir l'article de la *France protestante* (2e édit.).

son interminable procès. Dénoncé, admonesté par la Sorbonne (août 1524), invité à s'abstenir de toute prédication (janvier 1525), censuré et déféré au Parlement (septembre), il est décrété de prise de corps (5 octobre). Dans le rapport rédigé contre lui par la Sorbonne, on trouve, tirées de ses sermons, les propositions suivantes : « Il vaut mieux donner six blancs à un pauvre que les donner à un prestre pour dire la messe. » — « C'est tout un, idole et image. » — Et celle-ci, plus importante encore : « Cestuy-là qui croit en Dieu avec une confiance et une espérance, est vivifié[1]. »

Alors Caroli eut recours à la grande protectrice des évangéliques, Marguerite, qui lui procura une cure à Alençon[2]. — Là, il trouva moyen de participer à un acte horrible de persécution contre deux jeunes protestants ; ce qui ne l'empêcha pas, revenu à Paris, d'être porté le premier sur la fameuse liste des suspects (janvier 1535), à la suite de l'affaire des Placards.

2. Réfugié à Genève[3], il fait, ou laisse dire qu'un évêque français est arrivé. Bientôt des bruits fâcheux circulent sur sa conduite. Farel, qui connaissait ses antécédents, l'avertit. Un jour que Viret était amené par son texte à parler de la fornication, Caroli entre dans le temple. Il se croit tout de suite visé, se contient avec peine, et, une fois rentré chez lui, est saisi d'une crise de colère, qui stupéfie ceux qui en sont témoins. Les yeux enflammés, la bouche écumante, pouvant à peine respirer, il s'écrie : « Est-ce ainsi ? Toujours ils me piquent ! Toujours ils me déchirent ! Je me vengerai, et pour les irriter je ne cesserai de faire le signe de la croix. » Et il se signe plus de cent fois de suite[4].

1. Exclu des chaires de la capitale, notre prédicateur ouvrit un cours sur les Psaumes. Le cours fut suspendu, et Caroli annonça la décision à ses auditeurs, en ces mots : « P. Caroli, voulant obtempérer aux ordres de la sacrée Faculté, cesse d'enseigner. Il reprendra ses leçons (quand il plaira à Dieu) à ce verset où il en est resté : « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » *France protestante*, 1re édit. — 2. M. O. Douen a trouvé dans l'ancienne bibliothèque Gaiffe (aujourd'hui bibliothèque Strœhlin, à Genève) un Psautier intitulé « le livre des Psalmes ». D'après les données du calendrier que le volume contient, et d'après les caractères de l'impression, M. Douen pense qu'il a dû être imprimé en 1532, à Alençon, chez Simon du Bois. — La préface du Psautier est fort intéressante. Elle contient une attaque contre les « livretz » catholiques, et leurs « bourdes de vieilles et mensonges très éhontez ». La préface continue : « Droictement pourrois-tu appeler le Psaultier : la petite Bible ; car en luy toutes choses, plus amplement exposées en toute la Bible, sont par merveilleuse et très délectable brévité, serrez en ung très beau manuel.... » Toute cette préface est à lire. — L'ouvrage lui-même n'est pas moins remarquable que la préface, surtout si on le compare à la Bible de 1530. « Le livre des Psalmes, » de 1532 offre des « variantes tirées de l'hébreu, » une « certaine indépendance d'allures », une « pureté de goût fort rare à cette époque. Le traducteur sort du gaulois et trouve la véritable expression française, qui est restée. » « Doué du sens historique, lequel manque à Le Fèvre, il ne voit plus partout le Christ dans les Psaumes, et la plupart de ses sommaires sont d'une parfaite exactitude. » — Quel est ce traducteur ? M. Douen écarte Le Fèvre, et cherche parmi ses disciples. Il « n'hésite pas à désigner Caroli, alors, en effet, à Alençon, qu'il caractérise toutefois par ces mots : « esprit hardi, aventureux, mal pondéré et plus distingué par les talents que par la rectitude de sa conscience ». — Pour notre compte, en face de raisons externes, qui sont des inductions, et arrêté par les raisons internes, nous nous bornons à exposer l'opinion de M. Douen, sans nous prononcer. Voir *Bulletin*, XLII, 1893, p. 98-104. — 3. Il y serait arrivé en compagnie de M. de Verey. Herminjard, III, p. 358, n. 9 : « emmena » est pour « amena, » d'après une indication personnelle de M. Herminjard. — 4. *Pro G. Farello et collegis ejus, adversus Petri Caroli theologastri calumnias, Defensio*

Sa conduite dans la grande Dispute à Rive (1535) ne fut pas moins équivoque. Il accepta le rôle d'« avocat du diable, » et disputa de façon sans doute à ne pas paraître hostile à l'Evangile, mais de façon aussi, à fermer, si possible, la bouche aux défenseurs de l'Evangile et à pouvoir se glorifier de la victoire [1]. — Dès le début, du reste, il avait trahi sa vanité sorbonnique, et ses prétentions à briller dans les dilemmes subtils, en posant cette frivole question : « Au nom de quelle nature Jésus-Christ a-t-il eu la domination du ciel et de la terre ? Si c'est au nom de sa nature divine, cette domination ne lui a pas été donnée depuis son incarnation. Et si c'est au nom de sa nature humaine, cette domination a été dévolue à sa mère, par droit d'héritage, depuis que Jésus est mort sans enfants [2]. » — Finalement il refusa de signer les Actes de la Dispute, et il quitta Genève pour se rendre à Bâle.

3. Là il se fit inscrire au nombre des auditeurs de l'Université, ce qui lui permit plus tard de prétendre qu'il avait étudié huit mois l'hébreu sous la direction du célèbre Sébastien Münster. Calvin (il avait suivi, à ce moment, les mêmes leçons) affirme qu'en trois mois de labeurs, en France, Caroli était seulement arrivé à apprendre l'alphabet hébreu, et, qu'à Bâle, il fit preuve de plus de sagesse : au bout de quelques jours, voyant qu'il perdait sa peine, il renonça à cette étude [3].

En réalité, parti de Genève avec le cœur plein de ressentiments contre Viret, et surtout contre Farel, qui le connaissait trop bien, Caroli ne songeait qu'à se venger. Il se répandit en invectives contre les deux Réformateurs. Il essaya déjà de rendre suspecte à Grynée l'opinion de Farel sur la divinité du Christ [4]. Puis, des lettres de Farel étant arrivées, il fut saisi de colère, alla çà et là, la menace à la bouche, et s'adressa même à Calvin, « vomissant comme une femme tout ce qui lui venait à la bouche contre Farel [5]. » Calvin lui répondit comme il pouvait le faire.

4. La situation n'étant pas plus tenable à Bâle qu'à Genève, Caroli réussit à obtenir le poste de pasteur à Neuchâtel. Il s'y trouvait en avril ou mai 1536, et s'y mariait bientôt après [6].

Après la Dispute de Lausanne (1er au 8 octobre), dans laquelle il prit plusieurs fois la parole, il se rendit au synode de Berne (16 octobre) et se fit nommer premier-pasteur de Lausanne. Le 1er novembre 1536, le Conseil de Berne le

Nicolai Gallasii, 1545. Ce traité est de Calvin lui-même, comme l'ont montré les éditeurs des *Opera*, VII, Proleg., XXX-XXXIV. Pour abréger, nous citons la réimpression des *Opera*, VII, p. 289-340, d'un seul mot : *Defensio*, p. 302, 303.

1. Viret à Calvin, 14 juillet 1545. Herminjard, III, p. 376, n. 7. *Opera*, XII, p. 105. — 2. *Defensio*, p. 303. — 3. *Ibid.*, p. 306. — 4. Lettre de Grynée à Farel, fin novembre 1535. Herminjard, III, p. 373, 374, n. 6, 9, 10. — 5. *Defensio*, p. 306. — 6. Le 25 septembre 1536, Caroli assiste, comme délégué de Neuchâtel, à la journée de Bâle, où les théologiens de la Suisse allemande entendirent le rapport de Bucer et de Capiton sur la conférence qu'ils avaient eue avec Luther, ainsi que sur la formule de Concorde qu'ils avaient conclue à Wittenberg, et qu'ils recommandaient aux Suisses. Herminjard, IV, p. 94, n. 1.

recommandait « comme novice » à Viret[1], bien plus jeune que lui cependant, et priait celui-ci de lui faire « gratuité, avancement et service[2]. » Obtempérant aux désirs de Leurs Excellences, le Conseil de Lausanne donna à Caroli la belle maison dont nous avons parlé, avec son grand jardin et un traitement de 500 florins. En revanche on ne s'occupa de Viret que onze jours plus tard ; on se contenta de lui assigner un misérable logement au couvent de Saint-François, quelques cellules, et un traitement dérisoire : 30 florins, 2 chars de vin (soit environ 102 florins), 18 coupes de froment (soit environ 22 $^1/_2$ florins). C'était moins du tiers du traitement de Caroli[3].

II

Les pasteurs de Genève se hâtèrent (21 novembre) d'écrire au Synode de Lausanne pour se plaindre vivement : « Nous sommes étonnés d'apprendre comment on a agi avec Viret[4]. Personne ne le peut supporter. Si quelque chose est insupportable, cela l'est surtout. Aucun acte pontifical ne sent son pontife comme celui-là. Tous doivent protester énergiquement[5]. »

En effet, grisé par ces succès, Caroli entendait bien trancher du pontife. Il aspirait à un droit d'inspection (*jus inspectionis*)[6] ; il voulait se faire donner la surveillance de tous les pasteurs français[7], et écrivait une lettre de convocation « à tous les frères qui sont dans les Eglises, qui lui sont confiées[8]. »

Tout à coup, profitant malicieusement d'une absence de Viret, notre premier-pasteur se met à avancer des idées « curieuses et futiles[9] » sur les prières pour les morts, prières qui ne procurent pas le pardon, mais peuvent hâter la résurrection. C'était une vieille hérésie, niaise (*stolidum*), dit Calvin, dont Caroli s'attribuait l'invention[10].

Viret revient précipitamment de Genève (vers le 3 février 1537). Caroli ne veut rien entendre. Calvin accourt (*jussu fratrum accurri*) au secours de son ami, et il y eut une première discussion, un premier colloque (17 février), en présence des cinq délégués bernois qui se trouvaient en ce moment (15, 16 et 17 février), pour affaire, dans la ville[11].

1. « Pour ce qu'as illec expérimenté la populaire façon de faire, et autres à cela nécessaires et que luy sera, en ce fait, comme novice. » Herminjard, IV, p. 95. — 2. Herminjard, IV, p. 95. Le Manuel de Berne dit: « Humaniter tractet Carolum, amplectatur ut seniorem et fratrem. » — 3. Herminjard, IV, p. 109, n. 3. — 4. Viret était habitué au dévouement et à l'oubli de lui-même. Farel raconte ce qui suit de son séjour à Genève : « Il avait vécu dans la plus grande pauvreté. Car celui qui devait lui préparer la nourriture, souvent quittait la maison, et, après ses travaux, Viret, au moment de manger, ne trouvait personne, et si le Seigneur n'avait suscité un homme de bien, aimant le Christ, que de fois son estomac aurait dû chômer, sans compter qu'il aurait dû vendre sa tunique (*capitium*) par indigence. » Farel à Capiton, 5 mai 1537. *Opera,* X^b, p. 97. Herminjard, V, p. 435. — 5. Herminjard, IV, p. 107. — 6. *Defensio,* p. 307. — 7. Herminjard, VI, p. 83. — 8. Herminjard, IV, p. 108. En même temps, par prière et par autorité, il extorquait à vil prix, d'un homme pieux, une chaîne d'or et songeait à la faire porter par sa femme. *Defensio,* p. 335. — 9. Herminjard, IV, p. 184. — 10. *Ibid.*, p. 188. Calvin à Megander, février 1537. — 11. Voir la lettre des pasteurs de Genève (rédigée par Calvin) aux pasteurs de Berne, vers le 20 février 1537, et les notes de M. Herminjard, IV, p. 183-187 ; *Opera*, X^b, p. 82-84 ; Herminjard, IV, p. 189.

Caroli finit par accuser les pasteurs genevois d'arianisme. Pour prouver son orthodoxie, Calvin lut, en latin, le passage du nouveau Catéchisme français de Genève[1] relatif à la Trinité : « Laissez là la nouvelle confession, répondit Caroli, et signons plutôt les trois anciennes, » le symbole des apôtres, le symbole de Nicée, et le symbole d'Athanase.

Calvin refusa. « J'ai répondu que je n'avais pas l'habitude d'approuver quelque chose, comme parole de Dieu, avant d'avoir mûrement réfléchi. » — D'une voix tragique, Caroli s'écria qu'une telle parole était indigne d'un homme chrétien[2]. — Calvin n'en persista pas moins dans son refus, et ajouta cette parole, digne de mémoire : « Nous avons juré la foi en un seul Dieu, et non en Athanase, dont le symbole n'a été approuvé par aucune Eglise légitime[3]. »

III

Mais la discussion n'en était qu'à ses débuts. Un second colloque eut lieu à Berne, pendant deux jours, du 28 février au 1er mars, devant le Consistoire[4].

On commença par la prière pour les morts. Caroli est condamné à se rétracter, seulement « comme s'il avait manqué d'intelligence. » Toutefois cette humiliation le désespère. Il verse des larmes, il pousse des gémissements, qui touchent ses contradicteurs, lesquels déclarent se contenter de son silence. On se donne la main[5]. Mais, au moment où tout paraît terminé, Caroli se lève, et avec une solennité tragique : « Pour la gloire de Dieu, dit-il, pour l'honneur des Seigneurs de Berne, pour la pureté de la foi, pour l'unité de l'Eglise, pour la tranquillité publique, pour le devoir de ma charge, j'ai quelque chose à vous exposer, vénérables Seigneurs, que j'ai longtemps tu et dissimulé. Beaucoup de prêcheurs à Genève, et dans votre pays, sont infectés de l'impiété arienne[6].... »

Mais déjà Calvin est debout, et se livre à une de ces improvisations (*subita responsio*) ardentes, serrées, qui réduisaient en poudre ses adversaires stupéfaits. Il raconte d'abord que dernièrement Caroli l'a invité à dîner, l'a traité de frère très intègre, l'a chargé de saluer affectueusement (*amanter*) Farel, et continuant : « Où était alors, s'écrie-t-il, la gloire de Dieu ? où l'honneur des Seigneurs de Berne ? où la pureté de la foi ? où l'unité de l'Eglise ? ou bien tu dois avouer que tu as menti à Dieu et aux hommes, trahissant scélératement la vérité, ou bien il est évident pour tous que tu es poussé à ces accusations par d'autres motifs que ceux que tu prétextes. » — Ce n'est que le début de l'attaque. Les questions redoublent d'importance et de vivacité. « Je te prie, d'où sais-tu que j'ai jamais été infecté d'hérésie arienne?... Tu ne trouveras personne qui affirme plus nettement la divinité de Christ.... Mais toi, quel témoignage de ta foi as-tu jamais donné autre part que dans les mauvais lieux et les tavernes?...

1. Voir plus haut, p. 229, n. 4. — 2. Herminjard, IV, p. 189. « Hic beluae rabiem agnosce : tragicè exclamavit.... » — 3. Il s'agit du symbole *Quicumque*, dit d'Athanase : « Ad haec Calvinus, nos in Dei unius fidem jurasse respondit, non Athanasii, cujus symbolum nulla unquam legitima ecclesia approbasset. » Herminjard, IV, p. 185. — 4. Herminjard, IV, p. 199, n. 7. — 5. *Ibid.*, V, p. 436, 437. — 6. *Defensio*, p. 308.

Dis donc, voyons, de quel droit m'accuses-tu d'arianisme ? De cette infamie je veux être délivré, et je ne souffrirai pas qu'un si indigne soupçon pèse sur moi [1].

Il est facile d'imaginer sur quel ton vif, sec, indigné, avec quelle colère, avec quelle passion Calvin parla. Effrayé, Caroli se rétracta, et se borna à demander que Calvin ne prétendît pas défendre les écrits de Farel. Mais Calvin : « Nous prenons en main, répliqua-t-il immédiatement, la cause des absents, » et avec Viret il réclama la convocation d'un Synode [2].

Caroli venait d'être perfide. Calvin venait d'être généreux. A la manœuvre qui avait pour but de séparer les deux Réformateurs, Calvin répondait par un acte de ferme solidarité.

En effet, pour prouver son orthodoxie, Calvin s'était borné à citer le Catéchisme de Genève. Or il avait écrit un autre livre, plus considérable et plus célèbre. Pourquoi ne l'avait-il pas cité ? D'autant plus que ce que Caroli reprochait aux pasteurs genevois, c'était de ne pas employer les mots de *Trinité* et de *Personne*. Et le passage cité du Catéchisme, très capable de prouver la foi orthodoxe de Farel et Calvin, qui s'en servaient, en la divinité du Christ, ne contenait pas les mots chers à Caroli, tandis que ces mots se trouvaient dans l'*Institution* de 1536 : « Les trois premières parties du symbole des apôtres, y est-il dit, s'occupent des trois personnes de la sainte Trinité [3]. » Mais voici : l'*Institution* n'aurait justifié que Calvin. « Pour ne pas déserter la cause de Farel, dit-il lui-même, il cita un passage du Catéchisme [4]. »

IV

Calvin aurait voulu un Synode immédiat, avant Pâques, c'est-à-dire avant le 1er avril 1537. — Dès la fin de février, il s'était hâté de faire partager ses préoccupations au principal pasteur de Berne, Megander : « Il te sera à peine possible de croire combien, par ce seul coup, sont gravement ébranlés les fondements qui ont été posés. Ceux qui ne sont pas instruits apprennent que nous sommes divisés sur les questions de doctrine. Sans aucun doute, si on n'y porte remède, le mal deviendra plus grave encore. Déjà quelques-uns d'entre nous sont appelés imposteurs.... Déjà les paysans nous objectent qu'avant de nous occuper à amener les autres à notre avis, nous devons nous accorder entre nous. Réfléchis à ce qui peut sortir de pareils commencements [5]. »

En même temps Calvin désignait comme lieu de réunion Morges, à cause de sa position centrale [6].

Mais, à Berne, même après le colloque, Calvin trouvait peu d'appui. Le pasteur Megander écrit (le 8 mars) à Bullinger ces lignes étranges : « Finalement, quelques-uns des Français, établis dans le pays récemment soumis, nous

1. *Defensio*, p. 309. — 2. *Ibid.*, p. 309. — 3. *Opera*, I, p. 58. — 4. Lettre du 30 août 1537 aux pasteurs de Zurich. Herminjard, IV, p. 285. — 5. Herminjard, IV, p. 190. — 6. Omnium poenè gallicarum ecclesiarum umbilicus. Herminjard, IV, p. 186, 187.

sont suspects de mal penser[1] au sujet du Christ et des personnes de la Trinité. C'est pourquoi Calvin, venant à Berne, a instamment demandé qu'on réunit un Synode : ce qui lui a été refusé jusqu'après Pâques. Vois que d'affaires vont nous occasionner ces Français superstitieux, pour ne pas dire séditieux[2].... »

Voilà le mauvais vouloir bernois avec lequel Calvin aura désormais à compter. En même temps, Farel, qui s'était rendu à Lausanne, pendant que Viret et Calvin discutaient à Berne avec Caroli, reçut de Leurs Excellences une de ces admonitions, qu'elles écrivaient, disait-on, avec un bâton plutôt qu'avec une plume : « Nous somes véritablement advertis que... vous soyés enhardie de vous transpourter au dict lieu de Losanne pour (scelon nostre advis)[3] esmouvoir quelque fascherie au dict Caroli absent : ce (sy ainsi est) que nous desplait grandement, vehu que somes après pour adpaiser toutes choses le mieulx qu'il sera poussible. Dont vous admonestons vous voulloir dépourter de vostre emprinse [entreprise]. En ce nous fairés plaisir ; car nous n'entendons aulcunement que, sans vocation, vous doibiés entremesler d'aultre esglise que de la vostre de Genève, qu'est de vostre charge. Desyrans sur ce vostre responce. Datum ultima Feb. 1537[4]. »

C'était raide. Mais Calvin ne se décourage pas. On lui impose un délai regrettable ; comme un habile et persévérant général, il l'emploiera à rallier et à discipliner toutes ses troupes : « Que tous nos amis se préparent à arriver bien armés, écrit-il à Viret, le 23 avril. Contre une telle méchanceté, nous ne pouvons résister que si nous sommes unis entre nous par l'accord le plus intime. C'est pourquoi pour publier notre Confession de foi [celle qu'il préparait pour le Synode] et dans toute la discussion, il faut que nous soyons unanimes » (*unam omnium vocem esse*)[5].

Le mois suivant, sa préoccupation n'est pas moindre. Il voudrait voir Viret, avoir un entretien avec lui. Son ami ne pourrait-il pas profiter de la barque qui, tous les samedis, fait le service entre Thonon et Lausanne[6] ? Il prêcherait le dimanche à Thonon, et avertis de son arrivée, Calvin et Farel viendraient l'y trouver le lundi[7].

Deux jours après (5 mai), Farel, écrivant à Capiton, lui dépeint la situation à Genève. Ils ont affaire avec Claude d'Aliod, avec les Anabaptistes, avec le parti politique, qui intercepte leurs lettres, qui épie tous leurs actes. Qu'on ne ne leur donne aucun titre honorifique, qu'on lui écrive seulement « à G. Farel,

1. Ces soupçons étaient déjà anciens. Comme nous l'avons dit (page 241), Farel avait été accusé par d'Aliod, son ancien collègue à Neuchâtel, de partager les idées déjà émises par Servet dans son *De Trinitatis erroribus*. Jean Zwick, de Constance, où était allé Claude d'Aliod, écrivait le 23 août 1534 à Vadian : « Il [Claude] dit qu'il a un collègue qui partage ses opinions, à savoir Farel, si toutefois ce n'est pas une fausse accusation. » (Herminjard, III, p. 174, n. 7.) Haller, le pasteur de Berne, croyait à ces bruits. Il avait écrit à Bullinger, le 7 mai 1534 : « Je crains que Farel aussi ne soit impliqué dans cette erreur. » (*Ibid.*, p. 174.) Les calomnies de Claude avaient préparé la voie aux calomnies de Caroli. — 2. Herminjard, IV, p. 200. — 3. Cet « advis » inexact, et la parenthèse ne justifient ni n'expliquent le ton du document. — 4. Herminjard, IV, p. 195, 196. — 5. *Ibid.*, IV, p. 229. — 6. *Ibid.*, IV, p. 125, n. 8. — 7. Calvin à Viret, 3 mai 1537. *Ibid.*, IV, p. 234.

à Genève [1] » ; n'a-t-on pas été jusqu'à ne pas vouloir les convoquer au Synode, jusqu'à vouloir les empêcher de parler [2] ?

Enfin le Synode se réunit à Lausanne, le 14 mai, dans le temple de Saint-François. Il y a plus de cent pasteurs du pays romand, dont environ vingt neuchâtelois, et Farel, Calvin et Coraud. Les deux pasteurs de Berne, Megander et Kuntz, président [3], avec deux conseillers bernois.

Viret fait une confession de foi très orthodoxe, mais sans se servir des mots *Trinité* et *Personne*.— Caroli trouve cette confession maigre, vide (*nimis macra et jejuna*). Il commence à réciter à pleine voix (*detonare*) le symbole de Nicée, puis le symbole dit d'Athanase, avec un balancement si insensé du corps, avec une agitation si désagréable (*indecora*) de la tête, avec de tels cris, que l'assemblée éclate de rire. Calvin se lève, et c'est d'abord son indignation qui de nouveau se fait jour. « Caroli nous attaque sur cette question : Qui est Dieu ? Quelle est la distinction des personnes en Dieu ? Je remonte plus haut. Je demande s'il croit en un Dieu, et je prends Dieu et les hommes à témoins qu'il n'y a pas en lui plus de foi que dans un chien ou dans un pourceau [4]. »

Ce début n'empêche pas cependant notre Réformateur de faire un discours des plus importants, des plus sages et des plus modérés, au point de vue théologique. La violence des mots, qui trahissait son tempérament emporté, ne nuisait pas à la sagesse qui caractérisait sa pensée.

Il faut noter trois points.

1° Le début de la Confession, soumise au Synode, exprime la pensée calvinienne sur la sobriété biblique, qui doit caractériser le théologien.

En face de la majesté de Dieu, l'esprit humain, livré à lui-même, « est aveugle. » « Il ne peut que s'égarer dans des erreurs infinies, s'embrouiller dans des difficultés, se perdre au fond d'insondables ténèbres. » « Il ne faut chercher Dieu que dans sa Parole, ne rien penser de lui que selon sa Parole, ne parler de lui qu'avec sa Parole [5]. » Telles sont « la sobriété, la révérence » nécessaires. « Il faut rester dans la vérité même (*ipsissima*) de l'Ecriture, en se tenant reli-

1. Voir plus haut, p. 168, n. 3. — 2. *Opera*, X^b, p. 99, 102. Herminjard, V, p. 438, 439, 442. — 3. Herminjard, IV, p. 235, n. 1. *Defensio*, p. 310. — 4. *Defensio*, p. 310, 311. Il faut constater que Calvin n'a sans doute jamais été plus violent que dans cette discussion avec Caroli. Quand il soumit à Viret le manuscrit de son pamphlet, la *Defensio*, Viret le lui fit observer, lui demandant s'il ne vaudrait pas mieux retrancher quelques invectives. Calvin les laissa. Les pages en sont pleines. Caroli est un théologastre, aux inepties enfantines, un vaurien (*nebulo*), un criminel apostat (*scelestus apostata*), qui ment impudemment, une bête (*bestia, bellua*) qui a un front de prostituée : c'est un chien, un porc, un coquin digne d'une triple potence, etc. Caroli prétend être Athanase, c'est un sacrilège, un débauché (*scortator*), un homicide souillé du sang de beaucoup de saints, dit encore Calvin à Grynée. (Herminjard, IV, p. 242.) — Ces violences, il n'y a qu'à le reconnaître, sont une conséquence du tempérament violent de Calvin. Il faut cependant, pour être juste, reconnaître aussi qu'elles étaient la conséquence des habitudes de l'époque, du besoin qu'avait Calvin de toujours prendre le mot le plus exact pour rendre sa pensée, et du mépris trop justifié que lui inspirait Caroli. — 5. Le 18 novembre 1532, Farel, écrivant à Guérin Muète, l'évangéliste de Genève, lui avait tracé ce programme : « usant tout proprement des voix [paroles] de la Saincte Escripture, fuyant non seulement les sentences et façons de parler qui ne sont en l'Escripture et de l'Escripture, mais aussy les motz desquelz l'Escripture n'use, ne regardant [si] ung tel ou ung tel en use. » Herminjard, II, p. 461.

gieusement à ses mots. » Une confession doit être soigneusement conforme « à la droite règle de l'Ecriture, » puisée « à la pure source de l'Ecriture [1]. »

Et cependant la Bible n'est pas un fétiche. « Non pas, ajoute Calvin, que nous n'acceptions une confession que tissée (*contexta*) et cousue (*consuta*) superstitieusement avec des mots bibliques. » Au-dessus de la lettre, il y a l'esprit. Il faut des mots ayant « un sens véritablement conforme à la vérité biblique » et offrant « le moins possible de ces aspérités qui peuvent scandaliser les oreilles pieuses [2]. » Enfin, au-dessus même de l'esprit, il y a l'Esprit, et Calvin fait appel à l'expérience, au cœur, comme fondement dernier de la connaissance. Il parle de la « connaissance active (*practica*) plus certaine que toute spéculation oisive (*otiosa*). » Et il proclame cette divinité du Christ, « que nous avons apprise par une expérience certaine de piété (*certa pietatis experientia*) [3]. »

Si le Réformateur n'est pas toujours resté fidèle à ce beau programme, il l'a clairement posé. Un théologien du dix-neuvième siècle, si son orthodoxie est vraiment biblique et mystique, n'a certes pas à en rougir.

Après quoi Calvin confesse le Dieu en une seule essence (*essentia*), et en trois manières d'être (hypostases, subsistances, *subsistentiæ*) qui ne se confondent pas.

2° Non moins caractéristique est la réponse que Calvin fait à l'accusation de ne pas se servir des mots *Trinité* et *Personne* [4]. Il était trop cicéronien, disait Caroli. La plaisanterie lui réussit mal. Calvin réplique : Caroli ne peut dire trois mots sans commettre un solécisme, ou un gros barbarisme ; il ne distingue pas entre *canities* (blancheur) et *calvities* (calvitie), et demande qu'on respecte sa barbe chauve (*calva*), au lieu de sa barbe blanche (*cana*), sans que les éclats de rire de l'auditoire lui fassent reconnaître sa bévue [5].

Mais Calvin en arrive à des déclarations plus sérieuses. Ni lui, ni Farel, ni Viret n'ont horreur de ces mots *Trinité, Personne* (*de his vocibus nunquam abhorruisse*) : les écrits de Calvin, son *Institution*, en font foi. N'ont-ils pas tous souscrit à la Confession de foi helvétique, qui contient ces mots ? Mais il y a une question de liberté (*liberum usum in Ecclesia constare semper voluimus* [6]). « Tout ce qu'ils ne veulent pas, c'est, par leur consentement, approuver cette tyrannie que, la chose étant suffisamment claire, la foi doive être liée à des mots et à des syllabes [7]. » Il faut respecter certains scrupules, même déplacés,

1. *Defensio*, p. 311, 312. — 2. *Ibid.*, p. 312. — 3. « Practica notitia certior haud dubie est qualibet otiosa speculatione. » *Ibid.*, p. 312, 313. — 4. Il vaut la peine de rappeler ce qu'il en avait dit dans son *Institution*, de 1536 : Ils ne sont pas dans la Bible, mais ils expriment le sens qui est dans la Bible. Et il ne saurait être interdit de se servir de termes ainsi « exotiques. » Ce serait interdire de parler. Il se hâte, il est vrai, d'ajouter : « Mais s'ils appellent exotique un terme curieusement imaginé et superstitieusement défendu, plus propre à la discussion qu'à l'édification, importun ou sans utilité, qui par son apreté blesse les oreilles pieuses, qui s'éloigne de la simplicité de la Parole divine, alors j'approuve de tout cœur leur sobriété (*eorum sobrietatem toto animo amplector*). Car notre parole ne doit pas être moins religieuse que notre pensée, puisque toutes nos pensées propres sur Dieu sont insensées et nos paroles sottes » (*quando et quidquid de eo a nobis cogitamus stultum est et quidquid loquimur insulsum*). *Opera*, I, p. 60. — 5. *Defensio*, p. 317. — 6. Lettre des pasteurs de Genève aux pasteurs de Zurich, du 30 août 1537. Herminjard, IV, p. 283. — 7. « Nolebant enim consensu suo approbare tyrannidem hanc, ut quum de re satis superque constaret, fides verbis aut syllabis esset alligata. » *Defensio*, p. 318.

(*præpostera religio*). Si donc, par un de ces scrupules, quelqu'un se refuse à se servir de ces mots, Calvin et ses amis ne voient pas là une raison suffisante pour que cet homme, d'ailleurs pieux et professant les mêmes idées religieuses, soit répudié par eux[1] ? » — Il ajoutera, un peu plus tard, dans un accord avec Berne : « Nous supporterons sur ce point son manque de connaissance ; nous ne le rejetterons pas de l'Eglise, et ne le noterons pas comme sentant mal de la foi. Cependant nous ne prendrons pas en mauvaise part, si les pasteurs de l'Eglise de Berne n'admettent pas au ministère ceux qui rejettent ces mots[2]. »

3° Voilà une tolérance, une liberté spirituelles, que tout le monde n'attend pas de Calvin. Il est allé plus loin, il s'est exprimé sur les symboles avec une hardiesse plus remarquable encore.

Il attaque, nous l'avons vu, l'authenticité du symbole d'Athanase ; il s'exprime même librement sur le symbole de Nicée. « Que dirais-tu si je niais que cette formule soit sortie du concile de Nicée ? Il n'est pas croyable que les saints Pères voulant, dans une formule aussi courte que possible, embrasser les choses les plus nécessaires, se soient amusés à un tel circuit de mots inutiles (*lusisse supervacuo verborum circuitu*). Tu vois en effet qu'il y a de la battologie ; Dieu de Dieu, lumière de lumière, Dieu vrai de Dieu vrai. Pourquoi cette répétition ? Est-ce qu'elle donne plus d'importance (*emphasis*), plus d'expression ? Tu vois donc que c'est un chant, plus propre à être murmuré (*cantillando*) qu'à confesser la foi : ici une syllabe inutile est absurde[3]. »

Du reste, il déclare qu'il ne repousse pas ces symboles ; qu'en réclamant actuellement leur signature, on veut jeter le discrédit sur tout leur ministère antérieur, et particulièrement sur celui de Farel. Puis répétant qu'il y a là une question de liberté, il conclut : « Calvin et ses amis ne veulent pas introduire dans l'Eglise cette tyrannie que, sous peine d'être tenu pour hérétique, quelqu'un doive répéter les mots dictés par un autre[4]. »

Il nous reste à ajouter que la calomnie de Caroli reposait sur une interprétation fausse, mais spécieuse, des écrits de Farel. C'est ce qui la rendait plus dangereuse. Il est certain que, dans les premières éditions de son *Sommaire*, Farel n'avait pas, et avec intention, enseigné la *doctrine* de la Trinité. C'est ce qu'il explique dans l'épître « aux Lecteurs fidèles, » qu'il a mise à la fin de l'édition de 1537 ou 1538[5]: « Me sembloit, dit-il, qu'il suffisoit pour lors [en 1524 ou 1525, à Montbéliard, quand il écrivait contre les Anabaptistes], si briévement et légierement, de gros en gros, sans si exquise déclaration des choses

1. « Nobis non videtur haec satis firma causa, cur alioqui vir pius et in eandem religionem nobis sensu consentiens repudietur. » *Defensio*, p. 319. — 2. *Opera*, IX, p. 708. — 3. Il pense trouver une preuve que le symbole n'est pas du Concile dans le fait que saint Augustin a critiqué l'expression : Je crois en la sainte Eglise. *Defensio*, p. 315, 316. Mais si la « battologie » se trouve dans le symbole de Nicée, l'expression « je crois dans la sainte Eglise » ne s'y trouve pas. Hahn, *Bibliothek der Symbole*, 2me édit., 1877, p. 78-80. — 4. Nolebant hoc tyrannidis exemplum in ecclesiam induci, ut is haereticus haberetur qui non ad alterius praescriptum loquutus esset. (*Defensio*, p. 315.) — 5. Voir plus haut, p. 153, n. 8.

qui sont icy traitées, j'eusse rescrit[1]. » Mais « l'ennemy » a abusé de cette simplicité, « induisant les siens à prendre ce qui est icy escrit, tout au contraire que n'a esté mon intelligence. » Même « ce meschant adversayre de vérité... a tasché de persuader et d'induire le peuple à croire que j'estoye de diverse et contraire sentence, foy et intelligence, que telz bons et fidèles serviteurs de Dieu[2], » qui ont écrit sur ces matières. On n'a pas voulu avoir égard à ceci : « qu'il y a différence entre une petite entrée et introduction et une entière et exquise déclaration[3]. » — Or voilà tout simplement pourquoi il a parlé avec tant de retenue du mystère de la Trinité : « Pour un commencement, afin que l'esprit des simples ne fust trop chargé, en touchant le très haut mystère de la Trinité, et la distinction des trois personnes, me suis arresté à parler de Dieu, et le proposer, ainsi qu'il s'est déclairé és choses que il a faites, et en la grande charité que le Père nous a monstré, en donnant son Filz pour nous, et en ce que le Filz éternel s'est fait homme, et a tant enduré pour nous, et en l'effect ou opération du Sainct Esprit en noz cœurs, afin que les simples entendans cecy, sans estre plus pressez pour le commencement, puissent plus avant procéder : car chascun sait bien qu'il faut petit à petit, selon la capacité des espritz, procéder : et n'est jà besoin que celuy qui escrit, mette tout ce qu'il sait et cognoist partout et en tout ce qu'il escrit[4]. » En même temps, Farel répond à ceux qui, par leurs éloges, le compromettaient, au moins autant que les autres par leurs attaques, aux Claude d'Aliod qui, d'accord avec Caroli, disaient : il n'a pas enseigné la Trinité, et ajoutaient comme lui, seulement pas avec indignation, mais au contraire avec approbation : donc il n'y croit pas. Ils ont voulu, dit Farel, « lier les serviteurs de Dieu, voire me vouloir contraindre de ne parler et ne traiter plus à plein ny autrement, ce dequoy en ce Livret est traité.... comme s'ilz entendoyent mieux mon escrit que moy[5]. »

Ainsi Farel ne contestait ni le dogme de la Trinité, ni les termes de *Trinité* et de *Personne ;* mais, laissant ce dogme et ces termes pour la dogmatique proprement dite, il s'en tenait, dans son œuvre d'évangélisation, aux faits et aux mots de la piété. Voilà comment, dans son explication avec Capiton, il put lui parler de dissentiment. Mais voilà aussi pourquoi Calvin, au vu de cette lettre mise sous ses yeux par Capiton, ne se montra ni étonné, ni choqué.

D'autant plus que ce n'était pas avec Calvin lui-même que Farel s'était jamais trouvé en dissentiment. Les expressions de *Trinité* et de *Personne,* qui paraissent plusieurs fois dans l'*Institution* de 1536 (une de « ces entières et exquises déclarations, » dont parle Farel), ne paraissent ni dans le *Catéchisme* de 1537, ni dans la *Confession de foi* (ces « petites entrées et introductions, » dont parle Farel) présentée trois mois plus tard à Lausanne.

Evidemment il ne faut rien exagérer. Mais sans exagération aucune, il faut bien constater qu'un beau souffle de biblicisme spiritualiste et libre anime toutes les grandes paroles du Réformateur, que nous venons de citer.

1. *Sommaire* (1552), p. 221. — 2. *Ibid.*, p. 226. — 3. *Ibid.*, p. 227. — 4. *Ibid.*, p. 228. — 5. *Ibid.*, p. 229.

V

Cette fois-ci la victoire était acquise. Megander reconnaît la piété de Farel, de Calvin et des autres. Caroli est privé de son ministère « à l'unanimité[1]. »

Il y eut cependant un épisode à Berne, dans un nouveau Synode, tenu du 31 mai au 5 juin[2].

En présence de presque tous les pasteurs de la campagne bernoise, du Grand Conseil, composé de ses deux cents membres[3], la question dogmatique fut vite réglée, et on passa à la question personnelle. On demanda aux prêcheurs ce qu'ils avaient à dire sur Caroli.

Celui-ci essaya d'abord de récuser ses accusateurs. N'ayant pas réussi, il crut parer les coups qui allaient s'abattre sur lui, en se frappant lui-même. Il avoua son inconduite (*fœtorem suarum scortationum*) en France. Il avoua qu'à Alençon il avait fait jeter en prison deux jeunes gens innocents, en attendant qu'arrivassent deux juges, lesquels il savait être deux bourreaux, résolus à verser le sang de ces pieux fidèles.

Mais Farel ne s'en leva pas moins, et lui reprocha d'avoir parlé trop ou trop peu. Il lui rappela « toutes les débauches dans lesquelles il s'était vautré comme un pourceau » (*instar porci*). Il mit les point sur les i, à la façon du seizième siècle. Il lui raconta ce qu'il avait fait à l'hôtel de la Clef, sur la place de Grève, à Paris ; et comment, tandis qu'il prèchait à Saint-Gervais, trois hommes pieux venant le voir, un matin, le surprirent avec une courtisane ; comment on lui connaissait cinq ou six prétendues femmes. Il rappela, avec détails, l'histoire des deux jeunes chrétiens d'Alençon, seulement coupables d'un peu trop de zèle, et martyrisés par sa seule volonté[4]. — Et tandis qu'il parlait sa voix devenait si véhémente que Caroli, étonné et comme frappé d'un coup de foudre, se tut.

Viret cependant reprit la discussion sur les prières pour les morts, et eut occasion de signaler quelques nouveaux traits de mœurs de cet étrange personnage, en particulier celui-ci : il était fort adonné à la boisson et on avait été obligé de le rapporter chez lui ivre[5].

Finalement Caroli changea secrètement de logement, et, avant le jour, il s'enfuit de Berne[6]. Le 7 juin 1537, le Conseil de Berne annonçait au Conseil de Lausanne sa destitution.

« Pour gros blâmes et vitupères qu'il avoyt imposé tant à Maistre Guillame Farel, Viret, Calvinus, que aultres, lesquieulx ilz n'a peuz trouver [prouver] véritables... l'avons démis de tel ministère et deffendu de non plus prècher en lieu quelconque de nostre gouvernance et regiment[7]. »

1. Lettre de Megander à Bullinger et à L. Jude, du 22 mai 1537. Herminjard, IV, p. 235. — 2. L'affaire Caroli vint le 2 et le 3 juin. Herminjard, IV, p. 238, n. 1. La *Defensio*, p. 325, dit : « coacta fuit synodus illa circiter tertio post mense quam Lausannae damnatus fuerat Carolus. » — 3. *Defensio*, p. 325. — 4. *Ibid.*, p. 326-327. — 5. *Ibid.*, p. 335. — 6. *Ibid.*, p. 337. Voir *Opera*, X^{b}, p. 106. — 7. Herminjard, IV, p. 238.

Le même jour Farel, Calvin et Viret demandaient au Conseil de Berne et obtenaient des lettres testimoniales de leur innocence [1].

VI

1. De Berne, Caroli se retira à Soleure, où se trouvait l'ambassadeur français, et où il entendit la messe [2], opérant ainsi sa seconde conversion. (La première avait eu lieu à Paris, quand il avait passé du catholicisme au protestantisme.) De Soleure, il écrivit au Conseil de Lausanne une lettre vraiment impudente : « Il remercie Dieu, lequel par [sa] grâce, l'a tiré honorablement d'une bande laquelle de longtemps luy desplaisoit » ; il conseille aux chefs du pays « de se maintenir le plus sagement [et] modestement que pourront », et annonce qu'il va continuer devant les autres nations chrétiennes ce débat, qui « touche viscéralement la fundamentale doctrine de l'Eglise [3]. »

Continuant sa fuite, de Soleure Caroli passa en France, alla implorer la protection du cardinal de Tournon et s'adressa au pape Paul III, pour être réhabilité. De plus en plus impudent, notre homme racontait qu'il avait accepté la plupart des idées nouvelles. Mais quand il avait vu les prêcheurs professer les horribles hérésies d'Arius, de Sabellius, de Paul de Samosate, de Nestorius, de Basilide, se moquer (*ridere*, *proscindere*, *proculcare*) des symboles de Nicée et du divin Athanase, il n'avait pu supporter d'aussi détestables erreurs, d'aussi effrayants blasphèmes. Il avait essayé de briser les cornes (*cornua confringere*) à toutes ces hérésies et à tous ces hérétiques dans les Synodes de Lausanne et de Berne. Il les avait, par le secours de Dieu, presque confondus. Alors on l'avait chassé. Poursuivi par Farel, l'hérésiarque de Genève, il n'avait sauvé sa vie que par une fuite secrète et prompte (*clam celeri fuga*). Laissant donc ces hommes à vie licencieuse, etc., etc., il revenait au giron de l'Eglise, dont il s'était séparé, corporellement, mais non spirituellement. Il voulait abjurer ; il voulait se soumettre à la pénitence ; il suppliait le pape de l'absoudre, de déclarer son mariage nul, de lui rendre son titre de docteur, sa dignité de prêtre, et... de lui permettre de posséder toute espèce de bénéfices (*quæcunque beneficia secularia et quorumvis ordinum regularia*) [4]. — Menteur et intéressé ! — Le pape accorda tout.

2. Cependant cette seconde conversion ne procura pas à son auteur les avantages qu'il en attendait, et, en 1539, retournant en Suisse, il résolut de procéder

1. *Opera*, X^b, p. 105-106. — 2. Herminjard, IV, p. 243 et n. 1 ; VI, p. 84. — 3. *Ibid.*, IV, p. 243, 244. Lettre du 16 juin 1537. Il avait exercé les fonctions de pasteur à Lausanne, du 6 novembre 1536 au milieu de mai 1537 ; *Ibid.*, p. 244, n. 2. — 4. De Lyon, vers la fin de juin 1537, au pape Paul III. Herminjard, IV, p. 248-251. — Et cependant, le beau-père de Caroli, le pasteur (?) Louis Maître-Jean, entendant un de ses concitoyens neuchâtelois traiter son gendre d'hérétique, s'emporta contre Farel, répondant que c'était Farel « l'hérétique, Juifz, filz de Juifz. » Sur ce, il fut cité en justice. Mais il se hâta d'écrire à Farel, lui disant : « Cognoissés assez que le premier mouvement n'est point à la puissance de l'omme » et lui demandant pardon. (Lettre du 13 août 1537. Herminjard IV, p. 277, 278, n. 1, et *France protestante*, 2e édit.)

à sa troisième conversion et de redevenir protestant. Un colloque « amiable » fut tenu à La Neuveville (ou Bonneville), où Caroli s'était rendu directement (recte) d'Avignon [1], et où vinrent Farel et Viret (vers le 15 juillet 1539)[2]. Caroli raconta que sa « supplication » avait été rédigée, non par lui, mais « par l'official de Lyon » ; quant à ce qui concernait son mariage, que « jamais il ne luy [l'y] a mis, mais l'Official de Lyon, et qu'il l'avoit effacé [3]; » que de Lyon il avait été à Montpellier, où il avait fait un sermon « devant le Chancelier de France, cardinaulx, évesques et aultres, » et avait prêché la justification par la foi ; ensuite qu'il était allé à Avignon, où il avait prêché « tant purement qu'il a peu, » consolant ceux qui aiment l'Evangile, visitant les prisonniers [4].

Chose bien significative ! Farel et Viret, payés cependant pour connaître le personnage, se laissèrent émouvoir et lui pardonnèrent, purement et simplement.

Leurs Excellences bernoises ne se montrèrent pas de si bonne composition. A peine informées de son retour en Suisse, le 17 juillet [5], elles décidèrent « d'avoir l'œil » sur lui, de le citer, de le saisir, de l'enfermer.

Montrant de plus en plus combien ils avaient la mémoire courte et le cœur bon, Farel et Chaponneau se hâtèrent (19 juillet) d'écrire à Berne. « Il a porté tous nos cœurs, disent-ils, à la bienveillance envers lui.... Nous désirons de cœur lui être utiles, comme à notre frère.... » Et ils demandaient pour lui « un bienveillant appui. »

Farel, malade, avait dû laisser à son collègue Chaponneau le soin d'écrire la lettre. Mais il tint à ajouter de sa propre main, ce *post-scriptum:* « Je vous prie, au nom du Seigneur Jésus, d'être secourables à notre frère, afin qu'il ne soit pas trop accablé de tristesse [6]. »

Leurs Excellences furent inflexibles. Après la conférence de La Neuveville, Caroli s'était rendu au Landeron, où il espérait être nommé pasteur. C'est là qu'il fut arrêté, à la réquisition de Leurs Excellences, pour être conduit dans les prisons de La Neuveville [7]. Le procès fut jugé le 23 juillet. Deux ambassadeurs bernois étaient accusateurs. « Le dit Carollus, dirent-ils, leur devoit fayre réparation des faulses, méchantes et ingérieuses parolles qu'ilz avoit dit. » Caroli supplia qu'on lui fit « miséricorde. » Mais les ambassadeurs bernois déclarèrent qu'ils « n'avoyent aulcunement souffisance des dites responces. » Ils exigèrent « réparation des abhominables parolles opposées sur eulx ;... et que le dit Carollus leur devoit remborser coustes et missions par eux démenées à la porsuitte du dit plait [8]. » Ainsi fut fait.

3. Farel et ses collègues avaient fait preuve de plus de bonté chrétienne que de perspicacité. Caroli n'avait pas changé. Son ambition toujours inquiète ne le

1. *Defensio*, p. 295. — 2. Herminjard, V, p. 351. — 3. Voir Herminjard, IV, p. 250, n. 8. — 4. *Opera*, XI, p. 2-10. Herminjard, V, p. 457-462. Le procès-verbal de cette séance du 15 juillet a été rédigé et signé par les secrétaires, le 29 janvier 1540. Qu'y avait-il de vrai dans toutes ces affirmations ? — Farel attesta (21 octobre 1539), d'après le témoignage de deux prisonniers libérés, que Caroli, loin de les consoler et de les fortifier, avait essayé de leur persuader de revenir à la papauté. Herminjard, VI, p. 85. — 5. Herminjard, V, p. 355, n. 4. — 6. « Farel est tellement accablé par un mal de tête qu'il n'a pu mettre la plume à la main pour écrire. » Herminjard, V, p. 353, 354. — 7. *Ibid.*, V, p. 353, n. 7. — 8. *Ibid.*, p. 357, 358.

laissa pas longtemps en repos. Il ne trouva pas d'église, et continua à courir le monde. Il se rendit dans le pays de Montbéliard auprès de Pierre Toussaint, qui finit par le renvoyer. Il se rendit à Strasbourg, et eut avec Calvin des rapports que nous aurons à raconter[1]. En 1543, nous le trouvons à Metz[2]; il a opéré sa quatrième conversion ; il est de nouveau catholique, et prêche contre Calvin, Farel et les Bernois. « Sa langue, dit Calvin, sera toujours à celui qui voudra le traiter grassement et délicatement.... La cuisine abbatiale fut le Saint-Esprit, qui le poussa[3]. » Sur une plainte, de la diète de Smalkalde sans doute, il fut chassé, et c'est à ce moment que Calvin publia contre lui son terrible pamphlet[4].

Passé en Italie, Caroli y mourut, selon Bèze, « misérablement, à Rome, dedans un hospital[5]. »

VII

Kampschulte, racontant tous ces événements, ne trouve à signaler que la violence de langage de Calvin, l'orgueil de son orthodoxie, la contradiction dans laquelle il tombe en faisant signer la Confession de foi de Genève, tout en refusant de signer la prétendue Confession de foi d'Athanase, et s'étonne que, dans ces conditions, Calvin ait été reconnu innocent de l'accusation portée contre lui[6]. L'historien catholique n'a rien vu des saintes émotions du Réformateur, de son biblicisme évangélique, de sa largeur théologique, de son bon droit. Rien, rien. Telle est l'impartialité des plus impartiaux.

La vérité est que, Farel, Viret et Calvin avaient eu beau gagner leur procès, devant toutes les juridictions, contre un personnage dont l'indignité devait peu à peu apparaître aux yeux des plus prévenus, l'affaire n'en était pas moins fâcheuse et très inquiétante.

A Berne, tous les soupçons avaient été éveillés contre ces Français « superstitieux, pour ne pas dire séditieux[7], » contre « ces têtes jamais tranquilles[8]. » Même Kuntz blâmait en Caroli la forme plus que le fond[9], et Caroli avait eu tout de suite, même il avait conservé, des partisans[10].

Il y eut bien un nouveau Synode à Berne, auquel assistèrent Capiton et Bucer de Strasbourg, Myconius et Gryneus de Bâle, Farel et Calvin de Genève,

1. Voir, plus loin, sa conduite à Strasbourg, Liv. III, ch. II, 2e partie, § 3. — 2. *France protestante*, 2e édit. *Opera*, XII, p. 93. Lettre de Farel à Calvin, du 14 juin 1545. Voir plus loin sa conduite à Metz, Liv. III, ch. Ier, 4e partie, § 2. — 3. *Defensio*, p. 300. — 4. A ce propos, Viret admire la prodigieuse mémoire de Calvin (*miror memoriæ felicitatem et dexteritatem*), qui lui permet de se rappeler tous les détails d'un événement, qu'on lui a simplement raconté, mieux (*melius*) que ceux qui ont assisté à cet événement, et lui en ont fait le récit. Viret à Calvin, 14 juillet 1545. *Opera*, XII, p. 104. — 5. *Opera*, XXI, p. 60. Peut-être cependant Caroli revint-il en France, enseigna le catéchisme du Concile de Trente au couvent des Jacobins, à Provins, et périt assassiné en 1575. *France protestante* (2e édit.). — 6. Kampschulte, I, p. 295-298. — 7. Megander à Bullinger, 8 mars 1537. *Opera*, Xb, p. 89. Herminjard, IV, p. 200. — 8. Kuntz à Myconius, 22 juin 1538. *Opera*, Xb, p. 214. Herminjard, V, p. 27, n. 26. — 9. 3 juin 1537. Herminjard, IV, p. 242, n. 14. — 10. Viret à Calvin, 14 juillet 1545. *Opera*, XII, p. 104.

et où ceux-ci renouvelèrent leurs déclarations sur les mots de Trinité et de Personne[1]. Mais Leurs Excellences n'en restèrent pas moins prêtes à accueillir les calomnies, si souvent réfutées, et à rudoyer les ministres de Genève. « Nous somes esté advertis, par aulcungs de nous prédicants, tant de la terre de Gex que aultres, que cherchés tousjours de leurs inculquer vostre intention et opinion de la nullité des moctz Trinité et Personne.... Vous prians vous en voulloir déporter. Aultrement, scerons contrainct d'y pourveoir d'aultre remède[2]. »

A Bâle, l'opinion n'est pas moins hostile, les premiers jours, aux Réformateurs de Genève. Le 20 mai, Myconius écrit à Bullinger : « S'ils s'efforcent de ramener l'arianisme (comme j'apprends qu'ils ont commencé à le faire), ou plutôt de fortifier la triste erreur (*pessimus error*) de Servet l'Espagnol, les hommes savants auront besoin d'agir[3]. » Même après avoir reçu la Confession de foi rédigée par Calvin, Myconius n'est pas complètement rassuré ! Il blâme sinon le fond, au moins l'idée d'en faire une. A quoi bon se donner l'air de révoquer en doute quoi que ce soit (*quidpiam*) de la Trinité très sainte et adorable ? En particulier, pourquoi Calvin refuse-t-il, avec un tel entêtement, de se servir de ces mots de Trinité et de Personne, dont il a usé dans son Institution ? Et, sans prendre la défense de Caroli, il trouve que des hommes pieux ne devraient pas le traiter ainsi[4]. — Même Gryneus l'avoue : « Au début, l'émotion fut grande et moi-même j'en fus troublé[5]. »

Mêmes incertitudes à Zurich. Manquant de renseignements, Bullinger se déclare incapable « d'absoudre ou de condamner » Caroli[6]. Calvin est obligé d'écrire aux pasteurs de Zurich, leur avouant que le bruit de cette affaire « a troublé presque toutes les Eglises d'Allemagne[7]. »

En effet, à Strasbourg on était fort « troublé ». Capiton écrit à Farel (9 août 1537) qu'il a été très inquiet, et avec lui la plupart de ceux qui aiment la religion du Christ[8]. — Bucer écrit à Mélanchthon de telle façon que celui-ci croit l'Eglise

1. Voir Herminjard, IV, p. 264, n. 4. Le Synode, qui avait pour objet principal l'accord sur la question de la sainte Cène, tint sa première séance le 22 septembre 1537. Farel et Calvin présentèrent une confession de foi relative à l'Eucharistie, et Bucer et Capiton la signèrent. Le 23 septembre, Bucer reçut un témoignage, « signé de l'ours. » *Ibid.*, p. 301, n. 3, 4, et p. 300 n. 2. C'est là sans doute que fut rédigé, sur ce point, l'accord qui figure comme appendice à la Confession de foi de Lausanne et que nous avons déjà indiqué. — 2. *Ibid.*, IV, p. 275, 276. — 3. Myconius à Bullinger, 20 mai 1537. *Opera*, X^b, p. 103. — 4. *Ibid.*, 9 juillet 1537. *Opera*, X^b, p. 113. Herminjard, IV, p. 254, 255. — 5. *Opera*, X^b, p. 109. Herminjard, IV, p. 252. Lettre de fin juin 1537. Mieux informé, il revient de cette impression, et, le 12 février 1538, il écrit à Calvin pour le prier d'oublier le jugement porté autrefois par Jean Gastius, son collègue, ministre de Bâle : « C'est avec plaisir, avec joie, que nous te regardons comme notre frère dans le Seigneur, et que nous reconnaissons en toi un des plus beaux ornements de notre Eglise. » *Opera*, X^b, p. 151. Herminjard, IV, p. 360 et n. 1. — 6. A Myconius, 23 juillet 1537. *Opera*, X^b, p. 116, 117. Herminjard, IV, p. 265. Il avait cependant en main la Confession de Calvin et l'approuvait, recommandant, comme Calvin, « d'adorer » ces mystères, de croire simplement (*simpliciter*) l'Ecriture sainte, plutôt que de vouloir insister (*perrepere*) doctement, très subtilement (*subtiliter et acute*) sur cette redoutable majesté. — 7. Lettre du 30 août 1537. *Opera*, X^b, p. 119. Herminjard, IV, p. 282. Il est vrai qu'environ deux mois plus tard (1er novembre), Bullinger écrit à Farel et à Calvin une lettre pleine d'affection, où il dit : « Votre confession de foi m'a beaucoup (*plurimum*) plu.... Nous avons appris à connaître Caroli. » *Opera*, X^b, p. 128. Herminjard, IV, p. 310. — 8. Herminjard, IV, p. 274.

genevoise aux mains des Ariens. Epouvanté, Mélanchthon communique cette nouvelle à un de ses amis en termes bien curieux : « Ecoute ce que Bucer m'a écrit des Allobroges [1] [des Genevois] : quelque compagnon [*sodalis*] de Servet a répandu chez eux le poison du Samosate. Et ce peuple léger a si bien applaudi ce nouveau délire, que déjà on a convoqué à ce sujet un Synode, et Bucer craint que les fanatiques n'aient la majorité [2].... » Ces scandales effrayent à très juste titre César et les hommes de bien : ils les forcent à penser aux moyens de réprimer cette licence (*de cohercenda licentia*). « Je t'en prie, informe-toi. Car tous les hommes pieux doivent, non seulement déplorer ces maux, mais encore se réunir et prendre les armes pour détruire ces esprits insensés (*ad delendos tales spiritus τετωφωμένους concurrere atque arma capere*) [3]. »

Encore ici Calvin fut obligé d'écrire à Bâle. Il parle de ce bruit horrible (*horrendus rumor*) qui s'est répandu au long et au large, de ces efforts pour soulever contre les pasteurs de Genève la colère du monde entier (*gentium omnium invidiam*). Et, avec sa perspicacité, il voit bien ce que ce fait a d'effrayant. Ce n'est pas une affaire de petite importance (*non levis momenti*); c'est très grave (*magnopere referre*). Il en est véhémentement troublé (*vehementer perturbant*); il en est gravement frappé (*gravius perculsi sumus*). Quoi ! « un homme de rien (*homo nihili*), par sa simple vanité (*futilissima vanitate*), a pu inspirer à tant d'Eglises de pareils sentiments (*sinistram opinionem*) contre eux [4] ! » Et il voit l'abîme qui s'entr'ouvre devant les pas de la Réformation. Myconius n'avait-il pas la naïveté de croire, et de dire [5], que le grand motif des persécutions, exercées par François Ier, était la défiance qu'avait le Roi au sujet de la foi des protestants en la divinité du Christ !

Ce ne fut qu'une alerte, mais chaude. On ne peut pas ne pas le remarquer : tout de suite un même nom vint à la bouche de plusieurs, celui de Servet. Myconius parle de Servet. Mélanchthon parle de Servet. C'est la figure de Servet qui se dresse à l'arrière-plan. Calvin fut-il le seul à ne pas l'apercevoir ? Et si, en voyant Caroli, tant de gens pensèrent à Servet, est-il bien sûr, quand parut Servet, que Calvin n'ait pas pensé à Caroli et au danger qu'il avait eu tant de peine à conjurer ?

Le prologue annonce et prépare le drame.

1. Nous avons vu qu'on appelait Farel « l'apôtre des Allobroges. » Farel à Capiton, 5 mai 1537. *Opera*, X^b, p. 97. Herminjard, V, p. 435. — 2. Mélanchthon ajoute : « Je pense que tu en as vu l'auteur. Il y a deux ans, ou un peu plus, il passa ici [à Wittenberg] un ou deux mois, après avoir été mis en prison à Bâle. D'ici aussi il reçut l'ordre de partir, quand nous eûmes appris qu'il excitait des troubles au sujet de la Trinité. Il était venu pour parler avec Luther de cette folie. » — 3. Lettre du 5 août 1537, à Vitus Theodorus (Veit Dietrich). *Ph. Melanthonis Opera* (édit. Bretschneider), III, p. 400. — 4. *Opera*, X^b, p. 108, 109. Herminjard, IV, p. 241, 242. — 5. *Ibid.*, X^b, p. 117, Herminjard, IV, p. 266.



CHAPITRE SIXIÈME

L'exil.

I. La liberté de la discipline. — II. La liberté de la chaire. — III. Berne et le caractère de Calvin. — IV. La conformité des cérémonies. — V. Synode de Lausanne. — VI. La catastrophe. — VII. Calvin et Farel à Berne. — VIII. Synode de Zurich. — IX. Kuntz et la décision finale. — X. Les critiques de Calvin.

I



N attendant, les difficultés relatives à la Confession de foi touchaient à leur terme. Officiellement abandonnés par les Bernois (28 décembre 1537 [1]), les derniers récalcitrants se soumirent, le 4 janvier 1538 [2]. « Les prédicants se déclarèrent satisfaits. Ils avaient obtenu la victoire. Sans doute, P. Ameaux et plus d'un autre citoyen n'avaient pas prêté le serment. Mais c'était fini et il n'en est plus question [3]. »

Vaine apparence! Plus excitée que jamais, l'opposition, arborant aux chapeaux des giroflées vertes, s'écriait qu'on pourrait bien faire des têtes rouges. Et en effet, à la question de la Confession de foi avait succédé la question de l'excom-

1. Après avoir été informés du propos de table des ambassadeurs bernois à Genève, propos rapporté en plein Conseil général, le 25 novembre: « tous ceux qui avaient juré la Confession de foi étaient parjures, » Farel et Calvin coururent à Berne, et obtinrent un désaveu officiel. Le 6 décembre, le Conseil de Berne annonce l'envoi d'ambassadeurs, et prie de les attendre. (*Opera*, X^b, p. 130, 131.) Le 8, il rédige ses instructions. Le 9, il écrit que, d'après le rapport de Hugues Vandel, tout étant en « bone tranquillité, » il n'envoie pas son ambassade. (*Ibid.*, p. 133.) Le 10, Farel et Calvin paraissent au Conseil, pour rendre compte de leur voyage à Berne. Le 13, arrive la lettre bernoise écrite le 9. Il y a Conseil ordinaire, puis Conseil des Deux Cents, le 14: « Or est que, par les paroles d'aulcungs, ils se sont destornés envoyer les dicts ambassadeurs et en hont icy rescriptz. » (*Registres du Conseil*, vol. 31, f. 135.) On résout que Farel retournera à Berne avec les ambassadeurs genevois. Le 28, le Conseil de Berne réitère ses exhortations et l'annonce du départ de ses ambassadeurs. Il dit que la Confession est « selon Dieuz et la Saincte Escripture, et par ainsy conforme à nostre religion » Leurs Excellences ajoutent le vœu que « les maulvais soient reculez de leurs sinistres machinations. » (Herminjard, IV, p. 332. *Opera*, X^b, p. 134. — Voir A. Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, p. 55 et suiv. *Annales*, p. 217-219.) — 2. Herminjard, IV, p. 340, n. 2, 3. — 3. Cornelius, p. 151.

munication, ou de la discipline. Or si, sur la première, Calvin avait trouvé un Conseil docile, prêt à lui accorder ses demandes, sur la seconde, un nouveau Conseil allait se montrer réfractaire.

Pourquoi ? M. Heiz l'explique excellemment. « Genève voulait attester son protestantisme, car elle ne voulait pas le retour de son évêque. Le but était atteint par la Confession. Mais cela ne veut pas dire que les Genevois fussent évangéliques de cœur. Le Conseil pouvait édicter des ordonnances, très correctes ecclésiastiquement, et cependant être secrètement d'accord avec ceux qui, sans appartenir aux nombreux crypto-papistes et aux Anabaptistes de la ville, ne voulaient pas de Calvin et d'un tribunal de mœurs, dans lequel il aurait sa place avec ses collègues, et qui pensaient, ce qui fut dit plus tard, qu'un seul homme mélancolique ne devait pas gâter les plaisirs de toute la ville.... Ce parti voulait bien avoir l'apparence du protestantisme: il ne voulait pas être en réalité réformé[1] ». — A cette déclaration ajoutons tout de suite celle de Cornelius expliquant la pensée du Conseil : « A la place, dit-il, des hommes pieux, les fonctionnaires civils; à la place de l'Eglise, les hommes du gouvernement ; à la place de l'excommunication, la peine du bannissement. Ce n'est plus une discipline, c'est une extension du droit de police sur la conduite des citoyens[2]. » Voilà bien encore une fois la double question que nous avons signalée : moralité de la religion et indépendance de l'Eglise. En vérité, comment blâmer Calvin d'avoir énergiquement protesté et d'avoir tout sacrifié plutôt que la moralité de la religion et l'indépendance de l'Eglise ? Sur lequel des deux points de son programme pouvait-il transiger ?

Dès l'ouverture de la crise par la séance du Conseil général, on voit l'influence de Berne augmenter, et l'influence du Réformateur dans le Conseil diminuer. Le vendredi 28 décembre 1537, il est question de la Cène, le Conseil décide d'attendre le retour des ambassadeurs envoyés à Berne. Dans la ville l'excitation grandit. Les propos violents se font entendre contre les prédicants (1[er] janvier 1538). La question de la Cène revient le jeudi 3. Les prédicants expliquent que « en la Sène ordonnée de Dieu ne doibvent entrer gens dissonnés à l'union des fidelles, ny semans division. » Ils ne sont donc pas d'avis, dimanche prochain, d'y « recepvoir ceulx que il sçaivent estre désunys. » Ils demandent « l'advis de Messieurs. » Le Conseil n'ose se prononcer et répond que « l'on tiendra demain le Conseil de Deux Cents. » Or celui-ci oppose aux demandes des Réformateurs... une fin de non recevoir pure et simple : « Item est parlé que les prédicans disent que bonnement il ne porroit donner la Sène aux contrarians à l'union. Est arresté que l'on ne reffuse la Sène à personne[3]. » (Vendredi 4 janvier.)

Ainsi le jour même où se terminait le conflit entre les Réformateurs et le peuple, relatif à la Confession de foi, le nouveau conflit entre les Réformateurs et le gouvernement, relatif à la discipline de l'excommunication, éclatait.

1. Heiz, *Article cité*. — 2. Cornelius, p. 141. — 3. *Registres du Conseil*, vol. 31, f. 146. *Annales*, p. 219, 220.

II

L'agitation gagne de proche en proche. Il y a « plusieurs grosses parolles de désunion » et, « la nuyct plusieurs ivroignes vont par la ville et par les tavernes, » disant à ceux qu'ils rencontrent: « Tu es des frères en Christ, se mocans des Prescheurs [1]. »

Le dimanche, 3 février, a lieu le renouvellement annuel du gouvernement, et la crise politique reçoit son dénouement. Les quatre syndics sont pris parmi les plus résolus adversaires des Réformateurs : Claude Richardet, Jean Philippe, Jean Lullin, et l'ami des Bernois, Ami de Chapeaurouge. Le lendemain, le Petit Conseil est renouvelé dans le même sens. Voilà l'opposition au pouvoir, et dès le 13 février, répondant aux lettres de Farel et de Calvin, qu'il a lues « avec douleur, » Grynée s'écrie : « Je vois la tempête, je vois l'orage, Satan est furieux. Il vous agite, il vous ballotte.... Je le vois, le Conseil manque de sincérité. Je le vois, l'appui des Bernois n'est pas fidèle [2]. »

Cette « très misérable (*miserrima*) condition, » comme l'écrivait quelques jours après (21 février) Calvin à Bullinger, était le résultat d'un double désordre : pas de discipline et pas de paroisses [3] : « Nous n'aurons pas d'Eglise durable tant que ne sera pas restituée dans son intégrité cette discipline antique, c'est-à-dire apostolique, dont l'absence se fait sentir sur tant de points. Nous n'avons pas encore pu obtenir (*extorquere*) que l'on ramène la pure et sainte pratique de l'excommunication; et non plus que la ville, très populeuse vu son étendue, soit partagée en paroisses. Le résultat de cette administration confuse, c'est que la foule voit en nous des prêcheurs plutôt que des pasteurs (*concionatores magis quam pastores*). » Et il s'écrie : « Oh ! s'il était possible d'établir entre nous une concorde pure et sainte ! » Pour arriver à ce résultat, il voudrait qu'on réunît « quelque Synode public (*publica aliqua Synodus*), où chacun proposerait ce qui convient le mieux à son Eglise, où l'on chercherait les voies et moyens, dans une commune délibération, et, si c'était nécessaire, où les villes et les princes par une mutuelle exhortation s'aideraient et se fortifieraient [4]. » Ainsi, sans uniformité, on obtiendrait l'ordre.

Malheureusement le résultat vers lequel on marchait rapidement ce n'était pas l'ordre, mais le désordre. Les chefs de la nouvelle majorité politique s'en

1. *Registres du Conseil*, vol. 31, f. 161. Mercredi 16 janvier 1538. Voir *Annales*, p. 220. — 2. Herminjard, IV, p. 361, 362. *Opera*, X^b, p. 152. — 3. Au même moment (22 février) Farel écrivait à Pellican les mêmes plaintes et les mêmes vœux sur « la discipline, qui a complètement disparu, et sans laquelle, tout le monde le voit, aucune Eglise ne peut être édifiée. » Herminjard, IV, p. 370. *Opera*, X^b, p. 155. — 4. Herminjard, IV, p. 368. *Opera*, X^b, p. 154. Si jamais pensée a été libérale et sage c'est bien celle-là. Laissons parler M. Heiz : « Cornelius dit : Ils ont une telle confiance qu'ils conçoivent un vaste plan, nous dirons qu'ils se préoccupent d'une garantie internationale pour les Eglises particulières. » Or la lettre visée, de Calvin à Bullinger (21 février 1538), trahit non pas une grande confiance, mais seulement une grande tristesse. Et quant à la « garantie internationale, » c'est un étrange *quid pro quo* pour le Synode auquel le Réformateur pense. » (*Article cité.*)

prenaient aux chefs de l'ancienne majorité. « Il n'y avoit que dénonces et querelles.... Il n'y avoit que confusion[1]. » Finalement, sous prétexte de trahison, six conseillers furent provisoirement suspendus de leurs fonctions[2].

Naturellement, les prédicateurs ne purent voir avec calme leurs amis ainsi accusés et chassés du Conseil. Ils manifestèrent leurs sentiments en chaire. Nouveau conflit, dont il importe de bien préciser la nature.

A. Roget en a fait la remarque : la lutte entre les ministres et les magistrats porta dès l'abord sur les deux « enseignes » de l'Eglise, d'après Calvin, la Parole et les sacrements. Et comme le Réformateur avait réclamé la liberté de l'excommunication, il réclama la liberté de la chaire. L'Eglise calviniste est une Eglise indépendante.

De nos jours, la seconde question paraît moins simple que la première. Grâce à Calvin lui-même et à son influence, il est devenu évident qu'une Eglise incapable d'admettre ou d'exclure ses fidèles, c'est-à-dire, en termes plus vulgaires, une Eglise dont l'Etat a la clef, dont l'Etat ouvre et ferme, à son gré, la porte, n'est pas une Eglise. Mais il n'est pas évident du tout que, pour être indépendante, l'Eglise ait besoin de pouvoir juger les magistrats du haut même de ses chaires.

Aussi bien, pour comprendre la conduite de Calvin, il faut se reporter aux jours où il vivait. Le Conseil s'était substitué à l'évêque, voilà le fait primordial, qui domine tout. L'Etat, comme Etat, voulait régler l'époque de la sainte Cène, fixer les jours de fêtes religieuses, prescrire les rites du baptême, de la communion, etc. L'Etat entrait donc dans l'Eglise. La conséquence logique, c'est qu'il trouvait, et qu'il devait trouver à qui parler. (Sans compter qu'à cette époque où il n'y avait pas de journaux, la liberté de parole dans la chaire était une des garanties les plus utiles de la liberté des citoyens.)

On peut regretter et critiquer cette situation, mais il ne faut pas en considérer seulement la moitié. Il faut la juger en son entier, en bloc. Ceux qui

1. Roset, p. 249. — 2. François Ier avait renouvelé, avec le sieur de Montchenu, les tentatives faites précédemment avec le sieur de Verey. Il y avait eu entretiens, lettres, intervention des Bernois. Il est vrai que les documents, encore conservés, disculpent les conseillers accusés. Mais la passion politique ne raisonne pas. La célèbre impartialité de Kampschulte ne l'empêche pas de croire à la réalité d'une intrigue. Il demande si c'est par hasard que M. de Montchenu s'était adressé aux chefs du parti clérical (*die clericale Partei;* I, p. 309. L'expression est caractéristique, sous une plume catholique, pour désigner le parti de la Réformation). Il oublie de dire que M. de Montchenu s'était adressé également au chef du parti libertin, Richardet. Du reste, Kampschulte ne cite aucun document, et en particulier pas la lettre de Montchenu à Sept, montrant que ses offres avaient été repoussées. Amédée Roget, après avoir reproduit cette lettre, conclut : « Il nous semble que cette dernière lettre tend à disculper Sept et ses collègues des reproches qui furent dirigés contre eux. » (A. Roget, I, p. 74, n.) Et Cornelius ajoute : « Il s'agissait au fond d'un crime de haute trahison. Et comme on ne voit plus de trace de ce procès, nous devons considérer toute cette mauvaise affaire comme un résultat et une preuve de la haine des partis. » Cornelius, p. 159. — L'historien allemand oublie toutefois le renseignement suivant, donné par Roset, p. 248 : « Au moys de novembre 1539, le dit Montchenu s'en alla purger à Berne, présens les commys de Genève, remonstrant qu'il estoit serviteur du Roy, et furent les dits conseillers trouvez inculpables [non coupables]. »

disent : théocratie, ont moins le droit que d'autres de ne pas ajouter : prophétisme !

Donc le 11 mars 1538[1], le Conseil, préoccupé de « mieux entretenir l'amitié avecque Messieurs de Berne, » plutôt que de maintenir sa dignité, exclut de ses séances ceux contre qui Berne a porté plainte. Le même jour, il décide que « l'on doyge advertir les prédicans que ne se mesle poen de la politique, mès que presche l'évangile ansy que Dieu l'at commandé ; plus que poen demuntrer [faire de démonstration], ne doege assister en Conseil petit, ny de Deux Cens ; plus de vivre en la parolle de Dieu, joste [selon] les ordonnance de Messrs de Berne[2]. »

Impossible d'être plus épiscopal et plus rogue : voilà le ton. Dès le lendemain, on fait venir Calvin, « tochant de certaines parolles qu'il az dist aut sermon, que le Conseyl, lequel l'on alloyt tenyr, estoyt conseyl du diable. » Et on interdit à Farel et à Calvin « de poen se mesler du magistrat[3]. »

III

Déjà s'était produite l'intervention décisive de Berne.

La formule de concorde du 22 septembre 1537 semblait avoir réconcilié les Bernois et les Genevois. Mais les antipathies politiques et ecclésiastiques croissaient, et la brutale destitution de Megander vint encore les irriter. Gaspard Megander, disciple fervent de Zwingle, avait rempli pendant plus de dix ans les fonctions de pasteur et de professeur à Berne[4]. Il avait présidé les Disputes avec Caroli. Son Catéchisme, composé vers 1533 (?), était employé par la plupart des ministres bernois. Lors de son dernier séjour à Berne, Bucer (septembre 1537) trouva qu'il exposait incomplètement la doctrine de la sainte Cène, et Megander fut invité à corriger son œuvre. Comme il refusa, MM. de Berne firent les corrections sans lui (janvier 1538). Du reste il était déjà destitué, et il quitta Berne après le 2 février, se retirant à Zurich[5].

A cette nouvelle, Calvin fut profondément troublé. Avec son sens de l'ordre, il vit dans cet acte de violente autorité un bouleversement ecclésiastique. « Le chasser de son ministère[6] ! s'écrie-t-il, c'est une grande offense, un grand

1. Au commencement de mars, deux Anglais, voyageurs, Jean Butler et Barthélemi Trehern, après avoir résidé quatre mois à Genève, après avoir subi comme tant d'autres l'ascendant irrésistible du Réformateur, lui écrivent (*suavissime doctissimeque Calvine*) pour lui exprimer les sentiments que leur ont inspiré tant de suavité de caractère (*tanta ingenii suavitas*), tant de charme de conversation (*tanta colloquiorum dulcedo*), et pour ajouter : « la tristesse que des méchants te causent est trop grande pour que nous puissions l'adoucir.... Mais tu as Christ. » Herminjard, IV, p. 376-377. *Opera,* XX, p. 364. — 2. *Registres du Conseil*, vol. 32, f. 3. Voir Herminjard, IV, p. 404, n. 2. — 3. *Ibid.*, vol. 32, f. 4. *Annales,* p. 222. — 4. C'est lui qui, pendant le séjour de l'armée bernoise à Genève (10 au 20 octobre 1530), avait prêché en allemand, tous les jours, dans la cathédrale de Saint-Pierre, en sa qualité d'aumônier des troupes de Leurs Excellences. Herminjard, III, p. 417. — 5. Herminjard, IV, p. 341, n. 7 et p. 343, n. 16. — 6. Megander n'avait pas toujours eu les mêmes prévenances pour Calvin. Le 8 mars 1537, écrivant à Bullinger, il parlait de *quelques Français,* de ces « Français superstitieux, pour ne pas dire séditieux, » et il s'agissait de Calvin et de ses amis. Il ajoutait que Calvin était venu demander un Synode, mais qu'on le lui avait refusé (*abnegatum est homini*) jusqu'à Pâques. Herminjard, IV, p. 200.

mépris de la parole de Dieu, une grande perte pour l'Eglise, un plus grand danger pour l'avenir. Avec quelle impudence (*petulanter*) les ennemis de l'Evangile triomphent [1]. »

Puis il trace le portrait des deux chefs actuels de la Réforme à Berne [2].

L'un est Sébastien Meyer [3], le successeur de Berthold Haller. C'est avec peine qu'il a renoncé « au fatras scolastique des sept sacrements. » Du reste, homme ordinaire. Quand il improvise, au troisième mot il s'arrête. Quand il est irrité, « une telle violence l'emporte qu'il n'est plus maître de lui. Si, au contraire, quelqu'un l'approuve, il peut le conduire où il veut, comme un enfant (*instar pueri*) [4]. »

Le portrait de Kuntz [5], est moins flatté encore : « Ce qu'il est, j'ose à peine le dire. » Un moment, grâce à l'intervention des Strasbourgeois, alors à Berne, il avait « paru un peu apprivoisé. » Mais bientôt il est redevenu « pire qu'il n'était. » Farel déclare qu'il ne vit jamais bête plus enragée (*beluam rabiosiorem*); « le visage, les gestes, les paroles, le teint, tout, dit-il, respirait la fureur. » Aussi Calvin pense-t-il qu'il est sous l'influence de quelque poison. Comment expliquer autrement cette haine violente (*capitaliter*) de Kuntz contre les deux pasteurs genevois, et l'obstination qu'il met à leur nuire ? En attendant, ils sont de sentiments radicalement opposés. « Ceux qu'il choisit comme pasteurs, nous les jugeons dignes de la potence. » C'est une « bête féroce » (*trucem bestiam!*) [6].

Le jugement est âpre. A travers la sévérité, l'irritation perce, et on se demande si ce n'est pas de la simple injustice. — Examinons un instant ce trait du tempérament de Calvin.

Pour cette nature droite, imperturbablement honnête, passionnée pour la vérité, si nerveusement impressionnable, et si perspicace en même temps à distinguer les erreurs, les fautes nuisibles à la cause évangélique, c'était un besoin de se laisser aller à ses impressions, de les exprimer à quelque ami : « Je ne puis m'empêcher (*mihi temperare nequeo*), dit-il lui-même, d'exprimer le sentiment de mon âme en paroles simples, de vive voix et par lettres [7]. » Et dans ces mêmes pages, il en donne un frappant exemple. Il blâme énergiquement Bucer (auquel il écrit) de sa conduite dans toutes les négociations relatives à l'accord sur la Cène. Certes, il respecte Bucer, il l'admire, mais enfin il faut qu'il lui dise ce qu'il pense, comme il le pense. Il « l'adjure » d'éviter tout scandale. L'intention

1. Calvin à Bucer, 12 janvier 1538. Herminjard, IV, p. 344. — 2. Tandis que Megander, Erasme Ritter et la grande majorité des ministres de l'Etat bernois soutenaient avec ardeur la doctrine de Zwingle, Sébastien Meyer et Pierre Kuntz se montraient favorables aux idées de Luther. (Herminjard, IV, p. 256, n. 7.) — 3. Sébastien Meyer, né vers 1465 à Neuenburg, entre Bâle et Brisach, fut d'abord professeur de théologie et prédicateur chez les Franciscains, à Berne, dès 1518. Exilé de cette ville en 1524, il se retira à Schaffhouse, puis à Bâle (Herminjard, I, p. 306, n. 15), enfin à Strasbourg, où il devint diacre de l'église de Saint-Thomas (*Ibid.*, I, p. 456, n. 28), et il fut rappelé à Berne pour succéder à Berthold Haller, mort le 25 février 1536. (*Ibid.*, IV, p. 236, n. 5.) — 4. Herminjard, IV, p. 344, 345. *Opera*, X^b, p. 141. — 5. Né vers 1480, dans un village des Alpes bernoises, il fit ses études à Wittenberg sous Luther et Mélanchthon, et fut nommé pasteur à Berne vers 1535. Herminjard, IV, p. 344, n. 18 et p. 381, n. 5. — 6. Herminjard, IV, p. 345, 346. *Opera*, X^b, p. 141. — 7. *Ibid.*, IV, p. 345. *Opera*, X^b, p. 141.

est bonne, « mais le procédé, il le réprouve complètement. » « Et moi, continue-t-il, selon ma coutume, je te répondrai : si tu veux rendre Christ acceptable (*plausibilem*) à tous, il ne te faut pas cependant fabriquer un Evangile.... Tu sembles vouloir établir un royaume intermédiaire entre Christ et le pape [1]. »

C'est avec « gémissement » qu'il parle ainsi. Car Dieu lui en est témoin, il a le cœur, les entrailles déchirées (*me disseri non modo toto pectore, sed ipsis quoque visceribus*), quand il se voit en désaccord avec les hommes pieux. Mais « tu es élevé dans l'Eglise du Christ à ce faîte, que beaucoup ont les yeux tournés vers toi. Et plus l'exemple est dangereux, plus il faut être circonspect [2].... »

Cette franchise, poussée jusqu'à la rudesse, est donc caractéristique des rapports qu'entretiennent entre eux ces grands chrétiens du seizième siècle. Et s'ils se parlaient ainsi entre amis, comment auraient-ils parlé moins franchement, moins rudement de leurs adversaires ?

Une question cependant se pose : Calvin, franc, rude, a-t-il été aveuglé de plus par la colère, jusqu'à en arriver à l'injustice et à la calomnie contre les pasteurs bernois ?

Un ami de Calvin, Grynée, prit auprès de lui leur défense. Donnant un nouvel exemple de cette rude franchise, que nous essayons de constater, il déclare au Réformateur de Genève que ses plaintes et celles de ses collègues excédent les Bernois. « Je crains que Satan ne vous interprète mal toutes leurs actions.... Ta lettre, très cher Calvin, est pleine de sentiments extrêmement hostiles. Ah ! Jésus-Christ ! qui nous donnera ce sentiment que nous soyons prêts à céder à un frère, pour le bien de l'Eglise, quelque chose de notre droit [3] ? » C'est assez sévère.

Or ce défenseur de Kuntz ajoute : « Ses mœurs, pour dire ce que je sens, me déplaisent, elles sont trop d'un paysan. » Si bien qu'en réalité, Grynée se trouve non pas nier les faits, la rudesse (*ruditatem*), l'expression menaçante (*torvitatem*), mais plaider les circonstances atténuantes. « Il faut penser, dit-il, au naturel de cet homme, au ciel, à la race, au pays où il est né, au milieu des Alpes. » Et il engage Calvin, né au milieu de la France, élevé dès sa jeunesse parmi les hommes instruits, à établir la comparaison entre eux deux. Il comprendra d'où vient la difficulté des rapports. En parlant, Kuntz fait des solécismes, des barbarismes, quoiqu'il n'écrive pas mal. Est-ce une raison pour le mépriser ? Grynée lui-même a dit à Kuntz qu'il était digne du bâton. Plus Calvin est versé dans la philosophie chrétienne (*in Christo philosophatus tam fœliciter*), plus il doit s'élever au-dessus de tout cela et se faire tout à tous.

Grynée recommande à Calvin l'exemple de Farel qui, autrefois un peu (!) violent (*feroculus*), commence à devenir plus doux que Calvin. « Je t'en prie donc, mon Calvin, imite en ceci Farel, ton collègue, qui s'adoucit en vieillissant (*mitescentem tum simul ac canescentem*)... et efforce-toi de transiger avec ton frère

1. Herminjard, IV, p. 347, 348. *Opera,* Xb, p. 142, 143. A propos du livre de Bucer contre l'évêque d'Avranches, il dit : *rem esse indignissimam.* — 2. *Ibid.*, IV, p. 338-349. *Opera,* Xb, p. 135-144. — 3. *Ibid.*, IV, p. 381.

selon la douceur de l'esprit de Christ. Je t'en prie, par Jésus-Christ.... Adieu, mes chers cœurs (*charissima pectora*), frères très doux [1]. »

Fortes natures, en vérité, que celles de ces hommes à la parole souvent si dure, et au cœur souvent si tendre ! En réalité, Calvin avait été violent, surexcité. Mais son défaut n'était pas de voir mal, il voyait au contraire trop bien ; il éclairait les hommes et les choses d'une lumière trop crue. Calvin a plus d'une fois péché contre la charité, il ne péchait pas contre la vérité. Kuntz était bien un grossier personnage, animé d'un vrai fanatisme luthérien, bref, l'homme qu'il n'aurait pas fallu, en ce moment, à la tête de l'Eglise de Berne.

IV

En effet, précisément à ce moment, Berne sentait se rallumer son désir, toujours mal éteint, de domination sur Genève.

Elle continuait à poursuivre avec beaucoup d'âpreté ses revendications au sujet de la souveraineté dans les terres de Saint-Victor et Chapitre. En même temps, son appui était assuré à tous ceux qui troublaient l'ordre à Genève, et créaient des difficultés au gouvernement. Lorsque Jean Philippe, celui qui, trois ans plus tard, finit par être condamné à mort, voulut se faire nommer, malgré le Conseil, capitaine-général, et vit, en punition, sa boutique fermée par les sceaux de l'Etat, les envoyés de Berne intervinrent en sa faveur. Lorsque Pierre Vandel, celui qui, dix-huit ans plus tard, devait être l'un des chefs de l'émeute des Libertins, eut failli déjà amener une sédition, et eut été emprisonné, de hautes influences, en particulier celle du bailli bernois de Ternier, le firent relâcher. Et l'on comprend que Gautier ait pu dire : « L'espérance, que les deux exemples que je viens de rapporter leur donnait, de trouver de la protection auprès des seigneurs de Berne, les rendait encore plus insolents [2]. »

Mais c'était surtout sur le terrain ecclésiastique que Berne manœuvrait pour arriver à ses fins. L'importance donnée par elle à l'affaire Caroli aurait déjà suffi pour trahir son état d'âme. Elle avait, il est vrai, fini par concéder aux pasteurs genevois un brevet d'orthodoxie. Mais elle n'en écrivit pas moins à Farel et à Calvin sa lettre brutale du 13 août 1537 ; et ses baillis de Gex et de Ternier n'en interdirent pas moins aux ministres de leur ressort toute communication avec les ministres genevois [3].

Mêmes tergiversations dans l'affaire de la confession de foi. Les ambassadeurs bernois tiennent des propos de nature à justifier la résistance. Berne désavoue ses ambassadeurs, mais les renvoie à Genève [4] !

Finalement toutes les précédentes difficultés se transforment en une autre difficulté relative aux cérémonies.

1. 4 mars 1538. Herminjard, IV, p. 380-384. *Opera*, X^{b}, p. 158-161. — 2. Gautier, II, p. 544. Il fait dater les « trois ans » et les « dix-huit ans » de 1537. — 3. Calvin à Bucer, 12 janvier 1538. Herminjard, IV, p. 349 et n. 36. *Opera*, X^{b}, p. 144. — 4. « Demandata est illis ipsis provincia unde malum ortum fuerat. » Calvin à Bucer, 12 janvier 1538. Herminjard, IV, p. 341. *Opera*, X^{b}, p. 138.

Il y avait différence entre les cérémonies de Berne et de Genève. — A Berne, on fêtait Noël, Pâques, l'Ascension et Pentecôte. A Genève, on ne célébrait aucune de ces fêtes. — A Berne, on se servait, pour les baptêmes, de baptistères et, pour la sainte Cène, de « pain non levé, qu'on appelle oblyes [1]. » A Genève, pas de baptistère, et du pain ordinaire.

Berne se mit donc à réclamer des Genevois la *Conformité*. Dès le 5 mars [2], elle avait averti le Conseil qu'afin de régler la question elle convoquait un Synode à Lausanne, pour le dimanche de mi-Carême. Le Conseil saisit avec empressement l'occasion admirable, qui lui était offerte, de combattre les Réformateurs, en se couvrant de l'autorité bernoise, et immédiatement (11 mars), sans consulter personne, il décida, comme nous l'avons vu, l'adoption des cérémonies bernoises [3]. Cornelius, qui excuse Berne, et déclare qu'elle avait écrit sans mauvaise intention, reconnaît cependant tout ce que la conduite du Conseil de Genève avait de coupable : « On a tout à fait le droit d'être choqué que, à Genève, tout de suite, une décision conforme au désir de Berne, donc une décision en matière ecclésiastique, soit prise, sans que les représentants de l'Eglise puissent dire un mot. On passe par dessus leur tête. — En décidant aussi promptement cette question ecclésiastique, sans s'assurer l'approbation des pasteurs, même sans demander leur avis, et sans les laisser émettre leur opinion, on agissait contre la coutume, le droit, les convenances, on faisait subir une humiliation aux représentants de l'Eglise, humiliation d'autant plus sensible que l'intention de les humilier était plus claire, plus manifeste [4]. »

Ainsi, à propos de différences cérémonielles plus ou moins futiles, se dressait la grosse question de l'indépendance de l'Eglise. Faisant litière, même de l'autonomie politique de la cité, le parti opposé aux Réformateurs acceptait précipitamment la suzeraineté de Berne, afin de pouvoir imposer sa suzeraineté à lui à l'Eglise des Farel et des Calvin. Après la lutte contre la liberté d'excommunication, et la lutte contre la liberté de la chaire, c'était la lutte contre la liberté, tout court.

Il n'y avait pas de méprise possible. Calvin n'était pas un fanatique des cérémonies. En ce même moment il publiait ses idées dans la Préface du Catéchisme latin [5], imprimé en mars 1538. Il s'élevait contre la « pédanterie » de ceux qui s'attachent « à l'exacte conformité des cérémonies » ; et il déclarait « indigne de nous d'introduire dans les choses où le Seigneur nous a laissé l'usage de notre liberté, pour le plus grand avantage de l'édification, une conformité servile qui n'édifie pas [6]. » — Mais Calvin était un fanatique de l'autonomie de l'Eglise, et, sans se préoccuper beaucoup ni de la conformité, ni de la non-conformité, il réclama une décision ecclésiastique, prise par un grand Synode [7]. — Or c'est là ce que ne voulaient ni Berne, ni le Conseil de Genève.

1. Roset, p. 250. — 2. Cette date, *V martii*, est donnée par M. Herminjard, IV, p. 403, n. 1. Les éditeurs des *Opera*, Xb, p. 179, ont lu *XII martii*. Roget, I, p. 81, dit : 10 mars. — 3. Herminjard, IV, p. 403, n. 2. — 4. Cornelius, p. 160, 170. — 5. *Le Catéchisme français*, p. LXXXI et p. 146. — 6. *Ibid.*, p. 142. — 7. M. Heiz dit : « Calvin était décidé à défendre la liberté de son Eglise contre une Eglise étrangère

V

Nous avons déjà constaté l'étrange précipitation du Conseil, le 11 mars. Berne, qui n'avait pas encore connaissance de cette décision, écrivit de nouveau, le 20 mars, pour préciser le sens de la convocation du Synode de Lausanne, fixé au 31 mars. Il s'agissait pour les prédicateurs genevois de venir non pas discuter, mais se soumettre. Ils doivent en effet premièrement accorder « de se conformer avecque les Bernois touchant les cérémonies... sy cella ne précède, ylz ne seront point admis [1]. »

Malgré tout, Farel et Calvin se rendent à Lausanne [2], et nous laissons à un historien, aussi peu suspect de partialité en leur faveur que Cornelius, le soin de juger la conduite de nos Réformateurs en cette circonstance solennelle.

« S'ils avaient voulu user contre Berne de leur influence sur leurs nombreux amis du Synode, en particulier sur Viret et Fabri, les décisions de l'assemblée n'auraient certainement pas été aussi unanimes en faveur des demandes bernoises. Nous pouvons au contraire admettre que c'est précisément à leur influence que ce résultat pacificateur fut dû [3]. » Et cette impression, qui ressort de l'étude des actes de la conférence, est confirmée par un fragment de Froment : « Farel et Calvin... layssèrent cela sans résister en face. Car plusieurs, s'ils eussent veu qu'ilz eussent tenu ferme, n'eussent pas consenti, ains eussent plus tost enduré d'estre deschassés [4]. » — Cornelius ajoute : « Si l'on compare les décisions de Lausanne, avec les concessions que Calvin et Farel firent plus tard à Zurich, on voit qu'elles sont presque identiques : dans les deux cas, les baptistères subsistent, ainsi que le pain non levé, mais à la condition, dans les deux cas, qu'il sera rompu ; les quatre fêtes sont concédées. Seulement à Lausanne, on demande l'indulgence pour ceux qui, pendant ces fêtes, travailleront un peu, sans mauvaise intention, tandis que, à Zurich, les Réformateurs demandent la complète liberté du travail. Evidemment, le point de vue des Réformateurs est ce qu'il a été et ce qu'il sera ; ils ne veulent pas en arriver à une rupture avec Berne : ils veulent seulement l'indépendance de l'Eglise d'une façon générale, et ici, à Lausanne en particulier, ils veulent affirmer l'indépendance de l'Eglise de Genève [5]. »

comme contre son propre gouvernement. A une union, qui respecterait la liberté de l'Eglise genevoise et la mettrait sur le même pied que les autres, il ne s'est jamais opposé : il l'a au contraire cherchée. » (*Article cité.*)

1. Herminjard, IV, p. 403 et n. 2. *Opera,* X^b, p. 179. — 2. Le jour même où le Synode s'ouvrait à Lausanne, un Bernois aussi distingué par ses talents et son caractère que par sa situation, Nicolas Zurkinden, en ce moment bailli à Bonmont, s'exprimait ainsi, dans une lettre à Calvin, sur la passion de son gouvernement pour la conformité : « Au sujet des demandes pressantes des nôtres relatives à l'accord avec nos cérémonies, tu sais ce que j'en pense.... Calvin, très doux (*suavissime*). On ne s'efforce pas de corriger le mépris de Dieu par tant de vœux et de menaces, qu'on n'en dépense pour nos inepties.... Je suis étonné, au delà de toute mesure, qu'on vous presse tellement, alors que les Zurichois célèbrent la Cène assis, et non, comme nous, en passant ; eux invitent à saluer la vierge Marie par le bruit des cymbales, pas nous. Je passe sous silence l'observation des fêtes, dans laquelle il y a, entre eux et nous, plus d'une différence. » (31 mars 1538.) Herminjard, IV, p. 407. *Opera,* X^b, p. 184. — 3. Cornelius, p. 171. — 4. *Ibid.*, p. 171, n. 4. (Manuscrits d'Antoine Froment). — 5. *Ibid.*, p. 172.

Conformément aux instructions bernoises, les Réformateurs n'avaient pas parlé au Synode même. Seulement, quand les sessions furent closes, ils entrèrent en pourparlers, tout particulièrement avec Kuntz. C'est alors qu'ils demandèrent l'ajournement des décisions jusqu'au prochain Synode de Zurich[1].

Pourquoi, encore une fois? Cornelius le dit parfaitement. « L'Eglise de Genève se soumettrait-elle à l'ordre de l'autorité politique et à la pression de Berne, ou bien suivrait-elle le conseil d'une assemblée ecclésiastique? Or Calvin maintenait son idée : il voulait bien se soumettre, mais il voulait se soumettre à une autorité ecclésiastique. De plus, il se réservait de sauvegarder, dans la forme de sa soumission, sa dignité et celle de son Eglise ; et c'est à cela que l'Eglise générale (*Gesamt Kirche*) devait donner son approbation et son appui moral[2]. »

Impossible de justifier d'une façon plus éclatante la conduite sage et, en l'espèce, libérale de Calvin. Grâce à lui, le conflit pouvait être apaisé. « Si à la place de Kuntz, un homme, comme autrefois Megander, eût été à côté du Conseil bernois, on peut penser qu'à ce moment, sinon plus tôt, il y aurait eu entente entre Berne et les prédicants.... Tout était entre les mains de Berne[3]. »

Berne ne voulut pas. Dès le 15 avril, elle notifia « la conclusion » du Synode de Lausanne au Conseil de Genève, et, tout en disant que « la dissension n'est de sy grosse importance qu'elle puisse nuyre à la vérité, » elle pria Calvin et Farel[4] de « accorder à la dite conclusion,... de baptiser sur le baptistère, usant en la Cène de nostre Seigneur du pain azime, et observant les quatres festes. En ce vous plaise, pour l'amour de nous et pour le bien d'union entre nous condescendre, *non suspendant l'affaire jusque à la journée qui soy tiendra à Zurich*[5]. » Le sort en était jeté.

VI

Le vendredi, 19 avril, fut le grand jour. Le Conseil semble être resté en séance toute la journée.

Il a en mains « la missive, » la fameuse « missive » de Berne. Il la « montre » à Farel et à Calvin, il la leur « lit, » et sans se laisser arrêter par la demande des pasteurs de ne « volloyr fère chose de noveau » jusqu'au Synode de Zurich, il

1. « Tout ce que nous lisons sur la conduite de Calvin dans les semaines suivantes, nous montre qu'elle a été sans reproche. Le 31 mars, il va au Synode bernois réuni à Lausanne, bien que les Bernois ne veuillent l'admettre au Synode que si d'abord il cède à leurs exigences. Il attend que les délibérations particulières commencent, auxquelles il sera admis, et il ne fait aucun effort pour influencer les pasteurs vaudois; il se déclare prêt à céder, si on attend jusqu'au Synode de Zurich.... A son retour, il n'est pas question d'un rapport de sa part au Conseil. Mais cela ne suffit pas pour justifier l'accusation de Cornelius « d'un dépit qui va jusqu'à la révolte. » [Cornelius prétend que le Conseil interpréta ainsi leur silence, p. 173.] Car s'il n'y eut pas de rapport, c'est qu'il ne fut pas demandé ; s'il avait été demandé et refusé, les procès-verbaux le diraient. » (Heiz, *Article cité*.) — 2. Cornelius, p. 173. — 3. *Ibid.*, p. 174. — 4. « Aux trèsdocts nous trèschiers, singuliers amys et frères Jehan Calvin et Guillaume Farell, ministres.... » « On remarquera que pour la première fois, dans la correspondance de Berne (voir plus loin, p. 281, n. 4), le nom de Calvin est mis avant celui de Farel. » Kampschulte, p. 311. *Opera*, X^b, p. 185 et n. 1. — 5. Herminjard, IV, p. 414, 415.

se hâte [1], il se déclare maître de la chaire, maître de la table de communion. — Voici pour la chaire : Coraud [2], le collègue de Farel et de Calvin, ayant blâmé le gouvernement, le Conseil lui interdit (ce 19 avril) de prêcher « plus, jusque àz ce que le droyt soy tenus des parolles par luy proférues. » S'il ne veut obéir au sautier, « qu'il soyt détenus en prison [3]. » — Voici pour la sainte Cène : « Rèsoluz que l'on doyge suyvre àz laz forme de la dicte missive, spéciallement touchant laz Cenne. » Et encore : « az esté résoluz que laz cennaz se fasse, s'il est

1. Rilliet ajoute : « Craignaient-ils en discutant de nouveau le sujet avec eux, de les trouver plus disposés qu'ils ne le désiraient à entrer en arrangement, et de perdre ainsi l'occasion de les tenir en échec ? Cela ne serait pas impossible, car le refus de Farel et de Calvin n'avait rien d'absolu, et ils s'étaient déclarés prêts à conférer, sur la question des « cérémonies, » avec les autres Eglises suisses ; ce qui aurait plus ou moins protégé leur indépendance, en leur permettant de se joindre à des résolutions prises en commun au lieu de se ranger aux injonctions de Berne. » *Le Catéchisme français,* p. LXXXVII, LXXXVIII. — 2. On trouve le nom d'Elie Coraud écrit de toutes les façons possibles : Coirault, par la liste des « ajournés ; » Couraud, par Froment ; Coraux, par le bailli du Chablais ; Couraulx, Coraulx et Coreau, par les secrétaires du Conseil ; Curaud, par Pierrefleur ; Courau, par d'Argentré ; Choraudus, par Fabri ; Couraux par Toussain ; Corot, par la chancellerie de Berne, etc. Il signe lui-même *Coraldus* (Herminjard, V, p. 94), et

Facsimilé de l'écriture et de la signature de Coraud. (Archives de Gotha.)

apparaît le quatrième sur la célèbre liste (voir *Bulletin*, X, 1861, p. 36) des « ajournés » après l'affaire des Placards (1534). C'était un moine Augustin, ardent et éloquent, qui, dès 1533, avait été admonesté par la Sorbonne, et même « détenu chez l'évesque de Paris. » (Herminjard, III, p. 146, n. 2.) Il était déjà âgé. Il put cependant prendre la fuite, et atteindre Bâle, à la fin de l'année 1534. Là, nous apprend Calvin, il perdit la vue. (*Opera*, IX, p. 892.) — Nous le trouvons pasteur à Genève, au moment où Calvin commence à organiser l'Eglise. (Bèze, *Vie de Calvin*, 3e édit., *Opera*, XXI, p. 126.) Kampschulte. I, p. 292, n. 3, conteste à tort l'indication de Bèze ; il confond Elie Coraud, avec un nommé *Victeur Coraulx*. (Herminjard, IV, p. 114, n. 9.) « En icelluy hospital, raconte Froment, fust mitz ung prescheur, qui ne voyet goutte, nommé Couraud, sçavant homme et beau prescheur. » (Ant. Froment, *Actes et gestes de Genève*, édit. Revilliod p. 238.) Il resta étroitement uni à Calvin et à Farel. Déjà le 13 juillet 1537, il fut blâmé par le Conseil (Herminjard, IV, p. 298, n. 7) pour certaines observations. (Quant à la suite de la vie de Coraud, voir plus loin, Liv. III, ch. II. 2e partie, § 1.) — 3. *Registres du Conseil*, vol. 32, f. 32v. Voir Herminjard, IV, p. 416, n. 3. *Annales*, p. 224. Cornelius, p. 175, note.

possible fère, àz laz forme de laz dite missive, cart àz icelle l'on se veult tenyr [1]. » Pendant que la séance continue, on envoie le sautier demander à Farel et à Calvin s'ils veulent prêcher « àz laz forme à eux proposée abjourduy selon laz missive de Berne » (toujours Berne et sa missive). Ils refusent « totallement. » On décide de s'adresser aux deux prédicants que le bailli (bernois) de Ternier avait présentés [2].

Coraud en avait appelé au Conseil des Deux Cents. En attendant, il se laissa aller à sa fougue, il s'écria que MM. les gouverneurs avaient des pieds de cire, qu'ils s'imaginaient que le royaume des cieux était comme le royaume des grenouilles. Il avait même traité les syndics d'ivrognes, et les habitants de Genève de rats parmi la paille [3] ? Puis le lendemain samedi, 20 avril, à 6 heures du matin, il monta bravement en chaire.

Immédiatement il est saisi et jeté en prison. Le bruit de cette arrestation vole de bouche en bouche. Le même jour, 20 avril, quatorze citoyens, conduits par « maistre Calvinus [4] et Farel, se présentent à l'Hôtel de ville. » Ils trouvent deux syndics. On a fait « mal, méchamment et iniquement, » déclarent Farel et Calvin. Michel Sept crie : « Ils prescheront ! ils prescheront ! » Et Farel, indigné, dominant le bruit de sa voix tonnante : « Sans moy, vous ne fussies pas ainsy. »

Les deux syndics maintiennent le droit du Conseil, et profitent de l'occasion pour demander de nouveau aux prédicants, s'ils veulent « optempérer ès dites lettres de Messieurs de Berne. » Naturellement ceux-ci ne peuvent y consentir purement et simplement, et ils offrent caution, pour que Coraud soit mis en liberté. Mais les syndics déclarent qu'il n'est pas « borgoys, » et qu'il est détenu « pour mesprissance de justice [5]. »

Cependant les syndics étaient peut-être plus inquiets que ne le laissent voir les procès-verbaux. Ceux-ci nous disent que, le même jour, on envoya encore le sautier chez Farel et Calvin pour leur demander, une fois de plus, s'ils voulaient prêcher et donner la Cène « àz laz forme de laz missive. » Mais Farel et Calvin, dans leur lettre au Conseil de Berne, nous apprennent qu'on leur fit offrir d'attendre le Synode de Zurich, s'ils voulaient « accorder que leur compaignion [Coraud] feust rejecté de l'office de prédication [6]. » Pareille offre ne pouvait que

1. *Registres du Conseil,* vol. 32, f. 31v et 32v. *Annales,* p. 224. — A partir d'ici Cornelius passe du côté du Conseil de Genève. Après l'attitude peu soumise des prédicants, et en face de la pression publique, le refus du Conseil lui paraît facile non seulement à expliquer, « mais, nous dirions volontiers, à justifier ! » — Désormais Cornelius ne comprend plus la suite des idées de Calvin : « Dans ces jours, l'excitation et l'irritation ont bien visiblement troublé l'équilibre habituel de son esprit, » p. 177. Or, d'après le témoignage de Cornelius lui-même, les Réformateurs s'étaient efforcés d'éviter la catastrophe, et c'est Berne et Genève qui l'avaient précipitée. — 2. *Ibid.*, vol. 32, f. 32v. Herminjard, IV, p. 416, n. 3. *Annales*, p. 224. Cornelius, p. 175, n. 1 et 2. — 3. Roset, p. 251. Herminjard, IV, p. 423. — 4. *Registres du Conseil,* vol. 32, f. 32. *Annales,* p. 224, 225. Calvin est placé ici pour la première fois avant Farel, dans les Registres. (Rilliet, *Le Catéchisme français* p. XCI.) Dans la suite du procès-verbal, Farel est replacé avant Calvin. — 5. *Ibid.*, vol. 32, f. 33. Herminjard, IV, p. 423, n. 6. *Annales,* p. 225. — 6. Farel et Calvin au Conseil de Berne, 27 avril 1538. Herminjard, IV, p. 424. *Opera,* Xb, p. 189.

surexciter l'indignation des prédicants[1]. Aussi leur refus est immuable, et on leur interdit la chaire pour le lendemain [2].

La nuit du 20 au 21 avril dut être une étrange nuit de préparation à la fête de Pâque. Déjà depuis quelques nuits la populace courait la ville avec des arquebuses, « qu'ils débendoient au devant des maisons des ministres [3]. » On se moquait de la parole de Dieu, qu'on appelait « la petolle de Dieu, » et on menaçait les ministres de les jeter au Rhône [4]....

Le dimanche venu, malgré la défense qui leur avait été faite, Farel et Calvin montent en chaire, Calvin à Saint-Pierre, et Farel à Saint-Gervais. Ils sont entourés de leurs amis, car les adversaires sont là, menaçants. Les épées furent dégainées, dit Roset [5]. Rien de plus vraisemblable. Etait-il possible de distribuer la Cène du Seigneur en de pareilles circonstances ? Evidemment, non. Les prédicateurs protestent donc publiquement, devant le peuple, que ce n'était point à cause du pain sans levain, « chose indifférente, qu'est en la liberté de l'esglise, » qu'ils ne donnaient pas la communion, mais parce que ce serait « profaner ung sy sainct mystère, sinon que le peuple feust mieulx disposé, allégant les désordres et abominations que régnent aujourd'huy à la ville, tant en blasphèmes exécrables et mocqueries de Dieu et [de] son évangille, que en troubles, sectes et divisions [6]. »

Et ils descendent de chaire. Malgré la solennité du jour, les syndics se rassemblent aussitôt ; ils convoquent pour le lendemain, lundi, les Deux Cents, et pour le surlendemain, mardi, le Conseil général.

Farel et Calvin se présentent pour se justifier; on refuse de les recevoir, « contre toute équité et ordre de justice [7]. » — Au Conseil des Deux Cents les

1. Les prédicants contestaient que Coraud « eust falli en son office. » Ils contestaient aussi qu'en remontant en chaire il eût « riens attenté contre l'ordre de justice; » car, disaient-ils, « il avoit appellé de leur sentence par devant les Deux Cens et protesté qu'il feroit son office jusqu'à ce que l'appellation seroit vuidée. » Enfin, ils reprochaient au Conseil l'extraordinaire rigueur avec laquelle on l'avait mis « en estroicte prison,... et mesme l'on ne souffre son conducteur [il était aveugle], qu'il avoit accoustumé de luy lisre, approucher de luy. » Même lettre. Herminjard, IV, p. 423. *Opera,* X[b], p. 188, 189. — 2. Le quatrième pasteur de Genève, Henri de la Mare, eut un instant la faiblesse d'abandonner ses collègues, et de consentir à les remplacer. Mais Farel et Calvin n'hésitèrent pas à le menacer d'excommunication, et Henri de la Mare retira son consentement. (Herminjard, IV, p. 425, n. 12.) Toutefois il les remplaça le dimanche 28 avril. — 3. Ces scènes firent une profonde impression sur Calvin, qui ne les oublia jamais et y pensa toujours avec une sorte d'effroi. Il écrit, de Ratisbonne (31 mai 1541), aux pasteurs de Zurich : « Cela vous paraîtrait incroyable, je le sais, si je vous racontais une petite partie des désagréments, il faut dire des détresses (*molestiarum, vel potius miseriarum*), que pendant toute une année il nous a fallu dévorer. » (Herminjard, VIII, p. 138.) Et sur son lit de mort, dans son discours d'adieu aux ministres, il dira encore : « J'ay vescu icy en combats merveilleux ; j'ay esté salué par mocquerie, le soir, devant ma porte, de 50 ou 60 coups d'arquebute. Que pensez-vous que cela pouvoit estonner un pauvre escholier timide comme je suis, et comme je l'ai tousjours été, je le confesse ? Puis après je fus chassé de ceste ville. » (*Opera*, IX, p. 892.) — 4. Roset, p. 251. — 5. A. Roget (I, p. 91, n. 1) pense bien qu'il dût y avoir une vive agitation « dans les temples, mais il estime que, si on se fut porté aux extrémités dont parle Roset, les procès-verbaux du Conseil, qui relatent habituellement les moindres incidents de ce genre, en eussent fait mention. » Cet argument *a silentio,* dans l'espèce surtout, ne nous paraît pas déterminant. — 6. Herminjard, IV, p. 425. *Opera*, X[b], p. 189. — 7. « Ils ne nous ont jamais voulsus admectre, ajoutent les deux pasteurs dans leur plainte ultérieure, à rendre nous raisons, mais, sans nous avoir ouys, ont contre nous concité tant les Deux Cens que le peuple, nous chargeant de ce que ne se trouvera véritable ne devant Dieu, ne devant les hommes. » Herminjard, IV, p. 425. *Opera,* X[b], p. 189.

syndics lisent les trois lettres de Berne[1] (encore!), répètent qu'ils veulent s'y « tenir, » et, « voyant la dite mesprisance du magistral, » agitent la question si « on les [les prédicants] mectraz en prison, aut non. » Le Conseil décide finalement de leur « donner congié; » ils pourront toutefois demeurer jusqu'à ce que « l'on en aye trover d'aultres[2]. » — Mais, le mardi 23, le Conseil général est plus logique, il vote l'exil immédiat : « Az esté totallement résoluz par plus grand voys qu'il volloyent vivre selon les cérémonies accordés àz Lausanne [celles de Berne].... Az esté proposé ausy, touchant de Faret, de Calvinus et aultre prédican, que n'on poien volsu obéyr aut commandement du magistral, et voyr si l'on leur donnery congé aut non, comment le Petit et Grand Conseyl àz ainsy résoluz. Laz plus grand voys a arresté, qu'il doyjen vuyder laz ville dans troys jour prochain[3].... »

Le même jour (les deux procès-verbaux se confondent et on ne sait où finit l'un et où l'autre commence) il est conclu : « Az esté résoluz que l'on fasse cryes de bien vyvre, et selon Dieu, *àz laz discrétion du Petit Conseil*[4]. » Les syndics envoient immédiatement le sautier porter aux prédicants les décisions prises, et dans le procès-verbal de cette même journée, sont encore couchées les célèbres réponses.

« Sur quoy on respondus les ditz prédicant: « Est bien, àz laz bonne heure; si nous heuss[i]ons servy les hommes nous fussions mal récompenser, mes nous servons ung grand maystre que nous récompenseraz. » C'est Calvin (on le devinerait, quand le procès-verbal n'en ferait pas l'observation) qui tint ce langage. A quoi Farel ajouta : « Az laz bonne heure, et bien, de par Dieu[5]. » — Et sans profiter même du délai de trois jours, le jour même sans doute, sinon le lendemain, au plus tard, Farel et Calvin[6] partirent pour l'exil[7].

Le même jour (24), le Conseil de Genève se hâtait de faire retirer par ses « procureurs » « les mobles appartenant àz laz ville, lesqueulx l'on avoyt presté àz Faret et Calvinus[8]. » Encore le même jour, il écrivait à Jean Morand, de Cully, pour le prier de venir prêcher, le dimanche 28, l'assurant que « ferons tam envers vous, que aurés cause de vous contenté de nous[9]. » Mais Morand était à Neuchâtel ou à Bevaix, occupé à faire « ses nopces[10]. » Ce furent Jacques Bernard et Henri de la Mare qui administrèrent la Cène le dimanche 28 avril[11].

1. 5 et 20 mars, 15 avril. — 2. *Registres du Conseil*, vol. 32, f. 35v, 36. Herminjard, IV, p. 426, n. *Annales*, p. 226. — 3. *Registres du Conseil*, vol. 32, f. 35v. — 4. *Ibid.*, f. 36. — 5. *Ibid.*, f. 36. — 6. « Cornelius voit ici les conséquences de leurs propres fautes, de leur manque de charité, d'humilité, de leur refus de toute concession. Je ne vois pas comment ils auraient pu repousser par la charité et par l'humilité les violentes attaques contre l'indépendance de l'Eglise. Il fallait de la virilité, et pas seulement de la charité et de l'humilité. Calvin dans son zèle est allé trop loin, et nous ne pouvons ni ne voulons contester ses actes incorrects. Mais il marchait là sur un chemin où ses adversaires le précédaient. Et il défendait un principe dont il faut reconnaître la légitimité. » (Heiz, *Article cité*.) — 7. Calvin laissait la plus grande partie de ses effets, même « ce qui lui était d'un usage journalier, » entre les mains de son frère Antoine, qui les lui expédia plus tard. (Calvin à Th. Grynée, 20 juillet 1538. Herminjard, V, p. 56, n. 1 et 2.) — 8. *Registres du Conseil*, vol. 32, f. 36v. Herminjard, IV, p. 427, n. 2. *Annales*, p. 227. — 9. Herminjard, IV, p. 421. — 10. *Ibid.*, p. 422. — 11. *Ibid.*, p. 430.

VII

Après la vie invraisemblable d'agitation, de fatigues, d'émotions, qu'ils menaient depuis des mois, ce qui s'échappa d'abord de la poitrine de nos deux exilés, ce fut un soupir de soulagement. Calvin l'a raconté plus tard : « Combien que je me recognoy estre timide, mol et pusillanime de ma nature, il me falut toutesfois dès les premiers commencemens soustenir ces flots tant impétueux : ausquels jà soit que je ne succombasse pas, si est-ce que je ne me trouvay point garni d'une si grande magnanimité, que, quand par le moyen de certains troubles, on me chassa, je ne m'en resjouisse plus qu'il ne faloit [1]. »

Mais Calvin et Farel n'étaient pas seuls en cause, personnellement. Il y avait le ministère pastoral et son honneur; il y avait Genève et le protestantisme. Tout était compromis.

Donc les deux exilés, s'étant immédiatement ressaisis, se rendirent, en toute hâte, à Berne pour rétablir, si possible, la vérité et sauver la situation. Partis le 23 ou le 24, ils se présentent, le 27, devant le Conseil. Ils exposent qu'ils n'ont pas été rebelles au commandement de Genève et qu'ils n'ont pas « simplement rejecté ycelle conformité, » mais au contraire protesté qu'ils voulaient « regarder en quelle manière, elle se pourroit bien traicter pour l'édification de l'Esglise [2]. » Ils fournissent leurs explications, ils formulent leurs plaintes.

Les Bernois sont étonnés, presque épouvantés. Ils ne s'attendaient pas à une si subite catastrophe. Prêtant une oreille bienveillante aux « doléances » des prédicants, le même jour (27) ils font encore part à Genève « du grand troublement de leurs cueurs. » Ils cherchent même à se disculper, expliquant qu'on avait mal compris leur lettre, la fameuse « missive. » Ce qu'on avait écrit, pour la conformité des cérémonies, était « procédé de bonne affection, et par mode de requeste, et non pas pour vous, ne eulx, constraindre à ces choses que sont indifférentes en l'Esglise. » On avait outrepassé leurs vues. Et maintenant ils s'effrayaient en voyant le « grand scandale, » « l'offension, » le « déshonneur de la religion. » Ils étaient si effrayés qu'ils ne le pouvaient « souffisamment exprimer. » En conséquence, « instantement, très acertes, et en fraternelle affection, ils prient, admonestent et requérent » qu'on « mette en liberté « le pouvre aveugle Coraux [3], » et qu'on « admodère » la rigueur qu'on tient aux dits Farel et Calvin [4].

C'était trop tard. Le Conseil de Genève répondit (30 avril) que Farel et Calvin avaient informé leurs Excellences « contre vérité, » et que, pour lui, il voulait « totallement vyvre selon vous cérémonies [5]. » A Bernois, Bernois et demi !

1. Préface du Commentaire sur les Psaumes. *Opera*, XXXI, p. 26. — On ne voit pas trop pourquoi Kampschulte (I, p. 313) semble douter de la véracité de ce sentiment si naturel. « Avec grande tranquillité et possession de soi-même, en apparence, » dit-il. Et, après avoir cité la déclaration de Calvin, il ajoute : « Mais tel ne devait pas être tout à fait l'état d'âme des condamnés. » — 2. Herminjard, IV, p. 424. — 3. Coraud, fut mis en liberté « incontinent, » dit le Conseil de Genève. Il n'en était pas moins resté cinq jours en prison : après quoi on lui avait ordonné « de vuyder laz ville dans troys jour prochaien. » Herminjard, IV, p. 430, n. 8. — 4. 27 avril 1538. *Opera*, X^b, p. 187, 188. Herminjard, IV, p. 428. — 5. Herminjard, IV, p. 430.

VIII

Il n'y avait plus d'espoir que dans ce Synode de Zurich, dont il avait été si souvent question, et qui, du 28 avril au 4 mai, réunit les représentants de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Mulhouse et de Bienne[1]. C'était une de ces assemblées générales, dont Calvin se plaisait à reconnaître l'autorité sur les Eglises particulières. Aussi son attitude, ainsi que celle de Farel, fut des plus déférentes. Ils avouèrent avec modestie qu'ils avaient peut-être été « trop sévères. » Ils étaient prêts à se laisser « instruire[2]. »

Le Synode décida d'écrire très amicalement au Conseil de Genève, lui « demandant d'avoir patience avec les prédicants et de les laisser revenir. » Il chargea Berne de poursuivre l'affaire auprès de Genève. Enfin, il délégua quelques-uns de ses membres pour avoir une conférence avec Calvin et Farel, les induire à modérer sur quelques points leur sévérité déplacée et à user « d'une débonnaireté chrétienne envers ce peuple indiscipliné[3]. »

Un peu trop de raideur! Voilà donc ce qu'on leur reprocha et ce qu'ils ne contestèrent pas. « Ils ont trop de zèle, écrivait le même jour Bullinger à Nicolas de Watteville, à Berne, mais ce sont des hommes saints et savants[4]. »

A ce moment sans doute, en commission ou en Synode, Calvin et Farel présentèrent le Mémoire qui résumait, en quatorze articles, leurs concessions[5] et leurs idées. — *Le baptême :* Ils se sont déjà déclarés prêts (*antehac testati sumus*) à admettre les baptistères (art. I). — *La Cène :* Ils sont prêts à favoriser l'introduction du pain azime ; ils désirent seulement que Berne accepte, en retour, la fraction du pain, pour couper court à toute discussion ultérieure (art. II). — *Les fêtes :* Ils acceptent les fêtes, à la condition qu'après le sermon chacun soit libre d'aller, s'il le veut, à son travail (art. III).

Mais, conformément à leur conduite précédente, ce qui préoccupe les pasteurs de Genève, plus que ces cérémonies, indifférentes en elles-mêmes, c'est la manière dont elles doivent être introduites, autrement dit, c'est la dignité de l'Eglise et des pasteurs. Voici donc leurs désirs. Les délégués bernois reconnaîtront qu'ils n'ont pas condamné en elles-mêmes les cérémonies usitées jusque-là à Genève; qu'ils demandent leur changement, non pas parce qu'elles sont contraires à l'Evangile, mais pour fortifier l'accord, l'unité des Eglises, par la

1. Auszug aus den Protocollen des Züricher Convents vom 28 April 1538... Sontags Quasimodo. *Opera*, X[b], p. 192, 193. — 2. Ob si biszhar jener inn gefelt oder zu strenng gefaren werind (als si vilicht wol erkennen möchtent) wöltenn si sich fürer gern wyszen lassen. *Opera*, X[b], p. 193. — 3. Sich etlicher ungeschigkter sherpffe zemaassen. *Ibid.*, p. 193. — 4. « Zelum habent nimium, sed viri sancti et docti sunt, quibus permultum censeo donandum esse. » 4 mai 1538. Herminjard, V, p. 9. *Opera*, X[b], p. 195. — Les trois premiers tomes d'Herminjard ont paru avant le tome X[b] des *Opera,* qui ont pu en tenir compte. — Le tome IV d'Herminjard et le tome X[b] des *Opera* ont paru tous deux en 1872. Les textes communs ont donc été publiés d'une manière indépendante. — Enfin, les tomes ultérieurs d'Herminjard ont revisé les textes des *Opera,* qu'ils indiquent toujours, ceux du moins communs aux deux publications. Pour abréger, nous ne nous astreindrons pas à citer toujours Herminjard et les *Opera*. — 5. C'étaient à peu près celles qu'ils avaient déjà faites à Lausanne.

similitude des rites. Les pasteurs genevois monteront en chaire et prononceront un sermon sur la liberté cérémonielle (*de cæremoniarum libertate*). Ils exhorteront ensuite les fidèles à accepter la conformité, et l'Eglise, librement consultée, décidera[1] (art. IV). — Quant à leurs personnes, si on veut les réintégrer, les pasteurs demandent d'abord à pouvoir se défendre contre les calomnies (art. V). — Enfin quant à l'Eglise de Genève elle-même, le programme des Réformateurs ne change pas : soin donné à l'établissement de la discipline (art. VI); division de la ville en paroisses pour rapprocher pasteurs et troupeau (art. VII); augmentation du nombre des pasteurs (art. VIII); usage vrai de l'excommunication, tel qu'il avait déjà été réclamé (art. IX); consécration régulière des pasteurs, sans que l'imposition des mains soit supprimée par la puissance civile (art. X); « usage plus fréquent de la Cène, sinon d'après la coutume de l'ancienne Eglise, au moins une fois par mois » (art. XII); chant des Psaumes (art. XIII)[2].

Le mémoire acceptait donc les cérémonies bernoises, mais revendiquait une fois de plus les droits et la dignité de l'Eglise de Genève, maintenant en son entier le programme calviniste, lequel du reste n'avait pas été contesté par Berne. A. Roget trouve que « Calvin ne lâchait d'une main que pour serrer plus fortement de l'autre[3]; » et Kampschulte s'écrie : « Ce que Calvin exigeait après sa défaite, c'était plus qu'aucune autorité ecclésiastique n'avait encore réussi à obtenir dans aucune Eglise de la Suisse[4]. »

Ces honorables historiens ne comprennent pas que Calvin combattait non pas pour lui, mais pour des idées grandes et nécessaires. Il pouvait s'humilier de ses fautes, il ne pouvait pas transiger sur ses idées; et son honneur est précisément de n'avoir jamais douté ni de leur vérité, ni de leur triomphe.

Les propositions de Farel et de Calvin furent du reste approuvées par le Synode de Zurich, à l'unanimité[5], et, partant le 4 mai[6], nos deux pasteurs arrivèrent à Berne, le 6, sans doute pleins d'espérance.

IX

Des déceptions les attendaient. Les délégués bernois avaient été chargés de remplir, en rentrant de Zurich, une autre mission, en Argovie. Il fallut les attendre une quinzaine de jours[7]; jours « pleins d'ennuis, » dit Calvin.

1. *Demum liberum ecclesiae judicium permittatur.* Art. IV. — 2. L'article XIV et dernier ajoute : « En ce qui concerne les chansons et les rondes (toujours appropriées à leurs mesures), lascives et obscènes, comme les nôtres prétextent l'exemple des Bernois, nous prions les Bernois d'éliminer de leur pays ces saletés, pour que leur exemple ne fournisse pas aux nôtres une occasion de les réclamer de nouveau. » *Opera*, X^{b}, p. 190-192, et Herminjard, V, p. 3-6. — 3. Roget, I, p. 101. — 4. Kampschulte, I, p. 316. — 5. « Quae Tiguri magno omnium consensu nobis concessa fuerant, » ainsi s'exprime Calvin, le 20 mai (Herminjard, V, p. 17), dans une lettre à Bullinger. Et un peu plus tard (entre le 6 et le 10 juin), toujours au même correspondant, Calvin rappellera le caractère absolu de cette approbation : *articuli qui conventui propositi a nobis fuerant et sic placuerant, ut nihil prorsus denegatum esset.* (*Ibid.*, p. 22.) Bullinger avait été témoin oculaire et auriculaire. Comment avoir un doute sur la réalité de cette approbation, ainsi invoquée? — 6. Herminjard, V, p. 16, n. 1. — 7. *Ibid.*, V, p. 16, n. 1, et p. 21, n. 4. Il ne semble pas y avoir eu mauvaise volonté, comme étaient portés à le croire Calvin et Farel, un peu énervés.

Enfin ils revinrent, et Kuntz, justifiant toutes les accusations de Calvin, fit échouer l'œuvre de Zurich. Très peu de temps après (fin mai, à Nidau, dans un colloque), il dévoila ses sentiments intimes, en s'écriant : « Le Sénat voulait m'envoyer à Genève, pour ramener ces expulsés (*istos expulsos*)...; mais je renoncerai à mon ministère, je quitterai ma patrie, plutôt que de les aider, eux qui, je le sais, m'ont si inhumainement traité[1]. » Voici ce qui se passa.

Calvin et Farel allèrent trouver Kuntz chez lui. Ils furent reçus avec des reproches et des injures. Les deux collègues de Kuntz, présents à l'entretien, furent obligés de le calmer (*juverunt nos in eo compescendo*)[2].

Le lendemain nos Réformateurs se rendent à l'Hôtel de ville, où siégeait le Consistoire. Ils attendent deux heures. Les pasteurs leur font savoir qu'ils sont trop occupés pour les recevoir. Après le repas, les Réformateurs reviennent, et on procède à un nouvel examen des articles de Zurich. Chaque syllabe est l'objet d'une discussion. A propos du pain de la communion, Kuntz ne peut se contenir. Il se répand en injures. Sans écouter aucune explication, il tempête de plus en plus fort (*crudelius semper debacchari*). Le Consistoire l'interrompt en passant à l'article suivant. Alors, non content de crier, Kuntz se jette de son fauteuil (*ex abaco*) en bas ; il se démène si bien (*toto corpore sic ebulliebat*) que ses collègues ont beaucoup de peine à le retenir, en le saisissant avec leurs mains.

Finalement il déclare qu'il ne se souvient pas que ces articles aient été rédigés par les pasteurs genevois ! Un moment après, ne pouvant plus résister aux preuves matérielles, il refait à sa façon l'histoire de l'ancien Synode de Lausanne (31 mars 1538). Il inflige un démenti aux faits les plus certains. Son collègue, Erasme Ritter, intervient, et prend parti pour Calvin et Farel. A son tour intervient le président bernois du Synode de Lausanne. Il offre de convaincre Kuntz de mensonge, en pleine assemblée des Deux Cents. Rien n'y fait, et nos Réformateurs quittent la place[3].

Quelques jours plus tard (18 mai), les Réformateurs retournent devant le Conseil. On leur demande de ne pas exiger de nouvelles décisions pour introduire la conformité, et de la considérer comme introduite. C'était, en apparence au moins, reconnaître la légitimité des mesures prises par le Conseil de Genève. Farel et Calvin acceptent même ces conditions.

Le 18 et le 19, l'accord étant complet, Berne constitue une ambassade. Farel et Calvin seront accompagnés à Genève par deux conseillers et deux pasteurs (Erasme Ritter et Viret), et on demandera qu'ils puissent, tout de suite, fournir leurs explications. Le 20, Calvin écrit en grande hâte à Bullinger qu'il part[4].

Mais à peine l'ambassade fut-elle arrivée à Nyon, qu'un message du Conseil de Genève vint interdire aux prédicateurs « pour évister esclandre[5], » l'entrée de la ville. Ils furent obligés de s'arrêter[6].

1. Herminjard, V, p. 27 et n. 26. — 2. Voir lettre de Farel et de Calvin à Bullinger, entre le 6 et le 10 juin 1538. Herminjard, V, p. 22. — 3. Sébastien Meyer avait été du côté des Réformateurs. Dans la rue il leur déclare qu'il abandonne leur parti, parce qu'ils se sont mal exprimés au sujet des pasteurs qui ont chassé Megander. Erasme Ritter soutient seul les pasteurs genevois. — 4. Herminjard, V, p. 17. — 5. 22 mai 1538. *Registres du Conseil*, vol. 32, f. 60. *Annales*, p. 229. — 6. D'après un rapport (que

Que s'était-il passé ?

Kuntz, trahissant le secret des délibérations, avait livré à Pierre Vandel, un des chefs hostiles aux prédicateurs, la copie des articles de Zurich, afin que celui-ci pût les exploiter à sa guise, et prévenir les esprits contre les tentatives de conciliation qui allaient être faites. En effet, Vandel se vanta immédiatement, dans la rue, d'avoir en main « le poison mortel » contre les prédicateurs[1].

Les députés bernois arrivèrent à Genève le jeudi 23 mai ; le 26, il y eut Conseil général. Viret parut produire une véritable impression. Mais à peine était-il sorti, qu'on se mit à lire les Articles avec les plus fâcheuses interprétations. C'était là précisement ce qu'on avait voulu éviter, en décidant que les Articles seraient lus en présence des Réformateurs, qui donneraient toutes les explications nécessaires. La trahison de Kuntz et l'intervention de Vandel déjouèrent cette sage précaution[2].

Toujours plus bernois que les Bernois eux-mêmes, les Genevois crièrent que les Articles n'étaient pas assez respectueux pour Berne ; que les prédicants appelaient Genève « notre Eglise » ; que l'excommunication, c'était la tyrannie. Et le Conseil général ratifia, presque à l'unanimité, les anciennes décisions, déjà confirmées l'avant-veille par le Conseil des Deux Cents. Seuls, « quelques-uns levèrent la main, signiffians vouloir ouyr les Ministres ; mais la rage fut telle contre eux que les deux premiers furent contraincts de s'enfuyr poursuyvis de ceste voix: Tue! Tue ! [3] » — C'était fini.

X

Cet épisode, conclut Cornelius, fait naître « une impression défavorable à Calvin[4]. »

Il faudrait une peine, en somme inutile, pour rectifier toutes les petites

M. Herminjard a évidemment raison d'estimer faux), les Réformateurs apprirent plus tard qu'une embûche leur avait été tendue. Herminjard, V, p. 25, n. 21.

1. Herminjard, V, p. 27. — 2. A. Roget prétend, au contraire, « que les articles en question ont été portés régulièrement à la connaissance du Petit Conseil de Genève » (I, p. 105, n. 1). Mais M. Herminjard montre que la lecture attentive des *Instructions* du 19 mai n'infirme nullement le dire de Calvin. A. Roget a confondu deux documents distincts. (Herminjard, V, p. 27, n. 24). Voici du reste le passage important de ces *Instructions :* « En après, mettrés peine et toute diligence que cest affaire soyt vuydé amiablement et pacificement, comme entre frères crestiens il convient, tiellement que les dictz Farellus, Calvinus et Coraux soyent retournés et restitués dedans leur estat et office, auquel par avant ilz ont servi l'église de Genèfe, veu que eulx, et sus tout Farellus, ont enduré grosse tribulation, travaulx et peines ès affaires de la ville et en leur afflictions et misères du temps passé, — affin que la joye des ennemis de l'Evangile, que prendriont quant ilz saurions [seraient] déchassés, leur soyt diminuée. Et, pour oster à Messieurs de Genèfe les raisons pour lesquelles ilz ont baillé congié ès dictz leur prédicans, [vous] leur mettrés devant les articles lesquelz les dictz prédicans ont proposé à la journée de Zurich, les leur déclairant. Et [vous] leur aussi dirés que les dictz Farellus et Calvinus se soyent résolus, en plain Conseil de Berne, d'accepter et observer les cérémonies de leur Eglise, tenir et garder les mandamens de leur Réformation. » Herminjard, V, p. 15. — 3. Roset, p. 254. — « Il est permis de conjecturer, dit A. Roget, que le gouvernement bernois ne fut pas très désolé de l'issue d'une démarche à laquelle il ne s'était pas porté très spontanément. Il n'avait pas en effet l'habitude de prendre son parti si philosophiquement, lorsque le peuple genevois opposait un refus net à ses demandes. » Roget, I, p. 106, 107. — 4. Cornelius, p. 190.

erreurs de détails, tous les jugements légèrement erronés par lesquels Cornelius, Kampschulte, A. Roget, sont arrivés peu à peu à leurs conclusions. Au fond ils ont méconnu la grande conception ecclésiastique de Calvin. Voilà leur erreur principale. Il est vrai qu'ils invoquent des témoignages contemporains.

Du Tillet, qu'ils citent avec complaisance, était en effet un ami de Calvin ; mais un ex-ami, qui venait de le quitter pour rentrer en France et dans le sein de l'Eglise catholique, et qui s'efforçait de trouver dans l'insuccès de Calvin une suffisante condamnation de la Réforme. — Or du Tillet lui-même n'a pas un mot de blâme pour Calvin. Il met en doute « sa vocation, » mais il déclare les événements de Genève « advenus par mauvaise affection de personnes qui tendent plus aux fins de ce monde qu'ilz n'ont considération de Dieu [1]. »

Et le témoignage de Capiton ? Cornelius le montre, dans sa lettre du 2 août, au lieu de se joindre aux plaintes de Farel, se proposant plutôt lui-même comme exemple : « Quand, dans ma charge, un trouble se produit, je sais que j'ai toujours une partie de la faute ; et j'y remédie en me préparant avec soin, par la prière, à mes actes ecclésiastiques [2]. » Voilà, dit-on, une « amicale correction. » Est-ce bien sûr ? En tout cas Cornelius oublie de citer, dans la lettre écrite quelques jours auparavant (fin juillet), précisément le passage où ce même Capiton, s'adressant à ce même Farel, juge les affaires de Genève. Or ici pas un blâme contre les Réformateurs, mais des plaintes contre ces nouveaux protestants qui ont renversé la papauté, pour secouer tous les jougs, et qui s'écrient : « J'ai assez de l'évangile ; je sais le lire. » Capiton déclare qu'au fond il s'agissait de la discipline. « Nous étonnerions-nous qu'à vous deux seuls, vous n'ayez pu réformer une si grande cité ? » Et enfin : « Votre exil n'est point ignominieux. Car même ceux qui passent pour vos ennemis ne disent rien de plus contre vous, sinon que vous avez eu trop de zèle (*zelum ferventiorem*) [3]. » — Pourquoi substituer de douteuses allusions à des déclarations précises ?

Et Bucer enfin ? Ecrivant à Calvin (vers le 1er août) pour le décider à venir à Strasbourg, il lui dit : « A supposer que la situation de Genève ait été ruinée par ta seule et très grande faute (*tua unius gravissima culpa*), ce ne serait pas une pieuse pénitence que de répudier, dans cette disette de bons pasteurs, le ministère qui t'est offert ; les dons avec lesquels Dieu t'a orné sont non pour toi, mais pour les Eglises. » Et l'on conclut : vous le voyez bien, Bucer ne supposerait pas que Calvin a commis une très grande faute, qu'il a ruiné, à lui tout seul, l'Eglise de Genève, s'il était persuadé du contraire ! Evidemment il n'y a rien de tout cela dans la pensée de Bucer, qui blâme si fort le crime (*atrocia*) commis par les Genevois, et la perversité avec laquelle on a séparé les pasteurs de leurs troupeaux [4]. Il a seulement voulu user d'une forme oratoire commune. Mettant les choses au pire, supposant même l'impossible, il déclare à Calvin, que, même dans ce cas, il serait inexcusable de ne pas venir à Strasbourg. Avec le raison-

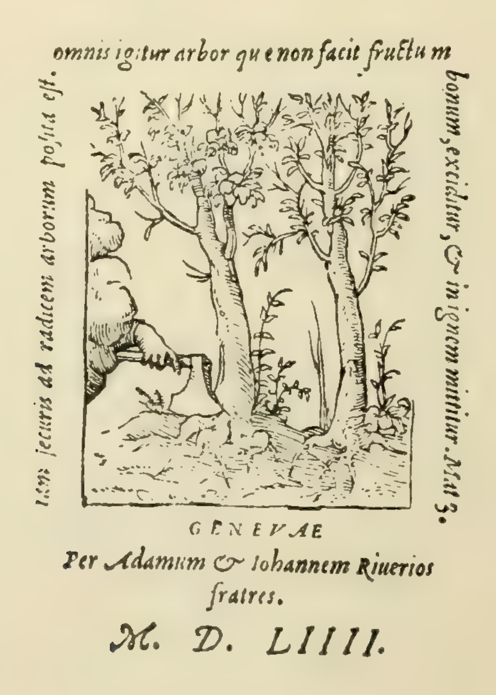
1. Herminjard, V, p. 103. — 2. Cornelius, p. 191. Herminjard, V, p. 67. — 3. *Ibid.*, p. 59-61. — 4. *Ibid.*, p. 65, 63.

nement des critiques de Calvin, on pourrait aussi bien soutenir que Bucer ayant vu Calvin ruiner l'Eglise de Genève, et l'appelant immédiatement à Strasbourg, désirait la ruine de l'Eglise de Strasbourg.

Ainsi il ne reste contre Calvin que ce que Calvin lui-même a tout de suite confessé à Zurich et à ses amis : un excès de zèle. « Devant Dieu et son peuple, écrit-il à Farel, nous avouons que, en partie, c'est à cause de notre maladresse, de notre imprudence, de notre négligence, de notre erreur, que l'Eglise confiée à nos soins a été si misérablement ruinée. Cependant, il est de notre devoir de soutenir notre innocence et notre pureté d'intention, contre ceux qui attribuent cette ruine à la fraude, à la malignité, à l'improbité, à la perversité. Volontiers j'avouerais donc devant Dieu et devant ses fidèles (*pios omnes*) que notre ignorance et notre maladresse ont été dignes d'être châtiées par un tel exemple : mais je n'accorderai jamais que, par notre faute, cette pauvre Eglise a été renversée. En présence de Dieu, notre conscience nous rend un témoignage différent. Aucun homme ne saurait faire retomber sur nous même une petite partie de la faute[1]. » Donc, des erreurs de conduite, soit ; mais une parfaite pureté d'intention, tendant au but vrai, l'indépendance et la sainteté de l'Eglise.

Traversant Lausanne, Calvin et Farel rentrèrent à Berne (1er juin). Ils en repartirent le 3 pour Bâle, où ils arrivèrent, le 5 ou le 6[2], trempés par la pluie (*bene madidi*), extrêmement fatigués (*lassitudine prorsus confecti*) : l'un d'eux avait failli être emporté en traversant une rivière démesurément grossie[3].

1. « Neque enim quisquam hominum est, qui nobis ullam culpae portiunculam transcribere queat. » *Opera*, X[b], p. 246, 247. Herminjard, V, p. 111, vers le 11 septembre 1538. — 2. Dates indiquées par Herminjard, V, p. 19, n. 1. — 3. *Ibid.*, V, p. 19. *Opera*, X[b], p. 201-202.



Livre troisième.

A STRASBOURG

CHAPITRE PREMIER

Strasbourg.

PREMIÈRE PARTIE

Strasbourg et l'Eglise française.

I



UAND ils furent arrivés à Bâle, nos Réformateurs renvoyèrent leurs chevaux[1], et ils s'installèrent provisoirement (*paulisper expectabimus*), au collège de la ville, chez Oporin, son directeur[2], en même temps professeur, imprimeur et leur ami. Ils attendirent que le Seigneur leur ouvrît quelque porte (*quam viam aperiet*)[3].

Farel devait rester chez Oporin sept semaines et deux jours (du 6 juin au 26 juillet), moment où il partit pour Neuchâtel, et Calvin deux mois et environ

1. C'était la coutume de louer un cheval pour un voyage; seulement il fallait aussi quelqu'un pour le ramener. — « Hic frater, cui equos reducendos tradidimus. » Herminjard, V, p. 20. — « Is qui equum reduxe-

douze jours (du 6 juin au 18 août [1]), moment où il alla chez Grynée [2], pendant quelques jours encore, avant de partir pour Strasbourg.

Ces quelques semaines furent tout d'abord singulièrement douloureuses pour les deux amis, surtout pour Calvin. Ici encore, en particulier dans sa longue lettre à Bullinger [3], nous constatons son extrême sensibilité, son irritabilité vive [4].

Toutefois, dit Kampschulte, « Calvin fut le premier à retrouver son calme. » Il se console par la pensée que la Providence a tout conduit, et il cherche à calmer Farel. « Humilions-nous, lui dit-il, pour ne pas résister à Dieu, qui tend à notre humiliation. Il nous faut attendre son jour. Car rapidement se flétrira l'orgueilleuse couronne des ivrognes d'Ephraïm [5]. » Et dans sa conviction religieuse, il puise la consolation [6].

Quelle que fût son irritation personnelle, Farel n'avait pas attendu ce moment pour chercher, à son tour, à pacifier l'âme de ses anciens paroissiens. Dès le mois de juin, il leur avait adressé les conseils les plus charitables : « Ne criés ne contre cestuy, ne contre l'aultre, mais ung chascun contre soymesme, et [que] ung chascun s'acuse devant Dieu, comme estant digne, de sa part, de plus grande confusion. » Et encore : « Par haine, mespris, orgueil et aultre façon de faire, ne proufiterons rien, mais par bonne charité, doulceur et bénignité, nous extimans moindres que tous [7]. »

Ainsi nos Réformateurs, quoique chrétiens, se montraient hommes; mais, il faut bien le reconnaître, quoique hommes, ils se montraient aussi chrétiens.

II

Pendant ce temps la peste sévissait à Bâle, et, le 17 août, elle saisit un neveu de Farel. Celui-ci était déjà parti. Calvin le remplaça auprès du malade, et voici ce qu'il raconte lui-même : « Comme, pour soulager mon mal de tête, j'avais pris des pilules, je ne pus y aller moi-même. » Mais il veille à ce que tous les soins lui soient donnés. Il y a une garde-malade. « Grynée le visita souvent, et dès que

rat.... » *Ibid.*, V, p. 70. — 2. En mars 1536, Oporin avait succédé à Grynée, comme professeur de grec à l'université et comme directeur du Collège. Herminjard, V, p. 72; 20, n. 3. Voir *Jean Calvin*, I, p. 605, 628. — 3. Lettre du 14 juin. Herminjard, V, p. 31.

1. C'est Calvin qui nous le dit dans sa lettre à Farel du commencement d'octobre 1538. Les deux amis règlent leurs comptes. « Grynée eut l'idée de ne pas faire payer le vin que nous lui avions pris. Comme j'ai vu qu'Oporin n'était pas spontanément de cet avis, je n'ai pas voulu ouvrir la bouche.... Tu ne feras pas de perte notable, si nous partageons ainsi : je paierai cinq couronnes, toi quatre, etc. » Herminjard, V, p. 147. — 2. Calvin à Farel, 20 août 1538. Herminjard, V, p. 87. Calvin dit que Grynée n'a pas voulu le presser de partir pour Strasbourg, afin de ne pas avoir l'air d'être ennuyé de le loger : « *ne contubernii mei fastidio quidpiam agere videretur.* » Voir encore Herminjard, V, p. 70, lettre à Farel, 4 août, où Calvin parle de ce qu'il a dit, à table, à Grynée. — 3. Nous aurons occasion d'analyser cette lettre dans le livre V de ce volume. — 4. Le 14 juin, il écrit à Viret et à Coraud : « C'est incroyable de quel désir nous brûlons de recevoir vos lettres (*incredibile est quanto vestrarum literarum desiderio æstuamus*), pour savoir ce qui s'est passé depuis notre départ. » Herminjard, V, p. 32. — 5. Esaïe, XXVIII, 1. Lettre du 4 août. Herminjard, V, p. 71. — 6. Kampschulte, I, p. 319. — 7. G. Farel à l'Eglise de Genève, de Bâle, le 19 juin 1538. Herminjard, V, p. 36, 37.

ma santé le permit, je me rendis chez lui. Talearis[1], voyant que je ne craignais pas le danger, voulut le partager avec moi. Hier nous fûmes longtemps auprès de lui. Et comme les indices d'une mort certaine apparaissaient, je m'efforçai d'apporter des remèdes pour l'âme plus encore que pour le corps. Il délirait déjà un peu, pas au point cependant de ne pas me rappeler dans sa chambre, et de me presser de prier pour lui.... Aujourd'hui, vers quatre heures du matin, il est allé au Seigneur. » Ce jeune homme avait un compagnon. Calvin craint fort qu'il ne soit emporté par la même maladie. « J'espère le revoir aujourd'hui. » Il rend compte ensuite de ce qu'a laissé le neveu : « pas un as, » seulement quelques vêtements, une épée et une chemise. Calvin a payé les frais de la maladie et de l'ensevelissement[2].

Il y aura lieu de se rappeler ce courage simple, naturel, sans phrase, quand, dans une circonstance à la fois analogue et différente, les adversaires de notre Réformateur l'accuseront d'avoir peur de la peste, à Genève.

III

Le voyant libre, les Strasbourgeois avaient tout de suite désiré l'attirer à eux, et ils lui adressaient appel sur appel. « J'ay esté tant sollicité par les deux[3] de ceste ville (écrit-il le 10 juillet, de Strasbourg même, à L. du Tillet), que pour les satisfère j'ay faict ici un voiage. » Ils s'occupent de convoquer une grande assemblée qui approuvera l'administration des deux exilés. Mais Calvin ne se décide pas à rester. Il ajoute au contraire : « Je me retireré à Basle, attendant ce que le Seigneur vouldra fère de moy. Il ne tient pas à ceulx de ceste ville [Strasbourg] que je ne suis leur hoste ; mais ilz ont assez de charge sans moy, et je pourré vivre quelque temps en me aidant de ce que m'avez laissé, avec une partie de mes livres. Cependant le Seigneur nous adressera. *Je crains sur toutes choses de rentrer en la charge dont je suis délivré, réputant en quelles perplexitez j'ay esté du temps que je y estois enveloppé.* Car comme lors je sentois la vocation de Dieu qui me tenoit lié, en laquelle je me consolois, maintenant au contraire je crains de le tenter *si je reprens un tel fardeau, lequel j'ay cogneu m'estre importable*[4]. »

Il ne s'agit pas ici de vaines phrases ; on sent que c'est du fond de son cœur que sortent ces paroles si caractéristiques. Avec une véritable humilité chrétienne, il déclare qu'il se laissera aller aux directions de Dieu, « d'autant que je regarderé plus tost ce qu'il m'en monstrera que mon propre jugement, *lequel me tirant au contraire oultre mesure, me doibt estre suspect*[5]. »

De retour à Bâle, il écrit à Viret une lettre (20 juillet), qui montre cette vivacité continuelle (et continuellement méconnue) de ses sentiments. Il lui

1. M. du Taillis, gentilhomme français réfugié à Bâle. Herminjard, V, p. 88, n. 18. — 2. Lettre du 20 août. Herminjard, V, p. 88, 89. — 3. Bucer et Capiton. — 4. Herminjard, V, p. 43, 44, et n. 9. Calvin est de retour à Bâle entre le 10 et le 20 juillet. *Ibid.*, V, p. 73, n. 3. — 5. *Ibid.*, V, p. 44.

conseille de ne pas venir lui faire visite. Certes rien ne pourrait être plus agréable que de parler avec lui, que de le « voir seulement. » Et peu s'en est fallu « que l'ardeur immodérée de jouir d'une telle joie » (*istius lætitiæ fruendæ immodica cupiditas*) ne l'ait poussé à le prier de mettre son projet de voyage à exécution. Mais, d'après Grynée et Farel, Viret susciterait encore plus d'envie, qu'il ne leur apporterait de « volupté. » Il s'est rendu à ces observations. Et ils sont décidés à renoncer au plaisir, si désiré, d'une conversation avec lui (*fructu colloquii tui, alioqui optatissimo carere*)[1].

Farel est appelé à Neuchâtel. Il quitte Bâle[2], vers le 26 juillet.

De nouveau (*adhuc*), Bucer s'adresse à Calvin, au nom de Capiton et de Sturm : ce qu'il a de mieux à faire, c'est de venir à Strasbourg, où il aura un petit troupeau (*parvus numerus*), mais où cependant il peut espérer un ministère très fructueux.

Non pas qu'ils veuillent le retenir définitivement dans un ministère si étroit (*tam parvo ministeriolo*) ; ils désirent seulement lui donner le temps de se remettre de sa blessure[3].

Usant de sa franchise accoutumée, Bucer écrit qu'il n'est pas bon pour Farel de rester avec Calvin (*ne simul conjungamur*[4]), de peur qu'ils ne s'excitent l'un l'autre, et qu'il n'est pas bon pour Calvin de rester à Bâle, en un lieu où « sa blessure est chaque jour irritée par de nouvelles incisions. » Il désigne même Calvin par cette locution: *ingenium hoc irritabile*, ce caractère irritable[5].

Calvin n'est pas « irrité » par le mot ; c'est lui qui nous l'a conservé, en le reproduisant dans sa lettre à Farel, car la seconde épitre de Bucer est perdue. Ce sont là de fortes et délicates amitiés, et ce mélange d'impressionnabilité et de simplicité, n'étonne-t-il pas de plus en plus? Dans cette même lettre, Calvin dit à Farel : « Au nom du Seigneur, je te prie avant tout, que vous ne décidiez rien sur mon compte, sans m'en avertir un peu avant[6]. » Enfin, il lui envoie une lettre de Capiton, à son adresse à lui, Farel, mais que lui, Calvin, a simplement décachetée et lue; il est sûr qu'il ne lui en voudra pas[7].

Certes non! Farel « travaille grandement » pour que son « frère Calvin » vienne à Neuchâtel[8] même, ou à la Neuveville, « où il pourrait servir Christ et continuer ses études[9]. » Et de son côté, Calvin continue à refuser d'aller à Strasbourg, parce qu'il ne peut amener Farel avec lui (*quia te adhibere non poteram*[10]). Il attend encore son conseil, et seule une raison majeure l'empêche de voler promptement vers lui.

Tout à coup (*tumultarie*)[11], il quitte Bâle ; lui-même l'écrit à Farel, vers

1. Herminjard, V, p. 57, 58. — 2. Herminjard, V, p. 70, n. 1, et p. 147, n. 29. — 3. *Opera*, Xb, p. 219. Herminjard, V, p. 64 et n. 17; p. 66. — 4. *Ibid.*, V, p. 73. C'est Calvin qui rapporte à Farel le propos de Bucer. — 5. *Ibid.*, V, p. 73. — Une autre phrase de Bucer montre à quel endolorissement Calvin en était arrivé avec son extrême sensibilité. « Son âme était trop affaiblie, par la blessure reçue, pour soutenir ces chocs quotidiens. *Ibid.*, V, p. 114. — 6. « Ne quid de me statuatis, nisi paulo ante monito. » Herminjard, V, p. 71. — 7. *Ibid.*, p. 72. — 8. *Ibid.*, p. 74. — 9. *Ibid.*, p. 77. — 10. Lettre du 20 août, *Ibid.*, p. 87. — 11. *Ibid.*, p. 109

le 11 septembre[1], de Strasbourg, où il a prêché déjà trois jours auparavant, le dimanche 8 septembre[2].

De même que Calvin était subitement resté à Genève, malgré lui, il s'était rendu subitement à Strasbourg, malgré lui. Le 4 août, il écrivait à Farel : « Je soupçonne que Bucer insistera plus fortement pour me faire aller à Strasbourg. Je ne m'y déciderai que si j'y suis contraint par une plus grande nécessité (*nisi major necessitas me commoverit*)[3]. » — Le 20 août, il lui écrit encore : « Les Strasbourgeois continuent à insister pour que je me rende auprès d'eux[4].... Quelques-unes de leurs raisons sont spécieuses.... Cependant j'ai de nouveau refusé parce que je ne pouvais t'emmener avec moi.... S'ils voulaient m'engager pour longtemps, ma délibération ne serait pas difficile[5]. » Quelques jours après, il se trouve où il ne voulait pas aller. Et lui-même nous donne la raison de ce changement : « Quant est de reprendre charge, dit-il à du Tillet, j'eusse bien désiré en estre creu. Et si je ne eusse eu afère que à ceulx que vous pourriez estimer estre trop aspres et inconsidérez à mettre les gens en besoigne, je m'en feusse

1. Herminjard, V, p. 113, n. 13. — 2. *Ibid.*, p. 111, n. 10. — 3. *Ibid.*, p. 72. — 4. Parmi ceux qui s'efforcent de le décider, Calvin cite spécialement *Firmius*. « J'accepte, dit-il, ses raisons, selon son caractère *(tanquam ex hominis ingenio)*, pour ce qu'elles valent [?]. D'autres sont spécieuses. » (cf. Herminjard, V, p. 87.) Qui est ce *Firmius?* Les éditeurs des *Opera* (X^b, p. 236, n. 6, et p. 221, n. 11; Stricker, *Johannes Calvin*, 1890, p. 10, n. 3) avaient d'abord cru qu'il s'agissait ici d'Antoine Firn, le pasteur bien connu de Saint-Thomas, et dont nous allons parler plus loin. Mais Herminjard a pensé qu'il s'agissait ici (V, p. 87, n. 7), comme dans la lettre de Calvin à L. du Tillet (« Monsieur Firmius, » V, p. 45, n. 11), de celui que du Tillet, répondant à Calvin (V, p. 108), appelle « Monsieur du Ferme, » sans doute un Français réfugié. — Les éditeurs des *Opera* se sont rangés à cette opinion, « certainement préférable, » disent-ils (XX, p. 598). Seulement voici qu'Herminjard, à son tour, signale un passage embarrassant (V, p. 449 et n. 13). A propos du rôle joué par *Firmius* dans les discussions entre Caroli et Calvin, Herminjard dit : « Ce passage est le seul, à notre connaissance, qui semble annoncer que *Firmius* n'était pas un réfugié français, mais l'un des pasteurs de Strasbourg. » Que penser dès lors? Il faut ajouter que ce *Firmius* a été un des quatre personnages que Farel et Calvin ont le plus connus, fréquentés à Strasbourg, et qui jouaient le rôle le plus actif dans les questions ecclésiastiques : Capiton, Bucer, Jean Sturm et *Firmius*. Il est vrai qu'il pouvait être aussi bien laïque comme J. Sturm, qu'ecclésiastique comme Capiton et Bucer. En tout cas, comment se fait-il que l'on connaisse seulement le nom d'un tel personnage, et que l'on discute même sur son existence? Il semble que le mystère devrait tenter la sagacité de quelque érudit strasbourgeois. Je me rappelle que Erichson lui-même, dans toutes ses études, n'avait rien trouvé qui eût seulement attiré son attention sur ce mystère. Les éditeurs des *Opera* lisent tantôt *Firnus*, et tantôt *Firmius*, Herminjard toujours *Firmius*. — Voici quelques lignes que M. Rodolphe Reuss, l'éminent érudit dont nous aurons si souvent à citer les travaux, a bien voulu nous écrire sur ce sujet : « Il est absolument certain qu'il n'y avait pas à Strasbourg, alors, de personnage laïque, strasbourgeois (d'origine ou de situation, s'entend), qui portât ce nom, ou un nom approchant. Il est également certain qu'Antoine Firn est le seul théologien strasbourgeois dont le nom ait quelque ressemblance avec *Firnus* ou Firmius. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu un réfugié français, nommé M. du Ferme, à Strasbourg. Quant à un agent du roi François Ier, qui aurait joué un rôle dans les discussions ecclésiastiques, et surtout dans la polémique Caroli, je crois qu'il faut absolument écarter cette hypothèse. D'ailleurs, je n'ai pas trouvé un nom, même approchant, dans les dossiers des Archives municipales. Serait-ce le pseudonyme d'un ministre réfugié momentanément à Strasbourg? Il est certain que Firn (Antoine) ne semble pas avoir joué un rôle quelconque dans les affaires en dehors de la ville, même purement ecclésiastiques : rien ne le met de pair avec un Bucer et un Jean Sturm. *In dubio*, je m'abstiens de conclure. » — Le mystère ne s'éclaircirait-il pas, si on pensait, avec M. Th. Dufour, que les diverses mentions des lettres de cette époque s'appliquent tantôt à Firn et tantôt à M. du Ferme? — 5. Herminjard, V, p. 87.

encores aucunement despesché. Mais quand les plus modérez me menacent que le Seigneur me trouveroit aussi bien que Jonas, et quand ilz viennent jusques à ces parolles : « Suppose que par ta seule faute l'Eglise [de Genève] a été perdue ; » quelle meilleure pénitence que de te mettre tout entier au service du Seigneur? » Toi, doué de ces dons, comment répudierais-tu consciencieusement le ministère » qui t'est offert, etc.[1], » je n'ay sçeu que fère, sinon de leur proposer mes raisons qui me desmouvoient, à fin de suivre mon propoz avec leur consentement. Après que cela n'a valu, j'ay pensé estre nécessaire, en telle perplexité, de suivre ce que je pensois m'estre monstré par les serviteurs de Dieu. Je vous asseure bien que la solicitude du corps ne m'eust pas amené à ce poinct. Car j'avois bien délibéré tâcher de gaigner ma vie en estat privé, ce que je pensois ne m'estre du tout impossible. Mais j'ay jugé que *la volunté de Dieu me menoit autre part*[2]. » — Et dans la Préface du Commentaire sur les Psaumes : « Estant en liberté et quitte de ma vocation, j'avoye délibéré de vivre en repos sans prendre aucune charge publique, jusques à ce que... Martin Bucer, usant d'une semblable remonstrance et protestation qu'avoit fait Farel auparavant, me rappela à une autre place. Estant doncques espovanté par l'exemple de Jonas, lequel il me proposoit, je poursuyvi encore en la charge d'enseigner[3]. »

1. Calvin fait cette citation de Bucer en latin. — 2. Herminjard, V, p. 164. — 3. *Opera,* XXXI, p. 26, 27. Il dit encore, le 1er mars 1541, à Bernard, pasteur à Genève, lui expliquant les scrupules qu'il a à quitter Strasbourg : « Ma conscience me tient lié à ma vocation actuelle, et ne me la laisse pas quitter facilement. Car elle est légitime et sainte : c'est ce que mon esprit m'atteste devant Dieu, et ce que beaucoup d'hommes pieux attestent devant le monde. Car après cette catastrophe [exil de Genève], quand mon ministère me paraissait malheureux et funeste, j'avais résolu, à part moi, de ne plus accepter jamais [*omnino nullum unquam*] aucune charge ecclésiastique, à moins que le Seigneur ne m'appelât lui-même d'une voix claire, c'est-à-dire à moins qu'il ne se présentât une nécessité telle que je ne pusse résister. Comme je me tenais avec obstination à cette résolution, les Strasbourgeois ne cessèrent de me battre en brèche par diverses machines, jusqu'à ce qu'ils me renversassent. Mais ils ne me brisèrent pas du premier coup. Et comme ils voyaient qu'ils ne gagnaient pas grand' chose, ils finirent par en arriver aux dernières menaces, à savoir, qu'il me serait aussi impossible qu'à Jonas de fuir, par mes tergiversations, la main de Dieu. Ce poste (*statio*) où le Seigneur m'a placé, il n'est pas étonnant que je ne l'abandonne pas à la légère. » (*Opera,* XI, p. 165. Herminjard, VII, p. 39.)



SECONDE PARTIE

Strasbourg au moyen âge.

I



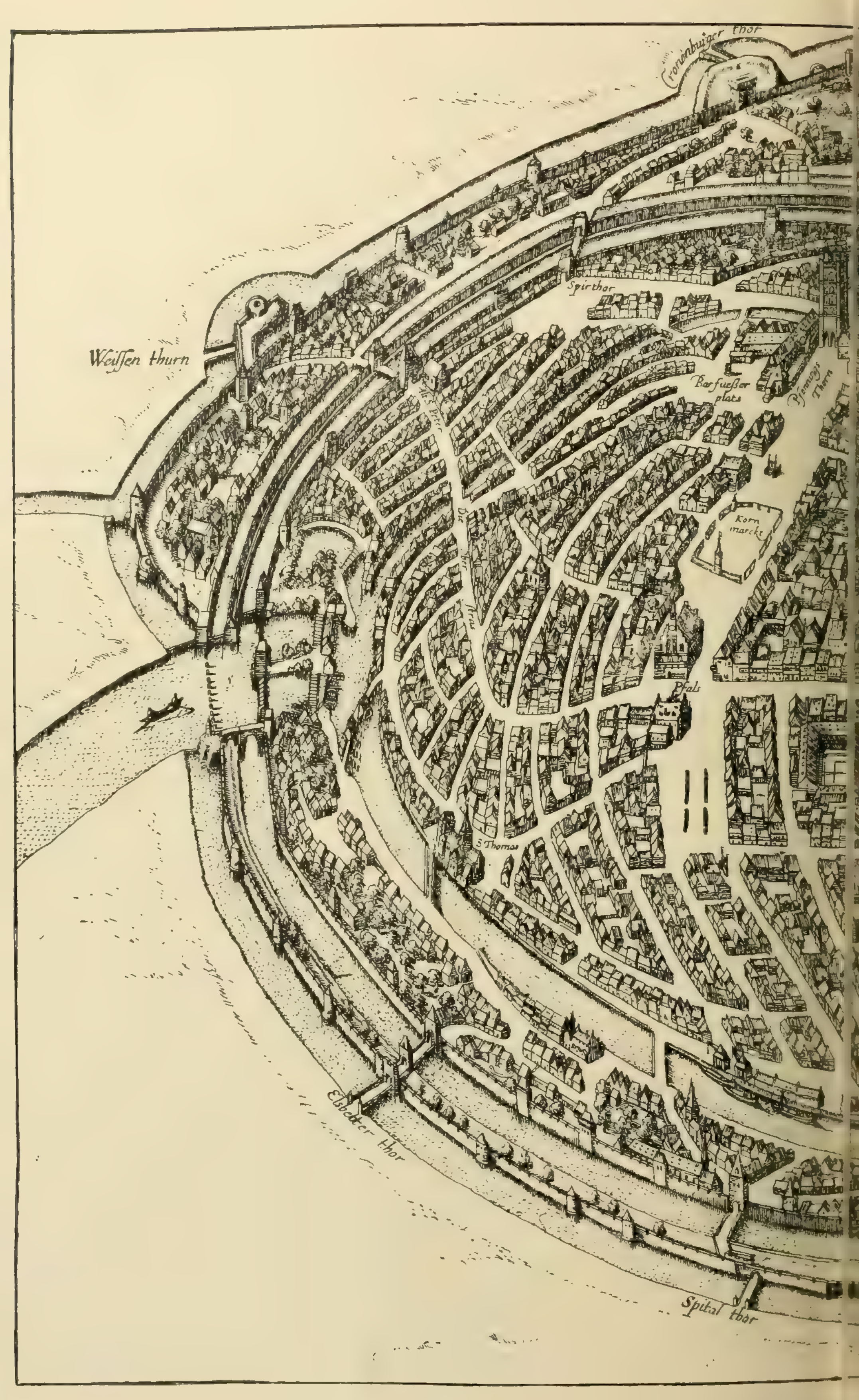
OUS voilà dans la vieille capitale de l'Alsace, *Argentoratum*. (*Pages* 300 et 301). Comment y pénétrer sans un mélange d'émotions vives et contradictoires ?

Le premier objet de ma visite est une tombe, une pierre tombale, adossée contre le mur intérieur du nouveau Temple-Neuf, dans un coin presque obscur, au milieu de débarras. Elle montre, gravée par un trait, aussi grande que nature, une figure de moine : c'est Tauler. (*Page* 302.) Dans le costume des Dominicains, il tient, de sa main gauche, un livre avec l'Agneau de Dieu, qu'il désigne de la main droite. Au-dessus de sa tête, on lit en mots abrégés : *In Christo Iesu*, et sur sa poitrine, au-dessous d'une couronne : *IHA T* (*Johannes Tauler*). Au bord de la pierre, court l'inscription latine relatant sa mort, 16 juin 1361 [1].

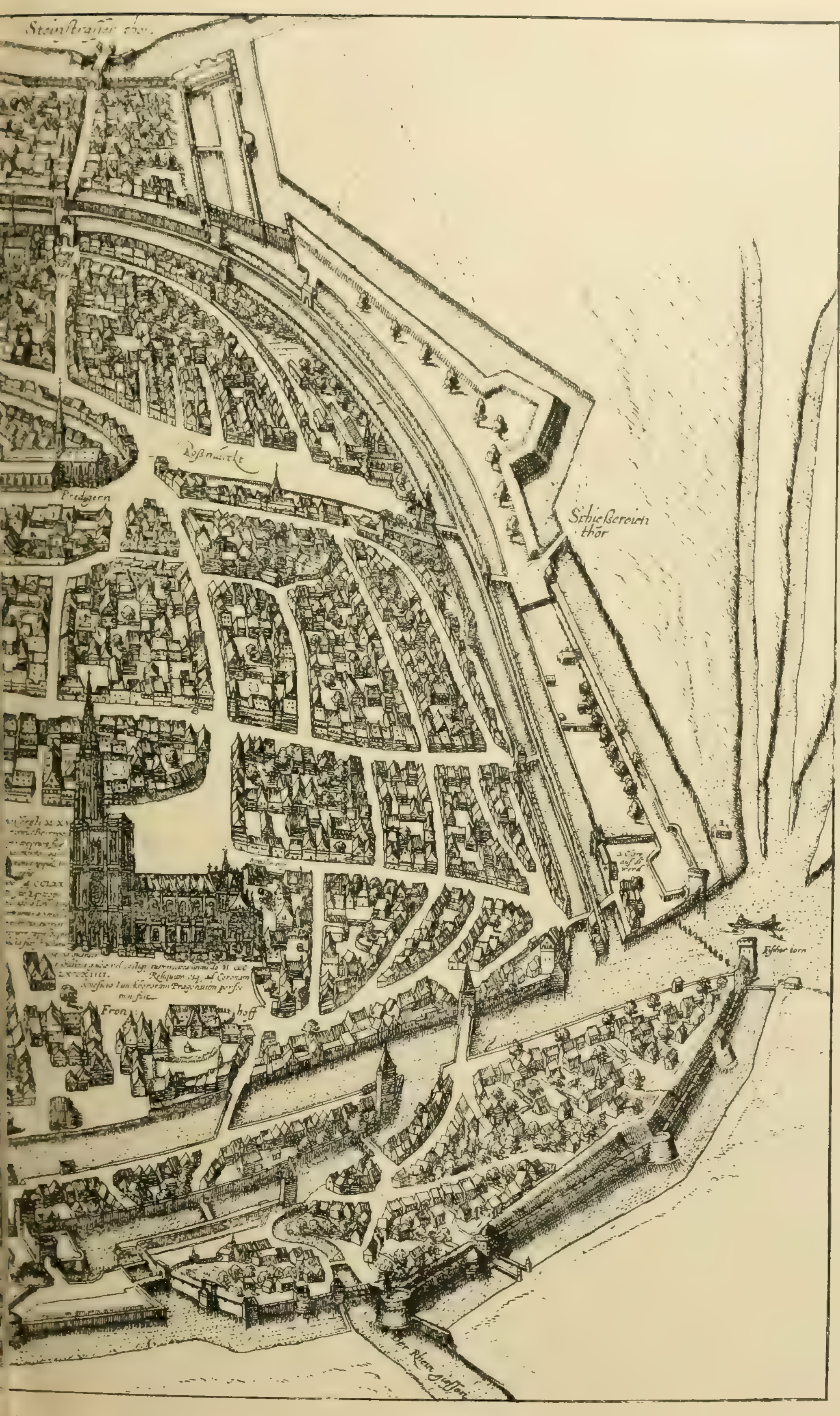
Voilà un des plus grands, un des plus purs représentants de la piété avant la Réforme, le disciple d'Eckardt, le confident du mystérieux ami de Dieu de l'Oberland. Il brava l'interdit du pape, il brava la contagion de la peste. Il soigna et consola ses frères, non seulement vrai prédicateur, mais vrai pasteur du peuple. Personne n'incarna mieux ce mysticisme rhénan, qui protestait contre les abus de l'Eglise, qui opposait l'esprit à la matière, qui faisait briller dans le sanctuaire, devenu obscur, la lampe trop faible, mais inextinguible, de l'amour des hommes et de Dieu ! — Je m'incline devant lui avec reconnaissance.

Et c'en est assez. Je ne veux pas penser en ce moment aux boulets qui ont dévasté, et à l'incendie qui a consumé.... Je ne veux pas évoquer les horreurs de la nuit du 24 août (1870), devenue pour la seconde fois, dans l'histoire, la date

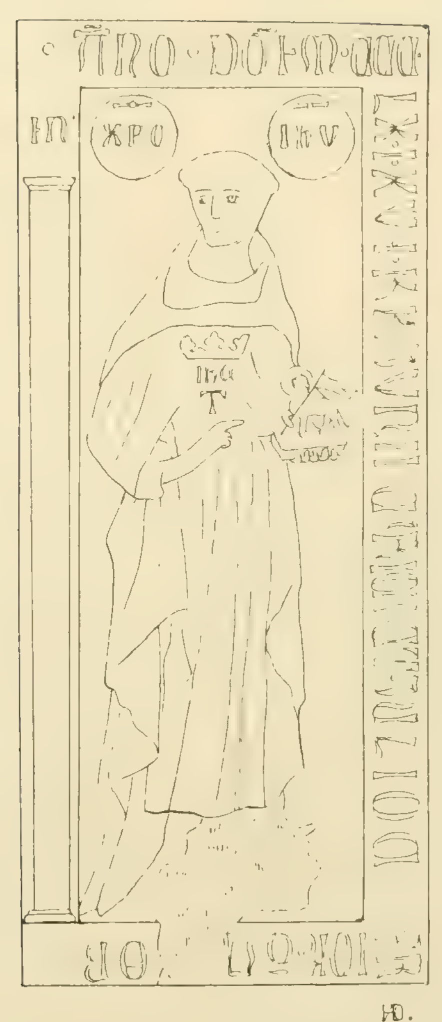
1. Il mourut au couvent de Saint-Nicolas-aux-Ondes, où sa sœur vivait comme recluse, depuis un demi-siècle déjà. Il fut enterré dans l'église des Dominicains. Au dix-huitième siècle, on retrouva sa pierre tumulaire parmi les dalles de l'ancien préau du couvent, le *Colleim*. Pour la sauver, on la plaça, en 1740, dans l'Auditoire. En 1824, elle fut transportée dans la nef de l'église, et dressée contre le mur. De là Tauler vit s'effondrer cette église, où il avait si souvent prêché, ces bibliothèques incomparables... et, de tous les monuments du passé, seule la pierre tumulaire du vieux Dominicain survit. Rod. Reuss, *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg*, 1883, p. 63-65. — Voir Aimé Reinhard, *Le Temple-Neuf à Strasbourg*, 1888, p. 49.



Strasbourg au sei



rès Hogenberg.



Tauler. (p. 299.)

d'une catastrophe effroyable. Je ferme les yeux aux leçons douloureuses, aux susceptibilités légitimes du présent, et j'entre, pour ne pas en sortir, dans le passé.

II

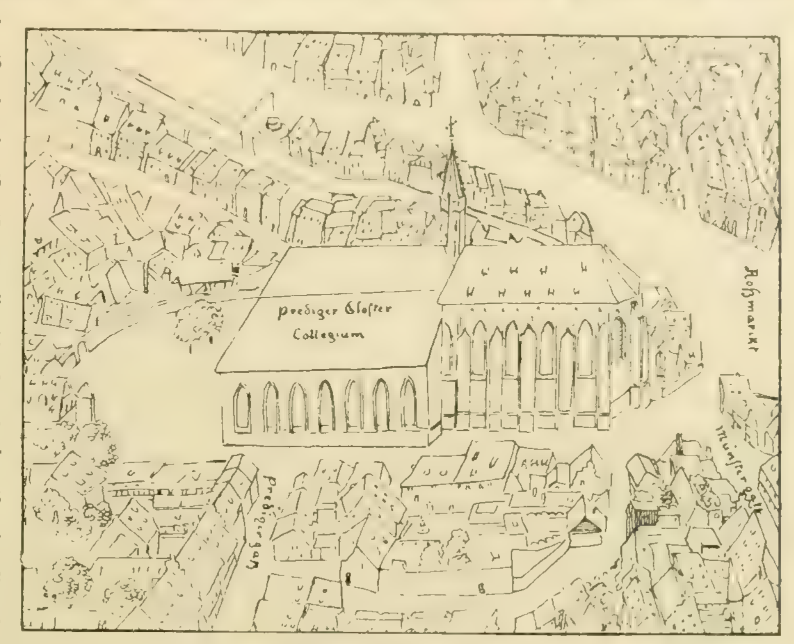
Ici donc était le vrai, l'ancien Temple-Neuf, l'église des Dominicains (*Page* 303) ou des Frères-prêcheurs, dont la première pierre, posée le 26 juin 1254, a été retrouvée[1]. Cette église, agrandie et doublée au quatorzième siècle (1305 à 1345), n'avait rien de remarquable à l'extérieur. Sa façade était nue et irrégulière. (*Page* 304.) Irrégulier aussi était l'intérieur, grâce aux additions successives. Toutefois il était imposant, avec ses deux nefs principales, et ses deux nefs latérales, avec son chœur grandiose, véritable église, séparée de l'église elle-même par un mur. Après la cathédrale, c'était la plus grande église de Strasbourg[2]. Là-haut, sur le faîte, de temps immémorial, aux environs du 20 août, les cigognes, dont on voit encore les nids si pittoresques sur quelques toits, se rassemblaient pour prendre leur vol vers le midi.

La place qui s'étend devant l'église était (comme l'indique encore son nom allemand de *Prediger Kirchhoff*) un cimetière, où les fidèles, persuadés de la sainteté particulièrement efficace de l'ordre de saint Dominique, aimaient à se faire enterrer. Il était fermé par trois portes.

Le long de la façade septentrionale de l'église s'adossait le vieux couvent, si longtemps conservé, avec ses cours et ses cellules. Il avait son entrée principale sur la place, par un vestibule voûté tout à côté de l'église, et au-dessus se trouvait la cellule où, d'après la tradition, avait habité Albert le Grand. En 1269, « le docteur universel » fit en effet, à Strasbourg, un séjour mémorable (c'était le second). En un seul jour, dans l'église, il consacra, cérémonie inouïe,

1. Reinhard, p. 46. Voir C. Schmidt, *Notice sur la ville de Strasbourg*, p. 123. — 2. Le culte calviniste fut célébré de 1540 à 1552 dans le chœur. En 1546, l'église fut transformée en magasin de munitions. Avec l'*Intérim* de 1548, elle reçut les protestants chassés de la cathédrale, qu'ils avaient occupée 27 ans. Après l'*Intérim*, les protestants revinrent dans la cathédrale (1560), et le Temple-Neuf resta fermé pendant 120 ans. Il fut rendu à sa destination première, en 1681, lors de la réunion de Strasbourg à la France (Reinhard, p. 16, 17), et devint la « métropole du protestantisme strasbourgeois. » Le chœur, divisé (1835) en rez-de-chaussée et deux étages, formait trois grandes salles. Là était la bibliothèque de la ville, détruite le 24 août 1870. *Ibid.*, p. 43. Voir *Bulletin*, XXV, 1876, p. 143.

150 prêtres, et donna les ordres inférieurs à 400 clercs[1]. — « Après avoir ouvert une lourde porte en fer (dit un historien du vieux Strasbourg), garnie de serrures et de verroux, on entre dans une chambre voûtée, dans laquelle le soleil ne jette une lumière parcimonieuse qu'à travers trois étroites croisées. De petites vitres à œil-de-bœuf, enchassées dans du plomb, ferment les fenêtres, et deux sièges, dans chaque embrasure des murailles qui ont plus d'un mètre d'épaisseur, vous engagent à prendre place et à laisser errer votre pensée dans le labyrinthe des événements du treizième siècle. Si l'église a changé tant de fois de robe, cette cellule n'a pas été profanée par des mains ou réformatrices ou révolutionnaires.... Les nervures des voûtes sont les mêmes que celles de l'église primitive; elles sont encore peintes de la même couleur, et les arabesques qui les entourent sont sûrement aussi vieilles que les murs. On croit encore y voir le savant Dominicain faire derrière ses portes ferrées des expériences de chimie et de physique, ou se laisser aller aux profondes méditations, qui firent de lui le maître de saint Thomas d'Aquin[2]. »



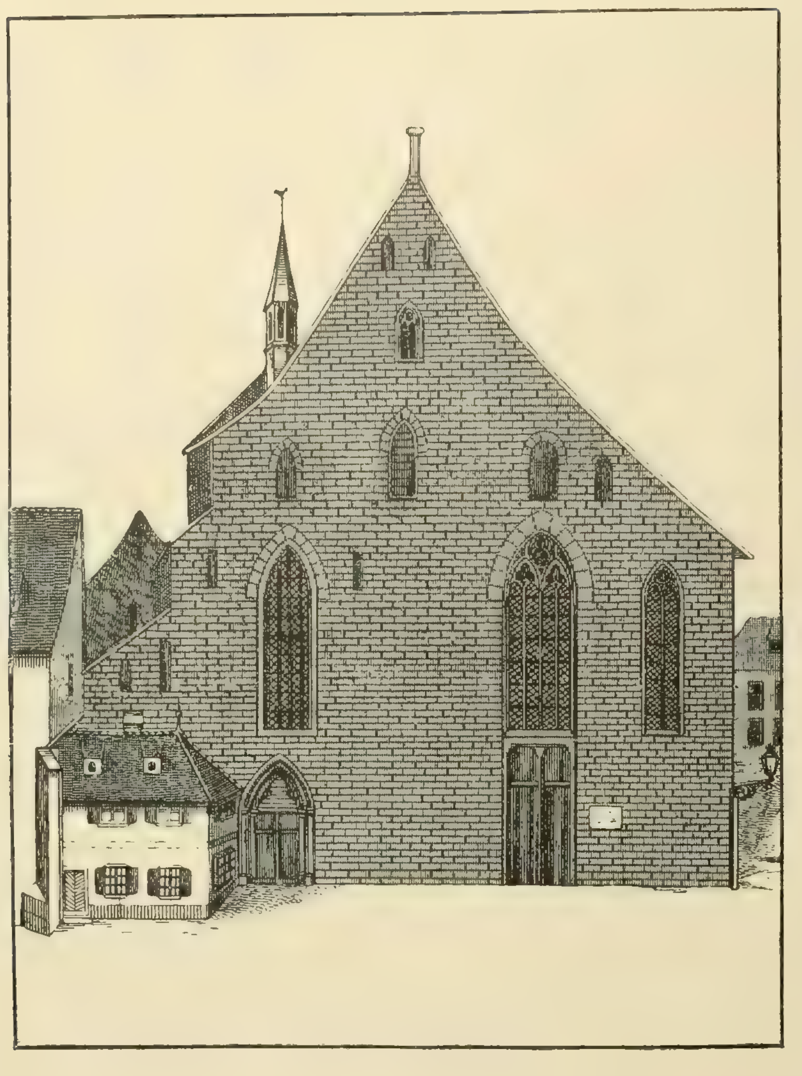
L'église des Dominicains
d'après un plan de 1548, réédité en 1882. (p. 302.)

III

Du couvent des Dominicains, il nous faut pousser une pointe jusqu'au couvent des Franciscains ou Cordeliers. (*Page* 305.) Car nous ne pouvons pas ne pas rendre visite au gardien de céans (1513-1514), Thomas Murner.

Prenons, à l'angle droit du couvent des Dominicains, à l'endroit où le plan (*Page* 300) montre encore l'ancienne porte, la continuation de la *Studentengasse* (rue des Etudiants), c'est-à-dire la *Schlauchgasse* (rue de l'Outre). Elle débouche, au bout de quelques pas, sur la place des Franciscains (la place Kléber). Seule la gravure peut nous donner une idée du passé. A droite du couvent on voit une forte tour, flanquée aux quatre angles de tourelles et garnie de créneaux. C'était le *Pfennigthurm* (la tour aux pfennings). On y conservait les archives et le trésor de la ville. Elle fut abattue en 1768[3].

1. Reinhard, p. 5. — 2. Fr. Piton, *Strasbourg illustré*, 1855, p. 297. — 3. Schmidt, p. 88, n. 1.



L'église des Dominicains en 1860. (p. 302.)

Le célèbre moine et satiriste, né en 1475 à Obernai, peut-être le disciple de Le Fèvre d'Etaples à Paris, commença presque sa carrière par la réfutation de la *Germania*, due à la plume gallophobe de Wimpheling, et il mit le comble à sa réputation d'écrivain spirituel, humoristique par son *Moulin de Schwindelsheim*, et surtout son Dil Ulenspiegel, 1519. « Les aventures de ce bouffon errant (dont le nom, grâce au poète Ronsard, a enrichi le dictionnaire de la langue française du mot *espiègle*, de même que les jeux de mots et les coq-à-l'âne de l'abbé de Kalemberg, répandus en France, vers le même temps, ont donné naissance au vocable *calembourg*), les aventures d'Ulenspiegel, disons-nous, ont fait le tour du monde. Outre une trentaine d'éditions françaises, parues depuis 1532, Tiel Ulenspiegel a été traduit en presque toutes les langues, en polonais, en turc, etc. [1] »

Thomas Murner est le Rabelais strasbourgeois. Il veut « faire rire dans les temps difficiles. » — « Je suis porté au rire malgré moi, dit-il ; mon esprit déborde de facéties. » Et, comme Rabelais, il n'hésite pas à rire et à faire rire aux dépens des moines, des prêtres. Sa verve est impitoyable contre ses confrères ; même il ne craint pas de toucher au pape. Toutefois, il n'y a pas lieu de le contester : en faisant rire, il veut corriger. Son intention morale est énergique, quelquefois brutale. Aussi, au début, il croit voir dans Luther un allié.

1. Seyboth, *Strasbourg historique et pittoresque*, 1894, p. 372-373. M. Seyboth a aussi publié : *Das alte Strassburg*, 1890. — Voir Karl Ott, *Ueber Murners Verhältniss zu Geiler*, 1895. L'auteur montre (p. 5) que, dans ses écrits et dans ses sermons, Murner imita beaucoup Geiler, dont il avait été dans sa jeunesse un auditeur assidu. — L'édition de 1519 porte *Dil*, les éditions subséquentes *Tiel*.

Mais dès que la Réformation, après les mœurs et la discipline, veut attaquer les corruptions de la doctrine et du culte, Thomas Murner, comme Rabelais, rompt avec elle, et en devient le violent adversaire. Il traite Zwingle « de scélérat infâme, d'apostat, quarante fois parjure ; » et il écrit son *Grand fou luthérien*, qui est son œuvre capitale, mais une diatribe des plus violentes contre la Réforme. Le grand fou, ce n'est pas Luther, c'est la Réforme elle-même [1].



Le couvent des Cordeliers vers 1630 (plus tard Aubette *). (p. 303.)

* Album Seyboth, planche XIV, 21. « La gravure de Wenceslas Hollar représente une course de traîneaux ; à gauche, la maison qui devint plus tard la brasserie de l'*Ours blanc*, puis celle au *Paysan bleu* ; à côté, vers la place de l'Homme de fer, la maison Aufschlager avec sa tourelle d'angle, qui existe encore, mais très modifiée, puis la maison de M. le Dr Klein, attenante au couvent ; au centre, l'ancien chœur, seul reste de l'église des Cordeliers, démolie dès 1531, puis le *Pfennigthurm*, solide construction de 1321, remaniée en 1414, qui renfermait le trésor de la ville (caisse municipale) et une partie des archives. »

IV

En revenant au bout de la *Schlauchgasse* (rue de l'Outre), dont l'angle avec la *An der Gewerbslaube* (rue des Grandes Arcades) est formé par une vieille maison en bois, nous suivons les vieilles arcades strasbourgeoises [2]. Hélas ! elles disparaissent mélancoliquement et régulièrement. Chaque année en détruit une et la remplace par une maison bien cosmopolite. Aussi prenons tout de suite la *Dominikanergasse* (la ruelle des Dominicains) qui nous ramène juste en face du portail de l'église. Sur le côté occidental de la place s'ouvrait la troisième porte. Elle donnait entrée dans la *Goldschmidtgasse* (rue des Orfèvres). Nous y trouvons encore deux maisons (nos 6 et 8) à double encorbellement. Dès 1298 [3], un règle-

1. Schmidt, *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle*, 1879, II, p. 209-315. — Voir Rod. Reuss, *Vieux noms*, p. 114-125 ; Waldemar Kawerau, *Thomas Murner und die Kirche des Mittelalters*, 1890, et *Thomas Murner und die deutsche Reformation*, 1891. — 2. Schmidt, *Strassburger Gassen- und Häuser-Namen im Mittelalter* (2e édit.), 1888, p. 13, 14, 15, 18. — 3. « L'indication de Ch. Schmidt, dans sa *Notice*, p. 87, sur la date de 1319, relativement à la défense des *encorbellements* des maisons, n'est pas exacte ; du moins, si un règlement *ad hoc* a été fait cette année-là, ce qui est possible, n'est-ce pas la date à citer. Le chroniqueur Jacques de Kœnigshoren, presque contemporain (éd. Hegel, 1871, II, p. 724), dit que c'est après le grand incendie de 1298 que le magistrat défendit de mettre plus d'un *Ueberhang* à chaque maison, et qu'en 1352, après un second désastre pareil, il décréta que « *niemann*

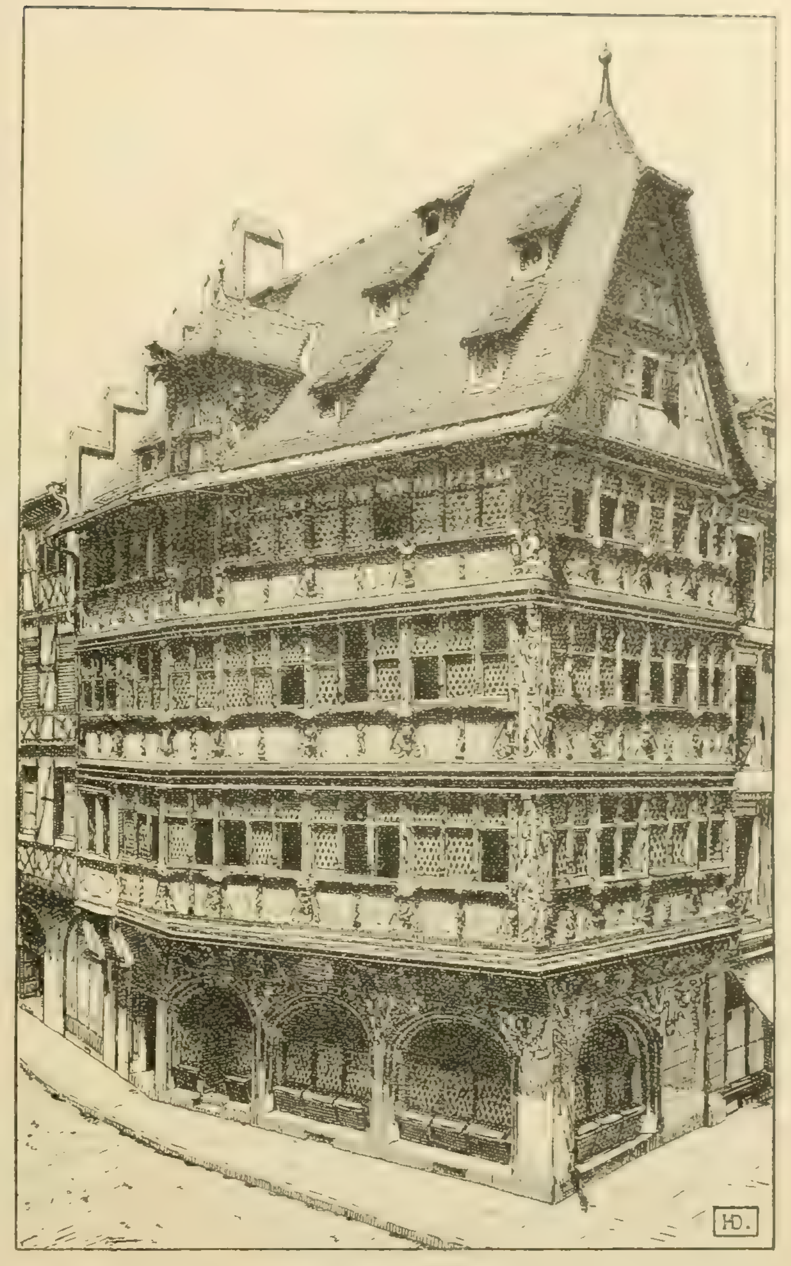
ment avait interdit à tout propriétaire de s'en permettre plus d'un; encore celui-ci ne devait-il pas dépasser trois pieds, huit pouces, car il y en avait qui avançaient, et même beaucoup plus. Il est facile de s'imaginer le peu d'air et le peu de lumière que ces étages, débordant les uns sur les autres, devaient finalement laisser passer là-haut, et arriver, par les rares et petites fenêtres, dans l'intérieur des demeures. Nos deux maisons montrent que le règlement n'était pas observé : elles sont de la fin du quinzième siècle. Dans ces rues fermées, et comme voûtées, on pouvait du moins circuler à l'abri, sinon très à l'aise. Car il faut se représenter que ces rues étroites étaient encore plus ou moins encombrées par des espèces de porches, avec marches (*Fürsatz*, *Ueberthür*, quelquefois même *ein zugeschlossen Hüslin*), et encore par des bancs, et encore par les portes des caves, et encore par les devantures, formées au moyen de volets longitudinaux, dont le supérieur s'élevait, tandis que l'inférieur s'abattait et constituait un banc, où on étalait les marchandises; l'acquéreur n'avait ainsi pas besoin d'entrer dans la maison. Enfin, il y avait des cochons[1], relégués, il est vrai, sur le derrière des maisons, mais qui étaient extrêmement nombreux, et dont quelques-uns devaient souvent s'échapper pour venir errer dans les rues, à la façon de nos chiens modernes. Quant à la commodité pour les cavaliers et même les piétons, personne n'y pensait. De plus, si l'on était à l'abri de la pluie, de la chaleur et du vent, les miasmes avaient beau jeu. Mais évidemment l'odorat était un sens peu développé chez nos vigoureux ancêtres.

En débouchant à gauche, nous voyons sur le *Münsterplatz* (place de la cathédrale) deux des maisons les plus vieilles et les plus caractéristiques : l'une (N° 1) a été bâtie, selon l'inscription même, en 1528 ; l'autre (N° 2), c'est la fameuse Kammerzell. (*Page* 307.) Cette relique, une des plus précieuses et des plus splendides du passé, n'est pas une maison historique : elle est seulement l'admirable spécimen de l'architecture que nous cherchons. Le rez-de-chaussée montre la date de 1487, et les étages supérieurs celle de 1589. Les nombreuses sculptures de la façade représentent les sujets les plus variés. A côté des trois vertus théologales et d'un pellican « saignant son flanc pour nourrir ses enfants, » on voit les douze signes du zodiaque et surtout quinze figurines de musiciens jouant de divers instruments. Toutes ces sculptures, symboliques et réalistes, avec des peintures, sont jetées à profusion sur les trois étages qui s'avancent sur le

keynen Ueberhang, klein oder gross, nie solte machen. » Ce qui n'empêche pas que certaines *avances*, existant encore aujourd'hui, datent certainement de bien plus tard. » (Note communiquée par M. R. Reuss.)

1. « Ce fut un des plus chers privilèges de la bourgeoisie de Strasbourg.... Il n'y avait guère de maisons qui n'hébergeassent quelques cochons.... Les règlements limitaient leur nombre à *trois* par famille.... On en trouva trente parfois. » R. Reuss, *La justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg au seizième et au dix-septième siècle*, 1885, p. 68, 69. — « Comme chez tous les bourgeois, il y avait, dans la cour des professeurs, un poulailler et une étable à porcs. Le fumier et les déchets du ménage s'entassaient dans un coin de la cour, ou étaient jetés dans la rue, à moins que la maison ne fût située à côté de l'un des nombreux canaux. » Charles Engel, *L'école latine et l'ancienne Académie de Strasbourg, 1538-1621*, publiée par R. Reuss, 1900, p. 153. Il fallut les progrès de l'hygiène et du temps, pour que chaque propriétaire fût tenu de balayer la rue, devant sa maison, deux fois par semaine. On était alors au XVII[e] siècle. R. Reuss, p. 68.

rez-de-chaussée et sur eux-mêmes, et qui sont surmontés, du côté de la cathédrale, par un grand toit à pignon et à double étage. Enfin, sur l'ensemble de l'édifice, est répandue une vive couleur sépia, la couleur du vieux chêne, par les boiseries, les supports, les chambranles de soixante-quinze fenêtres. C'est une vraie fête pour les yeux[1].



Maison Kammerzell. (p. 306.)

V

Et voici la cathédrale. (*Page* 309.)

M. Schmidt dit simplement : « Parmi toutes les églises de l'Europe, notre cathédrale est la plus belle, la plus majestueuse[2]. »

Un autre archéologue exprime, en un style plus bizarre, mais peut-être plus expressif, les sentiments de tout cœur strasbourgeois devant le *Münster* : « La cathédrale est notre montagne à nous, Strasbourgeois : elle est même notre montagne sainte. Sainte par les impressions calmes qu'y dépose dans le cœur de l'homme une soirée d'été, au coucher du soleil, derrière les Vosges, au lever de la lune derrière la Forêt-Noire, et au scintillement de myriades d'étoiles, que l'œil saisit dans ce vaste

1. Seyboth, p. 547. Aujourd'hui un restaurant, où l'on ne boit que de l'excellent vin du Rhin, dans de vieux verres gothiques, avec un ameublement du quatorzième et du quinzième siècle (depuis les durs fauteuils jusqu'aux curieuses salières), éclairé par les petites vitres de couleur entourées de plomb... vous permet de rassembler, et même de fortifier, vos impressions moyenageuses. — 2. Schmidt, *Notice*, p. 92.

horizon ; sainte par le souvenir de plus d'un millier d'années qui s'y rattachent ; sainte par l'inspiration divine qui l'a élevée[1]. »

L'auteur du *Strasbourg historique* dit la vérité architecturale dans ces lignes hardies : « Jamais notre basilique n'a pu se peindre dans l'esprit d'Erwin [le constructeur] sous la forme que nous lui voyons. Ce n'est pas lui qui a conçu cette flèche, à laquelle on attache si obstinément son nom. Il est devenu un étranger dans sa propre œuvre, le grand architecte des deux premiers étages de la façade, et il aurait désavoué ce tour de force en pierre, cette colossale pyramide dont on a coiffé son élégant chef-d'œuvre, et qui n'a guère pour elle que son étrangeté.... Au reste, il importe de ne pas s'y méprendre ; il ne faut chercher dans le Dôme de Strasbourg ni l'unité de conception, ni l'harmonie dans l'exécution, qui font les purs chefs-d'œuvre. Il nous présente tout au contraire le triomphe du disproportionné et du disparate. Mais tel qu'il est, il s'offre à nous comme un curieux et unique livre d'art, où chaque siècle a inscrit sa page, où chaque époque a inséré un échantillon de son style[2]. »

Ce n'est pas ici le lieu de feuilleter ces pages et d'étudier ce livre.

J'entre. A des années de distance, je retrouve l'impression particulière de paix, de sérénité, pour dire plus exactement, de douceur, que je ressentis en admirant pour la première fois ce sanctuaire. Est-ce à cause de la largeur des nefs ? Est-ce à cause de la lumière, que les verrières tamisent si mystérieusement ? Est-ce à cause du chœur roman, dont l'abside, aux parois rondes et lisses, offre aux regard un point de repos plus facile ? En tout cas, voici la pierre que je cherchais : la chaire. (*Page* 311.)

VI

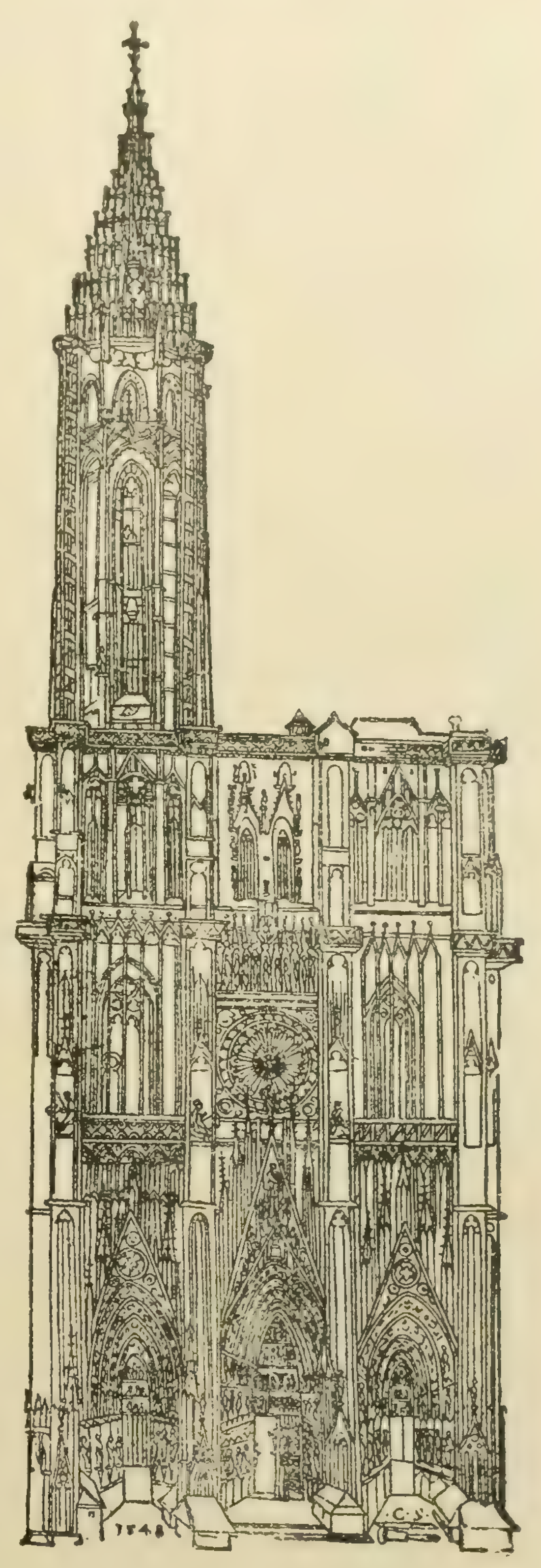
Une autre merveille, d'un autre genre, une pierre merveilleusement ciselée, découpée, dentelée, et comme aérée et animée, avec sa petite population de 50 statues. Elle fut élevée, de 1485 à 1487, d'après les dessins de Hans Hamerer, pour Geiler de Kaysersberg, sur l'initiative du célèbre Strasbourgeois Pierre Schott[3].

Après Tauler, Geiler. (*Page* 312.) Après l'incomparable mystique, l'admirable moraliste, né le 16 mars 1445, à Schaffhouse, un des types les plus achevés de ces libres Prêcheurs, ces Menot, ces Maillard, ces Barletta, qu'il ne connaissait pas, mais entre lesquels il sut se faire une place à part. Son texte était souvent inattendu, comme le jour où il prêcha sur le lion qu'on montrait à la foire. La forme de ses discours était curieuse, scolastique, familière, prenant comme division d'un sermon sur l'épiscopat les sept lettres du mot *bischof* (évêque), causant, racon-

1. Piton, I, p. 309. — 2. Seyboth, p. 551. Voir aussi Rod. Reuss, *Vieux noms*, etc., p. 326-334. — 3. Voir plus loin, p. 320, n. 2 ; voir aussi : Dr Franz Xaver Kraus : *Kunst und Altertum im Unter-Elsass*, 1876. Il estime que la chaire mérite ce jugement de Viollet-le-Duc : « d'une richesse excessive, du travail le plus précieux, d'un assez mauvais goût, » p. 401, 479.

tant, dialoguant, proposant des énigmes, développant les vingt tours qu'on peut honnêtement jouer à son prochain. Ses allégories étaient incroyables, quand il énumérait les vingt-cinq qualités du pèlerin se rendant au ciel, les mœurs de la fourmi, la façon de préparer un rôti de lièvre, ou décrivait le gâteau de Pâque qui est Jésus-Christ. Souvent sa verve prêtait à rire. Il ne s'en plaignait pas, et riait lui-même. — Mais quelle énergie! Dans cette fin du quinzième siècle, une des époques les plus dévergondées peut-être du moyen âge, au milieu de ces bacchanales, dont l'Eglise (celle même de Strasbourg)[1] prenait une si bonne part, quelle passion morale! Il ne s'arrêtait devant rien. Il disait : « Commencez par le pape et les cardinaux, et descendez jusqu'aux derniers clercs, vous verrez qu'ils sont pourris. » — « Depuis le pape jusqu'au sacristain, depuis le roi jusqu'au pâtre, tous sont également corrompus[2]. »

Le peuple accourait enthousiaste, frémissant. Le bon empereur Maximilien applaudissait. Les prêtres s'indignaient...



La cathédrale, d'après un dessin à la plume de 1548, de Conrad Morant de Bâle, bourgeois de Strasbourg.
(p. 307.)

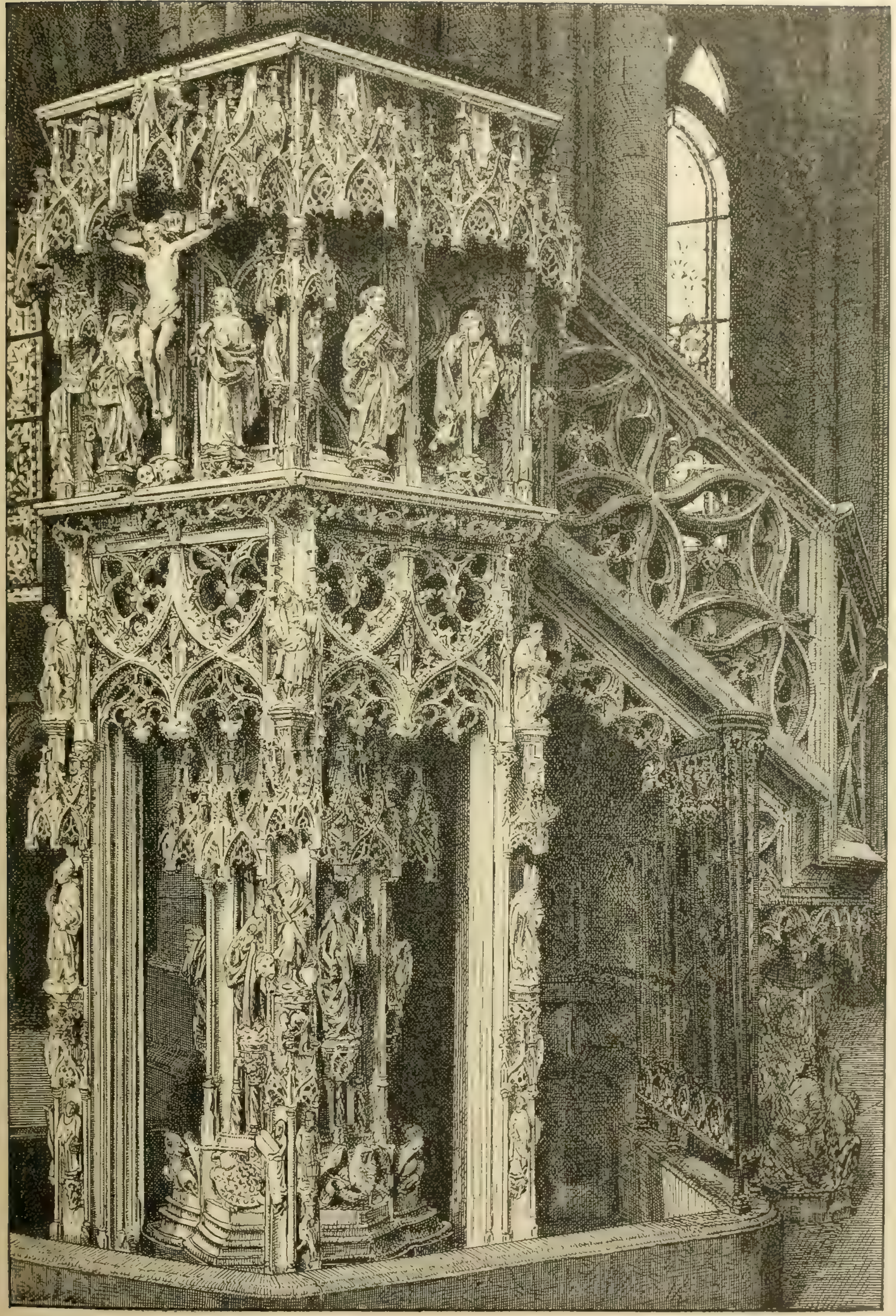
1. Il suffit de rappeler le *Roraff*. C'était une figure tenant à la bouche une sorte de porte-voix, par lequel un homme se faisait entendre. Le jour de Pentecôte (!), pendant que la procession entrait dans l'église, le *Roraff* l'accueillait par des cris, par des chants burlesques, et, après le service, un homme déguisé en cerf, un autre déguisé en « femme sauvage de Geispolsheim » parcouraient l'église, égayant l'assemblée de leurs gambades et de leurs vociférations. A une autre fête religieuse, l'autel était transformé en buffet; on passait la nuit à boire, et on se livrait, dans le sanctuaire, à toutes les débauches. Schmidt, *Histoire littéraire de l'Alsace*, I, p. 350. — Voir sur ces « scandales nocturnes, » sur les « profanations de la cathédrale, » l'ouvrage de l'abbé Dacheux : *Un Réformateur catholique à la fin du quinzième siècle, Jean Geiler de Kaysersberg*, 1876, p. 58-74. — R. Reuss: Jean Geiler de Kaysersberg, un réformateur catholique à la fin du quinzième siècle. (Extrait de la *Revue d'Alsace*), 1877, p. 6, 7. — 2. Schmidt, I, p. 448, 459.

et les mœurs ne s'amélioraient pas. Alors Geiler prédit la révolution qui s'avance. Il commence par une plaisanterie : « J'ai fortement insisté auprès de l'évêque, des prélats, des courtisans pour qu'ils réforment (*reformiren*) les vices : ils ont compris que je leur disais de les défendre (*defendiren*), voilà pourquoi rien n'a changé.... » Après la plaisanterie, la menace : « Notre Seigneur Jésus enverra d'autres Réformateurs, qui comprendront mieux. Ils sont déjà en chemin, avec leurs bulles. Je ne les verrai pas, mais beaucoup d'entre vous les verront. Alors on regrettera de ne pas m'avoir écouté et suivi. Que chacun y pense. Il faut que ça craque [1] » (*es muss brechen*).

Et cependant cette curieuse prophétie ne peut nous faire illusion : Geiler n'est pas un Réformateur. Tauler lui inspire de la défiance. Il est pour le maintien de la philosophie et de la théologie scolastiques. Il fait l'éloge enthousiaste du monachisme [2]. Il ne blâme pas l'usage des dispenses. Très attaché à la doctrine du Purgatoire, grand admirateur du culte de la Vierge et des saints, défenseur convaincu des indulgences, il n'aime pas à voir publier des Bibles allemandes. La Bible n'est que pour les théologiens. A quelqu'un qui lui demande : « Je ne connais pas la Bible, que dois-je faire ? » il répond : « Tu as le *Credo*, le Notre Père, les Dix commandements ; c'est tout ce qu'il te faut pour gagner le ciel [3]. »

Il mourut le 10 mars 1510, et mourut désespérant de la réforme de l'Eglise. C'est son biographe catholique qui dit : « au bout de vingt-trois années, il n'avait obtenu aucun résultat sérieux », et qui ajoute : « aigri par tant de luttes et tant d'efforts infructueux, il en était venu, ce semble, vers la fin de sa carrière, à désespérer de la réforme.... Après s'être demandé s'il y avait quelque espoir de voir la situation s'améliorer, il répond : Non ! d'abord à cause des chefs : ceux qui sont envoyés au concile, évêques, abbés, prévôts, doyens, docteurs ne veulent pas de la réformation ; en second lieu à cause des fidèles, car vous et tous les autres, dans la chrétienté, vous y serez opposés [4]. » Il fut enterré dans la nef de

1. Röhrich, *Geschichte der Reformation im Elsass und besonders in Strassburg*, 1830, I, p. 68. — L'abbé Dacheux cite encore cette autre parole : « Puisque le pape, l'empereur, les rois et les évêques ne veulent pas réformer notre vie, Dieu enverra un homme qui le fera, et qui relèvera la religion déchue. Je souhaite de voir ce jour.... Mais je suis trop vieux. Beaucoup d'entre vous le verront : je vous prie, pensez à ce que je vous dis » (p. 498). Et l'abbé, tout en déclarant que ces prophéties sont d'une authenticité douteuse, ne les déclare pas cependant invraisemblables : « Nous croyons, dit-il, que Geiler put aller jusque-là. » (p. 499.) — 2. Il écrit à Frédéric de Zollern, évêque d'Augsbourg : « Evitez avec soin la société des femmes...vous trouverez des délassements moins périlleux qu'auprès de ces scorpions. » Dacheux, p. 364. Cette phrase révèle l'abîme moral qu'il y avait entre la conception d'un catholique comme Geiler, l'homme du célibat forcé, et celle d'un protestant comme Bucer, l'homme du mariage saint. — 3. Schmidt, I, p. 422, 423. — Dans son *Peregrinus*, Geiler invite le pèlerin à boire de l'eau de la parole divine, renfermée dans le vase de la sainte Ecriture. « Mais, ajoute-t-il, ayez soin de boire celle-là seulement que vous donnera l'*ange du Seigneur*, et de le faire d'après ses avis. Car il est des gens qui boivent de cette eau de l'Ecriture selon leur bon plaisir et sans mesure. Ils ne la prennent pas de la main des *anges de Dieu*, qui sont les prêtres de la sainte Eglise : ils ont la présomption de vouloir expliquer la sainte Ecriture, comme il leur plaît, ainsi que le font les Vaudois, ceux du Libre Esprit, les Bohèmes, et d'autres hérétiques. » Dacheux, *Jean Geiler*, p. 229. — 4. *Ibid.*, p. 500-501.


Henri Armand-Delille

La chaire de la cathédrale. (p. 308.)


Geiler de Kaysersberg. (p. 308.)

la cathédrale, au pied même de la chaire du haut de laquelle il avait prêché pendant vingt-trois ans. Un an avant, Calvin était né : n'était-ce pas nécessaire [1] ?

VII

J'achève ma promenade dans le vieux Strasbourg du moyen âge, à travers les rues, devant les maisons qui peuvent le mieux imprégner mon imagination de cette couleur locale, nécessaire pour peindre les hommes et les choses du seizième siècle. Tantôt je ferme les yeux pour évoquer ce qui a disparu, tantôt je les ouvre pour contempler, j'allais dire pour savourer (tant il est facile d'échanger les impressions des sens) ce qui reste.

Faisons le tour de la cathédrale.

Du chevet part la *Brüderhofgasse* (rue des Frères). Au N° 5 habitait Geiler. C'est ici qu'il reçut son ami Wimpheling [2]. La maison à côté, avec sa porte gothique (N° 7), fut ensuite habitée par Zell. Juste derrière les maisons de Geiler et de Zell, en suivant la rue du Tonnelet-rouge (*Rothfässelgasse*) et la rue des Juifs (*Juden-Gasse*), on arrive à la rue des Echasses (*Stelzen-Gasse*). Au N° 5, restauré, c'est-à-dire modernisé depuis peu, habitait Hédion. De ce côté de la ville il ne reste plus que l'emplacement de l'église Saint-André (aujourd'hui manutention militaire), où fut célébré le culte de l'Eglise française, de 1553 à 1563, l'emplacement de la maison de Jacques Sturm (dans la rue Brûlée) et

1. M. R. Reuss (*Jean Geiler*, p. 11) a dit de Geiler : « Il ne fut donc aucunement un précurseur conscient et actif du grand mouvement du seizième siècle. Tout au plus pourrait-on dire qu'il en fut l'avant-coureur inconscient et surtout involontaire. » — Cette affirmation est non pas contredite, mais complétée, par celle-ci de Karl Ott, *Ueber Murners Verhältniss zu Geiler*, p. 98-100 : « L'influence de Geiler se laissait encore fortement sentir à l'époque où la Réformation pénétra à Strasbourg.... Geiler et Murner exercèrent, je le crois, une influence positive avec leur libre critique de la mauvaise administration ecclésiastique ; ils poussèrent le courant en avant, qui grossit si rapidement, quand les prédicateurs de la Réforme parurent. Geiler avait un grand peuple autour de sa chaire, et ses discours en excitaient l'enthousiasme.... Il resta quelque chose des discours de Geiler dans le cœur des bourgeois.... Les intérêts de la nouvelle doctrine trouvèrent à Strasbourg un sol mieux préparé qu'ailleurs... un public enthousiaste ; une sympathie fanatique entoura les nouveaux prédicateurs.... On vit les défauts que Geiler avait dénoncés, que Murner avait satirisés. Certainement Geiler et Murner ont préparé ces sentiments. Geiler n'était pas oublié. On en appelait à son autorité.... Murner ne fut pas sans influence sur Hans Sachs.... » — 2. *Bulletin*, XIX-XX, 1870 et 1871, p. 49.

l'emplacement du poêle des tailleurs[1] (angle de la rue du Dôme et de la rue Brûlée).

En face de la cathédrale, se trouve une entrée de la brasserie du Dauphin ; la vraie entrée est dans la rue parallèle du Fossé des tailleurs (*Schneider-Graben*), et cette maison est souvent indiquée comme ayant été le poêle des Tailleurs. En réalité c'est une très vieille maison, où l'on trouve encore un escalier en bois avec de riches sculptures, et, dans une petite tourelle, un escalier à vis, dont la corde habituelle est remplacée par trois colonnettes, si délicatement minces, qu'elles ressemblent à trois cordes. Au moment où j'admire, arrivent des paysans avec leurs costumes noirs et rouges, gilets rouges, revers rouges de la redingote, et la taille au milieu du dos. C'est une jolie vision du seizième siècle.

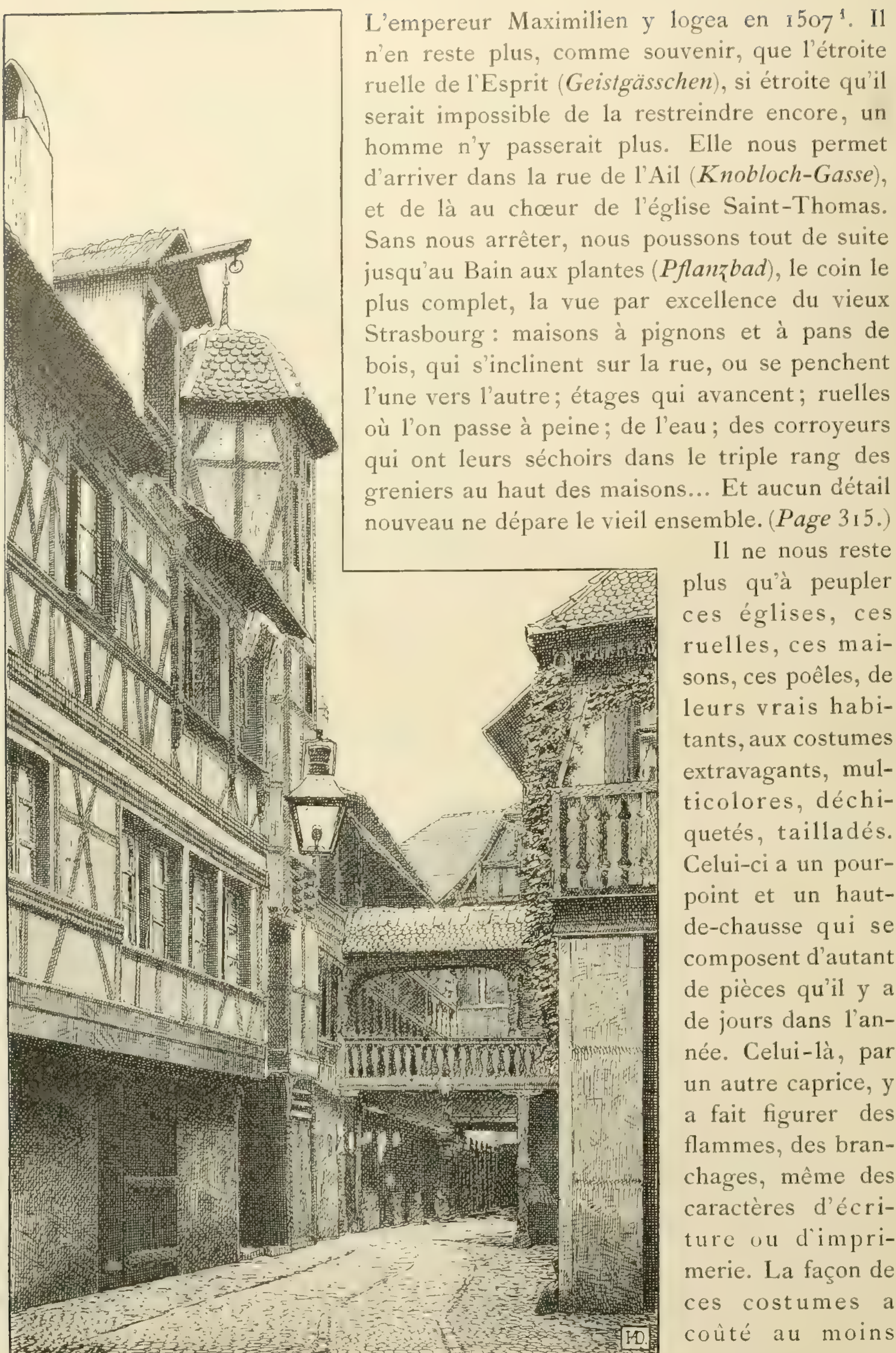
De l'autre côté de la cathédrale est le *Frohnhof*.

De la place de la cathédrale descend la rue du Maroquin (*Korduangasse*), qui a encore quelques maisons à balcons et à encorbellements. Elle conduit au Marché aux cochons de lait (*Ferkel-Markt*), qui n'a pas encore perdu tout droit à sa réputation d'un des coins les plus pittoresques du vieux Strasbourg. Il suffit de se placer, pour le regarder, au vrai point de vue.

Passons l'eau, sur le pont. Ce n'est pas un des ponts, extérieurs, de 1300, couverts, flanqués de tours très élevées, et formant une partie de l'enceinte de la ville, à l'entrée de la rivière Ill dans Strasbourg, et dont trois tours subsistent encore actuellement. Ceux-là ont été démolis en 1774[2]. A l'entrée du pont du Corbeau, refait en 1890, de chaque côté, deux grands bâtiments ont encore cependant un certain air antique : à gauche le Musée industriel (*Gewerbe-Museum*), construit comme Grandes Boucheries (*alte Metzig*), en 1587, et à droite les Halles (l'ancien *Kaufhaus*, ou Douane), vieux bâtiment en partie du quatorzième siècle[3]. De l'autre côté du pont, à gauche, quai des Bateliers (*Schiffsleute*) N° 1, est l'Hôtel du Corbeau (*Restauration zum Raben*), le type des hôtels du moyen âge, où descendaient les grands, les princes[4]. Tout l'intérieur de la longue cour est parfaitement conservé, et l'œil est séduit par ce tableau si pittoresque, dans la richesse de ses vieux bois, de ses sculptures, toujours couleur sépia, avec des perspectives inattendues sur deux galeries, sortes de petits ponts en bois, qui mènent d'un corps de logis à l'autre. (*Page* 314.)

Nous revenons jeter un coup-d'œil sur le quai Saint-Thomas (*Thomas-Staden*). Au N° 5 fut signée la formule de Concorde, 1563 ; c'était le poêle de la corporation des Tonneliers[5]. — Au N° 7 était l'Hôtel du Saint-Esprit, depuis 1306.

1. Comme bourgeois et artisans étaient répartis en tribus ou corporations, le *poêle* était pour les citoyens, tandis que l'hôtellerie était pour les étrangers. En 1526, on pouvait faire à ce *poêle* des tailleurs un bon repas composé de pain, de vin, de rôti, de salade, de fromage et de fruits pour un schelling, quatre sols, à peu près un franc de notre monnaie. Seyboth, p. 225, 248. — 2. Schmidt, p. 83. — 3. *Ibid.*, p. 138. — 4. L'empereur Charles-Quint n'y a pas logé. Le 19 septembre 1552, il mit pour la première fois le pied sur le territoire de la république. Jacques Sturm alla le recevoir à Kehl. Mais cette première et dernière visite ne fut pas longue. Une chronique raconte qu'à peine eut-il dîné, l'empereur monta à cheval et partit par une pluie battante, refusant de passer la nuit. R. Reuss, article du *Elsass-Lothringer Familienkalender*, 1899. — 5. Seyboth, p. 502.

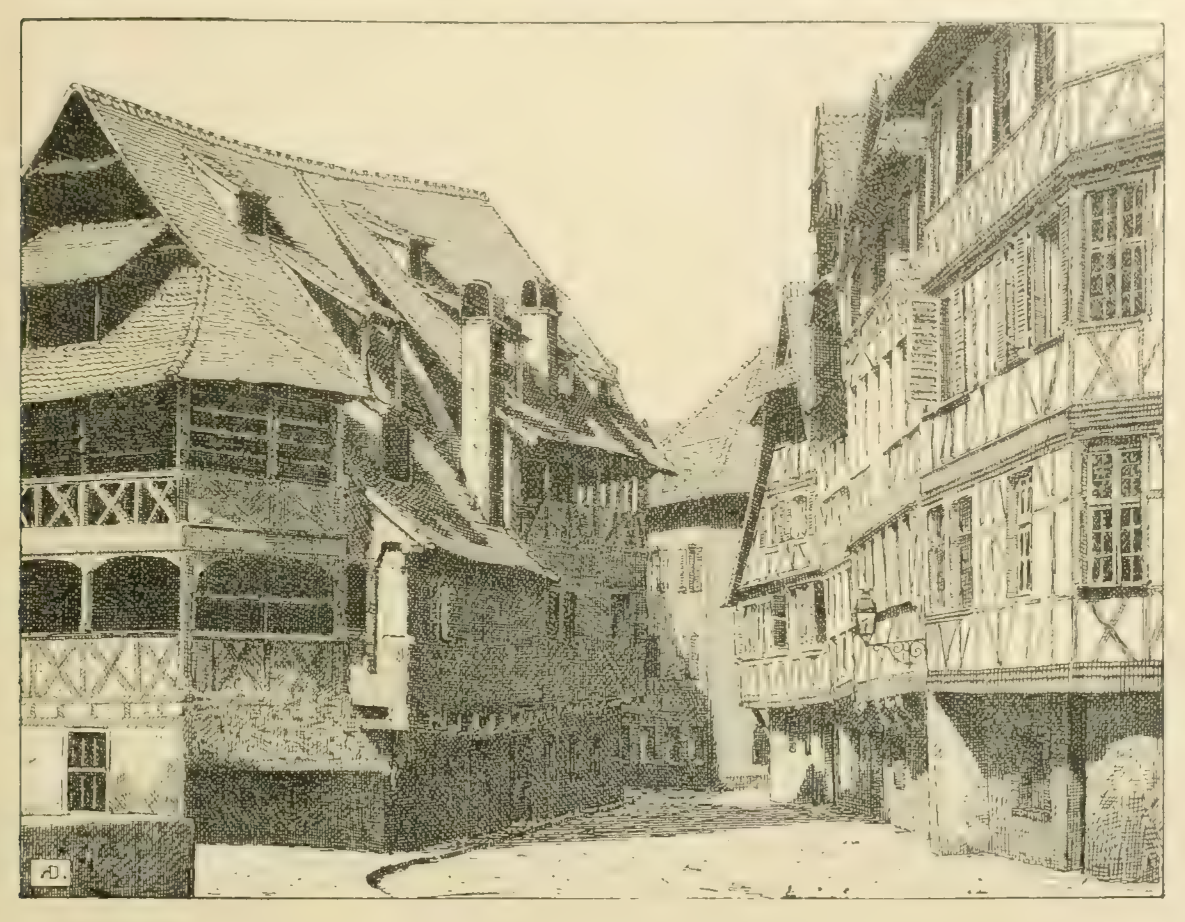

L'hôtel du Corbeau. (p. 313.)

L'empereur Maximilien y logea en 1507[1]. Il n'en reste plus, comme souvenir, que l'étroite ruelle de l'Esprit (*Geistgässchen*), si étroite qu'il serait impossible de la restreindre encore, un homme n'y passerait plus. Elle nous permet d'arriver dans la rue de l'Ail (*Knobloch-Gasse*), et de là au chœur de l'église Saint-Thomas. Sans nous arrêter, nous poussons tout de suite jusqu'au Bain aux plantes (*Pflanzbad*), le coin le plus complet, la vue par excellence du vieux Strasbourg : maisons à pignons et à pans de bois, qui s'inclinent sur la rue, ou se penchent l'une vers l'autre; étages qui avancent; ruelles où l'on passe à peine; de l'eau; des corroyeurs qui ont leurs séchoirs dans le triple rang des greniers au haut des maisons... Et aucun détail nouveau ne dépare le vieil ensemble. (*Page* 315.)

Il ne nous reste plus qu'à peupler ces églises, ces ruelles, ces maisons, ces poêles, de leurs vrais habitants, aux costumes extravagants, multicolores, déchiquetés, tailladés. Celui-ci a un pourpoint et un haut-de-chausse qui se composent d'autant de pièces qu'il y a de jours dans l'année. Celui-là, par un autre caprice, y a fait figurer des flammes, des branchages, même des caractères d'écriture ou d'imprimerie. La façon de ces costumes a coûté au moins

1. Seyboth, p. 505.

deux fois autant que le drap. Tout à la fin du quinzième siècle (1492), la mode est aux vêtements collants, et ils finissent par atteindre une telle indécence que le magistrat intervient. Du reste, les femmes ne sont pas beaucoup plus réservées, et



Le Bain aux plantes. (p. 314.)

leur luxe est excessif. Les grandes dames se décollettent outrageusement; les femmes d'artisans ou de paysans se parent de voiles valant cinq ou six florins, de ceintures d'or valant trente à quarante florins. Jusqu'à ce que la mode change, et qu'après avoir fait la guerre aux vêtements collants, le magistrat se voie dans la nécessité de faire la guerre aux vêtements amples, si amples qu'ils flottent[1] (1568).

1. Seyboth, p. 228, 230. Il y a lieu ici de constater l'influence de la Réformation sur les mœurs. Dans son livre curieux sur la *Justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg, au seizième et au dix-septième siècle*, 1885, M. R. Reuss arrive à cette conclusion : « Le seizième siècle fut réellement parmi nous un âge d'or pour la morale publique et privée. » p. 187. Et il en donne cette preuve remarquable : « En relevant sur les listes de l'état civil le chiffre des naissances illégitimes de chaque année, on s'assure combien la pureté des mœurs devait être générale à cette époque.... La proportion moyenne des naissances illégitimes, relativement aux autres, est d'*une* seulement sur *quatre-vingt-dix* à *cent cinquante* naissances. Elle était infiniment moindre encore avant le déchaînement des guerres de la fin du seizième siècle, puisqu'en 1581 on ne comptait qu'*une seule* naissance illégitime, pour *deux cent trente-trois naissances* légitimes. » p. 191-193. Or on sait qu'aujourd'hui le nombre des naissances illégitimes forme le quart, quelquefois le tiers, quelquefois la moitié environ du nombre total des naissances.

Il ne faut pas toutefois être dupes de ces excentricités, ou de ces orgies de luxe, de soie et de velours. Sans doute à ce moment tout est excessif. Il y a de grands vices et de grandes vertus, des échoppes et des cathédrales ; et c'est extrêmement pittoresque. Mais enfin la réalité, c'est le quartier du Bain aux plantes, coloré lui aussi, certes, avec des lignes qui nous font rêver, qui nous ravissent par leurs heurts ou leurs enchevêtrements imprévus,... et malgré tout, c'est miséreux.

Les peintres sont dans l'extase. Qui voudrait y habiter ? Encore, toujours, quel bonheur que le bon vieux temps ne soit plus !

VIII

Ni les Tauler, ni les Geiler n'ont pu l'empêcher de s'effondrer. Certes, ils étaient grands, leurs caractères ; elles étaient belles, leurs âmes. C'étaient des saints, et pas les seuls, représentant d'autres saints, qui avaient essayé de réformer le catholicisme par la piété et par la morale. Nous les saluons avec respect. Plus encore que les poêles et les cathédrales, ces héros chrétiens nous attirent vers l'époque où ils vécurent. Et cependant ils ont échoué. Geiler a échoué comme ses deux amis, aussi célèbres que lui, et dont la vie est inséparable de la sienne, Brant et Wimpheling. — Il a échoué ce Sébastien Brant, né en 1457, dans la taverne de son père, au *Lion d'or*, dans la rue d'Or. Il publia, en 1494, son fameux poëme, « la Nef des fous, » qui fit de lui le plus populaire des littérateurs et des moralistes. Il frappait les vices, et fort. Geiler emprunta à cette « Nef des fous » les textes de toute une série de sermons de Carême. Mais s'il s'est plaint du clergé, Brant n'a jamais attaqué l'Eglise. Au contraire, il ne veut corriger les mœurs du peuple que par une propagation plus efficace de la piété catholique. Et au moment où la Réformation éclatait, il fut heureux de mourir, le 10 mai 1521 [1]. — Il a échoué ce Wimpheling, qui eut Geiler « pour maître de sa jeunesse, pour hôte et ami de son âge mûr, pour consolateur de sa vieillesse, » et qui fut surnommé *Pædagogus Germaniæ*. Né à Schlestadt, le 25 juillet 1450, il attaqua vivement le népotisme papal, l'impudicité du clergé, son avidité, son avarice ; il osa dire que le monachisme ne constituait pas un état supérieur de la piété. Lorsque Luther entra en lutte contre Tetzel, il applaudit, et même il fut un moment dénoncé comme hérétique, lui le chantre enthousiaste de l'immaculée conception. Son orthodoxie l'emporta bientôt. Dans la querelle entre Reuchlin et les Dominicains, il refusa de se prononcer. Lui aussi était un de ces hommes, qui, selon le mot de Gœthe, « reculent d'épouvante devant les esprits qu'ils ont évoqués. » Il adressa à Capiton une lettre indignée, en apprenant qu'il prêchait contre le culte de la Vierge. Et quel ne fut pas son effroi, quand il vit une tentative faite, à Schlestadt même, pour y introduire la Réforme ? Il ne respira de nouveau qu'après la sanglante victoire remportée sur les paysans,

1. Schmidt, *Histoire littéraire*, I, p. 236, 332. R. Reuss, *Vieux noms*, etc., p. 92-101.

quand les prédications luthériennes furent interdites, et les anciennes cérémonies rétablies. Il mourut le 17 novembre 1528 [1].

Tous ces mystiques et tous ces critiques, tous ces saints et tous ces moralistes strasbourgeois [2], pas les moindres certes dans la chrétienté, ont échoué. Pourquoi donc ?

Ils voulaient restaurer l'Eglise, ils ne voulaient pas la réformer ; restaurer la piété, la morale, et non réformer la doctrine, le dogme. Et l'histoire, refusant de se prêter aux fantaisies de théologiens plus ou moins modernes, nous l'enseigne de sa voix, toujours la même à travers les siècles : la doctrine, c'est la source ; vouloir un fleuve pur, tout en conservant la source impure, c'est une chimère.

Il était temps qu'à la Réformation par le mysticisme, et à la Réformation par la morale, succédât la seule Réformation, vraiment mystique et morale, la Réformation par la doctrine, celle des Luther, des Zwingle et des Calvin.

Et tandis que la nuit se fait sur le vieux quartier du Bain aux Plantes, ma pensée ne voit plus que les deux pierres, la tombe et la chaire : une tombe dans laquelle est descendu le catholicisme, une chaire dans laquelle va monter la Réformation.

1. Schmidt, *Histoire littéraire,* I, p. 84-99. R. Reuss, *Vieux noms*, p. 160-170. Rathgeber, « Un humaniste du seizième siècle. » *Bulletin*, XVIII, 1869, p. 561-572, et XIX-XX, 1870 et 1871, p. 49-58. — 2. On ne saurait les confondre avec les Réformateurs avant la Réforme : car, s'ils furent Réformateurs, et ils le furent, ce fut malgré eux. Dans une lettre du 11 novembre 1524, Wimpheling illustre curieusement cette situation. Son disciple préféré, Jacques Sturm, penchait de plus en plus vers les idées nouvelles. Wimpheling l'avertit. Et il raconte la scène qui se passa : « Il me paraît être complètement rempli du poison wicliffite. Je lui en ai fait l'observation. Mais il m'a répondu : *bin ich ein ketzer, so hant ir mich zu einem gemacht* (si je suis un hérétique, c'est vous qui m'avez rendu tel). Il m'a forcé au silence. » (Induxit mihi silentium.) Baumgarten, *Jacob Sturm,* Rede, p. 27, n. 8.



TROISIÈME PARTIE

Strasbourg et la Réformation.

I

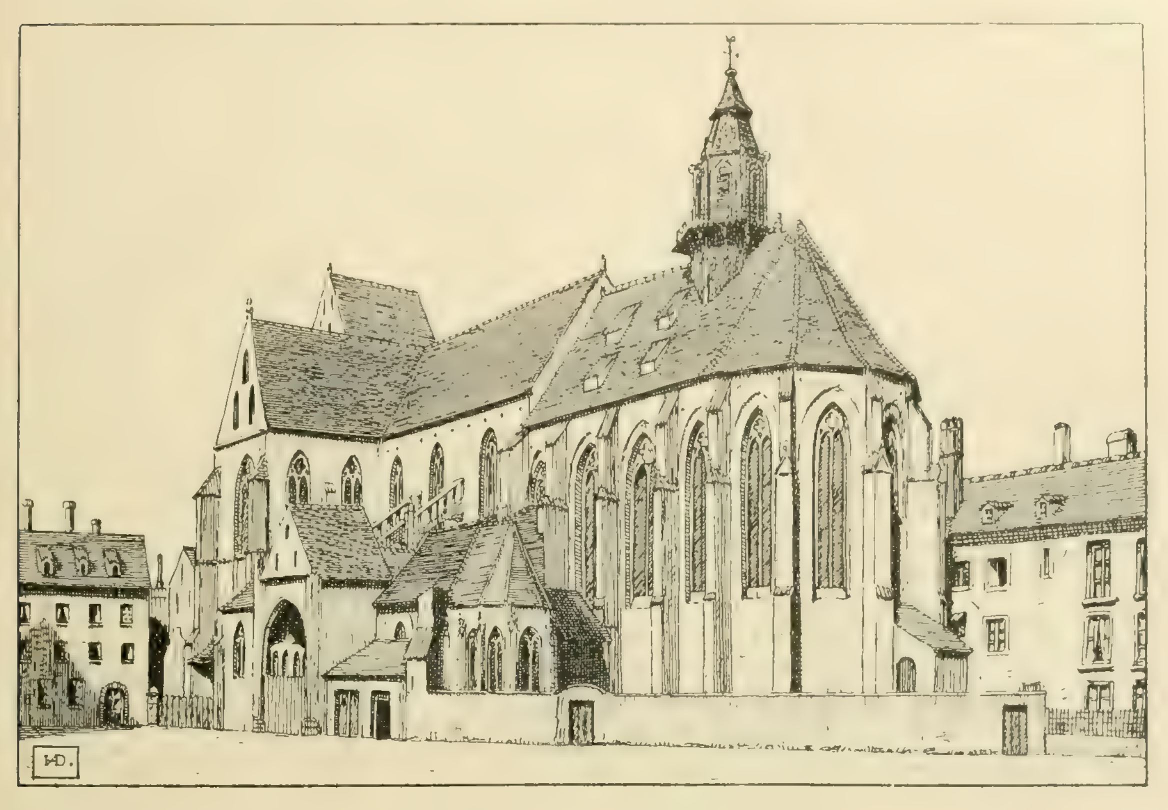


HEUREUSEMENT, un coin de ce Strasbourg, encore moyen âge et déjà Réformation, est assez bien conservé : installons-nous. L'Hôtel de France est une vieille maison canoniale, toujours reconnaissable à quelques fenêtres presque carrées, autrefois divisées par une « croisée, » dont les quatre points d'attache n'ont pas encore complètement disparu [1].

Vis-à-vis, est la vieille église qui porte le nom presque ironique de Saint-Pierre-le-Jeune [2] (*Page* 319), un amas incohérent, mais combien pittoresque ! de petites chapelles accrochées à la nef ou au chœur, de vieilles bâtisses, à toutes les hauteurs, sur tous les plans, dans tous les styles, et de toutes les dimensions. « En pénétrant par la petite porte, à côté de la pharmacie de « la Fleur, » l'on est subitement transporté à plus de six siècles en arrière. Par un étroit passage, entre des murs antiques garnis de contreforts, l'on arrive dans le cloître, situé au nord de la nef, où l'on remarque encore quelques charmantes colonnettes du onzième et du douzième siècle [3]. » Bientôt on est dans la *chapelle des Zorn* [4], une des familles célèbres de Strasbourg, et dont l'histoire est mêlée d'une façon intime, et quelquefois sanglante, à l'histoire politique de la cité. De vieilles

1. « Jusqu'à la Révolution, la maison fut habitée par les chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune ; peu après nous y trouvons l'auberge : *A la pièce de quinze sols* (on y dînait sans doute à ce prix modique), qui fut convertie, en 1827, après la restauration de l'ensemble, en l'Hôtel de France. » Seyboth, p. 17. — 2. Il est possible que, dans quelque temps, elle ne le mérite que trop; on procède en effet à sa restauration.... Qu'aurait dit Capiton, en voyant réapparaître, dans ce luxe de couleurs et de dorures, toutes ces statues ? Peut-être ce que m'a dit un des plus fidèles Strasbourgeois actuels : « Tout homme de goût est saisi d'horreur en voyant ce chef-d'œuvre d'un architecte badois moyenageux, ces murs peints en rouge et blanc, qui déjà coulent sous l'influence des brumes d'hiver, et ces pauvres statues de saints, si beaux en grès des Vosges, auxquels on a mis des robes vert-pomme et vermillon, avec des couronnes d'or sur la tête. » — Voir : *Urkundliches über die Jung-Sankt-Peter-Kirche und Gemeinde.* I. Theil, 1888, p. 6. — 3. Seyboth, p. 47. — 4. Un témoin curieux de ces fameuses querelles des Zorn avec les Mullenheim, était l'ancien Hôtel de ville, la Pfalz (*Page* 375), avec ses hauts pignons, ses tourelles élancées, qui s'élevait sur l'antique place Saint-Martin, (puis Marché-aux-herbes, puis place Gutenberg). On avait choisi un terrain neutre et on aurait même établi deux escaliers, l'un pour chaque parti, qui ainsi ne se rencontraient que dans les salles de séance. L'édifice fut restauré en 1501. Seyboth, p. 531. L'histoire des deux escaliers est contestée dans *Strassburg und seine Bauten, herausgegeben vom Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen,* 1894, p. 256.

tombes, dont la plus récente date de 1505, sont dressées contre les murs : évêques, chanoines, chevaliers, et une ou deux *domicellæ* égarées, se tiennent debout et vous regardent. Et quand on revient sur la place, sortant de cette ombre, non



Saint-Pierre-le-Jeune. (p. 318.)

seulement des cloîtres et des chapelles, mais du temps et de l'histoire, on est initié ; la vue et l'imagination sont au point.

Il n'y a plus qu'à se promener sur la place, entre l'église et la demeure canoniale. Avec ses arbres, elle a conservé un peu et même beaucoup de son vieil aspect claustral et recueilli. La rêverie y est singulièrement facile. Qui donc passe avec la robe et le bonnet de docteur, se dirigeant, à pas graves, vers l'église ? C'est Capiton, le premier pasteur de Saint-Pierre-le-Jeune. Nous étions en plein moyen âge : nous sommes maintenant en pleine Réformation.

II

Rendons-nous immédiatement à ce que l'on peut considérer comme son berceau, la chapelle Saint-Jean, dans la cathédrale.

Au XVI[e] siècle le plus simple aurait été de passer par le grand portail latéral, dit de Saint-Laurent, et si nous nous étions présenté, le 9 novembre 1523, à huit heures du matin, nous n'aurions pas été seul. Toute la place était remplie d'une foule bruyante, excitée, qui saluait de ses cris… le cortège nuptial d'Antoine Firn,

curé de Saint-Thomas! Nous avons une lettre de Nicolas Gerbel, écrite le même jour, à l'heure même, et qu'il faut lire: « Maître Antoine, ancien curé de Saint-Etienne, maintenant pasteur à Saint-Thomas, a vécu pendant plusieurs années avec une personne, qui habitait chez lui, selon l'immoralité papistique. Il s'est marié avec elle il y a quelques jours. Il a annoncé son mariage au peuple publiquement du haut de la chaire. Aujourd'hui, au moment même où j'écris, devant la porte de la chapelle Saint-Laurent, après un discours du D[r] Zell au peuple pour recommander le mariage des pasteurs, le cortège nuptial s'avance: deux respectables mères de famille conduisent la fiancée et une foule de toute classe, témoignant une extraordinaire satisfaction, forme la suite. C'est huit heures du matin, et bien que ce soit sitôt, une foule accourt pour voir ce spectable nouveau, inouï. Les papistes murmurent; les chrétiens tressaillent de joie. Du milieu du peuple une voix crie: « Il a bien fait! Dieu lui accorde mille bonnes années! » Crois-moi, beaucoup suivront cet exemple, qui déjà, il y a quelques mois, se sont fiancés à de jeunes filles[1]. »

Mais laissons la foule, faisons le tour et entrons par le grand portail. Le bas côté de gauche conduit directement au transept nord, à gauche du chœur. C'est ici la plus vieille partie de la cathédrale, la partie romane. En face de nous, et, dans l'axe du bas côté, est une porte gothique, qui par cinq marches nous fait descendre dans une chapelle plus petite, plus abaissée, la chapelle Saint-Jean. A droite est la tombe de l'évêque Conrad de Lichtenberg; en face est l'autel, qui se voit déjà du bas côté. Devant cet autel a été célébré, en 1524, la première « messe allemande, » c'est-à-dire le premier acte de culte protestant.

Pourquoi ici? Dans les cathédrales du moyen âge, il y a en général deux églises distinctes: celle du clergé, qui a son centre dans le chœur, et qui est d'ordinaire fermée par un jubé, et l'autre, l'église de la communauté paroissiale, rattachée à la cathédrale. Le centre de l'église de cette communauté était la chapelle Saint-Laurent, à gauche du transept; de là le rôle que cette chapelle joue dans les origines de la Réformation strasbourgeoise. Ce fut l'église de Geiler de Kaysersberg, puis de Mathieu Zell[2].

Mais, la foule accourant de plus en plus, cette chapelle se trouva trop étroite. On lui adjoignit la partie adjacente du transept, ainsi que la chapelle Saint-

1. Voir W. Horning, *Kirchenhistorische Nachlese oder Nachträge zu den Beiträgen zur Kirchengeschichte des Elsasses*, etc., 1891 (d'après Adam, *Vitae theologorum*, Art. Zell). — 2. Elle n'existe pour ainsi dire plus, car, en 1698, elle fut divisée en deux sacristies. Mais son magnifique portail subsiste, représentant le supplice de son patron. Et c'est le lieu de citer au moins le nom de l'homme qui le fit construire et dont l'histoire est inséparable de l'histoire de Geiler, de Sturm et de la ville, Pierre Schott, « incontestablement le premier personnage de la République à la fin du XV[e] siècle.... Sous son administration fut rédigée la dernière constitution de Strasbourg, en 1482.... Il eut la principale part à l'érection de l'office de prédicateur, et il ne recula devant aucun sacrifice pour en assurer la durée. Enfin la chapelle de Saint-Laurent [pas celle qui porte ce nom aujourd'hui, mais celle qui sert de sacristie, et qui est décorée du portail où se trouve représenté le martyre de Saint-Laurent], construite du temps qu'il était directeur de la fabrique de la cathédrale, est un monument de son zèle et de sa piété.... L'une des trois filles de Schott devint la grand'-mère du fameux Jacques Sturm. » Dacheux, p. 285.

Martin (1520); et c'est cet ensemble de locaux, pour lesquels l'autel de Saint-Jean était facilement visible, qui finit par prendre le nom général de chapelle Saint-Laurent[1].

L'autel de Saint-Jean! c'est donc à ses pieds qu'a jailli la source du culte réformé, de ce fleuve liturgique qui allait féconder tant de terres chrétiennes et protestantes, Genève, et toute la France. Ces eaux sont arrivées jusqu'à nous, bien que, il faille le reconnaître, dans ce long parcours, qui devait les porter de toute la messe avec ses superstitions au simple sermon avec ses abstractions, elles aient perdu quelque chose de leur saveur et de leur richesse[2].

III

Et cependant plus importante que la chapelle Saint-Laurent est l'église Saint-Thomas[3], le vrai centre du protestantisme strasbourgeois au seizième siècle. (*Pages* 322, 323, 325.)

Comme autour de Saint-Pierre-le-Jeune, ici aussi, il y a une place entre l'église et les maisons canoniales, qui non seulement bordent la place, mais s'étendent dans quelques-unes des rues voisines[4]. Il y avait vingt-quatre prébendes.

Après la place qui borde l'église de Wittenberg, où furent affichées les fameuses thèses de Luther, après la rue des Chanoines, à Genève, où habita Calvin, rien, dans le monde de la Réformation, n'égale l'intérêt qu'offre la place de Saint-Thomas. (*Page* 322.) Elle est plus importante que la place du Münster à Zurich. Non pas que, personnellement, les Réformateurs de Strasbourg aient été supérieurs à Zwingle. Mais ici il y eut plus que quelques hommes : il y eut un esprit, l'esprit de la conciliation entre luthériens et réformés.

La vieille église, commencée en 1031, remaniée de siècle en siècle, avec sa tour carrée caractéristique (en partie du douzième siècle, en partie du quatorzième), se dresse, non pas un simple édifice, mais, comme Saint-Pierre-le-Jeune et presque toutes les églises de cette époque, une réunion intéressante d'édifices, romans et gothiques, preuve de la vie de ces pierres, qui se pliaient à tous les goûts, et s'accommodaient à tous les nouveaux besoins comme à toutes les idées nouvelles. — En dedans (écrit un de ses admirateurs, il faut dire un de ses amis, qui a vécu avec elle, éruditement et cordialement, pendant des années), « la nef, de 1330, est une œuvre admirable, qui doit exciter l'étonnement, non seulement des connaisseurs, mais de tous les spectateurs, dont l'œil est capable de saisir la beauté et la hardiesse des formes[5]. » C'est l'écolâtre Erlin, qui érigea ces pilastres si

1. Julius Smend, *Der erste evangelische Gottesdienst in Strassburg*, 1897. p. 15-17. — 2. Voir plus loin. — 3. « La plus importante, par ses dimensions, après le Dôme, » *Strassburg und seine Bauten*, p. 241; « le plus intéressant de nos temples après la cathédrale, » dit Schmidt, p. 115. — 4. « Longtemps les chanoines de Saint-Thomas avaient vécu en commun, comme ceux du grand chapitre; au quatorzième siècle, ils partagèrent leurs revenus en prébendes, et allèrent habiter des maisons, ou *cours claustrales*, situées dans le voisinage de l'église, et dont plusieurs portent encore les traces de leur antiquité. » Schmidt, p. 117. — 5. L. Schneegans, *L'église de Saint-Thomas à Strasbourg et ses monuments*, 1842, p. 126, 128.

élégants, si hardis, si souples, si légers, et dont la force soutenait la plus énorme et la plus lourde des charpentes. Les piliers d'Erlin sont dignes du portail d'Erwin[1]. Privé de Saint-Thomas, Strasbourg ne serait pas plus Strasbourg que s'il était privé de sa cathédrale.

Saint-Thomas. (p. 321.)

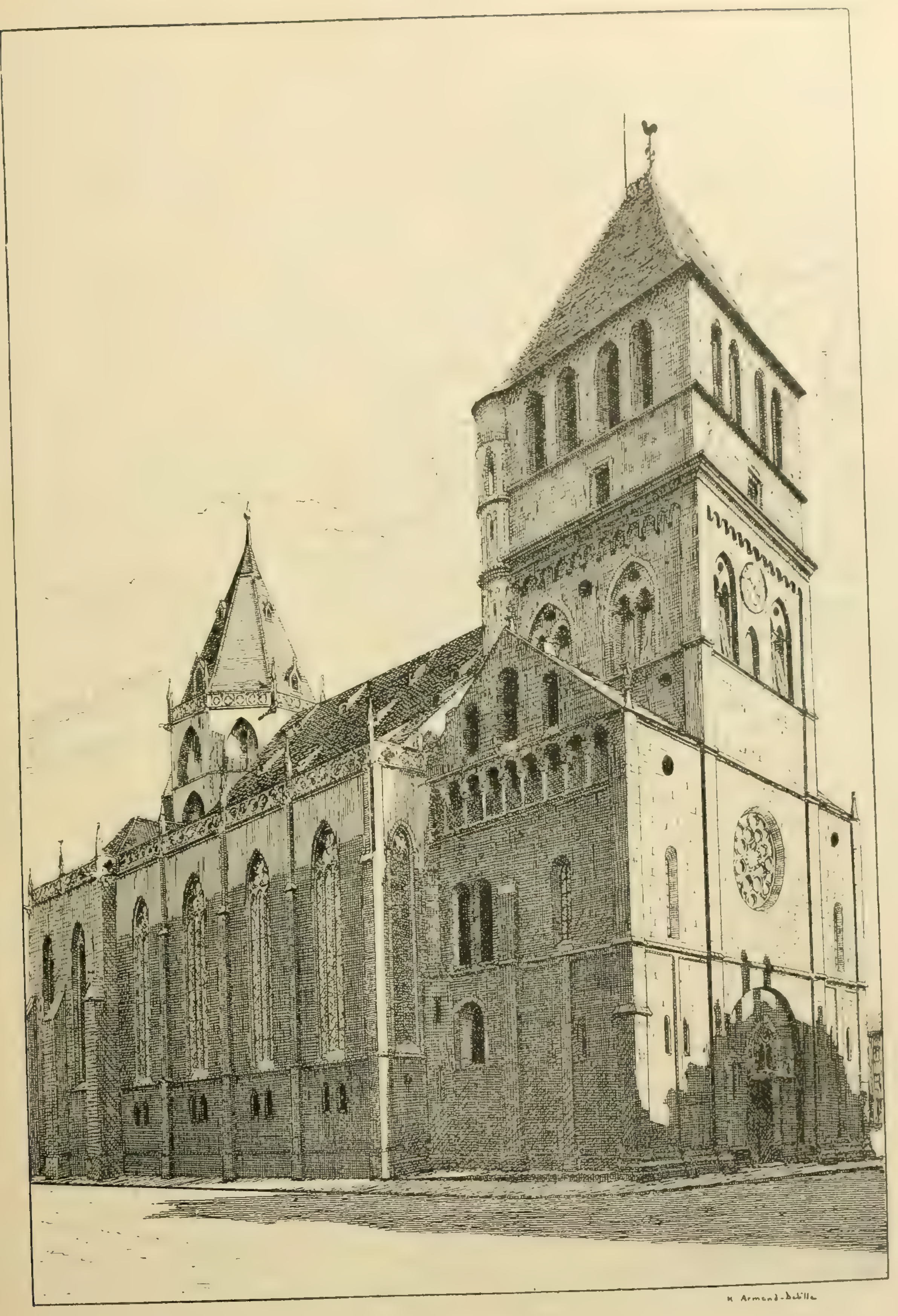
C'est Saint-Thomas qui a fait la Réformation, par l'action de ses principaux chanoines, par sa transformation en un riche foyer, d'où sortirent les idées sages, les volontés fermes, les sentiments modérés, les systèmes pédagogiques, avec tous les hommes et toutes les ressources pour exécuter toutes les réformes[2].

La Réformation strasbourgeoise s'était opérée sous l'impulsion démocratique. Le rôle du gouvernement fut de modérer le mouvement, quelquefois le retenant, quelquefois le favorisant. Strasbourg religieux profita de la merveilleuse sagesse de Strasbourg politique[3].

Mais si le peuple fut la force, et si le gouvernement fut la sagesse, Saint-Thomas fut l'esprit, l'idée, la conception directrice.

Tout de suite le Chapitre avait été divisé, et la majorité avait accepté la Réforme. Dès 1528 et 1529, grâce au gouvernement, la lutte entre les deux partis

1. L. Schneegans, *Ibid.*, p. 63. — 2. Dr G. C. Knod, *Die Stiftsherren von St. Thomas zu Strassburg* (*1518-1548*). Ein Beitrag zur Strassburger Kirchen- und Schulgeschichte, 1892. — 3. La population était divisée en trois classes : les *nobles*, répartis en dizaines, plus tard réduites à une seule, et qui avaient le droit de bourgeoisie; les *bourgeois*, obligés de s'affilier aux tribus des corps de métiers, restant ainsi mêlés aux artisans ; les *artisans*, répartis en tribus dont le nombre a varié de dix à vingt-huit. Les maisons, propriétés communales affectées à ces tribus, étaient les « *stuben.* » Le Magistrat se composait des trois Conseils, les XIII, les XV et les XXI, nommés à vie et qui formaient le gouvernement permanent, et du Grand et du Petit Sénat. Tous ces Conseils étaient formés de nobles et de plébéiens. L'*ammeistre* (un plébéien) exerçait le pouvoir exécutif et ne pouvait être réélu qu'au bout de cinq ans. Il convoquait le Sénat, lui soumettait les affaires, votait le premier. Enfin, quatre *stettmeistres* (nobles) présidaient le Sénat, chacun pendant trois mois, durant lesquels il était le stettmeistre-régent. Telle était la constitution de 1482. Voir Dacheux, Pièces justificatives, nº X, p. LXXXV-LXXXVII. Les origines de cette constitution remontent à l'année 1334. (Voir Schmidt, p. 35 et ss.; p. 54). L'*ammeister* ou *ammanmeister* était le maître des métiers. Ce mot vient d'un ancien mot allemand *amma*, travail, d'où *amman*, ouvrier. *Ibid.*, p. 32 et n. 2. — Cette constitution admirable était jurée, chaque année, lors du renouvellement du Sénat, au mois de janvier, par la bourgeoisie entière réunie devant la cathédrale. Le jour où cette cérémonie avait lieu s'appelait le *Schwoertag*, et la charte elle-même le *Schwoerbrief*. *Ibid.*, p. 54, 55 et n. 1.



Saint-Thomas. (p. 321.)

était terminée. Chacun gardait sa liberté, mais les chanoines catholiques ne résidaient pas en ville. A partir de 1529, et sous la direction de Bucer, la grande transformation acheva de s'accomplir, peut-être l'œuvre la plus importante du grand et habile Réformateur. La messe est abolie. On commence à enseigner les mathématiques, la poétique. Bédrot, le professeur de grec, est nommé chanoine, 1529, le premier chanoine présenté par le Magistrat. Il mourut en 1541[1].

Dix ans plus tard, en 1539, paraissait le Statut municipal, du 9 septembre[2]. Désormais les vingt-quatre canonicats ne devaient plus être des sinécures. Ils étaient destinés à des travailleurs, dont un examen solennel aurait attesté les connaissances, et qui seraient capables de servir l'Eglise, soit comme pasteurs, soit comme professeurs. Il fallait aussi souscrire à la Confession de foi, dite Tétrapolitaine[3].

C'est au nom de Christ, dans l'intérêt des âmes, de l'Eglise et de l'école, que le Chapitre de Saint-Thomas avait ainsi résigné ses privilèges. Mais à ce moment même, Saint-Thomas restait bien strasbourgeois, c'est-à-dire une institution ancienne et moderne, où tout s'allie, se combine, s'unit, se tempère. Précisément parce qu'il fait toutes les concessions, Saint-Thomas conserve, avec un soin jaloux, son autonomie, sa vie propre. Les nouveaux chanoines passent un examen, mais c'est le Chapitre qui se nomme lui-même. Il demeure une corporation religieuse, spirituelle. C'est une institution plus originale qu'une Eglise, plus originale que le *Münster* lui-même, la cathédrale. C'est une institution plus vivante, qui façonnera à son image, par une instruction constante et puissante, non seulement des pierres, ce qui est facile, mais des esprits et des cœurs, les esprits de beaucoup d'élèves dans les écoles, et les cœurs de beaucoup d'auditeurs dans les temples de la cité protestante.

IV

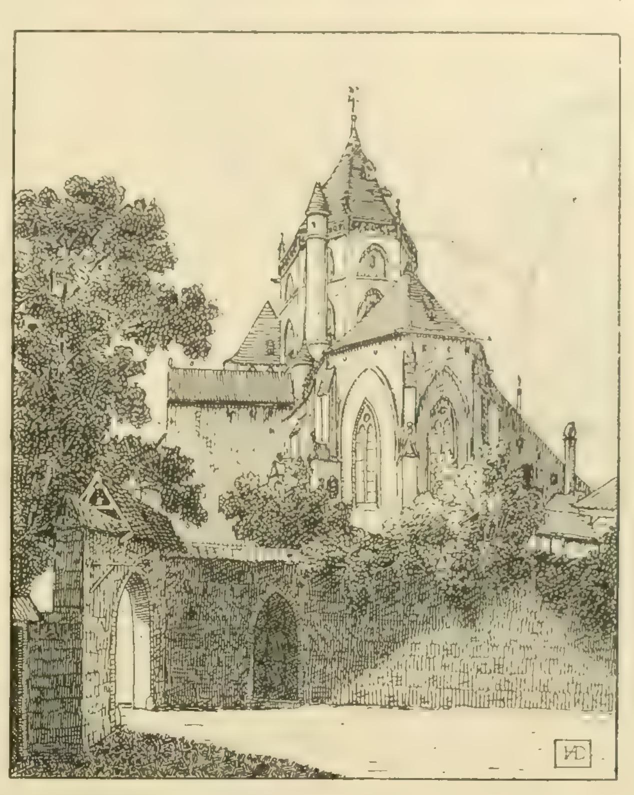
Presque tous les Réformateurs de Strasbourg ont habité les maisons canoniales qui sont là, sur la place, plusieurs bien conservées. Il n'y a qu'à se promener, un moment, à l'ombre des arbres : nos personnages ne peuvent manquer de passer, l'un après l'autre, devant nos yeux.

Voici précisément un ecclésiastique à la démarche très ferme : c'est le grand prédicateur populaire, Matthieu[4] Zell (*Page* 326), maître Mathis, comme le peuple l'appelle.

Il est né, le 21 septembre 1477, à Kaysersberg, patrie adoptive de Geiler. Après être entré au service militaire, il en sortit bientôt, et étudia à Fribourg

1. Dr G. C. Knod, p. 6. — 2. *Ibid.*, p. 26. « La cession définitive de l'Eglise et de ses revenus aux protestants fut confirmée, en 1549, par l'évêque Erasme; la propriété leur en fut garantie par la paix de Munster et la capitulation de 1681. » Schmidt, p. 117. — 3. C'est-à-dire présentée à la diète d'Augsbourg (1530) par les quatre villes : Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau. — 4. Et non Matthias. Il avait l'habitude de signer Matthaeus. Ernest Lehr, *Matthieu Zell, le premier pasteur évangélique de Strasbourg (1477-1548), et sa femme Catherine Schutz*, 1861, p. 10. Voir Erichson, *Matthæus Zell*, 1878 ; *Bulletin*, X, 1861, p. 26.

en Brisgau. C'est là qu'il rencontra Capiton, Urbain Rhégius, Jacques Sturm, plus tard célèbres comme protestants, et J. Meyer d'Eck et Jean Faber, plus tard célèbres comme catholiques, l'un, futur adversaire acharné de Luther, l'autre, futur conseiller du roi Ferdinand. Il forma avec eux une petite société de « novateurs [1]. » Il devint recteur de l'Université le jour même où Luther affichait ses thèses à Wittenberg, le 31 octobre 1517. Appelé, en 1518, en qualité de curé de la chapelle de Saint-Laurent, il conserva cette fonction, pendant trente ans, jusqu'à sa mort, en 1548.



Abside de Saint-Thomas et entrée du cimetière. (p. 321.)

Dès le début, se trouvant confesseur épiscopal (*vicarius in pœnitentiis*), il témoigna sa pitié pour le pauvre peuple, en l'absolvant gratis. « Je les expédiais lestement, dit-il, sans les traire ni les écorcher (*sie auch nit gemolken und geschroepft*). » Cela déplut [2] fort au fisc de l'évêché. Bientôt Zell fut sous l'influence des livres de Luther [3] : « Ces écrits, disait-il, je les ai lus et relus, et j'y ai conformé ma prédication, sur tous les points où je les ai trouvés vrais [4]. » Il attaqua les indulgences, le purgatoire. Le clergé s'irrita. Mais Zell avait une vie irréprochable, un désintéressement absolu, et le Magistrat le soutenait. En 1521, il prêche ouvertement l'Evangile [5], expliquant l'Epître aux Romains. La popularité du hardi prédicateur ne fit que grandir, et la chapelle de Saint-Laurent devint trop étroite. Il se transporta dans la grande nef ; mais les chanoines lui interdirent de monter dans la chaire de Geiler, fermée par un grillage et une porte. Alors les menuisiers d'une rue voisine (*Kurbengasse* ou du Maroquin)[6], fabriquèrent vite une chaire mobile en bois, et, pour chaque sermon, ils l'appor-

1. Lehr, p. 12-14. — 2. *Ibid.*, p. 18. — 3. Ces livres avaient été, dès le début, répandus à profusion, en particulier par Nicolas Gerbel, greffier du Grand Chapitre de la cathédrale. « Nulle part les écrits du moine saxon ne furent aussi promptement connus qu'à Strasbourg. » *Bulletin*, XXIII, 1874 : « Les débuts de la Réforme à Strasbourg, » p. 482, 483. — 4. Lehr, p. 19. — 5. Il n'était pas absolument le premier. Le premier fut Pierre Philippi, curé de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Vieux. En 1521, Tilman de Lyn, du couvent des Carmes, publia un mémoire justificatif, « qui est le plus ancien document de la Réformation à Strasbourg. » *Bulletin*, XXIII, p. 483 et 484. — 6. Kurdewan-, Kurdewener-, Kurwen-, et Kurbengasse, sont des modifications du même mot *Kurdewan*, cuir de Cordoue. Ce mot a été traduit en français d'abord par Cordouan (de Cordoue), et puis par l'équivalent Maroquin (du Maroc).



Matthieu Zell. (p. 324.)

taient et la dressaient[1]. Cependant, en 1523, la chaire splendide et haute s'ouvrit, d'où il pouvait dominer l'auditoire, qui emplissait la vaste nef. Ses ennemis voulurent lui faire un mauvais parti : ses amis le gardèrent, le jour, la nuit. Lui, continuant son œuvre, publia la célèbre *Apologie*, d'abord en latin, puis en allemand (*christeliche Verantwortung*), dédiée à tous les amis de la vérité évangélique. Ce curieux ouvrage, dans son style énergique, coloré, populaire, dont maint passage rappelle le parler incisif et original du vieux Geiler, est le premier document, un peu étendu, qu'on possède sur l'histoire de la Réformation en Alsace[2]. Nous n'en citerons ici que ces lignes : « Au nom de Dieu, qu'ils me prennent ma maison, j'espère en trouver une au ciel, toute prête, et pas faite de main d'hommes.... Qu'ils me prennent tout ce que j'ai, et qu'ils me dépouillent de toute subsistance, soit! Christ, leur Seigneur et juge, a été aussi dépouillé et pendu à la croix. Je suis arrivé nu et vide sur la terre ; il faut que je parte nu. Peu importe que cette ascension soit hâtée par la haine de mes adversaires. Où qu'on me chasse, là est la main bénie de Christ, qui nous garde et nous dirige. Amen[3]. » Quand ce sont de pareils croyants qui tiennent le drapeau, la victoire est assurée.

Inséparable de Maître Mathis est sa femme, Catherine Schutz, qu'on a appelée, un peu bizarrement, l'Olympia Morata de l'Alsace, mais qui n'en a pas moins été une des femmes les plus distinguées de la Réformation, par la vigueur de son esprit autant que par son dévouement inépuisable[4]. Les deux époux n'étaient qu'une âme, une belle âme, et un cœur, un cœur bien chaud.

1. En 1659, d'après le D[r] Obrecht, cette chaire se serait trouvée dans la chapelle du cimetière *extra muros* de Sainte-Hélène (*auf Gutleuten*). W. Horning, *D[r] Johann Marbach*, p. 17, n. 1. — D'après Fr. Xaver Kraus (p. 407), Dom Ruinart vit cette chaire, en 1696, dans le bras droit de la cour, près de la sacristie. — Ces deux affirmations semblent contradictoires. Il n'est pas vraisemblable, en effet, qu'on ait réintégré la dite chaire dans la cathédrale, ni surtout qu'on l'y ait laissée après que celle-ci eut été rendue aux catholiques, en 1681. D'ailleurs, le fait raconté par le D[r] Obrecht (J. Matter, Voyage littéraire en Alsace par D. R. [traduit par J. M.], Strasbourg, 1826, p. 48) que Luther, Zwingle et Bucer ont prêché dans cette chaire prouve que les informations du Docteur étaient superficielles. — 2. Lehr, p. 27. — 3. Röhrich, I, p. 132-147. — 4. Bucer a écrit quelques mots un peu sévères pour Catherine : il lui reproche de trop dominer son mari, « *Matthœus pius quidem, sed* γυναικοκρατούμενος. » Elle était en correspondance avec Luther, qui lui écrivait : « Ma chère amie et sœur. » Lehr, p. 49, 79-83.

D'abord, rien que leur mariage, en lui-même, fut un grand événement. Voici ce que disait Zell dans son *Apologie :* « Comment se fait-il, vous autres vicaires des évêques, que vous fermiez assez les yeux pour ne pas voir que, dans votre diocèse, trois ou quatre mille prêtres mènent une vie scandaleusement désordonnée ? Et cependant, lorsqu'un pauvre petit curé de campagne se marie, selon le commandement de Dieu, vous le persécutez, vous le martyrisez, vous le chassez. Il a violé son vœu de chasteté, dites-vous! Et ne l'aurait-il pas violé, s'il s'était, comme vous, vautré dans la débauche [1] ? »

Il ne fut pas cependant le premier pasteur strasbourgeois qui se maria à

1. Lehr, p. 31. Cette question du mariage des Réformateurs est restée à l'ordre du jour : et elle a fourni jusqu'à aujourd'hui matière aux calomnies des plus vils pamphlétaires, comme des plus savants écrivains catholiques, même de ceux qui passent pour les plus indépendants. L'abbé Guerber (*Histoire politique et religieuse de Haguenau,* 1876, I, p. 218) s'exprime ainsi : « Bucer est l'âme de cette œuvre ténébreuse. Il vint à Strasbourg avec une femme, une religieuse, qu'il avait enlevée de son couvent. Le curé Antoine Firn, de Saint-Thomas, suivit cet exemple, en 1523, et le curé de Saint-Laurent, Matthieu Zell, procéda à la bénédiction sacrilège. Firn, l'éhonté, n'avait pas rougi de proclamer lui-même ses bans avec celle qui avait été sa concubine, depuis des années ; et son ami Zell l'en avait hautement félicité. Capiton, comme on l'a dit, imita ses amis. Zell enfin termina ce chœur d'épouseurs en choisissant pour compagne Catherine Schutz, fille d'un jardinier de Strasbourg, sorte de virago, qu'on appela *mère* de l'Eglise, et qui tint son mari, sa vie durant, sous une domination complète.... C'était le sensualisme dans toute son âpreté, a glorification de la chair, et du parjure, inconnue dans nos fastes alsaciens, et on ne s'étonnera pas qu'une corruption de mœurs, qui arrachait des cris de désespoir même aux Réformateurs, fût le fruit de cet arbre de mort. Qu'on passe sous silence de pareils faits, nous le comprenons. Mais les historiens protestants tentent de faire l'apologie de cette aberration morale, de cet oubli de la plus vulgaire décence. L'apologiste est plus aveugle ou plus coupable que celui dont il essaie la justification. » — Il faut plaindre des historiens aussi incapables d'apprendre et de comprendre l'histoire. — Mais que dire d'un homme comme l'ancien évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, le chef des catholiques dits libéraux, l'ami de Montalembert, qui, dans un discours prononcé à Malines, le 5 septembre 1867, osa dire : « Les prétendus réformés, qui sont-ils ? Un Luther avec la religieuse qu'il enlève à son cloître, *un Calvin avec deux ou trois compagnies de cette nature*, un Œcolampade, un Bucer, un Zwingle, un Théodore de Bèze et tous ces étranges Réformateurs, dont malheureusement la Réforme, comme l'a dit un de leurs amis, finissait toujours, de même que leurs comédies, par un mariage ; le mot est d'Erasme. Mais ces gens-là connaissaient l'art satanique de tromper les peuples en faussant le sens des mots et c'est pour cela qu'ils s'appelaient eux les Réformés et ils appelaient l'Eglise : Babylone.... Eux c'étaient (*sic*) la sainte Jérusalem qu'ils peuplaient de leurs femmes et de leurs enfants. Certes donner à de telles gens le nom de réformés, c'était vraiment trop fort... Non, nous ne leur disons pas d'injures (! ?), nous ne les appelons que de noms qui constatent des faits ; ils protestent, nous les nommons protestants, c'est le fait. Mais appeler les enfants de Luther et de Calvin des Réformés, pour moi je n'y consentirai jamais. » (*Discours prononcé par Mgr l'évêque d'Orléans au Congrès de Malines*, p. 15. Paris, Douniol, 1867.) — Si Mgr Dupanloup n'a pas voulu, ou n'a pas pu, s'informer de la vérité, que doit-ce être des autres, des petits abbés, des petits curés, ou des capucins? — Nous nous bornons à leur opposer la réplique que leur donnait déjà Farel, d'accord avec maître Zell : « Il y a des personnages de si grande sainctété, pureté et dignité, que jamais ne peuvent estre en ceste hordure si vile de mariage.... Si les sainctes et dignes gens sont paillardz, adultères ou vilains, comme moynes commettantz cas énormes, il y a quelque peu de péché, principallement si on en apperceoit quelque chose, dont l'estat en ayt ou déshonneur ou dommage; mais ce n'est rien au pris de prendre cest hord estat de mariage, car là il fault le feu et mourir... O sainct estat de mariage, que vous estes souillé et deshonoré! O monde brutal et destitué de tout sens et entendement.... Vous roys, princes, seigneurs, juges et autres, ausquelz nostre Seigneur a donné la charge de son peuple, ne voyez-vous point les grandz scandales que les prebstres, cordeliers et moynes, font en voz terres et seigneurie ? ravissantz et séduisantz filles et femmes, et commettantz manifestement hordz et infames adultères et fornications, de sorte qu'on voit par milliers paovres filles par eulx séduictes et perdues, et innumérables mariages gastez et rompus, dont plusieurs meurtres adviennent. » (*Sommaire*, p. 103-105.)

Strasbourg. Cet honneur ne revient pas même complètement à Antoine Firn, né à Haguenau, curé à Saint-Thomas, et, depuis 1530, pasteur à Saint-Nicolas. Le 18 octobre 1523, Firn annonça à ses paroissiens qu'il comptait épouser régulièrement la femme avec laquelle il avait vécu, et que, tout de suite, il allait bénir le mariage d'un collègue, Martin Enderlin. Voilà le premier mariage de pasteur strasbourgeois. Trois semaines après, le 9 novembre, Enderlin, bénit le mariage de Firn, et, à cette occasion, Zell prononça un sermon célèbre. Firn fut destitué par le Chapitre et on envoya prêcher, à sa place, un vicaire de Saint-Pierre-le-Vieux. Mais Firn, l'ayant trouvé dans sa chaire de Saint-Thomas, le saisit de ses propres mains, et le força à descendre. — Zell, suivant les exemples qui lui avaient été ainsi donnés, fut solennellement marié le 3 décembre 1523[1].

Le ménage Mathis fut pour Strasbourg plus qu'un modèle. Il incarna tout de suite le meilleur esprit de la Réformation strasbourgeoise, non seulement l'esprit de foi et de moralité, qui lui fut commun avec toutes les Réformations du seizième siècle, mais l'esprit d'union et d'hospitalité qui la caractérisa à un si haut degré. « Monsieur Philippe, répondit un jour maître Mathis à Mélanchthon, qui l'interrogeait sur le dogme eucharistique, je vais vous dire ouvertement ce que j'en pense. Depuis que Dieu a daigné m'amener à la connaissance de son évangile, j'ai toujours cru, enseigné et prêché que ce sont le vrai corps et le vrai sang de Christ, mon divin rédempteur, qui sont donnés à tous ceux qui prennent la Cène. Mais quant à croire que je reçois ce corps et ce sang, *substantialiter*, *essentialiter*, *realiter*, *naturaliter*, *præsentialiter, localiter*, *corporaliter*, *transsubstantialiter, quantitative*, *qualitative*, *ubiqualiter, carnaliter*, le diable a apporté tous ces mots-là de l'enfer. Jésus a dit tout simplement : *Hoc est corpus meum*, *hic est sanguis meus*. Je me tiens à ces paroles, et je ne crois rien autre que ce que Jésus, mon Maître, a dit lui-même. Car s'il avait été nécessaire d'ajouter tous ces mots : *substantialiter*, etc., il les aurait bien ajoutés[2]. »

Catherine avait l'esprit et le cœur pour le moins aussi larges que son mari. Elle proclama nettement la nécessité de la tolérance : « Que les gouvernements

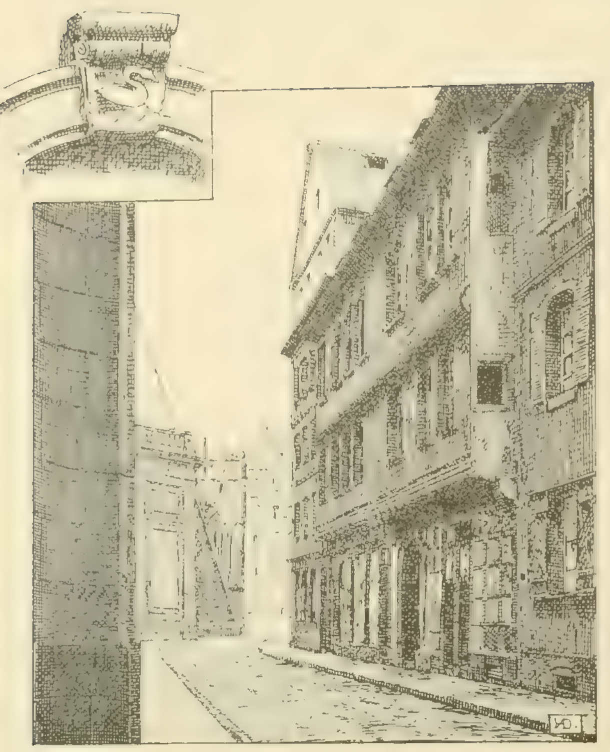
1. Smend, p. 13-15. — 2. Lehr, p. 51. Précisément à propos de la Cène, Zell donna un exemple de sa largeur de vues, et de l'indépendance de son caractère. Sans se séparer aucunement de ses collègues, il s'en distinguait cependant quelquefois. En 1547, trois jeunes étudiants zuricois refusèrent, pour cause doctrinale, de communier à Strasbourg. L'un d'eux, Lavater, futur gendre et successeur de Bullinger, logeait chez Marbach, et chercha un refuge chez Zell. Il écrit à Bullinger, le 16 octobre 1546 : « Zell, par une singulière bienveillance pour toi et pour Pellican, m'a reçu dans sa maison. Il est en butte à une grande animosité (*invidia*). Mais il me dit d'avoir bon courage. Lui n'a pas peur ; il en a supporté bien d'autres. » *Opera,* XII, p. 397. Bucer, Hedion et P. Martyr écrivirent à Zurich, pour exposer l'affaire et demander que l'on conseillât aux trois rénitents de faire cesser le scandale. Zell ne signa pas la lettre (6 décembre 1546, *Ibid.*, p. 437-442. Voir lettre des pasteurs zuricois, *Ibid.*, p. 462). Est-ce que quelques mots de Calvin signalent ce caractère, parfois un peu entier, de Zell ? De Worms, le 14 décembre 1540, Calvin écrit à son diacre Parent, qui le remplaçait dans la direction de l'Eglise française : « Certes, c'est audacieux de ta part, d'avoir osé attaquer (*aggredi*) Matth., qui ne souffre pas facilement qu'on le conseille, à plus forte raison qu'on le reprenne. Je me réjouis que cela ait si bien réussi. Soyons contents de cette explication amicale et ne poursuivons pas plus loin le droit de notre Eglise. » *Opera,* XI, p. 132. Est-ce que *Matth.* désigne bien Matthieu Zell ? Ce n'est pas sûr.

punissent les malfaiteurs, soit. Mais il ne leur appartient pas d'user de violence en matière de foi ; la foi est du domaine de la conscience, elle ne relève pas des puissances de ce monde[1]. »

On comprend dès lors comment Zell et sa femme firent de leur maison le foyer le plus hospitalier qu'on eût jamais vu, ouvert à tous les malheureux, à tous les proscrits, même à quelques hérétiques. « Tous ceux, écrit Catherine, qui reconnaissent en Jésus-Christ le véritable fils de Dieu, et le seul sauveur des hommes, peuvent se présenter hardiment chez nous ; nous les recevrons sous notre toit et à notre table : nous aussi, nous aurons un jour part avec eux dans le royaume de Dieu. C'est ainsi qu'avec la permission de mon époux, je me suis intéressée à une foule de gens, les aidant de ma plume et de ma langue. Qu'ils fussent luthériens, zwingliens, schwenckfeldiens[2] ou anabaptistes, riches ou pauvres, sages ou fous, selon l'expression de saint Paul, tous avaient libre accès chez nous. Que nous importait leur nom ? Nous n'étions pas forcés d'être du même avis ou d'avoir les mêmes croyances que chacun d'eux ; mais nous leur devions à tous des preuves d'amour, de dévouement et de confiance. Voilà ce que nous a enseigné notre maître Jésus-Christ[3]. »

Et ce n'étaient pas là de vaines paroles. Zwingle et Œcolampade, se rendant à Marbourg, logèrent chez Zell du 8 au 9 septembre[4]. Mais à côté des hôtes

1. Lehr, p. 71. — 2. Gaspard de Schwenckfeld vint à Strasbourg en 1528. Il fut souvent et vivement combattu par les Réformateurs. Une de ses maximes était : « Il ne faut pas confondre la Parole de Dieu avec les Saintes Ecritures. Christ seul est appelé Parole de Dieu. » Il déclarait que Luther s'était trompé sur la Cène et sur la Bible. Il lui reprochait de trop détruire, de ne pas attacher assez d'importance aux œuvres. Il disait même qu'il aimerait mieux « se ranger du côté des papistes que du côté de Luther. » Lehr, p. 75-76. Cependant c'était un homme pieux et de noble caractère. Catherine resta en correspondance fidèle avec lui pendant vingt-cinq ans, et le défendit avec énergie. — 3. Lehr, p. 72-73. En 1562, une adhérente de Schwenckfeld, Elisabeth Heckel mourut. Les pasteurs refusèrent de présider l'ensevelissement. Catherine Zell, qui était affaiblie par la maladie, et ne pouvait plus marcher, se fit porter au cimetière et prononça elle-même l'oraison funèbre. (Horning, *Beiträge zur Kirchengeschichte des Elsasses*, 1887, p. 21). Longtemps avant, elle avait prononcé un semblable discours sur la tombe même de son mari, le 11 janvier 1548. Elle déclara qu'elle ne voulait pas s'ingérer dans la charge des pasteurs et des apôtres, qu'elle était sortie de sa maison sans préméditation, sans penser qu'elle parlerait ainsi, mais qu'elle ne pouvait pas se retenir. Et, en effet, elle parla longuement. Les *Beiträge* d'Horning, peu suspect de sympathie exagérée, disent : « Malgré le flux infini du discours, Madame Zell montre incontestablement un esprit élevé, et une courageuse conviction chrétienne. » Cependant cette femme forte était femme sensible, aimante. Bucer, dans une lettre du 16 juillet 1548 à Myconius, semble le lui reprocher. « La veuve de notre Zell, une pieuse et sainte femme, vient à vous pour voir si elle pourra trouver un adoucissement à sa douleur. Car sur ce point elle est bien humaine. Ainsi le Dieu de grâce humilie les personnes qu'il a ornées de grands dons. Cette femme brûle d'une charité incroyable pour les petits et les affligés de Christ. Elle connaît très bien les mystères de Christ, et elle cherche toujours plus à les pénétrer. Mais elle agit trop humainement en supportant avec impatience la perte des siens et en se faisant d'étranges reproches, comme si c'était de sa faute. » (Horning, *Ibid.*, « Das Leichenbegräbniss des Reformators M. Zell in Strassburg, 11 janv. 1548, » p. 55, 120, 140). En vérité, Bucer n'exagère-t-il pas le stoïcisme, et la pauvre veuve ne nous apparaît-elle pas plus digne de sympathie, de respect et d'admiration ? — 4. Partis de Bâle, le 6 septembre 1529 de bonne heure, en bateau, ils arrivèrent à Strasbourg, le même jour, après une navigation de 13 heures, dit R. Staehelin, *Huldreich Zwingli*, 1897, II, p. 393. Mais Hédion, dans son *Itinerarium*, raconte qu'ils arrivèrent le 8 septembre, que, le 12, ils prêchèrent tous les deux, Zwingle avant, Œcolampade après le repas, que, le 18, ils se préparèrent au départ avec les Strasbourgeois, et que,



Maison Zell.

célèbres, que d'hôtes inconnus! En 1524, cent cinquante bourgeois de Kentzigen durent se sauver la nuit. « J'en logeai, dit Catherine, quatre-vingts dans notre maison, et, pendant quatre semaines, nous n'en reçûmes pas moins de cinquante à soixante à notre table. Beaucoup de nobles et de bourgeois nous aidèrent à les entretenir[1]. » — Il ne faut pas oublier que, si ses parents avaient laissé à Zell quelque fortune, la plus grande partie avait été séquestrée[2].

En vérité Zell et Catherine ne sont pas seulement les premiers, ils sont les plus fidèles, et comme les plus symboliques représentants de Strasbourg et de la Réformation.

V

Zell, qui vient de sa maison (elle s'étendait de la rue du *Bruderhof* jusqu'à la *Judengasse*, et avait son entrée à côté de l'ancienne entrée de Geiler)[3], se dirige vers le N° 10[4], à l'angle de la rue des Cordonniers. Autrefois, chaque maison avait, au lieu d'un numéro, un nom; celle-ci s'appelait *zum Römer* (au Romain)[5].

Zell frappe à la porte cintrée, toujours là, ainsi que la modeste façade. Entrons avec lui. La cour n'a pas changé. (*Page* 331.) C'est vieux, c'est vert, c'est moussu. Le maître momentané de céans, c'est Capiton[6], et nous pouvons nous trouver au milieu d'une foule de compatriotes, qui nous intéressent particulièrement. En 1525, ici logèrent Le Fèvre d'Etaples (sous le pseudonyme de Antoine Pèlerin, *Antonius Peregrinus*[7], ou encore Coracinus), et Gérard Roussel (sous le pseudonyme de Jean Tolninus)[8],



Maison Capiton. Place Saint-Thomas.

le 19, à six heures du matin, ils avaient « le pied à l'étrier. » Erichson, *Hedio's Itinerarium* (Separat-Abdruck aus der *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1880, IV, 3), p. 5, 6. — Voir Erichson, *Das Marburger Religionsgespräch über das Abendmahl* im Jahr 1529, nach ungedrukten Strassburger Urkunden, 1880, p. 13.

1. Lehr, p. 70. — 2. Le 8 mars 1539, le Conseil des XIII écrit à Jacques Sturm, alors à Francfort, que,

fuyant de Meaux. Ici, sans doute, G. Roussel écrivit ses lettres sur le culte strasbourgeois. Farel y est aussi, et J. Védaste de Lille, et Simon Robert de Tournay. Michel d'Arande vient les rejoindre, et « *alii Galli*, » comme l'écrit Farel [1] : toute la colonie fabrisienne [2]. — Un peu plus tard, après la mort de Capiton, Pierre Martyr, ayant obtenu la chaire d'exégèse, viendra à son tour habiter, quelques années, cette même maison. Dans une lettre que lui adressera, le 23 février 1552, en Angleterre, Conrad Hubert, il sera parlé du cadran solaire qui orne un des murs [3].



Maison Capiton, place Saint-Thomas. Cour intérieure. (p. 330.)

Wolfang Capiton (de son vrai nom, Köpfel), docteur en théologie, docteur en droit, docteur en médecine, vint le premier au secours de Zell. (*Page* 332.)

Il était né en 1478, à Hagenau [4]. Son père, forgeron, était conseiller de la ville. Sa mère était d'origine noble. Professeur à Fribourg (1506), pasteur à Bruchsal (1512), il fut appelé à Bâle, où, pendant quelques années, il prêcha dans la cathédrale. Il se lia avec Erasme, et puis avec Zwingle, alors à Einsiedeln. Il exerça une grande influence par ses leçons, par sa propagande en faveur des livres de Luther, et devint l'ami intime d'Œcolampade. Puis, en 1520, sur la recommandation d'Ulrich de Hutten, il devint prédicateur et conseiller à Mayence, auprès du fameux archevêque et cardinal Albert de Brandebourg, le Mécène allemand, qui n'hésita pas cependant à patronner Tetzel. Luther écrivit contre lui

si la paix s'établit, il faudra s'efforcer de faire rendre à maître Mathieu Zell, ses biens « qui lui ont été enlevés par ceux de Fribourg, uniquement parce qu'il prêche l'évangile. » Winckelmann, II, p. 566. — 3. Erichson, *M. Zell*, p. 40. La porte du Bruderhof est ancienne et porte encore, au-dessus de la clef de voûte, un pélican. — 4. « N° 9, à l'angle de la rue Salzmann et de la place Saint-Thomas, un vieux coq de pierre se dresse au milieu des tuiles de la toiture et vient rappeler que l'antique demeure canoniale s'appelait déjà, vers la fin du quatorzième siècle, *Zum Hankrott* (au cri du coq), à l'époque où elle était habitée par le digne chanoine chroniqueur, Jacques Twinger (1346-1420), » dont les récits ont, depuis, servi de base à tous les travaux d'histoire locale. Seyboth, p. 479. — 5. Seyboth, p. 482. — 6. Voir Baum, *Capito und Butzer*, 1860. — 7. Herminjard, I, p. 406, n. 5, et p. 410, n. 2. — 8. *Ibid.*, p. 408, n. 13.

1. Herminjard, I, p. 408, n. 13 et 1 ; p. 411, n. 8 ; p. 450, n. 6. Les Français passèrent environ sept mois chez Capiton. — 2. Schmidt, *G. Roussel*, 1845, p. 50. — 3. Et qu'on pouvait encore voir en 1878. Erichson, *L'Eglise française de Strasbourg au seizième siècle* d'après des documents inédits, 1886, p. 27, n. 1. — 4. Röhrich, I, p. 149-152.



Capiton. (p. 331.)

quelques-unes de ses pages les plus terribles. Capiton gagna toute sa faveur. Mais, inclinant de plus en plus vers les idées nouvelles, et ne pouvant guère les servir à la cour du prélat, il abandonna tout à coup sa brillante situation, et se réfugia à Strasbourg, où il arriva en mai[1] 1523. Voici pourquoi. Dès 1520, et sans rien demander, il avait reçu de Léon X une place de chanoine, dont il entra en possession, après deux ou trois ans de procès[2].

Il comptait sur une vie de paix et de repos[3]. L'effervescence des esprits l'effraya, et tout d'abord il crut devoir calmer Zell. Mais celui-ci lui répondit avec tant de sérénité, de fermeté et de foi, que le prétendu convertisseur fut converti. Déposant toute fausse crainte, il monta dans la chaire de Saint-Thomas.

Alors il nous est raconté que les auditeurs accouraient en foule pour voir un chanoine prêcher, et s'occuper de choses aussi insignifiantes. Les moines et les prêtres publièrent des pamphlets, prêchèrent même publiquement contre lui, disant que le Dr Capiton faisait la plus grande honte et injure à l'état ecclésiastique. On n'avait jamais rien vu de pareil ! C'était de l'hérésie, qu'un prélat, qu'un chanoine prêchât lui-même ! Il y avait assez de simples prêtres et de moines pour remplir cette charge. Et finalement le chapitre de Saint-Thomas chassa Capiton.

Mais les bourgeois de Saint-Pierre-le-Jeune l'accueillirent et, malgré les

1. D'après la *Real Encyclopædie*, 3e édit., III, p. 716, et Röhrich, I, p. 152. Baum (p. 86) dit : fin mars. — 2. *Vitae germanorum theologorum, a Melchiore Adamo,* p. 88. Voir *Urkundliches über Jung-St. Peterkirche und Gemeinde,* p. 6. Knod, p. 28. — 3. Sa lettre du 4 mai 1524, à Ambroise Blaurer, nous le montre destitué par le magistrat, puis, quatre jours après, réintégré dans sa charge, au milieu des plus grandes agitations ecclésiastiques et populaires. Il est même en danger de mort, insulté, attaqué par le comte de Linanze, qui porte la main sur lui. Capiton lui impose par son impassibilité. *Urkundliches*, p. 18-22.

prêtres le mirent à la place de leur pasteur (1524) [1]. Toutefois, le magistrat ne ratifia le vœu des bourgeois qu'en février 1525. Tout de suite il renonça à sa prébende et à ses revenus, car il était aussi désintéressé que Zell et ses autres collègues. Lui, qui avait connu une autre situation, put dire en souriant : « l'Evangile m'a joliment allégé de mes prébendes et de mes pensions. » Plus tard, ses ressources, comme pasteur, étant insuffisantes pour nourrir sa famille, il devint correcteur d'imprimerie. Et, en mourant, il laissa si peu que ses enfants durent être élevés aux frais de Bucer, devenu leur second père [2].



Maison Capiton (cour intérieure), rue Sainte-Barbe, N° 2.

VI

Bucer (*Page* 334) était arrivé à Strasbourg très peu de temps après Capiton, fin mai 1523 [3]. Lui aussi loge sur la place Saint-Thomas. Un titre de 1536 nous indique sa présence rue Salzmann, N° 3 [4]. (*Pages* 335, 336.) Mais comme les chanoines changeaient assez souvent de logement (des actes authentiques le montrent), nous avons tout lieu de penser que Bucer habita ensuite (1544), au coin de la *Thomasgasse* (N° 15), une antique construction qui vient d'être non pas refaite, mais remaniée.

1. Printemps de 1524. Büchsenschütz, *Histoire des liturgies en langue allemande* dans l'Eglise de Strasbourg au XVIe siècle, 1900, p. 14. — 2. Röhrich, I, p. 155, n. 24. — Pourquoi et comment, dix ans plus tard, en 1535, Capiton acheta-t-il la maison de la rue Sainte-Barbe (Barbaragasse) n° 2? on ne le sait trop. La cour intérieure, bien conservée, montre encore sur une porte la date de 1531. Au milieu est le puits gothique, surmonté d'un toit en clocheton. Capiton fit-il cet achat pour placer des fonds? Il n'en avait guère, et Röhrich nous le dépeint, tout de suite après, obligé de devenir correcteur d'imprimerie. Etait-ce pour y recevoir les étrangers qu'on n'aimait pas voir dans une maison curiale ? Les annales de Sébastien Brant se plaignent (9 avril 1526) que beaucoup de gens vont et viennent dans la maison de Capiton, gens suspects de sédition (sans doute des paysans, des anabaptistes, des étrangers). *Annalen* von Sebastian Brant, herausgegeben von Dacheux; *Bulletin*, XIX, p. 136). Quoi qu'il en soit, cette maison de la rue Sainte-Barbe fut revendue par la veuve de Capiton en 1542 (Seyboth, p. 399). Et ce ne fut ni dans cette maison, ni dans le doyenné que Capiton mourut, nous le verrons tout à l'heure. — La question des habitations diverses de Capiton n'est pas sans offrir des difficultés et des obscurités assez nombreuses. M. le pasteur Stricker a bien voulu faire pour nous des recherches minutieuses et nous communiquer des documents dont nous le remercions vivement. Voici ce qui nous semble la vérité : Au sortir de la maison canoniale de la place Saint-Thomas, Capiton alla habiter une maison située dans l'ancienne impasse de Saint-Pierre-le-Jeune, une cour avec une série de bâtiments, dont une partie a disparu, à la suite du percement de la rue jusqu'au quai, et de diverses autres transformations. La maison qui reste porte le n° 2. C'était là le doyenné (la *Dechaney zum Jungen St. Peter*). Par derrière, il touchait la rue

Martin Bucer était d'origine très modeste. Son père, tonnelier[1], comme le grand-père de Calvin, sa mère, sage-femme, vivaient à Schlestadt, la ville de l'humaniste Wimpheling. Il naquit le 11 novembre 1491. Passionné pour l'étude, il ne trouva pas d'autre moyen de satisfaire ses goûts que de prendre la robe des Dominicains (1507). Il fut bientôt désabusé. Il alla à Heidelberg (1517), donna des cours, expliqua Erasme, la Bible (1518), tressaillit d'enthousiasme en recevant Luther dans sa cellule. Enfin, ne pouvant plus supporter son froc, il le déposa avec la permission du pape (1521). Il résidait alors, depuis quelque temps, à Ebernbourg, le célèbre château de Sickingen. En 1522, il est curé à Landstuhl (autre possession de Sickingen). Il y épouse Elisabeth Silbereissen, sortie comme lui d'un couvent, où elle était entrée, comme lui, malgré elle. Enfin, après des luttes vives à Wissenbourg (où il avait été appelé comme vicaire), il s'enfuit avec son curé, la nuit (mai 1523), accompagné de soldats pour les protéger eux et leurs femmes enceintes. Le lendemain, ils arrivaient à Strasbourg, chez Zell.



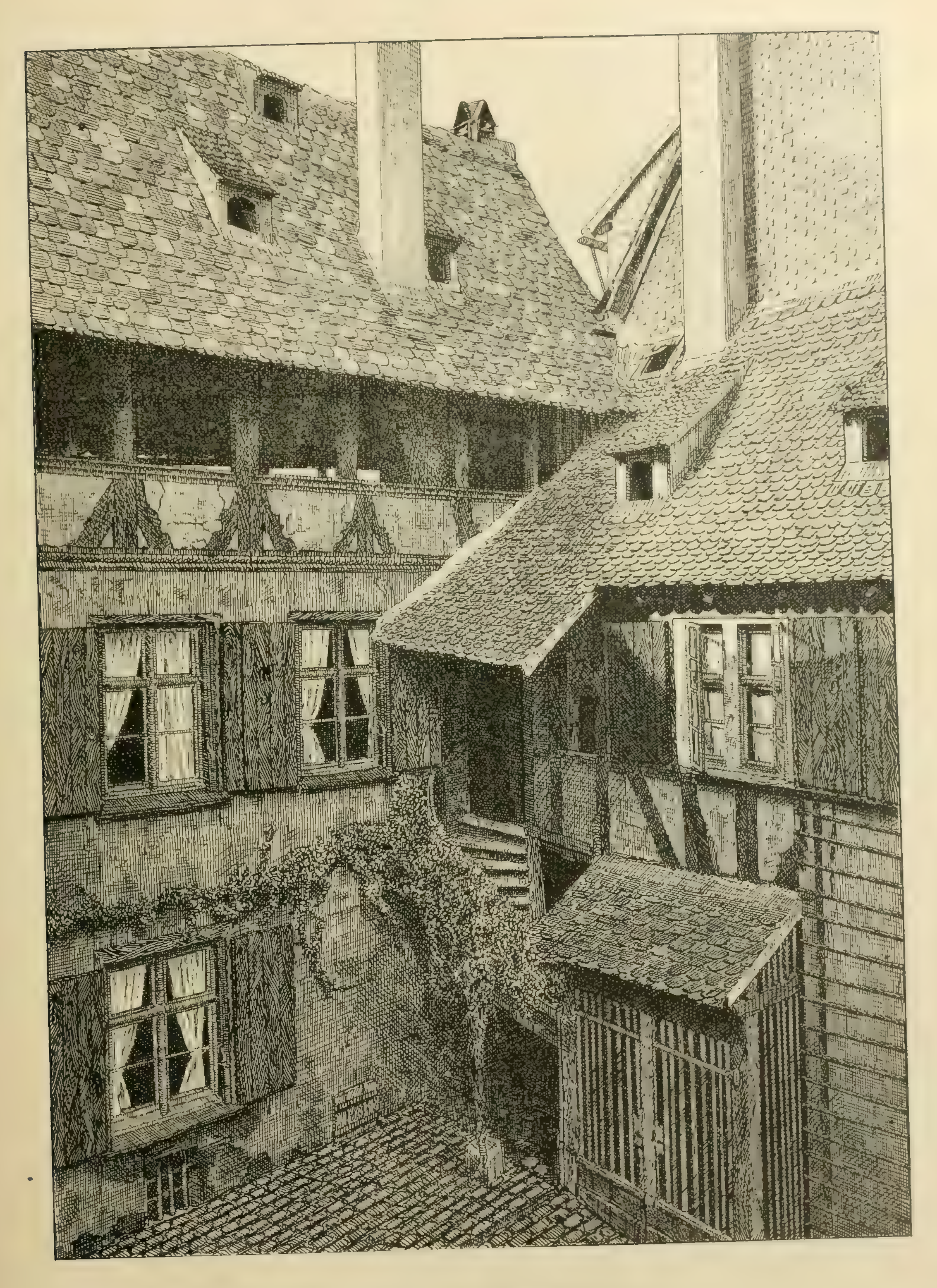
Bucer (dessin de 1586).

Rude époque ! Comme Zell, comme Capiton, Bucer, pour garder ses convictions, avait perdu tous ses biens. Ce qui n'empêche pas les historiens catholiques de mettre en doute le désintéressement des Réformateurs. Vieille est la calomnie : aussi vieille est la réponse topique, celle même de Bucer à L. du Tillet : « Vous dites que nous cherchons une liberté charnelle !... Est-ce que je n'aurais pas pu vivre délicieusement au milieu de grandes richesses ecclésiastiques, moi qui, tu le sais, suis aujourd'hui accablé de travaux, avec un traitement d'à peine cent couronnes par an ? Ah ! je l'aurais bien pu[2] ! »

Notre réfugié commence des leçons *gratuites* dans la maison de son hôte. Il explique aux bourgeois l'Evangile de saint Jean, en allemand, aux étudiants les épîtres de saint Paul, en latin.

Thomann, et, par devant, il donnait directement sur le cloître de Saint-Pierre-le-Jeune. Le *Mémorial des XXI* (année 1525), dont l'original n'existe plus, mais dont il reste des extraits faits par Wencker, ammeister en 1624 (voir l'extrait reproduit par W. Horning, *Urkundliches*, II, p. 6), s'exprime ainsi : « Le Conseil décide que M. Daniel Mueg [un de ses membres] est autorisé à établir [à installer] le Dr Capiton dans la maison décanale à *Saint-Thomann*, qui a vue sur le cloître de Saint-Pierre-le-Jeune. » Une cause de confusion a été que ce texte, se servant d'une fausse locution, encore utilisée aujourd'hui, parle de la rue Saint-Thomann, au lieu de la rue Thomann. — 3. Erichson, *Martin Butzer, der elsässische Reformator*, 1891, p. 13. — 4. Seyboth, p. 466. Cette maison canoniale a été complètement reconstruite, mais nous en avons des vues, prises lors du séjour du dernier locataire, M. le professeur Bœgner.

1. « Kübler. » — 2. Herminjard, VI, p. 69.



Maison Bucer, rue Salzmann. (p. 333.)

Le magistrat, toujours prudent, interdit ces leçons, mais refuse de livrer le professeur à l'évêque. Et bientôt Bucer prêche, alternativement avec Zell, dans la chapelle Saint-Laurent. Pour lui aussi la chapelle devient trop petite ; à lui aussi, on refuse la chaire de Geiler, et il monte dans la chaire de bois mobile, chaque fois dressée devant la multitude.

Maison Bucer, rue Salzmann. (p. 333.)

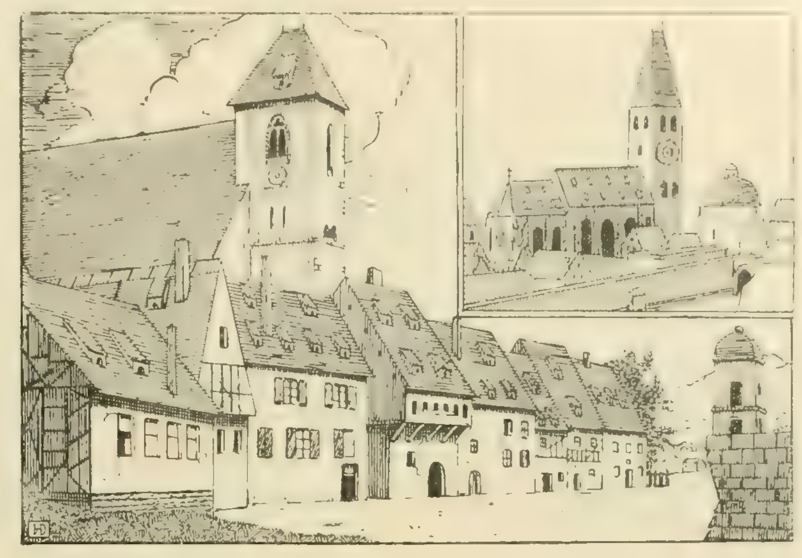
Et alors c'est la grande année 1523; l'année, où le magistrat décide que les pasteurs prêcheront l'Evangile et l'Evangile seul : voilà pour la foi; — l'année, où sept prêtres se marient : voilà pour la morale; — l'année, où il fut décidé que les prêtres seraient citoyens : voilà pour les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

En 1524, Bucer fut appelé par la corporation des Jardiniers comme pasteur de Sainte-Aurélie[1]. (*Page* 337.) Il travailla là activement pendant sept ans. Puis (1531), conformément au désir des autres pasteurs, il fut appelé « au cœur de la ville, » à Saint-Thomas, « pour que, est-il dit, tout prenne une meilleure marche[2]. » — Il est le chef. Il loge au doyenné, pas encore complètement transformé, et où une pierre, encastrée au coin de deux rues, porte encore une inscription latine et la date de MDXII. (*Page* 338.)

Désormais son éloquence, souvent dialectique, mais parfois aussi forte, servie par une voix sonore, attire de plus en plus les populations. Plus d'une scène violente se produit. N'importe! Presque tous les jours il monte en chaire. Il réforme le culte. Il organise la paroisse. Il est nommé « surintendant » (1531)[3]. Il s'occupe des écoles populaires. Il pense à une haute école. « Bref, écrit-il au magistrat, tout ce que je demande, c'est que Eglises et écoles soient pourvues d'hommes capables. » D'une tolérance relative et digne d'éloges pour l'époque, formulant certaines restrictions à la dureté habituelle des traitements vis-à-vis des hérétiques, dont sa dialectique savait parfois se faire aimer; impitoyable contre les mauvaises mœurs, c'est « l'évêque de Strasbourg[4], » comme l'appellera Calvin;

1. De la vieille église de Bucer, il ne reste plus que la tour, à laquelle on a adossé une église plus moderne. — 2. Erichson, *M. Butzer*, p. 19. — 3. *Ibid.*, p. 22. — 4. *Ibid.*, p. 26, 27. — Le Dr Nicolaus Paulus (nous n'oublions pas que sa loyauté, autant que son érudition, ont fait justice des légendes relatives

— et plus que de Strasbourg, de toute l'Alsace ; — et plus que de l'Alsace ! C'est l'apôtre passionné de l'évangélisation, dont le cœur, encore plus que la pensée, va vers la France, vers l'Italie, et qui, le seul peut-être des Réformateurs, s'est préoccupé de la mission chez les païens[1]. — Un catholique dira : « Bucer est plus dangereux que Luther. »



Sainte-Aurélie. (p. 336.)

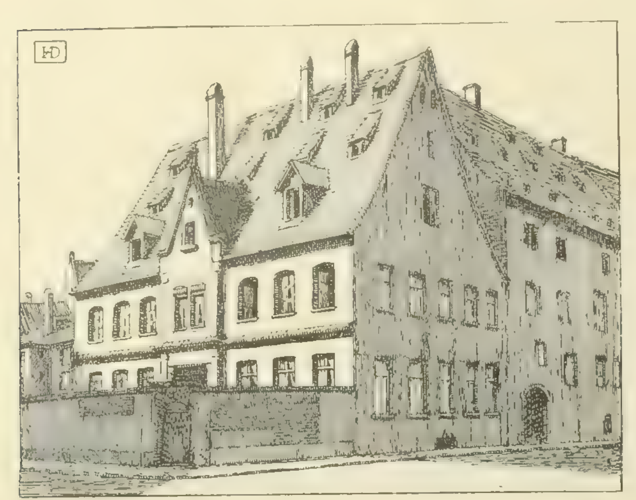
Le voilà sur cette place de Saint-Thomas, « grand par son esprit, Zachée par sa taille, » a-t-on dit, une puissante tête sur un cou ramassé, avec une bouche petite, un nez fort et courbé. Quand l'indignation anime son regard, et contracte ses sourcils, il en impose aux plus audacieux. — Cet organisateur, cet orateur, ce

à la mort de Luther et à la mort de Calvin) est un savant aussi ultramontain que savant. Il a publié un opuscule intitulé *Die Strassburger Reformatoren und die Gewissensfreiheit*, 1895, dans lequel il s'efforce de montrer, rien que par des citations textuelles, que les Réformateurs strasbourgeois, Bucer et Capiton en particulier, n'ont pas été animés de l'esprit de mansuétude dont on les félicite en général. Nous nous bornerons actuellement aux remarques suivantes : 1° Le Dr N. Paulus ne tient pas compte des citations sur lesquelles les historiens protestants, par exemple le dernier d'entre eux, A. Lang (*Der Evangelien Commentar Martin Butzers und die Grundzüge seiner Theologie*, 1900. Voir la table, p. 470, au mot *Toleranz*), s'appuient pour parler « d'un certain degré de tolérance. » (*Ibid.*, p. 140.) Le Dr Paulus montre bien (p. 27 et n. 3), semble-t-il, que Erichson (*M. Butzer*, p. 26 et n. 19), sur la foi d'écrivains qu'il croyait sûrs, s'est trompé en faisant de Bucer un adversaire décidé des procès de sorcellerie. Mais pourquoi ne pas citer cette déclaration de Bucer : « De cette façon-là [par l'exécution des hérétiques], comme au concile de Constance, je veux bien croire que l'on peut briser le cou aux hérétiques, si dur soit-il, mais un bourreau se tirerait mieux de cette besogne, et elle lui conviendrait aussi mieux qu'à un évêque, ou à un serviteur de Dieu, qui doit, par la parole de Dieu, avoir la puissance de réduire au silence les contredisants. » (Erichson, *Ibid.*, p. 26.) 2° Si vraiment il n'y avait rien à ajouter aux citations de Paulus, que prouveraient-elles ? que Bucer et les Réformateurs avaient gardé certaines idées catholiques. Rien de plus. Où est le profit pour le catholicisme de montrer combien il est difficile d'expulser le virus de l'intolérance, inoculé par lui à ses sectateurs ? 3° Seulement il resterait à expliquer comment les disciples de Rome sont aussi intolérants aujourd'hui qu'autrefois, tandis que les disciples des Réformateurs sont devenus de plus en plus tolérants. Pour la science du Dr Paulus, il y a là une énigme absolument indéchiffrable. 4° L'explication n'est-elle pas que Bucer et les Réformateurs, conservant en bloc le système de l'intolérance catholique, y ont cependant introduit quelques germes de nature à le détruire peu à peu et à le remplacer par un système contraire ? Et alors, ce qui est important pour l'historien philosophe, ce n'est pas le vieux bloc, catholique, ce sont les germes nouveaux et protestants. A ce point de vue, n'y a-t-il pas lieu de considérer, avec une attention spéciale, ces efforts de conciliation entre les partis protestants, efforts qui ont caractérisé l'esprit des Strasbourgeois et de Calvin ? Ce petit commencement n'explique-t-il pas la suite, tardive peut-être, mais grande ?

1. Erichson, *Ibid.*, p. 31.

diplomate[1], cet exégète, ce théologien était complètement un homme de la famille et un grand propagateur du mariage des pasteurs. Lui-même, donnant l'exemple, se maria et, devenu veuf, se remaria.

Sa première femme, Elisabeth Silbereissen, qui lui avait donné treize enfants, fut emportée, avec cinq d'entre eux, par la peste de 1541. — Son ami Capiton mourait au même moment, lui léguant sa veuve et ses quatre enfants : « Que pouvais-je faire, dit Bucer, sinon d'écouter la voix de mon ami mourant ? » En même temps il prenait chez lui son père, qui exerçait toujours son métier de tonnelier, et sa belle-mère.



Le doyenné de Saint-Thomas. (p. 336.)

Il n'avait presque pas de ressources, nous l'avons vu. « Trois gulden par semaine, disait-il lui-même, pour nourrir femme et enfants, voilà notre richesse. » Et cependant son hospitalité était proverbiale. Il donnait aux pauvres qui frappaient à sa porte ; il recevait ceux qui fuyaient pour la foi. Sa maison, comme celle de maître Mathis, était une auberge des exilés. Farel, Calvin, P. Martyr et les autres y logent, successivement ou à la fois. Un jour il a huit personnes ; un autre quatorze, parmi lesquels deux Italiens, quatre Français, deux Allemands, et un ami, qui subit une opération chirurgicale. A ce moment, sa femme relevait de couches, et sa domestique était au lit, malade[2].

Pierre Martyr a dit : « Bucer est si hospitalier envers tous ceux qui sont exilés, à cause de l'Evangile, que sa demeure ressemble à une auberge. Et il préside si bien à la réunion de ses hôtes, que, pendant tout le temps que j'ai passé chez lui, je n'ai remarqué aucun désordre, je n'ai vu que des sujets d'édi-

1. Il se servait du pseudonyme : Aretius Felinus. Voir Herminjard, IV, p. 115, n. 10 ; V, p. 42. — En 1529, Bucer publia son commentaire sur les Psaumes, sous ce titre : *Sacrorum Psalmorum libri V, per Aretium Felinum.* Et voici comment, dans une lettre peu antérieure, il expliquait à Zwingle pourquoi il allait prendre ce pseudonyme. Cette explication est fort curieuse, pas seulement au point de vue bibliographique : « Je me suis efforcé de faire ce que tu as fait pour les Psaumes, mais selon mes petites facultés (*pro mea facultatula*). Poussé par les frères de France et de Basse-Allemagne, j'ai décidé de l'éditer sous un nom étranger, grâce auquel les livres peuvent être achetés par leurs libraires. Il y va, en effet, de la tête d'introduire dans ces pays des livres signés de nos noms. Je feins donc d'être Français.... A moins que je ne change d'opinion, je signerai le livre : *Aretius Felinus*, ce qui est mon nom et mon prénom, mais celui-là en grec, celui-ci en latin. J'espère que cette imposture aura trois résultats : d'abord, recommander à ces frères captifs une façon plus sincère de traiter les Ecritures ; ensuite, changer dans les dogmes de notre religion ce caractère si intempestivement étranger et cette rage barbare de se démener en furieux, introduite par les luthériens ; et troisièmement, confirmer plus sûrement les malheureux par les consolations sacrées, dans la persécution qu'ils supportent. » Le texte latin de cette curieuse lettre se trouve dans les *Huldrici Zwinglii Opera*, 1842, VIII, p. 316. — 2. Erichson, *M. Butzer*, p. 53.

fication. Sa table n'est ni brillante ni vulgaire, il y règne la sobriété convenable à un homme pieux. Dans le choix des aliments, il ne fait pas attention aux jours, il mange de tout, remerciant Dieu au nom de Christ pour ses dons. Avant et après le repas, on lit un passage des Ecrits saints, qui donne lieu à de pieux entretiens.... Quant à ce qui concerne les occupations de Bucer, je ne l'ai jamais vu inactif, non pour ses travaux particuliers, mais pour ceux qui peuvent être utiles à son prochain. Tantôt il prêche ; tantôt il s'occupe de l'ordre et du gouvernement de l'Eglise et veille à ce que les pasteurs conduisent, selon la Parole de Dieu, les âmes confiées à leur soin, et commencent par donner le bon exemple ; tantôt il visite les écoles, afin que tout s'y passe pour l'avancement de l'Evangile et pour le bien de l'Eglise ; tantôt il encourage le magistrat aux pensées et aux actions chrétiennes. Après avoir passé sa journée dans de pareils labeurs, il consacre sa nuit aux études, à la prière. Rarement je me suis éveillé, sans le trouver lui-même encore veillant. C'est là qu'il se prépare pour le travail du jour qui va commencer, ou demande à Dieu la force pour son œuvre [1]. »

VII

Parmi ceux qui l'aidaient de leur travail et de leur amitié, il faut nommer ici Hédion. (*Page* 341.) Il ne demeurait pas, lui, à la place Saint-Thomas, mais dans la rue des Echasses, au N° 5 [2].

Il était né à Ettlingen, dans le margraviat de Bade, en 1494. Il étudia la théologie à Fribourg, à Bâle, sous la direction de Capiton, qui lui apprit à connaître la Bible. Dès 1520, il est en correspondance avec Luther et Zwingle. Il se trouve alors à Mayence, où il prêche à la place de Capiton, et reçoit le poste de vicaire spirituel auprès de l'archevêque. Ses convictions évangéliques se font jour. Bientôt, lui aussi aspire à plus de liberté, et il s'enfuit aussi dans la capitale de l'Alsace (1523), où il est nommé prédicateur de la cathédrale, à la condition de ne pas prêcher le luthéranisme. Il s'engagea à ne prêcher que la pure parole de Dieu. Il devait exercer une grande influence, surtout sur l'enseignement et l'organisation des écoles.

Quelle rare et intéressante réunion d'hommes ! Modérés, intelligents, unis à un gouvernement plein de sagesse, ils conduisent, progressivement, le peuple à l'Evangile, sans précipitation, sans révolution. Leur piété, pleine de sensibilité, leur vie pure, leur noble désintéressement, leur douceur vraiment chrétienne, leur amour de la paix, et leur science font (Röhrich a eu raison de le dire) la gloire de Strasbourg, une gloire qu'on admire encore aujourd'hui [3].

Zell était l'homme du peuple au sens net, au courage héroïque, généreux, affable. — Capiton appartenait à l'aristocratie intellectuelle ; il avait été au service du premier prélat de l'Allemagne. — Bucer avait les mêmes qualités que Capiton ; mais, de plus, il était doué d'une activité merveilleuse, d'une extrême

1. Schmidt, *Peter Martyr Vermigli*, p. 48. — 2. Actes de 1539, et de 1546. — 3. Röhrich, I, p. 166.

pénétration, d'une grande habileté. Il arriva inconnu à Strasbourg. Au bout d'un an, il était l'âme de la Réformation dans la ville, et dans tout le pays. — Hédion, enfin, était une nature réservée, peu fait pour la direction générale. Mais, dans les détails, il était zélé et perspicace. Il aimait l'histoire. Comme prédicateur, il était très goûté. Toutes les classes de la population l'écoutaient avec un égal plaisir, car, s'il avait beaucoup d'idées, il les exposait d'une façon populaire, les illustrant d'exemples, et de textes bibliques bien choisis [1].

Et nous n'avons pas encore fait connaissance avec tous ceux qui, au moment où nous sommes, dirigent ainsi tout le mouvement de la Réforme strasbourgeoise. Il nous reste à parler, en particulier, des deux Sturm.

VIII

Jacques Sturm [2] (*Page* 342), souvent appelé de Sturmeck [3], habite, depuis 1542 [4], une maison de la rue Brûlée [5].

Le voilà, petit, lui aussi, de stature [6]; mais tout son être respire la bienveillance et la dignité; sa figure est belle, encadrée par une grande barbe; sa voix, très agréable. Il est le type de ces glorieux politiques que la Réformation eut l'honneur de produire. Déjà en 1514, Erasme l'appelait « un jeune homme incomparable. » Quatre ans après, Beatus Rhenanus saluait en lui, « parmi les plus nobles de la ville, le plus lettré, et, parmi les plus lettrés, le plus noble. » Une dizaine d'années plus tard, Erasme reprenait et complétait ces éloges : « Le premier entre les nobles, le plus noble par sa science, sa sincérité, sa candeur, sa sagesse, c'est Jacques Sturm, aux conseils duquel doit beaucoup presque toute l'Allemagne, et pas seulement la noble cité de Strasbourg [7]. » Et lorsqu'il

1. Röhrich, I, p. 167. — 2. Il n'existe point de grande biographie de Jacques Sturm. Voir Baum, *Jacob Sturm von Sturmeck, Strassburgs grosser Stettmeister und Scholarch*, Standrede gehalten in Strassburg bei der Enthüllung seines Denkmals, am 14 Juni 1870; quelques mois après, la statue tombait brisée sous les boulets et les ruines du bombardement; — Hermann Baumgarten, *Jacob Sturm*. Rede gehalten bei Uebernahme des Rectorats der Universität Strassburg, am 1 mai 1876; — Otto Winckelmann, Article *Sturm*, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, 1894; — R. Reuss, Jakob Sturm, Stettmeister von Strasburg, article du *Familienkalender*, 1899, p. 41-46. — 3. Ce nom se rencontre, porté par quelques membres de la famille des Sturm, à partir de 1388. Mais il n'a été attribué à notre Jacques Sturm que par un seul acte public. Lui ne se l'est jamais donné. Ni ses contemporains, ni son ami et biographe Jean Sturm, ni son épitaphe ne le lui ont donné non plus. (Winckelmann, *Article*.) — 4. Winckelmann, *Ibid*. — 5. Rue brûlée, N° 15 (ancien N° 8), l'antique *Branthof*. (Seyboth, p. 158.) On a dit que cette rue avait été ainsi nommée en souvenir de l'épouvantable brûlement des Juifs, le 14 février 1349. Ce jour-là, le quartier juif fut envahi, et tous ceux qui refusèrent d'abjurer furent conduits au cimetière israélite, près la rue Brûlée actuelle. On entassa sur un énorme bûcher hommes, femmes, enfants, vieillards, et 2000, disent les vieilles chroniques, flambèrent. (Schmidt, p. 37, n. 1. R. Reuss, *Vieux noms*, p. 314.) Mais Schmidt (*Strassburger Gassen*, p. 41) a prouvé que le nom de *Brantgasse* apparaît déjà en 1312. — D'après M. Rod. Reuss, ce nom vient sans doute d'un nom propre, comme pour la *Knoblochgasse*, devenue si bizarrement *rue de l'Ail*, et la *Schiltgasse*, non moins bizarrement, *rue du Bouclier*. — L'enclos des Sturm était l'un des enclos les plus vastes de Strasbourg d'alors, puisque, dans ce *Sturmenhoff*, on put bâtir cinq corps de logis, au dix-septième siècle. (Seyboth, *Das Alte Strassburg*, p. 22.) — 6. R. Reuss, *Article*. — 7. Baumgarten, p. 27, n. 14. Lettre du 24 janvier 1529.

mourut, sur sa tombe, l'ammeister en fonctions le proclama « le père de la patrie et l'ornement de la république. »



Hédion. (p. 339.)

Il était né d'une très vieille famille patricienne, le 10 août 1489, et son père était un ami de Geiler et de Wimpheling. Sa mère était la petite-fille[1] de l'ammeister Pierre Schott. De très bonne heure l'enfant fut confié aux soins de Wimpheling, qui le prit en grande affection. Il le fit envoyer d'abord à Heidelberg, en 1501, et J. Sturm fut bachelier à quatorze ans. Wimpheling l'empêcha d'aller à Cologne, chez les Dominicains, « les hommes obscurs, » et le dirigea sur Fribourg, où, en 1505, il devint *Magister*. Tout de suite il commença ses leçons, et même, s'étant fait inscrire à la Faculté de théologie, il donna un sermon latin. Ce fut le premier et le dernier.

Alla-t-il à Liège, à Paris? on l'ignore. De retour à Strasbourg, il se lia intimement, malgré sa jeunesse, avec les promoteurs de la Renaissance, sans parler de Wimpheling, avec Brant, Erasme, Beatus Rhenanus. Il était, avec quelques amis particuliers, au lit de mort de Geiler, 1510. Il devint un des membres les plus actifs de la *Sodalitas litterarum*, la « Société littéraire » fondée par Wimpheling.

1. La tradition générale a fait de Jacques Sturm le petit-fils de Schott. Dacheux (voir plus haut, p. 320, n. 2) l'a corrigée, et M. Rod. Reuss a bien voulu nous expliquer d'où était venue l'erreur traditionnelle : il y a eu, parmi les ancêtres du Stettmeister, deux femmes qui ont porté le même nom. Pierre Schott mourut en 1504. Son quatrième enfant, une fille, Odile Schott, épousa en premières noces Pierre de Coellen, et eut une fille nommée, comme elle, Odile. Cette Odile de Coellen épousa Martin Sturm, et c'est de cette dernière union que naquit Jacques Sturm.



Jacques Sturm. (p. 340.)

Mais déjà l'élève, plus logique que son maître[1], avait abandonné ses idées religieuses, et lorsque, en 1524, il entra dans le grand Conseil, il ne contribua pas peu aux mesures qui firent triompher pacifiquement la Réformation. En 1525, il est membre du Conseil des XV, et à partir de ce moment, c'est lui, on peut le dire, qui dirige la ville.

C'est grâce à lui, à son énergie et à sa modération, que Strasbourg sortit à peu près indemne de la grande crise causée, en 1525, par l'insurrection des paysans. Un des insurgés portait un drapeau blanc, brodé de soie, sur lequel on lisait en lettres d'or le nom de Jésus-Christ. C'était le « drapeau de la Justice. » Hélas ! les malheureux le compromettaient encore plus qu'ils ne le brandissaient, et, de nos jours même, leurs folies sont exploitées contre la Réforme. Jacques Sturm se montra ferme et doux, admirablement secondé par les trois pasteurs, Zell, Capiton, Bucer, qui, au péril de leur vie, se rendirent au camp d'Altorf, pour prêcher la modération. Obligés de se retirer devant les menaces, ils envoyèrent aux paysans une lettre collective, qui, a-t-on dit, « est la réfutation complète des calomnies tant de fois répétées par les auteurs catholiques, que l'esprit de la Réforme est la cause des révolutions sociales et politiques[2]. »

Alors, Jacques Sturm fut envoyé en ambassade à Spire, en 1526, la première de ces quatre-vingt-une ambassades, qui devaient lui faire passer neuf ans hors de Strasbourg[3]. Et tout de suite il prit dans la diète, par son éloquence sobre, claire, emportant la conviction, la haute situation qu'il devait garder toute sa vie. A partir de ce moment, sa biographie se confond avec l'histoire même de la république. On peut dire, la République, c'est lui. Il en fait le centre international du protestantisme d'alors, le lien naturel entre les novateurs de l'Allemagne, de la France et des cantons helvétiques. Jamais, ni avant ni après, Strasbourg n'occupa une situation si honorable parmi les puissances de l'empire et même de l'Europe, une situation hors de proportion avec ses forces maté-

1. Voir plus haut, p. 317, n. 2. — 2. Jules Rathgeber, « La guerre des paysans en Alsace. » *Bulletin*, XVII, 1868, p. 561-581. Le 17 mai 1525, le duc de Lorraine, Antoine de Guise, prédécesseur du duc d'Albe et de Tilly, massacra 18000 paysans devant Saverne, et le 20 mai, encore 12000 dans le « Champ du sang, » près de Scherwiller. — 3. Röhrich, I, p. 172.

rielles et l'étendue de son territoire. « Et la preuve que cet essor de Strasbourg tenait à Sturm, c'est que, avec la mort de celui-ci, se produisit l'abaissement de celle-là [1]. »

A son retour de Spire (1526), et pour le récompenser des services rendus, Strasbourg le fit entrer dans le Conseil des XIII, ce qui, d'après la constitution, faisait de lui, pour la vie, un des directeurs de la cité. Il en fut en réalité *le* directeur, et, à partir de 1527, le grand *Stettmeister* [2].

Dans la seconde diète de Spire, celle de 1529, il a l'honneur de signer la Protestation, l'acte de naissance du protestantisme. C'était une attitude particulièrement courageuse pour Strasbourg, dès lors exposée de tous côtés. Du coup, l'union des protestants entre eux, et de Strasbourg avec tous les protestants, était pour la ville une question de vie ou de mort. Sturm le comprit, et toute sa politique fut une politique d'union, cause de bienfaits inappréciables pour Strasbourg et pour le protestantisme. Sturm était fait pour cette politique. « Son sens pratique, à la fois pénétrant et lucide, dirige ses pas sages, prudents. Mais dans son cœur brûle un feu qui, dans les profondeurs de son être, le rend indépendant de toute sagesse mondaine, et de toutes ses conséquences. La pure parole de Dieu est pour lui au-dessus de tout. Mais il ne peut s'échauffer pour l'interprétation proposée par tel ou tel théologien. Le bel équilibre de sa nature, de son éducation, l'éloigne de tout extrême. Tout fanatisme politique ou ecclésiastique lui répugne [3]. »

Très lié avec le landgrave de Hesse, il accourt volontiers à Marbourg. Sans se laisser abattre par l'insuccès du Colloque, il recommence ses efforts à Augsbourg, où sa situation est particulièrement difficile. « Il semble, écrivait-il, que les Wittenbergeois désirent plus l'extirpation des Strasbourgeois que des papistes. » C'est lui qui, faute de mieux, présente la Tétrapolitaine, et sa parole pénètre, émeut. Capiton rapporte le propos d'un catholique : « Il a un démon; c'est un démon qui parle par sa bouche, tellement ses paroles sont puissantes [4]. » Enfin l'accord de Wittenberg se conclut, et la Ligue de Smalkalde se forme [5]. Il en est l'âme, il en est l'homme de confiance. Heureux les protestants, s'ils

1. Winckelmann. N'est-ce pas deux jours après sa mort, que Marbach inaugurait une politique ecclésiastique diamétralement opposée à celle de Sturm, une politique de luttes, de division et de haine ? (R. Reuss, *Article.*) — 2. « Quand on était une fois élu *stettmeister*, on le redevenait automatiquement, pour ainsi dire, et à heure fixe, d'après un mode d'alternance que la mort seule (ou une impossibilité absolue) pouvait rompre. Il y avait en effet d'ordinaire six *stettmeister* dans les Conseils des XIII et des XV; mais quatre d'entre eux seulement étaient *en régence* chaque année, par quartier. On rentrait donc en fonctions (elles étaient surtout présidentielles et représentatives) tous les dix-huit mois. J. Sturm, une fois élu en 1527, fut *stettmeister* en 1528, 1530, et, si parfois il n'a pas été *en régence*, c'est qu'il était en ambassade ou trop fatigué. Il fut encore *en régence* dans les dernières années de sa vie, après la catastrophe de l'Intérim, en 1549, 1550, 1551, 1552 et 1553 ; on l'avait supplié de sauver la république. » (Note de M. Rod. Reuss.) — 3. Baumgarten, p. 11. — 4. Capiton aux frères de Strasbourg, 7 juillet 1530. Baumgarten, p. 26, n. 5. — 5. Ce n'était qu'une partie, celle que Sturm trouvait pratique, de la conception grandiose de Zwingle. Que serait-il arrivé si cette conception avait été comprise et réalisée ? Voir l'article de la *Revue critique*, 1er août 1898, sur l'ouvrage : *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, bearbeitet von Otto Winckelmann.

avaient suivi ses conseils, et en particulier si les princes n'avaient pas commis la folie, en 1544, de prêter main-forte, sans conditions, à Charles-Quint contre la France. On aurait évité les désastres des années suivantes.

Sturm supporta avec héroïsme les humiliations qu'il méritait moins que personne. Il s'agenouilla devant l'empereur pour obtenir grâce en faveur de sa patrie. En 1549, il se sépara de Bucer, obligé par l'empereur de quitter Strasbourg.

Il fut emporté le 30 octobre 1553, après quelques jours de souffrances[1]. Strasbourg ne devait plus jamais posséder un homme politique doué d'un pareil génie, et plus encore d'un pareil caractère.

L'historien qui a édité la correspondance d'Etat de cette époque s'exprime ainsi : « On peut être étonné de l'immense influence que Strasbourg a vraiment exercée.... Jamais, ni avant ni après, nous ne voyons la politique de la ville dirigée par des conceptions si hautes, si larges. Affranchie de tous les préjugés mesquins et étroits, elle voue ses meilleures, ses plus nobles forces, à préparer ailleurs la victoire de cette nouvelle doctrine qu'elle a acceptée.... Ces qualités on peut les rencontrer chez le landgrave Philippe. Mais son impatience, son humeur batailleuse menacèrent souvent la paisible évolution des événements. Alors il trouvait son contre-poids dans la paisible confiance en Dieu de Jacques Sturm, et dans son effort de conserver à Strasbourg la paix, aussi longtemps que ce n'était pas au détriment de la cause évangélique[2].... »

Sturm montra sa largeur de vues tout particulièrement dans la question des alliances. Du côté de l'Allemagne, il paralysa les efforts sectaires faits pour couper le protestantisme en deux, en faisant signer à Strasbourg, à côté de la Tétrapolitaine, la Confession d'Augsbourg. — Il s'efforça, à partir de 1536, de s'unir à l'Angleterre, disant qu'il suffisait que Henri VIII se reconnût d'accord avec Luther dans les articles principaux. Et ce fut Henri VIII qui, par sa conduite, fit échouer ces tentatives. — Vis-à-vis du Danemark, il montra sa générosité. On ne voulait conclure avec le roi un traité que pour les questions de foi, sans engagement de secours pour les complications matérielles. Strasbourg, sous l'influence de Sturm, fut la seule ville qui repoussa cette restriction impolitique[3].

Mais la politique proprement dite n'avait pas absorbé toute son activité, ni tous ses talents. Nous verrons ce qu'il fit pour l'instruction, en appelant Jean Sturm, et en aidant à la fondation de l'Académie.

De plus il se montra un édile singulièrement éclairé, en inaugurant l'hygiène municipale, en transportant les cimetières hors de la ville, à peu près aux places qu'ils occupent encore aujourd'hui ; en rendant obligatoire le balayage des rues, en réduisant le nombre des maisons publiques, en installant des médecins municipaux.... Et quelle pensée inspirait ses progrès ? « Au sein d'une ville évangélique, réformée, disait-il, il faut que, dans les choses civiles, tout se passe aussi

1. On lit dans le Journal de Marbach : « Le 30 octobre 1553, à 4 heures du matin, je fus appelé chez Jacques Sturm, qui, déjà depuis trois mois, avait de la fièvre. » Wilhelm Horning, *Dr Johann Marbach*, 1887, p. 187. — 2. Winckelmann, II, p. XV. — 3. *Ibid.*, p. XVII, XXII, XXIII.

d'une façon honorable, pour que l'Évangile ne soit pas insulté par les malveillants, et qu'une noble ville ne tombe pas dans les pièges du calomniateur [1]. »

De plus, il se montra Mécène intelligent en appelant Sleidan, qui, grâce à lui et à Bucer, reçut de la Ligue de Smalkalde la mission d'écrire une histoire de la Réforme. Il suivit avec le plus vif intérêt la composition de cet ouvrage, lui fournit des documents, en corrigea une partie, et ce fut « l'ouvrage historique le plus important du seizième siècle en Allemagne [2]. »

Et finalement ce grand homme d'Etat, qui était un grand chrétien, se montra modeste. On ne sait de lui presque rien par lui-même. Ses amis intimes ne nous renseignent pas davantage. Sleidan passe sous silence ses services, quelquefois ne le nomme même pas, en racontant les événements où il a joué un rôle décisif.

Bucer nous paraît l'avoir parfaitement caractérisé quand il a dit : « Il est fidèle, et redoute plus l'injustice que la violence. Il étudie profondément les questions, et redoute la colère de Dieu, au cas où tout n'est pas dans l'ordre et selon le droit. » D'après Théodore de Bèze, il ne commit qu'une faute : en ne se mariant pas, il priva sa patrie d'héritiers de ses vertus. Seulement il faut dire qu'il s'était fiancé dès sa jeunesse, et que, sa fiancée étant morte, il resta fidèle à son premier amour.

IX

Et nous voilà de nouveau à Saint-Thomas. Avec Jacques Sturm nous allons chez son homonyme, et non pas son parent, Jean Sturm [3]. (*Page* 346.) Il habite (derrière la maison de Capiton), rue des Cordonniers, N° 1, la maison canoniale aujourd'hui la mieux conservée, très pittoresque avec ses deux corps de bâtiments reliés par une tour contenant l'escalier, et décorée par une abondante vigne vierge. (*Page* 347.) Au moment où je la visite, les ouvriers viennent d'enlever de fausses décorations et de mettre à jour, dans la salle principale, de ravissantes consoles sculptées, une grande cheminée.... Que de fois, ici, durent se réunir Bucer, Capiton, Hédion, les deux Sturm, pour s'entretenir des projets les plus utiles à l'Etat et à l'Eglise ! Car, si distincts que fussent les deux domaines, leur alliance était étroite, et, à voir la fécondité de cette alliance, on se demande si jamais la séparation en atteindra les bienfaits.

Ici c'est le terrain spécial de cette alliance, car Jean Sturm, chanoine de Saint-Thomas, est le grand scolarque, l'organisateur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg. D'ici est sortie cette réformation scolaire, caractérisée par un mot qui dit tout : *éducation*. Pas seulement la piété, comme au moyen âge ; pas seulement la science, comme aujourd'hui ; mais la piété et la science.

1. Baum, p. 13. — 2. R. Reuss, *Article*. — 3. Voir Schmidt, *La vie et les travaux de Jean Sturm*, 1855. — Dr Richard Zœpffel, *Johannes Sturm, der erste Rector der Strassburger Akademie,* Rede gehalten am 30. April 1887, beim Antritt des Rectorats.


Jean Sturm (p. 345.)

« Cultiver les facultés intellectuelles, former la jeunesse à la pratique de la parole, et l'élever pour une vie pieuse[1], » *pietas litterata*, voilà le programme du réformateur de l'instruction publique.

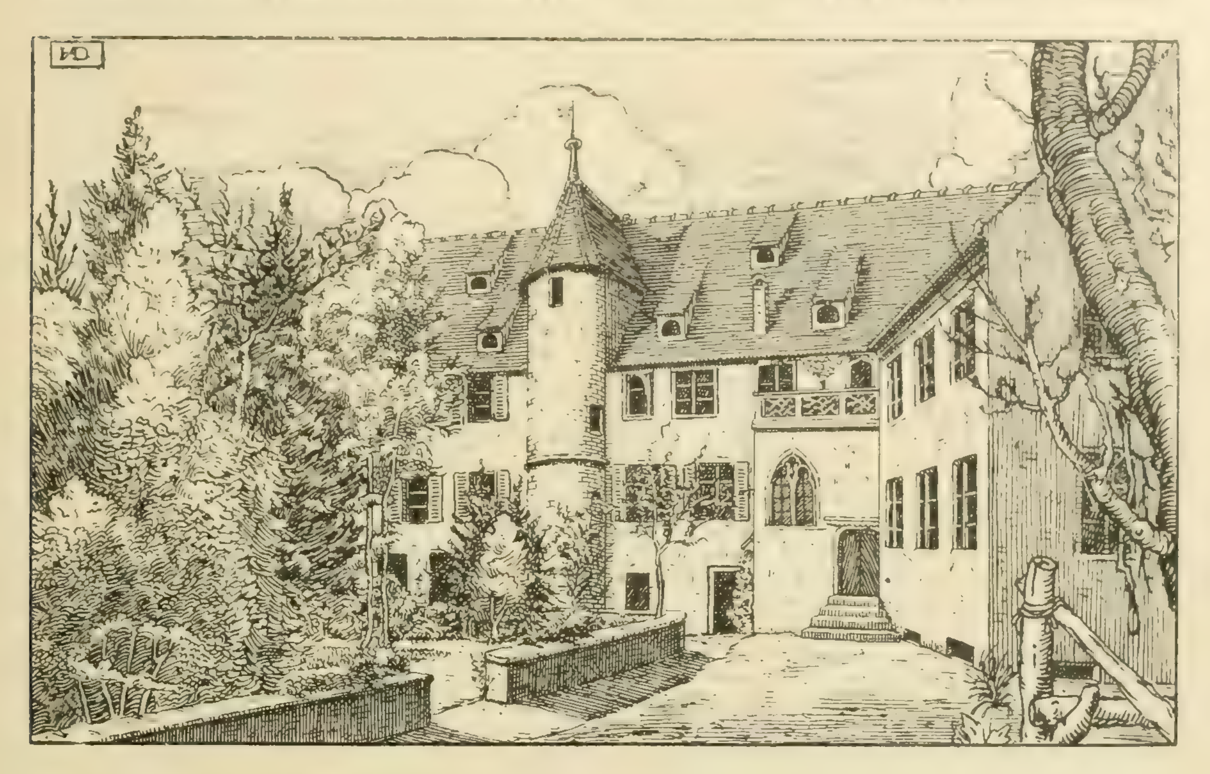
« Le plus grand pédagogue des temps modernes[2], » Jean Sturm, naquit le 1er octobre 1507, à Schleiden, un an après le plus grand historien, Jean Philipson, célèbre sous le nom de Sleidan. En 1521, il fut placé au Gymnase de Saint-Jérôme, à Liège, dirigé par les Frères de la Vie commune. Là, il puisa l'aversion de la scolastique, et les principes pédagogiques qu'il devait plus tard exposer dans ses Programmes, et appliquer, quelquefois minutieusement, dans le Gymnase de Strasbourg.

L'historien protestant aime à constater cette transmission ininterrompue des meilleures traditions de piété et de science. La Réformation n'a rien répudié du saint héritage de tous ses précurseurs : selon la formule du Maître, elle a, non pas aboli, mais accompli.

Cicéronien passionné, Jean Sturm apprit les mathématiques, la physique, l'astrologie[3]. Il se fit imprimeur. Après une visite à Strasbourg (1528), dont il apprit à connaître les professeurs, et surtout Bucer, il vécut à Paris, de 1529 à

1. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 38. — 2. Vœmel, directeur du gymnase de Francfort, *Joh. Sturm*, eine Schulrede, 1826, cité par Schmidt, p. 313. — 3. En 1527, il obtint, à Louvain, où il s'était rendu avec son ami Philipson (Sleidan), le titre de magister. Il commença alors des études de droit, mais les ressources lui manquèrent, et il s'associa avec son professeur de grec, Rudiger Rescius, qui, en même temps, dirigeait une imprimerie. C'est ainsi que, en 1529, parurent les *Memorabilia* de Xénophon : « Lovanii industria et impensis Rutgerii Rescii ac Jo. Sturmii » et, en 1530, une homélie de Chrysostome : « Ex officina R. Rescii et Jo. Sturmii ». Ç'est donc comme celui d'un imprimeur que son nom fut d'abord connu. En même temps il donnait des cours : « J'ai enseigné deux ans à Louvain », disait-il plus tard. Il porta ses livres à Paris, les vendit, et abandonna sa première carrière. H. Veil, *Zum Gedächtniss Johannes Sturm*, eine Studie über J. Sturms Unterrichtsziele und Schul-Einrichtungen mit besonderer Berücksichtigung seiner Beziehungen zu dem niederländischen Humanismus, p. 62 et n. 2, dans l'ouvrage : *Festschrift zur Feier des 350jährigen Bestehens des protestantischen Gymnasiums zu Strassburg*. Erster Theil, 1888. Voir Schmidt, *Jean Sturm*, p. 5-8.

1536, au milieu même de toutes les fermentations des idées nouvelles. Il dédia une traduction à Jean de Hangest, évêque de Noyon; il fit connaissance avec Guillaume Budé, les frères du Bellay, la sœur de François Ier, Marguerite. Il donna



Maison de Jean Sturm. (p. 345.)

des leçons, suivies avec empressement, non seulement par des élèves, mais par des maîtres comme Ramus, sur lequel elles eurent la plus grande influence.

En même temps, il lisait les livres de Bucer, et entrait en correspondance avec lui. En 1533, il était présent aux prédications de Gérard Roussel. Il eut des relations avec François Ier. Au moment de la persécution des Placards, en 1534, il conçut pour l'héroïsme de l'Eglise réformée une sympathie qui ne devait plus se démentir. Plus que tout autre, et non sans se rendre suspect, il travailla à faire venir Mélanchthon et Bucer.

Quand son œuvre de conciliation eut échoué, il quitta la capitale de la France, le 30 décembre 1536, et arriva à Strasbourg, le 14 janvier 1537 [1]. Appelé pour organiser une école, il allait faire de la cité rhénane « une des Eglises les plus savantes de la Réforme, celle qu'on y proposait dès les premiers temps pour modèle de discipline à toutes les autres [2]. » C'est Bossuet qui parle.

Bucer le reçut dans sa maison, et il commença par faire deux leçons par jour, avec un traitement de 40 florins par an ! Il est vrai qu'il reçut bientôt 100, puis 140 florins. « Son intelligence merveilleuse et sa rare érudition, » dit un

1. H. Veil, *Zum Gedächtniss Johannes Sturm*, p. 8. — 2. Bossuet, *Histoire des variations*, t. IV, livre XV (édit. Didot 1879), p. 289.

rapport aux scolarques, ne l'empêchaient pas de se mettre au niveau de ses élèves. On accourut de toutes parts.

Alors, pasteurs, professeurs, magistrats tiennent des conférences dans la maison de Bucer. Jacques Sturm, le grand magistrat, apporte au jeune pédagogue l'appui de toute son influence. Et l'enseignement strasbourgeois est organisé, le 7 mars 1538.

Les échevins annoncent la grande nouvelle dans les *Stuben;* les pasteurs l'annoncent du haut de la chaire : toujours l'union des deux domaines! Et enfin, le 30 septembre 1538[1], le Gymnase fut ouvert, dans le cloître des Franciscains. Dès le 24 juin, Sturm avait été nommé Recteur. Deux ans plus tard, Strasbourg se l'attacha définitivement, en lui donnant une prébende canoniale de Saint-Thomas. On déclara qu'il était « l'*alpha* des philosophes aristotéliciens, le plus savant en grec, l'honneur des Muses, un homme complet (*absolutissimus*) par sa piété, son éloquence et son humanité[2]. » Et voici, des années plus tard, le témoignage que lui rendait un de ses élèves, le comte polonais Jean d'Ostrorog : « Demandez aux jeunes gens laborieux des nations étrangères pourquoi ils ont entrepris les fatigues d'un long voyage, auquel jamais ils n'auraient songé? Ils diront que c'est pour voir Sturm et pour suivre ses leçons. Demandez-leur qui les a attirés? c'est Sturm, oui, c'est Sturm, répondront-ils tous. Quel bonheur pour moi d'avoir pu jouir de son aspect! plus heureux encore d'avoir pu entendre ses paroles[3]. »

Ne racontons pas les événements qui suivirent, et la lutte qui éclata, en 1561, entre Jean Sturm et Marbach, lutte terminée par l'accord, par l'armistice de 1563. Surtout laissons de côté la lutte de Jean Sturm avec Pappus, le jeune zélote qui accomplit ce prodige d'être plus fanatique que Marbach. Appelé par lui, il se tourna contre lui. Et quand Pappus, qui aimait à se faire traiter d'Excellence, devint président du Convent, Jean Sturm fut destitué! (1581.)

Ce qu'il faut noter seulement, c'est que, dans son amour pour les huguenots de France, qu'il appelait des « coreligionnaires opprimés, et des héros défendant la liberté religieuse, » pour subvenir aux dépenses militaires de Condé, il engagea, sans compter, toute sa fortune, et plus encore. Puis ses débiteurs l'oublièrent[4]. Alors commença pour lui une série de tribulations financières, qui empoisonnèrent la fin de sa vie. « La ruine de sa fortune l'obligeait à veiller à la vente exacte de ses légumes, et à s'occuper des petits besoins de son ménage. Il

1. L'ordonnance du magistrat annonçant l'ouverture a été lue en chaire, le dimanche 29 septembre 1538, et les cours ont commencé le lundi 30 septembre. La tradition qui place l'ouverture déjà en mai est erronée. Engel, p. 25 et n. 1. — 2. *Opera*, XXI, *Annales*, p. 257. — 3. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 217. — 4. *Ibid.*, p. 138. Il vivait surtout du revenu de son canonicat, qu'il garda jusqu'à sa mort. On lui laissa aussi sa maison canoniale. Mais il ne revenait que rarement en ville, où sa femme, de la famille patricienne des Hohenbourg, gagnait quelque argent de son côté, en prenant des pensionnaires. Engel, p. 244, 245. Sturm avait d'abord épousé à Paris une Française, Jeanne Pison. Elle mourut peu de temps après son arrivée à Strasbourg. Il épousa en secondes noces Marguerite Wigand et, en troisièmes noces, Elisabeth de Hohenbourg. Strobel. *Histoire du Gymnase protestant de Strasbourg*, 1838, p. 9. — Il ne fut payé, par la maison de Condé, que... trente ans après sa mort. Capital et intérêts, la dette s'élevait à 80 000 livres. Schmidt, p. 208.

s'informe du prix des navets ou des fèves au marché de Strasbourg : il demande qu'on lui envoie de la bière, des harengs, du beurre salé... le tout avec un sérieux qui nous ferait sourire, s'il ne fallait pas plaindre le vieux savant, qu'on prônait dans toute l'Europe comme le restaurateur du langage cicéronien, pendant qu'il était réduit à calculer ce que lui rapporteraient ses choux[1]. » Il mourut le 3 mars 1589, à l'âge de 82 ans.

Pour nous, nous nous séparerons de Jean Sturm, l'apôtre infatigable de l'union entre les protestants et la France, de l'union des protestants entre eux, de l'union des protestants avec les catholiques, le dernier représentant « des héros de l'âge d'or de l'Eglise strasbourgeoise, » en citant cette phrase d'une de ses leçons : « Il y a dans l'Eglise du pape beaucoup d'hommes savants et vraiment vertueux ; nous ne pouvons pas les condamner ; car ce qui les retient dans leur communion, ce n'est pas seulement le respect des ancêtres, c'est aussi le spectacle de nos défauts, de nos mœurs, de notre désunion[2]. »

X

Ici le mot de Ulrich de Hutten me revient à la mémoire : « O siècle ! ô lettres ! C'est une joie de vivre. » Quels hommes, en effet ! Quelle réunion d'hommes !

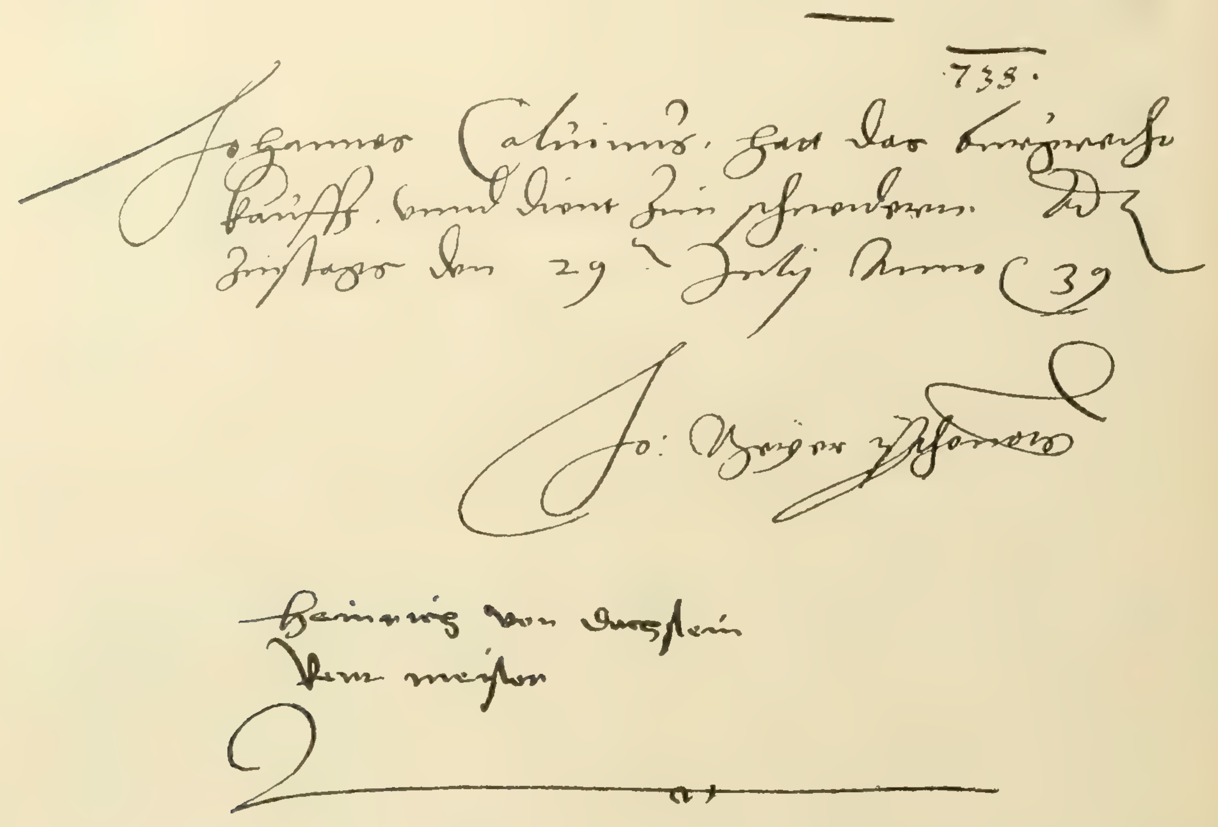
La joie, le privilège de vivre avec ces hommes fut accordé à Calvin. Dès qu'il arrive, il descend chez Capiton, sans doute au doyenné de la rue Thomann. — De là il annonce (octobre 1538) que, dans deux jours, il ira loger chez Bucer[3], sans doute rue des Chevaux (Rossgasse)[4]. Une autre fois il parle de la conférence, à propos de Caroli, à laquelle on l'a convié, dans la maison de Zell, rue des Frères, (octobre 1539)[5]. — Et combien de fois il dut aller rue des Echasses, chez Hédion, ou rue des Cordonniers, chez Jean Sturm ? — Nous ignorons où logeait Jacques Sturm, avant de s'établir rue Brûlée. Mais il honorait Calvin d'une estime spéciale, et certainement il dut souvent recevoir sa visite.

En tout cas, nous sommes sûrs de rencontrer quelquefois Calvin à l'angle de la rue du Dôme et de la rue Brûlée, là où se trouve actuellement l'immeuble de la Banque du Crédit foncier et communal[6], car c'est là que se trouvait le poêle des tailleurs.

Or à cette époque les artisans étaient divisés en corporations, et, par une

1. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 215, 182. — 2. *Ibid.* — 3. Lettre de la première moitié d'octobre 1538, Herminjard, V, p. 148. — 4. C'est cette rue des Chevaux, qui, en 1657, après la mort de Rod. Salzmann, prit le nom de ce célèbre médecin. — 5. Herminjard, VI, p. 54. — 6. Stricker, *Johannes Calvin*, 1890, p. 44. — C'était le N° 1 de la rue du Dôme, l'ancienne *Murer Trinkstube*, devenue poêle des Tailleurs de 1506 à 1791. Vendu comme domaine national, l'immeuble devint successivement restaurant, puis café. Il fut reconstruit en 1853 et détruit de fond en comble par le bombardement de 1870. Album Seyboth, table des gravures, IX, 14. Le même album (X, 15) donne le coin de la rue du Dôme et de la rue des Juifs, donc un morceau (tout voisin) du vieux Strasbourg, devant lequel passa souvent Calvin, et tel qu'il se présentait du XVIe au XVIIIe siècle. Ces grands bâtiments, tout neufs à l'époque de Calvin, puisqu'ils avaient été reconstruits en 1500, abritèrent plusieurs souverains de l'Europe, en visite à Strasbourg.

admirable décision de la constitution, tous les bourgeois devaient faire partie de l'une d'entre elles. Calvin, voulant devenir bourgeois de Strasbourg, se fit inscrire dans la Corporation des tailleurs[1]. On conserve à Gotha une copie léga-



Inscription de Calvin dans la Corporation des tailleurs. (Archives de Gotha [2].)

lisée de cet acte; en voici la traduction : « Jean Calvin a acheté[3] le droit de bourgeoisie, et sert chez les tailleurs. Donné le mardi 29 juillet, année 39. » Ce premier acte est suivi de celui-ci : « Le 30 juillet, année 39, Jean Calvin a comparu devant le *Stall*[4] de nos seigneurs de la ville de Strasbourg et s'est annoncé, selon le règlement : il veut servir chez les tailleurs. »

1. « Les hommes de lettres, les pasteurs, les professeurs, les avocats, pouvaient s'inscrire à n'importe quelle tribu d'arts et métiers. D'ordinaire, ils choisissaient celle de leur père, s'ils étaient déjà bourgeois de naissance, ou bien celle où ils avaient le plus de connaissances et d'amis. Peut-être Calvin a-t-il choisi les Tailleurs parce que leur poêle était tout près de la salle de cours et de son lieu de prêche. » (Note de M. Rod. Reuss). — 2. L'inscription originale se trouvait dans le *Bürgerbuch* (Livre des Bourgeois), en parchemin, conservé aux Archives municipales de Strasbourg. Malheureusement les inscriptions de 1530 à 1559 manquent actuellement. — Le document de Gotha est une expédition authentique de cette inscription, comme le prouvent les signatures. — Enfin il y a aux archives de Saint-Thomas (Stricker, p. 44, n. 1) une simple notice, sans légalisation. — 3. Le texte de ces deux actes est reproduit par Gottl. Bretschneider, *Johannis Calvini, Th. Bezæ, etc., literæ quædam nondum editæ*, Lipsiæ 1835. — Voir *Annales*, p. 249, 29 et 30 juillet. — C'est donc par erreur, observe Kampschulte, « par son erreur habituelle » (I, p. 321, n. 1) que Bèze (*Opera*, XXI, p. 131), dit : « Les Strasbourgeois conférèrent à Calvin le droit de cité par honneur (*jus honorarium.*) » — 4. *Stall*, recette municipale. Calvin, agréé par la corporation le mardi, et ayant sans doute en main le certificat ci-dessus, qui constatait sa réception, passa le mercredi à

Nous pouvons encore accompagner Calvin chez deux imprimeurs[1]. L'un, c'est Wendelin Rihel, rue Sainte-Barbe (*Barbaragasse*), N° 18. On y arrive de la place Saint-Thomas, en continuant la rue des Cordonniers, et en traversant la Grande Rue (*Lange Strasse*). Chez Rihel parut la seconde Institution latine, celle de 1539, avec certains exemplaires portant le nom d'Alcuin, et bien d'autres ouvrages de Calvin. Celui-ci par conséquent dut fréquenter la maison, qui était un ancien béguinage, fondé en 1466. A la fin du quinzième siècle elle s'appelait *Zum gehowen Hof* (à la Cour sculptée). Il n'en reste plus rien qu'une cour, avec quelques portes, quelques fenêtres et un pignon[2]. — Il y a lieu de le supposer : c'est d'ici que W. Rihel se transporta, vers 1550, dans la rue aboutissant au chevet de l'église de Saint-Thomas, la rue Knobloch (rue de l'Ail), au N° 18 (et 16, pendant quelques années[3]). La façade a conservé suffisamment son ancien aspect. (*Page* 352.)



Imprimerie Rihel, rue Sainte-Barbe.

L'autre imprimeur est Knobloch, quelques pas plus loin, dans la rue de la Demi-Lune (*Halbmondgasse*), N° 3. (*Page* 353.) Il imprima la célèbre liturgie Pseudo-romaine, celle dont l'unique exemplaire connu (aujourd'hui en possession de M. le professeur Stroehlin, à Genève) nous conserve la liturgie dont Calvin s'est servi à Strasbourg. Il avait sans doute imprimé en 1539 le Psautier, composé par Calvin. De cette maison, d'où sont sortis deux livres de cette importance, le premier Psautier et la première liturgie calviniste, il reste la façade extérieure et son balcon. La cour intérieure a conservé deux de ses côtés, et, en dedans, il y a encore le vieil escalier en bois tout sculpté.

Est-il vrai, comme on le répète, que Calvin accompagna l'école, quand, chassée par la peste, elle se réfugia à Gengenbach, petit village au pied de la Forêt-Noire ? Voici ce qu'on sait. Pendant l'été 1540, les ravages de l'épidémie furent tels que le Gymnase fut menacé d'être supprimé. Beaucoup d'élèves et de professeurs quittèrent la ville. Le 7 juillet 1540, Jacques Sturm écrivit, d'Haguenau,

la Caisse de la municipalité pour y verser ses droits d'admission. « Ces droits étaient, d'ordinaire, au XVIe siècle, de 20 florins pour les étrangers. Les filles de bourgeois affranchissaient leurs maris étrangers, tout au moins en partie, de cet impôt, en les épousant. » (Note de M. Rod. Reuss.)

1. « Les imprimeurs strasbourgeois, à l'exception d'un seul, étaient favorables aux idées nouvelles.... Il suffit de citer Jean Knobloch, Martin Flach, Jean Schott et Wolfgang Kœpfel. Ce dernier, le plus important de tous, avait son imprimerie près du marché aux chevaux, aujourd'hui la place de Broglie. » *Bulletin*, XXIII, p. 482 et n. 1. — 2. On a déjà « aligné » la maison à côté. Elle va sans doute bientôt disparaître à son tour. — 3. Seyboth, p. 499.

aux scolarques ses collègues: « Ce serait mon avis que l'on fit partir Calvin comme théologien, avec le collège[1]... » et Jean Sturm. Il pensait certainement à mettre ainsi à l'abri deux vies précieuses. En général les avis de Sturm étaient fidèlement suivis, et on a pensé que ce qu'il avait dit fut fait[2]. Mais voici qu'on a publié une lettre du 8 juillet (donc le lendemain de la précédente), demandant qu'on s'entende avec le chapitre de Saint-Thomas, et qu'on permette à Jean Sturm d'aller à Haguenau. La seconde lettre ne fait aucune allusion à la première. Ne l'annule-t-elle pas ? Du reste Winckelmann déclare que le Gymnase n'alla pas cette année, mais seulement l'année suivante, à Gengenbach[3].



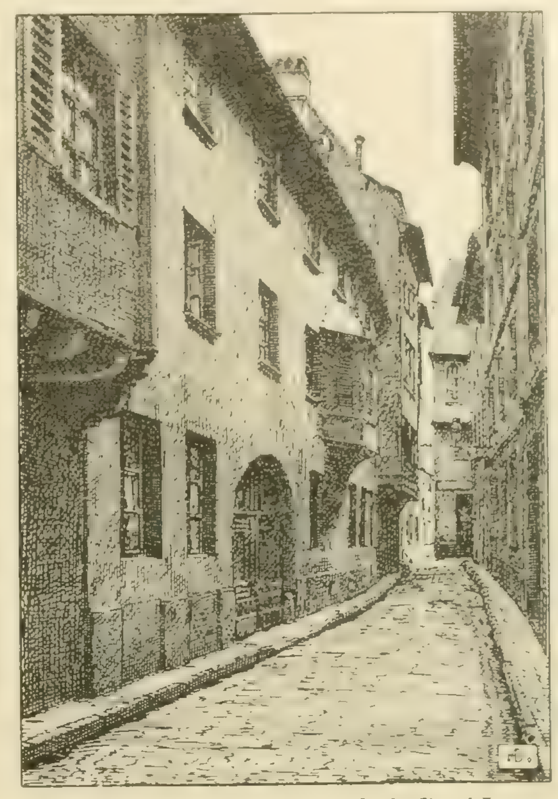
Imprimerie Rihel, rue de l'Ail.
(p. 351.)

Enfin, il nous faut noter les pérégrinations à travers Strasbourg, non seulement de Calvin, mais de sa communauté elle-même. D'abord il prêcha dans la petite église de Saint-Nicolas-aux-Ondes[4]. Les plans de l'époque nous la montrent au milieu des arbres, au bout de la ville. (*Page* 354.) Son nom lui venait des prairies facilement inondées qui l'entouraient. (Aujourd'hui, à la place, la caserne de St-Nicolas). — Bientôt après, la communauté et son pasteur se transportèrent dans l'église des Repenties, aujourd'hui église Sainte-Madeleine[5]. (*Page* 355.) La première pierre avait été posée en 1478, en présence de Geiler: c'était le dernier, en date, des monuments gothiques de la ville. (On y voit aussi le seul vestige encore subsistant du mur d'enceinte de 1228 à 1344.) La tradition raconte que les nonnes étaient restées fidèles à l'ancien culte, et qu'on les forçait à assister au prêche luthérien dans une tribune grillée, à laquelle on arrivait directement du couvent. Elles imaginèrent d'y placer des mannequins, revêtus de leurs propres costumes[6]. La tribune y est encore. Mais elle n'est pas du seizième

1. *Opera*, XI, p. 60. — Schmidt, p. 75. — 2. Calvin aurait pu se rendre à Haguenau de Gengenbach. — 3. Winckelmann, III, p. 71. Voir Marcel Fournier, *Les Statuts et privilèges des Universités françaises* depuis leur fondation jusqu'en 1789, IV, p. 40 et n. 1 : 17 octobre 1541, « Peste de Strasbourg et transfert de l'école dans le couvent des Chartreux et à Gengenbach. » — 4. « Gallica ei concio concessa fuerit, idque in æde sacra ad D. Nicolaum. » *Quarti Antipappi tres partes priores*. Joannes Sturmius rector academiæ Argentoratensis, MDLXXX, p. 20. — 5. « Calvin a prêché aux Pénitentes en 1538, 1539, 1540. » *Ibid.*, p. 115. — 6. Seyboth, p. 621. Toutefois, ici comme ailleurs, la légende n'a fait qu'enjoliver la vérité. Voici la note que veut bien m'envoyer M. Rod. Reuss. « Le fait de la résistance, à outrance, des religieuses de Sainte-Madeleine et de Sainte-Agnès, est bien établi par leur propre chronique, publiée en partie par M. Théod. de Bussière, et qui est un des documents les plus curieux de l'énergie féminine à travers tout le XVIme et le XVIIme siècle, jusqu'en 1681. Ces quelques femmes tinrent le magistrat et le convent ecclésiastique en échec, pendant un siècle et demi. »

siècle, ce qui contrarie fort la légende. Plus authentique est le cloître, encore curieux à visiter.

Des Pénitentes, l'Eglise française émigra dans le chœur des Dominicains[1] : c'est là que Calvin la laissa. En 1552 elle devait trouver un nouveau et dernier refuge dans l'église Saint-André.

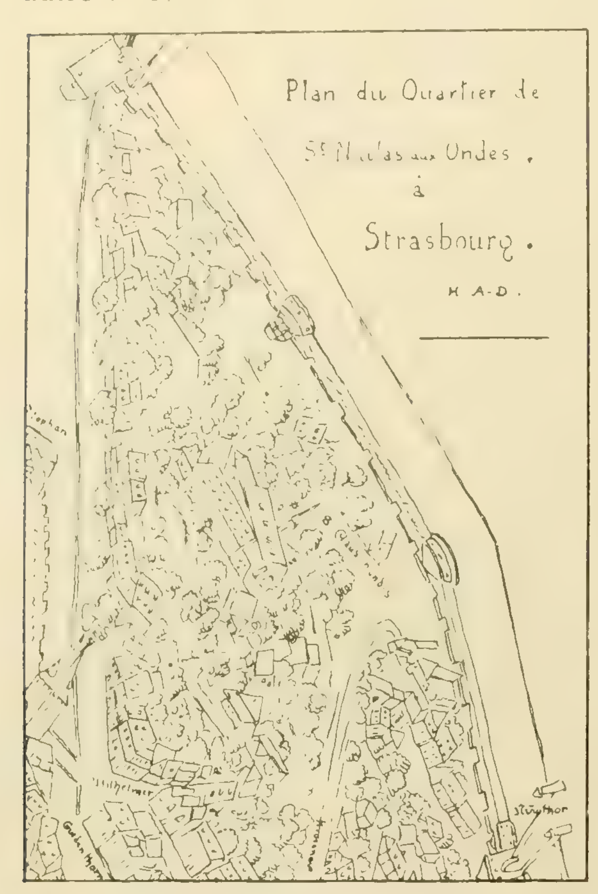


Imprimerie Knobloch, rue de la Demi-Lune. (p. 351.)

C'est à ce point que pendant trois ans Calvin fut mêlé aux hommes et aux choses de Strasbourg. De quelle importance capitale fut pour lui ce séjour, l'histoire nous le montrera. Naturellement tous les historiens[2] l'ont indiqué. Mais comme Kampschulte nous paraît avoir le mieux résumé les faits, nous saisissons l'occasion de citer une page de cet auteur, avec lequel nous avons le regret d'être si souvent en désaccord. « On peut dire, ce semble, qu'une bonne étoile dirigea le protestantisme, quand M. Bucer ouvrit dans la capitale de l'Alsace un asile à son ami découragé, et, par son insistance, le força, malgré ses résistances, à l'accepter. On aurait à peine pu trouver un lieu qui convînt mieux pour achever de former le Réformateur encore à ses débuts, qui lui offrît, à un tel degré, la possibilité d'acquérir ce qui lui manquait encore, et de se fortifier dans ses tendances essentielles. La place que cette ville occupait dans la grande transformation spirituelle de l'époque correspondait tout à fait à sa grande importance politique, et à son heureuse situation géographique. Après Wittenberg, écrivait Bucer à Berne, il n'y a guère de cité qui se préoccupe à tel point des intérêts généraux de l'Evangile, et se laisse diriger par des vues générales. Les Zurichois, dans une lettre à Calvin, appellent Strasbourg l'*Antioche* de la Réformation. Baignée en même temps par les flots de la Réforme de Wittenberg, et de la Réforme de Zurich ; en communication constante, grâce aux nombreux réfugiés français qui

1. Le 23 juillet 1540, Wolfgang Musculus recommande à Calvin un ami qui veut l'écouter le plus souvent possible chez les Dominicains : « Hoc studii habet, ut auditorium tuum apud dominicastros, dominicis diebus, reddat quam poterit frequentissimum. » *Opera*, XI, p. 61. — 2. Voir Stricker, p. 13 : « L'influence bienfaisante de Strasbourg lui donna l'impulsion pour sa vie et son activité ultérieures ; » — Stähelin, I, p. 171 : « Ces années... marquent le moment où le savant français et le pasteur genevois devient le Réformateur. Pendant son séjour à Strasbourg, il passe de la jeunesse à l'âge mûr..... La même transformation se produit dans tout son être intérieur, et surtout dans son caractère. Quand il revient à Genève, il est un homme bien différent de celui que Genève avait chassé trois ans auparavant. » — L'idée est juste, mais l'expression n'est pas exempte d'exagération.

la considéraient comme la Nouvelle Jérusalem, avec l'opposition ecclésiastique des pays romands, Strasbourg permettait à l'étranger, comme peut-être aucune autre ville, de considérer de haut la marche des événements, et d'arriver à comprendre le sens profond de la grande lutte. Aussi Strasbourg ne fut pas seulement pour Calvin une nouvelle école, grâce à l'activité libre, sans entraves, qu'il put déployer dans la chaire du pasteur et du professeur. Mais, en même temps, il ressentit les influences les plus importantes. Il était devenu un autre homme [?], quand, après trois ans, il quitta la ville impériale. Son horizon s'était élargi; sa science s'était approfondie. Il s'était enrichi de nouvelles expériences, et fortifié dans sa tendance essentielle. Il fallait encore ces trois années d'études pour faire de lui le puissant Réformateur, le Législateur, que, de retour à Genève, en 1541, nous verrons désormais se maintenir contre toutes les attaques du dedans et du dehors [1]. »



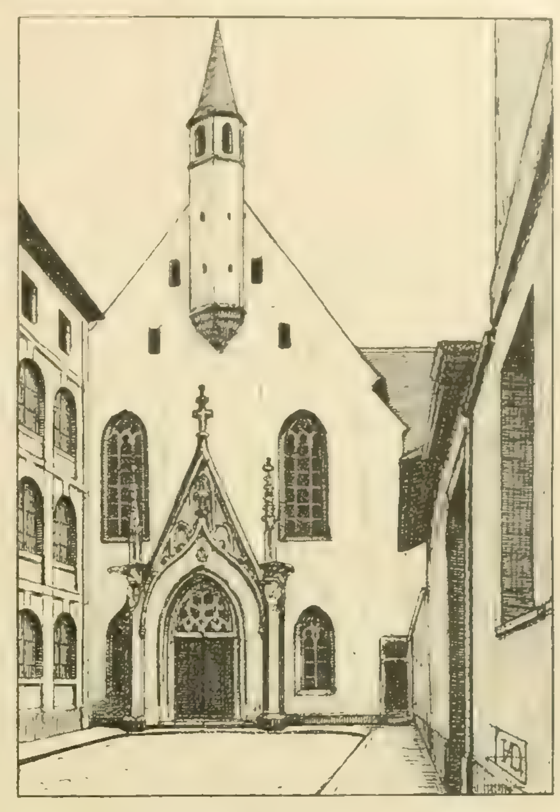
Saint-Nicolas-aux-Ondes. (p. 352.)

Pour compléter ces déclarations de l'historien catholique, c'est un devoir, ce nous semble, de placer le témoignage de Calvin lui-même en l'honneur de celui qui a le plus incarné l'esprit de Strasbourg, c'est-à-dire de Bucer. Voici en quels termes, à deux reprises, il défend cet « homme de sainte mémoire, remarquable docteur de l'Eglise de Dieu [2], » contre les soupçons persistants de ses amis de Zurich. Le 12 mars 1540, il écrit à Bullinger : « Pour Bucer, je répondrai : il n'y a pas de motif pour qu'il doive vous être suspect en quoi que ce soit. Quoiqu'il soit doué d'une perspicacité singulière et d'une grande finesse d'esprit, personne cependant ne s'efforce plus religieusement de se contenir dans la simplicité de la parole de Dieu, et non seulement recherche moins, mais hait davantage, les arguties étrangères à cette parole [3]. » Revenant à la charge, le 26 juin 1548, Calvin répète à Bullinger : « J'ai remarqué le reproche de notre accord avec Bucer. Mais je t'en supplie, mon Bullinger, pourquoi nous séparerions-nous de Bucer, puisqu'il souscrit à cette confession, que j'ai formulée? Je ne vanterai pas ici les vertus, et rares, et très nombreuses, dont cet homme est réellement doué. Je dirai seulement que je ferais un tort grave à l'Eglise de Dieu, si je le

1. Kampschulte, I, p. 322 et n. 2, 323. — 2. *Opera*, XLV, p. 4. — 3. *Ibid.*, XI, p. 29.

haïssais ou le méprisais. Je passe sous silence ce que je lui dois personnellement. Toutefois je l'aime et le révère, de telle sorte que je l'avertis librement toutes les fois que cela me paraît bon [1]. »

C'est avec cette inépuisable reconnaissance, au fond du cœur, que Calvin quitta Strasbourg en 1541.


La Madeleine. (p. 352.)

1541 ! — Je remonte lentement la *Grande rue de l'Eglise*. La maison canoniale (l'Hôtel de France) où je loge, était désignée sous le nom de *Zum Vogelsang*. Capiton vint s'y réfugier [2], sans doute comme dans une demeure plus saine, plus aérée que celle de la petite rue Thomann, tandis que la peste ravageait la ville. Mais rien n'y fit, et le Réformateur fut emporté, le 4 novembre 1541, en face de cette église dont il fut un des premiers pasteurs, peut-être dans la chambre où je me trouve.

L'année où Calvin partit, fut aussi l'année où la Réformation strasbourgeoise fut frappée de ce coup douloureux, au milieu de combien d'autres !

Hédion raconte dans sa *Chronique:* « Le Dieu tout-puissant, le fidèle créateur a repris dans sa grâce (*zu seinen Gnaden*) cinq de mes enfants, doux et obéissants.... Le premier était Gaspard Hédion, un garçon de quinze ans, pieux, obéissant, craignant Dieu ; puis Charitas, une fillette de sept ans. Ils moururent le 12 et le 13 septembre. Jean-Louis Hédion, âgé de deux ans, mourut le 2 octobre, et Joseph Hédion, âgé de dix ans, le 7 octobre. En 1542, dix-neuf semaines après, mourut mon doux petit garçon de cinq ans, Augustin-Chrysostome Hédion. » — Le fils de Zwingle meurt en septembre. — Jacques Bédrot écrit, le 20 septembre : « La peste a pénétré aussi dans ma maison. Prie le Seigneur pour moi. Cette semaine 178 personnes sont mortes. » Il perd sa mère, son fils aîné, « un jeune homme de grande espérance. » Il est emporté lui-même, en novembre. — Capiton tombe malade. Bucer (24 octobre 1541) prie : « O Seigneur Jésus,

1. *Opera*, XII, p. 729. — Nous aurons à étudier l'influence théologique de Bucer sur Calvin, et ce sera le lieu de profiter de la nouvelle et si érudite étude de M. Lang : *Der Evangelien Kommentar Martin Bützers und die Grundzüge seiner Theologie*, 1900. — 2. Le chroniqueur strasbourgeois et catholique du seizième siècle, Sebald Buheler fait remarquer que Capiton ne mourut pas au doyenné de la rue Thomann, mais dans l'autre maison canoniale, nommée *Zum Vogelsang*. A deux reprises il la spécifie : « Il est mort dans la maison du coin, où il y a des créneaux; » — « dans la grande maison du coin, en haut de la grande rue de l'Eglise, où il y a des créneaux. Mais il n'y demeura pas longtemps. » — La maison *zum Vogelsang* (nom individuel) était appelée aussi *zum Bühl* (nom local) ; Bühl, signifie petit monticule.

notre vie et notre résurrection, laisse-nous cet homme, seulement deux ans encore! ô combien devraient savoir jusqu'à quel point il nous est nécessaire, et combien peu le savent! » Capiton mourut le 4 novembre [1]. Hédion écrit sur un billet à Bucer : « C'était pour nous tous et pour l'Eglise un frère. Moi et ma femme nous restons à la maison et nous pleurons. J'ai consolé la veuve par une lettre, car personnellement je suis incapable. » — Le 18 novembre, Bucer écrit à Blaurer : « Moi aussi, la mort me poursuit dans ces temps lugubres : elle me prend ma pieuse et utile épouse et trois enfants distingués. » — La liste des victimes s'allonge : Claude Féray, puis un fils de Gerbel, l'ami de Luther, le parrain de l'un de ses enfants, etc. [2].

En 1548, Mathieu Zell s'en va lui aussi au Seigneur. La même année, Charles-Quint, abusant de sa victoire, publie l'*Intérim*, rétablit le culte catholique dans la cathédrale. Bucer, l'homme de la conciliation, devient l'homme de la résistance. « Plutôt tout perdre avec Christ! » s'écrie-t-il. Mandé à Augsbourg, il refuse sa signature, et rentre secrètement à Strasbourg. Mais la ville est menacée. Et le magistrat est obligé de donner à Bucer et à son gendre Fagius l'ordre de quitter la ville. Bucer prêche pour la dernière fois; il fait sa dernière leçon, et, après quelques jours de retraite dans cette maison hospitalière de Zell, où il avait été reçu joyeusement au début de son ministère, et où il n'y a plus aujourd'hui qu'une veuve, mais une veuve toujours courageuse, il part, le 6 avril 1549, pour l'Angleterre. Là, Fagius meurt le premier. Et seul, exilé, ayant froid dans ces brumes du Nord, Bucer meurt à son tour, à Cambridge, pieusement, trois doigts levés vers le ciel, et murmurant : « Lui règne et dirige tout. » (28 février 1551.)

Et puis voici, pire que l'*Intérim*, pire que la peste... la peste du fanatisme théologique! L'une avait enlevé les hommes, l'autre va ruiner l'œuvre elle-même. C'est Marbach, qui loge dans le doyenné où a logé Bucer [3], et la lugubre prophétie de Bucer s'accomplit : « C'est un théologien présomptueux; il nuira beaucoup à l'Eglise. Avant peu de temps il renversera ce que nous avons édifié ici [4]. »

Mais il nous faut raconter cette histoire avec plus de détails, en étudiant le sort de l'Eglise fondée par Calvin à Strasbourg.

1. Knod, p. 28. — 2. Horning, *Beiträge zur Kirchengeschichte des Elsasses, 1887* : « Die Pest zu Strassburg im Jahr 1541, » p. 1-10. — La moyenne annuelle de la mortalité était de 8 à 900 personnes. Cette année-là il en mourut 3208. Engel, p. 36. — 3. Knod, p. 32. — 4. Erichson, *M. Butzer*, p. 61 et n. 66.



QUATRIÈME PARTIE

L'Eglise française de Strasbourg.

I



I l'hospitalité des Zell, des Capiton, des Bucer était admirable, celle de la ville entière ne l'était pas moins. On accourait de toutes parts et surtout de France. Florimond de Raemond a proclamé la vérité exacte, dans un langage bizarre, quand, apostrophant le Rhin, il s'est écrié : « Ce fut dans ton Argentine, qu'ils appelloient la nouvelle Jérusalem, laquelle se glorifie d'estre voisine de la France, où l'hérésie à plusieurs testes dressa son arsenal et recueillit une partie de ses forces pour la venir assaillir. Ce fut la retraicte et le rendez-vous des Luthéristes et Zvingliens, sous la conduite de Martin Bucer, grand ennemy du nom catholique. Ce fut le réceptacle des bannis de la France, et l'hostesse de celuy qui a donné le nom au calvinisme. C'est là où le Talmud de la nouvelle hérésie qu'il a basti, principal instrument de nos ruynes, fut battu et forgé [1].... »

Le premier Français connu, que nous trouvions à Strasbourg, est François Lambert, d'Avignon, qu'on appelait le « Docteur welsche, » c'est-à-dire français, parce qu'il ne comprenait pas l'allemand (1524). L'année suivante, Farel arrive de Metz, et les disciples de Le Fèvre avec leur maître. Bientôt il y a une colonie [2].

A combien s'élevait le nombre de ses membres? Calvin et les premiers pasteurs parlent toujours d'une « petite Eglise française » (*ecclesiola gallicana*). Une « petite assemblée, » dit, en 1545, un étudiant wallon [3]. « Toute la petite Eglise françoise, » dit le pasteur Garnier en 1549 [4]. — Nous avons deux recensements de 1553. Celui qui fut fait sur l'ordre du gouvernement [5] donne 100 Français déjà citoyens, 35 qui ne le sont pas encore, 16 soldats, sans compter les femmes,

1. Fl. de Raemond, p. 838. — 2. Voir plus haut, p. 330. — 3. A. Erichson, *L'Eglise française de Strasbourg au seizième siècle d'après des documents inédits*, 1886, p. 22, 33. — 4. R. Reuss, *Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise française de Strasbourg, 1538-1794*, 1880, p. 15, n. 3. — 5. Erichson, p. 35. — L'autre recensement est du pasteur Garnier : il le déclare lui-même incomplet. *Bulletin*, XVIII, p. 303. Outre les ouvrages d'Erichson et R. Reuss déjà cités, voir encore R. Reuss, *Pierre Brully,... ministre de l'Eglise française de Strasbourg, 1539-1545*, 1879, et Eug. Berton, *L'Eglise de Calvin à Strasbourg, 1538-1541*, Montauban, 1881.

les enfants, les domestiques, soit 135 à 140 familles, et environ 500 à 600 personnes.

Au moment de son passage, Farel ne put s'empêcher de s'occuper de ses compatriotes. « Il commença, dit un manuscrit, à prescher [en] lengage françois à ceux qui estoyent venus des lieux circonvoisins de la langue françoise [1]. » Mais comme il n'avait été nommé ni par le gouvernement, ni par l'Eglise, et que du reste il n'y avait pas d'Eglise, Farel ne saurait en être appelé le premier pasteur. Le premier pasteur, ce fut Calvin.

Calvin rend lui-même compte à Farel, en ces termes, de sa première prédication [à Saint-Nicolas aux Ondes] : « J'ai prêché dimanche [8 septembre] ; comme le sermon avait été recommandé auprès du peuple par les éloges de tous les frères, il a eu beaucoup d'auditeurs ou de spectateurs. Les frères ont l'intention, dès qu'ils verront qu'il y a apparence de petite Eglise, d'accorder le ministère de la Cène [2]. »

Le même courrier apportait à Farel une lettre de Bucer, lui expliquant l'état d'âme de Calvin et la tâche qui lui incombait. « Nous te sommes très reconnaissants de nous avoir concédé Calvin. Son âme paraissait trop atteinte (*imbecillior*) par la blessure reçue, pour pouvoir supporter encore ces coups journaliers. » Au milieu de cette tempête, il sera mieux à Strasbourg, quoiqu'il n'y ait qu'un petit troupeau (*in paucis laborandum sit*). « Ceux qui ne parlent que français » sont travaillés par l'hérésie [3].

Et le Réformateur se mit à l'œuvre. Dès le mois suivant, il annonce qu'il a célébré la Cène dans la petite église [des Repenties] [4] (*in ecclesiola nostra*), « selon le rite du pays, » et qu'il compte renouveler la cérémonie tous les mois [5].

Telles furent les origines. Avant d'étudier le ministère qu'y exerça Calvin, de septembre 1538 au 2 septembre 1541, voyons immédiatement la fin de cette Eglise, c'est-à-dire son existence après le départ de Calvin : en d'autres termes, achevons le cadre avant d'y mettre le tableau.

II

Calvin eut six successeurs, dont nous voulons raconter brièvement l'histoire, en nous servant presque exclusivement de la correspondance même de notre Réformateur.

Le premier successeur de Calvin fut Pierre Brully [6], ancien Dominicain de

1. Schmidt, *G. Roussel*, p. 52, n. 3. — 2. Herminjard, V, p. 112 et n. 10. Lettre écrite vers le 11 septembre 1538. — 3. *Ibid.*, V, p. 113, 114. — 4. « Le dimanche après la Toussaint les Wallons qui étudient ici, avec les autres qui parlent français (*welsch*), ont célébré la Cène en français dans l'église des Repenties. » D'après un document des Archives de Saint-Thomas, cité par M. Erichson. *Die Calvinische und die altstrassburgische Gottesdienstordnung*, 1894, p. 7, n. 1. — 5. Première moitié d'octobre 1538. Herminjard, V, p. 145, et n. 19. Mais comme il ne semble pas y avoir accord entre le renseignement de ce document et celui d'Erichson, on peut se demander si la date : « première moitié d'octobre, » proposée par M. Herminjard, ne devrait pas être modifiée. — 6. Voir *Histoire ecclésiastique* (édition de Baum), III, p. 528 et ss., et n. 3 et ss.

Metz, qui arriva à Strasbourg vers la fin de juillet 1541. « Celui qui a apporté les lettres [de Ratisbonne], prêcheur à Metz, écrit Calvin à ses amis Viret et Farel,... est un jeune homme pieux, instruit et modeste; il habite chez moi.... » Il ajoute: « Mon hôte, je l'espère, me succèdera[1]. » Calvin, en effet, devait retourner à Genève, un mois plus tard environ[2], et son espérance se réalisa. Le ministère de Brully à Strasbourg dura près de trois années, pas très calmes, ni très heureuses.

Ici se place la tentative de Farel pour évangéliser le pays de Brully, Metz. Calvin le suit de ses vœux, pour que, au milieu des dangers qu'il court, Dieu le dirige par son « esprit de sagesse, de prudence, de modération, de zèle, de courage.... Nous ici, très anxieux, nous attendons quel succès Christ te donnera[3]. » Farel luttait à sa façon, héroïquement. « Farel, raconte Bucer à Calvin, a prêché une seule fois, à ma connaissance, et cela dans le cimetière des Dominicains. Ceux-ci, ne pouvant autrement, se sont efforcés d'empêcher le peuple d'entendre la parole du Seigneur, grâce au bruit de leur cloche. Mais notre Farel a élevé la voix et, au prix d'un absolu enrouement, a vaincu le son de la cloche. Le lendemain, il y avait 3000 auditeurs.... On l'a conduit à la maison. On a mis sur un cheval quelqu'un qui, par la taille et l'apparence, ressemblait à Farel, et quelques frères ont eu ainsi l'air de le conduire hors de la ville[4]. » Pendant ce temps on envoyait une députation à Strasbourg, ensuite en Allemagne; elle n'obtint rien. Farel dut prêcher hors de Metz, à Montigny[5], puis à Gorze. Quand la citadelle fut obligée de se rendre, le Réformateur échappa au Guise et à toutes ses recherches, « ayant esté mis dans une charrette parmi les ladres[6]. » Il put ainsi atteindre Strasbourg.

En même temps réapparaissait Caroli à Metz, où il se livrait aux dernières folies. Passé de nouveau au catholicisme, il provoque solennellement Farel à un duel théologique, jusqu'à ce que mort s'ensuive, la mort réelle de l'un des deux adversaires. « Je Pierre Caroly, de l'authorité du sainct siège apostolique... ce jour, seconde férie de Pantecoste, quatorziesme de may, 1543.... » Il cite Farel à comparaître à Rome, devant le pape, ou au concile général de Trente, ou devant l'empereur, ou devant François I[er], ou devant les Facultés de Paris, de Toulouse, de Poitiers, ou à Salamanque, ou à Alcala, en Espagne,... en un mot partout où il était impossible d'aller, et pas à Metz, où la rencontre eût été facile. Il n'y avait pas d'Université, disait-il[7]. Plus baroque encore, il proposait à Farel un combat « plus abrégé,... s'offrant, sans plus en disputer, à mourir. » Il se

1. 25 juillet 1541. Herminjard, VII, p. 195, 196. — 2. Le 2 septembre 1541. — 3. 30 août 1542. Herminjard, VIII, p. 115, 116. — 4. 6 octobre 1542. *Ibid.*, p. 148. — 5. Montigny-lès-Metz, à 2 km. de Metz, n'en forme, pour ainsi dire, qu'un faubourg. *Histoire ecclésiastique*, III, p. 529, n. 4. — 6. *Ibid.*, p. 530. « J'étais parmi les malades, dit Farel lui-même (20 avril 1543), sur le char, avec des habits d'emprunt. » (Herminjard, VIII, p. 326). Et le chroniqueur catholique Meurisse : « Ils eurent le soin de faire sauver leur ministre Farel au milieu d'une chartée de ladres, parmy lesquels ils l'avoient si bien caché, en luy enfarinant si bien le visage, et en luy donnant des cliquettes [crécelles de lépreux] en main, qu'on ne le put jamais reconnoistre. » *Ibid.*, p. 326, n. 42. — 7. Metz « n'est pas lieu où il y ayt eschole authenticque et approuvée du S. Siège apostolicque, où on puisse, selon droict, disputer de la foy. » Herminjard, VIII, p. 407.

constituera prisonnier à Metz [1], pourvu que Farel veuille aussi, « pour soustenir » ses articles, « sans plus disputer, » mourir, et se constituer prisonnier entre les mains du roi. Il demande une seule chose, c'est d'être « deuement informé que tu soys entre les mains du dict roy... pour recevoir mort après moy [2]. »

Farel répondit par deux lettres. « Mais, mon amy, que faut-il faire tant du glorieux en proposant les villes et d'Espaigne et de Venise, comme si tu avois tout en ta main ? Tu n'as point grand argent pour faire si gros despens, et ma finance n'est infinie. Que voulons-nous aller si loing, puisque tu as tes abbez, prestres et moynes, et tant de gens de bien, comme tu dis, et que tu es comme le coq sur ton fumier ? Tu es docteur en perche dedens Metz et es tant fort [3].... »

Cependant ce fou est dangereux, et Farel voudrait que Calvin pût aller lui-même à Metz « pour monstrer à ce povre ventre glorieux sa povreté devant tous [4]. »

En attendant, la seconde réponse de Farel est plus émue, plus violente. Il reproche à Caroli tout ce qu'il a fait « depuis qu'il a commencé pour happer quelque crosse ou mitre. » Il énumère son orgueil, son ambition, ses brigues, ses noises, ses esclandres, et toute la vertueuse indignation du Réformateur se fait jour, en pensant que Caroli a méprisé même son propre mariage, « duquel, povre misérable, tu n'estoys digne....Tu as mieux aymé rejetter ta povre femme.... Par deux fois tu as confessé qu'elle ne povoit estre ta femme, et par ainsi dis et veus qu'on tienne que tes enfans ne sont légitimes et que ta femme est une ribaude. O cruel [5] !.... »

1. Guillaume de Furstemberg écrit au Conseil de Berne, 29 mars 1543 : Les chrétiens de Metz étaient venus célébrer la Cène (Pâques, 25 mars 1543) à Gorze. La cérémonie accomplie « ils allèrent prendre leur repas du matin. Et, au moment où ils étaient assis à table, M. d'Aumale, fils du duc de Guise [le duc, c'était Claude de Lorraine, qui avait épousé Antoinette de Bourbon; M. d'Aumale, c'était François de Lorraine. Né le 17 février 1519, second duc de Guise après la mort de son père, 1550, il devait provoquer la première guerre de religion, en présidant au massacre des Evangéliques de Vassy, assemblés dans leur église, le 1er mars 1562] profitant de ce que les portes n'étaient pas gardées, est tombé sur notre bourg de Gorze avec un grand nombre de cavaliers et de lansquenets,... et sur l'heure, par deux fois, il a fait sommer par un trompette notre château, pour qu'il pût s'emparer du prédicant Farel, et il a ordonné de le faire sortir et de le livrer à M. de Guise. [François de Lorraine, ou son père, avait, disait-on, promis deux cents couronnes à celui qui égorgerait Farel. Farel à Myconius, 20 avril 1543, Herminjard, VIII, p. 328.] En outre, il a commandé aussitôt de traiter les bourgeois de Metz, hommes et femmes, avec une tyrannie inouïe jusqu'alors. Et là-dessus il criait : « Où sont ces infâmes hérétiques ? Nous avons l'ordre de les égorger tous. Pas de prisonniers ! Il faut contraindre les bourgeois du bourg à dénoncer les gens de Metz.... » Des femmes ont été poussées dans la Moselle, et lorsqu'ils ont vu qu'elles pouvaient se sauver à la nage, ils les ont précipitées au fond de l'eau, à coup de pierres. [Les *Chroniques messines* mentionnent « une de ces bourgeoises, nommée Barbe, la revenderesse... avec sa chambrière. » Elles furent lapidées et poussées au fond de l'eau, près du pont de Jouy, à 10 km. de Gorze, par les gens de la ville d'Ancey.] etc., etc. La forteresse dut se rendre, le 28 ou le 29 mars. *Ibid.*, VIII, p. 304-308, et notes. — Voir la lettre, que nous venons de citer, où Farel fait à Myconius le récit détaillé, et extrêmement intéressant, de ses dramatiques aventures, *Ibid.*, p. 320-330, et la lettre à la Classe de Neuchâtel, 31 mai 1543, *Ibid.*, p. 398, 399, et les n. 19 et ss., sur la réputation de l'abbaye de Gorze et le martyre de Jean Chastellain. — 2. *Ibid.*, 349-351. — 3. 21 mai 1543. *Ibid.*, p. 371, 372. — 4. 31 mai 1543. *Ibid.*, p. 387. — 5. 25 juin 1543. *Ibid.*, p. 425, 426. — En 1543, Calvin et Viret crurent devoir publier, pour l'édification du public, les lettres échangées entre Caroli et Farel. Ils éditèrent deux livrets : « *Une épistre de Maistre Pierre Caroly*, docteur

Depuis quelques jours[1], Calvin, cédant aux sollicitations de son ami, était arrivé à Strasbourg. Et les deux Réformateurs, n'écoutant que leur courage, demandèrent au Sénat de les faire conduire à Metz, pour disputer avec Caroli. Il ne faut pas l'exiler, disent-ils, ni le faire taire. Ce serait un nouveau sujet de scandale. Ce qu'ils demandent avec véhémence (*vehementius*), c'est une dispute[2].

Le Sénat refusa à cause du « danger » que les Réformateurs auraient couru. Il voulut négocier, ce qui força Calvin de rester à Strasbourg plus de quinze jours et finalement pour rien[3].

Ce séjour du moins fut très agréable pour l'ancien pasteur de l'*ecclesiola* française. « Ils m'ont reçu avec la plus grande amabilité, écrit-il à Viret. Tu ne saurais croire quelle bienveillance ils nous montrent[4]. » Et, au Sénat de Genève, il parle de « la bonne affection qu'on m'y porte[5]. » Nous ne sommes donc pas étonné d'apprendre, par une lettre de Valérand Poullain, que cette Église priait pour Calvin, « publiquement, le dimanche[6]. »

Quant à Brully, son existence avait d'abord été rendue pénible par le manque d'argent. Il avait une dette vis-à-vis de Calvin. Le 29 octobre 1542, Jean Sturm écrit à celui-ci : P. Brully est « très tourmenté par l'argent qu'il te doit. Il désire beaucoup te payer.... J'ai promis d'intervenir. Je demande que tu lui accordes encore un peu de temps[7]. »

Puis des bruits fâcheux circulèrent sur son compte, à cause d'une visite qu'il avait faite précipitamment à Metz. Valérand Poullain le défendit (6 octobre 1543), expliquant qu'il était parti pour « affaires privées, » mais non sans prévenir ses collègues, et il loue la « simplicité de sa vie[8]. » Plus tard, un autre Strasbourgeois rendra témoignage à sa piété en ces termes : « J'ai vu sa grande constance dans l'affirmation de la saine doctrine, sa charité peu ordinaire vis-à-vis des pauvres, sa grande modestie. Avant de nous quitter, il prêchait avec beaucoup de sentiment et d'ardeur; des soupirs lui échappaient même, malgré lui, au milieu de son sermon. A tel point Dieu l'avait choisi[9] ! »

de la Sorbone de Paris, faicte en forme de deffiance, et envoiée à Maistre Guillaume Farel, serviteur de Jésus-Christ et de son Eglise, avec la response. 1543. » — « *La seconde épistre envoyée au docteur Pierre Caroly*, par Guillaume Farel, prescheur de l'évangile. 1543. » Dans la préface du premier, Calvin et Viret éprouvèrent le besoin (on le comprend) d'attester l'authenticité de l'incroyable défi de Caroli : « Afin donc que toute soubson leur en soit ostée, nous prenons cela sus nous, et sur nostre charge, que tout ainsi que la deffiance de Charoly est icy couchée, elle a esté envoiée à Farel, escripte de la main de l'autheur. » Et puis ils prient de comparer, d'après la lettre de Farel, « de quel esprit ils sont conduitz, » et, au contraire, comment Caroli se montre « du tout hors du sens, et non seulement desproveu de jugement et raison, mais forcené en cruauté, qui ne demande que boire le sang comme une beste enraigée. » Herminjard, VIII, p. 349, n. 1, et p. 351, n. 5.

1. Le 18 juin 1543, le Conseil de Genève donne sa recommandation à Calvin pour le Conseil de Bâle, Herminjard, VIII, p. 417 et n. 1, et pour le Conseil de Strasbourg, *Opera*, XI, p. 570. Le samedi 23 juin, Calvin, qui avait passé par Berne, partit de cette ville « avec la bonne compaignie que estoit avec luy, et se portoit bien quant à sa personne, » dit Viret. Herminjard, VIII, p. 435 et n. 5. — 2. *Ibid.*, p. 438. — 3. Lettre de Calvin, du 13 août 1543. *Ibid.*, p. 472. — 4. 1er juillet. *Ibid.*, p. 440. — 5. *Ibid.*, p. 441. — 6. Val. Poullain à Calvin, 28 novembre 1544. *Ibid.*, IX, p. 382. — 7. *Ibid.*, VIII, p. 170. — 8. *Ibid.*, IX, p. 61. — 9. 28 avril 1545. Guymonneus à Calvin. *Opera*, XII, p. 69.

Et ce qui prouve que ce témoignage était vrai, c'est que P. Brully, appelé par l'Eglise secrète des évangéliques de Tournay, n'hésita pas à se rendre au milieu d'eux. Il devait bientôt y trouver le martyr. « Cette nouvelle, écrit Val. Poullain à Calvin, m'a causé une douleur indicible.... Nous avons lieu de le féliciter, lui qui, tombé dans un fossé [on avait voulu le dévaler la nuit par les remparts] et ne pouvant à cause de sa jambe brisée s'enfuir [il fut trouvé le matin par les soldats], n'a prononcé de paroles que pour louer Dieu. A tel point, qu'il confessait son péché d'avoir voulu fuir, et rendait grâce à Dieu de ce qu'il l'avait retenu. Et je n'ai pas trouvé une moindre constance chez sa femme, » qui était restée à Strasbourg[1].

Après un emprisonnement de plusieurs semaines, P. Brully fut brûlé à petit feu, horriblement, le 19 février 1545[2].

III

Provisoirement et irrégulièrement, P. Brully fut remplacé par ce Valérand Poullain, dont nous venons de parler.

Il ne faut pas oublier que l'Eglise française, à côté de membres éminents, comptait beaucoup de gens pauvres, ou du moins appauvris, dont les malheurs avaient assombri et aigri le caractère. Elle ne devait pas échapper à ces querelles intestines, qui troublèrent si profondément et si tristement Francfort et les autres Eglises du Refuge, au seizième siècle.

Valérand Poullain n'était pas l'homme de cette situation. C'était un gentilhomme des environs de Lille, qui paraît avoir fait ses premières études à Bordeaux, sous Mathurin Cordier[3], d'un caractère turbulent, passionné, que Calvin devait bientôt appeler un « brouillon[4]. »

Il arriva, sans être appelé, logea chez Bucer[5] et aida, semble-t-il, P. Brully, à desservir l'Eglise, qui croissait[6] peu à peu.

1. 28 novembre 1544. Herminjard, IX, p. 379. — 2. Il faut lire, dans Crespin, le récit de l'arrestation et de la fin de Brully, et surtout les admirables lettres qu'il écrivit de sa prison. On y trouve un prodigieux exemple de cette union de la doctrine et de la vie, qui caractérisait les grands protestants de cette époque. Au moment où il attend sa mort, Brully écrit à sa femme (18 février) : « Ma très chère sœur, sachez que je me suis grandement esjoui en nostre Seigneur, quand j'ai ouï et entendu par les lettres de ton père et le mien, escrites en ton nom, que tu te resjouissois en Dieu, non point de ma prinse, car je say qu'elle t'est grieve, mais de ce que ce bon Dieu et Père t'avoit donné un mari, lequel il avoit esleu à endurer pour son nom et pour l'Evangile de son Fils Jésus-Christ. Je te prie que maintenant tu te resjouisses plus en lui.... Le genre de mort est... de passer tout vif par le feu sans miséricorde. Et doit tant et si longuement durer et estre entretenu le feu, que tout soit en cendre converti.... Resjoui-toi donc, ma chère sœur en Dieu, et du temps que tu seras vefve espère du tout en lui.... Et quand le temps viendra, le Seigneur te pourvoyera d'un autre mari, qui aura le soin de toi.... Dès hier, je pensoi passer : j'atten tousjours l'heure. Ton loyal mari, P. Brully. » *Histoire des martyrs* (édit. de Toulouse), I, p. 427-440, 438, 439. — Voir aussi Herminjard, IX, p. 379, et n. 9-10. — 3. R. Reuss, *P. Brully*, p. 42. — 4. *Opera*, XII, p. 523 et n. 4. — 5. Plusieurs de ses lettres sont datées de la maison de Bucer : *ex ædibus Bucerianis*, 6 octobre 1543, Herminjard, IX, p. 62 et n. 18 ; *ex ædibus D. Buceri*, 9 mars 1544. *Ibid.*, p. 181. *Opera*, XI, p. 623. — 6. « *In dies augetur.* » Herminjard, IX, p. 248.

Il écrivait à Calvin : « Maître et père bien-aimé en Christ; ton fils très soumis dans le Seigneur[1]. » Le 29 décembre 1544, son nom figure au bas d'un document, comme pasteur de l'Eglise française, à côté de ceux d'Hédion, de P. Martyr, de Fagius, de Bucer, etc.[2].

Mais bientôt il trahit son excitation. Il parle d'une « grande douleur, » d'une « tragédie. » L'Eglise va périr. Il est en lutte avec un nouveau pasteur, Jean Garnier, qu'on veut appeler à sa place. Il accuse Jean Sturm de favoriser les factieux[3]. Enfin il part après de violentes discussions, où on l'a traité de vaurien[4], et Jean Garnier est régulièrement nommé.

IV

Le ministère de l'avignonais Jean Garnier vit la situation de la petite communauté empirer gravement. C'est à cette époque que le culte fut transporté de l'ancienne église des Dominicains dans l'église Saint-André[5].

Vinrent le triomphe de Charles-Quint, la bataille de Mühlberg, et l'*Intérim*. Dès le début de cette nouvelle crise, Garnier écrit, éploré, à Calvin (21 mai 1547) : « C'est l'affliction et la désolation pour toute notre Eglise.... Tout est troublé ; au point que les plus forts sont consternés.... » On a appris que l'électeur de Saxe était prisonnier. On fuit. « Je crains que notre petite Eglise ne soit dispersée, et ne devienne vagabonde à travers le monde.... cette Eglise que tu as plantée avec de grands labeurs, et que moi j'ai arrosée, avec d'autres, de mes sueurs.... Une bonne partie se prépare à fuir ; elle se dépeuple.... Visite-la et console-la par tes lettres[6]. » Hélas ! l'*Intérim* fut publié[7], et Garnier congédié (1549), en même temps que Bucer. Plus heureux que lui, Garnier revint en 1551 ; mais ce fut pour se trouver au milieu de nouveaux et grands dangers (*in magnis periculis*).

1. *Opera*, XII, p. 4, 6. — 2. *Ibid.*, XI, p. 819. — 3. Val. Poullain à Calvin, 14 janvier 1545. *Opera*, XII, p. 5, 6. Une lettre de Dryander à Bullinger traite Valérand d'homme « turbulent et fourbe. » Elle porte même contre lui une accusation plus grave, d'avoir trompé par ses paroles une honnête et noble jeune fille. Il n'est pas très aisé de voir ce dont il s'agit, et les rapports subséquents de Valérand Poullain soit avec Calvin, soit avec l'Eglise de Francfort, ne peuvent guère laisser croire à une immoralité formelle. Ce qui paraît tout à fait exact, c'est cette parole de Myconius : « Si les chrétiens devaient être aussi turbulents et aussi inquiets que cet homme, je ne voudrais jamais être chrétien. » 8 mai 1547. *Opera*, XII, p. 519. — 4. *Ibid.*, p. 42. — 5. R. Reuss, *Notes*, p. 11. — 6. *Opera*, XII, p. 526, 527. — 7. A l'*Intérim*, les catholiques furent réintégrés dans trois églises ; les protestants en gardèrent quatre. Le 21 avril 1550, Jean Lenglin, pasteur à Saint-Guillaume, écrit à Calvin : « ...Le premier jour où ils commencèrent leur culte détestable, dans trois Eglises [la cathédrale, Saint-Pierre-le-Jeune, Saint-Pierre-le-Vieux], le Seigneur les a remplis de confusion, non par la main armée des citoyens, mais par les moqueries et les éclats de rire de faibles enfants. Personne ne les suivant, les impies ont mis fin à leurs niaiseries, et le lendemain, beaucoup d'entre eux sont sortis de la ville.... Ainsi le miséricordieux Seigneur Zebaoth, notre Dieu, selon sa coutume, a renversé par l'enfance sans armes ces géants et ces Goliath menaçant de ruine les camps de Dieu et, comme dit Saint-Paul, par les choses faibles il a confondu les fortes.... Trois des temples principaux sont encore vides et déserts. [Les catholiques ne reprirent leur culte qu'à Pentecôte, le 25 mai]... Dans quatre temples, Saint-Thomas, Saint-Guillaume, Saint-Nicolas, Sainte-Aurélie, nous prêchons l'Evangile de Jésus-Christ, et distribuons les sacrements. » Lenglin ajoute : « L'Eglise française, que tu as instituée, est toujours dans le même temple et va heureusement. » *Opera*, XIII, p. 556, 557.

La peste sévit cruellement (*sævissima*)[1] ; et l'autre peste, dont nous avons déjà parlé, commence à exercer ses ravages. En effet une profonde révolution ecclésiastique[2] s'était opérée, et à l'époque de Bucer succédait l'époque de Marbach.

Jean Marbach[3] était né le 24 avril 1521 à Lindau, en Souabe. (*Page* 365.) Il vint, en 1539, à l'âge de 15 ans, à Strasbourg, et deux ans après se rendit à Wittenberg. Après avoir séjourné quelque temps dans la maison même de Luther, il reçut, de la propre main du Réformateur, le bonnet de docteur en théologie (1543) et, après un séjour de deux ans à Isny, il revint à Strasbourg (1545), appelé par Bucer et Fagius[4]. Bucer l'installa comme pasteur à Saint-

1. Elle enlève la femme de Jean Sturm. Dryander à Calvin, 30 octobre 1552. *Opera*, XIV, p. 402. — 2. De cette révolution, Ch. Engel (*L'école latine et l'ancienne académie de Strasbourg*, p. 63) donne une explication très digne d'être notée : « Malheureusement l'Ecole de Strasbourg n'était qu'une école préparatoire ; les futurs théologiens, aussi bien que les étudiants en droit ou en médecine, devaient aller achever leurs études dans des Universités autorisées à conférer des grades. Il était bien naturel d'ailleurs que beaucoup d'étudiants en théologie se rendissent à Wittenberg pour y entendre Luther et Mélanchthon. Quand ils revenaient à Strasbourg, ils y rapportaient des opinions différentes, sur certains points, de celles qui y étaient admises ; ils y rapportaient aussi un autre esprit, plus d'amour des controverses, moins de tolérance, moins de charité. » Ainsi le mystère s'explique. Pourquoi la seconde génération ressembla-t-elle si peu à la première ? Parce que l'une n'avait pas élevé l'autre. — 3. Sa biographie a été écrite par M. W. Horning, mais ne peut être consultée qu'avec précaution. M. Horning est un très grand admirateur de Marbach. Il commet une foule d'erreurs de détail. Les erreurs plus considérables ne sont pas moins nombreuses. Sans toujours citer les textes, M. Horning, d'affirmation en affirmation, en arrive à cette conclusion : Calvin était un luthérien ou un hypocrite. En revanche, M. Horning ne sait rien de ce qui est reproché à son héros, ni paroles, ni faits. Les unes et les autres sont passés sous silence, etc. Quant aux calvinistes, c'étaient eux les coupables, eux les oppresseurs. Marbach ne pouvait pas laisser faire, et on comprend qu'il se soit efforcé de délivrer son Eglise de ce danger et de ces étrangers. *Dr Johann Marbach*, p. 151. — 4. Bucer, après l'avoir entendu prêcher pour la première fois, a-t-il dit à Pierre Martyr : « Cet orgueilleux théologien portera grand mal à l'Eglise, et renversera bientôt tout ce que nous avons édifié ? » C'est une phrase qui s'est trouvée écrite à la marge d'un livre de Marbach, et qui a été citée par les *Unschuldige Nachrichten*, 1728, p. 1029, et par M. Röhrich, III, p. 91, n. 3. — Pour M. Horning, c'est une calomnie, inventée par un adversaire de Marbach. Il cite, comme preuve, l'oraison funèbre de Marbach, d'après laquelle, après avoir entendu sa confession de foi, Bucer aurait déclaré que Marbach était un bon luthérien. Mais personne n'a jamais contesté ce luthéranisme, et Bucer moins que personne ; il en fit trop la triste expérience. Et si vraiment Bucer, dès le premier jour, a été frappé du luthéranisme de Marbach, cela ne prouve pas que ce luthéranisme ne dût pas bientôt devenir dangereux. — M. Horning note certains efforts faits par Bucer pour retenir Marbach à Strasbourg. Le 28 décembre 1545, il écrit à Hubert : « Il faut nous attacher le Dr Marbach aussitôt que possible, en lui donnant un canonicat, et en lui faisant prêter serment ». — Et d'après deux témoignages, mais postérieurs à la mort de Marbach, en partant pour l'Angleterre, Bucer aurait vivement recommandé Marbach aux pasteurs et à l'Eglise, comme un connaisseur et un défenseur de « la vraie et pure doctrine. » Malheureusement cette insistance de Bucer à attester la « pureté » doctrinale de Marbach, pureté qui n'était mise en doute par personne, et à laquelle on ne reprochait que son exagération, rend ces propos suspects. Horning, p. 38, 56. — Tous ces textes sont d'une authenticité ou d'une signification douteuse. Que Bucer, en 1548, ait écrit deux lettres, dans lesquelles Marbach, se rendant à Wittenberg, est désigné par ces simples mots : « Notre collègue », cela non plus ne prouve pas grand chose (p. 54). — En réalité un seul texte, vraiment authentique, contient un éloge vraiment cordial : la lettre de Bucer du 5 septembre 1548. Quand Marbach revint d'un autre voyage, Bucer écrivit à Dryander : « S. D. Marpachius nobis a Philippo rediit, 21 Augusti, ad quem profectus fuit 24 Julii. Salvus est hic noster thesaurus corpore, animo, excruciatur ut non possit magis, propter tam horrendas defensiones ». Lettre du 5 septembre 1548, dans le *Thesaurus Baumianus*. Manus. de la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg. M. Horning commence par transporter cette lettre du 5 septembre au 21 août (date impossible d'après le contexte même, et traduit : « Marbach est revenu le 21 août de son voyage chez


Jean Marbach. (p. 364.)

Nicolas (12 juillet 1545)[1]. A partir de ce moment les malheurs qui frappèrent l'Eglise et l'Ecole lui rapportèrent une suite ininterrompue de profits et d'honneurs. Après le départ de Bucer et de Fagius, il fut adjoint à Hédion pour faire les cours supérieurs de théologie. Après la mort d'Hédion, le magistrat le nomma à la présidence [2] du Convent ecclésiastique (c'est-à-dire de l'assemblée des pasteurs). Et grâce à ces circonstances si funestes pour Strasbourg, si favorables à sa carrière, il se trouva, à trente-un ans, chef de l'Eglise, chanoine de Saint-Thomas, ministre d'une des sept paroisses de la ville, professeur de théologie [3].

Or cet homme tout puissant est seul. Capiton est mort, 1541. Zell est mort, 1548. Bucer et Fagius sont partis pour l'exil, 1549. Hédion est mort, 1552. Surtout Jacques Sturm va mourir, 1553. De la grande génération il ne reste plus que Schwarz et Jean Sturm. Marbach, l'incarnation du zélotisme ultra-luthérien, convaincu mais âpre, peut exercer partout son fanatisme.

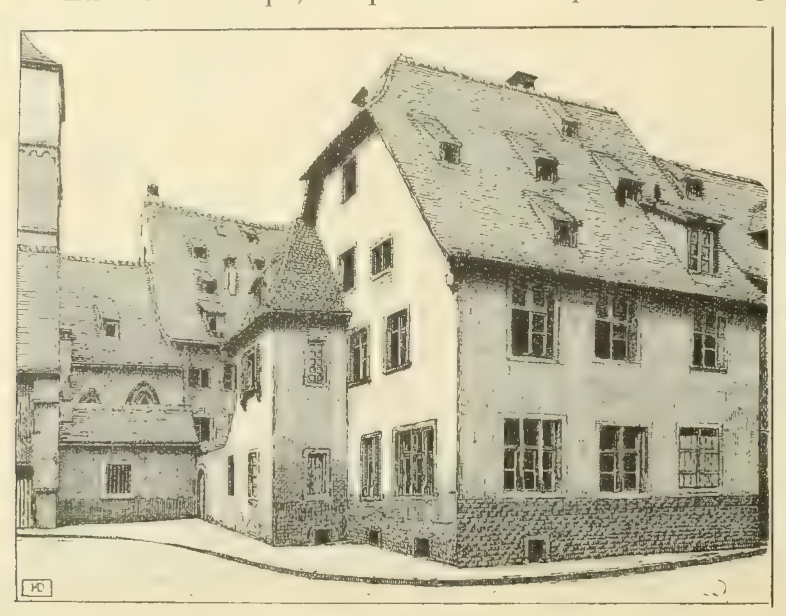
Rapprochement significatif! Jacques Sturm meurt le 30 octobre et, le 1er novembre, Marbach et l'un de ses collègues (déjà en discussion théologique et ecclésiastique avec Garnier) dénoncent le pasteur de l'Eglise française aux représentants politiques de la cité [4]. La lutte va entrer dans sa phase décisive.

Philippe, pour chez lequel il était parti le 24 juillet. Ce trésor notre est bien, de corps et d'âme. Il est extrêmement attristé par de si horribles apostasies (*Abtrünnigkeiten*), » p. 55. Mais cette traduction est aussi inacceptable que la date. *Hic noster thesaurus* se rapporte non pas à Marbach, mais à Philippe, c'est-à-dire à Mélanchthon : « Lui [*hic*, Philippe] est bien de corps et d'âme ; il est tourmenté au possible, par ces si horribles *prohibitions* » *Defensiones*, ne signifie pas apostasies, *Abtrunningkeiten*. — M. Horning a mérité la reconnaissance des savants par les nombreux textes qu'il a réunis et publiés : on voit avec quelle prudence il faut accepter ses explications et les conclusions qu'il en tire.

1. Nous reproduisons la maison où Marbach, d'après M. Horning (p. 42, n. 2), demeura, avant d'habiter le doyenné. (*Page* 366.) C'est de là que Lavater aurait écrit une lettre datée du 5 janvier 1546 : « Ex ædibus Dr J. Marpachii apud D. Nicolaum. » — Il ressort d'une note de M. le pasteur Gerold (et je le remercie beaucoup de son obligeance et de ses recherches), qu'en effet cette maison a appartenu à l'Eglise Saint-Nicolas jusqu'en 1597, époque à laquelle elle fut vendue à la veuve de Nicolas de Turckheim. L'Eglise racheta ce presbytère, en 1767, et en fit plus tard une maison d'école. L'immeuble a été abattu, il y a deux ou trois ans, par suite du percement d'une nouvelle rue. — 2. Il devait la garder vingt-neuf ans, de 1552 à 1581. — 3. Engel, p. 67. — 4. R. Reuss, *Notes*, p. 30. — « Les premiers efforts de l'intolérance ultra-luthérienne furent dirigés contre la paroisse française fondée par Calvin. » Ch. Engel, p. 99.

Le 4 mars 1554, un dimanche, Marbach se rendit au temple français et là, en latin, il déclara que la Confession d'Augsbourg devait être acceptée par tout le monde : « Le magistrat veut que tous sentent et enseignent de même au sujet des sacrements[1]. » C'était la déclaration de guerre.

En même temps, cinq anciens attaquaient leur pasteur. Depuis un an et demi, écrit Calvin, le 25 août 1554, il apprend, « non sans grande douleur, » ce qui se passe dans l'*ecclesiola*. La dispersion de ce troupeau, que le Seigneur lui a permis autrefois de réunir et, pour un temps, de nourrir, serait pour lui un tourment (*me torqueret*) semblable au déchirement de ses propres entrailles (*viscerum meorum laceratio*). Sa douleur ne lui permet pas de se taire plus longtemps. Il écrit donc à Marbach une lettre émue, sage, habile. Il offre de faire le voyage de Strasbourg. « Il me serait extrêmement dur (*valde acerbum*) de voir répudier la doctrine (*genus doctrinæ*) que j'ai librement professée autrefois, tant dans l'école que dans le temple. » Et en termes émouvants il invoque, devant le luthérien, l'exemple de Luther et, devant le Strasbourgeois, la mémoire de Capiton et de Bucer, cette mémoire qui éclaire la ville comme une lampe[2].



Maison de Marbach. (p. 365.)

Ayant appris que le Sénat a nommé trois délégués pour administrer l'Eglise française, et que son ami Sleidan est un des trois, il exulte (*vehementer gavisus sum*) et il se hâte de lui écrire : « C'est Dieu qui a fait cela et non les hommes[3]. »

Les troubles continuèrent. Calvin conseilla à Garnier de signer sans hésiter la Confession de foi d'Augsbourg[4]. Puis, dans son inquiétude, il écrivit aux pasteurs de Strasbourg une des lettres les plus humbles qui soient sorties de sa plume. On lui a fait l'affront de ne pas lui répondre. Il dit : « Quoique vous m'ayez récemment déçu, je ne cesse pas de vous aimer, et de désirer une union sainte avec vous et vraiment fraternelle, et je m'efforcerai de la favoriser jusqu'à la fin, autant qu'il sera en moi. Si je me plains d'avoir été déçu, je le fais sans colère. J'avais écrit à Marbach : la lettre était pour vous tous. Il me sem-

1. *Opera*, XV, p. 73. — Garnier traduisit le discours de Marbach en français. — 2. 25 août 1554. *Opera*, XV, p. 211-214. — 3. 27 août 1554. *Ibid.*, p. 221. — 4. Lettre de Garnier à Bullinger, 10 décembre 1554, citant ces mots de Calvin : « Augustanæ confessioni cur subscribere dubites, non video. » *Opera*, XV, p. 336. — Bullinger avait donné le même conseil. *Ibid.*, p. 510.

blait que je n'étais pas indigne de quelque réponse. Mais personne n'a daigné me faire saluer, même d'un mot. Certainement je n'ai pas vécu au milieu de vous de telle sorte que je doive être méprisé, encore moins rejeté outrageusement. On voit l'effort pour dévorer l'affront. Jamais sa plume, si vive, si impatiente, n'avait ainsi veillé sur tous les mots. « Et cependant cette petite offense (*offensiuncula*), bien qu'elle m'ait légèrement (*leviter*) piqué le cœur, ne m'aliénera pas de vous, de façon à ce que je ne continue pas à vous aimer, à vous honorer de bonne foi [1]. » — Je ne sais si Calvin pouvait donner à sa chère petite Eglise une preuve plus profonde de son amour. Il envoie cette lettre à P. Martyr, lui disant d'en faire l'usage qu'il voudra. Il connaît Marbach (ici Calvin se rattrape un peu), « ce paon qui a trahi son orgueil par son silence [2]. »

Garnier lui fait savoir que ses efforts seront (il le craint bien) de « l'huile (de la modération) et de la peine » perdues, même que ce sera « de l'huile sur le feu [3]. » Et en effet, deux mois après, il lui raconte que les sermons ont cessé, qu'il n'y a plus ni ministère ni discipline [4]. Garnier, s'étant violemment opposé à la décision du Conseil, avait été condamné à la prison, décrété de prise de corps, et avait dû se cacher chez le pasteur Schwarz. Les puissants amis de l'Eglise réformée étaient intervenus, mais le Conseil avait maintenu la suspension (30 mars) [5].

Pendant quelque temps la douleur (*doloris societas*) empêcha Calvin de répondre. Et ce qui mettait le comble à son tourment (*non parum cruciabar*), c'est que Garnier n'était pas complètement innocent. Il avait, par une imprudence [6], ouvert la porte à ceux qui voulaient opprimer une bonne cause [7]. « La calamité de l'Eglise n'en est pas moins lugubre, et l'ignominie, infligée à Garnier, l'a blessé lui-même, plus profondément qu'il ne peut l'exprimer en paroles [8]. »

V

C'était donc la ruine, la désolation. Il ne restait plus que Jean Loquet [9], un diacre, qui avait été adjoint à Garnier, on ne sait pas trop à quel moment. Il prêchait ; mais les amis pieux de l'Eglise s'abstenaient de paraître au culte. « Depuis Pâques, écrit P. Martyr, jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire depuis la suspension et la destitution de Garnier, je ne vais plus au temple, et j'ai décidé de ne pas revenir à l'église française, jusqu'à ce que j'aie bien vu quelle doctrine on veut y introduire [10]. » En effet, le gouvernement, qui avait privé l'Eglise de son pasteur légitime, semblait vouloir lui en imposer un illégitime, Pierre Bouquin [11]. Loquet consulte Calvin sur l'attitude qu'il doit prendre vis-à-vis de l'in-

1. 18 janvier 1555. *Opera*, XV, p. 385. La lettre fut remise à Marbach par P. Martyr. *Ibid.*, p. 492. — 2. 18 janvier. *Ibid.*, p. 387. — 3. 28 février 1555. *Ibid.*, p. 456. — 4. 22 avril. *Ibid.*, p. 579. — 5. R. Reuss, *Notes*, p. 36. — 6. Voir page suivante. — 7. « Ceux qui cherchaient une occasion, écrit P. Martyr, quand elle s'est présentée, l'ont saisie avec une extrême avidité. » 3 juillet. *Opera*, XV, p. 667. — 8. Juin 1555. *Ibid.*, p. 658-659. — 9. *Ibid.*, p. 660. — 10. 3 juillet. *Ibid.*, p. 667. — S'abstenaient également du culte Zanchi, les anciens, les diacres, etc. *Ibid.*, p. 660. — 11. *Ibid.*, p. 666.

trus. Les anciens refusent de donner la cène avec lui, et, deux fois, la communion hebdomadaire a dû être supprimée [1]. « Le bouc, entré par la toiture, chassera les brebis.... J'aime mieux qu'un autre que moi t'écrive tout ce que fait ce bouc avec ses bouquetins, disait Garnier à Calvin [2]. » Et Calvin écrivait à Loquet qu'il avait bien fait de se séparer de « ce bouc [3]. »

VI

Finalement, Pierre Alexandre fut élu par l'Eglise et par le magistrat.

Pierre Alexandre était un ancien religieux, natif d'Arles, en Provence, qui avait été prédicateur à la cour de Bruxelles, auprès de la reine Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint. Puis, devenu protestant, il fut nommé professeur de théologie à Heidelberg, où il enseigna des opinions très avancées. Calvin, à ce moment, en parle avec quelque défiance : « Je ne m'esbahis point, si maistre Pierre Alexandre est hardy, ayant le menton ainsi soubstenu.... Mesme il sçait qu'il n'a aultre moien pour s'advancer. Ainsi ce n'est pas merveille s'il en use hors de tout péril. Mais je voy bien qu'il n'est pas homme trop suffisant, et ne fust que par ses conclusions [4]. » Il alla en Angleterre, fut envoyé par le roi Edouard VI à la rencontre de Bucer et de son gendre Fagius. A la mort du roi, comme tant d'autres, il se réfugia sur le continent, et le Conseil de Strasbourg, qui songeait à remplacer Garnier, l'appela. Il arriva le 25 mai 1554 [5]. Mais il repartit, avec un cadeau, et alla passer cinq mois chez un parent, dans le comté de Montbéliard. Là, il se livra à de violentes discussions avec les disciples de Castellion, et entra en conflit avec Toussain. Il dut partir et, de Lausanne [6], il adressa au Comte une apologie assez plausible [7]. Malheureusement Garnier avait cru devoir intervenir dans les débats, et donner de mauvais renseignements sur celui qu'il considérait comme un rival plus ou moins secret. Il avait ainsi mécontenté le Conseil de Strasbourg, et fourni à ses adversaires le prétexte cherché. Calvin lui reprocha son manque de réflexion (*inconsiderate*). Il aurait dû se taire : « Quel que soit Alexandre, puisque maintenant la cruauté de Toussain contre ses frères est évidente, il n'était pas opportun d'armer, par ta lettre, un homme exerçant une telle tyrannie. » Et il ajoute : « Que ceci te soit dit à à l'oreille : il y en a un qui est plus dangereux pour toi que dix Alexandre [8]. » Il faisait sans doute allusion à Marbach.

Le 24 et le 30 mars, le Conseil, nous l'avons vu, avait suspendu Garnier de ses fonctions, et, après la tentative avortée du ministère de Bouquin, l'Eglise appela régulièrement Alexandre, le 27 juillet. Ce choix fut confirmé, le 12 août, par le Conseil [9].

On put croire cette fois-ci à la paix définitive. Le même jour, Loquet informe

1. Farel à Calvin, 10 juillet 1555. *Opera*, XV, p. 671. — 2. 18 juin 1555. *Ibid.*, p. 661. — 3. 8 août 1555. *Ibid.*, p. 721. — 4. *Ibid.*, XII, p. 321. A M. de Falais, lettre reçue le 2 avril 1546. — 5. *Ibid.*, XV, p. 460, n. 1, et R. Reuss, *Notes*, p. 39. — 6. 1er mars 1555. *Opera*, XV, p. 460-466. — 7. P. Martyr la trouva telle. *Opera*, XV, p. 662. Lettre à Alexandre, 18 juin 1555. — 8. Calvin à Garnier, juin 1555. *Ibid.*, XV, p. 658-659. — 9. R. Reuss, *Notes*, p. 43.

Calvin que le nouveau ministère s'annonce sous les « meilleurs auspices.... Les tumultes s'apaisent : les brebis dispersées se rassemblent[1]. » Alexandre est enchanté. Il a été reçu très amicalement (*humanissime*). Tout est nouveau, les cœurs, les paroles, les œuvres[2]. Quelques mois plus tard (6 octobre), il célèbre la Cène. Tout le monde vient avec entrain, c'est l'union[3]....

Plus clairvoyant, en annonçant le départ de Garnier (17 août), P. Martyr avait dit à Calvin : « Je ne me promets pas facilement une sincère tranquillité. Car ceux qui ont persécuté Garnier sont là[4]. » Et, en effet, à ce moment même, Marbach, qui veillait, écrivait au pasteur Beyer, le Marbach de Francfort, une lettre odieuse, où il exposait le plan de la campagne suivie, et à suivre, contre les Eglises réformées françaises, dans les deux cités respectives. Les éditeurs des *Opera* mettent en tête de cette lettre : « Insigne document de perfidie et de calomnie, tout à fait digne d'être conservé pour perpétuer le souvenir de ce fait[5]. » Il faut lire. Pas de discussion publique : « Nous vous en dissuadons de toutes les manières ; » mais... le bras séculier ! « Insistez auprès du magistrat, en temps et hors de temps (*opportune et importune*) pour qu'il ne vous prive pas du secours de son autorité. » Et enfin vient la calomnie, la calomnie habile et atroce : « Beaucoup de ces étrangers ne s'exilent pas pour cause de religion. Ils sont imbus d'opinions tout à fait fanatiques, monstrueuses et répugnant à la saine doctrine ; et, par leur vie désordonnée, par leurs coutumes étrangères, *par les métiers avec lesquels ils cherchent à vivre* (!), ils sont un obstacle notable à la tranquillité publique et à l'honnêteté[6]. » C'est de tous points infâme.

L'année 1556 prouva les progrès de cette politique. Calvin, allant à Francfort, voulut revoir son ancienne Eglise, où il avait été si bien reçu à sa première visite (1543). Les professeurs lui offrirent un festin. Quand il entra au cours de Jean Sturm, tous les étudiants se levèrent, applaudirent, tandis que le maître, descendant de sa chaire, vint le complimenter[7]. Mais quand Alexandre demanda qu'on laissât Calvin prêcher devant ses anciens paroissiens, il se heurta à un refus. Et quel refus ? La forme est encore plus significative que le fond. Voici en effet l'incroyable procès-verbal du 2 septembre 1556 : « On décide : considérant que Calvin professe une autre doctrine que nous sur la sainte-cène, et que cet homme est suspect à ceux de la Confession d'Augsbourg, il ne faut point l'autoriser, mais refuser la demande, *et lui dire que d'autres affaires nous ont empêchés de nous en occuper*[8]. » Après le fanatisme, l'hypocrisie.

On ne devait pas en rester là, et les chefs du luthéranisme[9], s'étant réunis au colloque de Worms, 1557, reprirent la lutte avec une nouvelle vigueur contre Alexandre et contre Zanchi.

1. 12 août 1555. *Opera*, XV, p. 727. — 2. *Ibid.*, p. 730. — 3. *Ibid.*, p. 815, 816. — 4. 23 septembre 1555. *Ibid.*, p. 788. Voir encore sa lettre du 8 décembre. *Ibid.*, p. 883 : « Notre Eglise... qui augmente... est plutôt apaisée que tranquille. » — 5. *Ibid.*, p. 767. — 6. 18 septembre 1555. *Ibid.*, p. 767-769. « Illorum multi... moribus peregrinis et artibus quibus victum quærunt, publicæ tranquillitati et honestati non parum obsunt. » p. 768. — 7. Hotman à Bullinger, 22 septembre 1556. *Ibid.*, XVI, p. 302. — 8. Erichson, *L'Eglise française de Strasbourg*, p. 65. — 9. En annonçant à Bullinger que le Catéchisme de Calvin,

Malheureusement, Alexandre n'était pas l'homme qui pouvait résister. Son tempérament agité, emporté, avait repris le dessus, et il se rendit impossible dans sa propre Eglise. Le 20 juin 1558, Calvin est obligé de lui adresser une lettre de réprimande : il a porté en chaire des ressentiments personnels ; il se laisse aller à une véhémence sans retenue; oubliant toute bienveillance, et ce qu'il se doit à lui-même, il s'est violemment élevé contre son collègue [Loquet], homme placide et modeste[1]. Naturellement ces observations déplurent. Alexandre alla répétant que Calvin était un pape, qu'il ne devrait s'occuper que de son Eglise de Genève[2]. L'agitation augmenta. Marbach vint présider une assemblée de l'Eglise française. Presque à l'unanimité, on s'éleva contre Alexandre, contre sa turbulence, contre ses violences[3]. Il fut obligé de partir[4]. Loquet partit aussi[5], et ils furent remplacés par Holbrac.

VII

Natif de l'Ile de France, mis en prison, et n'ayant échappé qu'à grand'peine à une mort[6] qui paraissait certaine, Holbrac s'était réfugié en Suisse (1548). Puis il avait été pasteur à Francfort, où il avait eu les plus vives discussions doctrinales avec son collègue François Perrochel. Pas plus qu'Alexandre et que Valérand Poullain, il n'était l'homme de la situation. Sans doute il était très bon calviniste, et honnête. Mais avait-il aussi toute la perspicacité et toute la sagesse qu'exigeaient des circonstances aussi troublées ? Il ne le semble pas.

En tout cas, les adversaires de l'Eglise française ne tardèrent pas à lui faire savoir qu'ils n'avaient pas désarmé. Dès le 24 décembre 1559, un décret du Conseil fut lu en chaire, ordonnant d'établir l'accord sur la doctrine, et la conformité dans les rites, avec les Eglises allemandes[7]. Cependant cette nouvelle et brutale déclaration de guerre fut suivie d'une période de paix. Calvin conseille à Holbrac, puisque les « contentions intestines sont apaisées, » de veiller à la discipline, que trois ou quatre troubles ont compromise. Il ajoute cependant,

dont l'Eglise française s'est servie jusque-là, va être supprimé, Hotman ajoute ce portrait des ultraluthériens : « Pour ces hommes, toute la religion est concentrée dans ce fait... que leur opinion sur les sacrements doit prévaloir. Cela obtenu, les yeux sont ensuite fermés sur tous les scandales. Les autres, dont la vie peut être très réglée et très pure, sont, pour cette seule cause, des monstres et des prodiges. Et l'Eglise de Genève, qu'ils sont obligés de reconnaître réglée par une discipline très sévère; est considérée en beaucoup de lieux comme une exécrable et détestable ordure. » 11 janvier 1557. *Opera*, XVI, p. 383, 384, n. 6.

1. *Opera*, XVII, p. 215. — 2. Hotman à Calvin, 27 juillet 1558. *Ibid.*, p. 266. — 3. Hotman à Calvin, 29 mars 1559. *Ibid.*, p. 481. — 4. Alexandre retourna en Angleterre, où nous le retrouvons, l'année suivante, excitant des troubles dans l'Eglise française de Londres. C'est Des Gallards qui le raconte à Calvin. Déjà une scission allait se produire, quand Alexandre tomba malade et eut une attaque de goutte, qui le retint au lit, « comme si Dieu, par un frein, eût voulu le retenir. » 12 août 1560. *Opera*, XVIII, p. 163. — Voir F. de Schickler, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, 1892, I, p. 8, 92 et ss. — 5. Le 16 août 1559, Loquet écrit à Calvin de Bouquenom, en Lorraine; il signe : *tuus filius in Domino. Opera*, XVII, p. 599. — 6. *Ibid.*, XX, p. 413, et n. 10. — 7. Holbrac à Calvin, 4 janvier 1560. *Opera*, XVIII, p. 4. — L'injonction fut renouvelée le 5 février 1560. *Ibid.*, n. 1.

connaissant son homme : « Je ne t'exhorte pas trop véhémentement, et je ne te stimule pas trop vivement[1]. » Cette paix dura jusqu'à la fin de l'année. Même l'Eglise s'accrut par l'accession de nouveaux Français réfugiés. Holbrac rend grâce à Dieu[2], et il espère qu'on les laissera désormais tranquilles. L'Electeur palatin est là pour les défendre[3].

C'est en quoi Holbrac manquait de perspicacité. Calvin avait une autre idée de Marbach, et il devient contre lui d'une violence extrême. Il écrit à Marbœuf[4] : « Je ne m'étonne pas qu'il ait vomi contre nous son venin (*virulentiam*). Je suis persuadé qu'en te disant qu'il approuvait en partie ta profession de foi, il a perfidement menti, selon sa nature et sa coutume habituelles. L'impudence de cette bête (*belluæ impudentia*) n'est pas tolérable. Il ose mettre ses délires sous les noms de Capiton et de Bucer !... Il faudra te tenir en garde contre ses embûches. Car il n'y a rien de plus fourbe (*fallacius*) que cet homme[5]. »

Peu de temps après, avec une âpreté terrible, Calvin écrit à Holbrac : « Je te félicite cordialement toi et l'Eglise de votre repos. En attendant, l'arrogance pleine de folie de votre Marbach excite mes rires plutôt que ma colère. Bien plus, cela me fait plaisir qu'il se trouve offensé, cet homme insipide, toutes les fois qu'il flaire Calvin. Certes il peut m'en vouloir impunément, car je lui ressemblerais, si je ne le méprisais[6]. »

En effet, les difficultés se multiplient. Au Convent, rempli de créatures de

1. Calvin à Holbrac, 23 mars 1560. *Opera*, XVIII, p. 37. — 2. Holbrac à Calvin, 3 juillet 1560. *Ibid.*, p. 145. — 3. Holbrac à Calvin, 18 décembre 1560. *Ibid.*, p. 272. — 4. Pierre Marbœuf, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace). — 5. Calvin à Marbœuf, 25 août 1560. *Opera*, XVIII, p. 169. Calvin avait déjà formulé cette même accusation dans une lettre, du 29 août 1558, à Zulegerus, *Opera*, XVII, p. 311 : « Je vois que tu es déçu par une fausse apparence d'humanité. Par ses flatteries, il a l'habitude de gagner la bienveillance de tous ; mais en suite, secrètement, il distille son venin. » Après l'abominable lettre, citée plus haut, et dans laquelle Marbach excitait les pires passions contre les Réformés, persuadés alors que tout était à la paix, la sévérité de Calvin n'a plus besoin d'excuses. Citons cependant un exemple des procédés de Marbach. Le 13 mai 1557 (*Opera*, XVI, p. 467), Hotman écrit à Bullinger : « Marbach a dîné avec nous. Avant et après le repas, on a beaucoup parlé de la querelle sacramentaire. Marbach a paru approuver le discours de Farel et de Bèze. Ils disaient qu'ils avaient l'habitude de recevoir autre chose qu'un vain signe, comme si Christ était absent.... Aussi, j'ai un espoir assez grand que les nôtres seront écoutés au colloque de Worms. » Et c'est dans ce colloque que fut décidé le suprême et violent effort du fanatisme ultra-luthérien ! — Donnons enfin le portrait tracé par Engel : « Le président du Consistoire était d'une activité infatigable. Son instruction était médiocre, mais il avait une certaine éloquence naturelle. Apre dans ses desseins, plein d'ambition et de vanité, il ne reculait pas devant les voies tortueuses pour arriver à ses fins, soit qu'il cherchât à faire triompher les opinions extrêmes qu'il avait adoptées, à faire proscrire les croyances contraires et ruiner les institutions qui lui paraissaient hérétiques, soit que, par intérêt personnel ou par désir de vengeance, il s'acharnât sur ses adversaires. » (p. 67.) — 6. 5 novembre 1560. *Opera*, XVIII, p. 233. — Dans cette même lettre, où il peut parler avec une si mordante ironie, Calvin prouve tout ce que son cœur avait d'affectueux, et tout ce que sa parole pouvait avoir de doux, de caressant. Une conversation de Holbrac avec Alexandre lui avait été inexactement rapportée, et Calvin croyait que Holbrac avait témoigné vis-à-vis de lui un certain mépris. Avec sa susceptibilité, toujours en éveil, il est blessé d'avoir été traité « plus durement, plus odieusement, que ne le comportent l'équité et la raison.... Il eût convenu à ton humanité de m'épargner, ou de parler avec plus de modestie. » Mais il éprouve plus de douleur que d'offense, et il ajoute : « Je favoriserai toujours une union fraternelle avec quelqu'un qui, je le sais, désire consacrer fidèlement ses forces à Christ et à l'Eglise... Seulement je n'ai pas voulu taire ce que tu aurais appris par ailleurs. » (*Ibid.*)

Marbach, on affectait de parler allemand[1] (au lieu du latin légal), de façon à ce que le pasteur français, traité de barbare, ne pût rien comprendre[2]. « Nos adversaires brûlent d'une telle haine contre nous, que si le Seigneur ne dirige pas le Conseil par son esprit, il nous faudra (moi du moins) bientôt partir d'ici[3]. » — « Toujours la même tempête[4] ! » On offre à Holbrac des postes en France, à Paris. Il reste par devoir. Enfin, un nommé Nicaise de Bournonville, déjà chassé de Genève pour calomnies contre Calvin, se chargea (février 1562) de porter contre Holbrac les plaintes les plus extravagantes. Holbrac aurait prétendu que Dieu avait été glorifié par l'inceste de Loth ; que Dieu poussait au mal autant que le diable[5].... Holbrac présenta (3 mars) sa confession de foi sur la prédestination, et c'est bientôt qu'eut lieu l'incident mémorable de la séance du 25 juin 1562. Soudain, le président du Convent, Marbach, plus violent que jamais, interpelle Holbrac et Hubert, le vieux et fidèle ami de Bucer, dans les termes les plus vifs[6], et leur enjoint de sortir, pour que l'assemblée délibère à leur égard. Ceux-ci, étonnés d'une sommation si contraire aux règles et à toutes les habitudes, hésitèrent un moment, et ne quittèrent point leurs sièges. Hubert demanda même à Marbach s'il parlait en son nom personnel, ou au nom du Convent. C'en était trop. Marbach, indigné de cette résistance, le visage pâle, les lèvres tremblantes, se lève. « S'ils ne veulent pas sortir, s'écrie-t-il, allons-nous-en tous. » Et il fait quelques pas. Hubert et Holbrac quittent la salle[7].

Le Conseil intervint, ordonna de réintégrer Hubert et Holbrac dans leurs droits, et de ne plus délibérer sans les professeurs (dont l'esprit était plus libéral). Mais le Conseil était timide ; le Convent était ardent. Celui-ci déclara que sa « conscience[8] » ne lui permettait pas de se commettre (*contaminarentur*) avec ces deux personnages. De plus six pasteurs, trois diacres (donc 9 ou 10 membres sur les 15, que comptait le Convent) s'unirent par serment à Marbach, et jurèrent d'abandonner leur ministère plutôt que de reculer[9].

Le Conseil décida d'avoir recours à des arbitres étrangers, mais qui luthéranisaient[10] fortement ; et, d'après leur sentence, fut adoptée la résolution, dite de Concorde, le 10 mars 1563. On devait accepter la Confession d'Augsbourg et la Concorde de Wittenberg (1536) ; quant à la Tétrapolitaine (la propre confession de Strasbourg), on ne devait pas en parler, ni pour la louer, ni pour la blâmer[11].

Tout le monde signa, et Jean Sturm, et Hubert, et même Zanchi, avec des réserves assez curieuses : il se réservait le droit de tout interpréter « selon la règle de la parole de Dieu, la doctrine d'Augustin, de Luther sur la prédestination et de Bucer. » Ces réserves furent admises[12].

1. Sturm, en bon humaniste, dit : *γερμανιζοντες*, quæ istorum est elegantia : *βαρβαρίζει τῇ γλώττῃ*. — 2. Sturm à Calvin, 29 mai 1561. *Opera*, XVIII, p. 481. — 3. Holbrac à Calvin, 9 décembre 1561. *Ibid.*, XIX, p. 154. — 4. Holbrac à Calvin, 31 décembre 1561. *Ibid.*, p. 223. — 5. R. Reuss, *Notes*, p. 52 et ss. — 6. « Déchaînant son courroux épiscopal contre moi et Conrad Hubert. » — 7. Holbrac à Calvin, 6 juillet 1562. *Opera*, XIX, p. 480. — 8. « Ces excellents petits saints, *sancticuli illi boni*, » dit encore Holbrac. — 9. Holbrac à Calvin, 28 juillet 1562. *Opera*, XIX, p. 490, 491. — 10. R. Reuss, *Notes*, p. 54. — 11. *Opera*, XX, p. 22, n. 1. — 12. Zanchi à Chaillet, 1er novembre 1563. *Ibid.*, p. 179. Voir sa lettre du 25 juillet 1563, *Ibid.*, p. 105.

Seul Holbrac refusa de céder. Calvin lui écrivit une lettre pour l'y décider. La Formule de 1563, disait le Réformateur de Genève, dans une de ces lettres étonnantes où il se montre prêt à toutes les concessions possibles, était ambiguë pour la prédestination, mais elle ne contenait pas d'impiété ouverte. Seulement au sujet de la Cène, elle était inacceptable, car elle enlevait la liberté de l'enseignement fidèle et devait donner lieu à d'incessantes récriminations. (Comme il le disait à Zanchi, c'était « le lacet par lequel Marbach vous étranglera, toutes les fois qu'il voudra [1]. ») Il lui conseillait donc de signer après avoir fait des réserves. « Si elles sont admises, je pense que, aussi longtemps que possible, tu dois veiller à conserver, par la modération, cette Eglise qu'ils s'efforcent de dissiper ; et je te prie, et te prie encore, d'y faire tous tes efforts [2]. »

VIII

Holbrac, plus rigoriste que Calvin, persista dans son refus. A ce moment, la femme de Condé, Eléonore de Roye était à Strasbourg ; elle intercéda pour l'Eglise française et son pasteur; et Zanchi (on est étonné de cette erreur de jugement) crut qu'Holbrac serait laissé en repos [3]. Mais naturellement il fut destitué, et, le 19 août 1563, son église était fermée.

Calvin poussa un cri de douleur et d'indignation : « L'intolérance de Marbach l'a donc emporté... ! C'est ainsi que la petite Eglise, après une existence florissante de vingt-cinq années, est tombée sous l'attaque impétueuse de cette bête féroce [4]. »

Et cependant Calvin pouvait se consoler. Ces vingt-cinq années d'existence avaient suffi à la petite Eglise pour remplir sa mission providentielle, mission qui n'était rien moins que de servir de modèle aux Eglises réformées de France. Le modèle pouvait en effet être supprimé, copie en avait été prise et les reproductions allaient se multiplier avec rapidité. Florimond de Ræmond l'a dit avec colère : « Bref, c'est là, où *la première Eglise françoise*, qu'ils appellent, fut dressée pour servir de modelle et de patron aux autres, qu'on a veu depuis çà et là s'establir en la France [5]. » Et l'*Histoire ecclésiastique* l'avait déjà dit avec une précision et une autorité plus grandes : « En France, on faisoit un commun proverbe des luthériens de Meaux. Qui plus est, plusieurs d'entre eux, *aians songneusement visité et considéré l'Eglise françoise*, *dressée premièrement à Strasbourg par Jean Calvin*, encouragèrent tellement les autres à leur retour, que, d'une commune délibération ils dressèrent une forme d'Eglise entr'eux, à l'exemple de celle qu'ils avoient veue [6]. » Cela se passait en 1546 : et nous verrons plus loin tout ce que nos Eglises doivent, au point de vue liturgique, à l'*ecclesiola* de Strasbourg.

1. Calvin à Zanchi. *Opera*, XX, p. 24. — 2. Calvin à Holbrac, 13 mars (?) 1563. *Ibid.*, p. 23. — 3. Zanchi à Capelle, 25 juillet 1563. *Ibid.*, p. 104 et n. 9. — 4. 12 septembre 1563. *Ibid.*, p. 151 et n. 3. — 5. F. de Raemond, p. 838. — 6. *Histoire ecclésiastique* (édit. Baum et Cunitz), I, p. 67.

IX

Il est vrai qu'il était plus facile de supprimer un pasteur qu'une communauté. Il y avait un nombre considérable de Français réformés. Le Conseil ferma les yeux et les laissa se réunir secrètement dans les maisons particulières[1], à partir de 1569. Jacques Grenon put les évangéliser jusqu'en 1575. Mais cette année-là, 15398 Français, fuyant les persécutions, passèrent à Strasbourg, et Grenon eut l'idée de se faire reconnaître pasteur, régulièrement, par un synode de réformés, réuni dans la ville même. Le 26 mars 1576, Marbach remit au magistrat sa protestation, et, le 20 février 1577, l'Eglise française fut définitivement et absolument supprimée. Bornons-nous à citer quelques mots du décret: « On ne décrète aucune inquisition à leur égard; nul ne leur disputera leur droit de bourgeoisie, ni les forcera à se convertir. S'ils ne veulent point se joindre à l'Eglise luthérienne et y trouver la félicité éternelle, qu'ils restent dehors[2]. »

Dehors de l'Eglise? du Ciel? Evidemment Marbach confondait, et cependant ce décret est encore un des décrets les plus libéraux dont on puisse le féliciter.

X

Cependant, aujourd'hui il y a de nouveau, il y a encore, une Eglise réformée à Strasbourg. Son excellent pasteur, l'auteur de la très remarquable brochure, pleine de renseignements exacts, que nous avons souvent citée, M. Stricker, m'y conduit. — « C'est le presbytère, dis-je, en apercevant une maison ordinaire, aux contrevents verts? — Non, c'est le temple. — Mais cela n'en a pas l'air. — Précisément. » — Voici l'histoire.

Quand le culte privé lui-même eut été interdit aux réformés, ceux-ci allèrent, chaque dimanche, faire leurs dévotions à Bischwiller, vieillards, enfants, femmes, des malades, des nouveaux-nés, par des temps rudes.... Cinq heures pour aller, cinq heures pour revenir!

Alors le consistoire luthérien fit défendre aux pasteurs de Bischwiller de venir visiter leurs coreligionnaires; puis il fit défendre à ceux-ci de se rendre désormais à Bischwiller. Plusieurs sortaient de la ville le samedi par la porte opposée, et, après d'immenses détours, pendant la nuit, arrivaient le dimanche matin à Bischwiller.

Enfin, en 1654, le comte de Hanau, Frédéric-Casimir, dont la femme était réformée, fit don aux réformés de Strasbourg d'un terrain à Wolfisheim, près de Strasbourg. Là, ils élevèrent un temple. Mais, sous prétexte d'observer le repos du dimanche, les luthériens de Strasbourg interdirent aux voituriers de transporter à Wolfisheim les malades, les vieillards, les enfants. Le pasteur

1. Garnier, revenu de Marbourg (1555), de Cassel, (1562) et de Metz (1564-1566), passa quelque temps à Strasbourg. R. Reuss, *Notes*, p. 56. — 2. R. Reuss, *Notes*, p. 57, 58.

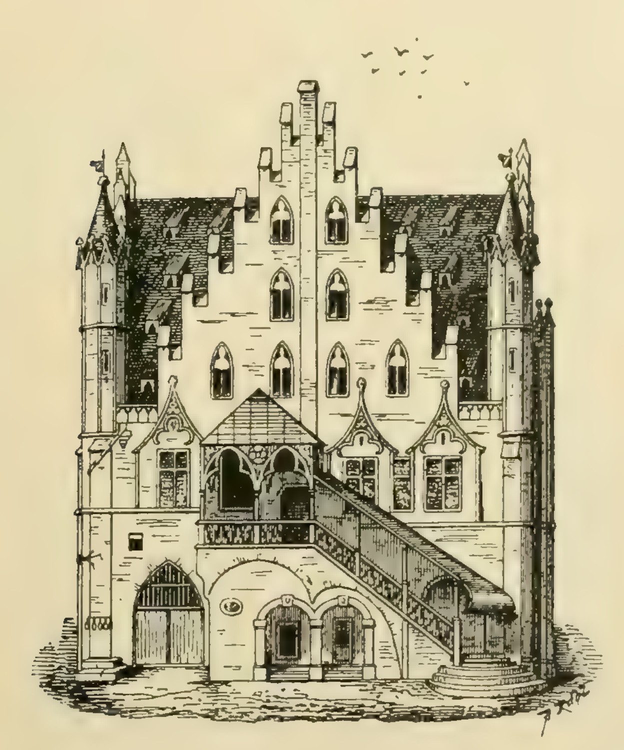
réformé eut l'autorisation de visiter ses amis dans la ville, mais pas s'ils étaient malades !

Le culte de Wolfisheim dura cent ans. Enfin, après l'édit de tolérance de 1787, le calvinisme put rentrer à Strasbourg, et, le 15 juin 1790, fut consacré le temple actuel.

Il avait été construit à la condition qu'il n'aurait ni clocher, ni cloche, et qu'il ne ressemblerait pas à un temple [1].

L'esprit de Marbach avait soufflé pendant trois siècles.

1. *Zur Erinnerung an das Jubelfest der reformirten Kirche zu Strassburg* am 15. Juni 1890. Predigt von Pfarrer Ed. Stricker.



L'ancien hôtel de ville (Pfalz). 1321-1780. (p. 318, n. 4.)

CHAPITRE SECOND

Pasteur et professeur.

Première partie. *Les amis de Strasbourg.* — I. Jacques Sturm. — II. Jean Sturm. — III. Sleidan. — IV. Pierre Martyr et Zanchi. — V. Hotman.

Seconde partie. *Incidents.* — I. Mort de Coraud. — II. Rupture avec du Tillet. — III. Rapports avec Caroli. — IV. Le défaut de Calvin.

Troisième partie. *Pastorat.* — I. Conception du pastorat. — II. Prédication et évangélisation. — III. La discipline, l'examen. — IV. Sévérité et modération. — V. Largeur ecclésiastique. — VI. Cure d'âmes. — VII. Défense du ministère évangélique contre Sadolet.

Quatrième partie. *Enseignement et études.* — I. L'Ecole. — II. Le Collège Saint-Guillaume. — III. L'idéal des Sturm. — IV. Le professorat de Calvin. — V. Commentaire sur les Romains. — VI. Traité sur la Cène. — VII. Le comte de Furstemberg et ses mémoires.

PREMIÈRE PARTIE

Les amis de Strasbourg.



ARLANT de l'église française de Strasbourg nous avons raconté sa naissance, sa mort, même sa résurrection. Et sa vie? Elle vécut paisiblement, heureusement, fortement, pendant les trois années du ministère de Calvin, de 1538 à 1541. C'est cette période que, après avoir décrit tout ce qui l'a entourée, nous voulons maintenant présenter à nos lecteurs; car, à l'encontre des artistes humains, on pourrait presque dire que l'artiste divin fait d'abord le cadre et puis le tableau. Quoi qu'il en soit, fixons nos yeux sur ce tableau.

I

Nous commençons, toujours fidèle à notre méthode qui va de la circonférence au centre, par rendre visite aux amis de Calvin à Strasbourg, à ceux qui faisaient partie de l'Eglise française.

Le premier, il est vrai, n'était pas un membre de cette Eglise, mais il était plus encore, son protecteur : le grand Jacques Sturm.

Nous savons quels rapports s'étaient tout de suite établis entre ces deux hommes, dignes et capables de se comprendre, l'un le plus grand législateur politique, l'autre le plus grand législateur ecclésiastique de la Réformation. Sturm devine le génie de Calvin; il le retient, le loue et désire le voir, malgré sa jeunesse, représenter Strasbourg dans les Colloques. De son côté, Calvin respecte et apprécie, en raison de son importance et de sa sagesse, le pieux homme d'Etat. Dans sa correspondance, c'est vers lui que nous le voyons se tourner, quand il y a une question difficile à résoudre. « Je recommande toute l'affaire d'abord à Jacques Sturm, dont l'autorité est prépondérante (*primaria*) dans les Conseils[1]. »

Malheureusement, de toutes leurs relations écrites, il ne nous reste qu'une seule lettre, celle de Calvin à Jacques Sturm (10 juillet 1553), qu'il appelle « très illustre et tout particulièrement vénérable pour moi (*mihi apprime observandus*). » Calvin s'excuse de ne pas avoir écrit depuis son départ (est-ce le départ en 1541, ou le départ après une visite à Strasbourg?). Il reconnaît que Sturm a lieu d'être étonné de ce silence (*miraberis*); mais le Réformateur a été retenu par de « bonnes raisons » (*justis causis*). On aimerait vraiment les connaître, et tout cela est fait pour piquer notre curiosité, plutôt que pour la satisfaire. La lettre, courte, contient un grand éloge de Charles Du Moulin[2], que Calvin recommande à Jacques Sturm pour une place de professeur. Il l'obtiendra facilement, si Sturm lui accorde son patronage[3].

II

Il nous est heureusement plus facile de préciser les rapports personnels de Calvin avec Jean Sturm, qui n'était pas seulement un membre de l'Eglise française (« notre Eglise française, » écrit-il lui-même à Calvin[4]), et un des membres les plus importants, mais qui semble en avoir été le trésorier[5]. Il est très souvent question de Jean Sturm dans la correspondance de Calvin, et nous avons une lettre de Calvin à Sturm et plusieurs lettres de Sturm à Calvin.

Toutefois, ces hommes du seizième siècle étaient peu prolixes sur leurs sentiments intimes, et les détails qu'ils donnent sont surtout relatifs aux affaires ecclésiastiques ou politiques. Raison de plus pour profiter d'une occasion trop rare, et d'écouter Calvin racontant une aventure semi-comique, dans laquelle Jean Sturm lui servit de témoin. C'est un petit tableau de genre et d'intérieur à Strasbourg, comme nous désirerions en avoir beaucoup.

1. 1er mai 1546. Calvin à Farel et à Viret. *Opera*, XII, p. 343. — 2. Voir *Jean Calvin*, I, p. 148 et n. 4. — 3. *Opera*, XIV, p. 564, 565. — 4. 6 juillet 1555. *Ibid.*, XV, p. 669. — 5. On le conclut d'une lettre écrite de Worms par Calvin à Parent, son suffragant momentané. Lui parlant des pauvres, il ajoute : « Sturm a laissé chez lui l'autre clef. Si cependant vous trouvez dans le trésor de quoi subvenir à la nécessité présente jusqu'à mon retour, etc. » 14 décembre 1540. *Ibid.*, XI, p. 130 et n. 1.

Un certain Alberge, lors d'une première visite à Calvin, alors à Genève, lui avait raconté qu'il avait été dépouillé par des voleurs, etc. : « Il vint ensuite à Strasbourg, où il m'extorqua vingt batz [1], que je fus obligé d'emprunter ailleurs. Car alors j'avais vendu mes livres et j'étais complètement sans ressource (*omnino eram exhaustus*). Il avait promis de les rendre dans quelques jours et déposa chez moi, comme gage, une petite corbeille de nulle valeur. Revenu quelques mois plus tard, il me demanda en souriant, ou plutôt en se moquant, si je ne voulais pas lui prêter quelques couronnes. Je lui répondis que j'avais besoin de la petite somme (*summula*) qu'il avait eue. Le vaurien, pendant ce temps, emporte furtivement sa corbeille de ma bibliothèque et la présente à la femme de Bucer. Celle-ci refuse et m'avertit. Moi je châtie son impudence en présence de quelques témoins. Six mois ou un an après, il m'écrit une simple lettre, me dit qu'il se trouve assiégé (*obsideri*) à Bade, que toute la noblesse de la région s'est liguée contre lui, qu'il ne peut s'échapper si je ne lui envoie un porteur, lequel l'emportera dans une corbeille à marchandise. Bédrot avait reçu une lettre semblable. Nous rîmes, et je lui répondis quelques mots ; car, d'après beaucoup d'indices, nous conjecturions qu'il était dans la ville. A partir de ce moment, il ne reparut plus. Au bout d'un an et demi, comme je savais que la corbeille ne contenait que des riens, je l'ouvris en présence de beaucoup de témoins. Il y avait des pommes gâtées, des défroques de diverses sortes, des livres à demi-déchirés et communs, comme Despautère et semblables. Je trouvai même des lettres qu'il m'avait enlevées. Sturm fut témoin, car je l'appelai. Nous remîmes le tout en place, non sans rire beaucoup [2]. »

L'amitié de Calvin et de Jean Sturm avait commencé de bonne heure; elle resta inaltérée jusqu'à la fin. Dès 1539, Sleidan parle à Calvin de son intime union avec leur ami commun Sturm (*conjunctissimus* [3]). Sturm donne à Calvin les titres les plus honorables et les plus amicaux : *doctissimus*, *optimus*, *sanctissimus*, *carissimus* [4]; et dans la seule lettre conservée de Calvin à Sturm, nous lisons à propos des bruits de guerre : Quoi qu'il en soit, « cultivons de bonne foi l'amitié dont le lien est sacro-saint [5]. » Sturm déplore l'abus que Baudoin fait de quelques phrases d'une lettre, où du reste il ne parlait même pas de Calvin : « Je regrette véhémentement, mon Calvin, que Baudoin abuse contre toi de quelques mots de ma lettre.... Ce que je pense de toi, mes vieux amis s'en souviennent et les nouveaux le savent [6]. » Il le presse de venir pour s'occuper des affaires de France [7]. Il le prie de lui envoyer tous les jours des nouvelles [8].... De son côté, Calvin agit dans les affaires de l'Eglise française selon les conseils de Jean Sturm [9].... Il

1. D'après Ch. Engel, p. 52, n. 1, le batz valait environ 15 centimes. Il s'agissait donc d'une somme de 3 francs, ayant une valeur 4 fois et demie plus grande qu'aujourd'hui, soit 13 à 15 fr. — 2. Calvin à Myconius, 14 mars 1542. *Opera*, XI, p. 380, 381. — Alberge profita de l'occasion, essayant de faire « chanter » Calvin. Il déclara que sa corbeille était pleine d'objets et de livres précieux, que le Réformateur était un voleur. Il se plaignit à Lausanne, auprès de Viret, se rendit à Genève, poursuivit le Réformateur de ses insultes et fut mis en prison, etc. — 3. 22 mai 1539. *Ibid.*, X^b, p. 349. — 4. 13 juillet 1554. *Ibid.*, XV, p. 188. — 5 février 1563, *Ibid.*, XIX, p. 657. — 5. Vers le 24 juin 1544. *Ibid.*, XI, p. 739. Herminjard, IX, p. 296. — 6. 29 août 1562. *Opera*, XIX, p. 507. — 7. 19 septembre 1559. XVII, p. 644. — 8. 3 août 1560 (?). XX, p. 472. — 9. 18 janvier 1555. XV, p. 387.

le remercie de ses efforts en faveur des protestants français. Alors Sturm réplique : « Toi et Bèze, vous nous remerciez avec trop d'empressement, comme si nous ne nous connaissions pas entre nous. Je ne connais pas de remerciements plus grands que de continuer ce qui est commencé. Mais vite, vite, dis-je, le plus vite, dis-je, et le plus rapidement possible[1]. »

Du reste, Jean Sturm a exprimé ses sentiments calvinistes dans quelques lignes, qu'il suffit de citer. Elles font partie du titre même de l'édition de l'*Institution chrétienne* de 1543, et se terminent ainsi : « Je ne sais si rien de pareil existe, rien de plus parfait pour enseigner la religion, pour corriger les mœurs, pour supprimer les erreurs. Et celui-là pourra s'estimer excellemment instruit qui s'est assimilé ce qui est dit dans ce livre[2]. »

III

A côté de Jean Sturm, il nous faut placer son compatriote et ami, aussi illustre que lui, Jean Sleidan[3] (*Pages* 380, 381), celui dont nous avons vu Calvin apprendre avec tant de joie, en 1554, la nomination comme l'un des trois administrateurs de l'Eglise française[4]. Il naquit à Schleiden, vers 1506, un an avant Sturm, et, comme son père s'appelait Phillippi[5], il porta d'abord le nom de Jean Philipson. Il étudia à Liège, comme Sturm, au Gymnase de Saint-Jérôme, chez les frères de la Vie commune, puis en 1523, à Cologne, où il prit le nom de Sleidanus.

Dès 1530, son cœur appartient à la cause de la Réformation ; il est plein d'admiration pour Mélanchthon, et il devine que Charles-Quint sera un adversaire irréconciliable. Ce sera donc une lutte qui aura les plus graves conséquences. Pendant neuf ans, de 1533 à 1542, il résida en France[6]. En 1535, il se fit recevoir licencié en droit à Orléans. De retour à Paris, il remplaça son ami J. Sturm et entra au service du cardinal du Bellay, archevêque de Paris, et de son frère aîné, Guillaume, sieur de Langey. Et bientôt il eut deux ambitions : servir la cause de la Réforme par la diplomatie et en écrire l'histoire politique et religieuse. De là, ses nombreux voyages comme ambassadeur, et son célèbre ouvrage.

En 1540, nous le trouvons comme interprète de l'ambassadeur de France, Lazare de Baïf, au colloque d'Haguenau, puis au colloque de Ratisbonne. Au printemps de 1544, il s'établit à Strasbourg, et, sur les démarches de Bucer et de Jacques Sturm, il finit par être nommé ambassadeur, interprète et historiographe de la Ligue de Smalkalde, en juin 1545. Il se maria le 14 mars 1546.

1. Lettre signée: « Celui que tu connais d'après le sujet et l'écriture. » 26 février 1560. *Opera*, XVIII, p. 21. — 2. *Ibid.*, I, Proleg., p. XXXIV. — 3. La biographie de Sleidan a été complètement refaite, d'après les sources, par Baumgarten, dans ses trois écrits : *Ueber Sleidans Leben und Briefwechsel*, 1878; *Sleidans Briefwechsel*, 1881, et article de l'*Allg. deutsche Biographie*, XXXIV, 1892. — Voir l'article de G. Bourgeois sur le premier volume de Baumgarten, *Revue critique*, VIII, 1879, p. 278-280 (article reproduit par le *Bulletin*, XXIX, 1880, p. 85-88), et Rathgeber, *Bulletin*, XXII, 1873, p. 337-351. — 4. *Opera*, XV, p. 221. — 5. Baumgarten, *Allg. deutsche Biographie*, p. 454. — 6. Entre 1532 et 1535, Sleidan aurait pu rencontrer Calvin. Ils ne paraissent pas cependant avoir fait alors connaissance.



Sleidan, d'après les *Icones* de Bèze. (p. 379.)

Il ira comme ambassadeur en Angleterre (il partit le 28 août 1545, et revint le 27 janvier 1546); il représentera Strasbourg au Concile de Trente (il partit le 3 novembre 1551, et en repartit le 28 mars 1552), à Saverne (où les Guise jouèrent l'odieuse comédie, qui est comme le lever de rideau pour le drame de Vassy, 1562), à Naumbourg (1554), et, en 1555, paraîtra son *Histoire de l'estat de la religion et république sous l'empereur Charles V*[1].

Voici le jugement d'un protestant, Jean Crespin, l'auteur de l'*Histoire des Martyrs :* « Nous pouvons dire de Sleidan qu'il n'a rien espargné, durant sa vie, pour avoir la certitude des affaires qu'il a descrites en ses Commentaires : ne s'arrestant aux bruits communs, mais ayant de longue main, par amis dignes de foy, et par actes publiques et registres des villes, amassé ce qui concernoit l'estat de la religion et République en ces derniers temps.... Il a composé de telle fidélité et jugement ses commentaires qu'à grand peine se trouvera aujourd'huy livre, de tel argument, qui soit plus digne d'estre entre les mains, et pratiqué en commun usage de la vie humaine[2]. » Un catholique, compétent et impartial, de Thou, vante en ces termes « la relation très exacte[3] » que Sleidan a faite de l'histoire de son temps : « Il a écrit avec beaucoup d'exactitude et de fidélité... les choses dont il avait été lui-même témoin, et celles

1. *De statu religionis et reipublicœ, Carolo quinto Caesare, Commentarii.* Naturellement, l'ouvrage est écrit en latin. Mais Baumgarten dit : « Je ne crois pas qu'il y ait eu alors, en Allemagne, quelqu'un écrivant un meilleur allemand. » *Briefwechsel*, p. XX. — La première traduction française, dont nous avons donné le titre, parut en 1557. Elle ne contient, comme la première édition latine, que XXV livres. Le livre XXVI, posthume, fut ajouté à l'édition latine de 1559. — 2. « Jean Crespin, à tous vrays amateurs de vérité historiale. » *Les œuvres de Sleidan*, etc., à Genève, Jean Crespin, 1566. — 3. Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, etc. 1740, I, p. 672.

que des gens dignes de foi lui avaient apprises[1]. » Enfin, l'empereur Charles-Quint aurait exprimé son admiration pour Sleidan dans ces mots : « Ou il y a quelqu'un de mes conseillers qui me trahit et qui lui découvre mes desseins, ou il faut qu'un esprit familier les lui apprenne[2]. » Il parut des traductions en allemand, en français, en hollandais, en italien, en anglais et en suédois. Dans l'espace de deux siècles, de 1555 à 1786, il y eut quatre-vingts éditions, et ces *Commentaires* devinrent « le livre historique le plus célèbre de l'Allemagne et presque de l'Europe[3]. » Un biographe de Sleidan a dit : « Jean Sleidan et Jean Sturm ouvrirent, l'un comme historien, l'autre comme pédagogue, des horizons nouveaux à la science.... Tous les deux, ayant habité la France, avaient de hautes relations à Paris.... Grâce à eux, Strasbourg fut, pendant des années, le trait d'union entre la France et l'Allemagne[5]. »



Sleidan, d'après les *Icones* de Reusner[4]. (p. 379.)

Ce fut Calvin qui, de Strasbourg (par une lettre perdue), entra en relation avec lui, à Paris, pour lui demander sans doute quelque démarche dans l'intérêt de l'Evangile. La réponse de Sleidan est du 22 mai 1539. On y voit que les deux amis futurs sont rapprochés l'un et l'autre par un ami déjà commun, Jean Sturm. Sleidan l'appelle « notre Sturm... avec lequel Calvin est très intimement lié

1. *Histoire universelle*, etc., II, p. 451. — 2. *Bulletin*, XXII, p. 349. — 3. *Revue critique*, VIII, p. 279. — 4. Ces *Icones* ont été publiées à Strasbourg, en 1587 et en 1590. Nous avons profité de l'occasion spéciale qui nous était offerte de comparer deux gravures du XVI[e] siècle. La première impression, assez inévitable, c'est, que pour arriver à donner du même personnage deux portraits aussi différents, il faut que les graveurs ne se soient pas fait de l'exactitude tout à fait la même idée que nous. Mais une autre observation n'est pas moins intéressante. Le portrait de Reusner nous montre un Sleidan borgne de l'œil droit, tandis que le portrait de Bèze nous montre un Sleidan, avec l'œil droit très sain, et c'est Bèze qui a raison. M. le D[r] Schorbach, de la Bibliothèque de Strasbourg, a bien voulu, avec sa grande obligeance, nous envoyer la note suivante : « La gravure de Reusner nous montre, *comme la plupart des portraits de Sleidan*, un Sleidan borgne de l'œil droit. En réalité, c'est de son œil gauche qu'il ne voyait pas, comme le rapporte Martin Crusius, dans les *Annales Suevici*, 1596; (voir Holländer, *Sleidaniana*, dans la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, 1899, p. 432). » Ce détail nous prouve le soin que Bèze prenait de se procurer des portraits authentiques, et légitime notre confiance dans sa précieuse collection. — Voir au sujet des *Icones* de Bèze, une lettre de M. Weiss, dans le *Bulletin*, XXXI, 1882, p. 139-140, d'après laquelle les *Icones* de Hondius ont copié les *Icones* de Bèze. M. Weiss ajoute : « Malgré la supériorité de la gravure, la ressemblance des portraits de Hondius est inférieure à celle des frustes compositions sorties des presses de Jean de Laon. » — 5. *Bulletin*, XXII, p. 350-351.

(*conjunctissimus*), » et en comparaison duquel, lui, Sleidan, n'a au monde « ami plus ancien, plus doux, plus éprouvé. » A ce moment, Sleidan n'est pas encore ouvertement protestant, mais il indique, en termes prudents, ses sympathies, quand il dit à Calvin : « Sans doute, tu pensais que je n'étais étranger ni à vos mœurs, ni à vos principes [1]. »

Malheureusement, une très grande partie de la correspondance des deux amis est perdue. Ce qui reste donne certains détails sur la composition des *Commentaires* [2]. Le 13 septembre 1553, Sleidan écrit à Calvin qu'il en est arrivé à l'année 1546 (son récit débute en 1517), et qu'il voudrait des détails sur « toute la persécution des Vaudois [3]. » Il réitère sa demande, le 28 décembre, priant qu'on lui écrive « soigneusement et par ordre, » et qu'on joigne des renseignements sur « toute l'affaire de Servet.... Je te supplie de ne pas refuser ton appui à une œuvre d'une utilité si générale [4]. » Le 2 avril 1554, il annonce que son œuvre est finie (il avait commencé ses recherches de matériaux en 1540 et sa rédaction en 1545 [5]). Mais ses recherches ne s'arrêtent pas. « J'ai reçu ton livre sur Servet, auquel j'ai fait les emprunts nécessaires. Dès que tu auras la relation sur les Vaudois du personnage dont tu me parles, je t'en prie, fais la moi parvenir. » Il a appris qu'on imprime un ouvrage sur les Martyrs (celui de Jean Crespin). « Je désire savoir ce que c'est, dit-il. Je l'attends ardemment.... J'aimerais connaître exactement l'acte audacieux et criminel des Cordeliers d'Orléans.... [6] » Calvin lui envoie son livre sur Servet, et lui signale l'opuscule sur les Vaudois : *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Merindol et Cabrières et autres circonvoisins, appelez Vaudois, L'an MDLV* [7]. Il dicte pour lui le récit sur la Prévoste d'Orléans [8]. Le 10 septembre 1554, Sleidan remercie et annonce que Wendelin Rihel entreprendra l'impression au mois d'octobre, pour avoir fini à Pâques [9]. Ce dut être fait. Calvin reçut l'ouvrage, le lut et envoya son jugement à l'auteur. De quel intérêt ce jugement ne serait-il pas pour nous? car, avec sa scrupuleuse franchise, aux éloges Calvin avait mêlé les critiques. Encore une lettre perdue. Sleidan, le 11 octobre 1555, remercie le Réformateur de s'être exprimé en termes « si affectueux et si bienveillants » (*tam amanter*, *tamque benevole*). Quant aux observations, il en est bien reconnaissant, et il en tiendra compte. A propos de l'une d'elles, relative à la crédibilité des renseignements fournis par Duaren [10], Sleidan fait une déclaration qui nous montre avec quelle conscience il travaillait. Il avoue qu'il a suivi de bonne foi les récits de Duaren. « S'il m'a raconté des erreurs, ajoute-t-il, il n'a pas rempli le devoir d'un homme honnête, et beaucoup moins celui d'un ami. Car il m'a souvent entendu dire que

1. *Opera*, X^b, p. 349. — F. Buisson (*Sébastien Castellion*, I, p. 116) écrit à propos du futur historien de la Réforme, de celui que l'Allemagne protestante devait appeler son Tite-Live: « Ami intime de Calvin et de Jean Sturm, il fit près d'eux plusieurs séjours à cette époque. » Sleidan passa quelques jours à Strasbourg en 1540 et en 1551. (Baumgarten, *Ueber Sleidans Leben*, p. 58 et ss.) — 2. En octobre 1547, les quatre premiers livres étaient écrits et, en septembre 1552, Sleidan commença le cinquième. (Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, p. XXII.) — 3. *Opera*, XIV, p. 620. — 4. *Ibid.*, p. 719. — 5. *Bulletin*, XXII, p. 346. — 6. *Opera*, XV, p. 111, n. 2. — 7. *Ibid.*, p. 111, n. 3. — 8. Voir *Jean Calvin*, I, p. 464. — 9. *Opera*, XV, p. 231. — 10. Voir *Jean Calvin*, I, p. 148.

je préférerais mourir, plutôt que d'insérer quoi que ce soit de faux dans mon ouvrage [1]. »

Un an après, le 31 octobre 1556 [2], Sleidan était emporté par la peste. Hotman annonce à Calvin le départ de leur ami « excellent et très saint, » à deux heures du matin. Il est mort « très paisiblement, comme s'il se préparait au repos éternel. Je connaissais sa grande sincérité et, je puis saintement l'affirmer, sa modestie, telle que je n'en ai jamais vue de plus grande chez un homme aussi savant [3]. Il laisse trois jeunes filles. »

IV

C'est le moment de faire connaissance avec un autre membre de l'Eglise française (bien qu'il fût italien), avec un disciple, un correspondant, un ami de Calvin, qui n'est personne autre qu'un des principaux Réformateurs, Pierre Martyr, celui que Calvin appelait « une merveille de l'Italie [4]. » (*Page* 384.)

Il naquit le 8 septembre 1500, à Florence. Malgré le vœu de son père, qui le déshérita, il entra, en 1516, au couvent des Chanoines réguliers des Augustins, à Fiesole. A l'âge de 26 ans, il commença à prêcher, et excita tout de suite un grand enthousiasme. Il fut nommé prieur de Saint-Pierre *ad aram*, à Naples.

Or, à Naples, se trouvait alors Jean Valdès, qui exerçait son influence si pieuse sur un cercle choisi de prêtres et de laïques, d'hommes et de femmes. A ce cercle appartenait Vittoria Colonna. Ici la piété évangélique avait pris un caractère poétique, même quelque chose de platonique et de mystique. Pierre Martyr subit bientôt avec grand profit l'influence de J. Valdès, fortifiée par celle d'Ochino de Sienne, arrivé lui aussi à Naples. Ochino, avec sa grande réputation d'orateur, devant lequel s'ouvrait la carrière de tous les honneurs, confesseur de Paul III, général de son Ordre (1538), prêchait le Carême. Il enseignait la justification par la foi. C'est cette prédication qui convertit le marquis de Vico, Galeazzo Caraccioli, que nous retrouverons à Genève, parmi les intimes de Calvin. Pour arrêter ce mouvement, la Curie eut recours à la persécution. Valdès mourut. Ochino partit. P. Martyr seul fut menacé, toutefois pas très sérieusement. Mais le sombre Caraffa poussait le pape à instituer en Italie un tribunal de

1. *Opera*, XV, p. 814. — 2. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, p. XXIX, corrige ici ce qu'il a dit dans *Ueber Sleidans Leben*, p. 104. — L'indication de Hotman est tout à fait confuse et il y a contradiction entre cette date et celle de la lettre de Sleidan, 25 octobre (?) 1556. — 3. *Opera*, XVI, p. 315 et n. 2. — Kampschulte a essayé de représenter Sleidan comme un simple et froid diplomate. Baumgarten fait remarquer combien chaque page de sa correspondance prouve que cette conception est diamétralement opposée (*grundverkehrt*) à la vérité. (*Briefwechsel*, p. XXIII.) — C'était au contraire un homme extrêmement sensible et ardemment convaincu. Seulement, forcé par les circonstances à une discrétion gênante, il s'est contraint lui-même à user d'une forme de récit absolument objective. (*Ibid. Ueber Sleidans Leben*, p. 106.) — La fin de sa carrière fut des plus tristes. Il perdit sa femme, quelques mois après Jacques Sturm, qui avait été pour lui un père. Les parents de sa femme l'abandonnèrent. Sa situation devint très pénible. Il lui fallut encore lutter, au dernier moment, pour qu'on laissât paraître son ouvrage. — 4. Nous résumons le livre de Schmidt, *Peter Martyr Vermigli, Leben und ausgewählte Schriften*, 1858.



Pierre Martyr. (p. 383.)

l'inquisition semblable à celui qui fonctionnait en Espagne. Loyola, alors à Rome, soutenait Caraffa. La bulle du 21 juillet 1542 établit l'inquisition romaine, la *Congregatio Sancti officii*, avec six cardinaux, sous la présidence de Caraffa lui-même. Dans l'été 1542, la persécution éclata contre le prieur de Lucques et son vicaire, contre Curione, contre P. Martyr.... Celui-ci se décida à renoncer à tout pour garder sa foi. Il ordonna ses affaires et partit. A Pise, il prit la communion sous les deux espèces et adressa à l'Eglise de Lucques sa confession de foi. Il traversa Florence, où il trouva Ochino, accusé comme lui, et se rendant à Rome. Averti de ce qui l'attend, il s'arrête et se joint à P. Martyr. Ils vont à Bologne, à Ferrare, où était toujours Renée. Ils virent Morato, sa fille Olympia, Sinapius. Mais Renée ne pouvait les protéger longtemps. Ils se dirigèrent vers la Suisse.

P. Martyr arriva à Strasbourg, en passant par Zurich et Bâle (seconde moitié d'octobre 1542), et commença par habiter dix-sept jours chez Bucer. Il fut nommé professeur de théologie pour l'Ancien Testament, à la place de Capiton (mort le 4 novembre 1541). Il possédait un rare talent, des connaissances profondes et variées, une solide éducation philosophique, un langage clair, calme et souvent éloquent. Pour la précision des pensées, il l'emportait sur Bucer; « il égalait Calvin, a-t-on dit, en dialectique et peut-être le dépassait en érudition. Peu de théologiens du XVIe siècle étaient aussi familiers que lui avec les Pères et les scolastiques. Aucun, à l'exception de Fagius, n'a aussi bien connu les rabbins du moyen âge [1]. »

1. Schmidt, *Peter Martyr Vermigli*, p. 58.

C'est à Strasbourg que ses convictions achevèrent de se préciser : il accepta complètement les deux doctrines calvinistes de la prédestination et de la sainte cène. Au bout de cinq ans, les événements le poussèrent en Angleterre.

Les persécutions de Marie la Sanglante le ramenèrent à Strasbourg, où il arriva le jour même de la mort de Jacques Sturm. Sinistre augure ! Du moins, il eut la joie de trouver installé son ami et disciple Jérôme Zanchi, chez lequel il logea d'abord. C'était aussi un Italien, fugitif pour la foi. Il s'était rendu à Genève, et puis avait été appelé par Jacques Sturm, comme professeur à la place d'Hédion. Il provoqua tout de suite les soupçons de Marbach, en soutenant, à table, qu'on devait prier pour le pape, car on n'était pas sûr qu'il eût commis le péché contre le Saint-Esprit, et en déclarant, dans sa première leçon, qu'il fallait tout juger d'après les Ecritures. « Si Calvin, avait-il dit, est plus scripturaire, que Luther se taise. Si Luther est plus scripturaire que Zwingle, Zwingle doit se taire. » Les hommes que scandalisaient ces paroles, ne pouvaient accueillir P. Martyr à bras ouverts. Ils lui demandèrent de signer la Confession d'Augsbourg, puis la Concorde de Wittenberg. Il dut rédiger une confession particulière et prendre une sorte d'engagement, que du reste il tint loyalement, de ne pas soulever de question litigieuse. Enfin, malgré les pasteurs, il fut nommé par le magistrat. Le 30 décembre 1553, le Chapitre de Saint-Thomas lui conféra un canonicat, et il fut installé le 22 janvier 1554. Zanchi dut se soumettre aux mêmes conditions que P. Martyr, et comme un certain nombre d'Italiens se rattachaient à l'Eglise française, Zanchi les évangélisa par quelques sermons [1]. P. Martyr fut nommé ancien de l'Eglise française [2].

Cependant il y eut un moment de calme. P. Martyr fait presque à Calvin l'éloge de Marbach, qu'il trouve seulement trop obstiné [3]. Marbach apporte à P. Martyr les salutations des Zurichois. Tous les deux interviennent en faveur de Garnier, s'occupent de Baudoin, etc. [4]. Mais le fameux Westphal ayant rouvert toutes les querelles, un étudiant osa, dans une déclamation, se livrer à de violentes attaques contre les « sacramentaires. » Et après de longues discussions, ne pouvant pas parler librement et ne voulant pas se taire, P. Martyr accepta définitivement, le 23 juin 1556, un appel de l'Eglise de Zurich, où il allait enfin trouver le repos pour le reste de ses jours. Sleidan écrit dans son *Histoire*, et ce sont presque les derniers mots qu'il traça (il mourut le 31 octobre de la même année) :

1. En 1559, le pasteur de l'Eglise italienne, à Genève, étant mort, Zanchi fut appelé par les membres de la communauté. Le 14 mars, Calvin lui écrit pour le presser d'accepter cet appel. Zanchi s'y décida, mais le Sénat, après avoir consulté Jean Sturm et Marbach, refusa de le laisser partir, faute de pouvoir lui trouver un successeur. A cette occasion, Zanchi écrit à Calvin que l'auditoire, un moment diminué, est redevenu plus nombreux. Il va y avoir 40 étudiants. Il ajoute : « Est-ce qu'il te paraît peu important que je conserve intégralement la doctrine que toi, Bucer et Martyr vous avez enseignée dans cette école, que je n'y laisse pas pénétrer les porcs, qui démoliraient et ruineraient tout ce que vous avez édifié ? La saine doctrine sur la prédestination, le libre arbitre, les images, le sacrement et autres points, exclue pendant quelques années de cette école, a été, grâce à moi (pour ne pas parler de P. Martyr), ramenée.... » *Opera*, XVII, p. 474 et 485. — 2. 8 décembre 1555. *Opera*, XV, p. 884, et n. 5. — 3. 8 mars 1555. « Loquendo satis est lenis et blandus, at suae opinionis admodum tenax. » *Opera*, XV, p. 492, 493. — 4. Schmidt, p. 172.

« Par ainsi il partit le treizième de juillet, au grand regret et des plaisirs de plusieurs, qui aimoyent sa doctrine incomparable, son jugement exquis, son humanité et modestie souveraine et autres siennes vertus [1] ».

En face de Marbach, décidé à faire disparaître toutes traces du calvinisme, il n'y avait plus que Zanchi (*Page* 387), paisible, ne devenant vif que quand il était excité, calviniste, mais disposé à s'accommoder de la Confession d'Augsbourg. La discussion ne pouvait pas tarder à éclater. Il suffit d'un incident insignifiant et cependant caractéristique. « Marbach avait fait imprimer clandestinement à Strasbourg, avec une fausse indication de lieu, un pamphlet rédigé par le théologien Tieleman Hesshus et dirigé contre Mélanchthon, qui venait de mourir (19 avril 1560), contre les réformés français et suisses et même contre l'électeur palatin Frédéric III, qui avait introduit le calvinisme dans ses Etats. Sturm et Zanchi demandèrent que la vente de ce libelle haineux fût interdite, et le Conseil des Treize se hâta de leur donner satisfaction. Marbach en conçut contre Zanchi, qui avait découvert la fraude, une haine implacable. Il fouilla dans les cahiers des étudiants, et y découvrit une série de propositions qui lui parurent entachées d'hérésie » [2]. Jean Sturm prit part au débat. P. Martyr envoya des mémoires, et la rupture se fit plus profonde entre Zurich et Strasbourg. Il est vrai que la *Formule de Concorde* de 1563 intervint [3], mais déjà, à la fin de l'année, Zanchi avait accepté un appel comme pasteur à Chiavenne. Il devait mourir professeur à Heidelberg, le 19 novembre 1590.

V

Il ne nous reste plus que quelques mots à dire sur un des membres, — non le moins illustre, — de cette petite Eglise française, sur Hotman. Nous l'avons laissé à Lausanne, et nous le retrouverons plus tard, quand nous étudierons les idées politiques de Calvin et du calvinisme. Mais la correspondance que le Réformateur et son disciple ont échangée, pendant le séjour de celui-ci à Strasbourg, outre certains détails ecclésiastiques qu'elle nous a déjà fournis, offre plusieurs traits personnels, qu'il nous semble bon de noter tout de suite.

Parti vers le 16 juillet 1555 de Genève, avec des lettres de Calvin pour Bullinger [4] et pour Jean Sturm [5], Hotman se rendit d'abord à Lausanne. Bèze lui

1. Sleidan, *Les œuvres de Sleidan*, 1576, p. 239. — 2. Engel, p. 100. — 3. Au milieu de toutes ces difficultés, une lettre de Zanchi à Capelle, pasteur à Muret, près de Toulouse (25 juillet 1563), nous apprend que Eléonore de Roye, la belle-mère de Condé, logeait chez lui, avec quelques autres personnages français. C'est à ce moment que, dans son zèle pour la cause des Huguenots de France, le recteur Jean Sturm contracta ces engagements et ces dettes, qui devaient le réduire à un état voisin de la misère. *Opera*, XX, p. 103. Schmidt, *J. Sturm*, p. 131-136. — 4. Lettre du 15 juillet 1555 (et non du 15 juin, comme dit Dareste d'après Bèze, *Revue historique*, 1876, t. II, p. 7, n. 2). *Opera*, XV, p. 685, n. 39. Outre Dareste, voir L. Ehinger, *Franz Hotman*, ein französischer Gelehrter, Staatsmann und Publicist des XVI Jahrhunderts, 1892. — 5. Lettre du 16 juillet : « Hic amicus noster. » Hotman était malade depuis assez longtemps et comptait, par un voyage, rétablir ses forces. *Opera*, XV, p. 687, 688. En même temps, il venait de perdre son père et voulait recueillir sa succession, sans rentrer en France. Il espérait obtenir cette faveur à Strasbourg, ville amie de la France, plutôt qu'à Genève. Dareste, p. 7.

donna une nouvelle lettre pour Bullinger (21 juillet) [1]. Le 29 septembre, Hotman est à Bâle, attendant ses effets et un bateau pour Strasbourg [2]. Une lettre de Sulzer (30 septembre) le recommande à Marbach [3]. Enfin Hotman arrive à Strasbourg, le 3 ou le 4 octobre, car, le 4, il remet à Sleidan une lettre de Calvin [4].



Zanchi. (p. 386.)

Il logea d'abord chez P. Martyr [5]. Puis, après un rapide voyage à Lausanne [6], pour achever sans doute son déménagement, il s'établit dans la cité de Bucer, et demanda à être nommé second professeur de droit. L'autre était depuis peu de temps Baudoin. Les scolarques hésitent. Mais les étudiants affluent de Paris et du fond de l'Allemagne [7]. Le 16 mai 1556, un envoyé du duc de Prusse offre à Hotman une chaire à l'université de Königsberg, avec un magnifique traitement. En même temps, les louches agissements de Baudoin libèrent les scolarques de leur engagement précédent; Hotman est nommé et signe un engagement de cinq ans, 24 juin 1556 [8]. Bientôt, il reçut la bourgeoisie gratis [9].

Hotman, écrivant à Calvin, lui dit « mon père. » Calvin, répondant à Hotman, lui dit « mon frère » : il aurait pu lui dire « mon fils. »

Hotman parle de son jeune fils à propos de la paresse duquel Calvin a écrit.

1. *Opera*, XV, p. 691. Voir la lettre de Bèze à Calvin, du 29 juillet. *Ibid.*, p. 702, et celle de Locquet à Calvin, du 12 août. *Ibid.*, p. 727. D'après cette dernière lettre, Hotman semblerait avoir fait une visite à Strasbourg au mois d'août, avant d'y venir en octobre. — 2. 29 septembre. Hotman à Bullinger. *Ibid.*, p. 804. Dareste, p. 8. — 3. *Ibid.*, p. 805. — 4. *Ibid.*, p. 813. — 5. Schmidt, *Peter Martyr*, p. 185, et P. Martyr à Calvin, 8 décembre. *Opera*, XV, p. 883 et n. 2. — 6. Bèze à Bullinger, 22 octobre. *Ibid.*, p. 838 et n. 7. — 7. Voir (Fournier, IV, p. 66) la « pétition d'un certain nombre d'étudiants demandant que François Hotman soit autorisé à faire des cours de droit civil. » La pétition est signée de 33 noms et se termine ainsi : « Il y en a beaucoup d'autres qui sont du même sentiment, Allemands, Polonais, Poméraniens, Anglais, Français, etc. » — 8. Dareste, p. 11 et n. 3. Dès le 14 juin, P. Martyr annonce à Calvin la nomination de Hotman : « Othmannus locum Balduini habuit. » *Opera*, XVI, p. 197. Voir Fournier, p. 67. — 9. *Opera*, XVI, p. 261. Lettre de Sturm à Calvin, du 17 août 1556 : « Hotomannum tuum civitate donavimus. »

Hotman sait que de pareils détails intéressent son correspondant (*interesse nosse talia*)[1]. Il lui explique tout au long, avec dessins à l'appui, un « nouveau et admirable » système de fourneaux, que l'on vient de placer chez Sturm, carrés, avec quatre pieds, avec ouverture pour la fumée : « Si j'étais mathématicien ou peintre, ajoute-t-il, je t'aurais envoyé un meilleur croquis. Mais j'ai voulu bavarder (*garrire*) avec toi[2]. » Il lui fait part de ses difficultés pécuniaires, le prie d'intervenir, et de calmer sa belle-mère qui croit que, par mauvaise volonté, il ne veut pas nourrir son frère[3]. Il annonce, dans le style du XVI[e] siècle, une prochaine naissance, et, après l'événement : « Ma femme, mère de quatre enfants, salue avec révérence ta Grandeur. Tu ne saurais croire combien Daniel dépasse les autres[4]. » Enfin, au milieu des plus graves préoccupations, il écrit : « Je cherche à deviner les plaisanteries (*joca interpretor*) que tu m'as écrites dernièrement, et que tu m'as écrites pour me taquiner (*vexandi mei causa*); elles sont très obscures[5]. »

Voilà une bien grande intimité. C'est ce qui explique la liberté avec laquelle Calvin pouvait lui écrire les lignes suivantes : « J'aurais voulu te voir rire de l'ardeur immodérée de ta colère, pour ne pas faire rire ou gémir les autres. Mais ta lettre ne me fait pas supposer que tu sois plus calme aujourd'hui qu'au premier moment. Plût à Dieu que tu apprisses soit à rire de ces douleurs qui te torturent sans mesure, soit à les mépriser, afin que cet excès, auquel tu te livres inconsciemment, ne nuise à ta réputation auprès de beaucoup et ne te diminue aux yeux des hommes de bien.... Crois-moi, si tu ne te modères bientôt, on portera en secret sur toi un jugement, qui t'occasionnera, et à juste titre, plus de douleur que beaucoup de ces bagatelles, dont tu te tourmentes tant.... Souviens-toi que ces conseils te sont donnés par un homme qui a la conscience d'être d'une véhémence plus rude (*acrior*) qu'il ne le désirerait, mais qui tous les jours soutient avec calme des assauts, auprès desquels ta lutte avec Baudoin est un jeu d'enfant[6]. » Calvin ajoute : « Je relève de ma fièvre tierce ; mes jambes vacillent encore. Cependant, j'ai prêché aujourd'hui, en me tenant assis. Les forces reviendront peu à peu. »

Ces recommandations du « père » au disciple étaient nécessaires. Hotman était d'un naturel agité, inquiet, susceptible. Et, du reste, il commençait à se jeter à corps perdu dans les questions politiques. Elles l'absorbent presque complètement. Il négocie, il fait des voyages secrets. Il se mêle à la conjuration d'Amboise. Il recrute des soldats pour les Huguenots, court de France en Allemagne, agissant et parlant avec son impétuosité qui ne connaît guère de mesure, inspirant des soupçons aux scolarques[7] et fournissant des textes à ceux qui veulent montrer l'obscurcissement de l'idée de patrie dans ces terribles luttes[8]. Calvin conserve son calme. « De telles inepties de sa part, je les digère facilement, et je désire que les autres les supportent avec humanité, » écrit-il à

1. 4 mai 1556. *Opera*, XVI, p. 134. — 2. 28 mai 1557. *Ibid.*, p. 498. — 3. 1er mars 1558. *Ibid.*, XVII, p. 72, 73. — 4. 29 mars 1559. *Ibid.*, p. 481. — 5. 26 février 1560. *Ibid.*, XVIII, p. 20. — 6. 24 mai 1556. *Ibid.*, XVI, p. 172, 173. — 7. Holbrac à Calvin, 28 septembre 1560. *Ibid.*, XVIII, p. 201, 202. — 8. Dareste, p. 39.

Sturm[1]. Et à Holbrac : « Sache que j'ai été très opposé à ses projets et qu'il s'est efforcé de tout son pouvoir de me les cacher[2]. »

Après la paix d'Amboise, 17 mars 1563, Hotman se prépara à rentrer en France avec toute sa famille. Il partit en septembre, pour aller prendre possession de la chaire que Montluc lui avait offerte dans l'université de Valence[3].

Et la « petite » Eglise qui a compté ainsi parmi ses membres Hotman (nous pourrions dire aussi Ch. Du Moulin) et Zanchi, et P. Martyr, et Sleidan, et Jean Sturm, et qui a eu pour protecteur Jacques Sturm, après avoir été fondée par Calvin, n'a évidemment rien à envier aux Eglises dites les plus « grandes. »

1. 5 novembre 1560. *Opera*, XVIII, p. 231. — 2. *Ibid.*, p. 233. — 3. Dareste, p. 43, 44. — Dès le 5 mars 1562, il avait reçu des scolarques un certificat, où il était dit « qu'on aurait préféré le retenir, si la chose avait été possible sans son désavantage, » et qu'on le jugeait « digne de la faveur, de l'amour et de la bienveillance non seulement des Strasbourgeois, mais de tous les hommes » Fournier, p. 76.



SECONDE PARTIE

Incidents.

I


UELQUES semaines après son arrivée, Calvin reçut la nouvelle de la mort de Coraud. Voici avec quelle vivacité (24 octobre 1538) il exprime sa douleur à Farel : « Je suis si consterné, que je ne puis mettre aucune mesure à mon chagrin. Le jour, aucune occupation ne peut retenir mon esprit, et l'empêcher de retomber toujours dans la même méditation. Aux si tristes tourments (*miserrima tormenta*) du jour succèdent les tortures plus amères (*acerbiores cruciatus*) de la nuit [1]. »

Quand les deux collègues s'étaient séparés, Coraud était encore en prison. A sa sortie, il se rendit à Lausanne, auprès de Viret, où Calvin adressa deux lettres (au nom de Farel aussi) à Viret et à lui [2]. La seconde ne le trouva probablement pas : il était à Thonon, chez Fabri. Calvin aurait voulu lui procurer une place dans le comté de Montbéliard. Ayant échoué dans ses démarches, il lui conseille d'accepter une « vocation quelconque, » pourvu qu'elle soit « juste. » C'est ce que fit Coraud qui, jouant sur les mots, raconte à Calvin (26 août) comment, lui aveugle (*orbus*), a accepté de servir l'Eglise d'Orbe (*orbanae ecclesiae*). Mais c'est à contre cœur, et parce que son infirmité l'a empêché « de fuir ou de se cacher. » Il ajoute, dans un vrai gémissement : « Dieu m'a considéré comme un esclave fugitif, et par ma cécité, comme par une chaîne de fer, m'a lié et retenu selon sa volonté et non la mienne. Malheureux que je suis! Je ne puis dire combien je me déplais dans cette contrée, à tel point qu'il me serait plus agréable d'annoncer l'Evangile sur quelque point de la terre que ce soit, plutôt qu'ici. Par une force secrète, que je ne puis m'expliquer, je suis contraint de parler ainsi [3]. » Etait-ce un pressentiment? Son séjour à Orbe devait être court et pénible.

Sans que l'on sache trop comment ni pourquoi, il eut toute espèce de vexations à souffrir (*inhumaniter, graviter divexatus*) de la part de la femme de Fortunatus, le pasteur d'Orbe, qui avait résigné ses fonctions, et qui était allé en voyage en juin ou juillet 1538. Quand il revint, ce fut pire, « de telle sorte que notre pieux

1. Herminjard, V, p. 166. — 2. Vers le 6 juin, et du 14 juin 1538, de Bâle. Herminjard, V, p. 19, n. 1, 6, et p. 30. *Opera*, X^b, p. 201, n. 1. — 3. Herminjard, V, p. 93.

frère Coraud, raconte Farel, ne pouvait pas supporter sa présence, se plaignant de sa perpétuelle ingérence, et de son désir de toujours lui préparer ses aliments. C'est ce qui a poussé notre frère à dire, avant sa mort, qu'il lui avait versé à boire quelque poison. A cela s'ajoutent des soupçons non légers. Car ce misérable adultère[1] Fortunatus disait qu'il était injustement chassé de sa place, mais que Dieu ferait bientôt justice, menaçant, je ne sais de quoi, Coraud[2]. »

C'était bien mystérieux. Le fait est que Coraud mourut, le 4 octobre 1538, deux jours avant les noces de Viret avec Elisabeth Turtaz, à Orbe, « entièrement envielly, et homme sçavant selon sa pratique, » dit le banneret Pierrefleur[3]. Ecrivant (8 novembre) aux Genevois, Farel consacra à son ami et collègue cette oraison funèbre : « Vous avez oy le trespaz de nostre bon frère, vostre pasteur Couraud, lequel a grandement enduré des inniques, voyre jusques à la fin ; mays Dieu metra tout en lumière. Autant que suys joyeulx de son repos, autant et plus [suis-je] affligé d'estre privé d'ung tel frère, tant nécessaire à l'église, par si grande ediffication, [que] de jour en jour on voyoit. O ! que je crains que Judas n'aye faict plus en luy qu'en Jésus[4]. »

Mais était-ce autre chose qu'un soupçon, fortifié par de simples apparences ?

II

Non moins douloureuse, certainement, fut la rupture (octobre 1538) d'autres liens, non plus par la mort, mais par un changement d'opinion. Je veux parler de l'amitié qui avait uni pendant tant d'années Calvin et du Tillet.

Louis du Tillet avait accompagné Calvin depuis leur rencontre à Angoulême[5]. Rentré directement d'Italie, et peut-être de Rome, à Genève, ce fut lui qui se hâta d'annoncer à Farel l'arrivée de Calvin, lequel comptait passer presque *incognito* et s'arrêter à peine une nuit. Mais peu à peu le trouble et les regrets envahirent le cœur faible de l'ancien curé de Claix. Il eut la nostalgie de sa patrie et surtout de son Eglise.

Au commencement d'avril 1537, il se trouvait à Thonon, chez Christophe Fabri[6]. Farel le fait saluer et désire qu'on l'exerce, dans le voisinage, à la prédication, pour que ses dons ne restent pas inutiles[7]. Il était question pour lui d'un voyage à Lausanne et d'un séjour auprès de Viret. Mais, le 23 avril, Calvin écrit à Viret que du Tillet songe à aller en France, et le prie de renvoyer, par un messager sûr, les effets et les livres laissés à Thonon par son ami[8]. Le 3 mai, le départ n'est pas encore fixé[9]. Puis, le 26 août, nous apprenons que du Tillet est parti, se rendant d'abord chez Viret, à Lausanne[10], et se dirigeant vers Stras-

1. *Moechus* et non *monachus*, comme ont lu les *Opera*, X^{b}, p. 262. — 2. Herminjard, V, p. 150. — 3. *Mémoires*, p. 184. « Un prédicant appellé Curand (ou Curaud), » dit le banneret. — 4. Herminjard, V, p. 180. — 5. Voir sur Louis du Tillet *Jean Calvin*, I, p. 369, et ss. — 6. Lettre de Fabri à Farel du 3 avril 1537. Herminjard, IV, p. 214, n. 15. — 7. Lettre de Farel à Fabri, 4 avril. *Ibid.*, p. 220, n. 7 et 9. — 8. Herminjard, IV, p. 230, n. 14, 15. *Opera*, X^{b}, p. 95. — 9. Herminjard, IV, p. 234, et n. 10. *Opera*, X^{b}, p. 96, n. 2. — 10. Herminjard, IV, p. 281, et n. 8.

bourg. Il en repartit sans doute en octobre ou novembre, et y laissa, à son « partement, » des lettres destinées à être « envoiées » à Calvin [1].

Ces lettres furent pour le Réformateur une révélation inattendue, car, à Genève comme à Strasbourg, du Tillet avait complètement dissimulé le changement religieux qui s'était opéré en lui. Tout ce que Calvin avait observé, c'était de l'abattement chez du Tillet, et une sorte de malaise entre eux. Dans son ingénuité, il se faisait des reproches : « Ce qui me molestoit et tormentoit le plus, estoit la crainte que j'avois de vous avoir, par mon imprudence, offensé, comme je congnois et recongnois que je n'ay pas observé envers vous la modestie que je vous debvois. Bien est vray que je sentois tel fruict de vostre compaignie et conversation que l'absence ne me pouvoit estre joieuse. » Il était fâché de leur prochaine séparation. La lettre de du Tillet fut, sur ce point, un soulagement. « Pourtant, combien que répute bien que ma compaignie ne vous pouvoit pas estre trop agréable, en telle incivilité et rudesse, dont je usois envers vous, néantmoins je me confie que ceste cause ne vous a pas aliéné ne estrangé de nous, ce qui provient certainement plus de vostre prudence qu'avez eu à me supporter en cest endroict, que [de] ce que je me suis porté comme il appartenoit [2]. »

Tout cela est d'une amitié vraie, délicate, avec toutes les subtilités de la tendresse calvinienne.

Mais si l'ami est ainsi rassuré, le protestant, l'évangélique est stupéfait. « Je ne vous puis dissimuler que je n'aye esté fort estonné après avoir entendu vostre intention, et mesmes les raysons qui sont avec la déclaration d'icelle en vos lettres. Ce qui me cause la plus grande admiration [étonnement] est que je vous estimois tant confermé et résolu en cest affaire, qu'il [ne] me feust nullement possible vous desmouvoir de propos..... Ce changement tant subit m'a esté fort estrange, veu la constance et fermeté que vous démonstriez [3]. »

Toutefois, dans cet étonnement, il y a plus de tristesse que de colère. « Dieu vueille qu'il soit prins autant équitablement des autres comme je m'efforce de le prendre. » Il croit même qu'une partie de la responsabilité retombe sur Bucer et sur Capiton, qui, par manque « de fermeté et constance, » l'auront « aucunement aydé, sans y penser, à lui faire prendre une telle conclusion [4]. » En effet, pour le moment, Calvin croit que du Tillet va seulement grossir la petite troupe française des Nicodémites, ces chrétiens évangéliques au fond, catholiques en apparence. « Je prie le Seigneur qu'il nous vueille tant donner d'intelligence que nous entendions qu'il ne veult pas estre servy à demy, comme nostre folie luy veult diviser sa portion, mais entièrement selon sa volonté. » Il ne croit pas à un

1. Charles d'Espeville à Louis du Tillet, 31 janvier 1538. Herminjard, IV, p. 354, et n. 2, p. 355, n. 4. *Opera*, X^b, p. 147. — 2. Du Tillet répondra : « Et n'a esté besoing que, par prudence, je vous aie, mais bien vous moy, supporté en cet endroit. » Lettre du 10 mars 1538. Herminjard, IV, p. 386. *Opera*, X^b, p. 164. — 3. Le 8 octobre 1539, Bucer écrivait à du Tillet : « Quand tu es parti d'ici, ton accord avec nous sur tous les points était si beau ! » Herminjard, IV, p. 356, n. 11. — 4. Du Tillet répondra : « Il est bien vray que eulx et moy accordons ensemble en plusieurs choses esquelles, de vostre part peult-estre, vous ne accorderiez pas avec nous, pour le présent. Mais si pouvez estre asseuré que, pour cela, il n'est point venu d'eulx que j'aie esté meu de m'en retourner. » Lettre du 10 mars 1538. Herminjard, IV, p. 388.

changement de convictions : « Quant à vous, je n'estime pas que vous nous teniez autres que si vous conversiez avec nous, mais c'est un degré pour se diviser de l'Eglise de Dieu, quand on se conjoinct à ce qui luy est contraire. Au surplus, je pense cognoistre en vous une telle crainte de Dieu, qu'il me fauldroit voir de grands arguments pour m'oster la persuasion que j'en ay receue. Pourtant, soiez asseuré que les premiers légers rapports n'auront pas telle puissance envers moy que de renverser l'expérience que j'ay eu de vous par si longues années [1]. »

Ainsi l'amitié reste, bien que Calvin ne puisse consentir « à l'entreprinse » de son ami. Même, dit-il, plutôt « que je sois osté du monde terrien que d'approuver vostre faict. » Mais il s'est déjà efforcé de l'excuser auprès de ses collègues, « d'obvier à toutes offensions, » et il le « supplie d'avoir singulière mémoire de nous en vos prières [2]. »

Louis du Tillet répondit par une très longue lettre, de seize grandes pages. Il déclare que, depuis « plus de deux années, sa conscience n'a jamais peu s'appaiser. » Il s'excuse d'avoir « dissimulé les cogitations qu'il a commancé à en avoir environ deux mois auparavant » de se départir de Genève. Mais « nulle conscience ne se doibt asseurer devant Dieu de la seurté qu'un autre se y pense ou dict avoir ». Chaque conscience pour soi! Or, voici son opinion. « Nous avons receu [l'efficacité du baptême] par le ministère des églises, où nous sommes nez et avons estez baptisez.... Cette efficace ne se peult recevoir que par le vray ministère de Dieu.... Il est [donc] nécessaire que nous confessions le ministère d'icelles églises avoir esté vray ministère de Dieu, lequel ministère y persévère et continue.... Il s'en suit qu'elles estoient et sont vraies églises de Dieu. »

« Je ne veulx pas nier... qu'en toutes n'y ait aujourd'huy beaucoup de corruptions, je n'entens pas quant aux mœurs ou la discipline seulement, mais aussi quant à la Parolle et les sacremens. Mais tout cela ne faict pas que pourtant elles ne soient églises de Dieu... et croy que les vrayment craignans Dieu et aians leur vocation en ces églises n'ont, s'ils veulent persévérer en Dieu, à les délaisser.... » Quant aux abus, « doivent ceulx qui le cognoissent le remonstrer où il se appartient et par vocation, mais non pas pourtant ou condamner telles choses comme de soy mauvaises, ou les fère changer ou corriger par voie non légitime. »

Louis du Tillet était un honnête chrétien, en retard de deux cents ans au moins. Sa conscience n'en était pas moins respectable. Du reste, lui aussi affirme que pour s'être « retiré, » il ne s'est pas « aliéné ni estrangé » de son ami. Il veut au contraire « garder union et amitié, ce que de tout son cœur il désire estre perpétuellement [3]. »

En définitive, et pour se disculper, du Tillet affirmait que l'Eglise romaine

1. Herminjard, IV, p. 355, 358. — A propos de Louis Dartois, son parent, dont il a été sans doute question dans la lettre du 13 octobre 1536, qu'il avait conduit à Bâle et qui, sans l'avertir, était retourné au catholicisme, Calvin écrit : « Les sacs mouillés dont nous avons coustume de nous couvrir devant les hommes, ne pourront pas porter la chaleur du jugement de Dieu. » Herminjard, IV, p. 358, n. 16, et p. 87, n. 4. — 2. *Ibid.*, p. 358. — 3. Lettre du 10 mars 1538. *Ibid.*, p. 384-400; *Opera*, X^b, p. 163-178.

était la vraie Eglise et, logiquement, il ne dissimulait pas à Calvin qu'il ne lui paraissait pas « entièrement net de schisme. » Dès ce moment, ce n'était plus l'ami qui était mis en cause, c'était le Réformateur.

Mais la lettre avait été adressée à Genève. Comme Calvin en était parti, elle ne lui fut pas remise[1] et, le 10 juillet 1538, de Strasbourg, où il était allé faire une courte visite, Calvin envoya à son ami quelques lignes, où il n'y a pas un mot de discussion, et qui sont tout à fait sur le ton de leur ancienne familiarité[2].

Malheureusement, quand du Tillet apprit l'exil de Calvin, il crut le moment favorable pour essayer de faire voir à son ami, dans ce fait, une condamnation divine. Revenu lui-même de plus en plus au catholicisme, il écrivit des pages qui ne pouvaient manquer de blesser, involontairement mais profondément, le cœur déjà si endolori de Calvin.

Sans doute, dit du Tillet, il y a eu « mauvaise affection de personnes.... Mais ....je croy que vous avez plus à considérer, de vostre part, si nostre Seigneur ne vous veult point advertir par là de penser s'il y a rien eu à reprendre en vostre administration, et de vous humilier envers luy et le requérir en crainte et tremeur [tremblement] de cueur fidèle, qu'il luy plaise que vous le puissiez comprendre. »

Les insinuations plus ou moins vagues se multiplient contre ceux qui sont « ayses » d'être quelque chose, qui se « confient trop à leur jugement, » contre l'« oultrecuidance que le Seigneur punit.... S'il y a en nous quelques commancemens de l'esperit de Dieu, nous ne devons pas estimer que soions seulz qui en aions, ou que nous en aions plus que tous les autres. » Ouvertement, il lui indique les deux « faultes en son administration » : 1° « Je doubte que vous y eussiez juste vocation de Dieu, n'y aiant esté appellé que des hommes, auxquelz Dieu n'en eust baillé la charge ; » 2° « Je suis tout asseuré que vous mainteniez une extrémité à n'estimer églises de Dieu celles où vous avez receu le commencement de vostre chrestianté. » En revanche, Louis du Tillet se plaisait à reconnaître de plus en plus son erreur, et combien il avait été « escarté et sans repoz l'espace de près de trois ans et demy, » (c'est-à-dire à peu près depuis l'époque où Calvin était arrivé à Angoulême, chez les du Tillet). Il lui conseille de l'imiter, en tout cas de rester à Bâle, « sans s'immiscer d'autre chose, » sans rien publier, pensant « plus que n'avez peult-estre encores faict,... en beaucoup de choses, où il est besoing de penser. »

L'intention de du Tillet était sans doute excellente. Il signait : « Celluy qui désire vous estre perpétuellement frère et amy en Christ. » Il lui ouvrait sa bourse, le priant d'y puiser à discrétion, cependant à une condition : « N'aiez peur de m'estre charge, *tant que* vous tiendrez là quoy [tranquille], en attendant que nostre Seigneur vous adresse,... » de telle sorte que, tout considéré, il était difficile d'imaginer une lettre plus pénible, plus blessante pour Calvin[3].

C'est de Strasbourg, le 20 octobre, que celui-ci répond. Il a senti les allusions.

1. Herminjard, IV, p. 400, n. 12. — 2. *Ibid.*, V, p. 43-45. — 3. Lettre du 7 septembre 1538. *Ibid.*, p. 103-109.

« Vray est que, au regard de noz adversaires, j'ay bien tousjours maintenu mon innocence, telle que je povois la testifier devant Dieu.... Mais si n'ay-je pas laissé de dire, ne en public ne en particulier, qu'il nous falloit prendre ceste calamité comme un chastiement notable de nostre ignorance et autres vices qui en avoient mestier. Quelles sont mes faultes en particulier, combien que j'en apperçoive beaucoup, j'estime bien toutesfois que je ne voy les plus grosses, ne le plus grand nombre.... Celles que vous notez ne me sont point de mise. »

Il se contient. Sa parole est très modérée, très correcte. Mais on sent le bouillonnement de son âme : « Je vouldrois bien sçavoir, s'écrie-t-il, quelle équité c'est, qu'une personne face des arrestz en un cabinet pour condamner tous ceulx qui maintiennent journellement leur doctrine devant tout le monde, et cependant estimer estre présumption à eulx d'oser condamner les ennemis manifestes de Dieu et de sa majesté! » Mais il se hâte d'ajouter : « Je prens ce que vous dictes en ceste matière comme procédant d'un bon cœur. » Tout de suite, cependant, son émotion se trahit de nouveau : « Touchant de ma retraicte [retour en France] je vous confesse que j'ay trouvé estrange le premier mot que vous en dictes. Chercher le moien de rentrer où je serois comme en un enfer! La terre est au Seigneur, direz-vous. Il est vray, mais je vous prye de me permettre suivre la reigle de ma conscience, la quelle je scé estre plus certaine que la vostre. »

C'est le mot le plus vif de toute la lettre. Quant à l'argent, il remercie, en excellents termes : « Et ne suis pas tant inhumain que je n'en sente la gratuité si grande, que mesmes ne l'acceptant point, je ne pourrois jamais satisfère à l'obligation qui luy est deue de moy. Mais je m'abstiendré de charger, tant que possible me sera, principalement vous, lequel avez eu trop de charge, le temps passé. » Calvin avait quelque mérite à cette modération, car il avait vivement ressenti la maladresse de son ami. « Il vendait à trop haut prix sa largesse, écrivait-il (fin avril 1539) à Farel, si même il ne m'exhortait pas à la rétractation. En tout cas, il déclarait nettement que j'étais un transfuge. J'ai répondu ce que j'ai dû à cette lettre [1]. »

Selon son habitude dans les circonstances solennelles, Calvin remet sa cause au souverain juge. Parlant de son collègue de Genève, Coraud, qui vient de mourir, il dit : « L'un de noz compagnons est maintenant devant Dieu, pour rendre compte de la cause qui luy a esté commune avec nous. Quand nous viendrons là, on cognoistra de quel costé aura esté la témérité ou escartement. C'est là où j'appelle de la sentence de tous les sages, lesquelz pensent leur simple parolle avoir assez de poix pour nostre condamnation. Là les anges de Dieu rendront tesmoignage lesquelz sont schismatiques. » Et après s'être recommandé à sa « bonne grace, » avoir prié Dieu de le « maintenir et conserver en sa saincte protection, » il signe : « Vostre humble serviteur et amy entièrement [2]. »

C'était fini. Du Tillet répliqua par une longue, longue lettre, un vrai traité, point par point (1er décembre). Il se défend d'avoir voulu faire des personnalités; il a usé de « sentences générales; » il n'a voulu ni « irriter, ne fascher. » Mais il

1. Herminjard, V, p. 292. — 2. Lettre du 20 octobre 1538. *Ibid.*, p. 161-165.

retombe immédiatement dans le même défaut. On soupçonnera, dit-il, « que vous désirez tout ce que vous dictes ou faictes, qui soit selon vostre jugement, bien estre tenu pour dict et faict de Dieu ; » Calvin baillera à penser « que estes contant de confesser des faultes légières que vous voiez en vous, afin que cela vous serve pour fère estimer que n'en avez point d'autres ; » il parle du « désir charnel et ambitieux » qui peut lui avoir fait « voluntiers consentir à l'induction que les autres vous ont faict entreprendre telles charges ; » et enfin c'est dans cette lettre que du Tillet s'oublie jusqu'à porter contre son ami cette accusation, dont se sont, depuis lors, emparés tant de calomniateurs : « Si je voulois, je dirois bien que c'est devant ceulx à la plus grand part ou aux principaulx desquelz vous sçavez que vostre doctrine est agréable, non pas ailleurs, que vous la maintenez ; car vous avez abandonné vostre nation pour ce que vous ne l'y avez osé divulguer et maintenir publiquement. » Cette triste calomnie est une tache sur la mémoire de du Tillet.

Il terminait sa lettre ainsi : « S'il vous est demouré quelque scintille d'amitié envers moy que me veuilliez escripre, je vous pry, ne me célez pas rien de ce que penserez selon Dieu me devoir escripre, mais faictes-le de sorte que ce ne soit par contention, et que ne bailliez occasion de penser que colère et présumption, avec envie de trop vous justifier devant les hommes, le vous face fère. Que si vous ne povez user de ceste modestie et tempérance, vous me ferez... beaucoup de plaisir de ne m'escripre point, au moins de tel propoz, comme aussi je ne vous en escripré de ma part [1]. »

Calvin eut la sagesse de se taire. Du Tillet correspondit encore quelque temps avec Bucer, sans doute pas à l'insu de Calvin, et M. Herminjard dit : à sa satisfaction. On a quatre réponses de Bucer, 27 septembre 1538, 2 mai, 8 octobre et 20 octobre 1539 [2]. Du Tillet est de plus en plus catholique. Bucer est de plus en plus attristé ; il le prie, il le supplie avec une émotion croissante. Tout était vain. Louis du Tillet abjura solennellement à Angoulême [3]. Son cousin, le futur premier président de la Cour des aides, Pierre de la Place, écrivit à Calvin (milieu de 1540) : « Aujourd'hui, il est vraiment rentré en France.... Crois moi, j'ai peine à m'empêcher de pleurer, toutes les fois que je pense à cette horreur. Surtout quand je vois un homme, qui avait tant de lumières, tomber les yeux fermés dans ces ténèbres palpables [4]. »

1. Lettre du 1er décembre 1538. Herminjard, V, p. 186-200. — 2. *Ibid.*, VI, p. 61-70 ; p. 61, n. 1. — 3. « Du Tillet, de retour dans Angoulesme, ayant dit par ses lettres le dernier à dieu aux opinions nouvelles de Calvin, et fait publique abjuration de l'hérésie, monté en chaire,... presche et descrie le Luthéranisme, autant qu'il avait désiré de l'avancer. » Florimond de Raemond, p. 890. On s'explique la parole sévère, mais juste, de Calvin, dans la Préface de son *Commentaire sur les Psaumes :* « Un personnage, lequel maintenant s'est vilenement révolté et retourné vers les papistes. » *Opera*, XXXI, p. 26. — 4. Herminjard, VI, p. 249, 250.

III

L'incident Caroli va nous donner l'occasion de mettre en lumière un des traits principaux, — non le plus heureux, — du caractère de notre Réformateur. Nous avons raconté comment Caroli, le versatile et peu intéressant personnage, avait été reçu, avec une débonnaireté étonnante, par Farel et ses amis, au Colloque « amiable » de la Neuveville, vers le 15 juillet 1539[1]. Averti, sommairement, par Farel, de ce qui s'était passé, Calvin se hâta (milieu d'août) de le féliciter. On lui apporte la lettre au moment du dîner. Dès qu'il se lève de table il va la communiquer à Bucer, qui est extrêmement réjoui (*plurimum exhilaratus*) par cette grande douceur. « Il serait à peine capable, ajoutait-il, d'en faire autant.... Et comme cette mansuétude ne peut nuire aux Eglises, qu'elle brisera même l'âme de beaucoup de méchants, elle a été fort agréable à tous (*nobis certe omnibus gratissima*)[2]. »

Caroli se rendit à Bâle et fut bien reçu par Grynée, qui lui donna une lettre pour Calvin, le lui recommandant comme un compatriote. « Tu sais quelle puissance de douceur a la communion de la race, de la langue et de la patrie [un des rares textes plus ou moins relatifs aux sentiments patriotiques de notre Réformateur]. Chez nous, il est comme un étranger, chez toi il sera comme un frère[3]. »

Arrivé à Strasbourg (octobre 1539[4]), Caroli visite Capiton, Bucer, Calvin et demande un colloque. On dresse un accord (*consensio*), que nous laisserons de côté, parce qu'il remplit vingt-deux grandes colonnes[5], et que nous étudions, non les idées de Caroli, mais la conduite de Calvin. Celui-ci la raconte en ces termes à Farel (8 octobre) :

Tout d'abord, il n'a pas assisté au colloque, de peur d'être amené à dire quelque mot un peu rude (*quid asperius*), ce qui aurait encore plus excité les esprits, et pour donner à Caroli une plus grande liberté de parole et de plainte. Puis il est entré dans l'assemblée et a exposé la situation, en l'absence de Caroli. Un seul point l'a embarrassé, l'affaire des trois Symboles, qu'il avait refusé de signer, ainsi que Farel. Il y avait là des apparences contre eux[6], et ses amis le désapprouvaient tous. Quant à Caroli, comme la discussion était difficile et même inutile, Calvin aurait voulu qu'on terminât l'affaire sans lui, Calvin. Ses amis refusèrent.

On rédigea donc des articles et on les lui envoya tard dans la nuit. Ici il faut citer textuellement : « Après les avoir lus, je fus, à un endroit, si consterné, que je ne me rappelle pas avoir eu un plus grand chagrin de toute l'année. Le lende-

1. Voir plus haut, p. 253 et ss. — 2. Herminjard, V, p. 371. — 3. *Ibid.*, VI, p. 35. — 4. *Ibid.*, n. 1. — 5. Dans les *Opera*, X^b, p. 374-396. Herminjard en donne des extraits, VI, p. 40-51 : « Actes de la réconciliation des pasteurs et professeurs de Strasbourg avec P. Caroli, entre le 1er et le 8 octobre 1539. » — 6. D'autant plus (*non parum adjuvit*) que Capiton montrait une lettre de Farel, déjà ancienne, où celui-ci avait déclaré, ou à peu près, qu'il était en désaccord sur cette question avec ses collègues (*ab aliis dissentire*). Herminjard, VI, p. 111 et n. 5, 6. Voir plus haut, p. 262.

main matin, j'ai fait appeler Sturm. Je lui ai exposé ma douleur.... » Sturm court chez Bucer, et un rendez-vous est donné chez Zell.

« Là, j'ai gravement péché, parce que je n'ai pu garder la mesure. (*Illic graviter peccavi, quod non potui modum tenere.*) La bile avait si bien envahi toute mon âme, que de tout côté j'ai répandu mon amertume. (*Ita enim totam mentem meam occupaverat bilis, ut omni ex parte acerbitatem effunderem.*) Il y avait bien quelque motif d'indignation, mais il aurait fallu être modéré (*si adhibita fuisset moderatio*). »

Ce dont Calvin se plaignait, c'est que ses amis avaient approuvé les articles, sans les lui montrer, et lui demandaient maintenant de les signer, de telle façon qu'en refusant sa signature il paraîtrait les avoir pour adversaires. Et voici ce qu'il y avait de plus grave encore : D'après les Articles, Caroli remettait à Dieu « les offenses qui l'avaient poussé à la défection. » C'était donc une accusation dirigée, en partie, contre Calvin. Celui-ci termina son discours en disant : plutôt mourir que signer.

« De part et d'autre l'excitation fut si grande, que je n'aurais pas été plus violent (*asperior*) contre Caroli lui-même, s'il avait été présent. Enfin, je me suis élancé (*proripui*) hors de la chambre (*cœnaculo*); Bucer m'a suivi; il m'a calmé par ses discours; puis il est retourné auprès des autres. J'ai dit que je voulais réfléchir davantage avant de donner une réponse définitive. De retour à la maison, j'ai été saisi d'un violent accès (*correptus sum mirabili paroxysmo*), et je n'ai trouvé de consolation que dans les gémissements et les larmes (*nec aliud solatii occurrebat, quam in gemitu et lacrymis*). »

Alors Calvin se retourne contre Farel : « Cela surtout me tourmentait, que tu étais pour moi la cause de tous ces maux. Car ils me mettaient devant les yeux la douceur avec laquelle tu avais aussitôt reçu Caroli. J'étais trop surexcité (*nimis capitosus*).... Bucer jouait tous les rôles pour m'amollir le cœur, mais, en attendant, il m'objectait (*invidiose*) ton exemple. Et, en effet, tu ne peux te laver du reproche ou d'inattention ou de faiblesse (*incogitantia, vel nimia facilitas*). Pour parler franchement, on pourrait désirer en toi plus de gravité, plus de constance et plus de modération [1]. Des frères excellents ont insisté pour que tu le reçusses en grâce ; mais tu n'as pas cédé, tu es tombé complètement. Bientôt après tu as remarqué ta faute. Tu t'en es repenti. En effet, tu ne pouvais le recevoir sans pénitence, à moins de dépasser la mesure. » Non sans naïveté, il ajoute : « Souffre donc que je trouve quelque consolation en te reprochant cette faute [2], qui m'a tant gêné. Si j'avais pu t'appeler devant moi, j'aurais tourné contre toi toute cette violence de langage (*illam intemperiem*) que j'ai répandue contre les autres. »

Après cette vive sortie contre Farel, Calvin reprend son récit. Il s'est enfin

1. Calvin ne tombe pas ici dans une pure et simple contradiction avec son premier jugement sur la douceur de Farel. D'abord, il ne connaissait l'affaire qu'en gros : depuis, il a eu des détails. — 2. Stähelin (I, p. 259) prête à Calvin la pensée exactement contraire : « En vérité, ce n'est pas une consolation pour moi de te reprocher.... »

décidé à demander que le passage, où il était parlé des offenses faites à Caroli, fût effacé et que l'on spécifiât les conditions auxquelles il avait été reçu au Colloque de la Neuveville : « Si je n'ai pas mieux fait, à toi la faute, reprend-il, d'abord, parce que tu as été trop indulgent, en n'exigeant pas une attestation solennelle de la faute et du repentir, et ensuite, en ne m'écrivant pas exactement ce qui s'était passé. »

Tout à coup, le ton change, et complètement. Calvin devient le défenseur de Caroli : « Maintenant que nous l'avons reçu en grâce, il nous reste à persévérer avec constance. Car si nous ne devions pas le rejeter, il faut de toute notre force le retenir. Et cela ne se fera pas, à moins que tu n'empêches tous les tiens de l'insulter.... Du moins, persévérez dans cette mansuétude que vous lui avez trop tôt montrée [1]. »

Certes, voilà bien une des lettres les plus caractéristiques parmi toutes celles que nous avons analysées jusqu'ici. Voilà la colère de Calvin.

Une première réflexion se présente : ce défaut, c'est Calvin lui-même qui l'expose avec une sincérité, avec une objectivité vraiment prodigieuses. C'est Calvin qui dit : « J'ai gravement péché (*illic graviter peccavi*); » c'est Calvin qui dit : « Je n'ai tenu aucune mesure (*non potui modum tenere*); » c'est Calvin qui nous révèle et nous décrit ce paroxysme de colère, mêlé de soupirs et de larmes. Sans son aveu, nous ignorerions tout.

Puis, quelle franchise aussi dans la solide amitié des deux Réformateurs! Calvin dit tout ce qu'il pense, tout ce qu'il sent, presque avec brutalité. Pourquoi pas? « Je sais, ajoute-t-il, que tu es assez accoutumé à ma rudesse (*meæ asperitati*); aussi je ne m'excuserai pas d'avoir agi avec toi avec trop peu de politesse (*incivilius æquo*). »

Quelques mois après, il lui écrira plus affectueusement encore : « Je t'en supplie, mon frère, quand je me plains auprès de toi, quand je t'objurgue, quand je me fâche contre toi, quand je t'accuse, prends le comme si c'était toi qui te le faisais à toi-même [2]. » La subtilité ou la naïveté de l'amitié peut-elle pousser plus loin la délicatesse ?

Et enfin, après toute cette agitation, tout ce désordre, comme c'est l'ordre qui l'emporte!... et avec quelle autorité le devoir, la conscience reprennent les guides de ces nerfs surexcités et de cette âme trop passionnée! C'est Calvin qui prêchera la douceur et la patience envers Caroli, même à Farel. Dans cette préoccupation, il s'entremettra auprès de Viret comme auprès de Farel : « Selon mon habitude, c'est moi qui ai dû porter tout le poids de l'envie. Mais, comme l'affaire est terminée, toi aussi tu t'efforceras d'abolir le souvenir de toutes les anciennes offenses [3]. »

Si pour nous Calvin était un saint, nous désirerions effacer le souvenir de cette page, où, de sa propre main, il a écrit : *illic graviter peccavi*. Mais cet aveu n'ajoute-t-il pas plus qu'il n'enlève de grandeur à celui qui, étant un pécheur,

1. 8 octobre 1539. Herminjard, VI, p. 52-58. — 2. 6 février 1540. *Ibid.*, p. 165. — 3. 8 octobre 1539. *Ibid.*, p. 60.

ne pouvait obtenir le pardon qu'en commençant par avoir conscience de son péché ?

Le long épisode de cette discussion achève de nous montrer, sous leur vrai jour, le caractère de nos Réformateurs. Farel répond (21 octobre 1539) une lettre de plus de vingt pages.

« Quand j'entends parler de tes crises (*tuos paroxysmos*), de tes larmes et de tes douleurs et des angoisses, qui, je le comprends, sont presque les horreurs de la mort (je crois même que la mort serait plus facile), je supporte plus facilement mes propres épreuves. » Et il est d'une modération, d'une douceur touchantes. Il s'excuse. Il a voulu ne pas « perdre un homme ; » il a agi pour son bien et « surtout pour le bien de l'Eglise. Tout pour l'Eglise! (*ut omnia cederent ipsi ecclesiæ*).... Assistons tous Caroli, aidons-le non seulement selon nos forces, mais même au-dessus de nos forces [1]. »

A son tour, Calvin réplique et s'excuse de sa lettre écrite « dans le premier échauffement de la bile. » Il ne se rappelle pas trop ce qu'il a dit, il sait seulement qu'il n'a pas su se contenir (*non bene mihi temperasse*). En tout cas, il s'agit maintenant de tenir ce qu'on a promis, de ne laisser planer aucun doute sur leur constance ou leur sincérité [2].

Et ces deux hommes lassés (*omnes fratres et ego vel maxime lassi sumus*, dit Farel [3]), terriblement fatigués (*fatigatus sum vehementer*, *vel potius fractus*, dit Calvin [4]), ne sont cependant plus préoccupés que du bien de ce triste Caroli. Et la dernière lettre que nous voulions analyser n'est pas la moins significative. Caroli, parti de Strasbourg, était allé à Metz, s'alliant aux persécuteurs de l'Evangile, accusant d'hérésie les Réformateurs, leur écrivant des lettres violentes, où il leur reprochait d'être des irréconciliables, et se plaignant enfin qu'ils ne lui donnassent pas une Eglise à diriger. Eh bien! Calvin n'est pas encore à bout de patience, et il lui écrit une de ses lettres les plus paternelles, les plus affectueuses :

« Vois de nouveau, frère, et de nouveau, où tu vas.... Je ne veux pas t'enlever le courage et l'espoir. Si tu nous montres les indices vrais, sérieux, d'un état d'âme droit, nous sommes prêts à vivre en bonne intelligence, très consciencieusement, à tout oublier, à tout ignorer, à tout effacer de notre mémoire. Plût au ciel que tu pusses voir le fond de mon cœur; je ne désire rien plus que de te réconcilier tout d'abord avec Dieu, pour qu'il y ait entre nous une solide union. Mais crois-moi : tu ne serviras jamais utilement Dieu, si tu ne déposes cette arrogance et cette amertume de langage. Si donc tu veux revenir à nous, nous sommes prêts à te recevoir les bras ouverts (*ad te amplexandum*), nous ne manquerons pas de te rendre tous les services qui seront en notre pouvoir.... Reconnais qu'il n'y a rien de meilleur que de changer la direction d'une course mal commencée. Si tu veux nous mettre à l'épreuve, je m'engage à te rendre tous les services de l'amitié. Farel t'en promet autant.... Adieu, frère très cher dans le

1. Herminjard, VI, p. 82, 88, 90, 95. 2. *Ibid.*, p. 110, 113. — 3. *Ibid.*, p. 169. — 4. *Ibid.*, p. 191.

Seigneur, si seulement tu me permets de t'aimer et de te tenir pour frère.... Jean Calvin, de cœur, ton ami [1]. »

En vérité, on peut dire que Caroli, cet homme « sans conviction, lâche, impur, ambitieux, rancunier [2], » a été pour Calvin le plus funeste et le plus utile adversaire : il lui a permis de prouver l'excès de son impatience et de sa patience.

Mais rien n'y fit, et très peu de temps après, nous l'avons raconté, Caroli, retombant dans sa folie orgueilleuse et méchante, proposa à Farel son grotesque duel à mort [3].

IV

L'épisode de Caroli est un fait particulier, mais non isolé. Nous sommes en effet en face du défaut de Calvin : il était enclin à la colère, aux plus violents accès de colère.

Un jour, il présenta au Conseil sa Défense du Consensus de Zurich. Il écrit lui-même : « Peu s'en est fallu que je ne le jetasse au feu (*quin Vulcano dicaverim*). Car, lorsque je le montrai au Conseil, celui-ci décida de le remettre à des censeurs. A cette réponse, je m'enflammai (*adeo excandui*) tellement, que je le jurai aux quatre syndics : dussé-je vivre mille ans, je ne publierai jamais plus rien dans cette ville. » Ce qui irritait à ce point notre Réformateur, c'était que le Conseil ne se contentait pas de l'approbation des pasteurs de la ville et des Zurichois. Il ajoute : « Une blessure récente fit que mon cœur endolori vomit plus vite sa bile [4].... »

Un autre jour, un dimanche matin, il se préparait à aller passer trois journées à la campagne. Il avait mis de côté certains documents, pour composer un traité, précisément contre Caroli. Ne les trouvant pas, il crut qu'on les lui avait volés. De nouveau, il fut pris d'un tel accès de colère (*id mihi indignationem ita auxit*), que le lendemain matin il fut obligé de rester au lit et ne put partir que le soir. C'est encore lui qui le raconte [5].

Plus d'une fois ses amis l'exhortèrent à la modération dans ses controverses. « Je t'en prie, lui écrit par exemple Farel, appuyant des conseils analogues de Bullinger, quand tu combats, à la maison, avec des frères, ne fais pas une chose agréable aux ennemis en invectivant (*insectando*) les frères.... Tu remplis tes ennemis d'une grande volupté, d'une grande joie, et ils triomphent en assistant à une lutte si amère (*spectantes tam amaram pugnam*) [6]. »

Voici du reste comment s'exprime son biographe et ami de Bèze : « Il y en a d'autres qui l'ont trouvé par trop cholère. Je ne veux point faire d'un homme un

1. 10 août 1540. Herminjard, VI, p. 268, 269. Stähelin (I, p. 261) dit : « Cette réponse est un modèle de cette sainte et chrétienne sévérité, qui est unie à l'amour, à cet amour qui ne se laisse pas rebuter et qui se réjouit, non de l'injustice, mais de la vérité. » — 2. Stricker, p. 30. Hundeshagen, *Conflikte des Zwinglianismus, Lutherthums und Calvinismus in der Bernischen Landeskirche, von 1532-1558*, 1842, p. 110 et ss. — 3. Voir plus haut, p. 359. — 4. Calvin à Farel, 26 décembre 1554. *Opera*, XV, p. 356. — 5. Calvin à Viret, juillet 1545. *Ibid.*, XII, p. 100. — 6. Farel à Calvin, 3 juillet 1557. *Ibid.*, XVI, p. 535, 536.

ange.... Outre *son naturel enclin de soy mesmes à colère* [l'édition latine dit : *Fuit omnino naturæ ipsius temperamento* ὀξύχολος][1], l'esprit merveilleusement prompt, l'indiscrétion de plusieurs, la multitude et variété infinie d'affaires pour l'Eglise de Dieu et, sur la fin de sa vie, les maladies grandes et ordinaires, l'avoyent rendu chagrin et difficile[2]. » Revenant deux années après sur ce sujet, dans sa dédicace à la duchesse de Ferrare, le même Bèze disait encore : « Je ne veux point nier aussi que celuy dont je parle n'ait esté d'une nature véhémente, et fort prompte à s'esmouvoir, voire mesmes quelquefois moins patiente qu'il n'eust esté à désirer[3]. » Dans le premier passage, Bèze ajoutait : « Mais tant s'en faloit qu'il se pleust en ce défaut, que au contraire nul ne l'a mieux aperceu, ne l'a trouvé si grand que luy ; » et dans le second : « ce que luy mesmes congnoissoit mieux, et approuvoit moins que homme du monde[4]. »

Comme toujours, pour bien connaître Calvin, le plus sûr encore est de s'adresser à lui-même. Il nous dira jusqu'à quel point il s'agit ici d'un penchant, d'une inclination naturelle, à laquelle il cède malgré lui. Annonçant sa seconde réponse à Westphal, il écrit à Bullinger : « Quant à l'homme, je vois maintenant que je l'ai traité un peu plus durement que je ne pensais[5]. » Et une fois que le volume a paru, il répète : « Je vois que j'ai été plus véhément que je n'en avais l'intention ; je ne sais comment, en dictant, je me suis échappé à moi-même (*mihi elapsus sum*)[6]. » L'expression est pittoresque. Et dans sa troisième et dernière réponse, il répétera, à la fin : « Indignement provoqué, j'ai été plus violent (*vehementior*) que je ne voulais (*quam ferebat voluntas*)[7]. » — De même il avouera encore, à propos d'Heshusius, qu' « il a entrepris sa réponse moins par réflexion (*consilio*) que par je ne sais quelle impulsion (*impetu*).... C'est une indignité à provoquer les pierres[8]. »

Aussi bien, avec une psychologie minutieuse, il fait l'analyse exacte de son âme : « L'importunité des hommes nous force souvent à aller plus loin que nous ne voudrions (je ne l'éprouve que trop moi-même) ; et il ne peut en être autrement : je suis roulé dans de nombreux tourbillons (*multis turbinibus*). Mais les

1. *Opera*, XXI, p. 170. — 2. *Ibid.*, p. 39, 40, 117, 170. — 3. 1566. *Ibid.*, V, p. XV. « Il faut bien mettre différence entre zèle et colère, » dit encore Bèze. Et demandant « où sont les mots si picquants » de Calvin il réclame qu'avant de le condamner « on condamne Jésus-Christ, les prophètes et les apôtres ès passages ci dessus alléguez, » à savoir ceux où se trouvent les expressions : engeance de vipère, hypocrites, brigands, larrons, enfants du diable, meurtriers, homicides.... — 4. Le 12 janvier 1552, Bèze écrivait, de Lausanne, à Bullinger : « Quant à Calvin, il a affaire avec plus de monstres que tu ne le peux soupçonner, et sans doute, si ceux qui l'accusent d'être un peu trop acerbe étaient ici, ils s'étonneraient qu'un seul homme puisse suffire pareillement à tant d'ennuis. Quant à moi, j'admire sa modestie et sa patience, plutôt que je ne blâme son aigreur. Je dis cela à cause des bruits répandus par quelques-uns qui, dans cette affaire et dans plusieurs autres, imaginent (*fingunt*) un Calvin acerbe et effrayant. Quelle grande injure ils font à cet homme excellent, ceux-là précisément le comprennent, qui connaissent l'homme à fond. Tant s'en faut (je te l'atteste devant Dieu, mon frère) qu'il puisse être stigmatisé de cette marque, que, au contraire, il a été dans cette affaire un singulier exemple de retenue et de modestie, si tu considères les monstres avec lesquels il a dû combattre. Mais sa vertu se défend assez abondamment elle-même. » (*Opera*, XIV, p. 245, 246.) — 5. 26 décembre 1555, comme l'indiquent les *Opera*, IX, p. XVII, et comme le dit Henry, III, p. 316, n. 1 ; c'est par erreur que les *Opera*, XV, p. 359, ont mis la lettre en 1554. — 6. 23 janvier 1556. *Opera*, XVI, p. 11. — 7. *Ibid.*, IX, p. 250. — 8. Lettre à Bullinger. 4 décembre 1560. *Ibid.*, XVIII, p. 255.

juges justes n'imputent pas à vice les désagréments auxquels il est certain que je suis entraîné malgré moi (*me invitum trahi*)[1]. »

Des « tourbillons qui l'emportent malgré lui, » c'est l'exacte réalité. Autre part il ajoute, toujours s'analysant avec une curieuse perspicacité : « Parce que les méchants savent que je suis irritable, ils s'efforcent continuellement et de toutes les façons d'exciter ma bile, pour me faire perdre la patience. Mais quoique la lutte ait été difficile pour moi, jamais ils n'ont obtenu ce qu'ils voulaient, que je me détournasse de ma route[2]. »

Si donc Calvin, qui a souvent réussi à se contenir, s'est plus d'une fois aussi laissé aller à son irritabilité, il avait des excuses. Aucun Réformateur n'a été soumis pendant si longtemps à des excitations si diverses, souvent si mesquines. Aucune piqûre d'épingle, la blessure la plus énervante, ne lui a été épargnée, sans compter toutes les fatigues et toutes les attaques capables d'user les nerfs les plus solides.

Mais enfin, malgré tout, le défaut existait, profond, tenace, et il serait difficile de dire combien malheureuses ont été ses conséquences. Que de paroles blessantes auraient pu être épargnées! Que d'actes fâcheux auraient pu être évités! Qui sait, en particulier, si certaines controverses, conduites avec plus de douceur, n'auraient pas ramené certains adversaires?

Mais voici ce qu'il est non moins important de mettre en saillie : personne n'a plus regretté ce défaut que Calvin lui-même.

Il écrit à Dryander : « Tu m'exhortes à la modération ; je le prends en bonne part. Car bien des expériences me l'ont appris : dès qu'on en vient à la lutte, il est très difficile de tenir la mesure. Il n'y a rien de plus tentant que de se laisser emporter par son ardeur (*fervore*). Et je n'oublie pas du tout quelle est la violence de mon tempérament (*qua sim ingenii vehementia*)[3]. »

Il écrit à Hotman, cherchant à le calmer : « Souviens-toi que ces conseils te sont donnés par un homme qui a conscience d'être porté à une véhémence plus violente qu'il ne le désirerait[4]. »

Il écrit à son ami de Berne, Zurkinden[5] : « J'avoue que je suis irritable ; et bien que ce vice me déplaise, je ne réussis pas autant que je le voudrais à le corriger[6]. »

Et même sur son lit de mort, dans son discours d'adieu aux membres du Petit Conseil, il fait allusion à son défaut capital : « Estimant que Messeigneurs l'ont suporté en ses affections trop véhémentes, esquelles il se déplaît et en ses vices, comme Dieu a fait de son costé[7]. »

1. 1556. *Opera*, XVI, p. 369. — 2. Calvin à Bullinger, 27 octobre 1553. *Ibid.*, XIV, p. 654, 655. — 3. Décembre 1552. *Ibid.*, p. 433 et p. 435, n. 11. — 4. 24 mai 1556. *Ibid.*, XVI, p. 173. — 5. Son vrai nom était Nicolas Zurkinden; il signait Zerkinden. Les *Opera* gardent la forme latine Zerkintes. — 6. 4 juillet 1558. *Opera*, XVII, p. 236. — 7. *Ibid.*, IX, p. 888. Ces paroles sont amplifiées par Stähelin (II, p. 383), qui, du reste, n'indique pas de référence. — Comment M. Brunetière a-t-il pu écrire ces lignes regrettables : « Maître de lui jusqu'au dernier moment... ni son orgueil ne l'abandonna, ni sa confiance en soi-même, ni surtout ses rancunes. Le 28 avril, en présence des ministres, assemblés par son ordre pour recevoir ses derniers adieux, et tout en protestant « de n'avoir écrit aucune chose par haine à l'encontre d'aucun, » il insultait encore ses adver-

Mais l'incident le plus typique est celui qui advint dans les relations de Calvin et de Bucer.

Le Réformateur de Genève s'était montré très libre de parole et très vif de jugement sur certains de ses collègues, en particulier sur le pasteur de Berne Kunz. Bucer, incomplètement informé, trouva que décidément il dépassait la mesure, et il lui écrivit une lettre où il le lui reprochait, toutefois avec des formes : « *Nous* jugeons [formulant une règle générale et se mettant au nombre des coupables], *nous* jugeons d'après nos amours et nos haines. (*Judicamus prout amamus vel odimus.*)[1] » Calvin n'en fut pas moins sensible, et extrêmement, au reproche. Mais il faut le laisser parler, pour nous faire peu à peu une idée de cette sensibilité, de l'impressionnabilité incroyable de ces nerfs : « Quand ta lettre, au moment du repas, m'a été apportée, j'ai été rempli d'une telle joie (*tanto gaudio profusus*), que je ne me rappelle pas avoir vu briller pour moi une heure plus heureuse (*laetiorem mihi horam affulsisse*) pendant ces trois derniers mois. Mais lorsque, après le dîner, je l'eus rapidement parcourue, cette lecture a été pour moi un tel coup de fouet (*sic fui flagellatus*), que toute la nuit je me suis agité dans une inquiétude continuelle (*irrequietus continenter æstuarim*), et que de trois jours je n'ai pas été complètement moi-même[2]. » En vérité, n'est-ce pas ce caractère que le poète a prêté à la femme, passant, selon lui, de l'extrême joie à l'extrême tristesse[3]....

Non moins caractéristiques que ces lignes, sont celles-ci, où Calvin, une fois de plus, mais avec une énergie nouvelle, reconnaît son défaut spécifique : « Pour avouer la vérité, aucune lutte avec mes vices très grands et très nombreux, ne m'est plus difficile qu'avec cette impatience. Certainement je fais quelques progrès, mais je n'en suis pas encore arrivé au point d'avoir pleinement dompté cette bête féroce[4]. »

saires. C'était eux, à l'entendre, qui l'avaient assailli « de combats merveilleux, auxquels, pauvre escholier timide, » il n'avait constamment opposé que la vérité du Dieu qui parlait par sa bouche. Pendant tout un mois que durait sa lente agonie, pas un doute n'effleurait son âme dure et impitoyable, un regret, un remords. *Tout ce qu'il avait fait était bien fait.* » (« L'œuvre littéraire de Calvin, » *Revue des Deux-Mondes*, 15 oct. 1900, p. 919.) — Outre le passage que nous avons cité des adieux de Calvin aux membres du Petit-Conseil, M. Brunetière oublie, dans le discours même aux ministres qu'il cite, le passage suivant : « J'ay eu beaucoup d'infirmités, lesquelles il a fallu qu'ayez supportées, et mesmes *tout ce que j'ay faict n'a rien vallu*. Les meschans prendront bien ce mot, mais je dis encores que *tout ce que j'ay faict n'a rien vallu*, et que je suis une misérable créature. Mais si puis-je dire cela que j'ay bien voulu, que mes vices m'ont tousjours despleu, et que la racine de la crainte de Dieu a esté en mon cœur, et vous pouvez dire cela que l'affection a esté bonne, et je vous prie que le mal me soit pardonné, mais s'il y a du bien, que vous vous y conformiez et l'ensuyviez. » *Opera*, IX, p. 893.

1. Lettre-préface de Calvin au traité de Bèze: *Theodori Bezæ Vezelii Responsio ad Francisci Balduini, ecebolii, apostatæ, convicia*, MDLXV. (Exemplaire de la Bibliothèque du protestantisme français.) p. 7, 8, et dans cette *Responsio*, p. 61. *Opera*, IX. p. 860. — Ecebolius était un sophiste de Constantinople, tour à tour « grandement chrétien » et « cruellement Gentil, » puis de nouveau chrétien.... Drelincourt, *La défense de Calvin*, 1667, p. 262. *Opera*, IX, p. LXXII. — 2. Voir la fin de la note 4. — 3. « Himmelhoch jauchzend, zum Tode betrübt, » chante Clärchen dans Gœthe, *Egmont*, acte III. — 4. « Ut verum fatear, nulla mihi cum maximis et plurimis meis vitiis difficilior est lucta, quam cum ista impatientia; neque certe nihil proficio : sed nondum id sum consecutus, ut talem belluam plane domuerim. » Ce texte et le précédent sont reproduits par Baudoin, dans sa *Responsio altera*, 1562, p. 41, et p. 11. La lettre de Calvin à Bucer est perdue.

Evidemment, il n'y avait qu'une chose plus grande que la colère de Calvin, c'était la sincérité avec laquelle il l'avouait.

Touché par cette sincérité, et du reste éclairé par de nouveaux renseignements, Bucer rétracta son blâme et finit par se reconnaître aussi coupable que Calvin : « Christ, lui qui est le seul bon pasteur, nous pardonne à tous.... Pour moi, ma conscience me force à m'attribuer une bonne part de la faute.... Que fais-je, cherchant à affaiblir mon péché, quand ma propre conscience me condamne[1] ? » Pouvait-il en être autrement entre ces deux hommes, dont l'un, Calvin, avait écrit à l'autre : « Si, sur un point quelconque, je ne réponds pas à votre espoir, tu sais que je suis en ta puissance. Avertis, châtie, fais tout ce qu'il est permis à un père vis-à-vis de son fils[2] ? » On comprend que Bucer ait pu lui écrire : « Tu es mon cœur, mon âme (*tu meum cor*, *meus animus*)[3]. »

V

Un incident d'une tout autre nature fut la visite que firent à Strasbourg (en juin et juillet 1540) deux Frères, représentants de l'Unité des Frères de Bohême. Le récit de l'un d'eux, Mathias Czerwenka, est rempli de renseignements pittoresques sur les Réformateurs et sur Calvin.

Après s'être reposés un jour (le voyage avait duré du mardi après Pâques jusqu'au second lundi après la Trinité), ils se rendent chez Bucer. Ils rencontrent un bon bourgeois auquel ils demandent l'adresse du Réformateur ; le bourgeois les questionne, s'intéresse à eux, les conduit, les introduit et les présente. Bucer les force à quitter l'auberge, où ils étaient descendus, et à venir loger chez lui. Ils devaient y rester, Czerwenka tout au moins, quarante-deux jours. Voilà, prise sur le fait, l'hospitalité strasbourgeoise, dont nous avons parlé.

Immédiatement, Bucer les retient à souper. En attendant, il les fait accompagner par un étudiant chez Capiton, qui les reçoit non moins bien et les invite à dîner pour le lendemain. En rentrant chez Bucer, ils le trouvent entre les mains de son barbier. Mais, pour ne pas perdre de temps, le Réformateur lisait avec attention l'*Apologie*, la confession de foi des Bohémiens. Puis, leur tendant les feuilles, écrites en bohémien et qui avaient enveloppé l'apologie, Bucer leur demanda en riant de lui apprendre à lire leur langue.... A table, il fut très

1. Calvin, lettre-préface, p. 8. (*Opera*, IX, p. 860, 861.) Th. de Bèze, *Responsio*, p. 60. — 2. 15 octobre 1541. Herminjard, VII, p. 293. — 3. 6 octobre 1542. *Ibid.*, VIII, p. 150. — Le 10 juillet 1542, il écrivait à Blaurer : « Oh ! combien je sens la perte de Capiton, de Bédrot et de Calvin : je suis accablé par le travail. » *Opera*, XI, p. 410. Obligé de se défendre contre les calomnies de Baudoin, Calvin écrivit : « Les lettres se trouveront encore, qu'il escrivoit au Conseil de ceste ville, par lesquelles Bucer se plaint que moy estant retiré icy, mon absence porteroit là [à Strasbourg] grand dommage à toute l'Eglise ; mesme finalement il vient jusqu'à ces termes de dire qu'entre les ministres de la saincte et saine doctrine, je n'ay point de premier et bien peu de pareils. Si le bon homme, estant aveuglé d'un amour excessif qu'il me portoit, a passé mesure en ma louange, que Balduin ait pour le moins honte de son audace desbordée, ou que les lecteurs recognoissent de quelle rage il est poussé à injurier et outrager. » Response de J. Calvin aux injures de Balduin. *Opuscules*, p. 1981.

aimable avec ses hôtes, plaisanta gaiement et pieusement, en allemand avec l'un, en latin avec l'autre.

Le troisième jour, grand dîner en l'honneur des deux Frères, chez un docteur dont le nom n'est pas indiqué. Les convives sont Bucer, Capiton, Hédion, Camerarius, Jean Sturm, Sapidus le poète, Dasypode le professeur au Gymnase, Petrolus, trois docteurs en droit, Calvin, Claude Féray et plusieurs autres docteurs encore : une vingtaine.... Ici je traduis littéralement : « Je m'informai de Calvin et demandai à mon voisin Petrolus comment ses livres leur plaisaient et qui il était. Il me répondit : « Le voilà. » Je dis : « Ce n'est pas sans doute ce Genevois ? » Il me répliqua : « C'est lui. » Je dis : « Ses livres, et en particulier ses deux lettres sur les moyens d'éviter la fausse religion et de rechercher la vraie, sont très répandus parmi nous. » Son compagnon Claude dit en plaisantant à Calvin : « Eh ! vois, tu voles déjà ici et là en Bohême. » Calvin regarda à terre (*er blickte zur Erde*) et se mit à rire. Après le dîner, Czerwenka parla longtemps avec Calvin et fit sa connaissance. Il lui dit que beaucoup d'hommes de bien, et en particulier de Frères, à cause de ces deux Epitres[1], lui étaient très dévoués, et que, si on avait su sa présence à Strasbourg, on n'aurait pas manqué de le faire saluer.

Les jours suivants Czerwenka et Calvin eurent de « nombreux et longs » entretiens, soit seuls, soit en présence de Bucer. Calvin demanda pourquoi les Frères de Bohême sont appelés *Picards*. Est-ce qu'ils viennent de cette contrée de la France, dont il est lui-même originaire ? Czerwenka répond qu'en effet quelques individus arrivèrent de Picardie, sous le roi Wenceslas ; qu'ils formèrent des sectes excentriques, et pis encore, comme les Adamites. Le nom de Picard est ainsi devenu une injure dans la bouche des adversaires.

Calvin s'informe de quelle langue se servent les Frères et se fait donner des détails nombreux. Il s'informe de leurs « idées » sur les sacrements, des « termes » par lesquels ils expriment leur foi, leurs opinions. Il s'informe aussi des « règles, » de leurs « habitudes » chrétiennes. Il s'informe de la façon dont les saintes Ecritures ont pénétré dans le pays. Il s'informe des « actions et de l'histoire » des anciens Bohémiens....

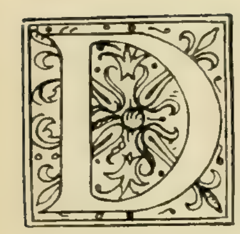
Dans ces divers entretiens, il avait été question de l'Eglise de Leutomischl[2]. Quand Czerwenka fut sur le point de repartir, Calvin le pria de venir encore le voir ; il lui dit que toutes ces conversations et tous ces renseignements lui avaient inspiré un grand amour pour les Frères, qu'il désirait leur écrire. Mais une lettre générale paraîtrait présomptueuse. Il voulait donc s'adresser à une personne particulière, au Frère Jean [Augusta], dont lui, Czerwenka, était le commensal et l'aide, à Leutomischl. Et il lui donna sa lettre, de fin juin 1540, dans laquelle il lui recommandait de ne pas faire l'éloge du célibat, comme c'était le cas dans l'apologie, pour éviter de graves inconvénients à l'Unité des Frères[3].

1. Il s'agit des *Epistolae duae*, etc. 1537, *Opera*, V, p. 233-312. — 2. Herminjard, VII, p. 164. — 3. Anton Gindely. *Quellen zur Gesch. der böhm. Brüder, vornehmlich ihren Zusammenhang mit Deutschland*, 1859, p. 35-45. — Herminjard, VII, p. 493, 495. La réponse d'Augusta est datée du 9 juin 1541. *Ibid.*, p. 164-170.

TROISIÈME PARTIE

Pastorat.

I


ANS cette Eglise de Strasbourg, Calvin est de nouveau pasteur, peut-être même l'est-il ici, sinon davantage, du moins plus exclusivement qu'à Genève, où son œuvre pastorale a été et sera si inextricablement mêlée à son œuvre politique. C'est le moment de voir quelle est sa conception du pastorat et comment il la réalise.

Et d'abord une question presque préalable se pose : Calvin a-t-il été consacré ? Ou, d'une manière générale, que pensait Calvin de la *vocation* d'un pasteur ? La dernière lettre de du Tillet à Calvin soulevait précisément cette question, en contestant la *vocation* de notre Réformateur.

Ce n'est pas tout, était-il dit, « d'estre propre à estre appellé et constitué au ministère ecclésiastique ; » il faut encore « y estre appellé et constitué. » Par qui ? « Par légitime tradition, » « par voie légitime et ordinaire » de Dieu. Or, « vous n'avez esté appellé ne constitué en l'ordre de ce ministère par le sacrement et la forme que l'esperit de nostre Seigneur en a voulu estre en son Eglise [1]. » C'est un fait. Calvin n'a pas reçu l'imposition des mains, pas plus que Farel. Pour Genève, où Calvin commença à exercer le pastorat, Bèze dit : Il fut « déclaré pasteur et docteur en ceste église avec légitime élection et approbation [2]... par les suffrages du presbytère et du magistrat, le peuple donnant son consentement [3]. » De la consécration, pas un mot.

Et cependant, Calvin fit de la consécration, par l'imposition des mains, une règle de l'Eglise réformée : « Combien, dit-il, qu'il n'y ait nul commandement exprès touchant l'imposition des mains, toutesfois, puisque nous voyons que les apostres l'ont eue en usage perpétuel, ce qu'ils ont observé tant diligemment nous doit estre au lieu de précepte [4]. »

Calvin distinguait entre les vocations ordinaires et les vocations extraordinaires. Ecrivant au roi de Pologne (5 décembre 1554), il lui dit : « Tout à fait extraordinaire a été la charge que Dieu nous a imposée (*injunxit*), quand il s'est

1. Herminjard, V, p. 191-193. — 2. *Opera*, XXI, p. 58, 59. (2e édit.) — 3. *Ibid.*, p. 125, 126. (3e édit.) — 4. *Ibid.*, IV, p. 631. *Institution chrétienne*, IV, III, 16.

servi de notre travail pour réunir les églises. De ceux donc qui ainsi, en dehors de tout espoir humain, d'une façon inusitée, tout à coup, ont apparu défenseurs de la piété sincère, la vocation ne doit pas être jugée d'après la règle commune (*eorum vocatio a communi regula æstimari non debet*[1]). » Et au Colloque de Poissy, devant les prélats catholiques, Pierre Martyr exposa, sur ce point, la théorie réformée, montrant que, pour n'avoir pu être toujours régulière, la vocation au ministère protestant n'en était pas moins légitime :

« Puisque le ministère, tant sous l'ancienne loi que dans l'Evangile, a été exercé sans imposition des mains, cette imposition n'est pas absolument nécessaire. Moïse a sacrifié, bien que personne ne lui eût imposé les mains.... Paul a exercé le ministère, prêchant et plantant des Eglises, avant d'avoir reçu l'imposition des mains des apôtres ; car il n'alla pas tout de suite les trouver, mais il enseigna trois ans en Arabie et y planta des Eglises.... Il ne faut donc pas s'étonner si, au milieu des vices et des corruptions de l'Eglise, Dieu, pour la restaurer, a excité des vocations extraordinaires.... Le Saint-Esprit n'est pas lié aux cérémonies extérieures.... Si quelqu'un, bien qu'il ne méprise pas le baptême, n'a pas été baptisé, il n'est pas frustré du salut, pour être mort sans baptême. Si la privation d'un tel sacrement n'exclut pas du salut, pourquoi écarterait-on de leur fonction ceux qui ont reçu vocation, sous prétexte qu'ils n'ont pas eu l'imposition des mains, alors que ce n'est pas de leur faute[2] ? »

1. *Opera*, XV, p. 335. — 2. Septembre 1561, *Ibid.*, XVIII, p. 769, 770. — Ce langage, peut-être moins spirituel, est autrement religieux et spiritualiste que celui de saint François de Sales, reprenant l'objection de du Tillet et disant: « Vous voyez bien où je vais battre, c'est sur la faute de mission et de vocation que Luther, Zwingli, Calvin et les autres avaient.... On ne peut pas faire sauter leur mission si haut que, des apôtres elle soit tombée entre les mains des prédicateurs de notre temps, sans avoir touché par un des anciens et de nos devanciers ; il eût fallu une bien longue sarbacane en la bouche des premiers fondateurs de l'Eglise, pour avoir appelé Luther et les autres sans que ceux qui étaient entre deux s'en fussent aperçus. » (Cité comme exemple de « verdeur et de brusquerie » par M. Gaston Deschamps, dans son étude du *Temps*, 27 août 1893.) Saint François de Sales semble oublier que Luther et Zwingle étaient prêtres et consacrés. — Calvin s'explique plus au long, dans sa *Vraye façon de réformer l'Eglise chrétienne :* Opuscules, p. 1084, 1085. (Voir *Opera*, VII, p. 636 : *Vera christianae pacificationis et ecclesiae reformandae ratio.*) « Ils abusent de ceste mesme couverture, pour fermer la bouche aux gens de bien, qui procurent la restauration de l'Eglise chrestienne, comme s'ils n'estoyent pas deuement appelez à l'office d'enseigner, pour ce qu'ils ne sont ne graissez ne soufflez.... J'ay jà protesté, que nous ne débattons point que partout où il y a bon ordre et police au moins passable, il ne faille attendre la vocation ordinaire. Mais pour cela doit-on imposer loy à Dieu, qu'il ne puisse, si bon luy semble, appeller et susciter extraordinairement, par son esprit, des Prophetes et autres Ministres, qui remettent au dessus son Eglise, quand elle aura esté destruite et désolée ?... Nous lisons que, sous la Loy, quand par la nonchalance ou sottise des sacrificateurs, ou bien par leur malice et desloyauté,... l'Eglise estoit presque désolée, alors Dieu, par une vertu extraordinaire, a suscité des Prophètes, pour remettre les choses dissipées en bon estat. Qu'est-ce qui l'empeschera qu'il ne face aujourd'hui le mesme?.... Dieu, pour se venger de l'iniquité des meschans Pasteurs, en les déchassant, en donnera de bons et fidèles, qui paissent ses trouppeaux selon sa volonté. Combien qu'il les donne journellement par la vocation des hommes, il signifie là une espèce singulière de donation, quand, sans moyen humain, luy mesme seul constitue ceux qu'il juge estre nécessaires, et qui ne seroyent point advancez ni introduits par les hommes.... Ceux qui, de ce temps, nous ont esclairé les premiers se sont approuvez saints Prophètes de Dieu, par le fruit qu'ils ont fait en leur ministère, qui en est comme tesmoignage divin. Il est bien certain que les loups, qui estoyent enflambez de rage de destruire, et dévorer, ne les eussent jamais appellez pour faire un tel bien à l'Eglise. A raison de quoy, il a bien fallu que Dieu les

Est-ce à dire que nos premiers Réformateurs ont, — sous prétexte de vocation extraordinaire, — pratiqué un subjectivisme, un anabaptisme plus ou moins inconscient, mais absolu? C'est bien mal les connaître, et nous devons noter une précieuse déclaration de Farel. Ici comme ailleurs, ces hommes, qui se confiaient tant au Saint-Esprit, se défiaient extrêmement d'eux-mêmes et, loin de se laisser aller à leurs caprices, n'agissaient que contraints. Voici comment Farel devint pasteur. « Je n'eusse osé prescher, attendant que nostre Seigneur, de sa grâce envoyast personnages plus propres et plus suffisans que ne suis: toutefois, comme en la prédication, à laquelle ce sainct personnage [Œcolampade], *ordonné de Dieu et légitimement entré en l'Eglise de Dieu,* m'incita *avec l'invocation du nom de Dieu*, je ne pensay qu'il me fust licite de résister, mais selon Dieu j'obéis, estant requis et demandé du peuple, et du consentement du prince, qui avoit cognoissance de l'Evangile et prins la charge de prescher[1]. » Or, ce qui s'était passé pour Farel se reproduisit pour Calvin. Malgré lui, il céda à l'appel de Farel, légitime pasteur de Genève, puis, malgré lui, il céda à l'appel de Bucer, légitime pasteur de Strasbourg, l'un et l'autre invoquant le nom de Dieu.

Même dans l'exception, l'ordre.

Après la vocation, la conception même du pastorat. Calvin l'avait déjà indiquée dans la préface latine de son Catéchisme (1538). Le pasteur n'est pas seulement l'homme de la prédication. Le sang même des fidèles qui lui ont été confiés lui sera un jour redemandé. De là ses préoccupations, ses angoisses, quand il voit de pauvres égarés courir au devant de la colère de Dieu. Sa conscience ne lui laisse aucun repos.

C'est à ce point que, dès le début, sa conception du pastorat est tragique. Des années plus tard, elle n'a pas changé et, commentant Ezéchiel, III, 20, il écrira: « Tous les prophètes, qui auront esté négligens en leur office, seront coulpables devant Dieu, pour ce que leur lascheté et paresse est quasi comme une trahison. Car Dieu leur a fait un honneur souverain, leur ayant commis la charge des âmes qui luy sont tant précieuses.... Il n'y a pas seulement une desloyauté, conjointe avec leur nonchalance et paresse, mais ils sont quant et quant sacrilèges.... C'est tout autant comme si celuy qui auroit esté commis pour faire la sentinelle, quittoit le lieu qui luy estoit ordonné, et qu'il le livrast entre les mains des ennemis..., qui est une trahison entièrement inexcusable[2]. »

Dans ce sentiment solennel de sa responsabilité, le pasteur puise son autorité, une autorité souveraine. Et ici se place la fameuse déclaration, que nous avons

mist en train de sa propre main, pour guérir une maladie incurable; principalement, attendu que les remèdes accoustumez défailloyent, et, qui plus est, que tout le monde les eust volontiers empeschez. Maintenant les mesmes loups, qui assiégeoyent la bergerie, se pleignent que nous sommes entrez sans leur congé, et nous accusent d'avoir troublé l'ordre, pour ce que, sans attendre leur mandement, nous avons mis peine de secourir aux povres brebis. Au reste, depuis que les choses ont esté remises en un peu meilleur estat par nostre labeur, l'élection des ministres est cent fois mieux gardée et plus sainctement entre nous, qu'en toute la papauté. »

1. *Aux lecteurs fidèles:* Postface du *Sommaire*, édit. de 1552, p. 220. — 2. *Opera*, XL, p. 98. Nous citons la traduction de 1565.

déjà citée : « Pourtant qu'ilz osent hardiment toutes choses par la parolle de Dieu..., qu'ilz édifient la mayson de Christ ; qu'ilz démolissent le règne de Sathan ; qu'ilz paissent les brebis, tuent les loups, instruysent et exhortent les dociles ; arguent, reprenent, tensent et convainquent les rebelles, mais tout en la parolle de Dieu [1]. »

Naturellement, une pareille vocation l'homme ne peut se la donner. Pour rester à Genève, il faut à Calvin les imprécations de Farel. Pour aller à Strasbourg, il lui faut la nouvelle « remonstrance et protestation » de Bucer, le traitant de nouveau Jonas et lui annonçant que la colère de Dieu saura bien l'atteindre, s'il résiste. Calvin ne cède que malgré lui, « espovanté [2], » dit-il. Il a besoin de se sentir vaincu, car dans la mesure même où il est vaincu, c'est Dieu qui triomphe, clairement, sensiblement. Et alors plus de doute.

Naturellement aussi, une vocation aussi sérieuse n'est pas pour un jour, ou quelques jours : « Quiconque aura prins la charge d'une Eglise, qu'il sache qu'il est obligé à la servir selon la vocation de Dieu ; non pas qu'il soit là tellement attaché qu'il n'en puisse jamais bouger, quand la nécessité publique le requerroit, moyennant que cela se face par bon ordre : mais j'enten que celuy qui est appellé en un lieu ne doit plus penser de changer [3], et prendre de jour en jour nouvelle délibération [4], selon que sa commodité le portera. » Tout changement doit être décidé non de la « propre teste » du pasteur, mais « par l'authorité publique de l'Eglise [5]. »

Voilà la règle. Et nous avons vu, ou nous verrons, jusqu'à quel point Calvin s'y est conformé, soit pour accepter l'Eglise de Genève, soit pour la quitter, soit pour la reprendre [6].

1. Ce texte est emprunté au Catéchisme français de 1537. (*Le Catéchisme français*, p. 92). Mais le Catéchisme lui-même l'avait emprunté à l'*Institution* de 1536 (*Opera*, I, p. 208, 209). Dans sa traduction, Calvin, adoucissant la terrible énergie du premier texte, avait supprimé la fin de la période, qui, après « tensent et convainquent les rebelles, » ajoutait « et les obstinés ; qu'ils tonnent enfin et foudroient (*fulgurent denique et fulminent*). » — Le même passage se retrouve dans l'*Institution* de 1559, avec deux modifications dignes de remarque. Au lieu de : qu'ils tuent (*interficiant*) les loups, Calvin se borne à dire : qu'ils les *chassent* (*profligent*). Et, en reprenant le texte latin : *fulgurent denique et fulminent*, il ajoute : « s'il est besoin » (*si opus est*). *Opera*, II, p. 851. — 2. *Ibid.*, XXXI, p. 28. — 3. Le latin, beaucoup plus énergique, dit : « Veluti glebae addictus (ut jurisconsulti dicunt), id est mancipatus et quasi affixus. » — 4. Le français a traduit par « prendre une nouvelle délibération » l'expression latine « quaerere liberationem ! » — 5. *Institution chrétienne*, IV, ch. III, § 7. *Opera*, IV, p. 623, et n. 3, 5. — La Discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France (édit. de la Haye, 1760) dira, ch. I, art. XI : « Ceux qui seront élus au ministère, doivent entendre, qu'ils sont en cette charge pour toute leur vie, s'ils ne sont déchargés légitimement pour bonnes et certaines considérations, et ce par le Synode provincial, » et art. XXII : « Il ne sera loisible au pasteur de laisser son troupeau, sans le congé du Colloque ou Synode provincial de l'Eglise à laquelle il aura été donné. » — 6. Il écrit, le 1er octobre 1538, aux Genevois : « Nostre confiance est bien asseurée devant Dieu, que ça esté par sa vocation que nous avons esté une fois conjoinctz avec vous. Parquoy il ne doibt estre en la puissance des hommes de rompre ung tel lien. » Herminjard, V, p. 122.

II

Comme pasteur à Strasbourg, Calvin a ressemblé à tous les pasteurs ; seulement il a exercé, avec une activité prodigieuse, toutes les fonctions pastorales.

Il prêche quatre fois la semaine [1].

Il fait de l'évangélisation, hors de son Eglise, tout particulièrement auprès des anabaptistes. Calvin lui-même raconte à Farel la conversion de l'un d'entre eux, qui n'était autre que leur ancien contradicteur de Genève : « Hermann est rentré dans l'Eglise, et de très bonne foi, si je ne me trompe. Il a confessé que hors de l'Eglise il n'y a pas d'espoir de salut, et que nous avons la vraie Eglise. Ce fut donc une désertion que de constituer une secte en dehors d'elle. Il s'est avoué coupable de ce crime et a demandé pardon. Il s'est laissé enseigner sur le libre-arbitre, la divinité et l'humanité de Christ, la régénération, le baptême des enfants, etc., et il a embrassé notre doctrine [2]. »

Kampschulte reproche ici à Calvin d'annoncer « triomphalement » ces nouvelles à Farel. Et comme Calvin termine son récit en disant : « Cet homme, si je ne me trompe beaucoup, est religieux, » Kampschulte croit devoir accompagner cette déclaration d'un point d'exclamation [3], pour railler le changement d'opinion de Calvin. La critique est aussi mesquine qu'illégitime. Ne peut-on pas juger différemment un homme dont les sentiments ont complètement changé ? L'historien catholique aurait mieux fait de citer tout le jugement de Calvin. Les lecteurs auraient pu se faire une plus juste opinion du fanatisme et de l'étroitesse du Réformateur de Genève. « C'est seulement sur la prédestination, spécifie Calvin, qu'Hermann hésitait; cependant, il s'accorda presque avec moi, sauf qu'il ne pouvait s'expliquer la différence entre la prescience et la providence. Il a cependant prié que cette différence ne fût pas un obstacle à sa réception dans l'Eglise, avec ses enfants. » Qu'a pensé et fait Calvin ? « Je l'ai reçu avec la bonté qui convenait et, au nom de l'Eglise, j'ai tendu la main à celui qui demandait pardon. Ensuite, j'ai baptisé sa petite fille, qui avait plus de deux ans [4]. »

Il nous faut noter la conversion de deux autres anabaptistes : Paul Volz, « auquel Erasme avoit dédié son Chevalier Chrestien, l'an 1518, et lequel, estant converti de l'anabaptisme, est mort ministre en l'Eglise de Strasbourg [5]; » et Jean Stordeur. Celui-ci était le mari d'Idelette de Bure, précisément celle qui, devenue veuve, devait être bientôt la femme de Calvin.

1. Lettre du 9 novembre 1538, de Zwick de Constance à Bullinger. *Opera*, X^b, p. 288. — 2. 27 février 1540. Herminjard, VI, p. 192, 193. — 3. Kampschulte, I, p. 325, et n. 4. — 4. Herminjard, VI, p. 192, 193. — 5. *Opera*, XXI, p. 62. — Paul Volz, ancien prévôt de l'abbaye de Honcourt (Hugshoffen, en allemand), au val de Villé, avait été « ministre en l'Eglise de Strasbourg » longtemps avant ses conférences avec Calvin, suivies d'une rétractation de ses erreurs. Il n'avait pas été vraiment *anabaptiste*, mais ayant refusé de signer la Concorde de Wittenberg, et ayant eu des relations amicales avec Schwenckfeld, il fut accusé d'anabaptisme ou de crypto-anabaptisme, et suspendu de ses fonctions en 1537. Voir sur lui la notice biographique détaillée de Timothée Roehrich, *Mittheilungen aus der Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses* (Strasbourg 1855), III, p. 203-230. (Note de M. Rod. Reuss.)

Ces succès rendirent le nom du Réformateur célèbre. Lui-même, sur son lit de mort, raconte à ses collègues comment on lui « apportoit les enfans des anabaptistes, de cinq et de dix lieues à la ronde, pour les baptiser, » et c'est précisément ce qui le contraignit « à faire le formulaire du baptesme [1]. »

III

Toutefois, à ce moment, il est exact, croyons-nous, de dire que ce qui distingue le ministère pastoral de Calvin, c'est son effort pour établir la discipline.

Dans la lettre où il annonce à Farel qu'il a célébré la cène, « selon le rite du lieu » (*secundum loci ritum*) [2], il ajoute : « Les nôtres [3] s'efforcent d'établir la discipline, avec une grande énergie, mais en dissimulant, de peur que les méchants, en étant avisés, ne s'opposent aux débuts. Si l'on constitue ici un ordre tolérable, ce sera une bonne voie tracée pour que vous y passiez, au cas où, à la première réunion, elle serait demandée par une décision unanime des frères. » Mais les difficultés sont grandes, si grandes que tout le monde désespère. « Il faut se cacher, » dit Mélanchthon [4]. « L'Eglise est perdue, » dit Capiton, et il demande la mort [5].

C'est dans ces circonstances qu'on voit la supériorité du caractère de Calvin. Sa résolution est inébranlable : « Si notre vocation est de Dieu, et nous n'en doutons pas, Dieu nous bénira, quelles que soient les adversités. Essayons donc tous les remèdes. S'ils font défaut, continuons cependant jusqu'à notre dernier souffle [6]. »

C'est bien le pilote des bons et des mauvais jours, sans peur, sans trouble, dont la main ne lâche pas le gouvernail au plus fort de la tempête. Et l'on comprend comment et pourquoi tous les regards se tournent peu à peu vers lui.

C'est alors qu'il remplace la confession catholique, auriculaire, par ce qu'il appelle un *examen*. Dans la lettre à Farel, où il expose ses préoccupations matrimoniales, il s'interrompt et écrit :

« Pendant ces quatre ou cinq jours, une autre occupation m'enlèvera tout souci à ce sujet et me donnera quelque difficulté. Beaucoup se précipitaient témérairement à la table sainte. Lorsque, le jour de Pâques, j'indiquai que, le dimanche suivant, nous aurions la Cène, j'annonçai en même temps que je ne recevrais personne, s'il ne s'était d'abord soumis à un examen (*se ad probationem obtulisset*). La grande difficulté sera de corriger la folle passion (*stolida cupiditas*), qui a saisi quelques Français et qui peut à peine être chassée de leurs esprits. Tu connais ces règlements, d'après lesquels ils doivent se contenter du costume académique, déposer leurs épées, donner leurs noms au recteur, etc. Pour les éluder, ils renoncent à leur profession littéraire. Mais comme la révolte

1. *Opera*, IX, p. 894. — 2. Octobre 1538. Herminjard, V, p. 145. — 3. Les nôtres, les pasteurs strasbourgeois, selon M. Herminjard, V, p. 144, n. 13. — 4. Calvin à Farel, mars 1539. *Ibid.*, p. 270. — 5. *Ibid.* — 6. Quæ si desunt, pergamus tamen ad ultimum usque spiritum. *Ibid.* — Ou encore, le 6 février 1540 : « Je perdrais tout courage si cette seule pensée ne me soutenait : l'œuvre du Seigneur, quoi qu'il arrive, il ne faut jamais l'abandonner (*nunquam deserendum*). » *Ibid.*, VI, p. 166.

est évidente, j'ai décidé de ne pas la supporter. Je préfère qu'ils s'en aillent tous, plutôt que de les voir rester avec un tel détriment de la discipline[1]. »

Naturellement, Farel parla de cet « examen. » Un « bon frère[2] » eut des scrupules. Farel les communiqua à Calvin, qui n'en fut pas étonné. Les meilleurs, répondit-il, ont peur de tout ce qui ressemble de près ou de loin aux inventions papistiques; et ils ont bien raison. Cependant Calvin rappelle à Farel combien souvent il lui a répété « qu'il ne lui paraissait pas utile d'abolir la confession, si elle n'était pas remplacée par ce qu'il vient d'essayer[3]. » Seulement, il faut bien s'expliquer. Quand le jour de la Cène approche, Calvin annonce à ceux qui veulent la prendre qu'ils aient à se présenter chez lui. En même temps, il leur dit pourquoi : « Pour que les ignorants, mal instruits religieusement, soient mieux préparés; pour que ceux qui ont besoin d'une admonition spéciale la reçoivent ; enfin, pour que ceux qui sont tourmentés de quelque inquiétude de conscience soient consolés. Et comme il y a danger que la foule, ne distinguant pas assez entre le joug de Christ et la tyrannie de l'Antechrist, pense être ramenée sous une nouvelle servitude, je vais au-devant de cette objection. Je déclare que non seulement je désapprouve la confession papistique, mais j'indique publiquement les raisons pour lesquelles elle me déplaît.... Ensuite j'enseigne que ce n'est déroger en rien à notre liberté, que d'ordonner seulement ce que le Christ lui-même a prescrit. Quelle impudence serait-ce de ne pas daigner faire approuver ta foi par l'Eglise, dont tu recherches la communion! Et quelle malheureuse condition de l'Eglise si elle est forcée de recevoir à la participation d'un tel mystère ceux qui sont pour elle des inconnus, peut-être des suspects! Et pour ne pas parler de l'Eglise, le pasteur, à qui l'administration de cette grâce a été confiée, à la condition de ne pas la prostituer aux chiens et aux porcs, de ne pas la distribuer au hasard aux dignes et aux indignes, comment accomplira-t-il ce devoir, s'il n'a pas quelque moyen certain de distinguer les dignes et les indignes[4]? »

IV

La correspondance de Calvin nous a conservé quelques exemples de la façon dont le Réformateur appliquait cette discipline.

A propos d'un individu dont nous ne connaissons pas même le nom, il raconte : « Un de ses disciples se serait présenté [à la Cène], si je ne l'avais averti qu'il eût à se justifier d'abord devant moi, ou que du moins il promît de se corriger. Pendant tout un mois il n'avait pas assisté au sermon, et tenait comme une sorte de

1. 29 mars 1540. Herminjard, VI, p. 200. — 2. Peut-être Viret, dit M. Herminjard. *Ibid.*, p. 223, n. 38. — 3. Il est question de cette pratique dans les *Actes de la réconciliation des pasteurs et professeurs de Strasbourg* (Capiton, Bucer, Hédion, Zell, Calvin, Bédrot, Jean Sturm) *avec Pierre Caroli*, octobre 1539. Il y est expliqué qu'on repousse une confession détaillée, à certaines époques fixes, mais qu'on exhorte les fidèles à se faire instruire, et, s'ils ont la conscience troublée, « à chercher auprès de leurs pasteurs, par des confessions particulières, conseil et consolation. » *Ibid.*, p. 45. — 4. Vers le 13 mai 1540. *Ibid.*, p. 223, 224.

boutique publique de jeu et d'ivrognerie. Certains bruits de débauche circulaient même, et cependant il se serait précipité sur ce saint mystère, si je ne l'avais empêché. Il a dit en plaisantant, à celui qui lui annonçait ce que j'avais voulu lui faire savoir, qu'il laissait la confession aux papistes. J'ai répondu qu'il y avait aussi une confession chrétienne.... Que je reste ou que je parte, je suis toujours menacé de beaucoup de soucis, d'ennuis, de difficultés [1]. »

Cet individu fort suspect était jeune. Un autre, nommé Alexandre le Bel, était un ancien prêtre [2], sur lequel Farel donne de fort mauvais renseignements [3]. Il se présenta chez Calvin. Voici comment il y fut reçu. « Ecoute ce remarquable exemple d'impudence. Il a osé pénétrer dans ma maison pour me rencontrer forcément. Etant par hasard descendu dans le poêle [4], je le trouvai là avec les domestiques. Il me salua avec empressement et, par ses gestes, se montrait prêt à entamer la conversation. Pour moi, je ne l'ai pas jugé digne ni d'un salut, ni d'un regard. Je me suis borné à appeler quelqu'un, et je l'ai chargé de lui ordonner de sortir. Nos demeures ne sont pas ouvertes à ceux qui ont été chassés de l'Eglise de Dieu [5]. »

Voilà un langage roide et une scène typique.

Toutefois, ce pasteur sévère sait être un pasteur modéré et prudent.

Son suffragant lui écrit, à Worms, au sujet d'un mariage qui, par l'âge des époux, cause scandale. « Ce que tu racontes de la vieille, répond-il, comme elle ressemblait à un monstre, je n'ai pu le croire tout de suite.... C'est un prodige que tous les saints doivent avoir en abomination.... Cette petite vieille a déjà soixante-dix ans. » Et nous passons des expressions plus vives. Que faire? Calvin se déclare embarrassé. Le devoir est de les réprimander, mais « comme ce n'est pas sans péril, il faut beaucoup de prudence, de peur que, irrités par nous, après s'être unis témérairement, ils ne se séparent par un mal, par un scandale plus grave. A moins donc que l'occasion ne s'offre, je ne te conseille pas d'aborder la question avec elle. » Si l'opportunité se présente, que Parent s'explique. « Cependant, de peur qu'elle ne soit complètement brisée, ou qu'elle n'en devienne folle, mitige autant que possible la rudesse des choses par la douceur des mots.... »

Au moment où il ferme sa lettre, Calvin reçoit des nouvelles de Parent, qui lui raconte le mariage. Il est heureux que tout se soit bien passé. « En fait de mariage, il faut faire attention que ceux qui manquent de bon sens ne deviennent insensés (*ne ex stultis insani fiant*) [6]. »

Chez Calvin, cette modération n'est ni moins consciente, ni moins raisonnée que la sévérité. Sa sévérité est un principe. Sa modération est un autre principe. Pourquoi les historiens, de ces deux principes égaux, en ont-ils systématiquement ignoré un?

« Je t'en prie, mon frère, écrit Calvin à Farel, dans ce grand malheur des

1. Fin d'avril 1539. Herminjard, V, p. 291. — 2. Ex-pasteur de Saint-Aubin (comté de Neuchâtel), lié avec Caroli, qu'il accompagna dans l'une de ses retraites momentanées, etc. Herminjard, VI, p. 57, et n. 18, 21. — 3. 21 octobre 1539. *Ibid.*, p. 97 et ss. — 4. Chambre commune, ainsi appelée à cause du grand poêle qui y était placé. — 5. 27 octobre 1539. Herminjard, VI, p. 113. — 6. 14 décembre 1540. *Ibid.*, p. 398, 399.

temps, efforce-toi (*animum adjicias*) de retenir tous ceux qui en quelque manière sont tolérables (*utcumque tolerabiles*).... Fais que nos frères [du pays de Vaud] ne luttent pas d'obstination avec les ours [de Berne] au sujet des petites cérémonies (*ceremoniolis*). » Et avec sa grandeur habituelle, il conclut : « Ainsi toutes choses seront à nous ; et nous, libres vis-à-vis de tout, nous serons les esclaves de la paix et de la concorde (*servi pacis et concordiæ*)[1]. »

La paix, la concorde, l'unité, l'édification : voilà les grandes idées qui amènent sous la plume de Calvin les plus magnifiques déclarations.

Au même moment, une réunion convoquée à Bâle, à l'occasion du mariage de Grynée, n'avait pas eu lieu. Les Zurichois n'étaient pas venus. « Il faut plaindre, dit-il à Farel, des hommes, d'ailleurs bons et bien intentionnés, de ne pas être plus préoccupés de la paix publique. » Sans doute, ils sont unis entre eux. Mais cela ne suffit pas. Leur devoir est d'établir de bons rapports entre les autres Eglises et eux. On dit que c'est la faute de Luther. « Que Luther pèche... répond-il. Qu'arrivera-t-il si nous nous étudions à nous surpasser l'un l'autre dans le péché[2] ? »

Quelques semaines après[3], revenant au sujet particulier de la discipline, de son application modérée, douce, il écrit encore d'une manière de plus en plus étonnante : « Plus j'y réfléchis et plus je vois avec certitude combien il est nécessaire de tolérer plusieurs de ceux que nous désirerions voir supprimés, si c'était permis. Non seulement l'Eglise, mais même la partie de l'Eglise qui devrait être la plus pure et la plus épurée (*purissima et purgatissima*), aura toujours à souffrir de ce mal, qu'elle sera chargée d'hommes vicieux. Puisqu'il faut les tolérer, il faut les retenir par la bienveillance et la douceur ; et, bien que je ne veuille pas d'une douceur poussée jusqu'à une indulgence dépravée, cependant il faut l'employer même dans la correction des vices. »

Il insiste encore : « Ceux qui sont guérissables, il nous les faut soigner comme nos propres membres. Bien plus, ceux qu'il vaut mieux couper, il faut les supporter jusqu'à ce que leur iniquité soit devenue mûre et que l'ulcère apparaisse au jour. »

Farel était aux prises avec un adversaire difficultueux, pénible. Calvin n'hésite pas à lui demander d'appliquer, dans ce cas spécial, les vrais principes. « Je sais combien t'est importun celui avec lequel je désire que tu conserves des liens d'amitié et de concorde. Moi aussi je le suspecte de folie, d'arrogance et de mauvaise foi. Mais que faire, sinon le supporter jusqu'à ce que le Seigneur t'en délivre ? »

Et entraînant plus haut la pensée de Farel, il montre qu'un ennemi est souvent moins nuisible qu'un ami. « Je vois que Viret a raison de dire que les hommes qui nous sont les plus nuisibles sont ceux qui, par leurs louanges immodérées, émeuvent la bile des envieux et des ennemis.... Je désire que ces panégyristes importuns, qui nuisent tant à nous et à la cause, soient réprimés. Si tu y peux quelque chose, je t'en prie, occupe-t-en[4]. »

1. 24 octobre 1538. Herminjard, V, p. 171. — 2. Octobre 1538. *Ibid.*, p. 141. — 3. La lettre, datée par Bèze et par les *Opera*, X^b, p. 439 du 19 décembre 1539, est en réalité du 29 décembre 1538. Herminjard, V, p. 446, n. 1. — 4. *Ibid.*, p. 447, 448.

V

En matière ecclésiastique, la modération a un autre nom : la largeur. Et en effet, Calvin se montre large, et cela au milieu de circonstances qui donnent à cette largeur une valeur toute particulière.

Nous avons vu comment il jugeait les événements récents de Genève, ainsi que les hommes et tout spécialement les pasteurs qui y avaient pris part.

D'abord il garda le silence vis-à-vis de toutes les accusations. Il écrit à Pignet (octobre 1538) : « En ce moment, je ne me laisserai pas arracher une lettre accusatrice, adressée à votre Classe[1]. Le repos des Eglises m'est trop précieux pour que je veuille qu'il soit troublé à cause de moi[2]. » Non pas certes qu'il doute de la bonté de sa cause. « Si le respect de Christ et de l'Eglise ne me retenait, ils [mes accusateurs] sentiraient bientôt quelle serait l'issue de leur lâche témérité (*imbecillæ temeritatis*). » Mais à quoi bon? « Tant que je ne craindrai pas la lumière, appuyé sur l'innocence de ma conscience et sur le jugement de l'Eglise, peu m'importera ce que ces chiens aboient dans leur coin[3]. »

Et cependant, toute cette fierté, tous ces légitimes ressentiments ne troublent pas la modération de ses conseils et de son attitude. Toujours le même contraste inattendu et d'autant plus saisissant.

Une question bien délicate se pose. Les amis fidèles de Calvin, à Genève, doivent-ils prendre la Cène de la main de ces pasteurs qui ont consenti à remplacer les Réformateurs, qui ont ainsi comme approuvé et facilité leur exil, et au sujet desquels Calvin s'est exprimé en termes si vifs, si sévères?

Plus la question théorique est entremêlée de questions personnelles et irritantes, plus significative est la réponse de Calvin.

« Des dogmes impurs! Ce n'est pas un obstacle. Il n'y a pas d'Eglise qui ne conserve des restes d'ignorance[4]. » — Le docteur rigide, impitoyable, admettant des dogmes impurs, *impura quædam dogmata !* Du coup, que devient l'idée classique, il faut dire la légende calvinienne?

Il continue. « Il suffit que la doctrine fondamentale de l'Eglise de Christ subsiste. » Nous ne devons pas être troublé par un pasteur illégitime, qui s'est introduit frauduleusement, même cruellement (*nefarie*). Les sacrements dépendent, non de lui, mais de l'Eglise. Nous pouvons recevoir les sacrements de la main de ce pasteur.

Non pas que par cette conduite on ait l'air de l'approuver. Mais en attendant un jugement solennel, autorisé, en ne substituant pas à ce jugement le caprice de chacun, on évite ce grand mal qui s'appelle le schisme. « En somme, il doit y

1. La Classe de Thonon. — 2. Lettre à Pignet, 1er octobre 1538. « Pluris est mihi ecclesiarum tranquillitas quam ut velim mea causa interpellari. » Herminjard, V, p. 133. — 3. *Ibid.*, — 4. « Nec obest quod impura quædam dogmata illic tradantur ; reliquias enim ignorantiæ vix ulla est ecclesia quæ prorsus nullas retineat. »

avoir entre les chrétiens une telle haine du schisme (*tantum odium schismatis*) qu'ils doivent toujours le fuir, autant qu'il est permis [1]. »

Deux mois plus tard, Calvin revient sur ce même sujet, vraiment délicat pas seulement au XVI[e] siècle. « Je dis qu'il y a Eglise là où est prêchée la doctrine par laquelle l'Eglise est soutenue comme par un fondement. Que la prédication soit souillée de taches (*etiam nævis aspersa sit praedicatio*), ce m'est assez d'avoir la doctrine fondamentale sauve et entière. »

Est-ce qu'il n'y avait pas des désordres en Israël, du temps de Christ? Et cependant les hommes pieux n'ont jamais hésité à faire circoncire leurs enfants. Le Seigneur lui-même et ses apôtres ne se sont pas abstenus de la participation aux sacrements. Bref, conclut notre Réformateur, « pour moi, je ne me résoudrai jamais à être fauteur de schisme, tant que je ne verrai pas l'Eglise complètement déchue du culte de Dieu et de la parole de la prédication [2]. »

Enfin, le sujet est si grave (*infiniti cujusdam momenti*) que Calvin s'adresse à l'Eglise de Genève elle-même. Il lui doit une complète profession de principes sur le pastorat et les rapports entre les fidèles et les pasteurs ; au moins il aura libéré son âme (*saltem animam meam liberarem*).

« Je ne puis, sans une grande et une intime horreur, apprendre qu'il y a quelque schisme dans l'Eglise [3].... » Les mots lui manquent, dit-il, pour exprimer ses impressions.

Que les Genevois mettent de côté toute question de personne et considèrent ce que c'est qu'un pasteur. Dieu ordonne de les révérer, de les honorer comme revêtus de son mandat (*ipsius legatione ornatos*). Il veut que nous les reconnaissions pour ses anges (*ut suos etiam angelos*), ou encore comme des pères (*parentum loco*).

Non pas (Calvin n'oublie jamais, après l'affirmation, la restriction, c'est-à-dire qu'après avoir considéré un côté de la question, il considère toujours l'autre), non pas que nous perdions le droit, donné par Dieu même, de juger tous les pasteurs, de discerner les justes et les méchants, de réprimer ceux qui, sous le masque du pasteur, ont montré la rapacité des loups (*sub larva pastorum lupinam rapacitatem*). C'est une question de limite et de patience. Et ici, notons bien les étonnantes expressions de Calvin. « Pourvu que les pasteurs remplissent en quelque mesure (*partes implent aliquatenus*) leur charge, pourvu qu'ils soient tolérables (*tolerabiles*), il faut agir chrétiennement vis-à-vis d'eux ; il faut se préoccuper davantage de ce que nous leur devons que de ce qu'ils nous doivent. »

Et ces étonnants conseils, Calvin les appuie par des raisonnements plus étonnants encore.

D'abord, à la vocation des pasteurs, la volonté de Dieu n'est pas étrangère.

1. A Farel, 24 octobre 1538. *Opera*, X[b], p. 275. Herminjard, V, p. 169. — 2. A Pignet, 5 janvier 1539. « Ego nunquam adducar ut schismatis sim author, donec ecclesiam plane a Dei cultu ac verbi prædicatione defecisse cognovero. » *Opera*, X[b], p. 310. Herminjard, V, p. 213, 214. — 3. « Non possum sine magno et intimo horrore audire aliquod in Ecclesia schisma residere. »

Comment! Ces pasteurs coupables, indignes, qui ont remplacé Farel et Calvin, à l'appel d'un gouvernement composé d'ennemis violents, ces pasteurs ont été appelés par Dieu! Oui. Les souffrances, les humiliations, même l'exil, rien ne trouble son imperturbable sens chrétien. A côté des artifices du diable (*diaboli artificium*), d'un regard pénétrant il distingue la main et les bénédictions de Dieu (*singularis Domini gratia*). Et qui donc, sinon ce Dieu de bonté, a empêché Genève de retomber sous le joug de l'antechrist? Qui a maintenu dans la ville quelque forme d'Eglise?

Il faut même aller plus loin et reconnaître que tous ces événements ont été bons, nécessaires, d'une sorte de nécessité morale. C'était une visitation de Dieu. Les péchés des uns et des autres avaient mérité un châtiment plus grand encore. « Un bienfait de Dieu, » voilà donc en réalité ce que sont ces pasteurs, ennemis et remplaçants de Calvin. (*Domini beneficium, Dei providentiæ opus!*)

Enfin ces pasteurs, tels qu'ils sont, ont été confirmés par les pasteurs du voisinage. Eux-mêmes, les exilés, ils ont approuvé cette confirmation. Et ils enseignent l'Evangile.... Cela suffit. Ne cherchez pas ce qui déplaît dans leurs doctrines ou dans leurs mœurs. Usez plutôt « de clémence, d'équité. » N'y a-t-il pas des « lacunes » même dans ceux qui sont les meilleurs! Et finalement, « prenez garde que, tout en paraissant insulter les hommes, vous ne fassiez la guerre à Dieu même [1]. »

Calvin, par amour des âmes qui lui ont été une fois confiées, devenu ainsi l'avocat de la tolérance chrétienne, de la largeur ecclésiastique, et cela au profit des pasteurs dont il a eu à se plaindre, qui tiennent son lieu et place: ce n'est pas une des pages les moins belles, les moins chrétiennes de sa carrière pastorale.

VI

Et cependant, soyons vrai : cette sévérité, cette modération, cette largeur, tout cela peut, à la rigueur, être intellectuel. A force de bon sens et de connaissance des hommes, on peut arriver à sentir le besoin de ces qualités diverses et à les pratiquer. La figure de Calvin, pasteur, grandit devant nos yeux: elle reste encore froide.

Il est temps de constater la vérité exacte. Ce que Calvin a surtout du pasteur, c'est le cœur. Ce qui fait de Calvin un des plus admirables pasteurs de notre Eglise, c'est son cœur.

Obligé de quitter Strasbourg pour un court voyage, Calvin écrit à son diacre : « Notre petite Eglise (*ecclesiola*) est saine et sauve, et ne souffre pas du tout de mon absence : cela me rend admirablement (*mirum in modum*) joyeux et, au milieu de mes maux, me réjouit et me console (*recreat et solatur*). » Le père parle-t-il autrement de son enfant bien-aimé?

Il songe aux pauvres : « A propos des pauvres, je suis très préoccupé (*non*

1. 25 juin 1539. *Opera*, X^{b}, p. 351-355. Herminjard, V, p. 336-341.

parum sum perplexus) de savoir comment nous pouvons les secourir. » Il pense aux malades : « Je suis attristé par cette longue maladie de Philippe. C'est un jeune homme pieux, modeste, vertueux, intelligent, me paraît-il. Si Dieu nous le conserve, j'ai la meilleure espérance de son caractère. Salue-le soigneusement de ma part[1]. »

Et le voici devant un père qui vient de perdre son fils, le sieur de Richebourg[2]. C'est la cure d'âmes dans ce qu'elle a de plus intime, de plus délicat.

« Quand les nouvelles me furent premièrement apportées de la mort de Maistre Claude et de vostre fils Louis, je me trouvay tellement tout esperdu et confus en mon esprit, que par plusieurs jours je ne pouvois rien faire sinon pleurer. »

Calvin pleure avec ceux qui pleurent, le pasteur avec le fidèle. Et on sent que cet homme ne ment jamais. On sent ce que signifient des larmes de Calvin. Il continue : « Et combien qu'en la présence de Dieu je me confortois aucunement et soulag[e]ois par les aides qu'il nous fournit en temps d'adversité, toutesfois devant les gens, il me sembloit que je n'estois point moy-mesme.... Car... me saisissoit dueil et douleur qu'un jeune enfant de si grande espérance, comme estoit vostre fils, *nous* (remarquons ce *nous*) eust esté osté et emporté, au commencement de la fleur de son aage : voire celuy que j'aimois comme s'il eust esté mon fils, pour ce qu'aussi de son costé il m'honoroit comme si je luy eusse esté un second père. »

Lui donc, qui a toujours revendiqué contre les stoïciens antiques ou modernes le droit aux larmes[3], lui, qui le répète à M. de Richebourg lui-même : « A l'école de Christ, nous n'avons pas appris une philosophie, qui, nous dépouillant de notre humanité reçue de Dieu, transforme les hommes en pierres[4] ; » lui a pleuré, et, pour ne pas succomber à sa douleur, il s'est « soustenu et conforté, en la présence du Seigneur, par prières et sainctes méditations. » Et ce qu'il vient communiquer au père affligé, ce sont, dit-il, « les remèdes que j'ay pris et que j'ay apperceu m'avoir beaucoup profité au milieu d'un tel ennuy.... dans une affliction et douleur qui m'estoit commune avec vous, quasi en mesme degré. »

La première et grande consolation, c'est que c'est Dieu qui l'a fait : « Le Seigneur a retiré à soy le fils qu'il vous[5] avoit donné, et comme mis en garde entre vos mains. Icy défaillent et tombent tout à plat ces vaines complaintes, mal dressées et déraisonnables, qu'on oit en la bouche des folles gens : O mort aveugle! ô inique destinée!... Quand nous oyons que c'est une chose que le Seigneur a faicte,

1. De Worms, 14 décembre 1540, à Nicolas Parent. Herminjard, VI, p. 398. — 2. Le sieur de Richebourg était un gentilhomme de Normandie, « probablement le seigneur de ce village de Richebourg qui est situé sur la route de Rouen à Beauvais, à 34 kilomètres est de la première de ces villes. » Herminjard, VII, p. 66, n. 1. (Voir Buisson, *Sébastien Castellion*, I, p. 115, n. 3.) M. de Richebourg n'est devenu célèbre que par la lettre de Calvin. — 3. Voir *Jean Calvin*, I, p. 217, 218. — 4. Cette phrase fait partie de la fin de la lettre, fin dont nous n'avons plus que la traduction latine par Bèze. Herminjard, VII, p. 72. — 5. D'après le texte des *Opera*, Calvin appelle plus d'une fois Louis de Richebourg « *notre*. » M. Herminjard corrige et lit « *votre*. » Cependant M. Herminjard, comme les *Opera*, nous donnent le texte suivant : « C'est donc Dieu qui *nous* a redemandé le fils, lequel il *nous* avoit baillé à nourrir, à la charge qu'il seroit tousjours sien. » Herminjard, VII, p. 69. Il est vrai que de cette lettre on n'a qu'une copie, et non l'original.

pensons quant et quant que ce n'est point téméralrement, ny à l'avanture, ou par cas fortuit, ne de quelque cause survenante d'ailleurs, mais par son conseil, par lequel il n'ordonne et ne fait rien, sinon ce qu'il prévoit estre non seulement droit et juste, mais aussi bon pour nous et nostre salut. Là où il y a droiture, justice, équité, il n'est pas licite d'aller à l'encontre ou de contredire. Mais quand, avec l'équité, nostre profit aussi est conjoinct, luy tenant compagnie, quelle ingratitude seroit-ce de ne recevoir pas paisiblement et en douceur d'esprit tout ce qui est du bon plaisir de nostre père ? »

Une autre consolation est la pensée des dangers que, par sa mort, le jeune Louis a évités : « Car c'est tout autant comme si, en une mer grandement esmeue de vents et tempestes dangereuses, il advenoit à quelqu'un d'estre retiré incontinent au port, en seurté, avant que d'estre porté bien loing en la haute mer. » Non moins intéressante est cette autre comparaison : « Ne pensons point qu'il soit descheu estant encore en fleur, veu qu'en la présence du Seigneur il estoit venu à estre meur. »

Puis, sûr d'apporter la consolation à la fois la plus humaine et la plus chrétienne, Calvin se met à décrire « les mœurs et la façon de faire » du jeune Louis. Et le portrait, comme un peu plus loin la comparaison entre le caractère des deux frères, est si fin, si délicat, et en même temps si affectueusement minutieux, qu'on le sent, c'est bien avec l'œil, il faut dire avec le cœur d'un père, et d'un père singulièrement perspicace, qu'il a étudié ces deux enfants. Surtout il dit comment Louis « estoit si bien abbreuvé de la première cognoissance de la vraye piété ; » et il conclut : « Il faut bien, pour vray, que ceste tant excellente grâce de Dieu, envers nostre lignée, ait plus de vertu pour addoucir l'amertume de la mort, que n'a pas la mort pour nous navrer de tristesse. »

Après quoi, les sentiments de la plus exquise affection trouvent, jusqu'à la fin de la lettre, des expressions sans cesse renouvelées. Si vos enfans n'étaient pas venus chez moi, dit-il, « je ne sentirois maintenant rien de douleur que j'ay de la mort de maistre Claude et Louis. Toutesfois le dueil bien grand que j'ay de l'un et de l'autre ne sçauroit jamais faire que je me puisse repentir du jour que, nous estans addressez de la main de Dieu, plustost que guidez de leur propre mouvement, ils furent par moy receuz en amitié, qui non seulement a persévéré jusques à la fin, mais aussi croissoit, augmentoit et se renforçoit de jour en jour.... Je ne voudrois pas mesme maintenant estre exempt de toute ceste tristesse, à la condition que jamais je ne les eusse cognus. Car j'espère que je tiendray jusques à la fin pour saincte, voire mesmes douce et agréable, la mémoire d'iceux. »

Calvin conclut triomphalement : « Il *nous* a été enlevé, ou plutôt, de cette ombre de vie rapide et qui s'évanouit, il a été reçu dans la vraie immortalité. Ne pensez donc pas avoir perdu celui que vous retrouverez au jour de la bienheureuse résurrection dans le royaume de Dieu[1]. »

Nous nous bornons à rapporter le jugement d'Henry : « La lettre à Riche-

1. *Opera*, XI, p. 188-194. Herminjard, VII, p. 66-73.

bourg témoigne d'une sensibilité si chrétienne, qu'elle dépasse de beaucoup, en intimité, les lettres analogues de Luther[1]. »

VII

Reste un dernier trait de la physionomie de Calvin pasteur, doux aux brebis, terrible aux loups : c'est lui-même qui l'a dit.

Or, à ce moment, le loup romain crut pouvoir rôder impunément autour de l'ancien troupeau de Calvin. Le cardinal Sadolet adressa sa célèbre lettre aux Genevois[2].



Le cardinal Sadolet.

Citons, comme exemple, le discours mis par Sadolet dans la bouche de l'un des « promoteurs » de la Réforme : l'allusion à Calvin lui-même est continuellement transparente. Appelé à se défendre devant le siège judicial du juge souverain, le « promoteur » s'exprime en ces termes :

« Quand je considéroye, ô souverain Dieu, les mœurs et façons de faire des gens ecclésiastiques estre quasi partout corrompues, et que, nonobstant ce, les prestres, en faveur de la religion, estoyent en grande estimation entre le peuple, ayant à regret leurs richesses, j'ay esté justement (comme je pense) esmeu à courroux à l'encontre d'eux, me constituant comme adversaire et ennemi d'iceux. Quand aussi je réputoye en moy-mesme, que j'avoye consommé si long temps en l'estude tant de théologie qu'en sciences humaines [à qui fait-il allusion, sinon à Calvin ?], n'ayant point toutesfois tel degré en l'Eglise que mes labeurs pouvoyent avoir mérité, voyant aussi beaucoup d'autres moindres que moy estre eslevez en honneurs et en bénéfices, je me suis mis, je le confesse, à poursuyvre ceux que j'ay estimé desplaire mesmement à toy. Et pourtant que je ne pouvoye abolir leur puissance, que je n'anéantisse premièrement les loix ordonnées par l'Eglise, j'ay induit la plus grande partie du peuple à mespriser les décrets, jà longtemps inviolablement observez.... Finalement j'ay tasché en toute sorte, que ce joug

1. Henry, I, p. 380. — 2. Voir plus loin les détails historiques sur cette lettre.

importable de l'Eglise, défendant les viandes, observant les jours, nous faisant confesser nos péchez aux prestres, et accomplir les vœux, oppressant et chargeant de servitude les hommes, qui sont en toy libres et francs, ô Jésus Christ, fust rejetté de nous qui te servons : ayans confiance que la seule foy nous justifiast, et non pas les œuvres, tant recommandées et preschées en l'Eglise. Attendu mesmement que tu avois porté la peine pour nous, et par ton sang précieux avois effacé les péchez et iniquitez de tous, à ceste fin que jettans nostre foy et asseurance en toy seul, *plus franchement* (*liberius*) *nous puissions faire ce que bon nous sembleroit*[1]. J'ay aussi examiné les Escritures plus subtilement que ces anciens-là, surtout quand je cerchoye quelque passage, lequel pouvoit faire contr' eux (*contra istos detorquere*). Par laquelle opinion et bruit de doctrine et d'esprit, ayant obtenu renommée et grande estimation entre les peuples, certes je n'ay pas peu [pu] totalement subvertir et annichiler l'authorité de l'Eglise, mais si ay-je bien esté autheur et cause de plusieurs séditions et divisions en icelle. Après qu'il aura [ainsi] parlé, et aura dit vérité... encore qu'il taise beaucoup de choses de son ambition, de son avarice, du désir de la gloire populaire, de ses tromperies et malices intestines, qu'il se cognoit bien luy-mesme avoir là dedans (*intus*) et qui luy apparoistront comme escrites en son front, que sera-ce en la fin, ô mes frères de Genève[2] ? »

Telle est la superficialité, l'incapacité de se rendre compte de l'état de l'Eglise, et tel est l'esprit de perfide calomnie, dont faisait preuve un des prélats les plus instruits, les plus modérés, les plus dignes, les plus libéraux et les plus évangéliques du catholicisme !

Le 1er septembre 1539, Calvin réplique.

On attaque Genève. Il répond : « Certes, je ne puis distraire mon esprit [de cette Eglise], ne moins aimer et tenir chère que ma propre âme. »

On attaque son ministère. Il répond : « Lequel [ministère], comme j'ay cognu estre de Christ, aussi me le faut-il, si besoin est, défendre par mon propre sang. »

Il est vrai que Sadolet n'a pas nommé Calvin. Mais celui-ci réclame toute sa part de responsabilité.

« Combien que la vraye religion fust jà dressée et establie, et la forme de leur Eglise corrigée, avant qu'illec fusse appelé, néantmoins, pource que j'ay non seulement approuvé par ma voix et opinion, mais aussi me suis parforcé, tant qu'il m'a esté possible, de conserver et confirmer les choses paravant instituées par Farel et Viret, je ne puis estre bonnement forclos ni séparé d'iceux en ceste cause. »

Et, suivant pas à pas l'argumentation de Sadolet, il réduit chaque accusation en poussière. Au malheureux reproche d'avoir manqué de désintéressement, il répond : « Vray est que je ne parle pas volontiers de moy ; ce néantmoins, veu que

1. *Quæcunque nobis libuisset!* Ainsi, l'honorable cardinal s'abaisse déjà à lancer discrètement, — la faute est double, — la vile calomnie, si grossièrement exploitée par les pires pamphlétaires aux gages de l'Eglise, à savoir que la justification par la foi c'est la liberté... de la chair. — 2. *Opuscules*, p. 140, 141. *Opera*, V, p. 380, 381.

totalement je ne m'en puis taire, le plus modestement qu'il me sera possible, j'en parleray. Donc, quant à moy, si j'eusse eu esgard à faire mon profit, je ne me fusse jamais séparé de vostre faction. Et si ne me glorifieray point que j'avoye en icelle les moyens pour y obtenir les honneurs, que je n'ay jamais désirez, ni mon cœur ne s'y est jamais peu addonner (combien que j'aye veu plusieurs de mes semblables estre parvenus en quelque dignité, lesquels je pouvoye en partie atteindre, et en partie outrepasser), il me suffira de dire seulement, qu'il m'estoit loisible d'y obtenir ce que j'eusse désiré sur toutes choses, savoir est, de vaquer à l'estude, avec quelque honneste et libre condition. Par quoy, je ne craindray jamais que nul homme me puisse reprocher, sinon qu'il fust du tout eshonté, que j'aye prétendu ni demandé chose hors le règne du pape, qui ne me fust tout appareillée en iceluy. Mais qui est celuy qui oseroit objecter à Farel telles choses ? S'il eust esté contrainct vivre de son industrie et savoir : le profit qu'il avoit jà fait aux lettres ne l'eust jamais laissé en nécessité. Nonobstant qu'il soit sorti de si noble maison, qu'il n'avoit besoin d'aide d'autruy... Je veux bien que tu entendes, que tu n'en saurois nommer un, pour lequel je ne responde mieux, que pour Farel ou pour moy-mesme [1]. »

Non seulement ils n'ont pas désiré la puissance, la richesse, mais ils ont tout fait pour que cette puissance, cette richesse ne leur fussent pas attribuées : « Que ne dissimulions-nous cela finement, afin que telles choses nous fussent retournées, avec l'administration et gouvernement de l'Eglise ? Mais pourquoy avons-nous entreprins, par tels efforts, renverser ce royaume et puissance, ou pour mieux dire, ceste escorcherie, qu'ils exerçoyent sur les âmes, contre la Parolle de Dieu ? Comment ne pensions-nous estre autant de perdu pour nous ? Quant à ce qui touche aux richesses ecclésiastiques, la pluspart est encore dévorée par ces gouffres. Si donc nous espérions qu'icelles leur seroyent une fois ostées... pourquoy ne cerchions-nous moyens afin qu'elles parvinssent à nous ? Mais veu que publiquement nous avons prononcé et déclaré à pleine voix le surveillant ou evesque estre larron, qui convertit en son usage des biens de l'Eglise, plus qu'il n'est nécessaire à vivre sobrement et par raison ; veu aussi que nous avons tesmoigné, l'Eglise avoir esté lors empoisonnée d'un venin pernicieux, quand les pasteurs furent chargez de richesses, par lesquels enfin ils ont esté aveuglez ; attendu aussi que nous avons enseigné n'estre point expédient qu'ils en eussent en abondance ; et que finalement nous avons conseillé de donner aux ministres ce qui estoit raisonnable, selon leur estat, non pas pour abonder en superfluité, et que la reste fust dispersée aux povres, comme il se faisoit en l'Eglise primitive ; quand aussi nous avons monstré qu'il falloit eslire gens graves et d'authorité, qui en eussent la charge et administration, sous condition que, tous les ans, ils rendissent conte à l'Eglise et au magistrat, cela étoit-ce pourchasser et poursuyvre d'attirer les biens, ou plustost les rejetter de nous volontairement ? Certainement toutes ces choses démonstrent assez, non pas ce que nous sommes, mais ce qu'avons désiré d'estre [2]. »

1. *Opuscules*, p. 146, 145, 147, 148. — 2. *Ibid.*, p. 148, 149.

Abordant ensuite le fond même de la discussion, Calvin sème à pleines mains les pensées fortes et profondes. Par exemple, il reproche à Sadolet de faire consister le but suprême de la piété dans le salut. Une piété intéressée, et comme égoïste, répugne au grand prédicateur de l'honneur de Dieu. Le salut ! c'est encore quelque chose de trop inférieur. « Certainement, l'office d'un homme chrestien est de monter plus haut qu'à cercher et acquérir seulement le salut de son âme.... Cela sent peu son vray théologien, de tant vouloir astreindre l'homme à soy-mesmes... veu que nous sommes principalement nais à Dieu et non pas à nous. » A combien d'adversaires ignorants et aveugles de la Réforme et du christianisme répond Calvin, en réfutant Sadolet[1] ?

Outre le fameux passage où Calvin fait le récit de sa conversion, et que nous avons déjà cité[2], deux autres méritent d'attirer toute notre attention.

Sadolet a eu l'imprudence de parler du jour du jugement. Calvin accepte d'avance l'assignation solennelle et, dans trois ou quatre pages de cette éloquence sobre, qui atteint le sublime sans effort, il présente la plus magnifique défense de son ministère :

« De ma part, Seigneur, j'ay expérimenté combien il est difficile et grief de soustenir envers les hommes l'accusation envieuse, dont j'estoye oppressé sur terre. Mais de la mesme confience dont j'ay tousjours provoqué et appellé devant ton tribunal, de celle-là mesmes je comparois maintenant devant toy, sachant régner en ton jugement la vérité....

» Ils m'ont accusé de deux crimes très griefs : savoir est d'hérésie et de schisme. Mais ils réputent hérésie, que j'ay osé contredire aux constitutions reçeues entr'eux. Qu'eussé-je fait ? J'oyoye de ta bouche, qu'il n'est point d'autre lumière de vérité pour conduire nos âmes en la voye de vie, que celle qui estoit allumée de ta parolle. »

Et après un tableau coloré de la corruption de l'Eglise :

« O Seigneur, tu m'as illuminé par la clarté de ton esprit, pour y penser : tu as mis devant moy ta parolle, comme une torche pour me donner à cognoistre combien ces choses sont meschantes et pernicieuses : finalement tu as touché mon cœur, afin que justement et à bon droict je les eusse en abomination.... Cela donc que je n'ay point douté avoir apprins de ta bouche, je l'ay bien voulu distribuer fidèlement à l'Eglise. »

Et déjà la question du schisme est résolue :

« Au regard de ce qu'ils m'ont objecté que je me suis séparé de l'Eglise, en cela ne m'en sens rien coulpable, si d'aventure celuy ne doit estre réputé pour traître lequel, voyant les souldars espars et escartez, vagans çà et là et délaissans leurs rangs, eslève l'enseigne du capitaine et les rappelle et remet en leur ordre. Car tous les tiens, Seigneur, estoyent tellement esgarez, que non seulement ils ne pouvoyent entendre ce qu'on leur commandoit, mais aussi il sembloit qu'ils eussent mis en oubli et leur capitaine, et la bataille, et le serment qu'ils y avoyent

1. *Opuscules*, p. 150. — 2. Voir *Jean Calvin*, I, p. 349, 350.

fait. Et moy, pour les retirer d'un tel erreur, n'ay point mis au vent une estrangère enseigne, mais celuy tien noble estendart, qu'il nous est nécessaire de suyvre, si nous voulons estre enroulez au nombre de ton peuple. En cest endroit, ceux qui devoyent retenir lesdits souldars en leur ordre, et qui les avoyent tirez en erreur, ont mis les mains sur moy, et pource que constamment je persistoye, ils m'ont résisté avec grande violence. Et là ont commencé griefvement à se mutiner : tant que le combat s'est enflammé, jusques à rompre l'union. Mais de quel costé soit la faute et coulpe ? C'est maintenant à toy, Seigneur, de le dire et prononcer [1]. »

On comprend que Bossuet, contraint d'admirer un pareil langage, ait écrit : « Donnons lui donc... cette gloire d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle [2]. »

Cependant, l'autre passage dont j'ai parlé est plus important encore. Il s'agit non d'un pasteur, ni même du ministère pastoral, mais de la Réforme elle-même, de la certitude religieuse dans la Réforme.

« Entre les différens et controverses de la religion tu ne laisses autre moyen à l'assemblée des fidèles : fors que, destournans leurs yeux de la vérité de la chose, ils se viennent à soumettre et arrester au jugement des hommes plus savants et expérimentez. Mais veu qu'il est certain que l'âme, dépendante d'ailleurs que de Dieu seul, est subjecte à Satan, combien seront malheureux et misérables ceux qui auront tels commencemens et principes à leur foy ! Par ceci, apperçoy-je bien, Sadolet, que tu as une théologie par trop stupide et ocieuse : semblable quasi à celle de ceux qui jamais *n'ont expérimenté à bon escient les assaux en leurs consciences ?* Autrement, certes, tu ne constituerois pas l'homme chrestien en lieu tant glissant et dangereux : auquel il ne pourroit demourer seulement un moment d'heure, si, tant peu que ce soit, il estoit heurté. Présente-moy, je ne di pas un homme du moyen peuple, mais le plus sot et rude porchier : *s'il est du troupeau de Dieu, il faut qu'il soit préparé au combat* qui est ordonné de Dieu à tous fidèles. Voyci l'ennemi tout prest, il approche, il combat, voire ennemi bien en poinct, et auquel nulle puissance mondaine est inexpugnable. Ce povre misérable de quoy se garentira-t-il ? quelles armes pourra-[t]-il avoir pour se garder qu'à un coup il ne soit accablé ? Il n'y a, dit l'apostre, qu'un glaive, duquel il nous faut combatre, c'est la parolle de Dieu. L'âme, donc, desnuée de la parolle de Dieu, est livrée au diable toute désarmée, afin qu'il la tue. Or, di maintenant, ne sera-ce pas la première entreprinse de l'ennemi d'ôster au combattant le glaive de Christ ? Mais le moyen pour luy arracher, n'est-ce point de le mettre en doute, à savoir si ce à quoy il s'arreste est parolle de Dieu, ou des hommes ? Que feras-tu ici à ce povre misérable ? Luy diras-tu qu'il cerche çà et là les gens savans, sur lesquels estant appuyé, il prenne soulagement et repos ? Voire, mais l'ennemi ne le laissera pas seulement respirer en ce subterfuge. Car s'il l'a une fois contraint jusques-là, de mettre du tout sa confiance ès hommes, il le forcera et renversera de plus en plus, jusqu'à ce que du tout il l'ait confondu. Donc, ou facilement il sera

1. *Opuscules*, p. 166, 167, 168. — 2. *Histoire des variations*, liv. IX, édit. Didot, IV, p. 145.

opprimé, ou, en délaissant les hommes, il regardera droit au Seigneur. La chose certes est ainsi, que la foy chrestienne ne doit point estre fondée sur le tesmoignage des hommes, ni appuyée par opinions douteuses, ni mesmes soustenue par humaine authorité, mais engravée en nos cœurs par le doigt de Dieu vivant, de sorte que nulle séduction d'erreur la puisse effacer et anéantir.... Il est un Dieu, illuminant nos pensées pour cognoistre sa vérité : laquelle il signe et seelle en nos cœurs par son Esprit, confermant et asseurant nos consciences par le certain tesmoignage d'iceluy. Ceste-ci est la ferme et pleine certitude [1]. »

Je dis qu'on ne saurait trouver une plus belle exposition de ce qu'on pourrait appeler la philosophie de la Réforme, une plus profonde défense de la foi, certitude évangélique, par un croyant qui a mieux « expérimenté à bon escient les assaux en sa conscience. » Car cette théorie vibre comme une confession.

La scolastique régnait, avec ses raisonnements, sa science. Les vrais prêtres étaient les docteurs, avec leur hiérarchie et leur aristocratie. Car toute doctrine superstitieuse ou incrédule, qui fait un appel exclusif à la science, est une doctrine d'aristocratie.

La foule ne saurait être savante. Si le salut est dans la science, la foule doit se fier aux prêtres, ou se fier aux savants. Elle doit s'humilier dévotement devant les pontifes du mysticisme ou devant les pontifes du rationalisme. L'humanité est divisée en deux classes, comme par un abîme infranchissable : d'un côté le troupeau, le *pecus* ; de l'autre les bergers, prêtres et savants, les docteurs.

Eh bien, c'est ici l'honneur et la force de la Réformation, non pas d'avoir innové, mais d'être revenue au christianisme primitif et d'avoir rétabli l'égalité essentielle des enfants de Dieu. L'homme, dont Calvin prend en main si hardiment les intérêts, qui est-ce ? un aveugle, un ignorant, un de ces humbles, qui ne peuvent sonder ni les mystères de la théologie ni les mystères de la science, *un porcher*. Ce porcher, pour résister au mal et au doute, doit posséder les mêmes armes que l'évêque ou le docteur : car ce porcher ne doit pas être exclu du suprême bonheur, la certitude, la certitude personnelle de la vérité qui est le salut de Dieu ! Ce porcher ne doit être l'esclave lige, ni d'aucun diseur de liturgie en langage qu'il ne comprend pas, ni d'aucun faiseur de raisonnement qu'il ne saurait vérifier. Devant Dieu, ce porcher doit être le véritable égal des Grégoire VII ou des Pic de la Mirandole. Il doit être certain !

Et en effet. La vérité est dans la parole de Dieu, et la certitude que la parole de Dieu est la parole de Dieu, n'est pas le résultat d'une accumulation de syllogismes, des prodiges de l'exégèse ou des recherches abstruses de la critique : elle est le résultat d'une expérience intime. Dieu parle directement à chaque homme, au porcher comme au pape.

Et voilà ce qu'a été la Réforme, l'affranchissement de l'individu religieux, auquel est restituée sa dignité vraie, sa dignité religieuse. Devant le Dieu du salut, les hommes sont égaux. Enlevez ce Dieu, cette égalité s'évanouit.

1. *Opuscules*, p. 163, 164.

Seulement, ne nous y trompons pas : l'expérience que l'individu fait de la vérité contenue dans la Bible, et par conséquent de la vérité de la Bible, est une expérience vraie, réelle, à la fois interne et externe : interne dans son résultat, et externe dans son principe.

Calvin ne dit pas seulement : idée ; mais il ne dit pas seulement : sentiment. Il dit : expérience. Pas question d'une prétendue « conscience religieuse, » vain nom d'un subjectivisme décevant. Non, aux deux aristocraties de la superstition ou de l'incrédulité, Calvin oppose le réalisme démocratique et évangélique[1].

Cette réponse de Calvin excita un enthousiasme qui, on peut le dire sans exagération, dure encore.

« C'est un chef-d'œuvre de controverse théologique, digne et courtoise (*gentlemanly*). On lui trouverait difficilement un pendant dans la littérature de cette époque[2], » dit le protestant américain Schaff. Et le catholique allemand Kampschulte écrit : « En réalité, c'est un des plus brillants opuscules qui soient jamais sortis de la plume du Réformateur. Celui-là même qui ne partage pas ses idées, doit, dans ce combat, lui reconnaître la victoire.... Dans la défense de la nouvelle foi, Calvin développe une force de discours, une habileté de discussion, une richesse de pensées, qui mettent dans une plus fâcheuse lumière la rhétorique, la sentimentalité, le vide et la faiblesse des phrases de son contradicteur[3]. »

Du fond de Wittenberg, Luther applaudit. Genève était conservée à la Réforme.

Pectus oratorem facit ! Nous pouvons traduire : ce qui fait le pasteur, c'est le cœur et la conscience. Calvin fut terrible, — de toutes les indignations de sa conscience, — contre les libertins et contre les papistes (*Satanæ regnum subvertere et lupos interficere*). Il fut doux, — de toutes les douceurs et les tendresses de son cœur, — pour les hésitants et pour ceux qui pleurent. Il pleura avec eux de vraies larmes. *Christi domum ædificare et oves pascere.* — En vérité, un grand pasteur.

1. Ces lignes étaient écrites, quand M. Brunetière, dans sa conférence de Genève, a cru pouvoir ramener le calvinisme à une triple erreur : l'*intellectualisme*, l'*aristocratisme* et l'*individualisme*. Laissant de côté le troisième reproche, qui semble surtout être un éloge, on voit jusqu'à quel point M. Brunetière a pris le contre-pied exact de la réalité historique. La doctrine intellectualiste et aristocratique, c'est la doctrine catholique. Et c'est à cet intellectualisme que Calvin a opposé une doctrine d'expérience, c'est-à-dire de sentiment et de démocratie. Quant à l'individualisme, il faut bien remarquer comment le grand individualiste repousse le salut *seulement* individuel, qu'il trouve égoïste, et qu'avait prêché le cardinal, c'est-à-dire le défenseur du catholicisme. Pour le fondateur du calvinisme, se borner au salut *seulement* individuel, « cela sent peu son vrai théologien. » Le but, ce n'est pas le salut individuel, c'est la gloire de Dieu, qui embrasse le salut du monde. — Voir E. Doumergue : *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 1902. — 2. Philip Schaff, *History of the christian Church*, 1892, VII, 412. — 3. Kampschulte, I, p. 354, 355. — Drelincourt (*La défense de Calvin*, p. 327) dit : « Véritablement, je ne say si, entre tous les ouvrages de Calvin, il y a aucune pièce où il paroisse plus d'esprit et plus de feu. »



QUATRIÈME PARTIE

Enseignement et travaux.



N arrivant au rôle scientifique, à l'enseignement et aux travaux théologiques de Calvin à Strasbourg, nous touchons à ce qui a fait la gloire de la cité rhénane, au dire de Bossuet, à savoir son école, et la gloire de Calvin, du consentement de tous, à savoir son *Institution*. Mais comme, à cause de la multiplicité des termes et des noms : Ecole, Gymnase, Académie, Université, Saint-Thomas, Saint-Guillaume, les Dominicains, le sujet offre, au premier abord, quelque obscurité, nous commencerons par résumer une foule de travaux remarquables, avec brièveté et, si possible, avec clarté.

I

La Réformation strasbourgeoise donna tout de suite une forte impulsion à l'instruction publique. Dès le 3 septembre 1524, les prédicateurs demandèrent au magistrat de la réorganiser. La guerre des paysans arrêta tout. Les prédicateurs renouvelèrent leur demande, le 10 août 1525.

Le 9 février 1526 fut institué un Conseil supérieur de l'instruction publique, composé de trois scolarques (Jacques Sturm en était un) et de deux inspecteurs, Gaspard Hédion et Jacques Bédrot [1].

De 1526 à 1536, trois écoles latines furent organisées : 1° celle de Sapidus (Jean Witz), dans le couvent des Dominicains ; 2° celle de Othon Brunfels, et, à partir de 1533, de Dasypodius (Pierre Hasenfuss) [2], dans le couvent des Carmes ; 3° celle de Jean Schwebel, à Saint-Pierre-le-Vieux, 1536. Ces écoles suivaient les programmes indiqués par Mélanchthon [3].

1. Ch. Engel, *L'école latine et l'ancienne académie de Strasbourg* (*1538-1621*), 1900, p. 6, 8, 9. — Voir Knod, *Die Stiftsherren*, p. 26. — On appelait Jacques Bédrot *Jacobus Graecus*. Gérard Roussel écouta ses leçons sur les auteurs grecs. Quand le volume de Servet : *De Trinitatis erroribus*, arriva à Strasbourg, il fut saisi et interdit sur une plainte aux magistrats de J. Bédrot et Chrétien Herlin. Stricker, p. 22, n. 1. — 2. Il devint professeur au gymnase, vice-directeur, remplaçant Jean Sturm pendant ses absences. Expérimenté et consciencieux, il fut la cheville ouvrière de l'école latine et le véritable directeur des classes (Engel, p. 51, 53). Il fut enfin inspecteur, chanoine de Saint-Thomas, curateur de la fabrique, doyen. Son nom devint célèbre par son *Dictionarium latino-germanicum*. Knod, *Die Stiftsherren*, p. 16, 17. — 3. Engel, p. 11, 12. Il est réjouissant de constater qu'on s'occupa aussi des enfants des exilés. Leurs nombreuses familles paraissent avoir eu une école dès 1529 ou 1530. (Voir Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des*

En même temps, des leçons étaient inaugurées, qui devaient finir par constituer l'enseignement supérieur. Martin Bucer commença, en 1523, à expliquer à quelques bourgeois l'évangile selon saint Jean. Mais le magistrat interdit ces réunions. Bientôt après, Matthieu Zell organisa, dans sa maison, des conférences en latin. Capiton, puis Hédion, se joignirent à Zell, et l'on se transporta dans une des maisons canoniales de Saint-Thomas. Ces cours furent autorisés en 1524 ; même, l'année suivante, il fut permis de les annoncer par le son de la cloche. Depuis la fin de 1532, des cours réguliers de théologie furent donnés dans le chœur de la cathédrale et professés, à tour de rôle, pendant toute une semaine, par Bucer, Capiton et Hédion. A eux trois, ils recevaient 52 florins, par an, de la caisse des scolarques [1]. C'était le noyau d'une Faculté de théologie. Enfin, à côté de ces leçons, auxquelles pouvaient assister laïques et clercs, on établit d'autres leçons, plus scientifiques, au couvent des Dominicains (1528), leçons de grec, d'hébreu, de mathématiques, de rhétorique, de droit. En 1535, Jacques Sturm organisa une bibliothèque [2].

Il y avait ainsi, aux Dominicains, l'école latine de Sapidus, des cours d'enseignement supérieur, la bibliothèque.

Que d'éléments divers ! L'unité manquait.

Jean Sturm fut appelé, et donna son programme, le 24 février 1538 [3] : laisser les plus petits enfants, les *alphabetarii*, dans les écoles des Carmes, de Saint-Pierre-le-Vieux et des Dominicains; réunir tous les autres en six classes, au-dessus desquelles il y aurait encore deux classes, la seconde comprenant l'enseignement de l'hébreu, de la rhétorique, des mathématiques, du droit, et la première donnant l'enseignement de la théologie. C'était l'indication des trois enseignements dits aujourd'hui primaire, secondaire et supérieur.

universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789, tome IV, 1894, p. 9, et n. 2.) Les enfants parlant français avaient occasion d'y recevoir l'enseignement dans leur langue maternelle. Etait-ce, au début, une école publique, ou une école privée ? on ne peut le dire. Elle appartenait, en tout cas, aux établissements scolaires, favorisés par le magistrat. Un acte de 1530 le prouve. Il est à peu près certain que l'école eut le sort de l'Eglise, et que toutes les deux furent fermées ensemble. La dernière trace de son existence est la demande d'un instituteur, faite au magistrat, en 1558, par la communauté. Carl Zwilling, *Die französische Sprache in Strassburg*, bis zu ihrer Aufnahme in den Lehrplan des protestantischen Gymnasiums, p. 260, dans le volume *Festschrift*, dont nous avons parlé.

1. Engel, p. 13-15. — 2. *Ibid.*, p. 16. — Ce n'est pas de cette bibliothèque que parlera Jean Sturm à Calvin, 26 janvier 1558, en ces termes : « Guy Bicilli, d'Urbino, tient, à l'entrée de notre collège, une bibliothèque, bien aménagée (*ædificatam*) par nos scolarques, et bien pourvue par lui de livres italiens : il vend à bas prix, et on le loue pour cette raison. Il aimerait avoir de vos ouvrages, de tous genres, deux ou quatre exemplaires. Je lui ai parlé de Garnier, à quelle condition il a votre dépôt ; il désire qu'on lui fasse les mêmes conditions, et il pense les obtenir par mon entremise. Je vous prie d'en parler à Robert et à Crespin, et aux autres, pour qu'ils aident notre homme et le Gymnase. » *Opera*, XVII, p. 25. — Ce Guy Bicilli, d'Urbino, était sans doute un réfugié italien, qui essayait de gagner sa vie en organisant une boutique de libraire (et il avait besoin de l'autorisation du magistrat. Voilà pourquoi, probablement, il est dit *ædificata a scholarchis*). Les arcades du *Collegium* ont été, depuis cette époque jusqu'au terrible incendie de 1860, des lieux de déballage pour les marchands des foires, et surtout les bouquinistes. Note de M. Rod. Reuss. — 3. Veil, *Das protestantische Gymnasium zu Strasburg in den Jahren 1538-1888*, p. 8. Marcel Fournier, p. 18.

Les six classes et les deux classes furent ouvertes le 30 septembre 1538, car l'invitation du magistrat aux prédicateurs porte qu'ils devront annoncer, le 29, l'ouverture de l'Ecole en chaire, et avertir les parents d'y envoyer, le lendemain, leurs enfants. Ce fut l'*Ecole* (*Schule*), installée d'abord au cloître des Franciscains (aujourd'hui place Kléber)[1], et à partir de Pâques 1539, d'une manière définitive, au couvent des Dominicains[2]. « Le nom de « Gymnase » ne fut officiellement adopté que beaucoup plus tard[3]. » Pendant trois siècles, cette institution devait être la plus célèbre, en ce genre, du protestantisme.

Les vieux bâtiments n'existent plus : ni le *Schlupf*, l'étroit passage, disparu en 1828 ; ni la passerelle des étudiants, disparue en 1840 ; ni le cloître, adossé au côté nord de l'église, entourant le jardin ; ni à l'Est, faisant angle droit avec l'église, le bâtiment principal, avec sa grande salle au rez-de-chaussée, l'*auditorium publicum*, et, au premier, les anciennes cellules de moines, transformées en chambrettes pour les élèves de l'internat théologique ; ni, séparé du jardin par cette aile du cloître, « le gazon, » servant de place de jeux et en même temps de théâtre. La jeunesse y donnait des représentations, et on avait bâti, tout autour, des galeries pour les spectateurs. Ces bâtiments furent détruits par l'incendie du 29 juin 1860[4].

Du moins, des dessins exacts (*Page* 431) nous placent devant les yeux cette admirable maison, sur le fronton de laquelle notre imagination lit la devise de Jean Sturm : « Notre pensée, c'est que le but des études soit une piété savante et lettrée[5]. »

Le 30 mai 1566, ce gymnase reçut de l'empereur Maximilien II les privilèges d'une académie et le droit de faire des bacheliers et des maîtres de philosophie. C'était presque une université[6].

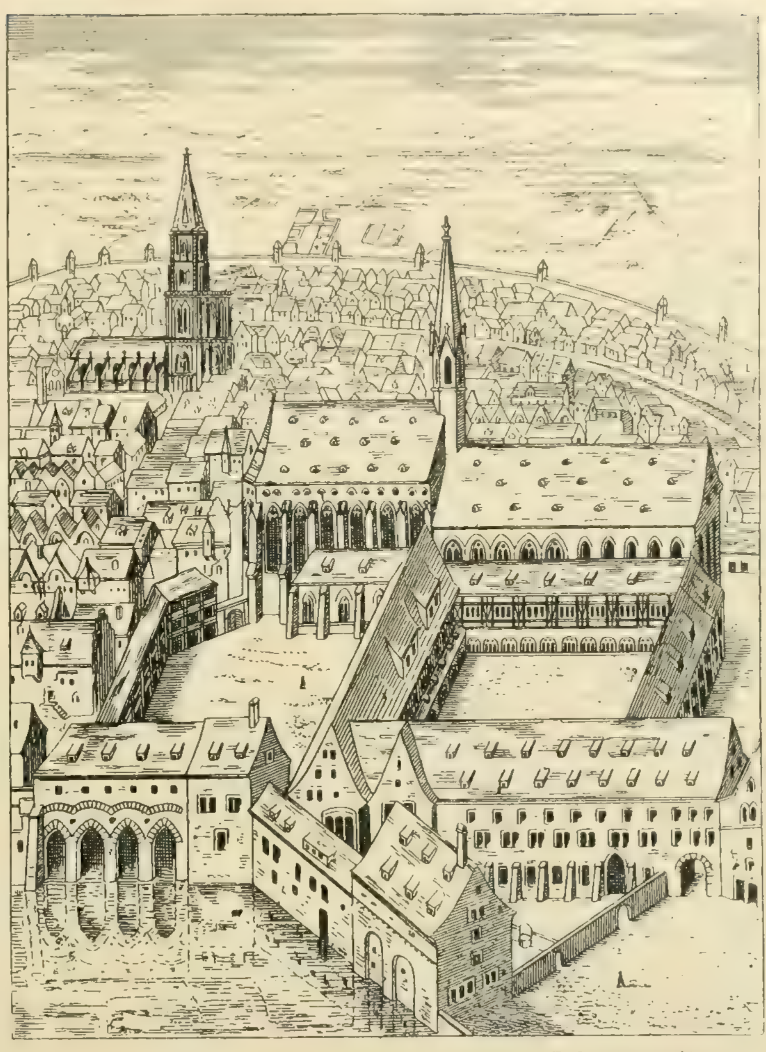
II

De très bonne heure, on se préoccupa des étudiants pauvres ; car, au moyen âge, qui étudiait sinon les pauvres ? Ils vivaient de la charité publique, comme Luther. En 1500, le magistrat de Strasbourg limita à cent le nombre des élèves des écoles latines autorisés à mendier. En 1523, il ne permit à ces cent de mendier que trois jours par semaine[7].

Dès 1529, quelques bourses isolées furent fournies par le fonds *marcianite* (provenant du couvent de Saint-Marc), qui n'a pas encore disparu[8]. Puis, en

1. Marcel Fournier, p. 31. — 2. *Ibid.*, p. 34. — 3. En 1621. Engel, p. 31, 311. — 4. Ils furent reconstruits de 1862 à 1864, de nouveau incendiés, et cette fois-ci avec l'église, en 1870. Engel, p. 112, 113. — Emil Salomon, *Die Gebäude des alten und des neuen Strassburger Gymnasiums, 1538-1888*, dans l'ouvrage (*Festschrift*) dont nous avons parlé, p. 385-392. — 5. Propositum a nobis est sapientem ac eloquentem pietatem finem esse studiorum. — 6. Voir H. Veil, *Das protestantische Gymnasium*. — Elle fut inaugurée le 1er mai 1567. Enfin, l'université fut créée par une charte impériale, le 5 février 1621, et c'est alors seulement que l'école latine reçut le nom de gymnase. Engel, p. 162, 166, 306, 311. — 7. Engel, p. 40, 41. — 8. Voir : Ernest Lehr, *Coup d'œil rétrospectif sur le pensionnat de Saint-Guillaume, internat du Séminaire protestant de Strasbourg, et en particulier sur les circonstances qui en ont amené et accompagné la fondation en 1543*. 1860. — Alfred Erichson, *Das theologische Studienstift, Collegium Wilhelmitanum, 1544-1894*. 1894, p. 2 et n. 1.

1535, fut fondée, dans l'église des Dominicains, ou des Prêcheurs, sous le nom de « collège des Prêcheurs » (*collegium prædicatorum*), une autre institution, qui a duré jusque vers 1637 [1]. Mais tout cela était, pour des raisons diverses, bien insuffisant. Enfin, en 1543, le prieur du couvent de Saint-Guillaume, qui vivait seul dans cette maison depuis le 28 mai 1533, étant mort, Hédion [2] se hâta d'adresser « sa supplication » à Jacques Sturm et autres, pour qu'on donnât le couvent des « Guillemites » « au pauvre Christ, demandant notre secours dans la personne de ces pauvres enfants. » Ainsi fut fait. Le jour de Saint-Lazare de l'an 1543, eut lieu le premier « examen » : dix enfants d'étrangers et onze enfants de bourgeois furent installés et Hédion rédigea les statuts de ce *Collegium pauperum*, ou *Wilhelmitanum*, exclusivement réservé aux élèves qui se proposaient d'étudier la théologie. C'était une simple traduction des lois (*Leges*), arrêtées par Jean Sturm, en 1538, pour l'autre collège, celui des Prêcheurs [3].



E. SALOMON, architecte.

L'église et le couvent des Dominicains. (p. 430.)

Quelques articles feront connaître l'esprit de ces institutions, et surtout de cette époque : III. Chaque élève est tenu d'assister tous les dimanches à trois sermons.... IV. ...Celui qui s'en dispensera sera battu de verges.... VII. Ceux-là

1. Erichson, p. 3 et n. 3, p. 57. — Un second internat, nommé *pædagogium*, réservé aux enfants strasbourgeois qui paieraient une rétribution, fut également installé aux Dominicains. Engel, p. 18. Il ne subsista que quelques années. *Ibid.*, p. 29. — 2. Voir le naïf récit de G. Hédion lui-même : « Im Namen Jesu, Amen. — Wie das Collegium der armen Knaben im Wilhelmer Kloster zu Strassburg wardt angefangen, im Jar MDXLIIII. Mense Januario. » Erichson, p. 10. — 3. Engel, p. 41. Erichson, p. 13. — Le couvent de Saint-Guillaume avait été reconstruit en 1502. C'est de 1501 à 1503 que Wimpheling occupa une de ses cellules, y composa sa *Germania*, et y traduisit en latin la *Nef des fous* de Brant. Seyboth, p. 631.

devront être sévèrement punis qui vexeraient, railleraient ou dénigreraient leurs camarades à raison de leur nationalité (*des Vatterlands halb*), ou sous tel autre prétexte.... En Jésus-Christ, il n'y a ni Souabe, ni Suisse, ni Alsacien, ni Bavarois, mais seulement une nouvelle créature.... XXII. Le matin, chaque élève doit faire son lit lui-même, et le laisser fait toute la journée.... XXIII. Chacun doit aussi balayer sa cellule et emporter les balayures.... XXVI. Il est défendu de parler allemand à ceux qui savent le latin. — De plus, chaque élève devait changer de chemise tous les quinze jours, prendre un bain toutes les quatre ou huit semaines, garder les cochons.... Et la *mère* devait, plusieurs fois par semaine, examiner les têtes, et les élèves devaient « mutuellement » se couper les cheveux [1].



Saint-Guillaume.

Et Jean Sturm, toujours fidèle à sa belle devise, put la répéter sur son exemplaire des statuts de 1557 : « Que la maison de Saint-Guillaume soit la maison de la piété chrétienne, des humanités et de la latinité [2]. » (*Pages* 432 et 433.)

III

Belle devise, et plus bel idéal encore, qui brillait devant les yeux des deux Sturm.

« Etait-ce trop hardi, dans la ville sur la frontière du sud-ouest, toute proche de la France et de la Suisse, dans la cité impériale la plus importante de l'Allemagne supérieure, de vouloir ériger l'*alma mater* académique d'un protestantisme qui, restant libre des violences dogmatiques de Luther, et faisant place à la recherche scientifique, relierait et comprendrait tous les amis de la liberté reli-

1. Erichson, p. 13-19. — 2. « Domus Wilhelmitica sit domus pietatis, humanitatis, et latinitatis. » *Ibid.*, p. 33. — En réalité, le local du couvent Saint-Guillaume était insuffisant et malsain. Le 16 décembre 1660, le collège Saint-Guillaume fut transporté dans le couvent des Dominicains, laissé vide par la disparition, depuis plusieurs années, du *Collegium prædicatorum*. Erichson, p. 57. — A la fondation de l'université, 5 février 1621 (Engel, p. 306), la plupart des leçons furent transportées à Saint-Thomas, au *Thomasstift*. Quelques-unes seulement, ainsi que les solennités académiques, les Disputes, les Promotions, eurent encore lieu aux Dominicains. Erichson, p. 60, n. 1. — Après l'incendie du 29 juin 1860, on aménagea, en chambrettes d'étudiants, une aile du grand établissement qui abrite aujourd'hui le séminaire, et qui avait été construit en 1772.

gieuse et spirituelle, non seulement de l'Allemagne, mais de toute l'Europe, qui, par sa douceur, sa largeur, sa conciliation, gagnerait et pourrait attirer à soi les éléments bien intentionnés, modérés, même de la vieille Eglise ? » L'usage du latin rendait ce rêve possible. D'autant plus que « précisément à cette époque, en France comme en Italie, beaucoup de savants distingués, à cause de leurs convictions protestantes, étaient exilés, et il y avait assez d'occasions de retenir à Strasbourg des étrangers éminents. Le cas s'était déjà présenté pour Barthélémy Fontius de Venise, Simon Lithonius[1] du Valais, Claude Féray de France. Par la suite, ces cas allaient se multiplier. Dans les vingt années suivantes vinrent et furent reçus comme professeurs les théologiens J. Calvin (1538-1541) de Genève, P. Martyr Vermigli (1542-1547 et 1553-1556) de Florence, Jérome Zanchi (1553-1563) d'Alzano, l'humaniste Paul Lacisio de Vérone, l'hébraïsant Emmanuel Tremellius de Ferrare (1542-1548), le médecin Jérôme Massario de Vicence († 1564), les jurisconsultes François Baudoin d'Arras (1555), François Hotman de Paris, et d'autres. » Même les deux Sturm souhaitent plus encore, et Jean Sturm écrit : « Le seigneur Jacques Sturm, de pieuse et louable mémoire, a souvent désiré qu'une académie complète fût constituée aux frais de tous les protestants, où de toutes les nations, et *même de parmi les partisans de la papauté,* seraient appelés des savants, hommes éminents et excellents, incomparables par leur science, par leur habileté, maîtres parfaits, chacun dans son art et sa profession, et dont personne n'oserait et ne pourrait contester le prestige et l'autorité.... Certes, c'eût été une entreprise magnifique et salutaire pour le protestantisme, ruineuse pour la tyrannie papistique, si on avait pu gagner des humanistes, comme Pierre Bembo de Venise (1470-1547), Sadolet de Modène (1477-1547), Gaspard Contarini de Venise (1483-1542), un juriste comme André Alciat de Milan (1492-1550), un helléniste comme Guillaume Budé de Paris (1467-1540), et autres semblables hommes admirables[2]. » — Cette pensée des deux Sturm n'est-elle pas la plus étonnante de toutes leurs grandes pensées, et peut-être la plus caractéristique de l'esprit de ces incomparables Strasbourgeois, avec lesquels, ainsi que Calvin, nous avons eu le privilège de vivre un moment ?



Cloître Saint-Guillaume. (p. 432.)

1. Simon Steiner du village de Grenchen, comme Thomas Platter dont il était le cousin. (Voir la *Vie* de Th. Platter, édit. Aug. Bernus, 1895, p. 78, 194, 233, 234, etc.) — 2. H. Veil. *Zum Gedächtniss Johannes Sturms*. Eine Studie über J. Sturms Unterrichtsziele und Schuleinrichtungen mit besonderer Berücksichtigung seiner Beziehungen zu dem niederländischen Humanismus, dans la *Festschrift*, p. 36, 37.

IV

Dans ces établissements, quel rôle joua Calvin, et de quelle charge fut-il revêtu ?

Malgré lui, sur les instances de Capiton (*invitus a Capitone protractus*), il avait commencé (janvier 1539) à donner, bénévolement, des leçons de théologie [1], de telle sorte, dit-il, qu'il avait chaque jour ou un sermon, ou une leçon. Or, comme il prêchait quatre fois la semaine [2], il en résulte qu'il donnait trois leçons.

Puis, le 1er février 1539 [3], les scolarques le nommèrent professeur pour un an, à partir du 1er mai, au traitement de un florin par semaine. Il commença cet enseignement officiel en expliquant les épîtres aux Corinthiens, le 12 mai, d'après la lettre de J. Bédrot à Myconius [4]. Qu'avait-il enseigné jusque-là ? Sans doute, l'évangile selon saint Jean [5]. Peut-être commençait-il déjà ses leçons par cette prière, qui indique bien l'esprit de tout son enseignement et qui nous a été conservée par Budé et Jonvilliers : « Veuille le Seigneur nous donner de joindre à la connaissance des mystères de la sagesse céleste, un vrai progrès de la piété, pour sa gloire et notre édification. Amen [6]. »

Le corps des professeurs était ainsi constitué : deux professeurs de grec, J. Bédrot et Cl. Féray ; un professeur de littérature grecque et latine, Jean Sturm (avec huit heures par semaine) ; un professeur d'hébreu, Michel Délius ; un professeur de mathématiques, Chrétien Herlin ; un professeur de droit élémentaire, Wendelin Bittelbronn (avec cinq heures par semaine), et, constituant la Faculté de théologie (été 1539), Bucer et Capiton, expliquant les livres de l'Ancien Testament, Hédion et Calvin les livres du Nouveau. Les quatre professeurs ensemble ne faisaient que huit leçons par semaine [7].

Calvin, d'après Sturm, assistait à toutes les Disputes, ou les présidait, quand lui-même défendait ses thèses. Et à cause de lui, accouraient de France jeunes gens studieux et même hommes lettrés [8].

1. Lettre de la 2e moitié de janvier 1539, d'après Herminjard, V, p. 227 et n. 1 ; p. 230. — 2. Zwick à Bullinger, 9 novembre 1538. *Opera*, Xb, p. 288. — 3. La décision des scolarques, du samedi 1er février 1539, dit : « Jean Calvin, un Français, qui doit être un savant et pieux compagnon et qui en ce moment (*zu Zeitten*) lit en théologie, et en même temps prêche en français aux Pénitentes... les seigneurs ont décidé de lui donner, à l'avenir, pour un an, 52 fl. comme à un suffragant (*einem Zuhelfer*), et il commencera le 1er mai (*und soll prima Maii angehen*). » Marcel Fournier, p. 34. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 48, n. 3. *Annales*, p. 246. — Les 52 florins sont le traitement du professeur et du pasteur. — 4. 12 mai 1539. « Hodie itaque exordietur Epistolas ad Corinthios, quod felix et faustum sit. » Herminjard, V, p. 231, n. 19. *Annales*, p. 248. — 5. J. Sturm, dans ses *Quarti antipappi*, p. 20. dit : « Le premier auteur que Calvin expliquait était l'évangile de saint Jean. » — 6. A la suite de la préface : J. Calvini prælectiones in librum prophetiarum Danielis, Joannis Budæi et Caroli Jonvillæi labore et industria exceptæ. 1561. « La prière que M. Jean Calvin a accoustumé de faire au commencement de ses leçons. » (La traduction de 1562 est différente.) — 7. Engel, p. 32. — 8. *Quarti antipappi*, p. 20 et 21. — En 1542, les cours de théologie furent faits par Bucer, Hédion et P. Martyr. Fagius commença les siens en 1544. En 1547, les quatre professeurs étaient Bucer, P. Martyr, Fagius, Marbach. Engel, p. 38, 55. — Bucer et ses collègues recevaient un florin chacun, pour six leçons. Il est vrai qu'ils avaient d'autres revenus. Michel Délius, le professeur d'hébreu, avait une cha-

V

Entrons dans le cabinet du pasteur et du professeur, le 20 avril 1539. Il écrit fiévreusement à son ami Farel : « Je ne me rappelle pas, dans toute cette année, un jour où j'ai été aussi écrasé (*obrutus*) par diverses affaires. Quand ce messager est venu pour prendre le commencement de mon livre, il m'a fallu relire environ 20 feuilles [1]. De plus, j'avais une leçon, un sermon, quatre lettres à écrire, une certaine controverse à apaiser, et plus de dix interpellateurs auxquels il me fallait répondre. »

Les controverses, qui nécessitaient l'intervention du pasteur et du professeur, étaient fréquentes. Strasbourg était un foyer où toutes les hérésies s'étaient donné rendez-vous. Nous avons déjà vu comment Calvin combattit avec succès l'anabaptisme. Nous aurons occasion de voir comment il eut à combattre, par exemple, Robert de Mosheim, le doyen de Passau, qui se croyait appelé, par inspiration spéciale, à réformer l'Eglise, et qui nommait le pape, Luther et Zwingle les trois antechrists. Il vint à Strasbourg en 1540. Après une discussion avec Calvin, discussion qui montra à Jacques Sturm la finesse et la science doctrinale du Réformateur, il se retira à Spire. Nous le retrouverons avec Calvin à Worms [2].

Parmi les travaux les plus importants de Calvin, nous en mettrons deux à part :

1° La lettre au cardinal Sadolet, dont nous avons parlé. « Il maintint la cause d'icelle [la ville de Genève], ou plustost la vérité de Dieu, contre ce renard [le cardinal Sadolet] par une longue et docte épistre qu'il luy rescrivit [3], » 1er septembre 1539.

2° « Lors aussi, dit encore Bèze, il revit et augmenta son *Institution chrestienne*, qu'il fit réimprimer, et fut mise en lumière le 1 d'aoust audit an [4]. » Cette seconde édition est presque, en un sens, la plus importante de toutes. Nous en parlerons tout au long dans notre troisième volume.

pellenie qui rapportait 40 fl., et les scolarques ajoutaient 12 fl. pour parfaire les 52, en tout dix sous par semaine. Il mourut dans l'indigence : cela se comprend. (*Ibid.*, p. 152). — Baudoin eut 160 fl., plus 20 fl. comme indemnité de logement. Hotman eut 160 fl., un canonicat, une maison. Les chiffres ordinaires étaient 100 fl. (2400 fr.). Sturm eut 100 fl., puis 140 fl. et un canonicat d'environ 100 liv., ou 200 fl. (7200 fr.). Les professeurs étaient donc obligés d'avoir des pensionnaires (Délius en avait quinze), souvent pour un prix modeste, par exemple 24 fl., soit 552 fr. (*Ibid.*, p. 90, 93, 153.) — Les pensionnaires d'Hotman étaient noblès et payaient cher. — L'abbé Hanauer cité par Engel dit que, l'argent ayant, de 1521 à 1550, quatre fois et demi plus de valeur que de nos jours, la livre, à Strasbourg, valait 48 fr., le florin 24 fr. et le sou 2 fr. 40. (*Ibid.*, p. 145, 146.)

1. Herminjard, V, p. 286, 287 et n. 2 et 3. — Il s'agissait sans doute de 20 feuilles imprimées, soit 80 pages in-folio, que Calvin voulait relire pour examiner une fois de plus les nombreux passages où il avait modifié le texte primitif. — 2. Röhrich, II, p. 118. Herminjard, VII, p. 26, n. 6. — 3. *Opera*, XXI, p. 61. — 4. *Ibid.*, — Le 1er octobre 1538, Calvin écrit : « L'édition de notre Catéchisme m'inquiète beaucoup, d'autant plus que le moment est proche. » Herminjard, V, p. 134. — Les *Opera* estiment (Xb, p. 261, n. 20) qu'il ne faut pas penser à l'*Institution*. Mais Herminjard, après réflexion, s'est convaincu qu'il s'agit de la seconde édition de l'*Institution*. Ce n'était pas la première fois, nous l'avons vu, que l'*Institution* était désignée par ce mot de Catéchisme. Herminjard, V, p. 134, n. 17.

Mais Bèze continue : « Davantage il commença à escrire sur sainct Paul, dédiant son Commentaire de l'Epistre aux Romains à M. Simon Grynée, le plus docte des Allemans, et son grand ami. La datte dudit Commentaire est de l'an 1539, le 18 d'octobre [1]. »

Dans cette préface, fort importante, Calvin émet son opinion sur son genre d'exégèse, et sur les travaux de ses devanciers. Nous l'y voyons proclamer trois principes. 1° Brièveté. Il insiste beaucoup : « brièveté claire, » « amour du résumé, » « précision et concision, » « succintement, » « pas grande perte de temps, » rien de « superflu. » 2° Simplicité. Bucer lui paraît un peu trop « prolixe » et trop « sublime. » Lui écrit pour les « humbles, » les hommes « occupés, » les « lecteurs peu subtils. » 3° Liberté d'interprétation. Cette « variété » ne doit pas nuire à notre respect des Ecritures. « Ceux qui n'ont pas manqué de piété, ni de respect et de sobriété dans la tractation des mystères divins, n'ont pas toujours été d'accord entre eux.... On ne peut espérer, ce qui serait si désirable, que dans cette vie il y ait entre nous un perpétuel accord d'interprétation biblique. » Il ne faut seulement se séparer des anciens qu'en cédant à la nécessité, en ne cherchant que l'édification, dans l'exégèse et encore plus dans la dogmatique [2].

VI

« Aussi il escrivit, ajoute enfin Bèze, en françois un petit Traitté et bien familier de la Cène du Seigneur, pour l'usage de ceux de la langue françoise.... Lequel livre cinq ans après, assavoir l'an 1545 [1er janvier] [3], pour l'usage de ceux qui n'entendent nostre langue françoise, fut traduit en latin par M. Nicolas des Gallars [4]. »

Le traducteur, dans sa préface, insiste sur le caractère populaire de ce traité, écrit surtout pour les non lettrés (*illiterati*), pour les « inexpérimentés et rudes, » dans lequel l'auteur, « écrivant populairement, s'est accomodé même aux plus rudes. » « Mais les doctes et les savants n'en ont pas recueilli un moindre fruit [5]. »

L'édition française parut à Genève, chez Michel du Bois, 1541. Laissant de côté, pour le moment, la question théologique, nous nous bornerons à noter le caractère conciliateur de cet opuscule.

« Premièrement, je prie au nom de Dieu tous fidèles de ne se point trop scandalizer de ce qu'un si grand différent a esté esmeu entre ceux qui devoient estre comme capitaines pour remettre la vérité en lumière. Car ce n'est pas chose nouvelle que le Seigneur permette ses serviteurs en quelque ignorance, et souffre qu'ilz ayent débat les uns contre les autres.... Ainsi le Seigneur a voulu oster toute matière de gloire aux hommes, afin d'estre seul glorifié. D'avantage, si

1. *Opera*, XXI, p. 61. C'est la date de la dédicace. Le volume porte, à la fin : « au mois de mars, 1540. » Herminjard, VI, p. 74 et n. 1. — 2. Herminjard, VI, p. 74-78 : « Deinde ut id fiat in scripturæ expositione, in religionis autem dogmatibus, in quibus præcipue voluit Dominus consentaneas esse suorum mentes, minus sumatur libertatis. » — 3. *Opera*, V, prol., p. LII. — 4. *Ibid.*, XXI, p. 62. « Petit livre d'or, » dit Bèze, dans sa vie latine (*aureolus libellus*). *Ibid.*, p. 130. — 5. *Ibid.*, V, prol., p. LI, LII.

nous considérons en quel abisme de ténèbres le monde estoit, quand ceux qui ont esmeu ceste controversie ont commencé de nous réduire à la vérité, nous ne nous esmerveillerons point de ce qu'ilz n'ont pas tout congneu du commencement. C'est plustost miracle que nostre Seigneur, en si petit de temps, les a tellement illuminez, qu'ilz ont peu ainsi sortir de ceste fange d'erreurs, et en retirer les autres, en laquelle on avoit esté plongé si longtemps....

» Quand Luther commença à enseigner, il traictoit en telle sorte la matière de la Cène que, touchant la présence corporelle de Christ, il sembloit advis qu'il la laissast telle que le monde la concevoit pour lors.... Oultre plus, il adjoustoit des similitudes, les quelles estoient un peu dures et rudes. Mais il le faisoit comme par contrainte, pour ce qu'il ne povoit autrement explicquer son intention. Car il est difficile de donner à entendre une chose si haulte, sinon en usant de quelque impropriété.

» D'autre part se levèrent Zvingle et Œcolampade, lesquelz... pensèrent qu'il n'estoit pas licite de dissimuler.... Or pour ce qu'il estoit fort difficile d'oster ceste opinion enracinée si longtemps aux cueurs des hommes, ilz appliquèrent tout leur entendement à crier à l'encontre.... Cependant qu'ilz s'amusoient à ce poinct, ilz oublioient de monstrer quelle présence de Jésus Christ on doibt croire en la Cène.... Tellement que Luther pensoit qu'ilz ne vousissent laisser autre chose que les signes nudz, sans leur substance spirituelle. Ainsi il commença à leur résister en barbe, jusque à les dénoncer pour hérétiques. Depuis que la contention feust une fois commencée, elle s'enflamba tousjours avec le temps, et ainsi a esté démenée trop amèrement par l'espace de quinze ans ou environ, sans que jamais les uns ayent voulu escouter les autres d'un cueur paisible.

» Nous avons doncq en quoy Luther a failly de son costé, et en quoy Œcolampade et Zvingle ont failly du leur. C'estoit, du commencement, l'office de Luther d'admonnester qu'il n'entendoit pas establir une telle présence locale que les papistes la songent.... Tiercement, de se abstenir de ces similitudes tant rudes et difficiles à concevoir.... Depuis, le desbat esmeu, il a excédé mesure, tant en déclarant son opinion, comme en blasmant les autres avec une amertume de parolle trop rigoureuse.... Les autres ont offensé aussi, en ce qu'ilz se sont tellement acharnez à crier contre l'opinion superstitieuse et fantasticque des papistes..., qu'ilz se sont plus efforcez de ruyner le mal, que d'esdifier le bien. Car combien qu'ilz n'ayent pas nyé la vérité, toutesfoys ilz ne l'ont pas enseignée si clairement qu'ilz debvoient. J'entens, que en mettant trop grand'peine à maintenir que le pain et le vin sont nommez corps et sang de Christ, à cause qu'ilz en sont signes, ilz n'ont pas regardé de adjouster qu'ilz sont tellement signes que la vérité est conjointe avec.

» L'une partie et l'autre a failly en n'ayant point la patience de s'entre-escouter, afin de suivre la vérité sans affection, où elle seroit trouvée. Néantmoins, si ne debvons-nous pas laisser de penser quel est nostre debvoir. C'est de n'oublier les grâces que le Seigneur leur a faictes, et les biens qu'il nous a distribuez par leurs mains et par leur moyen. Car si nous ne sommes point ingratz et

mécongnoissans de ce que nous leur debvons, nous leur pourrons bien pardonner cela, et davantage, sans les blasmer ne diffamer. Bref, puisque nous les voyons avoir esté et estre encor en partie de vie saincte et sçavoir excellent, et de zèle singulier à édifier l'Esglise, nous en debvons tousjours juger et parler avec modestie et révérence [1]. »

VII

Il nous reste à exposer une question que malheureusement nous ne pouvons pas complètement résoudre.

Guillaume de Furstemberg [2], 1491-1549 [3], comte de l'Empire, n'était pas un vulgaire chef de bandes. Un contemporain déclare que depuis longtemps l'Allemagne n'avait pas eu un héros si martial et possédant à un tel degré toutes les qualités d'un guerrier. Son coup d'œil militaire était célèbre. Son extérieur était imposant, et l'on disait qu'un peintre, pour représenter Mars, n'avait qu'à faire son portrait exact [4]. Il avait du reste les défauts du soldat de l'époque : violence, prodigalité, immoralité....



Guillaume de Furstemberg.

Il servit, en 1515, sous l'empereur Maximilien; en 1521, sous François Ier; en 1523, sous Charles Quint. Vers la fin de l'année 1535, il rentra au service de la France, comme général en chef des mercenaires allemands, et, par son ascendant extraordinaire sur cette turbulente milice, non moins que par sa bravoure personnelle, qui se signala au pas de Suze (octobre 1537), il mérita l'estime très marquée de François Ier. Il accompagna le monarque à la fameuse entrevue de Nice, 1538, et là, malgré le connétable de Montmorency, il refusa de baiser les pieds du pape, Paul III. Car, dit l'*Allg. deutsche Biographie*, déjà alors, et selon toute apparence, par conviction, il s'était rallié à la Réforme, même à la Réforme calviniste. Et, comme d'autres, dont on ne l'aurait pas attendu vu leurs caractères, et qui se trouvaient cependant tout pénétrés de zèle ecclésiastique, il rendit à la Réforme religieuse des services signalés. Le roi aimait à s'entretenir avec lui et le retenait souvent à la cour, où le comte faisait très grande figure. Il n'usait de la faveur du maître que pour plaider la cause des évangéliques français [5].

L'orgueilleux Montmorency résolut sa perte et ne fut pas sans doute étranger

1. *Opera*, V, p. 457-460. — 2. Les deux mémoires, publiés par le comte, portent l'un Furstemberg, l'autre Furstenberg. Herminjard écrit Furstemberg. Les archives de Donaueschingen se qualifient : *fürstlich Fürstenbergisches Archiv*. — 3. Voir *Allgemeine deutsche Biographie*, article Fürstenberg, VIII, p. 228-232, 1878. — 4. C'était un grand et bel homme, avec une longue chevelure flottante. Herminjard, VI, p. 163, n. 24. — 5. *Ibid.*, VI, p. 123, n. 9.

au complot ourdi par le capitaine Vogelsberg contre le comte, son général. La brouille éclata à propos de Montejean.

La persécution de 1535 contre les Vaudois du Piémont[1] avait pris fin dans les vallées vaudoises par la volonté du duc de Savoie. Sous l'administration française, cette persécution recommença, août-septembre (?) 1538[2]. Dans sa lettre du 20 novembre 1539, Calvin parle des vexations auxquelles se livrait René de Montejean. Le comte de Furstemberg, auquel François Ier avait permis de prendre les Vaudois sous sa protection spéciale, s'en plaignit très vivement au connétable de Montmorency (*graviter*, dit Calvin, *nec a minis abstinuit*). A son tour, le connétable s'irrita (*ferocire cœpit*). La brouille (*simultas*) fut complète. Le comte expédia à Montejean une lettre, qu'il fit lire à Calvin et qui était fort vive ; puis, sur une réplique insolente de Montejean, il le provoqua en duel. Mais, en route, le messager de Furstemberg apprit la mort de Montejean. Le connétable suborna (*subornat*) alors des insulteurs contre le comte, en particulier le capitaine Sébastien Vogelsberg. Le comte adressa aux princes et aux villes de l'empire, 15 septembre 1539, son mémoire intitulé « Déclaration faicte par Monsieur Guillaulme, conte de Fürstenberg, touchant la querelle qu'il a avec Sébastien Vogelspergern[3]. » En même temps, il quittait subitement[4] le service du roi.

Celui-ci, qui lui gardait son estime, lui envoya peu après la réplique de Vogelsberg. Le comte informa le roi qu'il était prêt à se défendre, pourvu que, sans l'offenser, il pût dire la vérité, c'est-à-dire traiter, comme il le méritait, le connétable « duquel tout partait. » « Et il répandit contre lui toute son amertume ; et pour n'avoir pas l'air d'agir secrètement, il envoya environ cinq exemplaires, destinés au Dauphin, au roi de Navarre et à d'autres[5]. » — Voilà donc deux mémoires : c'est beaucoup de littérature pour un homme d'armes du XVIe siècle. Evidemment, quelqu'un les avait écrits pour le comte. Qui ?

Une indication nous est donnée dans la lettre que nous analysons. Après avoir noté une des calomnies viles que Vogelsberg avait lancée contre un homme du comte, Gaucher Farel[6], Calvin continue : « Le comte aime tes deux frères[7]. Dernièrement, comme je dînais chez lui..., il fit des deux une amicale mention. Je suis resté presque deux jours chez lui parce que je lui écrivais ses lettres[8]. »

Une autre lettre à Farel, du 10 janvier 1540, dit : « J'avais ce matin commencé à écrire une lettre dans laquelle j'exposais aux frères mon avis, comme tu me l'avais demandé. Mais je n'en étais pas à la dixième ligne, que le chevelu [*cometa*, le comte de Furstemberg] m'a fait appeler et m'a retenu toute la journée, quoiqu'il eût pu achever en une heure tout ce qu'il avait à faire avec moi. Rien ne m'est plus désagréable que de perdre ainsi mon temps : mais il était difficile de m'en dépêtrer. C'est avec sagesse, je l'avoue, que dernièrement Mathu-

1. Herminjard, III, p. 328, n. 2. — 2. *Ibid.*, VI, p. 124, n. 6. — 3. Strasbourg, 1539. — 4. « La querelle avec le connétable en est arrivée au point que le comte est parti de la cour sans saluer le roi, mais après avoir abdiqué toutes ses charges. » Calvin à Farel, 27 octobre 1539. Herminjard, VI, p. 116. — 5. *Ibid.*, VI, p. 123-127 et n. 5-18. — 6. Qui avait été son secrétaire ou son homme d'affaires, en 1535 et 1536. Herminjard, III, p. 388, 390 ; IV, p. 99, 100. — 7. Il avait fait, peut-être, connaissance avec Claude Farel, en août ou septembre 1536. *Ibid.*, IV, p. 85, 453. — 8. *Ibid.*, VI, p. 127.

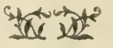
rin Cordier m'avertissait de ne pas me livrer à des occupations étrangères à mon office de pasteur. Puissé-je m'en délivrer autant que j'en ai horreur! Je m'abstiens autant que je peux, mais cela ne m'est pas toujours permis. Et pour que tu te fasses une idée du plaisir que j'y prends, sache que je dois m'asseoir au milieu de soldats qui remplissent sa maison. Sous couvert d'alliance, il lève des soldats, quoique non ouvertement, ni d'une manière déclarée. Il souffre de beaucoup de vices : mais il supporte l'admonition et la répréhension. Il a, en effet, pour la Parole de Dieu ce respect, qu'il écoute volontiers tout ce qui lui est enseigné et ne méprise pas les pasteurs : j'en fais moi-même l'expérience [1]. »

Ainsi Calvin était l'homme de confiance du comte, dont il écrivait les lettres.

Et ici se place, tout naturellement, la découverte de M. Herminjard : « Nous croyons avoir constaté que le mémoire intitulé « Déclaration faicte par Monsieur Guillaulme, conte de Fürstenberg, » est en réalité l'œuvre du Réformateur. Ce serait donc, en rang de date, le troisième de ses écrits français, et il faudrait le placer entre son Psautier de 1539 et son Traité de la Cène, de 1540. Le susdit mémoire, qu'on pourrait aussi appeler un *factum*, porte la vive empreinte de l'esprit de Calvin, et l'on peut se dire, en le lisant : c'est ainsi qu'il aurait plaidé, si, déférant au vœu de son père, il avait suivi la carrière du barreau. Simple, précis et assez calme dans l'exposé des faits, l'avocat de Furstemberg s'anime à mesure qu'il en apprécie la signification et la portée. Bientôt l'indignation le saisit ; sa parole devient rapide et acerbe ; il accable Vogelsberg de ses apostrophes ironiques, réduit à néant les excuses dont il pourrait chercher à « se couvrir, » et ne l'abandonne qu'après l'avoir convaincu de trahison et d'infamie. Tout ce réquisitoire est plein de verve et de vigueur. Impossible de n'y pas reconnaître à chaque instant les tournures, les expressions favorites et les mots incisifs de Calvin. Si ce n'est pas lui, qui serait-ce ? Quel autre Français, à Strasbourg, aurait manié cette maîtresse plume qui trahit un humaniste, doublé d'un jurisconsulte et d'un théologien ? Quel autre, enfin, eût été mieux informé des affaires du comte Guillaume, ou plus avant dans sa confiance [2] ? »

Il faudrait citer et étudier ce mémoire. Malheureusement nous n'avons pu, jusqu'ici, retrouver le texte français que M. Herminjard a eu cependant en mains, et la question reste obscure et douteuse [3].

1. Les mœurs de Furstemberg, nous l'avons dit, paraissent avoir été celles des militaires de cette époque. Bonivard dit qu'il était « yvroigne come un landsknecht, larron come un guascon. » *Advis et devis de la source de l'idolâtrie*, 1856, p. 158. Brantôme en parle de même. Mais ces deux auteurs n'avaient pas la langue modérée, et les Strasbourgeois, chez qui il résidait souvent, lui confièrent plus tard le commandement de leurs milices. Herminjard, VI, p. 163, 164, et n. 29. — 2. *Ibid.*, VI, p. 163, n. 26. — M. Herminjard annonçait que, pour permettre au lecteur de juger par lui-même, il ferait réimprimer « le plaidoyer de Jean Calvin. » Mais il n'a pas mis son projet à exécution. Quant au second mémoire, la réplique à Montmorency, M. Herminjard dit : « Ce mémoire contre Montmorency est à rechercher. Il a dû être rédigé par Calvin, d'après les notes que Furstemberg lui fournissait. » — *Ibid.*, VI, p. 127, n. 18. — 3. Voir *Appendices* : « Les mémoires du comte de Furstemberg. »



CHAPITRE TROISIÈME

En famille.

PREMIÈRE PARTIE

Calvin et le mariage.

I



ALVIN a exposé sa conception sur le mariage dans ses *Sermons* et dans son *Commentaire sur les Ephésiens.* Son quarante et unième sermon, expliquant le chapitre V, versets 28 à 30, dit : « Le lien le plus sacré que Dieu ait mis entre nous, est du mari avec la femme.... Le mariage est une figure de l'union sacrée que le Fils de Dieu a avec tous fidèles.... Le Seigneur Jésus préside sur le mari et la femme... afin que d'un commun accord ils le servent tous deux, jusques à ce qu'ils soyent tousjours plus avancez, et qu'ils parviennent à luy pour y adhérer du tout et en perfection. »

Cet idéal pieux et saint est loin d'être réalisé autour du Réformateur. Suit aussitôt une description des mœurs de son temps :

« Car qu'on regarde tous les mesnages l'un après l'autre, où est-ce qu'on trou-

vera une telle amitié que Jésus Christ soit là représenté avec son Eglise? Mais le mari et la femme seront tousjours en riotte et en discord....

» ...L'estat commun et par trop ordinaire, c'est qu'on ne trouvera en chacune maison que diableries, maudissons, blasphèmes, reproches, injures. Car si la femme est une diablesse envers ses voisins, comme elle le sera aussi contre son mari, toutes fois le mari quand il en sera coiffé, il prendra querèle, sans discrétion, pour sa femme ; soit bien, soit mal, il faut qu'il la maintienne. On verra (di-je), que ceste perversité-là règne quasi par tout. Et puis chacun se plaindra de sa femme : je ne puis vivre avec elle, c'est une beste enragée, il n'y a qu'orgueil et fierté, il n'y a que rebellion; incontinent que je luy di un mot, elle aura quatre répliques. Or il est certain que les maris ont leurs femmes telles qu'ils les font. »

Tout cela est rude, comme l'époque. Seulement, si l'on veut être juste, il faut reconnaître que le véritable excès de Calvin est, non pas de lâcher la bride aux passions, mais de ne voir presque dans le mariage qu'une école pour les réfréner, pour mener une vie toute de moralité et de sainteté : « Quoy qu'il en soit, dit-il, quand on aura bien observé la façon de vivre de chacun, on trouvera qu'il y peut avoir des folles amours, qu'il y peut avoir des affections excessives : mais qu'il y ait une amitié bien reiglée, qui se rapporte à Dieu, qui soit fondée sur sa Parole, à grand peine de cent maisons en trouvera-t-on une, là où le mari et la femme soyent ainsi bien réformez [1]. »

II

Toutefois, il ne faut pas trop absolument se fier à la première apparence. La rugueuse et sèche enveloppe cache un fruit savoureux, je veux dire des sentiments, dont personne, mieux que Calvin, n'a exprimé, et par conséquent n'a senti, la vivacité : « Qui aime sa femme, s'aime soi-même.... C'est donc une chose contre nature [*portentum*] quand quelqu'un n'aime point sa femme.... Le mari et la femme sont assemblez en un par le lien du mariage, tellement qu'ils ne sont que comme une personne [*in unum hominem coadunati*]. Quiconque donc considérera sainctement [*religiose*] la loy et condition du mariage, il ne se pourra faire qu'il n'aime sa femme [2]. » — « Nul, dit saint Paul, ne s'aime soy-mesme qu'il n'aime sa femme. Voilà Dieu qui a institué le mariage à telle condition que la femme soit comme le corps du mari. Quand donc un homme s'aimera, il faut que la femme soit conjointe avec, ou ce sera un monstre. C'est une chose qui doit estre détestable, que ce qui est le plus sacré en la vie humaine, soit du tout mis bas. Puis qu'ainsi est donc, l'homme s'aimant soy-mesme aimera sa femme, car nous sommes sa chair, nous sommes de ses os [3].... »

1. *Opera*, LI, p. 761-764. Sermon XLI sur *l'épître aux Ephésiens*. — 2. *Ibid.*, LI, p. 225. *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens*, ch. V, v. 28. (Traduction de Conrad Badius en 1561.) — 3. *Ibid.*, LI, p. 767. Sermon XLI sur *l'épître aux Ephésiens*.

Certes, le lien qui unit l'enfant à ses parents est sacré. Or, plus sacré encore est le lien qui unit le mari à sa femme. Commentant le texte Ephésiens V, 31, Calvin écrit : « *Il délaissera père et mère, et s'adjoindra à sa femme.... Les degrez sont yci notez*, et Moyse use de comparaison, afin qu'il exprime mieux combien est estroite et saincte la conjonction du mari avec la femme. Car l'obligation du fils envers le père est un droict de nature et qui est inviolable. Quant à icelle est préférée l'obligation du mari envers la femme, la vertu de la dernière est mieux cognue. Celuy donc qui voudra estre bon mari ne laissera point de se monstrer bon enfant envers son père ; mais il préférera le mariage à toutes autres conjonctions, comme estant la plus saincte de toutes. *Et les deux seront une chair*, c'est-à-dire, ils seront un homme, ou (comme on dit communeement) ils feront une personne, ce que certes nulle autre alliance ne peut faire[1]. »

III

De pareilles idées sur la sainteté et l'intimité du lien conjugal ne pouvaient pas ne pas avoir certaines conséquences. Et pour les apprécier exactement, il nous faut ici comparer Calvin et les autres Réformateurs.

Nous ne parlerons pas longuement de Zwingle, qui, étant encore curé, fut lui-même victime de l'immoralité de ce clergé dont il faisait partie. Plus tard, il reconnut son péché. A Zurich même, il contracta un mariage secret qu'il ne légitima que plus tard.

Ces mots suffisent pour montrer quel acte libérateur et moralisateur Luther accomplit en se mariant, publiquement et saintement. Toutefois, s'il a fondé la famille pastorale, un des honneurs et l'une des plus grandes bénédictions des nations protestantes, Luther lui-même avait encore certaines idées confuses : à tel point il était difficile, au milieu de telles erreurs, d'apercevoir et de dire la vérité toute entière !

Je laisse parler, à propos de la bigamie du landgrave de Hesse, un défenseur de Luther, un professeur de théologie à la Faculté d'Heidelberg, Hausrath : « Ce n'est pas une belle décision, mais compréhensible, presque excusable, si l'on pense que Luther, par des raisons puisées dans l'Ecriture, était convaincu que, comme théologien, il ne pouvait pas interdire la polygamie, l'Ancien Testament la permettant, et aucun passage du Nouveau ne la supprimant clairement. Celui qui déclarerait la polygamie contraire à l'ordre divin ne pourrait plus voir en Abraham, David et autres polygames des agents de la révélation. Même saint Paul semblait permettre la polygamie aux laïques, quand il demandait seulement aux évêques (1 Tim. III, 2) d'être maris d'une seule femme.... Indépendamment de toute question pratique, poussé seulement par des considérations exégétiques, dans ses sermons de 1527 sur la Genèse, Luther avait posé cette question : « Un homme doit-il avoir plus d'une femme ? » et il avait répondu : « Ce n'est pas

1. *Opera*, LI, p. 226. *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens*, ch. V, v. 31 (traduction de 1561).

défendu... je ne pourrais pas aujourd'hui le défendre, mais je ne veux pas le conseiller. » Lorsque, en 1524, Carlstadt, à Orlamunde, mit cette théorie en pratique, et poussa un de ses fidèles à prendre une seconde femme, Luther pensa qu'au nom de l'Ecriture il pouvait aussi peu interdire la bigamie que la circoncision. » Et notre auteur conclut : « Les attaques contre la monogamie avaient autant et même plus « la claire Ecriture » pour elles, que l'abolition de la Messe, de la Confirmation et de l'Extrême onction. Sans regarder ni à droite ni à gauche, sans se préoccuper beaucoup du scandale donné aux faibles, on avait aboli toutes ces coutumes antiques, sacrées, si respectées par le peuple, pour le seul motif qu'elles étaient contraires à l'Ecriture. Une certaine incertitude sur la question de savoir si ce principe ne devait pas être appliqué au mariage, surtout dans certains cas exceptionnels, est fort compréhensible à cette époque, où tout ce qui était ancien s'écroulait. En réalité, Luther pensait que la seule raison contre la polygamie, dans certains cas exceptionnels, était le mauvais exemple et le scandale [1]. »

Si un professeur luthérien, au XIX[e] siècle, s'est exprimé ainsi, on n'est pas trop étonné de voir Mélanchthon et Luther parler comme ils ont parlé, non seulement à propos de la bigamie du landgrave, en 1539, mais déjà à propos du divorce de Henri VIII, en 1531. Car nous ne sommes pas en présence d'un fait unique, nous sommes en présence de deux faits : « Dans ce cas, disait Mélanchthon, préférant la bigamie au divorce, à cause de la grande utilité pour le royaume, peut-être même à cause de la conscience du roi (*propter conscientiam regis*), je me prononce ainsi : le roi peut en toute sécurité (*tutissimum esse regi*) épouser une seconde femme sans rejeter la première, parce qu'il est certain que la polygamie n'est pas interdite par le droit divin, et que ce n'est pas une chose complètement inusitée. » Après avoir cité l'exemple d'Abraham, de David et d'autres « saints personnages, » Mélanchthon conseillait au roi de demander une dispense au pape et concluait : « Mais si le pape ne veut pas accorder la dispense, le roi d'Angleterre peut cependant se marier, car le pape peut s'opposer d'autant moins en une telle nécessité, où la charité réclame cette dispense, soit à cause du danger de la conscience (*propter conscientiæ periculum*), soit à cause du danger du royaume. La nécessité absout le roi, si, à cause de sa conscience (*propter conscientiam*), il a besoin d'une seconde femme (*habet opus et altera conjuge*), selon la règle : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes [2]. »

Ce n'est pas sans stupéfaction que l'on s'arrête devant un pareil document, où la conscience et Dieu sont invoqués pour couvrir ce qui, en fait, se trouve être un véritable attentat contre les lois les plus imprescriptibles de Dieu et de la conscience.

Malheureusement, Luther ne combattit pas Mélanchthon. Au contraire. Dans son propre avis se trouvent quelques lignes trop claires : « Plutôt que d'approu-

1. D[r] Adolf Hausrath, *Kleine Schriften religionsgeschichtlichen Inhalts*, 1883, p. 239-241. — 2. *Philippi Melanthonis Opera* (éd. Bretschneider), II (1835), p. 526-527. Disputatio sive consultatio scripta anno 1531, die 27 Augusti, a Philippo Melanthone de digamia Regis Angliæ.

ver un tel divorce, dit-il, je permettrais au roi d'épouser une seconde reine, et à l'exemple des Pères et des rois, d'avoir à la fois deux femmes ou deux reines [1]. »

Huit ans après, Luther, Mélanchthon, Bucer et les prédicateurs hessois rédigeaient pour le landgrave de Hesse la « consultation singulièrement embarrassée [2], » qui se terminait par cette célèbre conclusion : « Mais enfin si votre Altesse est extrêmement résolue d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera, et peu d'autres personnes fidèles qui le sachent, en les obligeant au secret, sous le sceau de la Confession. Il n'y a point ici à craindre de contradiction ni de scandale considérable, car il n'est point extraordinaire aux princes de nourrir des concubines ; et quand le menu peuple s'en scandalisera, les plus éclairés se douteront de la vérité, et les personnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée (*modesta vivendi ratio*) que l'adultère et les autres actions brutales (*belluini et impudici actus*). Et il ne faut pas se préoccuper des propos d'autrui, si on agit bien, avec conscience (*si recte cum conscientia agatur*) [3]. C'est ainsi que nous l'approuvons, et dans les seules circonstances que nous venons de marquer. *Car l'Evangile n'a ni révoqué ni défendu ce qui avait été permis dans la loi de Moïse à l'égard du mariage....* »

Certes nous serions impardonnable de vouloir projeter la moindre ombre sur l'éclatante moralité d'un Luther, d'un Mélanchthon, d'un Bucer. Il était nécessaire cependant de noter leurs hésitations et d'en préciser la cause : une fausse conception des Ecritures. A tel point, l'Eglise du moyen âge avait tout obscurci, tout faussé ! A tel point fut méritoire la sûreté du sens exégétique et moral de celui qui, venant après les premiers Réformateurs, eut l'honneur insigne de compléter leur œuvre !

Calvin condamne toute polygamie, au nom même des Ecritures. Voici comment il commente Genèse IV, 19 : *Lamech preint deux femmes :* « Nous avons en ceste malheureuse [*degener*] et perverse race l'origine de la polygamie : c'est-à-dire de la licence de prendre plusieurs femmes ; et que le premier autheur d'icelle a esté un homme cruel, et sans aucune humanité. Au reste, il ne sert pas beaucoup de savoir s'il a fait ce par estre trop affectionné à peupler et multiplier sa maison, comme gens hautains et ambitieux ont accoustumé, ou si la paillardise l'a poussé à cela, car, en toutes les deux sortes, il a violé la saincte loy du mariage, qui avoit esté ordonnée de Dieu. Dieu avoit décrété que deux fussent en une chair, et c'est l'ordre perpétuel de nature. Lamech, par un mespris brutal de Dieu, corrompt les droits de nature. Le Seigneur donc a voulu que la corruptelle du mariage légitime sortist de la maison de Caïn, et commençast en la personne de Lamech, afin que ceux qui prenent plusieurs femmes eussent honte d'avoir tel exemple [4]. »

1. « Et exemplo patrum et regum duas simul uxores, seu reginas, habere. » De Wette, *Luthers Briefe* (1827), IV, p. 296. Lettre du 5 septembre 1531 à Robert Barnes. — 2. 10 décembre 1539. — De Wette, *Luthers Briefe*, V, p. 241. F. Kuhn. *Luther, sa vie et son œuvre* (1884), III, p. 194. — 3. Kuhn, *Ibid.*, p. 198. — 4. *Opera*, XXIII, p. 99. — Traduction française, édit. de 1564, Fr. Estienne.

Une fois le principe exégétiquement et moralement posé, avec cette netteté, au nom de l'Ancien Testament, il n'est pas étonnant de voir Calvin peu séduit par le « bavardage » des anabaptistes. L'exemple de certains patriarches ne le trouble pas. Ce sont tout simplement des exceptions ou des contradictions. Il n'oserait pas excuser la « licence » de Jacob, qui s'est laissé aller à ses passions (*libidini suæ indulgebat*). Et la conduite des patriarches est une chose extraordinaire (*extraordinaria aliqua causa*), un cas spécial (*specialis prærogativa*, *specialis ratio*) qu'il ne faut pas ériger en exemple : c'est une concession de l'indulgence de Dieu à leur « avidité [1]. »

Aussi est-ce plaisir de lire son exégèse de Matthieu XIX, verset 4 : « Le sens de ces mots est que Dieu, le créateur du genre humain, a fait le masle et la femelle, afin que chacun, se contentant d'une seule femme, n'en demande point davantage. Car il insiste nomméement sur le nombre de deux, comme aussi le prophète Malachie, chapitre II, verset 10, quand il blasme la polygamie.... Ainsi donc l'ordre de la création est suffisant pour prouver la conjonction inviolable d'un homme seul avec une femme seule. » — Verset 5. « *Deux seront une chair :* par ceci est condamnée tant la polygamie, comme l'abus de répudier les femmes. Car si le Seigneur a consacré la conjonction de deux, quand il y en a trois ou quatre, c'est un meslinge faux et pervers. » — Verset 7 (à propos de la lettre de divorce autorisée pour les Juifs). « Il semble que tout ce que Dieu permet en sa Loy, duquel la seule volonté est la règle pour discerner le bien et le mal, soit loisible. Mais Christ use d'une response fort propre, pour se desvelopper de leur fausse calomnie, disant que Moyse n'a pas approuvé cela comme loisible, mais leur a accordé à cause de leur obstination. Il conferme son opinion par une bonne raison, disant que *du commencement il n'estoit pas ainsi* [2]. »

IV

On peut s'étonner que les historiens protestants n'aient pas su mieux rendre hommage, sur ce point si important, à la netteté de l'exégèse de Calvin. Une pareille exégèse est plus que le triomphe du bon sens, c'est le triomphe de la moralité protestante.

1. Lettre à Antoine Pignet. *Opera*, X^{b}, p. 258, 259. 1er octobre 1538. — Herminjard, V, p. 130, 131. — 2. *Opera*, XLV, p. 527-529. — La fameuse consultation, à propos de la bigamie du landgrave, spécifie quelques cas particuliers de bigamie légitime (*certis casibus locus est dispensationi*) : « Nous ne savons pour quelle raison on pourrait condamner l'homme marié... dont la femme devient lépreuse... et qui épouse une autre femme, par le conseil de son pasteur ; pourvu que ce ne soit pas à dessein d'introduire une loi nouvelle, mais seulement pour satisfaire à son besoin (*necessitati*). » De Wette, V, p. 238. Kuhn, III, p. 195.) — Calvin n'admet pas que la lèpre soit un cas de divorce : « Il semble à aucuns que la ladrerie de la femme soit cause suffisante au mari pour la répudier.... Quant à moy... je ne luy peux accorder ceste liberté de la répudier. Si on allègue contre ceci, que ceux qui ne peuvent vivre sans femme, ont besoin de remède, afin qu'ils ne bruslent : je di que ce n'est pas remède ce qu'on va chercher outre la parole de Dieu. J'adjouste quant et quant que ceux qui se laisseront, estans en tel affaire, conduire par le Seigneur, ne seront jamais destituez du don de continence, pour ce qu'ils suyvent le moyen qu'il a ordonné. » *Commentaires sur l'harmonie évangélique*. Mat. XIX, 9. (Edit. française, C. Badius, 1561.)

Or, Calvin a fait plus encore. Un passage, — plus ignoré, semble-t-il, que les précédents, — met dans un jour cependant très vif, non seulement la pureté, mais la délicatesse exceptionnelle des sentiments de notre Réformateur. Il a une certaine répugnance à voir des pasteurs se marier deux fois.

C'est à propos du passage de saint Paul, disant que l'évêque doit être mari d'une *seule* femme (1 Tim. III, 2). Dans sa lettre, déjà citée, à son ami Pignet, après avoir repoussé tous les prétendus arguments exégétiques donnés en faveur de la polygamie, Calvin continue : « Je ne puis abandonner ma vieille idée. Car j'ai toujours pensé que l'apôtre indique ici une chasteté remarquable et rare, en disant qu'il faut élire des évêques mariés une seule fois (*unius conjugii*).... Paul invite les veuves jeunes à se remarier, et il ne veut pas qu'on prenne au service de l'Eglise celles qui contracteront un second mariage, de peur qu'elles soient suspectes d'incontinence. Quoi d'étonnant s'il ne veut pas davantage de ce soupçon pour l'évêque ? Non pas qu'il ordonne tout de suite d'éloigner du ministère celui qui, après la mort de sa femme, se sera remarié. Il n'a pas eu le dessein de porter une telle loi, mais il indique le plus haut point de vertu (*summa quæque virtutis cujusvis specimina*) qu'il désire être atteint par l'évêque [1]. »

Et c'est cet homme qu'un vulgaire pamplétaire a osé ranger parmi « les débauchés, qui se sont roulés dans la boue de toutes les hontes et de toutes les dégradations, ainsi que l'atteste la véridique histoire. »

V

Mais il est temps de nous demander comment Calvin mit ses théories en pratique [2].

De tous temps les pamphlétaires catholiques ont reproché aux Réformateurs d'être sortis de Rome, « estans incitez de concupiscence, pour se jetter au mariage. » Calvin réplique : « Je vous prie, peut-on rien penser plus ridicule que de dire qu'il s'en faille fuir de la Papauté, quand on ne peut vivre chastement ?... Chacun sait que les cloistres, selles et troux des moineries ne sentent que toute ordure.... Sans entrer plus avant, il faut confesser que pour estre addonné aux femmes, nul ne sera contraint de sortir de la papauté. Toutesfois je ne nie pas que plusieurs moines ne s'envolent de leurs cages, espérans d'avoir sans difficulté avec nous ce qu'ils n'ont là qu'à la desrobbée. Mais j'oseray bien les produire en

1. *Opera*, X^b, p. 259. — La lettre est de 1538. En 1548, Calvin publia son *Commentaire sur les deux épistres de saint Paul à Timothée.* Il semble avoir modifié, non pas son sentiment moral, mais sa conviction exégétique. Il dit : « L'autre exposition est plus recevable qu'on doit élire un qui n'ait point esté deux fois marié, ains n'ayant eu qu'une femme et qui soit desjà morte, tellement que maintenant il ne soit plus en mariage. Mais tant yci qu'au premier chapitre à Tite les motz emportent : qui soit, et non pas : qui ait esté. Et ci-après au 5e chap., quant il parlera des vefves, il usera expresseement d'un participe du temps passé... Davantage par ce moyen il seroit contraire à soy-mesme, asçavoir, d'autant qu'il tesmoigne ailleurs, qu'il ne veut mettre un tel laqs sur consciences, I Cor. VII, 35. Il n'y a donc que l'exposition de Chrysostome, qui soit vraye : asçavoir qu'il condamne en l'évesque d'avoir deux femmes ensemble vivantes... qui estoit une chose tant usitée entre les Juifs, qu'ils la tenoyent quasi pour licite. » *Opera*, LII, p. 281. —
2. Voir aussi D. Ollier : « Le mariage de Calvin, » dans la *Revue chrétienne*, du 1er septembre 1892, p. 210-226.

tesmoins, que le mariage n'approche pas de la vie des cloistres, quant à la volupté de la chair. Parquoy aucuns sentans de loin, combien c'est une bride plus estroitte à l'homme de vivre chastement en mariage avec sa femme, que de garder la continence papale, qui est de s'esgayer partout où on peut rencontrer, se retirent hastivement au nid [1]. »

La question générale réglée, Calvin en vient à sa propre personne, et écrivant à un pasteur qui lui paraît trop opposé au mariage des pasteurs, il conclut : « Mais je ne défends pas ici ma propre cause. Moi qui parais si hostile au célibat, je ne suis pas encore marié. Me marierai-je jamais ? je ne le sais. En tout cas, si je prends une femme ce sera pour que, mieux affranchi de beaucoup de vaines difficultés (*tricis*), je puisse me consacrer au Seigneur (*Domino vacare possim*) [2]. »

C'est ainsi que notre Réformateur brûlait de tous les feux de la concupiscence ! Des années plus tard, lorsqu'il eut perdu sa femme, il écrivit : « Les papistes nous font accroire que tous les différens que nous avons sont comme une guerre [le latin ajoute : de Troie] que nous avons esmeue pour les femmes. Devant que je vienne aux autres, pour le moins, je ne seray pas compris en ce nombre (*ab hoc probro immunis*). Par quoy j'auray tant plus grande liberté d'en parler [le latin dit : de repousser leur loquacité vilaine, *putidam garrulitatem*], comme non estant suspect en la matière. Estant sous le pape (*sub papæ tyrannide*) jamais ne fu[s] lié, qu'il ne me fust loisible de m'y marier. Depuis que Dieu m'a délivré de là, j'ay vescu longtemps devant que prendre femme (*sponte caelebs vixi*), ayant si bien addressé que j'ay de quoi louer Dieu. Toutesfois après le trespas de celle que Dieu m'avoit donné (le latin ajoute : *singularis exempli femina*), je ne me haste point à me remarier (*jam sesquiannus est ex quo non invitus caelibatum rursus colo*) [3]. »

Si donc il y a un Réformateur auquel le célibat n'ait point pesé, c'est bien Calvin. Toutefois, à Strasbourg, pressé certainement par Bucer, le grand apôtre du mariage (ce qui, à cette époque, ne nous lassons pas de le répéter, était une des manières les plus utiles d'être le grand apôtre de la moralité ecclésiastique), Calvin finit par songer à imiter les exemples qu'il avait sous les yeux.

Il s'en ouvrit à Farel dans une première lettre, aujourd'hui perdue. Une seconde (19 mai 1539) nous révèle l'idéal qui flotte devant ses yeux : « Souviens-toi bien de ce que je désire surtout rencontrer dans une compagne. Je ne suis pas de la race insensée de ces amants qui, une fois pris par la beauté (*forma*) d'une femme, couvrent de baisers jusqu'à ses défauts (*vitia etiam exosculantur*) [4]. La seule beauté (*pulchritudo*) qui me séduit (*illectat*) est celle d'une femme pudique, complaisante (*morigera*), pas fastueuse, économe, patiente, que je puis

1. *Opera*, VIII. De scandalis, p. 73. *Opuscules*. Traité des scandales, p. 1208, 1209. — 2. Lettre sans date. *Opera*, X^a, p. 228. « Consilia. » — 3. *Opera*, VIII. De scandalis, p. 72, 73. *Opuscules*, p. 1208. — 4. Quelle jolie expression disparue, comme tant d'autres, dans les traductions ordinaires : « Qui adorent, dit J. Bonnet, jusqu'aux défauts de la femme dont ils sont épris. » *Récits du XVIe siècle*, 1864, Idelette de Bure, p. 81.

enfin espérer être soigneuse de ma santé. Penses-tu qu'elle réalise ces conditions, viens, de peur qu'un autre ne nous devance ; sinon, n'en parlons plus [1].

C'est ce qui eut lieu. En effet, quelques mois plus tard (6 février 1540) une nouvelle lettre du Réformateur nous le montre pas encore marié et plus embarrassé que jamais : « Au milieu de telles agitations, j'ai assez de loisirs pour oser penser à me marier. On m'offrait une jeune personne, de noble naissance et dont la dot dépasse ma condition (*et supra conditionem meam dotata*). De ce mariage, deux raisons me détournaient. Elle ignorait notre langue, et je craignais qu'elle ne se souvînt trop de sa naissance et de son éducation. Son frère, personnage d'une très rare piété, me pressait beaucoup, et sans autre motif, sinon que, aveuglé par son amour pour moi, il méconnaissait son propre intérêt. Sa femme, animée d'un même zèle, combattait avec lui, et j'allais avoir la main forcée, si Dieu ne m'avait délivré. »

Singulière délivrance, et combien rarement souhaitée ! Calvin continue : « Je répondis que je ne ferais rien si la jeune fille ne promettait de se mettre à l'étude de notre langue. Elle demanda du temps pour réfléchir. Aussitôt j'ai envoyé mon frère, avec un ami, pour aller solliciter la main d'une autre. Si elle répond à sa renommée, elle m'apportera, sans aucune fortune, une assez belle dot (*satis magnam dotem*, *sine ulla pecunia*, *secum adferet*). Tous ceux qui la connaissent en font en effet un magnifique éloge. Si, ce que j'espère, elle consent, les noces ne seront pas différées au delà du 10 mars prochain. Plaise à Dieu que tu puisses alors venir pour bénir notre mariage [2]. »

Le nouveau projet semble réussir. Avec quelle familiarité, quelle intimité, il en reparle à Farel. C'est quelques jours plus tard (27 février 1540) : « Ah ! plût au ciel qu'il me fût une fois permis de déposer familièrement dans ton sein ce que je sens, et, en retour, d'entendre tes conseils.... La meilleure occasion de venir ici sera si notre espérance au sujet du mariage se réalise. Nous attendons la jeune fille peu après Pâques. Mais si tu me promets certainement de venir, nous reculerons les noces jusqu'à ton arrivée. Nous aurons assez le temps de t'indiquer le jour. Donc je demande d'abord de toi, comme un très grand bienfait (*summi beneficii loco*), que tu viennes, et ensuite que tu écrives que tu viendras certainement. Il faut absolument que quelqu'un vienne pour bénir le mariage ; et moi, je n'aimerais personne mieux que toi. Réfléchis donc si je te parais digne que, pour cette cause, tu entreprennes ce voyage [3]. »

Cependant, l'incertitude de Calvin se prolonge. Il est toujours entre la jeune fille riche, dont il ne veut absolument pas, et la jeune fille pauvre, sur la décision de laquelle il n'est pas fixé. Le 29 mars 1540, il récrit à Farel : « Pour le mariage, nous sommes encore en suspens, ce qui me fait de la peine, car les parents de cette jeune fille noble me pressent de l'épouser. Je ne le ferai jamais, à moins que Dieu ne me prive complètement de raison. Mais parce qu'il est

1. *Opera*, X^b, p. 348. Herminjard, V, p. 314, et n. 11 et 14. — 2. *Opera*, XI, p. 12. Herminjard, VI, p. 167, 168. — 3. *Opera*, XI, p. 25. Herminjard, VI, p. 191, 192.

pénible de refuser, surtout à ceux qui m'accablent d'une pareille bienveillance, je désire vivement être délivré de cette difficulté. J'espère que ce sera bientôt[1]. »

Ces efforts désespérés de Calvin pour ne pas épouser une patricienne trop richement dotée, finissent par être amusants : ils seraient même comiques, s'ils n'étaient pas si honorables et si rares. En tout cas, le moyen de salut, auquel il avait pensé, de se fiancer rapidement ailleurs, ne réussit pas. Vers le 13 mai[2], il informe Farel que « ses affaires en sont toujours au même point[3] » et, le 21 juin, que tout est rompu : « Je crains, si tu attends mes noces, que tu ne viennes bien tard. Je n'ai pas encore trouvé de femme, et je ne sais si je dois chercher davantage. Récemment, Claude et mon frère m'avaient fiancé à une jeune fille [celle dont il vient d'être question]. Trois jours après leur retour, des bruits sont venus à mes oreilles qui m'ont forcé à renvoyer mon frère pour me délier[4]. »

Et puis plus rien, jusqu'à ce qu'une lettre de Christophe Fabri, en date du 17 août 1540, nous apprenne que Calvin s'est marié récemment (*nuper*), sans doute dans les premiers jours d'août[5].

VI

Certains détails, que nous aimerions posséder, sur les fiançailles de Calvin, nous sont heureusement fournis par lui-même, à propos des fiançailles de Viret, auxquelles il s'entremit, avec une affection si active et si persévérante, six ans plus tard, en 1546.

Viret était devenu veuf, à la fin de février. « Agissant en cela comme la plupart des veufs ses contemporains[6], » le Réformateur de Lausanne songea bientôt à se remarier et, le 4 juillet, Calvin écrivait au sieur de Falais, à Strasbourg : « Vous sçavez que nostre frère Viret est à marier. J'en suis en aussy grand soing que luy.... Nous trouvons assez de femmes icy.... Mais il n'y en a point encore apparut une de laquelle je me contentasse du tout.... Je vous prierois volontiers, si vous en aviez marqué une par delà qui vous sembla propre pour luy, qu'il vous pleust le me signifier. » Il ajoutait que c'était une « matière scrupuleuse ; » mais qu'il ne doutait pas de la bonne volonté de M. de Falais, « sçachant combien le mariage d'un tel homme emporte pour l'Eglise de Dieu[7]. »

Huit jours plus tard (13 juillet), un billet à Viret montre que les choses ont marché rapidement. « Réfléchis à ce que tu dois faire, et écris bientôt ce que tu auras décidé. Plus nous nous informons et plus la jeune fille se trouve comme parée (*ornatur puella*) de témoignages nombreux et excellents. C'est pourquoi maintenant je sonde la volonté du père. Dès que nous saurons quelque chose de certain, je te l'écrirai. En attendant, prépare-toi. Perrin[8] n'est pas satisfait

1. *Opera*, XI, p. 30. Herminjard, VI, p. 199, 200. — 2. Herminjard, VI, p. 215. — 3. *Opera*, XI, p. 39. Herminjard, VI, p. 221. — 4. *Opera*, XI, p. 52, 53. Herminjard, VI, p. 238. — 5. *Opera*, XI, p. 77, et n. 1. Herminjard, VI, p. 275, et n. 15. — 6. A. Roget. *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, 1875, p. 499-504. « Le second mariage de Pierre Viret. » — 7. *Opera*, XII, p. 354, 355. — 8. Le capitaine général, et bientôt le chef du parti opposé à Calvin.

de ce mariage, parce qu'il voudrait te donner la fille de Ramel[1]. C'est une raison pour moi de nous hâter, afin que nous ne soyons pas embarrassés à nous excuser. Aujourd'hui, je pense, il m'en parlera, car nous sommes tous deux invités à dîner chez Corne[2]. Sous un prétexte poli, je gagnerai le temps nécessaire. Le mieux serait que tu me permettes de faire la demande. Je l'ai vue deux fois. Elle est très modeste de visage, et de toute sa personne merveilleusement belle (*toto corporis habitu mire decoro*). De ses mœurs, on parle de telle façon que Jean Petit me disait naguère : j'en suis complètement amoureux (*se esse in ea captum*). Adieu. Dieu te dirige, et nous bénisse dans une entreprise d'une telle importance[3]. »

Est-ce bien vraiment la plume de l'*Institution chrétienne* et des *Commentaires* qui trace ces lignes charmantes, et trouve ces expressions délicates? Est-ce l'ascète sombre, dur, qui s'arrête à de tels détails et fait ces gracieuses observations? Oui, et ce n'est pas même la seule fois que nous le voyons se préoccuper de la beauté féminine. Chargé de chercher une épouse pour un jeune homme, il répond à Farel : « ...Il ne m'en vient point à l'esprit qui soit belle (*formosa*) et probe, et en même temps avec une dot. » — Il n'imposait pas aux autres un désintéressement égal au sien. — Cependant, il indique à Farel deux jeunes filles « d'une beauté élégante (*forma eleganti*) et d'éducation libérale[4]. »

Mais le voici déjà qui raconte le dîner annoncé. « Avant-hier, à la fin du repas, il a été question du mariage, comme je te l'avais prédit. Mais Domaine d'Arlod[5], de l'aide duquel je m'étais servi, a interrompu la conversation, et a dit que c'était chose faite. A ces mots, notre ami [Perrin] s'est subitement levé de table et a, selon sa coutume, lâché les brides à son indignation. Agitant tout son corps : Comment, dit-il, il épousera cette fille de si basse extraction (*ex genere pudendo*)? Est-ce qu'on n'aurait pas pu, dans la ville, lui en trouver une d'une meilleure famille ? Quels que soient ceux qui ont dirigé cette affaire, ou y ont trempé, je les tiens pour méchants et scélérats (*eos existimo nequam et sceleratos*). »

Voilà de la couleur locale ! et ces honnêtes citoyens du XVIe siècle paraissent avoir eu, en fait de politesse, à peu près les idées des héros d'Homère. On dirait tout à fait de la fureur d'Ajax ou d'Achille. Calvin continue : « Malgré moi, j'ai été ainsi obligé de parler de mon frère et de ma sœur [qui avaient les premiers pensé à ce mariage]. Pour moi, dis-je, je ne pouvais en être l'auteur, car la jeune fille m'était inconnue. Mais j'avoue en avoir été le principal coadjuteur. Toutefois, pour ce qu'a dit Domaine d'Arlod, que la chose était faite, c'est une erreur. Seulement je me suis avancé au point qu'il n'est pas possible de reculer sans honte. Je n'en rougis pas. Et la fureur se changea en rire. » Le Réformateur conclut : « Je sais combien il est dangereux de donner sa foi, sans avoir appris à connaître le caractère d'une jeune fille. Je suis anxieux et ne sais trop

1. Galiffe. *Notices généalogiques*, I, p. 459-462. Il n'y avait pas à Genève de famille « Ramée. » — 2. Membre du Petit Conseil. — 3. *Opera*, XII, p. 359. — 4. *Ibid.*, XVII, p. 227. — 5. Membre du Petit Conseil.

que résoudre. Voici cependant un conseil que je ne crois pas absurde. Si tu le veux, je ferai la demande en ton nom, avec la condition qu'avant les fiançailles et la promesse définitive, tu auras une entrevue avec la jeune fille. Ainsi les autres n'oseront plus te presser.... De la jeune fille, nous n'apprenons rien que de merveilleusement agréable (*quod non mire arrideat*).... Chez la fille de Ramel, il y a certaines choses que je crains.... Cependant, comme il s'agit de ton affaire, choisis librement. Tout ce que je ne te concéderai jamais, c'est qu'il y ait dans le monde un homme auquel son propre intérêt tienne plus à cœur que le tien à moi [1]. »

Quelques jours, peut-être même quelques heures après, un nouveau billet, très court : « Dis seulement un mot, et la chose est faite. Je ne me serais pas tant hâté, si je n'avais pas été poussé par des témoignages si excellents [2].... »

Subitement, tout est rompu. Il faut voir Calvin se transformer en avocat, plaider la cause de son ami. Il lui écrit, le 25 juillet : « Après avoir lu ta lettre, je vais trouver le père et la jeune fille, n'ayant aucun doute du succès. Mais dès qu'il est question de quitter Genève, le père allègue qu'on lui avait fait une autre promesse. J'ai nié qu'une autre promesse eût été faite avec notre consentement.... J'ai montré combien il serait absurde de quitter nos Eglises pour aller où nos femmes nous appelleraient ; qu'un mariage conclu à cette condition serait malheureux ; que ce serait un pacte impie, auquel ni toi ni la jeune fille ne pourriez consentir impunément ; enfin qu'il serait impossible d'obtenir de toi, que tu donnes un si honteux exemple, et qu'il était inutile de te le demander. J'ai ajouté que Lausanne n'était pas si éloigné, que sa fille pourrait venir le voir toutes les fois que ce serait nécessaire ; qu'il lui valait mieux se réjouir tous les jours au sujet de sa fille absente, que de la voir tous les jours et de l'entendre gémir et se plaindre des injures de son mari, comme c'est le cas dans tant de maisons. Il a demandé du temps pour réfléchir, et le troisième jour il a répondu qu'il ne voulait pas éloigner de lui sa fille unique. J'ai été véhémentement indigné d'être ainsi trompé par la folie de ceux sur qui je comptais. Je me suis cependant contenu et j'ai dissimulé ma colère. » Conclusion : « Ainsi tournons-nous d'un autre côté. Christophe Fabri [3] m'a parlé d'une certaine veuve qu'il assure te plaire admirablement (*mire placere*). S'il en est ainsi, je me tais et me tiens en repos. Sinon, fais-moi savoir ce que tu veux [4]. »

Et en effet, le 12 octobre, Viret écrivait à Calvin qu'il était prêt à se décider : « A la vérité, disait-il, je n'étais pas fort porté pour les veuves, mais comme il est difficile d'éviter tous les inconvénients, il en faut subir quelques-uns [5]. » Et à la fin de 1546, il épousait Sébastienne de la Harpe, fille d'un pharmacien, bourgeois de Lausanne, et veuve de Jacob Carraz. Elle devait lui donner six enfants [6].

1. *Opera*, XII, p. 360, 361. — 2. *Ibid.*, p. 362. — 3. Alors pasteur à Thonon. — 4. *Opera*, XII, p. 364. — 5. *Ibid.*, p. 395. — 6. Philippe Godet. *Pierre Viret*, 1892, p. 54. — Viret n'est pas le seul ami pour le mariage duquel Calvin s'est ainsi entremis. A propos de Merlin, il écrit, 1er septembre 1548, à Viret : « A notre Merlin je souhaiterais la femme la plus excellente ; mais j'ai beau regarder autour de moi, c'est avec peine que j'en trouve une que je puisse espérer ou désirer lui fiancer. S'il pouvait, sous quelque

On n'a pas manqué d'en faire la remarque : cette conception du mariage n'a rien de romanesque. « Il était moins question, à cette époque, qu'aujourd'hui, des besoins du cœur, » dit Stähelin [1]. « Pas d'histoires d'amour sentimentales, dit A. Lang, et nous appellerions le mariage de Luther, si subitement conclu, un mariage de raison [2]. » — Ne savons-nous pas que Catherine de Bora s'était d'abord éprise d'un étudiant de Wittenberg, qui, malgré les efforts de Luther, préféra épouser une riche héritière ? Luther essaya ensuite de la marier avec le pasteur d'Orlamunde. Elle-même hésitait entre Amsdorf et Luther, et enfin celui-ci lui-même déclara : « Au début, je ne l'aimais pas [3].... »

Au caractère général de l'époque, s'ajoute le caractère particulier de Calvin, qui, contrairement à Luther, avait, comme on l'a dit, une « nature antique [4]. » Tout préoccupé de la vie sociale, il oubliait volontiers sa propre personne, ce Moi, dont le subjectivisme maladif caractérise nos mœurs et notre littérature. Calvin parle de ses joies ou de ses douleurs seulement quand il ne peut pas faire autrement. Mais on a tort de conclure : puisqu'il ne dit rien, il ne sent rien. Déjà dans les lettres que nous venons d'analyser, il y a plus d'un mot qui trahit des sentiments d'une délicatesse inattendue. Que sera-ce quand, à la mort de sa femme, forcé par sa douleur, il nous révélera, malgré lui, tout ce que son cœur avait caché d'affection pendant neuf ans ?

Mais en attendant, et quel que soit notre jugement provisoire, reconnaissons combien ces scènes sobres, trop sobres si l'on veut, ressemblent peu aux descriptions inventées par l'imagination menteuse et salie de certains partisans du célibat des prêtres. Que l'on conteste la poésie, le roman, soit : ce qu'on ne peut contester, c'est la robuste honnêteté de ces natures puissamment saines, saines jusqu'à la moelle. Et en tout cas, s'il est permis de parler de mariage de raison, il n'est pas permis de parler de mariage d'argent.

prétexte, venir ici, il regarderait mieux lui-même, se consulterait ensuite avec moi, et déposerait sûrement et familièrement ses pensées dans mon sein. » *Opera*, XIII, p. 42.

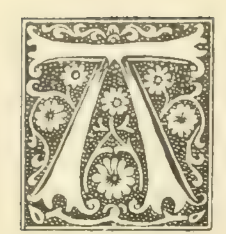
1. *Johannes Calvin*, I, p. 272. — 2. August Lang, *Das häusliche Leben Johannes Calvins* (Sonderabdruck aus der Beilage zur *Allgemeinen Zeitung*, N°s 137, 138, 140 und 142 vom 16, 17, 20 und 22 Juni 1893), p. 12. — 3. Hausrath, p. 250, 251. — 4. A. Lang. *Ibid.*, p. 5.



SECONDE PARTIE

Le mariage de Calvin

I



peine arrivé à Strasbourg, dans les premiers jours de septembre 1538, Calvin se trouva surchargé de besogne, comme pasteur et comme professeur. Nous l'avons vu. Et à ce labeur énorme correspondait un traitement d'abord nul, ensuite dérisoire. « Les seigneurs [scolarques, réunis le 1er février] se sont entretenus de lui, et, comme on espère qu'il pourra servir l'Eglise, ils ont décidé de lui donner, à l'avenir, pour une année, 52 florins, comme à un suffragant... à partir du 1er mai [1]. »

Or, de septembre 1538 à mai 1539, il y a huit mois. Donc, au bout de huit mois, un florin par semaine, quelques francs, et jusque-là, rien. Comment vivait donc l'auteur, déjà si célèbre, de l'*Institution chrétienne*, exerçant les fonctions de pasteur et de professeur ? « Pour le présent, écrit-il quelques semaines après son arrivée, le 20 octobre 1538, à du Tillet, ma nourriture ne me couste rien. » Il mangeait à la table d'un ami, Bucer (?) [2]. « Aux nécessitez qui sont oultre la bouche, fournira l'argent des livres [3]. »

Fin mars 1539, sa situation est toujours aussi précaire. « Les frères Vaudois, écrit-il à Farel, me devaient une couronne. Je leur en avais prêté une partie, et avais donné l'autre au messager venu avec mon frère.... Je leur ai dit de te la remettre. S'ils le font, tu la garderas pour que je sois d'autant exonéré auprès de toi. Le reste, je le paierai dès que je pourrai. Pour le moment, je me trouve dans une situation à ne pas pouvoir payer un as (*ea enim mea est nunc conditio, ut assem a me numerare nequeam*). Il est surprenant, en effet, de voir combien j'ai de frais extraordinaires ; et il faut cependant que je vive de ce que j'ai, si je ne veux tomber à charge à mes frères. Aussi, je ne puis soigner ma santé (*non ita facile curare licet*), comme tu me le recommandes dans ton amour plein de sollicitude [4]. »

1. Voir plus haut, p. 434. — 2. Il lui fut agréable, en octobre 1538, d'être reçu quelque temps dans la maison de Bucer. Mais il ne paraît pas avoir profité longtemps de cette hospitalité. Lang, p. 9. — « Il prenait sa nourriture à la table d'un ami hospitalier, qui ne nous est pas nommé. » Stricker, p. 39. — 3. Herminjard, V, p. 165. — 4. *Opera*, X^b^, p. 332. — Herminjard, V, p. 270. — Les Vaudois ne semblent pas

Le voilà donc obligé de s'imposer des privations, même nuisibles à sa santé. Il n'en refuse pas moins, avec sa dignité habituelle, d'accepter les secours que lui offrent ceux auxquels Farel a révélé sa gène extrême : « Que je reste, écrit-il quelques jours après à son même ami Farel, avril 1539, que je parte, je suis toujours menacé de soucis, d'ennuis, de difficultés. Certes, je l'avoue, il m'est agréable de voir mes frères animés d'une telle sollicitude à mon égard, et se montrer prêts à subvenir de leurs biens à notre disette. Il n'est pas possible que je ne sois extrêmement réjoui (*delecter*) par le témoignage d'un tel amour. Mais j'ai décidé de ne pas user de ta bonté ni de la leur, à moins d'y être poussé par une plus grande nécessité. Wendelin (Rihel), le typographe auquel j'ai confié l'impression de notre petit livre[1], me donnera de quoi suffire aux frais extraordinaires. Avec mes livres qui sont encore à Genève, il y aura de quoi satisfaire mon hôte jusqu'à l'hiver prochain. Pour l'avenir, le Seigneur y pourvoira[2]. »

Notons la tristesse qu'éprouve Calvin à se voir oublié de ses amis de France. « J'avais autrefois, écrit-il dans cette même lettre, d'innombrables amis en France : aucun ne m'a offert un as. Et cependant, s'ils l'avaient fait, ils auraient pu goûter le mérite d'une amabilité sans risque. Il ne leur eût, en effet, rien coûté d'offrir ce que je n'aurais pas accepté. »

Un seul a fait exception, Louis du Tillet. Mais nous avons vu comment Calvin n'avait pu accepter ses offres.

Ce n'est pas le florin, reçu chaque semaine, à partir du 1er mai 1539, qui pouvait beaucoup modifier cette fâcheuse situation. Aussi, nous voyons Farel continuer à s'en préoccuper et intervenir auprès des amis communs. Le 8 mai 1539, Fabri, de Thonon, lui répond : « De ce que tu m'écris de la gêne (*pœnuria*) de notre Calvin..., je conclus qu'il est d'avis de vendre au détail sa part de livres [qui lui revenaient de l'héritage d'Olivetan] et celle de son frère.... Je me suis efforcé, non sans peine, d'extorquer à notre économe[3] ces dix couronnes... comme secours (*præsidium*), ou comme assistance (*succidium*), pour notre pieux Calvin, en attendant qu'il me dise ce que je dois faire[4]. »

Calvin répondit-il, comme il l'avait déjà fait quelques jours auparavant : « Pour le moment, je me contenterai de ta bienveillance et de celle des frères : et j'userai de vos secours, quand il sera nécessaire. En revanche, je vous prie de vous contenter de ma reconnaissance[5] ? » M. Herminjard le pense[6]. Toutefois, il faut remarquer que ces dix couronnes étaient, semble-t-il, moins un don qu'une simple avance sur le produit d'une vente future.

Quoi qu'il en soit, la gêne persistait. Tantôt Calvin en est aux vifs regrets (*dolet*) d'avoir perdu une couronne, tantôt il supplie (*obsecro*) Farel de faire

avoir payé la couronne, car, dans une lettre subséquente (fin avril 1539), Calvin dit combien il est fâché d'avoir perdu cette couronne. Herminjard, V, p. 292.

1. « Libellum nostrum, » la seconde édition de l'*Institution chrétienne*, d'après Herminjard, V, p. 291, 287, n. 2. — 2. *Opera*, X^b, p. 339, 340. — 3. Le receveur de MM. de Berne, à Thonon. — 4. 8 mai 1539. *Opera*, X^b, p. 343. Herminjard, V, p. 307. — 5. Avril 1539. *Opera*, X^b, p. 340. Herminjard, V, p. 292. — 6. Herminjard, V, p. 307, n. 20.

envoyer de l'argent par un libraire de Neuchâtel, de façon à satisfaire son imprimeur[1]. Tantôt il est obligé d'écrire à Fabri : « Tu avertiras Pierre [Pierre de la Fontaine, alors pasteur dans le Chablais], de m'envoyer, par le premier messager, la petite somme (*pecuniolam*) qu'il me doit. Il agit avec plus de négligence qu'il ne convenait en faisant la sourde oreille à tant d'avertissements.... Bien qu'il n'ignore pas ma pénurie (*inopiam*), il retient paisiblement la petite somme qu'il me doit. Je t'en prie, fais ou qu'il restitue ce qu'il a acheté de mon frère, ou qu'il paie le prix[2]. »

Un moment, il semble que sa situation va s'améliorer. Vain espoir : « Rien de nouveau, écrit-il encore à Farel, le 27 juillet 1540, depuis que tu es parti, si ce n'est que le jour même de ton départ, environ trois heures après, les scolarques ont voulu augmenter mon traitement. Ils m'ont conféré une prébende de cent florins, à la condition de renoncer à ce j'avais auparavant. Mais quand la chose a été portée au Chapitre des chanoines, ils ont objecté le droit de présentation de l'empereur, c'est-à-dire un prétexte pour nous exclure. Je ne suis donc pas devenu plus riche[3]. » Parlant alors d'un tonneau de livres (c'était la façon dont on les faisait voyager), que le libraire Michel, de Genève, devait envoyer à Farel, il le prie de les vendre. « Pour les miens (*meos*), dit-il, ne les donne pas au-dessous de dix batz[4], ou neuf, au minimum, à moins que quelqu'un n'en

1. 20 avril 1539. *Opera*, X^b, p. 338. Herminjard, V, p. 288. — 2. Vers le 25 sept. 1539. — Herminjard, VI, p. 32, et n. 30. — 3. D'après Stricker (p. 41), il s'agissait d'une prébende de la cathédrale, dont le Chapitre était encore catholique. — Après avoir cité la décision des Scolarques, du 1er février 1539, donnant à Calvin 52 fl., le traitement d'un suffragant ou diacre, Schmidt (*Jean Sturm*, p. 48, n. 3) ajoute : « Bientôt après, Calvin obtint une prébende vicariale à Saint-Thomas, et le droit de bourgeoisie. » Pour le droit de bourgeoisie, nous avons vu que Calvin l'avait payé. Et quant à la prébende vicariale de Saint-Thomas, l'affirmation de Schmidt, si souvent répétée, ne paraît pas exacte. Nous avons à ce sujet trois textes. 1° Les *Annales* (p. 260) croient pouvoir rapporter (*fortasse*) au mois de juin 1540 deux fragments d'une lettre de Jacques Sturm aux Scolarques. Il y est question de faire « permuter » Calvin, et au lieu d'une chapellenie (*capellanien*), sans doute celle qui lui rapportait les 52 fl., de lui donner un vicariat de Saint-Thomas, rapportant moins encore. Mais les 20 fl. de perte auraient été compensés par une allocation spéciale. Il s'agissait donc, non d'une addition, mais d'une simple permutation. Encore faut-il se demander si elle eut lieu. (Voir Stricker, p. 41, n. 1.) 2° Le second texte se trouve dans la *Vie de Calvin* de Th. de Bèze : « A quoy aussi [au retour de Calvin à Genève] s'accordèrent enfin lesdits seigneurs de Strasbourg, à la charge toutesfois qu'ils le tenoyent tousjours pour leur bourgeois. Ils vouloyent aussi qu'il retinst le revenu d'une *prébende* qu'ils luy avoyent assigné pour ses gages de professeur de théologie. Mais comme il estoit un homme du tout eslongné de cupidité des biens de ce monde, jamais ils ne peurent tant faire qu'il en retinst la valeur d'un denier. » (*Opera*, XXI, p. 64.) C'est sans doute le mot de *prébende*, pris au sens étroit, qui a fait penser à une prébende de Saint-Thomas. 3° Mais le troisième texte nous donne toutes les explications désirables. Calvin n'a jamais eu que le bénéfice représentant les 52 fl. de ses gages de professeur de théologie ; et ce bénéfice n'était pas une prébende de Saint-Thomas, mais une chapellenie (celle dont parlait Sturm). Voici comment Calvin lui-même s'exprime dans l'acte de résignation de son bénéfice, acte qui ne fut rédigé qu'en 1546. « Moi, Jean Calvin je veux que tous ceux que cela intéresse sachent que, pour résigner la chapellenie (*capellaniam*) qui est dite de Saint-Pierre, sous la crypte du principal (*primarium*) temple de Strasbourg, je constitue procureurs les honorables seigneurs et maîtres scolarques.... Fait à Genève, le 21 janvier 1546. » (*Opera*, XII, p. 262.) — 4. « C'est-à-dire environ 9 fr. de notre monnaie. » Herminjard, VI, p. 256, n. 9. — D'après Engel, l'*Ecole latine*, p. 146, le gulden ou florin valait 5 fr. 50. — En 1532, le *gulden* strasbourgeois valait 5 fr. 50 ; en 1546, 5 fr. 40 ; on peut dire que sa valeur est constante pour le séjour de Calvin à Strasbourg. Le *batz strasbourgeois* varie, entre ces deux dates, de 0 fr. 37

prenne un plus grand nombre, comme La Cressonnière libraire à Neuchâtel. Dans ce cas, tu peux les laisser pour huit. Le transport a beaucoup coûté, et coûtera encore beaucoup, avant qu'ils soient arrivés jusqu'à toi[1]. »

La remarque s'impose inévitablement. Calvin travaille depuis onze mois, et quand les scolarques ne trouvent pas même le moyen de doubler son infime traitement, il ne fait aucune observation, aucune critique. Sa lettre, à un ami intime, ne laisse pas soupçonner la moindre irritation. Il ne semble même pas réfléchir sur ce fait ! Bien plus : à la fin de son séjour à Strasbourg, après avoir continuellement souffert de cette pauvreté, quand il déclarera à Farel qu'avec ce qu'on lui paie il peut à peine passer huit mois, au lieu de récriminer, il expliquera que, si on n'augmente pas son traitement, la faute en est à l'incertitude de ses projets. Et il conclura : « Je n'ai pas lieu de me plaindre, car je suis obligé de m'imputer à moi-même cet état[2] ! »

II

Il est certain que notre Réformateur a porté sans fléchir, sans même être déprimé, le poids de ses soucis quotidiens, un poids qui a suffi pour arrêter dans leur marche tant de génies et tant de héros. « Povreté empêche les bons espritz de parvenir[3], » disait un imprimeur du seizième siècle, traduisant la vieille devise latine : *Summis virtutibus obstat res angusta domi.*

Ce n'est pas que Calvin soit ascète[4], et trouve je ne sais quel plaisir maladif dans la pauvreté. Son robuste bon sens le défend sans peine contre de pareilles aberrations. La pauvreté est une souffrance : il la supporte avec la sérénité d'une

à o fr. 36. Il faut donc que le *batz de Berne* ait eu une valeur notablement autre, puisque *dix batz*, qui à Strasbourg représentaient 3 fr. 70, ou 3 fr. 60, faisaient, d'après M. Herminjard, « environ 9 francs de notre monnaie. » Ces chiffres sont empruntés à l'autorité la plus compétente en matière monétaire, M. le chanoine Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, 1876, I, p. 497. Ses tableaux chronologiques, si utiles, ont été minutieusement calculés, au prix d'un labeur énorme. (Note de M. R. Reuss.)

1. *Opera*, XI, p. 63. Herminjard, VI, p. 254-256. — Les historiens les plus modernes et les plus exacts, après les historiens anciens, nous représentent Calvin vendant les livres de sa bibliothèque. Ainsi, M. Lang, p. 9, et M. Stricker, p. 42. Celui-ci précise même, à propos de la lettre du 27 juillet 1540, et fait dire à Calvin qu' « il a encore une dernière ressource, quelques livres de sa bibliothèque. » Nous ne trouvons pas cette déclaration dans la lettre. C'est une glose, et il est évident qu'on a confondu la bibliothèque personnelle de Calvin, dont on ne sait rien, avec les exemplaires de ses ouvrages. C'est bien de ceux-ci qu'il s'agit dans la lettre du 27 juillet 1540, puisqu'il y est question de 67 exemplaires de l'*Institution*, et de 182 exemplaires du *Commentaire sur l'Epitre aux Romains*. — Dans la lettre du 20 octobre à du Tillet, on lit : « Aux nécessitez qui sont oultre la bouche, fournira l'argent des livres, » et M. Herminjard annote : « Il veut dire, l'argent que me procurera la vente de ma bibliothèque. » Herminjard, V, p. 165, n. 12. Est-ce sûr ? Dans la lettre à Farel, fin avril 1539, Calvin dit : « In libris *meis*, avec mes livres qui sont à Genève, il y aura de quoi satisfaire mon hôte.... » Ce mot *meis* indique-t-il nécessairement sa bibliothèque ? Non, mais sans doute les livres qu'il avait hérités d'Olivétan. Il se sert de la même expression pour désigner les exemplaires de ses ouvrages chez Michel le libraire, 27 juillet 1540. — Notre opinion est partagée par MM. R. Reuss et Th. Dufour. — 2. 31 janvier 1541, Herminjard, VII, p. 12. — 3. C'est le génie qui accompagne la marque typographique de Barthélemy Berton à la Rochelle (Silvestre, nº 864). Elle se trouve en particulier sur un ouvrage de Palissy. *Bulletin*, 1853, I, p. 25. — 4. Voir E. Doumergue, *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 1902. Troisième conférence.

âme qui lui est supérieure. Détaché des biens de ce monde, il ne les dédaigne pas, il en jouit, même volontiers quand il le peut, mettant du reste son absolue confiance dans celui qui sait ce dont les siens ont besoin. Dans ce corps malade réside une âme extraordinairement saine.

Voici, par exemple, le récit d'un repas fait en décembre 1539. « J'ai été invité aujourd'hui à un dîner d'où je suis revenu longtemps après huit heures, bien restauré. » Longtemps après huit heures ! C'est à ce point que Calvin pousse ses excès de société. Aussi il s'accuse et s'excuse. « Tu auras donc la lettre d'un homme qui n'a pas la tête assez libre et vide pour écrire. »

Il revient alors à ses difficultés pécuniaires. Michel, son libraire genevois, se plaint que son *Institution* (2me édition) ne peut se vendre (*non esse vendibilem*), et qu'il est embarrassé (*onerari*) par les volumes, sans doute mis en dépôt chez lui par l'imprimeur de Strasbourg, W. Rihel. Calvin lui a écrit qu'il en prenait cent exemplaires à sa charge, et l'a prié de les envoyer à Farel [1].

Il termine avec calme, avec bonne humeur, par quelques lignes au nombre des plus curieuses, certainement, qu'il ait écrites. Il s'agit d'une sorte de révolte des étudiants. On avait fait des règlements universitaires astreignant les élèves « à se vêtir décemment, non comme des soldats, à ne pas assister aux danses, aux noces, sans permission, à éviter les lieux publics, à ne pas porter des armes [2].... » C'en était trop : les étudiants protestèrent. « De nos Français, écrit Calvin, même de ceux qui habitent chez moi, plusieurs sont complètement fous (*prorsus insaniunt*). Demain on leur dira de partir ou d'obéir, et je ne doute pas qu'ils partent, ce qui te fera comprendre avec quelle vocation ils sont venus.... » Mais il ajoute : « Quoique, selon moi, il faille accorder quelque chose (*aliquid indulgendum esse*) à la folie des hommes. La rigueur ne doit pas être poussée au point qu'il ne leur soit pas permis, en certaines choses, de faire des sottises (*neque sic intendendum rigorem ut non aliqua in re ineptire illis liceat*) [3]. »

Ineptire liceat! la permission de faire quelques sottises donnée par Calvin !

III

Et cependant, malgré son désintéressement et son égalité d'âme, Calvin ne pouvait vivre de rien : il prit des pensionnaires. Seulement ses pensionnaires étaient en général aussi pauvres, et même plus pauvres que lui : « Presque tous

1. Herminjard, VI, p. 154, 156 et n. 19. — 2. Fournier, p. 34. Règlement scolaire pour le gymnase, du 26 novembre 1539, et p. 35. — 3. Herminjard, VI, p. 157. — Dans sa lettre du 29 mars 1540, Calvin précise « Tu sais qu'on a fait des règlements, d'après lesquels les étudiants doivent se contenter de leur costume habituel (*scholastico habitu*) et renoncer à porter l'épée, donner leur nom au recteur, et autres mesures semblables. Pour échapper, ils renient leur profession littéraire. Mais comme la rébellion (*contumacia*) est évidente, j'ai résolu de ne pas la supporter. Je préfère qu'ils partent tous, plutôt qu'ils ne restent et que la discipline soit anéantie. » Il s'agit ici de la discipline ecclésiastique : Calvin ne voulait pas les recevoir à la sainte Cène. Herminjard, VI, p. 200.

sont pauvres, dit M. F. Buisson, si pauvres que c'est merveille qu'ils arrivent à s'instruire ; il y faut des prodiges d'économie et une obstination que Calvin lui-même admire par moments[1]. » Du reste, ces pensionnaires ne sont pas des pensionnaires. Ce que le Réformateur voit en eux, ce sont ses successeurs. « Combien que je soye jeune, écrit-il le 30 mai 1540 à Farel, toutesfois quand je voy ma débilité et indisposition de mon corps, j'ay soin de ceux qui seront après nous, comme si j'estoye desjà vieil[2]. » Et voilà le maître de maison qui a complètement disparu : il n'y a plus qu'un père spirituel qui oublie les corps et pense aux âmes. M. Buisson a dit vrai, quand il a écrit : « Dans chacun de ces disciples, ce qu'il voit et ce qu'il estime, ce n'est pas l'homme, c'est le serviteur de Dieu. Le reste, il l'oublie en eux, comme il l'oublie en lui, n'ayant découvert, comme fin de toute vie et comme fond de tout être, que Dieu. Est-ce froideur, sécheresse et dureté d'âme ? Non, mais plutôt le puissant effet d'une pensée et d'une volonté, qui supprime tout l'accessoire pour se donner entière, pure, ardente, à la vérité éternelle, à la parfaite sainteté[3]. »

Dès la fin de 1538, nous trouvons, dans la maison de Calvin, un premier groupe d'étudiants, Michel Mulot, Gaspard Carmel, Henri et Humbert, qui habitent ensemble. On paiera, dit Calvin, les frais du logement par des collectes : ces frais sont de cinq batz (environ deux francs) par semaine. On tâchera de trouver quelque chose pour faire vivre Humbert.

Le premier de ce groupe, Michel Mulot, arrivait de Montbéliard, attiré par son admiration pour Calvin, et par son amour pour l'étude. Calvin, après l'avoir dissuadé de venir, s'attacha tout de suite à lui. Il en fait un portrait plein de finesse et de délicatesse[4].

Farel, toujours impatient, aurait voulu que ces jeunes gens fussent tout de suite introduits dans les églises, qui manquaient de conducteurs. Calvin, avec son bon sens, lui répondait : « Je n'ose rien faire à la légère, de peur d'introduire des ouvriers mal instruits et mal préparés (*rudes et imparatos*). » Cependant il se décida à envoyer Michel Mulot, le premier et le seul, en 1539. Il partit, vers le 25 mars, pour aller desservir une église du comté de Neuchâtel[5]. « Pour les autres, ajoutait Calvin, nous prendrons conseil des circonstances.... Claude [il n'est pas possible de penser à Claude Féray] qui était à Bâle, bien qu'il ne soit pas complètement sans doctrine, ne me paraît pas cependant assez instruit. Gaspard aussi a besoin d'acquérir une doctrine plus solide et une plus grande expérience. Des autres, aucun, je pense, ne sera prêt avant un an[6]. »

Le 27 octobre 1539, il y a quelques modifications dans ce groupe de jeunes

1. F. Buisson, *Sébastien Castellion*, 1892, I, p. 109. Voir tout le chapitre : « Strasbourg. Chez Calvin, » p. 96-120. — 2. Herminjard, VI, p. 231 et p. 230, n. 1. — 3. Buisson, *Ibid.*, p. 109, 110. — 4. *Opera*, X^b, p. 274. Herminjard, V, p. 167. Lettre du 24 octobre 1538. — Ce Michel, avec son extrême sensibilité, ressemblait beaucoup à Calvin, si nous en croyons Calvin lui-même : « Il redoute tellement les moindres offenses (*offensiunculas*) que souvent il est tout troublé pour rien. Mais ce péché, qui n'est pas éloigné d'une grande vertu, mérite un pardon facile. » — 5. Herminjard, V, p. 453, n. 24. — 6. Lettre du 29 décembre 1538, et non du 19 décembre 1539. Herminjard, V, p. 453, 446, n. 1 et 454, n. 30. *Opera*, X^b, p. 438.

gens. Calvin salue Farel au nom de toute sa maison (*tota domus nostra*), et il en énumère comme suit les membres : Claude (Féray ou de Fer), Gaspard (Carmel), Brito (probablement, Jean Curie, Breton, qu'il laissera partir en février 1540, tout en disant qu'il aurait désiré le retenir plus longtemps), les élèves de Claude (c'est-à-dire Louis et Charles de Richebourg et le jeune Malherbe), Jacques (Sorel) avec son compagnon (Robert le Louvat), Eynard (Pichon), et le frère même de Calvin, Antoine [1].

Gaspard Carmel avait été mis sur la liste des suspects de janvier 1535 [2]. Il était devenu bachelier, c'est-à-dire sous-maître du collège de Rive, à Genève ; puis, après l'exil du Principal, 1538, il s'était rendu à Strasbourg pour compléter ses études (seconde moitié d'octobre 1538) [3]. Un an après, on ne pouvait plus l'en « arracher [4] » (*avellere*), quoiqu'il eût beaucoup de difficultés pour vivre. Malgré quelques emprunts, il se trouvait complètement dénué de ressources pour subsister encore deux mois, terme auquel il avait fixé son départ; aussi était-il plein d'inquiétudes, et Calvin sollicitait pour lui [5]. Enfin, en avril 1540, il alla diriger le collège de Montbéliard [6]. Il devait épouser la nièce de Farel, et devenir pasteur de Paris à l'époque des plus terribles persécutions (1557) [7].

Jacques Sorel et Robert le Louvat partirent en même temps. Sorel fut pasteur à Valangin [8]. Le Louvat et Thomas Cucuel « envoyés à Montbelliart, passant par la ville de Sainct-Hypolyte, furent retenus... et mis en estroicte et dure prison [9]. » Grâce à des démarches actives, ils furent délivrés.

La place de Jacques Sorel fut aussitôt occupée par un jeune homme qui devait devenir célèbre et diriger, à un moment, toutes les attaques des ennemis de Calvin, Sébastien Castellion [10]. Avec lui se trouvaient Eynard Pichon, Claude Féray, et Nicolas Parent.

Castellion lui-même nous a raconté ce qui suit, dans une de ses réponses à Calvin. « J'ai vécu dans ta maison, à Strasbourg, sept, ou tout au plus huit jours. Alors une Française, noble, « Madamoyselle Du Verger, » désira entrer dans ta maison avec son fils, et le serviteur de son fils. Mais comme il n'y avait

1. *Opera*, X^b, p. 426. Herminjard, VI, p. 117, n. 41-44. Voir *Ibid.*, VI, p. 57, n. 25, et p. 175. — 2. Après l'affaire des Placards. *Bulletin*, X, p. 38, XI, p. 254. — 3. Herminjard, V, p. 115, n. 2, et p. 453, n. 27. — 4. *Opera*, X^b, p. 371. Lettre écrite vers le 25 septembre 1539. Herminjard, VI, p. 30. — 5. 31 décembre 1539. *Opera*, X^b, p. 440. Herminjard, VI, p. 156. — 6. Herminjard, VI, p. 161, 204, 222, n. 31. — 7. *Opera*, XXI, *Annales*, p. 662. — 8. Herminjard, VI, p. 231, n. 5, et p. 390, n. 26. — 9. *Ibid.*, VI, p. 277, 276, et n. 1. Voir *Ibid.*, VI, p. 207, n. 11, 12, et VII, p. 30, 31. — 10. On hésite sur l'orthographe de ce nom. Voici ce qu'il a dit lui-même : « Comme je vivais à Lyon, tout jeune, avant d'aller te [Calvin] trouver à Strasbourg, il arriva un jour que quelqu'un au lieu de m'appeler de mon nom accoutumé *Castellio*, me nomma *Castalion*. Ce nom rappelant la fontaine des Muses me plut aussitôt, je me l'appropriai, et abandonnant le nom paternel de *Castellio*, je m'appelai désormais *Castalio*. » (*Defensio*, citée par M. Buisson, I, p. 26.) Ce changement de nom était commun, et en général le second nom a fait oublier le premier. Ici il n'en a pas été de même. Du vivant de Castellion, quelques rares ouvrages portent ce nom : la Bible française, publiée à Bâle, en 1555, « par Sebastian Chateillon » (Buisson, II, p. 359), l'édition des *Dialogorum sacrorum libri quatuor*, par Oporin, en 1562, à Bâle « autore Sebastiano Castellione. » (*Ibid.*, p. 343.) Après sa mort, c'est le nom qui est le plus souvent usité; en conséquence, nous l'adoptons, après son savant biographe, M. Buisson.

pas de place dans ta maison pour faire coucher ce serviteur, tu me demandas modestement de lui céder ma place. Je le fis avec modestie, je te payai le prix de ma nourriture, et je me séparai de toi en bons termes. Un peu plus tard, comme dans ta maison était tombé malade un de tes serviteurs, originaire de mon pays, Jean Chevant, je vins, appelé par les tiens, et le soignai pendant sa maladie jusqu'à sa mort, ce qui dura de nouveau environ sept jours. Depuis, je ne fus plus ton pensionnaire [1]. »

Cette dame Du Vergier, avec son fils et un domestique, était sans doute une des pensionnaires dont la pension aidait Calvin à faire marcher sa maison [2]. *Damoiselle*, le titre qu'on donnait aux femmes nobles, se dit en latin *domicella*, qui signifie aussi *gouvernante*. Ces deux sens ont donné lieu à quelques malentendus, et l'on semble avoir fait deux personnes d'une seule [3].

Il y a peu à dire sur Eynard Pichon [4]. Mais Nicolas Parent occupe une plus grande place dans cette histoire. Lui aussi avait été attiré par un violent amour pour Calvin (*tui amantissimus*) et par un admirable désir de s'instruire (*miro discendi studio captus*). Farel avait cédé à ces deux passions [5].

Naturellement de pareils étudiants étaient des étudiants modèles. « Nicolas et Henri, écrit Calvin, étudient avec ardeur (*strenue*), Nicolas surtout est tout feu et flammes (*totus ardet*) [6]. » Et cependant les deux jeunes gens étaient dans la plus profonde misère : « ils meurent de faim, » ajoute Calvin (*valde esuriunt*) [7].

Nicolas inspira une telle confiance au Réformateur, qu'au moment de partir pour le Colloque de Worms, il lui confia l'intérim de son Eglise. Le 24 octobre, raconte Nicolas, « les mains m'ont été imposées par Bucer et Calvin [8]. » Il tremble à la pensée de sa responsabilité. Naturellement il s'acquitta parfaitement de sa charge difficile, toujours au milieu des plus grands ennuis pécuniaires. Il réclame à Farel trois couronnes, qu'on lui doit, et il le prie de lui prêter ou de lui en faire prêter une de plus. Il la rendra bientôt. Mais il est déjà endetté envers son hôte, et Calvin n'est pas là.

Enfin, Claude Féray était peut-être de tous ces jeunes gens, de ces jeunes hommes, celui qui fut le plus intimément lié avec Calvin : « *quem unice dili-*

1. *Defensio adversus libellum cujus titulus est Adversus nebulonem, Joan. Calvini*, édition de 1578, p. 26-28. Cité par Herminjard, VI, p. 377. n. 6. — 2. Farel la fait saluer : « *domicellam Catharinam et filium istius.* » Lettre du 6 septembre 1540. Herminjard, VI, p. 297, et n. 42. — 3. Tous ces malentendus se trouvent réunis dans ces lignes de J. Bonnet, *Récits*, p. 79 : « Calvin demeurait dans une maison qu'occupait la famille Duvergier, avec une servante dont il a décrit les emportements dans une de ses lettres, tandis que ses amis, désireux de fixer sa destinée, lui cherchaient une compagne. » — Calvin n'habitait pas chez une famille Duvergier. C'est la famille Du Vergier, la mère et le fils, qui habitait chez Calvin. — Les Du Vergier n'avaient pas de servante ; cette prétendue servante, c'était Mme Du Vergier elle-même. — La lettre où Calvin parle des emportements de Mme Du Vergier n'était pas antérieure mais postérieure à son mariage. — Et la description de ces emportements se borne à cette indication, que Mme Du Vergier avait la parole trop vive. — Stricker parle encore de la « gouvernante, » p. 49. Voir Lang, p. 15, n. 1. — 4. Lettre écrite vers le 25 septembre 1539. *Opera*, X^b, p. 371. Herminjard, VI, p. 29, n. 3, 5. — 5. Lettre du 6 février 1540. *Opera*, XI, p. 16. Herminjard, VI, p. 174. — 6. Lettre du 13 (environ) mai 1540. *Opera*, XI, p. 42. Herminjard, VI, p. 225. — 7. Lettre du 21 juin 1540. *Opera*, XI, p. 53. Herminjard, VI, p. 240. — 8. Lettre du 16 novembre 1540. Herminjard, VI, p. 371-373, et n. 2. *Opera*, XI, p. 115-117.

gebam[1], » dira celui-ci. C'était un helléniste, qui quelquefois remplaça le savant Jacques Bédrot dans ses cours au gymnase. Quelque temps après, une famille noble, les Richebourg, ayant demandé à Calvin un précepteur, Calvin désigna Claude et trouva moyen de le loger avec ses élèves, deux frères, Louis et Charles de Richebourg, et un de leurs parents ou amis, Malherbe. Ces trois jeunes gens comptaient sans doute parmi ceux dont la pension était en quelque mesure rémunératrice. Quant à leur précepteur Claude, il devint pour Calvin un ami, un auxiliaire, presque un conseiller.

C'est dans cette maison si pleine, presque plus pleine encore que celle de Luther (et nous n'avons pas parlé des hôtes de passage)[2], que Calvin, ayant refusé la main de la jeune fille « trop richement dotée », et ayant déclaré que « sans argent, sa femme serait assez richement dotée, si elle lui apportait douceur et piété, » — conformément à ces principes, amena chez lui Idelette et ses deux enfants. Eynard Pichon et Nicolas Parent durent céder leur place et aller chercher un gîte ailleurs[3].

IV

C'est au commencement d'août 1540 qu'eut lieu le mariage de Calvin avec Idelette de Bure, la veuve de l'un de ces anabaptistes dont nous avons parlé, Jean Stordeur[4]. « Ce que il fit, dit Bèze, par le moyen et conseil de M. Bucer. » Idelette de Bure était une « femme grave et honneste... et avec icelle a tousjours vescu paisiblement[5]. »

Jules Bonnet a concentré dans une seule phrase toutes les erreurs que commettent les historiens au sujet de ce mariage : « Les noces du Réformateur furent célébrées *au mois de septembre 1540*, avec *beaucoup de solennité,* en présence des députés envoyés par les consistoires de Neuchâtel et de Valangin. On ignore *si Farel était du nombre*[6]. » Moins gêné que qui que ce soit par les documents, Audin ajoute : « On chanta des vers au repas, des vers allemands et français[7]. »

1. 29 mars 1541. *Opera*, XI, p. 175. Herminjard, VII, p. 55, et n. 3. — 2. A cette liste déjà longue de pensionnaires contemporains ou successifs, il faudrait peut-être ajouter, selon M. Buisson, *Philippe Buissonnier*, de la Bresse; Farel fait en effet saluer un Philippe (Herminjard, VI, p. 297, n. 40. Voir encore *Ibid.*, p. 398, n. 6), et ce serait lui que Calvin recommanda à Nägueli, 12 janvier 1547 (*Opera*, XII, p. 469. Buisson, I, p. 115); — les deux frères de La Fontaine, Antoine et [Estienne ?], originaires de Bourges, dont l'aîné, Antoine, était un ami intime du Réformateur. Il avait passé quelque temps avec lui à Francfort. « *Valde familiariter et amice vixerunt mecum, major etiam conjunctissime,* » écrit Calvin à Viret, en les lui recommandant à leur passage (mars ou avril 1540. *Opera*, XI, p. 34. Herminjard, VI, p. 202, 203 et n. 2, et p. 229, n. 7). Antoine devait être un des premiers à féliciter Calvin de son mariage (13 janvier 1541). *D. Passelio* [Calvin] *amico. Opera*, XI, p. 142-144. — 3. Buisson, I, p. 116. — 4. D'après un renseignement de M. Rod. Reuss, l'*Addressbuch* de Strasbourg, en 1901, mentionne encore deux Stordeur. Seraient-ce des descendants du beau-fils de Calvin? — 5. *Opera*, XXI, p. 62. — 6. J. Bonnet, *Récits, etc.*, p. 84. — 7. *Histoire de la vie et des doctrines de Calvin*, 6me édition, 1856, I, p. 306.

1° Jules Bonnet, Stähelin[1], Bungener[2], Kampschulte[3], Charles Dardier[4], ont tort de mettre ce mariage en septembre, ou en automne. La date est donnée par une phrase de Fabri, le pasteur de Thonon, dans une lettre à Calvin, datée du 17 août 1540 : « Adieu, salue ta femme, que, selon ce que nous avons appris, tu viens d'épouser (*quam te nuper duxisse audivimus*)[5]. »

2° Il n'y a aucune raison pour supposer que les noces de Calvin aient été célébrées en grande pompe. En particulier il n'est pas probable que des députés de Neuchâtel et de Valangin y fussent. Car, le 6 septembre, c'est-à-dire environ un mois après, Farel est chargé « par les frères de Neuchâtel » de présenter à Calvin leurs vœux à l'occasion de son mariage. Ces vœux, ils ne les lui enverraient pas, si on les lui avait déjà apportés[6].

3° Enfin, il est presque certain que Farel bénit le mariage. En tout cas il était à Strasbourg, le 10 août[7], c'est-à-dire au moment où, sans doute, le mariage eut lieu. Et lui-même parle des « récits » qu'il fit à son retour (*quæ narrabamus*) à Neuchâtel, et « d'après » lesquels furent envoyés, le 6 septembre, les vœux dont nous avons parlé[8].

V

Qui était cette Idelette de Bure ? On a fait diverses réponses, également plausibles et hypothétiques. — Un pasteur belge, M. Lenoir, qui s'était beaucoup occupé de la Réformation dans l'ancien pays de Liège, pense qu'Idelette était sans doute originaire de Liège, parce qu'un Lambert de Bure de cette ville fut banni en 1533, à cause de sa foi, avec six concitoyens. Leurs biens furent confisqués[9].

Les visites pastorales que Calvin avait faites au mari, d'abord pour le convertir, et ensuite pour l'assister sur son lit de mort, l'avaient rendu témoin des vertus chrétiennes de la jeune femme. Quand elle fut veuve, sur le conseil de Bucer, il l'épousa, car c'était celle qu'il avait rêvée, pauvre, mais douce et pieuse.

1. Stähelin, I, p. 275. — 2. F. Bungener, *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits*, 1863, p. 217. — 3. Kampschulte, I, p. 321. — 4. *Encyclopédie des sciences religieuses*, article Calvin (1877), p. 536. — 5. *Opera*, XI, p. 77, et n. 1. Herminjard, VI, p. 275, et n. 15. — 6. *Opera*, XI, p. 79. — Stricker, p. 48 et n. 2. — 7. *Ibid.*, XI, p. 75, et n. 2. Herminjard, VI, p. 269, n. 10. — 8. « Tous les frères te félicitent toi et ta femme, de ce que la clémence divine vous a si bénignement unis l'un à l'autre; ils vous souhaitent toute espèce de prospérité, et que tout réussisse selon l'espérance qu'ils ont conçue d'après les récits que je leur ai faits (*quam conceperunt ex iis quæ narrabamus*). » N'est-ce pas le témoin oculaire qui a parlé ? — Herminjard, VI, p. 289. — 9. *Bulletin*, IX, 1860, p. 26 et 213. Le premier mari d'Idelette, Jean Stordeur était de Liège. — De son côté, M. Lefranc a fait observer que l'un des notaires de la famille Cauvin, à Noyon, portait le nom de *de Bures*. « Gérard de Bures, notaire juré et establi... en la ville et prévosté royal du dict Noion, » dit un acte du 12 juin 1536. Il y avait d'ailleurs à Noyon des de Bure depuis longtemps, et une dame de ce nom avait même, d'après le chanoine Le Vasseur, assisté aux terribles prodiges qui accompagnèrent la naissance de Calvin. M. Lefranc conclut : « Il n'est peut-être pas téméraire de supposer qu'Idelette appartenait à la même famille et que son mariage avec Calvin ne fut pas l'effet d'une rencontre uniquement due au hasard. » *La jeunesse de Calvin*, p. 191 et 205.

De plus, elle était belle. « Probe et honnête, » déclare Farel, parlant en témoin oculaire, quelques jours après le mariage ; il ajoute : « belle » (*proba et honesta uxor, adde etiam formosa*)[1]. — « Jeune et belle, » dira Florimond de Ræmond[2]. « Un peu noire de peau, » siffle la petite vipère de la calomnie, je veux parler du très catholique Audin[3], qui se garde bien naturellement d'indiquer où il puise son renseignement : « dit la chronique, » insinue-t-il. Laquelle ?

VI

Voilà donc Calvin en pleine lune de miel, aussi heureux que pauvre. « O heureux homme, si grandement enrichi de cette dot que tu désirais très grande[4], » lui écrit un de ses amis intimes.

Mais nous avons le propre témoignage de Calvin, dans une de ces nombreuses lettres à Farel, où il raconte, avec minutie, avec abandon, tant de détails, et qui sont une des preuves les plus suggestives de son besoin d'affection et d'expansion. Celle-ci va nous faire pénétrer dans l'intérieur du jeune ménage, au milieu de ses pensionnaires, avec une simplicité et une ingénuité absolues.

C'est six semaines environ après la noce, fin septembre 1540[5] : « Je te réponds tard, car lorsque ta lettre m'a été apportée[6], mon corps était si faible que je pouvais à peine lever le doigt.... En vérité, de peur que notre mariage ne fût trop heureux, Dieu s'est hâté et a tempéré notre joie, pour qu'elle ne dépassât pas la mesure. » (*Dominus antevertit... ne conjugium nimis lætum esset... ne gaudium nostrum modum excederet.*) Le cœur de Calvin bat très fort ; et, ce qui est plus rare, il laisse son ami sentir ses battements joyeux. L'expression de « lune de miel » est-elle déplacée ?

Il continue en expliquant comment Dieu a prévenu l'excès de cette joie : « Le 3 septembre, une lourdeur de tête m'a saisi, mal qui m'est si familier que je ne m'en suis pas beaucoup inquiété. Le dimanche suivant [5 septembre] m'étant un peu échauffé dans le sermon de l'après-midi (*aliquantum incaluissem*), je sentis se liquéfier les humeurs qui avaient occupé ma tête [nous sommes dans la médecine du temps]. Avant de partir, un catarrhe me saisit, dont le flux continuel m'a tourmenté jusqu'à mardi. Ce jour-là j'ai l'habitude de prêcher. J'éprouvais une grande difficulté à parler, car mon nez était bouché, et ma gorge était comme fermée par mon enrouement. Je sentis une subite commotion. Le catarrhe s'arrêta, mais intempestivement, pendant que la tête était encore pleine de mauvaises humeurs. De plus, le lundi, j'avais eu un accès de bile. En effet, la damoiselle [Mme du Vergier], dont le verbe est souvent plus libre que de juste, dit une parole injurieuse à mon frère. Celui-ci ne put la souffrir. Cependant il ne s'emporta pas : il se borna à sortir silencieusement de la maison, en jurant de ne plus revenir tant qu'elle habiterait avec moi. Elle aussi, me voyant si triste du départ

1. 28 août 1540. *Opera*, XI, p. 78. Herminjard, VI, p. 285, et n. 10. — 2. Fl. de Ræmond, p. 926. — 3. Audin. *Vie de Calvin*, I, p. 305. — 4. Antoine de La Fontaine. *Opera*, XI, p. 143. — 5. *Opera*, XI, p. 83-84. Herminjard, VI, p. 312-314. — 6. Vers le 12 septembre. Herminjard, VI, p. 312, n. 1.

de mon frère, se transporta ailleurs. Pendant ce temps son fils resta avec moi. Or, j'ai coutume, lorsque je suis échauffé par la bile, ou par quelque autre grande anxiété, de m'oublier pendant le repas et de dévorer plus qu'il ne faut. C'est ce qui m'arriva alors.... »

Ainsi, ce Calvin est si sensible qu'une simple brouille, un simple mot trop vif entre son frère et une dame, sa pensionnaire, lui donne un accès de bile, le navre au point de lui faire perdre l'entière possession de lui-même.... Et nous voici en pleins détails techniques : c'est notre héros en vrai déshabillé. « Ayant surchargé mon estomac d'aliments immodérés et peu appropriés, le lendemain, je fus tourmenté par une grande indigestion (*excruciatus sum ingenti cruditate*). Il fallait y porter un prompt remède par la diète, et c'est aussi ce que j'ai coutume de faire. Mais de peur que le fils de la damoiselle n'interprétât mon jeûne comme un moyen détourné par lequel je songerais à l'éloigner, j'ai préféré éviter cette offense aux dépens de ma santé (*malui cum valetudinis dispendio offensionem illam vitare*). »

De plus en plus étonnant! Tout à l'heure un mot pénible, adressé par quelqu'un à son frère, lui donne un accès de bile. Maintenant qu'il est mal à l'aise, vraiment souffrant, il préfère aggraver sa maladie, se préparer des jours de douleur et de faiblesse, plutôt que de paraître manquer de politesse, de prévenance vis-à-vis d'un jeune homme, assis à sa table.

Les suites prévues ne se font pas attendre. « Donc mardi, après que mon catarrhe eut cessé, comme j'ai dit, vers neuf heures, après le dîner, je tombai en défaillance. Je me mis au lit. Un grave accès a suivi, une grande chaleur, un étonnant vertige. Mercredi en me levant, je sentais une telle faiblesse dans tous mes membres que j'ai été obligé de l'avouer : j'étais malade. J'ai déjeuné frugalement. Après le déjeuner, j'ai eu deux syncopes. Puis sont venus de fréquents accès, mais à des heures incertaines, de façon qu'on ne pouvait pas saisir la forme précise de la fièvre. Je transpirais tellement, que je mouillais presque tout l'oreiller. »

Il se trouve, pour comble de déplaisir, que la nouvelle mariée ne se porte pas mieux que son mari. « Quand j'étais encore accablé par cette faiblesse, ma femme a été saisie par la fièvre. Elle commence à guérir, mais pour souffrir d'un autre mal. Car, depuis huit jours, elle a été tellement épuisée par de fréquents vomissements et par la diarrhée qu'elle peut difficilement soulever son corps sur son lit. »

Il serait difficile de pénétrer plus avant dans l'intimité de ce ménage. Ce serait singulièrement indiscret. Mais nous pourrons pénétrer beaucoup plus profondément encore dans le cœur du mari d'Idelette.



TROISIÈME PARTIE

Idelette et Calvin.

I



OTRE Réformateur allait traverser des épreuves plus émouvantes.

Il avait été obligé, au commencement de 1541, de se rendre au Colloque de Ratisbonne. A peine est-il parti que la peste s'abat sur Strasbourg; sa maison est dévastée; Claude Féray et Louis de Richebourg sont emportés : tout le monde fuit.

Le 29 mars 1541, Calvin écrit à Farel son épouvante et sa douleur : « Tandis que j'attends, la nouvelle m'arrive d'un terrible malheur (*calamitas*). Notre Claude, que j'aimais d'une affection particulière (*unice*), a été enlevé par la peste. Louis, frère de Charles, l'a suivi trois jours après. Ma maison est misérablement dissipée. Mon frère, avec Charles [1], a fui dans un village voisin. Ma femme s'est retirée chez son frère.... A l'amertume (*acerbitas*) de la douleur, vient se joindre une anxieuse, une véhémente sollicitude (*vehementer anxia solicitudo*) pour ceux qui survivent. Jour et nuit, j'ai devant les yeux ma femme, dépourvue de conseil, parce qu'elle est privée de son mari. Le deuil de cet excellent Charles me tourmente (*cruciat*) d'une manière toute particulière (*mirum in modum*), lui qui, en quatre jours, a perdu son frère unique, et son précepteur qu'il aimait comme un père. Je sais en effet qu'il a le cœur très tendre (*tenerrimo esse animo*). Quant à Malherbe [le troisième et plus jeune élève de Claude, malade aussi de la peste], je ne puis y penser, sans voir aussitôt les excellents jeunes gens qui le gardent [2]. Tout cela me cause un tel chagrin

1. Le texte porte *Carolus* et non *Cardus*. Herminjard, VII, p. 55, n. 5. — 2. Sébastien Castellion dit : « Pendant que tu étais à Ratisbonne, il arriva qu'un de tes pensionnaires mourut chez toi de la peste, un Français, nommé Claude. C'est pourquoi, lorsque les médecins eurent conseillé aux autres pensionnaires de sortir de ta demeure, ton frère vint me trouver. Il me raconte ce qui arrive, me prie de demander à mon hôte qu'il le reçoive avec les autres pensionnaires et que (pour prévenir tout reproche ultérieur) je lui parle ouvertement de la peste.... Moi qui pour toi aurais tout fait (*quidvis facturus essem*), je fis ce qu'il me demandait et je l'obtins facilement de mon hôte, un Allemand, qui ne craignait pas plus la contagion de la fièvre que de la peste. Je cédai même mon lit, qui était plus commode pour les malades. C'est là que, malade de la peste, Malherbe se coucha. Louis était mort. Quant aux autres pensionnaires malades, je les ai aidés de mon mieux. Ces choses se sont passées en 1540 et 1541.... A ton retour de Ratisbonne, tu m'as remercié. » *Defensio adversus libellum*, p. 27, 28. Voir Herminjard, VII, p. 56, n. 7.

(*moeror*) que mon âme est complètement anéantie, que mon esprit est brisé. Mais ce qui est incroyable, c'est le chagrin dont m'accable la mort de mon Claude. Cela ne doit pas te paraître étonnant. Tu peux penser quel ami sûr et fidèle il a été pour moi, pendant ces deux années, lui qui m'a soutenu au milieu de tant et de si divers troubles et ennuis.... C'était presque un frère.... Aussi, quand je songe combien j'ai besoin d'un bon conseiller, qui ne me quitte jamais, et d'autre part combien rares sont aujourd'hui une telle bienveillance et une telle fidélité, je ne puis juger autrement : Dieu, en me l'enlevant, a voulu châtier sévèrement mes péchés [1]. »

Calvin semblait avoir épuisé tout le vocabulaire de la douleur. Il trouve cependant de nouvelles expressions, quatre jours après, pour exprimer à Viret les mêmes sentiments [2], à propos de la mort de Claude, cet ami très fidèle, qui lui était uni par les liens de la plus grande familiarité ; à propos de la mort de Louis, ce jeune homme de grande espérance, qui l'aimait comme un père, et que lui n'aimait pas moins qu'un fils. « Tout cela est en soi profondément malheureux et triste. Mais ce qui augmente encore ma douleur, c'est que je les sais en danger [son frère, sa femme], et je ne puis pas les secourir, ou du moins par ma présence les consoler un peu [3]. »

II

Le Seigneur épargna son serviteur, et Calvin put revoir sa femme à son retour. Bientôt tous deux quittèrent Strasbourg pour s'établir définitivement à Genève.

Nous croyons devoir donner ici le portrait qu'a tracé d'Idelette Jules Bonnet, avec son imagination, pas toujours aussi précise que nous le désirerions, mais poétique et, en général, d'une vraie couleur locale. « Vivant pour ainsi dire à l'ombre du Réformateur, Idelette nous apparaît dans ce mystérieux demi-jour qui environne les saintes femmes de Port-Royal.... Ses traits sont ceux de la femme chrétienne appliquée à tous les devoirs de sa vocation.... Visiter les pauvres, consoler les affligés, accueillir les nombreux étrangers qui viennent frapper à la porte du Réformateur ; veiller à son chevet durant les jours de maladie, ou lorsque « estant bien disposé par tout le reste du corps, il est, comme il le dit lui-même, tormenté sans cesse d'une doleur qui ne le souffre quasi rien faire. Car oultre les sermons et lecture, il y a desjà un mois qu'il n'a guères faict, telle-

1. *Opera*, XI, p. 174, 175. Herminjard, VII, p. 55, 56. — 2. Le même jour il se traduit lui-même en français, dans sa lettre à M. de Richebourg : « [Claude] avec lequel j'avois si grande familiarité qu'il n'est pas possible de voir gens mieux unis ensemble que nous estions nous deux.... [Louis] que j'aimois comme s'il eust esté mon fils, pour ce qu'aussi de son costé il m'honoroit comme si je luy eusse esté un second père. » *Opera*, XI, p. 189. Herminjard, VII, p. 67. — 3. Lettre du 2 avril. *Opera*, XI, p. 181. Herminjard, VII, p. 64, 65. — Citons encore ces mots de Calvin à Farel (29 mars 1541. Herminjard, VII, p. 64) : « Plût au ciel que tu pusses être ici seulement une heure. Je connais ton humanité. Tu ne pourrais me voir sans une grande tristesse. Nuit et jour je suis dans le deuil, et je ne puis épuiser ce deuil. »

ment qu'il a presque honte de vivre ainsi inutile[1]... » exercer l'hospitalité envers les amis, Farel, Viret, Théodore de Bèze;... l'accompagner dans ses rares promenades à Cologny ou à Bellerive... le soutenir aux heures de découragement et de tristesse; prier enfin, seule au fond de sa demeure, quand l'émeute gronde dans les rues de la cité, et que des cris de mort contre les ministres s'élèvent de toutes parts, voilà les soins qui remplissent la vie d'Idelette[2]. »

Malheureusement les détails précis nous manquent presque complètement. Avec d'autant plus d'empressement, il nous faut noter les deux ou trois qui nous ont été conservés.

Toujours dévouée, Idelette était allée, malgré sa faiblesse, à Lausanne (juin 1548 [3]), pour les couches de la femme de Viret. Calvin écrit : « Ma femme vous aura été fort à charge : je le regrette beaucoup; et autant que je puis le présumer, elle n'a pu venir beaucoup en aide à la convalescente. A cause de sa santé, elle a elle-même besoin de l'aide des autres. Ma consolation est que, j'en suis sûr, elle ne vous aura pas été fâcheuse (*molesta*)[4]. » Mais Viret se hâte de répondre : « Je te rends des grâces éternelles à cause de ta femme, notre sœur très chère (*carissima*); tu as bien voulu nous l'accorder, et elle ne nous a pas dédaignés. Son arrivée nous a été très agréable, et d'une grande consolation, surtout pour ma femme, à qui sa présence a été des plus utiles. Dieu le lui rende. Nous ne l'avons pas reçue comme elle le méritait, mais nous en avons usé familièrement avec elle[5]. »

Beaucoup plus précieux encore est le récit suivant, où, — c'est l'unique fois, — nous recueillons une propre parole d'Idelette. Un ami du Réformateur, Ami Porral, était couché sur son lit de mort. Les pasteurs, Calvin, l'avaient visité, puis étaient partis. L'après-midi vers deux heures, Idelette vient le voir. « Lorsque ma femme, raconte le Réformateur, fut arrivée, elle l'exhorta (*jussit*) à avoir bon courage, quoi qu'il pût arriver, et à penser qu'elle n'était pas venue par hasard, mais qu'elle avait été conduite par le conseil admirable de Dieu, pour servir elle aussi à l'Evangile[6]. »

Il me semble que ces quelques lignes ont leur importance. Elles nous montrent Idelette secondant Calvin, mais avec sa propre initiative (car si elle avait été envoyée par son mari, elle ne parlerait pas du conseil admirable de Dieu qui l'a inspirée, et non le hasard). Les historiens ont trop fait d'Idelette le type de la femme soumise, d'une « modestie timide » (*schüchterne Demuth*)[7]. Cette parole, et celle qu'elle prononça sur son lit de mort, nous la montrent, non seulement pleine de foi, mais pleine d'ardeur, énergique, donnant même du courage à un vieux syndic, l'intrépide champion des libertés genevoises.

1. *Opera*, XII, p. 319, 320. — 2. J. Bonnet, *Récits*, p. 90, 91. — 3. Après le 13 : voir les lettres de Calvin du 9, et de Viret du 13. *Opera*, XII, p. 712 et 714. — 4. *Opera*, XII, p. 732. — 5. Lettre du 29 juin. *Opera*, XII, p. 732. — 6. Lettre du 16 juin 1542. *Opera*, XI, p. 409, et n. 4. Herminjard, VIII, p. 256. — 7. Lang, *Das häusliche Leben*, p. 31.

III

De son premier mariage avec l'anabaptiste liégeois Stordeur, Idelette avait eu un fils et une fille[1]. Il paraît que, selon la coutume des anabaptistes, ce mariage n'avait pas eu de sanction civile. C'est du moins ce que l'on croit comprendre d'un passage, fort obscur, dans lequel Calvin déclare qu'à propos de la naissance de son fils Jacques, il avait reconnu la faute (*lapsus*) de sa femme et de son premier mari, et qu'on avait tiré parti de ce fait pour calomnier Idelette et pour la traiter de femme publique (*scortum*)[2].

Sur son fils on n'a que des renseignements obscurs aussi, et que les éditeurs des *Opera* recommandent à la sagacité d'un Œdipe[3]. Des différentes lettres où il est question de lui, il ressort seulement qu'il ne vint pas à Genève, mais resta à Strasbourg et à Francfort, et que Calvin ne cessait de s'intéresser à lui[4].

On a malheureusement quelques renseignements de plus sur la fille d'Idelette, Judith. Elle vint habiter Genève avec sa mère, et Farel et Baudoin la font plusieurs fois saluer[5]. — Le 11 février 1554, Viret félicite Calvin du mariage récent[6] de sa belle-fille. A ce propos, Farel fait son éloge. « Je désire qu'elle continue ; car elle a toujours été obéissante à tes saints commandements.... Je n'ai rien à souhaiter de plus dans cette sainte jeune fille ; je la félicite, et, à cause d'elle, je félicite toi, et son mari, et Nicolas[7]. »

1. Outre un frère, chez lequel nous l'avons vue se réfugier pendant la peste, Idelette avait à Strasbourg un parent, Gilles (*Egidius*), qui paraît ne pas s'être montré très coulant dans certaines affaires d'argent. *Opera*, XII, p. 70. — 2. Lettre à Farel du 21 août 1547. *Opera*, XII, p. 581 et p. 580, n. 6. — 3. Nous avons bien eu un Œdipe, M. Herminjard. Mais il n'a pu éditer et annoter ces lettres. — M. Lang reconnaît l'obscurité des documents et ne réussit pas à la dissiper. Il lui semble que ce fils s'est éloigné, ou bien a été séparé de ses parents, et que Calvin fait tous ses efforts pour le recouvrer. On lit en effet dans la lettre du 31 août 1545 à Hubert : « Il [Petrus Teschius] est le seul par qui nous espérons que le fils de ma femme puisse nous être rendu. » (*Opera*, XII, p. 154.) Et dans une nouvelle lettre du 24 janvier 1546, nous lisons : « S'il [Teschius] peut jamais faire quelque chose pour lui, il me trouvera toujours très prêt, et il reconnaîtra que je ne serai pas oublieux de son service. » (*Opera*, XII, p. 261.) — Si obscurs que soient ces renseignements, ils paraissent assez clairs pour convaincre une fois de plus de calomnie Baudoin, qui avait beau jeu d'invoquer le témoignage d'Idelette, morte : « Vois si ton beau-fils (*privignus*) vit : tu aurais d'autant plus dû lui servir de père que tu l'as, à ta manière, converti, lui qui était né d'un anabaptiste. Certainement, si sa mère vivait, je crois (*credo*) qu'elle ne nierait pas que, à la maison, elle s'est souvent plainte auprès de moi.... Ta médisance n'est pas encore rassasiée. » Baudoin, *Responsio altera*, 1562, p. 117, 118. — 4. Guymonneus à Calvin, 28 avril 1545. *Opera*, XII, p. 70. Calvin à Hubert, 31 août 1545. *Ibid.*, p. 154. Valérand Poullain à Calvin, 16 novembre 1545. *Ibid.*, p. 216. Calvin à Hubert, 24 janvier 1546. *Ibid.*, p. 261. — 5. Uxorem et Judith, *Opera*, XI, p. 657 ; uxorem tuam cum sua Judith, *Ibid.*, XII, p. 185 ; Juditham nostram, *Ibid.*, p. 231, 304, 312 ; cum tua conjuge et puella Judith (20 octobre 1546), p. 406. C'est sans doute d'elle que parle Calvin, quand il écrit à Farel (31 mai 1544). « Ma petite fille (*filiola mea*) souffre d'une fièvre continue. » *Opera*, XI, p. 722. C'est l'opinion de MM. Herminjard (IX, p. 268, n. 29) et Lang. — 6. « Gratulor tibi novum filiæ conjugium. » Faut-il traduire, comme le pensent les éditeurs des *Opera*, le mot *novum* par le mot « nouveau, » indiquant que Judith ne se mariait pas pour la première fois, ou par le mot « récent ? » *Opera*, XV, p. 23, n. 6. — 7. Avait-elle épousé le fils de Nicolas de Fer ? Opera, XV, p. 71, n. 6.

Hélas ! six ans après (1562), nous apprenons qu'elle a apporté la honte (*flagitium*) dans la maison de Calvin. Le chagrin le força à se réfugier pendant quelques jours dans la solitude d'une maison de campagne [1].

IV

Ici se pose une question d'une difficulté inattendue. Combien le Réformateur eut-il d'enfants de son mariage avec Idelette ?

Jules Bonnet et Lang disent : trois ; mais ils ne sont d'accord, ni sur les dates, ni sur les documents qu'ils invoquent.

Ce qui est hors de doute, c'est que, le 28 juillet 1542, un fils naquit au Réformateur. Ce même jour [2], Calvin annonce à Farel que sa femme est en travail, non sans danger [3], et, probablement quelques heures après, il écrit à Viret : « Dans quelle grande anxiété je trace ces lignes, ce frère te le dira. Ma femme vient d'accoucher, avant terme, non sans un extrême danger (*non sine extremo periculo*). Que Dieu aie pitié de nous [4]. »

Deux jours après, le 30 juillet, Viret fait saluer Idelette, « à laquelle, ainsi qu'à son enfant [5], il souhaite toute espèce de bonheur. » C'est la réponse à la lettre précédente : elle prouve que le petit enfant vivait, quand le messager partit de Genève.

Mais il ne vécut pas longtemps ; peut-être une quinzaine de jours [6] au plus, et, dès le 19 août, nous lisons les lignes suivantes, dans une lettre de Calvin à Viret. « Salue tous nos frères, ta tante maternelle [7], et ta femme, que la mienne remercie pour ses douces et saintes consolations. Elle ne peut écrire que par un secrétaire. Et même en dictant elle ne serait pas peu gênée. Certainement Dieu nous a infligé une blessure grave et amère par la mort de notre fils (*filioli*). Mais il est notre père ; il sait ce qui est bon pour ses enfants. Adieu. Le Seigneur soit avec toi. Plût à Dieu que je pusse accourir jusque près de toi. Avec quel plaisir je m'entretiendrais avec toi la moitié du jour [8]. »

1. *Opera*, XIX, p. 327. — M. Lang, *Das häusliche Leben*, p. 34 et n. 3, dit que Judith fut cause pour Calvin d'une vive douleur (*harter Schmerz*), mais qu'on ne sait pas comment. Cependant le terme de *flagitium* (*mœror domesticus ob flagitium privignæ*) ne laisse guère de doute. Et si les éditeurs des *Opera* ont dit, dans le volume XIX, p. 327, n. 3 : « Nous n'en savons pas davantage, » ils ne se contredisent pas, quand, XXII, p. 368, ils désignent le fait lui-même, sur lequel les détails manquent, par ce mot : *adultera*. — 2. Trois jours avant, le 25 juillet, Bucer avait écrit à Calvin : « Mea uxor,... tuæ precatur ut uterum commode gerat et feliciter exoneret suo tempore. » *Opera*, XI, p. 416. Herminjard, VIII, p. 77. Ce vœu ne fut pas exaucé. — 3. « Comme ma femme est en travail (*laboret*) non sans danger, mon esprit est ailleurs. » *Opera*, XI, p. 418. C'est Farel, qui a écrit sur la lettre la date du 28 juillet 1542. *Ibid.*, p. 419, n. 14. Herminjard, VIII, p. 81, n. 26. — 4. *Opera*, XI, p. 420. Herminjard, VIII, p. 82. — 5. Les *Opera*, XI, p. 422, ont imprimé *fratri*. Mais M. Herminjard a lu « très distinctement, » dit-il, le mot *fœtui*. VIII, p. 87, n. 8. — 6. Dans sa lettre du 8 août (Herminjard, VIII, p. 87-89), Viret ne dit rien de ce deuil ; il ne devait donc pas s'être encore produit. Lui et sa femme s'efforcèrent de consoler Calvin par des lettres, auxquelles le Réformateur répondit le 19 août (*Ibid.*, p. 109). — 7. « Materteram tuam. » Avec plus d'affection encore, Calvin avait fait saluer cette belle-mère de Viret comme « sa propre mère » (*materteram quoque tuam matrem meam*). 19 mai 1540. *Opera*, XI, p. 36. Herminjard, VI, p. 229, n. 12. — 8. *Opera*, XI, p. 430. Herminjard, VIII, p. 109.

Audin ose commenter l'expression si simple, si touchante de cette douleur, par les lignes suivantes : « Et voilà tout[1], pas un mot de plus sur cet enfant que Dieu lui a enlevé, sur ce premier-né qu'il n'a pu embrasser et dans lequel il devait mettre toute sa joie, toutes ses espérances de père ? Dieu ne lui défendait pas de pleurer, d'épancher ses douleurs dans le sein de son ami, de lui dire ses larmes, celles de la pauvre mère. »

D'une lettre postérieure de Calvin (21 août 1545), il ressort que cet enfant fut baptisé et reçut le nom de Jacques[2].

V

D'après J. Bonnet, Stähelin et M. Lang, Calvin aurait eu un second enfant, en 1544.

Jules Bonnet et Stähelin[3] s'appuient sur une lettre de Viret, dont ils ont mal lu le millésisme, et qui est, non de 1544, mais de 1542, c'est-à-dire celle, déjà citée, du 28 juillet, à Viret. Elle parle donc du premier enfant, né en 1542. — M. Lang s'appuie sur une lettre de Fabri à Calvin, du 22 février 1544, où il est dit : « Nous regrettons que la jeune fille enlevée par le Seigneur t'ait ainsi enlevé une grande consolation ; mais Dieu suscitera une autre postérité à vous et à nous, quand cela sera nécessaire[4]. » Il est bien fâcheux que cette phrase soit si obscure. Quel étrange détour pour consoler un père et une mère que de leur dire : nous regrettons que, grâce à la jeune fille (*ex puella*) qui a été enlevée par le Seigneur, une grande consolation vous ait été enlevée ? Le mot *puella* qui signifie jeune fille, et même jeune femme, peut-il désigner ici un enfant de quelques jours ? Et quel est le sens exact de ce vœu : Dieu suscitera une autre postérité à vous et à nous, quand cela sera nécessaire ? A quel moment sera-t-il nécessaire que Calvin ait un autre enfant ? C'est fort étrange[5].

1. Voici le passage entier d'Audin : « Calvin supporta cette perte avec un courage trop païen. Le parrain était choisi, mais la mère se blessa et accoucha avant terme. Deux lignes à Viret nous apprennent ce malheur : « — Mon frère vous dira ma douleur, ma femme est accouchée avant le temps d'un enfant mort ; que Dieu veille sur nous. » Et ailleurs : « Le Seigneur a voulu nous frapper par la mort de cet enfant ; mais c'est un père qui sait bien ce qui convient à son fils. Que Dieu vous soit en aide. Je voudrais qu'il vous fût permis de venir jusqu'ici ; nous confabulerions la moitié du jour.... » (Audin, I, p. 306.) — Nous nous bornerons à faire remarquer que, dans cette seule et même page, le très catholique historien : *invente* un premier détail, ou l'emprunte au récit d'un événement tout différent, à savoir que le parrain était déjà choisi ; *commet un ridicule contre-sens*, en traduisant : « Dieu nous a infligé une blessure grave, » par : « la mère se blessa, ce qui la fit accoucher avant terme ; » *dit une double fausseté*, à savoir : que Idelette accoucha d'un enfant mort, et que Calvin ne put embrasser son enfant, ce qu'il put faire au contraire à loisir, l'enfant ayant vécu plusieurs jours ; *insinue une calomnie*, en déclarant que Dieu ne défendait pas à Calvin d'épancher ses douleurs dans le sein de son ami, car c'est précisément ce que Calvin déclare vouloir faire, en allant le trouver pour causer avec lui la moitié de la journée ; enfin, *perpètre*, comment dire ? *une jésuiterie*, en dissimulant le fait par sa traduction du mot *confabulari*, lequel signifie « s'entretenir » et indique les entretiens que Calvin voulait avoir avec son ami : tandis que le mot « confabulerions, » voile, sous une apparence gaie et grotesque, la tristesse des sentiments de Calvin. — 2. *Opera*, XII, p. 580. — 3. Stähelin I, p. 277. Où Stähelin et J. Bonnet (*Bulletin*, IV, p. 643) ont-ils vu qu'il s'agit d'une fille ? — 4. « Ex puella a Domino sublata tibi ingentem sublatam et consolationem.... Dominus aliam prolem vobis ac nobis excitabit ut opus fuerit. » — 5. *Opera*, XI, p. 680. Herminjard, IX, p. 171, n. 18.

Pour le troisième enfant, dont Jules Bonnet place la naissance en 1546, il faudrait y croire sur cette seule phrase de Calvin à M. de Falais : « Je vous remercie humblement de l'offre tant gratieuse que vous me faites pour le baptesme de nostre enfant [1]. » Les éditeurs des *Opera* mettent en note : « Qu'on paraît avoir attendu, mais qui, en tout cas, ne vécut point. » Ce mot *notre* doit-il être compris au sens strict ? Est-ce que nous ne voyons pas Calvin inviter Farel et Viret à des noces qu'il appelle « notres » (*nuptias nostras*), et qui ne sont pas *ses* noces [2] ? — En tout cas, M. Lang ne tient pas compte de ce document et, d'après lui, le troisième enfant serait né, non pas en 1546, mais en 1547. Dans une lettre de cette année-là, 21 août, Calvin parle de l'aveu qu'il fit de la faute d'Idelette et de son premier mari, « à l'occasion du baptême de notre Jacques [3]. » Mais les éditeurs des *Opera* déclarent que tout le passage est obscur ; il n'est pas dit du tout que ce baptême ait eu lieu en 1547 ; et nous pensons, avec les éditeurs, qu'il s'agit du premier-né de Calvin, en 1542.

Ainsi donc à propos du second et du troisième enfant de Calvin, il n'y a que des textes obscurs et équivoques, même étranges. Remarquons surtout qu'à propos du premier, nous avons les détails les plus circonstanciés sur ce qui a précédé sa naissance, sur ce qui l'a accompagnée et suivie. Nous avons l'expression de la douleur de Calvin et d'Idelette, et les condoléances des amis [4]. Pour les deux autres, rien. Pas un mot. Et cependant quelle épreuve, si elle avait été répétée deux et trois fois !

Or il se trouve que nous possédons des déclarations très nettes, contredisant formellement l'hypothèse de ces deux autres naissances. Bèze (première édition) dit que le Seigneur retira à soi Idelette « sans avoir eu aucuns enfans [5]. » Ce que la seconde édition explique par ces mots : « sans aucuns enfans, car combien qu'elle eut un fils de luy, il mourut incontinent [6]. » Et surtout nous avons une déclaration formelle de Calvin. Avec leur délicatesse ordinaire, les ennemis de Calvin, anciens et modernes, ont cru trouver une preuve éclatante de la malédiction de Dieu contre le Réformateur dans son manque de postérité, « pour que la vie d'un homme si infâme ne se propageât pas, » dit un jésuite [7]. L'insinuation remonte jusqu'au triste père de toute la légende calvinienne, Baudoin lui-même.

1. *Opera*, XII, p. 322 et n. 18. — 2. 1545. *Ibid.*, XII, p. 204. — 3. *Ibid.*, XII, p. 580 et n. 6. — 4. Notons les lignes que lui adressa Jean Sturm : « Je regrette que ton petit enfant (*filiolum*) n'ait pas vécu. Cependant c'est quelque chose *quod te virum esse declararis et expectes alterum partum*. (Ces mots indiquent la possibilité et non la réalité d'une seconde grossesse d'Idelette.) Je te félicite de ce qui m'a été refusé jusqu'ici. Il me semble que je vois un petit Calvin (*parvulum Calvinum*) dans ta demeure. Je ne l'ai pas vue, mais je m'en imagine la forme, comme la figure de ton petit enfant. » Lettre du 29 octobre 1542. *Opera*, XI, p. 460. Herminjard, VIII, p. 170. — 5. *Opera*, XXI, p. 32. — 6. *Ibid.*, p. 62. — 7. Henry, I, p. 415. — « Si Papyre Masson avoit conu ce passage, il n'aurait point dit que Calvin ne put avoir aucun enfant : « Il l'épousa dans un vain espoir d'avoir une descendance et des enfants; elle ne put lui en enfanter aucun. » — M. de Sponde a répété la même chose et y a même joint cette remarque, c'est que la femme de Calvin avoit des enfans d'un autre lit.... — Fl. de Ræmond avoit déjà dit que « ce furent des nopces condamnées à perpétuelle stérilité, encor qu'Idelette fût jeune et belle. » Mais qui s'étonnera du mensonge de ces trois auteurs... ? » *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, article Calvin, note Q.

Et c'est précisément à Baudoin que Calvin fit sa belle réponse : « Il me reproche que je suis sans enfans. Le Seigneur m'avait donné un petit fils (*filiolus*), il l'osta. Cestuy-ci entre les choses dignes de reproche me compte que je n'ay point d'enfans. Je réplique qu'en toute la chrestienté j'ay des enfans à dix miliers (*mihi filiorum sunt myriades in toto orbe christiano*)[1]. »

Ainsi Calvin déclare qu'il n'a eu qu'un enfant, *filiolus*. Son biographe Bèze l'affirme à son tour. L'un et l'autre devaient savoir à quoi s'en tenir. Leur témoignage fait donc rentrer dans le néant les deux autres enfants, qui du reste n'en sont jamais sortis.

VI

Les couches prématurées et malheureuses de 1542 avaient irrémédiablement ébranlé la santé d'Idelette. Son médecin Textor le fait entendre, dès la fin de l'année, dans une lettre à Calvin lui-même. « Il m'est bien pénible que ta femme soit si souvent malade. Si le Seigneur voulait que, par notre art, elle fût rendue à sa santé primitive, je ne reculerais devant rien[2]. » Il était à Mâcon et la peste sévissait à Genève.

Idelette, il est vrai, sembla se remettre. Mais en 1545 elle faillit être emportée. Calvin prend congé de M. de Falais (18 septembre) au nom de sa femme, « laquelle gist au lict malade[3]. » La crise est terrible. Au commencement d'octobre, elle commence à passer[4]. Le 13, Calvin écrit à Farel : « Ma femme désire être recommandée à tes prières et à celles de ta famille, car elle lutte encore péniblement contre la maladie. Mais nous avons du moins cette consolation, qu'elle semble avoir retiré un pied du tombeau. Elle est encore sans force, et tourmentée par de grandes douleurs[5]. » Cinq jours après (18 octobre), c'est à Viret que Calvin dit : « Ma femme entre peu à peu en convalescence, grâce au Seigneur, mais la toux la tourmente beaucoup, et augmente (*exacerbat*) ses douleurs ordinaires[6]. » En novembre, c'est une fièvre quotidienne qui la fait souffrir[7]. Encore à la fin de l'année, elle est dans le même état, fort triste. « Ma femme se remet difficilement. Des hémorroïdes la tourmentent. La toux exaspère la douleur. De plus la fièvre n'est pas encore passée. J'espère cependant qu'elle reprendra peu à peu ses forces[8]. »

En réalité, Idelette ne se rétablit pas. Son corps était usé. Le 23 décembre 1547, Calvin dit à Viret : « Ma femme est la compagne de la tienne dans sa lente maladie. Je crains quelque chose de fâcheux. Mais les maux présents nous inquiètent assez. Que le Seigneur se montre propice[9]. » Et Viret lui envoie ses « condoléances[10]. »

1. *Opera*, IX, p. 576, « Responsio ad Balduini convicia. » *Opuscules*, p. 1987. — 2. Lettre du 19 décembre 1542. *Opera*, XI, p. 476, et n. 2. Herminjard, VIII, p. 224, et n. 7. — 3. *Opera*, XII, p. 174. — 4. Lettre du 6 octobre de Viret à Calvin. *Ibid.*, p. 184. — 5. *Ibid.*, p. 190. — 6. *Ibid.*, p. 193. — 7. Calvin à Libertet, 3 novembre. *Ibid.*, p. 209. Voir *Ibid.*, p. 206, et n. 5. — 8. *Ibid.*, p. 241. — 9. *Ibid.*, p. 638. — La traduction de ces lignes, dans Stähelin, I, p. 278, est une véritable paraphrase. — 10. *Opera*, XII, p. 641.

Six mois après, les craintes de Calvin n'ont pas disparu, au contraire. « Ma femme, dit-il à Viret le 20 août 1548, se recommande à vos prières. Elle est minée (*lentum morbum alit*) par une maladie lente, dont je redoute l'issue [1]. » Et cette fois-ci, ses pressentiments n'étaient que trop fondés. Toutes ses lettres parlent de la lutte inégale contre cette maladie qui progresse [2]. Au commencement de 1549 (21 janvier), Calvin a une lueur d'espoir. « Ma femme, écrit-il à Viret, va un tout petit peu mieux (*paulo meliuscule*). C'est plutôt une amélioration qu'une guérison. Peut-être le Seigneur fera-t-il plus que nous n'espérons. [3] » Mais le 10 mars, nous voyons Idelette alitée [4]. C'était la fin.

En vain, le médecin Textor, l'ami du Réformateur, « qui souvent l'avait soulagée par son secours, qui une fois l'avait arrachée à une maladie grave et dangereuse [5], » multiplie son habileté, ses efforts, ses soins, tout fut inutile, et le 29 mars, Idelette fut rappelée à Dieu [6].

VII

Approchons-nous avec Calvin lui-même de ce lit de mort : « Je fais tous mes efforts pour ne pas être complètement accablé par le chagrin (*ne prorsus mœrore conficiar*). Mes amis m'entourent et ne négligent rien de ce qui est possible pour apporter quelque soulagement à la souffrance (*ægritudini*) de mon âme.

« Quand ton frère partit, on désespérait déjà de sa vie. Lorsque le mardi [26 mars] tous les frères furent présents, ils jugèrent bon de prier en commun (*si communis inter nos precatio conciperetur*). Cela fut fait. Abel, au nom de tous, l'exhorta à la foi et à la patience. Elle, brièvement (car elle était déjà toute brisée), attesta ce qu'elle avait dans le cœur. Ensuite j'ajoutai une exhortation qui me parut appropriée au moment [7]....

« Sa grandeur d'âme était telle qu'elle paraissait sortie du monde. Le jour où elle rendit son âme au Seigneur, notre frère Bourgoing, environ vers six

1. *Opera*, XIII, p. 31. — 2. Uxor mea suo more ægre se trahit (à Viret, 30 août 1548. *Ibid.*, p. 39). — Cum diutino morbo ægre luctatur (18 novembre. *Ibid.*, p. 104). — 3. *Ibid.*, p. 163. — 4. *Ibid.*, p. 215. — 5. *Ibid.*, p. 598 (1er juillet 1550). « La mémoire de ma femme, lui dit-il, me rappelle tous les jours combien je te dois..., et puisque tu n'as pas voulu accepter d'autre salaire, j'ai voulu inscrire ton nom sur ce commentaire, en témoignage de ta bienveillance à mon égard. » Dédicace du *Commentaire sur la seconde épître aux Thessaloniciens*. — 6. Ruchat (*Histoire de la Réformation de la Suisse*, V, p. 380, qui a mal compris le mot *heri*, lequel se rapporte non pas à ce qui le précède, mais à ce qui le suit: *Opera*, XIII, p. 231, n. 2); J. Bonnet (*Récits*, p. 96, qui a lu : onze, au lieu de : deux, comme date de la lettre de Calvin à Farel, *Opera*, XIII, p. 229, n. 4); Stähelin (I, p. 279, 280), la font mourir le 6 avril. — La *Vie de Bèze* (2e édition) avait dit cependant : « L'an 1549, mourut sa femme au mois de mars. » (*Opera*, XXI, p. 71.) Et une fois de plus Bèze avait raison. En effet, le 2 avril, Calvin écrit à Farel : « La nouvelle de la mort de ma femme est sans doute venue jusqu'à vous. » (*Opera*, XIII, p. 228.) Il faut donc qu'elle soit morte au moins quelques jours avant. La lettre à Viret permet de préciser, car il semble que ce soit trois jours avant (*triduo ante mortem*), qu'eurent lieu dans la chambre d'Idelette les prières que la lettre à Farel place le mardi 26 mars. C'est donc le 29 mars qu'elle serait morte. (Voir *Opera*, XIII, p. 226, n. 1.) — 7. Calvin continue : « Puis, comme..., » et suit le récit de la conversation (qu'on trouvera plus loin) entre Calvin et Idelette au sujet des enfants d'Idelette. D'après la lettre à Viret, cette conversation eut lieu trois jours avant la mort, or elle semble bien ici avoir eu lieu le 26 mars, en présence des pasteurs.

heures, lui adressa de pieuses exhortations, pendant lesquelles elle poussait des exclamations, de façon que tous pussent comprendre que son cœur était bien élevé au-dessus de la terre. « O résurrection glorieuse, disait-elle en effet, Dieu d'Abraham et de tous nos pères, depuis tant de siècles que les fidèles ont espéré en toi, aucun n'a été trompé. Moi aussi j'espérerai. »

» Ces paroles brèves (*sententiæ concisæ*), elle les laissait échapper plutôt qu'elle ne les prononçait. Et elle n'empruntait pas les paroles des autres [1], mais elle agitait ses pensées dans son esprit, et elle attestait par quelques mots ce qui avait fait l'objet de ses méditations.

» A six heures, j'ai été forcé de sortir (*domo abstractus sum*). Après sept heures, comme elle avait été transportée ailleurs, elle commença à tomber en défaillance. Sentant subitement que la voix lui manquait : « Prions, dit-elle, prions, vous tous priez pour moi. » A cette heure-là je suis rentré dans la maison. Elle ne put parler, mais par des signes elle montra son émotion. Je dis quelques mots de la grâce du Christ, de l'espoir de la vie éternelle, de la tente de cette vie, du départ, et je me cachai pour prier. (*Abdidi me ad precandum.*) D'une âme tranquille, elle écouta les prières, et fut attentive à l'exhortation [*ad doctrinam*. Quel mot à ce moment ! La doctrine, c'était le secret de la vie et de la mort de ces hommes et de ces femmes]. Avant huit heures, elle expira paisiblement, si bien que ceux qui étaient présents ne pouvaient discerner si elle vivait ou si elle était morte.

» Et maintenant je dévore ma douleur, de telle façon que je n'ai en rien interrompu les travaux de ma charge (*sic devoro, ut a munere meo nullam intermissionem habuerim*). Bien plus, pendant ce temps, Dieu m'a appelé à d'autres combats. Adieu, frère et excellent ami. Le Seigneur te fortifie par son esprit et moi aussi, dans cette grande calamité, qui certainement m'aurait brisé, s'il n'avait tendu du ciel sa main, lui dont l'office est de relever les abattus, de confirmer les faibles, de restaurer les fatigués [2]. »

S'il était permis d'avoir des pensées frivoles devant un si émouvant spectacle, comment n'admirerait-on pas l'allure classique, dans sa sobriété, de ce récit ? — Mais nous avons mieux à faire. Après la lettre à Farel, il nous faut lire la lettre à Viret, la plus sublime et la plus touchante, certainement, qu'ait jamais écrite le Réformateur : « Quoique la mort de ma femme m'ait été extrêmement cruelle (*valde acerba*), je cherche autant que possible à contenir mon chagrin. Et mes amis m'y aident à l'envi. Mais eux et moi, nous obtenons moins de résultat, je l'avoue, qu'il ne serait désirable. Et cependant ce peu que j'obtiens, je puis à peine dire combien il me soulage. Tu connais en effet la tendresse, il faut dire la mollesse de mon âme (*nosti animi mei teneritudinem vel mollitiem potius*). Aussi, sans de puissants efforts, je ne me serais pas tenu ainsi jusqu'ici. »

Donnant alors libre cours à sa douleur, Calvin se plaît à se rappeler tout ce qu'il a perdu : « Certes la matière de ma douleur n'est pas vulgaire. J'ai perdu

1. Nouvelle preuve que les historiens ont eu tort en prêtant à Idelette un caractère effacé : c'était, au contraire, une individualité modeste, réservée, mais énergique. — 2. *Opera*, XIII, p. 228, 229.

l'excellente compagne de ma vie (*optima socia vitæ*), qui, si le malheur était venu, aurait été ma compagne volontaire, non seulement dans l'exil et dans la misère, mais même dans la mort. »

Il semble enfin que la pudeur de Calvin, si réservée, est une fois vaincue; les détails, les sentiments se pressent sous sa plume : « Tant qu'elle a vécu, elle a été l'aide fidèle (*fida adjutrix*) de mon ministère. Jamais je n'ai senti en elle le moindre empêchement [1]. »

Et de nouveau il raconte à Viret, presque dans les mêmes termes, ce qu'il a raconté à Farel, un des derniers épisodes de la maladie d'Idelette, récit bien digne en effet, par sa sublimité, d'être fait deux fois [2]. Pour ne pas causer de peine à son mari, Idelette n'avait jamais exprimé d'inquiétude sur son état. Elle n'avait pas davantage parlé de ses enfants (ceux de son premier mariage). « Craignant qu'empêchée par quelque pudeur (*pudore impedita*) elle ne nourrît dans son esprit ce souci, qui pouvait la faire souffrir plus que la maladie elle-même (*magis cruciaret quam morbus ipse*) [3], » Calvin alla au devant des préoccupations, que la délicatesse de son amour devinait, et, « trois jours avant sa mort, » il lui promit de ne pas négliger envers eux son devoir. « Je les ai recommandés déjà au Seigneur, me répondit-elle aussitôt. — Je dis : cela n'empêche pas que je veille aussi sur eux. — Elle reprit : Je sais que tu ne négligeras pas ceux que tu sais être recommandés au Seigneur [4]. — Hier, en outre, pour la première fois, j'ai appris qu'une femme insistait pour qu'elle m'en parlât ; et elle lui répondit exactement en ces termes : « Mais l'important, c'est qu'ils vivent pieusement et saintement. Mon mari n'a pas besoin d'être pressé de les instruire dans une chaste discipline et dans la crainte de Dieu. S'ils sont pieux, j'ai la confiance qu'il leur servira spontanément de père. Sinon, ils sont indignes que je le prie en leur faveur (*si pii erunt, confido illis sponte fore patrem; sin alii, indigni sunt pro quibus a me rogetur*) [5]. »

Paroles et sentiments d'une simplicité, d'une moralité et d'une confiance véritablement héroïques, qui ne le cèdent à rien de ce que l'antiquité nous offre de plus grand en fait de stoïcisme ! Paroles et sentiments dont l'austère grandeur chrétienne atteint véritablement la limite du sublime, et qui suffiraient à illustrer celle qui a pu les sentir et les exprimer, et celui qui a pu les inspirer ! Calvin ajoute : « Cette magnanimité d'âme vaudra plus auprès de moi que cent recommandations [6]. »

1. En face de cette tendresse, de cette reconnaissance, il y a lieu, pour montrer ce que la Légende a fait de l'Histoire, de placer l'exclamation de Paul Albert : « On n'ose se demander ce que dut être la vie de cette femme, qui voyait et entendait Calvin à toute heure ! » *La littérature française des origines à la fin du seizième siècle*, huitième édition, p. 160. — 2. Nous complétons ici un récit par l'autre. — 3. Il dit à Viret : « Quia timebam ne intus curam premendo se frustra cruciaret, » *Opera*, XIII, p. 231. — 4. A Farel, il avait reproduit ainsi la phrase d'Idelette : « Si Domino curæ erunt, scio tibi fore commendatos. » — 5. Sa mort l'empêcha d'assister à la honte (*flagitium*) de sa fille Judith. — 6. *Ibid.*, p. 230, 231. — On a cru pouvoir préciser l'influence d'Idelette sur Calvin, ou du moins constater la disparition de cette influence. « Habituellement malade, dit J. Bonnet, et chagrin (?), aigri par les résistances des hommes et par celles des choses, qui ne se plient que lentement aux desseins du génie, Calvin perdit trop tôt ces affections domestiques pour lesquelles il était si bien fait.... Que de fois, sans doute, dans ces années de luttes

VIII

Sept ans ont passé. Calvin est resté fidèle au souvenir de la femme exceptionnelle qui avait été si digne de lui (*singularis exempli femina*). C'est à lui de consoler un de ses amis, qui passe par l'épreuve qu'il a connue et qu'il n'a pas oubliée. Il lui écrit en effet une courte lettre, résumé étonnant de toutes les tristesses et de toutes les consolations. On sent, quand il ne le dirait pas, qu'il parle par expérience (*ex meo sensu*) de la cruelle blessure (*acerbum vulnus*) : « Quelle blessure, quelle douleur t'a causée la mort de ton excellente femme, j'en juge d'après mon expérience. Car je me rappelle combien il me fut difficile, il y a sept ans, de triompher d'un deuil semblable. »

Quelle foi : « Nous fraudons Dieu de son droit, dit-il, si nous ne laissons pas vivre et mourir, à son gré, qui que ce soit des nôtres ! » Et en même temps quelles expressions heureuses pour rendre la douceur et l'inviolabilité éternelle du lien conjugal : « L'admirable providence de Dieu ne nous sépare dans ce monde que pour nous réunir un jour dans son royaume céleste.... Et ce n'est pas une médiocre consolation, bien que la chair en frémisse plus douloureusement, que d'avoir vécu avec sa femme de façon à retourner plus volontiers vivre avec elle (*ad cujus contubernium*), quand il faudra quitter ce monde[1]. »

Tel avait été le mariage de Calvin et d'Idelette, et c'est précisément parce que Calvin perdait un tel bonheur, et se trouvait si sensible à cette perte, que son épreuve, deux fois immense, fut pour l'Evangile un incomparable triomphe. A ces amis qui le connaissaient le mieux, il apparut comme un véritable prodige de la grâce divine (*non vulgare testimonium divinæ erga te benevolentiæ*). C'est ce que nous dit la réponse de Viret à Calvin. Il sait très bien, écrit-il, la tendresse d'âme de son ami (*eo magis quo penitius novi animi tui*, *ut ipse appellas*,

héroïques et de secrètes défaillances, dont sa correspondance reproduit les phases, il retrouva le calme auprès de la femme courageuse et douce, qui ne savait pas transiger avec le devoir! Que de fois, peut-être, il fut modéré, attendri par une de ces paroles qui viennent du cœur, et dont la femme a le secret! Et quand enfin vinrent des jours plus sombres, quand la controverse des opinions, se mêlant au choc des partis, suscita Bolsec, Servet, Gentilis, qui peut dire combien les conseils, la miséricordieuse influence d'Idelette de Bure, manquèrent au réformateur! » (J. Bonnet, *Récits*, p. 99.) M. Lang a repris ces développements hypothétiques, en essayant de les préciser encore davantage : « L'influence silencieuse qu'elle exerçait sur le Réformateur n'était pas petite. Sa mort fut pour toute la vie de Calvin d'une importance capitale. » Et notre auteur croit pouvoir transformer cette présomption (*Vermuthung*) presque en certitude, en comparant les événements après et avant. Avant, rien que la condamnation de Gruet. Après, l'expulsion de Bolsec, la mort de Servet et la répression de l'émeute de 1555. Nous avouons ne pas apercevoir ce que Idelette aurait pu changer à toute cette histoire. « Sans doute, dit M. Lang, l'opposition longue, toujours plus obstinée, dangereuse à la réalisation de ses idées, devait l'exciter à des mesures violentes et à une hostilité déclarée. Mais cela n'explique pas suffisamment le changement dans la conduite de Calvin. Il faut plutôt regarder la timide douceur d'Idelette comme la cause, inconsciente pour Calvin, de la modération primitive ; et il nous faut regretter que, plus tard, une seconde Idelette ne se soit pas trouvée à côté de lui, non pas pour affaiblir la fermeté de ses décisions, mais pour empêcher qu'elles n'allassent à l'extrême. » (*Das häusliche Leben*, p. 31.) Aucun document ne nous permet de nous approprier les hypothèses de MM. Jules Bonnet et Lang, flatteuses sans doute pour Idelette, mais injustes pour Calvin.

1. Calvin à Richard Vauville, novembre 1555. *Opera*, XV, p. 867 et n. 6.

teneritudinem). Voilà pourquoi, ayant entendu parler de sa constance et de son courage, il vient à lui avec une lettre de félicitation plutôt que de consolation (*mihi apud te opus esse gratulatoriis quam consolatoriis literis potius*).

Quels hommes, faudrait-il dire, s'il ne fallait dire : quels chrétiens ! Viret voit clairement l'œuvre du Saint-Esprit (*vim in te agentem divini spiritus*), méritant son nom de consolateur. « N'est-ce pas à juste titre que je reconnais sa force en toi qui portes d'un courage si fort les malheurs domestiques ? Et cependant rien ne pouvait t'atteindre plus cruellement, ni si profondément, puisque tu as coutume d'être ému des maux d'autrui et d'en être affecté, comme s'il s'agissait de tes propres affaires [1]. » Après avoir fait un retour sur lui-même et sur son abattement, quand il perdit sa femme, Viret continue : « Toi, au contraire, tu es si éloigné d'être brisé et affaibli que tu rends les autres, par ton exemple, beaucoup plus forts, en témoignant que tu peux faire ce que tu as l'habitude de conseiller. Non seulement, quand tu es bien portant, tu sais donner des remèdes aux malades, mais malade tu demandes des remèdes, et tu penses comme quand tu étais fort et bien portant. »

Ainsi, la sensibilité et la magnanimité, et surtout l'accord de la pensée et de la vie réalisé dans une vie aussi haute que la pensée, tel est le spectacle que Calvin offrit à ses amis, à son troupeau. Et le voyant, sans faiblir, agir, penser, diriger les affaires de l'Eglise, au moment où la douleur devait tourmenter et abattre (*lancinare ac prostrare*) son cœur si sensible, tout le monde fut saisi d'une grande admiration (*omnes magna cepit admiratio*) [2].

1. Calvin avait écrit à Viret, au sujet de sa femme malade : « Sache que nous sommes aussi inquiets à son sujet que si elle était aussi notre femme ou notre fille. » *Opera*, XII, p. 252. — 2. *Ibid.*, XIII, p. 233, 234.



Les cigognes de Strasbourg.

CHAPITRE QUATRIÈME

La liturgie.

PREMIÈRE PARTIE. *L'art calviniste.* — I. Incompatibilité du calvinisme et de l'art. — II. Origine des arts, d'après Calvin. — III. Les arts, dons de Dieu. — IV. L'art de l'éloquence. — V. L'art de la peinture. — VI. L'art de la musique.

SECONDE PARTIE. *La liturgie calviniste.* — I. Culte allemand et culte français à Strasbourg. — II. Origines de la liturgie : 1° Schwartz ; 2° Confession des péchés ; 3° Absolution ; 4° Prière finale ; 5° Liturgie du mariage. — III. La liturgie genevoise. — IV. Le principe de l'accommodation. — V. Accommodation aux luthériens. — VI. Accommodation aux Genevois. — VII. Le vrai culte calviniste.

TROISIÈME PARTIE. *Calvin et le Psautier.* — I. La musique sacrée avant Calvin. — II. Calvin et les Psaumes. — III. Les paroles des Psaumes : 1° Marot ; 2° Calvin. — IV. La musique des Psaumes : 1° Franc ; 2° Bourgeois ; 3° Goudimel ; 4° Davantès. — V. Calvin, le chant à quatre parties et les orgues. — VI. La musique et la Réforme calviniste.

PREMIÈRE PARTIE

L'art calviniste.

I



'HISTOIRE de la liturgie calviniste soulève une question préalable : qu'est-ce que Calvin a pensé de l'art ? La liturgie, en effet, est une partie de l'art religieux.

D'une manière générale la Réformation et spécialement le calvinisme ont été accusés d'étouffer tout développement artistique.

Ecoutons le P. Maimbourg : « Le calvinisme n'est qu'un squelette de religion, si j'ose m'exprimer ainsi, n'ayant ni suc, ni onction, ni ornement, ni rien qui sente et qui inspire la dévotion.... Calvin a fabriqué une religion toute sèche et toute conforme à son tempérament[1].... »

1. Maimbourg, *Histoire du calvinisme*, 1682, p. 70, 71.

On ne sera pas très étonné de trouver le libre penseur Voltaire tout à fait d'accord avec le jésuite Maimbourg :

> Noble cité, riche, fière et sournoise.
> On y calcule et jamais on n'y rit,
> L'art de Barême est le seul qui fleurit.
> On hait le bal, on hait la comédie....
> Pour tout plaisir Genève psalmodie
> Du bon David les antiques concerts,
> Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers.
> Des prédicans la morne et dure espèce
> Sur tous les fronts a gravé la tristesse [1].

Mais ce qui est plus curieux, c'est que deux auteurs protestants, spécialement les deux derniers qui se soient occupés de ce sujet, ont manifesté, vis-à-vis de Calvin, presque dans le même style, les mêmes opinions et les mêmes sentiments que Maimbourg et Voltaire : « Esprit sec et dur, dit M. O. Douen, logicien et intellectualiste à outrance, Calvin manque de cette chaleur de cœur qui a fait tant aimer Luther [2]. » L'homme plus complet que Calvin, c'est Marot ! Le Réformateur nécessaire à la France, ce n'était pas Calvin, c'était Marot ! Et M. Douen conclut dans un passage, que nous avons déjà cité, en lançant contre le dogmatisme de Calvin le quadruple anathème : « Anti-libéral, anti-artistique, anti-humain, anti-chrétien [3] ! » — Enfin, M. Daniel Courtois, dans un de ces travaux de jeunesse qui sont l'écho de beaucoup de paroles, et représentent la moyenne de beaucoup d'idées, après avoir déclaré que Calvin « nourrissait une sainte horreur à l'égard de tout ce qui pouvait ressembler à une intrusion de l'art dans le domaine religieux, » finit par s'approprier ce jugement de M. Douen : « Calvin, qui n'était pas musicien, proscrivait l'harmonie avec un rigorisme qui n'a peut-être pas été moins nuisible à la Réforme que le supplice de Servet [4]. »

La violence de cette condamnation ne l'a pas empêchée de devenir banale. C'est un lieu commun. M. Müntz l'a développé dans son article de la *Revue des Revues*, où, mettant hors de cause Luther, il a fait porter toutes ses critiques contre « l'orgueilleux et cruel Calvin, » contre « le plus fanatique des chefs de la Réforme, » qui « du même coup avait desséché le cœur et l'âme ». « La beauté, à ses yeux, n'est autre chose qu'un sujet d'idolâtrie ». « En dehors de ces quelques concessions toutes platoniques, où et quand voit-on que l'auteur de l'*Institution* ait témoigné le moindre intérêt à n'importe quelle branche de l'art [5] ? » — Et c'est enfin ce lieu commun que M. Brunetière a résumé dans

1. Voltaire, *La guerre civile de Genève*, édit. de 1775. Pièces détachées, t. III. — 2. O. Douen, *Clément Marot*, I, 376. « ...Sobre jusqu'à l'excès, froid, chagrin, austère, ennemi de tout plaisir et de toute distraction, même des arts et de la musique.... » *Ibid.*, p. 377. — 3. *Jean Calvin*, I, p. 588. O. Douen, *Clément Marot*, I, p. 386. — 4. D. Courtois, *La musique sacrée dans l'Eglise réformée de France*, 1887, p. 32, 70. — O. Douen, Article : « Chant d'église. » *Encyclopédie des sciences religieuses*, III, p. 51. — 5. Eugène Müntz, de l'Institut, « Le protestantisme et l'art, » *Revue des Revues*, 1er mars 1900, p. 485, 482, 486, 487. — Cet article a soulevé une discussion, dont voici les principaux documents : E. Doumergue, « Calvin et l'art » (*la Foi et la Vie*, 16 mars 1900) ; E. Müntz, « Le protestantisme et l'art; enquête complémentaire » (*Revue des Revues*, 15 juillet 1900) ; E. Müntz et N. Weiss, « Le protestantisme, et l'art » (*Semaine littéraire*, de Genève, 14 avril, 2 juin, 16 juin, 30 juin, 7 juillet) ; N. Weiss, « L'art et le protestantisme » (*Bulletin du protestantisme français*, 15 octobre et 15 décembre 1900).

cette phrase : « L'horreur de l'art est et devait demeurer un des traits essentiels et caractéristiques de l'esprit de la Réforme, en général, et de la Réforme calviniste, en particulier [1]. »

II

Or, tout de suite, nous rencontrons un texte des plus curieux et des plus importants. C'est une application à l'art, une illustration par l'art, de la grande doctrine calviniste sur la *Grâce générale.*

En vertu de cette Grâce générale, Dieu n'a pas abandonné les hommes, qui ne sont pas l'objet de sa Grâce particulière ; et une preuve, c'est que Dieu a spécialement accordé à la race de Caïn « l'invention des arts et autres choses qui servent à l'usage commun et commodité de ceste vie : un don de Dieu qui n'est pas à mespriser et une vertu digne de louange. »

Mais il faut lire tout le texte et en peser les déclarations : « C'est merveille que ceste gent, qui s'estoit départie de toute intégrité, ait esté excellente en telles grâces (*non pœnitendis dotibus*) par dessus tous les autres qui sont issus d'Adam,... afin que nous sachions que Dieu n'a pas tellement maudit (*non ita fuisse maledictum*) Caïn, qu'il n'ait encore espars quelques dons et grâces (*eximia quædam dona*) en sa postérité.... Sachons donc que les enfans de Caïn ont tellement [en telle sorte] esté privez de l'esprit de régénération, que toutesfois ils ont eu des grâces qui sont bien à priser (*ut tamen præditi fuerint non contemnendis dotibus*). »

C'est du reste le procédé constant de cette Grâce générale : « Comme l'expérience de tous aages monstre que Dieu a tousjours jetté quelques rayons de sa lumière sur les incrédules (*in gentibus incredulis divinæ lucis radios*), quant à ce maintenir en la vie présente (*quantum ad cultum vitæ præsentis*), et aujourd'huy nous voyons comment il y a des dons excellens de son Esprit, qui sont espandus sur tout le genre humain (*per totum genus humanum.*) Mesme les arts et sciences libérales nous sont venues de gens profanes. Nous sommes contraints de recognoistre d'eux, l'astrologie, la médecine, l'ordre politique et autres parties de la philosophie. » Ainsi les hommes les plus coupables et les plus maudits ont eu eux aussi « des tesmoignages évidens de la bonté divine (*luculenta divinæ bonitatis testimonia*). »

Parmi ces témoignages sont précisément les arts, dont il ne faut ni exagérer, ni restreindre la valeur. « Combien que l'invention de la harpe [2] et autres instru-

1. Brunetière, « L'œuvre littéraire de Calvin, » *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1900, p. 900. — 2. Un critique a objecté : « Dans divers passages sur les « arts et sur les sciences libérales, » on prétend voir une preuve de l'admiration de Calvin pour l'art, alors que, par arts libéraux, il entend avant tout la médecine, la jurisprudence, l'astronomie, la géométrie, la dialectique, etc. Voilà qui s'appelle jouer sur les mots ! » E. Müntz, « Le protestantisme et l'art. » (*Revue des Revues* 15 juillet 1900, p. 137.) — La déclaration de Calvin relative à la harpe, et aux arts procurant *volupté*, fait justice de cette objection. De l'ensemble des arts, Calvin n'exclut pas les arts proprement dits, les beaux-arts.

mens de musique serve plustost à volupté et délices qu'à nécessité, toutesfois il ne la faut pas tenir pour superflue du tout, et mérite encore moins d'estre condamnée (*ac multo minus per se damnari meretur*). Vray est qu'il faut condamner la volupté (*voluptas*), qui n'est point conjointe avec la crainte de Dieu, et l'utilité commune de la compagnie des hommes. » — Ainsi Calvin ne condamne pas la volupté en soi, mais seulement celle qui est contraire à la crainte de Dieu, et, (trait qui souligne singulièrement le caractère social et humain du calvinisme), inutile aux autres hommes ! — « Mais, continue le Réformateur, la musique est de telle sorte, qu'elle peut estre appliquée aux offices de piété, et profiter aux hommes, pourveu que les allèchemens vicieux en soyent ostez, aussi la vaine délectation qui retire les hommes de meilleurs exercices, pour les occuper à vanité [1]. »

III

Si, malgré tout, quelqu'un insistait sur le fait que les arts ont été inventés par des incrédules, par des maudits, et que par conséquent il y a là une dépréciation morale, religieuse des arts, il prouverait seulement qu'il n'a pas compris du tout la pensée de Calvin, telle qu'il l'expose dans ce passage et dans maint autre. Les arts, par qui que ce soit qu'ils aient été inventés, n'en sont pas moins absolument et purement divins, car ils sont des dons faits par Dieu lui-même aux inventeurs: « Toutes arts, dit-il dans son *Commentaire* sur Exode, XXXI, 2, procèdent de Dieu, et doyvent estre tenues comme ses inventions (*artes omnes a Deo manare, et ideo debere censeri divinas inventiones*)[2]. » — Et dans son *Commentaire* sur Esaïe, XXVIII, 29, il ajoute : « Non seulement l'agriculture, mais aussi toutes arts qui servent à l'utilité de l'homme sont dons de Dieu (*Dei dona*) instillés par luy en noz entendemens.... Le prophète enseigne qu'il faut recognoistre toutes ces arts de Dieu, qui en est autheur et maistre unique (*unicus autor et magister*). S'il faut ainsi juger de l'agriculture et des autres arts méchaniques, que faut-il estimer des arts libérales, de la médecine, jurisprudence, astronomie, géométrie, dialectique et autres ? Ne sont-elles point procédées de Dieu ? Ne contemplerons-nous point sa bonté en icelles, pour la recognoistre (*bonitatem ipsius contemplabimur et agnoscemus*)[3] ? »

IV

Pour Calvin les arts sont donc : *Benedictio Dei ; divinae lucis radii ; præclara spiritus dona ; excellentes gratiæ ; divinæ inventiones*. Avec cette conception, — et aucune ne saurait lui être jamais supérieure, puisque jamais personne ne fera découler l'art d'une source plus haute que la pensée même de Dieu, — si Calvin condamne tous les abus, il ne saurait condamner aucun usage légitime.

1. *Opera*, XXIII, 99, 100. — Traduction française des *Commentaires sur les cinq livres de Moïse*, édition de François Estienne, 1564, p. 49, 50 (Genèse, IV, 20). — 2. *Opera*, XXV, p. 58. — Même édition de la traduction française, p. 491. — 3. *Opera*, XXXVI, p. 483, 484. — *Commentaires sur le prophète Isaie*. A. Riveriz, 1552, p. 373.

Parmi ces arts, il en est un que Calvin a toujours singulièrement loué, en homme qui le pratique et même qui n'est pas insensible au plaisir de le pratiquer avec supériorité [1], c'est l'art littéraire, ou, comme on disait alors, l'art de l'éloquence.

Dans le traité contre Servet, nous trouvons ces lignes : « C'est chose absurde que la foy soit fondée sur l'éloquence humaine. Maintenant si quelcun, craignant que l'éloquence de ceux qui ont quelque grâce de bien parler, ou que le bon esprit et savoir de ceux qui en sont douez, ne anéantissent la foy (*ne fidem exinaniant eloquentia et paulo subtilior agendi dexteritas*), vouloit débouter toutes gens savans et adextres de l'office de prescher (*a suggestu prohibeat*), ne feroit-il pas injure à Dieu et aux dons de son Esprit?... Jésus-Christ, ayant prins des pescheurs pour les prémices de ses apostres, a depuis choisi d'autres ministres, lesquels n'estoyent pas ainsi rudes et idiots (*elegantiori doctrina tinctos*) que les premiers.... Regardons au stile d'Isaïe, lequel non seulement est pur et élégant (*purus et nitidus*), mais est orné de grand artifice (*artificio ornatus*), en quoy on voit bien que l'éloquence peut bien servir à la foy. Et de faict, Jésus-Christ n'a pas moins appellé les philosophes par la clarté de l'estoille, qu'il y avoit attiré les bergers par la voix de l'ange [2]. »

A propos du passage de l'Epître aux Corinthiens, I, 1, 17 : « Car Christ ne m'a point envoyé pour baptizer, mais pour évangélizer, non point avec sagesse de parole, afin que la croix de Christ ne soit anéantie, » Calvin se pose cette première question : « Asçavoir, si Paul en ce passage condamne du tout la sapience de parole, comme contraire à Christ ? » et il répond : « Ce seroit une chose bien eslongnée de raison que sainct Paul comdamnast totalement les arts, lesquels il appert estre dons excellens (*præclara dona*) de Dieu, desquels comme d'instrumens (*tanquam organis*) les hommes s'aident à plusieurs bons usages.... Il n'y a point de doute qu'ils ne soyent procédez du sainct Esprit.... Ainsi donc, ce que dit yci S. Paul ne doit pas estre prins comme estant dit pour blasmer et diffamer les arts (*in contumeliam artium*), comme s'ils estoyent contraires à piété [3]. »

Calvin se pose ensuite cette autre question : Si Paul « entend qu'il y ait per-

1. Un de ses adversaires (Capunculus) lui a reproché d'obscurcir ce qui est clair. Calvin répond avec dédain : « Comme si tous les hommes instruits et les ignorants ne m'accordaient pas la louange d'être clair (*perspicuitatis laudem*). *Opera*, XII, p. 16. — A propos de l'écrit de Farel : « *Le glaive de la parolle véritable*, tiré contre le bouclier de défense, duquel un Cordelier libertin s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnables opinions, » Calvin dit à son ami : « Si je ne t'ai rien écrit encore au sujet de ton livre, c'est que j'avais remis à Viret la charge de cette affaire. Je lui ai dit tout d'abord, ce qui est vrai, que mon style est trop différent du votre pour que mon jugement à l'égard de vos ouvrages ne soit pas suspect. Tu sais quel respect je porte à Augustin. Et cependant je ne puis dissimuler que sa prolixité me déplaît. D'autre part, ma brièveté est peut-être trop concise. Mais je n'ai pas l'intention de discuter la supériorité de l'une de ces méthodes sur l'autre, et je ne me fie pas à moi-même (*fidem ipse mihi non habeo*); en suivant ma nature, je préfère obtenir l'indulgence des autres, plutôt que les blâmer. » *Opera*, XIII, p. 335 et n. 3, et p. 374. Lettre de Calvin à Farel, du 1er septembre 1549. — 2. « Et certe Christus non minus stellæ radiis magos ad se dedixit, quam pastores angeli voce. » *Opera*, VIII, p. 469. *Defensio orthodoxæ fidei*. — Traduction française de 1554, p. 29, 30. — 3. *Commentaires sur toutes les Epitres*. C. Badius, 1562, fol. 86.

pétuel discord entre la doctrine de l'Evangile et l'éloquence, tellement qu'elles ne puissent convenir ensemble ? » Il explique que saint Paul s'adressant aux Corinthiens, à des « oreilles chatouilleuses, » voulait les ramener à l'humilité de la croix. « Car le Seigneur n'admet à son eschole que les humbles (*solos enim parvulos in scholam suam admittit Dominus*). » On aime entendre le grand théologien exprimer ainsi une de ses pensées familières.

« Mais, continue-t-il, que sera-ce si quelqu'un aujourd'huy, en déduisant les propos un peu élégamment (*paulo nitidius*) et proprement, veut esclarcir la doctrine de l'Evangile par éloquence (*evangelii doctrinam eloquentia illustret*)? Sera-il pour cela à rejetter, comme s'il souilloit ou obscurcissoit la gloire de Christ?... Ceste éloquence n'est point à condamner ni à mespriser, laquelle ne tend point à arrester les chrestiens à un lustre extérieur de paroles, à les enyvrer de vaine délectation, à chatouiller les oreilles en retentissant (*suo tinnitu*), ni à offusquer de sa pompe la croix de Christ, comme qui mettroit une nuée au devant, mais plustost tend à nous ramener à la simplicité nayfve de l'Evangile.... Après je respon d'avantage que l'Esprit de Dieu ha aussi son éloquence, mais laquelle a plustost un lustre naturel propre à elle, ou encore (pour mieux dire) intérieur (*intrinseco*), qu'ornemens empruntez et parure prinse d'ailleurs.... Ainsi donc l'éloquence qui convient à l'Esprit de Dieu, c'est celle qui n'est point enflée d'ostentation, et ne se perd point en l'air par vaines bouffées (*nec crepet inanem sonitum*), mais est solide et pleine d'efficace, et ha plus de sincérité que d'élégance[1]. »

N'est-ce pas sa propre éloquence que Calvin caractérise en ces termes, d'où l'élégance elle-même n'est pas exclue par la sincérité?

V

Dans l'*Institution chrétienne*, Calvin explique son idée sur la peinture et la sculpture, et n'a aucune envie de les condamner[2]. Seulement, épouvanté par les scandales auxquels a abouti le culte des images, il interdit deux choses : 1° les tableaux et les statues dans les temples[3]; 2° toute représentation de Dieu lui-

1. *Commentaires sur toutes les Epîtres*, Ch. Badius, fol. 86, r° et v°. *Opera*, XLIX, p. 320, 321. — 2. La « table ou brief sommaire des principales matières, » résume la pensée de Calvin en ces mots : « Que quand on condamne l'idolâtrie, ce n'est pas pour abolir l'art de peindre et tailler, mais on requiert que l'usage de l'une et l'autre soit pur et légitime. (*Opera*, IV, p. 1195.) — 3. « *De faict*, nous avons, par l'horrible rage dont la religion a esté renversée partout, *expérimenté* trop plus qu'il ne seroit de besoin, que sitost qu'il y a des images en un temple, c'est comme une banière dressée pour attirer les hommes à idolâtrer. » — Ici, comme ailleurs, Calvin traite une question de *fait*, d'*expérience*, et non de *principe*. Il continue : « Et encores que les dangers n'y fussent pas si apparens, si est-ce que, quand je considère à quel usage les temples sont dédiez et ordonnez, il me semble que c'est chose mal séante à leur sainteté, qu'on y mette d'autres images que celles que Dieu a consacrées par sa parolle,... j'enten le baptesme et la saincte Cène du Seigneur, aveques les cérémonies : ausquelles noz yeux doivent estre si attentifs, et tous noz sens si bien affectionnez, qu'il ne soit plus question d'appéter images forgées à la fantasie des hommes. Voilà le bien inestimable pour lequel les Papistes s'escarmouchent tant, qu'il leur semble qu'il n'y ait nulle récompense qui vaille un marmouset guignant de travers, et faisant la mine tortue. » *Institution chrétienne*, I, XI, 13. (*Opera*, III, p. 137.)

même. Et cette double interdiction trahit des préoccupations anti-catholiques, mais non anti-artistiques.

« Toutesfois, dit-il en effet, je ne suis pas tant scrupuleux (*ea superstitione teneor*) de juger qu'on ne doive endurer ne souffrir nulles images : mais d'autant que l'art de peindre et tailler (*sculptura et pictura*) sont dons de Dieu, je requier que l'usage en soit gardé pur et légitime, afin que ce que Dieu a donné aux hommes pour sa gloire et pour leur bien ne soit perverti et pollu par abuz désordonné, et non seulement cela, mais aussi tourné en nostre ruine. Je n'estime pas qu'il soit licite de représenter Dieu sous forme visible (*visibili specie*), pour ce qu'il a défendu de ce faire, et aussi pour ce que sa gloire est d'autant défigurée et sa vérité falsifiée.... Il reste donc qu'on ne peinde et qu'on ne taille sinon les choses qu'on voit à l'œil (*quorum sint capaces oculi*). Par ainsi que la majesté de Dieu, qui est trop haute pour la veue humaine, ne soit point corrompue par fantosmes, qui n'ont nulle convenance avec elle (*indecoris spectris*). Quant à ce qui est licite de peindre ou engraver, il y a les histoires (*historiæ ac res gestæ*) pour en avoir mémorial, ou bien figures, ou médales de bestes, ou villes, ou païs [1]. Les histoires peuvent profiter de quelque advertissement, ou souvenance qu'on en prend : touchant du reste, je ne voy point à quoy il serve, sinon à plaisir [2]. »

Mais Calvin ne condamne pas ce plaisir, lui qui n'est pas l'ennemi, nous venons de le voir, de toute « volupté. » En réalité il laisse à la sculpture le droit de représenter les hommes, les bêtes et les choses ; et il recommande la peinture historique, le tableau de genre, le paysage et le portrait. On dirait qu'il trace à l'avance le programme que remplira l'art hollandais du dix-septième siècle [3].

VI

Arrivons à la musique [4], et bornons-nous pour le moment à citer la préface, successivement augmentée, mise par Calvin en tête des diverses éditions de sa liturgie : « A la vérité, nous congnoissons par expérience que le chant a grand force et vigueur *d'esmouvoir et enflamber le cœur des hommes*, *pour invoquer et louer Dieu d'un zèle plus véhément et ardent.* »

Il parle ainsi en 1542. En 1545, il ajoute : « Or, entre les autres choses, qui sont propres pour *récréer l'homme et luy donner volupté*, la musicque est, ou la première, ou l'une des principalles : et nous faut estimer que c'est un *don de Dieu*, députe à cest usaige.... A grand peine y a[-t-]il en ce monde *qui puisse plus*

1. Le texte latin dit : « In eo genere partim sunt historiæ ac res gestæ, partim imagines ac formæ corporum sine ulla rerum gestarum notatione. » (*Opera*, II, p. 83.) — 2. *Institution chrétienne*, I, XI, 12. (*Opera*, III, p. 135, 136.) — 3. Voir E. Doumergue, *L'Art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 1902, et tout particulièrement la seconde conférence: « La Peinture dans l'œuvre de Calvin. » — 4. Au sujet de l'art dramatique, Calvin n'a pas écrit de théorie. Nous verrons seulement qu'à propos de la représentation des *Actes des apôtres*, à Genève, en 1546, tout en étant opposé, il désira que le Conseil de la ville accordât l'autorisation. Car, disait-il, « on ne peut interdire tout amusement. » Et il blâma fort les colères furieuses de son collègue et ami Cop. (Voir *Opera*, XII, p. 348 et 356.)

tourner ou fléchir çà et là les meurs des hommes, comme Plato l'a prudemment consydéré. Et de fait *nous expérimentons qu'elle a une vertu secrette et quasi incrédible à esmouvoir les cueurs en une sorte, ou en l'autre.* »

Enfin, un peu plus loin : « Il est vray que toute parolle mauvaise, comme dit sainct Paul, pervertit les bonnes meurs, mais, *quand la mélodie est avec, cela transperce beaucoup plus fort le cueur*, et entre au dedans tellement que, comme *par un entonnoir le vin est jecté dedans le vaisseau, aussi le venin et la corruption est distillé jusques au profond du cueur, par la mélodie*[1]. »

Voilà jusqu'à quel point Calvin avait l'âme sensible à la musique. Du reste, il me suffira, pour tout commentaire, de citer les aveux, les contradictions, auxquels sont réduits les auteurs que nous avons vus tout à l'heure dénoncer avec une telle sévérité le sens anti-artistique, anti-musical de notre Réformateur. M. Courtois déclare que cette préface est « une révélation » pour le seizième siècle. « On est étonné, dit-il, de voir à quel point un homme, qui semblait bien étranger aux choses de l'art, avait eu le sentiment net de la sorte de chant qui convenait aux assemblées chrétiennes[2]. »

M. Douen se contredit avec plus d'intrépidité encore[3] : « Qu'on relise maintenant, dit-il, la belle et sobre préface que Calvin a mise au Psautier de Marot, et l'on verra combien ses idées sur le chant étaient *nouvelles et hardies*, à force de sérieux. Depuis Platon et saint Augustin, *nul n'en avait parlé comme lui, sauf Luther*; nul n'en a mieux compris l'action, soit délétère, soit sanctifiante.... La Réforme apportait donc à la musique l'élément capital qui lui manquait : on n'en peut demander une démonstration plus éclatante que cette préface. » Le Calvin qui manque, en fait d'art, de la chaleur de cœur de Luther, se trouve être maintenant celui qui a parlé de la musique avec plus de cœur que tous ses devanciers, sauf Luther ! Le Calvin anti-artistique, anti-humain, se trouve être maintenant le Calvin aux idées musicales si hardies, aux sentiments musicaux si nouveaux, qu'il apporte à la musique l'élément capital qui lui manquait! L'honorable M. Müntz s'est, je ne dirais pas contredit, mais corrigé, avec non moins d'intrépidité. Dans une conférence donnée à Genève le 4 mars 1902, il a dit: « Calvin n'a pas prononcé l'anathème contre toute œuvre d'art, mais seulement contre celles qui pouvaient favoriser le culte des images. » Même, allant plus loin encore, cherchant, au delà des textes, « la pensée intime » de notre Réformateur, M. Müntz n'a pas hésité à le montrer prêchant dans la cathédrale de Saint-Pierre, si belle dans sa simplicité, si noble, montant dans une chaire artistement sculptée, laissant en place des stalles d'un travail élégant, et il s'est écrié sous forme de conclusion : « Calvin a montré par son exemple qu'aucun cadre ne lui paraissait trop beau pour le culte divin. » Aussi modifiant, proportionnellement, ses idées sur la personne et sur les idées de Calvin, M. Müntz, qui,

1. « *La forme des prières et chantz ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacrements et consacrer le mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne*, M. D. XLII. » *Opera*, VI, p. 169, 170, Epistre au lecteur. — 2. Courtois, *La musique sacrée*, p. 23. — 3. O. Douen, II, p. 363, 364.

il y a deux ans, ne voyait en lui qu'un *orgueilleux*, un *cruel*, un *fanatique*, un implacable *iconophobe*, voit désormais en lui un « grand esprit, » un esprit « supérieur, » un esprit « tellement supérieur » que loin de lancer l'anathème contre l'art, il aurait le premier protesté contre les abus anti-artistiques de quelques-uns de ses prétendus disciples [1].

Concluons : pour tout homme qui ne se résigne pas volontiers aux plus inadmissibles contradictions, Calvin a vu dans tous les arts plus que des inventions humaines, des *inventions divines*, et dans aucun autre Réformateur, pas même chez Luther, on ne trouve un tel éloge, aussi senti, de l'art oratoire et de l'art musical.

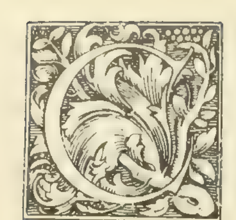
1. Nous citons la conférence de M. Müntz d'après la sténographie qu'a bien voulu faire le mémorialiste-sténographe du Grand Conseil de Genève, M. Albert Cuchet.



SECONDE PARTIE

La liturgie calviniste.

I



ALVIN a intitulé sa liturgie : « Forme des prières et chantz ecclésiastiques. » Etudions d'abord la forme des prières, puis les chants.

Une lettre de G. Roussel nous décrit, comme suit, le culte de Strasbourg, en 1525 : « Le dimanche... ils célèbrent la Cène du Seigneur.... Une table est dressée dans un lieu bien en vue du temple.... Ils ne l'appellent pas autel, pour éviter toute ressemblance avec ceux qui ont fait de la Cène un sacrifice. Cependant cette table ne diffère en rien des autels ordinaires. Le ministre s'approche d'elle, mais de façon à tourner le visage, et non le dos, au peuple.... Tandis que tous les yeux sont fixés sur lui, il lit quelques prières tirées des Ecritures et courtes; ensuite tout le monde chante un Psaume. Cela fait, et le ministre ayant encore prié, il monte en chaire, et lit d'abord, de façon à être compris de tous, l'Ecriture qu'il veut expliquer.... Le sermon fini, le ministre revient à la table. Tout le monde chante le Symbole. Après quoi, il est expliqué au peuple pour quel usage le Christ nous a donné sa Cène.... Pendant qu'a lieu la communion, et que chacun prend part à la Cène, tout le monde chante le *Kyrie Eleeson*, pour rendre grâce du bienfait reçu. Le ministre prend la Cène le dernier et achève le reste. Après quoi chacun se retire dans sa maison, pour revenir au grand temple, après dîner, environ à midi, et entendre le sermon qu'un pasteur adresse au peuple [1]. »

Dans une lettre à Briçonnet, G. Roussel note spécialement le chant des Psaumes hébreux, traduits en langue vulgaire. « Le chant des femmes, dit-il, se mêlant à celui des hommes, produit un effet si merveilleux qu'il est agréable de l'entendre [2]. »

Roussel n'était pas seul de ce sentiment. Il participait à un entraînement, à un enthousiasme général. Et c'était naturel. On venait enfin de rendre aux fidèles leur culte en allemand. Ils comprenaient tout ! Ils ne se lassaient pas d'écouter et d'écouter encore. Le dimanche, les services étaient arrangés de façon à ce

1. Gérard Roussel à Nicolas Le Sueur à Meaux; de Strasbourg, décembre 1525. — Herminjard, I, p. 412, 413. — 2. Jean Tolninus [Roussel], décembre 1525. Herminjard, I, p. 407.

qu'on pût en suivre six, à partir de cinq heures du matin en hiver, de quatre heures en été. Gerbel écrit à J. Jonas, le 8 mars 1524 : « Personne ne se souvient avoir jamais vu les bancs de nos Eglises remplis par un peuple si zélé, si entreprenant, et si avide de s'instruire. Avant que le pasteur soit monté en chaire, on voit des foules innombrables s'entretenir de la Parole de Dieu, ou écouter la lecture du passage qui doit être expliqué. Le bourdonnement des arrivants est tel que l'on dirait d'une consécration d'évêque. » Il arriva naturellement à ces fidèles si altérés, ce qui arrive à ceux qui boivent trop, ou trop vite. Le 7 février 1528, Wolhardt écrit à Farel : « La plupart sont déjà saturés (*saturati*)[1]. » Mais ce n'était encore qu'une façon de parler.

En face de ce culte, en 1525, mettons tout de suite le culte célébré par Calvin vers 1539.

Le dimanche matin, après l'*Invocation* vient la *Confession des péchés*, la nôtre. On voit combien il est faux de prétendre que cette prière a été dite pour la première fois par Th. de Bèze, au colloque de Poissy, en 1561. Depuis plus de vingt ans, c'était la prière habituelle des Eglises françaises.

La liturgie continue : « Ici dict le ministre quelque parolle de l'Escriture pour consoler les consciences, et faict l'absolution en ceste manyère, etc. »

Alors l'Eglise chante[2], « puis dict le ministre : « Le Seigneur soyt avecques vous ! Faisons pryères au Seigneur. »

Suit une courte prière pour demander à Dieu « de déclarer sa saincte volunté à ses pouvres serviteurs. » « Icy, cependant que l'Eglise chante[3], le ministre va en la chaire, » ce qui nous indique qu'il n'y était pas encore, et qu'il se trouvait devant la table de communion. Une fois en chaire, le pasteur adresse à Dieu une assez courte prière, terminée par *Notre Père*. — Sermon. — Prière longue, celle que nous lisons encore, avec quelques modifications. « Icy, dit la liturgie, le

1. Voir Louis Büchsenschütz, *Histoire des liturgies en langue allemande dans l'Eglise de Strasbourg au seizième siècle*, 1900, p. 94. Erichson, *Die calvinische und die altstrassburgische Gottesdienstordnung*, 1894, p. 25. — En 1539 parut : *Aulcuns Pseaulmes et Cantiques mys en chant. A Strasburg, 1539*. Ce n'était pas encore une liturgie. Celle-ci parut bientôt après, mais aucun exemplaire ne nous a été conservé. L'édition ayant été épuisée, le successeur de Calvin, Pierre Brully, en fit une nouvelle : « *La manyere de faire prières aux églises francoyses,... le tout selon la parolle de nostre Seigneur, 1542.* » Après le mot *fin*, à la dernière page, on lit : « Imprimé à Rome par le commandement du pape, par Théodore Brüsz, allemant, son imprimeur ordinaire. Le 15 de febvrier. » Mais cette indication était une simple ruse de l'imprimeur, qui s'appelait très probablement, non pas Brüsz, mais Knobloch, et habitait non pas Rome, mais Strasbourg. De là le nom de pseudo-romaine, donné à cette liturgie, dont un seul exemplaire est aujourd'hui connu, celui de M. Strœhlin, à Genève. — Bien que l'édition de Brully ait paru cinq mois après le départ de Calvin, « il n'y a pas le moindre doute, fait observer M. Erichson, que cette liturgie de février 1542 ne remonte à personne autre qu'à Calvin. » (*Die Gottesdienstordnung*, p. 10.) Cela ressort, en particulier, de la préface de Calvin, restée dans l'édition de Garnier, en 1545, et surtout de la déclaration de Brully, en 1542, qui parle de réédition (*widerumb in Druck*). Cette déclaration a été à tort attribuée à Pierre Alexandre. *Opera*, VI, p. XV, et O. Douen, *Clément Marot*, I, p. 342, qui a reconnu son erreur, II. p. 649 et ss. Voir R. Reuss, *Notes*, p. 38, n. 4, et Erichson, *Die Gottesdienstordnung*, p. 9, n. 1. — 2. Les commandements de la première table. — 3. Le reste des commandements, d'après la liturgie strasbourgeoise de 1545, qui répète presque mot à mot celle de 1542, et qui fut éditée par Garnier. Le seul exemplaire connu de cette liturgie a disparu en 1870, dans l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg.

ministre explique en brief l'oraison dominicalle, et icelle finie on chante ung psaulme, après lequel le ministre envoye l'assemblée, disant : Dieu vous bénisse et vous conserve, le Seigneur illumine sa face sur nous et nous fasse miséricorde ; le Seigneur retourne son visage vers vous et vous conduise en bonne prospérité. Amen[1]. »

Enfin, pour juger de l'effet de cette liturgie, entrons nous-mêmes dans le temple, à sept heures du matin, avec un jeune Anversois, résidant à Strasbourg en 1545. Il a les mêmes impressions[2] que G. Roussel, vingt ans avant. Il signale les « belles Pseaulmes, » chantés par l'assemblée « touts ensemble, tant homme que femme, avecq ung bel accord, laquelle chose est bel à veoir. Car il vous fault entendre que chascun a ung libvre de musicque en sa main; voilà pourquoy il[s] ne se peulvent desborder. Je n'euse jamais pensé qu'il eût esté tant plaisant et délectable comme il est.... Jamais créature ne sauroit croire la joie que on a quant on chante les louenges et merveilles du Seigneur en la langue maternelle, comme on chante ichy[3]. »

Notre étudiant signale encore « la table de boys, » devant laquelle « le ministre se met à genoul, faicte à manièr[e] d'ung autel, lequel n'est point parét, sinoncq quant on célèbre la sainte Cène de nostre Seigneur Jésus-Chryst, laquelle se célèbre tous les quinze jours. Alhors, le dict autel n'est parét, sinoncq à tout une blance nape, sans avoir aultre parement dessus, comme des chandelles ou aultres bagaiges. »

Enfin la prédication, qui dure une heure et demie, est déclarée « merveilleusement belle à ouïr[4]. »

1. Nous donnons le texte de l'exemplaire de M. Strœhlin. — 2. A propos de ces impressions étonnantes provoquées par le culte strasbourgeois, M. Rod. Reuss a la bonté de me signaler un récit moins connu et certes non moins expressif. Il s'agit des notes de Gerard Geldenhauer, de Nimègue (*Collectanea van Gerardus Geldenhauer Noviomagus*, uitgegeven door T. Prinsen, dans les publications de la *Historisch Genootschap* d'Utrecht, Amsterdam 1901, p. 87, 88). A son passage par Strasbourg, en février 1529, G. Geldenhauer écrit : « Les autels sont détruits et dans chaque temple une table en bois est réservée pour célébrer la Cène du Seigneur, ce qui a lieu chaque dimanche avec tant d'humilité et de modestie que moi, bien que je sois dur comme une pierre, je suis souvent touché jusqu'aux larmes en voyant des nobles, des riches, des vieillards vénérables.... avec des vierges, des enfants.... embrassant de tel cœur la doctrine de Christ. Dans le temple il y a, parmi les chanteurs, une telle modestie et concordance, que tous les chants des nonnes et des moines, en comparaison, peuvent vraiment être appelés des murmures, des bruits et des hurlements. » — 3. Le Frère de l'Unité bohême qui vint visiter Strasbourg en 1540 (Voir plus haut, p. 405, 406), décrit le culte strasbourgeois allemand, et parle lui aussi « d'une simple table de bois, sans ornement, ni tableau. » Les pasteurs paraissent « en costume ordinaire. » « Devant la table il y a des marches sur lesquelles le peuple s'agenouille. A quelques-uns la Cène est donnée dans la main, à d'autres dans la bouche. Le pasteur tend la coupe au premier, celui-ci au second et ainsi de suite jusqu'à la fin. De celui-là le pasteur la reprend. Cela se passe tous les dimanches. Dans les paroisses plus petites, la Cène n'est distribuée qu'une fois par mois. » A. Gindely, p. 41, 42. — 4. A. Erichson. *L'Eglise française de Strasbourg au seizième siècle, d'après des documents inédits*, 1886, p. 21-23.

II

Ici nous trouvons l'importante déclaration de Calvin, sur son lit de mort, dans son discours d'adieu aux Ministres genevois : « Quant aux prières des dimanches, je prins la forme de Strasbourg et en empruntay la plus grande partie. Des autres, je ne les pouvois prendre d'eux, car il n'y en avoit pas un mot, mais je prins le tout de l'Escriture. Je fus contrainct aussi de faire le formulaire du baptesme, estant à Strasbourg, et qu'on m'apportoit les enfans des anabaptistes, de cinq et de dix lieues à la ronde, pour les baptiser. Je fis alors ce formulaire rude, mais tant y a que je ne vous conseille de changer[1]. »

Il vaut la peine de bien préciser, car nous voici aux origines de la liturgie qui a réglé le culte protestant, non seulement en France, mais dans le plus grand nombre des Eglises réformées du monde. Or il se trouve que ce champ particulier de la liturgie est un de ceux que les érudits de notre époque ont le plus fouillé.

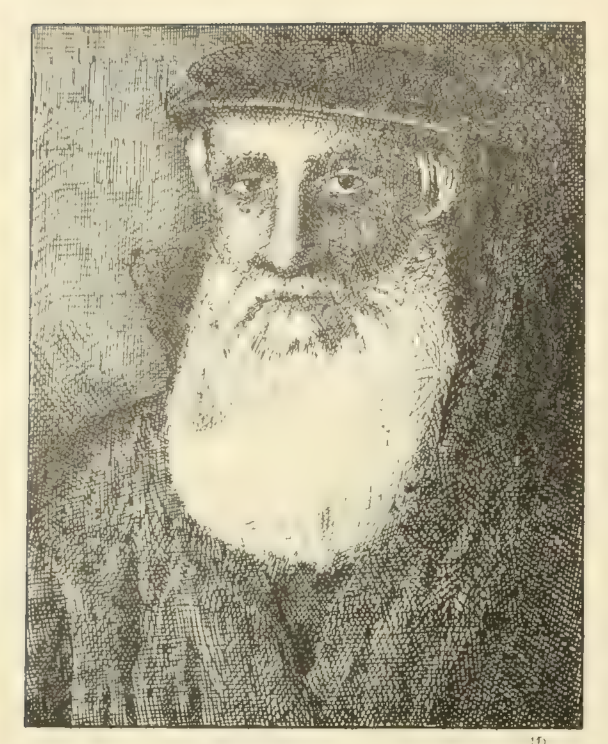
1. L'honneur d'avoir rédigé la première liturgie évangélique et strasbourgeoise revient, non pas à Zell ou à Bucer, mais à Diebold Schwarz.

En 1520, dans son traité de la *Captivité de Babylone*, Luther demandait pour les Allemands une messe allemande. Il ne se hâta pas cependant de l'introduire. Pas davantage Zell, qui se moquait du latin, et prétendait que Dieu n'a pas dit : « Allez dans le monde et chantez de façon à ce que l'on ne vous comprenne pas. » Il rédigea une prière que les fidèles devaient se réciter intérieurement, pendant que le prêtre célébrait cette messe qu'ils ne comprenaient pas. Cela s'appelait « communier spirituellement. » Carlstadt se mit à dire la messe en allemand. Luther effrayé déclara qu'il fallait encore réfléchir quelque temps. A Carlstadt, qu'avaient précédé Wissenburger, à Bâle, en 1521, Caspar Kantz, à Nœrdlingen, en 1522, etc., succéda en particulier, en 1524, Schwarz à Strasbourg. Luther ne suivit que deux ans et demi plus tard en 1526[2].

Diebold Schwarz (Theobaldus Nigri, Niger) naquit en 1485, à Strasbourg, d'un père marchand de fer et bourgeois de la ville. Il fut d'abord dominicain, puis frère de l'ordre du Saint-Esprit. Ayant accepté les idées nouvelles, il devint suffragant de Zell, à la chapelle Saint-Laurent, et, en 1524, pasteur à Saint-Pierre-le-Vieux. C'était un homme pieux, modeste, fidèle, courageux et plein d'humour. Au Synode de 1533, où tous les pasteurs durent se critiquer l'un l'autre, on lui reprocha d'être trop sociable, de trop fréquenter les nobles et les hommes du monde. Il est naturel que son esprit ait fait rechercher sa société. Il promit de se corriger[3]. (*Page* 492.)

Dans la correspondance de Calvin, il est deux fois question d'un fils de

1. *Opera*, IX, p. 894. — 2. Julius Smend, *Der erste evangelische Gottesdienst in Strassburg* (Vortrag gehalten am 16. März 1897), p. 8-10. — 3. Erichson, *Die Gottesdienstordnung*, p, 26, n. 2 et J. Smend, p. 11, 12 et n. 13.



Diebold Schwarz. (p. 491.)

D'après l'excellent portrait à l'huile conservé dans la sacristie de l'église de Sainte-Aurelie, et qui porte l'inscription : « Theobald. Nigri anno 1557, ætatis suae 72. »

Schwarz. On l'a envoyé pour ses études à Neuchâtel, puis à Genève (1546)[1]. Jusqu'à la fin lui-même resta lié d'une fidèle amitié avec le Réformateur de Genève. « A Strasbourg, j'ai vu Theobaldus Niger, et peu d'autres parmi les pasteurs, » écrit Calvin à Musculus, le 26 octobre 1556[2]. L'année suivante, il le fait encore saluer très affectueusement, et les autres collègues, s'il y en a qui soient encore ses amis.... C'est la fin de la grande époque, dont Schwarz reste le seul pasteur survivant. P. Martyr raconte un fait qui nous montre, une fois de plus, combien cette fin fut sombre et triste. « Le bon vieillard Theobaldus Nigri est accusé de zwinglianisme par son diacre, qui ne veut plus communier avec lui. Certainement le vieux Theobaldus est mal payé de ses bontés par ce jeune homme. [Ce fut un des traits caractéristiques de l'ultra-luthéranisme que partout les jeunes gens se montrèrent durs, irrespectueux envers les vieillards.] Il a voulu me prendre pour arbitre. Je me suis récusé. On lui propose Marbach et Rabus [dont nous connaissons l'odieux fanatisme]. Le vieillard ne récuse pas Marbach, mais il ne veut à aucun prix de Rabus[3]. » Et cependant sa piété et son énergie ne se démentirent pas. Devenu infirme, il se faisait porter par quatre hommes en chaire. Il mourut le 12 mai 1561. Il avait célébré la première « messe allemande, » à Strasbourg, le 16 février 1524, dans la chapelle de Saint-Jean[4].

Mais il ne se contenta pas d'inaugurer un culte, il en rédigea la liturgie, et son manuscrit[5] existe encore aux archives de Saint-Thomas, dont il est un des précieux joyaux, avec ses lettres gothiques noires ou rouges, bien calligraphiées sur beau parchemin.

La « messe allemande » de Schwarz, traduction presque littérale de la messe latine et catholique, conserve les cérémonies que le seizième siècle devait encore souvent traiter « d'indifférentes » : vêtements sacerdotaux, cierges, enfants de chœur, eau bénite, lavement des mains, etc. Mais elle supprime ce

1. *Opera*, XII, p. 266, 448. — 2. *Ibid.*, XVI, p. 320. — 3. 13 janvier 1556. *Ibid.*, XVI, p. 8. — 4. Erichson, *Die Gottesdienstordnung*, p. 26, n. 2. — Smend, p. 13. — Antoine Firn la célébra trois jours après, le 19 février, à Saint-Thomas. « Cela ne s'était jamais vu dans notre Eglise, s'écrie un des chanoines catholiques; aujourd'hui cela a commencé. Malheur à nous! » Smend, p. 14, 15. — 5. Il a été retrouvé par Erichson.

qui est spécifiquement catholique, l'introït, l'offertoire; elle est animée, dans la confession des péchés, dans la libre absolution, d'un énergique esprit évangélique, et ce fut un moment à la fois unique et singulièrement saisissant que celui où fut célébré ce culte, dans lequel il n'y avait encore ni chant de l'assemblée, ni sermon, mais où toutes les prières en langue intelligible et claire aboutissaient à la célébration de la Cène sous les deux espèces [1].

Cette liturgie, évangélique par le fond, avec une forme souvent catholique, forme donc la transition entre les deux cultes, le culte catholique et le culte protestant. Elle est de cette époque primitive, et courte, où la Réforme de Strasbourg était sous l'influence de Luther, mais d'un Luther qui n'avait pas encore précisé, autant qu'il devait le faire, ses idées sur la sainte Cène.

A partir du manuscrit de Schwarz jusqu'à la liturgie de 1539 s'étend une période particulière, celle qui est sous l'influence de Bucer, lequel relève davantage de Zwingle [2]; et la première « messe allemande » reçoit des modifications successives fort instructives à suivre. Les éléments catholiques tombent les uns après les autres; les éléments évangéliques se multiplient et s'enrichissent. Dès 1524, une nouvelle liturgie, reproduction presque exacte de celle de Schwarz, introduit le chant de la communauté et le sermon. — La table remplace l'autel. Firn commence, le 20 novembre 1524, à Saint-Thomas; Capiton suit, huit jours après, à Saint-Pierre-le-Jeune; Zell imite leur exemple à la cathédrale. — En 1525, le titre de « messe allemande » est transformée en celui de « Cène du Seigneur (*Nachtmal des Herren*), » rappelant toujours que la liturgie du grand culte dominical est une liturgie de communion. Et conformément à la lettre des pasteurs strasbourgeois à Luther, du 23 novembre 1524, surtout conformément au programme de Bucer dans son traité *Grund und Ursach der Neuerungen* (1524), la liturgie devient de plus en plus biblique. En même temps on remarque une tendance à ne pas célébrer la sainte Cène tous les dimanches [3].

Cette évolution, réalisant complètement le programme de Bucer, aboutit à la liturgie de 1539 [4], celle que Calvin précisément trouva en usage quand il arriva à Strasbourg, et dont il se servit [5] pour constituer la sienne.

1. Au début, on pouvait encore, si l'on voulait, ne prendre que l'hostie. Voir Smend, p. 17-21. — 2. *Ibid.*, p. 21. — 3. Voir Büchsenschütz, p. 56-100. — 4. *Psalter mit aller Kirchenübung, die man bey der christlichen Gemein zu Strassburg und anderswa pflägt zu singen.* Strassburg, Wolfgang Köpfel, 1539. (Exemplaire de la bibliothèque du collège Saint-Guillaume.) Büchsenschütz, p. 101. La liturgie de 1539 représente le groupe des liturgies publiées de 1537 à 1561. A ce moment la réaction luthérienne se fait sentir et dépasse de beaucoup l'influence que les idées de Luther avaient pu avoir sur la liturgie de Schwarz. La période de Bucer et de Sturm est close aussi liturgiquement. (Büchsenschütz, p. 112.) — A ce propos on peut remarquer que les paragraphes consacrés par Bossuet à l'Eglise de Strasbourg illustrent le procédé grâce auquel l'*Histoire des variations* a été possible. Comme le dernier auteur qui s'est occupé de cette Eglise, M. Louis Büchsenschütz, Bossuet distingue les trois périodes : « Cette grande ville fut des premières ébranlées par la prédication de Luther, et ne songeait pas alors à contester la présence réelle.... Ce fut en 1523 que Bucer et Capiton, qu'elle écouta, la rendirent zwinglienne.... On poussa le sentiment de Zvingle et la haine de la présence réelle jusqu'à refuser de souscrire la confession d'Augsbourg, en 1530. En 1598, cette ville souscrivit au livre de la Concorde, et après avoir été si longtemps comme le chef des villes opposées à la présence réelle, elle en poussa, malgré Sturmius, la confession jusqu'au prodige de

En effet, dans les deux liturgies, on trouve dix parties, qui sont les mêmes, à la même place, depuis « l'invocation et la confession des péchés » (1539 : *Eingangsspruche und offene Schuld*), jusqu'à la « Bénédiction, Nombres 6 » (1539 : *Segen*, nach Numeri 6).

2. Pour la Confession des péchés, Calvin *traduisit* (aidé par quelqu'un, car il ne connaissait pas lui-même l'allemand[1]) et *paraphrasa* la confession allemande, dont le texte paraît avoir été rédigé par Bucer[2].

Afin que le lecteur puisse bien apprécier la nature de cette traduction et de cette paraphrase, nous donnons, sur deux colonnes, à gauche la traduction mot à mot du texte allemand de 1539, et à droite la traduction paraphrasée de Calvin, en ayant soin de mettre en italique ce qui est ajouté au texte de 1539.

Que chacun confesse Dieu le Seigneur et avoue avec moi son péché et sa faute.	Mes frères, qu'ung chascun *de nous se présente devant la face* du Seigneur, avecques confession de ses faultes et péchez *suivant de son cueur mes parolles* :
Tout puissant, éternel Dieu et Père, nous confessons et avouons que nous sommes malheureusement conçus et nés dans le péché, et à cause de cela enclins à tout mal, paresseux à tout bien, que nous transgressons sans cesse tes saints commandements, et nous perdons nous-mêmes toujours plus.	Seigneur Dieu Père éternel et tout puissant, nous confessons *sans feintise devant ta saincte majesté* que nous sommes *pouvres pécheurs*, conceuz et nez en iniquitéz *et corruption*, enclins à mal faire, inutiles à tout bien, et que *par nostre vice,* nous transgressons *sans fin et* sans cesse tes sainctz commendemens, en quoy faisant nous acquérons, *par ton juste jugement*, *ruyne* et perdition sur nous.
Mais cela nous fait de la peine et nous désirons ta grâce et ton aide.	Touttefois, Seigneur, nous avons desplaisir *en nous mesmes de t'avoyr offencé, et condemnons nous et nos vices avecque vraye repentance*, désirans que ta grâce et ayde *soubvyenne à nostre calamité*.
Aie donc pitié de nous tous, Dieu et Père très bon et miséricordieux, par ton Fils, notre Seigneur Jésus-Christ.	Veuille doncques avoyr pityé de nous, Dieu et Père très bening et plain de miséricorde, au non de ton filz Jésus-Christ, nostre Seigneur.

l'ubiquité. » (*Histoire des variations*, Liv. XV, édit. Didot, t. IV, 1879, p. 289.) Il y a là évidemment beaucoup de science, et si l'on pense que toute l'histoire protestante est traitée avec ce soin, cette érudition, on peut être étonné. Mais quel art, tantôt de confondre, tantôt de distinguer à tort, et grâce à de simples nuances, quel art d'arriver à forcer, à fausser les couleurs, et à donner, avec des faits en apparence vrais, des impressions singulièrement fausses ! — 5. Une observation inévitable est celle-ci : La liturgie de Calvin (1re édition) et celle éditée par Köpfel, en 1539, sont contemporaines. Comment Calvin a-t-il pu s'en servir? Köpfel, dans sa préface, déclare qu'il a « souvent imprimé ces formes ecclésiastiques (Kirchenübungen) » et tout porte à croire que l'on possède un exemplaire d'une édition de 1537, identique à celle de 1539. Erichson, *Die Gottesdienstordnung*, p. 21, 22. Büchsenschütz, p. 100, 101.

1. Le 1er août 1557, Calvin écrit au réformateur allemand Andreas: « Comme je ne connais pas la langue allemande (*quia linguæ germanicæ sum ignarus*), j'ai donné ton livre à lire à un ami ; il m'en fera un résumé. » *Opera*, XVI, p. 553. — 2. Erichson, *Ibid.*, p. 29. Cette affirmation a été contestée par M. J. Viénot dans sa *Vie ecclésiastique et religieuse dans la principauté de Montbéliard au dix-huitième siècle*, 1895, p. 211-217. Le texte primitif de la confession serait, non de Bucer, mais de Brenz. Nous ne pouvons que renvoyer à la réponse faite par A. Erichson dans sa brochure : « *L'origine de la confession des péchés, dite de Calvin,* » Extrait de la *Revue chrétienne,* 1896. Cette réponse nous paraît péremptoire.

Accorde et augmente-nous ton saint Esprit, afin que nous reconnaissions notre péché et notre injustice dans le fond de nos cœurs, que nous en éprouvions une vraie repentance et douleur, que nous y mourions complètement, et que nous te plaisions dans une vie nouvelle toute selon Dieu.

Effaceant donc noz vices et macules eslargys nous, et augmente *de jour en jour les grâces* de ton sainct esperit, affin que recognoissans de tout nostre cueur nostre injustice, nous soyons touchez de desplaisir, *qui engendre* droicte pénitence en nous, laquelle, nous mortiffiant à tous péchez, *produyse en nous fruictz de justice et innocence* qui te soyent agréables. Amen[1].

Si l'on compare attentivement les deux textes, l'allemand de Bucer et le français de Calvin, on voit jusqu'à quel point la traduction est plus qu'une traduction. Il ne faut nier ni ce que Calvin a emprunté, ni ce qu'il a ajouté. En se l'appropriant (on pouvait s'y attendre), Calvin a marqué cette confession du sceau particulier[2] de son génie de littérateur et de sa piété de chrétien.

3. La formule de l'absolution est d'une traduction plus libre. Le texte allemand disait : « Un chacun se reconnaisse [pécheur] en vérité, avec saint Paul, dans son cœur et croie en Christ. Alors en son nom, je promets l'absolution de tous vos péchés, et je vous en déclare libre sur la terre, pour que vous en soyez éternellement délivrés dans le ciel. » — Calvin traduit : « Ung chascun de vous se recognoisse vrayement pécheur, s'humiliant devant Dieu, et croye que le Père céleste luy veult estre propice en Jhésu-Christ ; à tous ceux qui en ceste manyère se repentent et cerchent Jhésu-Christ pour leur salut, je dénonce l'absolution au nom du père, du filz et du sainct esperit. Amen. »

4. Enfin la grande prière après le sermon est aussi une traduction très fidèle, et cependant librement française. Voici le paragraphe le plus modifié. Le texte

1. Texte de l'exemplaire de M. Strœhlin. — 2. M. Erichson (il m'aurait pardonné cette critique) me semble être allé un peu trop loin en contestant à Calvin même l'honneur de la traduction et de la paraphrase. Dans son premier travail il avait dit: « Est-ce que quelques-uns de ces formulaires avaient déjà été traduits en français par les prédécesseurs de Calvin ? c'est ce qu'on ne peut arriver à savoir. » (*Die Gottesdienstordnung*, p. 30.) Et ceux-là même qui devaient le plus complètement adopter les conclusions de M. Erichson, par exemple le journal luthérien *Le Témoignage* (17 fév. 1894), les avaient présentées sous cette forme : « Calvin a donc traduit parfois littéralement, parfois en l'amplifiant, la confession des péchés, que l'on disait à Strasbourg au culte de langue allemande. » —. Dans sa seconde brochure, notre auteur précise son hypothèse négative : « On ne peut même, dit-il, revendiquer pour Calvin, avec une absolue certitude, le mérite d'avoir donné à la confession qui porte son nom sa forme classique, « avec son génie de Français » comme l'affirme M. Doumergue [Voir *Essai sur l'histoire du culte réformé*, 1890, p. 20]. Rien ne prouve en effet que ce formulaire, ainsi que les autres prières, n'ait pas été traduit par l'un de ses prédécesseurs. » (Erichson, *L'origine de la confession, etc.*, p. 13.) — Il est vrai, il n'y a pas de certitude absolue. Mais il y a des probabilités, et suffisantes, ce nous semble. Si Calvin avait pris un formulaire existant, sans y changer un mot, se serait-il exprimé comme il le fait ? Au lieu de dire « je pris, » n'aurait-il pas dû dire : « Mon prédécesseur avait pris » ? Est-il probable qu'il y eût une liturgie française avant qu'il y eût une Eglise française, régulièrement constituée ? Si des fragments liturgiques avaient déjà existé, Calvin ne les aurait-il pas insérés dans sa publication de 1539 ? Et surtout : 1° le style de la confession n'est-il pas le style de notre Réformateur ? 2° l'addition faite au texte allemand, à la fin, sur le rôle de la pénitence, n'indique-t-elle pas une des idées particulières et familières à la dogmatique de Calvin ? A propos du récent travail de M. Erichson, *Le Témoignage* écrit (28 juillet 1900) : « La fameuse confession des péchés n'est, en réalité, qu'une traduction libre d'un formulaire strasbourgeois. Il est vrai que le traducteur est Calvin, et qu'il y a mis son empreinte personnelle. »

allemand porte : « Après, nous te prions, Dieu miséricordieux et bon Père, pour tous les hommes que, comme tu veux être reconnu sauveur de tout le monde, tu attires à ton fils, notre Seigneur Jésus, ceux qui lui sont encore étrangers ; et à ceux que tu as attirés et enseignés, à nous tous, pardonne les péchés, par lui, notre seul médiateur, et accorde-leur toutes grâces ; accorde-leur de croître, d'augmenter chaque jour dans cette connaissance, afin que, remplis des fruits de toutes les bonnes œuvres, ils vivent sans scandale, à ton honneur. » Suivent deux lignes que Calvin laisse de côté. Les autres sont ainsi traduites : « Après, nous te prions, Dieu très bening et Père miséricordieux, pour tous hommes généralement, que comme tu veult estre recongneu sauveur de tout le monde, par la rédemption faicte de ton filz Jhésu-Christ, que ceux qui sont encore estrangiers de sa congnoissance, estans en ténèbres et captivité d'erreur et ingnorance, par l'illumination de ton sainct esperit, et la prédication de ton évangille, soyent réduictz en la droite voye de salut, qui est de te congnoistre seul vray Dieu et celui que tu as envoyé, Jhésu-Christ ; que ceux que tu as déjà visité par ta grâce et illuminez par la congnoissance et ta parolle croissent journellement en bien, estans enrichis de tes bénédictions spirituelles, affin que tous ensemble t'adorions d'ung cueur et d'une bouche, et donnions honneur et hommaige à ton Christ nostre maistre, roy et législateur[1]. »

Evidemment c'est une traduction. Mais quelle traduction !

5. La liturgie du mariage a une histoire non moins intéressante. On s'est borné, il est vrai, jusqu'ici à dire : Calvin l'a purement et simplement empruntée à Farel. Mais M. Erichson nous a appris à qui Farel l'avait empruntée[2].

Le manuscrit de Schwarz contenait une liturgie du mariage, tirée elle aussi de la liturgie catholique, par simple traduction, avec certains retranchements et certaines additions. Cette liturgie fut imprimée en 1525 ; Köpfel la réédita en 1526 et en 1539[3].

Froschauer, l'imprimeur de Zurich, imprima à son tour cette nouvelle liturgie strasbourgeoise, en 1526, et nous trouvons les impressions de Froschauer, à Berne en 1528 et en 1529. Or, au service de Berne était alors Farel. Une décision du Conseil de Berne, du 31 mars 1528, porte : « A Farel, la Réformation, petit livre du baptême, Cène du Seigneur.... » C'était la dite liturgie qui lui était envoyée, comme à tous les autres ministres du canton. Pour s'en servir sur terre romane, il fallait la traduire, et nous trouvons la traduction dans la liturgie de Farel, *Manière et fasson*, de 1533. Farel ne savait pas plus l'allemand que Calvin. Se fit-il aider ? La traduction est-elle de Zurkinden ? En tout cas le traducteur s'est tenu aussi exactement que possible au texte allemand. Il y a seulement deux additions : une introduction et une exhortation. Farel apporta son

1. Calvin a encore traduit deux prières de la liturgie de 1539, une prière avant la communion, et une prière d'actions de grâces après la communion. L. Büchsenschütz, p. 107. — 2. Erichson, « Zur Geschichte der altstrassburgischen evangelischen Trauordnung, » articles parus dans la *Monatschrift für Gottesdienst und kirchliche Kunst*, mai, juin 1900. — 3. Erichson, *Ibid.*, p. 141.

formulaire à Genève en 1535. Calvin l'y trouva, et l'apporta à son tour à Strasbourg, en 1538. L'enfant revenait à son berceau [1].

Approprions-nous la conclusion générale de M. Erichson [2] : « Strasbourg fut pour le jeune théologien non seulement un lieu de refuge, mais une source de lumière, d'excitation, de force. Cette ville rendit à la Réformation, en pays de langue française, un Calvin plus mûr et plus grand qu'elle ne l'avait reçu. En particulier la liturgie qui lui est attribuée doit être regardée, non pas comme un ouvrage personnel du Réformateur, mais comme un legs de la cité alsacienne aux Eglises réformées. Ce legs leur fut transmis, au près et au loin, par l'Eglise fondée dans les murs de Strasbourg et qui allait servir de modèle, l'*ecclesiola gallicana* [3]. »

III

Rappelé à Genève, Calvin s'occupa tout de suite du culte. Pas plus qu'à Strasbourg il ne se trouvait en face du néant. Il y avait le culte organisé par Farel.

De ce culte nous possédons encore la liturgie : « *La manière et fasson qu'on tient... ès lieux lesquels Dieu de sa grâce a visités* [4]. » Elle avait paru le 29 août 1533. Nous nous bornons à résumer ici la liturgie du dimanche matin :

Il y a d'abord une prière qui se termine par *Notre Père*. Après vient le sermon. Le prêcheur lit « plainement » quelque texte, et « il déclare mot à mot, sans saulter, amenans les passaiges... servans à la déclaration diceluy qu'il expose sans sortir hors de la saincte escripture, affin qu'on ne brouille point la pure parolle de Dieu avec l'ordure des hommes, portant fidèlement la parolle, et ne parlant que la parolle de Dieu. » Viennent ensuite les *dix commandements*, une *confession des péchés* et l'*oraison dominicale* (c'est la seconde fois). Enfin le *symbole des apôtres*, une prière et la bénédiction.

On nous permettra de transcrire, en cet endroit, une note que M. le professeur Herminjard voulut bien rédiger pour nous : « *A priori*, on peut affirmer

1. Valérand Poullain transporta le formulaire en Angleterre, édition latine de 1551, édition française de 1552 ; puis il l'apporta à Francfort en 1555. Le formulaire fut introduit dans la Hesse en 1561, en Prusse, avec une nouvelle traduction française, en 1829. Ce formulaire a fait jusqu'à aujourd'hui le fond des liturgies françaises pour le mariage. — Erichson, *Ibid.*, p. 164, 170, 171, 172. — 2. Erichson, *Die Gottesdienstordnung*, p. 34, 35. — 3. La liturgie calviniste de Strasbourg (de l'édition pseudo-romaine) pénétra en France. Il est probable qu'elle devint, en 1546, la liturgie de l'Eglise de Meaux, quoique le texte de l'*Histoire ecclésiastique* ne le dise pas formellement. Nous savons seulement, d'une manière générale, que, sur le rapport de leurs délégués à Strasbourg, les évangéliques de Meaux « dressèrent une forme d'Eglise entre eux à l'exemple de celle qu'ils avoyent veue. » D'autres Eglises suivirent à leur tour l'exemple de Meaux. Ce fait est attesté par les décisions des synodes nationaux. Celui de Paris, 1565, décide : « Les églises, où est déjà introduite la coutume de prononcer, les jours de la Cène ou tous les dimanches, après la confession des péchés, une absolution générale, pourront continuer de le faire. Mais dans les lieux où cette coutume n'est point en usage, le synode leur donne conseil de ne rien innover à cause des dangereuses conséquences qui pourroient s'en ensuivre. » (Aymon, *Les synodes nationaux, etc.*, 1710, I, p. 67. Voir E. Doumergue, *Essai sur l'histoire du culte réformé*, 1890, p. 118.) — 4. Voir plus haut, p. 154.

que, pendant son premier séjour à Genève, Calvin n'a rien changé à la liturgie de Farel, du moins pour le baptême, le mariage, la sainte Cène. Mais la question me semble douteuse relativement à la confession des péchés et aux prières qui précédaient et suivaient la prédication, dans chaque service ordinaire. Sur tout cela Farel n'avait donné aux pasteurs que des conseils et des instructions générales. Ainsi dans la *Manière et fasson* (édit. Baum, p. 69-70), il dit : « Le serviteur du peuple en la parolle admonneste tous de recourir à Dieu,... priant pour tous qui sont assemblez,... que notre Seigneur pardonne toutes faultes et péchez.... » La forme était donc laissée à la discrétion du prédicateur. Farel avait sans doute adopté pour lui-même, quand il prêchait, une certaine forme de confession des péchés, et, dans les autres parties du culte, il suivait, on peut le croire, le précepte qu'il avait donné (p. 49), « soy conformant aussi aux autres Eglises, sans superstition, pour garder la paix et union avec tous. » Ainsi, il y a une grande analogie entre ses prières du baptême, du mariage, de la Cène, et l'ancienne liturgie de Berne[1].

« Après le retour de Calvin, en 1541, il y eut une réorganisation de l'Eglise, où ce Réformateur exerça une influence prépondérante. C'était le moment de compléter, de fixer la liturgie pour les principales parties du culte. »

C'est ce que Calvin fit en publiant : « *La forme des prières et chantz ecclésiastiques, etc.*, » 1542[2].

Or qu'est-ce que cette liturgie ? une revision de la liturgie dont Calvin se servait à Strasbourg. La revision consiste en quelques modifications de style qui n'ont pas d'importance, et en des suppressions qui sont au contraire caractéristiques. Calvin supprime les formules lues à l'autel, en particulier la formule d'absolution et la prière liturgique après la confession des péchés. Il supprime le chant des deux tables du décalogue, et ainsi il se rapproche de la liturgie de Farel.

A Strasbourg, nous l'avons vu, Calvin s'était accommodé au culte de Strasbourg[3]. A Genève, Calvin s'accommoda au culte de Genève.

Dans une lettre très importante adressée « aux magnificques, puissans et très redoubtés seigneurs » de Berne, il affirme cette seconde accommodation : « Mon frère maistre Guillaume Farel est icy présent, lequel vous pourra d'ailleurs affermer que, devant que jamais j'entrasse à Genefve, l'usaige de la Cène, du baptesme, du mariage et des festes estoit tel qu'il est aujourd'huy, sans que j'y aye rien changé, tellement qu'on ne m'en peut rien attribuer comme propre à moy. La forme du mariage est tousjours demeurée en son premier estat, et je suis

1. Ecrivant, vers le 20 février 1537, à Gaspard Megander, pasteur à Berne, Calvin lui dit : « J'ai comparé ta petite liturgie (*libellum tuum ceremonialem*), traduite, sur notre demande, par Maurus [Morelet du Museau], avec notre propre liturgie. Elle n'en diffère presque en rien, si ce n'est en brièveté. » *Opera*, X[b], p. 87. Herminjard, IV, p. 187, n. 1, et p. 190, n. 12-14. — 2. *Opera*, VI, p. xv, et p. 161 et ss. — Il ne reste plus de cette édition qu'un exemplaire. Il a été découvert à Stuttgard par les éditeurs des *Opera*, grâce aux indications de M. Félix Bovet. — 3. Calvin écrit : « Nous avons célébré la première Cène dans notre petite église, selon le rite d'ici (*secundum loci ritum*); nous avons décidé de la répéter chaque mois (*singulis mensibus*). Octobre 1538. *Opera*, X[b], p. 279. Herminjard, V, p. 145.

ce que j'ay trouvé, comme celluy qui ne prend plaisir à rien innover.... Touchant le baptesme, nous gardons la forme telle qu'elle estoit devant que je feusse venu à Genefve [1]. »

IV

Accommodation! Nous voilà en face du principe directeur de Calvin en fait de liturgie. Seulement, dans sa pensée que signifie ce mot? Il signifie : Liberté pour l'édification. « Touchant des cérémonies, dit-il, pour ce que ce sont choses indifférentes, les Eglises en peuvent user diversement en liberté. Et quant on seroit bien advisé, il seroit quelquefois utile de n'avoir point une conformité tant exquise, pour monstrer que la foy et chrestienté ne consiste pas en cela [2]. » Voilà pour la liberté, voici pour l'édification : « Il est indigne de nous, dit-il dans son admirable préface du catéchisme latin, d'introduire, dans les choses où le Seigneur nous a laissé l'usage de notre liberté pour le plus grand avantage de l'édification, une conformité servile qui n'édifie pas.... L'édification, voilà le but auquel doivent tendre toute notre sollicitude, notre vigilance, nos efforts et notre application [3]. »

Fidèle toute sa vie à cette pensée de sa jeunesse, il répète à la fin de sa carrière, dans la dernière édition de son *Institution :* « Quant à la discipline externe et aux cérémonies, Dieu ne nous a point voulu ordonner en particulier, et comme de mot à mot, comment il nous faut gouverner, d'autant que cela dépendoit de la diversité des temps, et qu'une mesme forme n'eust pas esté propre ny utile à tous aages. Donc il nous faut avoir recours à ces reigles générales, que j'ay dit, c'est assavoir que tout se face honnestement et par ordre en l'Eglise. Finalement, pour ce que Dieu n'en a rien dit par exprès, d'autant que ce n'estoyent point choses nécessaires à nostre salut, et qu'il est mestier d'en user en diverses sortes selon la nécessité pour édification : nous avons à conclurre qu'on les peut changer et en instituer de nouvelles, et abolir celles qui ont esté, selon qu'il est expédient pour l'utilité de l'Eglise. Je confesse bien qu'il ne faut pas innover à chacune fois, ny à tout propos pour légière cause ; mais la charité nous monstrera très bien ce qui pourra nuire ou édifier, par laquelle si nous souffrons d'estre gouvernez, tout ira bien. » En conséquence « pour nous gouverner bien en ces choses, nous avons à suyvre la coustume et les loix du pays où nous vivons, et une certaine reigle de modestie.... Chacun de nous aura sa liberté entière en toutes ces choses, et néantmoins, chacun volontairement imposera quelque nécessité à sa liberté.... Finalement, en ne nous establissant point une loy perpétuelle, nous rapporterons à l'édification de l'Eglise toute la fin et usage des cérémonies : selon l'exigence de laquelle édification nous soyons prests à endurer,

1. Calvin parle ici de la manière dont la cérémonie se célèbre, plutôt que de la liturgie employée. *Opera*, XV, p. 538. — En 1551, il avait déjà écrit au pasteur (son nom est inconnu) de Buren, dans le canton de Berne, à propos des fêtes abolies par Farel et Viret. « J'ai volontiers accepté la coutume reçue. » (*Ego receptæ consuetudini libenter acquievi.*) *Opera*, XIV, p. 2. — 2. *Opera*, XV, p. 538. — 3. A. Rilliet et Th. Dufour : *Le catéchisme français de Calvin*, p. 142, 143.

non seulement que quelque cérémonie soit changée, mais que toutes celles qu'aurions eues auparavant soyent ostées et abolies[1]. »

Bref, Calvin ira un jour jusqu'à déclarer formellement que toutes les cérémonies, même celles qui ne sont « ni bonnes ni utiles, » même celles qui emportent « ou scandale ou mauvaise conséquence, » pourvu qu'elles n'aient rien « de soy répugnant à la parole de Dieu, » sont affaire de majorité et doivent être « supportées[2]. »

V

Calvin ne s'est pas contenté de poser un principe[3], il s'est efforcé de le faire pratiquer par ses amis, et il a prêché aux Réformés l'accommodation aux cérémonies luthériennes.

Il n'approuve pas tout le culte luthérien. D'après lui, Luther a conservé trop de cérémonies, non pas précisément mauvaises, mais inutiles (*aut ineptæ aut certe supervacuæ*), et par là-même dangereuses. Il eut du reste sur ce sujet une franche explication avec Mélanchthon, à Francfort. « Récemment j'ai dit en face à Philippe que la quantité des cérémonies luthériennes me déplaisait. Il me semble en effet que la forme de leur culte n'est pas très éloignée du Judaïsme.... La conclusion a été : Luther n'approuve pas plus les cérémonies qu'il a conservées par force, que notre parcimonie à cet égard. »

1. *Institution chrétienne*, IV, x, 30, 31, 32. Il convient de noter que ce grand et beau principe de la liberté pour l'édification a été le principe de la Réformation tout entière, nous voulons dire de Luther et de Zwingle. (P. Grünberg, *Die reformatorischen Ansichten und Bestrebungen Luthers und Zwinglis in Bezug auf den Gottesdienst.* — *Theologische Studien und Kritiken*, 1888, p. 421-424.) — 2. Voici cet étonnant « conseil »: « Sur le point des cérémonies et surtout de garder les jours des festes: Combien que ceux qui pourchassent une conformité, je ne scay quelle, sans avoir esgard à l'édiffication de l'Eglise, auront à rendre compte à Dieu d'avoir nourry le mal et empesché le remède, et aussi que ce soit une chose dure et griefve à tous bons et fidèles serviteurs de Dieu de s'assubjetir à ce qu'ils voient n'estre bon ny utile; toutesfoys pour ce que nous avons à supporter beaucoup d'imperfections, quand nous ne les pouvons corriger, je ne suys point d'advis que nul frère face instance là-dessus pour quitter son église, en cas que la plus grande part tire à l'opposite. Car en telle chose il me semble que c'est assez d'avoir procuré, en tant qu'en nous est, ce que nous scavons estre le meilleur. Car combien que ce qu'on veult faire accepter emporte ou scandale ou mauvaise conséquence, toutesfois pour ce que de soy il n'est pas répugnant à la parole de Dieu, on le peult accorder, et surtout quand on veoit que la pluralité des voix surmonte, d'aultant que celui qui n'est sinon membre du corps, n'a plus nul moien de persister plus oultre. » *Opera*, X[a], p. 209 (*Consilium* du 25 déc. 1557). — 3. Farel avait lui aussi, dès le début, posé ce principe de l'*accommodation*, au nom des ministres de Genève. Il écrit à ceux de Lausanne, 21 nov. 1536 : « Je ne sais si vous voulez établir des cérémonies nouvelles, et ce que vous comptez faire. Voyez que tout soit sain (*sana*), on s'est assez occupé (*satis actitatum est*) de ces choses. Qu'il soit permis d'user de la liberté, de telle sorte que le peuple ne soupçonne aucun scandale, même par le plus petit changement de rite (*tantilla rituum mutatione*), car le peuple encore enfant (*lactens*), à cause de son infirmité, peut à peine supporter le lait, et il faut que les fidèles ministres de Christ s'accommodent à lui. » *Opera*, X[b], p. 72. Herminjard, IV, p. 106 et n. 6. — Un mois après, Farel écrit à Libertet, 23 déc. 1536: « Demain nous célébrerons la Cène, si Dieu le veut, avec du pain ordinaire. Nous annoncerons trois ou au moins deux fois les fiançailles.... Nous mettons le jour de la nativité au même rang que les autres. Toi, vois ce qui édifie. (*Tu vide quod ædificet.*) » *Ibid.*, X[b], p. 80. Herminjard, IV, p. 145, et n. 6.

Mais parce qu'il désapprouve les luthériens, Calvin ne croit pas devoir se séparer d'eux. De petites cérémonies extérieures (*observatiunculæ*) ! « En vérité, dit-il, je ne trouve pas que ce soit là de bien justes causes de dissentiment [1]. »

A Wesel, les luthériens voulaient imposer leurs cérémonies, relatives à la sainte Cène, à l'église française. Celle-ci consulte Calvin, qui lui répond : « Supportons quelques imperfections sans les approuver, moiennant qu'il n'y ait point d'impiété, ne chose qui soit répugnante à la parole de Dieu [2]. » Dans une autre circonstance il déclare même qu'on peut très bien, s'il le faut, tolérer les cierges, les chandelles sur l'autel. « Bien est vray qu'il ne faut point nourrir ceste folie-là en tant que en nous est ; mais en attendant qu'elle soit corrigée, nous la pouvons bien tolérer sans blesser nostre conscience. L'homme fidèle donc communiquera à telles cérémonies en tant que la nécessité portera [3]. »

A Montbéliard, le nouveau prince veut substituer le culte luthérien au culte calviniste. Calvin rassure ses amis. « Je vous conseille de ne pas vous montrer trop difficiles et chagrins.... Vous ètes effrayés des dangers de scandales (*offendiculorum*) qu'il y aurait à accepter une nouvelle liturgie (*novam agendi formam*) non usitée dans nos églises. Votre crainte a quelque chose de légitime. Toutefois nous n'en sommes pas encore arrivés au degré de perfection que nous souhaitons, et par conséquent cette crainte ne doit pas vous empêcher d'admettre des rites que l'on ne saurait d'ailleurs absolument condamner [4]. »

On voit combien peu Calvin est fanatique du culte qu'il a lui-même organisé. Que l'on cède donc pour tout ce qui est secondaire! — Les Réformés ne sonnaient pas les cloches. « Quant à la sonnerie des cloches, dit Calvin, ne mettez pas d'obstination dans vos réclamations, si le prince ne veut pas vous en dispenser; non pas que je les approuve, mais je trouve que la chose n'est pas digne d'une dispute. » — Les Réformés ne prononçaient pas de discours aux ensevelissements. « Je voudrais seulement, dit Calvin, qu'au lieu de porter le corps au temple, on le portât directement au cimetière. Là je voudrais qu'il y eût une exhortation pour que ceux qui assistent aux funérailles comprennent ce qui serait dit. Cette manière de procéder ne me paraîtrait pas absolument condamnable [5]. »

Il ne faut résister qu'à ce qui est vraiment mauvais et essentiel. Ainsi les luthériens permettaient aux sages-femmes de baptiser les enfants. Cette pratique repose sur une conception magique des sacrements. Aux yeux de Calvin, c'est « une profanation impie et sacrilège. » « J'estime donc, écrit-il, qu'il vous faut rejeter ce point ; et si votre prince continue à insister outre mesure, il vous faut résister jusqu'au sang (*usque ad sanguinem*), plutôt que de consentir à cette intolérable superstition [6]. »

1. *Opera*, X^{b}, 340-341, Calvin à Farel, avril 1539. Herminjard, V, p. 292, 293. — 2. *Opera*, XX, p. 424. 1554 (?) — 3. *Ibid.*, VI, p. 582. « Que doit faire un homme fidèle... entre les papistes. » 1543. — 4. *Ibid.*, XI, p. 626, 7 octobre 1543. — 5. On connaît l'article de notre Discipline (X, 5), arrêté en 1562 : « Il ne se fera aucune prière ou prédication, ni aumône publique, aux enterrements, pour prévenir toute superstition. » — 6. *Opera*, XI, p. 625.

VI

Et ce qui donnait aux conseils de Calvin en faveur de l'accommodation une autorité particulière, c'est que lui-même avait commencé par mettre ses principes en pratique. Il s'était accommodé au culte de Genève, à tel point que ce culte mérite le titre de genevois beaucoup plus que de calviniste. C'est ce que, dans leurs critiques, la plupart des historiens ont méconnu.

Calvin s'était accommodé pour la sainte Cène. « Quand je vins ici pour la première fois, raconte-t-il lui-même, on ne distribuait la Cène que trois fois par an, de telle sorte que, entre la Cène de la Pentecôte et celle de Noël, il y avait sept mois. J'aurais aimé une fois par mois ; mais voyant que je ne réussissais pas à convaincre les gens, il m'a paru préférable (*satius*) de céder à l'infirmité du peuple plutôt que de lutter avec ténacité (*pertinacius*) [1]. »

Calvin s'était accommodé pour l'absolution [2] : « Il n'est aucun de nous qui ne reconnaisse être de la plus haute utilité de joindre à la confession publique [des péchés] une promesse (*insignem aliquam promissionem*) solennelle, qui élève les pécheurs à l'espérance du pardon et de la réconciliation. Même à l'origine j'ai voulu introduire cet usage [à Genève], mais quelques-uns ayant redouté le scandale d'une innovation, je cédai trop facilement. Ainsi la chose a été laissée de côté [3]. »

Calvin s'était accommodé pour la communion aux malades : « Que la Cène ne soit pas distribuée aux malades, cela me déplaît à moi aussi : et il n'a pas dépendu de moi que cette consolation ne fût accordée à ceux qui quittent cette vie. Mais parce qu'une coutume différente avait prévalu, et que le changement n'aurait pu être obtenu sans grande discussion, j'ai préféré la paix.... J'ai seulement voulu attester auprès de ceux qui viendront après nous ce que j'aurais désiré [4]. »

VII

Maintenant il ne nous est pas impossible, ce semble, de nous représenter l'idéal liturgique de notre Réformateur, idéal qui ne fut ni luthérien ni genevois, et que l'on pourrait appeler strasbourgeois, s'il n'était encore plus exact de l'appeler calviniste.

1. *Opera* (Consilia), 12 août 1561, X^a^, p. 213. — 2. Remarquons-le toutefois. Quelle que soit l'importance attribuée par Calvin à « l'absolution, » il s'est arrêté au début « devant le scandale d'une innovation. » Il s'arrêta plus tard devant un obstacle moindre. « Maintenant, dit-il, il ne serait pas opportun de changer ici quelque chose, parce que, avant qu'on arrive à la fin de la confession, une grande partie commence à se lever. » (*Opera*, X^a^, p. 214.) Le peuple, ne l'oublions pas, écoutait les prières à genoux. — 3. *Ibid.*, X^a^, p. 213. — 4. Calvin à Zuleger, 29 août 1558. *Opera*, XVII, p. 311, 312 et XVI, p. 642. — Calvin cédait, mais gardait ses idées. A propos de la Cène, il disait : « J'ai eu soin de faire mettre dans nos actes publics que notre coutume était vicieuse afin que nos successeurs eussent plus de facilité et de liberté pour la corriger. » A propos de l'absolution, il disait : « Nous désirons que vous, qui êtes au début, vous habituiez votre peuple à ce double usage. » (1561. *Opera*, X^a^, p. 213.) La vérité est donc qu'il ne faut pas parler, comme on l'a fait, d'une évolution dans les idées liturgiques de Calvin. (O. Douen, *Clément Marot*, I, p. 350.)

Calvin désire peu de cérémonies[1] : « Il nous faut garder de multiplier le nombre des cérémonies. » De plus ces cérémonies, peu nombreuses (*in numero paucitas*, *numero paucissimmæ*), doivent être « aisées; » (*in observatione facilitas*, *observatione facillimae*) et « ne point grever les consciences. »

Mais il n'en est pas moins tout le contraire d'un iconoclaste. « Les rudes donc, demande-t-il, n'auront-ils nulles cérémonies pour soulager leur ignorance (*imperitiam*)? » Et il répond : « Je confesse qu'il n'est que bon et utile de les aider par ce moyen; mais je dy qu'il faut user de mesure[2]. »

La règle des cérémonies, selon lui, c'est « l'honnesteté » (*decorum*), mais l'honnêteté au sens antique du mot. Calvin veut parler de cérémonies qui donnent « révérence » aux saints mystères, qui « ornent décentement » les actes du culte (*ad ornatum actioni congruentem*), et font tout concourir à « l'édification[3]. »

Bref, selon lui, une cérémonie ecclésiastique doit avoir un caractère de « majesté et d'évidence[4]. »

En fait de cérémonies, Calvin tient beaucoup à la prière à genoux. Est-ce là une tradition humaine, qu'il soit loisible à chacun de mépriser ou rejeter? « Je dy qu'elle est tellement humaine, qu'elle est aussi (*simul*) divine. » — Et il déclare que fléchir le genou, ou ensevelir un corps mort, sont de ces choses qu'on ne peut négliger, sans crime, sauf les cas d'impossibilité matérielle[5].

Ce qui a induit en erreur sur les idées calvinistes, c'est la place donnée par nos Réformateurs au sermon. Il est bien incontestable qu'ils l'ont mis au centre du culte. Farel intitule sa liturgie du dimanche matin : « La manière que l'on observe en la *prédication*, quant le peuple est assemblé pour ouyr la parolle de Dieu[6]. » — A son tour Calvin appelle *sermon* le culte. « Le principal moien de vivre bien unis ensemble... est d'estre diligens à fréquenter les *sermons* d'un bon accord. » On doit, dit la liturgie du baptême, apporter les enfants « ou le dimanche à l'heure du catéchisme, ou les aultres jours au *sermon*[7]. »

Mais il faut remarquer que pour ces Réformateurs le sermon c'est l'explication de la parole de Dieu : explication « mot à mot, dit Farel, sans saulter, ...sans sortir hors de la saincte escripture, affin qu'on ne brouille point la pure parolle de Dieu avec l'ordure des hommes[8]. »

Et il faut remarquer ensuite qu'il s'agit d'une explication de la parole de Dieu, vivante, ardente. Ecoutons Calvin décrivant cette prédication au duc de Somerset. « Ce que j'ay touché de la façon d'enseigner, est seulement que le peuple soit instruict pour estre touché au vif, et qu'on sente ce que dict l'apostre, que la parolle de Dieu est ung glayve trenchant des deux costés, transperçant les pensées et affections jusques à la moelle des os.... Ceste prédication ne doibt point estre morte mais vive, pour enseigner, exhorter, et redarguer [reprendre],

1. « Je confesse que le moins de cérémonies seroit le meilleur.... Les cérémonies ne sont que pour une honnesteté civile. » *Opera*, XX, p. 424. — 2. *Institution chrétienne*, IV, X, 11, 14. — 3. *Ibid.*, IV, X, 29. — 4. *Ibid.*, IV, X, 14. « Dignitas quæ claritate constat. » — 5. *Ibid.*, IV, X, 30. — 6. *Manière et fasson*, p. 69. — 7. *Opera*, VI, p. 185. — 8. *Manière et fasson*, p. 71.

comme dit saint Paul à Timothée.... Et que vous mettiez peine, tant qu'il vous sera possible, que ayt des bonnes trompettes qui entrent jusques au profondz des cœurs.... Ce n'est pas sans cause qu'il est dict que Jésus-Christ frappera la terre par le septre de sa bouche, et occira le meschant par l'esprit de ses lèvres[1]. »

Enfin, après ces actes d'adoration, ces prières à genoux, cette vivifiante instruction, le culte s'achève par la cérémonie suprême, la sainte Cène. On l'a trop méconnu. Pour Calvin le culte complet, c'est le culte où l'on célèbre la sainte Cène, et la liturgie complète du dimanche matin, c'est la liturgie qui comprend la célébration de la Cène. « Tous les dimanches pour le moins, » avait-il dit dans ses fameux articles de 1537, avant d'aller à Strasbourg. « A tout le moins, chaque semaine une fois, » répétait-il dans la dernière édition de l'Institution. « Certes ceste coustume, laquelle commande de communiquer une fois l'an est une très certaine invention du diable.... Il falloit bien qu'on fist autrement. On devoit à tout le moins, chacune sepmaine une fois, proposer à la congrégation des chrestiens la Cène de notre Seigneur (*singulis ad minimum hebdomadibus*)[2]. »

Dira-t-on que ce culte, — je ne parle pas du culte auquel nous avons fini par nous accoutumer, — dira-t-on que le vrai culte calviniste était, par nature, pauvre et froid ? Ceux qui y ont assisté nous ont raconté qu'ils ne pouvaient souvent retenir leurs larmes d'émotion et de joie. Chants et prières, adoration et édification, confession et absolution des péchés, actes rituels et actes spontanés, tous les éléments essentiels existaient ; et, fait peut-être non moins important, ils étaient réunis dans un organisme très simple, mais souple et fort. Calvin en effet est de tous les Réformateurs celui qui a le plus rejeté la division du culte en deux parties, une toute entière liturgique, l'autre toute entière à la discrétion de l'officiant, selon la mode catholique, luthérienne ou anglicane. Le culte calviniste est un. Alternativement, le pasteur lit ou parle, l'assemblée écoute ou chante, et l'austérité des détails fait la puissance de l'ensemble[3].

1. *Opera*, XIII, 70-72 (octobre 1548). — 2. *Institution chrétienne*, IV, XVII, 46. — Notons enfin une dernière « cérémonie, » l'oblation. « Et nous n'avons point pour néant adjousté les oblations à ce qu'avons dit par cy-devant.... Nous testifions cela par offrandes et dons saintz, ainsi que la charité chrestienne requiert, lesquelz sont administrez à Jésus Christ en ses plus petitz. » (*Opera*, VI, 195.) Qui fait attention aujourd'hui à la quête ? Et cependant un des plus récents auteurs qui se soient occupés de ce sujet, un savant allemand, Hering, s'arrête devant l'idée de Calvin. « Elle mérite, écrit-il, la plus haute attention. Calvin oppose à la théorie corrompue des sacrifices, et à la pratique de l'Eglise romaine, le sens primitif de l'oblation telle que les Pères la concevaient : une offrande reconnaissante de soi-même à Dieu, une offrande qui s'atteste par l'obéissance, par les dons pour les frères pauvres et par la prière pour tous. » (Hering, *Hülfsbuch zur Einführung in das liturgische Studium*, 1888, p. 292.) — 3. « Sur cette question du culte, comme sur celle du sacrement, ce grand génie, que l'on s'est habitué à regarder comme le plus étroit et le plus exclusif des hommes, s'est montré éminemment compréhensif et conciliateur. » Lacheret : *Des formes du culte* (*Revue chrétienne*, octobre et novembre 1886, p. 698.) Voir Ed. Stern, *La théorie du culte d'après Calvin* (thèse de Strasbourg), 1869, p. 36.



TROISIÈME PARTIE

Calvin et le Psautier.

I



PRÈS les prières, les chants.

A l'origine, les protestants de France ne chantaient pas. La raison n'était que trop bonne, et Fl. de Ræmond la donne en ces termes : « Les infortunez et désastreux luthériens,... vagabonds, errans, qui, sortis de l'Eglise, ne sçavoient en quel abry se mettre à couvert,... n'eurent pourtant le chant des Pseaumes en leurs presches. C'estoit assez de les lire en prose dans les Bibles vulgaires. Un seul les lisoit, qui estoit le diacre ou surveillant [1]. »

Au surplus, les chants mêmes manquaient. Il n'y avait ni paroles, ni mélodies. La musique la plus profane avait envahi le sanctuaire. « Tandis qu'une partie des chantres entonnaient un *Sanctus*, ou un *Incarnatus*, les autres, accompagnés par la foule, chantaient des paroles comme celles-ci : Robin m'aime.... Trop m'a amour assailli.... » C'était l'époque où le maître de chapelle du Vatican demandait respectueusement au successeur de saint Pierre s'il voulait que l'on chantât le *Magnificat* : « Margot dans un jardin, » ou bien l'une de ces messes : « O Vénus la belle; Adieu mes amours [2] ? »

Contre ces monstrueuses inconvenances [3], une vive réaction se produisit avec la Réformation.

1. Fl. de Ræmond, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie*, p. 1041. — 2. Douen, II, p. 350, 358. — Une sorte de Psautier catholique, destiné à remplacer le Psautier protestant entre les mains des nouveaux convertis, nous a conservé les cantiques et l'indication des airs que certains missionnaires royaux faisaient chanter en 1735. Le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo* « sur l'air : Birenne mes amours ; » — Cantique XI, « la passion de Jésus-Christ, sur l'air : Des folies d'Espagne ; » — Cant. XII, « à l'honneur de la sainte Vierge, sur l'air : Prends, ma Philis, prends ton verre ; » — Cant. XXVIII, « le paradis, sur l'air : Charmante Gabrielle ; » — Cant. XLV, « sentimens d'un pécheur converti, sur l'air : Suivons, suivons l'amour ; » — Cant. LI, « sentimens d'un cœur qui ne trouve rien d'aimable que Dieu, sur l'air : Grand-gosier disait à Grégoire. » *Cantiques spirituels à l'usage des missions royales du diocèse d'Alais*, avec les prières du matin et du soir, l'abrégé de la croyance, ce qu'il faut faire pour se bien confesser et pour bien communier, les vêpres du dimanche et de la Vierge, un règlement de vie et les méthodes pour bien entendre la sainte messe, pour faire la méditation et pour réciter le chapelet, 1735. (Livret appartenant à M. Vielles, directeur du séminaire de Montauban.) — 3. Ces inconvenances, et de pires encore, sont attestées par le concile de Trente lui-même, qui essaya avec plus ou moins d'énergie, et avec peu de succès,

Sans vouloir condamner les « cérémonies plus nombreuses d'autres églises, par exemple, le chant et autres [1], » Zwingle, le plus musicien des Réformateurs, essaya d'organiser à Zurich un culte sans musique. Il y avait des chœurs, des chœurs d'hommes, des chœurs de femmes, il y avait des répons, mais pas de chant : tout était dit, parlé. L'essai ne réussit pas [2].

Farel ne parle pas, il est vrai, de chant dans sa *Manière et fasson*, parce que les premiers cantiques français et protestants sont précisément de l'époque où cette liturgie fut composée [3].

La preuve, du reste, que Farel n'était pas opposé au chant, c'est le passage des *Articles* présentés au Conseil de Genève, le 16 janvier 1537. Farel et Calvin y demandent l'introduction du chant dans l'Eglise : « Nous ne povons, disent-ils, concepvoyr l'advancement et édification, qui en procédera, sinon après l'avoyr expérimenté. Certes comme nous faysons, les oraysons des fidelles sont si froides, que cela nous doyt tourner à grand honte et confusion [4]. »

L'exil vint interrompre la réforme entreprise. Mais Calvin y tenait beaucoup.

de les corriger. Les historiens les plus favorables au concile le constatent. Charles Dejob (*De l'influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques*, 1884) s'exprime ainsi : « Le concile de Trente était si déterminé à détruire ces abus que quelques-uns des Pères proposèrent, dans la 22e session tenue en septembre 1562, de proscrire absolument des églises la musique figurée [la musique moderne] pour s'en tenir au plainchant. La pluralité ne suivit pas cet avis, mais elle donna satisfaction sur les points essentiels par des décisions souvent citées. Elle ordonna en effet de bannir des cérémonies religieuses la musique lascive : *Musicas eas, ubi sive organo, sive cantu, lascivum aut impurum aliquid miscetur... arceant* (p. 232).... Il est vrai qu'à partir du milieu du siècle suivant le style de théâtre prévalut dans la musique religieuse » (p. 235). Voici qui est plus grave. Nous voulons parler de « l'abus que l'Eglise n'a pas introduit dans le monde catholique, mais qu'elle y a trop longtemps entretenu. On comprend qu'il s'agit des castrats de la chapelle Sixtine.... Rome devenait complice de ce crime, quand elle mettait à profit les conséquences » (p. 236). La conclusion est inévitable. « La réforme générale et radicale qu'on avait espérée du génie de Palestrina ne se produisait pas » (p. 316).

1. *Huldreich Zwingli's Werke*, 1832, II, 2, p. 233. Action oder Bruch des Nachtmals. Introduction. — Voir G. Weber, *H. Zwingli, seine Stellung zur Musik und seine Lieder*, 1884, p. 8-33, 38. — 2. Aboli en 1527, le chant ne fut réintroduit dans le culte de Zurich qu'en 1598. F. Bovet, *Histoire du Psautier des Eglises réformées*, 1872, p. 232, 233. — 3. « L'imprimeur Pierre de Vingle... fit paraître... un premier recueil qui ne contient que cinq chansons et qui porte pour titre : *Chansons nouvelles démonstrants plusieurs erreurs et faulsetés*. On n'en connaît pas les auteurs.... Ce livret, qui n'avait que seize pages, fut très vite épuisé par l'avidité des lecteurs, car, la même année 1533, les mêmes presses neuchâteloises mirent au jour un second recueil de : *Belles et bonnes chansons que les chrestiens peuvent chanter en grande affection de cueur*. Celui-ci contient dix-neuf chansons, et il contient aussi, sous le voile de l'anagramme, le nom de l'un des auteurs qui se fit l'éditeur du volume.... Il se nommait Mathieu Malingre.... Le même poète-éditeur, un peu gâté par le succès de ses chansons précédentes, se hâta de faire paraître un troisième chansonnier, sous le simple titre de *Noelz nouveaulx*.... Son petit volume contient vingt-quatre poésies.... » Bordier, *Le chansonnier huguenot du XVIe siècle*, 1870, Préface, p. XXV, XXVI. M. Th. Dufour, avec son exactitude habituelle, a corrigé plusieurs erreurs contenues dans le texte que nous venons de citer, et que nous avons supprimées. Voir *Le Catéchisme français*, p. CXXXV, CXXXVIII, CXLI, CXLVII, CC, CCIV-CCVI, CCVIII, CCIX. M. Bovet, dans son *Histoire du Psautier*, p. 322, dit : « Le seul exemplaire de ces *Noelz* que nous connaissions se trouve en tête de l'opuscule de Farel, intitulé *Manière et fasson*, etc., imprimé par Pierre de Vingle.... » L'expression, dont se sert M. Bovet, peut prêter à malentendu. L'exemplaire des *Noelz* avait été simplement relié, ainsi que sept autres pièces, avec la *Manière et fasson*. — Il reste établi que les premiers cantiques et la première liturgie sortent des mêmes presses et sont l'œuvre des mêmes auteurs, Farel et ses amis.

Il l'inscrivit au nombre des conditions soumises au synode de Zurich. Et dès qu'il fut installé à Strasbourg, il l'appliqua. Quelques semaines après son arrivée, les Psaumes français retentissent dans la petite église française [1].

II

Les « Psaumes français : » Ces deux mots disent absolument tout ce que fut le chant ecclésiastique pour Calvin.

D'abord des Psaumes. Lui-même s'explique : « Qu'est-il doncq question de faire ? c'est d'avoir chansons non seulement honnestes, mais aussi sainctes, lesquelles nous soyent comme esguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à méditer ses œuvres, afin de l'aymer, craindre, honnorer et glorifier. Or ce que dit saint Augustin est vray, que nul ne peut chanter choses dignes de Dieu, sinon qu'il ait receu d'iceluy. Par quoi, *quand nous aurons bien circuy partout pour cercher* çà et là, nous ne trouverons meilleures chansons, ne plus propres pour ce faire, que les Pseaumes de David, lesquelz le sainct Esprit luy a dictz et faictz [2]. »

Ces lignes montrent que l'on s'est peut-être mépris, quand on a signalé les *théories* rigoureuses, « le littéralisme étroit et dépourvu de sens critique [3] » de Calvin, interdisant à l'Eglise réformée tout autre chant que le chant des Psaumes. Calvin énonce moins une théorie qu'il n'affirme un fait. « Quand nous aurons bien circuy partout pour cercher çà et là.... » Il a cherché, et ce qu'il a trouvé de mieux, ce sont les Psaumes ; en conséquence il fait chanter les Psaumes [4]. Est-ce étonnant ? les Psaumes avec leurs cris d'humiliation, leurs appels dans le danger, leur confiance dans le Dieu souverain, n'étaient-ils pas, par excellence, les chants de l'église du seizième siècle ?

D'abord des Psaumes : ensuite des Psaumes français. Luther n'avait pas voulu « bannir la langue latine du culte. » Il le dit ouvertement, il n'aurait pas même eu d'objection à ce qu'on chantât et lût successivement, un dimanche sur deux, en allemand, en latin, en grec et en hébreu. C'eût été une façon d'instruire la jeunesse [5].

1. Calvin arriva à Strasbourg, nous l'avons vu, dans les premiers jours de septembre 1538, et déjà le 9 novembre Zwick écrit de Constance à Bullinger : « On a donné aux Français une église,... où ils chantent les Psaumes en leur langue. » *Opera*, X^b, p. 288, et n. 1. — 2. *Ibid.*, VI. Epistre au lecteur, p. 170, 171. — Voir Bovet, *Ibid.*, note I, « Sur l'usage exclusif des Psaumes dans le culte public, » p. 209, 210. — 3. Douen, I, p. 271. — 4. C'est aussi l'opinion de M. Bovet : « On remarquera, dit-il, que Calvin n'exclut pas à priori les cantiques qui ne sont pas tirés de l'Ecriture sainte. Il se borne à dire, ce qu'on ne peut guère lui contester, qu'après avoir bien circuy partout pour cercher çà et là, on ne trouvera meilleures chansons que les Psaumes. » (Bovet, p. 209.) La preuve que Calvin n'a pas exclu tous les autres cantiques par une sorte de théorie réformée, c'est que Bèze, qui était bien réformé et connaissait bien les théories de Calvin, a précisément manifesté « la première tendance d'introduction de cantiques parmi les chants sacrés de l'Eglise. » Courtois, *La musique sacrée dans l'Eglise réformée de France*, 1887, p. 50 et n. 2. En 1595 paraît une première édition des *Saincts cantiques recueillis tant du vieil que du nouveau Testament, mis en rime francoise par Th. de Bèze*. — 5. Hering, *Hülfsbuch*, etc., p. 132 : « Denn ich in keinem Weg will die lateinische Sprache aus dem Gottesdienst lassen gar wegkommen. »

Calvin, lui, ne tolère que la langue du peuple. « De dire que nous puissions avoir dévotion, soit à prière, soit à cérémonie, sans y rien entendre, c'est une grande moquerie.... Ce n'est pas une chose morte ne brutifve que bonne affection envers Dieu, mais est un mouvement vif, procédant du Sainct Esprit, quand le cœur est droictement touché et l'entendement illuminé.... Nous avons le commandement exprès du Sainct Esprit, que les oraisons se facent en langue commune et congnue au peuple.... Par quoy, ce a esté une trop grande impudence à ceux qui ont introduict la langue latine par les églises, où elle n'estoit communément entendue. Et n'y a subtilité ne cavillation, qui les puisse excuser, que ceste faceon ne soit perverse et déplaisante à Dieu.... Les chansons spirituelles ne se peuvent bien chanter que de cueur. Or le cueur requiert l'intelligence.... Une linotte, un roussignol, un papegay, chanteront bien, mais ce sera sans entendre. Or le propre don de l'homme est de chanter, sachant [ce] qu'il dit. Après l'intelligence, doit suivre le cueur et l'affection [1]. »

Le Psaume français, c'était donc une double réforme : réforme de la poésie et réforme de la musique religieuse.

III

1. Calvin tout de suite chercha des traductions des Psaumes.

Or le traducteur choisi par la Providence n'était personne autre que le poète le plus célèbre, entre les derniers du moyen âge et les premiers des temps modernes, Clément Marot. Il était connu par des poésies très peu mystiques. Cependant attiré par les idées nouvelles, suspect d'hérésie, réfugié à la cour de Ferrare, il y avait rencontré Calvin. De retour à Paris, il trouva parmi les lecteurs royaux, à peine institués, Vatable, le Reuchlin de la France, qui l'engagea à traduire les Psaumes. « Il les lui expliqua mot à mot, dit M. Bovet, lui faisant comme toucher au doigt la beauté et l'énergie des expressions originales, et l'initiant à cette grande poésie qui, depuis tant de siècles, selon la

1. *Opera*, VI, p. 165, 166, 167, 171, 172. — « Il est très manifeste que le parler et le chanter, si on en use en oraison, ne sont rien estimez devant Dieu, et ne profitent de rien envers luy, s'ils ne viennent de l'affection et du profond du cœur.... » *Institution chrétienne*, III, XX, 31. *Opera*, IV, p. 418. « On doit chanter de cœur et de langue.... Et certes, si le chant est accomodé à telle gravité qu'il convient avoir devant Dieu et devant ses anges, c'est un ornement pour donner plus de grâce et dignité aux louanges de Dieu, et est un bon moyen pour inciter les cœurs et les enflamber à plus grande ardeur de prier. Mais il se faut toujours donner garde que les aureilles ne soyent plus attentives à l'harmonie du chant, que les esprits au sens spirituel des parolles. » *Ibid.*, 32. *Ibid.*, p. 419, 420. « Dont il appert que les oraisons publiques ne se doyvent faire n'en langage grec entre les Latins, n'en latin entre François ou Anglois,... mais en langage commun du pays, qui se puisse entendre de toute l'assemblée.... Qui est-ce donc qui se pourra assez esmerveiller d'une audace tant effrénée qu'ont eue les papistes et ont encore, qui, contre la défense de l'apostre, chantent et brayent de langue estrange et incognue?... Il ne se peut faire que la langue sans le cœur... ne soit fort déplaisante à Dieu. » *Ibid.*, 33. *Ibid.*, p. 421. — On remarquera que Calvin ne distingue pas entre la prière et le chant, qui est lui-même une prière, pas plus qu'il ne distingue entre l'intelligence et le cœur : l'intelligence requise, c'est l'intelligence du cœur.

belle expression de M. Villemain, a défrayé de sublime l'imagination des hommes[1]. »

Marot traduisit d'abord trente psaumes, qu'il dédia à François Ier. C'était en 1540. Charles-Quint était alors en France. Sur le conseil du roi, le poète présenta sa traduction à l'empereur, qui la reçut bénignement, « la prisa, et par paroles, et par présent de deux cens doublons qu'il donna au dict Marot, luy donnant aussi courage d'achever de traduire le reste des dicts Psalmes et le priant de luy envoyer le plustost qu'il pourroit *Confitemini Domino quoniam bonus*, d'autant qu'il l'aimoit. Quoy voyans et entendans, les musiciens de ces deux princes, voire tous ceux de nostre France, meirent à qui mieux mieux les dicts psalmes en musique, et chacun les chantoit[2]. »

Ainsi « les deux redoutables ennemis de la Réformation servaient ensemble de parrains au futur bréviaire de l'Eglise réformée[3]. »

2. Mais les Psaumes de Marot ne furent imprimés qu'en 1541[4]. Voilà pourquoi, dès 1538, Calvin s'était mis lui-même à l'œuvre.

Il y a une trentaine d'années environ (en 1873) que M. Bovet a retrouvé les Psaumes traduits par Calvin et que l'on croyait définitivement perdus. Ce sont les Psaumes 25, 46, 91, 138 de l'édition de 1542[5], et probablement le Psaume 36. M. Douen n'a pas plus de doute pour le Psaume 36 que pour les quatre autres. De plus, il attribue à Calvin la traduction du Cantique de Siméon et des dix commandements[6].

C'est le 19 décembre 1538[7] que Calvin écrit à Farel : « Nous avions envoyé les Psaumes pour qu'ils fussent chantés chez vous[8], avant de parvenir où tu sais

1. Bovet, p. 5. — Voir *Jean Calvin* I, p. 233. — « Marot revint à Paris, où il s'accosta de François Vatable,... apportant un nouveau visage de Ferrare, où il s'estoit italianisé, ou plustost calvinisé. » Florimond de Ræmond, *Histoire de l'hérésie*, p. 1041. — 2. *Opera*, XVII, p. 613. Villemadon à la reine Catherine, 26 août 1559. — 3. Bovet, p. 7. — Th. de Bèze continua l'œuvre de Marot et, en 1551, Calvin se montre aussi impatient d'achever la traduction du Psautier qu'une douzaine d'années avant il s'était montré impatient de la commencer. Le 24 janvier 1551, il écrit à Viret, à Lausanne : « Si quelques Psaumes sont prêts, que l'on n'attende pas la suite. Prie donc Bèze de m'en envoyer au moins quelques-uns par le premier courrier. » (*Opera*, XIV, p. 27, 28.) — Mais l'impatience de Calvin n'excluait pas la prudence, et, en 1554, nous le voyons intervenir pour qu'une mauvaise traduction ne vienne pas se mêler à l'œuvre de Bèze et la gâter. Guillaume Guéroult fut chargé par un libraire, Guillaume de Bosco, de traduire quelques Psaumes. Calvin expose au Conseil (10 septembre 1554) qu' « il n'az poynt bonne langue françoyse, ne aussi n'a pas langue latine, pourquoy ne se doibt permettre ; mais à Monsr de Bèze, qui mérite cella fère, qu'est homme de lettres tant en lattin que en françoys. » (*Registres du Conseil*, Vol. 48, f. 116ter.) — On découvrit bientôt que ce G. Guéroult avait été correcteur du livre de Servet, et cela aggrava singulièrement son cas (18 décembre). Il put heureusement quitter la ville et se retirer à Lyon. Alfred Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie, de 1541 à 1550*, 1893, p. 156, et n. 2, p. 157. — 4. La première édition connue des *Pseaumes de David*, traduits par Marot, est de 1541. Mais il ressort d'un passage de Du Boulay (*Histoire de l'université de Paris*, VI, p. 234) qu'il existait des psaumes en vers français avant ceux de Marot, car, le 16 décembre 1531, il fut interdit de « chanter les Psaumes traduits en françois par Cl. Marot » (??). Du Boulay cite les actes de la Nation Germanique, qui, eux, parlent des Psaumes de David, mais pas de Marot. Herminjard, IV, p. 163, n. 15. — 5. Bovet, p. 211. — 6. Douen, I, p. 313. — 7. Et non 1539, comme le pensent les *Opera*. Voir Herminjard, V, p. 446, n. 1. — 8. « Il semble donc, dit Riggenbach (*Der Kirchengesang in Basel seit der Reformation*. Mit neuen Aufschlüssen über die Anfänge des

[à Metz][1]. Nous avons en effet décidé de les publier bientôt [*statuimus enim brevi publicare*. Ils n'étaient donc pas encore publiés, et ce que Calvin avait envoyé devait être un manuscrit]. Comme la mélodie allemande plaisait davantage (*quia magis arridebat melodia germanica*), j'ai été obligé d'essayer ce dont j'étais capable, en vers. Les deux Psaumes 46 et 25 sont mes premiers essais. J'ai ensuite ajouté les autres[2]. »

Calvin poète ! Bien plus, Calvin a fait la déclaration suivante : « J'étais d'un naturel assez porté à la poésie. » Mais il ajoute : « J'ai dit adieu à ces choses, et depuis vingt-cinq ans, je n'ai rien composé, si ce n'est qu'à Worms, entraîné par l'exemple de Philippe et de Sturm, j'ai écrit, pour m'amuser, le poème que tu as lu[3]. » Il s'agit d'un « chant au Christ, » en latin.

Le lecteur sera peut-être curieux de voir un échantillon des vers de Calvin. Voici le début du Psaume 46 :

Nostre Dieu nous est ferme appuy,
Auquel aurons en nostre ennuy
Vertu, fortresse et seur confort,
Présent refuge et très bon port.
Donc certaine asseurance aurons,
Mesmes quand la terre verrons
Par tremblement se desrocher,
Et mons en la mer se cacher ;

Quand la mer, bruyant et tonnant,
Comme par courroux s'enflera,
Et les grands rochers estonnant,
De vagues les ébranlera.
Car la cité qu'a Dieu esleu,
Qui pour sa maison luy a pleu,
Son ruisseau doulx et clair aura,
Qui tousjours la resjouira.

Cette dernière strophe avec son mouvement, sa sonorité, ses deux images opposées en un contraste éclatant, légitime le jugement de M. Bovet : « Ces psaumes sont d'autant plus précieux que l'on ne connaissait point de vers français de Calvin. Bien que n'ayant pas l'élégance et la facilité de ceux de Marot, ils ne sont point indignes de notre grand Réformateur, et l'on y retrouve la clarté et la fermeté qui distinguent sa prose[4]. »

französischen Psalmengesangs, 1870, p. 30. Voir tout le second chapitre : *Die Psalmen nach französischen Weisen*, p. 29-79) que Neuchâtel ait été la première ville de notre patrie, où le chant des psaumes ait retenti. »

1. Pierre Toussain écrit de Montbéliard à l'Eglise de Metz, le 27 août 1540 : « Je suis grandement joyeux... que non seulement la Parolle de Dieu a cours, mais que aussy pseaulmes et cantiques de louange se disent et chantent haultement par la ville.... » M. Herminjard dit en note : « Les évangéliques de Metz chantaient chez eux et dans les rues les psaumes et cantiques publiés par Calvin au commencement de l'année 1539. » Herminjard, VI, p. 279 et n. 5. — 2. *Opera*, X^{b}, p. 438. Herminjard, V, p. 452. — 3. *Opera*, XVI, p. 488. Lettre à Hubert, 19 mai 1557. — Voir Appendice : *Calvin poète*. — 4. F. Bovet, p. 18, et note II, « Sur les psaumes de Calvin, » p. 211-224. *Opera*, VI, p. 211 et ss. — M. Douen, au contraire, a vu seulement des « énormes inversions » qui font des compositions de Calvin des œuvres « massives, sans

Toutefois, dans sa préoccupation, Calvin semble s'être adressé un peu de tous côtés. Il pensa à son ancien maître Mathurin Cordier, et écrivit à Farel : « M. Cordier ferait une chose qui me serait on ne peut plus agréable (*magnopere gratam*) en s'occupant des Psaumes qu'il a copiés [1]. »

3. Une autre découverte de M. Douen a été plus curieuse encore. Il s'agit du Psautier de 1539, publié à Strasbourg par Calvin lui-même [2] : « Aulcuns pseaulmes et cantiques mys en chant. A Strasburg. 1539 [1]. » Voilà le premier Psautier réformé : saluons-le avec le respect qu'il mérite [3]. Un auteur allemand a pu dire : « Ce livre étrange est la source d'où est sortie toute la littérature des psaumes, ces psaumes qui, pendant quatre siècles, ont résonné dans tout le monde [4]. » La vénérable plaquette contient dix-huit psaumes et trois cantiques. Dans ce nombre, il y a sept pièces de Calvin et huit de Marot.

AVLCVNS
pseaulmes et cantiques
mys en chant.

A Strasburg.

1539.

On s'est demandé avec étonnement comment les vers de Marot se trouvent là, au moins deux ans avant que leur

mouvement et sans éclat. » (O. Douen, o. c., I, p. 308.) M. Marc-Monnier se borne à parler de « strophes bourrées, sans désinence féminine, strictes et rigides, comme une argumentation. » (M. Monnier, *Genève et ses poètes*, p. 69.)

1. 8 octobre 1539. *Opera*, X^b, p. 400. Selon M. Herminjard (VI, p. 58 et n. 29), Calvin songeait déjà, ici, à une seconde édition du Psautier de 1539, dont nous allons parler. — 2. La découverte du Psautier de 1539 a été, comme la découverte de certains astres devinés par le calcul des astronomes, la confirmation d'une série de découvertes et de déductions de M. Herminjard. Les éditeurs des *Opera* se trouvaient en face de la lettre du 27 octobre 1539, où Calvin demande à Farel si on a envoyé à Genève les cent exemplaires des Psaumes qu'il a commandés (Herminjard, VI, p. 118, n. 47, 48). Et, sans insister, déclarant au contraire qu'au milieu de ténèbres si épaisses, tout était douteux et incertain (*Opera*, VI, p. XXI), les honorables éditeurs émettaient l'avis que Calvin avait envoyé son Psautier manuscrit à Neuchâtel, et qu'il en avait fait faire cent copies par les fidèles neuchâtelois. M. Herminjard trouva que cette explication était peu satisfaisante, et il s'aperçut que la lettre datée par les *Opera* du 19 décembre 1539, devait, en réalité, être avancée d'une année et mise au 29 décembre 1538. Cette rectification importante lui permit de refaire l'histoire du premier Psautier calviniste. Au mois d'octobre 1538, on chante les Psaumes à l'Eglise française de Strasbourg. Puis des expressions du 29 décembre 1538, *statuimus brevi publicare*, M. Herminjard « infère, » est « disposé à croire » que le recueil des Psaumes, préparé par Calvin, parut en 1539, « bien qu'il n'existe aucun exemplaire de cette première édition. » A l'appui de son hypothèse, il cite la demande de Pierre Toussain, à Calvin, le 28 juin 1539 : « Envoie-moi, je te prie, les psaumes français ; » il cite le passage de la lettre de Calvin à Farel, 27 octobre 1539, où il demande ce que Michel (Mulot) a fait des Psaumes, et s'il a envoyé à Genève les cent exemplaires indiqués. Herminjard, V, p. 452, n. 21. — Finalement, M. O. Douen a découvert le Psautier supposé, deviné, prédit. Herminjard, VI, p. 58, n. 29. — 3. Le seul exemplaire connu (nous donnons ci-dessus un facsimilé de son titre) se trouve à la Bibliothèque royale de Munich. — 4. Ad. Zahn. « Calvin als Dichter. » *Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft*, 1889, VI, p. 315-319.

auteur les eût publiés. Ils avaient simplement circulé de main en main, avant leur publication officielle. Calvin les recueillit.

Quoi qu'on en ait dit [1], notre Réformateur avait si peu de préventions contre Marot qu'il se hâta d'adopter de plus en plus ses traductions, à mesure qu'elles parurent. Dans les éditions ultérieures de son Psautier, il remplaça même ses propres essais par les œuvres du poète de la Renaissance. Et peut-être faut-il voir dans ce désintéressement surprenant la meilleure preuve que Calvin n'avait pas, autant qu'il le croyait lui-même, le vrai tempérament d'un poète.

IV

Mais pour un chant, il ne suffit pas d'avoir des paroles, il faut aussi de la musique. Après l'essai de Calvin, ce sont Marot, Bèze, qui traduisirent nos Psaumes. Qui leur donna leurs mélodies ?

Les mélodies du premier psautier, celui de Strasbourg, furent composées par des musiciens strasbourgeois, et le nom de l'un d'eux, Mathieu Greiter, est digne d'être retenu, car c'est l'auteur de la fameuse mélodie du psaume des batailles, que le goût musical de Calvin nous a si heureusement conservée [2].

Mais en réalité quatre musiciens ont, plus ou moins, attaché leur nom à l'histoire musicale de notre Psautier, Guillaume Franc, Louis Bourgeois, Claude Goudimel et Pierre Davantès. Et ce que nous avons à examiner ici, ce sont les rapports de Calvin avec ces musiciens. Nous préciserons ainsi, par les faits, les théories que Calvin a émises dans sa célèbre préface.

1. En arrivant à Genève, en septembre 1541, Calvin y trouva Guillaume Franc, réfugié de Rouen. En effet, dès le 17 juin, licence lui avait été donnée, « jouxte [selon] le contenus de saz supplication... de tenyr eschole de musique [3]. » Un an après (6 juin 1542), « sur ce qu'il a supplié... adviser de ly donner et establir gage, » on décide de lui donner dix florins, « dès icy à la Sainct-Michel..., à cause de ce qu'i [l] instruyct les enfans à chanter les psaulmes de David » à l'Eglise [4].

C'était l'application de l'une des mesures réclamées par Calvin, dès 1537, pour introduire le chant des psaumes dans l'Eglise. « La manière de y procéder disait-il, nous a semblé advis bonne, si aulcungs enfans auxquelz on ayt auparavant recordé ung chant modeste et ecclésiastique, chantent à aulte voyx et distincte, le peuple escoutant en toute attention et suyvant de cueur ce qui est chanté

1. M. Douen, toujours tyrannisé par ses idées préconçues, estime que Calvin inséra ces psaumes dans son recueil sans savoir de qui ils étaient. Non seulement c'est absolument invraisemblable, mais une découverte faite par un des éditeurs du *Catéchisme français*, M. Th. Dufour, est venue montrer que c'était à peu près impossible. L'imprimeur genevois Jean Girard dépose le 1er mai 1539 (c'est-à-dire à l'époque où nous sommes) que parmi les livres imprimés par lui, depuis trois ans qu'il est à Genève, sont les « Saulmes de Marot. » Eux, et leur auteur, étaient donc déjà connus. *Le Catéchisme français de Calvin*, p. CCLXXXIV, CCLXXXV. — 2. Voir Appendice : *Calvin et le psaume des batailles*. — 3. *Registres du Conseil*, vol. 35, f. 237v. — 4. *Ibid.*, vol. 36, f. 34.

de bouche, jusque à ce que petit à petit ung chascun se accoustumera à chanter communément[1]. » Et toute sa vie Calvin renouvela les mêmes efforts. C'est M. Douen qui le reconnaît. « Calvin voulait que tous chantassent, et chantassent bien, et que, pour cela, ils apprissent à chanter. Dans les collèges fondés sous son inspiration, tous les élèves consacraient quatre heures par semaine à la musique. et au chant des psaumes, dont ils chantaient en outre un grand nombre de strophes au culte du mercredi matin, et à ceux du dimanche[2]. » Que de pasteurs tiennent Calvin pour un parfait ennemi de l'art, et trouveraient singulièrement exagéré de faire ce qu'il faisait, pour développer dans leurs églises l'art musical !

Le 16 avril 1543, le Conseil, considérant « qu'il est fort nécessaire de composer un champ gracieulx » sur le reste des psaumes, et que maître Guillaume est « bien propre pour recorde[r] les enfans » décide « que de son gage, que l'on en parle az Monsieur Calvin, » et qu'on le fixe à quarante ou cinquante florins pour an[3]. Ce gage est fixé un mois après (7 mai). Mais voici ce que nous lisons : « Gayges de maystre Guillaume, filz de Pierre Franc, de Roan [Rouen], maystre de chan : lequelt a esté député maystre des escoles pour apprendre la note et à chante[r] les enfans, qu'il doybve chante[r] les psalmes de David à l'église ; et luy a esté donné de gage *cent florins*[4]. » — Ainsi Calvin avait fait doubler le traitement projeté par le Conseil.

G. Franc demanda (18 mars 1544) à être pourvu d'une maison « assavoyer de celle qu'est devant Saint-Pierre » et qu'habitaient autrefois « les maystres du chan[5]. » Sa demande parut sans doute exagérée, et, le 7 avril, il fit requête « de une partie de la mayson de la chantrerie devant Saint-Pierre[6]. » Cette demande lui est accordée. On fait visiter les lieux ; puis, sur une nouvelle requête (10 juin), on fait faire une cheminée dans la maison où « habite le dict Franc, assize et contigue à la clostre Saint-Pierre, et ausy luy soyt ballée pour ung temps la petite cavete, desous les desgrés Saint-Pierre, pour tenyr son vin[7]. » Mais l'année suivante, le Conseil, à une demande d'augmentation de traitement, ayant répondu (29 mai 1545) que « pour à présent l'on ne scavoy fère altre [autrement], causant la grande charge que l'hospital porte[8], » Franc déclara qu'il n'avait pas de quoi vivre, et alla à Lausanne. Là il acheva, en 1564, le travail qu'il avait commencé à Genève, encouragé probablement par Calvin[9]. Son œuvre parut avec deux préfaces, l'ancienne, de Calvin lui-même, et une nouvelle, courte, de Franc[10]. « Il est toutefois difficile, dit M. Bovet, de savoir au juste quelle part revient à G. Franc dans la musique de *notre* Psautier[11]. » Et, après une nouvelle étude

1. Herminjard, IV, p. 163, 164. — 2. O. Douen, article : *Chant d'église* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, III, p. 52 ; *Bulletin*, XX, p. 271, 272. — 3. *Registres du Conseil*, Vol. 37, f. 61. — 4. *Ibid.*, Vol. 37, f. 85v. — 5. *Ibid.*, Vol. 38, f. 128v. — 6. *Ibid.*, f. 153. — 7. *Ibid.*, f. 243v. — 8. *Ibid.*, Vol. 40, f. 133v. — 9. Voir Kling, *Les compositeurs de la musique du Psautier huguenot genevois*, 1899. p. 5, 6. — 10. « *Les Pseaumes mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze.* Avec le chant de l'Eglise de Lausane... [Genève], par Jean Rivery, pour Antoine Vincent. M. D. LXV. Avec privilège tant du Roy que de Messieurs de Genève. » — Voir Bovet, p. 226, et note V. « Préface de G. Franc, » p. 230, 231. — 11. Bovet, p. 64.

de la question, O. Douen conclut : « Franc n'a pris aucune part à l'arrangement des mélodies que les Eglises de France chantent encore aujourd'hui[1]. »

2. On est beaucoup mieux fixé sur l'œuvre de Louis Bourgeois[2], qui, en 1545, succéda à G. Franc. Le 14 juillet, la succession (charge et traitement) laissée ouverte par celui-ci, fut partagée par le Conseil entre Guillaume Fabry « voyant est-il dit, qu'il est de Genève, » et Louis Bourgeois, « qu'est plus propre que luy. » Le premier reçut quarante florins de gage, et le second soixante[3]. Bientôt Bourgeois semble être resté seul en fonction, et bientôt aussi commence la série de ses requêtes et supplications. Le 24 mai 1547, il présente « supplication » au Conseil, « pour ce qu'il désire de vivre et finir ses jours au service de Messieurs, » de le faire bourgeois. Attendu, est-il répondu, qu'il est « homme de bien, et qui sert voluntiers pour aprendre les enffans, » sa demande lui est accordée, et il est fait bourgeois « gratis[4]. » Trois mois après (19 août), il présente de nouveau une « humble requeste. » Et le Conseil, pour qu'il puisse « myeulx vacquer à son estude, » décide qu'il soit exempté des corvées, « du guet, et des terraulx, » et qu'un des contrôleurs aille visiter sa maison « pour luy fère fayre ung petit poyle à placque[5]. »

Malheureusement, en 1551, le Conseil des Deux Cents crut devoir réduire, d'une manière générale, les traitements de ses fonctionnaires, et les cent florins de Bourgeois furent réduits à cinquante ! C'était la misère pour le pauvre musicien. Le 18 septembre 1551, il présente « supplication... d'avoir regard sus ses poyennes [peines] et labeur, » et au lieu de lui tenir « rancorsement » [raccourcissement] de ses gaiges, de lui augmenter plutôt ces cent florins « que l'on luy a raccorsé. » Il le demande « par contemplation de sa paoureté. » Le Petit Conseil, en attendant que le Conseil des Deux Cents avise, décide de lui donner « deux coppes de froment pour ceste foy, » pour, est-il spécifié, « la contemplation de ce que sa femme est preste à accoucher[6]. » — Bourgeois renouvelle sa « supplication » (13 novembre) de lui « retorner » [rendre] son gage. Le Conseil arrête « que pour ores l'on n'en parlera pas[7]. » — Alors Calvin intervient presque aussitôt (26 novembre). « Icy il [Calvin] a remonstré la paoureté des biens de maistre Loys Bourgeois, et le sentimant qu'il a de ce que l'on luy a décreust son sallaire, et a remonstré sa nécessité et prie de luy assister. » Cette intervention n'est pas tout à fait inutile et, si le Petit Conseil décide de s'en tenir aux décisions du Conseil des Deux Cents, il ajoute cependant : « Arresté... que l'on luy face quelquefois quelque bien[8]. »

Hélas ! un malheur ne vient jamais seul. Bourgeois, toujours préoccupé de perfectionner le chant des Psaumes, crut pouvoir modifier quelques mélodies et les publier avec une *Epître au lecteur*. Le Conseil prit la chose fort mal et, le 3 décembre 1551, il décide : « Icy est esté parlé de la variation du champ d'aul-

1. O. Douen, I, p. 612. — 2. « Loys, filz de feu Guillaume Bourgois, natifz de Paris. » *Registres du Conseil*, Vol. 42, f. 117v. — 3. *Ibid.*, Vol. 40, f. 179v. — 4. *Ibid.*, Vol. 42, f. 117v. — 5. *Ibid.*, f. 221. — 6. *Ibid.*, Vol. 46, f. 59v. — 7. *Ibid.*, f. 91v. — 8. *Ibid.*, f. 102.

cungs Pseaulmes de David imprimés, que treublent ceulx que jà avoyent apris le premier champ. Arresté que puysque ledict Bourgeois a changé ledict champ sans licence, que il soit mys en prison et que, dès icy à l'advenir, l'on chante le chantz vieulx dès jà paravant imprimés, et que l'on laisse les aultres jusques y soit advisé [1]. » La prison pour quelques notes améliorées! Heureusement que Calvin a été averti de ce qui se passe. Le fidèle avocat de ces musiciens se hâte, et arrive au Conseil pendant la délibération. Le *Registre* continue : « Dempuys est entré M. Calvin. » Il explique plus clairement, à coup sûr, que le secrétaire dans son procès-verbal, qu'il y a eu consentement du Conseil, qu'il s'agissait de certaines erreurs commises par les imprimeurs de Lyon, etc. Son intervention ne calme le Conseil qu'à moitié. « Arresté, est-il dit, que l'on advise pour le myeulx. » Mais le Conseil maintient le chant des « vieulx » psaumes et l'emprisonnement de Bourgeois « jusque à demain [2]. » C'était encore beaucoup. En effet, le lendemain, Bourgeois est relâché, « pour ceste foy moyennant les remonstrances, » et il est interdit de mêler les vieux et les nouveaux psaumes. On doit chanter d'abord les vieux, puis les nouveaux [3]. Les ministres font des observations sur ce mélange. Le Conseil reste intraitable et finit par décider, le 15 décembre 1551 : « Icy est parlé du chantz des Pseaulmes suyvant l'exortation hier faicte par M. Calvin, et aussy d'une épistre addressée au lecteur par Loys Bourgeois, qu'est comminative... advisé, premier que l'épistre dudict Borgeois soit osté, etc., et que les Pseaulmes vieulx soyent chantés devant et les aultres après, etc., et que après disné les seigneurs face venir M. Calvin et luy en facent gratioses remonstrances de les chanter ainsy, et aussy soyent faictes remonstrances audict Borgeois de n'avoir deubst imprimer ladict espistre sans licence, et à maistre Crespin de brusler toutes telles épistres et n'en vendre plus [4]. »

Alors Bourgeois revient à ses « supplications » (31 décembre 1551), « concluant enfin de luy laisser son premier gaige et luy faire quelque bien davantaige. » Pour « ce coup, » on lui donne « soixante solz » et on lui dit de mettre « la table, et en icelle la buche pour scavoir quel pseaulme l'on debvra chanter [5]. » Il s'agit d'une tabelle indicative. Le 19 février de l'année suivante, Bourgeois supplie encore qu'on lui rende « les cinquantes florins qui luy sont esté ostés, et luy poyer les arréraiges, afin il puysse vivre [6]. » Le Petit Conseil se déclare incompétent. Moins d'un mois après, au sujet des tabelles, Bourgeois présente une petite invention qui reçoit bon accueil. « Icy maistre Loys Bourgeois, chantre, a présenté une table imprimée, pour mettre en table, pour monstrer quel psaulme l'on doibt chanter, et par sa supplication a dict qu'il y en a huyt, et est besoing faire à faires [faire faire] des aix [planches] pour les y coler, à scavoir trois à Saint-Pierre, deux à la Magdeleine et trois à Saint-Gervais, et a supplié estre pour recommandé. » Le Conseil arrête que « le conteroleur les face faire, et que l'on poye l'imprimerie, et pour la poyenne [peine] du dict chantre, l'on luy donne soixante solz pour ceste foy [7]. » (11 mars 1552.)

1. *Registres du Conseil*, Vol. 46, f. 106. — 2. *Ibid.*, f. 106v. — 3. *Ibid.*, f. 109. — 4. *Ibid.*, f. 116v et 117. — 5. *Ibid.*, f. 128. — 6. *Ibid.*, f. 159v. — 7. *Ibid.*, f. 172.

Mais tout cela était insuffisant. Bourgeois essaie de se procurer des ressources d'une autre façon et conçoit d'autres projets, qui trouvent d'abord assez bon accueil auprès du Conseil le 25 août 1552. « Loys Bourgois, chantres. Avoir veu la supplication contenant que ilz plaise à Messrs de luy donné congé par le terme de troys moys d'aller à Lion [et] Paris pour faire imprimé ses œuvres, qui az faicte de musicque sus les seaulme de David et que ce pendant ilz provoistra d'ung homme en son lieu souffizant ; aussi qui plaise à Messrs que durant le dit temps que l'on face quelque bien à sa famillie pour allimenter ses petit enffans; arresté qui luy soit bailler terme et licence des dicts troys moys, et quant à la reste l'on advisera cellon l'opportunité, et que la neccessité le requerra [1]. » — Mais les trois mois accordés semblent ne pas avoir suffi et, le 27 décembre 1552, Bourgeois demande un congé de huit semaines pour achever ce qu'il a commencé. Cette fois-ci le Conseil se fâche et le casse aux gages. « Sur la supplication de Loys Bourgeois, tendante aux fins de luy donner congé pour huyt septmaines, laissant ung aultre en son lieu, et ce aux fins de parfaire la chose qu'il a commencé faire imprimer en musicque. Arresté que il alle là oùt il vouldra, mais ce soit sans ce que plus il aye gaige de la seigneurie [2]. » Enfin, 31 janvier 1553, une dernière « supplication » provoque un dernier refus [3], et c'est fini.

Bourgeois part, mais le 24 mars 1553 le Conseil voit reparaître sa femme. Elle « requier » qu'on lui paie les réparations qu'ils ont fait faire en la maison de la chantrerie, « où il habittoyt, devant Sainct Pierre. » On entend le contrôleur, qui déclare qu'ils ont fait « plusieurs domages en icelle maison, » et que leurs réparations peuvent valoir environ huit florins. « Est après ordonné que luy soit faict ung mandement de soixante solz pour s'en retorner à Lion [4], » où son mari se trouvait sans doute déjà.

La misère lamentable de ce grand compositeur excite une commisération profonde. Admirons donc doublement son génie. « Toutes les améliorations qu'il fit, dit M. Kling, ont été admises par la suite, et avec le consentement de Calvin, cela va sans dire. Elles sont devenues officielles et se sont perpétuées jusqu'à nous.... La presque totalité des plus beaux psaumes, ceux qui sont encore aujourd'hui gravés dans toutes les mémoires et qui, chantés en vingt-deux langues, ont fait le tour du monde et régné plus de trois siècles sur toutes les Eglises réformées, sont de Bourgeois [5]. » M. Bovet l'appelle le « Palissy de la musique, qui n'a pas eu, comme l'autre, la gloire pour dédommagement [6]. »

C'est en 1547 que Bourgeois publia son psautier « en musique à quatre parties. » Mais plus important encore, à notre point de vue, est l'ouvrage qu'il fit paraître en 1550 : « *Le droict chemin de musique*, composé par Loys Bourgeois, avec la manière de chanter les pseaumes par usage ou ruse, comme on cognoistra au xxxiv, de nouveau mis en chant, et aussi le cantique de Siméon. Genève, 1550 [7]. »

1. *Registres des particuliers*, Vol. 6, f. 45. — 2. *Ibid.*, f. 121^v. — 3. *Ibid.*, f. 150^v. — 4. *Registres du Conseil*, Vol. 47, f. 143 et ^v. — 5. Kling, p. 14, 16. — 6. Bovet, p. 62. — 7. A. Cartier, p. 151-156. O. Douen, *Clément Marot*, II, p. 3, 6 et n. 1. En considérant « l'œuvre de Bourgeois, nous trouvons que près des deux

Pour ce traité de musique, nous avons l'approbation formelle de Calvin, conservée par les *Registres du Conseil*, à la date du lundi 12 mai 1550 : « Icy monsieur Calvin a raporté avoir vehu le livre de maistre Loys Bourgeois en faict de chantrerie, *et a dict que son advys est qu'il sera bon l'imprimer. Sur quoy est arresté il soit imprimé aux despens de l'auttheur*[1]. »

Or, qu'est-ce que le *Droict chemin de musique ?* Un spécialiste, M. Fétis, répond : « Cet ouvrage est le premier où l'on a proposé d'abandonner la méthode de la main musicale, attribuée à Guy d'Arezzo, et d'apprendre la musique par l'usage du solfège[2]. » Ce que M. Douen explique en ces termes : « Ainsi c'est de Genève, et avec l'approbation de Calvin, qu'est parti l'un des premiers, sinon le premier livre français du seizième siècle, qui avait pour but la simplification de la musique. »

Et le même auteur conclut : « Les Réformateurs, et *Calvin en particulier*, devenant à leur insu, sinon les pères, au moins les grand-pères de l'opéra, c'est là un de ces faits piquants qui touchent au paradoxe et dont on ne peut cependant contester la réalité. Car Bourgeois, qui ne se lassait pas de retoucher et de refondre la mélodie des psaumes, jusqu'à ce qu'il eût trouvé le rythme convenable et l'expression vraie, Bourgeois, dont l'œuvre eut le succès fabuleux que l'on sait, travaillait sous l'œil rigide et, en quelque sorte, *sous la direction de Calvin*[3]. »

3. Nous pouvons être bref au sujet des deux autres compositeurs protestants.

Goudimel, à tort regardé par Michelet et presque tous les auteurs comme le maître de Palestrina[4], s'occupa des psaumes, mais « seulement pour rehausser, par des harmonies délicieuses, les austères mélodies de Franc, de Bourgeois et d'autres. » Il ne les inventa pas, il les trouva toutes inventées. C'était de l'art, du grand art religieux : ce n'était pas de la musique à l'usage des assemblées de fidèles. « Nous avons adjousté au chant des psaumes... trois parties, dit-il lui-même, non pour induire à les chanter en l'Eglise, mais pour s'esjouir en Dieu particulièrement ès maison. Ce qui ne doit estre trouvé mauvais, d'autant que le chant duquel on use en l'Eglise demeure en son entier, comme s'il estoit seul[5]. »

Du reste, Goudimel n'alla pas plus à Genève qu'à Rome et n'eut pas de rap-

tiers des Psaumes, c'est-à-dire quatre-vingt-trois [et non quatre-vingt-huit; rectification de M. Th. Dufour, « Clément Marot et le Psautier huguenot, » *Revue critique*, 1881, I, p. 91 et n. 1], sont chantés sur les airs qu'il leur a adaptés... les trente premiers de Marot, en 1542; les dix-neuf autres de Marot, plus le cantique de Siméon, en 1544; les trente-quatre premiers de Bèze, en 1551. » (Douen, I, p. 649.) Il faut retrancher les cinq autres de Bèze, en 1554, puisque Bourgeois quitta Genève en 1553. — « Presque tous les plus beaux airs, les plus originaux et les plus mélodieux (1, 2, 8, 12, 23, 24 et 42, 25, 27, 32, 33 et 67, 36 et 68, 42, 47, 51, 65 et 72, 77 et 86, 90, 101, 103, 110, 118, 119, 129, 130, 131, 134 et 138) appartiennent à Bourgeois. (*Ibid.*, p. 650.)

1. *Registres du Conseil*, Vol. 45, f. 1v. — 2. Douen, II, p. 8. — 3. *Ibid.*, p. 364. — A propos de la révolution musicale et démocratique opérée par Bourgeois et le Psautier, voir E. Doumergue, *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, première conférence ; O. Douen, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, III, p. 38 et ss., article *Chant d'église* et *Clément Marot*, passim. — 4. Voir *Appendice* : Goudimel. — 5. O. Douen, I, p. 607, n. 2.

port avec Calvin. Il nous suffira donc de citer le jugement que porta sur lui, le lendemain du jour où le grand compositeur eut été victime des massacres de la Saint-Barthélemy, à Lyon, le pasteur Jean Ricaud, l'un des trois ministres protestants qui exerçaient dans cette ville en 1572 : « Claude Goudimel, excellent musicien, et la mémoire duquel sera perpétuelle, pour avoir heureusement besongné sur les pseaumes de David en françois, la pluspart desquels il a mis en musique, en forme de mottets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans sa mort eust tost après rendu cest œuvre accomplie. Mais les ennemis de la gloire de Dieu, et quelques meschans envieux de l'honneur que ce personnage avoit acquis, ont privé d'un tel bien ceux qui aiment une musique chrestienne[1]. »

Encore un calviniste singulièrement sensible à l'art musical.

4. Quant à Pierre Davantès[2], dit Antesignanus, que Bayle se borne à appeler « l'un des meilleurs grammairiens du seizième siècle[3], » pas plus que Goudimel, il ne composa nos mélodies du psautier. Mais si Goudimel fit beaucoup pour l'art des délicats, Davantès fit beaucoup pour l'art des simples. Il voulut mettre les premières études de chant à la portée des intelligences les moins cultivées, et il inventa la musique chiffrée. L'esprit qui anime la préface (datée « de Genève, ce 18 de septembre 1560 ») du nouvel inventeur est le même esprit qui a animé la préface de Bourgeois et la préface de Calvin. Davantès veut rendre le psautier moins cher, plus portatif, plus maniable. Il veut aider ceux qui « se trouveroyent empêchez à chanter les pseaumes; » il veut que « la science et notice [la notation] soit aisée à comprendre et tirer en usage; » en un mot, il recourt à « l'arithmétique, comme à la source et mère de la musique[4], » afin que « les ignorans de la gamme et des notes communes, qui désirent néantmoins apprendre de la musique, autant que besoing est pour chanter les pseaumes, comme on les chante ès saintes assemblées, trouvent une adresse et voie fort courte pour les conduire là où leur bon désir les appelle[5]. » — Celui qui se préoccupait à ce point de la musique populaire était l'ami intime de Calvin. Notre Réformateur nous l'apprend lui-même, quand il écrit à Bèze (3 septembre 1561) : « Et pour que la mort ne m'affligeàt pas par la perte d'un seul homme, Antesignanus [Davantès] a suivi de deux jours mon Varennes[6]. »

1. *Histoire des martyrs* (Toulouse), III, p. 715. — 2. Voir *Bulletin*, II (1854), p. 11, et X (1861), p. 185 et p. 215. Il était originaire de Rabastens au diocèse d'Albi, et non au diocèse de Tarbes. Th. Dufour, *Revue critique*, 1881, I, p. 112. — 3. *Dictionnaire* de Bayle, I, p. 355. Article « Antesignan. » — 4. Il continue : « Grâces au Seigneur, la chose a succédé à mon entreprise.... Au lieu qu'auparavant on avoit coustume de consumer plusieurs mois à apprendre la gamme et rudimens de musique.... Maintenant sans se rompre ou charger la teste d'une telle infinité de préceptes, par lesquelz ilz estoyent par cy devant espouvantez, et bien souvent forclos de l'usage de la sainte musique, pleine de toute consolation, ilz pourront en moins d'une heure estre suffisamment instruits. » (*Bulletin*, II, 1893, p. 12.) — Les inventeurs postérieurs d'un système d'écriture analogue, le père Souhaitty, J.-J. Rousseau, Pierre Galin ont ignoré que quelqu'un avant eux avait entrepris de rendre aux amateurs du chant l'immense service qu'ils travaillaient avec plus de succès à procurer à leurs contemporains. *Bulletin*, X, p. 189. — 5. Toute la préface de Davantès est reproduite par O. Douen, II, p. 489 et ss. Voir Bovet, note III : « Sur l'édition des Psaumes de Davantès, »

V

Et cependant, malgré les paroles et malgré les actes, malgré tout, la légende de Calvin hostile à l'art et même à la musique n'est pas morte. Elle a même reçu une nouvelle force de M. Douen, dans son ouvrage sur Clément Marot et dans son article de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*.

Le fondement prétendu de cette légende est double. On dit : 1° Calvin a condamné le chant à quatre parties ; 2° Calvin a fait exiler de Genève Bourgeois, coupable d'avoir mis les Psaumes en musique à quatre parties.

Or, on commet deux erreurs. Calvin n'a pas professé la théorie et n'a pas tenu la conduite qu'on lui prète. Voici d'abord le texte de Calvin : « Il se faut tousjours donner garde que les aureilles ne soyent plus attentives à l'harmonie du chant, que les esprits au sens spirituel des parolles.... Quand donc on usera de telle modération, il n'y a nulle doute que ce ne soit une façon très saincte et utile; comme au contraire, les chants et les mélodies qui sont composées au plaisir des aureilles seulement, *comme sont tous les fringots et fredons de la papisterie et tout ce qu'ils appellent musique rompue*, *et chose faite*[1], *et chants à quatre parties*, ne conviennent nullement à la majesté de l'Eglise et ne se peut faire qu'ils ne déplaisent grandement à Dieu[2]. »

D'abord, il faut s'entendre sur l'*usage* légitime du chant à quatre parties. — Calvin n'a pas voulu l'introduire dans l'Eglise. Soit. Mais nous remarquons qu'il était de l'avis de Goudimel. Est-ce que Goudimel avait horreur de la musique ? Et un professeur du Conservatoire à Genève, dans une récente étude, après avoir exprimé son admiration pour les incomparables compositions de Bourgeois et de Goudimel, déclare que néanmoins Calvin eut parfaitement raison de ne pas les introduire dans le temple. « A notre avis, Calvin avait raison. Le succès immense et mérité qu'obtenait l'œuvre de Bourgeois prenait sa source dans les belles mélodies bien rythmées, d'une déclamation forte et entraînante, que l'auteur sut adapter aux paroles des Psaumes de Cl. Marot et de Th. de Bèze. Si l'on veut bien considérer aussi que la majeure partie du public n'est pas du tout versée dans la lecture musicale, même encore de nos jours, à plus forte raison au XVIe siècle... il ne devait pas se trouver au milieu des fidèles beaucoup de personnes capables de chanter juste, et surtout en mesure, les parties intermédiaires, et la basse.... En Allemagne, Luther et ses successeurs ne procédèrent pas autrement[3]. » Donc, Calvin fut tout simplement de l'avis de Luther, de Goudimel et des professeurs de musique moderne. Où est le crime ?

Secondement, la fameuse citation ne dit pas du tout ce qu'on lui a fait dire jusqu'ici. Elle parle non pas d'un chant quelconque à quatre parties, mais seule-

p. 224-227. — 6. *Opera*, XVIII, p. 674. Davantès « escollier, disent les Registres des décès de Genève, le 31 août, demeurant en la grant boucherie, est mort de fièvre continue, âgé de 36 ans. » *France protestante*, 2e édition, article Davantès, V, p. 165.

1. Fainte (?). — 2. *Institution chrétienne*, III, xx, 32. *Opera*, IV, p. 420. — 3. Kling, p. 17.

ment de ce « qu'ils [ceux de la « papisterie »], appellent chants à quatre parties, fringots, musique rompue, chose faite et chants à quatre parties. » Il s'agit donc non d'un principe général [1], mais d'un fait particulier.

Troisièmement, voici un argument plus péremptoire. Dans la fameuse citation, les mots incriminés « comme sont tous les fringots et fredons de la papisterie, et tout ce qu'ils appellent musique rompue et chose faite et chants à quatre parties... » ne sont pas authentiques. M. Th. Dufour l'a démontré [2]. Ces mots ne se trouvent pas, comme le prétend M. Douen, dans l'édition de l'*Institution chrétienne* de 1543; ils se trouvent seulement dans l'édition française de 1560. Or on sait que cette traduction de l'*Institution* n'est pas de Calvin; qu'elle contient des contre-sens caractérisés; que le traducteur anonyme y a introduit plusieurs gloses; que Calvin enfin n'en revit pas même les épreuves. Toutes les fois qu'un passage est discuté, il faut recourir au dernier texte latin de 1559, seule autorité. Eh! bien, dans ce texte de 1559, six ans après le départ de Bourgeois, ces mots manquent!

Voilà pour la prétendue théorie; voici pour la prétendue conduite.

Méconnaissant tous les faits que nous avons racontés d'après les procès-verbaux du Conseil, oubliant même ses propres déclarations, que nous avons citées, M. Douen prétend que Bourgeois resta à Genève, « souffrant de la pauvreté non moins que de l'aversion de Calvin pour l'harmonie [3]. » « Il revint en France, froissé du dédain de Calvin pour les Psaumes harmonisés à quatre parties, » « rebuté par l'aversion de Calvin pour le chant à plusieurs parties [4], » victime de la « rancune » que Calvin garda à Marot et à Bourgeois, « les jugeant infidèles, oubliant leurs immenses services pour ne se souvenir que de leur indépendance, qu'il considérait comme une révolte contre Dieu même [5]. »

Pour arriver à cette conclusion, M. Douen est obligé de ne pas tenir compte des dates, qui n'en subsistent pas moins. L'édition des Psaumes à quatre parties est de 1547: or, en 1550, Calvin demande au Conseil de laisser imprimer l'ouvrage de Bourgeois; en 1551, il intervient, le justifie contre les attaques dont il est l'objet et obtient son élargissement. Et lorsqu'en 1553, et non en 1557, Bourgeois quitte Genève pour aller à Lyon, et non à Paris [6], les *Registres* sont là pour nous prouver qu'il y a seulement brouille entre le Conseil et le compositeur à propos des gages de celui-ci.

M. Douen est obligé de faire pis. Il transforme les remontrances que Calvin *reçut* des syndics en remontrances qu'il aurait *administrées* à Bourgeois [7]!

1. Il y a, dans le premier sermon sur la justification, Genèse XV, v. 4-6 (*Opera*, XXIII, p. 689), la comparaison que voici: « On pourra bien chanter à une voix, mais nous n'aurons point une mélodie parfaite, sinon qu'il y ait plusieurs voix et bonne correspondance. » — 2. *Revue critique*, 1881, I, p. 111. C'est dans cet article que M. Th. Dufour, analysant, pour la première fois, la plupart des textes des *Registres du Conseil*, relatifs à Bourgeois, a fait justice des assertions de M. O. Douen. — 3. Cl. Marot, II, p. 9. — 4. *Encyclopédie des sciences religieuses*, III, p. 57. — 5. Cl. Marot, I, p. 663. — 6. « Bourgeois avait quitté Genève en 1557.... » *Encyclopédie*, III, p. 57. O. Douen reproduit la chronologie de la *Biographie des musiciens. Clément Marot*, I, p. 614 et n. 3. — 7. « L'artiste dévoué fut condamné à la prison, d'où Calvin le tira, *non sans lui faire de vives remontrances.* » Douen, I, p. 645.

M. Th. Dufour écrit : « Il y avait quelque intérêt à rétablir la façon exacte dont les choses se sont passées, car le récit de M. Douen ne manquera pas d'être reproduit souvent, et il a déjà passé en abrégé dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* et dans la nouvelle édition de la *France protestante*[1]. L'antagonisme entre Calvin d'une part, Marot et Bourgeois de l'autre, que M. Douen cherche sans cesse à mettre en relief, en présentant d'ailleurs ses hypothèses comme des affirmations, ne repose en définitive sur aucune base certaine : au contraire, Calvin intercéda en faveur de tous deux. Que n'eût-on pas dit, s'il s'en était abstenu, ou si les *Registres* avaient négligé de mentionner à cette occasion le nom du Réformateur[2] ? »

VI

A propos des orgues on a fait à Calvin un procès absolument identique à celui qu'on lui a fait à propos du chant à quatre parties.

Qu'a pensé Calvin ? Dans la littérature du sujet (car ce sujet a toute une littérature), nous n'avons trouvé qu'une citation où il soit vraiment question des orgues : « Ce fut une trop ridicule et inepte imitation papale que d'orner les temples, et de croire rendre à Dieu un culte plus noble, en employant des orgues et beaucoup d'autres amusements de cette sorte. Ainsi, la parole et le culte de Dieu ont été profanés, le peuple se préoccupant plus de ces rites extérieurs que de l'intelligence de la parole. Or nous savons que là où il n'y a pas d'intelligence, il n'y a pas d'édification.... Ce qui était en usage du temps de la loi ne trouve plus place chez nous aujourd'hui.... Il suffit d'un chant simple et pur des louanges divines, de cœur et de bouche, en langue vulgaire.... Cette musique instrumentale a été tolérée alors à cause des temps et du peuple : ils étaient enfants[3]. »

Mais ici encore la question revient : Calvin expose-t-il une théorie, ou bien se contente-t-il de combattre certains abus, alors régnants ? — Fait curieux : Calvin parle des orgues absolument comme en avait parlé Thomas d'Aquin. « De pareils instruments de musique, dit celui-ci, sont mieux faits pour provoquer du plaisir que pour porter au recueillement intérieur. Dans l'Ancien Testament ils sont employés parce que le peuple était dur et grossier, et qu'il devait être excité par ces instruments comme par des promesses temporelles[4]. » Fera-t-on de saint Thomas, et de l'Eglise dont il est le docteur, des adversaires de l'art ? Depuis saint Thomas les abus auxquels les orgues donnaient lieu n'avaient fait que croître, et ces abus expliquent la réprobation des Réformateurs, non de Calvin seul. Il est important, en effet, de constater que Luther, lui-même, ne voit pas les orgues de bon œil. Il n'a écrit aucun mot pour louer leur usage. Souvent il a montré pour

1. C'est M. Douen qui est l'auteur des deux articles — 2. Th. Dufour, *Revue critique*, 1881, I, p. 110, 111. — 3. *Opera*, XXX, p. 259 ; Homilia LXVI in 1 Lib. Samuel, cap. 18. — 4. Georg Rietschel, *Die Aufgabe der Orgel im Gottesdienst bis in das achtzehnte Jahrhundert*, 1892, p. 10.

elles son peu d'estime et en a signalé les inconvénients[1]. Rietschel ajoute encore : « Au XVI[e] siècle, ce ne furent pas seulement les orgues, ce fut tout le chant polyphone qui courut le danger d'être exclu de l'Eglise catholique. Une commission, instituée par le pape Pie IV, étudia la question. Ce fut la messe de Palestrina (*missa papæ Marcelli*) qui sauva la musique polyphone dans le culte[2]. » Et surtout, voici le fait capital : L'orgue, quand il est admis dans les églises protestantes, ne sert qu'à la musique artistique, bien distincte du chant de l'assemblée. « Rien, dans toute la littérature du XVI[e] siècle, ne permet de croire que les orgues aient accompagné le chant[3]. » — On voit à quel point il faut ignorer les mœurs de l'époque pour s'étonner des paroles de Calvin, et pour l'opposer soit au catholicisme d'un Thomas d'Aquin, soit au luthéranisme... d'un Luther[4].

VII

La biographie de Calvin est ainsi une succession ininterrompue de discussions pour dissiper les erreurs propagées, non seulement par les historiens catholiques, mais aussi par les ouvrages protestants, chargés de renseigner authentiquement le protestantisme sur lui-même. La légende s'est emparée de tout et a pénétré partout. Il faut tout et partout corriger.

La vérité vraie, c'est que si le calvinisme a créé en Hollande la seule, mais admirable, école protestante de peinture, il a fait jouer à la musique, dans sa propre histoire, un rôle plus grand, peut-être plus décisif, plus organique que l'Eglise luthérienne elle-même.

Les Psaumes, c'est la voix même, populaire et artistique, de notre Réforme.

Le premier martyr, Leclerc, les récite sur son bûcher[5]. Puis la mode s'en

1. Georg Rietschel, p. 19. — 2. *Ibid.*, p. 10, n. 14. — 3. *Ibid.*, p. 27, 45. — 4. « Benoît XIV, dans l'Encyclique *Annus qui*, attestait que la chapelle pontificale n'avait jamais admis l'orgue même, pour laisser à la voix humaine le privilège de louer Dieu. » Ch. Dejob, *De l'influence du Concile de Trente*, p. 235. — Il paraîtrait même qu'à Genève on ne se serait pas hâté de faire disparaître les orgues de Saint-Pierre. Seulement, en 1560, les anciennes orgues auraient été supprimées et les tuyaux fondus pour faire des urnes, contenant le vin de la communion. J.-B. Galiffe, *Genève historique et archéologique*, t. I, p. 240, 287. — 5. Citons ces beaux vers de Bèze, dans la dédicace de sa traduction des Psaumes. Il s'adresse aux martyrs :

Vos corps sont prins, mais l'esprit est délivre ;
Le corps se meurt, l'esprit commence à vivre.
Sus donc, amis, chantez-moy ces complaintes ;
Faites ouïr ces prières tant sainctes,
Fendans le feu d'une voix de louanges....
Que si la langue on contraint de se taire,
Face le cœur ce qu'elle ne peut faire :
Dont s'ensuivra un tel allégement,
Qu'en pleine mort aurez contentement.
S'il faut servir au Seigneur de tesmoins,
Mourons, mourons, louans Dieu pour le moins....
Que les tyrans soyent de nous martyrer
Plus tost lassés, que nous de l'endurer.

(*Les Pseaumes, mis en rime françoise par Cl. Marot et Théodore de Bèze.* A Lyon, par Jan de Tournes pour Antoine Vincent, MD LXIII.)

empare. François I[er] se les fait lire sur son lit de mort. Henri II les aime d'une telle passion que « les bons en benissoient Dieu, et ses mignons et sa méritrice les aimoyent ou faignoyent ordinairement les aimer, tant qu'ils disoyent : « Monsieur, » cestuy-ci ne sera-il pas mien ? Vous me donnerez cestuy-la, s'il vous plaist. Et ce bon Prince alors estoit à son gré empesché à leur en donner à sa fantaisie. » Catherine de Médicis n'aime pas moins les Psaumes que sa rivale Diane de Poitiers; elle a le sien, conforme à sa tristesse, et qu'elle « demande estre souvent chanté. C'estoit

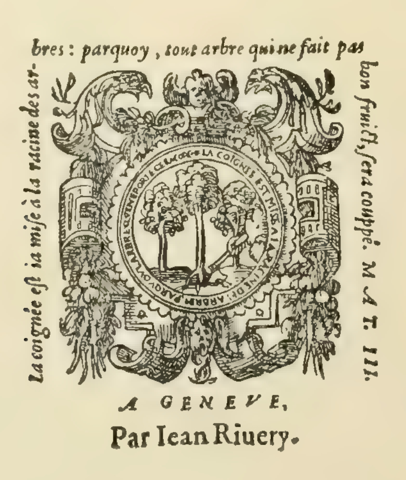
Vers l'Eternel des oppressez le Père
Je m'en iray, luy monstrant l'impropère
Que l'on me faict, etc. [1] »

Le catholicisme, il est vrai, s'effraie du courant auquel il s'est laissé entraîner[2]. C'est trop tard. L'Eglise des Réformés se fonde au chant des Psaumes. C'est l'expression même de Du Boulay. « Les protestants se réunissaient chez la Ferrière pour poser, au chant des Psaumes, le fondement de leur religion[3]. » Et Florimond de Ræmond écrit : « C'est de cette millésime [apparition des Psaumes] qu'on peut prendre la datte de l'Eglise de Calvin[4]. » D'après un autre adversaire, les Psaumes deviennent « le formulaire même de la religion calviniste. » Dès lors, tous les échos du siècle renvoient ces notes graves et puissantes, les bûchers, les cachots, les collèges de province, les champs de bataille, les corps de garde de Condé. Ce chant qui séduit, qui entraîne, qui passionne, qui convertit, qui console, gagne comme un véritable incendie. Voici la foule de plus en plus immense des étudiants, des princes, du peuple, qui, dans de longues processions, se déroule à Paris, au Pré aux clercs, à Bourges, au Pré Fichaut, à Bordeaux, dans les rues. Et tout le peuple, et tous les peuples chantent, entraînés par « la sirène calviniste[5], » selon l'expression des luthériens, possesseurs de l'admirable choral. C'est un chœur prodigieux, où, dans une union émouvante ou terrible, s'unissent des voix innombrables. Nos Psaumes sont traduits et chantés en allemand, en romanche, en danois, en hollandais, en latin, en portugais, en malais, en tamoul, en italien, en gascon, en espagnol, en bohémien (tchèque), en polonais, en turc, en hongrois, en anglais et finalement en

1. Villemadon à la reine Catherine, 26 août 1559. *Opera*, XVII, p. 614. — 2. Au concile de Trente, un mémoire donné par le cardinal de Lorraine, signé par Charles IX, la reine-mère, les princes du sang, les Guise, demandait le chant des Psaumes en langue vulgaire. — Bruguier, *Discours sur le chant des Psaumes*, 1663. On ne connaît plus que deux exemplaires de cet intéressant discours. — 3. Voir *Jean Calvin*, I, p. 232 et n. 4. — 4. Florimond de Ræmond, p. 1050. — Il ajoute, p. 1033 : « Il faut confesser qu'il n'y a rien qui ayt tant facilité l'entrée aux nouveautez de ces nouvelles religions, ny qui leur ayt acquis l'oreille de la peu caute populace, soit en Allemagne, soit en France, que le nouveau chant, doux et chatouilleux de ces pseaumes rimez. C'a esté la chaine, et le cordage, duquel, comme un autre Amfion Thébain, Luther et Calvin se sont servis pour attirer après soy les pierres dont ils ont basty et fondé les murs de leur nouvelle Babylone. Ils ont attiré les âmes par ceste harmonie, ainsi que les oyseleurs arrestent dans leurs filets les vols entiers des oyseaux.... » — 5. Bovet, p. 78, n. 2.

hébreu. Et celui qui dirige ce chœur, c'est Calvin, qui traduisit en vers les premiers Psaumes, qui choisit les premières mélodies, qui protégea les premiers compositeurs [1].

1. La Réforme française, ce sont les Psaumes, et les Psaumes, c'est la Réforme française. Les ennemis le savent aussi bien que les amis, et quand il s'agira d'anéantir la Réforme française, on commencera par essayer d'étouffer le chant de ses Psaumes. Voir Bovet, note VIII, « Arrêts contre le chant des Psaumes, » p. 237-242. Nous nous bornerons à citer le document suivant : « Arrest du Conseil d'Estat qui défend de chanter les Pseaumes ailleurs que dans les temples. — Du 17 mars 1661.... S. M. estant en son Conseil a fait et fait très-expresses inhibitions et défenses à tous ses Sujets de ladite Religion Prétendue Réformée de Montauban... et autres de chanter leurs dits Pseaumes dans les rues, dans les places publiques, aux promenades ny même dans leurs maisons, qu'à voix si basse qu'ils ne puissent être entendus des passans et voisins... à peine de punition et de mil livres d'amende.... Signé, Phelypeaux. — On voit maintenant comment il faut commenter et compléter la fameuse page de Michelet : Ce fut « une harmonie inattendue, un chant doux, simple et fort, si fort qu'il fut entendu de mille lieux, si doux que chacun crut y reconnaître la voix de sa mère même. Et, en effet, une mère nouvelle du genre humain était venue au monde, la grande enchanteresse et la consolatrice : La musique était née.... Vous la laissiez inguerissable, cette âme, inconsolable, jusqu'au premier chant de Luther. Ce fut lui qui commença, et alors toute la terre chanta, tous, protestants et catholiques. De Luther naquit Goudimel, le professeur de Rome et le maître de Palestrina. Ce ne fut pas le morne chant du moyen âge, qu'un grand troupeau humain, sous le bâton du chantre officiel, répétait éternellement dans un prétendu unisson, chaos de dissonances. Ce ne fut pas la farce obscène et pédantesque des messes galantes dont l'*Introit* était un appel à Vénus, et dont le *Te deum* rendait grâce à l'amour. Ce fut un chant vrai, libre, pur, un chant du fond du cœur, le chant de ceux qui pleurent et qui sont consolés, la joie divine parmi les larmes de la terre, un aperçu du ciel.... » (Michelet, *Histoire de France*. Réforme, 1855, p. 92.) M. Schuré (dans la *République française* du 14 septembre 1880) dit : « Le cantique protestant marque le commencement du plus puissant développement de la musique. »



Livre quatrième.

EN ALLEMAGNE

CHAPITRE PREMIER

La conférence de Francfort.

I. La conférence. — II. Francfort au seizième siècle. 1. La vieille ville. 2. La foire. 3. La librairie. 4. Le Römer. — III. Calvin à Francfort. — IV. Calvin et Mélanchthon. — V. Relations ultérieures dans les Colloques. — VI. Après Francfort. Défense de Mélanchthon, de Bucer et des Allemands par Calvin.

I



E protestantisme allemand était entré dans une période de force et de progrès, grâce à la Ligue conclue à la fin de décembre 1530 [1], à Smalkalde. Le 23 juillet 1532 [2] fut signée la paix de Nuremberg, qui, en attendant la réunion d'un prochain concile, assurait l'existence du protestantisme en Allemagne, en garantissant les droits, sinon des protestants futurs, au moins des protestants actuels. Naturellement cette paix était insuffisante.

Les protestants n'étaient pas satisfaits et les catholiques étaient inquiets. Le négociateur impérial, Dr Held, trouva nécessaire d'opposer, à la ligue protestante de Smalkalde, la ligue catholique de Nuremberg (10 juin 1538) [3]. Mais le succès de cette Ligue fut médiocre et, dans ces circonstances, l'idée, émise par les protestants, trouva faveur parmi les catholiques, d'arriver à une entente religieuse, au moyen d'assemblées nationales, tenues en dehors de la Curie. Une dispute eut lieu à Leipzig (janvier 1539), où les deux parties firent d'importantes déclarations

1. Cette date varie selon les auteurs, parce qu'il y eut deux réunions à Smalkalde, la première du 22 au 31 décembre 1530 (Sleidan, *Commentaires touchant l'estat de la religion et république, sous l'empereur Charles V*, édition de Jean Crespin, 1566, f. 55v) et la seconde à partir du 29 mars 1531 (*Ibid.*, f. 57v). Herminjard, II, p. 492, donne la date : fin mars 1531 ; l'*Encyclopédie* de Herzog : mars 1531. Mais ce fut le 31 décembre 1530 que furent pris les premiers engagements. Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, 6e édit., 1882, III, p. 227, n. 3. — 2. C'est la date donnée par Sleidan dans son texte latin. La traduction française (f. 62) a mis par erreur 23 juin. — 3. Ranke, *Ibid.*, IV, p. 79.

relatives à la nécessité, et à leur désir réciproque, d'une véritable réformation de l'Eglise.

C'est quelques semaines après (février 1539) que « la journée impériale se tint à Francfort pour la paix d'Allemagne et la guerre contre le Turc[1]. » Cette journée avait été accordée par l'empereur à la demande des deux princes protestants, le duc de Saxe et le landgrave. Dès le 25 novembre 1538, Charles-Quint « avait approuvé et ordonné pour son ambassadeur l'archevesque de Londe [Lund]..., » lui « donnant plein pouvoir de traiter et vuider ceste matière avec les conseillers de son frère le roy Ferdinand et avec les princes moyenneurs[2]. »

La réunion de Francfort n'était ni une diète ni un colloque. Ce fut une conférence qui ouvrit l'ère des colloques. Il est à noter que le premier désir, la première impulsion venait des protestants. Le 19 avril, non sans beaucoup de difficultés, on arriva à l'accord suivant : La paix de Nuremberg continuerait à n'être valable que pour les protestants actuels, mais l'empereur ne permettrait pas davantage aux catholiques d'étendre leur Ligue ; c'était la trève du *statu quo* strict, qui serait observée, pendant quinze mois, si l'empereur approuvait les décisions de Francfort, sinon, seulement pendant six mois. De plus, un colloque national formé de savants et de laïques se réunirait pour discuter la question religieuse et rédiger un projet d'union sur la base de concessions réciproques[3]. A ce colloque, les légats du pape pourraient être admis, si l'empereur le trouvait bon, mais leur présence, déclaraient les protestants, n'était pas nécessaire[4].

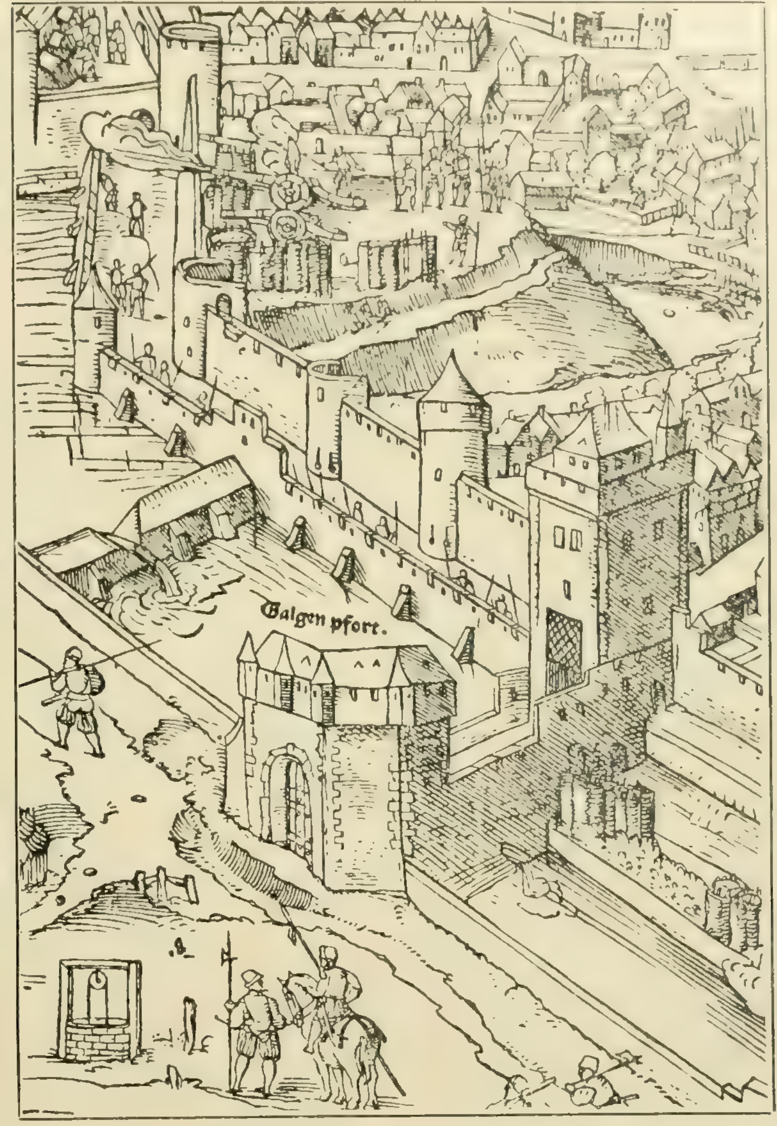
Voilà comment, et dans quelles circonstances l'accord de Francfort ouvrit l'ère des colloques religieux, qui allaient se réunir successivement à Haguenau, 1540, à Worms, 1541, et à Ratisbonne, 1541, période curieuse et des plus importantes pour l'histoire de la Réforme. Or, c'est pendant cette période que Calvin joua un rôle très actif de négociateur religieux, entra en contact avec les choses et avec les hommes de l'Allemagne, et s'initia au mouvement général de la Réformation en Europe. C'était la fin, le couronnement de cette préparation providentielle, qui, du petit Noyonnais, avait fait peu à peu le savant, le législateur, le docteur et le politique du protestantisme. Pendant qu'il était à Ratisbonne, son rappel à Genève fut décidé : il était prêt.

II

Calvin se trouvait à la réunion de Francfort, et nous allons le suivre pour jeter un coup d'œil sur la vieille ville allemande et impériale. D'autant plus que Francfort est encore une des villes où l'on peut le mieux se procurer le plaisir

1. Jean Sleidan, *Commentaires*, f. 92v. — 2. *Ibid.*, f. 92. — 3. Cette idée d'un colloque national, d'un concile libre, composé d'hommes sages des deux partis était une idée chère à Jean Sturm, qui l'avait déjà émise deux ans auparavant, en 1537. C'est ce qu'il appelait un prosynode. Et comme Jean Sturm se trouvait à Francfort, en qualité de délégué de Strasbourg, on peut croire qu'il ne fut pas étranger à l'acceptation de ce projet. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 44, 48. — 4. Dr Reinhold Moses, *Die Religionsverhandlungen zu Haguenau und Worms, 1540 und 1541*. 1889, p. 1-4; Kampschulte, I, p. 328-330.

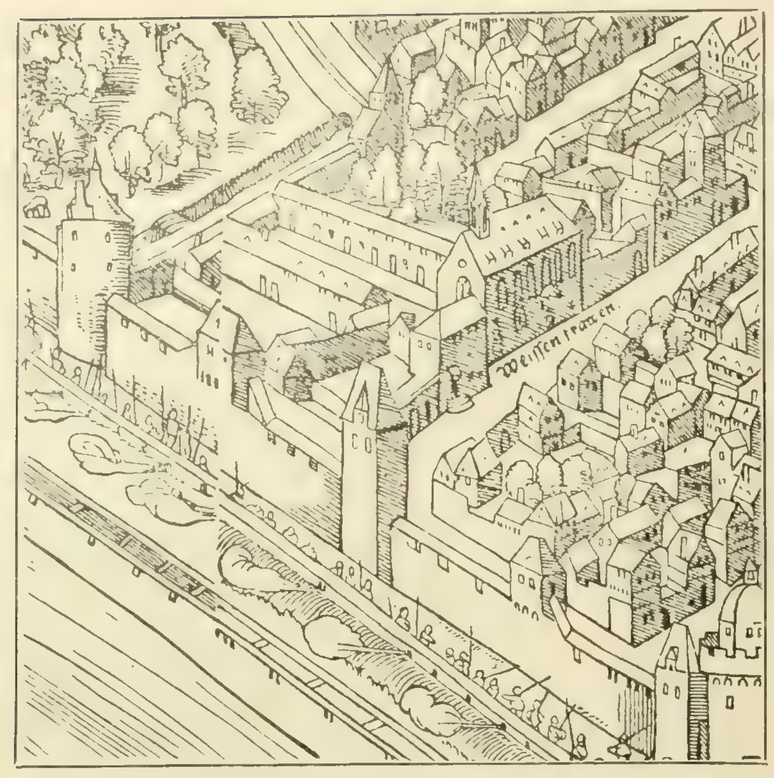
d'impressions moyenâgeuses, à la condition de prendre quelques précautions; car Francfort passe aujourd'hui, et à juste titre, pour une ville très belle et très moderne.



Francfort. Porte du Galgen (d'après le Belagerungsplan de 1552).

1. Mes précautions consistent à passer pendant quelques jours mes matinées à la Bibliothèque[1]. On m'installe, tout seul, à une table retirée, et là je lis, la plume à la main, les vieux livres. Ce sont des éditions, la plupart originales et assez rares, avec leurs vieux caractères, avec leur papier jaune ou jauni, qu'a touché la main même des auteurs et des narrateurs de cette époque troublée. C'est comme si Jean de Lasco, Valérand Poullain, Utenhove me racontaient de vive voix l'histoire de l'Eglise réformée de Francfort, sa fondation, ses malheurs. Dans un vieux feuillet, particulièrement jauni, je découvre le nom de la rue où Calvin logea. C'est la *Gallengasse*. Seulement, au seizième siècle, elle s'appelait la *Galgengasse* (rue du Gibet), près de la porte de même nom. Les habitants, mécontents de cette appellation, qui prêtait sans doute à de faciles plaisanteries, finirent par la changer, au commencement du dix-neuvième siècle, grâce à la modification d'une seule lettre, de *Galgen* en *Gallen*[2].

1. Je suis heureux de remercier bien cordialement le bibliothécaire en chef, M. Ebrard, fils du théologien bien connu du même nom, autrefois à Erlangen, M. le bibliothécaire de Nathusius, et M. le pasteur Correvon, qui, pendant mes divers séjours à Francfort, ont mis à ma disposition leur bonté inépuisable. — 2. Nous avons trouvé cette indication dans un document (Bibliothèque de Francfort) intitulé *Nachricht wegen der Reformirten in Francfurt am Mayn.* C'est une simple feuille double, pliée en quatre, et qui doit dater de la fin du XVIIe siècle. La dernière date qui y est mentionnée est 1667. Sous la rubrique *anno 1556*, on lit: « Jean Calvin... vint en septembre lui-même ici, logea dans la Galgengasse.... »



Francfort. Eglise des Dames Blanches (d'après le plan de Mérian, 1628).

Quand mes émotions historiques sont au point, je me transporte au Musée. Le conservateur[1] met sous mes yeux sa collection si admirablement ordonnée. A l'aide de vieux plans[2], dans les meilleures éditions, il m'aide à reconstituer la ville, dont je viens d'entendre, de voir les vieux habitants, agités de toutes leurs vieilles passions....

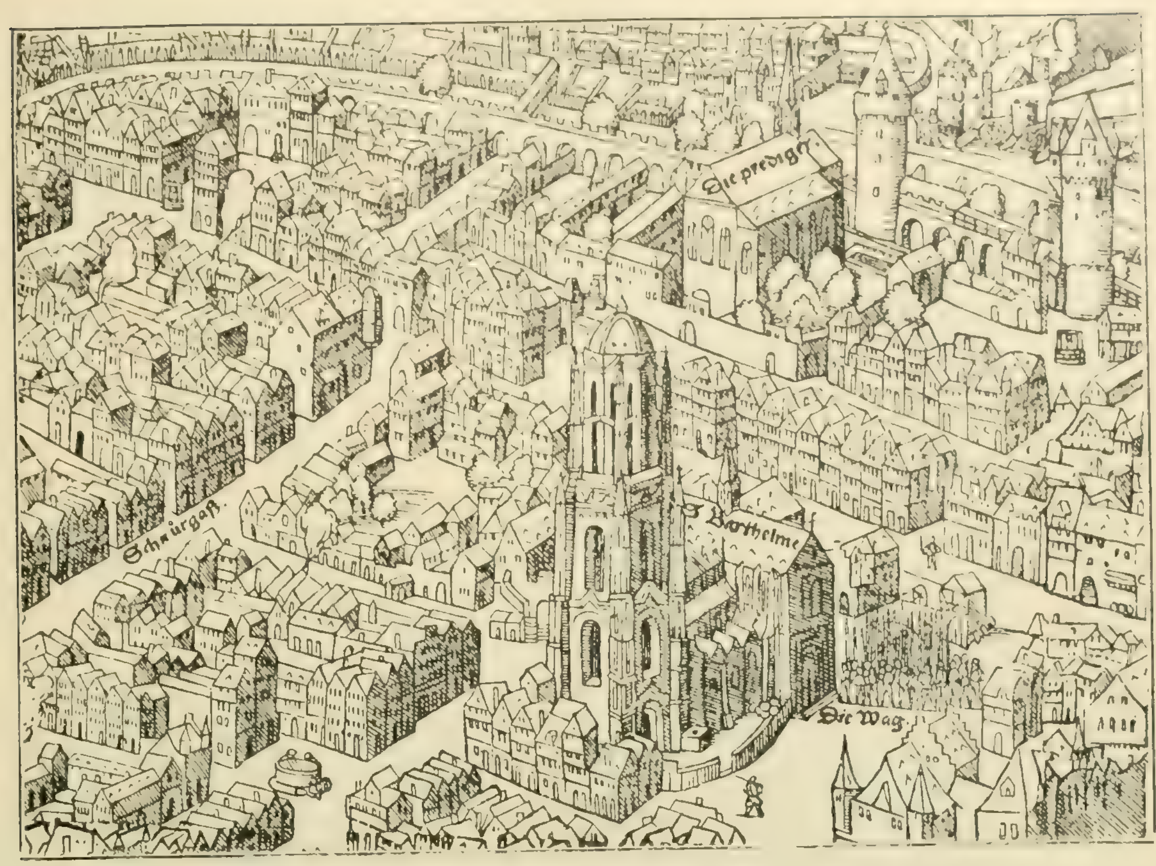
Alors, je puis commencer ma promenade historique ; la vieille ville est toute entière dans mon imagination, dans mes yeux. Je découvre tout de suite ce qui en subsiste encore ; réellement le reste est comme s'il n'était pas.

Voici donc le *Saalhof*, sur le quai du Mein, dont la chapelle est du treizième siècle, mais qui datait lui-même de plus loin encore. Bâti par l'empereur Louis le Pieux, il avait vu naître Charles le Chauve (823). C'est ici que Lothaire s'était réconcilié avec son père. L'édifice fut vendu par Louis de Bavière, le Philippe-le-Bel allemand, continuateur de la lutte de la société civile contre la société ecclésiastique, patron du *Defensor pacis* de Marsile de Padoue....

Voici l'église Sainte-Catherine, reconstruite en 1681, où, dès 1522, Ibach fit entendre la première prédication évangélique. Un an avant, Luther, allant à Worms, s'était arrêté dans la *Buchgasse*, N° 13. La maison a été démolie et on ne conserve plus qu'une inscription : « Dans cette maison logea Martin Luther, lors de son voyage à la diète de Worms, le 14 et le 15 avril 1521. »

Voici surtout l'église des Dames Blanches, où les luthériens prêchèrent pour la première fois en 1542. Elle fut donnée en 1554 aux protestants anglais et, l'année suivante, aux émigrants wallons et hollandais[3]. Laissons pour le moment

1. Que M. Cornill, directeur du Muséum, veuille bien aussi recevoir tous mes remerciements, ainsi que M. Jung, directeur des Archives. — 2. Plan de 1552, dit *Belagerungsplan*, dessiné par Conrad Faber, gravé sur bois par Hans Grav et imprimé en 1553 par Christian Egenolff; — plan de Mérian l'aîné, 1628 (1re édition, très rare). — 3. Ici aurait eu lieu, le quatrième dimanche après Pâques de l'année 1554, la première prédication française, d'après la *Nachricht wegen der Reformirten in Francfurt am Mayn*, que nous avons citée plus haut.



Francfort. La cathédrale et les environs (d'après le plan de 1552).

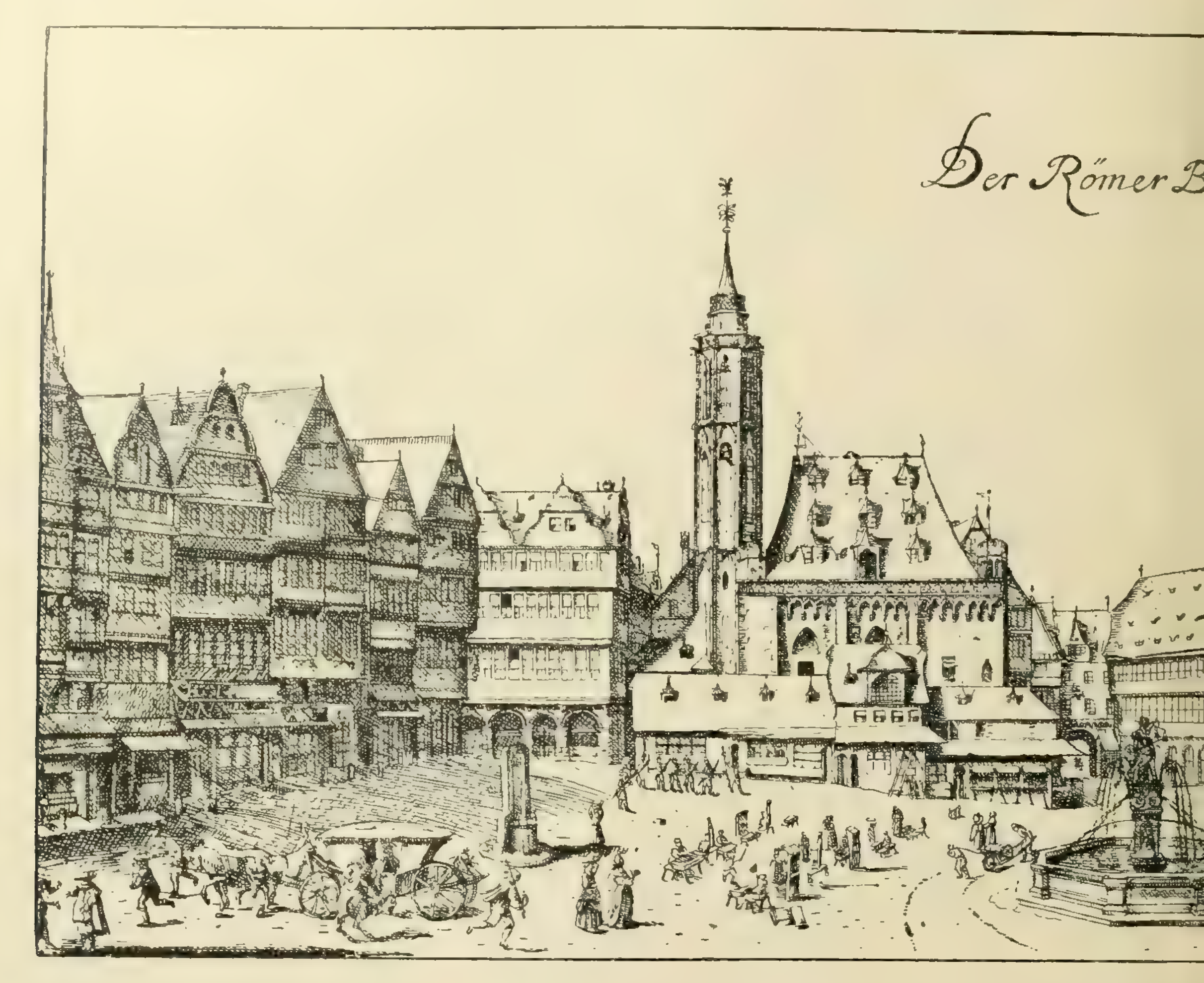
la douloureuse histoire de cette communauté, et bornons-nous à contempler ces voûtes sous lesquelles retentirent les voix de John Knox, de Valérand Poullain, de Jean de Lasco, et de Calvin lui-même. C'est en 1561 que l'édifice fut retiré aux calvinistes[1].

Voici.... Oh ! ici, plus besoin de choisir entre ce qu'il faut regarder et ce qu'il ne faut pas voir : c'est le moyen âge pur, le seizième siècle sans changement, le quartier du *Rœmer* (hôtel de ville) et de la cathédrale : rues étroites, avec maisons authentiques du seizième et du dix-septième siècle, à quatre, cinq étages, qui avancent, dédale de ruelles encore plus étroites, se terminant en cul de sac, où la lumière pénètre à peine. En particulier le coin des bouchers est unique ! Un étal touche l'autre, et, au-dessus, la chair pend, sous toutes ses formes et couleurs : rouge, noire, blanche : même du sang qui fume ! des boudins qui cuisent ! des peaux que l'on dépèce ! et ici, là, tout ce que l'œil peut apercevoir, devant, derrière, à droite, à gauche, jusque dans des pièces basses et noires, éclairées par des chandelles, c'est de la chair, du sang, des boyaux, des tripes, des poumons, des cœurs, des vessies, quarante, cinquante vessies devant une seule boutique...! le rude, brutal, plantureux moyen âge, sanguinolent et faisant ripaille !

Et voilà le « Dom, » la cathédrale, à une seule nef, avec deux bras plus longs,

1. Wolff und Jung, *Die Baudenkmäler in Frankfurt am Main*, 1896, p. 113.

et aussi larges que la nef, se prêtant bien aux évolutions des magnifiques cortèges impériaux. C'est aussi coloré que les boucheries, seulement tout brille d'or. Ici on couronnait les empereurs ; et les piliers, les voûtes, les murs reluisent de tous les rouges, de tous les bleus que peut fournir la palette de l'artiste. Les diverses scènes de l'élection et du couronnement de 1562 nous sont présentées



Francfort. La place

par des fresques avec personnages, qui processionnent, couverts de brocarts, de la pourpre rouge, de l'hermine blanche : et partout de l'or, encore de l'or !

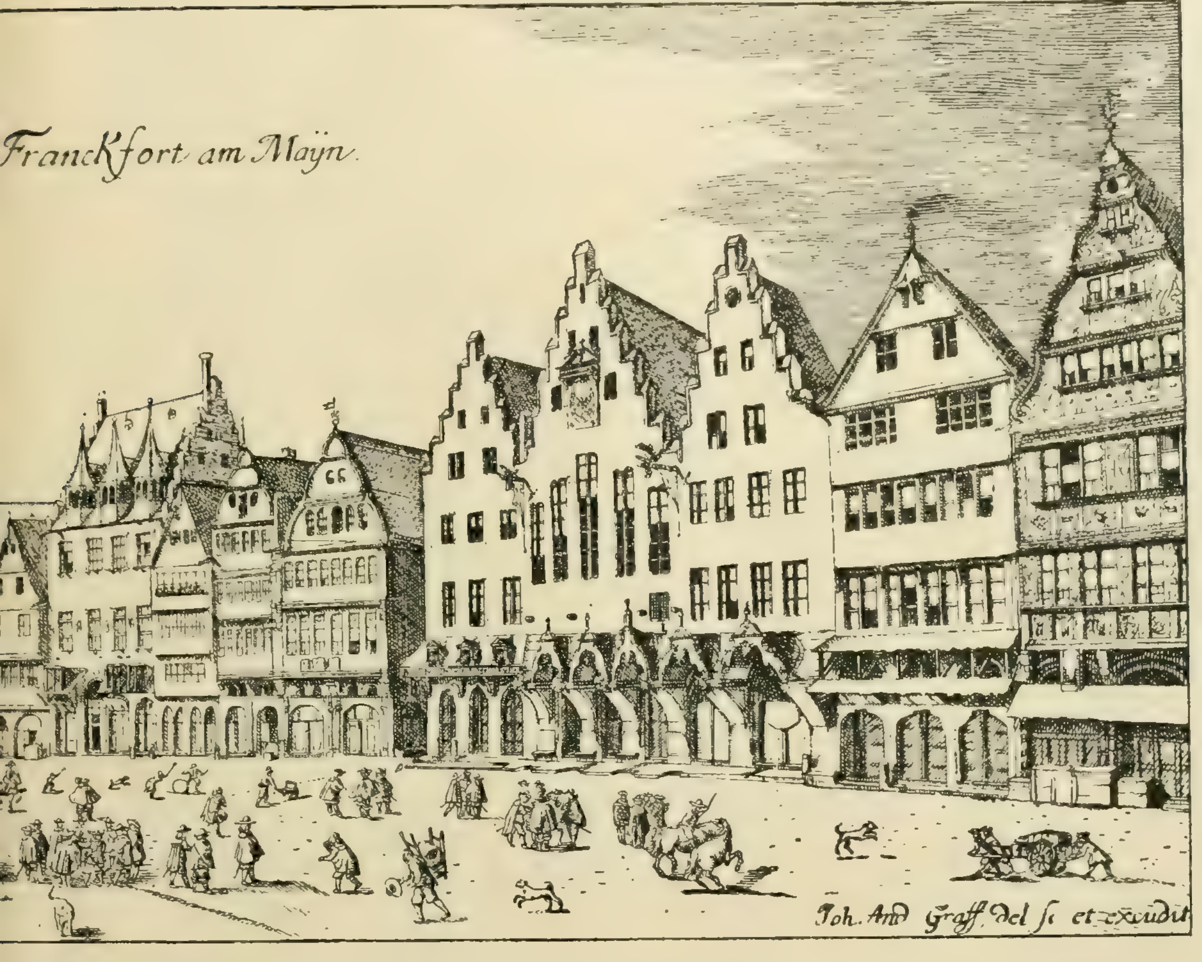
Le cortège impérial sort, et trouve moyen de se dérouler, on ne sait trop par quel miracle, à travers les ruelles pavoisées. C'est un flot pressé, endigué, d'or, de soie, de velours, de chevaux, de princes et de prêtres. Il débouche sur la place du *Rœmer* au milieu des acclamations, des hurlements frénétiques, et bientôt, au balcon de l'hôtel de ville, le nouvel empereur se montre. On lui apporte le premier morceau d'un bœuf, qu'on vient de faire rôtir tout entier. Le reste est jeté en pâture au peuple, en même temps que des pièces de monnaie. Sur la place une fontaine laisse couler des flots de vin [1].

1. *Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde in Frankfurt a. M.*, VI, 1881, p. 170.

Pantagruel s'en donne : c'est l'orgie....

C'est dans ce *Rœmer* que, le 14 février 1539, eut lieu la première réunion à Francfort de la conférence dite des alliés de Smalkalde[1].

2. Et cependant c'est un autre événement qui a rendu cette place du *Rœmer*,



(Gravure du Musée.)

et Francfort lui-même, plus célèbre encore ; je veux parler de la foire annuelle, la Foire de Francfort[2]. Toute la place est pleine de baraques, et la foire envahit même les rues voisines.

La ville avait fait des règlements sages et habiles, les impôts étaient légers,

« Der Weinbrunnen auf dem Römerberg. » — C'était une vieille coutume, dont il est question en 1486, à Aix-la-Chapelle.

1. Otto Winckelmann, *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, vol. II, 1531-1539 (1887), p. 546. Lettre de Jacques Sturm, etc., aux XIII. — 2. *La Foire de Francfort*, par Henri Estienne, traduit en français pour la première fois, sur l'édition originale de 1574, par Isidore Liseux, avec le texte latin en regard, 1875. — *Mittheilungen des Vereins*, etc. Voir vol. VI : « Warhaffter und eigentlicher Schau-Platz der weit berühmten Frankfurter Mesz, Kupferstich, gedruckt im Iahr 1696, p. 377, et Kelchner, *Die Frankfurter Buchhändler-Messe*, p. 85. »

l'accueil très cordial, l'ordre strictement maintenu. Henri Estienne déclare que l'honnêteté régnait. Les marchands « affichent leur marchandise à un prix fort peu supérieur à celui qu'ils désirent la vendre, » et les Juifs eux-mêmes oublient leur esprit judaïque. En conséquence, on accourait de toutes parts, de toute l'Europe, surtout des Pays-Bas, de l'Italie, de la France et de la Suisse. Mais on venait aussi d'Angleterre, de Suède, de Danemark et de Pologne, et on trouvait même quelques représentants de l'Espagne et du Portugal [1].

Aussi, dit H. Estienne, il n'y avait pas d'objet manufacturé en or, en argent, en bronze, en fer, ou en toute autre matière, « qui, vous venant à l'idée, ne se présentât aussitôt sous votre main [2]. » Car d'une « quantité de villes, les artisans tiennent à honneur d'envoyer ici, chacun de leur côté, quelque spécimen de leur industrie [3]. » Parmi les dernières inventions, H. Estienne en signale deux: au lieu des vieilles meules, voici des meules « brachiales », une machine « qui donne aux bras d'un seul homme toute la puissance d'un moulin [4], » et au lieu de la vieille rôtissoire, qui nécessitait un garçon ou une servante pour la tourner, voici le « tourne-broche, lequel s'acquitte de cette fonction avec non moins d'ardeur et avec plus d'adresse [5]. » A côté de l'exposition des produits de la paix, l'exposition des choses de la guerre : chevaux, armes, matériel de toutes sortes. Puis les arts : art du potier, peinture, sculpture. « On peut voir ici nombre de tableaux;... si on les rapproche des morceaux de sculpture, exposés à côté d'eux, on croira volontiers à un concours entre les Apelle, les Protogène, les Zeuxis d'une part, et de l'autre, les Phidias, les Praxitèle, les Scopas [6]. »

Tout particulièrement la foire de Francfort était la foire des livres. La vente se trouvait concentrée à la partie inférieure du Marché au blé, dans la rue appelée aujourd'hui la *Buchgasse* (rue du Livre) [7]. C'est là que mille exemplaires d'un ouvrage étaient enlevés en quelques jours. C'est là qu'on pouvait voir circuler les Froben et les Oporin de Bâle, les Koberger de Nuremberg, les Froschauer de Zurich, les Gryphe de Lyon, les Wechel de Paris, ces imprimeurs dont les noms sont si connus [8].

C'est à la foire de 1536 que nous aurions rencontré Platter et l'*Institution chrétienne* de Calvin. « Le moment de la foire approchait, raconte Platter, et nous avions à terminer pour cette époque différents ouvrages : pressés par le temps, nous travaillions même les jours de fête. » Il dit aussi : « Deux d'entre nous allaient à la foire et y faisaient beaucoup d'emplettes pour complaire à nos femmes : l'une voulait de jolis oreillers, l'autre des ustensiles d'étain ; une fois j'achetai des marmites de fer ; enfin nous revenions toujours à Bâle avec des présents plein un tonneau, mais avec fort peu d'argent, et je pensais : Ce train de vie ne saurait durer longtemps [9]. » En effet les associés se ruinèrent [10].

1. H. Estienne, p. 69. — 2. *Ibid.*, p. 49. — 3. *Ibid.*, p. 63. — 4. *Ibid.*, p. 59. — 5. *Ibid.*, p. 61. — 6. *Ibid.*, p. 66, 67. — 7. Anton Horne, *Geschichte von Frankfurt am Main*, 1882, p. 130. — 8. *Mittheilungen des Vereins*, etc., VI, p. 85 et ss. — 9. *Vie de Thomas Platter*, 2e édition par Aug. Bernus, 1895, p. 174-175. — 10. Luther tonnait contre la foire de Francfort : « Compte, disait-il, combien d'argent une foire de Francfort emporte hors d'Allemagne, sans nécessité ni motif; et tu t'étonneras qu'il y ait encore un sou en

En vérité pour rendre l'impression d'un visiteur de cette grande foire, y a-t-il un mot autre que celui d'Exposition universelle ?

3. La ressemblance va plus loin encore, car le « Marché de Mercure, » comme on disait alors, n'était que la moitié de l'attraction ; l'autre moitié, c'était le « Marché des Muses, » ou, comme nous disons moins poétiquement, les congrès. En effet, avec les choses venaient les hommes, avec les livres les auteurs. « Ici, s'écrie H. Estienne, tout le monde peut entendre la parole vivante d'une foule de maîtres, accourus des diverses Académies. Souvent, dans les boutiques mêmes des libraires, vous les verrez philosophant avec le même sérieux que philosophaient jadis, au milieu du Lycée, les Socrate et les Platon. Et ce n'est pas seulement des philosophes qu'envoient ici ces Académies de Vienne, de Wittemberg, de Leipzig, d'Heidelberg, de Strasbourg, et, pour passer à l'étranger, celles de Louvain, de Padoue, d'Oxford, de Cambridge, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ; ce n'est pas seulement des philosophes qu'elles envoient, mais des poètes, des orateurs, des historiens, des mathématiciens... [1]. »

Est-il bien sûr que nos congrès soient plus instructifs que les « Marchés des Muses, » et que nos expositions soient plus pittoresques que les « Marchés de Mercure ? » En tout cas ce n'est pas la clientèle du dieu des voleurs qui a beaucoup diminué. Et que de vieilles choses, dont on s'est ainsi borné à moderniser les noms, pour faire crier au bon public : invention ! là où l'homme instruit ne peut pas même toujours répéter : progrès !

4. Jetons notre dernier regard sur le *Rœmer*, sur l'hôtel de ville, si souvent restauré, et qu'on restaure encore. Ce qui nous intéresse, c'est ce dont le Guide ne parle pas, le vieux reste du quinzième siècle, la Halle ou salle des Pas-Perdus, en bas, sur la petite rue latérale, avec ses vieilles colonnes. Ici est le souvenir calvinien par excellence, et qui, à lui tout seul, mériterait le pèlerinage de Francfort. (*Page* 536.)

Arrêtons-nous pour contempler une scène bien digne de tenter le pinceau d'un peintre.

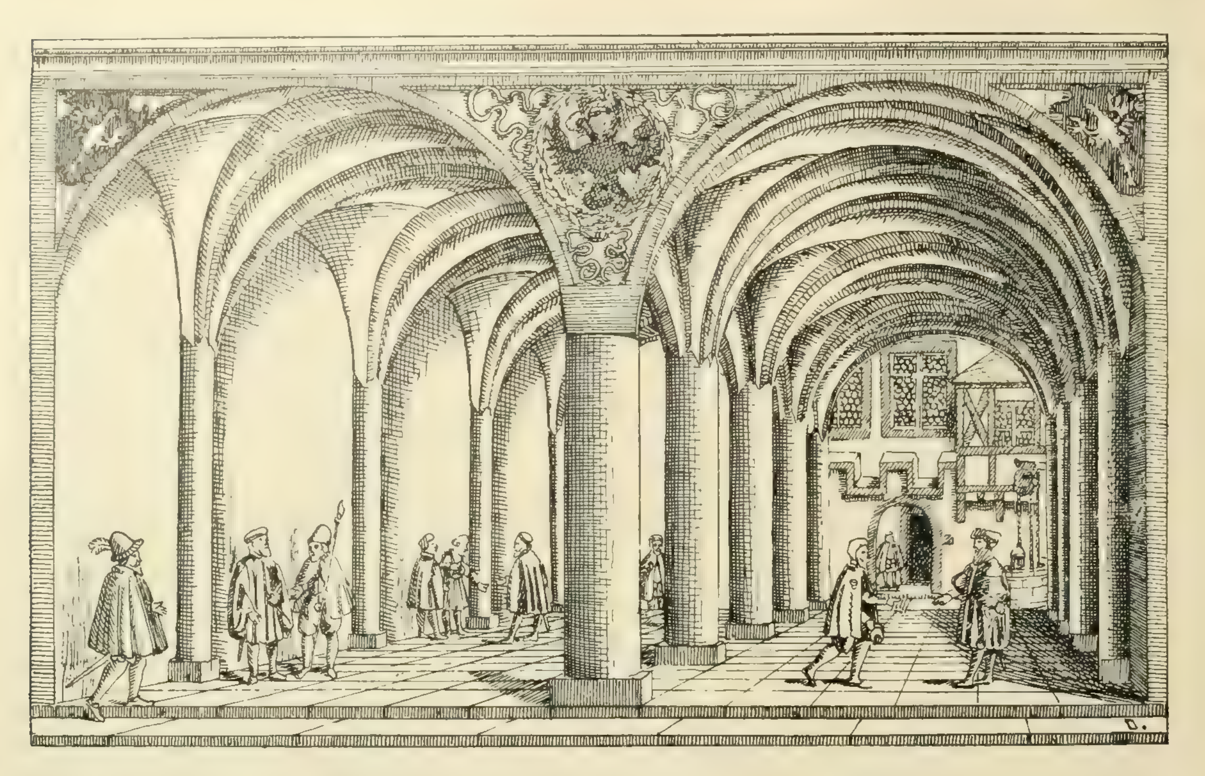
Calvin, venu à Francfort pour pacifier la lutte entre les ultra-luthériens et les Réformés, se disposait à repartir le 24 septembre 1556. Voici ce qui se passa, selon le récit des pasteurs luthériens eux-mêmes [2] :

La veille du 24 septembre, quatre amis de Calvin vont trouver les pasteurs luthériens réunis au *Rœmer*, et leur disent que Calvin ne voulait pas « être si

terre allemande. Francfort, c'est le trou de l'argent et de l'or, le trou par lequel coule hors de l'Allemagne ce qui pousse, ce qui germe, ce qui est monnayé et frappé chez nous. » Cité par H. Wiskemann. *Darstellung der in Deutschland zur Zeit der Reformation herrschenden nationalökonomischen Ansichten*, p. 49. 50. — C'était déjà la querelle : une exposition enrichit-elle ou ruine-t-elle un pays ?

1. H. Estienne, p. 75. — 2. Le récit, il faut dire l'aveu des pasteurs luthériens, se trouve dans la plaquette : *Gegenbericht und Verantwortung der Predicanten zu Francfurt am Mayn*, auff etliche ungegrundte Klagschrifften der Welschen, das ist der Franzosischen unnd Flemmischen Predicanten unnd gemeyn daselbst, 1596 (Bibliothèque de Francfort).

grossier et si peu amical » que de partir sans les voir et les saluer. Les pasteurs s'étonnent, se font des idées (*machten uns gleich gedancken*), et déclarent que Calvin peut très bien partir sans leur parler (*ob er schon auch uns unbesprochen wider heim zöge*). Malgré les protestations des amis de Calvin, les pasteurs



Francfort. Intérieur du Rœmer, rez-de-chaussée, d'après une gravure sur bois de 1553. (p. 535.)

persistent dans leur refus, et ils sortent de leur salle. Ils rencontrent Calvin qui, évidemment, attendait le résultat de sa demande. En les voyant sortir, il peut comprendre ce qui s'est passé. Est-il froissé, outré, indigné, comme il en avait certes le droit ? Les pasteurs eux-mêmes racontent : « Alors, il est arrivé [au moment où ils sortaient et se séparaient les uns des autres] que Monsieur Calvin (*Herr Calvinus*), avec un ou deux de ses compagnons, se trouvait là précisément en passant (*eben daselbst fürüber gangen*), et comme nous nous sommes rencontrés à la porte, il est venu nous parler et nous a amicalement salués (*da wir bey einander an der Thür gestanden, und uns also angesprochen, und freundlich gesegnet hat*). » — Tel se montra Calvin en face de l'ultra-luthéranisme !

III

C'est le 21 février 1539 que tout à coup Calvin partit de Strasbourg pour Francfort[1].

Dans la première moitié d'octobre 1538, comme il était question d'un voyage

1. Herminjard, V, p. 247, et n. 1.

de Bucer en Allemagne, pour s'entendre avec le landgrave de Hesse et Luther au sujet des biens ecclésiastiques. Calvin donna à Bucer une lettre (perdue) pour Mélanchthon, avec douze articles. Il ajoutait : « S'il me les accorde, je ne pourrai rien exiger de plus ni de lui, ni de Luther [1]. » Le voyage de Bucer se prolongea, et Calvin eut l'idée d'aller voir lui-même Mélanchthon. Un motif plus grave le décida brusquement; aussi son départ fut tout troublé (*tumultuarius*), comme il arrive dans les décisions subites (*in subitis consiliis*). « Car, dit-il, il ne m'était jamais venu à l'esprit d'entreprendre ce voyage avant la veille du jour où je l'ai exécuté. Mais ayant reçu des lettres de Bucer m'indiquant qu'il n'avait rien pu faire pour nos frères [de France], le désir (*cupido*) me saisit aussitôt d'aller jusque-là, en partie pour que ce qui se rapporte au salut de nos frères ne fût pas négligemment traité, comme cela arrive dans de si grands troubles, en partie pour parler avec Philippe [Mélanchthon] de la religion et de l'ordre de l'Eglise.... A cela s'ajoutaient les exhortations de Capiton et de tous, et enfin l'occasion de la compagnie. Car Jean Sturm [2] et d'autres hommes excellents devaient être mes compagnons [3]. »

A Francfort, une des grosses questions agitées est celle des biens ecclésiastiques. Bucer s'en occupe avec une « telle constance » qu'il semble devoir réussir, bien que ce soit fort difficile. Car les princes ne veulent pas lâcher la proie qu'ils ont saisie. Et c'est ici une des luttes les plus honorablement soutenues par les Réformateurs. Calvin s'y distingue, et indique que les usages « plus légitimes » auxquels ces biens doivent être consacrés, c'est l'entretien des pasteurs, des écoles, des pauvres et les autres charges de l'Eglise [4].

Avec précision, il retrace à Farel les vicissitudes des négociations au sujet de la trêve et de la convocation du futur Colloque. « Tout est en suspens, et nous ne sommes pas hors du péril de la guerre, à moins que César ne fasse d'autres concessions [5]. » Mais, au lieu d'avancer, l'empereur recule. « Aussi peu s'en est fallu qu'on ne tirât aussitôt l'épée. Le légat de César voulait que les nôtres se séparassent des sacramentaires [les protestants suisses]. Tu vois la ruse de Satan.... On pense cependant à une trêve [6]. »

1. *Opera*, X^b, p. 279. Herminjard, V, p. 146, n. 24, 25. — 2. C'était le 12 février au soir que Jacques Sturm et ses deux collègues (les représentants politiques de Strasbourg) étaient arrivés à Francfort. Winckelmann, II, p. 546 : lettre de Jacques Sturm aux XIII. — 3. 16 mars 1539. *Opera*, X^b, p. 322, 323. Herminjard, V, p. 247. — On voit ce qui pousse tout à coup Calvin, sans qu'il y eût pensé jusque-là : servir ses compatriotes et voir Mélanchthon. Il n'y a donc pas contradiction entre les déclarations de cette lettre et celles de la préface des Psaumes (*Opera*, XXXI, p. 28) : « Combien que toujours je continuasse à estre semblable à moi-mesme, c'est à sçavoir de ne vouloir point apparoistre ou suyvre les grandes assemblées, je ne scay comment toutesfois on me mena, comme par force, aux journées impériales, où, bon gré mal gré, il me falut trouver en la compagnie de beaucoup de gens. » Kampschulte a bien tort de dire que Calvin dissimule ses sentiments et veut faire croire (*glauben machen will*) le contraire de la vérité. (Kampschulte, I, p. 328, n. 1.) Il y a du reste plus d'un indice du peu de plaisir que Calvin prit aux discussions des colloques. A Francfort même, il ne passa que huit jours. Herminjard, V, p. 255, n. 46 — 4. *Opera*, X^b, p. 324. Herminjard, V, p. 250, 251. — 5. *Opera*, X^b, p. 327. Herminjard, V, p. 255. — 6. *Opera*, X^b, p. 330. Herminjard, V, p. 267, 268. — Ici nouvelle insinuation de Kampschulte. « On voit dit-il, que, dans le pire des cas, Calvin ne recule pas d'effroi (*nicht zurückbebt*) devant une guerre civile

Enregistrons l'éloge de Kampschulte, d'autant plus significatif qu'il est mêlé à plus de fâcheuses insinuations, dénuées du reste de fondement : « Les renseignements que Calvin envoie à son ami Farel, sur la réunion à Francfort et la situation en Allemagne, sont un monument remarquable (*merkwürdiges Denkmal*) de son don de fine observation.... Rien n'échappe à son attention.... Un Allemand n'aurait pu juger plus exactement la situation que ne le faisait ce Français, ignorant l'allemand [1]. » On le voit, en effet, noter les résultats de la conversion du prince de Clèves, beau-frère du duc de Saxe, et la mort du fils (imbécile d'ailleurs) du catholique duc de Saxe, Georges. Celui-ci n'a plus d'enfants et aura un successeur protestant. En même temps, il apprécie exactement Henri VIII, ce prétendu Réformateur de l'Angleterre, à peine « à moitié sage, » qui conserve la messe, interdit le mariage des prêtres, mutile et déchire l'Evangile, et ne supporte pas les Ecritures en langue vulgaire. Il n'a pas le « cerveau sain, » et même sa folie n'est pas gaie (*non jocose insanit*), car il a fait brûler un homme probe et docte, parce qu'il niait la présence charnelle du Christ dans l'eucharistie [2] ! — Ce qui n'empêche pas les auteurs catholiques de proclamer Henri VIII réformateur de l'Angleterre, comme Zwingle de la Suisse, Luther de l'Allemagne et Calvin de Genève et de France !

IV

Mais le fait le plus important de cette subite apparition de Calvin à Francfort fut pour lui l'occasion d'entrer en relations personnelles avec Mélanchthon. Nous n'avons pas de description selon le goût de notre époque, pas de renseignements piquants sur leur première entrevue, sur leurs sentiments réciproques. « Nous avons parlé de beaucoup de choses avec Philippe.... Des autres choses, dont nous avons parlé, il serait trop long de te faire un récit, mais ce sera, une fois, matière à agréable conversation entre nous (*jucundæ colloquutionis*) [3]. » Ce n'est pas très circonstancié. D'autant plus précieuses sont les deux ou trois indications parvenues jusqu'à nous.

Un des correspondants de Calvin lui rappellera un peu plus tard (1541) un repas, auquel Mélanchthon assistait [4].... Calvin était pensif. Mélanchthon dit en riant « qu'il songeait à prendre femme. »

et une guerre religieuse allemande, que bien plutôt il entrevoit, avec la plus grande décision, la possibilité d'une guerre désirée, selon lui, par le parti adverse. » (Kampschulte, I, p. 330.) C'est un exemple de plus de la façon dont notre historien peut solliciter les textes, les traduire à sa façon. Calvin serait tout au plus de l'opinion de l'électeur de Saxe, du *cunctator*. Mais il raconte et se borne à parler du danger (*periculum*) de la guerre.

1. Kampschulte, I, p. 329-330. — 2. *Opera*, X^b, p. 328. Herminjard, V, p. 257, et n. 55, 56, 57. — 3. *Opera*, X^b, p. 331. Herminjard, V, p. 268, 269. — 4. A. de la Fontaine à Calvin, 13 janvier 1541. *Opera*, XI, p. 143, 144. Herminjard, VII, p. 6. — Les repas jouaient un rôle important dans ces réunions. C'est ainsi que le grand Jacques Sturm écrit de Francfort au Conseil des XIII, 12 mars 1539, que les députés strasbourgeois ne pourront pas repartir avant quinze jours, et qu'en conséquence si les XIII avaient l'occasion d'un bateau, ils feraient bien de leur envoyer un tonneau de vin rouge, « ein vier oder fünf amigs faeszlin »

Plus digne de remarque que cette amicale plaisanterie est la réponse faite aux douze articles, au résumé dogmatique, dont nous avons parlé, et que Calvin avait envoyé à Mélanchthon. Calvin transmet le renseignement suivant : « Mélanchthon, en ce qui le concerne, les approuve, sans controverse. Mais il avoue que plusieurs veulent quelque chose de plus grossier (*crassius*) et le veulent avec obstination, avec tyrannie.... Mais pour lui, ne doute pas qu'il ne soit complètement d'accord avec nous (*nihil dubita quin penitus nobiscum sentiat*)[1]. »

Après la question de la concorde et de la sainte cène, Calvin aborde avec son ami la question des cérémonies :

« Je ne lui ai pas dissimulé que cette abondance de cérémonies me déplaisait. La forme qu'ils ont me paraît ne pas être éloignée du judaïsme. Comme je le pressais, il n'a pas voulu discuter sur ce point avec moi, et m'a accordé que beaucoup de leurs cérémonies étaient ou ineptes ou du moins superflues (*ritibus ineptis, aut certe supervacuis*). Mais il a soutenu qu'il avait fallu faire cette concession à l'obstination des canonistes[2]. »

L'opinion de Mélanchthon n'a en définitive rien de très étonnant. Plus curieuse est celle de Luther : « La conclusion fut que Luther n'approuvait pas plus ces cérémonies retenues par force (*coactus*), que notre parcimonie en la matière[3]. »

V

Pendant toute cette période des Colloques, Mélanchthon (*Page* 540) et Calvin se virent et se revirent, et leurs relations devinrent tout à fait intimes. Dans la dédicace, à Grynée, de son *Commentaire sur les Romains*, Calvin place Mélanchthon au premier rang des commentateurs antérieurs, « pour sa science, son application et sa dextérité[4]. » Il engage Farel à lire son livre sur l'*Autorité de l'Eglise*, où il le trouvera plus hardi (*cordatiorem*) que dans ses autres écrits[5]. Mélanchthon s'adresse à Calvin comme « à son très cher ami, » et lui dit : « Je t'aime de tout mon cœur, et je prie Christ de te diriger[6]. » — Quand ils se sont retrouvés à Worms, Calvin fait part de sa joie à Farel : « Je n'ai jamais rien vu de plus hardi (*cordatius*). Il est tout autre qu'il y a quatre ans.... Si tu l'entendais une demi-heure, tu serais ravi (*te plurimum exhilararet*). » Et Mélanchthon

(*amigs*, fantaisie orthographique de Sturm pour *oemigs*, qui est l'adjectif de ohm. L'*ohm* de Strasbourg équivalait à 45-46 litres. Hanauer, *Etudes économiques*, II, p. 19). Winckelmann, II, p. 568. — Quelques jours avant, 1er mars, c'était le Conseil des XIII qui avait écrit à Jacques Sturm au sujet d'un autre tonneau de vin (ain vierdling von zehenthalben omen) qu'ils voulaient faire parvenir, par les députés saxons, au docteur M. Luther. Les prédicateurs les avaient avertis que le docteur était malade et vieilli, et que peut-être il n'avait pas de bon vin à boire. (*Ibid.*, p. 560.)

1. Vers la fin de mars 1539. *Opera*, Xb, p. 331. Herminjard, V, p. 267, n. 2, et p. 269. — 2. *Opera*, Xb, p. 340. Herminjard, V, p. 292. — 3. *Ibid.* — 4. 18 octobre 1539. *Opera*, Xb, p. 403. Herminjard, VI, p. 75. — 5. 20 novembre 1539. *Opera*, Xb, p. 432. Herminjard, VI, p. 131. — 6. 11 février 1540. *Opera*, XI, p. 17. Herminjard, VI, p. 178.



Philippe Mélanchthon, d'après Albert Dürer. (p. 539.)

n'est pas moins enchanté de Calvin; il ne veut pas s'en séparer et en use avec lui le plus familièrement du monde : « Nous avions demandé, Grynée, Sturm et moi, de retourner chez nous. Nos malles étaient prêtes et nous faisions nos visites pour saluer nos amis. Arrivés chez Philippe : Je le permets aux autres, dit-il, mais je ne permets pas que Calvin parte encore. Et il accourut dans notre logement pour empêcher mon départ. » Avec la même insistance, il avait déjà réclamé auprès du délégué de Strasbourg la présence de Calvin à Ratisbonne : « Il insista tellement, dit Calvin, que j'en avais grand'honte. J'essayais de protester : il me dit qu'il ne se laissait pas arrêter par mes excuses et que la demande s'appuyait sur les meilleurs motifs. Il ajouta qu'il voulait absolument que j'y fusse envoyé [1]. » Ainsi devait être fait.

VI

Si nous n'avons pas tous les détails que nous désirerions sur l'activité de Calvin à Francfort, en revanche les détails abondent sur le rôle de conciliateur qu'à partir de Francfort, et grâce aux expériences faites à Francfort, nous voyons Calvin jouer dans l'Eglise. Précisément, il commence par s'efforcer de concilier ses anciens amis, comme Farel, et ses nouveaux, comme Mélanchthon.

1. S'adressant à Farel, il profite de la lettre même où il raconte les événements de Francfort, pour défendre Mélanchthon contre les soupçons de certains pasteurs, soupçons que Farel partageait sans doute. « Plût à Dieu que l'excellent N. [2] pût voir combien il y a de sincérité en Philippe. Certainement il laisserait aussitôt de côté tout soupçon de fraude [3]. »

Après Mélanchthon, Calvin justifie Bucer : « Que Bucer défende les cérémo-

1. 31 janvier 1541. *Opera*, XI, p. 147. Herminjard, VII, p. 11. Bucer pensait comme Mélanchthon. Il écrit, le 3 septembre 1541, à Myconius : « Excepté Mélanchthon, nous n'avons personne de comparable à Calvin pour l'ardeur, l'éloquence et le jugement. » *Opera*, XI, p. 272. Herminjard, VII, p. 235. — 2. N. désigne Zébédée ou Bullinger : plutôt Bullinger, d'après M. Herminjard, V, p. 293, n. 19. — 3. *Opera*, X^{b}, p. 341.

nies de Luther, cela ne veut pas dire qu'il les désire, ou qu'il s'efforce de les établir. Il est impossible de lui faire approuver le chant en latin ; il a horreur des images : pour le reste, il le méprise, ou n'en a cure.... Seulement il ne souffre pas qu'à cause de l'observation de ces petites observances (*observatiunculas*) nous nous séparions de Luther. » Et c'est la propre opinion de Calvin : « Je ne pense pas qu'il y ait de justes causes de dissentiments [1]. »

Peu à peu cette défense s'étend, devient générale. Il ne s'agit plus seulement de Mélanchthon, de Bucer, il s'agit de tous les protestants allemands : « La Ligue allemande de Smalkalde n'a rien qui puisse offenser un cœur pieux. Pourquoi donc, je te prie, ne réuniraient-ils pas les forces que Dieu leur a données pour la défense commune de l'Évangile ? Du reste ils ne contraignent personne à entrer dans cette Ligue.... Plût au ciel que N. sût à quelles tentations ils ont été soumis à Francfort et avec quelle constance ils ont résisté. Le légat de César cherchait surtout à les séparer des églises suisses.... Ils ont répondu qu'ils étaient en communion fraternelle avec ceux qu'il appelait sacramentaires. Et à la fin quel courage ils ont montré ! » Calvin conclut : « Mon Farel, réfléchis : est-ce que nous ne faisons pas injure à de tels hommes, nous qui, tranquilles, les accusons, tandis qu'ils ne se laissent écarter de la droite ligne ni par le danger ni par la terreur [2]. »

2. Quelques jours après, il reprend la plume, pour traiter le même sujet, et s'adresse à Zébédée [3] (peut-être celui qui est désigné plus haut par la lettre N.), zwinglien décidé. Il lui déclare tout de suite que sa lettre « l'a fort ému (*animum meum vehementer perculit*), » parce qu'elle est loin de témoigner un esprit de concorde avec ces hommes (les Strasbourgeois), « dont il recommande l'esprit et le cœur. » On le voit, c'est bien une campagne de conciliation qu'il a entreprise, et qu'il poursuit. On se plaint de Bucer. Mais on n'apporte pas le moindre argument et, si l'on y regarde de près, ce sont de « vaines calomnies » (*merae criminationes*). Comment peut-on « condamner si facilement un homme, doué de dons si remarquables, et du ministère duquel le Seigneur s'est servi pour des œuvres si magnifiques ?... Que si tu continues à te laisser aller et à accuser des innocents, tu ne feras pas que je ne sente et ne déclare être sincères, ceux dont je vois la sincérité de mes yeux [4]. »

Selon Calvin, la concorde doit être établie aux dépens des extrêmes. Et Zwingle est allé précisément à l'extrême. Il a dépassé le but : « Il est facile de voir que, trop préoccupé de renverser la superstition de la présence charnelle, il

1. *Opera*, X^b, p. 341. — 2. *Ibid.*, X^b, p. 341, 342. Herminjard, V, p. 293, 294. — 3. André Zébédée, natif du Brabant, fut appelé vers la fin de 1533 à Bordeaux, au collège de Guyenne, dirigé par le célèbre portugais André de Gouvéa. Il rencontra là M. Cordier. C'était, paraît-il, un homme d'une érudition éprouvée, d'une grande vivacité d'intelligence et d'un goût très sûr dans les œuvres de l'esprit. Il se trouvait encore à Bordeaux en 1536. On ne sait comment il se convertit. Il se retira à Genève, et enseigna au collège, où il retrouva M. Cordier. (Herminjard, V, p. 98, n. 7.) Il se lia avec Calvin, qu'il avait peut-être connu à Paris. (*Ibid.*, p. 319, n. 14.) En 1538, il fut nommé pasteur à Orbe. (*Ibid.*, p. 204, n. 4.) — 4. *Opera*, X^b, p. 344. Herminjard, V, p. 315, 316.

a, en même temps rejeté, ou certainement voilé, la vraie force de la communication [1]. » En termes bien remarquables, Calvin essaie de montrer à Zébédée quel crime c'est d'être ainsi porté à la séparation : « De toute discussion ne doit pas aussitôt surgir une séparation. Si ta conscience te force à repousser quelque partie de son opinion, cependant tu dois t'efforcer de rester avec lui dans une fraternelle union. Car il ne faut pas nous séparer témérairement de ceux que Dieu a unis à nous dans son œuvre. Et je te demande seulement, que tu retiennes la vérité avec une telle constance que tu ne paraisses pas désirer la séparation de ceux qui, tu dois bien l'avouer, sont pour toi et pour tous les gens de bien les premiers parmi les ministres de Christ. Dieu bon, où allons-nous ? Nous ne devrions pas nous séparer des ministres de Christ avec d'autres sentiments que si nos entrailles nous étaient arrachées (*si viscera nostra a nobis evellerentur*) [2]. »

3. Tandis qu'il s'efforce ainsi d'apaiser les esprits trop zwingliens, Calvin apprend qu'un autre pasteur suisse, Richard du Bois [3], a excité quelque émotion par une affirmation trop luthérienne de la présence « locale. » Avant d'être pleinement informé, il se hâte de lui écrire [4], pour que, dit-il, « si, à cause de cela, il y a entre toi et tes frères quelques germes de dissentiment, tu t'efforces tout de suite, avec zèle et avec soin, de les étouffer, avant qu'ils portent leurs mauvais fruits. » Il lui recommande de tenir un juste milieu (*aliquid medium*), « de telle façon qu'il n'ait pas l'air d'approuver les délires prodigieux des papistes, et que cependant il ne dissimule pas la véritable participation à la chair de Christ. » Du reste « il faut tout souffrir (*ultima potius omnia experire*) plutôt que de troubler la paix de l'Eglise par notre faute. » « Puissions-nous, s'écrie notre passionné défenseur de l'union, puissions-nous toujours bien nous souvenir quelles grandes pestes sont les dissentiments sur les doctrines, entre les esprits ! Puisse-t-il n'y avoir aucun de nous qui n'ait pas horreur de ces deux pestes plus que de la mort ! » Et il déclare attendre « avidement la réponse qui lui annoncera que toutes les discussions sont apaisées [5]. »

4. Ce n'était pas seulement des hommes comme Zébédée et Richard du Bois, distingués sans doute, mais avec une influence assez restreinte, qu'il s'agissait de calmer. A Zurich, l'esprit de Zwingle vivait dans l'âme de son grand successeur, Bullinger, et les rapports étaient parfois tendus entre Zurich et

1. *Opera*, X^{b}, p. 346. Herminjard, V, p. 318. — 2. 19 mai 1539. *Opera*, X^{b}, p. 346, 347. Herminjard, V, p. 319. — 3. Richard du Bois (*Sylvius*), peut-être un moine augustin qui s'enfuit de Paris en 1534 (Herminjard, IV, p. 92, n. 4), élu ministre de Payerne (19 octobre 1536, Herminjard, V, p. 313, n. 6), était devenu le doyen de la classe de Payerne. C'était un pasteur instruit et savant. Calvin, qui l'avait peut-être connu en France (Herminjard, VI, p. 423, n. 1), faisait grand cas de lui, et lorsqu'il apprit, en 1539, qu'on cherchait à l'écarter de Payerne, pour mettre à sa place Saunier, il écrivit à Farel : « Si Richard reste ce qu'il est, et s'il déplaît, qui aimerons-nous ? Je n'hésite pas à le préférer à plusieurs Saunier. » (19 mai 1539, à Farel. *Opera*, X^{b}, p. 347. Herminjard, V, p. 313.) — 4. Le manuscrit de cette lettre porte beaucoup plus de corrections et d'additions que les autres lettres familières de Calvin. Herminjard, VI, p. 423, n. 3. — 5. *Opera*, X^{b}, p. 445, 447, 448. Herminjard, VI, p. 424, 425, 427, 428. — La lettre, qui n'est pas datée, est mise en 1539 par les *Opera*, en 1540 par M. Herminjard.

Strasbourg. Bullinger avait son franc parler au sujet de Luther. Le 8 mars 1539, il s'exprimait ainsi : « Le théologien doit faire plus de cas de la vérité que de Luther. Tout le monde sait avec quelle témérité Luther a jugé plusieurs livres des saintes Ecritures.... Si les conditions de la concorde ont cet effet que personne ne puisse ouvrir la bouche en faveur de la vérité contre Luther, alors que cependant Luther est un homme, et non un Dieu, périsse la concorde ! Quant à moi je tiens Luther pour un homme qui peut être trompé et se tromper, et qu'il faut avertir et ramener de ses erreurs [1]. »

Bullinger était dans son droit, mais le ton sur lequel il le soutenait n'était pas des plus conciliants. Aussi quand, dans une lettre-préface à un opuscule de Vadian, le Réformateur de Zurich dénonça les théologiens inconstants (*inconstantes*), changeants (*vertumnos*), les théologiens de Strasbourg se crurent visés et furent blessés. Bullinger se hâta de déclarer qu'on s'était trompé, qu'il en voulait seulement à Schwenkfeld, et à ses sembables : « J'aime et vénère nos frères strasbourgeois et leur très sainte Eglise [2]. » Calvin ne crut pas moins opportun de lui adresser un de ses plus beaux plaidoyers en faveur de l'union et de la conciliation : « Que pouvons-nous faire de mieux par nos lettres, mon Bullinger, que de conserver et de confirmer de toutes façons notre amitié fraternelle ? Nous voyons en effet combien il importe, non seulement à nous, mais au nom chrétien tout entier, que tous ceux auxquels Dieu a confié un rôle dans son Eglise, soient unis d'un lien véritable. Satan le voit bien, lui dont tous les efforts tendent surtout à semer la division entre nous.... Notre devoir est donc de résister à ces artifices, et plus l'ennemi s'efforce de troubler notre union, plus nous devons nous efforcer de la sauvegarder, par une plus grande constance (*constantiore animo*) et par de plus grands soins (*intentiore cura*). » Calvin répète sa pensée et ses expressions : « Nous devons prendre soin, et avec zèle (*sedulo curandum est*), d'entretenir avec tous les ministres de Christ société et amitié ; surtout il faut tendre tous nos nerfs (*imprimis contendere in hoc nervos omnes*), à ce que les Eglises, auxquelles nous administrons la parole du Seigneur, soient fidèlement d'accord entre elles. Pour moi, j'ai la confiance que notre amitié, commencée sous de tels auspices [3] et soutenue par de tels étais, restera sauve et entière jusqu'à la fin. »

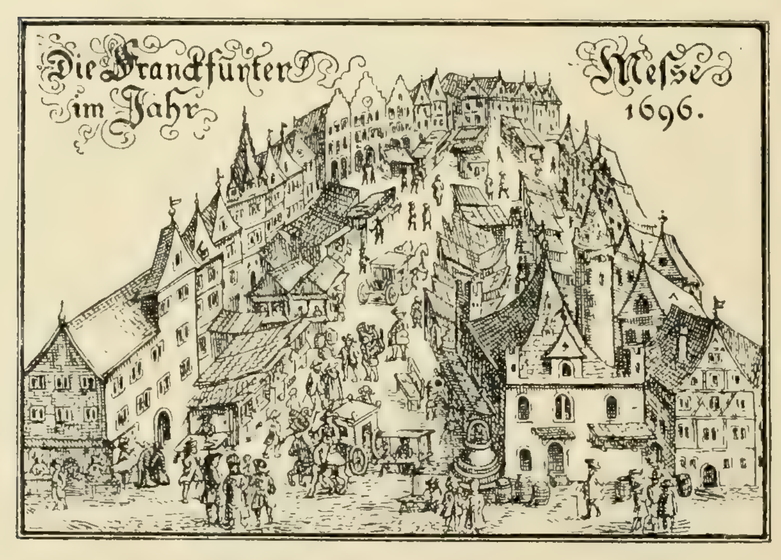
Après cette cordiale introduction, Calvin en arrive à son sujet, avec quelle délicatesse ! « Entre cette Eglise et la vôtre, bien que je ne voie pas de discorde ni de brouille, je désirerais cependant plus d'union, ou mieux une amitié plus étroite (*plus conjunctionis vel potius necessitudinis*). » Cette phrase est un chef-d'œuvre de style par ses expressions à la fois si habilement nuancées et si affectueuses. Et Calvin se porte garant du désir des Strasbourgeois. Sans insister sur la « sincérité » assez connue de Capiton, il affirme que Bucer ne doit leur être suspect en aucune façon. Bullinger l'avait trouvé prolixe, disputant pendant

1. *Opera*, X^b, p. 322. — 2. 12 décembre 1539. *Ibid.*, X^b, p. 434. — 3. Calvin avait fait la connaissance personnelle de Bullinger à Bâle, au moment où les Eglises réformées de la Suisse signaient leur confession de foi, février 1536. (Herminjard, VI, p. 196, n. 3.)

des heures, usant de circonlocutions [1]. Calvin lui dit : « Il est d'une perspicacité singulière, d'une rare pénétration, et cependant personne ne cherche plus religieusement à se maintenir dans les limites de la simplicité scripturaire, et non seulement repousse, mais ne hait davantage les arguties étrangères. » Il conclut : « Je t'en prie, mon Bullinger, ou plutôt je t'en supplie instamment, soyons complètement étrangers (*alienissimi*), non seulement à toute haine et à toute contention, mais à toute apparence d'offense. Pardonne à ma sollicitude.... C'est le propre de la charité, même quand elle espère tout, d'être cependant encore inquiète [2]. »

Ce dernier mot n'est-il pas d'une délicatesse, d'une sensibilité charmante ? Toutes ces lettres, tous ces efforts, toutes ces plaidoiries, tous ces éloges, tous ces appels, toutes ces exhortations représentent à peine l'effort d'une année. Le séjour de Calvin à Francfort n'avait été inutile, ni pour lui, ni surtout pour l'Eglise.

1. Herminjard, VI, p. 77, n. 1. — 2. 12 mars 1540. *Opera*, XI, 28, 29. Herminjard, VI, p. 196, 197, 198.



La foire de Francfort, en 1696.

CHAPITRE SECOND

Calvin et Mélanchthon.

Désaccord théologique. — II. Franchise et encouragements de Calvin. — III. Recommandation des *Loci*. — IV. L'*Intérim ;* reproches vifs et affectueux. — V. Aspiration à l'entente complète. — VI. Tentatives pour amener Mélanchthon à se déclarer ouvertement. — VII. Patience; efforts; déceptions; espoir quand même. — VIII. Dernière lettre de Calvin. — IX. La légende calvinienne.

I



'AMITIÉ de Calvin et de Mélanchthon a déjà attiré l'attention de presque tous les historiens[1]. En effet, leur correspondance constitue un de ces documents humains que notre époque affectionne de plus en plus. Elle va nous livrer deux portraits singulièrement vivants, originaux et attachants. — Suivons l'ordre chronologique.

Mélanchthon abandonnait peu à peu la doctrine de la prédestination, dès la seconde édition des *Loci* (1535)[2], tandis que Calvin, au contraire, dès la seconde édition de son *Institution* (1539), la développait avec une rigueur croissante.

Les deux théologiens, de plus en plus en opposition, allaient-ils devenir des adversaires ? — Albert Pighius écrivit tout un ouvrage contre la prédestination calviniste, en 1542. Calvin répliqua par un volume, en 1543 ; et, comme Pighius avait dédié son attaque à un catholique célèbre, Sadolet, Calvin dédia sa réponse à un protestant célèbre. Lequel ? Mélanchthon. Cela pour trois raisons : 1° parce

1. Outre les pages de Henry et de Stähelin, voir, Philip Schaff, *History of the christian Church*, vol. VII (1892) : *The swiss Reformation*, § 90, *Calvin and Melanchthon*, p. 385-398, et particulièrement Lang, *Melanchthon und Calvin*, dans la *Reformirte Kirchen-Zeitung*, du 21 février au 28 mars 1897. — 2. « Si quelques-uns, sur ce sujet, disputent trop subtilement, pour moi il me suffit de rassembler ce qui certainement est utile aux consciences. Dans la présente discussion, il faut certainement rappeler la conscience à la promesse, et considérer surtout ceci, que la promesse est gratuite et universelle. » *Melanthonis Opera*, XXI, p. 452.

que Mélanchthon l'aime (*me amas autorem*) ; 2° parce que cet ouvrage contient une défense de la pieuse et saine doctrine, dont Mélanchthon est non seulement l'observateur très jaloux, mais le défenseur excellent et très courageux (plus loin Calvin parle de la « pure doctrine que nous défendons ») ; 3° parce que Mélanchthon aime la clarté vraie et ingénue [1].

Evidemment, l'ami l'emporte sur le théologien et l'aveugle un peu. Regrettant que leur correspondance ne soit pas plus active, Calvin déclare à Mélanchthon que rien ne lui serait « plus désirable au monde que de se reposer dans la suavité de ses lettres (*in literarum tuarum suavitate acquiescere*), » et au nombre des deux malheurs qui le tourmentent, il met l'éloignement « qui le sépare de lui et d'un petit nombre d'autres. » Mais, ajoute-t-il, aucun éloignement ne nous ravira cette espérance, formulée du reste par Mélanchthon : « dans les cieux, ensemble, toujours nous vivrons, jouissant de notre amour et de notre amitié [2] (*in coelis nos simul perpetuo victuros ubi amore amicitiaque nostra fruemur*). »

Mélanchthon, fort touché de la dédicace, « véhémentement délecté, » remercie [3] et, parlant de l'accord sur les points essentiels, excite Calvin à consacrer son éloquence à les fortifier. En effet, qui donc « aujourd'hui est plus nerveux ou plus brillant dans la discussion ? » Quant à la prédestination, il rappelle ce que lui disait un de ses amis, lequel approuvait les deux thèses sans pouvoir les concilier : tout arrive comme la divine Providence l'a décrété, et cependant il y a des choses contingentes. Dans la lutte il y a place pour quelque action de la liberté. Il termine : « Je t'écris cela, non comme si je te donnais une leçon.... Je sais que ces idées concordent avec les tiennes (*et quidem scio hæc cum tuis congruere*) [4]. »

Malheureusement la lettre de Calvin, répondant à ces lignes, est perdue. Nous savons seulement qu'en la lisant Mélanchthon « croyait entendre » son ami. Ce qui ne l'empêche pas de repousser nettement sa doctrine de la prédestination. Tout ce que Calvin a écrit « sur le péché, lui déclare-t-il, sur la maladie originelle qui est l'impuissance, lui plaît ; mais pour ce qui concerne la nécessité selon le perpétuel décret de la volonté divine, il voudrait que cela n'eût pas été écrit. C'est très déplacé de dire que les crimes de Néron ont été accomplis nécessairement. Mais laissons là enfin ces questions [5]. »

1. *Opera*, VI, p. XXIII, 229, 230. — Avec sa réserve habituelle, Calvin ne voulait pas qu'on publiât l'estime que Mélanchthon lui témoignait. Il écrit à Farel (19 février 1541) : « J'ai été étonné que Sulzer ait écrit dans sa lettre que Philippe m'approuvait, etc. D'où l'a-t-il su? je ne puis le deviner, puisque je t'avais instamment prié de ne pas en dire même un petit mot. Car je prévoyais que cela n'irait pas sans quelque envie. Peut-être penseront-ils que je me suis ambitieusement vanté de ce que tu as toi-même entendu de sa bouche. [Farel avait vu Mélanchthon à Worms en décembre 1540.] Mais cela aussi je le laisse à la direction du Seigneur. » *Opera*, XI, p. 156. Herminjard, VII, p. 26, 27, et n. 7. — 2. 16 février 1543. *Opera*, XI, p. 515. Herminjard, VIII, p. 286. — 3. Il n'a pas reçu l'exemplaire que Calvin lui destinait, car cet exemplaire a été porté trop tard à la foire de Francfort. Mais il a vu l'exemplaire de Bucer, chez lequel il est en ce moment, à Bonn, travaillant avec lui à la réformation du diocèse de Cologne. *Opera*, XI, p. 542. — 4. Calvin devait plus tard s'appuyer sur cette phrase. Lettre du 11 mai 1543. *Opera*, XI, p. 540, 541, 542. Herminjard, VIII, p. 341, 342, 343. — 5. 12 juillet 1543. *Opera*, XI, p. 595. Herminjard, VIII, p. 451, 452.

II

C'est à propos des attaques de Luther contre les Zurichois que la correspondance reprend. Froschauer, l'imprimeur de Zurich, avait envoyé au Réformateur de Wittenberg la traduction latine de la Bible par Léon Juda. Luther lui répondit, le 31 août 1543, des paroles brutales, le priant de ne plus rien lui communiquer de pareil : « Je ne veux pas me faire participant de leur doctrine damnée et sacrilège : je veux m'en savoir innocent, et prier et enseigner contre eux jusqu'à la fin. » (*Wider sie beten und lehren bis an mein Ende*[1].) Calvin prie Mélanchthon (21 avril 1544) de calmer son maître et ami : « Selon ta singulière prudence, interpose-toi pour l'apaiser un peu (*placatiorem reddas*)[2]. » Une lettre pressante de Bullinger à Mélanchthon (22 juin) n'obtint pas plus de résultat. Luther redoubla de violence[3].

Alors, sans se décourager, Calvin écrit à Mélanchthon et à Luther lui-même. Il leur envoie ses deux traités[4] relatifs à la non participation des fidèles aux superstitions papistiques. La question était brûlante en France. On y trouvait l'avis de Calvin trop rigoureux. Celui-ci voudrait pouvoir s'appuyer sur l'autorité des Réformateurs allemands. « J'estime tant ton jugement, écrit-il à Mélanchthon, qu'il m'est très pénible de penser quelque chose qui n'aurait pas ton approbation.... Je désire que l'accord soit tel entre nous qu'il n'y ait pas apparence de dissension même sur le plus petit mot (*ne in verbulo quidem*)[5]. »

Mélanchthon renvoya son avis, tel que Calvin le désirait[6]. Mais sa lettre elle-même n'est qu'un gémissement. Il a besoin de conseils, de prières. Il attend l'exil, tous les maux. Il n'a pas osé montrer la lettre à Luther, qu'il désigne sous le nom de Périclès, « parce qu'il suppose beaucoup de mauvaises intentions (*multa suspicione accipit*)[7] ». Et il date sa lettre d'une façon curieuse : « le jour où, il y a 3846 ans, Noé entra dans l'arche. » Il paraît que cela voulait dire le 17 avril[8].

Calvin lui répond avec toute sa cordialité, pleine de franchise et de tact. La « sympathie » pour sa douleur le presse, le tourmente (*angit*, *excruciat*); s'il pouvait le soulager! Il rend grâce à Dieu de « leur excellent accord sur le fond, » malgré de petites différences (*paululum discriminis*) sur de petits points (*in particulis quibusdam*). Mais il n'oublie pas néanmoins de lui montrer que sa timidité vis-à-vis de Luther est coupable. « Pleurons les malheurs de l'Eglise, mais ne nous contentons pas de dévorer en silence notre chagrin : osons aussi pousser un libre

1. De Wette, *Luthers Briefe*, V, p. 587. — *Opera*, XI, p. 723, n. 4. — 2. *Ibid.*, p. 698. Herminjard, IX, p. 202. — 3. *Opera*, XI, p. 727-730. — 4. *Petit traicté* monstrant que c'est que doit faire un homme fidèle, congnoissant la vérité de l'Evangile quand il est entre les papistes, 1543. (*Opera*, VI, p. 541-588). *Excuse de Jehan Calvin à Messieurs les Nicodémites* sur la complaincte qu'ilz font de sa trop grande rigueur (1544). (*Ibid.*, p. 593-614.) Calvin avait fait faire une traduction latine. — Sur ces deux opuscules et leur histoire voir *Opera*, VI, p. XXX-XXXII. — 5. 21 janvier 1545. *Opera*, XII, p. 10. Pour la lettre de Calvin à Luther, voir plus loin. — 6. *Opera*, VI, p. 621-624. — 7. *Ibid.*, XII, p. 61, 62, et n. 6. — 8. *Ibid.*, VI, p. 624, n. 2.

soupir. Qui sait si Dieu ne permet pas cette détresse pour qu'une confession plus pleine te soit arrachée.... Comme je te l'ai dit quelquefois, il ne serait pas honnête pour nous de ne pas oser signer, même avec de l'encre, cette doctrine que tant de saints n'ont pas hésité d'attester avec leur sang. » Puis avec retenue : « Je te le dis moins pour t'exciter que pour te consoler ; » et puis avec une nouvelle ardeur : « Attendons en paix l'issue que Dieu voudra donner, et pendant ce temps poursuivons notre course l'âme infrangible[1]. »

Ce n'est pas seulement l'ami qui soutient, dirige, fortifie son ami : c'est le père qui caresse son enfant, lui montre sa faute et l'excite à la confiance souveraine.

III

Du reste, voici une preuve plus remarquable encore de cette si remarquable amitié. En 1546, Calvin fait traduire les *Loci*, la Dogmatique de Mélanchthon, et y met une préface, recommandant sa lecture aux protestants français. Or cette Dogmatique de Mélanchthon, nous l'avons vu, est en désaccord avec celle de Calvin sur deux points importants, presque les deux points principaux, le libre arbitre et la prédestination. N'importe! Quand l'édition de 1546 sera épuisée, Calvin en publiera, ou en laissera publier une seconde, en 1551.

Il faut lire cette préface, où Calvin avertit les Français « du fruict qu'ilz pourront recueillir du présent livre, afin de les inciter et leur donner courage à y appliquer leur estude.... On y trouvera un brief recueil des choses qu'un chrestien doit savoir pour se guider au chemin du salut. »

Mais encore une fois, le désaccord, que devient-il ? et que devient la célèbre, la farouche, l'insupportable intransigeance du théologien genevois ? Il s'explique comme suit : Mélanchthon « n'a pas voulu entrer en disputes subtiles... mais s'est abaissé tant qu'il a peu, n'ayant esgard qu'à la seule édification. C'est certes la façon et le style que nous aurions tous à tenir, sinon que les adversaires nous contraignissent par leurs cavillations à nous destourner de ce train. Tant y a que la plus grande simplicité est la plus grande vertu à traicter la doctrine chrétienne. »

Ainsi leur divergence doctrinale fournit à Calvin matière à certains éloges pour Mélanchthon. On ne peut le blâmer de n'avoir point « espluché aucuns poinctz jusqu'au bout, » de s'être contenté d'en dire seulement « ce qu'il jugeoit estre nécessaire pour le salut des hommes, laissant comme en suspens ou omettant ce dont l'ignorance ou la doubte n'est point périlleuse. »

La doctrine de Mélanchthon se trouve donc être suffisante. On dirait que Cal-

1. 28 juin 1545. *Opera*, XII, p. 99-100. — Nous avons, sur cette lettre, le sentiment de Mélanchthon et de son entourage, dans les lignes écrites le 3 août 1545 par François Dryander, frère du martyr de Rome (1546). Il excuse en ces termes Mélanchthon auprès de Calvin : « Je reconnais que tout ce que tu dis est très vrai. Il [Mélanchthon] le reconnaît aussi, et cependant, tout bien considéré,... son attitude ne semble pas devoir être complètement blâmée.... Nous avons ici presque tous les jours de nouveaux tonnerres de Périclès, de nouvelles colères : je crains la fin. » *Opera*, XII, p. 126, 127.

vin ne peut se décider, non pas même à blâmer, mais à signaler le désaccord. Il y arrive cependant, et reconnaît que, pour le libre arbitre, « il n'en baille point pleine résolution pour satisfaire à tout le monde. » Mais après avoir exposé ce qu'il enlève et ce qu'il laisse à la liberté, il conclut : « Il n'y a point donc beaucoup à requérir en cela. Mais si a-[t]-il esté bon d'en advertir les lecteurs, afin que nul ne fust scandalizé de peu de chose, voyant l'intention de l'auteur. »

Sur ce, Calvin, avec sa verve mordante, fait la leçon, non à l'auteur, mais au lecteur, à ces lecteurs chagrins, qui cherchent dans un livre moins « instruction que d'y trouver à mordre. Que s'ilz y trouvent un mot seulement couché de travers, pour le premier ce leur est un hocquet qui les empesche de n'en recueillir aucun fruict.... Qui pis est, les plus ignorans y sont les plus audacieux[1]. »

Même à propos de la prédestination, sur laquelle Mélanchthon ne partage pas les sentiments qui lui tiennent tant à cœur, Calvin trouve moyen de louer Mélanchthon et de blâmer ceux qui se scandaliseront. « Pour ce que il voyt aujourd'huy tant d'espritz volages, qui ne s'adonnent que trop à curiosité, et ne tiennent nulle mesure en ceste matière, voulant prévenir ce dangier, il a mieux aymé toucher seulement ce qui estoyt nécessaire à cognoystre, laissant le reste comme ensevely, qu'en desduisant tout ce qu'il eust bien peu, lascher la bride à beaucoup de disputes perplexes et confuses, desquelles cependant il ne revient nul fruict de bonne instruction. Je confesse que de tout ce qu'il a pleu à Dieu nous révéler par l'escripture rien ne doyt estre supprimé, quoi qu'il en advienne. Mais celluy qui cherche d'enseigner au profit des lecteurs mérite bien d'estre excusé, s'il s'arreste à ce qu'il cognoyt estre le plus expédient, passant légièrement, ou laissant derrière, ce dont il n'espère pas tel profit[2]. »

Je me bornerai, à propos de cette préface digne d'être plus célèbre encore qu'elle n'est[3], à citer Stähelin et Henry : « A notre connaissance, c'est le seul

1. En particulier, Calvin observe que si, à côté du baptême et de la sainte cène, Mélanchthon place l'absolution, c'est par « modestie, » pour s'accommoder à l'usage « du lieu où il est, craignant d'esmouvoir contention; » il n'en fait pas un sacrement. — 2. *Opera*, IX, p. LXVII, LXVIII, et p. 847-850. — Il y a lieu de rapprocher ce jugement remarquable sur Mélanchthon du jugement, plus remarquable encore, porté par Calvin sur Chrysostome. Ce Père est connu pour la grande place qu'il fait au libre arbitre et aux œuvres. Calvin l'excuse, sans l'approuver. La faute en est aux temps et aux adversaires. « Comme il est certain, dit Calvin, qu'il a seulement cherché à réfuter les ennemis de la croix de Christ, ce désir si pieux, bien qu'il n'ait pas réussi, mérite quelque excuse. » Et encore : « Ce fidèle serviteur de Christ, poursuivant un but excellent, s'est un peu détourné de la voie droite. Ces fautes sont facilement pardonnables à un si grand homme. » *Opera*, IX, p. 836. — 3. Pour apprécier le jugement de Calvin, il faut préciser les théories de Mélanchthon sur lesquelles ce jugement porte. Entre la première édition des *Loci* (1521) et la dernière (1559), l'année même où Calvin publiait sa dernière édition de l'*Institution*, se trouve l'édition de 1535, la seconde. Elle forme la transition entre la théorie ultra-prédestinatienne de Mélanchthon : « tout est fait par Dieu, tant le bien que le mal,... non par permission, mais par puissance, de telle sorte que la trahison de Judas soit son œuvre propre, comme la vocation de Paul, » et la théorie synergiste de Mélanchthon : « trois causes concourent dans l'accomplissement d'une bonne action : la parole de Dieu, le Saint-Esprit et la volonté humaine. » La théorie moyenne de 1535 (celle dont la traduction française est recommandée par Calvin) peut être résumée comme suit : 1° la *prédestination* : elle est réduite à la *promissio Evangelii* et à l'*electio*, qui suit l'acceptation ou le refus de la promesse par l'homme. Or la promesse est à la fois *gratuite* et *universelle*. « Grâce veut dire acceptation gratuite. » « Et pour garder les pieux esprits d'être

exemple d'un Réformateur recommandant ainsi l'ouvrage d'un autre Réformateur, et l'implantant dans le cercle de ses propres adhérents, surtout un ouvrage qui, sur quelques-uns des points les plus importants, se séparait nettement de sa conception dogmatique. » Henry nous rend avec raison attentif à ce fait, que cette noblesse et cette générosité de sentiments sont rehaussées par les considérations suivantes : Les *Loci* de Mélanchthon étaient le seul livre qui pouvait devenir, en France, le rival de l'*Institution chrétienne.* Au point de vue littéraire, ils pouvaient la rejeter dans l'ombre, parce qu'ils étaient plus courts, plus faciles à comprendre. Au point de vue doctrinal, ils pouvaient ébranler certaines convictions calvinistes, qui ne rencontraient en France aucune autre opposition. Mais Calvin ne se laisse arrêter par aucune de ces considérations : « Si peu d'ambition, d'orgueil, de petitesse, il y avait dans le cœur de ces hommes rares, qui pensaient uniquement au salut du monde! La France, comme lui, devait apprendre à aimer Mélanchthon, et grâce à son ouvrage, se convertir au Seigneur. En vérité, nous sommes tentés de répéter ici le mot de Scaliger : « Jugez vous-mêmes si cet homme était grand[1]. »

IV

Pendant ce temps, la glorieuse période du protestantisme allemand, ouverte par la confession de foi d'Augsbourg et la Ligue de Smalkalde, touchait à sa fin. Les plus noirs nuages s'amoncelaient dans le ciel. Luther mourait le 18 février 1546 et, quelques mois après, l'orage éclatait, lugubre et terrible. C'étaient le désastre de Mühlberg[2] (24 avril 1547), la captivité de l'électeur de Saxe, la destruction de la Ligue....

On peut s'imaginer dans quel état d'âme se trouvait le pauvre Mélanchthon. Une lettre de Dryander à Calvin, du 14 avril 1547[3], nous le représente voulant à tout prix venir à Bâle pour trouver Dryander et sans doute Calvin[4]. La

troublés par les obscurités du dogme de la prédestination, je les avertis brièvement de ne pas soulever de dispute sur la prédestination, mais de maintenir l'universalité de la promesse de grâce. » Gratuite, elle a sa cause dans la seule miséricorde de Dieu ; universelle, il s'en suit que l'homme entre pour quelque chose dans son élection ou son rejet, suivant qu'il accepte ou repousse la promesse : « Nous concluons que, sans aucun doute, ceux-là sont élus qui, par la foi, saisissent la miséricorde de Dieu, et ne rejettent pas cette foi jusqu'au bout ; » 2° le *libre arbitre :* « Il faut retenir des deux mains, bien mieux, de tout son cœur, cette vérité indispensable à la piété, que Dieu n'est pas l'auteur du péché, et qu'il ne veut pas le péché. » « Il n'y a aucune contradiction à affirmer que la nature a été créée et est conservée par Dieu et que cependant la volonté du diable et de l'homme est la cause du péché, parce que la volonté avait le droit d'abuser de sa liberté et de se détourner de Dieu. Et il ne faut pas s'achopper à des figures de mots telles que celle-ci, qui se rencontrent dans l'Ecriture : « J'endurcirai le cœur de Pharaon ; » car il est certain que les mots hébreux désignent, sous ces images, une *permission* et non une volonté efficace de Dieu. » « Etant établi que Dieu n'est pas l'auteur du péché, il s'en suit évidemment qu'il faut admettre une contingence. » — On trouvera toutes les citations dans le travail, que nous avons seulement résumé, de M. Alphonse Evard, *Etude sur les variations du dogme de la prédestination et du libre arbitre dans la théologie de Mélanchthon*, 1901.

1. Stähelin, I, p. 244, et Henry, I, p. 376, 377. — 2. *Opera*, XII, p. 521. — 3. *Ibid.*, p. 510. — 4. *Ibid.*, p. 558, autre lettre de Dryander, 22 juillet 1547... « ad *nos* venire.... » Voir plus loin, p. 553, n. 1.

guerre même, qui lui inspirait cette pensée de fuite, l'empêcha de la mettre à exécution. Les routes n'étaient pas praticables. La nouvelle de la défaite de Mühlberg arrive à Calvin. Il ne sait que présager, dit-il. « Nuit et jour je soupire, anxieux. » Cependant son énergie reste entière. « Toutes les vaines pensées, qui tout à coup me montent à l'esprit, je les repoussse, autant que je puis, sans y réussir autant que je voudrais [1]. »

Ce sont des temps de plus en plus angoissants. L'empereur Charles-Quint, abusant de la victoire, impose à l'empire le fameux *Intérim* d'Augsbourg (mai 1548), par lequel, malgré l'apparence de quelques vaines concessions, il forçait les protestants à revenir aux rites, aux cérémonies catholiques, c'est-à-dire au catholicisme pratique, en attendant le concile, c'est-à-dire en attendant le catholicisme pur et simple [2].

Bucer, qui refusa de se soumettre à cet Intérim, fut obligé de quitter Strasbourg. Il s'exila en Angleterre. Le 26 mai 1548, Bullinger écrivait à Calvin : « J'ai vu l'avis de Mélanchthon. Dieu bon ! comme il est craintif et détraqué (*pavidus et luxatus*). Dieu nous enseigne à ne nous confier ni dans les princes, ni dans les docteurs [3]. »

Heureusement Mélanchthon n'eut pas à accepter l'*Intérim* d'Augsbourg. Il accepta, et même prépara un Intérim mitigé, dit *Intérim* de Leipzig, que Maurice de Saxe introduisit dans ses Etats. C'est cet Intérim qui souleva la violente querelle des *adiaphora*, c'est-à-dire des choses prétendues indifférentes, doctrine à la fois vraie dans son principe et extrêmement dangereuse par ses conséquences. Le théologien Flaccius devint l'âme de la résistance, et bientôt les Flacciens furent les défenseurs de l'ultra-luthéranisme le plus fanatique. Certes, leur violence est inexcusable. Cependant Mélanchthon, par sa trop grande timidité, par ses concessions exagérées, laissant trop vide la place occupée par Luther et abandonnant toute direction du luthéranisme, ne donnait-il pas occasion à ces désordres, à ces excès si regrettables ?

Calvin se taisait. Mais interrogé très obséquieusement par un pasteur et professeur de Leipzig, Valentin Frid [4], il lui répondit, le 19 juin 1550, avec netteté sur « les rites adultères [5]. » Du reste, le même jour, il s'expliquait dans une lettre directe à Mélanchthon, lettre qui est un cri de douleur, en même temps que d'amitié : « Le satirique disait autrefois :... l'indignation fait le poëte. Il m'arrive tout le contraire. Ma douleur, loin de me rendre éloquent, me fait presque muet. Les mots me manquent pour exprimer l'émotion de mon âme et, devant le sujet seul dont je dois parler, je reste brisé, silencieux. Crois que je préférerais gémir plutôt que parler. Votre lutte avec ceux de Magdebourg [les Flacciens] remplit de joie les adversaires.... C'est un spectacle odieux, détestable pour Dieu, pour les anges, pour toute l'Eglise. Ici, mon Philippe, même si tu n'étais en rien coupable, ta prudence, ton équité devraient trouver quelque remède pour

1. Calvin à Dryander, 18 mai. *Opera*, XII, p. 525. — 2. C. Schmidt, *Philipp Melanchthon*, 1861, p. 491., — 3. *Opera*, XII, p. 707. — 4. Valentinus Paceus, 10 mars 1550. *Opera*, XIII, p. 538-540, et n. 7. — 5. *Ibid.* p. 591-593.

guérir le mal, pour y apporter au moins quelque allègement. Mais pardonne-moi si je ne puis te considérer comme complètement innocent.... Souffre, mon Philippe, que dans une libre admonition je m'acquitte du devoir d'un vrai ami. Même si j'agis envers toi un peu vivement (*acrius*), ne crois pas que ma bienveillance ou mon respect soient, d'une manière quelconque, diminués.... Je désire que tout ce que tu fais, sans exception, soit approuvé par moi et par les autres. Maintenant donc je t'accuse toi-même devant toi, pour ne pas être obligé d'approuver ceux qui te condamnent derrière ton dos. »

Et voici son accusation : « Autre, tu le sais, que celle de beaucoup de fidèles est ta situation. L'hésitation du chef, du porte-drapeau, est plus honteuse que la fuite des simples soldats.... Toi, en cédant un peu, tu as provoqué plus de plaintes et de gémissements que cent hommes ordinaires ne l'ont fait par une désertion ouverte. »

On ne saurait être à la fois plus net et plus affectueux. Calvin a soin d'ajouter qu'il met hors de cause le courage de Mélanchthon. Il le connaît bien : « Ce dont tu as peur, c'est d'une rigueur inhumaine. » D'autre part, Mélanchthon ne peut se tromper sur le motif de la véhémence de Calvin : « Je préférerais cent fois mourir avec toi, plutôt que te voir survivant à ta propre doctrine [1]. »

Nous ne pouvons que souscrire au jugement de M. Lang sur cette lettre : « Sévère et cependant doux, sérieux, mais sans rien de blessant, Calvin a tenu très délicatement le juste milieu. Sa lettre est un modèle, pleine d'affection et d'avertissements d'autant plus impressionnants [2]. »

V

Le bruit courut à Genève que Mélanchthon, dans un moment d'impatience, avait déchiré la lettre de son ami. C'était fort invraisemblable et probablement faux. En tout cas, ce qui ne fut ni déchiré, ni brisé, ce fut leur amitié [3].

Du reste, cette fois-ci, c'est Mélanchthon lui-même qui reprend la correspondance (1er octobre 1552, à son « cher frère, *carissime frater* »). Même, il aurait écrit plus souvent, s'il avait eu des messagers. « J'ai en grande estime ton jugement, dit-il; je connais l'intégrité de ton âme, je sais que ta bienveillance est extrême. » Mais il ploie sous le fardeau de ses malheurs. Tout est dévastation [4]....

Calvin se hâte de répondre, et après un mot « sur la frêle santé de son petit corps (*tenera corpusculi tui valetudo*) », il se laisse aller à sa joie : les bruits relatifs à la lettre déchirée sont donc faux ! Leur union reste « intacte » et « sainte » et « inviolable. » C'est Dieu qui « a sacré » leur amitié, cette amitié qui ne pourrait être violée sans un grand préjudice pour l'Eglise.... « Et, pour laisser de côté les autres raisons, juge toi-même combien il me serait amer d'être

1. *Opera*, XIII, p. 593-595. — 2. Lang, article cité, p. 81. — 3. Après comme avant, Mélanchthon saisit toutes les occasions de faire l'éloge de Calvin, « non seulement en particulier, mais en public. » Il parle souvent de lui dans ses leçons et le recommande aux étudiants. C'est ce qu'écrit Paceus, en 1550 (*Opera*, XIII, p. 650) et, en 1555, il répète : « Tu sais combien il t'aime : ces jours-ci encore, il m'a parlé de toi aussi honorablement, aussi amicalement que possible. » *Ibid.*, XV, p. 620. — 4. *Ibid.*, XIV, p. 368, 369.

séparé de l'homme que j'aime et révère d'une façon unique.... Certainement, c'est un sujet d'étonnement (*stupor*) admirable et prodigieux, que cet accord sacré entre nous protestants puisse si facilement être méprisé, cet accord par lequel il conviendrait de rappeler, dans ce monde, les anges du ciel. »

Puis il lui raconte ses ennuis à propos de Bolsec. Le malheureux hérétique opposait Mélanchthon à Calvin. Mais « dans toute cette discussion, ajoute celui-ci, pas un mot n'a été dit qui fût pour toi moins honorable qu'il ne convînt, ou qui fût au détriment de notre union (*quod tibi fidem detraheret*). » Mais ce n'est pas tout. Calvin n'est pas satisfait de veiller sur le présent; l'avenir le préoccupe. « Il ne peut se faire qu'en silence cette pensée ne me tourmente véhémentement. Après notre mort, nous laissons aux méchants une occasion de troubler l'Église tant qu'ils le voudront. Ils opposeront les opinions diverses de ceux qui auraient dû dire la même chose d'une seule bouche. » Aussi est-il inquiet de cette différence (*repugnantia*) qui se manifeste trop clairement dans leur manière d'enseigner. S'il ne s'agissait que d'une question d'autorité, « il serait bien plus juste, dit Calvin, que je me soumisse à ton opinion, au lieu de te faire descendre à la mienne. » Mais il s'agit de la pure vérité de Dieu. Or Mélanchthon lui paraît, à propos du libre arbitre, discuter « trop philosophiquement, » vouloir trop s'accommoder « au sens commun. » Comment un homme « aussi perspicace et sage, et versé dans l'Ecriture, » ne distingue-t-il pas entre les promesses, qui sont universelles, et l'élection, qui est particulière?... « La chose est simple; personne de bon sens ne croira que Mélanchthon enseigne le contraire par conviction (*animi sensu*). » Evidemment, Mélanchthon se contredit lui-même. Et c'est pour Calvin un souci (*cura*), une douleur (*dolor*). Il lui semble que, s'il pouvait avoir un entretien avec lui, tout s'arrangerait; « car il connaît assez sa candeur, son ingénuité éprouvée, sa modération. Quant à sa piété, les anges et le monde entier l'attestent. » Aussi, rien ne le satisferait plus que d'accourir vers Mélanchthon. « Que si ce que tu crains arrive [1], ajoute-t-il, dans mes malheurs et dans mes deuils, ce ne me serait pas une légère consolation que de te voir et de t'embrasser, » avant de partir de ce monde.

Est-il possible d'être plus pressant, plus affectueux? Et, tout à coup, reparaissent la force, la grandeur d'âme calviniennes. A Genève, il n'y a pas la paix, dont rêve Mélanchthon. La guerre est partout. Mais « comme rien n'est plus heureux que de combattre (*nihil beatius quam militare*) sous l'étendard du Christ, ces désagréments ne doivent pas t'empêcher de venir nous voir [2]. »

VI

Cette belle lettre eut du malheur. Calvin l'avait envoyée à leur ami commun François Dryander, à Strasbourg, pour que celui-ci la fît parvenir au Réformateur allemand. Mais, le 30 décembre 1552, la peste, qui régnait dans la ville,

1. Mélanchthon avait dit que, s'il devait quitter sa patrie, il viendrait voir Calvin (*colloqui tecum decrevi*). *Opera*, XIV, p. 368. — 2. *Ibid.*, p. 415-418.

emporta Dryander[1]. Deux ans plus tard, l'ami de Calvin et de Knox, l'Ecossais Whitingham, passant à Strasbourg[2], trouva les papiers de Dryander, expédia la lettre à Mélanchthon, avec une nouvelle lettre de Calvin (celle-ci perdue).

Mélanchthon se tait. — Le 27 août 1554, Calvin reprend la plume. Il est affligé (*doleo*), très étonné (*valde miror*). Il ne peut croire cependant à quelque répugnance ou à quelque mépris; « il ne doute pas de son amour [de Mélanchthon], qui a toujours été immodéré, » et il écrit de nouveau « pour voir s'il ne pourra obtenir une réponse[3]. »

Car ce silence est préjudiciable désormais à l'Eglise. En effet, on oppose de plus en plus Mélanchthon à Calvin. C'est ce qu'a fait Bolsec; c'est ce que fait Socin[4]; c'est ce que fait Trolliet. Celui-ci dans des documents publics, soumis au Conseil de Genève, disait avec une persistance vraiment narquoise : « Je m'arreste seulement au dire du Sr Mélanthon... auquel je m'arreste entièrement, » et, après avoir cité quatre grandes pages des *Loci*, traduction publiée par Calvin : « A toute ceste précédente doctrine de Mélancton je me arreste[5]. » Cette fois-ci Calvin fut obligé de s'expliquer officiellement aussi[6]. Mais, vraiment, n'avait-il fait traduire les *Loci* en français que pour donner des armes à ses adversaires les plus acharnés ?

Calvin s'adresse donc à Mélanchthon pour que celui-ci s'explique lui-même. Calvin, en effet, est si persuadé de l'exactitude scripturaire de ses doctrines qu'il ne peut pas comprendre comment un homme savant et pieux n'est pas de son avis. Certainement, dit-il, Mélanchthon « dissimule son opinion plus qu'il ne diffère » de sentiment avec lui. Il serait « absurde » de supposer que cette doctrine de la prédestination est réellement repoussée par un théologien. Il acceptera du reste volontiers le moyen qui plaira à Mélanchthon pour chercher la conciliation. — Mais surtout, pour le moment, voici la guerre sacramentaire (*bellum sacra-*

1. *Opera*, XIV, p. 368, et n. 1, 435, n. 11. — 2. 11 mars 1554. Whitingham à Calvin. *Ibid.*, XV, p. 77. — 3. *Ibid.*, p. 215, 216. — 4. *Ibid.*, XIV, p. 229. — C'est à propos de cette lettre (*Hic Polonus a Lelio accepit litteras...*) que Mélanchthon écrit à son ami Camerarius (1er février 1552), *Melanthonis Opera*, VII, p. 930 : « Vois les fureurs du siècle : les combats des Allobroges [des Genevois], relatifs à la nécessité stoïque, sont si grands qu'on a mis en prison quelqu'un, qui n'est pas d'accord avec Zénon. Lelius raconte qu'il a écrit à un coryphée [Calvin] de ne pas combattre si violemment. Les Zurichois sont plus doux. » — 5. *Opera*, XIV, p. 373, 374, 377. — 6. « Je confesse, répondit Calvin,... que la façon d'enseigner que tient Mélancthon est diverse de la mienne.... C'est que Mélancthon estant homme craintif, pour ne point donner occasion à gens curieux de trop s'enquérir des secretz de Dieu, s'est voulu par trop accomoder au sens commun des hommes, et par ce moyen a plus parlé en philosophe qu'en théologien.... [Calvin dit, en public, ce qu'il a dit en particulier, écrivant à Mélanchthon lui-même.] Il appelle son opinion moyenne : qui vault aultant, comme s'il confessoit qu'il nage entre deux eaux.... Je ne m'amuse point à réprouver les propositions amenées par partie adverse, où Mélanchthon ne satisfaict à nulles gens sçavans, pource qu'il fleschit d'une prudence trop humaine, n'osant point dire ce qu'il congnoist estre vray, pource qu'il craint que tous ne fussent point capables de l'ouyr.... Au demeurant, magnificques seigneurs, celluy qui nous veult mettre en combat Mélancthon et moy, faict grand tord à l'un et à l'aultre, et en général à toute l'Eglise de Dieu. J'honore Mélancthon tant pour le sçavoir excellent qui est en luy, que pour ses vertuz, et surtout qu'il a fidellement travaillé à soustenir l'Evangile. Si je trouve à redire en luy, je ne luy dissimule pas, comme il me donne bien liberté de ce faire. De son costé, il y a des tesmoings tant et plus qui sçavent combien il m'ayme. » (*Ibid.*, p. 382.)

mentarium) qui est de nouveau allumée. Son silence (*tua taciturnitas*) favorise les adversaires. « S'il voulait professer librement ce qu'il sent, » cela calmerait un peu leur intempérance. Sans doute, ce silence a des excuses : le travail, l'inquiétude, les difficultés.... Cependant « l'ambiguité dans laquelle il se renferme trop timidement » trouble beaucoup de consciences[1]. — En même temps, Calvin envoie son volume relatif à Servet[2].

Cette fois-ci le messager, qui avait porté la lettre, rapporta la réponse, très importante, au sujet de Servet. Mélanchthon approuve tout ce qui a été fait et dit : « ... *Carissime frater*,... tu as excellement réfuté les horribles blasphèmes de Servet et je rends grâce au fils de Dieu.... A toi aussi, l'Eglise doit et devra éternellement reconnaissance. J'accède complètement à ton sentiment. J'affirme même que vos magistrats ont justement agi en mettant à mort, après un jugement régulier, ce blasphémateur[3]. »

Mais, ajoute-t-il avec sa timidité habituelle, quant à entrer en lutte contre les hérésies sur la Cène, « il sait trop qu'on ne cherche qu'une occasion de l'opprimer. » Ce qu'il aimerait, ce serait de causer avec son ami. Et « il ne désespère pas d'avoir cette conversation, avant que son âme quitte cette prison mortelle. Car, bien qu'à cause de sa vieillesse, il ne soit pas loin du terme de sa course, il attend cependant à chaque instant un nouvel exil[4]. »

Naturellement, Calvin n'est pas satisfait : « Tout ce qui vient de toi m'est cher. » Il le voit avec bonheur : « l'amour dont tu m'as entouré dès le début, reste fixé dans ton âme. » Et il n'est pas insensible, certes, à l'approbation dans l'affaire Servet. Cependant, dit-il, « cette trop grande lenteur me déplaît[5]. » — Il s'en ouvre à ses amis : « Philippe me fait beaucoup de peine, » écrit-il à Pierre Martyr[6]. Et à Sleidan, le même jour : « Philippe combat ouvertement la saine doctrine; ou bien, pour ne pas exciter certaines haines, il cache son sentiment avec ruse, au moins avec peu d'ingénuité (*astute*, *saltem parum ingenue*). Le Seigneur le fortifie par un esprit plus courageux, pour que la postérité n'éprouve pas un grand dommage de sa timidité[7]. » — « Il faut se hâter de presser Philippe, ajoute-t-il à Bullinger (23 novembre 1554)[8]. » Et à Farel enfin : « En m'écrivant à moi, il n'ose dire ouvertement ce qu'il pense.... Il a recours à de froides niaiseries (*nœnias*), et ne touche pas d'un mot le sujet. Plût au ciel qu'il

1. *Opera*, XV, p. 215, 216. — 2. Servet ayant blâmé Mélanchthon de colorer « les faussetez sous une belle rhétorique et affetée, » Calvin avait pris la défense de son ami en ces termes : « C'est bien à propos que Mélancthon appete un langage bien orné, veu qu'on sait que de propos délibéré il fuit le plus qu'il peut toute parure d'éloquence!... Toutes gens de bon jugement savent qu'il ne tient qu'à Mélancthon, qu'il n'ait une éloquence beaucoup plus haute et reluisante qu'il n'a : car il se contente d'avoir une simple pureté de la langue latine. Et combien qu'il s'estudie à parler droitement et clairement, si est-ce qu'il se restraint le plus qu'il peut pour n'avoir nulle monstre de grande faconde, en sorte que ceux qui appetent le beau parler, se plaignent qu'il leur semble trop sec, et comme sans vigueur.... Mélancthon a de nature la dextérité de bien parler. » *Opera*, VIII, p. 559, 560. *Defensio orthodoxae fidei*. Traduction de 1554, p. 182. — 3. Affirmo etiam vestros magistratus juste fecisse, quod hominem blasphemum, re ordine judicata, interfecerunt. — 4. 14 octobre 1554. *Ibid.*, XV, p. 268, 269. — 5. 5 mars 1555. *Ibid.*, XV, p. 488, 489. — 6. 27 août 1554. *Ibid.*, p. 220. — 7. *Ibid.*, p. 421. — 8. *Ibid.*, p. 318.

vînt plus près! Dans une conversation de trois heures, j'obtiendrai plus que par cent lettres[1]. »

Et néanmoins, Calvin persévère. « Tu sais cependant, lui écrit-il directement, que notre devoir ne dépend pas de l'espoir du succès. Même quand tout est désespéré, il faut faire ce que Dieu exige.... Que deviendront les serviteurs de Christ, si, méprisant l'envie, ne tenant compte des bruits sinistres, laissant de côté toute crainte de danger, ils ne renversent, par leur constance victorieuse, tous les obstacles accumulés par Satan[2]? »

Et voici qu'enfin à cette flamme le courage de Mélanchthon se réchauffe. Il s'enhardit. Le 12 mai 1555, par un billet, il annonce à Calvin que deux adversaires, deux Flacciens, préparent contre lui un ouvrage. « S'il paraît, ajoute-t-il, j'ai résolu de répondre simplement et sans ambiguïté. J'estime que je dois ce travail à Dieu et à l'Eglise. Dans ma vieillesse, je ne crains ni l'exil, ni les dangers[3]. »

Calvin touchait-il au but désiré? Il soutient, il excite admirablement ces intentions plus généreuses[4]. Le feu, vraiment sacré, le brûle : « Quoi, s'écrie-t-il, est-ce que la troupe sainte des anges, qui nous excitent par leur faveur, et qui, par leur exemple, nous montrent la route du courage, nous permettra d'être paresseux et de mouvoir nos pieds avec hésitation? Quoi! tout le chœur des saints Pères ne nous exciterait d'aucun aiguillon? Et l'Eglise de Dieu qui est agitée dans le monde.... Voilà mon théâtre! et content de son approbation, quand tout le monde me sifflerait, mon âme ne faiblirait pas[5]. »

En vérité, « quel don possédait cet homme pour exhorter et entraîner les âmes? dit M. Lang. Encore aujourd'hui, la simple lecture de cette lettre nous communique quelque chose de son esprit plein de joie dans le combat[6]. »

En vain, Bullinger fait toutes ses réserves et ne peut se persuader que Mélanchthon défende leur opinion ouvertement, par quelque écrit : « C'est un vieillard, et il désire, si possible, aller en paix à Dieu[7]. » Calvin veut avoir plus de confiance en son ami : Mélanchthon a dit que c'était son devoir d'écrire; il ne parlerait pas ainsi s'il n'avait « réconforté » son âme[8]!...

Mélanchthon se tut!

VII

La patience de Calvin prend des proportions étonnantes.

L'idée d'un nouveau Colloque ayant été émise, avec son optimisme imperturbable, Calvin, malgré Bullinger[9], s'en empare avec enthousiasme; et, se trou-

1. 27 novembre 1554. *Opera*, XV, p. 321. — A peu près à ce moment, Calvin écrit à Garnier, à Strasbourg : « Quoique Mélanchthon cache timidement sa pensée, il est complètement avec nous (*prorsus tamen noster est*). » Lettre de Garnier à Bullinger, 10 décembre 1554. *Ibid.*, p. 337. — 2. 5 mars 1555. *Ibid.*, p. 488, 489. — 3. *Ibid.*, p. 616. Le 20 août 1555, il confirme à Bullinger son opinion sur Servet, et son intention de se défendre. *Ibid.*, p. 734, 735. — 4. Il profite du fils de Bullinger, qui va loger chez Mélanchthon. Voir lettre de Bullinger à Mélanchthon du 22 août 1555. *Ibid.*, p. 736. — 5. 23 août 1555. *Ibid.*, p. 737, 738. — 6. Lang, article cité de la *Reformirte Kirchen-Zeitung*, p. 84. — 7. 28 septembre 1555. *Opera*, XV, p. 800. — 8. Octobre 1555. *Ibid.*, p. 835. — 9. « Tu l'éprouveras : même Philippe ne fera pas en cette affaire ce que tu espères. » 29 avril 1556. *Ibid.*, XVI, p. 123.

vant à Francfort, où il s'est rendu pour apaiser certaines divisions, il écrit de nouveau à Mélanchthon (17 septembre 1556), « bien qu'il n'ait pas, dit-il, le temps de respirer, » et bien que le silence de Mélanchthon « lui montre que ses lettres, à lui, ne sont pas tant désirées. » « Cependant, ajoute-t-il, je suis si persuadé non seulement de ton équité, mais de ton amour pur et sincère à mon égard, que je ne doute pas de t'être agréable en faisant ici mon devoir. » Il le presse de travailler à la réunion du Colloque. « Dès que tu feras un signe, tous ceux qui ont à cœur la tranquillité de l'Eglise se réuniront.... Je t'en prie, je t'en supplie, renseigne-moi le plus tôt possible [1]. »

Mélanchthon continue à se taire. Ici nous trouvons dans la correspondance de Calvin un mouvement d'impatience. L'Eglise de Wesel, menacée par les ultra-luthériens, s'était adressée à Mélanchthon pour avoir son avis. Calvin écrit et encourage le pasteur de cette Eglise (21 décembre 1556) : « Mélanchthon ne désavouera pas ta doctrine sur la Cène,... S'il le faisait, il aurait affaire à un ennemi plus vif (*acriori cum hoste*) [2]. » Heureusement que Mélanchthon envoya l'avis attendu.

Cependant, le danger croissait pour Calvin. Ses ennemis le pressaient de plus en plus. Alors, lançant sa troisième [3] réponse à Westphal, et désespérant de faire parler Mélanchthon, Calvin se décida à parler à sa place. Il proclama leur accord et mit au défi qu'on le démentît. « Si l'on me prouve que j'ai abusé du nom de Philippe, je ne récuse aucune marque d'infamie.... Ce que j'ai dit et ce que je suis prêt à confirmer cent fois, c'est que Philippe ne peut pas plus être séparé de moi que de ses propres entrailles.... Quand, il y a dix-sept ans, nous avons parlé de cette doctrine, dès l'abord je n'ai pas eu une syllabe à changer [4]. » En même temps, il se hâtait de prévenir Mélanchthon pour lui expliquer son audacieux procédé. Il y a trois ans que Mélanchthon ne lui répond pas. Ses lettres lui seraient-elles désagréables? Répudierait-il ses écrits? Heureusement qu'un tiers a pu, à propos, le rassurer : Mélanchthon a toujours pour lui les mêmes sentiments. Il lui eût été difficile de croire autre chose. Avec une nouvelle confiance, il prend donc la plume. « En effet, celui qui est une fois traîné dans l'arène ne peut sitôt retirer son pied; et il serait absurde de traiter ces bêtes farouches (*bestias truculentas*) d'une façon humaine; il pardonnera donc l'emportement qu'il n'a pu retenir. » Il n'a pas hésité à se servir de son témoignage.... Le seul espoir, c'est le Colloque. Qu'on le convoque où que ce soit.... Si les princes ne veulent pas venir, que quelques amis seulement se réunissent. « Si tu me comptes parmi eux, quelle que soit la nécessité qui me presse, c'est mon premier vœu : avant que le Seigneur ne nous recueille dans son céleste héritage, et pour que je m'avance avec plus d'entrain vers la mort, que je jouisse, une fois au moins encore, de ton agréable présence (*jucundissimo tuo conspectu*) sur cette terre, et

1. *Opera*, XVI, p. 281, 282. — 2. *Ibid.*, p. 342. — 3. Voir une allusion, dans la deuxième réponse, à l'auteur de la confession montrée à Ratisbonne. *Ibid.*, IX, p. 91. — 4. *Ibid.*, p. 149. — *Ultima admonitio Joannis Calvini ad Joachimum Westphalum*, 1557.

que je sente quelque allègement aux maux que nous ne pouvons guérir, en les déplorant avec toi [1]. »

Aucune timidité de son ami ne décourage cet infatigable lutteur. Aucune résistance, même des Zurichois, ne l'arrête. On dirait que sa certitude intime triomphe de tout. Qu'il soit seulement permis de parler, de s'expliquer. Le Colloque! il va se réunir à Worms. Calvin voudrait y aller. Mais sa démarche serait mal interprétée : il y envoie Farel, Bèze [2]. Trois fois, en six mois (c'est lui qui en fait la remarque à Farel), il écrit à Mélanchthon [3]. Et, malgré tout, c'est le pessimisme de Bullinger qui semble avoir eu raison : « Je suis inquiet en voyant que tu mets tout ton espoir en Philippe.... Sans doute, Philippe est un homme bon, mais c'est un homme, et méticuleux [4].... »

Le Colloque tint sa première séance le 11 septembre dans l'hôtel de ville [5]. Parmi les protestants étaient les « grossiers (*crassi*) » ultra-luthériens, les théologiens de cette « Afrique, » comme disait Bullinger, qu'est la Saxe [6]. — Non seulement les plus passionnés luthériens prononcèrent la condamnation de Zwingle et de tous les autres [7], mais Mélanchthon et les théologiens les plus modérés, après avoir refusé, finirent par consentir à condamner nominativement Zwingle (ce que n'avait encore voulu faire aucune des nombreuses assemblées jusque-là convoquées [8]). C'était, en l'espèce, la condamnation des Suisses, et Calvin ne peut s'empêcher de déclarer que par ce dernier acte Mélanchthon « avait corrompu toute la gloire qu'il avait acquise [9]. » Et encore : « L'issue malheureuse du Colloque de Worms me trouble moins que ne m'est odieuse et pénible la douceur (*lenitas*) de Philippe. Je n'avais pas oublié combien il avait toujours été flexible et mou ; et je savais que maintenant aussi il était trop timide, trop lent; mais sa chute a été plus profonde que je ne soupçonnais [10]. »

Et malgré tout, Calvin espère. Après l'échec du Colloque, il espère dans le succès d'un autre Colloque. Il trouve que, si on avait soutenu Mélanchthon, il aurait été plus ferme. Il fallait y aller. « Parce que grâce à votre silence et à votre hostile (*obliqua*) refus, tout espoir de pacification est ôté, Philippe et ceux qui nous étaient favorables, étant pusillanimes, céderont plus facilement à l'obstination des autres [11]. » Et quant à un futur Colloque, en vain on lui objecte qu'on aura affaire avec des hommes ayant des opinions déjà toutes faites. Il répond : « Je suis plus excité à désirer un Colloque, où une libre discussion leur enseignera à agir plus modestement [12]. »

1. 3 août 1557. *Opera*, XVI, p. 556-558. — 2. « Pas besoin de dire combien il importe de converser avec Philippe. » 13 septembre 1557. *Ibid.*, p. 621. — 3. 14 septembre 1557. *Ibid.*, p. 622. — 4. 10 septembre 1557. *Ibid.*, p. 616. — 5. *Real Encyclopädie*, XVII, p. 322. *Opera*, XVI, p. 640, n. 2. — 6. 9 avril 1557, *Ibid.*, p. 445, et 16 mai, *Ibid.*, p. 483. Voir lettre de P. Martyr à Calvin, 8 août 1557. *Ibid.*, p. 443, et Conr. Hubert à Calvin, 25 avril 1557. *Ibid.*, p. 459, et n. 10. — 7. *Ibid.*, p. 682. — 8. Bullinger à Calvin, 12 janvier 1558. *Ibid.*, XVII, p. 16. — 9. A Hotman, 10 janvier 1558. *Ibid.*, p. 15. — 10. 23 février 1558. *Ibid.*, p. 61. — 11. 22 mai 1558. *Ibid.*, p. 173. — 12. 23 février 1558. *Ibid.*, p. 61. — Nous reproduisons ici le jugement porté par Ambr. Blaurer sur Mélanchthon : « Je m'étais promis de meilleures choses de lui, et je m'étonne beaucoup que ce grand homme n'ait pas un esprit également grand, et que partout où il faut se décider, il retombe dans son ancienne faiblesse (*imbecillitatem*). Que le Seigneur lui communique une âme haute,

VIII

On comprend l'activité de Calvin quand on constate cette confiance en la puissance de la vérité. Un prodige explique l'autre.

Il resta doux envers Mélanchthon jusqu'à la fin.

A son retour de Worms, Hubert Languet, qui accompagnait Mélanchthon, fit appel à la pitié de Calvin. « Philippe est tellement brisé par le poids des ans, des travaux, des calomnies, des impostures, qu'il ne lui reste plus rien de sa gaieté habituelle. Il est revenu de Worms avec une santé si faible, si incertaine, qu'il y a peu d'espoir qu'il survive longtemps. Tu ne ferais pas mal si tu le consolais et le fortifiais par tes lettres [1]. »

Calvin allait répondre, quand un nouvel incident se produisit, qui aurait pu le séparer de Mélanchthon plus profondément encore que la chute de celui-ci à Worms. Le même Hubert Languet avait obtenu de Mélanchthon une sorte d'approbation générale, élogieuse et affectueuse, pour Sébastien Castellion [2]. Or ce Castellion était devenu une sorte de bête noire pour Calvin. Hotman transmit à celui-ci la lettre de Mélanchthon, le 11 avril 1558 [3]. Calvin eut un accès de colère. Seulement, au lieu de la tourner contre Mélanchthon, il la tourna contre H. Languet, duquel il se plaignit auprès de celui qui le lui avait fait connaître, Du Quesnoy [4]. Dans cette lettre, écrite évidemment *ab irato*, il appelle Languet « scélératement perfide. » On a circonvenu Mélanchthon : il y a eu ruse et caresses; c'est par là qu'on l'a amené « à ces honteuses louanges dont il flatte ce chien. » — Baudoin, ce qui n'était pas fait certes pour calmer Calvin, est mêlé à tout cela. Mais Mélanchthon reste en dehors : « D'une plus grande haine, dit-il, d'un plus grand supplice est digne cet imposteur Languet, qui cause... une telle honte à cet homme excellent, dont le nom mérite d'être conservé intact de toute souillure et de toute tache [5].

Et après s'être dégonflé le cœur, il revient, calme et doux, à son vieil ami malade. Il est pressé, lui dit-il encore une fois, « de déposer dans son sein les douleurs qui l'oppressent. » Ces douleurs sont diverses et nombreuses. Pour

héroïque, digne de Lui ; car son autorité dans l'œuvre de la pacification serait aussi précieuse que celle de personne peut-être. Et certainement, quoiqu'il dissimule, il ne peut se renier lui-même. [Ce témoignage est confirmé par celui de Cnipius, à Calvin, 2 avril 1558, de Francfort. Parlant « seul à seul » avec lui des idées de Calvin sur la Cène, Mélanchthon lui déclara que c'étaient des idées « tout à fait chrétiennes. » *Ibid.*, p. 121.] Il a écrit beaucoup de choses à beaucoup d'hommes, très modestement, montrant clairement qu'il est très éloigné de l'avis de ceux qui pensent et parlent avec superstition de la Cène de Christ, et qu'il est très mécontent de ces condamnations téméraires prononcées contre les nôtres par certains Saxons, et de leurs funestes préjugés. Veuille une fois le Seigneur Jésus-Christ, du haut du ciel, revêtir cet organe choisi par lui de la force inexpugnable de son esprit, afin qu'il expose au danger ses intérêts, sa vie, tout, plutôt que d'abandonner, avec une telle honte pour lui, avec un préjudice indicible pour l'Eglise de Christ, le patronage de la vérité qu'il a une fois acceptée. » (A Calvin, 14 mars 1558. *Ibid.*, p. 165, 166.)

1. 15 mars 1558. *Opera*, XVII, p. 92. — 2. 1er novembre 1557. *Melanthonis Opera*, IX, p. 359. — 3. *Opera*, XVII, p. 133. — 4. Eustache Du Quesnoy (*Quercetanus*), né en Flandre, docteur en médecine, puis protestant et professeur de philosophie à Lausanne. — 5. 21 juin 1558. *Opera*, XVII, p. 218, 219.

consoler Mélanchthon malade, Calvin entre dans les détails les plus précis sur sa propre maladie, sur cette fièvre qui, depuis des mois, le tourmente de souffrances « très aiguës. » Il parle de son ventre si durci, *ut nihil nisi clystere extortum egerat*, des breuvages où l'on mêle de la scolopendre et de l'absinthe (*absynthio pontico*), des vins de Bourgogne, de malvoisie et de muscat qu'on veut lui faire prendre. Et comme l'issue de cette maladie est incertaine, il se tient ceint à chaque instant, pour s'offrir tout prêt au moindre signe que Dieu lui fera (*singulis momentis accinctus, ad quoslibet Dei nutus excipiendos præsto me offeram*). Pour consoler Mélanchthon de ses douleurs politiques, Calvin lui décrit la situation de Genève, aussi dangereuse que celle de Wittenberg. Enfin, pour consoler Mélanchthon attaqué, déchiré par d'anciens disciples, Calvin lui décrit les attaques furieuses dont il est l'objet. Toujours franc, il lui dit encore une fois que ceux qui lui portent l'affection qu'il mérite, aimeraient voir briller plus clairement le feu de son zèle, au lieu seulement d'en percevoir quelques étincelles. « Mais, ajoute-t-il aussitôt, quoi qu'il arrive, cultivons sincèrement cet amour fraternel qui nous unit. Aucune hostilité de Satan ne rompra ces liens. » Il fait ensuite une allusion à l'intervention de Languet, qui lui a causé de la peine. « Mais, ajoute-t-il aussitôt, aucune offense n'éloignera mon esprit de ce respect, de cette sainte amitié avec laquelle je t'ai embrassé. Adieu, très brillante lumière de l'Eglise et docteur excellent [1]. »

Telle fut la dernière lettre de Calvin à Mélanchthon. Celui-ci mourut le 19 avril 1560 [2]. Et dans un écrit sur la sainte Cène, contre Heshusius, Calvin lui adressa ce suprême adieu, en 1561 : « O Philippe Mélanchthon! Je t'appelle, toi qui vis auprès de Dieu avec Christ, toi qui nous attends jusqu'à ce que nous soyons retirés avec toi dans ce repos bienheureux. Cent fois tu l'as dit, lorsque, fatigué de travail et accablé d'ennuis, tu déposais familièrement ta tête sur mon sein : Plût au ciel, plût au ciel que je mourusse sur ce sein! Et moi mille fois j'ai désiré avoir ce bonheur que nous fussions ensemble. Certainement tu aurais été plus ardent (*animosior*) à livrer les combats, à mépriser l'envie, et plus courageux (*fortior*) pour estimer comme néant les fausses accusations [3]. » — C'est la dernière mention que l'ami fit de son ami : elle résume toute leur amitié.

C'est le moment de se demander avec Ph. Schaff : « En face de cette amitié plus forte que la mort, qui pourrait accuser Calvin d'avoir manqué de cœur, d'avoir ignoré les tendres affections [4] ? » — et de conclure avec Drelincourt : « Il ne se peut désirer des témoignages réciproques d'une plus grande amour et d'un respect plus profond [5]. » Et cependant, une conclusion plus instructive, ce nous

1. 19 novembre 1558. *Opera*, XVII, p. 384, 386. — 2. « Sache, écrit Schenk à Calvin, le 6 mai 1560, qu'il est mort le 14 des cal. de mai [c'est-à-dire le 18 avril; Schenk se trompe d'un jour], au chagrin, plus grand sans aucun doute, pour nous qu'on appelle zwingliens, que, chose étrange à dire, des luthériens et des confessionnalistes (*confessionistarum*). » *Opera*, XVIII, p. 78. — 3. *Dilucida explicatio... ad discutiendas Heshusii nebulas. Ibid.*, IX, p. 460, 461. — 4. Ph. Schaff, ouvrage cité, VII, p. 398. — 5. Drelincourt. *Défense de Calvin*, p. 278.

semble, sera la reproduction, sans commentaire, de la série de jugements, collectionnés par un magistrat lyonnais, rééditeur du pamphlet de Bolsec, Chastel[1].

Chastel dit : « Cet homme avait de grandes facilités intellectuelles; *mais de cœur, point*[2]. » — Pierre Leroux, le philosophe socialiste, dit : « On frémit, quand on voit Calvin et ses disciples *faire de la haine le fondement même de la religion*, et la prêcher comme le plus grand devoir que Dieu commande à notre faiblesse.... Or donc, au prix de quoi Calvin a-t-il mérité de donner son nom à une partie du protestantisme? *C'est en n'ayant dans sa nature aucune belle tendance.* Pas un fait de sa vie qui attendrisse l'âme et fasse couler une larme. Pas une sympathie qui de lui à nous rayonne et nous le fasse aimer[3]. » — M. de Sacy, le catholique libéral, dit : « Calvin n'a rien de l'apôtre; c'est *un sectaire* intrépide, et voilà tout.... Dans Calvin, je ne vois que le *type de l'hérésiarque*. Tout vient de lui, tout retourne à lui.... Calvin était *de la race de nos Jacobins* : c'était un théologien montagnard.... Calvin, en un mot, s'était fait Dieu, sans le savoir, et n'adorait plus que lui seul[4]. » — Mignet, l'historien plus libéral que Sacy, dit : « Il était chagrin, impérieux, violent, altier. Son irascibilité ne lui permettait pas de supporter les contradictions[5]. » — Philarète Chasles, le critique libre-penseur, dit : « Calvin, figure glaciale, style d'acier, *âme de bronze*, vie froide.... Peu d'incidents, peu de fautes, seulement des crimes : austérité sans enthousiasme; point de passion, si ce n'est celle de la domination... *Sans entrailles*...[6]. » — Louis Veuillot dit : « La soif de dominer éclatait dans ses yeux pleins de bile et dans sa voix stridente. Jamais homme ne fut mieux fait pour devenir un redoutable sectaire. Déjà couvert de mépris en vingt endroits du monde, il possédait ces raisons de haïr le genre humain qui ne manquent à aucun scélerat. Froid, orgueilleux, vindicatif, repoussant par les dehors d'une hypocrite austérité, rien en lui n'attirait l'affection, la confiance, le respect ou l'estime : tout inspirait la crainte.... Son âme n'était pleine que d'orgueil, et il semblait que dans cette âme implacable quelques-uns des autres vices de l'homme eussent tenu lieu de vertus[7]. » — Enfin, Paul Albert, l'historien modéré, dit : « Partout où il résidait, sa maturité précoce, je ne sais quoi de ferme et d'arrêté, inspiraient une vénération mêlée d'une sorte d'épouvante.... Le style est comme l'homme, raide, ferme, sans abandon, sans rayonnement; c'est la dialectique qui parle. On devine la passion : elle n'apparaît pas.... Calvin est un des types les plus complets du fanatisme. Ses admirateurs veulent absolument découvrir, sous cette rigidité, *un cœur sensible*, tendre même et pitoyable, c'est une illusion : il était sec et dur[8]. »

1. L.-François Chastel, *Histoire de la vie de Calvin*, réédition du pamphlet de Bolsec, avec introduction et notes, 1875. — 2. Chastel, p. v. — 3. *Ibid.*, p. 265. (Article *Calvin*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, t. III. p. 161.) — 4. *Ibid.*, p. 269, 270, 271. (*Journal des Débats*, 3 mai 1864.) — 5. *Ibid.*, p. 268. (*Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, I, p. 282, 305.) — 6. *Ibid.*, p. 273, 274. (*Etudes sur le XVIe siècle en France*, 1848, p. 296, 297.) — 7. *Ibid.*, p. 293. — 8. P. Albert, *La littérature française des origines à la fin du XVIe siècle*, 8e édit., 1894, p. 154, 176.



CHAPITRE TROISIÈME

Calvin et Luther.

I. Luther et Zwingle ; les ultra-luthériens et les Zurichois. — II. Calvin et Zwingle. — III. Luther et Calvin avant Strasbourg. — IV. Luther et Calvin depuis Strasbourg : 1° attitude de Luther ; 2° attitude de Calvin. — V. Calvin et la confession de foi d'Augsbourg. — VI. Les trois excuses de Calvin en faveur de Luther. — VII. Calvin, l'union des protestants et le sort de l'Europe.



I les relations de Calvin avec Mélanchthon ont fourni à beaucoup d'auteurs matière à études spéciales, il n'en est pas tout à fait de même des relations de Calvin avec Luther [1].

On peut être tenté de dire : c'est la faute des documents. En effet, Calvin et Luther ne se sont jamais vus, et l'on peut presque dire qu'ils n'ont jamais correspondu. Car la seule lettre envoyée par Calvin à Luther n'a pas été remise, et la seule lettre envoyée, dit-on, par Luther à Calvin n'est pas authentique.

Mais cette raison n'est que spécieuse. Si Luther ne semble avoir écrit qu'une fois le nom de Calvin, il l'a souvent prononcé, et Calvin a plus souvent encore parlé et surtout écrit au sujet de Luther. Leurs relations, pour être indirectes, n'ont été ni moins intéressantes, ni moins importantes.

I

Il faut remonter jusqu'à Carlstadt. Après les anabaptistes, qui renversaient le sacrement du baptême, Carlstadt apparaissait, avec ses violences dogmatiques, ecclésiastiques, politiques, sociales, renversant le sacrement de la Cène. Luther

1. Voir cependant : A. Lang, *Luther und Calvin*, dans les *Deutsch-evangelische Blätter*, du Dr Beyschlag, XXI, 1896, p. 319-333 (conférence faite le 18 février 1896) ; et dans la *Reformirte Kirchen-Zeitung*, 1883 : A. Zahn, *Calvin's Urtheile über Luther*, p. 433, 449, 465, 481, 497 ; 1898, Krucke, *Calvin's Stellung zu Luther*, p. 37, 44-46.

fut épouvanté. Il entrevit les folies et les horreurs de Munzer. Carlstadt fut le « spectre rouge » pour Luther. Ses sentiments d'effroi ne devaient jamais varier.



Luther en 1546, d'après une gravure sur bois de Cranach.

Or, au début, Luther connaissait mal Zwingle et les Suisses. Il vit en eux des disciples de Carlstadt, et Zwingle eut le tort de défendre ses idées avec un ton de supériorité et d'ironie qui blessa fort Luther. Ajoutons que Luther et Zwingle étaient deux individualités presque contraires : celui-là surtout mystique, celui-ci surtout moral ; celui-là surtout individualiste, celui-ci surtout socialiste (tous ces termes ne doivent pas être trop pressés). La question du sacrement, du sacrement de la Cène, étant le point central vers lequel concouraient toutes les différences, toutes les oppositions, toutes les antipathies et tous les malentendus, c'est à propos de cette question que le conflit éclata, en 1524[1]. Dès lors, on put dire que Luther était un vrai volcan, aux terribles éruptions, se ranimant quand on le croyait éteint, et couvrant tout de ses laves intarissables. Le Colloque de Marbourg ne réussit pas à opérer la conciliation espérée, et jusqu'à la fin de sa vie, selon sa propre expression, « il lutta et pria[2] » contre les zwingliens. Dans sa « courte confession sur la sainte Cène » (1544), il déclare, avec une richesse intraduisible d'invectives, que les sacramentaires de Zurich sont possédés du démon, complètement, avec surabondance (*eingeteufelt*, *durchteufelt*, *überteufelt*), que ce sont des cœurs impurs (*lästerliche Herzen*), des gueules de mensonge (*Lügenmäuler*), des mangeurs et des tueurs d'âmes (*Seelenfresser und Seelenmörder*)[3].

Quelques semaines avant sa mort, déjà « vieux, décrépit, paresseux, fatigué, froid et borgne » (c'est lui qui parle), il écrivait sa lettre à Jacques Probst, à Brême, 17 janvier 1546 : « Tu me dis que les Suisses écrivent contre moi, avec

1. Köstlin, II, p. 74. — 2. Lettre à Froschauer citée plus haut. — 3. *Kurzes Bekenntniss*, *Sämmtliche Werke*, édit. d'Erlangen, XXXII, p. 404.

tant d'effervescence, et me condamnent comme un malheureux, comme un homme d'un malheureux esprit. Je m'en réjouis beaucoup, car c'est ce que j'ai cherché, ce que j'ai voulu par ce livre, qui les offense, afin que par leur propre et public témoignage ils attestent qu'ils sont mes ennemis. Je l'ai obtenu, et je le répète, je m'en réjouis. Pour moi, le plus malheureux des hommes, cette béatitude du psalmiste me suffit : « Heureux l'homme qui n'entre pas au conseil des sacramentaires, qui ne marche pas dans la voie des zwingliens, qui ne s'assied pas dans la chaire de Zurich[1]. »

Tels sont les faits partout racontés. Mais deux observations sont nécessaires.

Luther n'a tenu compte que d'une partie de la pensée de Zwingle, et presque tout le monde fait comme Luther. On cite et cite encore les nombreuses déclarations du Réformateur de Zurich, réduisant la sainte Cène à un simple mémorial. On néglige les déclarations comme celle-ci : « Ici est niée seulement la présence du corps, car selon sa divinité il est toujours présent, parce qu'il est toujours partout[2]. » — « Pour celui qui prend ces signes extérieurs avec une vraie foi, le Christ est aussi près de lui que si, à ce moment même, il mourait sur la croix[3]. » — « Une sainte Cène, sans la présence du Christ, est une horreur devant laquelle tout cœur chrétien doit reculer en frémissant[4]. » Enfin, il y a la belle image de l'anneau : celui qui le donne, « se donne à nous lui-même avec sa grâce et sa fidélité.... Ainsi la sainte Cène du Seigneur est glorifiée par sa présence ; car, par la vision (*Anschauung*) de la foi, il est aussi présent pour notre cœur que les signes matériels de son corps crucifié pour nous, et de son sang répandu pour nous, sont présents pour nos sens[5]. » — Il y avait là tous les éléments d'une conception mystique de la sainte Cène[6].

1. De Wette, V, p. 778. — N'oublions pas cependant, pour être juste et donner une idée des perpétuelles contradictions qui poussaient Luther, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, de noter sa belle, chrétienne et douce lettre au chef, à ce moment, des sacramentaires, des zwingliens, des Zurichois, à Bullinger (14 mai 1538) : « Je te le dirai librement : Zwingle, après l'avoir vu et entendu à Marbourg, je l'ai jugé un homme excellent (*optimum virum*), de même qu'Œcolampade. La nouvelle de leur mort m'a presque accablé (*pæne exanimaverit*), surtout pour cette raison, que j'étais forcé de croire qu'il était éloigné, qu'il était resté éloigné de notre conception, que nous tenons pour vraie, comme vous la vôtre. Et cela aussi me faisait de la peine, que tu as édité, sous ton nom, l'écrit de Zwingle au roi chrétien, célébrant ce livre avec des louanges merveilleuses, alors que tu le savais : dans ce livre il y a des passages qui offensent à bon droit non seulement nous, mais tous les hommes pieux. Non pas que je sois jaloux de l'honneur rendu à Zwingle, dont la mort m'a causé tant de douleur, mais parce que la sincérité d'une doctrine ne doit être vilipendée à cause de personne. Je t'écris tout cela, très candidement tu le vois, et sans aucune feinte. Vous croyez que nous nous trompons : Dieu le décidera. Certainement nous ne pouvons pas approuver toutes vos idées, sans charger notre conscience, ce que vous n'exigez pas de nous, je n'en doute pas. Mais rien ne pourrait m'arriver, avant ma mort, de plus heureux, que si Dieu, par sa grâce, nous accordait cet esprit, qui réjouirait mon cœur et mon âme dans le Seigneur, et nous permettrait de sentir et d'enseigner de même, pour la gloire du Père et le salut des âmes. » (De Wette, V, p. 112.) — 2. Th. Diestelmann, *Die letzte Unterredung Luther's mit Melanchthon über den Abendmahlsstreit*, nach den geschichtlichen Zeugnissen und den darüber ergangenen Urtheilen, so wie mit Rücksicht auf Luther's ganze Stellung im Abendmahlsstreit neu untersucht, 1874, p. 128, n. 1. — 3. R. Christoffel, *Huldreich Zwingli*, 1857, p. 255. — 4. Christoffel, p. 274. Lettre à Bucer, 12 février 1531. — 5. Christoffel, p. 263. — 6. Voir surtout un article du Rév. C. Anderson Scott, M. A., « Zwingli's Doctrine of the Lord's Supper, » dans l'*Expositor*, 1901, III, p. 161-171. L'auteur distingue trois périodes dans la vie du Réformateur : la période

La seconde observation, c'est qu'on traite Luther comme il avait traité Zwingle. On n'a considéré que la moitié de son attitude (si l'on peut ainsi parler); on n'a voulu connaître qu'un Luther étroit, dur, intransigeant, passionné et furieux. Or, il y avait un autre Luther.

Les dernières recherches au sujet du Colloque de Marbourg ont montré que si Luther se montra si dédaigneux, si intransigeant vis-à-vis de Zwingle et de ses amis, la faute en est à Mélanchthon plus qu'à lui[1]. « La discussion prit ainsi fin, raconte Bucer à Ambroise Blaurer, le 18 octobre 1529, et le prince [le landgrave] commença à presser Luther et les siens de nous reconnaître pour frères, comme nous les reconnaissions nous-mêmes. En vain. Luther, un moment, y consentit, mais Mélanchthon l'en empêcha[2]. » Et Bucer déclare que Mélanchthon n'a cessé de jeter de l'eau froide[3]; qu'il redoute, pour les Églises, Mélanchthon plus que Luther[4]; que Mélanchthon s'oppose à l'Évangile presque autant qu'Érasme[5]. » — Mélanchthon était à ce moment dominé par le désir de ne pas rompre avec Charles-Quint[6].

C'est encore Mélanchthon qui se montra inexorable à la diète d'Augsbourg. Bucer écrivait à Bédrot, d'Augsbourg même, 17 juillet 1530 : « Aujourd'hui personne ne nous est plus hostile que les luthériens.... J'apprends que, cette nuit, Philippe a écrit à quelqu'un : « La paix ne peut être rétablie en Allemagne que si nous [Bucer et ses amis] sommes livrés à la mort (*nisi nobis internecioni datis*)[7]. »

Or, jusqu'à la fin de sa vie, tout en témoignant de son horreur pour Carlstadt, Luther prouva aussi son désir d'union avec ceux qui, même sur la Cène, repoussaient quelques-unes de ses idées essentielles. Les frères de Bohème n'admet-

intermédiaire va de 1524 à 1528. C'est à cette période qu'appartiennent les déclarations faisant de la Cène « nihil aliud quam commemoratio. » — Avant 1524, Zwingle nie que la sainte Cène soit un sacrifice, mais il y voit plus qu'une commémoration. Or, il ne faut pas penser que, en 1524, ses vues se soient modifiées, puisque, à la fin de la seconde période, en 1528, nous les retrouvons les mêmes. A Marbourg, Zwingle s'accorde avec Luther sur ce point, que le sacrement de l'autel est « sacramentum veri corporis et sanguinis Jesu Christi ; » et il en diffère seulement sur ce point qu'il n'admet pas la présence corporelle (*corporaliter*). Luther reconnaît que Zwingle admet la « présence spirituelle. » Trois mois avant sa mort, Zwingle, dans son *Exposition* adressée à François I, s'exprime en ces termes remarquables : « Christum credimus *vere* esse in cœna, immo non esse Domini cœnam nisi Christus adsit.... Adserimus igitur non sic carnaliter et crasse manducari corpus Christi in cœna, ut isti perhibent, sed *verum Christi corpus credimus in cæna sacramentaliter et spiritualiter edi*, a religiosa, fideli et sancta mente, ut Chrysostomus sentit. » C'est l'opinion même de Calvin. Quant à la différence du langage, pendant les trois périodes de la vie de Zwingle, elle s'explique par de simples raisons historiques. Il paraît donc que Zwingle a été beaucoup moins zwinglien qu'on ne le dit.

1. Hédion, dans son *Itinéraire*, raconte une petite scène, qui illustre l'état d'âme de Luther et de Mélanchthon : « Se tournant vers Bucer, souriant et le menaçant du doigt, Luther lui dit : « Toi, tu es un vaurien. » Mélanchthon me parlait au pluriel [on sait que le latin dit *tu* et jamais *vos*]. Je suis très heureux de *vous* (*vos*) voir ; *vous* (*vos*) êtes Hédion. » Erichson. *Hedio's Itinerarium*, p. 7 (Separatabdruck aus der *Zeitschrift für K. G.*, IV, 3, 1880, p. 418). — 2. Erichson : *Drei Briefe Bucer's October 1529 bis März 1530*, dans la *Zeitschrift für K. G.*, IV, 4, p. 617 : « Lutherum semel consensisse, sed mox a Philippo retractum. » — 3. *Ibid.*, p. 615. — 4. *Ibid.*, p. 621. — 5. *Ibid.*, p. 623. — 6. Les adversaires de l'union ne manquèrent pas, plus tard, de mettre Mélanchthon en contradiction avec lui-même, en publiant quelques-unes de ses vieilles lettres. *Opera*, XVI, p. 68 et n. 9. — 7. Erichson, *Zeitschrift für K. G.*, p. 623, n. 3.

taient qu'une présence «spirituelle, sacramentaire[1].» Luther ne leur retira pas la main d'association. — La confession wurtembergeoise de Brenz (*Syngramma,* 1525) était pour le moins discutable, et elle a été fort discutée, on le sait, par les divers partis. Et cependant, Luther fut extrêmement content du *Syngramma :* « Le petit livre me plaît merveilleusement[2]. » — En 1536 fut conclue la fameuse concorde de Wittenberg, dans laquelle Bucer n'avait pu accorder que les impies reçussent le sacrement, et cependant Luther avait dit : « Pour cela nous ne voulons pas disputer[3]. » — Notons enfin que Mélanchthon avait complètement abandonné les idées de Luther sur la Cène; que Luther le savait ; que cette divergence d'idées amena entre les deux amis une série d'incidents pénibles, et que cependant l'amitié et l'union finirent toujours par triompher de nouveau et par triompher définitivement.

Ce qui avait failli amener un éclat déplorable entre Luther et Mélanchthon, c'était l'influence d'Amsdorf. En effet, Amsdorf était par rapport à Luther ce que Carlstadt était par rapport aux Suisses. On le vit bien, quand Luther lui-même ne fut plus là, avec sa grande intelligence, et surtout avec son cœur, qui avait toujours, dans sa sensibilité, des retours inattendus.

« Tous les jours, écrit Bullinger à Lasco, le 17 mars 1554, je fais l'expérience que les luthériens manquent tellement de jugement, de sincérité, de charité et même d'humanité, que, je le dis non sans douleur, ils hâtent contre eux le juste jugement du Seigneur[4]. » Quelques semaines après, il écrit à Calvin : « Les luthériens, race d'hommes obstinée et pernicieuse, sans jugement et sans humanité, nous poursuivent plus violemment que les papistes eux-mêmes[5]. » Et cette aversion de Bullinger pour les luthériens ne fit que croître. En 1557, il signalait à Calvin les progrès du luthéranisme en Pologne : « Si le luthéranisme triomphe, c'en est fait de la vraie religion. Car ce grand défenseur des luthériens, Erasme Alberus, dans un livre contre toi et nous, justifie l'usage des images dans les temples et autres absurdités[6]. » Enfin, trois ans plus tard, plus violent encore : « J'ai lu, dit-il, la confession [du Synode de Stuttgard, 19 décembre 1559], ou plutôt la conjuration des théologiens wurtembergeois, et je vois qu'à très peu d'exceptions près, ils retournent à leur vomissement, c'est-à-dire au papisme.... C'en est fait, complètement, désespérément, de la concorde sincère.... Dieu aie pitié de nous[7]. »

Nous avons déjà vu, en Marbach, un type de ces « Luthérozélateurs, de ces Luthérolâtres[8], » comme les appelle un correspondant de Bullinger. Pour achever de les peindre, il nous suffira de raconter l'épisode de Rabus et de Catherine Zell. — Rabus était un jeune pasteur luthérien, que Zell avait, dans son enfance, recueilli et élevé comme son fils[9]. Devenu pasteur à Ulm, il attaqua les anciens Réformateurs de Strasbourg et traita de maudit, de damné, ce Schwenckfeld, qui (nous l'avons dit) était toujours resté un ami pour Zell et pour sa femme. Celle-ci

1. *Apologia,* 1538. Diestelmann, p. 143, n. 1. — 2. *Ibid.,* p. 151. — 3. *Ibid.,* p. 184. — 4. *Opera,* XV, p. 84. — 5. *Ibid.,* p. 138. — 6. 20 mai 1557. *Ibid.,* XVI, p. 490. — 7. 5 mai 1560. *Ibid.,* XVIII, p. 76. — 8. Bertlinus, de Memmingen, 18 juillet 1554. *Opera,* XV, p. 191. — 9. E. Lehr, *Mathieu Zell,* etc., p. 85.

écrivit, fin décembre 1556, à Rabus, et défendit (avec bonne intention, sinon avec complète raison) Schwenckfeld. Rabus lui renvoya sa lettre sans la lire. Le 24 mars 1557, Catherine lui écrivit une seconde fois : « Mon cher Monsieur Louis, je vous ai écrit à la fin de l'an passé une lettre affectueuse, maternelle, conforme à la vérité.... Vous me l'avez renvoyée sans vouloir la lire. J'en ai été vivement affligée, moi qui vous porte tant d'affection, qui vous en ai tant témoigné.... » Cette fois-ci Rabus prit la plume et, le 19 avril 1557, répondit par ces lignes à celle qui était presque sa mère : « Ta lettre païenne, anti-chrétienne, et toute remplie des plus impudents mensonges, m'est parvenue le Vendredi saint, 16 avril (1557).... Je vois, par cet écrit tout imprégné de fiel et de poison, que, malgré les sévères avertissements de Dieu, tu persistes avec obstination dans d'épouvantables erreurs, dans de faux témoignages et dans des calomnies diaboliques contre les gens pieux.... J'appelle sur toi la juste sentence de Dieu, et je compte qu'il te donnera un jour la récompense que mérite ton orgueil pharisaïque.... Tu n'échapperas point, je l'espère, au jugement de Dieu. Et maintenant, laisse-moi en paix avec tes impudentes lettres[1].... »

Evidemment, le malheureux Rabus oubliait les menaces prononcées par le Christ contre celui qui dit *raca* à son frère, et à plus forte raison contre le fils qui dit *raca* à sa mère[2] !

II

Avant d'arriver aux rapports de Luther et de Calvin, il est bon de préciser aussi les sentiments de Calvin sur Zwingle[3]. Certes, il est loin de penser comme Luther. On ne peut cependant nier qu'il n'ait professé à l'endroit du grand Réfor-

1. E. Lehr, p. 91. — 2. Les ultra-luthériens agissaient comme ils pensaient. Le plus épouvantable monument de ce fanatisme, c'est l'histoire des réfugiés d'Angleterre, qui, fuyant la persécution de Marie-la-Sanglante, furent repoussés par les luthériens, en plein hiver, femmes, vieillards, enfants, des côtes du Danemark, et eurent à subir la plus lamentable odyssée, avant de trouver un refuge, et quel refuge ! à Francfort. « Dieu bon ! s'écriait Calvin, peut-il y avoir, dans une nation chrétienne, une telle barbarie, qui dépasse la cruauté de la mer. » (Calvin à Lasco, juin (?) 1554. *Opera*, XV, p. 143. Voir Calvin à Farel, 25 mai 1554. *Ibid.*, p. 141.) — Le même esprit amena la fin de l'Eglise réformée d'Emden. Au mois de janvier, les réformés, refusant d'adopter la formule ultra-luthérienne de la Cène, furent condamnés à quitter la ville dès le mois suivant, en plein hiver. On finit par leur accorder deux mois de plus, en faisant observer que c'était beaucoup de bonté et qu'on aurait le droit, non seulement de s'emparer de leurs biens, mais encore de les punir. « Quelqu'un, écrit le pasteur Perrucel à Calvin, le soir, m'a donné un coup de poing en pleine poitrine. Plusieurs se sont précipités sur les nôtres, l'épée nue, criant qu'ils étaient des scélérats sacramentaires et, si les nôtres n'avaient fui, leur vie était en danger. (29 janvier 1557. *Opera*, XVI, p. 397.) Voir la lettre de Barthélemy Hagen à Calvin, 1559, lui exposant les attaques dont il est l'objet et déclarant qu'il attend « la prison, ou l'exil, ou quelque autre persécution. » Il abjura ses convictions et signa une formule luthérienne, le 19 décembre 1559. (*Ibid.*, XVII, p. 624 et n. 2.) Voir la lettre de Dathenus à Calvin, 11 avril 1560, lui exposant comment le magistrat réintroduit dans l'Eglise d'Emden les cérémonies papistes abolies, etc. (*Ibid.*, XVIII, p. 44.) Voir la lettre de Calvin à Hardenberg, pasteur à Brême, qui fut obligé de se retirer devant la « prodigieuse improbité » des ultra-luthériens. (5 novembre 1560. *Ibid.*, p. 234.) — 3. Sur *Les rapports de Zwingli avec la France*, voir un travail de M. Paul Brüschweiler, 1894. — L'influence du Réformateur suisse n'est pas contestable, et il y a lieu de citer ici le curieux propos d'un savant

mateur de Zurich quelque défiance, une défiance qui remonte haut, jusqu'au moment même où il commençait à émerger des ténèbres papales, et où il avait « quelque petit goust à la saine doctrine[1]. » Il s'agissait précisément de ses idées sur la Cène.

Dans la lettre à Zébédée, du 19 mai 1539, Calvin dit : « Plût au ciel que Zwingle eût pensé à faire la même chose[2], lui dont l'opinion sur ce sujet fut fausse et pernicieuse. Quand je vis que beaucoup des nôtres la saisissaient avec applaudissement, vivant encore en France (*adhuc agens in Gallia*), je n'hésitai pas à l'attaquer[3]. »

Ce passage, fort remarquable, nous montre que, *vivant encore en France,* c'est-à-dire avant la fin de l'année 1534, Calvin, déjà anti-zwinglien, parlait, discutait, se livrait à cette activité évangélique, que tant d'historiens ont niée, et dont nous avons donné des preuves, à chaque instant confirmées[4].

Mais le passage le plus caractéristique est celui où, dans une lettre à Farel, il donne son jugement comparatif sur Luther et Zwingle : « Des hommes excellents s'irritent (*uruntur*) si quelqu'un ose placer Luther au-dessus de Zwingle. Comme si l'Evangile périssait, dès qu'on se sépare en quoi que ce soit de Zwingle. Et cependant on ne fait en cela aucune injure à Zwingle, car si on les compare, tu sais combien Luther l'emporte (*quanto intervallo Lutherus excellat*). Aussi la poésie de Zébédée ne m'a pas plu, lui qui n'a pas cru pouvoir louer dignement Zwingle sans dire : « En espérer un plus grand est un crime. » Il est inhumain de médire des cendres et des ombres, et certes il serait impie de ne pas rendre honneur à un si grand homme. Mais il y a une mesure dans les louanges, et Zébédée s'en est fort éloigné[5]. Pour moi, je suis si peu de son avis, qu'en ce moment je vois beaucoup d'hommes plus grands; j'espère que quelques-uns le deviendront, et je voudrais que tous le fussent. Je t'en prie, mon Farel, si quelqu'un avait ainsi élevé Luther, est-ce que les Zurichois ne se seraient pas plaints qu'on rabaissait Zwingle? Follement, diras-tu. Comme si tous les partisans de Luther étaient sages. Mais je te dis cela à l'oreille[6]. »

Calvin répondait à une exagération par une autre exagération. On dirait qu'il y avait moins de sympathie intime entre les deux Réformateurs, bien plus rappro-

catholique, Arnold Fabrice. Le 23 janvier 1535, à propos des persécutions provoquées à Paris par l'affaire des Placards, il désigne les soi-disant rebelles par ces mots : « hommes de la secte zwinglienne et œcolampadienne, appelés vulgairement luthériens. » Herminjard, III, p. 252, n. 8.

1. *Secunda defensio... adversus Joachimi Westphali calumnias. Opera,* IX, p. 51. — Calvin avoue que cette défiance lui a été communiquée par Luther. « Quand je lisoye en Luther qu'Œcolampade et Zvingle ne laissoyent rien ès sacremens, que des figures nues et représentations sans la vérité, je confesse que cela me destourna de leurs livres, en sorte que je m'abstin longtemps d'y lire. » *Opuscules,* p. 1503. — 2. La même chose que Bucer, qui avait publié, en 1536, certaines rétractations. Herminjard, V, p. 317, n. 11. — 3. *Ibid.*, p. 318 et n. 12. — 4. Lettre du 19 mai 1539, à Zébédée. *Opera,* X^b, p. 344-347. Herminjard, V, p. 315-319. — 5. Les deux vers de Zébédée étaient :

Majorem sperare nefas, fortasse petendum
Ut dent vel unum sæcula nostra parem.

Herminjard, VI, p. 149. — 6. Lettre du 27 février 1540. *Opera,* XI, p. 24, n. 7. Herminjard, VI, p. 191.

chés, qu'entre les deux Réformateurs, bien plus séparés. Ne serait-ce pas une preuve inattendue du tempérament mystique, malgré beaucoup d'apparences, de Calvin? N'est-ce pas ainsi que s'expliquent ces lignes à Viret? « Au sujet des écrits de Zwingle, je te permets de penser ce que tu penses. Car je n'ai pas tout lu. Et peut-être qu'à la fin de sa vie il a rétracté et corrigé ce qui, au début, lui avait témérairement échappé. Mais, dans ses premiers écrits, je me rappelle combien profane est sa doctrine des sacrements[1]. »

Calvin n'a évidemment pas rendu complète justice à Zwingle. Nous ne voyons pas, cependant, que cela lui ait nui auprès des Zurichois. Il est vrai qu'il faut ajouter : S'il mettait Luther au-dessus de Zwingle, autant et infiniment plus, il mettait les zwingliens au-dessus des luthériens. Ceux-là avaient adouci, ceux-ci avaient exagéré leur maître. Ceux-là avaient pris ce qu'il y avait de meilleur et ceux-ci ce qu'il y avait de pire dans leur modèle.

III

Les rapports de Calvin avec Luther, singulièrement facilités par cette sympathie personnelle que nous venons de noter, se divisent en deux périodes fort nettes : avant et après le séjour à Strasbourg.

Pour la première période, nous sommes renseignés par deux documents, l'*Institution chrétienne* de 1536 et une lettre du 12 janvier 1538.

Comparons les idées sur la sainte Cène, de Calvin, dans l'*Institution* de 1536, et celles de Luther dans la *Captivité babylonienne*, de 1520. Luther donnait déjà sa comparaison classique, destinée à expliquer la doctrine de la consubstantiation. « Pourquoi Christ ne pourrait-il pas contenir son corps sous la substance du pain, comme dans les accidents? Voici le feu et le fer, deux substances; elles sont mêlées dans le fer rouge, de telle sorte que chaque partie est du fer et du feu. Pourquoi le corps glorieux de Christ ne pourrait-il pas être, à bien plus forte raison, dans toutes les parties de la substance du pain[2]? » Ainsi : 1° consubstantiation; 2° corps glorieux, et 3° identification du pain et du corps. « Si je ne puis comprendre, dit-il, comment le pain est le corps de Christ, je tiendrai cependant mon esprit captif sous l'obéissance de Christ. Restant simplement attaché à ses paroles, je crois fermement, non seulement que le corps de Christ est dans le pain, mais que le pain est le corps de Christ. » Et Luther insiste, répète (on croirait l'entendre à Marbourg, en face de Zwingle) : « Si la philosophie ne peut concevoir, le Saint-Esprit est plus grand qu'Aristote[3]. » — Or Calvin, dans sa première édition de l'*Institution*, repousse formellement les trois points de la doctrine luthérienne. 1° La chair de Christ n'est pas sur la terre : « en ressuscitant, il l'a reprise et emportée au ciel, » et si la présence du Christ est « vraie et

1. 11 septembre 1542. *Opera*, XI, p. 438. Herminjard, VIII, p. 123, 124. — 2. *Dr Martin Luthers Werke. Kritische Gesammtausgabe*, 1888, t. VI. *De captivitate Babylonica ecclesiæ praeludium*, p. 510. — 3. *Ibid.*, p. 511.

efficace, » elle n'en est pas moins toute spirituelle : « Pensons d'abord que le sacrement est quelque chose de spirituel.... Qu'il nous suffise de l'obtenir spirituellement[1].... » 2° Dans la Cène, il ne saurait être question du « corps glorieux, » celui dont parle Luther. « D'autres s'esquivent plus subitement (*argutius elabuntur*), en disant : ce corps, qui est offert dans le sacrement, c'est le corps glorieux et immortel.... Mais, je vous le demande, quel corps le Seigneur offrait-il aux disciples la veille du jour où il devait souffrir[2]?... » « Insensé qui demande à la puissance de Dieu qu'il fasse tout ensemble le pain être et n'être pas la chair[3]... » 3° Enfin Calvin proteste directement contre ceux qui soutiennent que « le pain, c'est le corps[4]. » Et encore : « Crie, si tu le veux, cela est le corps et le sang, moi je te soutiendrai que c'est le testament dans le corps et le sang[5]. »

Il est possible que Calvin, combattant des idées qui étaient à peu près communes aux catholiques et à Luther, n'ait pas spécialement visé Luther : il ne l'a pas moins atteint par une contradiction résolue et vive[6].

Voilà pour les *idées*. La lettre du 12 janvier 1538 va nous renseigner sur les *sentiments*....

« Si Luther peut nous accepter avec notre confession, rien ne me serait plus agréable. Cependant, il n'y a pas que lui à considérer dans l'Eglise de Dieu.... Ce que je dois penser de Luther, je ne le sais, quoique je sois excellemment persuadé de sa piété.... Il prête singulièrement lieu au soupçon d'obstination.... Il n'a pas eu tort seulement par orgueil (*fastu*) et médisance (*maledicentia*), mais aussi par ignorance et par une très grossière hallucination. Quelle absurdité, quand, au début, il disait : « le pain, c'est le corps même. » S'il pense encore que le corps de Christ est dans le pain, j'estime qu'il se trompe très honteusement (*fœdissime*).... Si tu as quelque crédit ou quelque autorité auprès de Martin, fais qu'il préfère soumettre au Christ, plutôt qu'à lui-même, ceux avec lesquels il a combattu ce très funeste combat[7].... » Evidemment, l'attitude de Calvin vis-à-vis de Luther est tout le contraire de celle d'un disciple. Il n'y a pas entre eux de familiarité. Calvin est froid, plutôt sévère.

1. *Opera*, I, p. 121. — 2. *Ibid.*, p. 122. — 3. *Ibid.*, p. 123. — 4. *Ibid.*, p. 120. — 5. *Ibid.*, p. 124. — 6. Voir R. Stähelin, dans la *Realencyclopädie*, 3e édit., III, p. 673, article Calvin. — Ajoutons que cette opposition de Calvin à la doctrine de Luther avait frappé déjà les premiers lecteurs de l'*Institution*. — Nous avons le regret de nous trouver en désaccord avec M. Lang, dans sa remarquable conférence, à la fois précise et suggestive, comme tous les travaux de cet honorable savant. Il nous semble qu'il s'est laissé entraîner, ici, comme dans son écrit sur la *Conversion de Calvin*, par sa découverte très intéressante, relative au discours de Cop : Calvin a utilisé, pour écrire ce discours, un sermon de Luther (voir *Jean Calvin*, I, p. 342). M. Lang en arrive à ces affirmations : « Il voulait être un disciple de Luther, un théologien luthérien » (p. 322). « Pour la doctrine du sacrement, laquelle est largement développée, Calvin revient à l'un des principaux écrits de Luther, la *Captivité babylonienne*, 1520. Ce que Luther, dans la première fraîcheur de ses idées réformatrices, dit sur les signes, sous lesquels les grâces de Dieu s'offrent dans la sainte Cène, est resté la pensée de Calvin toute sa vie. Il n'a pas tenu compte des changements que Luther a, plus tard, apportés à sa conception première. » (Lang, p. 323.) Il est fâcheux que M. Lang n'ait pas cru devoir indiquer, par quelques citations, en quoi consistaient ces ressemblances. Nos citations montrent en quoi consistaient les différences. Nous n'avons pas su voir autre chose. — 7. Calvin, en conséquence, blâme avec vivacité les tentatives exagérées de Bucer, qui, « pour rendre Christ plausible à tous, fabrique un évangile. » *Opera*, X^b, p. 138, 139, 142, 144. Herminjard, IV, p. 338-349.

IV

Mais Calvin, chassé de Genève, devient Strasbourgeois, d'habitation, de relations et de sentiments. Il apprend à mieux connaître Bucer et Luther. Ses opinions se modifient.

Dans la première moitié du mois d'octobre 1538, il écrit, encore de Strasbourg, à Farel : « Sans doute, Luther pèche, et j'avoue ingénument que je ne suis pas satisfait de lui [1]. »

A ce moment, un incident décisif se produit.

Le 14 octobre 1539, écrivant à Bucer, Luther lui dit : « Tu salueras Jean Sturm et Jean Calvin respectueusement (*reverenter*) : j'ai lu leurs petits volumes (*libellos*) avec délices (*cum singulari voluptate*) [2]. » C'est, dit-on, la seule lettre dans laquelle Luther ait nommé Calvin [3]. — O puissance de la bonté! Ces aimables paroles [4] ne devaient jamais être oubliées [5], et elles ont certainement contribué à inspirer à Calvin l'attachement respectueux que nous le voyons témoigner de plus en plus au Réformateur allemand. D'autant plus que cette phrase n'était pas seule. Ecoutons Calvin racontant le tout à son ami Farel, le 20 novembre 1539 : « Craton, un de nos imprimeurs, est revenu récemment de Wittenberg, et il a apporté une lettre de Luther. » Suit la fameuse phrase. Il continue : « Songe à ce que je dis là [6] de l'Eucharistie, et pense à la noblesse

1. *Opera*, X^b, p. 277. Herminjard, V, p. 141. — 2. *Opera*, X^b, p. 402. De Wette, V, p. 211. — 3. *Opera*, X^b, p. 402, Introduction des éditeurs. — Dans les 65 volumes de l'édition (d'Erlangen) des œuvres allemandes de Luther, l'*Index* indique seulement cette mention des *Propos de Table* : « Calvin est un homme savant, mais très suspect d'erreur quant au sacrement » (Vol. 60, p. 309), propos qu'il faut enregistrer avec une certaine réserve. — Le propos serait de 1535 ou 1536, d'après Diestelmann, p. 319. — 4. Ici encore, M. Lang exagère au point d'écrire : « Deux lignes simples, aimables. Mais, pour Calvin, elles signifiaient presque plus que la lettre d'un roi à l'un de ses domestiques » (*einem seiner Diener*), p. 326. — 5. Calvin les rappellera dans sa seconde défense contre Westphal (*Opera*, IX, p. 92.) : « En particulier (*privatim*), Luther ne voulut pas se montrer hostile, et bien qu'il connût mon opinion, il ne craignit pas, de sa propre main, de prendre la peine de me saluer respectueusement. » — 6. D'après les éditeurs des *Opera*, « Luther parle ici de la réponse de Calvin à Sadolet » (*Opera*, V, LVI), tandis que, d'après Henry (I, p. 500), Stähelin (I, p. 226), Köstlin (II, p. 566) et Diestelmann (p. 320, n. 1), « Luther ne peut avoir dans l'idée » que l'*Institution chrétienne*. — Luther, dans sa lettre, fait suivre immédiatement la phrase relative à Calvin par celle-ci : « Je désire que Sadolet puisse croire que Dieu est le Créateur des hommes aussi en dehors de l'Italie. » (De Wette, V, p. 211.) Et nous apprenons, d'autre part, qu'en effet Luther goûtait beaucoup la lettre de Calvin à Sadolet : « Ta réponse à Sadolet plaît de toutes façons, au-delà de tout (*modis omnibus perplacet ac praedicatur ut nihil supra*), au révérend père Luther. » (Crodelius, directeur de l'école de Torgau, à Calvin, 6 mars 1545. *Opera*, XII, p. 40.) Il semble donc naturel de penser que Luther fait allusion à la lettre à Sadolet. — Mais comment croire que Luther ne connaissait pas l'*Institution chrétienne* de 1536, et celle de 1539 (parue en août), et n'y pensait pas ? Calvin, en effet, dit : « Songe à ce que j'y dis de l'Eucharistie. » Il est vrai que, d'après M. Lang, la lettre à Sadolet « touchait précisément le point sur lequel Calvin n'était pas d'accord avec les conceptions ultérieures de Luther. » (Lang, p. 326.) Mais, d'après M. Herminjard, « cet écrit ne renferme aucune allusion à la doctrine luthérienne de l'Eucharistie. » (Herminjard, VI, p. 130, n. 48.) M. Herminjard en conclut que Luther « ne pensait pas seulement à la réponse de Calvin à Sadolet, mais aussi à l'*Institution chrétienne*, dont le chapitre intitulé *de Cœna Domini* critique assez vivement le dogme de la présence réelle. » (*Ibid.*) Ce sont là les passages dans lesquels

d'âme (*ingenuitatem*) de Luther.... Philippe, de son côté, écrivait [1] : « Luther » et Pomeranus [Bugenhagen] ont fait saluer Calvin et Sturm. Calvin est très en » faveur (*magnam gratia miniii*). » Philippe a dit au messager de raconter que certains, pour exaspérer Martin, lui avaient indiqué comment je l'avais odieusement attaqué (*quam odiose a me notaretur*) lui et ses amis. Il a donc vu l'endroit, et sans doute il s'est senti atteint (*illic se attingi*). Et, finalement, il s'est exprimé ainsi : « J'espère que lui aussi pensera un jour mieux de nous : mais il est juste » de supporter quelque chose de la part d'un bon esprit. » Si nous ne sommes pas vaincus (*frangimur*, brisés) par une telle modération, nous sommes de vraies pierres. Pour moi, je suis vaincu (*fractus*) [2]. »

Ajoutons que Luther ne s'en tint pas là. Le 10 janvier 1540, Calvin écrit encore à Farel que « Luther s'est informé de lui, Calvin, très amicalement (*amicissime*), auprès de Bucer, » arrivant de Strasbourg à Wittenberg [3]. — Le 3 août 1545, Dryander écrit à Calvin que Luther a lu sa *Supplex exhortatio*, et qu'il « l'a véhémentement louée » (*vehementer collaudatum*) [4].

Tous ces faits sont hors de contestation. Nous en ajoutons deux autres, en plein accord avec tout ce que nous avons raconté et tout ce que nous raconterons, mais dont, cependant, la preuve n'est pas aussi directe.

« Le livre de Calvin [sur la sainte Cène], traduit en latin par Des Gallars, avait été imprimé en 1545 et porté à Wittenberg.... Le lundi après *Quasimodogeniti* (13 avril), le Dr Luther, après sa leçon (son cours était sur la Genèse), se rendit à la boutique du libraire Moritz Goltsch, lequel revenait de la foire. Il le salua et lui adressa ces paroles : « Moritz, que dit-on de bon et de nouveau à Francfort ? Veulent-ils brûler l'archi-hérétique Luther ? » Moritz Goltsch répondit : « Je n'ai rien entendu de pareil, respectable seigneur. Mais j'ai rapporté un petit livre, que J. Calvin avait autrefois écrit sur la Cène du Seigneur [5] en français, et que l'on vient maintenant de publier en latin. Là-bas, on parle de Calvin comme d'un homme encore jeune, mais qui doit être pieux et savant. Dans ce

Luther pouvait en effet se sentir visé. N'est-ce pas du reste ce qu'écrit à Farel Eberard de Rumlang, de Berne : « Sache que Calvin a écrit remarquablement dans son livre de l'*Institution de l'homme chrétien*. Il paraît là viser Luther, quoiqu'il ne le nomme pas. » (12 octobre 1539, Herminjard, VI, p. 80, 81, et n. 7.) Les passages auxquels E. de Rumblang fait allusion se trouvent dans l'*Institution* de 1539 au chap. *de Cœna domini*. (*Opera*, I, p. 993.) — La question nous paraît tranchée par Calvin lui-même, dans son « Apologie. » Pour répondre à l'amabilité de Luther par une amabilité, il déclare qu'il n'a pas visé les Allemands... dans son *Institution*. (Voir plus loin, p. 574.)

1. Cette lettre de Mélanchton, portée par Craton, (en même temps que celle de Luther) et dont Calvin cite ici un morceau, est perdue. — 2. *Opera*, X^b, p. 432. Herminjard, VI, p. 130, 131. — 3. Herminjard, VI, p. 165, n. 32. — En 1540, Mélanchthon était gravement malade à Weimar. L'électeur de Saxe envoya Luther et Cruciger pour le visiter. Luther, dans le char, avait la réponse de Calvin à Sadolet. « Il se la fit relire, et dit à Cruciger ces paroles, que des témoins encore vivants peuvent attester : « Cet écrit a tête et pieds, et je me réjouis que Dieu ait suscité de pareils hommes qui, si Dieu le veut, donneront à la papauté le dernier coup et achèveront ce que j'ai entrepris contre l'antechrist. » Pezel, *Ausführliche, wahrhafte und beständige Erzählung*, durch Christophorum Pezelium der heiligen Schrifft Doctorn und Professorn... zu Bremen (édit. de 1600). Exemplaire de la Bibliothèque de Berlin, p. 127. — 4. *Opera*, XII, p. 127. — 5. M. Kuhn, confondant le livret sur la Cène et l'*Institution chrétienne*, dit : « Quand le beau livre de Calvin, l'*Institution chrétienne*, lui tomba sous les yeux, il le lut avec admiration, et s'écria.... » *Luther*, III, p. 346.

petit livre, Calvin doit expliquer en quoi votre Respectabilité, et en quoi aussi Zwingle et Œcolampade ont été trop loin. » A peine Moritz Goltsch avait-il parlé, que le Dr Luther lui répondit : « Donnez-moi plutôt le livre. » Le libraire lui présenta un in-octavo.... Le Dr Luther le prit en mains, s'assit et lut les trois premières pages après le titre, puis les cinq pages et demie de la fin, avec une attention particulière, et enfin dit : « Moritz, c'est certainement un homme savant et pieux : j'aurais pu, au début, lui confier toute l'affaire dans ce débat. Pour moi, je reconnais que, si la partie opposée en avait fait autant, nous nous serions bientôt entendus. Car si Œcolampade et Zwingle s'étaient exprimés ainsi au début, nous ne serions jamais arrivés à une si longue dispute. » Beaucoup d'étudiants étaient autour de Luther, et Mathias Stoines, alors un de ceux qui partageaient la table de Luther, qui est devenu docteur en médecine, et médecin du vieux duc de Prusse, l'a entendu et l'a souvent répété[1]. »

Nous croyons enfin devoir placer ici une parole célèbre, et qui exprimerait la dernière pensée de Luther sur tous ces débats.

Hardenberg, pasteur à la cathédrale de Brême depuis 1547, fit, en 1554, une visite à Mélanchthon, dont il était l'ami intime. Et Mélanchthon lui confia le récit suivant : « Avant de partir pour Eisleben, où il mourut, Luther appela à lui Philippe et lui dit : « Cher Philippe, je dois reconnaître que, dans l'affaire des sacrements, on a été beaucoup trop loin (*viel zu viel gethan*). » Philippe répondit : « Seigneur Docteur, rédigeons donc un écrit, où la chose sera arrangée, pour que la vérité demeure, et que les Eglises soient de nouveau unies. » Luther reprit : « Oui, cher Philippe, j'y ai beaucoup et souvent pensé; mais ainsi toute la doctrine deviendrait douteuse. Je veux recommander la chose au Seigneur. Faites aussi quelque chose après ma mort. » — Voilà ce que Philippe a dit au seigneur Herbert [Herbert de Langen, chanoine de Brême, disciple et ami de Mélanchthon et de Luther, qui avait accompagné Hardenberg dans son voyage à Wittenberg] et à moi : aussi vrai que Dieu est Dieu[2]. »

Il est vrai que cette parole a été fort contestée. Mais comment taxer de mensonge Hardenberg, disant : « Aussi vrai que Dieu est Dieu ? » Il faudrait un démenti bien autorisé. Or, cette parole est confirmée par un récit identique, en 1561, d'Alesius, ami et disciple de Mélanchthon, professeur à Leipzig; par deux

1. Pezel, p. 137-140. — Voir article « Pezel » dans la *Realencyclopädie*, 2e édit. — Hospinien (Rodolphi Hospiniani *Historiae sacramentariae pars posterior : De origine et progressu controversiae sacramentariae de cœna Domini*. Genève, MDCLXXXI, p. 312) raconte plus brièvement le même fait. Pezel ne le lui a pas emprunté, comme le prétend Stähelin (I, p. 227 et n. 1). Car l'ouvrage de Pezel parut en 1590 et celui de Hospinian en 1598 (Diestelmann, p. 329, n. 2). — Hospinian ne l'a pas davantage emprunté à Pezel, car, selon sa méthode, il aurait cité les principaux passages textuellement. Ils ont sans doute eu deux sources différentes. Pour Henry (II, p. 502), c'est un récit ayant « tous les signes externes et internes de la vérité. » Pour Köstlin (II, p. 590), c'est « un récit digne de foi. » — 2. Diestelmann, p. 5. — Le 3 février 1546, Veit Dietrich, (l'ancien *famulus*, *amanuensis*, secrétaire de Luther), écrit à Calvin et lui dit : « Pour que tu comprennes que tu es aimé (*impense*) de moi.... » A la fin : « J'ai lu ton petit discours sur la Cène et j'approuve que tu appelles le pain et le vin des signes, mais de telle sorte que les choses signifiées soient présentes. Puisses-tu amener à ton avis ceux qui ne voient que des signes nus. » Pezel, p. 139, 140.

lettres de l'électeur du Palatinat, Frédéric III, l'une du 31 décembre 1564, l'autre du 15 février 1565; par une publication, en 1566, d'Ursinus, le disciple et l'admirateur de Mélanchthon, le théologien qui, avec Olevianus, rédigea le catéchisme d'Heidelberg; par le livre de Christophe Pezel[1], en 1590. Pezel était un disciple de Mélanchthon, qu'il avait eu pour maître à Wittenberg, un ami intime de Peucer, gendre de Mélanchthon. Il fut professeur à Wittenberg en 1567, puis surintendant à Brême pendant seize ans[2].

Tous ces témoins étaient aussi incapables de dire un mensonge que capables de connaître la vérité. Ajoutons enfin que Diestelmann l'a parfaitement démontré : la parole de Luther, loin d'être invraisemblable, est au contraire très vraisemblable. Il n'y a donc pas de raison pour la révoquer en doute[3].

Calvin ne voulut pas être en reste d'amabilité avec Luther, et, dans la lettre même où, avec tant de joie, il admire la noblesse d'âme du Réformateur allemand, il ajoute : « Aussi ai-je écrit une « Apologie, » pour être insérée dans la préface de l'Epître aux Romains[4]. »

« Ayant récemment appris, dit-il, que quelques-uns... ont été (*non nihil*) offensés par ma dernière édition de l'*Institution*, parce que, en parlant de l'eucharistie, j'ai paru exciter de nouveau les disputes relatives à la présence du corps et du sang du Seigneur dans la sainte Cène, disputes en grande partie assoupies, et frapper obliquement de fidèles serviteurs de Dieu,... je n'ai pas été peu affecté par cette nouvelle. » Calvin déclare qu'il a « horreur » de ces contentions : « D'abord, je prie qu'on ne croie pas que j'ai voulu troubler la concorde [*Formule de concorde*, signée à Wittenberg, le 29 mai 1536] commencée entre les Eglises allemandes. Je suis décidé à la défendre jusqu'au bout avec constance, comme je l'ai acceptée volontiers[5]. »

Il maintient que tout « est spirituel. » Il n'a eu en vue que ceux qui, par une stupide superstition, prennent la présence du Seigneur au sens matériel des papistes. Pourquoi tournerait-on sa discussion « contre des frères et des amis? » — Ce qu'il avait écrit en 1536, il n'a pas cru devoir l'enlever en 1539, pour ne pas paraître accepter ce qu'il avait toujours repoussé. Il ajoute : « De plus, je voyais que beaucoup repoussaient la Formule de Concorde, établie avec tant de profit entre les Eglises allemandes, parce que, dans leur pensée, il ne peut y avoir de

1. Pezel, p. 87-92. — 2. Diestelmann, p. 1-52. — 3. Voir *Appendice*. — 4. Les éditeurs des *Opera* ont pensé que cette « Apologie » se trouvait « vers la fin » de la dédicace adressée à S. Grynée, le 18 octobre 1539. Mais nous n'y avons rien découvert de pareil, et, avant nous, M. Herminjard pas davantage. Il y a pour cela une bonne raison. Grynée avait entre les mains la dédicace (25 octobre), avant que les compliments de Luther fussent parvenus à Calvin. D'après le témoignage de celui-ci, Craton, porteur de la lettre de Luther, revint à Strasbourg peu avant le 20 novembre. Herminjard, VI, p. 131, n. 54, et p. 130. — L'apologie est une pièce intitulée « *Exemplar excusationis quæ praefationi inseretur*, » et qui était incluse dans la lettre adressée à Farel, le 20 novembre 1539. (Herminjard, *Ibid.*) Cette erreur des éditeurs des *Opera* les a amenés à croire à deux apologies, et ils ont fait de la vraie et de la seule « un fragment de préface destiné à quelque nouvelle édition de l'*Institution.* » (*Opera*, IX, LXVII et p. 841, et X^b, 432 et n. 20.) Tout cela est admirablement débrouillé par M. Herminjard. (Herminjard, VI, p. 132, n. 59.) — 5. Herminjard, VI, p. 133.

manducation substantielle du corps de Christ dans la Cène, telle que Luther l'a établie, sans présence locale et circonscrite. J'ai pensé utile de réfuter ce soupçon vain et frivole, et de les éclairer pour qu'ils cessent de faire injure à un insigne apôtre du Christ, par le ministère duquel, à notre époque, la lumière de l'Evangile a brillé ; et pour que, délivrés d'une crainte chimérique, ils acceptent de cœur avec nous la Formule de Concorde. » Et Calvin insiste : « Qu'ils ne pensent pas que j'ai voulu attaquer ceux qui, dans les Eglises allemandes, combattent avec nous contre l'antechrist romain sous la bannière du Christ, ou renverser en quelque façon leur doctrine. » Et il insiste encore : « Qu'ils en soient assurés, je ne désire rien davantage, je n'aurai à l'avenir aucun plus grand souci que de cultiver de toutes les façons le plus grand accord possible avec toutes les Eglises allemandes, qui se sont enrôlées au service du Christ et du saint Evangile [1]. »

Calvin ne forçait-il pas un peu la note? et, en 1539, se mettait-il bien dans l'état d'esprit où il était en 1536? Ce qui est certain, c'est que, dans son effort si remarquable en faveur de l'union, il était sincère, absolument sincère. Précisément, toute son attitude vis-à-vis de Luther va nous le prouver.

« Combien nos ennemis, s'écrie-t-il dans son traité des *Scandales*, ont-ils controuvé de fables sur Luther, par l'espace de vingt-cinq ans? Quelles folies en ont-ils fait imprimer [2] ? »

A l'encontre de ces fables et de ces folies, Calvin proclame que Luther a été l'apôtre, le premier apôtre de la Réforme, au milieu de circonstances extraordinairement difficiles : « Quand Dieu a, du commencement, suscité Luther et les autres [3], qui nous ont esclairé par leur doctrine, pour trouver la voye de salut, et qui ont fondé et instruit nos églises,... les principaux articles de la doctrine chrestienne... estoyent presque abolis [4]. » — « Nous déclarons expressément que nous le [Luther] tenons pour un excellent apostre de Christ, par le labeur et ministère duquel, sur tous autres, la pureté de l'évangile a esté remise sus de nostre temps [5]. »

1. *Opera*, IX, p. 841-846. Voir Herminjard, VI, p. 132-137, et p. 132, n. 59. — On voit comment il faut rectifier le double jugement, c'est-à-dire la double erreur de Horning, représentant Calvin comme un adversaire du luthéranisme, après en avoir été un parfait sectateur : « Calvin était donc, à Strasbourg, luthérien; il reconnaît lui-même qu'il a signé la confession d'Augsbourg volontiers, et s'est solennellement engagé à enseigner d'après elle, tandis que, plus tard, il a cherché de toute manière à rendre cette confession suspecte.... Il nous faut donc croire, ou bien que Calvin était alors de cœur luthérien, ou bien que c'était un homme à parole double.... » Par charité, Horning choisit la première alternative. Horning, *Johann Marbach*, p. 22. — Mais ce que vaut cette charité, il est facile de le constater, quand on lit cette déclaration des *Beiträge*, édités aussi par M. Horning : « La confiance dont jouissait Calvin montre qu'il se conduisit, à Strasbourg, d'une manière très habile et très intelligente (*sehr fein und klug*) : il avait un art particulier de cacher les différences doctrinales, et même de se servir de la terminologie luthérienne. » (*Beiträge zur Kirchengeschichte des Elsasses*, 1887, p. 24. « Verhältniss der evang. luth. Kirche Strassburgs zu der französich-reformirten Gemeinde. ») Il n'y a pas lieu de s'étonner que, trouvant Calvin sans franchise, Horning ait trouvé Marbach plein de douceur. Les deux jugements se valent. — 2. *Opera*, VIII, p. 64. *Opuscules*, p. 1200. — 3. *Et les autres; sur tous autres*. A propos de Luther et de Le Fèvre d'Etaples, voir *Jean Calvin*, I, p. 542 et ss. — 4. *Supplex exhortatio ad Cæsarem* (1542). *Opera*, VI, p. 459. *Opuscules*, p. 507. — 5. *Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ... adversus calumnias Alberti Pighii Campensis* (1543). *Opera*, VI, p. 250. *Opuscules*, p. 278. — Voir *Opera*, VI, p. 473, et IX, p. 844, passage cité plus haut, p. 574.

— Donc apôtre! et même apôtre qui a eu plus de difficultés à vaincre que les premiers : « En une chose, sa condition a esté plus fascheuse et pénible que la leur : à savoir d'autant que de leur temps il n'y avoit au monde aucun royaume ou principauté, contre laquelle il leur fallust nommément entreprendre guerre; mais Luther ne pouvoit nullement venir au-dessus, sinon en ruinant et destruisant la domination qui estoit non seulement la plus puissante de toutes, mais, qui plus est, tenoit toutes les autres comme assujéties [1]. »

Et comme, déjà à cette époque, on lançait contre Luther les principales calomnies, qui défraient encore toute la polémique des calomniateurs modernes, Calvin n'hésite pas à prendre place au premier rang des plus anciens défenseurs de Luther.

On calomniait Luther à propos de ses doctrines sur les bonnes œuvres et le libre arbitre. Calvin atteste son accord avec lui et le défend : « Quand Luther a parlé en ceste sorte des bonnes œuvres, son intention n'estoit pas de leur oster leur louange et estime devant Dieu. Car il n'a jamais nié que Dieu n'ait icelles agréables.... Mais dira quelqu'un, ainsi que parle Luther, c'est un propos hyperbolique et excessif. Encores que je l'accorde, je di néantmoins qu'il y a eu juste cause qui l'a poussé à user de tels termes. » Le monde dormait : « Pour le resveiller, il n'estoit point question d'y aller par paroles ou par cri, mais à haut son de trompe, avec tonnerres et foudres. Combien qu'encores il n'y a rien ès mots de Luther, qui ne soit vray, à le prendre simplement et sans aucune figure [2]. » — Puis pour le libre arbitre : « Tant y a que ce qui est le principal poinct en toute la matière, et pour lequel tout le reste est mis en avant, nous le défendons encores aujourd'huy en la sorte qu'il a esté proposé au commencement par Luther et les autres : et mesmes quant aux autres, que j'ay dit n'estre pas tant nécessaires à la foy, il n'y a rien de changé de ce que Luther en avoit enseigné, sinon qu'on a tellement adouci la façon de parler, que personne n'en peut justement prendre occasion de scandale [3]. »

On calomniait Luther à propos de son mariage. Calvin répond : « Ils disent que Luther et ses autres semblables, estans incitez de concupiscence, se sont jettez au mariage, et y ont alléché prestres, moines et nonnains. Je laisse icy à parler de l'honnesteté et continence de ceux qui sont faussement blasmez par ces vilains [...]. Mais je vous prie, peut-on rien penser plus ridicule que de dire qu'il s'en faille fuir de la papauté, quand on ne peut vivre chastement [4] ? » Et Calvin se livre à une attaque furieuse contre le célibat des prêtres. La traduction française, loin d'adoucir les termes, les a rendus plus rudes : il est impossible de les reproduire.

1. *Opera*, VI, p. 239. *Opuscules*, p. 266. — 2. « Au reste, pourquoy Calvin défendroit-il d'imprimer à Genève les livres de Luther, veu qu'il a procuré que les plus énormes qu'ayent jamais fait ses ennemis ayent esté publiez ? Même si ce chantre sans mélodie n'estoit du tout aveuglé de rage, il sauroit bien qu'on a translaté quelques œuvres de Luther en langue françoise, qui portent le nom de la ville de Genève et de l'imprimeur. Les autres, qui ont esté imprimez çà et là, on les trouvera en vente par les boutiques. » *Gratulatio ad venerabilem D. Gabrielem de Saconay. Opera*, IX, p. 448. *Opuscules*, p. 1843. — 3. *Opera*, VI, p. 248, 249, 251. *Opuscules*, p. 276, 279. — 4. *De scandalis. Opera*, VIII, p. 73. *Opuscules*, p. 1208.

On calomniait Luther à propos des angoisses physiques et morales auxquelles il était sujet. Calvin répond : « Quant aux détractions desquelles il blasonne le naturel et les mœurs de Luther,... Luther n'a pas besoin que je soye son advocat, et mesme Pighius en cela ne fait que comme quelque clabaud et mastin affamé, qui se venge à abbayer, quand il ne trouve que ronger. Car le plus grief reproche qu'il face à Luther ne contient autre chose, sinon qu'il est un monstre infernal, pour ce qu'il a souvent esté agité d'horribles combats en sa conscience, voire jusques à sentir les douleurs et tormens d'enfer. Mais si ce bavard pouvoit concevoir, seulement en songeant, que veut dire cela, et combien il emporte, ou il se tairoit, ou viendroit plustost à avoir en admiration Luther et le louer[1]. »

Enfin, on calomniait Luther à propos de sa mort. Calvin répond : « Tu ne pensois pas avoir menti assez amplement, si tu n'estendois tes gasouillemens jusqu'à la mort de Luther. Tu notes, comme bon historien, qu'il a esté ravi de mort soudaine et adjoustes que ç'a esté par gourmandise et yvrongnerie. Comme si on ne savoit point par tant de livres imprimez comme il a persévéré jusqu'en la fin à invoquer Dieu, ayant eu un mesme loisir de prédire sa fin.... Si tu n'estois pleinement désespéré, tu eusses plustost dit avec Balaam : que mon âme meure de la mort des justes, que de gronder ainsi de ton tect et de ton auge[2]. »

Mais nous avons deux documents qui nous renseignent plus exactement encore sur les sentiments de Calvin pour Luther. Le premier est la seule lettre que le Réformateur de Genève ait écrite au Réformateur de Wittenberg : « A l'excellent pasteur de l'Eglise chrétienne, D. Martin Luther, mon père très vénérable (*patri mihi plurimum observando*)[3]. »

Il le prie de lui donner son avis sur la conduite qu'un fidèle doit tenir au milieu des papistes. Il lui envoie les deux traités qu'il a écrits sur le sujet et continue : « Maintenant donc, père très vénérable dans le Seigneur, au nom de Christ, je t'en supplie, à cause de moi et d'eux, ne recule pas devant l'ennui de lire d'abord cette lettre écrite en leur nom, et puis ces traités. Parcours-les en te jouant, dans tes heures de loisir, ou fais-les lire par quelqu'un, qui te les

1. *Opera*, VI, p. 245. *Opuscules*, p. 272, 273. — 2. *Gratulatio*, etc. *Opera*, IX, p. 454, 455. *Opuscules*, p. 1850. — Farel écrivait à Viret, le 10 avril 1546 : « Tous sont obligés de louer le Seigneur au sujet de la fin (*passage, transitus*) si pieuse et si sainte. Il est allé au Seigneur avec une grande foi, une grande ardeur. » *Opera*, XII, p. 326. — On sait que les calomnies relatives à la mort de Luther ont été reprises, de nos jours, avec plus de passion et de mauvaise foi que jamais. Mais on sait aussi qu'elles ont été définitivement réfutées, pour tous les catholiques honnêtes, par la publication du Dr Paulus, *Luthers Lebensende*. (Voir *Jean Calvin*, I, p. 435.) — 3. Existe-t-il une lettre de Luther à Calvin ? Non. Cette lettre, qui n'existe pas, a eu cependant son histoire. En effet, dans le dernier paragraphe de leurs Prolégomènes (Xb, p. XLIV; voir aussi, XI, p. 295), les éditeurs des *Opera* annoncèrent qu'un Bordelais, le comte Henri de Sarrau, leur avait déclaré être en possession d'une lettre autographe de Luther, du 6 octobre 1541, signée et portant cette suscription : *Viro eruditissimo D. Joanni Calvino apud Geneventes* (sic) *verbi administro, amico et patrono suo singulari*. Cette suscription était de nature à inspirer les doutes les plus légitimes. Comment le vieux Luther pouvait-il appeler Calvin son patron ? Mais les éditeurs ne purent vérifier le document. M. Herminjard a été plus heureux. Le comte de Sarrau permit à l'archiviste Ernest Gaullieur de copier la lettre, qui se trouva être non pas de Luther, mais de Sulzer. Elle a été reproduite par Herminjard, VII, p. 284, et n. 2. Au lieu de *Geneventes* la suscription porte *Genevates*.

résumera. Ensuite écris-moi, en quelques mots, ton avis. C'est malgré moi que, au milieu d'occupations si graves et si variées, je t'occasionne cette peine. Mais, selon ton équité, comme je ne le fais que contraint par la nécessité, tu me pardonneras. Plût à Dieu qu'il me fût permis de voler vers toi, et de jouir de ton entretien, au moins pour quelques heures. J'aimerais mieux, et ce serait beaucoup plus utile, traiter avec toi non seulement cette question, mais d'autres de vive voix. Ce qui ne nous est pas donné sur cette terre, bientôt, je l'espère, nous sera accordé dans le royaume de Dieu. Adieu, homme très illustre, ministre excellent de Christ, et père pour moi toujours vénérable[1].... »

Quelques semaines avant, Calvin avait écrit des lignes plus significatives encore, plus mémorables. C'était au moment où la querelle renaissait entre Wittenberg et Zurich, et cela par la faute de Luther, qui venait de publier son malheureux traité : *Petite confession sur la sainte Cène*. Calvin, prévoyant les colères qui vont se déchaîner, s'adresse à Bullinger : « J'apprends que Luther a de nouveau lancé, non tant contre vous que contre nous tous, ses atroces invectives. Il est en soi déplorable que nous, si peu nombreux, et de toutes parts entourés d'ennemis, nous nous déchirions par nos luttes intestines. De plus, c'est aussi inopportun que possible. Aussi je ne puis dire qu'une chose : le Seigneur a lâché les rênes à Satan.

» Luther, dont la violence de caractère est déjà immodérée, sans retenue, prend encore conseil d'Amsdorf[2], homme tout à fait insensé, et de peu de

1. 21 janvier 1545. *Opera*, XII, p. 7, 8. — Cette lettre a été souvent copiée, publiée et traduite. Une copie porte cette indication : « Il y avoit, pour le cachet de M. Calvin, une main tenant un cueur. La devise estoit : *Prompte et sincere*. Possible qu'il n'a pas daté ceste lettre à Genève, à cause que la peste y estoit pour [lors], comme il est indiqué dans la lettre au post [scriptum], à cause qu'ils estoient en quelque lieu proche de Genève. » *Ibid.*, p. 8, n. 31. — Cette lettre à Luther et une autre, du même jour, à Mélanchthon furent portées par un jeune homme, noble et pieux, Claude de Senarclens. Voici ce que raconte à ce sujet Calvin, dans une lettre à un inconnu, lettre curieuse, qui nous montre ce qu'étaient les relations postales entre Genève et Wittenberg : « Quant à ce que tu me demandais par tes dernières lettres, j'ai un peu hésité pour savoir si je devais l'exécuter. La route est longue, pénible et difficile. Un messager à cheval ne peut pas y arriver avant vingt jours. Envoyer quelqu'un, sans choix, était dangereux. Je n'ai pas confiance dans les vagabonds, les coureurs, et on n'en trouve guère d'autres. Le chemin est plein de difficultés pour quelqu'un qui ignore la langue, et partout, à cause de la stérilité de cette année, tout est très cher. Quant à moi, je suis tout à fait dépourvu d'argent. Même quand le temps n'est pas défavorable, je ne suffis pas à soutenir les charges qui m'incombent, et je suis complètement épuisé. Mais dans cette disette de blé, qui nous tourmente déjà depuis deux ans, j'ai été obligé d'emprunter. Quoique je ne parle pas ainsi pour me plaindre. Dieu agit avec bonté à mon égard, car j'ai ce qui suffit à mes désirs. Mais c'est pour te faire comprendre que je ne puis trouver facilement ici un prêteur. Car tous sont des marchands, et même faméliques.... Cependant, j'ai obtenu d'un jeune homme d'honnête famille et non sans instruction, que, pour moi, il supportât cette fatigue.... Le messager ne reviendra guère avant deux mois. Il a quarante jours de voyage : il lui faut quatre jours de repos. Le reste sera pour la consultation. » *Opera*, XII, p. 25, 26. — Erichson (*Zwingli's Tod und dessen Beurtheilung durch Zeitgenossen*, 1883, p. 39) a vu dans ces lignes le projet qu'aurait eu Calvin de se rendre lui-même à Wittenberg. C'est une erreur, nous semble-t-il. — 2. Calvin devait être renseigné par Bucer, lequel l'avait été par Mélanchthon (28 août) : « Je t'ai écrit au sujet de notre Périclès [Luther], qui recommence à tonner.... Ces jours-ci, pour cet objet, il a été chez Amsdorf, dont il fait pour cela son unique société, et qui seul le loue de cette violence. » *Opera*, XI, p. 774, n. 11. — « Nicolas d'Amsdorf (1483-1565), ami et confident de Luther, avait énergique-

cervelle. Il se laisse gouverner, ou plutôt emporter, par lui.... J'ose à peine vous demander de garder le silence[1], parce qu'il n'est pas juste que des innocents soient ainsi tourmentés, et qu'ils n'aient pas occasion de se défendre.... Mais je désire que vous pensiez à ceci : d'abord quel grand (*quantus*) homme c'est que Luther, par quels dons il excelle, avec quel courage et quelle constance d'âme, avec quelle habileté, avec quelle puissance de doctrine, il s'est appliqué, soit à dissiper le règne de l'antechrist, soit à propager la doctrine du salut. Je l'ai souvent répété : même s'il m'appelait démon, cependant je continuerais à lui rendre honneur et à le reconnaître pour un insigne serviteur de Dieu[2].

» Il est vrai que, comme il brille de vertus remarquables, il souffre de grands vices. Cette intempérance qui, à chaque instant, l'emporte, plût au ciel qu'il se fût efforcé de la mieux refréner.... Mais il a eu beaucoup d'adulateurs, sans compter que, naturellement, il n'était que trop enclin à l'indulgence vis-à-vis de soi-même. Cependant, c'est à nous de reprendre ce qu'il y a de mal en lui, de telle façon que nous accordions quelque chose à ses dons magnifiques. Je t'en supplie donc, pense avec tes collègues d'abord à ceci : vous avez à faire avec le premier (*primarius*) serviteur de Christ, et tous nous lui devons beaucoup[3]. »

« Quelles magnifiques paroles[4] ! » s'écrie M. Lang. Calvin (ni personne) n'a jamais rien écrit de plus honorable pour Luther et pour lui-même.

V

Toutefois, ne négligeons pas de bien le remarquer : pour Calvin et Luther, il y avait plus qu'une entente personnelle et cordiale[5], il y avait une entente doctri-

ment prêché et introduit la Réforme à Magdebourg, à Goslar, ailleurs encore; et l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, l'avait nommé évêque de Naumbourg (janvier 1542), parce qu'il était « célibataire, bien doué, savant et de la noblesse. » (Herminjard, IX, p. 373, n. 16.)

1. En effet, en 1545, parut la réponse des Zurichois : *Wahrhafte Bekanntnisz... mit gebürlicher Antwort auf das unbegründet ärgerlich Schmähen, Verdammen und Schelten D. M. Luthers....* — 2. « Sæpe dicere solitus sum : etiam si me diabolum vocaret, me tamen hoc illi honoris habiturum, ut insignem Dei servum agnoscam. » — 3. 25 novembre 1544. *Opera*, XI, p. 774, 745. Herminjard, IX, p. 373, 374. — Ecrivant à Mélanchthon, quand les Zurichois n'ont pu résister à la tentation de répliquer, Calvin s'exprime sévèrement sur les deux partis, qu'il a été impuissant à calmer : « Si les choses sont comme disent les Zurichois, ils ont eu un juste motif d'écrire. Mais il aurait fallu écrire autrement, ou se taire tout à fait. Tout leur livre est maigre (*jejunus*) et puéril ; en maint endroit ils font preuve de plus d'obstination que d'érudition ; ils excusent et défendent leur Zwingle avec peu de révérence, ils portent contre Luther certaines accusations imméritées, et, à mon avis, en traitant le point principal, objet du litige, ils ne sont pas heureux. Cependant, tu ne peux croire combien ils sont satisfaits, comme s'ils avaient fait merveille. » Puis, passant à Luther : « Mais votre Périclès, quelle intempérie l'emporte à fulminer ainsi ? Car sa cause n'est pas meilleure. Et quel est son profit en excitant un tel tumulte, sinon que tout le monde le tient pour furieux ? Pour moi qui, de tout mon cœur, le vénère, j'en ai grand honte. Mais ce qu'il y a de pire [Calvin en arrive à Mélanchthon], c'est que personne n'ose s'opposer à une telle insolence, personne n'ose même parler tout bas. Tous nous lui devons beaucoup, et je souffre volontiers qu'il jouisse de l'autorité suprême, mais à la condition qu'il sache se modérer. Encore dans l'Eglise faut-il toujours faire attention jusqu'à quel point va notre déférence envers les hommes. Car c'en est fait, quand un seul l'emporte sur tous.... » (28 juin 1545. *Opera*, XII, p. 98, 99.) — 4. Lang, p. 329. — 5. Farel, s'étonnant des attaques des

nale. L'entente était non pas seulement entre Calvin et Luther, mais entre le calvinisme et le luthéranisme. Précisons.

La confession luthérienne date de la diète d'Augsbourg, 25 juin 1530[1]. Mélanchthon, rédacteur de ce document, avait à son sujet des idées qui nous étonnent un peu, et n'hésitait pas à y apporter les changements qui lui paraissaient convenables. Du reste, personne ne protestait, et les observations de l'électeur Jean-Frédéric, en 1537, ne causèrent pas la moindre émotion. Alors, en 1540, Mélanchthon fit des changements plus nombreux et plus importants[2]. En particulier, il modifia l'article X, l'article sur la sainte Cène : les mots *vere adsint* furent supprimés, ainsi que la condamnation des doctrines contraires, et le mot *distribuantur* fut remplacé par les mots *vere exhibeantur*.

Voici donc les deux textes : celui de l'*Invariata* (primitif) et celui de la *Variata* (revisé) : — 1530[3]. « Sur la Cène du Seigneur, on enseigne que le corps et le sang de Christ sont véritablement présents (*vere adsint*), et sont distribués à ceux qui les mangent (*distribuantur vescentibus*), dans la Cène du Seigneur; et on condamne la doctrine contraire (*secus docentes*). » — 1540. « Sur la Cène du Seigneur, on enseigne que, avec le pain et le vin, sont vraiment offerts (*vere exhibeantur*) le corps et le sang de Christ à ceux qui les mangent dans la Cène du Seigneur[4]. »

Ici encore, personne ne fut scandalisé. On accepta l'édition nouvelle comme on accepte une édition meilleure. En 1542, Mélanchthon la réédita, et elle fut introduite dans les écoles. Les vives protestations du docteur catholique Eck, au colloque de Worms, ne produisirent pas plus d'effet que les observations de l'Electeur, quelques années avant, et Brenz, le sévère luthérien, approuva.

La question vraiment importante est celle-ci : quelle fut l'attitude de Luther vis-à-vis de la *Variata ?* Ce qui est certain, c'est qu'il la connut, comme tout le monde, après sa publication, et de 1540 à 1546, moment de sa mort, il ne publia pas contre elle le plus petit blâme. Mais on a démontré plus encore. Luther connut la *Variata* avant sa publication. Elle ne fut pas apportée à Worms à l'insu de l'Electeur, à plus forte raison pas à l'insu du Réformateur lui-même; et

ultra-luthériens contre Calvin, lui disait : « Toi qui, seul, as toujours été approuvé par Luther (*tu unus semper probatus Luthero*). » 15 octobre 1555. *Opera*, XV, p. 823.

1. Il nous plaît de rapporter ici, sur ce jour et sur cette confession, les paroles d'un historien calviniste, Merle d'Aubigné : « Ce devait être le plus grand jour de la Réformation, et l'un des plus beaux de l'histoire du christianisme et de celle de l'humanité. » — « Cette confession d'Augsbourg demeurera toujours l'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, éclairé de l'esprit de Dieu. » *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, IV (1847), p. 256, 268. — 2. Ces changements étaient de trois sortes. 1° Les uns étaient purement formels, et mettaient les articles dans un ordre meilleur; 2° les autres consistaient dans des développements destinés à éclaircir certains points, à accentuer l'opposition au catholicisme, à enrichir la preuve biblique; 3° enfin, il y avait de vrais changements, des atténuations, au point de vue doctrinal. Ainsi, les art. 5 et 20 insistent sur la nécessité de la pénitence et des bonnes œuvres; et l'article 18, surtout éclairé par les modifications aux *Loci* à partir de 1535, peut paraître synergiste. Mais le grand changement est celui de l'article 10. *Realencyclopädie*, 3e édit. art. *Augsburger Bekenntniss*, p. 249. — 3. En réalité, l'édition dite *princeps* est celle de 1531. *Realencyclopädie*, p. 248. — 4. *Melanthonis Opera*, édit. Bretschneider, XXVI, p. 357 et n. 34.

l'un des auteurs, qui ont le plus exactement et le plus impartialement étudié la question[1], conclut : « Luther a connu les changements, avant qu'ils fussent publiés et il ne leur a pas attribué l'importance qu'on devait leur donner plus tard. » Les a-t-il donc approuvés? Si les uns ne peuvent prouver le blâme, les autres ne peuvent guère prouver plus que la tolérance[2].

Il faut noter cependant une manifestation de Luther, qu'aucun historien ne semble avoir connue, et qui nous est révélée par la correspondance de Calvin. Dans le projet de *Consensus*, qui devait manifester l'accord des Genevois et des Zurichois, Calvin s'était réclamé de la confession de foi d'Augsbourg. Les Zurichois observèrent que cette confession était de Luther, et que les luthériens s'en glorifiaient avec raison[3]. Pour lever leurs scrupules, Calvin leur écrivit : « Au sujet de la Confession d'Augsbourg, voici en peu de mots pourquoi je ne suis pas complètement de votre avis. Qu'elle soit de Luther, c'est ce qui ne me paraît pas probable; cependant, à Worms, les prières assidues de quelques-uns obtinrent de Mélanchthon qu'il effaçât un mot de ce chapitre. Lorsque la nouvelle édition fut présentée, les papistes se mirent à crier que nous étions des zwingliens et des faussaires. Il y eut crainte de grands troubles. Dieu les apaisa merveilleusement. Car le margrave de Brandebourg, qui voulait alors être chargé de la guerre contre les Turcs, envoya furtivement un des princes d'Anhalt à Luther, pour le séparer de nous, et pour exciter contre nous sa colère. Or, celui-ci, au moins une fois dans sa vie, donna un bel exemple de modération : il ordonna au traître de partir, et nous découvrit à nous sa fraude et sa perversité[4]. »

Luther avait vu le changement et ne ressentait de l'indignation que contre ceux qui le lui dénonçaient.

Toute l'Eglise luthérienne pensa comme lui jusqu'à sa mort, et jusqu'aux dernières années de la vie de Mélanchthon. C'est seulement en 1560, au Colloque de Weimar, que Flaccius, déclarant la guerre à son vieux professeur, anathématisa la *Variata*, et leva comme drapeau de l'ultra-luthéranisme l'*Invariata*.

On voit maintenant ce que c'était pour un théologien que d'accepter la Confession de foi d'Augsbourg[5]. Or, Calvin l'accepta, et quand on le pressa de

1. Dr Ed. Köllner, *Symbolik aller christlichen Confessionen*, 1837, I, p. 239, 246. — Ce n'est pas précisément une parole de désapprobation que celle-ci, dont l'authenticité est plus ou moins certaine : « Philippe, Philippe, vous avez tort de modifier si souvent la Confession d'Augsbourg, car c'est le livre, non de vous, mais de l'Eglise. » Köllner, I, p. 246. Luther regrette le fait des changements, mais ne dit rien sur la nature des changements. — 2. Notons ce texte : Dans une lettre, écrite avant le 10 mai 1541, Luther déclare qu'à Ratisbonne Mélanchthon a conservé « la chère confession, » et qu'il est resté pur et ferme. Or, la *Variata* avait paru depuis un an, et c'était elle qui avait été apportée à Worms et à Ratisbonne. De Wette, *Luthers Briefe*, V, p. 357. — 3. 24 octobre 1554. *Opera*, XV, p. 280. — 4. 13 novembre 1554. *Ibid.*, p. 305. — Pour tenir compte des scrupules des Zurichois, Calvin formula ainsi sa pensée : « Dans notre *consensus*, les lecteurs trouveront tout ce que contient la Confession éditée à Ratisbonne, et qu'on appelle d'Augsbourg. » *Opera*, IX, p. 19. — 5. Calvin se sentait tout particulièrement d'accord avec Luther sur l'importante doctrine du serf-arbitre. « La doctrine de Luther, dit-il, est aussi la nôtre » (*Opera*, VI, p. 260, *Opuscules*, p. 288.) — « Quant à la doctrine du franc-arbitre, telle qu'on la preschoit devant que Luther et ses compagnons vinsent en avant, que pouvoit-elle autre chose, sinon enfler les hommes d'une vaine fantasie de leur propre vertu ? » (*Opera*, VI, p. 466. *Opuscules*, p. 513). — « En ce temps là Luther est venu en avant ; puis

s'expliquer, il précisa : « Je réitère en brief... qu'en la Confession, telle qu'elle fut publiée à Ratisbone, il n'y a pas un seul petit mot contraire à nostre doctrine. S'il se trouve quelque ambiguité, ou doute, quant au sens, qu'il n'y a expositeur plus suffisant que l'autheur même[1]. » — En 1554, il écrit, comme nous l'avons vu, au pasteur de Strasbourg, Garnier : « Je ne vois pas pourquoi tu refuserais de souscrire à la Confession d'Augsbourg[2]. » — En 1556, il écrit à Lasco, qui veut montrer l'accord de la doctrine calviniste et de la confession luthérienne : « La chose est ainsi, et surtout il est utile qu'on le sache : il n'y a rien dans la Confession d'Augsbourg qui ne soit d'accord avec notre doctrine[3]. » — En 1557, il écrit à Schallengius : « Je ne répudie pas la Confession d'Augsbourg, à laquelle j'ai souscrit, volontairement et volontiers (*volens ac libens*), comme son auteur l'a interprétée[4]. »

VI

Défendre à ce point Luther et souscrire si volontiers à la Confession d'Augsbourg[5], c'était beaucoup; tellement que plusieurs de ses amis trouvaient que

des autres ont suyvi, lesquels d'un commun accord ont cerché les voyes et moyens pour purger la chrestienté de tant de pollutions, remettre la doctrine de salut en sa pureté, retirer l'Eglise d'une telle calamité, pour la réduire à quelque estat tolérable. Voilà ce que nous poursuyvons encore aujourd'hui de faire. » *Opera*, VI, p. 473. *Opuscules*, p. 520.

1. *Opera*, IX, p. 91. *Opuscules*, p. 1546. — 2. *Opera*, XV, p. 336. — Bullinger écrivait au même pasteur à peu près la même chose : « Tu peux répondre que tu acceptes la Confession d'Augsbourg, *sano sensu*, pourvu que personne ne te force à avouer que Christ est reçu corporellement et charnellement. » *Ibid.*, p. 355. Evidemment, Bullinger est plus défiant que Calvin. Et il écrit à Lasco, 6 novembre 1557, tout à fait différemment de Calvin : « Les Saxons expliquent la Confession d'Augsbourg très grossièrement (*crassissime*).... Laissons-leur cette confession et suivons la vérité. » *Opera*, XVI, p. 687, 688. — 3. Août 1556. *Ibid.*, p. 263. — 4. 25 mars 1557. *Ibid.*, p. 430. — Si Calvin avait le regret d'être en désaccord avec Bullinger, il avait le bonheur d'être tout à fait d'accord avec Farel, qui lui écrivait avec son ardeur, sa générosité : « Pourquoi susciterions-nous une nouvelle tragédie à propos de la Confession d'Augsbourg?... Si la Confession d'Augsbourg contient sur la Cène quelque chose qui puisse être admis par une saine explication, et selon la pensée de son auteur, qu'est-ce qui empêche que nous l'admettions et que nous fassions un saint accord? » (14 avril 1558. *Opera*, XVII, p. 139.) — 5. Il y a dans cette histoire calvinienne de la Confession d'Augsbourg un épisode à noter. C'était en 1561, au Colloque de Poissy. Les protestants défendaient leur cause avec éloquence et avec succès. Le cardinal de Lorraine, effrayé, eut une idée cynique : mettre aux prises, devant le Colloque, des frères ennemis. Il résolut de faire venir d'Allemagne des théologiens luthériens, « entiers et fermes » (avait-il eu soin de les demander!), pour qu'ils vinssent mettre la division entre les protestants. Une fois les protestants français battus par les luthériens, il serait ensuite facile de se débarrasser des luthériens, lesquels ne seraient plus que des protestants allemands. (*Histoire ecclésiastique*, I, p. 587.) Naturellement, Calvin fut saisi d'une violente colère en se rendant compte de cette perfidie. Il écrit de tous côtés : au parent de l'Electeur palatin, le comte d'Erbach, pour l'éclairer et lui exposer les objections, faciles à prévoir, des nationalistes du XVI[e] siècle : « Quoi! s'écrie Calvin, les Allemands nous dicteront des lois? ils nous prescriront, comme à des enfants, ce qu'il faut croire? » (30 septembre 1561. *Opera*, XVIII, p. 752.) — au prince de Navarre en ce moment à Poissy : « Au nom de Dieu, pansez comme la confession de foy, que les églises de France ont juré de suivre et maintenir, a esté ratifiée, et quant il n'y auroit signature telle de sang des martyrs,... et qu'elle a esté présentée au Roy et à son conseil, vous ne la pouvez rebouter, ny mesmes obscurcir, que Dieu ne s'y oppose et vous monstre par effect qu'il veut estre creu et

c'était trop. « Il paraît trop défendre toujours Luther et Bucer, » écrivait Haller, de Berne[1]. »

C'était tout particulièrement l'opinion des Zurichois. Dans le projet de son *Consensus*, Calvin, après avoir cité quelques opinions essentielles de Luther, avait conclu : « Nous les accordons. Luther ne nous tendrait-il pas volontiers la main ? » Les Zurichois lui répondirent : Non. — « Mon Calvin, il ne tendrait pas la main, cette main que, vivant, il n'a pas voulu tendre à Zwingle et à Œcolampade vivants et faisant toutes ces mêmes concessions[2]. » — L'argument était malheureusement trop fort ! Et que d'autres arguments plus forts encore ne fournissaient pas, en ce moment même, les luthériens qui se laissaient aller à toutes les attaques, à toutes les haines, même à toutes les persécutions contre les maudits sacramentaires ?

L'attitude de Calvin devenait si étonnante pour les Zurichois, qu'ils crurent ne pouvoir l'attribuer qu'à une seule cause, l'ignorance : « Tu ne sais pas, sans doute, cher frère, avec quelle grossièreté, quelle barbarie (*quam crasse et barbare*) Luther a pensé et écrit au sujet de ce repas spirituel. Tu n'as pu lire, ni comprendre ses ouvrages, qui, pour la plupart, sont écrits en allemand. » Ils prennent donc la peine de lui traduire en latin toute une série de passages. Après quoi, ils concluent : « Ces choses te paraîtront étonnantes, nous le savons, parce que tu n'as jamais lu ses livres allemands[3]. » — Et cette opinion n'était pas particulière aux Zurichois. Nous la trouvons, plus tard encore, dans une lettre de Wolph, qui, envoyant à Calvin une traduction d'Heshusius, lui disait : « Toi, très savant Calvin, qui es Français de nation, et ne comprends pas l'allemand, tu ne comprends pas plus les injures qu'il vomit contre toi, que moi si j'étais injurié en arabe[4]. »

Mais c'était une parfaite erreur. Calvin connaissait, aussi bien que qui ce soit,

ouy. » (Août 1561. *Ibid.*, p. 660.) — à Coligny : « Surtout je vous prie, Monsieur, tenir la main que la Confession d'Augsbourg ne vienne en jeu, laquele ne seroit qu'un flambeau pour allumer un feu de discordes. » (24 septembre 1561. *Ibid.*, p. 733.) Naturellement, il est amené à en faire la critique, aussi vive que possible, au risque de l'exagérer : « Elle est si maigrement bastie, si molle et si obscure qu'on ne s'i sçauroit arrester. » (*Ibid.*) Et il développe à Th. de Bèze ses arguments, mélangeant le calvinisme et le patriotisme français : « Sa mollesse a toujours déplu aux gens décidés (*cordatis*); son auteur s'en est repenti ; en plusieurs endroits elle est accomodée aux usages particuliers de l'Allemagne. Je laisse de côté que sa brièveté est obscure, et tronquée, bien des chapitres essentiels ayant été passés sous silence. Du reste c'est absurde de la mettre à la place de la Confession française. » (10 septembre 1561. *Ibid.*, p. 683, 684.) Bornons-nous à remarquer que cette critique de la Confession de foi d'Augsbourg est presque, mot à mot, celle qu'un historien de Luther, luthérien et allemand, vient de publier : « Plusieurs points que nous tenons aujourd'hui pour bien importants, et qui l'étaient bien aussi autrefois, ne sont point touchés. L'auteur se contente, par exemple, de confesser, en termes brefs, la doctrine luthérienne sur le baptême et la sainte Cène ; il manque le rejet des autres sacrements romains. L'introduction du baptême et de la pénitence est faite en termes tels (il en est autrement dans la *Variata*) que la possibilité de mettre la pénitence au nombre des sacrements n'est pas exclue. Il manque le rejet de la transsubstantiation, et l'importance principielle de l'autorité des Ecritures n'est pas soulignée ; on peut aussi regretter l'absence de plusieurs articles, que l'amour de la paix et le besoin d'union, à ce moment, n'ont pas trouvé bon de formuler. » (*Realencyclopädie*, 3e édit., p. 247, art. *Augsburger-Bekenntniss*, par Theodor Kolde.)

1. 28 décembre 1554. *Opera*, XV, p. 362. — 2. *Ibid.*, p. 276. — 3. 24 octobre 1554. *Opera*, XV, p. 274. — 4. 1er mai 1560. *Ibid.*, XVIII, p. 73.

et Luther et les luthériens. S'il était modéré, il l'était non par ignorance, mais par volonté. Et la lutte qu'il soutient avec ses amis, pour défendre quand même Luther, n'est pas seulement étonnante, elle est singulièrement caractéristique.

Calvin se sert tour à tour de trois arguments.

1° Il faut, en Luther, considérer les vertus et oublier les vices : « Je désireroye que ce qu'il peut y avoir eu de vice meslé parmi les graves (*summis*) vertus de Luther, que cela demeurast plustost enseveli : et de vray il n'y a rien qui me garde plus d'y toucher que le grand honneur et révérence (*reverentia et amor*) que je porte à tant d'excellens dons [1].... » Il est difficile de pousser plus loin la charité irénique. — Et aux Zurichois, après leur avoir dit qu'il connaissait les passages incriminés : « Mais quand j'ai vu un homme, emporté par quelque intempérance native, jeter une telle bave, du reste selon qu'il y était poussé, j'ai enseveli ces disputes (*sepultis illis contentionibus*) et j'ai pris ce qui était le plus propre à la paix [2]. »

2° Même de ses vices, Luther n'est pas tout à fait responsable : il a été poussé par des amis, par des flatteurs. « Après il advint, bien mal à propos, que Luther, incité par les mesmes soufflets, qui encore maintenant troublent le repos de l'Eglise, s'échauffa derechef, particulièrement contre ceux de Zurich. Car combien que la véhémence naturelle de son esprit le poussast quelquesfois plus outre qu'il ne falloit, si est-ce que jamais, de soy-mesme, il n'eust recommencé le desbat ancien, sinon qu'il y eust eu des boute-feux et gens pernicieux qui l'eussent ainsi enflambé [3]. »

3° Et surtout, il ne faut pas confondre Luther et ses disciples. Calvin fait cette distinction du vivant même de Luther :

« Comme de l'Eglise de Wittenberg est sorti à notre époque l'évangile (*sicut ex ecclesia Wittenbergensi fluxit hac nostra ætate evangelium*), de même, il en sort beaucoup d'hommes très semblables à ceux qui, autrefois, partis de Jérusalem, partout où ils allaient, créaient des difficultés aux vrais serviteurs de Christ, et saisissaient toutes les occasions de tumulte.... Ils cherchent en quoi ils peuvent être semblables aux grands hommes.... Ils obtiennent seulement ce résultat de paraître ce qu'ils sont, de vrais singes. Je dis cela, pour que personne ne se sépare (*cujusquam animus alienetur*) de Wittenberg.... Car j'ose l'affirmer, ces ineptes Thrasons ne déplaisent pas moins à Luther (doué d'une telle prudence, d'une telle gravité) qu'à nous [4]. »

Non des imitateurs, mais des singes ! C'est la formule qu'il ne cessera de répéter : « O Luther, combien peu tu as laissé d'imitateurs de ta supériorité (*præstantia*) et combien de singes de ta sainte jactance [5] ! » — « Ces singes de Luther (il a laissé peu d'imitateurs) ont toujours à la bouche le nom de Wittenberg [6]. » — « Je t'envoie une courte défense de notre doctrine contre les singes

1. *Ultima admonitio ad Westphalum*, 1557. *Opera*, IX, p. 238. *Opuscules*, p. 1680. — 2. 13 novembre 1554. *Opera*, XV, p. 305. — 3. *Secunda defensio contra Westphalum. Opera*, IX, p. 52. *Opuscules*, p. 1504. — Voir plus haut le rôle d'Amsdorf. — 4. Calvin aux ministres de Montbéliard. 8 mai 1544. *Opera*, XI, p. 705. — 5. 1556. *Ibid.*, IX, p. 105. — 6. 22 avril 1560. *Ibid.*, XVIII, p. 62.

de Luther [1]. » — « Si aujourd'hui vivait ce remarquable serviteur de Dieu, ce fidèle docteur de l'Eglise, Luther, il ne serait pas si impitoyable, si implacable,... » écrit-il à Marbach [2]. — « Plût à Dieu, reprend-il enfin avec Seidemann, professeur à Erfurt, plût à Dieu que Luther vécût aujourd'hui [3].... »

Facsimilé d'une lettre de Luther [4]

VII

Cette attitude de Calvin nous étonne peut-être autant qu'elle étonna un moment les Zurichois. Au lieu de nous étonner, essayons de comprendre : nous sommes en face de l'un des faits les plus importants, non seulement de la vie de Calvin, mais de l'histoire du protestantisme européen.

Au XVI[e] siècle, l'union politique, dont dépendait l'avenir du protestantisme, dépendait, à son tour, de son union dogmatique. Les princes ne concluaient d'alliance qu'avec l'assentiment des théologiens. Voilà pourquoi les trois hommes qui eurent les vues politiques les plus larges, Zwingle, Jacques Sturm et le landgraphe Philippe, convoquèrent le Colloque de Marbourg. L'échec fut lamentable. Pour n'avoir pas voulu sauver tout le monde, les luthériens se perdirent eux-mêmes.

Eh bien, ce que la première génération avait vainement essayé d'accomplir, l'homme de la seconde génération, Calvin, le tente de nouveau : l'union de tous les protestants d'Europe. Seulement comme, même en se répétant, l'histoire ne se répète pas, Calvin veut produire cette union, non point par une formule (semblable

1. 18 janvier 1555. *Opera*, XV, p. 384. — 2. 25 août 1554. *Ibid.*, p. 213. — 3. 1555. *Ibid.*, p. 501, 502. — 4. Dernier paragraphe de la lettre adressée le 7 février 1546 à sa femme Catherine de Bora. L'adresse était ainsi conçue : « Meiner lieben Hausfrawen Katherin Lutherin, Doctorin, Säumärkterin zu Wittemberg meiner gnedigen Frawen zu Handen und Fussen. » C'est intraduisible. Il signe : « dein Liebichen, » ce qui n'est pas traduisible davantage. C'est bien pour ces plaisanteries, où Luther met toute son affection la plus délicate, et une partie de sa verve forte et grosse, qu'une traduction est une trahison.

à celle de Wittenberg, 1536) combinant, peut-être avec quelque équivoque, des théories diverses, mais par une formule élevant ces théories à une unité supérieure. Il n'amalgame pas la pensée luthérienne et la pensée zwinglienne, il les absorbe dans une pensée unique et plus haute, la pensée calviniste, pensée complète, pensée une, qui est le trait d'union pacificateur entre les deux pensées hostiles.

A-t-il réussi? Les faits répondent.

Calvin s'adresse à la gauche protestante, aux disciples de Zwingle, aux Zurichois. Or, il est très vrai que les Zurichois maintiennent leur respect, leur admiration pour la personne de Zwingle. Ils ne veulent voir en lui ni défaut, ni erreur. Comment ne pas comprendre cette piété, ou si l'on veut cet aveuglement filial? Il n'en est pas moins vrai que les Zurichois s'emparent de l'élément mystique contenu dans la théorie de Zwingle, le développent, l'approfondissent, le considèrent comme l'élément principal. Ils arrivent à la Confession de foi helvétique, qui causa de la joie à Luther[1]. Ils mettent le pied sur la voie où s'avancera Calvin, et finalement celui-ci les amènera à signer avec lui le *Consensus*. L'accord est fait, est attesté *urbi et orbi*, entre le zwinglianisme et le calvinisme.

Et du côté de la droite protestante, c'est-à-dire de Wittenberg et du luthéranisme? Calvin signe la Confession de foi d'Augsbourg, et se sent en plein accord avec son auteur, avec Mélanchthon. Il démontre, — lui et ses amis, — l'accord du calvinisme et de cette Confession de 1540, contre laquelle, tant qu'il a vécu, Luther n'a pas trouvé bon de formuler la moindre critique. Et avant de mourir, Luther le reconnaît : si Œcolampade et Zwingle avaient parlé comme Calvin, la dispute aurait pu être évitée. Il y a plus : par une série d'actes significatifs, Luther a montré que, tout en gardant intacte pour lui sa conception du sacrement de la sainte Cène, il ne repoussait pas l'union avec des chrétiens n'acceptant pas quelques-unes de ses théories particulières sur ce sacrement. L'approbation qu'il avait ainsi donnée aux frères de Bohême, ou au *Syngramma* de Brenz, n'était-elle pas valable pour la conception de Calvin[2] ?

Calvin a donc réalisé, dans sa personne, la conciliation possible, la conciliation nécessaire, la conciliation suffisante.

Ecoutons les paroles très remarquables de M. Lang : « Le premier essai que l'actif et pacifique Bucer, de Strasbourg, fit en 1536, dans ce qu'on appelle la *Concorde de Wittenberg*, n'avait pas grande valeur, parce que les contrastes étaient habilement cachés; ils n'étaient pas intimément résolus. Le vrai conciliateur fut Jean Calvin. Avec l'aide de Bucer, il n'a pas seulement noué d'amicales relations avec les Wittenbergeois : il a préparé pour une foule de pensées, les plus profondes et les plus importantes de Luther, une place dans l'Eglise réformée; et, dans sa théorie sur la sainte Cène, il a trouvé une conciliation, qui unissait la précision et la clarté exégétiques de Zwingle, avec la profondeur et

1. Köstlin, II, p. 358. — 2. Voir, par exemple, les citations et la discussion de Planck, *Geschichte der Entstehung, der Veränderungen und der Bildung unsers protestantischen Lehrbegriffs*, 1792, II, p. 283, et suiv.

l'intimité religieuse de Luther. L'importance de Calvin (à part ses autres dons si remarquables) consiste dans ce rôle de conciliateur. Dès l'origine, il a été l'homme de l'union; son système théologique est un système d'union. Sans lui, les Suisses, ou bien auraient été luthéranisés, ou bien seraient tombés au rang d'une secte insignifiante ; et, dans ces deux cas, les avantages de leur organisation, de leurs conceptions auraient été perdus pour l'Eglise évangélique[1]. »

Ainsi Calvin, entre Zurich et Wittenberg, la main dans la main de Mélanchthon, prouvait aux protestants et au monde, non pas qu'il n'y avait pas de différences entre les protestants (ce qui n'était pas désirable); non pas qu'il n'y avait plus ni zwingliens, ni luthériens, et seulement des calvinistes (ce qui n'était pas désirable), mais que, dans la différence des conceptions dogmatiques et des tempéraments religieux, à la place d'une discorde funeste, pouvait s'établir un vrai *Consensus*, pour la plus grande force du protestantisme, pour sa puissance irrésistible. C'était la protestantisation de l'Europe rendue possible.

La possibilité ne devint pas la réalité.

Une seconde fois, des luthériens, plus luthériens que Luther, repoussèrent la main qui leur était tendue. Sous l'inspiration de leurs théologiens, les princes saxons refusèrent d'accepter le Commentaire que Calvin leur dédiait[2].

Voilà comment et pourquoi l'Europe aurait pu être, et ne fut pas protestante.

1. Lang, p. 320. — 2. 27 février 1555. « Ce refus de mon livre m'a, je l'avoue, beaucoup déçu, » écrit Calvin à Burkard, chancelier des ducs de Saxe. *Opera*, XV, p. 454.

Martinus Luther
Justus Jonas
Philippus Melanchthon

Fac-similé des trois premières signatures apposées au bas des Articles de Marbourg.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les trois Colloques.

PREMIÈRE PARTIE

Les Colloques.

I



LA conférence de Francfort avait pris une grande décision, et c'était même la seule importante : la question religieuse devait être discutée, pour arriver à une entente, dans un *Colloque*. Qu'était-ce qu'un Colloque, tel qu'il avait été enfin décidé à Francfort ? Une assemblée *nationale* et *libre*.

Tout de suite éclate l'opposition irréductible entre l'esprit protestant et l'esprit romain.

A une époque où les Colloques avaient déjà échoué, Calvin indique, en ces termes, l'espoir qu'ils avaient fait naître : « Il sembloit à tous bons serviteurs de Dieu que la vérité auroit l'audience, et ainsi qu'elle confondroit facilement tous les mensonges du Diable, et viendroit au dessus pour estre receue. » Même

l'échec ne décourage pas cette loyale et noble confiance en la puissance de la vérité. « Car quoy qu'il y ayt, les serviteurs de Dieu ont eu lieu de parler, et ont fidèlement et purement rendu tesmoignage à la vérité. Or la doctrine de Dieu est si vertueuse que, partout où elle est déclarée, il fault qu'elle produise quelque fruict [1]. »

C'est pour obéir à cette généreuse inspiration que Calvin publia en français son compte rendu des *Actes* de Ratisbonne : il voulait qu'en France tout le monde pût le lire. « Ceux qui mettent tous les empeschemens qu'il est possible à ce que la vérité ne vienne en avant, craingnans que leurs cautelles et practiques obliques ne se descouvrent, vouldroient bien que, de tout ce qui se faict, il n'en fust jamais nouvelles puis après; les saiges aussi de ce monde ne trouvent pas bon que ces matières soient publiées jusques au simple populaire, pour ce qu'il leur semble qu'il n'y a jugement ne raison pour discerner, sinon en leur teste. Mais puisque Dieu n'a pas donné sa parolle affin qu'elle fust ensepvelie, ou tenue comme prisonnière entre petit nombre de gens sçavans, mais a voulu qu'elle soit preschée à tout le monde, ce n'est pas raison de priver le peuple chrestien du bénéfice que Dieu luy a voulu communiquer par sa bonté [2]. »

II

Mais précisément, autant Calvin et les protestants désiraient une libre discussion, autant le pape et ses légats, comme le leur reproche Calvin, la redoutaient. Et nous avons ici un document précis, officiel.

Entre l'assemblée de Francfort et le Colloque de Haguenau, pendant un voyage à travers la France pour aller en Flandre, le très jeune cardinal et légat du pape, Alexandre Farnèse, exposa à l'empereur Charles-Quint le « Conseil » de la Curie. Sleidan l'a exactement résumé. Il ajoute : « Le Conseil de Fernèse fut mis en lumière quelque mois après, sur lequel Jean Calvin fit une glose [3]. » C'est cette glose que les éditeurs des *Opera* ont eu le bonheur de découvrir et de publier [4]. Elle reproduit intégralement le texte du *Conseil* et le commente paragraphe par paragraphe. Texte et commentaire sont aussi caractéristiques l'un que l'autre [5].

D'abord, dit la Curie, pas de Colloque, sous aucune forme, à aucun prix! Cette recommandation revient à chaque instant, à satiété. — Au lieu d'un Colloque, assemblée nationale et libre, où l'on peut discuter, il faut la convocation d'un concile, où la hiérarchie, maîtresse absolue [6], ne discute pas, mais

1. *Les Actes de la journée impériale tenue en la cité de Regespourg, aultrement dicte Ratispone*, etc. (1541). *Opera*, V, p. 682. — 2. *Ibid.*, p. 513. — 3. Sleidan, *Commentaires*, etc., p. 99. — 4. *Opera*, V, p. 111. — 5. *Consilium admodum paternum Pauli III, pontificis romani, datum imperatori in Belgis per cardinalem Farnesium, pontificis nepotem, pro Lutheranis, anno 1540, et Eusebii Pamphili* [pseudonyme de Calvin] *ejusdem consilii pia et salutaris explicatio.* Impressum per Joannem Zelotem [pseudonyme pour Wendelin Rihel], Nicopoli Pamphiliæ [pseudonyme pour Strasbourg]. *Opera*, V, p. 467-508. — 6. « Qu'ils osent, s'écriait Calvin, qu'ils osent une fois convoquer un concile en pleine lumière, tel que les Ecritures et les canons le prescrivent. » *Ibid.*, p. 487.

juge, c'est-à-dire condamne ses adversaires. Il est vrai que la Curie ne s'était jamais montrée très désireuse de réunir même des conciles; qu'elle n'avait tenu aucun compte de la règle édictée par le Concile de Constance, à savoir qu'une réunion conciliaire serait obligatoire tous les dix ans. Mais la convocation d'un concile avait, en ce moment, un avantage immédiat : elle supprimait, du coup, les Colloques, objets de suprême horreur. Du reste, en attendant ce concile, plus ou moins certain, on ferait deux choses : on augmenterait la force de la Ligue catholique, et on conclurait la paix avec la France. Cyniquement la Curie exposait ainsi son double plan : « Une fois la Ligue accrue et fortifiée, ou bien les protestants se laisseraient amener (*patientur se adduci*) au concile, et se soumettraient, selon leur devoir, à ses décisions; ou bien, s'ils étaient obstinés, leurs Majestés se serviraient de la Ligue pour les corriger et les ramener à plus de sagesse, après la décision du concile [1]. » — Par l'alliance avec le roi de France, l'empereur pourrait disposer de toutes ses forces, soit contre les Turcs, soit pour autre chose : « De cette paix, continuait avec le même cynisme la Curie, dépend le salut de la république chrétienne. Car si elle n'était pas conclue,... il est douteux que toutes les forces de la chrétienté pussent résister aux forces de ce très puissant ennemi [les Turcs], *parce que la sécurité de l'empereur ne serait pas complète. Mais il n'est pas nécessaire d'expliquer ici la multiple utilité de cette paix*, *puisqu'il en a été souvent question avec la majesté impériale* [2]. » Il n'est pas difficile, en effet, de comprendre : la paix avec François Ier devait enlever aux protestants tout espoir de secours, et les livrer sans défense à l'empereur et au pape. Du reste, pour achever de dissiper toute équivoque, le pape lui-même ne craignait pas de déclarer que, des deux adversaires de l'empire, les protestants et les Turcs, le premier était bien plus dangereux que le second. Les Turcs ne tuaient que les corps, tandis que les protestants tuaient les âmes. Des deux maux, il fallait choisir le moindre [3]. — Pas de discussion, mais la force; c'était le dernier mot de l'obscurantisme brutal.

III

Contre de pareilles monstruosités, Calvin avait beau jeu. Il se laisse aller à toute son indignation. Mais il faut bien noter la différence des dates. Le *Conseil* du pape est d'avant les Colloques, la réponse de Calvin est de mars 1541 [4], c'est-à-dire de l'époque où le troisième et dernier Colloque est en train d'échouer, comme l'a désiré la Curie. L'indignation est donc deux fois légitimée, par l'intention du pape et par les résultats qu'il a obtenus. Bornons-nous à citer la conclusion du pamphlet, où notre Réformateur atteint l'éloquence la plus vengeresse : « Adieu donc les plaintes des hommes superstitieux sur la calamité de l'Eglise, sur les idolâtries et les superstitions à corriger, sur les controverses à pacifier, sur le clergé à réformer! Adieu les vaines conférences et les efforts inutiles pour

1. *Opera*, V, p. 499. « Que, grâce à cette Ligue, les protestants soient amenés *par tous les moyens* à la concorde. » *Ibid.*, p. 506. — 2. *Ibid.*, p. 500. — 3. *Ibid.*, p. 503. — 4. *Ibid.*, p. LII.

ramener l'Eglise à la vraie unité ! Voici la voie, voici le vrai moyen pour tout conduire à l'heureux résultat. Quelque pressante que soit la nécessité, que les princes ne s'occupent pas de la religion.... Et pourquoi ? pour que, débarrassés de ces difficultés, ils se préparent le plus vite possible à la guerre contre les Turcs? L'état des affaires, l'heure le demande. Pas de hâte! dit le saint Père, un an se passerait avant qu'ils puissent préparer leur armée. Mais plutôt que, de toute leur application, de tous leurs efforts, de toutes leurs pensées, de tous leurs désirs, ils poursuivent ce but : augmenter leur Ligue et, de toutes les façons, la fortifier. A quelle fin? à cette fin que l'Eglise soit exposée à la passion de l'antechrist, que la patrie soit livrée aux Turcs, et qu'eux-mêmes, sacrifiant leurs corps et leurs âmes, exercent leurs fureurs sur leurs propres entrailles. Bientôt le résultat sera atteint. Ce résultat sera que l'horrible tyran, avec le troupeau scélérat de ses hommes de pourpre, avec la horde de ses satellites, règnera en plus grande licence et répandra, d'un flot enfin libre, son avarice insatiable, sa rapacité, l'intempérance de ses passions, sa rage sur tous les hommes pieux et probes.... Le résultat sera que la Curie romaine, confirmée pour jamais dans l'impunité de tous ses crimes, dans ses mensonges, s'adonnera plus licencieusement à ses tromperies, à ses impostures, à toutes ses vieilles perversités. Le résultat sera.... » L'énumération continue, ardente, brûlante comme le fer rouge. « En vérité, pourquoi les princes de sang allemand ne seraient-ils pas séduits par de telles récompenses, et ne consentiraient-ils pas à louer leurs forces au gladiateur romain ? Et je n'exagère rien. Quiconque réfléchira à ce qui se passe reconnaîtra que ce que j'ai dit se réalisera, et plus encore.... » Vient encore une énumération des maux dont les hommes de Rome ont fait souffrir l'Allemagne. Le crime particulièrement odieux de l'un d'eux est rappelé. Conclusion : « J'ai voulu indiquer, seulement en passant, ces faits pour rappeler à ceux qui désirent voir leur patrie saine et sauve... qu'ils doivent se tenir en garde non seulement contre ces ouvriers sortis de l'officine romaine, mais contre ces instigateurs intimes de tous les crimes [1]. »

Kampschulte parle « d'un langage que la nation allemande n'avait plus souvent entendu depuis Hutten [2]. » L'historien catholique dit plus vrai, — et surtout fait un éloge plus grand, — qu'il ne croit.

Je laisse de côté la question de forme. C'est un « violent emportement, » dit Kampschulte. Et quand ce serait tout à fait exact! Il y a des indignations permises. Mais voilà : Kampschulte n'analyse pas le « Conseil » de Paul III. Les lecteurs ne doivent pas savoir que Calvin discute, avec violence et emportement, soit, mais contre un pape qui le déclarait, lui, Calvin et ses amis, pires que des Turcs et réclamait leur écrasement, sans phrase, par la force. L'impartialité de Kampschulte use du procédé qui consisterait, à propos d'un homme en cas de légitime défense, à oublier l'agresseur armé jusqu'aux dents, et à déclarer que, du moment que la victime se débat, c'est qu'elle a évidemment le caractère violent.

1. *Opera*, V, p. 506-508. — 2. Kampschulte, I, p. 335.

IV

Derrière la question littéraire, se dresse une question singulièrement grave, la question politique : les tentatives d'alliance entre les princes allemands protestants et la France.

Kampschulte insinue que Calvin était un « hérétique émigré. » Le « savant de Noyon » se considérait toujours comme le sujet du roi de France ! Il appelait François I[er], son roi ! Que de crimes ! Il fut un avocat zélé, un promoteur passionné de l'alliance entre les princes protestants allemands et le roi de France. De telle sorte que nous assistons à ce spectacle : tandis que les catholiques français condamnent Calvin comme traître, les catholiques allemands le condamnent comme patriote. — Certains historiens protestants insistent aussi sur l'activité politique de Calvin, et le représentent comme travaillant continuellement à l'union des princes et de la France. Ils ajoutent seulement qu'il agissait avec conviction et qu'on n'a aucune raison de le considérer comme « un agent français, » bien moins encore, naturellement, comme un agent « payé [1]. »

Mais sur quoi se fondent toutes ces affirmations malveillantes ou bienveillantes ? Sur rien. Kampschulte et Pastor sont obligés de le reconnaître : « Nous ne savons pas, disent-ils, comment il trouva occasion de développer en ce sens son activité [2]. » La lettre de Marguerite, sur laquelle nous reviendrons, est non de 1540, mais de 1541, ce qui enlève la base des raisonnements et des hypothèses de nos deux historiens. — Nous savons qu'à Francfort il y eut un envoyé de François I[er], Lazare de Baïf, envoyé venu, du reste, à la requête de Charles-Quint, « car tous deux [François et Charles], dit Sleidan, dissimulloyent leur maltalent, et se doroyent de belles paroles [3]. » Ostensiblement, Baïf [4] travaillait *pour*, — secrètement il travaillait *contre*, — l'empereur. Calvin dit de lui : « L'ambassadeur du roy de France est *Bayfius*, lequel n'entend rien en nostre cause. Néantmoins il nous reçoit assez humainement, quand nous l'allons voir [5]. » — C'est le seul renseignement positif que nous possédions ; c'est le seul que ne mentionnent ni Kampschulte, ni Pastor. Il n'était pas favorable à leur hypothèse.

Dégageons si possible la vérité authentique. Il faut commencer par constater, ce que l'on a presque complètement négligé de faire, que l'inspiration de l'activité de Calvin est une inspiration religieuse et charitable. Il est ému par les souffrances de ses frères, les protestants français. Voilà ce qui le pousse à se rendre à la première assemblée, celle de Francfort. Voilà ce qui explique son propos sur Baïf, sur ce qu'il appelle la « cause. » Il serait étrange, en effet, que Baïf,

1. Dr Paul Vetter, *Die Religionsverhandlungen auf dem Reichstage zu Regensburg, 1541*, 1889, p. 21, 22, n. 1. — 2. Kampschulte, I, p. 331. Dr Ludwig Pastor, *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V*, 1879, p. 194. — 3. Sleidan, p. 99v. — 4. Baïf était connu par ses ouvrages d'érudition. Il avait été ambassadeur de France à Venise. Herminjard, VI, p. 236, n. 15. — 5. *Opera*, XI, p. 66. Herminjard, VI, p. 260.

venu pour traiter une alliance politique, n'eût pas compris Calvin lui parlant de cette alliance, et se fût contenté de le recevoir « assez humainement. » Cette phrase n'a un sens que si, par la « cause, » Calvin entend la cause des protestants français persécutés. Il n'est pas étonnant que Baïf ait été embarrassé sur ce point.

Cette préoccupation reste constante chez Calvin, et, à force d'efforts [1], il arrive, au dernier Colloque, à faire envoyer au roi de France, non pas une grande ambassade, comme il aurait voulu, mais une lettre [2]. N'oublions pas que ces efforts étaient combinés avec ceux de Farel, qui fit un voyage à Strasbourg et un autre à Worms [3], et avec ceux des villes de Berne, de Mulhouse, de Bâle, de Strasbourg [4].

Du reste, nous avons des déclarations très significatives de Calvin. Et d'abord celle-ci qui est générale : « Je contemplerais tout cela, de haut, avec calme, si je ne pensais aux hommes pieux. C'est pourquoi je me fais violence à moi-même et je m'insinue dans la familiarité de ceux grâce auxquels j'espère pouvoir les aider en quelque mesure [5]. » Voilà le mobile.

Le 11 mai 1541 il écrit : « Le salut de mes frères m'est à cœur, comme il le doit, mais nous sommes arrêtés par cet obstacle que tu connais. Morelet, qui, à ce propos, a été envoyé, s'efforce de délier ce nœud. Il y a plus d'espoir que d'habitude. Le landgrave se sent un peu déçu, du côté [6] d'où il espérait tout. Il inclinera du côté du nôtre [7].... Crois-moi : jusqu'ici il [Morelet] s'est fidèlement comporté. Mais tout ce qu'on a obtenu, c'est qu'on leur permît de retourner chez eux, après avoir abjuré auprès de l'évêque. »

1. Voir sur les efforts de Calvin et des magistrats genevois pour obtenir, dès 1539, une intervention des Etats protestants en faveur des Français persécutés, Herminjard, V, p. 268 et n. 9; VI, p. 31, 32, 59, 119; VII, p. 126, n. 1. — 2. Calvin à Farel, vers le 6 juillet. *Opera*, XI, p. 252. Herminjard, VII, p. 179. — « Calvin désirait l'envoi d'une ambassade importante. Il ne put obtenir, vers le milieu de mai 1541, qu'une requête collective, dont le canevas fut tracé par Mélanchthon. Mais, après la réception des dépêches pressantes de Farel et du Sénat de Strasbourg, il réussit à faire modifier sur deux points importants le projet de requête. » (Herminjard, VII, p. 126-128, et p. 126, n. 1.) La rédaction n'est pas de Calvin. (*Ibid.*, p. 126, n. 2, 4.) — Sur ce point encore Calvin se trouvait d'accord avec Bucer, qui lui avait préparé les voies en manifestant une énergie infatigable en faveur des protestants français. Bucer écrivait un jour à Marguerite Blaurer : « Certes je ne puis t'approuver, que tu tiennes le seul nom de Français pour un crime. Je t'en prie, qui sont les Allemands? qui sont les Italiens ? qui sont les Espagnols et les autres ? En soi, pour le Seigneur Jésus, ils sont également frères. Et au Christ, le Père a donné en possession non pas une ou deux, mais toutes les nations de la terre. » (Bourrilly, *François Ier et les protestants*, dans le *Bulletin*, XLIX, 1900, p. 478, et n. 1.) — 3. A propos du voyage à Worms, Farel écrit aux pasteurs de Zurich, le 30 avril 1541 : « Vous avez appris de quelle cruauté on a usé envers les hommes pieux, et on use encore aujourd'hui : les tyrans leur enlèvent la vie par le fer et par les flammes. Les frères, émus de compassion, m'ordonnèrent d'aller à Worms pour supplier les hommes pieux, là réunis, d'apaiser, s'il était possible, une si grande rage. » *Opera*, XI, p. 210. Herminjard, VII, p. 102. — 4. Vetter, p. 160. — 5. Calvin à Farel, 9 juin 1541. *Opera*, XI, p. 236. Herminjard, VII, p. 152, n. 11 : « Il avait formé et il entretenait des relations journalières avec les ministres et les théologiens des princes protestants, et il s'efforçait de les gagner à l'alliance française en leur représentant que ce serait le meilleur procédé pour disposer le roi à la clémence. Voilà pourquoi Marguerite de Navarre écrivait à Calvin, le 25 juillet 1541, etc. » — 6. De l'empereur. — 7. De notre roi. — *Opera*, XI, p. 216. Herminjard, VII, p. 113, n. 9-13, et p. 151, n. 10. — Dans cette même lettre, en *Post-Scriptum*, il raconte qu'il a dîné chez le landgrave de Hesse, avec Bucer, Mélanchthon.... On a dit du bien de Farel.

Et encore : « A propos de la cause des frères, j'ai écrit à Farel ce qu'il était permis de dire. Car, les conseils plus secrets, je suis obligé de les taire, à ma grande douleur [1]. »

V

Est-ce à dire que Calvin n'ait pas mis le pied sur le terrain politique? Non, certes. Seulement, il était essentiel de bien constater comment et pourquoi Calvin voulait sauver la vie à ses malheureux coreligionnaires odieusement persécutés. C'était son devoir, incontestable, loyal. Pour cela, il recommandait l'alliance française. Et c'est ici, à la fin des Colloques, que trouve place la lettre de Marguerite de Valois : « A Monsieur Calvinus, ay receu vostre lettre par Selidanus.... Et entendez que le Roy est merveilleusement satisfait des bons services que vous et les autres lui faites par delà, desquels il est bien adverti.... Je vous prie aussi continuer à faire le service au Roy, que vous avez fait jusques icy [2]. »

Calvin avait écrit à la protectrice des protestants [3]. La bonne princesse lui répond et lui envoie un certificat de patriotisme. Enregistrons-le, puisqu'il peut, à l'occasion, servir. Mais en méritant les éloges de la France, Calvin aurait-il dû provoquer les soupçons, sinon les flétrissures de l'Allemagne? Voilà la question.

C'est peut-être ici que les historiens catholiques abusent le plus de la crédulité de leurs lecteurs. D'après eux, il y a d'un côté Calvin, Français, étranger, cherchant à nuire à l'Allemagne, de l'autre l'empereur allemand, les princes catholiques allemands, les intérêts de l'empire allemand !

Mais l'homme qui dirigeait les affaires de l'Allemagne, qui donc était-il, sinon un étranger, un espagnol ? et la puissance qu'il opposait aux protestants allemands qu'était-elle, sinon la puissance du roi d'Espagne, de Naples, du maître de Milan et des Pays-Bas ? Et à côté de cet étranger, quel était donc le second adversaire le plus fanatique des protestants ? un autre étranger, le pape. Et dans tous ces Colloques, contre qui se débattaient les protestants? contre des étrangers comme Granvelle, des étrangers comme Morone, des étrangers comme Contarini. Et ce sont les défenseurs de cette auguste bande d'étrangers qui crient au scandale, à la seule pensée que Calvin n'était pas Allemand !

Ce n'est pas tout. François Ier n'était pas pour les princes allemands un étranger quelconque, au sens où ce mot est pris aujourd'hui. François Ier avait été le rival de Charles-Quint. Avec quelques voix de plus, il aurait pu être empereur, le chef parfaitement légitime de l'empire allemand, et sa politique était d'obtenir officieusement ce qu'il n'avait pas obtenu officiellement. Ses remarquables instructions d'août 1535 à son ambassadeur en Allemagne, Guillaume du Bellay, expliquent qu'il désire l'union entre les protestants et les catholiques allemands ; il les met en garde contre les « guerres civiles et intestines », funestes à tous, et bonnes

1. Herminjard, VII, p. 183, n. 6. — 2. *Opera*, XI, p. 62. Herminjard, VII, p. 199, n. 4. — 3. Sleidan avait emporté la lettre de Calvin avec les dépêches de Morelet pour le roi.

seulement pour faire la joie de ceux « qui désirent leur dicte diminution et affoiblissement, pour après opprimer plus facilement l'une et l'aultre partye, leur tollir leur ancienne et jusques icy inviolable liberté, et abolir l'honneur du sainct Empire en le rendant et acquérant à eux comme propre ou héréditaire[1]. » — Nous n'avons pas une confiance exagérée en la loyauté de François Ier : mais, comme son intérêt et la vérité se trouvaient d'accord, il disait l'exacte vérité.

En face du catholicisme, dont les deux représentants, deux étrangers, l'empereur et le pape, rêvaient chacun de leur côté leurs rêves de domination universelle, de despotisme, les protestants allemands représentaient l'élément allemand, l'élément d'indépendance et d'autonomie. Et pour résister à leurs deux adversaires étrangers et dangereux, ils n'avaient qu'une ressource : s'appuyer sur François Ier, pas plus étranger que Charles-Quint, et moins dangereux.

La situation était en Allemagne ce qu'elle était partout. L'Eglise visait à l'uniformité internationale, grâce à la coalition de tous les étrangers contre chaque nationalité. Le protestantisme, c'était en Angleterre, en Bohême, en Allemagne, en France, l'essor, la délivrance de chaque nationalité. Calvin n'était donc ni scandaleux, ni perfide, quand, patriote français, pour sauver ses coreligionnaires français, il parlait un langage qui faisait battre le cœur des patriotes allemands. Il était logique et loyal. Les protestants français, les protestants allemands avaient le même ennemi national et religieux, l'étranger de Rome, appuyé sur l'étranger d'Espagne.

Cette réalité avait été comprise de bonne heure, nous l'avons dit, par les trois grands hommes politiques du protestantisme : Zwingle, Jacques Sturm et Philippe de Hesse. Et deux fois il sembla que les circonstances allaient faire aboutir ce qui était tenté, avec piété ou avec impiété, avec conscience ou avec inconscience, l'alliance franco-allemande, dont dépendaient les destinées de l'Europe moderne.

La première fois, c'était en 1535. François Ier était sous l'influence de son bon génie, Marguerite, et de ce que la France avait de plus éclairé. Il demanda aux princes allemands de lui envoyer Mélanchthon. Cette demande était plus qu'un fait isolé, c'était un symbole : recherche de l'union, opposition à la Sorbonne, échec au parti fanatique de Montmorency, possibilité d'une entente, ouverture à des conséquences imprévues.... La ligue de Smalkalde refusa[2], tout particulièrement sous l'influence de l'électeur de Saxe, pieux et honnête, mais minutieux et étroit. Qui peut savoir ce qui serait arrivé ? Rien n'était certain : tout était possible.

François Ier abandonna ses projets; les amis de la tolérance furent découragés; le parti ultra-réactionnaire triompha; les persécutions contre les protestants reprirent. M. Schmidt dit : « Veux-je excuser par là François Ier d'avoir été désormais le persécuteur des protestants ? Je veux seulement dire que les persécutions auraient *peut-être* cessé, si les Allemands n'avaient pas repoussé ses

1. *Bulletin*, XLIX, 1900, p. 354, 355. « François Ier et les protestants. Les essais de concorde en 1535 », par V. L. Bourrilly. — 2. Sleidan, p. 71.

avances. Du côté du roi, il y avait des préoccupations politiques : il y en avait de même du côté des Allemands. Lui n'osait pas se séparer décidément de Rome ; eux ne pouvaient s'élever au-dessus des préjugés, des soupçons, et se placer au vrai point de vue, libre et élevé, auquel se plaçaient des hommes comme Mélanchthon et Bucer [1]. »

Une seconde occasion se présenta, précisément à l'époque où nous sommes. Malheureusement, Zwingle était mort, et à l'heure critique, décisive, Philippe de Hesse fit défaut à lui-même et à la grande cause qu'il avait eu l'honneur d'embrasser. Il venait de commettre sa fameuse bigamie (ces *secondes*, ou plutôt ces *malheureuses* noces, comme dit Calvin, *digamia*, *vel potius dysgamia* [2]) le 4 mars 1540. Le bruit en court déjà au Colloque de Haguenau. Et cherchant, contre les conséquences dangereuses de son acte, un secours que les alliés de Smalkalde lui refusent, Philippe fait le saut : en septembre 1540, il entame des négociations secrètes avec Granvelle [3] ! Peu d'actes devaient avoir des conséquences aussi funestes que cette bigamie autorisée en secret, autorisée à contre-cœur, mais autorisée par Luther, Mélanchthon et Bucer !

Quand Morelet du Museau, l'ambassadeur français (un protestant pieux, banni, puis rétabli dans ses droits sans abjuration préalable et rappelé par François Ier) [4], arriva à Ratisbonne (en compagnie de Sleidan, l'historien, protestant et pieux, ami de Calvin), porteur des plus favorables ouvertures pour les princes allemands, même pour Philippe de Hesse, c'était trop tard !

« De grands horizons s'ouvraient pour le protestantisme à ce moment. La France, alliée au Sultan, offrait la main à la Ligue de Smalkalde. La Ligue l'acceptait-elle ? c'était la ruine définitive de la maison de Habsbourg [5] en Allemagne et en Italie, et le reste des territoires allemands passait au protestantisme [6]. » — L'électeur de Saxe [7] (bizarre renversement des situations politiques) était favorable. Il envoya même un délégué en France [8]. Mais, encore une fois, pour Philippe, c'était trop tard ! Il était moralement, ou plutôt immoralement, prisonnier de Charles-Quint. Il avait renoncé à toute alliance avec les Français ;

1. *Zeitschrift für die historische Theologie* (herausg. von Niedner), 1850. Schmidt : *Die Unions-Versuche Franz des I. zwischen katholischer und protestantischer Kirche*, p. 67-69. — 2. Lettre du 13 novembre 1554. *Opera*, XV, p. 306. — 3. Dr Reinhold Moses, *Die Religionsverhandlungen zu Hagenau und Worms, 1540 und 1541*, p. 57. — 4. Les Bâlois avaient remercié François Ier pour cet acte, qui était inspiré seulement par la politique. Herminjard, VII, p. 203, n. 6. — 5. La destruction de cette puissance était nécessaire à la liberté, à l'existence du monde moderne. L'honneur, que répudièrent les princes allemands, devait revenir, après des luttes qu'on aurait pu éviter, aux Pays-Bas, à la Suède, à Henri IV et à Richelieu. — 6. Vetter, p. 13. — 7. « Ce fut un grand malheur que sa politique ne fut appuyée presque que par Strasbourg, d'autant plus grand que l'alliance avec la France était une nécessité inévitable pour le protestantisme, aussi longtemps que l'empereur et l'empire lui contestaient le droit à l'existence. La grave défaite des protestants, qui suivit, aurait pu être évitée, si la Ligue de Smalkalde avait soutenu l'électeur de Saxe. » Vetter, p. 16. — 8. Georges de Planitz, qui, du 9 au 19 juin, assista, à Châtellerault, aux fêtes splendides données à l'occasion du mariage de Guillaume de Clèves avec Jeanne d'Albret. (Herminjard, VII, p. 184, n. 6, et p. 200, n. 6.) Ce mariage, célébré le 14 juin 1541, n'était-il pas un lien de parenté entre les princes allemands et le roi de France ? Annonçant les fiançailles, Mélanchthon disait à Myconius (29 septembre 1540) : « Marguerite, mère de Jeanne d'Albret, demande à être recommandée aux prières des Eglises évangéliques. » (*Ibid.*)

il devait dénoncer toutes les tentatives d'alliance faites par la France ; il devait même, en cas de guerre, servir contre la France[1].

C'est un historien allemand qui s'exprime comme suit : « Ce que depuis le XI[e] siècle des princes allemands avaient souvent fait pour la sauvegarde de leurs intérêts matériels et particuliers, c'est ce qui fut fait à ce moment pour la sauvegarde du caractère spirituel du peuple allemand. A côté de la politique, poursuivie conformément à certains intérêts dynastiques par la Curie, ce fut tout d'abord à la France que le protestantisme, dans les premières années de son existence, dut de ne pas être écrasé par l'empereur. De l'attitude de la politique française entre l'empereur et la Ligue de Smalkalde dépendait, vers 1540, le sort du protestantisme[2]. »

« Si les chefs de la Ligue de Smalkalde s'étaient rendu un compte exact de la situation, si quelques-uns d'entre eux n'avaient pas nourri les plus étranges illusions sur les bonnes dispositions de l'empereur,... ils auraient dû s'efforcer de conclure une union solide avec la France[3]. » Et la preuve c'est que, ayant laissé Charles-Quint conclure lui-même cette alliance (paix de Crespy, 1544) et ayant finalement été écrasés par Charles-Quint, débarrassé de tous ses autres adversaires (Mühlberg, 1547), les protestants furent obligés « d'apprendre l'espagnol, » et ne purent reconquérir la liberté de conscience qu'en s'alliant enfin avec la France[4]. Mais cette alliance qui, dix ans plus tôt, ne leur aurait rien coûté, dix ans plus tard leur coûta les « trois évêchés » ; et le même historien allemand que nous venons de citer, ajoute : « Pour nos sentiments modernes, c'est une honte ineffaçable que l'électeur Maurice et ses alliés aient donné à la France les évêchés de Lorraine, afin de briser la servitude bestiale (*viehische Servitut*, comme ils disaient) que l'empereur faisait peser sur l'empire. » Seulement, il faut exactement considérer les faits. « Ce n'étaient pas les forces allemandes qui avaient élevé l'empereur à la hauteur qu'il occupait, et du haut de laquelle il écrasait si terriblement tout ce qui était allemand. Que serait-il advenu de lui, dans la guerre de Smalkalde, sans les Espagnols et les Italiens ? L'électeur Maurice n'appela donc pas les étrangers contre un empereur allemand : il appela des étrangers contre un étranger. Néanmoins, ce fut très honteux que des princes allemands vendissent de la terre allemande à la France. Mais ce fut une grande bénédiction que cette trahison brisât la puissance menaçant d'enlever à l'Allemagne, non pas seulement quelques évêchés, mais sa propre existence. Jamais Charles-Quint ne s'était laissé guider par des intérêts allemands, par des sentiments, par des principes allemands : tout son gouvernement avait été une guerre ininterrompue à tout ce qui faisait battre le plus profondément le cœur de la

1. Vetter, p. 157. — 2. Baumgarten. *Sleidan's Briefwechsel*, p. XIII. — 3. Hermann Baumgarten, *Karl V und die deutsche Reformation* (1889), p. 66. — 4. Le 9 juin 1541, écrivant à Farel, Calvin lui avait dit : « Attendons un peu, pour que ceux qui, en ce moment, sont si méticuleux et ont peur d'offenser l'empereur en donnant un signe d'amitié au roi, recherchent spontanément ce qu'ils refusent quand on l'offre. » *Opera*, XI, p. 236. Herminjard, VII, p. 151, n. 10. La prophétie devait s'accomplir autrement et plus terriblement que ne le pensait Calvin.

nation allemande. Et maintenant, en désignant son fils, un espagnol, comme son successeur à l'empire, il faisait son dernier effort pour maintenir l'Allemagne sous un joug étranger. Celui qui peut comprendre ce qu'aurait été l'Allemagne sous Philippe II trouvera difficilement que la perte de Metz, Toul et Verdun ait été le plus fâcheux événement qui pût arriver à notre peuple[1]. »

Du temps des Colloques, l'alliance avec la France aurait eu des avantages et sans doute peu d'inconvénients. Dans quelque mesure que Calvin l'ait conseillée, il a donc servi la France et n'a pas desservi l'Allemagne.

Nous connaissons le programme et les sentiments des deux partis. Les protestants voulaient un Colloque national et libre, où, entre Allemands, ils pourraient discuter, selon la décision de Francfort. — La Curie voulait, non un Colloque national et libre, mais un Concile, où les décisions, dictées par le pape, seraient imposées aux protestants par la force impériale. — Celui qui fut chargé de l'exécution du programme catholique fut Morone, évêque de Modène, nonce auprès du roi Ferdinand, l'âme du parti ultramontain dans toutes ces négociations.

Il est évident qu'aucune entente n'était possible entre Wittenberg et Rome. Les protestants ne pouvaient abandonner leur foi. Nous ne faisons pas un reproche à la Curie de n'avoir pas voulu abandonner la sienne. Et nous ne demandons pas, en ce moment, laquelle de ces deux croyances était conforme à l'Evangile. Nous nous bornons à dire : une entente était possible, non pas entre Wittenberg et Rome, mais entre Wittenberg et les catholiques allemands. Il suffisait de loyales explications. C'est précisément pour cela que la Curie ne voulait à aucun prix d'un Colloque, national et libre. Il ne fallait pas que les catholiques allemands fussent mis à même de se décider selon leur jugement et leur conscience.

Ce que nous reprochons à la Curie et à ses défenseurs du XVIe et du XIXe siècle, c'est de n'avoir jamais cru que les protestants pussent être sincères dans leurs convictions. D'après Morone et d'après Aléandre, les protestants se divisent finalement en deux groupes, les trompeurs et les trompés[2]. Et aujourd'hui même Pastor croit que la question était non de foi, mais de simple organisation[3].

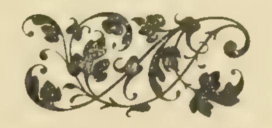
Ce que nous reprochons à la Curie, c'est d'avoir joué sur les mots et les idées ; d'avoir présenté le mouvement évangélique comme un mouvement politique, particulariste, tendant à la désorganisation de l'empire, tandis qu'elle, la Curie, voulait l'union et la force de l'Allemagne impériale. Mais cette union, c'était simplement l'unité, faite, en supprimant les hérétiques, au profit du pape romain et de l'empereur espagnol.

Ce que nous reprochons surtout aux défenseurs modernes de la Curie, c'est

1. H. Baumgarten, p. 85, 86. — 2. Pastor, p. 170, 172. — 3. « Pendant toutes les discussions, nous voyons tous ceux qui y participent s'attacher aux dogmes et s'efforcer d'amener sur ce point un accord. L'important toutefois était moins la différence des dogmes que la différence des constitutions. » Pastor, p. 197. — Nous reproduisons cette étrange affirmation, sans signaler les erreurs de tous genres qu'elle contient.

d'avoir passé sous silence le « Conseil » de Paul III et d'avoir, grâce à cette prétérition, présenté la Curie comme opposée aux mesures de violence. Il est vrai que Morone était défavorable à la guerre. Mais pourquoi ? Seulement parce qu'il la trouvait « inutile et périlleuse, » en face des protestants assez forts pour résister, et de Charles V et de François Ier désunis. Mais il voulait le Concile, absolument comme la Curie. Or, Paul III disait dans son « Conseil », et faisait dire par son légat Farnèse à l'empereur : grâce à la convocation du Concile, « les protestans *seront effrayez*. Car lorsqu'ils verront que ce sera à bon escient, ils seront plus obéissans et ployeront mieux, voyans qu'il faut venir à repentance et qu'on ne se *délibère désormais d'endurer aucunes heresies en Alemagne*[1]. » Après le Concile, « les protestans se soumettront, ou *seront forcez par les catholiques de se renger*[2]. » Dans sa dépêche du 14 mars 1532, Aléandre avait déjà parlé de ramener les luthériens « par douceur ou par force[3]. » — Dès lors, comment ose-t-on écrire des phrases comme celles-ci : « Jusqu'à quel point allaient la prudence et la modération (*Schonung*) du siège papal ? c'est ce que montrent le mieux les instructions aux nonces[4]. » « Paul III voulait aussi peu employer la violence que les Colloques stériles et dangereux[5]. »

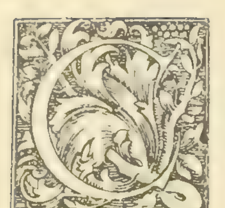
1. Sleidan, p. 99. — 2. *Ibid.*, p. 99^{b}. — 3. Pastor, p. 170. — 4. *Ibid.*, p. 174. — 5. *Ibid.*, p. 178.



SECONDE PARTIE

Le Colloque de Haguenau.

I



HARLES-QUINT avait cru habile de ne pas confirmer et de ne pas annuler les décisions de la Conférence de Francfort. Il se tut, et le délai de six mois étant écoulé, ces décisions furent périmées.

Cependant, le protestantisme ne cessait de croître. En 1539, la Saxe Albertine, en 1540, le Brandebourg, Kalenberg, Göttingen, échappèrent à l'obédience papale. L'évêque de Schwerin dans le Mecklenbourg, l'abbesse de Quedlinbourg, abolirent la messe. Même l'archevêque de Cologne songea à introduire dans son diocèse le protestantisme [1]. Finalement, l'empereur, malgré les avis du pape, consentit (18 avril 1540) à convoquer, de Gand où il se trouvait, un Colloque, d'abord à Spire et puis, à cause de la peste, à Haguenau, pour le 6 juin.

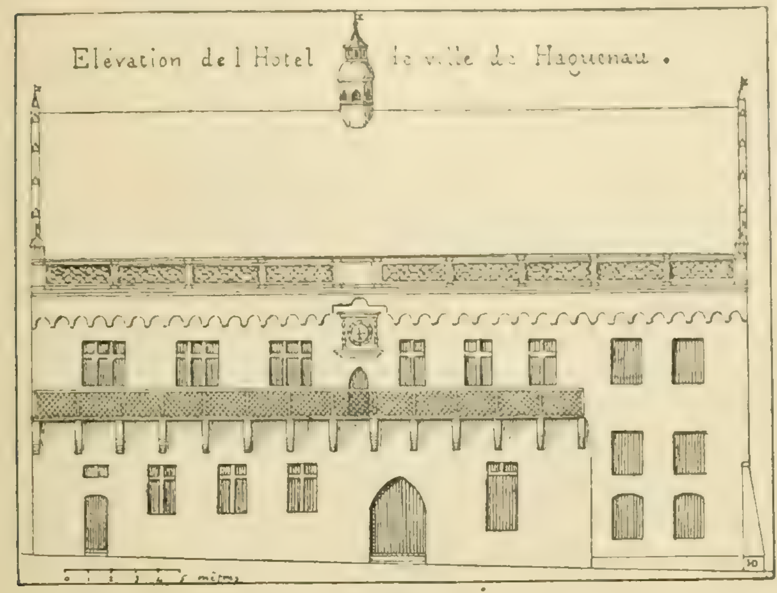
Haguenau [2], autrefois [3] une des dix villes libres de l'Alsace, n'a plus grand caractère. Elle est surtout un témoin des abominables insanités de Louvois.

Il ne reste guère du XVI[e] siècle qu'une ou deux bâtisses : ce qui est aujourd'hui la bibliothèque, la maison à côté et l'Eglise [4].

Pour retrouver au moins des souvenirs, je me rends chez le bourgmestre,

1. Moses, p. 20. Pastor, p. 169. — 2. Voir Arnold Jæger : *La Réformation à Haguenau, d'après des documents en partie inédits*, 1872. — *Die Einweihung der evangelisch-protestantischen Kirche in Hagenau am 18. März 1860.* — L'abbé V. Guerber : *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, 1876, 2 vol. — 3. Voici comment la décrit François de Rabutin, gentilhomme de l'armée de Henri II : « Ceste petite ville, selon que je la considéray en passant, est fort belle et proprement située pour toutes commoditez, bien close de murailles hautes et de bonne estoffe, garnie de grosses tours et défenses,... circuie de fossez creux et profonds à fond de cuve et pleins d'eau vive, prochaine d'un costé de grands bois et forests, de l'autre de larges et spacieuses prairies et marescages. » *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, édit. Michaud et Poujoulat, VII, p. 415. — 4. Au commencement de l'année 1677, le 3 janvier, les généraux français Montclar et Boisdavid occupèrent la ville et donnèrent l'ordre de la destruction.... Le 17 janvier, on pratiqua des mines sous le castel et la basilique, et l'œuvre de destruction commença. On les alluma, mais la puissance des constructions résista au choc. Le 28, on pratiqua d'autres mines, qui ne produisirent que des lézardes. On eut recours à l'incendie, et le capitaine Labrosse, bien connu pour ses exploits en ce genre, fut chargé de mettre le feu à la ville. On commença le 10 février.... Le 16 septembre, nouvel incendie, sous la direction de Créqui. Enfin, dix ans après, 1687, l'intendant de la province, Jacques de la Grange, fit démolir le castel. Guerber, I, p. 80, 81. Quel acharnement diabolique !

M. Nessel. Je suis reçu fort aimablement dans un cabinet qui est un musée. Nous causons. M. Nessel est d'avis que le Colloque s'est tenu à l'Hôtel de Ville[1]. A ce moment, le Magistrat était protestant. Malheureusement, l'édifice, construit en 1328, remanié en 1491 et qui avait pu être restauré après les incendies, a été détruit il y a environ un siècle, en 1780[2]. Mais M. le bourgmestre en a retrouvé un plan, fait avant la démolition, un plan d'architecte, pas très pittoresque par conséquent, mais exact. Il en met gracieusement une photographie à ma disposition.



Haguenau. Hôtel de ville.

Le château impérial des Hohenstauffen, l'œuvre de Frédéric Barberousse et de son père Frédéric-le-Borgne, où résidèrent les empereurs depuis Conrad III jusqu'à Charles-Quint, où se tinrent tant de lits de justice, d'où furent datées tant de chartes du Saint-Empire, le château dont les anciennes chroniques exaltent les beautés, avec son revêtement de marbre rouge et sa chapelle à trois étages, où l'on conservait les reliques de la passion et les joyaux de l'empire..., a disparu autant et plus tôt que l'hôtel de ville[3].

De ce château, le bourgmestre voulut bien me montrer un dessin à la plume, fort pittoresque celui-là, sur vieux parchemin, et qui devait dater du bon moment! Hélas! c'est seulement un faux, et l'un de ceux dont l'histoire est la plus amusante à entendre raconter. Car ce faux était destiné à n'être qu'une inoffensive plaisanterie faite à l'érudit bourgmestre par un de ses administrés et amis. Mais les circonstances firent qu'on prit la plaisanterie au sérieux. Les revues savantes s'occupèrent du dessin[4], et dans la gare de Strasbourg les fresques historiques le reproduisirent. Plus tard, seulement, tout fut dévoilé.

1. Cette supposition se trouve confirmée par le protocole de l'un des délégués politiques de Strasbourg, von Dunzenheim : « Was uf dem dag zu Hagenow gehandelt ist a. 1540. juni 21-juli 28. » Il raconte que, le 28 juillet, les protestants furent mandés à l'Hôtel de Ville, et que là, en présence des catholiques, le roi Ferdinand fit connaître ses décisions. Winckelmann, III, p. 78. Les protestants avaient leurs réunions particulières à l'auberge des Hessois. (*Ibid.*) — 2. Guerber, II, p. 291-293. — 3. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe série, Ve volume (1866-1867), p. 119-126, Victor Guerber, curé de Haguenau : « La Burg impériale de Haguenau et sa basilique. » — 4. Il faut lire le dithyrambe du bon curé Guerber : « Une vue authentique du Castel. Une bonne fortune, un accident providentiel (!) permit à un amateur de Haguenau.... de faire l'acquisition de ce dessin si précieux pour l'histoire de l'art de notre province. Au commencement du XVIIe siècle, en 1614, quand la ville de

Il reste cependant deux antiquités et curiosités de Haguenau, qui ont fait plus de bruit encore dans le monde que la *Burg* et que l'une quelconque des assemblées qui ont pu s'y tenir.

L'une, c'est l'exemplaire des « *Hommes obscurs*, » dont la publication vint clore le premier acte de la pré-réformation par un éclat de rire européen. Cela avait débuté par une attaque de l'antisémitisme. Un ex-juif, Pfefferkorn, poussé par les Dominicains de Cologne, avait écrit un pamphlet pour exciter le peuple à chasser les Juifs et à brûler tous leurs livres, sauf l'Ancien Testament. Reuchlin, le célèbre humaniste allemand, avait demandé que l'on se contentât de brûler les livres juifs contenant des blasphèmes contre le Christ. Tel fut le signal de la fameuse querelle qui mit le feu à toutes les passions monacales et savantes. Le prieur des Dominicains et inquisiteur de Cologne, Jacques de Hochstraten, demanda la condamnation de Reuchlin, cet hérétique, ce pseudo-juif. Alors, pour montrer quel homme était ce Reuchlin, ses amis firent paraître en mars 1514, chez Thomas Anshelm, imprimeur à Tubingue, une collection de lettres d'« hommes illustres, » adressées à Reuchlin. Celui-ci fut acquitté par le tribunal ecclésiastique de Mayence. Et, en 1516, parurent à Haguenau, chez Heinrich Gran, les lettres des « hommes obscurs » (*Epistolæ obscurorum virorum*) [1], contre-partie de la collection précédente. C'étaient des lettres, imaginées par quelques humanistes, et qui, dans un latin barbare et comique, ridiculisaient l'ignorance, la vie licencieuse, la brutalité des moines et leur haine contre les hérétiques et les humanistes. Jamais satire n'avait été plus réussie, et l'éclat de rire qu'elle provoqua ébranla jusque dans ses fondements l'institution « obscurantiste. » C'était bien la lutte des ténèbres contre la lumière. *Obscuri*, *illustres:* les deux mots (restés jusqu'à aujourd'hui les devises des deux partis, les obscurantins, les partisans des lumières) étaient dans les deux titres.

Si cette première « antiquité » rappelle le souvenir d'une amusante comédie, et presque d'une farce, la seconde réveille le souvenir d'un drame, et des plus sombres, celui de Servet. Il s'agit du *De Trinitatis erroribus*, *libri septem*, que Servet fit imprimer ici, à Haguenau, chez Setzer, en 1531 [2].

Haguenau était encore dans toute sa richesse monumentale du moyen âge, un artiste monta à la tour Saint-Georges, y prit pour objectif le castel impérial avec son entourage, et en crayonna les formes avec intelligence et fidélité. C'est ce dessin, en copie agrandie, et sauvé comme par miracle (!), que nous avons le bonheur de communiquer à la Société. » *Bulletin pour la conservation*, etc., IIe série, VIIe volume, 1869, p. 113-126. « Les Burgmänner de Haguenau et la Burg des Hohenstaufen. » — Dans la préface de son *Histoire*, I, p. IX, l'abbé Guerber célèbre encore la « bonne fortune, » le « dessin authentique, » qui « restera désormais acquis à l'histoire de notre province. » Toutefois une note de la page 71 nous apprend que le dessin « manque d'authenticité. » — Cette déconvenue ne doit pas nous empêcher d'ajouter foi à cette conclusion des divers travaux de l'abbé Guerber: « L'ancien sigille de la ville représente le castel. La basilique palatine occupait le centre du bâtiment principal : elle était octogonale. » (*Histoire*, etc., I, p. 72.)

1. Exemplaire de la Bibliothèque de Strasbourg. — Ce qui est curieux, c'est que le livre fut imprimé par Wolfgang Angst, correcteur de Henri Gran, sans que celui-ci s'en doutât. — A la fin il est dit : *In Venetia impressum in impressoria Aldi Minutii* » : une fraude de libraire, comme on en rencontre souvent à cette époque. H. Gran était du reste en relations avec Alde Manuce, de Venise. — P. Heitz und K.-A. Barack, *Elsässische Büchermarken*, 1892, p. XXXI, XXXII. — 2. De trinitatis erroribus libri septem per Michaelum

Mais comme l'histoire de ces impressions et de ces imprimeurs a été embrouillée, d'une manière inextricable, par les auteurs les plus savants, il nous la faut brièvement débrouiller d'après les précieuses recherches du professeur Steiff[1].

Thomas Anshelm, de Bade[2], paraît comme imprimeur en 1500 à Pforzheim, la cité de Reuchlin. Il se transporta à Tubingue, et puis, en 1516 ou 1517, à Haguenau, où il mourut en 1523. Ce fut lui qui, en 1521, imprima, pour la première fois en Alsace, le Nouveau Testament en grec.

A Tubingue, Anshelm eut pour correcteur Mélanchthon, et l'on a une lettre d'Anshelm (6 janvier 1518), adressée de Haguenau à l'imprimeur nurembergeois Coburger, dans laquelle il est dit de maître Philippe : « Je l'ai eu à Tubingue, le cousin [pour: le neveu] de Reuchlin; il est venu me voir (*zu mir spazieren kommen*)[3]. » Mélanchthon venait de Tubingue, et voulait surveiller l'impression de sa grammaire grecque.

A Haguenau, Anshelm eut, depuis 1516, un autre correcteur, Jean Setzer (Secerius), ami de Mélanchthon[4], avec qui il avait fait partie d'une même société littéraire à Tubingue. Setzer recueillit, en 1522[5], la succession d'Anshelm, et imprima les œuvres de Mélanchthon, de Luther, de Brenz. Il prit part à la querelle sacramentaire, comme ardent luthérien, et devint l'adversaire de Bucer et de Capiton. Il fut un des soixante-un imprimeurs, dont toutes les impressions furent mises à l'Index par le pape Paul IV, en 1559. Comment ce luthérien décidé imprima-t-il l'ouvrage de Servet? Probablement par opposition aux Strasbourgeois. A Bâle, on avait refusé l'impression. Les adversaires de nos adversaires sont nos amis. Peut-être que, sans le lire, il le mit sous presse, pour faire pièce à Œcolampade. Celui-ci écrit le 18 juillet 1531 à Bucer : « Secerius a glorifié l'ouvrage comme un excellent livre, parce qu'il déplaira à nos prédicateurs. » — Setzer était mort au commencement de 1532, et Œcolampade lui fit cette oraison funèbre : « Christ, notre Seigneur, n'a pas manqué à son honneur et a payé au typographe le prix de cette œuvre impie, éditée par un homme impie et blasphémateur; il est mort horriblement d'une mort subite[6]. »

Ainsi, c'est de Haguenau que sont sortis au XVI[e] siècle le livre le plus célèbre de l'antiultramontanisme, et le premier livre du plus célèbre adversaire du calvinisme. Ajoutons qu'à Haguenau sont nés Antoine Firn, qui devait célébrer, à Strasbourg, le premier mariage d'un prêtre devenu pasteur[7], et Capiton, l'un des deux grands Réformateurs de l'Alsace.

Serveto, alias Reves ab Aragonia. Hispanum—Anno MDXXXI. Exemplaire de M. Vielles, à Montauban. — Dialogorum de trinitate libri duo: de justicia regni Christi capitula quatuor Anno MDXXXII.

1. *Centralblatt für Bibliothekswesen*, IX, 1892, p. 296-317. Prof. D[r] K. Steiff, « Johannes Setzer (Secerius), der gelehrte Buchdrucker in Haguenau. » — *Allgemeine deutsche Biographie*, XXXIV, 1892. Steiff, article « Johannes Setzer. » — 2. P. Heitz und K.-A. Barack, p. XXXI. — 3. Heinrich Lempertz, *Bilderhefte zur Geschichte des Bücherhandels*, 1853-1865, donne le fac-similé de cette lettre. — Cette visite était restée mémorable; on lit dans Jæger, *La Réformation à Haguenau*, 1872, p. 6: « Sur un plan de la ville, fait en 1673, et dont une copie existe à la Bibliothèque de Haguenau, on indique la maison qu'habita Mélanchthon pendant son séjour. » — 4. Celui-ci composa pour Setzer une inscription latine, qui a été longtemps conservée; elle était gravée sur une pierre, surmontée d'une tête de Janus et placée sur la porte de l'imprimerie. — 5. Anshelm cessa d'imprimer en 1522. — 6. Steiff, *ouvrages cités*. — 7. Voir plus haut, p. 328.

II

Les catholiques, que l'empereur avait invités à se réunir avant le Colloque, arrivèrent lentement. L'archiduc Ferdinand, roi des Romains, représentant son frère Charles-Quint, les attendit douze jours et ouvrit leurs conciliabules le 23 mai [1]. — Ils étaient désunis. Ferdinand leur reproche leur ignorance, leurs mauvaises mœurs. Morone les appelle des « maudits princes » (*maladetti prencipi catholici*) [2]. — Les prélats étaient portés à la conciliation. Ferdinand les traite plus durement que les princes : « Dans les choses où ils devraient être comme des hommes, ils sont comme des femmes, dans leur opposition aux ennemis de la foi ; et dans les choses où ils devraient être comme des femmes, ils sont comme des hommes ; ils boivent ; ils ont des concubines, c'est pour cela qu'ils se précipitent sur la concorde [3]. » — Tout cela signifie qu'on ne pouvait compter absolument ni sur les princes, ni sur les évêques. Mais alors, qu'est-ce ? sinon l'aveu que la nation allemande, laissée à elle-même, aurait trouvé moyen de faire la paix avec le protestantisme, et que la politique du pape romain et de l'empereur espagnol était une politique antiallemande, antinationale ? — Voilà pourquoi la Curie ne voulait pas de Colloque national et libre.

Elle trouva moyen de l'arrêter, dès les préliminaires. Au lieu de reprendre les discussions telles qu'elles avaient été laissées, quelques mois avant à Francfort, et pour effacer absolument jusqu'à la seule idée d'un Colloque, Morone et ses amis voulurent qu'on reprît les discussions, non seulement telles qu'elles étaient restées, mais telles qu'ils prétendaient qu'elles étaient restées, dix ans avant, à Augsbourg [4] !

Nous avons, du reste, un récit précis et vif du Colloque, envoyé le 28 juillet par Calvin à son ami du Tailly.

Les députés strasbourgeois étaient partis le 21 juin au matin, et arrivés déjà à 10 heures [5]. Les théologiens ne devaient partir que quand Mélanchthon arriverait [6]. La distance de Strasbourg à Haguenau n'était en effet que de six lieues, et pouvait être facilement parcourue. Calvin en profita pour faire quelques apparitions à Haguenau [7]. Il dit : « Je n'y ay esté de ma part que par manière d'esbat, ny mesme Capito [8]. » L'électeur de Saxe et le landgrave, défiants, avaient seulement envoyé « leurs ambassadeurs et conseilliers, avec gens de lettres, pour faire tout ce qui seroit de mestier [9]. »

1. *Opera*, XI, p. 51 et n. 1. Herminjard, VI, p. 234. — 2. Moses, p. 26, n. 2. — 3. *Ibid.*, p. 30. — 4. *Ibid.*, p. 39. — 5. Protokoll von Dunzenheim's Hand. Winckelmann, III, p. 77. — 6. Mélanchthon n'arriva pas. Il était tombé malade à Weimar, par suite du chagrin que lui causait l'affaire de la bigamie du landgrave de Hesse. — 7. Gaspard Cruciger, qui remplaçait Mélanchthon, écrivait de Haguenau, le 22 juillet, à son collègue Juste Jonas, à Wittenberg : « Très agréable a été notre commerce avec les très doctes et très éloquents jeunes hommes Jean Sturm, Calvin,... qui ont fait ici plusieurs excursions (*qui aliquoties huc excurrerunt*). » Herminjard, VI, p. 244, n. 9. Cruciger ne parle pas de Farel. Celui-ci, cependant, y passa quelques jours. Calvin lui envoie quelque argent, à Neuchâtel, le 27 juillet, « pour les dépenses, dit-il, que vous avez faites en mon nom à Haguenau. » Herminjard, VI, p. 255 et n. 5. — 8. *Opera*, XI, p. 67. — 9. *Ibid.*, p. 65. Cela suffit pour prouver l'inanité du prétexte invoqué par les catholiques afin de faire avorter le Colloque. Les deux princes étaient pleinement représentés.

Sans consulter les protestants, le roi Ferdinand désigna quatre présidents ou arbitres, ou « moyenneurs, » « à leur poste » à la fantaisie des catholiques : le comte Palatin, l'évêque de Trèves, le duc de Bavière et l'évêque de Strasbourg. Pour montrer leur bonne volonté, les protestants acceptèrent.

Alors les catholiques offrirent « le mariage et la communication soubz les deux espèces. » Mais on ne pouvait entrer en dispute « sans le congé de nostre sainct Père; » et, de plus, « après toute dispute, la sentence définitive soit réservée à sa Majesté l'empereur et à la sainteté du pape. » Suivait encore une série de conditions restrictives. Naturellement, les protestants les trouvèrent « intolérables, voire mesmes ridicules. Car c'est tout le contraire de ce que l'empereur avoit promis à Frankford. »

Mais, précisément, annuler Francfort, c'était le but. « Une partie de noz adversaires, dit Calvin, ne demande que la guerre. L'empereur est tant enveloppé qu'il ne l'ose plus entreprendre [1]. Le pape de sa part ne se feindroit pas à se y employer. Car il a faict offrir par son ambassadeur 300 000 ducatz pour commencer. » Heureusement qu'il y a un « empeschement » : « tous les Electeurs d'un commun accord sont à cela, d'appaiser toutes dissentions amiablement, sans venir aux armes. Le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg sont nostres.... L'archevesque de Cologne n'est pas des pires [2].... Le conte Palatin désire aussi quelque réformation.... Mayence et Trèves ayment la paix et liberté du pays [3].... » — Encore une fois, on le voit : laissée à elle-même, la nation allemande aurait pu arriver à un accord. La division, la guerre furent la conséquence de la politique romaine et espagnole, c'est-à-dire antinationale du pape et de l'empereur.

Morone triompha [4], et le Colloque de Haguenau échoua. Il fut clos le 28 juillet 1540 [5]. Le Dr catholique Eck [6] prononça son oraison funèbre en ces termes : « Des réunions de cette espèce sont inutiles; les hérétiques s'en vont tout au plus endurcis : seul un concile peut aider à l'extirpation de l'hérésie. »

1. Quelques jours avant, Calvin avait écrit à Farel : « Notre roi [François Ier] ne laissera pas à l'empereur assez de loisir pour qu'il puisse tourner ses forces contre les nôtres. » *Opera*, XI, p. 51. — 2. Voir plus haut. — 3. Calvin à Guillaume du Tailly (un gentilhomme français, réfugié à Genève, et qui est déjà apparu sous le nom de Talearis). *Opera*, XI, p. 64-67. Herminjard, VI, p. 256-261. — 4. Oporin, comme Farel, était allé à Haguenau « pour voir ce qui se passerait. » Il ne fut pas très édifié. Pendant que le roi, agenouillé, priait, plusieurs évêques jasaient (*garrientes*) entre eux et avec l'envoyé français Bayf. Tout lui parut « comme une comédie, qui fait paraître divers acteurs sur le théâtre. » Oporin à Vadian, 3 août 1540. *Opera*, XI, p. 68. Voir Myconius à Vadian, *Ibid.*, p. 70. — 5. Moses, p. 45. — Il faut ajouter que la peste exerçait ses ravages. — 6. Moses, p. 47. — Luther, avec sa parole rude, s'écria : « Ce Colloque d'Haguenau, c'est du fumier ! On y a perdu sa peine et son travail. Les frais ont été vains. » *Ibid.* Parmi ces frais, il faut compter le tonneau de « bonne bière » que les ambassadeurs saxons avaient prié les ambassadeurs strasbourgeois de leur procurer « coûte que coûte » (*es kostet, was es wolte*). Winckelmann, III, p. 68. Lettre du conseiller von Dunzenheim à l'Alt-Ammeister Mieg, datée d'Haguenau, le 23 juin 1540.



TROISIÈME PARTIE

Le Colloque de Worms.

I



ANS la séance du 28 juillet, à l'hôtel de ville de Haguenau, le roi Ferdinand avait annoncé la convocation d'un nouveau Colloque, pour le 28 octobre, à Worms[1].

Worms est aujourd'hui une ville bien ordinaire, peu intéressante. Outre le monument de la Réformation, chef-d'œuvre moderne du pieux Rietschel, la cathédrale presque seule attire l'attention. (*Page* 608.) Mais ce présent tout pâle, de quel passé éblouissant n'a-t-il pas été précédé ?

Mayence, Worms, Spire, trois villes, trois cathédrales aux pieds desquelles s'est joué le drame de la Réforme : depuis Mayence, où résidait l'archevêque Albert de Brandebourg, fermier général des indulgences, tour à tour patron de Ulrich de Hutten, de Tetzel, de Capiton, si souvent flagellé par la satire mordante, et stigmatisé par l'indignation vengeresse de Luther, — jusqu'à Spire, où les protestants reçurent leur nom, par la célèbre protestation de 1529.

Les trois cathédrales occupent dans l'histoire de l'art une place à part. Elles sont ce que l'architecture allemande a créé de plus grand, toute seule, avant de subir l'influence étrangère, c'est-à-dire française[2]. Du reste, trois monuments, mais une même époque, une même idée, un même type. La nef principale est recouverte par une voûte, non plus ajoutée après coup, mais partie intégrante du plan primitif; — la coupole, puissante, s'élève au milieu du transept; — les murs extérieurs simples, unis, sont ornés seulement de toutes petites arcatures le long du toit, et de quelques plates-bandes; — une galerie court là-haut tout autour, — et surtout des tours nombreuses, carrées ou rondes, s'élèvent, portant vers le ciel la pensée et la foi du siècle. Tout est roman, exclusivement roman, et on a cependant comme une impression de gothique. Voilà l'originalité, la beauté, l'attrait des trois cathédrales construites du commencement du XIe siècle à la fin du XIIIe.

1. Moses, p. 45. — 2. F. von Quast, *Die romanischen Dome des Mittelrheins zu Mainz, Speier, Worms, kritisch untersucht und historisch festgestellt*, 1853.

La cathédrale de Mayence est la plus immense; la cathédrale de Spire est la plus splendide; la cathédrale de Worms est aujourd'hui la plus nue, la plus pauvre, comme il convient à la cathédrale de la ville qui est un souvenir. Mais quel souvenir!

Pour l'imagination et pour la foi, Worms, la ville au nom sonore, éveillera toujours un double et incomparable écho, poétique et historique. Et ce n'est pas lorsqu'il est le plus historique qu'il est le moins poétique.

C'est à Worms que se sont passées les scènes des Niebelungen. Le poète a vu les plus vieilles parties de la cathédrale. Ici parut Kriemhild, la robe ornée de pierres précieuses, le rouge des roses sur les joues. Rien d'aussi beau n'avait encore été contemplé sur la terre : comme la pleine lune brille devant les étoiles, ainsi brillait Kriemhild devant les autres femmes. Et quelles splendeurs inouïes, quand Gunther ramena Brunehild, quand les filles d'honneur sortirent toutes leurs plus belles robes, quand, à côté d'elles, les preux chevauchèrent sur leurs destriers, aux selles magnifiques, toutes « claires d'or rouge, » les brides ornées de soie d'Arabie et de pierreries, quand, au tournoi, les lances frappèrent les boucliers, et firent au loin retentir les airs. C'est dans cette cathédrale que Kriemhild allait à la messe. C'est devant cette porte qu'eut lieu entre Kriemhild et Brunehild la célèbre dispute, source inépuisable de sombres pensées, de noires trahisons, d'épouvantables coups d'épée, de haines et de massacres. Bref, c'est ici que s'est déroulée la vieille et sublime épopée des vertus naïves et des vices sauvages, que domine la figure du héros incomparable, Siegfried. Longtemps les peuples en ont rêvé....

Et cependant, qu'est-ce que cette merveilleuse épopée légendaire, comparée à l'épopée historique, qui, des siècles plus tard, s'est déroulée de nouveau à l'ombre de la même cathédrale ?

De nouveau, quel bruit! quel tumulte! quelles passions! quelles ruines! quel héroïsme! C'est le rusé confesseur de l'empereur, Glapion, qui essaie d'empêcher l'entrée de Luther à Worms. — C'est le vieux capitaine, George de Freundsberg, qui pose la main sur l'épaule de Luther, et lui, le chevalier blanchi sur les champs de bataille, épouvanté de cette bataille nouvelle, mystérieuse, qui commence, il crie cependant au « petit moine » : Courage! — C'est, au moment où Luther, fatigué, épuisé, quitte la lice du tournoi fantastique, dans lequel le moyen âge a lutté contre le monde moderne, je veux dire la salle de la diète, c'est le duc Eric de Brunswick qui lui envoie un grand pot d'argent plein de bière; le duc y a trempé ses lèvres, et il reçoit en échange une bénédiction dont la paix pacifiera son lit de mort. — C'est le légat papal, Aléandre, hautain : il appelle Luther un chien; il annonce qu'on trouvera moyen de faire que les Allemands se massacrent entre eux. Et là, dans cette cathédrale, après le sacrifice de la messe, il fait signer à l'empereur l'édit qui interdit à tout le monde de loger, de nourrir, d'abreuver son ennemi, le moine détesté. Le sombre meurtrier des Niebelungen, Gunther, aurait été satisfait. Et toutes ces passions épiques se croisent, se heurtent, soulèvent les cœurs et les consciences, agitent et secouent les masses. C'est

le combat, avec tous ses bruits et toute sa poussière, dominé par le héros à la haute stature, Luther.

Siegfried s'était baigné dans le sang du dragon, et il ne pouvait plus être



Worms. La cathédrale[1]. (p. 606)

blessé nulle part, si ce n'est à un seul endroit, d'où une feuille d'arbre, tombée par hasard, avait écarté le sang du monstre. — Luther est plus assuré encore, plus inviolable, plus invulnérable. Quelque chose de plus puissant que tous les talismans le protège, l'enveloppe : sa foi, cette triple armure, cette triple cuirasse qu'aucune épée ne peut percer. Et de ses yeux jaillit la confiance audacieuse : *Je ne puis autrement !* Et toute la troupe protestante chante : « C'est un rempart que notre Dieu. »

Certes, il y a eu d'aussi grands chrétiens que Luther. Il y a eu des actes de foi et d'héroïsme, aussi sublimes, plus sublimes peut-être que celui de Worms. Mais d'aucune scène de la Réforme ne se dégage un tel flot de poésie héroïque. Je ne sais quelle fanfare chevaleresque accompagne l'affirmation enthousiaste de l'Evangile. C'est l'épopée de la foi protestante !

Le mardi, 16 avril 1521, à 10 heures du matin, Luther, dans un char en bois (on voit à Constance un char semblable, celui qui porta Jean Huss en pareille

1. Ce plan, dressé en 1881, par le professeur Seidel de Munich, est une restauration d'après les dessins de Hamman et les anciens actes de la ville.

circonstance), passa sous les deux portes qui donnaient accès, à travers les deux enceintes, dans la ville. Les deux portes ont disparu, comme toutes les autres [1]. Le légat Aléandre déclare qu'en sautant à bas du char, le Réformateur aurait promené autour de lui ses yeux de démon et aurait dit : « Dieu sera avec moi. » Un tel propos ne suffit-il pas pour rendre authentique un tel regard ?

Il était arrivé dans la grande rue, qui coupe Worms en deux, la *Kammergasse*, devant le *Deutscher Hof* (Hôtel allemand), ou encore « Hôtel des Johannites. » Là se trouvaient déjà les conseillers de l'Electeur de Saxe et le maréchal de l'empire, de Pappenheim. — A côté était l' « Hôtel du Cygne, » où logeait l'Electeur palatin Louis. — Les deux maisons ont été détruites, comme toutes les autres : c'est le refrain de l'historien. L' « Hôtel allemand » est aujourd'hui remplacé par un Casino. L' « Hôtel du Cygne » a laissé son nom à la maison qui lui a succédé. L'Electeur de Saxe demeurait presque vis-à-vis [2].

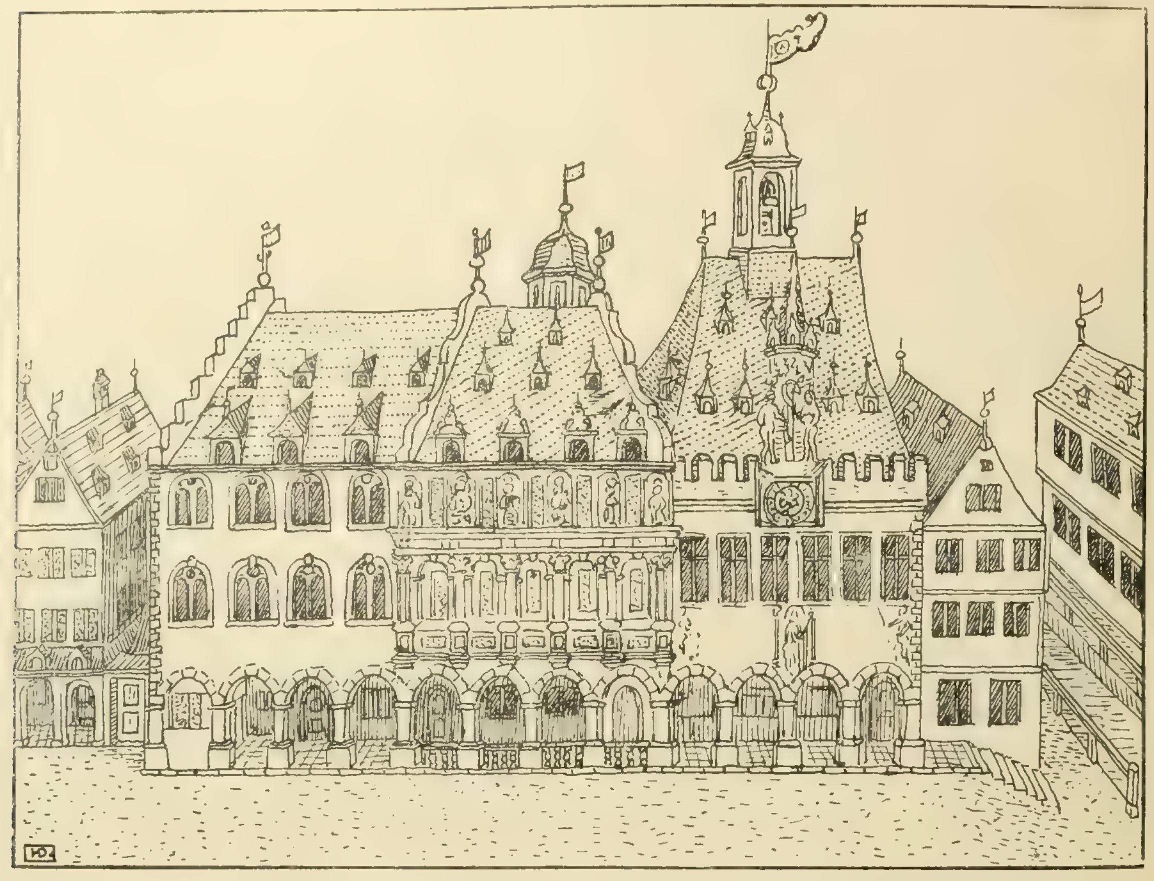
Une question souvent agitée est celle-ci : où eut lieu la fameuse séance de la Diète ?

La tradition populaire faisait comparaître Luther dans une salle de l'Hôtel de ville. La partie antérieure, appelée *Münze* et plus tard *Neue Münze* (*Page* 610), a été détruite comme tous les autres édifices. Et, en 1709, sur cet emplacement, on éleva, en souvenir, l'Eglise de la Trinité. Cette tradition trouva encore un défenseur, au moment où il fallut choisir un emplacement pour le monument de la Réformation. Mais alors, le vice-président du Comité publia une brochure qui a tranché définitivement la question. La fameuse séance eut lieu, non pas à l'Hôtel de ville, mais au palais de l'évêque. Non seulement c'est certain, mais il est impossible qu'il en ait été autrement. Nous savons, en effet, que la rue, devant la maison de Luther, était si encombrée par la foule, qu'il était impossible de passer. On fit sortir Luther par derrière, par les jardins, et on lui fit suivre un petit chemin de ronde. Il arriva ainsi au palais de l'évêque. Mais, par cette route, il était impossible d'arriver à l'Hôtel de ville [3].

L'excellent directeur du *Paulus Museum*, M. le professeur D[r] Weckerling,

1. Après Haguenau, Worms. Il faudrait vraiment que tout Français fît, une fois dans sa vie, un pèlerinage dans le Palatinat pour y éprouver des impressions terriblement pénibles et salutaires. C'était en 1688. Worms capitule. La capitulation est violée. Les garnisaires sont établis chez l'habitant. Le 22 mai 1689, l'intendant, balbutiant d'émotion, déclare qu'il a reçu du roi, son maître, l'ordre d'anéantir la ville. Le 31 mai, le signal est donné. Tout flambe. Worms est un monceau de cendres et de ruines. Un chroniqueur, victime et narrateur de ces horreurs, apostrophe ainsi le grand roi : « Malheur à toi, ravageur! Penses-tu que tu ne seras pas ravagé? Et toi qui as tout méprisé, penses-tu que tu ne seras pas méprisé?... » Soldan, *Die Zerstörung der Stadt Worms, im Jahre 1689.* Im Auftrage der Stadt Worms dargestellt, mit 12 Lichtdrucktafeln, 1889, etc., p. 29, 30. Que répondrons-nous, nous protestants, dont Louis XIV a ravagé l'Eglise, comme il a ravagé le Palatinat? Ses mêmes dragons ont pillé Worms et les Huguenots. Nous dirons : « Paix à l'âme d'un Louis XIV! paix à l'âme d'un Louvois! » Mais à leurs idées, à leurs principes, à leur gouvernement, non pas seulement comme protestants, mais surtout comme Français, nous enverrons l'expression de notre exécration. Car ce sont ces principes qui, aboutissant à deux crimes détestables, l'incendie du Palatinat et la Révocation de l'Edit de Nantes, sont responsables de toutes les hontes, de tous les désastres de la France, à l'intérieur et à l'extérieur. — 2. Friedrich Soldan, *Der Reichstag zu Worms, 1521.* 1883, p. 69. — 3. D. Fr. Eich, *In welchem Locale stand Luther zu Worms vor Kaiser und Reich?* 1863.

m'accompagne et me fait suivre la voie que suivit Luther. Le palais de l'évêque est détruit, comme tout le reste. Mais on voit encore, sur le mur de l'église, la place où venait s'appuyer la galerie, qui reliait la cathédrale à l'évêché. Au



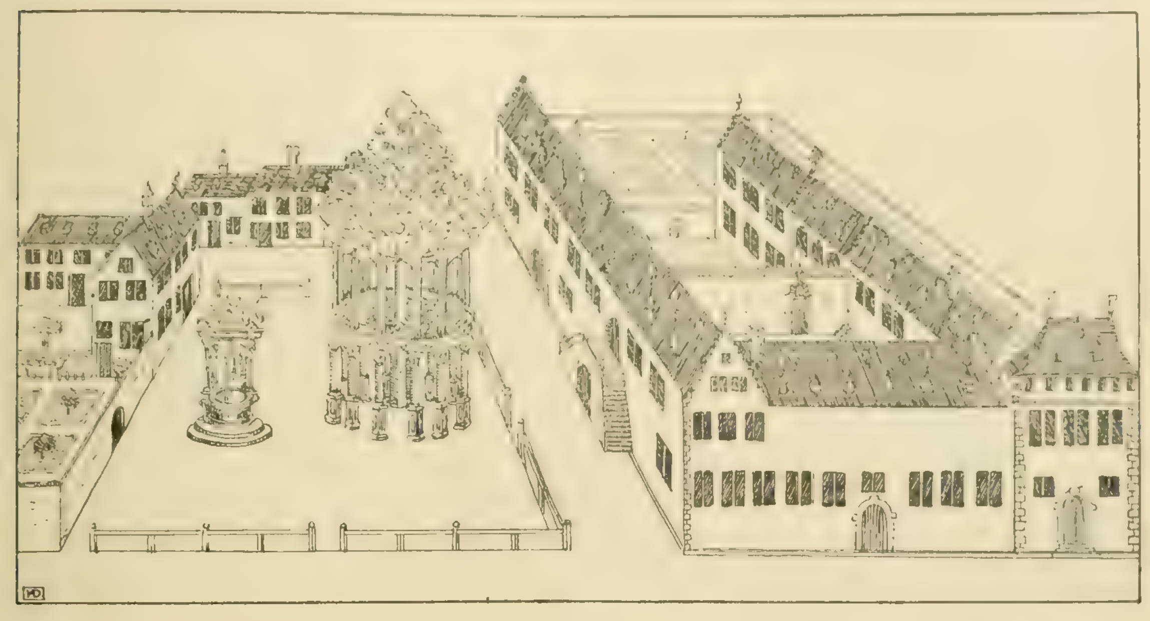
Worms. La Place du Marché et la Monnaie [1]. (p. 609.)

Musée, dans la vieille tour de l'église Saint-Paul, pend la feuille de papier, extrêmement étroite et longue, peut-être de plus d'un mètre, qui fut affichée, à de nombreux exemplaires, pour annoncer la mise du Réformateur au ban de l'empire. — Enfin, de l'Hôtel de ville, ou du moins de sa partie postérieure appelée *Bürgerhof* (*Page* 611), il reste la colonnade des Pas-perdus, et deux ou trois petites salles du rez-de-chaussée, voûtées, rares témoins de tout ce passé et gardant les archives. On peut y voir les fameux dessins de Hamman, faits en 1630, soixante ans avant l'incendie. Ils nous ont conservé au moins l'image de quelques-uns de ces monuments qui nous auraient tant intéressé dans le vieux Worms, l'Hôtel de ville et sa salle de délibération, dite *Salle impériale* (*Page* 612), sans doute [2] celle du Colloque de 1540. Nous voici de nouveau à l'époque calvinienne.

1. Nos trois dessins, la Place du Marché et la Monnaie, l'Hôtel de ville, la Salle impériale, sont des dessins de Hamman, qui représentent l'état des lieux avant leur destruction. Ces dessins sont conservés à l'Hôtel de ville, et ont été reproduits par F. Soldan, *Die Zerstörung*, etc. Nous remercions M. le directeur du Musée Saint-Paul, le Dr Weckerling, qui a bien voulu diriger nos recherches et notre visite. — 2. Nous

II

Le décret de convocation du Colloque décidait que chaque parti se ferait représenter par onze délégués, lesquels prépareraient les questions. Les délégués catholiques étaient nommés.



Worms. L'Hôtel de ville et la place du Tilleul. (p. 610.)

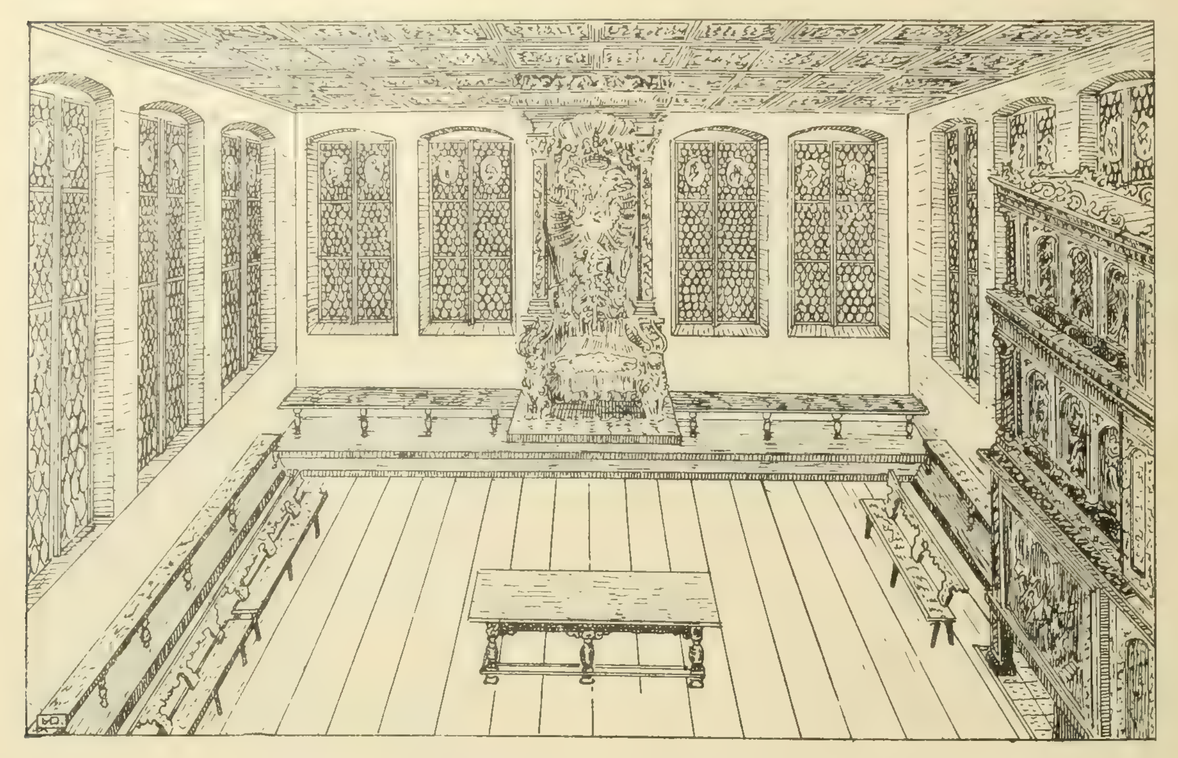
Mais comme toute la politique de Morone et de la Curie avait consisté, à Haguenau, à violer les promesses et à retirer les concessions faites à Francfort, toute leur politique consista, à Worms, à violer les promesses et à retirer les concessions faites à Haguenau. Nous avons, du reste, la déclaration très nette d'un évêque, celui d'Aquila, qui, le 15 décembre 1540, écrivait aux cardinaux Farnèse et Cervin (celui-ci était le conseiller de celui-là), c'est-à-dire aux représentants de la Curie : « Comme on le fait dans les cas désespérés, non point par volonté, mais par nécessité, le Colloque, désiré depuis tant d'années, a été accordé aux dissidents[1]. »

Ce fut avec solennité que Strasbourg se prépara au Colloque. On demanda un avis préalable aux trois hommes d'Etat les plus compétents : Jacques Sturm, Daniel Mieg et Mathis Pfarrer. Cet avis du 11 octobre 1540 est intéressant, à divers titres : « Qui le Conseil doit envoyer en son nom ? le Conseil doit le décider lui-même. Des savants, le mieux serait d'envoyer Bucer. Mais celui-ci pense que l'affaire est importante,... qu'on aurait besoin de plus de représentants et qu'on devrait envoyer Capiton, et de même Calvin, à cause de son érudition en

savons que la Conférence de Francfort, ainsi que les Colloques de Haguenau et de Ratisbonne, ont tenu des séances dans les Hôtels de ville de ces cités; il dut en être de même à Worms.

1. Il espère que cette concession forcée aura été sage. Herminjard, VI, p. 410, n. 43.

patristique (*als in der Vettern gelesen*) et [Jean] Sturm, à cause du grec. Que l'on veuille donc commander un bateau, que l'on chargera de livres et du reste : les frais ne seraient pas si grands.... » Jacques Sturm, en particulier, propose « parce



Worms. La salle impériale dans l'Hôtel de ville. (p. 610.)

que l'affaire est si importante et sérieuse, » de fixer un jour général de prières pour la semaine prochaine [1]. » Le Conseil adopta le préavis, et nomma comme ses délégués Jacques Sturm et Mathis Pfarrer.

Calvin se prépare (24 octobre) à partir pour Worms [2], mais non plus en simple curieux : « Le caractère de Calvin, dit Jean Sturm, plaisait à Jacques Sturm, parce que la ville pouvait être très honorée d'avoir un tel serviteur (*quia usus ejus esse poterat civitati nostræ perhonorificus*), et nous y sommes allés pour représenter les ducs de Lunebourg [3]. » Les délégués strasbourgeois arrivèrent le 1er novembre [4]. Le 12, rien n'est commencé et Calvin prévoit qu'on ne fera rien, et qu'il faudra un autre Colloque : « Combien que nous ne voyons pas les choses disposées à procéder fort avant, si nous faut-il mectre toute diligence et nous tenir sus noz guardes, d'aultant que noz ennemis ne demandent qu'à nous surprendre au desproveu. Et qui plus est, comme ilz sont plains de cautèles, nous ne sçavons pas ce qu'ilz machinent. Parquoy il nous fault préparer d'attendre une aultre jornée nouvelle, s'ilz obtiennent par leurs practiques qu'il ne se dépesche rien icy.... Ceste assemblée nous en produira possible une seconde [5].... »

1. Le jour de prières fut fixé au dimanche 24 octobre. Winckelmann, III, p. 108, 109 et n. 4. — 2. Calvin à Farel. *Opera*, XI, p. 97. Herminjard, VI, p. 338. — 3. Sturm, *Quarti antipappi*, etc., p. 20. — 4. Winckelmann, III, p. 116, n. 1. — 5. 12 novembre, au Conseil de Genève. *Opera*, XI, p. 105. Herminjard, VI, p. 353, 354.

Le 13 novembre, il écrit à Farel qu'il a résumé sur un « papier » ses idées à propos du Colloque [1]. Ce papier est perdu. Mais, d'après une lettre de Mélanchthon, écrite le lendemain, 14, nous savons qu'ils avaient attendu quatorze jours Granvelle; que pendant ce temps, ils s'étaient souvent réunis entre évangéliques [2]. Le 9 novembre, ils se réunissent, à l'hôtel des Saxons, de 7 heures du matin à 10 heures : il y avait vingt-trois pasteurs. Calvin s'efforce de définir la foi, la vraie, celle qui n'est pas seulement « historique, » mais « embrasse » la promesse divine [3]. Le mercredi 10, nouvelle réunion. Calvin parle de « l'indulgence paternelle » avec laquelle Dieu accepte nos œuvres, quoique mauvaises [4]; le jeudi 11, on discute sur la messe. Il faudra montrer, dit Calvin, combien les adversaires diffèrent des Pères, et rechercher ce que les catholiques ont enseigné au peuple, et non ce qu'ils ont discuté dans les écoles [5]. Le mercredi 17, on discute des vœux. Calvin donne trois règles d'après lesquelles on doit les juger [6]; le jeudi 18, on discute sur la primauté du pape. « J'approuve beaucoup, dit Calvin, que le Seigneur ait voulu, non seulement éviter à l'Eglise toute ambition, mais toute domination (*praefecturam*) au sujet de laquelle les apôtres discutaient. Christ a ordonné son Eglise de façon à ce qu'elle croisse en lui. Puis il a institué les apôtres, les prophètes, les docteurs, sans faire aucune mention d'une primauté. Il est donc certain que Christ n'a pas voulu qu'il y en eût [7].... »

On comprend l'influence qu'exerçait Calvin. Dans ces conférences privées, il préparait les discussions, avec une clarté, avec une érudition qui, à juste titre, excitaient l'admiration de tous les auditeurs. Et cependant vers le milieu de décembre 1540, Calvin écrit à Farel [8] : « Si je ne t'écris pas, c'est que nous sommes trop oisifs.... Si quelque chose avait au moins l'air de se passer, j'aurais de la matière.... Depuis un mois nous sommes dans une vaine attente.... [9] » « Nous restons assis, oisifs dans nos camps, » écrit-il aux pasteurs neuchâtelois, le 24 décembre [10].

Enfin, Granvelle arrive le 22 [11], fait son discours le jeudi 25, à huit heures du matin [12], et l'on se met à s'occuper « du mode et de l'ordre » des discussions. « Les arbitres accordent aux adversaires tout ce qu'ils avaient à peine osé demander publiquement. Les nôtres, pour ne pas paraître trop moroses dès le début, dans des questions de peu d'importance, accordent tout, à peu d'exceptions près. » C'était l'affaire d'une demi-heure. Il fallut de fréquentes réunions, pendant huit jours [13].

Il y a deux salles (*duae aulae*), dans lesquelles les deux partis confèrent séparément. Les arbitres en ont une troisième, où l'on se réunit pour délibérer publiquement.

1. *Opera*, XI, p. 114. Herminjard, VI, p. 367. — 2. *Melanthonis Opera*, III, p. 1154. — 3. *Opera*, XXI. *Annales*, p. 269. — Ces détails sont empruntés par les *Annales* à un récit manuscrit de Musculus (Wolfg. Musculi Acta conventus Wormaciensis.) — 4. *Ibid.*, p. 269. — 5. *Ibid.*, p. 269, 270. — 6. *Ibid.*, p. 271. — 7. *Ibid.*, p. 271. — 8. Nous trouvons justes les raisons pour lesquelles M. Herminjard donne à cette lettre cette date et ce destinataire, VI, p. 405-415, n. 41, 63, 70. — 9. *Opera*, XI, p. 135. — 10. *Ibid.*, p. 134. — 11. Et non 25, comme il est dit par erreur dans la copie de la lettre. Herminjard, VI, p. 407, n. 18. — 12. *Opera*, XXI. *Annales*, p. 272. — 13. Herminjard, VI, p. 406, n. 13.

Le discours de Granvelle n'avait pas plu aux protestants, parce qu'il rejetait sur eux la responsabilité de tous les maux. On exigea qu'à ce discours les deux partis fissent une seule et même réponse! Il fallut en passer par là.

De nouvelles échappatoires furent cherchées pendant plusieurs jours. « Nous, dit Calvin, pour les attirer en champ libre, nous n'avons refusé de subir aucune injustice, pourvu qu'elle ne nous ôtât pas la liberté de la défense. » Les protestants, non seulement ne mettaient aucun empêchement, mais pressaient les délégués et blâmaient les retards. « Enfin, forcés par la honte, ils [les catholiques] firent semblant de vouloir commencer. Ils chantèrent leur messe du Saint-Esprit.... Nous, nous fîmes nos prières solennelles dans notre temple, et tout le monde pensait que la lutte allait bientôt commencer. » — Deux jours se passent.

Le mercredi, il y a convocation : il s'agit d'entendre le légat Thomas Campeggi. Son siège était placé plus bas que celui de Granvelle. Quand il a fini, on demande qu'une seule réponse lui soit faite, au nom des deux partis. L'électeur de Saxe proteste. Mais Granvelle reste inflexible. On court d'ici, de là : huit tentatives sont faites. Encore une fois les protestants cèdent, en demandant qu'en remerciant le légat, du moins on ne parle pas du pape. On arrive ainsi à une formule [1].

Calvin ne blâme pas ces concessions et partage l'avis de ceux qui estiment que, après tout, le silence n'a pas été sans résultat : « Celui qui, quelques années avant, était placé au côté de l'empereur, au-dessus des Electeurs, a été obligé de parler d'un tabouret. Quand il a appelé Paul [le pape], son maître, et que, pour l'honorer, il s'est découvert, personne ne l'a imité, pas même du côté des adversaires. Mais quand il parlait de César, tous ôtaient leurs chapeaux.... C'est presque une injure publique. » Au départ, Granvelle lui fit une modeste révérence, « vulgaire et familière [2]. »

Après le discours de Campeggi, les catholiques se réunissent et délibèrent. Ils décident d'examiner, article par article, toute la Confession d'Augsbourg. Ils discutent deux jours sur le péché originel et se divisent. Six veulent accepter, cinq repoussent. Ils trouvent une formule qui ne condamne pas, mais mitige.

Vient le dogme de la justification. Le désaccord s'aggrave, et ils se disputent vivement entre eux (*mirum quam tumultuose inter se rixati sunt*). « Les théologiens du margrave de Brandebourg [3] sont tout à fait avec nous, ceux de l'électeur Palatin sont un peu favorables, ceux de Clèves et de Cologne ne sont pas des plus opposés. Les autres, comme saisis par les furies, sont hors de toute équité, de toute modération, de tout bon sens. »

Cependant, les protestants se plaignent qu'on les traîne ainsi de délais en délais [4].

1. Mélanchthon avait composé un discours : on ne lui permit pas de le lire. Herminjard, VI, p. 410, n. 42. — 2. Herminjard, VI, p. 410, n. 42. — 3. Comme il ne s'était pas encore ouvertement déclaré pour la Réforme, il était compté parmi les catholiques. — 4. Mélanchthon écrivait, le 16 et le 17 décembre, à Luther : « Il nous faut combattre pour qu'une discussion *publique* soit instituée, de peur qu'on ne vote avant les explications.... J'ai été invité à rédiger une formule : j'ai répondu que je dirai *publiquement* ce qu'il me paraîtrait bon. » Herminjard, VI, p. 413, n. 63.

Forcés (*coacti*), encore une fois, par ces justes réclamations, les catholiques soulèvent une autre difficulté, à propos du serment que doivent prêter les notaires [greffiers ou secrétaires]. Il s'agissait de prendre diverses précautions pour que la publicité fût nulle, ou la moindre possible[1]. « Il y a une raison pour laquelle ces bons hommes tiennent mordicus à leur formule de serment. Il est, en effet, prudent (*cautum*) pour eux de supprimer les Actes, et de ne les communiquer à aucun mortel, si ce n'est à l'empereur. » Et cependant, pour éviter les calomnies, Calvin conclut : « Il faudra céder,... » et ajoute : « A mon jugement, ils se perdent (*se jugulant*) aux yeux de tous les hommes droits. Car on ne saurait douter pour quel motif (*cujus conscientiæ*) ils ont tant travaillé, afin de supprimer les Actes. Si nous n'avions pas confiance dans la bonté de notre cause, nous ne désirerions pas que tout fût public ; et si eux ne craignaient pas la lumière, ils ne s'y opposeraient pas. Je crains cependant que, après tous ces tiraillements du début, nous ne soyons renvoyés sans avoir combattu. Et quel rire universel, penses-tu, si de tels préparatifs se dissipent en fumée[2]. »

III

C'est pendant ces atermoiements indéfinis que se place une série de petits faits nécessaires à enregistrer.

Calvin eut une première discussion avec le doyen de Passau, Robert de Mosheim[3]. La seconde devait avoir lieu à Strasbourg, en juillet 1541[4], présidée par Jacques Sturm et les scolarques en présence d'Hédion, de Bédrot et de Jean Sturm. A la discussion de Worms assistait Mélanchthon[5]. Bèze raconte que c'est à partir de Worms que Mélanchthon appela « ordinairement Calvin : le *Théologien*, par un singulier honneur[6]. »

« Semblablement Gaspar Cruciger..., l'un des pasteurs de l'Eglise de Wittemberg, le print à part pour conférer à loisir privément avec luy, le priant de luy déduire au long la doctrine de la Cène du Seigneur et ce qu'il en sentoit.... Et

1. Moses, p. 75. — 2. *Opera*, XI, p. 139. — 3. Ce Robert de Mosheim (1493-1543) était entré en conflit avec son chapitre de Passau, et avait dû quitter la ville. Il combattait Luther et le pape, et voulait opérer la conciliation entre les protestants et les catholiques. Naturellement, il déplut aux uns autant qu'aux autres, et finit par être emprisonné en 1542, à Spire, par l'électeur de Mayence. Il mourut en prison, sans doute en 1543. (*Allgemeine deutsche Biographie*, XXII, 1885, p. 393, article de Reusch.) — Robert de Mosheim avait paru au Colloque de Haguenau avec deux volumes dont il demandait l'examen, et Jacques Sturm écrivait à son sujet au Conseil des XIII : « Il ne manque ni d'intelligence, ni de science, mais, ce me semble, il est un peu fou... il est assis entre deux chaises. » De Haguenau, 11 juillet 1540. Winckelmann, III, p. 72 et n. 2. — Les livres furent examinés ; la dispute de Strasbourg eut lieu ; Calvin, d'après le témoignage de Jean Sturm, y obtint l'admiration de Jacques Sturm (Herminjard, VII, p. 26, n. 6) comme à celle de Worms il avait obtenu l'admiration de Mélanchthon. Le 18 août 1541, Bédrot écrivait à Myconius : « Plaise à Dieu qu'il [le doyen] n'ait pas un mauvais esprit. Il semble nourrir quelque chose de monstrueux ». Et Bucer écrivait à Blaurer, le 24 octobre : « Ce Mosheim est certainement possédé inconsciemment par Satan. » Winckelmann, *loc. cit.* Voir aussi Pastor, p, 488, et n. 2. — 4. Voir plus haut, p. 435, où la date de 1540, que nous avons indiquée sur la foi de Röhrich, *Geschichte der Reformation*, II, p. 118, doit être remplacée par celle de 1541. — 5. Sturm, *Quarti antipappi, etc.*, p. 21. — 6. *Opera*, XXI, p. 62.

après la fin de tout le propos, le bon personnage Cruciger, comme il estoit homme fort humain, l'en remercia bien fort, luy déclarant que, de sa part, il en sentoit aussi tout de mesme [1]. »

L'évêque d'Aquila, Berardus Sanctius, fit appeler Calvin, et eut avec lui un entretien très amical. Il lui aurait dit que papistes et luthériens devraient recevoir et approuver l'*Institution chrétienne*, car ce livre était un moyen amiable et certain de concorde [2]. Evidemment Frecht, pasteur d'Ulm, qui nous raconte ces détails, les tenait de Calvin lui-même ou de ses amis. Mais il en avait exagéré la portée. Calvin, dans son *Traité des scandales*, se borne à raconter que l'évêque lui demanda un entretien particulier et essaya de faire retomber sur les protestants tous les malheurs qu'allait provoquer leur obstination : destruction des arts, des lettres, de la religion, car si les protestants ne se soumettaient pas, c'était la guerre [3]. On voit à quoi se réduisent les prétendus efforts catholiques pour amener les protestants à la conciliation : s'ils ne se refaisaient pas catholiques, leur disait-on, ils seraient responsables de la guerre que les catholiques leur feraient !

Enfin, c'est à Worms encore, « le premier jour de l'an, » que la foi de Calvin s'exhala dans un chant de triomphe, en l'honneur du Christ, l'*Epinicion*, le seul poème latin, et même le seul poème que nous ayons de lui, si nous ne tenons pas compte de ses quelques traductions des Psaumes [4].

IV

Cependant, l'obstruction catholique continuait et même redoublait. Ecoutons Sleidan, en sa double autorité de témoin oculaire et d'historien scrupuleux. Les catholiques sont pour la nuit et le silence : « Les présidens de ceste assemblée posoyent ceste loy du commencement, que les actes du Colloque ne seroyent communiquez à homme vivant, ne publiez jusqu'à ce que tout auroit esté porté à l'empereur [5].... Le deuxième de janvier, ils proposèrent nouvelles et estranges conditions, assavoir que de toute la troupe, deux théologiens soyent choisis pour disputer de l'affaire et que leur dispute, mise par escrit par les notaires, soit portée aux présidens ; que la moindre partie ne soit tenue de suyvre l'opinion de la plus grande, si l'empereur et les estats de l'empire ne l'ordonnent ; que tous les propos des collocuteurs ne soyent mis par escrit [par les notaires], mais seulement les sentences toutes nues, accordées ou en débat.... » Les protestants sont pour la lumière et la discussion : « Les protestans, au contraire, requéroyent, attendu que d'une part et d'autre douze estoyent députez au Colloque, qu'il fust licite à chacun de dire son advis, et que non seulement on couchast par escrit les simples sentences, ains aussi les argumens et raisons avec leurs explications [6]. »

Morone eut des scènes avec Granvelle, qu'il trouvait encore trop conciliant [7] !

1. Bèze, dans les *Opera*, XXI, p. 63. — 2. Martin Frecht (député d'Ulm) à Gervais Schuler, à Memmingen. Herminjard, VI, p. 394, n. 7. — 3. *Opera*, VIII, p. 81. — « Fieri aliter non posse, si essemus propositi nostri adeo tenaces, quin tandem ad arma res veniret. » — 4. *Opera*, XXI, p. 63. Voir *Appendice :* Calvin poète. — 5. Sleidan, p. 101v. — 6. *Ibid.*, p. 101v. — 7. Moses, p. 97.

Les protestants, cédant toujours, se bornèrent à demander, le 5 janvier, qu'après les deux prolocuteurs les autres députés eussent le droit de prendre la parole. Granvelle était disposé à accepter. Les deux présidents catholiques refusèrent. Granvelle proposa de réserver à lui et aux quatre présidents le droit de décider si les protestants, autres que leur prolocuteur, pourraient dire « ce que verrions et entendrions convenir à la cause de leur partie[1]. » Il ajoutait, pour calmer les catholiques, que « tousjours il seroit en leur main et pouvoir et au mien, quant aucuns du coustel des dicts protestans vouldroient avoir audience, de déclairer si elle conviendroit à la cause des dicts protestans ou non[2]. » L'opposition catholique se montra intraitable. Il est difficile de ne pas être de l'avis de l'historien qui dit : « Pour leur procédé, il n'y a qu'une explication : ils ne voulaient pas, d'une façon générale, laisser commencer le Colloque, et tous les moyens leur semblaient bons pour arriver à leur but[3]. » C'est, du reste, ce que reconnaît Morone lui-même. Il écrit à Farnèse, le 6 janvier 1541, qu'il craint toujours que, malgré tout, on « en arrive à ce maudit Colloque libre et au vote » (*sempre sto con l'animo inquieto et dubito non si faccia tanto che si venga a questo maledetto Colloquio libero et de suffragii per via indiretta*)[4].

Ce maudit Colloque libre ! Voilà l'aveu[5].

Alors Granvelle, persuadé que tout était vain, fit deux choses : il amena secrètement quelques théologiens protestants et quelques théologiens catholiques à délibérer et à rédiger une sorte d'accord préalable (qui devait servir de base à un prochain Colloque)[6], et il demanda à l'empereur la dissolution du Colloque

1. Walter Friedensburg, *Zur Geschichte des Wormser Konvents, 1541*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 14 avril 1900, XXI, p. 110. — 2. *Ibid.*, p. 110, n. 1. — Pour calmer les frayeurs significatives de Morone, Granvelle lui promit secrètement qu'il ne laisserait parler personne autre que les prolocuteurs, et n'accepterait que des opinions écrites: « Mons. di Grandvella ha promesso alli presidenti Magontini et Bavari, et anchor a noi altri, che non si lasciaranno parlare, ma se riceveranno le loro opinioni in scritto, et si conservaranno in fin alla dieta. » Morone à Farnèse, 12 janvier 1541. Moses, p. 103, n. 1. — 3. Friedensburg, p. 117. — 4. Moses, p. 99, n. 2. — 5. Comment croire à la véracité de Morone qui, après s'être écrié qu'il a horreur du « Colloque maudit, » après avoir fait une scène à Granvelle, quand il le vit prêt à le laisser commencer, essaie de se disculper. Il a avoué qu'il l'a toujours blâmé, qu'il n'a caché son blâme nulle part; seulement à Worms il n'a pas mis d'obstacle à sa réunion. Pastor, p. 208. Lettre à Farnèse, du 5 décembre 1540. — 6. Ce devait être le fameux et mystérieux *Livre de Ratisbonne*. Au milieu de décembre 1540, Granvelle demanda tout à coup à Bucer d'avoir de secrets entretiens avec quelques théologiens catholiques. L'archevêque Hermann, de Cologne, avait donné des ordres conformes à son théologien, Gropper. Déjà, à Haguenau, Bucer et Gropper avaient eu des rapports amicaux. Ils avaient aussi causé à Worms. C'est par Gropper, sans doute, que furent faites les premières ouvertures de Granvelle à Bucer. Le 14 décembre, Bucer fut invité officiellement par le secrétaire de Granvelle, Gerhard Veltwyck, à conférer secrètement chez le chancelier, avec Capiton et Gropper. Bucer hésitait. Jacques Sturm dégagea sa responsabilité. Enfin, Bucer se décida, ainsi que Capiton, et, à partir du 15, ils délibérèrent. On s'entendit sur certaines doctrines, bien que finalement les articles rédigés ne plussent pas beaucoup aux uns ni aux autres. Toutefois, Granvelle était en possession du projet, et il était satisfait. Successivement, le projet fut communiqué, toujours en secret, au landgrave, à l'électeur de Brandebourg, à Luther. Le Réformateur fit toutes ses réserves, mais ne le repoussa pas purement et simplement. (*Melanthonis Opera*, IV, p. 96.) Mélanchthon écrivit sur la feuille : *politia Platonis* (Vetter, p. 84. Voir Pastor, p. 241, et *Opera*, V, p. 515, n. 2).

de Worms. Il disait des catholiques : « Mayence et Bavière, qui, dès le commencement, ont eu le ferme propos de faire échouer le Colloque, ne cesseront pas leurs efforts[1].... » Il disait des protestants : « Et est [la crainte de la guerre], à mon jugement, la vraye cause, pour laquelle, plus que pour nulle autre, mesmes de la religion, que les fait démonstrer enclins à l'accord[2]. »

V

Alors, sûr de l'avenir, plus libre de ses mouvements désormais moins importants, Granvelle fit sa proposition du 12 janvier, permettant aux protestants d'ajouter quelques mots aux paroles de leur prolocuteur. Les protestants acceptèrent encore, et, au moment où on n'y pensait plus, le Colloque s'ouvrit, le 14 janvier 1541, à 9 heures du matin[3].

Calvin, qui ignorait les secrets de Granvelle, révélés seulement par sa correspondance, est très exact dans son récit des faits. « Tout à coup, ils inventèrent de nouvelles ruses.... Après avoir essayé d'échapper par les plus impudentes tergiversations,... au moment où ils se préparaient tous à partir, voici que, d'une façon inespérée, ils nous accordent la possibilité de discuter. » Il ajoute : « Pendant un mois, ils ont essayé, en nous demandant les choses les plus injustes, de nous forcer à quelque refus. Ils auraient crié que nous mettions des obstacles. Mais les nôtres, par leur patience, ont frustré cet espoir.... Les nôtres ont obstinément résolu de recevoir quelle condition que ce soit, plutôt que de paraître se dérober. Aussi, tout ce qu'ils ont pu concéder, en laissant sauve la défense de la foi, ils l'ont concédé. » Encore une fois, on le voit, Calvin ne blâme pas; il approuve, il loue.

Le matin donc du 14, Eck parla deux heures. Mélanchthon répondit un peu plus brièvement. Eck répliqua (*iterum detonuit*) l'après-midi. Mélanchthon reprit la parole le lendemain, et puis encore Eck. On a toujours dit jusqu'ici que les catholiques avaient décidé de parler les premiers et les derniers, et qu'ils avaient réalisé leur dessein. Mais, d'après le rapport oral présenté par Jacques Sturm, à son retour, au Conseil de Strasbourg, il se trouve que Granvelle permit à Bucer de parler « la moitié d'un quart d'heure (*eine halbe Viertelstunde*) après Eck. » Bucer exprima son espoir d'arriver à une entente, et son discours fit une très bonne impression sur tous, aussi sur les « Espagnols[4]. »

En revanche, Calvin n'est pas doux pour Eck. Il parle « du faste, de l'audace, de l'insolence, de l'impudence » avec laquelle ce « radoteur (*nugator*) a vociféré.... Imagine-toi un sophiste barbare, s'agitant stupidement au milieu d'ignorants, et tu auras la moitié d'Eck[5]. »

1. Dépêche du 11 janvier. Friedensburg, p. 124. — 2. Dépêche du 9 janvier. *Ibid.*, p. 124, n. 1. — 3. Herminjard, VII, p. 9, n. 4. — 4. Winckelmann, III, p. 161, n. 2. — 5. Chilian Goldstein dit « que Eck fut un objet de risée et presque de mépris pour ses amis et pour Granvelle,... tellement ce bouffon montra d'impudence, d'audace, de confiance.... Il criait avec rage, comme un furieux.... C'étaient des clameurs insensées, une action théâtrale. » Herminjard, VII, p. 10, n. 6.

Enfin, on a nommé des arbitres pour rédiger la formule sur le péché originel : Mélanchthon et Bucer d'un côté, de l'autre Eck et un certain dominicain, Jean Mesinger, « pas un homme, mais la plus importune des furies. » On va cependant, semble-t-il, s'entendre. Les protestants délibèrent.... Tout à coup, Granvelle convoque tout le monde, lit les lettres de l'empereur, et l'assemblée est ajournée à Ratisbonne [1].

Le Colloque ayant été clos le 17 janvier, Calvin dut partir le 18 ou le 19, et après un voyage de quatre ou cinq jours, se trouver à Strasbourg, le 23 [2].

VI

Est-il possible de contester l'obstruction faite par les ultramontains aux discussions du Colloque? Il semble que non. Cependant les historiens catholiques nient l'obstruction catholique, et la transforment en une obstruction protestante, inspirée surtout par Calvin !

« L'attitude de ses coreligionnaires ne le [Calvin] contente pas du tout. Il les trouve trop lents, trop languissants, trop pleins de prévenances et de concessions [3]. » Malheureusement Kampschulte ne donne aucune référence [4] et ne dit pas un mot de l'attitude des catholiques.

Pastor va encore plus loin : « L'activité d'un étranger [5] eut une très grande part à l'échec des efforts de conciliation à Haguenau.... Cet homme, c'était Calvin. » « Ce Français n'était préoccupé ni de la religion catholique, ni de la liberté de l'Allemagne : son but seul et unique, c'était le maintien de la division en Allemagne [6]. » « Le sentiment des envoyés protestants à Haguenau resta, malgré tous les efforts du roi Ferdinand, irréconciliable [7]. » « Le résultat du Colloque de Haguenau fut nul. Qui porte la responsabilité de l'échec de ces efforts bien intentionnés pour l'union? Ce ne peut être douteux. La bonne volonté n'était pas du côté des protestants. L'issue du Colloque de Haguenau montre clairement que les protestants ne voulaient pas d'union [8]. »

Voilà pour le Colloque de Haguenau. Voici pour le Colloque de Worms. D'après leurs paroles et leurs actes, on pouvait voir « avec quel sérieux, avec quelle loyauté l'empereur et le siège romain voulaient une pacifique union [9]. » « Les sentiments peu conciliateurs des protestants persistèrent pendant tout le Colloque [10]. » Quant à toutes les tentatives d'obstruction, celles relatives aux secrétaires et les autres, l'auteur dit seulement : « Alors commencèrent de longues négociations sur le Colloque, sur le serment des notaires, le nombre des

1. Lettre de Calvin à Farel, 31 janvier 1541. *Opera*, XI, p. 145-147. Herminjard, VII, p. 8-12. — 2. Herminjard, VII, p. 11, n. 12. — 3. Kampschulte, I, p. 332. — 4. Il cite seulement, ce qui ne prouve rien, les propos de Calvin sur Eck (voir plus loin, p. 623), 31 janvier 1541, et il lui reproche d'avoir pensé, dès le début, qu'il fallait renoncer à tout accord avec le pape et ses créatures. Mais n'est-ce pas le pape qui avait repoussé tout accord de ce genre, le premier, et à combien de reprises? Kampschulte, I, p. 332, 333. — 5. Pastor, *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen*, p. 194. — 6. *Ibid.*, p. 195. — 7. *Ibid.* — 8. *Ibid.*, p. 196. — 9. *Ibid.*, p. 200. — 10. *Ibid.*, p. 205.

conseillers et choses semblables. Sur ces formalités, on discuta des deux côtés avec beaucoup d'ardeur. » Et pas autre chose! Devait-on laisser parler tous les députés? L'auteur reconnaît que c'eût été conforme à la décision de Haguenau, mais il déclare que c'eût été trop long et contraire aux intérêts des catholiques[1]. Cela continue : « Toute l'amabilité, toutes les prévenances des catholiques étaient vaines[2]. » Et finalement, la faute en était à Calvin : « L'attitude de Mélanchthon, qui contrastait avec son attitude précédente, était due en grande partie à l'influence de ce même étranger, qui avait travaillé déjà à Haguenau, avec succès, dans l'intérêt de la couronne française, contre la paix intérieure de l'Allemagne. Jean Calvin était de nouveau à Worms et déployait ici une fatale influence. Mélanchthon noua avec lui des relations étroites, intimes. Le savant français ne voulait rien savoir d'une entente avec le pape et ses créatures. L'importance du Colloque consistait pour lui uniquement en ceci, qu'il montrerait la suprématie de la vérité évangélique sur le pape devant toute la nation allemande. Cependant, pour l'ardent Français, les Etats protestataires n'allaient pas du tout assez loin. Ils pouvaient se montrer aussi rudes, aussi irréconciliables qu'ils le voulaient contre les catholiques, il tenait toujours leur attitude pour timide, respectueuse et condescendante[3]. »

Référence? Kampschulte, et c'est tout!

Evidemment, il y a deux histoires, l'histoire selon Kampschulte et Pastor, et l'histoire que nous avons racontée. Elles diffèrent comme le jour et la nuit. L'une des deux est un tissu d'erreurs et de calomnies. A nos lecteurs de voir si nous avons appuyé nos affirmations sur assez de documents authentiques.

1. Pastor, *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen*, p. 206, 208. — 2. *Ibid.*, p. 210. — 3. *Ibid.*, p. 212.



QUATRIÈME PARTIE

Le Colloque de Ratisbonne.

I



AGUENAU, Worms, sont des villes détruites et refaites. Ratisbonne, la catholique, où les brasseries s'appellent brasserie des Jésuites, brasserie des Carmélites, est bien conservée.

Aucune ville allemande, sauf Gosslar et Hildesheim, ne peut montrer autant de monuments de la période romane et de la période de transition. Dès l'époque des Carlovingiens, Ratisbonne était capitale, et elle maintint sa prospérité et son éclat jusqu'au XVe siècle. Eglises, cloîtres, surgirent du sol. En regardant autour de soi, on aperçoit encore quatre, cinq églises à la fois. On change de place, et on aperçoit encore, à la fois, quatre, cinq églises, autres que les précédentes. Le fameux cloître de Saint-Emeran est, à lui seul, une réunion d'églises. Les maisons des nobles, les palais, se mêlent aux églises : ces maisons ont une tour carrée, épaisse, qui regarde fièrement de haut en bas. Un des plus curieux spécimens actuels est la *maison de Goliath*, ainsi nommée parce qu'elle porte, peinte sur sa façade, une fresque gigantesque, représentant la lutte de David et de Goliath. La plupart de ces maisons ont des cours intérieures, non moins caractéristiques que leurs façades, avec des arcades, des galeries, des piliers, des ogives.

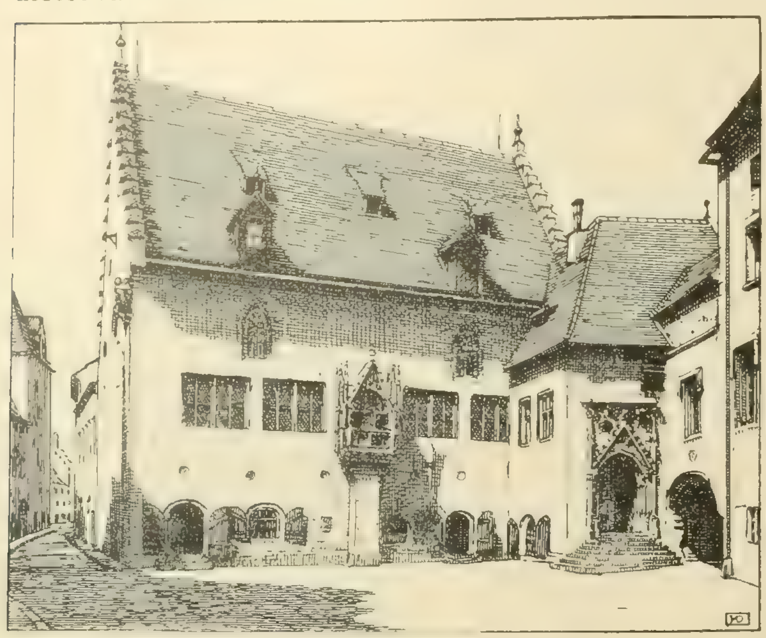
Le vieux quartier s'étend encore de la cathédrale à l'Hôtel de ville et de là jusqu'au Haidplatz.

La cathédrale, bâtie de 1275 à 1534, frappe surtout par sa riche façade. Cette façade est ornée d'une sorte de porche en triangle, au-dessus de l'entrée principale. C'est très original. Au XVIe siècle, les flèches manquaient au sommet des tours ; on ne les a ajoutées qu'à notre époque. (*Page* 623.)

Non moins bien conservée et non moins riche est la façade de l'Hôtel de ville, avec une belle montée d'escalier. (*Pages* 622 et 624.) Elle était à l'usage des princes, des évêques, de l'empereur, qui allaient à la diète. La grande salle de la diète, terminée en 1408, est intacte. (*Page* 625). Elle est vaste ; son plafond à poutrelles est tout à fait remarquable. Des fenêtres gothiques à deux meneaux, donnant une triple baie, ajourent les murailles. Au milieu de la grande paroi s'avance le balcon couvert, l'*Erker*. C'est d'une couleur locale très vive. Les

autres salles, où se tenaient des réunions particulières, où délibéraient les Electeurs, ont été malheureusement très remaniées.

Quelque chose a été conservé intact, plus intact encore que la salle de la diète, la chambre de torture : l'une au-dessous de l'autre. On y arrive en descendant des escaliers et des couloirs sombres, à travers lesquels il faut se guider à l'aide d'une chandelle.



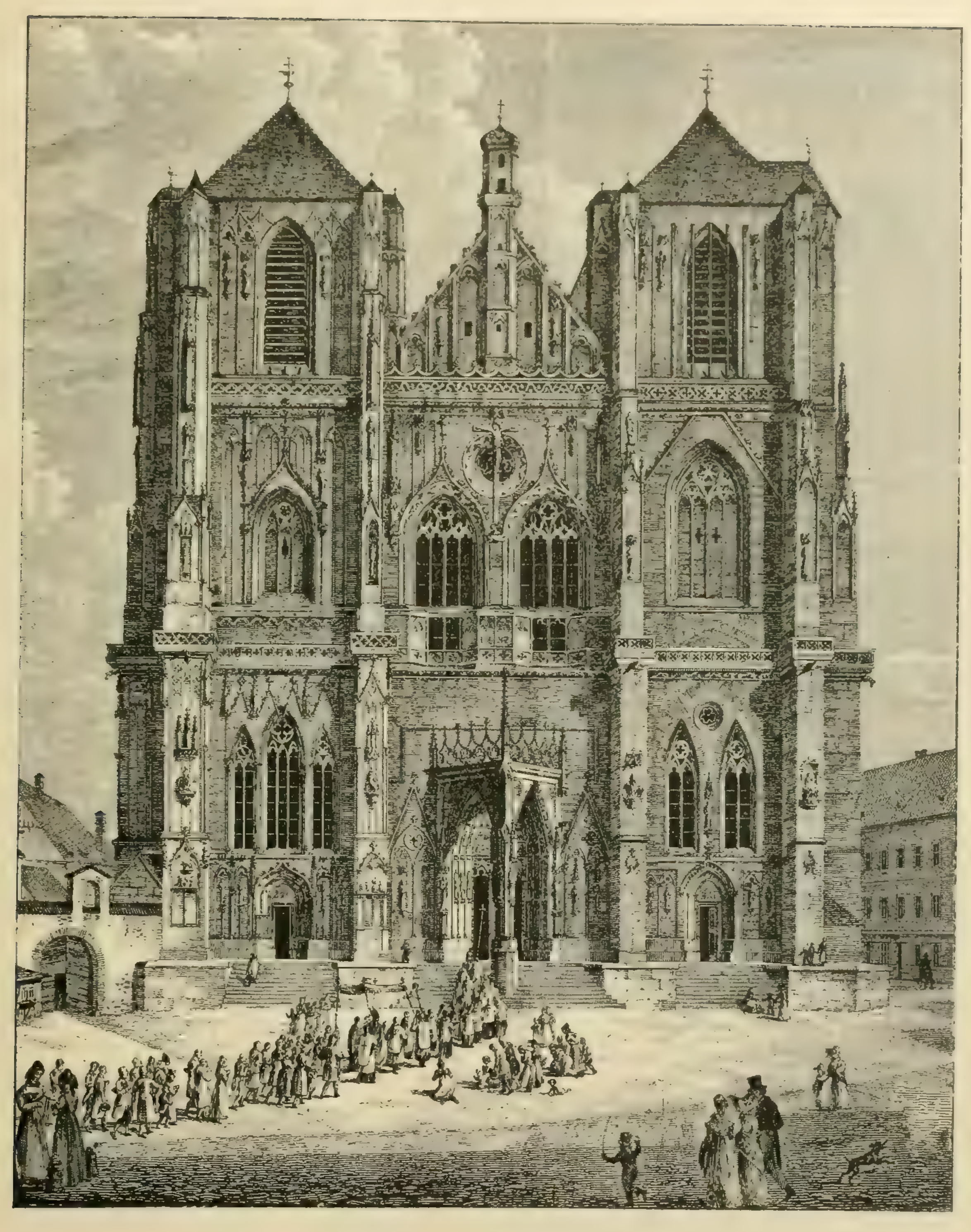
Ratisbonne. L'Hôtel de ville. (Etat actuel.) (p. 621.)

On passe devant la prison, toute petite, en bois, et qui rappelle les fameux plombs de Venise. La barbarie est internationale! Un trou carré, de quelques centimètres, était destiné à laisser passer la nourriture. Au plafond se voit à peine une fente, de deux ou trois travers de doigt, qui s'ouvre dans quelque conduit, et qui était censée donner de l'air! Contre une des parois, une marche d'escalier : c'était le lit. Pas de lumière! pas d'air! pas de sommeil!

Nous continuons à travers les couloirs qui descendent : voici la chambre, le caveau souterrain, sourd, muet, d'où aucun cri ne peut parvenir à aucun être vivant.

Tous les « instruments » sont à leur place : l'*âne espagnol*, c'est-à-dire une lame de bois amincie, sur laquelle le patient se met à califourchon ; de gros poids sont attachés à ses pieds, et, sous leur traction, la lame de bois fend l'homme en deux, plus ou moins ; — le *lit*, où le patient est étiré par les pieds et par les mains, en sens contraire ; c'est le meuble fondamental de toute chambre de torture ; — le *confessionnal*, un fauteuil garni de centaines de pointes en fer, sur lesquelles le patient doit s'asseoir. Il y a aussi un petit banc pour le bourreau qui dirige les opérations, et pour le médecin qui les surveille, car il s'agit de torturer et de ne pas tuer. Précisément pour pouvoir faire souffrir le patient, il faut que l'inquisiteur ait soin de ne pas le faire mourir. En face est une petite tribune grillée. Derrière se met l'inquisiteur pour voir et ne pas être vu. Une lanterne jette une faible lueur sur le pupitre où il écrit.

Il vaudrait la peine, pour un historien du XVI[e] siècle, et surtout pour un historien des Huguenots, d'aller à Ratisbonne, rien que pour voir cette chambre. J'ignore s'il en existe une seconde au monde. Sans doute, on peut voir des musées, comme celui de Nuremberg, où sont rassemblés tous les instruments de



Ratisbonne. La cathédrale. (p. 621.)

torture que l'imagination infernale des inquisiteurs a inventés. Mais un musée, c'est comme un herbier : quelque chose de factice et de mort. Ici, dans les ténèbres de l'Hôtel de ville de Ratisbonne, on a, avec une vivacité effrayante, l'impression de la réalité. Ce qui est c'est ce qui était, comme cela était....

Remontons à la lumière du jour et de la Réformation.

Nous poussons jusqu'au Haidplatz. (*Page* 626.) Le grand côté de cette place est occupé par un hôtel, qui est hôtel depuis des siècles, et où descendait l'empereur Charles-Quint. Il logea ici, quand il vint présider les diètes. C'est après



Ratisbonne. Hôtel de ville. (Etat primitif d'après la *Topographie* de Mérian, 1642-1672). (p. 621.)

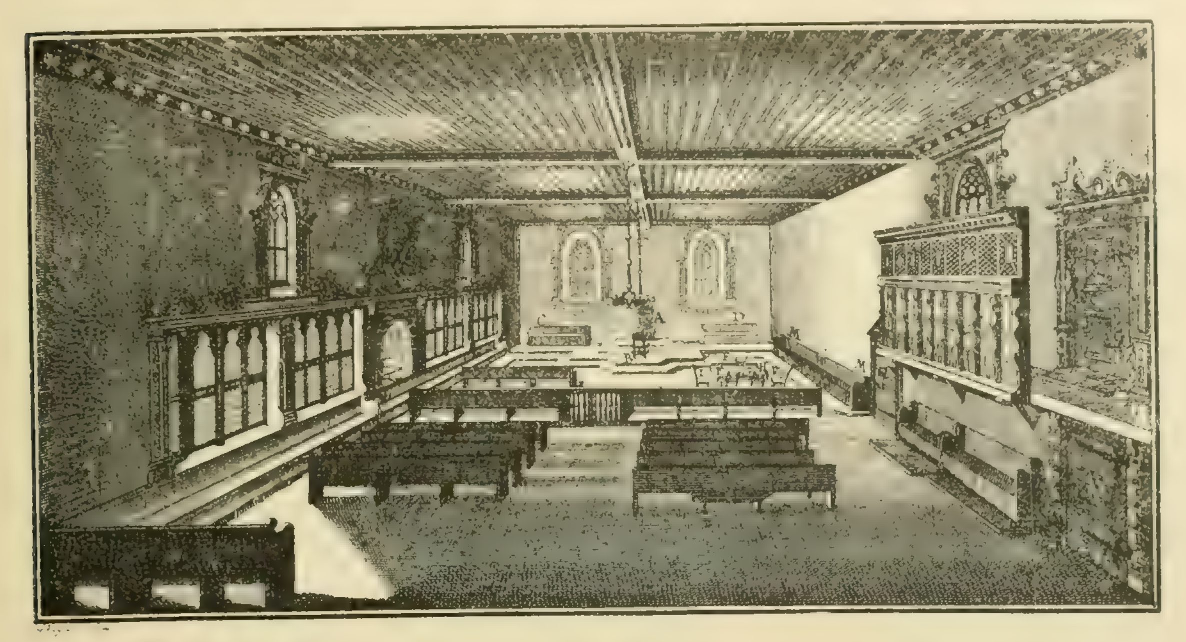
une de ces diètes que, en 1547, naquit son fils naturel, don Juan d'Autriche, le futur vainqueur de Lépante[1].

A un angle de cette même place se dresse la maison où eurent lieu les discussions théologiques du Colloque, en 1541[2]. C'est la vieille maison Altmann, qui, achetée un siècle auparavant (1441) par la ville, prit, à ce moment, le nom de « maison de la Nouvelle balance » (*Neue Wage*). (*Page* 627.) On venait d'y transporter le poids public. A l'extérieur, on reconnaît l'antiquité de la tour, de quelques portes.

Plus curieuse est la cour intérieure, excellent type de ces cours d'hôtels de Ratisbonne. Les arcades, les voûtes, qui datent de 1575, s'appuient sur la vieille tour carrée, qui domine la cour, comme elle domine la place et les rues voisines. Que n'a-t-elle pas vu, cette tour vénérable, pendant les six siècles de son existence? En particulier, que de tournois bruyants, que d'entrées impériales! L'empereur Louis de Bavière « entra » après la bataille de Mühldorf, traînant son prisonnier, le roi Frédéric le Beau. Il vint prendre son quartier dans la maison

1. 24 février 1547. — 2. Pohlig, *Regensburger Höfe*, 1888. — Hugo von Walderdorff, ***Regensburg in seiner Vergangenheit und Gegenwart***, 1898.

voisine, celle des Gumprecht, aujourd'hui si délabrée, si sale. Or, Louis de Bavière, que nous avons appelé le Philippe-le-Bel allemand, et auquel Marsile de Padoue dédia son *Defensor pacis*, c'est toute la lutte des nationalités contre le sacerdoce, c'est la théorie de leur émancipation. La Réforme allait satisfaire les



Ratisbonne. Grande salle de l'Hôtel de ville, dite *Re- und Correlations-Saal*[1]. (p. 625.)

aspirations religieuses de cet étonnant programme. Il devait être réservé à la révolution de 1789 d'en satisfaire les aspirations politiques !

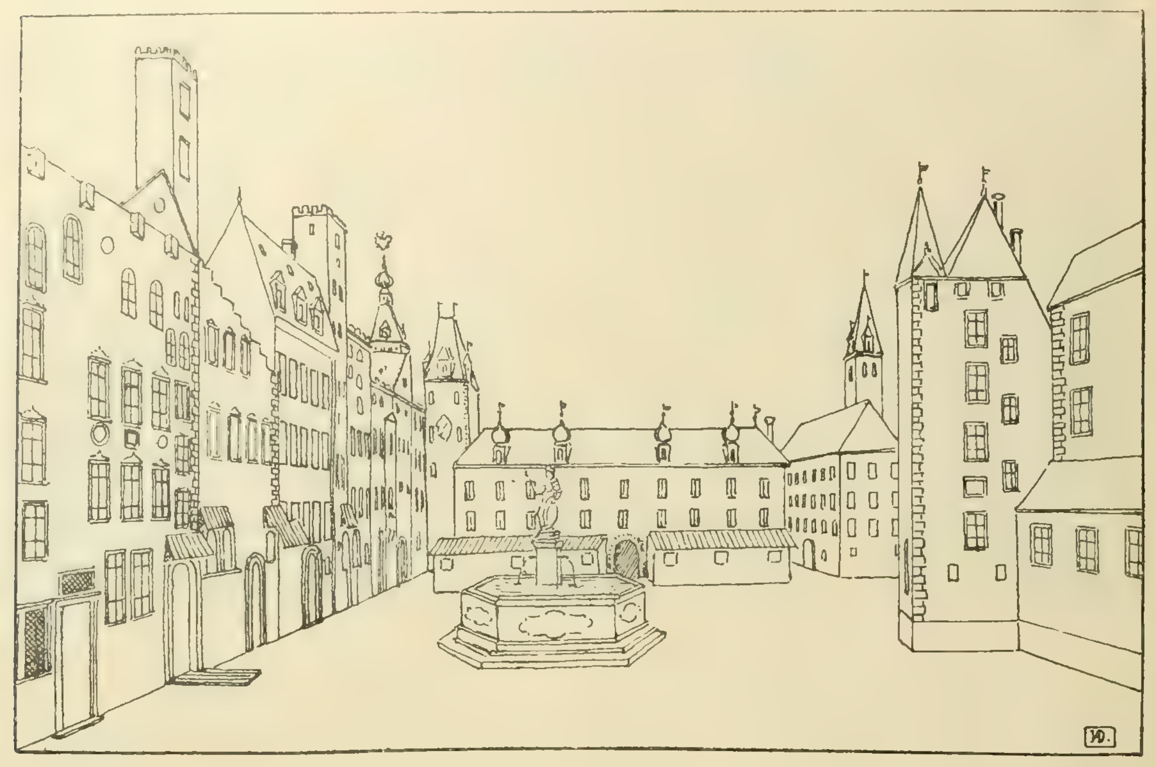
A l'intérieur de la *Neue Wage*, il y a encore de belles et grandes salles, plus ou moins modernisées, et qui ont vu maints festins, maints banquets, maintes réjouissances, célébrées par le Magistrat de la ville. C'est dans ces salles que discutèrent les docteurs catholiques Eck, Gropper et Pflug, et les docteurs protestants Bucer, Mélanchthon, Pistorius.

II

Le 19 février 1541, Calvin annonce à Farel qu'il partira de Strasbourg, pour Ratisbonne, le mardi 22, avec Bucer[2]. Ils devaient, comme théologiens, accompagner les délégués de Strasbourg. Calvin avait été spécialement demandé par Mélanchthon, déjà à la fin du Colloque de Worms, et depuis itérativement :

1. Il existe à l'*Historischer Verein der Oberpfalz u. v. Regensburg* deux cahiers, l'un composé de dessins originaux et coloriés par Blessing, l'autre reproduisant en gravure ces dessins. — Nous saisissons cette occasion pour remercier M. le major A. Dengler, secrétaire du *Verein*, au moment où nous l'avons visité, de la grande obligeance qu'il a mise à faciliter nos recherches, à nous prêter et à faire lui-même reproduire pour nous plusieurs documents. — 2. Herminjard, VII, p. 27, n. 14. — Bucer écrit, le 21 février 1541, à Blaurer : « Je partirai demain pour les comices avec Jacques Sturm et Calvin. » (Bibliothèque de Strasbourg, *Thesaurus Baumianus*).

« Quand on enverra les savants, avait-il dit, qu'on ne laisse pas Calvin en arrière, parce qu'il a une grande réputation parmi les savants[1]. » La délégation comptait aussi un secrétaire et un cuisinier. Le départ eut lieu le 22 février, et jusqu'à Ulm, le voyage se fit dans un char, qui portait aussi les livres, les malles,



Ratisbonne. Le Haidplatz[2]. (p. 624.)

etc. Il semble, cependant, que Bucer soit allé à cheval avec Jacques Sturm, car il est dit de lui : « Monsieur Martin Bucer ne peut supporter le char et le froid; il préfère aller à cheval[3]. »

Une lettre de Jacques Sturm au Conseil raconte qu'on arriva à Ulm le 27 février au soir. Là, on apprit que l'empereur était à Ratisbonne depuis le 23, mais que les négociations ne commenceraient pas avant quinze jours. « En conséquence, je partirai, à cheval, avec les délégués d'Ulm, le 3 mars. Je renvoie les chevaux du char, et je ferai partir les savants et les autres par le Danube, à condition qu'il dégèle, ce qu'il fera, dit-on, dans trois jours. Sinon, nous louerons à Ulm chevaux et conducteur[4]. »

En effet, d'après une lettre de Dunzenheim au Conseil, Jacques Sturm arriva

1. Texte fourni par Erichson, Archives de S. Thomas, *Memor.* XXI, 1541, fol. 19. — 2. D'après une gravure de Martin Engelbrecht, dans son ouvrage : *Repræsentatio et delineatio diversorum prospectuum celeberrimæ et liberæ imperii civitatis Ratisbonnæ* [1731]. En face on voit la tour et les bâtiments du nouveau poids public (*Neue Wage*), précédemment « Chambre à boire de Messieurs » (*Herren-Trinkstube*). — Immédiatement à gauche de la tour du poids public émerge la tour de l'Hôtel de ville; immédiatement à droite s'élève la Tour dorée. C'est sur cette place, à gauche, que se trouvait l'hôtel de Charles-Quint. — 3. Winckelmann, III, p. 160, n. 4. — 4. D'Ulm, 1er mars 1541. Winckelmann, III, p. 169.

le 7, à cheval, tandis que Bucer, Calvin et les autres arrivèrent le 10, sur un radeau (*auf einem Floss*). « Ils sont tous bien portants (*frisch und gesund*). Dieu soit loué [1]. »

C'était bien malgré lui que Calvin avait quitté son foyer récemment fondé (*invitissimus trahor*). Il prévoyait des retards, des lenteurs, des ennuis. Que serait-ce s'il avait prévu les ravages de la peste? Et puis, il se sent très peu



Ratisbonne. Salle de la *Neue Wage* où eurent lieu les réunions du Colloque. (p. 624.)

propre (*minime idoneus*) à ces discussions, quoi qu'on en pense [2]. Mais enfin, Dieu sait pourquoi il lui a imposé une telle nécessité. Il obéira. Seulement que Farel écrive des lettres longues et fréquentes. Si les consolations de ses amis ne le soutiennent, il périra complètement (*prorsus enecabor*) [3].

Le départ est agité (*tumultuosa*) au delà de toute expression [4]. « De sa vie, il n'a eu un départ si agité [5]. » Il passe par Tubingue [6], qui lui paraît un pays « assez agréable. » A peine arrivé à Ulm, et pendant qu'on délibère si on fera le reste de la route à cheval ou en bateau, Calvin écrit, de l'auberge, des lettres, en particulier à Farel, qui le poursuivait de ses instances pour lui faire accepter l'appel de Genève. Il est troublé, consterné par les foudres que son ami lance contre lui. Pourquoi « tonne-t-il » ainsi? Il demande pardon s'il s'est mal exprimé.

Les délégués n'arrivaient pas en retard. Les membres de l'assemblée venaient les uns après les autres, avec une lenteur qui excitait la colère de l'empereur. Calvin commence, en effet, par noter les bons sentiments de celui-ci. Il les a prouvés en suspendant l'arrêt de la Chambre impériale, qui avait mis Gosslar au

1. Lettre du 11 mars 1541. Winckelmann, III, p. 169, n. 1. — Il faut rectifier d'après ces textes toutes les indications différentes. — 2. Dans sa lettre du 1er mars, Calvin répète à Farel qu'il se sent « complètement inapte, ou certainement inégal » (*Opera*, XI, p. 170). — Dans sa lettre du 4 mai, il lui dit : « J'ai été envoyé, ou plutôt emporté par force (*extrusus*). Maintenant, lié par des entraves que je ne puis briser avant le temps,.... je m'efforcerai de les délier peu à peu. » (*Ibid.*, p. 214.) — 3. *Opera*, XI, p. 156, 157. — 4. *Ibid.*, p. 169. — 5. *Ibid.*, p. 167. — 6. A moins que ce ne soit au retour. *Opera*, XV, p. 382.

ban de l'empire, en résistant au catholique et farouche duc Henri de Brunswick, en interdisant la publication d'un pamphlet de ce même duc, pamphlet rempli « des plus atroces calomnies [1]. »

III

Le 12 mars, le légat Contarini fait son entrée solennelle dans la ville et distribue tant de signes de croix, « que sans doute deux jours après son bras était encore endolori [2]. » Il y a des délégations de toute l'Allemagne et de l'étranger (*multæ et magnificæ*), de l'Italie, de Venise, de l'Angleterre, du Portugal. Malheureusement arrivait, au même moment, la nouvelle des terribles ravages exercés par la peste à Strasbourg. Les amis de Calvin sont frappés, sa femme doit fuir, la maison est fermée. Son âme est en proie à la plus poignante inquiétude (*vehementer anxia sollicitudo*). Jour et nuit sa femme est devant ses yeux.... De son cœur brisé s'épanche sa lettre à Richebourg.... Et malgré tout, il se ressaisit, et dans la bataille, il reste sur la brèche. Il voit tout et raconte tout avec sa précision lumineuse [3].

Le légat Contarini est aidé par le nonce Morone, que nous connaissons déjà. « Contarini veut nous soumettre sans effusion de sang. Il cherche tous les moyens d'accomplir ses affaires, sans avoir recours aux armes. Morone est tout sanguinaire, et a toujours la guerre à la bouche [4]. L'un et l'autre sont complètement occupés à rompre toutes les délibérations amicales. » Car « c'en est fini, pensent-ils, de leur empire, s'il y a quelque dispute au sujet de la religion, si l'on se consulte au sujet de la réformation de l'Eglise, sans se soumettre à l'autorité de leur idole. Publiquement, ils feignent de favoriser le Colloque que nous demandons. Mais en secret, par leurs promesses et leurs menaces, ils nous combattent. Ils sont prêts à aider César d'une grande somme d'argent, s'il veut en venir aux armes contre nous, ou, ce que Contarini préférerait, s'il peut nous réduire sans effusion de sang [5]. » C'est la même attitude et le même jeu qu'à Haguenau et à Worms. La Curie n'apprend ni n'oublie rien.

Les historiens catholiques se sont hâtés de reprocher à Calvin son jugement sur Contarini. Le légat ne jouit-il pas dans l'histoire ecclésiastique d'une fort

1. *Opera*, XI, p. 172. — Le duc, n'ayant pas tenu compte de l'interdiction, reçut, comme réplique, le terrible pamphlet de Luther, *Wider Hans Worst* (Herminjard, VII, p. 50, n. 10). — Calvin appelle le duc « le brigand brunswicois (*latro brunswicensis*), la honte de l'Allemagne, en même temps que sa perte. » *Opera*, XI, p. 175. — Les incendiaires, incarcérés en Allemagne pendant l'automne de 1540, avouèrent qu'ils avaient été soudoyés pâr Henri de Brunswick. Herminjard, VI, p. 316, et VII, p. 97, n. 13. — 2. *Opera*, XI, p. 176. — 3. Il avertit cependant Farel que ce sont seulement des « probabilités, » des « conjectures » (*probabiles conjecturæ*). *Ibid.*, p. 177. — 4. Il est vrai que nous avons cité des déclarations de Morone, montrant qu'il était opposé à la guerre *avant* le Concile. Calvin ne faisait-il pas la distinction entre la guerre *avant* et la guerre *après*? Du reste, il faut ne pas oublier que Morone était l'homme des ducs de Bavière et des ultra-catholiques, qui, comme le reconnaît Pastor, parlaient continuellement de la guerre. Dans sa dépêche du 25 février, il revenait sur son idée : le catholicisme devait concentrer ses forces et un concile devait entreprendre la réduction de l'hérésie. Le nonce ne disait pas ce qui suivrait, mais il ne faut pas s'étonner que Calvin l'ait compris et l'ait dit. (Vetter, p. 35.) — 5. *Opera*, XI, p. 176, 179. — C'est à propos de ces lignes que Kampschulte (I, p. 334) dit : « Deux hommes provoquaient surtout la *haine* de Calvin.... Il *haissait*

belle réputation de modération et presque de libéralisme? N'a-t-il pas été un des prélats favorables aux réformes [1]? Il y aurait lieu de discuter. Mais nous n'avons à juger ici que son attitude à Ratisbonne. Or, il y était porteur des instructions les plus intransigeantes. Vetter résume ainsi celles du 28 janvier : « Il n'y a pas un mot qui laisse conclure à un peu de condescendance, à quelque avance vis-à-vis des protestants... Seulement, si les protestants acceptent de nouveau les doctrines catholiques avec tous leurs abus, s'ils reviennent, absolument, dans le sein de l'Eglise du moyen âge, alors il y a possibilité de songer à une union entre Rome et Wittenberg. » Mais pas de renouvellement de la paix de Nuremberg, pas de Colloque national! « Et si la Diète n'a pas le résultat désiré, si l'empereur quitte l'Allemagne après avoir échoué, et si l'Eglise est en danger, alors le pape, après la douceur (!) dont il a fait preuve jusque-là (!), aura enfin recours à la rigueur et défendra, même par l'effusion du sang, la cause de Dieu et de l'Eglise [2]. »

Il est vrai qu'à propos de la justification par la foi [3], Contarini crut pouvoir laisser parler sa conscience, s'en tenir à sa conviction propre. Mais il fut vivement désapprouvé par la Curie, et ses efforts continuels pour empêcher le

Contarini.... » On voit le procédé : ne pas tenir compte des faits et interpréter les textes. — Autre exemple. Après avoir refusé et empêché toute entente, le légat, sur la demande expresse et réitérée de l'empereur (Vetter, p. 185), et pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, « proposa » (*Opera*, V, p. 658) aux évêques de veiller avec plus de soin sur les mœurs, la cure d'âmes, la prédication et l'instruction de la jeunesse! Calvin fait ressortir la disproportion entre le mal et le remède, et dit : « Il failloit venir à ceste racine, et non pas chercher des petites feuilles, comme faict Monsieur le Légat, qui s'amuse seulement à la cuysine, au buffet, à la garderobe et à l'estable des évesques. Voilà comme la court romaine se veult acquiter de la réformation des églises. Je dictz seulement jusques à donner quelques bonnes parolles, car de l'effect il n'en est nouvelle. » (*Ibid.*, V, p. 659.) Sans citer un seul mot, Kampschulte transforme Calvin, déclarant que Contarini donne de « bonnes paroles, » en un Calvin « ne reculant pas, dans son récit, devant les attaques et les insinuations grossières (*gemeine Ausfälle und Verdächtigungen*). » Kampschulte, I, p. 336.

1. En effet Contarini avait protesté, auprès de Paul III, contre la vente des dispenses ecclésiastiques, et en fort bons termes : « Qu'un évêque quelconque, ou qui que ce soit, puisse, si on lui demande une dispense (*dispensationem quampiam*), pour une cause légitime connue de l'évêque, répondre : « Si tu me » donnes de l'argent, je te donnerai la dispense; si tu ne m'en donnes pas, je ne te la donnerai pas, » cette conclusion, bienheureux père, je la tiens pour impie et étonnante (*alienam*) pour des oreilles chrétiennes. Car celui-là ne donne pas gratis.... Christ a dit dans l'Evangile : « Donnez gratis, » et il y aurait quelqu'un assez audacieux, assez impie, qui dirait : « Il n'est pas permis de donner gratis?... » (Le Plat, *Monumentorum ad historiam Concilii tridentini amplissima collectio*, 1782, p. 607.) — C'est très bien. Mais, en définitive, que se passa-t-il, en 1537, dans cette réunion d'hommes éminents, convoqués par Paul III, pour élaborer un plan de Réforme? Contarini, Sadolet et autres étaient là. Ils s'occupèrent de la discipline des mœurs et proposèrent, en effet, des réformes qui étaient au moins une chose, l'aveu du désordre et de l'immoralité effroyable de l'Eglise. Seulement à propos des principes, causes de ces désordres, voici ce que ces hommes éminents dirent : « On dispute d'aucunes questions pleines d'impiété.... Cela est digne de grande répréhension. Parquoy il faut mander aux évesques, qu'où il y a collèges et escoles, ils admonnestent les maistres et docteurs de ne proposer telles questions, mais instituer et accoustumer la jeunesse à piété et à crainte de Dieu, *sans conférer en public* des matières théologales.... On lit à la jeunesse le livre des Colloques d'Erasme... Ce livre... doit estre forbanni des escoles. » (Sleidan, p. 89.) Ainsi toute la Réformation dogmatique, d'après Contarini, consistait à supprimer les discussions et à mettre un livre à l'*Index*. — 2. Vetter, p. 40, 41. — 3. Voir dans *Th. Studien und Kritiken*, 1872, p. 87 et ss., l'étude du Dr Theodor Brieger intitulée, *Die Rechtfertigungslehre des Cardinal Contarini*, kritisch dargestellt und verglichen mit der des Regensburger Buches.

succès des négociations, les scènes passionnées qu'il fit à Granvelle, l'appui qu'il prêta au parti fanatique, rien ne suffit. La Curie l'abreuva de reproches, et il finit par devenir l'instrument aveugle des Ultras, dont il signa les manifestes sans réflexion, il faut dire, sans dignité. Il était, du reste, arrivé à la conviction que seule la violence pouvait arrêter les progrès du protestantisme en Allemagne. Un jour, effrayé des nouvelles concessions faites par les collocuteurs catholiques, et voyant, malgré tout, l'entente prête à s'accomplir, il se précipita chez l'empereur et lui représenta qu'il devait user de son autorité et, par ce moyen, faire revenir les princes et les théologiens protestants de leurs erreurs. Avec une froideur blessante, l'empereur repoussa cette proposition et ne daigna pas répondre. Il était encore irrité de l'énergie avec laquelle Contarini avait fait échouer l'entente sur l'article de l'Eucharistie, et il trouvait bon de le lui faire sentir[1].

IV

Naturellement, les historiens catholiques passent complètement sous silence tous ces faits[2] !

De leur côté, les historiens protestants ont reproché à Calvin trop d'indulgence vis-à-vis de Charles-Quint. Il le croit non seulement pacifique, mais bienveillant. « Car, explique-t-il avec une parfaite perspicacité, il a beaucoup d'affaires sur les bras et ne voudrait pas s'en créer d'autres. » Les Turcs sont menaçants. « Avec le roi de France, il est dans une paix précaire, ou en danger d'une guerre ouverte.... Il désire donc une Allemagne pacifiée, jusqu'à ce qu'il se soit tiré de ces difficultés. Et il n'excitera aucun trouble en ce moment, à moins qu'il ne soit poussé à quelque nécessité, malgré lui, par la grande importunité de nos ennemis[3]. » (Du reste, cette opposition entre la Curie et l'empereur est si incontestable, que l'historien catholique Pastor lui a consacré tout un chapitre : « L'opposition entre le point de vue papal et le point de vue impérial dans la question de la réunion[4]. ») Les protestants sont pour la paix, ont horreur de la guerre (*bellum horrent*), comme de la ruine certaine de la patrie. Ils se tiendront le plus éloignés possible (*alienissimi*) des desseins violents (*turbulenta*). — Enfin, les catholiques sont divisés en trois groupes. Les uns ne cessent de sonner la trompette et sont furieux de ce que, dès le premier jour, on ne court pas sus aux protestants. (Dans ce groupe sont l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, les ducs

1. Vetter, p. 164, 201, 143, 123. — 2. Il serait facile de multiplier les documents les plus authentiques, les plus officiels, de l'intransigeance catholique, intransigeance ne reculant pas devant la violence ni la persécution. Citons celui-ci : « Déjà en 1540, lorsque Contarini était légat en Allemagne et inquiétait la Curie par sa condescendance, Nicolas Ardinghelli, au nom du cardinal Alexandre Farnèse, lui écrivit (*Lettere di XIII huomini illustri*, Venise, 1564, p. 216) : « Vis-à-vis des protestants il n'y avait le choix qu'entre trois procédés : ou bien leur accorder la tolérance et la liberté de conscience, ou bien les ramener par des moyens amicaux, ou bien les forcer par la guerre et la persécution. De ces trois procédés, le premier ne mérite pas d'être pris en considération, car la foi est indivisible.... L'Eglise ne peut accorder aucune liberté à l'hérésie. Le choix se réduit donc aux deux autres procédés. Tout dépend des protestants : s'ils ne veulent pas revenir de bon gré à l'Eglise, il ne reste plus que la guerre. » C. Schmidt, *Peter Martyr Vermigli*, p. 33. — 3. *Opera*, XI, p. 177, 178. — 4. Pastor, p. 169-183.

de Bavière [1], le duc de Brunswick). Les seconds, surtout préoccupés du salut de leur patrie, désirent la paix, quelle qu'elle soit, en dehors de tout arrangement religieux. Les troisièmes voudraient quelque réforme, mais ne sont pas assez convaincus et sont trop timides. (Dans ce groupe sont l'archevêque de Cologne, l'évêque de Strasbourg....)

Il est impossible de ne pas être frappé du calme, de la clarté d'esprit dont Calvin fait preuve. « Aucun des envoyés ou des théologiens protestants, dit le minutieux historien du Colloque, Vetter, n'a si clairement compris la situation que Calvin.... On le voit, en gros, l'opinion de Calvin est complètement d'accord avec les faits [2]. » Pour lui, il a confiance en Dieu, qui se montrera magnifique. « Une seule chose me terrifie, dit-il, c'est qu'il y ait tant de sécurité parmi les nôtres ; et cela ne me terrifie pas seulement, cela me consterne, que tous les jours il y ait quelque nouvelle pierre d'achoppement, comme dans cette διγαμία [second mariage], ou plutôt cette δυσγαμία [mauvais mariage]. Cependant, malgré tout, je ne suis pas abattu (*dejicior*) ; quoi qu'il arrive, le Seigneur ne se reniera pas lui-même. » Hélas ! Calvin avait plus raison qu'il ne le pensait en signalant la faute du Landgrave, laquelle allait être, était déjà, secrètement, le grand malheur de l'Allemagne protestante. Son instinct le lui disait.

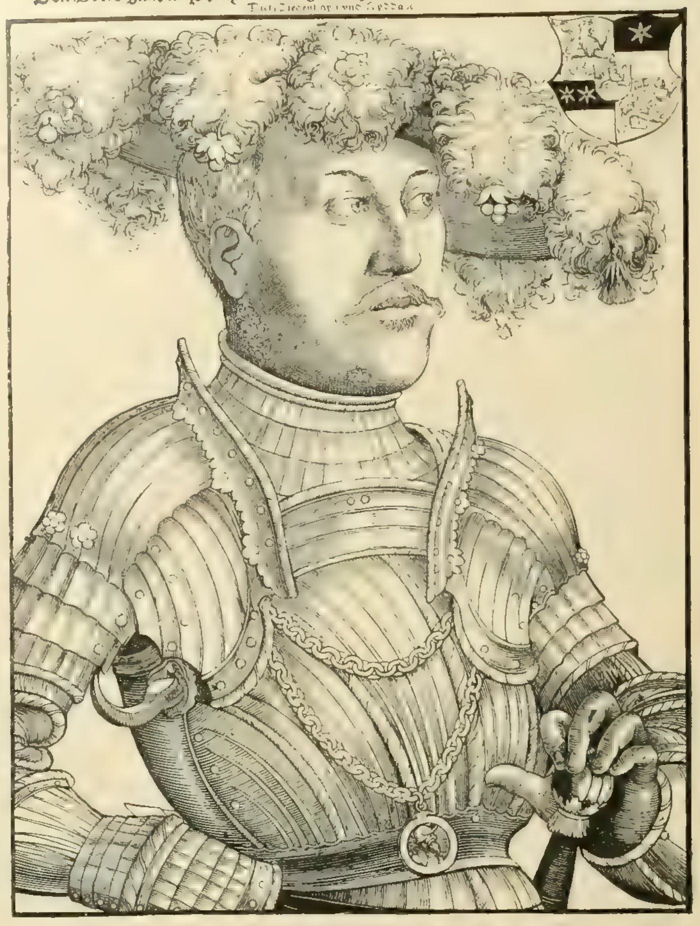
Il termine cette remarquable lettre [3] en traitant de « excellent et très doux » (*dulcissime*) ce Farel qu'il a traité dans les lettres précédentes « d'excellent, très intègre et très cher, » et encore « d'excellent et très suave » (*suavissime*).

Du reste, il pense à tout. A Viret, quelques jours après (2 avril), il dit les dépenses de la délégation strasbourgeoise. « Tu n'as pas l'idée de la cherté de la vie. Chaque jour, il en coûte à notre ville [Strasbourg] pas moins de neuf batz par tête. Joins un serviteur à chacun de nous, cela fait seize personnes. Et je ne parle pas des chevaux [4]. » — En même temps, toujours dévoré par ses angoisses au sujet de sa femme, il est en butte aux violences de Farel, qui voudrait le voir revenir à Genève. Farel lui a envoyé par Bucer des lettres extrêmement vives. Il en cache une partie, et même, pour que Farel réfléchisse, il les lui renvoie. Et de quels mots il les accompagne ! « Pour moi, mon Farel, tout ce qui vient de toi, je le supporte très calmement. Car il n'est pas juste que, m'accordant tant de droits vis-à-vis de toi, je te fasse la loi. Tu me diras donc et me feras impunément tout ce que tu voudras. » Mais les autres ?... « Je m'offre tout prêt, à ta dévotion. Que puis-je faire de plus que de me livrer à toi, de capituler [5] ? »

Presque un mois après, Calvin et le Colloque sont dans le même état [6]. Calvin

1. Pastor confirme Calvin. Les ducs de Bavière, assez mal disposés politiquement pour l'empereur, demandent que l'on use de violence contre les protestants (Pastor, p. 220); ils reprochent continuellement à l'empereur sa « trop grande douceur, bénignité et indulgence. » (*Ibid.*, p. 223.) Ils en restent toujours à leur propos : « la guerre est le seul moyen. » (*Ibid.*, p. 224.) — 2. Vetter, p. 53, 54. — 3. 29 mars 1541. *Opera*, XI, p. 174-180. Herminjard, VII, p. 55-64. — 4. *Opera*, XI, p. 181. Herminjard, VII, p. 65. — 5. *Opera*, XI, p. 180. Herminjard, VII, p. 63. — 6. *Opera*, XI, p. 202. Herminjard, VII, p. 87. Ici, comme autre part, Calvin fait des connaissances, c'est-à-dire se fait des amis, dont la fidélité ne se démentira plus. Treize ans plus tard, Géréon Seyler, médecin à Augsbourg, lui écrira : « Depuis une ou deux conversations que nous avons eues à Ratisbonne, je t'ai toujours aimé. » 1[er] novembre 1554. *Opera*, XV, p. 299.

demande pardon à Farel (24 avril) de sa douleur incroyable. Il se ressaisit peu à peu (*utcunque me paulatim recolligam*). Il en est à ce moment de la douleur, où on « se plaît à être triste, » où l'on trouve de la « douceur » dans sa douleur même. Quant au Colloque, rien encore de mémorable.



Philippe de Hesse.
(D'après une gravure sur bois de Brosamer.)

V

La première séance avait eu lieu le 5 avril. Ce jour-là, on alla à l'hôtel de l'empereur ; de là, on chevaucha jusqu'à la cathédrale. Pendant ce temps, les protestants se réunissaient chez le landgrave et chez Wolfgang d'Anhalt (représentant de l'électeur de Saxe (*Page* 635), pour entendre un sermon. De là, ils se rendirent à l'Hôtel de ville, où l'empereur et les catholiques arrivèrent vers onze heures[1]. Le 11, l'empereur demanda l'autorisation de nommer les *collocuteurs*. Et, sur ce commencement, Vetter s'exprime ainsi : « La tendance modérée l'emporta chez les protestants.... L'empereur avait eu peu de peine à gagner les protestants à son désir. L'acquiescement des catholiques allait lui être plus difficile à obtenir.... L'opposition catholique mit tout en œuvre pour faire échouer les propositions de l'empereur. Mayence et Bavière ne reculèrent devant aucun moyen. Ils excitèrent et soufflèrent le feu tant qu'ils purent.... Les catholiques discutèrent entre eux près d'une semaine pour savoir quelle réponse ils feraient à l'empereur.... L'empereur était au plus haut point irrité de l'opposition des catholiques[2]. »

1. Pastor, p. 231. — 2. Vetter, p. 65, 66, 67. Voir encore, sur les efforts obstinés des catholiques pour tout arrêter, *Ibid.*, p. 78, 79. — Nous avons une preuve de l'obstruction faite par les catholiques, dans les paroles de Granvelle lui-même au nonce auprès de l'empereur, Poggio : « En douze jours, il espérait obtenir une complète union, à condition, ajoutait-il prudemment, que les protestants puissent être convaincus que le pape veut l'union. Il pria instamment les nonces de modifier leur conduite, qui, à Worms, avait fait croire à tout le monde que le pape était l'ennemi de l'union religieuse. » Vetter, p. 27.

Enfin, le 20, l'empereur nomma les deux présidents : Granvelle[1] et le comte Palatin Frédéric : six collocuteurs qui devaient porter la parole, trois pour les catholiques, trois pour les protestants ; et enfin, sur la demande expresse des protestants[2], six témoins, ou auditeurs, à savoir : les chanceliers du comte Palatin, du duc de Saxe, du landgrave de Hesse, le député de l'évêque de Cologne, Everard, maître-d'hôtel de l'électeur, Ruden de Mayence, et Jacques Sturm. La première réunion des collocuteurs eut lieu le 27 avril[3].

Les trois collocuteurs protestants étaient Mélanchthon, Bucer et Pistorius. Ce dernier, « un tout petit homme, sincère et ferme[4], » était prédicateur dans la Hesse, et possédait toute la confiance du landgrave, qui l'avait déjà député à Haguenau et à Worms. — Mélanchthon se trouvait dans un état d'âme particulier. Non seulement il n'avait jamais été si ferme, obéissant aux ordres réitérés de l'électeur de Saxe, mais il était, de plus, extrêmement énervé. En se rendant au Colloque, il se trouvait avec les théologiens saxons sur un char, qui versa, et il se blessa à la main droite[5]. Les médecins le soignèrent mal, pensant qu'il y avait seulement quelque chose de démis. Les douleurs devinrent de plus en plus vives et ne se calmèrent un peu qu'après la visite d'un chirurgien, que Granvelle, touché de ses souffrances, lui envoya. Mais elles ne cessèrent pas complètement, tout le temps du Colloque, et ne contribuèrent pas peu à l'assombrir et à l'irriter[6].

Calvin fait le portrait suivant des trois collocuteurs catholiques : 1° Julius

1. Il ne faut pas confondre les deux Granvelle, le père et le fils. Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle, était né à Ornans (Doubs), en 1486. Ses qualités et son ambition, favorisées par la fortune, le portèrent rapidement de l'obscurité de ses ancêtres à la gloire diplomatique et politique. Il devint maître des requêtes de l'hôtel de l'empereur. Envoyé dans les Pays-Bas, il donna à la régente, Marguerite d'Autriche, quelques conseils qui lui valurent l'estime et l'affection de cette princesse. Il fut ambassadeur en France et chancelier de l'empire. Du moins, il en exerça les fonctions, sans en avoir le titre. Il resta le confident, le conseiller de Charles-Quint, et se trouva en cette qualité à Worms et à Ratisbonne. Il mourut pendant la diète d'Augsbourg (1550). Granvelle soutenait la politique de Charles-Quint, que Calvin trouva assez favorable aux protestants. Mais ce n'était que de la politique. Granvelle était fort catholique. Calvin dit : « Le chancelier (ἀρχìγραμματεὺς) nous est très hostile (*molestissimus*). Le Seigneur l'enlève ou le corrige. » Lettre du 11 mai 1541. *Opera*, XI, p. 216. L'un de ses quatorze enfants fut Antoine de Granvelle, né à Besançon, en 1517, mort à Madrid, en 1586, évêque d'Arras à 23 ans, cardinal en 1561. Il se distingua au concile de Trente, rédigea le traité de Mühlberg (1547) et, à son tour, dirigea les affaires de l'empire, comme son père, avec les fonctions, sans le titre, de chancelier. Il devint le bras droit de Marguerite de Parme, ruina le commerce des Pays-Bas et les dévasta par l'inquisition. Le soulèvement des Gueux l'obligea à fuir. — 2. « Sur notre demande, » dit Calvin. Les protestants n'ont cessé de faire des efforts en faveur de la publicité et les catholiques en faveur du huis clos et du secret. — 3. Lettre de Rodolphe Gualther à Myconius, 28 avril. Herminjard, VII, p. 96, et n. 9, 10. — 4. Lettre du chancelier Burckhard à l'électeur de Saxe, du 13 mai 1541. Herminjard, VII, p. 88, n. 10. — 5. Luther lui écrivit, le 22 avril 1541, un billet, qui rappelle les plus beaux de Cobourg, pendant la diète d'Augsbourg. C'est la confiance, l'enthousiasme du héros de la foi : « La parole court, la prière brûle, l'espoir supporte, la foi triomphe.... Ne craignez pas, soyez forts et joyeux, pas inquiets. Le Seigneur est proche. Que les Henri [de Brunswick], les évêques et le Turc, et même Satan, fassent ce qu'ils veulent. Nous sommes les fils du royaume.... » *Opera*, XI, p. 201, 202. — 6. Vetter, p. 55 et 74. — Ajoutons qu'il était continuellement tenu en éveil par les avertissements, les excitations à la résistance, envoyés par l'électeur Jean-Frédéric. Celui-ci avait même pris la précaution de faire loger Mélanchthon dans la même auberge que ses conseillers, et de recommander à ceux-ci de veiller à ce que Mélanchthon ne reçût pas trop de visites suspectes.

Pflug, chanoine de Mayence, « un homme disert et instruit dans les disciplines humaines, mais peu théologien, ambitieux et cherchant de quel côté souffle le vent (*auræ captator*). Du reste, rien à dire contre sa moralité.... Tu vois combien peu il faut attendre de lui. » — 2° Jean Gropper, chanoine et professeur de droit canon à Cologne. « Il vaut un peu mieux, bien qu'il soit de ces gens qui s'efforcent de chercher on ne sait quel milieu entre Christ et le monde. Mais tel qu'il est, on peut discuter avec lui, non sans fruit [1]. » — 3° Le troisième était le fameux Eck. Contarini et Morone l'avaient à tout prix voulu [2] ; c'était en effet leur combattant le plus passionné. Calvin, avec son langage du XVIe siècle, s'est exprimé sur son compte sans aucune politesse : c'est évident. Déjà à Worms, nous l'avons vu, il avait parlé de « l'insolence de ce radoteur, » de ce « sophiste barbare se démenant niaisement au milieu d'illettrés [3]. » Naturellement, à Ratisbonne, Calvin pensa et parla, à propos de ce « Davus » [4], comme à Worms. Apprenant que le Dr Eck se remettait de son attaque d'apoplexie, il s'écria : « Le monde ne mérite pas encore d'être délivré de ce monstre [5]. » On a reproché à Calvin ce langage, dont nous ne soutiendrons pas la parfaite charité. Nous ferons seulement observer que le chancelier saxon, Burckhard, s'exprimait ainsi, le 22 avril : « Que peut-on espérer, quand ce sophiste ivre d'Eck est employé pour de telles affaires, lui qui fait plus de cas de Bacchus que de toute religion [6]. » Et surtout nous ferons remarquer que les amis et les patrons d'Eck étaient quelquefois embarrassés de leur avocat. Ce fut avec un soupir de soulagement que Granvelle se vit débarrassé de son secours, par la maladie. Contarini et Morone, qui avaient réclamé ses bons offices, furent, eux aussi, choqués par sa grossièreté. Morone le juge avec raillerie et quelque mépris. Et Contarini ne dissimule pas tout à fait l'impression désagréable que lui fait cette personnalité encombrante et plus d'une fois compromettante [7]. — Calvin résume ses impressions dans une phrase froide : « Je n'ose pas désespérer, mais je ne puis pas ne pas me rappeler Worms. Si quelque chose de brillant arrive, ce sera au delà de mes espérances [8]. »

VI

Le Colloque était constitué. Dès le 23, le légat avait reçu communication du « Livre de Ratisbonne [9], » que, par un mensonge hardi [10], Granvelle déclara être dû à « des Belges pieux et savants, morts depuis un an. » Le 27, le Livre fut remis aux collocuteurs, et puis au Colloque lui-même [11].

1. Vetter (p. 75) écrit : « Le jugement de Calvin, sans doute l'esprit le plus puissant parmi les théologiens de Ratisbonne, sur ces deux hommes est digne de remarque.... Aujourd'hui, sans doute, nous les jugerions avec un peu plus de douceur que Calvin, qui était au milieu de la lutte et devait les considérer comme des adversaires. Cependant, nous ne pouvons absolument pas trouver son jugement injuste. Les principales lignes des deux portraits sont incontestablement exactes. » — 2. Vetter, p. 71. — 3. *Opera*, XI, p. 146. — 4. *Davus*, nom d'esclave dans les comiques latins, « pauvre homme. » — 5. *Opera*, XI, p. 217. — 6. Herminjard, VII, p. 89, n. 14. — « Ficulneus (de bois de figuier) prorsus homo, » écrit Gualther à Myconius. *Ibid.*, p. 96. — 7. Vetter, p. 88. — 8. Lettre du 24 avril. *Opera*, XI, p. 202-204. Herminjard, VII, p. 89. — 9. On le trouvera *Opera*, V, p. 516 et ss., n. 1. — 10. Le mensonge est constaté par le catholique Pastor, p. 234. — 11. Vetter, p. 84, 85.

Les délibérations commencent et, avec son calme et sa modération habituelle, Calvin en rend compte, le 11 mai, dans une lettre qui commence ainsi : « Si, pour plusieurs causes, je suis fâché d'être ici, je ne me repentirai jamais d'y être venu [1]. » C'est une tranquillité d'âme singulièrement favorable à l'observation.



Les électeurs de Saxe, Frédéric-le-Sage, Jean, et Jean-Frédéric.
(D'après un tableau de Cranach.) (p. 632.)

Il en donne une preuve précise en jugeant ce « Livre de Ratisbonne [2], » produit douteux d'une conciliation peu conforme au tempérament de notre Réformateur : « On veoit qu'il a esté composé de gens sçavans et prudens, mais ilz ont eu esgard à ce que le monde peult porter, et ainsi ilz ont voulu moyenner entre les parties, tellement que nul des deux n'eust ce qu'elle demanderoit, et néantmoins que l'une et l'autre eust occasion telle quelle de se contenter. Ceste prudence pourroit avoir lieu en choses terriennes, mais, en la cause de Dieu, elle n'est pas de mise et doit estre du tout exclue. Car puisque Jésus Christ n'a point de convenance avec Bélial, il fault que sa vérité soit conservée pure et claire, sans estre obscurcie par mensonge, ne mesmes corrompue par gloses doubteuses et ambigues [3]. »

Les discussions portent d'abord sur le péché originel; « les nôtres n'ont pas eu trop de peine à s'en tirer (*non difficulter transegerunt*). » De même, à propos

1. *Opera*, XI, p. 215. Herminjard, VII, p. 111. — 2. Il faut seulement observer que le « Livre de Ratisbonne, » remis au Colloque, n'était pas le « Livre » tel qu'il était sorti des conversations de Worms. On l'avait corrigé une première fois en y faisant une vingtaine de changements réclamés par Contarini; et une seconde fois, pour y introduire les changements réclamés par Eck. (Pastor, p. 243, n. 1.) C'est cette troisième édition, différant plus ou moins de la première, que le Colloque eut entre les mains, et dont Calvin parle aussi. — 3. *Opera*, V, p. 648.

du libre arbitre. La justification a produit une lutte plus vive. Cependant, ici encore on arrive à une formule, et Calvin n'est pas mécontent de la modération avec laquelle elle est rédigée : « Tu t'étonneras de voir que les adversaires aient tant concédé.... Les nôtres ont retenu l'essentiel de la vraie doctrine (*verae doctrinae summam*).... Je le sais, tu aurais désiré une explication plus claire, et je suis de ton avis; mais si tu penses avec quels hommes nous avons affaire, tu reconnaîtras que c'est un grand résultat [1]. »

Puis, il a été question de l'Eglise. On s'accordait sur la « définition; » on s'est divisé sur le « pouvoir. » Tous les efforts étant inutiles, on a résolu de réserver l'article.

Sur les sacrements, il y a eu pas mal de discussion. « Mais comme les nôtres ont accordé aux catholiques les cérémonies, à titre de choses indifférentes (*res medias*), on est arrivé à la Cène. » Calvin continue à approuver toutes les concessions. Quel protestant, aujourd'hui, y consentirait encore ?

« Ici [à propos de la Cène] il y eut un obstacle (*scopulus*) insurmontable. » Les protestants tiennent une grande réunion pour s'entendre, le dimanche 8 mai, à 6 heures du matin [2], et chacun, à son tour, formule son opinion. « A l'unanimité » l'assemblée rejeta la transsubstantiation, l'adoration. « Je dus aussi, dit Calvin, exposer mon avis en latin [3]. Quoique je n'eusse compris aucun des orateurs précédents [qui avaient dû s'exprimer en allemand], j'ai cependant parlé librement, sans crainte de blesser personne, et j'ai condamné la présence locale.... Crois-moi, dans ces discussions, il est besoin d'esprits fermes, qui confirment les autres. » — Précisément, c'est cette fermeté bien connue qui rend si intéressante l'approbation donnée par Calvin à toutes les concessions de ses amis.

Sur ces entrefaites, Eck avait été frappé d'une attaque d'apoplexie [4]. Pas très fâché, paraît-il, d'être débarrassé d'un avocat trop souvent gênant [5], Gran-

1. *Opera*, XI, p. 215. — Pastor dit : « La formule relative à la justification, qui, le 3 mai, fut acceptée d'une manière si étonnamment rapide, avait été proposée par les catholiques.... Elle avait été sans doute rédigée par Contarini. » (Pastor, p. 245.) Le légat se trouvait, en effet, avoir des idées plus évangéliques, précisément sur cette question de la justification. D'après Pastor, c'était du semi-luthéranisme. Luther ne crut pas pouvoir l'accepter. Cependant, quels durent être ses sentiments, quand il vit ses adversaires, après l'avoir si ardemment combattu, poser presque les armes et reconnaître à moitié sa doctrine favorite et principale? Il déclara que, tout en la trouvant insuffisante pour lui-même, il pourrait la tolérer un certain temps chez les catholiques. C'était la porte ouverte, entr'ouverte. (Vetter, p. 94, 98, 100, 107.) Ce qui n'empêche pas Pastor de trouver inconcevablement intransigeant Calvin, plus modéré encore que Luther, et qui accepte la formule, tandis qu'il trouve très modérée la Curie, qui la rejette purement et simplement! Notons que ce même Pastor révèle son état d'âme, quand, à propos de Contarini et de sa formule trouvée hérétique par la Curie, il fait consister l'orthodoxie non dans la foi, mais dans la soumission. Il en arrive à écrire cette phrase : « Ce qui fait d'un catholique un enfant fidèle de son Eglise, c'est la volonté loyale et ferme de croire et de soumettre son jugement particulier à l'autorité ecclésiastique. » (Pastor, p. 249.) — 2. Herminjard, VII, p. 112, n. 5. — 3. Cet avis se trouve *Opera*, V, p. 568. — « Calvin a tenu son discours en latin; il a été écrit par le notaire. » Séance du 8 mai. Protocole sur les délibérations des Etats de Smalkalde. — Max Lenz, *Briefwechsel Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer*, III, p. 24. — 4. « Tost après il eut la fièvre, » dit Sleidan, p. 104. — Voici ce que raconte Pezel (VIII, p. 296, cité par Herminjard, VII, p. 113, n. 7) : « Eck, embarrassé par les arguments de Mélanchthon, Eck, chaud de colère et d'indignation, se rendit chez le nonce Morone, et là se gorgea de vin d'Italie. Il fut saisi d'une ardente fièvre et resta gravement malade jusqu'à la fin du Colloque. » — 5. *Opera*, XI, p. 217.

velle ne le remplaça pas et exclut Pistorius, de telle façon qu'il y eut seulement quatre collocuteurs. Mélanchthon et Bucer proposent une formule sur la transsubstantiation, une formule d'entente que Calvin qualifie « d'ambiguë et fardée. » Ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'elle déplaise à Calvin. Mais vraiment étonnante est la modération de sa critique et son effort de disculper ses auteurs : « Ils ont essayé de satisfaire leurs adversaires sans rien leur donner. Ce dessein ne me plaît pas, bien qu'ils aient une idée et qu'ils la suivent. Ils espèrent que tout s'éclairera spontanément, si accès est une fois donné à la vérité. Voilà pourquoi ils préfèrent passer sous silence et ne redoutent pas cette ambiguité, qui ne peut être nuisible. Mais, je te l'assure à toi et à tous les hommes pieux, l'un et l'autre ont l'esprit excellent et ne pensent qu'à avancer le règne de Christ. Tout ce que tu pourrais désirer d'eux, ils le fournissent fidèlement et constamment. Seulement, dans leur façon d'agir, ils s'accommodent trop au temps [1]. »

Il importe, toutefois, de bien préciser d'où vint l'obstacle insurmontable. Devant la résistance des protestants, les deux collocuteurs catholiques accordèrent que le mot de transsubstantiation serait rayé de la formule. L'entente allait peut-être se faire. Contarini, épouvanté, intervient et impose la réintégration du mot. Granvelle accourt chez lui, le supplie. Contarini lui réplique avec passion. Et Granvelle dut céder, et « l'homme d'Etat impérial dut renverser de sa propre main l'orgueilleux édifice de ses espérances [2]. » Car c'était bien l'échec définitif. En effet, après le dissentiment sur la Cène [3], les collocuteurs n'arrivèrent plus « à aucun accord, » ni sur les messes, ni sur la confession auriculaire, ni sur l'invocation des saints, ni sur la primauté de saint Pierre. « Impossible de s'entendre, » et les protestants rédigèrent leurs opinions qui furent annexées au « Livre de Ratisbonne [4]. »

1. *Opera*, XI, p. 217. — Grâce à son procédé de travestissement, Kampschulte cite cette lettre comme preuve de la mauvaise humeur, de l'irritation de Calvin contre Mélanchthon, et surtout contre Bucer. (Kampschulte, I, p. 337.) — 2. Vetter, p. 120. — Ne mentionnant aucun de ces faits, Kampschulte s'obstine à travestir l'attitude de Calvin : « Sa mauvaise humeur (*Verstimmung*) crût à mesure que les négociations avançaient. » Kampschulte, I, p. 337. — 3. On suspend, le 13, la discussion sur la Cène, et le 14, bien que la discussion s'engage avec vivacité sur l'absolution, Contarini, effrayé par la possibilité de certaines concessions, renouvelle ses tragédies et va faire chez l'empereur la scène dont nous avons parlé. (Vetter, p. 122, 123.) — 4. Lettre à Farel, vers le 6 juillet, de Strasbourg, où Calvin était rentré. *Opera*, XI, p. 251, 252. Herminjard, VII, p. 178. — L'incroyable roman, rêvé par Kampschulte, continue : « En vain, même des prélats catholiques considérés avaient cherché à le gagner à la conciliation et lui avaient dépeint avec de sombres couleurs les conséquences d'une scission sans espoir. [Kampschulte tire ceci de ce que Calvin dit lui-même à propos de l'évêque d'Aquila. *Opera*, VIII, p. 89. Voir plus haut.] Seule une soumission complète, sans condition, aurait pu le satisfaire. Tous les efforts du côté catholique ne purent le décider à avoir une conversation avec Contarini. [Ceci encore est tiré, dit Kampschulte, des déclarations de Calvin à Edouard VI, dédicace de son Commentaire sur les épîtres catholiques. Mais voici ce que Calvin dit : « Tel fut, à Trente, Robert, cet aveugle, que j'ai vu à Ratisbonne, travaillant avec autant de ridicule et d'improbité pour le pape, lorsque, par ses manèges d'entremetteur (*suis lenociniis*), il s'efforçait de m'attirer à un colloque avec Contarini. *Opera*, XIV, p. 32. Kampschulte traduit : « Tous les efforts du côté catholique ne purent le décider à avoir une conversation avec Contarini ! »] Contre les collocuteurs catholiques, il éprouvait une véritable haine.... » Et Kampschulte cite le propos sur Eck, en essayant de se débarrasser des propos sur les autres collocuteurs. (I, p. 338.)

VII

Le 31 mai, l'empereur remercia les délégués des deux partis, et le 8 juin, il fit lire à la Diète un rapport sur les résultats du Colloque[1]. Les délibérations reprennent. Mais, à ce moment, arrivèrent les délégués de Hongrie et d'Autriche, et l'empereur, faisant suspendre les discussions théologiques, ordonna qu'on s'occupât de la guerre contre les Turcs. Calvin profita de l'occasion et quitta Ratisbonne, « extorquant, » plutôt qu' « obtenant, » de Bucer et de Mélanchthon la permission de partir[2]. Malgré les différences de leurs caractères et les nuances de leurs opinions, les trois amis étaient cordialement unis. « Calvin a longtemps insisté pour revenir, écrit Bucer aux pasteurs de Strasbourg : pour moi, j'aurais préféré le retenir[3]. » Et voici ce que pensait Mélanchthon : « Philippe est grandement charmé (*delectatur magnopere*) de lui (*hujus ingenio*), comme de quelqu'un dont les protestants peuvent se servir parmi les vétérans qui se tiennent sur la troisième ligne[4]. » En passant à Ulm, le 20, Calvin fit au pasteur l'éloge de Bucer, cherchant à dissiper toutes les préventions contre lui et racontant « qu'en tout Bucer s'était bien entendu avec les frères[5]. »

Le 25 juin, Calvin rentrait à Strasbourg[6].

Pour les événements subséquents, nous allons nous borner à suivre les indications de Calvin, dans ses *Actes de Ratisbonne*. L'empereur, remettant le Livre de Ratisbonne et les additions protestantes à la Diète, demanda leur avis aux Electeurs, aux princes et à tous les Etats, tant sur les articles « accordés » que sur les autres. Les princes et les Etats protestants firent une réponse en deux parties, l'une rédigée par Mélanchthon sur la Doctrine[7], l'autre rédigée par Bucer sur la Discipline[8]. Ils acceptaient les articles « adoptés. » « Nous avons diligemment poisé ceux qu'ilz avoyent communément passé, comme de la volunté humaine, du péché originel, de la justification et quelques aultres. Or, combien que quelques poinctz ayent mestier de plus longue explication, comme il sera notté puis après, toutesfois, quand on vouldra prendre à la bonne part les choses

1. Il ne faut pas oublier que le Colloque théologique avait été réuni à l'occasion de la Diète impériale. — 2. *Opera*, XI, p. 251. — Le 4 mai, Calvin écrivait à Farel : « Si je le puis, je tâcherai de me trouver à Strasbourg avant la foire. J'y prêcherai pendant la foire. » La foire de Strasbourg commençait le 26 juin. Herminjard, VII, p. 106, n. 9. *Opera*, XI, p. 214. — En effet, Calvin partit le 15 ou le 16, se trouva à Ulm le 20, et à Strasbourg le 25. (Voir Vetter, p. 178, n. 4.) — 3. Herminjard, VII, p. 157. *Opera*, XI, p. 250. — 4. Jacques Bédrot à Bullinger, 20 avril. — Herminjard dit : « Il ne faisait pas un petit honneur à Calvin, en le jugeant capable de porter la parole à la diète dans les grands moments. » Herminjard, VII, p. 86, n. 2. — 5. Lettre de Martin Frecht à Bullinger, 2 juillet. *Opera*, XI, p. 249. Herminjard, VII, p. 195. — Comment Kampschulte a-t-il pu, ici encore, prendre le contre-pied des textes et travestir la vérité au point d'affirmer que Calvin était isolé, renié par tout le monde; que ce Calvin, dont Mélanchthon et Bucer ne voulaient pas se séparer, était pour eux un objet d'effroi : « On a une sorte de juste effroi (*Scheu*) pour les principes de ce fanatique étranger, qui, s'ils avaient triomphé à Ratisbonne, auraient déjà, en 1541, déchaîné les maux d'une guerre civile. » Et l'historien, qui écrit ces lignes, est celui qui défend la politique des Morone et des Paul III ! (Kampschulte, I, p. 338.) — 6. Herminjard, VII, p. 157, n. 2. — 7. *Opera*, V, p. 585. — 8. *Ibid.*, p. 598.

qui y sont dictes, et en juger amyablement, exposant le tout sainement, nous ne reprenons pas le jugement des députez [1]. »

L'empereur demanda aux protestants un nouveau mémoire sur les « abuz » à corriger : il en reçut deux, l'un de Mélanchthon, l'autre de Bucer [2]. Et enfin, après avoir reproduit tous ces documents, Calvin donne son opinion sur l'ensemble de cet effort « pour condescendre à quelque bonne unité, et néantmoins sans fléchir de la pure doctrine de l'Evangile. » Il approuve.

Trois points sont à considérer. « Le premier est touchant la doctrine.... En ce poinct les protestans demeurent fermes, et non sans cause. Car il n'est pas question de céder leur droict, comme on a accoustumé en controversies mondaines de quitter une partie pour avoir l'autre, quand on veult venir à une transaction amiable.... Et néantmoins, si peult-on veoir comment ilz la [la confession de foi] proposent, le plus modérément que faire se peult, et ne débattent de rien, sinon que la nécessité les contraigne. » Et il demande aux fidèles de comprendre cette situation et les négociations. « En quoy il est mestier que les fidèles qui ont vraye intelligence, considérans ce qui a meu les dictz protestans de ne contredire point trop précisément en beaucoup de choses, ne s'en scandalisent pas [3].... Ils ont receu plusieurs motz pour s'accomoder à ceux qui sont rudes ou infirmes, ou s'arrestent à la coustume, ou à leurs façons anciennes. Cela ne doit scandaliser les bons fidèles et craignans Dieu, quand il appert que tout se faict pour parvenir à bonne fin. »

Quant aux cérémonies, les concessions, naturellement, sont plus faciles et plus légitimes qu'en fait de doctrines. Les protestants désirent la sobriété, et ils aimeraient supprimer toutes celles qui ont été « introduictes follement » ou sont devenues des « abuz notoires. » Mais folies et abus, ils ont raison de vouloir tout supporter. « Toutesfoys si veulent-ilz bien supporter l'infirmité de ceulx qui ne s'en peuvent pas retirer si tost. Pourtant [en conséquence], en cest endroit, ilz se rendent faciles et tractables. »

Enfin, quant aux mœurs, les protestants désirent « bonne reigle et police, » mais « les choses ne sont pas toutes espeluchées par le menu [4]. »

Les Electeurs et princes catholiques répondirent que les articles « accordez » devaient d'abord être soumis au Légat, et que les articles non « accordez, » s'il n'y avait pas moyen de s'entendre avec les protestants, devaient être renvoyés au Concile général, ou, s'il n'y a aucun espoir de l'avoir, à une assemblée de la nation [5]. Ce recours au Légat avait été décidé à Haguenau. Mais en ce moment, c'était une « couleur, » que prenaient ceux « qui ne demandoyent qu'à reculler [6]. » L'empereur aurait préféré un avis exposé « un peu plus ouvertement et clairement. » Mais il consentit à prendre l'avis du Légat. Ce qui était à prévoir arriva. Le Légat déclara « que tout se doit remettre au Pape et au siège apostolique. » Comment en vouloir à Calvin d'écrire : « Ce n'est pas chose nouvelle que le Légat

1. *Opera*, V, p. 586. — 2. *Ibid.*, p. 617. — 3. *Ibid.*, p. 646, 647. — 4. *Ibid.*, p. 647. — 5. *Ibid.*, p. 648. — 6. *Ibid.*, p. 651.

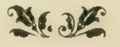
du Pape chante une telle chanson.... Quand il n'y auroit aultre chose que ceste manière de procéder, nul homme de bon jugement ne peult doubter que le Pape ne se soucie guères de remédier à la désolation qui est de présent en l'Eglise.... Y a-il homme si dépourveu d'entendement, qui ne voye bien que le Pape, quelque bonne myne qu'il face, fuyt le Concile comme un larron le gibet ? » Et même ce ne fut pas tout, et « de peur qu'on n'eust soubzpeçon qu'il voulsit laisser passer un seul poinct pour advancer la concorde ou commancer la réformation, » le Légat reprit sa plume et spécifia que tout devait être renvoyé au pape, « tout le traicté susdit et les articles qu'on y a faict[1]. »

C'était fini. En vain, les princes et Etats protestants demandèrent encore que les articles « accordez » fussent au moins reçus[2], ce qui, d'après Calvin, « eust esté un très bon commencement de proveoir à l'Eglise[3]. » En vain, Luther se déclara favorable à la proclamation par l'empereur des quatre articles « accordés, » avec tolérance des dix autres pour les catholiques[4]. En vain, Granvelle représenta au Légat qu'il fallait choisir entre cette tolérance et la guerre. Le Légat se prononça énergiquement contre cette tolérance[5], et l'archevêque de Mayence ne voulut pas démordre de son programme : « Guerre de l'empereur et des catholiques contre les protestants[6]. »

Les princes catholiques continuèrent à répéter que leurs collocuteurs avaient trop accordé; que tout devait être renvoyé à un Concile général ou national, ce qui était, dit Calvin, mettre « une brebis en la gueulle du loup, pour la bien garder ; » et le Légat reprend encore une fois sa plume, pour demander « que ceste addition du Concile national feust totalement ostée,... Tout ce qui seroit là déterminé, seroit nul, cassé et vain[7]. » — La diète fut close le 29 juillet.

Ainsi les protestants acceptaient les articles « accordés. » Les catholiques ne les acceptaient pas, mais demandaient à tout le moins un Concile national. La Curie n'acceptait rien, pas même la proposition des catholiques, « ces advocatz qu'elle avoit à ses gages[8] : » elle ne voulait qu'un Concile, c'est-à-dire elle. Et Calvin put écrire : « La fin du Colloque a été celle que j'avais toujours prévue. Tout cet effort de conciliation s'en est allé en fumée[9]. »

1. *Opera*, V, p. 652-655. — Il faut bien que les partisans de la Curie en prennent leur parti, les accusations de Calvin étaient parfaitement légitimes. Aucune expression ne pouvait mieux rendre le spectacle qu'avait fourni la papauté pendant tout le XV[e] siècle. Or, on était au XVI[e]. Et même lorsque Calvin s'écrie que « le premier fondement de la théologie » romaine, c'est « qu'il n'y a pas de Dieu, » Kampschulte a tort de croire que cette vivacité de langage est un scandale, suffisant à lui tout seul pour démontrer le fanatisme de Calvin. Nos Réformateurs et leurs contemporains savaient que le saint-siège venait d'être déshonoré par toutes les turpitudes et par tous les crimes. Alexandre VI Borgia, dernière incarnation de cette papauté abominable, était mort un an avant la naissance de Luther, et ses successeurs, hommes de la Renaissance, n'étaient pas célèbres par l'ardeur de leur foi chrétienne, pas plus les papes comme Léon X que les cardinaux comme Bembo. L'impartialité historique ne consiste pas à oublier l'histoire. — 2. *Ibid.*, p. 665. — 3. *Ibid.*, p. 671. — 4. Vetter, p. 150. — 5. *Ibid.*, p. 142, 143. — 6. *Ibid.*, p. 151. — 7. *Opera*, V, p. 670, 672, 675. — 8. *Ibid.*, p. 680. — 9. A Viret, 13 août. *Opera*, XI, p. 262.



CHAPITRE CINQUIÈME

Calvin et le sort ultérieur de la Réformation allemande.

I. La *Supplex exhortatio*. — 1. Unité du système calviniste. — 2. Spiritualisme chrétien. — 3. Le chien qui aboie. — II. L'*Interim adultero-germanum*. — 1. L'*Interim*. — 2. La justification par la foi. — 3. L'exhortation au martyre.

DEPUIS son départ de Strasbourg, a écrit Krummacher, « Calvin ne quitta pas l'Allemagne des yeux.... » C'est sans exagération qu'on a dit : « On peut extraire de ses lettres presque une histoire de la Réformation en Allemagne, aux environs de 1540[1]. »

C'est le moment de signaler deux ouvrages, petits et importants, auxquels cet intérêt de Calvin pour les affaires de la Réformation allemande a donné naissance.

I

1. En 1543, Charles-Quint avait convoqué une nouvelle diète pour le mois de février 1544, à Spire. Elle devait encore une fois et, si possible, une dernière fois, s'occuper de la question religieuse et la régler. Après tant d'échecs successifs, il y avait encore des hommes à la foi assez robuste pour espérer : au premier rang, Bucer. Il eut l'idée d'un opuscule que l'on adresserait à l'empereur ; et, dès la fin de 1543 (25 octobre), il en écrivit à Calvin, l'excitant à se charger de ce nouveau travail. Quelques semaines après, l'opuscule était achevé[2], un opuscule dont Bèze dit : « Je ne sais si, dans ce siècle, on a écrit quelque chose de plus nerveux et de plus grave[3] ; » et dont les éditeurs des *Opera* répètent qu'il l'emporte sur la plupart des autres écrits du Réformateur « par la gravité de la

1. H. Krummacher, *Calvin's Beziehungen zu Deutschland*, 1864, p. 26. — 2. *Supplex exhortatio ad Cæsarem Carolum Quintum*, etc. ; *Supplication ou remonstrance sur le faict de la chrestienté et de la Réformation de l'Eglise*, etc. *Opera*, VI, p. 453-534, et *Opuscules*, p. 506-579. — 3. *Opera*, XXI, p. 136.



Charles-Quint, d'après une gravure de B. Behams en 1531 [3] (p. 641.)

pensée et l'élégance du style ; » qu'il est encore aujourd'hui « très digne d'être lu, » et que, « si Calvin n'avait publié que lui, il suffirait pour lui assurer un nom illustre parmi les auteurs de son temps [1]. » Quiconque se donnera la peine de parcourir ces pages ne trouvera pas cet éloge exagéré.

Calvin commence par poser la distinction entre le corps et l'âme de l'Eglise: « L'office des prélats et tout l'ordre de l'Eglise, avec tous les sacremens, sont comme le *corps;* mais la doctrine, laquelle nous monstre la façon d'honorer Dieu droitement, et nous instruit où c'est que les hommes doyvent mettre la fiance de leur salut, est comme l'*âme*, laquelle donne vie et vigueur au corps, afin qu'il ne soit pas inutile et comme mort [2]. »

La doctrine ! Mais il y a plusieurs doctrines. Quelle est la doctrine qu'on peut appeler l'âme de toutes les doctrines calvinistes ? « Le fondement principal du vray service de Dieu est que nous recognoissions Dieu estre la fontaine de toute vertu, justice, saincteté, sagesse, vérité, puissance, bonté, clémence, vie et salut [4]. » La souveraineté de Dieu, l'honneur de Dieu : voilà ce qui est tout.

De ce premier principe calviniste découle le second, que l'homme n'est rien. Et en effet, Calvin déclare que c'est « l'autre partie. » En même temps, il nous

1. *Opera*, VI, p. XXVIII. — Le livre paraît avoir été imprimé avant la réunion de la diète (lettre de Calvin à Farel, du 25 mars 1544. *Opera*, XI, p. 689). L'édition princeps porte la date de 1543. Il y eut une traduction française en 1544. (*Ibid.*, p. XXIX.) — 2. *Opuscules*, p. 508. — 3. Je lis dans un numéro du *Correspondant médical*, sous la signature du Dr Félix Regnault : « Les nombreux portraits de Charles-Quint nous le représentent avec une hypertrophie énorme du maxillaire inférieur.... Les descriptions que nous ont laissées les historiens sont confirmatives.... Il mangeait et buvait avec peu de modération et aimait violemment les femmes. Il s'accordait en cela avec le proverbe qui veut que les gens à mâchoire inférieure proéminente aient un caractère bestial.... Les derniers travaux sur ce sujet tendraient à prouver qu'il s'agissait d'une malformation congénitale et héréditaire, analogue à la déformation des mâchoires qui caractérise la race de chiens bull-dogue. La proéminence du maxillaire inférieur est en effet constante dans la famille des Habsbourg. Son frère Ferdinand Ier lui ressemblait. Tous ses descendants ont eu le même caractère, depuis Philippe II jusqu'à Philippe IV. Charles II, le dernier des Habsbourg d'Espagne, avait les traits de son aïeul fortement exagérés. » — 4. *Opuscules*, p. 508.

révèle le sens religieux de ce dogme, contre lequel on a si souvent protesté. Calvin anéantit l'homme devant Dieu, pour que l'homme, sentant en quoi consiste son néant, c'est-à-dire dans sa culpabilité, se convertisse et soit transformé. « L'autre partie... est de renoncer à nous-mesmes, laquelle emporte qu'en renonçant à nostre chair et au monde nous soyons transformez en esprit nouveau, afin de ne plus vivre à nous, mais de nous abandonner du tout au gouvernement de Dieu [1]. »

Et avec une parfaite clarté, Calvin montre que là gît toute la différence entre la Réformation et ses adversaires. « Tout le différent que nous avons avec ceux qui contredisent à nostre doctrine est qu'eux n'humilient point assez l'homme et n'exaltent point la grâce de la régénération, comme il appartient. Nous, au contraire, abbatons tellement l'homme, qu'estant réduit à néant, il soit contraint de cercher toute sa justice en Dieu, et non pas seulement une partie [2]. »

Cela posé, tout est résolu, tout : la question des cérémonies, la question des sacrements, les questions de doctrine, etc., etc. Il faut détruire tout ce qui diminue l'honneur de Dieu, et, pour cela, tout règler d'après sa Parole [3].

2. Dans aucun autre de ses ouvrages, Calvin n'a montré avec plus de logique et de simplicité la profonde unité du système calviniste, dernière expression de la Réformation. Nous sommes malheureusement obligé de nous borner à ne signaler que deux caractères de ce traité.

Calvin s'y montre animé du plus pur spiritualisme chrétien, ramenant tout à la foi, et à la foi non pas de tête, mais du cœur : « Dieu ne prise point un festu les cérémonies, et ne s'en soucie nullement, si on les considère en elles-mesmes : mais il regarde la foy, et la vérité du cœur.... Dieu requiert principalement de ses serviteurs le cœur et l'affection.... Il est bien aisé de nommer ces deux mots, foy et repentance ; mais ce sont choses bien difficiles, quand ce vient à l'effect. Quiconque donc constitue le service de Dieu en ces deux choses, cestuy-là ne lasche point la bride aux hommes.... La vraye foy, tesmoin sainct Paul, est celle par laquelle est esmeue en nos cœurs une telle fiance, qui nous donne hardiesse de comparoir devant Dieu [4]. »

3. A côté de ce pur spiritualisme, Calvin déploie toute la chaleur, toute l'ardeur d'une conviction qui atteint souvent l'éloquence la plus noble et la plus puissante. « Ce n'est pas une affection légère que ce zèle de la maison de Dieu, dont parle David, lequel doit ronger le cœur de tous fidèles. Puis donc que la gloire de Dieu estoit souillée en tant de sortes, ou plustost deschirée, n'eussions-nous pas esté traistres, en nous taisant et dissimulant ? Si un chien voit qu'on face quelque outrage à son maistre, incontinent il abbaye. Eussions-nous donc tenu la bouche fermée, en voyant Dieu violé par tant de sacrilèges [5] ? »

Cette image du chien, fidèle gardien de son maître, est une de celles que Calvin affectionne. Elle le caractérise. Il s'en est servi ailleurs, et, dans le même

1. *Opuscules*, p. 509. — 2. *Ibid.*, p. 530. — 3. *Ibid.*, p. 510, 525, 512. — 4. *Ibid.*, p. 524, 526, 514. — 5. *Ibid.*, p. 549.

traité, un peu plus loin, il y revient : « Si un chien voyoit faire telle injure à son maistre, comme estoit grand l'opprobre qu'on faisoit à Dieu aux sacremens, il abbayeroit fort et ferme, et s'exposeroit plustost à la mort que de voir son maistre estre ainsi maltraitté, sans y résister. Devons-nous moins faire de service à Dieu qu'une beste ne fait à un homme mortel[1] ? »

Citons enfin ce beau passage, beau par le style, non moins que par la pensée : « Pourtant, ceux qui disent que nous ne devions pas nous esmouvoir si fort en une telle corruption de la doctrine de vérité, en une pollution tant exécrable des sacremens, en une calamité tant désespérée de l'Eglise, nous ne les pouvions autrement contenter qu'en trahissant avec une meschante desloyauté le service de Dieu, la gloire de Jésus-Christ, le salut des hommes, l'administration des sacremens et le régime de l'Eglise. C'est une belle chose que modération ; c'est une belle vertu et louable que patience; mais il faut tousjours tenir ceste reigle, que nous ne soyons pas patiens à souffrir que le nom de Dieu soit deschiré par blasphèmes; que sa vérité éternelle soit suffoquée par les mensonges du diable ; que Jésus-Christ soit comme craché ; que ses mystères soyent pollus; que les povres âmes soyent cruellement meurtries et que l'Eglise soit navrée à mort, jusqu'à ne pouvoir quasi respirer. Cela ne seroit point une mansuétude ne douceur, mais une nonchalance des choses, lesquelles nous doyvent estre plus précieuses que tout ce qui est au monde[2]. »

On comprend, en lisant ces fortes périodes, que M. Brunetière ait cru devoir l'avouer : sans Calvin, ni Pascal, ni Bossuet n'auraient été ce qu'ils ont été.

II

1. Se croyant sûr de la victoire définitive, Charles-Quint, à la diète d'Augsbourg (ouverte le 1er septembre 1547), en l'absence du concile de Trente prorogé indéfiniment, et en attendant (*interim*) sa nouvelle réunion, crut pouvoir édicter la paix religieuse et ses conditions. Un catholique, Jules Pflug, avait préparé un projet. On adjoignit à Pflug Jean Agricola, en ce moment prédicateur de l'électeur protestant de Brandebourg, et l'évêque *in partibus* de Sidon, coadjuteur de Mayence, Michel Helding. A eux trois, et non sans peine, ils fabriquèrent le document fameux, connu sous le nom d'*Interim*.

L'électeur de Brandebourg avait aussi appelé Bucer, pour que celui-ci couvrît cette nouvelle constitution religieuse de l'autorité de son nom. Mais Bucer, s'il était un conciliateur quelquefois passionné, n'était ni un traître, ni un lâche : il refusa de souscrire[3]. En effet, les formules des triumvirs étaient censées chercher un juste milieu entre les prétentions contraires, mais, en réalité, elles accordaient aux catholiques le maintien de presque tous leurs dogmes et de

1. *Opuscules*, p. 552. — 2. *Ibid.*, p. 555. — 3. « Brandebourg print fort mal cela, et se courrouça aigrement à luy... Granvelle pressoit aussi Bucer par personnes interposées, et luy promettoit grans dons, s'il approuvoit le livre. Mais voyant qu'il n'avançoit rien par promesses, il vint à menaces, tellement que Bucer se retira chez lui, non sans grand danger. » Sleidan, p. 172.

toutes leurs pratiques, sauf des concessions de mots et deux petites concessions de fait. En attendant le concile, on laissait aux pasteurs mariés leurs femmes; on laissait à ceux qui le voulaient la communion sous les deux espèces, mais avec interdiction de blâmer l'usage catholique. C'était tout.

Proposé, le 15 mai, à la diète, l'*Interim* ne rencontra que peu d'opposition. Mais les Réformateurs ne s'y trompèrent pas. Quelques jours après (26 mai 1548), Bullinger écrit à Calvin : « Je crains que c'en soit fait de la vraie religion en Allemagne.... Cet *Interim* n'est que le papisme lui-même [1]. » Charles-Quint se hâta, — par la diplomatie ou par la force, — de vaincre les résistances. Il ne réussit que trop. Une nouvelle lettre de Bullinger à Calvin (14 juillet 1548) est lamentable : « Des villes surtout ont cédé et ont accepté cette forme très impie. Augsbourg l'a acceptée, le 26 juin. Musculus, abandonné par l'Eglise, s'est réfugié chez nous. Toutes les villes voisines ont cédé. L'excellent et très docte Brenz a échappé avec peine aux mains du loup trop cruel. Grâces soient rendues au Seigneur, qui nous l'a conservé. Ont fait défection : Ulm, Nuremberg, Memmingen, Kempten, etc. Strasbourg, Constance et Lindau résistent encore. Quelques princes, peu nombreux, résistent aussi.... Plaise à Dieu que tu sois toi-même excité et que tu écrives un antidote contre l'*Interim*.... Prions Dieu qu'il relève ceux qui sont tombés, et qu'il mette un frein dans la gueule de cette bête avide de sang, pour qu'elle n'aille pas où elle veut [2]. »

Bientôt les Suisses commencent à craindre pour eux-mêmes. A côté d'eux, Constance est assiégée, est prise, est annexée à l'Autriche, perdant à la fois sa liberté politique et sa liberté religieuse. Calvin se met tout de suite à l'œuvre, puis s'arrête. Il écrit, le 10 août, à Farel : « Bullinger m'exhorte à écrire contre cette Réformation adultère. Je m'étais mis à l'œuvre avant de recevoir sa lettre. Puis j'avais laissé mon travail de côté. J'ai demandé conseil à Bucer. S'il l'approuve, j'essaierai [3]. » La réponse de Bucer (30 septembre 1548) n'était pas de nature à faire cesser ces hésitations : « ...Je ne sais que te conseiller. Je désirerais, et je reconnais que ce serait utile aux églises, qu'on découvre les desseins et les fraudes de l'adversaire; mais j'hésite. Est-il utile à l'Eglise d'exciter spécialement contre toi les frelons [4] ? » En même temps, il annonce que, si l'*Interim* est appliqué à Strasbourg, ce sera la fin de son ministère dans cette ville. On dirait que, prévoyant le sort qui le menace, il hésite à exposer Calvin à ces mêmes dangers. Mais ce n'était pas une pareille préoccupation qui pouvait arrêter notre Réformateur, et, un mois après, sa réfutation était achevée [5]. Un Français réfugié à Genève, René de Bienassis, demanda au Conseil l'autorisation nécessaire pour mettre sous presse.

Le Conseil hésita. Le 29 novembre il donna au syndic Pierre Vandel « commission de le [le livre] fère visité. » Et le lendemain il répondit à l'éditeur :

1. *Opera*, XII, p. 706, 707. — 2. *Ibid.*, XIII, p. 7. — 3. *Ibid.*, p. 27. — 4. *Ibid.*, p. 56. — 5. *Interim adultero-germanum*, etc., 1549; *l'Interim, c'est-à-dire, provision faicte sur les différens de la religion, en quelques villes et païs d'Allemagne. Avec la vraie façon de réformer l'Eglise chrestienne, et appointer les différens qui sont en icelle. Opera*, VII, p. 549-674. *Opuscules*, p. 1009-1118.

« Résoluz que les Sr Pierre Vandel, consindicque, et Claude Roset, consellier, *doybgent appellé le dict Calvin* pour sçavoyer le contenuz de la dicte responce affin sçavoyer qu'il n'y aye *nul blasme contre les princeps*, et, si c'est seulement les remonstrances des abus papaulx, que sa requeste lui soit oltroyé[1]. » On comprend que nous ayons cité ce texte curieux, et que A. Roget se soit appuyé sur lui pour montrer jusqu'à quel point les historiens se trompent en parlant de la théocratie de Calvin. Quel théocrate que ce pasteur mandé devant le syndic et dont les livres sont soumis à la censure du Conseil! Calvin n'était rien que Calvin, une autorité morale, l'autorité de l'intelligence, de la volonté et de la foi. Mais voilà pourquoi ici encore le Réformateur l'emporta. Finalement le 12 décembre, Calvin écrivit à Farel : « La publication de mon opuscule, après que j'ai eu fait honte à beaucoup, a été enfin permise[2]. »

Si l'œuvre était dangereuse, elle était en même temps singulièrement difficile, car l'*Interim* c'était bien la doctrine catholique, mais atténuée dans l'expression, enfermée dans des formules habiles et subtiles. Il s'agissait de dissiper une équivoque presque continuelle.

Evidemment, Calvin était l'homme spécialement capable de le faire. En passant de la lecture de l'*Interim* à la lecture de la réfutation de Calvin, on passe d'une atmosphère dans une autre : là le demi-jour, un air tiède, des parfums qui portent au cerveau ; ici une lumière crue, un air rude, qui chasse tous les miasmes et tous les malaises.

Dès le début, il dénonce les « bastisseurs d'une concorde fardée, qui nous laissent tellement [de telle sorte] la moitié de Jésus-Christ que cependant il n'y a nulle partie de sa doctrine, laquelle ils n'obscurcissent, ou barbouillent de quelque mensonge[3]. » Et, jusqu'à la fin, il déchire les voiles, il brise les masques, toujours avec habileté, souvent avec violence.

Nous laissons de côté tout ce qui concerne la controverse proprement dite, et nous nous bornons à deux points, la notion de la justification par la foi et l'exhortation au martyre.

2. Calvin montre d'abord qu'il ne s'agit pas ici pour lui d'une question de théologie spéculative. La justification par la foi est le dogme des dogmes pour le calviniste. Et pourquoi ? « Il est ici question de mettre les consciences en repos, sans lequel nous sommes tous malheureux, voire quasi perdus. La question, di-je, est telle : où c'est que les consciences se doyvent appuyer, pour avoir asseurance de leur salut[4].... »

C'est précis. Le calvinisme (comme tout le vrai protestantisme) relève de la conscience, de la vie religieuse, de la vie morale. La doctrine du salut par les

1. *Registres du Conseil*, Vol. 43, f. 253 et 255. — Voir A. Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie, de 1541 à 1550*, 1893, p. 107-115. — A. Roget, *L'Eglise et l'Etat à Genève du vivant de Calvin*, 1867, p. 46. — 2. *Opera*, XIII, p. 126. — Cet ouvrage eut trois éditions en 1549. La troisième parut en Allemagne, faite par quelque ultra-luthérien (Flaccius ?), qui, dans une postface, accusa Calvin de pélagianisme à propos du baptême des enfants, etc. Ce fut l'occasion d'une réponse de Calvin : *Appendix libelli adversus interim adultero-germanum. Opera*, VII, p. XL-XLII. — 3. *Opuscules*, p. 1043. — 4. *Ibid.*, p. 1045.

œuvres est repoussée, parce que, avec elle, « la certitude de foy... ne pourroit consister[1]. » « Or, est-il ainsi qu'on n'en sauroit mettre si petite portion [de confiance] sur les œuvres, que la fiance, comme mal fondée, ne chancelle ça et là[2]. »

Rien n'est donc plus éloigné de l'intellectualisme que le calvinisme, si l'on se rend compte de son inspiration initiale, génératrice.

Du reste, constatons les définitions mêmes qu'il donne de la foi : « Ces beaux moyenneurs, qui par leurs gloses obliques et tortues veulent appointer avec les papistes, donnent à entendre que la foy, qui discerne les chrestiens d'avec les infidèles, peut estre sans charité.... Ils font ne plus ne moins, que si quelqu'un prisoit le vin qui seroit en un tonneau, et qu'il exhortast les autres d'en boire : cependant il couppast la broche, tellement qu'on n'en peust tirer.... Lequel erreur vient d'une fausse imagination qu'ils ont, que la foy est une simple cognoissance, et nue, qui appréhende que Dieu est véritable[3].... »

La foi, qui, premièrement, est une « persuasion indubitable » de « la vérité infaillible » de la doctrine des prophètes et des apôtres ; qui, secondement, regarde « surtout à Jésus-Christ,... arre et fondement [des promesses],... » troisièmement, « n'est point une cognoissance nue, qui voltige au cerveau, ains elle emporte avec soy une affection vive du cœur[4]. »

« Saint Paul, dit-il encore, ne met point la foy au cerveau, ains il signifie qu'elle a son siège au profond de l'âme[5]. »

Pas de foi sèche, pas de foi abstraite, pas de foi morte, mais une foi vivante. Et cette nature de la foi explique comment le dogme de la justification, loin de supprimer les bonnes œuvres, les produit nécessairement, il vaut mieux dire : organiquement.

Il nous faut réserver, pour notre étude du dogme calviniste, la démonstration rigoureuse, ignorée des théologiens catholiques, trop méconnue par certains théologiens protestants, par laquelle Calvin montre comment, religieusement et théologiquement, la foi enfante les œuvres. Nous ne notons ici que son exclamation : « Comment la foi seroit-elle morte, veu qu'elle est vivifiante[6] ? »

3. Inutile d'aller chercher loin les preuves.

Pour savoir jusqu'à quel point cette foi pouvait être vivifiante, il suffit de lire la péroraison du traité même qui nous occupe. Calvin n'a guère écrit de pages plus belles, plus grandes. C'est un appel à la fermeté, à l'héroïsme... jusqu'à la mort inclusivement. Et si l'on se rappelle au milieu de quels troubles et de quels dangers politiques ces pages étaient écrites et lues, on se fera une idée de l'impression qu'elles devaient produire : « Et, pour retourner à la réformation bastarde, de laquelle j'ay disputé ci-dessus, puisqu'il est tout évident que la pureté de la doctrine de Dieu est là toute corrompue, celuy qui se laissera teindre les yeux d'un tel fard, comment se monstrera-t-il estre chrestien ? Je voy

1. *Opuscules*, p. 1047. — 2. *Ibid.*, p. 1045. — 3. *Ibid.*, p. 1049. — 4. *Ibid.*, p. 1050. — 5. *Ibid.*, p. 1051. — 6. *Ibid.*, p. 1049.

bien quels dangers sont prochains à tous ceux qui voudront librement confesser Jésus Christ, de quelle haine ils seront chargez vers les ignorans, et quelle infamie les attend encores pour le temps advenir : néantmoins j'ay desjà remonstré, que rien ne nous doit estre de telle estime, que pour nous faire divertir ou fleschir de la doctrine, en laquelle nous savons que la gloire de Dieu et le salut de tout le monde consiste. Quelques couleurs que prennent ceux qui ne sont aujourd'huy que trop subtils à excuser leur crainte efféminée, c'est une chose trop desraisonnable que nous ayons plus d'esgard à nostre réputation qu'à la gloire de Dieu; que nous dépendions plus de folles opinions des hommes et de leurs bruits téméraires que de la sentence du Fils de Dieu, qui est juge unique et du ciel et de la terre, à laquelle s'accordent tous les saincts et les anges; que nous prisions moins ceste immortalité bienheureuse, qui nous est promise et préparée au ciel, que le monde présent et ceste vie caduque. Le temps requiert que nous signions nostre foy par nostre sang, laquelle nous avons tesmoigné de bouche, ou par plume et ancre.... C'est comme l'A. b. c. que le Christ apprend à ses disciples, de renoncer à eux-mesmes, prendre leurs croix et courir franchement à la mort....

» Josèphe récite que, quand l'empereur Caligula commanda d'ériger sa statue au temple de Jérusalem, les Juifs accoururent de toutes pars, comme mouches à miel, non pas pour empescher un tel sacrilège par force d'armes, mais pour se présenter à la mort, en maintenant la majesté du temple. Et ne fut pas une seule bouffée soudaine qui se refroidit incontinent, ains toutes fois et quantes que le gouvernement du pays faisoit semblant d'introduire au temple une telle pollution, une multitude quasi infinie d'hommes et de femmes s'assembloit, et tous, comme s'estans oubliez, se présentoyent allégrement à la mort, à ce que l'idole n'eust nul accez, sinon en passant dessus leurs ventres. — Et nous, ayans non pas un temple matériel auquel Dieu soit invoqué, mais le Fils de Dieu mesmes, auquel habite toute la majesté du Père, souffrirons-nous, sans mot dire, qu'il soit ainsi vilainement deshonoré?...

» Combien de mille de martyrs ont tenu bon avec une constance invincible, contre les menaces et frayeurs qu'on leur faisoit?... On raconte d'un ancien payen, lequel, ayant la mort devant les yeux, disoit que sa vieillesse luy donnoit liberté, veu qu'il n'avoit plus long temps à vivre, voire où la nécessité n'estoit pas si grande à beaucoup près. Comment donc? l'éternité de la vie future aura-elle moins de vertu pour nous inciter à maintenir la gloire de Christ que n'a eu envers un payen la briefveté de ceste vie présente à défendre une querelle humaine? Quand nous oyons qu'un poète payen introduit une femme qui prononce cette sentence : Est-ce chose si misérable que mourir? nous devons avoir grand'honte, si pour quelque danger, qui se présente, nous doutons et demeurons comme en suspens, lorsqu'il est question de rendre tesmoignage de nostre foy. Au regard de moy, comme je recognoy assez ma foiblesse, aussi m'appuyant sur l'ayde de Dieu, j'espère, quand mestier sera, de déclarer par effet combien à bon escient j'ay creu et croy ceux qui meurent au Seigneur estre bienheureux[1]. »

1. *Opuscules*, p. 1116-1118.

C'est par la noblesse de telles pensées que Calvin donnait à la langue française cette noblesse de style qui allait en faire la langue du XVIIe siècle. C'est par la ferveur de tels sentiments que Calvin animait le cœur de ces hommes qui allaient être les Huguenots, les Gueux et les Puritains. Et je me rappelle la triste insulte, lancée par Bossuet et qui retombe sur lui comme une sordide éclaboussure : « Si les protestants connaissaient leurs origines, ils en rougiraient ! »

Dès le 15 mars (?) 1549, Bullinger, se faisant l'interprète de l'opinion publique protestante, écrivait à Calvin : « Je loue la foi que tu as manifestée en réfutant l'*Interim*. Le Seigneur te donnera la couronne de gloire. Nous rendons grâce au Seigneur. Nous te rendons grâce aussi pour tes soins et tes peines. Ce qui me plaît beaucoup, c'est la liberté et l'ardeur de ton style (*in scribendo libertas et zelus*)[1]. »

1. *Opera*, XIII, p. 222.

Fac-similé des sept dernières signatures apposées au bas des Articles de Marbourg.

Livre cinquième.

LE RETOUR DE CALVIN A GENÈVE

CHAPITRE PREMIER

La révolution à Genève et les Guillermins.

I. La lettre à Bullinger. — II. Les Guillermins. — III. La lettre du 1er octobre. — IV. La dissipation de l'Eglise. — V. La communion avec les pasteurs illégitimes. — VI. La crise. — VII. La réconciliation du 12 mars. — VIII. La lettre du 25 juin.



A période qui va de l'exil de Calvin, en avril 1538, à son retour, en septembre 1541, peut être désignée tout entière par un seul mot: révolution; révolution importante, puisque sans elle Calvin ne serait pas revenu à Genève, c'est-à-dire que Genève n'aurait pas été Genève et que Calvin n'aurait pas été Calvin; révolution dont l'histoire est à écrire de nouveau, parce que les anciens historiens ignoraient trop de faits et trop de textes, et parce que les historiens nouveaux ont trop interprété ces faits et ces textes au gré de leurs antipathies contre notre Réformateur.

I

Après les jours de tumulte dans la rue, au Conseil et jusque dans les temples de Genève, après les jours de discussion au synode de Zurich et avec les pasteurs de Berne, après les heures d'attente et de déception finale à Nyon, Calvin et Farel[1] arrivèrent à Bâle (nous l'avons déjà raconté[2]) épuisés et surexcités. Ils étaient de plus irrités[3].

1. Pourquoi Kampschulte affecte-t-il d'appeler nos deux exilés des « émigrés ? » — 2. Voir plus haut, p. 290. — 3. Ce n'est pas une raison pour exagérer encore cette irritation et pour en donner des preuves inexactes. Cornelius prétend que Calvin et Farel partirent de Berne sans avoir salué le Conseil, « tellement grandes étaient l'excitation et l'irritation qui s'étaient emparées d'eux. » Mais le texte même, que Cornelius cite, ne parle ni d'excitation, ni d'irritation. Calvin dit qu'ils n'ont pas salué le Conseil, parce que plusieurs parlaient de les retenir, et disaient qu'ils seraient impardonnables de rejeter une si juste vocation. Et il ajoute : « Le Seigneur cependant nous ouvrit une issue, pour que nous ne fissions rien par violence (*ex*

S'ils ne l'avaient pas été, ils n'auraient pas été des hommes, surtout pas des hommes du XVI[e] siècle. Ils écrivirent leur lettre à Bullinger. Précisons bien les circonstances.

Avant même d'avoir reçu les lettres[1] de Farel et de Calvin, Bucer, très ému[2], s'adressa à Grynée et lui parla d'un Colloque destiné à juger l'affaire. Puis, avec Capiton, il sollicita[3] Calvin de venir conférer avec eux à Strasbourg.

Et voici ce qu'il pense de la situation, quand il a eu le temps de se renseigner et de réfléchir : « Pour moi, je ne sais ce qui se passe à Genève, ni quels sont ces deux hommes [Marcourt et Morand]. Toutefois, ayant appris, *non seulement de vous*, mais aussi des nôtres (*non a vobis modo, sed a nostris etiam hominibus*), que ceux qui dirigent les affaires de Genève sont étrangers au zèle pour Christ, et ont supporté, contre vous et contre la discipline de l'Eglise, de pareilles atrocités (*tam atrocia*), je crains beaucoup, et à juste titre, qu'avec de tels gouvernants la religion et la discipline des mœurs n'aient misérablement à souffrir. Car celui qui n'est pas avec le Seigneur, et ne rassemble pas avec lui, est contre lui et disperse. Vos successeurs trouvent tolérable que les pasteurs des troupeaux du Seigneur soient séparés de leurs troupeaux *avec une telle perversité*, *avec une telle cruauté*[4] : cela prouve, ou qu'ils ne savent pas ce que c'est que d'être pasteur d'un troupeau du Seigneur, ou qu'ils ont un esprit bien opposé à celui de Christ. Mais j'ignore jusqu'à quel point il leur paraît tolérable que vous ayez été chassés du troupeau du Seigneur[5].

» Nous n'apprenons pas que les choses aillent mieux à Genève, ni que vos successeurs fassent leur devoir. J'ai peur pour eux, que si, le sachant et le comprenant, ils manquent à leur devoir dans une si grande affliction de l'Eglise, ils ne soient livrés, par un très grave jugement du Seigneur, à leurs sentiments réprouvés, et que de jour en jour ils ne commettent des actions plus coupables (*ut in dies designent atrociora*)[6]. »

praerupto). Nous avions demandé audience au Conseil : il nous renvoya au lendemain. Il nous parut que nous avions fait notre devoir. » La façon dont Cornelius interprète ce premier texte nous révèle la manière dont il va interpréter les autres. Cornelius, p. 193 et n. 2. *Opera*, X[b], p. 202. Herminjard, V, p. 20 et n. 4.

1. *Ante literas nostras acceptas*, dit Calvin. (*Opera*, X[b], p. 209; Herminjard, V, p. 30.) Cornelius (p. 195) oublie ce fait, et représente les Réformateurs strasbourgeois comme revenant à des sentiments plus modérés, quand d'autres récits vinrent se joindre à ceux des deux amis. — 2. « Si ardemment, que le chagrin exprimé par cet homme bon nous a été un grand chagrin, » dit Calvin. Herminjard, V, p. 31. — 3. « J'ay esté tant sollicité par les deux [Bucer et Capiton] de ceste ville que, pour les satisfère, j'ay faict icy un voiage. » (Calvin à du Tillet, de Strasbourg, 10 juillet. Herminjard, V, p. 43.) Cornelius oublie toute cette initiative des Strasbourgeois ; d'après lui ils ne pouvaient « suivre » les Genevois. (p. 195.) — 4. Cornelius, — et c'est peut-être un exemple typique de son sincère aveuglement, — voit dans ces lignes exactement le contraire de ce qu'elles contiennent. Il y a eu, selon lui, un biais de Bucer ! « Bucer, dit-il, savait avec quelle prudence Calvin devait être traité : *il trouva cependant une forme*, et lui donna à comprendre que l'on pouvait avoir une autre opinion que lui sur les nouveaux prédicants et sur leur acceptation du ministère à Genève. Ni lui, ni Capiton ne parlent de la légalité de la révolution. *Il va sans dire* (*es versteht sich von selbst*) que, aussi peu que les Bernois, ils pouvaient se placer dans cette question au point de vue de Calvin, et regarder ses successeurs comme des intrus. » Cornelius, p. 196. — 5. Lettre du 1[er] août environ, et non du 5 au 10 juillet. *Opera*, X[b], p. 218. Herminjard, V, p. 62, n. 2. — Bèze, en publiant la lettre, supprima deux phrases qu'il jugea un peu offensantes pour Berne. *Ibid.*, n. 6. — 6. *Opera*, X[b], p. 219. Herminjard, V, p. 63, 65.

Ainsi, entre Bucer et Calvin l'accord est complet. Si Calvin parle de « loups » et de « faux prophètes, » Bucer parle d' « atrocité, » de « cruauté, » d'un esprit de « réprobation. »

Du reste, Cornelius lui-même déclare que les deux prédicateurs Bernard et Henri de la Mare étaient « de mauvaise réputation et insuffisants » (*anrüchig und ungenügend*)[1].

Lisons maintenant la fameuse lettre écrite par Calvin et Farel à Bullinger et si souvent exploitée contre eux :

« Il vaudrait mieux que l'Eglise fût complètement dépourvue de pasteurs, plutôt que d'être occupée par de pareils traîtres sous le masque de pasteurs. Il y en a deux qui se sont emparés de notre place, dont l'un, gardien des Franciscains, Jacques Bernard, au début de la prédication de l'Evangile, l'a toujours vivement combattu, jusqu'à ce qu'il ait une fois contemplé le Christ sous la forme d'une femme, laquelle il a corrompue de toutes les façons, dès qu'il l'a eue avec lui. Comme moine, il avait vécu très honteusement et très impurement.... Aussi pour qu'il ne paraisse pas devoir être justement expulsé de l'ordre des évêques [pasteurs], il crie souvent en chaire, que Paul ne requiert pas d'un évêque [pasteur] qu'il ait été sans tache, mais qu'il commence à l'être, à partir du moment où il est revêtu de cette charge.... L'autre [Henri de la Mare], quoiqu'il soit très habile à cacher ses vices, est cependant notoirement si vicieux qu'il n'en impose qu'aux étrangers.... Maintenant on rapporte qu'on leur en a adjoint un troisième [Jean Morand, ancien docteur de Sorbonne], accusé récemment de commerce avec une courtisane et qui en aurait été convaincu, si, grâce à la faveur d'un petit nombre, il n'avait échappé au jugement.... Il n'y a pas de jours où ils ne soient publiquement flétris pour quelque manquement, soit par les hommes, soit par les femmes, soit par les enfants[2]. »

Telle est la lettre écrite *ab irato*. Nous ferons observer que c'était une lettre absolument confidentielle. « Nous vous en supplions, dit le *Post-scriptum*, prenez garde que la publication de cette lettre ne nous cause du dommage. Ce que nous déposons dans votre sein, nous l'exprimons avec plus de familiarité que nous ne le ferions si nous le racontions au public. Souvenez-vous que tout cela est secrètement confié à votre bonne foi[3]. » — Nous ferons observer que, à priori, ces reproches n'avaient, hélas ! à ce moment, rien d'invraisemblable. Au début, la

1. Cornelius, p. 201. — 2. Farel et Calvin à Bullinger, entre le 6 et le 10 juin 1538. *Opera*, X^b, p. 208. Herminjard, V, p, 28, 29. — Cette lettre a été exploitée surtout par les auteurs qui se sont adonnés à la spécialité de la calomnie et du faux. Ils ont commencé par ajouter une phrase qui modifie complètement le sens de la lettre : « Genève est livrée à des désordres plus grands que ceux où elle gémissait. » Cette phrase permet de faire croire d'abord que Calvin fait une comparaison entre la Genève protestante et la Genève catholique, et de faire croire ensuite que, d'après Calvin, la Réformation a corrompu les mœurs des Genevois et de leurs pasteurs ! Or, Calvin est à ce moment, non à la fin de son ministère, mais au début ; il parle, non de son Eglise, mais de l'Eglise gouvernée par ceux qu'il appelle des loups et des faux prophètes, et ceux qu'il attaque si vivement ne sont pas des hommes élevés par la Réformation, mais des produits du catholicisme, des pasteurs qui, peu de mois auparavant, étaient moines, docteurs de Sorbonne, et qui avaient conservé leurs mœurs, etc., etc. Voir Doumergue, *Une poignée de faux*, p. 91-98. — 3. Herminjard, V, p. 30.

Réforme, en Suisse, fut envahie par de forts mauvais pasteurs[1]. Farel parle de voleurs, de faux monnayeurs. Il y avait des termes spéciaux et caractéristiques. On parlait des *cytharedi* (mot dérivé de Cythère), des *ministri auletæ*, joueurs de flûte, comme dit Viret, ou « ministres ménestriers[2]. » C'étaient des pasteurs, dit-on. Mais le mot ne doit pas favoriser une équivoque trop ridicule. Ces pasteurs étaient, malgré les apparences qu'ils pouvaient se donner, des prêtres et des moines, qui avaient bien changé de costume, mais n'avaient pas encore changé de caractère. Leurs défauts et leurs vices étaient seulement la condamnation de leur éducation, de leur vie catholique. — Nous ferons observer, enfin, que ces mauvais bruits n'étaient pas, semble-t-il, dénués de tout fondement. Farel entre, au sujet de Morand, dans certains détails qui portent le sceau de l'authenticité. Surpris en conversation, tout au moins fort deshonnête, avec une femme qui habitait chez lui, Morand « demanda qu'on ne prît pas la chose en mauvaise part. C'était, dit-il, les mœurs françaises. Ainsi (continue Farel), ce honteux prédicant ne souille pas seulement son ministère, mais il note d'infamie la France elle-même[3]. »

1. Personne ne le constatait et ne le déplorait plus que Farel. « On me demande de partout des ministres, mais j'ignore où les prendre.... Si tu as quelque influence auprès d'hommes bons, aide-nous; écris, presse, pour qu'il nous en arrive de convenables. » (Farel à Fabri, 21 novembre 1536. Herminjard, IV, p. 109.) — « Dans la dernière congrégation, Denis [Lambert] nous a joué Bacchus ou Mars. Il a attaqué, déchiré, diffamé les frères par ses menaces et ses innombrables calomnies. Ces hommes, disait-il, qui ne lui étaient pas peu inférieurs, nous les favorisions et nous les tenions pour pasteurs. Il a nommé Novellet [peut-être l'ancien curé de Bernex] et l'un qui a mis à mal sa servante, et l'autre qui a commis adultère, comme si nous supportions ces pestes, si elles sont telles. Dieu les enlève! » (Farel à Fabri, 6 décembre 1536. Herminjard, IV, p. 122.) — 2. *Ibid.*, p. 235 et n. 25. — 3. *Ibid.*, p. 116. — Voici comment s'exprime la femme de Froment, Marie Dentière, dans une lettre à Marguerite de Navarre, publiée à Genève vers la fin d'avril 1539, sous ce titre : *Epistre très utile faicte et composée par une femme chrestienne de Tornay, envoyée à la Royne de Navarre seur du Roy de France.... Anvers* : « Si maintenant on se plainct des nostres [Morand, Marcourt, Bernard et de la Mare] par toute la terre, ce n'est pas sans cause légitime, veu qu'ilz ont faict comme gensdarmes couars en bataille. Car quand il est question de batailler contre les ennemis, ilz sont bons à la table, pour battre, mordre et frapper. Mais, de se trouver aux assaulx, escarmouches et embusches des ennemis de vérité (ainsi que ceux qui ont esté déchassez), n'en veulent mordre, puisqu'il y a des coups, injures et oultrages, ains y sont hardis comme limaces.... Avec cela sont fort sçavans et doctes en toutes manières pour bien sçavoir paistre leur ventre, en blasonnant et taxant faulsement les aultres qui sont déchassez et repoulsez par force, et les aultres [Corauld ?] mortz à la bataille. Mais de tout cecy, vertueuse dame, ne fault estre estonnée si voyons telle punition de Dieu estre venue : car ce ne sont que moynes cafardz qui font ces troubles [Jacques Bernard était un ancien moine; Morand était un ancien docteur de la Sorbonne, comme Caroli]. Par quoy telz asnes, loups et impudens libins cafardz entre brebis, doibvent estre partout fuis et chassez comme chimères du troppeau, affin que, par faulse doctrine et meschante conversation, ne séduysent plus le paovre peuple. » Herminjard, V, p. 301, 302. Voir au même endroit les détails sur l'histoire de cette lettre. — Bernard, cédé provisoirement à MM. de Berne, 1536, avait fini par rester à leur service. (Herminjard, IV, p. 88, n. 11; p. 120, n. 2; p. 352, n. 17, 18; V, p. 208, n. 2.) Voici ce qu'on lit dans les *Registres du Conseil:* « 4 mai 1534. Jaquemette, femme d'Amy Moutonier se plaignit qu'étant le jour précédent près du couvent de Rive, Fr. Jaq. Bernard et un autre Cordelier l'avaient battue jusqu'à effusion de sang, parce qu'elle disait à une p..., qui entrait dans le couvent, qu'elle ferait mieux de demeurer avec son mari. Sur quoi on résolut que messieurs les Sindics iraient audit couvent et demanderaient aux Religieux que ledit Bernard et l'autre fussent mis dans leurs prisons, dont les Sindics garderaient les clefs jusqu'à ce qu'il en fût connu. » Le 8 mai, Louis Bernard demanda qu'on relachât Fr. Jaq. Bernard, son frère, puisque la partie était contente, ce qu'on lui accorda. (Voir à la suite de Froment, *les Actes et gestes*, édit. Fick, p. XCI. Flournois, Extraits des *Registres publics*, p. XCI.)

Mais déjà Calvin avait repris pleine possession de lui-même, et une série d'actes prudents, et dénotant le plus grand sang-froid, allaient préparer la réconciliation finale.

Non seulement il n'était pas choqué des expressions de Bucer, parlant de son « caractère irritable, » exposant, pas confidentiellement à lui, Calvin, mais à ses amis, qu'il fera bien de s'éloigner davantage de Genève, et surtout de ne pas rester avec Farel, mais lui-même donnait à Farel de bonnes raisons pour leur séparation : « Si je ne vole pas vers toi, c'est que je suis retenu par une raison importante (*magna ratione*). Ils te permettront de continuer paisiblement à faire l'œuvre du Seigneur : si nous étions ensemble, ils ne le supporteraient pas[1]. » Et tandis que Farel va s'établir, définitivement, à Neuchâtel, lui va s'établir, provisoirement, à Strasbourg.

— C'est ce Louis Bernard qui se convertit quelques jours après (24 mai 1534), en jetant à terre, comme nous l'avons raconté, ses vêtements sacerdotaux. (Herminjard, III, p. 186.) — De la Mare (un des rares qui ne semble pas avoir été moine, Herminjard, V, p. 79, n. 4) était devenu pasteur dans le baillage de Ternier. Nous avons vu sur ces deux pasteurs le jugement de Cornelius. — Morand, docteur de Sorbonne et ancien vicaire de l'évêque d'Amiens, avait été condamné, le 7 octobre 1534, pour avoir avancé certaines propositions anticatholiques. Il s'était rétracté séance tenante. Puis il se réfugia à Genève à la fin de 1537. (Herminjard, IV, p. 288, n. 12; 335, n. 16.) — A. Roget fait observer que, le 3 janvier 1538, il avait été recommandé au Conseil par Farel et Calvin. (*Histoire du peuple de Genève*, I, p. 113, n. 1.) Il oublie de noter que Farel lui reproche précisément d'avoir changé. Après avoir cité le discours de Morand au Conseil, discours où se trouvent certaines précautions oratoires et des expressions césaropapiques comme celles-ci : le bailli auquel j'obéis (*cui pareo*); si les princes me recommandaient (*si mihi principes imperarent*), Farel ajoute : « Ce qu'il avait désapprouvé, il l'approuve ouvertement. Voilà les bons hommes! tantôt ils condamnent, tantôt ils approuvent. » Et un peu plus loin : « Enfin il est arrivé à Genève avec sa femme et une certaine demoiselle, et beaucoup de chevaux, à ce qu'on dit. » (Lettre du commencement d'août, et non du 14 octobre. Herminjard, V, p. 79-81, et n. 1. *Opera*, X^{b}, p. 266.) — Pour Marcourt, voici comment il avait répondu à l'appel de Genève : « Quant à moi, je désireroye fort, selon la parole de Dieu, vous faire service, si le povoir et suffisance y estoit; mais certes c'est tant peu de chose de moy, que à grande difficulté je oseroys entreprendre une si grande œuvre en une cité tant populeuse et magnifique. » (Herminjard, V, p. 10; lettre du 12 mai 1538.) Le Conseil de Neuchâtel lui donna cette recommandation (17 juin 1538) : « Il a longtemps, c'est assavoir l'espace de prèz de huit ans, demeuré avec nous, pendant lequel temps l'avons tousjours trouvé homme de paix, d'honneur, de bon savoir, désirant et procurant à son povoir la paix et transquilité publique, qui est chose très requise et nécessaire à son office. » (*Ibid.*, V, p. 32, 33.) Evidemment, Marcourt était, des quatre, le plus distingué à tous les points de vue. Aussi, les exilés ne lui reprochent que ses violences de langage. « Tu connais son doux caractère, » dit Farel à Calvin. (*Ibid.*, V, p. 153.) Et le reproche paraît fondé. N'était-ce pas lui qui avait rédigé les fameux placards contre la messe, blâmés par les protestants les plus autorisés de Paris, et qui, affichés dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, valurent à la Réforme un recul et des persécutions terribles ? Le caractère de Marcourt laisait certainement à désirer. En 1540 il montra de l'empressement à solliciter le retour de Calvin. Leurs relations cependant se refroidirent, et s'altérèrent sans doute complètement « lorsque Marcourt, mécontent peut-être de la modeste place qu'il occupait dans un modeste village du pays de Vaud, se laissa aller à une délation perfide contre Pierre Viret. » (Herminjard, VIII, p. 355, n. 18.) — Le *Manuel* bernois dit : « Samedi 20 janvier 1543, on a lu, en la présence de Viret, les *capita Marcutianae delationis*. Viret a demandé qu'on mette en face de lui les accusateurs, et il a ajouté : « Puisqu'on en est venu à ce point, qu'un honnête » homme soit observé dans toutes ses paroles, dans sa maison et à sa table, personne ne peut plus être en » sûreté. Il y a d'ailleurs, dans ces calomnies, des petits mots français que je n'ai jamais appris. » Arrêté de lui donner une copie de la *délation*, mais *impersonaliter et absque pronominibus*. » (*Ibid.*, p. 258, n. 14.)

1. Lettre du 20 août 1538. *Opera*, X^{b}, p. 236. Herminjard, V, p. 87, 88. Voir la précédente lettre de Calvin à Farel, du 4 août. *Ibid.*, p. 71.

II

A Genève, les amis des Réformateurs avaient tout de suite constitué le parti des *Guillermins* (pour *Guillaumins*, d'après le prénom de Farel, Guillaume; on dira, plus tard seulement, les calvinistes).

Qu'était ce parti? Cornelius nous le dit : c'était la fraction religieuse, par conséquent la meilleure partie de l'Eglise et de la ville. « Ils avaient contre eux le nombre et la force, mais ils avaient pour eux tout ce qui donne la force intérieure : ils étaient ceux qui allaient au temple, ceux qui étaient pieux, instruits dans les Ecritures, savants, tout le noyau de la vieille communauté de Farel[1]. »

Le parti adverse était donc le contraire. Entre les deux, l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse. Et malgré ce que les Guillermins peuvent avoir apporté dans cette lutte de violent, d'injuste, seuls des historiens à courte vue, ou aveuglés par leurs préjugés, peuvent contester que leur victoire n'ait sauvé Genève, en la rendant, non pas seulement à Calvin, mais surtout à la Réformation.

Au reste, du parti, regardons au chef. Nous avons trois lettres de Farel à son ancien troupeau. Quelques lignes suffiront pour montrer l'esprit qui l'anime : « Ne criés ne contre cestuy, ne contre l'aultre, mais ung chascun contre soy-mesme, et [que] ung chascun s'acuse devant Dieu, comme estant digne, de sa part, de plus grande confusion.... Que toute détraction et mal parler des aultres soient loing de vous, et singulièrement affection de vengeance.... Par haine, mespris, orgueil et aultre façon de faire, ne proufiterons rien, mais par bonne charité, doulceur et bénignité, nous extimans moindres que tous[2].... »

Cinq mois plus tard, il écrit avec plus d'émotion encore : « Le désir estoit est[re] si loing, que ne puisse rien oyr de l'orrible désollation et dicippacion, tirant tant qu'estoit possible mon cœur de penser aux peines, travaulx, et toute diligence et debvoyr qu'ay pris pour la ville envers Dieu... Car rien ne presse tant ung cœur que ingratitude, randre le mal pour le bien et haine pour la dilection qu'on porte.... Ne criez après l'ung et l'aultre en satisfaysant à vostre ire et corroux, accusans ung tel, disant : « Ung tel meschant est cause de cecy. » Mais vous-mesmes mettez toute la coulpe sur vous, attribuez-vous tout le péché, et vous accusez devant Dieu.... O mes frères, gardez-vous de ainsy détester et mal dire des povres deffallians, mays priez Dieu pour eulx. Faittez, faittez-leur tout bien et service pour les retirer et gaigner à Nostre Seigneur, et en toute doulceur et bénignité cheminez, gardans charité envers tous. »

Il faut citer encore deux phrases : « Quant à moy, je seroys trop bien, si vous n'estiez si mal.... Ils debvroyent avoir ung peu de pitié de nous et considérer noz douleurs et afflictions[3]. »

Voilà le cœur de Farel ! Et ce n'étaient pas de vaines paroles. Réellement, Farel était devenu malade de chagrin, et rien n'est touchant comme de consta-

1. Cornelius, p. 203. — 2. Lettre du 19 juin 1538. *Opera*, X^b, p. 212, 213. Herminjard, V, p. 36, 37. — 3. Lettre du 8 novembre 1538. *Opera*, X^b, p. 281-288. Herminjard, V, p. 173, 175, 176, 180, 178.

ter les craintes affectueuses de Calvin à son sujet : « Ta sollicitude à mon égard, écrit-il à Farel, m'avertit de te recommander à mon tour d'avoir soin de toi. Tout le monde dit que tu as l'air complètement brisé. Je t'en prie et t'en supplie, mon frère, en pensant aux autres, souviens-toi combien tu es encore nécessaire à l'Eglise de Christ [1]. »

III

Mais de Calvin lui-même, quelle avait été l'attitude ?

Comme toujours, il a été vivement attaqué. Roget dénonce, avec amertume, son « esprit raide et entier, si prompt à confondre toute opposition à ses vues avec le renversement de toutes les notions d'ordre et de moralité... cette personnalité absorbante qui veut tout ramener à elle et ne sait voir qu'anarchie là où elle ne domine pas [2]. »

Loin de nous plaindre de ces attaques, qui en arrivent à réduire à une mesquine préoccupation personnelle les hautes convictions d'un Calvin, nous sommes tentés de nous en féliciter. Elles donnent du moins quelque autorité aux éloges du même auteur, quand il écrit : « Nous croyons pouvoir affirmer que Calvin, tout en ne perdant pas de vue les partisans qu'il avait laissés à Genève, ne fit pas servir l'autorité qu'il avait conservée sur eux à encourager leur résistance aux magistrats [3]. »

Et, en effet, jusqu'au 1er octobre 1538, il s'est abstenu absolument de toute manifestation. Il écrit, à cette date, à Du Pinet pour lui dire qu'il refuse de répondre, comme on l'avait prié, aux attaques d'un certain Gastius [4]. « La tranquillité des églises m'est trop précieuse pour que je veuille la troubler à cause de moi [5]. » Il pourrait certes se défendre : « Si le respect de Christ et de l'Eglise ne me retenait, ils sentiraient vite quel est le succès de leur faible témérité. » Mais on ne lui arrachera rien : « Voici ce que je dis : aussi longtemps que, fort de l'innocence de ma conscience et du jugement de l'Eglise, je n'aurai pas peur de la lumière, ce que ces chiens aboient dans un coin me sera indifférent, bien que, j'en ai la confiance, leur impunité ne sera pas longue [6]. »

Reprenant, ce même jour (1er octobre), sa correspondance avec les Genevois, il leur explique en ces termes les motifs de son long silence : « Je voulois oster, tant qu'il m'estoit possible, l'occasion de mesdire à ceux qui la cherchent : c'est qu'ilz ne peussent calomnier que nous tâchons, en vous attirant à nous, de vous tenir en quelque partialité [7]. »

S'il rompt ce long silence, c'est uniquement « pour testifier l'affection, laquelle je garde tousjours envers vous. » Et sa lettre n'est qu'un appel au support, au repentir et à l'espérance en Dieu. Les ennemis des Genevois, ce ne sont pas en

1. Lettre du 24 octobre 1538. Herminjard, V, p. 171. — 2. Roget, I, p. 118, 134. — 3. *Ibid.*, p. 129. — 4. Pasteur en pays bernois. (Voir Herminjard, IV, p. 351, n. 8.) — 5. « Pluris est mihi ecclesiarum tranquillitas, quam ut velim mea causa interpellari. » — 6. *Opera*, X^b, p. 260, 261. Herminjard, V, p. 133. — 7. *Opera*, X^b, p. 251-255. Herminjard, V, p. 121.

réalité leurs concitoyens, les hommes; l'ennemi, c'est Satan : « Si nous nous arrestons à batailler contre les hommes, ne pensans qu'à faire vengence, et estre récompensez des torts qu'ils nous font, il est à doubter si nous les pourrons vaincre en ceste manière.... Pourtant, mes frères, si vous cherchez vraie victoire, ne combatez point le mal par semblable mal; mais estans despouillez de toutes mauvaises affections, soiez menez seulement du zèle de Dieu, modéré par son Esprit selon la règle de sa Parolle [1].

» Davantage, vous avez à penser que ces choses ne vous sont pas advenues sans la dispensation du Seigneur.... Or, ceste cogitation vous destournera de voz ennemyz, pour vous regarder et considérer vous-mesmes, et tellement considérer, que vous recongnoissiez combien, de vostre part, vous avez deservy [mérité] de recepvoir une telle visitation, pour chastier vostre négligence, le mespris ou bien la nonchallance de la Parolle de Dieu qui estoit en vous, la paresse à la suyvre et luy rendre sa droicte obéissance.... Espérez doncq... et en ceste espérance consolez-vous et vous fortifiez à endurer patiemment la correction de sa main,... Surtout advisez de veiller en prières et oraisons [2].... »

Et c'est tout. Bornons-nous à reproduire le jugement de Roget : « C'est bien là le langage d'un homme d'Eglise et non d'un chef de parti. Il est remarquable que cette longue exhortation ne contient aucune allusion directe aux circonstances spéciales dans lesquelles se trouvaient les amis genevois des Réformateurs.... On ne peut s'empêcher de rendre hommage à l'élévation de pensée et de langage que respire cette épître [3]. »

IV

Toutefois, les adversaires de Calvin montrent bien jusqu'à quel point il leur est difficile de se rendre compte de la vraie situation de Genève et des Réformateurs.

Calvin avait adressé sa lettre : « A mes bien aymez frères en Nostre Seigneur qui sont les reliques de la dissipation de l'Eglise de Genefve [4]. »

« Reliques de la dissipation de l'Eglise! » écrit avec étonnement A. Roget. Où était la « dissipation ? » Où étaient les « reliques ? » Tout n'était-il pas en ordre, et les « formes ecclésiastiques » n'étaient-elles pas en vigueur [5] ? — Voilà bien le mot : les « formes ! » Ne contestons aucun des nombreux textes apportés pour prouver que les « formes » existaient. Mais une église, précisément, ne vit pas de « formes. » Elle peut être malade, elle peut mourir (c'est-à-dire être « dissipée ») dans les « formes. »

D'autant plus que, précisément, nous l'avons vu, la grande originalité de Calvin n'avait pas été d'inventer de nouvelles formes, disciplinaires ou autres.

1. Herminjard, V, p. 122, 123. — 2. *Ibid.*, p. 123, 125. — 3. Roget, I, p. 133. — 4. Herminjard, V, p. 126. — 5. « Nous l'avons vu, le culte était célébré *régulièrement* par des ministres *régulièrement* institués, et qui avaient donné des gages de leur attachement à la Réforme. *Les formes ecclésiastiques en vigueur* étaient celles-là mêmes que les Réformateurs avaient approuvées. » A. Roget, I, p. 133.

Ces formes existaient avant lui. Elles pouvaient donc exister après lui. Mais il avait apporté un esprit nouveau. Lui parti, l'esprit avait faibli. N'est-ce pas naturel ?

Et, alors, nous pouvons comprendre la nature du débat qui oppose les anciens et les nouveaux historiens.

Les anciens : D'après Henry, « tandis que les ennemis de l'ordre triomphaient dans Genève, les plus grossiers débordements vinrent à la surface, les factions, la révolte et l'assassinat s'y donnaient carrière tour à tour. » — « Le mépris des lois et des mœurs, dit la *France protestante*, était poussé à ses dernières limites, le désordre était à son comble. » — « Tout, déclare enfin Bungener, était relâchement, impuissance, anarchie. »

Les nouveaux : De tels « réquisitoires, dit Roget, ont été dressés avec une grande légèreté [1]. » Et il n'a pas de peine à citer beaucoup de mesures disciplinaires, par lesquelles les magistrats condamnaient les papistes, les anabaptistes, les mauvaises mœurs. On forçait tous les chefs de maison à aller au sermon le dimanche. Bref, la série entière des ordonnances était renouvelée [2].

Mais qui ne voit que, au fond, la contradiction n'est pas nécessaire entre les accusations des anciens historiens et les textes cités par les nouveaux ? Dans les mêmes formes, ne pouvait-il pas y avoir un esprit différent ? Voilà la vraie question, que ni Roget, ni Cornelius n'ont l'air même de soupçonner.

L'esprit de Calvin, c'était un esprit d'une grande austérité morale, qui purifiait, relevait l'Eglise et en faisait une puissance sainte et indépendante vis-à-vis de l'Etat. Or, l'esprit de ses successeurs était un esprit de médiocrité, qui faisait de l'Eglise la servante de l'Etat. Calvin avait été frappé d'exil, parce qu'il n'avait pas voulu sacrifier les droits de l'Eglise. Ces droits, les nouveaux pasteurs en faisaient litière. « Conseil et syndics, reconnaît Kampschulte, considèrent les nouveaux prédicants comme leurs sujets, qui, même dans les questions ecclésiastiques, doivent leur rendre stricte obéissance et obéir à leurs ordres [3]. » Avant la fête de Noël 1538, le procès-verbal du 3 décembre révèle bien cette plate soumission. « Messieurs les prédicants proposent comment la fête de Noël s'approche et qu'il est nécessaire faire la sainte Cène de Jésus-Christ, et que *selon l'ordonnance qu'il playraz àz Messieurs de fère*, il ministreront laz Cense [Cène] le dicz jour de Noël, *aut laz dymenche devant aut après....* » Et encore : « Puys apprès on propose que *si l'on veult* qu'il baptissent sus les pierres, *que l'on leur fasse le commandement ;* ce que leur az esté fayct [5]. » Selon qu'il plaira ! Si l'on veut ! Qu'on leur fasse commandement ! C'est l'acceptation de la plus arrogante et de la plus brutale césaropapie [6].

1. Roget, I, p. 139. — 2. *Ibid.*, I, p. 144-146. — 3. Kampschulte, I, p. 345. — 4. Donc Farel disait l'exacte vérité, quand il écrivait, le 8 août 1538, à Calvin : « Le magistrat est instruit de telle façon que, en dehors de lui, personne n'ose dire un mot des choses humaines ni divines, sinon conformément à la loi, non de Dieu, mais des hommes. » Herminjard, V, p. 77. — 5. *Registres du Conseil*, Vol. 32, f. 224. *Annales*, p. 239. — 6. Kampschulte trouve à propos et de bon goût de flétrir comme « clérical » le parti qui s'opposait à cette césaropapie : Clérical, dit-il, et étranger. « *Jene clericale Franzosencolonie*, » p. 345. On croirait entendre parler un *libertin* authentique !

Cette césaropapie porte ses fruits de désordre moral et ecclésiastique. Bornons-nous à en noter trois :

1° *Le Collège.* — Roget conteste que « pendant l'absence de Calvin on détruisit, ou on laissa systématiquement dépérir l'instruction publique[1]. » Or, que se passa-t-il? Le foyer de l'opposition au nouveau régime était le Collège même. Là se trouvaient des hommes comme Saunier, le recteur, un vieillard aussi respectable que Mathurin Cordier, et des jeunes régents aussi ardemment pieux que Gaspard Carmel, Collasse[2], etc. On comprend qu'une pareille opposition ait fort gêné les pasteurs et le gouvernement. Voici comment on la supprima : Les deux jeunes maîtres Eynard Pichon et Gaspard Carmel écoutaient un sermon. L'un prenait des notes : elles lui furent arrachées. L'autre, après le sermon, alla trouver le pasteur pour lui faire des observations « amicales[3]. » Bernard mit la main sur lui et voulut le jeter par la fenêtre[4]. Naturellement, Cornelius estime que c'était la faute des jeunes régents[5]. Soit. Mais les pasteurs ne s'en tinrent pas là, et trouvant plus commode de se débarrasser de leurs critiques que de les réfuter, ils les citèrent devant le Conseil. Celui-ci leur demande où ils ont pris la Cène, aux dernières fêtes de Pâques et de Pentecôte : « En nulle part, » répondent-ils, parce qu'ils ne se trouvaient pas « en estre de laz receyvre. » Leur affaire est immédiatement réglée, et ils doivent quitter la ville « dans troys jours prochaien[6]. » — On divisa le Collège en deux, et la moitié seulement resta sous la direction de Saunier[7].

Cela se passait en septembre. Deux mois plus tard, après des discussions, dont nous dirons un mot plus loin, c'est tout le personnel supérieur du Collège qui est expulsé à son tour. Le 23 décembre, Saunier, Cordier et les autres sont cités. On leur propose « voyr si ne veullent pas ayder le jour de Noël prochaien ad donner laz cennaz. » Ils refusent une « responce affirmative ; » et, en effet, le 25, ils n'officient pas. Le 26, ils sont bannis. On ne leur accorde que trois jours pour vider la ville[8], « avecque leur ménage. » Le lendemain, Saunier présente ses observations au Conseil des Deux Cents. Il dit « que bonnement, en si petit terme, ne seroy [sauroit] fère. Cart ill az des enfans [des pensionnaires] de grosse mayson de Berne, Basle, Zurich, Bienne, et d'aultres part, aussy az de ménage et une petite fillie de l'eage d'ung an et demy, laquelle par ceste froyct ne seroy convoyé, aussy voyr si tieul mandement pourte bampnissement aut non, et si n'oserey aller et venyr dans laz ville, et sçavoyr la cause d'icelluy bampnissement. Et

1. A. Roget, I, p. 140. — 2. Jean Collasse avait quitté Bordeaux, où il tenait une petite école, fréquentée par plus de deux cents enfants. Il rejoignit, dès les premiers mois de 1538, son ancien ami et collègue, Cordier (Herminjard, V, p. 97, n. 1 ; p. 99, n. 11, 12.) Le 30 septembre, il écrit à Farel : « Tout va si mal ici qu'il n'y a plus de place non seulement pour la pudeur, pour la probité, pour la vertu, pour les droites études, pour les bonnes mœurs, mais pour la doctrine de Christ. A tel point qu'il me semble que ceux qui sont partis... ont été arrachés à une sorte de Sodome. » *Ibid.*, p. 120. — 3. C'est du moins le mot de Farel. — 4. Lettres de Farel à Calvin, du 18 septembre et du 14 octobre 1538. *Opera*, X[b], p. 249 et 264. Herminjard, V, p. 115 et 153. — 5. Cornelius, p. 205. — 6. *Registres du Conseil*, Vol. 32, f. 144[v]. 10 septembre 1538. — 7. Herminjard, V, p. 116, n. 12. — Farel est encore exact quand il dit : « Il ne reste que la moitié du Collège. » Lettre du 18 septembre. *Ibid.* — 8. *Registres du Conseil*, Vol. 32, f. 248[v], f. 251[v].

quant az ce qu'il luy ne ses bachelliers n'ont poient administrer laz sainte cenne, respond qu'il ne sont poient comys az cella fère, sinon de lyre et enseigné aut collège. » On lui réplique qu'il « vuyde laz ville et tout son ménage dans quinze jours prochaien, ensemble ses pédagogues et bachelliers [1]. »

Sur ce, A. Roget explique que « cette mesure brutale faisait partie du système de contrainte adopté pour assurer l'application des règlements ecclésiastiques ; elle n'impliquait nullement de la part du Conseil la volonté arrêtée d'entraver le développement de l'instruction [2]. » A merveille. Mais, volonté à part, que devenait cette instruction, au milieu de la ruine du Collège ?

A. Roget est obligé d'avouer que Vigner, successeur de Saunier [3], avait une « manière d'enseigner » qui « laissait beaucoup à désirer, » car nous voyons que, le 10 octobre 1540, le Conseil le réprimande, parce qu'il a battu un de ses élèves « jusques àz effusion de sang [4]. » Mais Roget ne cite pas le texte d'après lequel le Conseil, trouvant lui-même Vigner « pas suffisant, » voulut lui donner comme adjoint De Petra, un ancien prêtre [5]. Il ne cite pas la lettre du Conseil de Berne qui, voyant l'état du Collège, propose un maître, ayant entendu, dit-il, « comme ne sayes [soyez] pas bien pourveuz de maistre d'escole, par lequel deffault vostre jeunesse pourroit tumber en quelque désordre et négligence [6]. » Il ne cite pas enfin et surtout le texte (même jour : 16 avril) du *Manuel de Berne*, disant crûment ce que la lettre officielle insinuait à mots couverts : « Ecrire à Genève que Messeigneurs ont appris par leurs prédicants que l'école de Genève n'est pourvue d'aucun maître et qu'ils [les Genevois] font des démarches pour avoir un étranger, *qui est alterius religionis* (qui est d'une autre religion) [7]. »

N'était-ce pas la « dissipation » du Collège ? »

2° *L'hôpital*. La création de l'hôpital général avait été une des plus belles œuvres de la Réformation, « un fruict de la Parole, » comme disait Farel, qui l'appelle : « L'ordre qui, par la grâce de Dieu, fust, au commencement, donné aux pouvres, quant Dieu touchea le cueur de ce bon personnaige Claude Pâte. »

Les Registres du Conseil (12 et 14 novembre 1535) nous apprennent, en effet, qu'on réunit sept hôpitaux particuliers en un seul, lequel fut établi au lieu et place de l'ancien couvent Sainte-Claire, et que le premier « hospitalier » fut Claude Salomon (surnommé Claude Pâte), lequel s'offrit, « apportant et consacrant lui, et sa femme, et tous ses biens [8]. » Salomon était mort. Farel écrit : « Lévrier [son successeur], homme excellent, avec sa pieuse femme, a été éloigné de l'hôpital. On lui a substitué Magnin, un banqueroutier, qui a mangé la fortune, pas petite, de son père, et celle de sa femme, et celle des sœurs de sa

1. *Registres du Conseil*, Vol. 32, f. 253v, 254. *Annales*, p. 240, 241. — 2. A. Roget, I, p. 140. — 3. 17 janvier 1539. — 4. Roget, p. 141, n. 1. Roget dit par erreur 29 octobre. *Registres du Conseil*, Vol. 33, f. 310v. — 5. Herminjard, V, p. 285, n. 2. — 6. Lettre du Conseil de Berne au Conseil de Genève, du 16 avril 1539. Herminjard, V, p. 285 et n. 2. — 7. *Ibid.*, n. 2. — Kampschulte le reconnaît : « C'en était fait de la floraison de l'école. » I, p. 349. — Corauld n'avait donc pas tort, quand il écrivait (déjà le 26 août) : Si Saunier est exilé, « le Collège tombera, qui a été élevé avec tant de frais. Ils semblent occuper à le démolir. » Herminjard, V, p. 93. — 8. *Registres du Conseil*, Vol. 28, f. 149v, 152v, 153. Herminjard, V, p. 34 et n. 3.

femme.... On ne pouvait agir plus criminellement avec les pauvres[1]. » A. Roget aurait pu répéter ici que « ces mesures brutales faisaient partie du système, » et qu'elles « n'impliquaient nullement la volonté arrêtée d'entraver » la charité et ses bienfaits. Mais encore une fois, volonté à part, que devenait l'hôpital ? N'était-il pas « dissipé ? »

3° *La moralité.* Dans sa même lettre, Farel continue : « Les maisons de tolérance sont rouvertes.... Les pasteurs, dans leurs prédications, ne font plus que prendre à partie ceux qui les ont critiqués[2]. »

C'est à cette accusation surtout que Roget oppose les textes de lois et les efforts des ministres, comme si, malgré certains règlements et certaines exhortations, les mœurs ne pouvaient pas avoir empiré ! Nous ne raconterons qu'un fait. Le 19 février 1539, il est porté plainte au Conseil contre « plusieurs dissolences,... dances, chansons deshonnestes, maumeryes, aller tout nuz, taboryns, blasphèmes et aultres choses contre Dieu. » Le Conseil décide de faire des « informations de ceulx que allyre de nuyct tout nud[3]. » Le 21 février, le jugement est rendu. « Voyeant qu'il son tous jeunes et ne l'on fayct sinon par folye de jeunesse, » le Conseil se borne à leur faire « bonnes remonstrances » et décide « que l'on les pardonne pour ce copt[4]. »

« Tel est le fait, dit A. Roget, qui, grossi à plaisir par les adversaires du gouvernement genevois de cette époque, a principalement servi à édifier les descriptions fantaisistes qui ont eu cours jusqu'ici sur la licence effrénée qui aurait régné dans Genève avec l'approbation des magistrats et des pasteurs[5]. »

Réservons « l'approbation des magistrats et des pasteurs ; » ne grossissons rien à plaisir et ne nous livrons à aucune « description fantaisiste. » Tenons-nous en strictement aux textes officiels. Quel historien impartial pourra s'empêcher de trouver que, dans les scandales qui consistent à se promener tout « nuds » à travers les rues, en proférant des blasphèmes, il y a le symptôme d'un état d'âme non ordinaire, et un peu alarmant ; et que, dans la paternelle bienveillance, pour ces scandales, d'un Conseil qui mettait en prison ou exilait un vieillard aussi pieux et aussi illustre que Cordier, coupable seulement de ne pas avoir assisté au sermon des prédicateurs officiels, il y a le symptôme d'autre chose que d'un rigorisme calviniste[6] ?

La vérité est qu'il y avait une grande fermentation. Les défenseurs de la liberté et de la discipline ecclésiastiques avaient été chassés. Leurs successeurs, qui

1. Lettre du 18 septembre 1538. Herminjard, V, p. 116 et n. 9. — 2. *Ibid.*, p. 117 et n. 21. — 3. *Registres du Conseil*, Vol. 33, f. 19. — 4. *Ibid.*, f. 20v. — 5. A. Roget, I, p. 144. — 6. « Incontestablement, dit Kampschulte (I, p. 344), à l'occasion du bannissement des prédicants, des éléments avaient agi, réfractaires à toute sévère discipline. » — Le 8 août 1538, Farel, après avoir reçu la visite de A. Perrin et de Fabri, écrivait à Calvin et s'écriait : « Oh ! si tu avais entendu le triste sort de l'Eglise !... Rien que d'en entendre une partie, c'est affreux. » (Herminjard, V, p. 76.) Et le 26 août Corauld écrivait à Calvin : « Je ne t'écris rien de la corruption des mœurs, de la liberté de péché, pour qu'on ne m'accuse pas de parler par envie. » *Ibid.*, p. 93. — Citons encore ce passage de Roget (p. 255) : « Quelques-uns comme faisans leurs triumphes des ministres déchassez, portans par la ville une casse [casserole] fritière, et dans icelle des lumignons que, au langage du pays, signiffie *farets* de chandelles, faisoient entendre qu'ils avoient *fricassé* Farel. »

auraient eu besoin de les dépasser encore par leur énergie, leur prestige, leur autorité morale, leur étaient infiniment inférieurs. Les rênes de l'Etat étaient tenues par un Conseil, aux yeux duquel la religion était surtout de la politique. Et la moralité publique était « dissipée. »

Par la volonté des pasteurs ? par la volonté du Conseil ? Non : pas par leur volonté, et cependant par leur faute [1].

On comprend très bien que les pasteurs n'aient pas voulu rester sous le coup de toutes ces accusations, et qu'ils aient cherché à protester de leurs intentions et surtout à s'assurer définitivement l'appui public, solennel de Berne. Quelqu'un qui se noie saisit volontiers une main forte, à sa portée.

Morand et Marcourt se rendirent donc à Berne (25 ou 26 septembre) [2] et y scellèrent une entente parfaite (*nostrae reformationi suam volunt aequatam*, disent d'eux les pasteurs de Berne) [3].

Seulement, il se trouve que le document de cette entente contient, avec la discrétion habituelle à une pièce officielle, signée par des amis et maîtres, la preuve que la « dissipation » de l'Eglise de Genève n'était que trop réelle. Il y a, en effet, deux *réserves* (c'est le mot de Cornelius) fort significatives. 1° Les pasteurs bernois émettent l'espoir (*quod speramus*) que, malgré leur respect pour l'autorité, quand la nécessité le demandera, les pasteurs genevois attaqueront vivement les vices et n'épargneront personne ; ce que Cornelius traduit lui-même : « que les Genevois ne pousseront pas leur soumission au gouvernement au delà des limites, et jusqu'à la violation des devoirs de leur charge [4]. » Et 2° les pasteurs bernois formulent la prière (*oramus*) que les pasteurs genevois « usent de la sévérité qu'ils doivent (*qua debent*) contre les vices publics, qu'ils se préoccupent (*animadvertant*) des jeux, des adultères, de l'ivresse et autres choses de ce genre, et qu'ils n'acquiescent pas seulement au renouvellement des cérémonies, s'ils désirent vraiment être reconnus d'accord avec nous et nos constitutions [5]. »

Ce n'étaient pas ces « réserves » qui pouvaient convaincre d'erreur les plaintes de Calvin, de Farel et des Guillermins !

1. La chronique rimée (*Mémoires et documents*, XIX, p. 262) écrite par un Guillermin bien informé, mais passionné, et qui raconte les événements de 1538 à 1540, dit que les Genevois chassèrent

Leurs bons prescheurs, leur magistrat fidelle,
Leurs droicts régents, ensemble leur sequelle,
Pareillement l'ospitallier propice
Pour y mettre ung sac ramply de vice.

2. Herminjard, V, p. 135, n. 3. Au sujet de ce voyage, Calvin (première moitié d'octobre) dit à Farel ce qu'il pensait qu'il en allait résulter : le départ des deux prédicateurs de Genève. Cornelius fait remarquer qu' « il se trompait bien. » M. Herminjard, au contraire, estime « que sa conjecture et sa prévision semblent avoir été justifiées par les événements. » Calvin lui-même (24 octobre) avoue qu'il s'est trompé. Mais en réalité il avait seulement cru imminent ce qui fut retardé de quelque temps. Herminjard, V, p. 144 et n. 15, 16; 145, n. 17, 18; p. 168. — 3. Les pasteurs de Berne au Conseil de Berne. Document rédigé vers le 1er octobre 1538, et non entre la fin de décembre 1537 et les premiers jours d'avril 1538, comme le pensent les *Opera*, X^b, p. 181. n. 1. — Voir Herminjard, V, p. 135, n. 1; p. 139. — 4. Cornelius, p. 214. — 5. Herminjard, V, p. 139.

V

Cependant, tel qu'il était, cet accord avec les Bernois fortifiait momentanément les pasteurs et le Conseil de Genève. Escomptant le succès, les autorités genevoises annoncèrent une prochaine Cène.

Et la question se posa : les fidèles Guillermins devaient-ils recevoir la Cène de pareils pasteurs illégitimes ? Ils estimaient que non.

Ils se tournent du côté de Farel, qui refuse de se prononcer : « Je n'ai conseillé ni ceci ni cela ; j'ai seulement conseillé de prier le Père pour qu'il subvienne à de telles calamités[1]. » Au fond, Farel était de l'avis de ses amis.

Alors, Saunier va à Strasbourg interroger Calvin. « Il n'y a pas eu de désaccord sur ce point entre Capiton et moi, écrit Calvin à Farel. Voici le résumé de notre opinion : il doit y avoir chez les chrétiens une telle horreur du schisme qu'ils le fuient autant qu'il est possible ; et un tel respect du ministère et des sacrements que, partout où ils les voient subsister, ils pensent : il y a une église. Quand donc, par la permission de Dieu, il arrive que l'Eglise est administrée par ceux qui sont ce qu'ils sont, s'il y a les signes de l'Eglise, il vaut mieux ne pas se séparer de sa communion. Ce n'est pas un obstacle qu'il s'y trouve certains dogmes impurs : presque aucune église n'est sans retenir quelques restes d'ignorance. Il nous suffit que la doctrine, sur laquelle est fondée l'Eglise de Christ, reste et garde sa place. Et même cela ne nous arrête pas, qu'il ne faille pas tenir pour pasteur légitime, celui qui à la place du vrai ministre, non seulement s'est glissé par fraude, mais s'est introduit par crime violent. Il n'y a lieu pour aucun des fidèles de se laisser embarrasser par de tels scrupules[2]. »

Ne pouvant contester cette haute et large sagesse, Cornelius se rattrape en prétendant que le Réformateur « se trouve dans un cruel embarras. Car on ne pouvait le nier : une condamnation formelle du schisme était inconciliable avec son attitude précédente. » Il aurait donc refusé plusieurs fois de donner son opinion, par écrit, à Saunier, et n'aurait cédé qu'à la condition de faire décider par Farel quel usage on devait faire de sa lettre : « D'après ce que nous connaissons des idées de Farel, conclut Cornelius, la lettre aurait été interceptée. Mais Saunier voulait le contraire, et il ne montra pas la lettre à Farel[3]. »

Voilà bien l'art d'accommoder les textes ! Où voit-on que Calvin hésite à donner son opinion ? En quoi se met-il en contradiction avec lui-même ? Ne continue-t-il pas à déclarer ses successeurs illégitimes, violents, criminels ? Peut-on citer une ligne de lui antérieure et favorable au schisme ? Il est vrai, Calvin ne voulait pas donner par écrit son opinion à Saunier. Mais de peur de se contredire ? Est-ce qu'il se contredisait plus en écrivant qu'en parlant ? Non. D'abord il ne voulait pas blesser Farel, et surtout il ne voulait pas lancer au milieu des discussions un document que l'on pouvait exploiter pour le mettre en désaccord avec son

1. Lettre du 14 octobre 1538. *Opera*, X^b, p. 263. Herminjard, V, p. 153. — 2. *Opera*, X^b, p. 275. Herminjard, V, p. 169. — 3. Cornelius, p. 218.

collègue. Voilà tout. Et, en effet, Farel fut étonné ; et Calvin fut obligé de s'excuser et de s'expliquer auprès de lui : « Il m'est pénible, lui écrit-il, que Saunier n'ait pas agi de meilleure foi avec nous. Car j'ai écrit avec cette idée, et à cette condition, que, selon ton avis, la lettre serait supprimée ou envoyée. Mais puisque par son incurie, il en est arrivé autrement, *apprends ce qui*, je l'espère, *te satisfera*. » Et il lui raconte comment, après de longs entretiens, Saunier ne consentit à renoncer à son projet de nomination au poste de pasteur à Genève, que si Capiton et Calvin attestaient par lettre ce qu'ils lui avaient dit au sujet de la Cène. « Après avoir refusé deux ou trois fois, enfin j'ai consenti, mais à la condition que tu serais entièrement le maître de retenir ou de publier ma lettre [1]. » Ainsi, les hésitations de Calvin provenaient de ce qu'il pensait, non à lui, mais à Farel.

Ce qui fait ressortir la largeur de Calvin, c'est qu'il est seul à la professer. Farel n'est pas de son avis [2], ni Zébédée, qui crie au papisme, ni Du Pinet, qui l'avertit de ne pas tant se laisser influencer par les Strasbourgeois, ni les Guillermins, qui sont scandalisés [3]. Mais ce n'était pas ce tollé général qui pouvait troubler notre Réformateur. Sans craindre aucune publicité, il répond à tout le monde.

A Zébédée il fait observer qu'il ne tient pas pour suffisant un ministère quelconque, mais un ministère dont la prédication est selon « la doctrine » sur laquelle repose l'Eglise ; et que cela suffit : « Si nous n'usons pas de cette modération, ce sera le schisme à l'infini, car il ne manquera jamais de raisons spécieuses de schisme [4]. »

A Du Pinet, il explique de nouveau sa pensée : « Je tiens pour accordé que, hors de l'Eglise, il n'y a pas d'usage des sacrements ; c'est à elle que le Seigneur a confié leur dispensation. D'un autre côté, on ne peut davantage nier qu'il n'y ait une pieuse participation aux sacrements là où est l'Eglise. Il faut donc donner une définition de l'Eglise qui convienne au cas présent. Je dis : il y a Eglise où est prêchée la doctrine par laquelle l'Eglise est soutenue comme par un fondement. Quoique la prédication soit souillée de taches, il me suffit que la doctrine fondamentale soit sauve et entière, pour maintenir le nom de l'Eglise. Si tu m'accordes qu'il y a une Eglise à Genève, qu'est-ce qui empêchera que les fidèles y participent aux sacrements de Dieu ?... Mais n'ai-je pas publiquement déclaré que ce serait un sacrilège plutôt qu'un sacrement, si je distribuais la Cène avec eux ? Certainement, et je ne pense pas et je ne parle pas autrement.... » Seulement, Calvin fait observer qu'il faut distinguer entre un pasteur et un fidèle. Un pasteur qui distribue la Cène avec un pasteur illégitime participe à son illégiti-

1. Lettre de Calvin, 29 décembre 1538. Herminjard, V, p. 449, n. 9, 10, 11. *Opera*, X^b, p. 439. — Dès le 24 octobre 1538, Calvin s'était hâté de prévenir Farel : « Tu liras ce que Saunier m'a forcé, malgré moi, à écrire aux Genevois. Tu comprends ce qu'il y a lieu de cacher dans ces lettres-ci à toi. » Herminjard, V, p. 172. — Et puis, le 5 janvier 1539, il écrit à Du Pinet : « Quant à Farel, je me suis efforcé non seulement de le satisfaire, mais de le persuader d'ajouter son suffrage au nôtre auprès des frères. » *Ibid.*, p. 212. — 2. Herminjard, V, p. 204. — 3. « Vehementer offensos fuisse nonnullos. » *Ibid.*, p. 211. — 4. *Opera*, X^b, p. 438. Herminjard, V, p. 451.

mité, non un fidèle qui reçoit la Cène de sa main. « Ceux qui pensent que je suis en désaccord avec moi-même n'ont jamais compris ma pensée [1].... Ce que je sentais devant Dieu, je l'ai dit purement et sans ambages.... Pour moi, je ne serai jamais amené à être l'auteur d'un schisme, jusqu'à ce que j'aie reconnu que l'Eglise a complètement abandonné le culte de Dieu et la prédication de la Parole [2]. »

Et ce n'est pas sur ce point seulement que Calvin prouve sa modération. Il ne se montre pas moins conciliant, une fois de plus, à propos des cérémonies : « Pour ces petites cérémonies (*ceremoniolis*), écrit-il le 24 octobre à Farel, obtiens des frères [de Vaud, de Genève et du Chablais] qu'ils ne luttent pas contre les Bernois [*cum ursinis*, les baillis bernois] avec la même obstination. Ainsi, tout sera à nous, et nous, libres de tout, nous serons les esclaves de la paix et de la concorde [3]. » — Farel est tourmenté par ses collègues : « Ceux qui sont guérissables, lui écrit Calvin, le 29 décembre, il nous les faut soigner comme nos propres membres. Ceux qu'il vaut mieux couper, supportons-les comme nous pouvons, jusqu'à ce que leur iniquité soit mûre et que l'ulcère se manifeste à tous les yeux. » Et dans cette même lettre, il trace le programme de ce qui deviendra la *Réconciliation :* « Pour le bien des autres, n'hésitons pas à sacrifier tout ce qui nous est personnel, pourvu que la gloire de Christ et l'honneur de notre ministère restent intacts. Car plutôt [que de les laisser compromettre] je mourrais mille fois [4]. »

VI

En vérité, tout cela était prophétique. La réconciliation devait être signée sur le programme tracé par Calvin, mais auparavant il fallait que l'abcès se manifestât et perçât, ou comme le dit plus noblement Bonivard : « Or après qu'il eut beaucop tonné, il failloit qu'il pleust, qu'il grelast, voire qu'il foudroiast pour descharger le temps [5]. »

Ce furent les nouveaux pasteurs de Genève qui donnèrent le signal de la dernière crise. Le 3 décembre 1538, ils provoquaient l'ordre du Conseil (« que l'on leur fasse le commandement, » dit leur proposition [6]) d'établir les baptistères en pierre. En même temps, ils annoncent la Cène.

Mais Farel refusant toujours de se prononcer, les Guillermins, sans tenir compte des conseils de Calvin, redoublent la vivacité de leur opposition contre les prédicants.

Ceux-ci, véritablement affolés, ne s'occupent plus, en chaire, que de leur propre défense et poussent à l'extrême le désordre et la confusion.

Morand attaque la signature même de la confession, la charte même de

1. C'est le cas de Cornelius. — 2. Lettre du 5 janvier 1539. *Opera*, X^b, p. 309, 310. Herminjard, V, p. 213, 214. — 3. *Opera*, X^b, p. 276. Herminjard, V, p. 171 et 185, n. 4. — 4. Herminjard, V, p. 448, 449. — 5. Bonivard, *Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, édit. Fick, 1865, p. 48. — 6. Voir plus haut, p. 661.

la Réformation : Farel et Calvin ont violé la liberté des fidèles, ce sont des traîtres.

Bernard attaque les réfugiés pour la foi et les dénonce comme de vulgaires malfaiteurs, obligés de quitter leur patrie pour leurs mauvaises mœurs !

Marcourt attaque le système ecclésiastique des Réformateurs ; il proclame, avec un cynisme incroyable, l'autorité souveraine de l'État, de la majorité. S'il y avait trente adultères, il ne voudrait pas en avertir un seul de changer de vie, mais il le dirait seulement au Magistrat, auquel il faut indiquer tout ce qu'on veut corriger.

Enfin, les malheureux en arrivent à s'élever contre la lecture de la Bible : « C'est indigne, disent-ils, c'est insupportable que la Bible soit lue par des gens inhabiles; il faut prohiber les traductions françaises, car les femmes mêmes osent discuter et accuser leurs pasteurs.... »

Quelle joie devait-ce être pour les catholiques ! On se serait cru revenu aux premiers jours de l'opposition à la Réforme.

Naturellement, le peuple était démoralisé. On disait : parole du *Seigneu*, parole d'*Andrieu* (pour *André*) ; on disait : *parole* de Dieu, *pétole* de chèvre (*stercus caprinum*) [1].

Après des scènes particulièrement violentes (le 22 décembre), Saunier, qui avait été partisan d'une sorte de conciliation, qui avait déclaré que, même seul, il irait prendre la Cène de la main des prédicants, changea d'avis et jura qu'il mourrait plutôt que de participer à ce scandale [2].

Alors on vit les prédicants, d'un côté, modifier la liturgie de la Cène, supprimer les passages éloignant les indignes [3], et, de l'autre, faire poursuivre en Conseil leurs adversaires et les forcer, soit à quitter la ville, soit à se présenter à leur table sainte. Saunier et les maîtres du Collège sont bannis [4] (26 décembre). Même

1. Herminjard, V, p. 218 et n. 14, 15. — C'est à propos des troubles avant l'exil des Réformateurs que Roset écrit : « Les débauchez alloient de nuict par ville à douzaines, avec haquebutes qu'ils débendoient au devant des maisons des ministres. Ils crioient la *petolle de Dieu*, parlant de la parole, et puys la *parole d'André* [d'où « Andrieu »]. On menaçoit les ministres de les jetter au Rosne, s'ils n'accordoient ésdites cérémonies. » (Roset, p. 251.) Il n'y aurait, du reste, rien d'étonnant que les mêmes scènes se fussent reproduites au milieu de désordres à peu près semblables. — 2. Lettre de Farel, 15 janvier 1539. *Opera*, X^b, p. 311, 312. Herminjard, V, p. 216-219. — L'attitude de Saunier n'est pas très facile à déterminer d'après les documents. Le 26 août, Corauld écrit à Calvin : « Le Conseil veut forcer Saunier à prêcher pour qu'il paraisse ainsi souscrire à notre exil. » (Herminjard, V, p. 93.) Puis il semble que ce soit Saunier lui-même qui ait désiré sa nomination de pasteur à Genève et qu'il ait fait son voyage à Strasbourg pour obtenir le consentement de Calvin. Il insista tellement, dit celui-ci, « qu'il paraissait ne pas devoir partir avant d'avoir extorqué ce qu'il demandait. » Et encore : « Pendant trois jours, il usa de tous les moyens, sauf la violence, envers Capiton et moi, pour que nous lui permissions d'accepter le ministère. » (*Ibid.*, p. 449.) Naturellement, Calvin lui opposa l'objection déjà indiquée par Corauld. Il finit par céder. Et puis enfin, de retour à Genève, il se montra plus étroit que Calvin, et refusa de recevoir la Cène.... (*Ibid.*, p. 219.) Peut-être est-ce en pensant à ces fluctuations que Calvin écrivait : « Je n'hésite à préférer, et de beaucoup, Richard du Bois [le pasteur de Payerne] à plusieurs Saunier. » Lettre du 19 mai 1539. *Ibid.*, p. 313, et n. 6. — 3. Herminjard, V, p. 219 et n. 19. — 4. Au grand regret, semble-t-il, de l'impétueux Marcourt, qui aurait voulu des pénalités plus sévères encore : « Pendez-les, criait-il, tuez ces vauriens : nous en trouverons de bien meilleurs. » *Ibid.*, p. 215, 216.

Porral et Pertemps, les deux chefs Guillermins[1], les plus récalcitrants, après plusieurs décisions et citations, doivent comparaître, le 9 janvier, et répondre l'un après l'autre, sans équivoque, « affirmativement aut négativement, » si « ne veult pas vivre selon le cour de laz ville, et prendre laz cenaz comment le commung de laz ville. » Chacun finit par déclarer « qu'il est prest de prendre laz Cenaz[2]. »

Et cependant, c'est au moment de ce triomphe universel que les prédicants de Genève se sentent impuissants à faire face davantage à la situation. Le 31 décembre 1538, voyant qu'ils sont « journellement réputez pour infidèles, papistes et corrupteurs de l'Escripture, » ils demandent par écrit les noms de leurs accusateurs et offrent leur démission : « Pour l'advenir, qu'il vous plaise, si vous voyez que bon soit, vous pourveoir d'aultres ministres.... Car nous ne povons plus faire fruict, en ce lieu, tel que désirons, estant les choses en tel désordre[3]. »

VII

Mais, précisément, de ce désordre même et de l'excès du mal, allait sortir le remède.

Farel ne peut plus y tenir : « Maintenant, écrit-il à Calvin le 15 janvier 1539, je suis extrêmement pressé, car la main du Seigneur fait fureur extrêmement.... Quels cœurs de pierre ne seraient pas touchés par le spectacle si triste de ces églises.... Il n'y a pas de coq qui, par son chant, n'avertisse Pierre[4]. » C'était l'opinion de Calvin, qui, dès le commencement d'octobre, avait cherché à calmer[5] son ami, au sujet de Kuntz : « Je crois qu'il a été peu sage (*caute*) de ta part, quand il a été fait mention de Kuntz, de te laisser aller trop librement (*impendio liberius*) à ta colère. Quoique ta plainte fût très juste, elle nous occasionnera un grand ennui[6]. » Et le 29 décembre, il lui avait indiqué, nous l'avons vu, le programme

1. « .... lesquieulx n'on voulsu respondre affirmativement voyr si prendroyent laz cennaz az l'avenyr comment le commung de laz ville et selon ce que en petit, grand, et général Conseil az esté arresté, et que l'on il advise sur eulx affin que ne soyons deshunyt et que ne tenons pas deux fassons ès eglises chrestiennes. Icy az esté plusieurs oppignyons, toutefoys par laz plus grand voex az esté arresté et résolu que l'on envoye querre lesdictz Porralis et Pertemps.... et si disent que non que allien dehors laz ville. » *Registres du Conseil*, Vol. 32, f. 269v. — 2. *Ibid.*, Vol. 32, f. 271v. — 3. Les ministres de Genève au Conseil de Genève. Herminjard, V, p. 209, 210. — 4. Herminjard, V, p. 215, 221. — 5. Cornelius le reconnaît à sa manière, p. 222. « Calvin revint à lui plutôt que Farel. » — 6. Herminjard, V, p. 142. — Tout le passage est à citer. Il s'agit des relations de Farel avec l'avoyer bernois de Watteville, qui avait une propriété à Colombier, près Neuchâtel, y séjournait et pouvait être facilement visité. « Il reste, si tu veux nous écouter tous les trois [sans doute Bucer, Capiton et lui], que tu continues à le voir, et autant que l'occasion le permettra, que tu t'insinues dans sa familiarité. Il ne pourra être assez astucieux, pour ne pas t'apprendre bien des choses qui nous seront utiles. Et, en retour, il sera obligé d'entendre de toi bien des choses qui adouciront un peu ou briseront son cœur. Quant à ce qu'il faut dire, ou ce qu'il faut taire.... je serais ridicule de t'en instruire.... La meilleure défense de notre cause, c'est la vérité, de laquelle je m'efforcerais en vain de te détourner..... Jamais je ne serai d'avis d'user d'artifices obliques, qui sont les subterfuges usités dans les mauvaises causes. Seulement, ne négligeons pas les occasions qui ne nous empêchent pas de suivre la route sincèrement choisie. » Calvin à Farel, première moitié d'octobre 1538. *Opera*, X^{b}, p. 278. Herminjard, V, p. 143.

de pacification à réaliser. Déjà, passant par dessus ses répugnances personnelles, Farel s'était mis en relation directe avec les Bernois.

Ceux-ci n'étaient pas moins préoccupés des événements que nos Réformateurs. L'avenir ecclésiastique de Genève devenait de plus en plus sombre. Le canton de Vaud n'était guère moins troublé. Comment venir à bout de ces difficultés croissantes, sans l'autorité de Farel? Les ouvertures furent donc reçues avec empressement. Le 27 décembre 1538, Farel écrit à Calvin : « Depuis le départ du dernier messager, j'ai reçu une lettre de Kuntz, me disant que la mienne lui a été très agréable : il me répond très amicalement [1]. » Le 15 janvier 1539, il ajoute : « Je conçois le meilleur espoir de Kuntz, d'après ses lettres et tout ce qu'on m'en rapporte [2]. »

Le même jour (15 janvier) Farel avait chez lui son ami Fabri, qui allait à Berne, précisément pour délibérer sur les événements genevois. Kuntz l'avait convoqué par des lettres « très pieuses, très amicales. » Farel tressaille. Il est aux portes de Berne.... Tout ne le presse-t-il pas d'y voler? Il donne alors une lettre à Fabri pour Kuntz, qu'il appelle « très docte. » « Qu'est-il besoin de tant d'affaires? Dieu a placé entre tes mains cette concorde.... Allons, très cher frère.... Que le triomphe et la gloire de Satan soient changés en confusion et en ignominie [3]. »

Calvin l'encourage : « Ce que tu me racontes de la réponse de Kunz m'a rempli de joie (*valde exhilaravit*). Je t'en prie, mon frère, profitons, de bonne foi, de ces commencements si heureux, de si bon augure [4]. »

Et, malgré tout, ces encouragements étaient nécessaires, car, à ce moment même, Farel était plus opposé que jamais à voir les fidèles accepter la Cène des mains des prédicants. Si bien qu'on peut se demander quel genre de réconciliation il rêvait. Voici, en effet, comment M. Herminjard traduit et commente la lettre de Farel à Calvin, du 5 février 1539 : « Ne prenez pas tant de peine pour me prouver qu'il importe de réconcilier les deux partis qui divisent l'Eglise de Genève. Je crois que leur séparation devient chaque jour plus nécessaire : et je la voudrais complète. Mais je n'ai rien fait cependant pour la provoquer [5]. » C'est bien, en effet, ce que le texte semble signifier.

Mais Calvin, toujours occupé à apaiser son ami, lui répond, le 16 mars : « Il n'y a pas lieu d'être si opposé à la réconciliation que j'ai conseillée. Je disais que mon plus vif désir serait que tous les fidèles se retirassent le plus possible. Mais ce que je combattais, c'est qu'ils déchirassent par un schisme l'église quelle

1. *Opera*, X^b, p. 303. Herminjard, V, p. 204. — 2. *Opera*, X^b, p. 313. Herminjard, V, p. 221. — Ce n'était plus le temps où Kuntz (mai 1538), à Nidau, sur les bords du lac de Bienne, s'écriait qu'il quitterait plutôt le ministère que « d'aider » les exilés (Herminjard, V, p. 27 et n. 26); ni le temps où il écrivait à Myconius (22 juin) : « Les cicatrices de la tragédie de Farel continuent à se putréfier misérablement, et cela parmi ces Allobroges [les Genevois], auxquels sa manière plaisait tant. Il y en a qui roulent tous les jours ce rocher, nourrissant toujours les vieilles contentions. Ces têtes ne se calmeront que quand nous leur fermerons nos oreilles. » Herminjard, V, p. 27, n. 26. — 3. Herminjard, V, p. 222, 224. — 4. Lettre de la deuxième moitié de janvier 1539. *Opera*, X^b, p. 315. Herminjard, V, p. 228. — 5. Herminjard, V, p. 234, n. 16.

qu'elle soit. Bien qu'elle soit très corrompue dans ses mœurs, qu'elle soit infectée de doctrines exotiques, cependant elle n'est pas complètement privée de la doctrine sur laquelle saint Paul nous apprend qu'est fondée l'Eglise de Christ[1]. » Et selon son habitude, Calvin se déclare pour le juste milieu. « Essayons tout, pour qu'il apparaisse que ce n'est pas notre faute si les églises ne sont pas en meilleur état.... » Il vaudrait mieux tout oublier. Seulement, oublier n'est pas corriger. Alors, vaudrait-il mieux tout discuter ? « Mais qu'est-ce qui empêche de choisir un juste milieu (*medium aliquod tenere*), de telle sorte que l'honneur soit rendu à notre ministère, qu'un remède soit apporté à cette Eglise malheureuse, perdue, que les scandales entre les frères soient ôtés, en dissimulant et en supprimant les maux dont il est inutile de recommencer l'examen ? Car il y a des blessures que le toucher exaspère et qui sont plutôt guéries par le repos et l'oubli[2]. »

Or, quatre jours avant, le 12 mars, à Morges[3], conformément à ces paroles si sages, la réconciliation avait été signée, dans un Colloque présidé par les deux pasteurs bernois Ritter et Sulzer.

Le premier article de la réconciliation était celui-ci : « D'abord, les très chers frères de Genève [les prédicants qui avaient succédé aux Réformateurs] avouent qu'ils auraient agi mieux et plus prudemment (*satius et consultius*) en consultant, avant leur entrée dans l'Eglise de Genève, plusieurs hommes instruits (*plures doctos viros*), en premier lieu Farel, Jean Calvin et Corauld, très chers frères qui étaient les fidèles pasteurs de ce lieu, et connaissaient mieux l'état de l'Eglise[4]. » La formule était heureuse pour donner satisfaction aux trois exilés, sans condamner leurs successeurs au point de les forcer à se retirer. Il est bien évident que si De la Mare, Bernard et les autres avaient demandé à Farel et à Calvin : « Est-il opportun de venir prendre votre place ? » ils ne l'auraient pas prise.

Mais il y a plus. Le second article désavoue toutes les attaques que l'on a voulu voir dans les discours des prédicants contre leurs prédécesseurs, « leurs très chers frères, » et conclut : « Nous promettons de veiller avec le plus grand soin, autant qu'il nous sera possible, à ne blesser qui que ce soit par un mot imprudent. »

1. Herminjard, V, p. 248, 249. — 2. *Opera*, X^b, p. 323, 325. Herminjard, V, p. 252. — 3. Voir *Opera*, XI, p. 360, et Herminjard, V, p. 243, l'acte de réconciliation signé par Calvin. Farel semble être accouru à Morges, sans avoir attendu sa convocation (*ultro cucurrisse*), « pour confirmer la concorde avec les prédicants, afin que ses très chers trésors (*mea charissima pignora*) puissent être mieux nourris sous les ailes de Christ. » Lettre de Farel aux pasteurs de Berne, première moitié de décembre 1540. *Opera*, XI, p. 125. Herminjard, VI, p. 387. — 4. Olivier Perrot, l'auteur de la vie (manuscrite) de Farel, donne le texte de la réconciliation en le faisant précéder de ces mots : « Le magistrat, recognoissant le tort fait à Farel, Calvin et Coraut,... leur en fist recevoir convenable satisfaction.... » Herminjard, V, p. 243, n. 2. — Cornelius, lui, trouve que les prétentions des exilés n'ont trouvé aucun écho (*nicht den geringsten Anklang*) dans l'assemblée de Morges. (*Historische Arbeiten*, p. 238.) « On ne pouvait moins dire en leur honneur.... » (*Ibid.*) Il est vrai que Cornelius l'avoue : son explication ne cadre pas complètement avec le texte. Que faire ? Penser que le texte se contredit, tout simplement. « Comme explication, il ne reste guère que cette hypothèse : les rédacteurs des articles ont voulu donner tort aux pasteurs genevois vis-à-vis de leurs prédécesseurs, et ils n'ont pas osé donner raison à ceux-ci ; de là leur gêne : ils sont devenus obscurs et se sont contredits. » (p. 239.)

Il était dit encore : « Nous promettons que les *desiderata* relatifs à l'Eglise, à l'ébranlement de la discipline publique, à la négligence des pauvres, aux écoles, et autres choses, s'il y a lieu, seront pris par nous en considération, avec autant de foi, de vigilance, et de zèle qu'il est en nous[1]. »

On comprend que si Farel avait désiré une condamnation plus sévère, que si Calvin lui-même trouvait encore à redire à certaines expressions[2], notre Réformateur se soit en définitive tenu pour très satisfait, et n'ait pas hésité à écrire au bas du document : « Je déclare accéder à cet accord[3]. »

VIII

Alors il se passa ce qui s'était passé à propos de Caroli. Calvin avait été sévère, vif contre lui; mais la réconciliation conclue, personne ne voulut lui être plus fidèle.

Ici encore, Calvin dépose toute animosité, et l'accord le remplit d'espoir : « Je commence à espérer de cette concorde, telle qu'elle est, plus de bien qu'auparavant.... Je conçois quelque espoir d'une plus ferme constance.... Et déjà, nous avons en partie obtenu ce que tout d'abord nous avons toujours cherché, à savoir que ces si tristes divisions entre frères, qui déchiraient complètement les Eglises, soient apaisées. Nous ne rendrons donc jamais assez grâce au Seigneur, qui, dans sa bénignité, surpasse ainsi notre espérance[4]. »

Tous les Réformateurs et leurs amis se mettent à l'œuvre : Fabri[5], Viret, Farel[6]. Et Calvin écrit à l'Eglise de Genève son épître[7] du 25 juin, qui clôt

1. C'est la condamnation de tout le système de Cornelius qui, en effet, s'insurge contre le texte, le trouve injuste et partial. D'après lui, ces défauts, ces lacunes étaient la faute des temps, et on aurait dû mettre quelques mots d'excuse en faveur des prédicants! — 2. « Mihi non omnino probabantur. » *Opera*, Xb, p. 338. Herminjard, V, p. 290. — 3. Les éditeurs des *Opera* estiment que la signature de Calvin ne saurait être antérieure à 1541. *Opera*, XI, p. 360. Mais, avec M. Herminjard (V, p. 246, n. 11), nous pensons qu'elle doit remonter à 1539. — Il y a une assez curieuse différence de sentiment à noter entre Farel et Calvin. C'est Farel qui se réjouit le moins de la réconciliation, c'est Calvin qui s'en réjouit le plus. Le 16 avril 1540, Farel écrit à Calvin : « Au sujet de Genève, je n'ai pas des nouvelles sûres.... Comme les péchés ne sont pas confessés et ne déplaisent pas, et que Dieu n'est pas invoqué, je ne sais ce que je dois espérer. » (Herminjard, VI, p. 210.) Vers le 13 mai, Calvin lui répond : « La nouvelle m'a été très agréable (*perjucundus*) de cette fin, quelle qu'elle soit, mise à ces discordes et à ces divisions. J'ai toujours pensé qu'on ne pouvait rien attendre de bon pour cette malheureuse ville, tant qu'elle souffrirait de cette fatale maladie. J'aurais seulement désiré qu'ils se fussent unis dans le Seigneur.... Je ne les vois pas encore regarder au Seigneur, comme il aurait fallu.... C'est cependant quelque chose, qu'ils aient commencé à être un peu guérissables, bien qu'ils ne soient pas encore guéris. » (*Ibid.*, p. 216.) — 4. Fin avril 1539. Herminjard, V, p. 289, 290. — 5. Fabri à Calvin, 11 avril 1539 : « Viret a prêché deux ou trois fois.... J'ai conféré avec les ministres de la restauration de ce qui est si misérablement en ruines, mais j'espère peu que cette blessure si grave soit guérie par ceux qui en sont (comme on le croit) les auteurs. » *Opera*, Xb, p. 336. Herminjard, V, p. 283. — 6. *Opera*, Xb, p. 332. Herminjard, V, p. 276. — 7. Fin mars 1539, Capiton avait écrit aux pasteurs de Genève une lettre, dont on a le manuscrit, corrigé par Calvin. On voit donc ce que celui-ci n'avait pas d'objection à laisser dire. Il remplace le mot frères *vénérés* (*observandi*) par celui de frères bien-aimés (*dilecti*), et il laisse sans rature cette phrase : « Si vous pensez, car chacun a son opinion, qu'ils [les exilés] ont en quelque manière offensé et brisé par trop de sévérité ceux qu'ils auraient pu fléchir par une douceur continue.... » Herminjard, V, p. 272.

cette période : « Rien, bien-aimés frères, ne m'a causé plus de tristesse, après les troubles qui avaient si misérablement dissipé et presque renversé votre Eglise, que la nouvelle de vos querelles et de vos disputes avec les ministres qui nous ont succédé. Bien que le désordre (*præposteritas*), qui avait accompagné leur première arrivée et qui subsistait toujours, ait pu, à juste titre, nous offenser, je ne puis sans une grande et intime horreur entendre qu'il y a quelque schisme dans l'Eglise, quelle qu'en soit l'occasion.... Espérant un fruit certain de cette conciliation, j'ai été facilement amené à m'y joindre.... Quoiqu'il en fût, je jugeais que cette occasion si désirée (*optatissima*) et très opportune était offerte par le Seigneur pour rétablir notre Eglise. Mais maintenant, au moment où j'apprends, contre cette mienne attente, que cette réconciliation entre vos pasteurs et les Eglises voisines [du territoire bernois], réconciliation approuvée même par Farel et par moi, n'a pas été suffisante pour vous unir par une sincère amitié (*sincero amicitiæ affectu*) et par le lien d'une légitime liaison à vos pasteurs, auxquels le soin de vos âmes est confié, — j'ai été contraint de prendre la plume, pour apporter, autant qu'il est en moi, le remède à ce mal. » Il faut considérer avant tout la charge, la dignité pastorale. Les pasteurs sont les « pères » du troupeau, les « anges » de Dieu. Il faut les honorer comme tels. « Cela ne veut pas dire que vous perdiez le droit... de soumettre à votre examen tous les pasteurs, pour discerner les bons et les mauvais, et pour réprimer ceux qui, sous le masque pastoral, trahissent la rapacité des loups. Je veux seulement ceci que, vis-à-vis de ceux qui remplissent en quelque façon (*aliquatenus*) la charge des pasteurs, de telle sorte qu'ils sont tolérables, vous vous comportiez chrétiennement, et que vous soyez plus préoccupés de ce qui est dû par vous aux autres, que de ce que les autres vous doivent à vous [1]. »

Ainsi, sans se rétracter, Calvin pacifie. Avec quel art, dirais-je, s'il ne fallait dire avec quelle piété ! — Le bannissement reste détestable, satanique : « Le changement qui a été opéré par notre départ doit être attribué à un artifice du diable. » Mais précisément, dans la mesure où il accuse Satan, Calvin excuse en quelque mesure ceux qui lui ont seulement servi d'instrument. Le mal est flétri d'autant plus que les hommes sont plus pardonnés. Et à son tour Satan lui-même n'est qu'un instrument du Très-Haut. « Nous vous avons toujours avertis de voir dans le renversement de cette Eglise une visitation du Seigneur, nécessaire pour vous et pour nous, et de ne pas accorder autant d'importance aux méchants, aux instruments de Satan, qu'à vos propres péchés, qui méritaient une peine, non pas plus légère, mais de beaucoup plus grave. » Qu'ils s'humilient donc ; qu'ils rendent même grâce à Dieu pour « ce bienfait, par lequel il a empêché que l'édifice de l'Eglise fût complètement ruiné parmi eux [2]. »

Calvin ne craint pas même d'aborder la question délicate de la dignité de ses successeurs. On sait comment il les a traités dans un premier mouvement d'irritation. Eh bien, ici encore, sans rétracter ce que son indignation avait de légitime,

1. Herminjard, V, p. 336, 337, 338. — 2. *Ibid.*, p. 338, 339.

il présente la question sous un autre jour. Ce n'est pas à l'homme que le respect, que l'obéissance sont dus, c'est au ministre de la parole. Un pasteur qui n'enseigne pas la parole du Seigneur, quels que soient son titre et ses prérogatives, est indigne du pastorat. « Mais comme je suis certain que nos frères, qui exercent aujourd'hui le ministère chez vous, vous enseignent l'Évangile, je ne vois pas où serait, devant Dieu, votre excuse, si vous les négligiez ou les rejettiez. Quelqu'un répondra-t-il : mais ceci, cela me déplaît, dans leur doctrine, dans leurs mœurs ? D'abord, je vous en prie au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, quoi que ce soit, examinez-le bien sérieusement et sans jugement précipité. [Et ici il parle avec une sagesse dont il avait un peu oublié lui-même les préceptes dans sa lettre à Bullinger.] Car, par charité, nous nous devons réciproquement de ne pas porter sur les autres un jugement téméraire, mais de faire preuve, autant qu'il est en nous, de clémence et d'équité, et il faut encore plus user de cette modération vis-à-vis de ceux que le Seigneur a particulièrement élevés au dessus des autres. En conséquence, quoiqu'ils ne soient pas dépourvus de défauts (sujet sur lequel je ne puis me prononcer, je n'en ai pas la liberté), vous devez cependant penser que vous ne trouverez personne de si parfait que vous ne regrettiez en lui plusieurs choses.... Enfin je ne puis douter, quant à leur doctrine, qu'ils ne vous enseignent fidèlement les points principaux de la religion chrétienne et ce qui est nécessaire au salut [1]. »

Le lecteur n'a pas besoin d'être aidé à faire les réflexions nécessaires sur une pareille lettre.

1. Herminjard, V, p. 340. *Opera*, X^b, p. 351-355.



CHAPITRE SECOND

Les Articulants et la contre-révolution.

PREMIÈRE PARTIE. *La foi menacée.* — I. Réaction catholique. — II. Lettre du cardinal Sadolet. — III. Réponse de Calvin.

SECONDE PARTIE. *L'indépendance menacée.* — I. Rapports de Berne et de Genève. — II. Les articles de 1539. — III. Condamnation des Articulants. — IV. Echauffourée et supplice de Jean Philippe. — V. Le « notable » jugement de Dieu. — VI. L'anarchie et sa conclusion.

PREMIÈRE PARTIE

La foi menacée.

CE qui caractérise la Réformation religieuse à Genève, nous l'avons vu, c'est son alliance avec l'émancipation politique. Indépendance et protestantisme avaient été, et étaient devenus encore plus, deux facteurs inséparables de l'histoire, de la vie de la cité.

La révolution de 1538, en exilant les Réformateurs, se trouva avoir compromis tout ensemble la foi et la liberté de Genève. Quand le double danger fut assez évident pour frapper tous les regards, la contre-révolution éclata.

I

La réaction catholique à Genève a donné lieu aux mêmes discussions que la désorganisation de l'hôpital, de l'école et des mœurs. Certains historiens ont exagéré, d'autres ont nié. Double erreur !

Il n'y a pas lieu d'accuser le Conseil, ni les prédicants d'avoir voulu favoriser le papisme. Il est trop facile de démentir l'accusation par des textes formels [1].

1. Le 15 décembre 1539, le Conseil, se préoccupant de l'influence des anciens prêtres, assez nombreux, qui séjournaient sur les terres de la seigneurie, les cita à comparaître. Une vingtaine se présentèrent, le

Mais, ici comme autre part, il ne s'agissait pas de volonté : il s'agissait de logique. Au milieu du désordre, comment le papisme n'aurait-il pas relevé la tête ? comment les sympathies secrètes n'auraient-elles pas été avivées ? comment les conventicules ne se seraient-ils pas multipliés ? « En ce temps, dit Roset, les prebstres relevoient les cornes à Genève, devisans de la messe ; or avoient esté remys au Conseil quelques papistes qui, au commencement de la refformation, en avoient esté desmys [1]. » « Le catholicisme, déclare l'historien catholique Kampschulte, n'eut pas d'avantage réel au changement de domination.... Seulement, dans la mesure où l'esprit du nouveau gouvernement était moins rude, et où, en particulier, on n'exigeait plus le serment à la confession de foi, dans cette même mesure il peut y avoir eu quelque adoucissement à la situation des crypto-catholiques [2]. » Contentons-nous de ces concessions : moins de rudesse, un adoucissement. N'était-ce pas assez pour donner lieu à certaines espérances et à certaines craintes ?

D'autant plus que, outre les sentiments, il y avait bien quelques faits typiques. Par exemple, le 18 mars 1539, au moment même où nous sommes, les prédicants viennent au Conseil et disent « qu'il ont entendus que en l'hospital qu'il y az ung prestre que instruy les enfans, et que l'on il advise, affin qu'il ne leur enseigne laz loy papistique [3]. » C'est alors que le cardinal Sadolet aurait risqué auprès des pasteurs Marcourt et Bernard une démarche pour les ramener au giron de l'Eglise. Le seul fait que cette démarche ait paru possible n'est-il pas assez significatif ? Averti par Farel, Calvin lui répondait : « Si ce que tu racontes est vrai, que ces deux étaient sollicités à faire défection, il était évidemment nécessaire, par une transaction même fâcheuse, de prévenir de tels malheurs [4]. » Cette situation aboutit à la lettre du cardinal Sadolet.

22, et, avec plus ou moins de désinvolture, renièrent leurs anciennes croyances. Le cas de l'ancien syndic Balard, alors membre du Petit Conseil, est digne de plus de respect. Il répondit par écrit : « Si la messe est bonne ou maulvaise, je respons que je crois au Saint-Esprit, à la saincte Eglise universelle, et ainsi que iceulx la croient, je la crois. » Mal satisfait, le Conseil fait sortir Balard, puis le rappelle. « Je veux, répond-il de nouveau, vivre selon l'Evangile, croyant au Saint-Esprit et à la sainte Eglise universelle ; je ne peux respondre à cella que je ne sçais. » Alors le Conseil casse le magistrat récalcitrant et le bannit. Mais il fallait l'approbation des Deux-Cents. Balard y paraît et dit : « Puisque le vouloir du Petit et du Grand Conseil est que je dise que la messe soit maulvaise, je dis que la messe est maulvaise, et moy plus maulvais de juger témérairement de ce que je ne sçais. » On le fait encore sortir, encore rentrer. Le 26, il comparaît de nouveau, et finit par déclarer que « la messe est mauvaise. » Il est réintégré dans le Conseil. Roget, I, p. 159, 160.

1. Roset, *Les chroniques de Genève*, p. 268. Gautier, III, p. 53. — 2. Kampschulte, I, p. 351. — 3. *Registres du Conseil*, Vol. 33, f. 50v. *Annales*, p. 245. Un prêtre catholique enseignant le catholicisme à l'hôpital ! N'avons-nous pas ici une preuve tangible de la désorganisation de l'administration hospitalière, après le remplacement de « l'excellent » Levrier par le « banqueroutier » Magnin ? Voir plus haut, p. 663. — 4. Fin avril 1539. Herminjard, V, p. 290, n. 4. — Les *Opera* (Xb, p. 410, n. 7.) traitent ces bruits « de pures calomnies, répandues par les Guillermins. » Mais Herminjard (VI, p. 86, n. 23) n'est pas de cet avis, ni Cornelius (p. 237), qui dit : « L'isolement des pasteurs genevois, au milieu de collègues hostiles, ne pouvait guère, à la longue, aboutir à un autre résultat. » Et les *Opera* eux-mêmes disent d'une façon générale : « La situation politique et ecclésiastique était telle que les évêques, non sans apparence de raison, purent espérer que les citoyens voudraient bientôt restaurer chez eux l'ancienne foi. » *Opera*, V, p. XLIV.

II

Les historiens racontent que l'évêque dépossédé de Genève, Pierre de la Baume, crut le moment opportun de faire une tentative pour recouvrer son siège. Il y aurait eu à Lyon une conférence de prélats, et, après discussion, on aurait chargé le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, d'adresser un appel aux Genevois. La conférence n'est pas très authentique[1]; mais l'acte du cardinal n'en était pas moins un événement très considérable.

Son opuscule est daté du 18 mars 1539. Le même jour, par une courte lettre, il chargea son concitoyen, Jean Durand, d'aller l'offrir à leurs « Respectabilités », les conseillers de Genève, et de le lui rapporter au cas où ils ne « devraient pas l'accepter volontiers et de bon cœur[2]. » « Proveable » Jean Durand se présenta le 26 mars[3], avec sa « missive » et son « lyvre en latin, » et le lendemain, 27, le Conseil répondit « que l'on le [au cardinal] fasse responce amyable touchant saz missive, et que, touchant laz responce du livre, que en temps et lieuz l'on ly feraz responce[4]. »

Inutile d'analyser et d'apprécier longuement l'opuscule de Sadolet. Il nous suffira de reproduire le jugement de Cornelius : « Comme on peut le penser, le langage était digne du célèbre humaniste. Le ton est poli, prévenant, amical, parfois presque chaleureux. Mais l'auteur ne paraît pas lui-même très vivement ému. Son éloquence est d'une rhétorique habile : elle ne réussit pas à enchaîner et à entraîner le lecteur.... L'écrit pourrait être adressé à une partie quelconque de la chrétienté, et touche uniquement les différences générales entre le catholicisme et la Réformation. Ce sujet est étudié avec une superficialité qui remplit d'étonnement.... Le cardinal ignore tous les abus.... La Réformation n'a aucun droit, pas même une excuse : elle tire son origine seulement des mauvaises passions des Réformateurs, et Sadolet les traite avec une injustice qui se distingue à peine de la calomnie[5]. »

1. Herminjard la révoque complètement en doute. Elle a été admise sur le récit de l'historien catholique Besson. (*Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise*, etc., 1759, p. 65.) Or, ce témoignage « contient plusieurs erreurs de date et de fait.... Besson ne cite aucune autorité. Avant lui, la Conférence de Lyon n'est nulle part mentionnée dans les Annales ecclésiastiques.... Calvin, qui aurait pu en tirer si grand parti dans sa *Réponse*, ignore également l'assemblée de Lyon, etc. » (Herminjard, V, p. 266, n. 24.) Cependant il pourrait se faire que l'historien Besson ait plutôt exagéré qu'inventé, et quelque chose d'analogue à ce qu'il raconte a bien pu se passer. C'est ainsi que les *Registres du Conseil*, 26 décembre 1538, nous disent : « L'on az entendus que les évesques, tan le cardinal Turnon que l'évesque jadys de Genève, Lausanne et aultres, font aulcunes conjurations, par ensemble, contre laz ville, et estoyent assemblé àz Lyon. » *Registres du Conseil*, Vol. 32, f. 252. Cornelius, p. 247, n. 1. — 2. Herminjard, V, p. 261. — 3. *Registres du Conseil*, Vol. 33, f. 57. *Annales*, p. 245. — 4. *Ibid.*, Vol. 33, f. 57v. *Annales*, 246. — Herminjard, V, p. 262, n. 3. — Ni la lettre d'envoi du cardinal, ni son traité, conservés aux archives de Genève (Portefeuilles historiques No 1208), ne portent de signature proprement dite. L'écriture de l'un n'est pas l'écriture de l'autre. Il est donc probable que ces deux manuscrits, envoyés par le cardinal, étaient des copies qu'il avait fait faire lui-même. L'édition *princeps* parut à Lyon, chez Séb. Gryphe, 1539. C'est le texte reproduit par les *Opera* (V, p. XLVI et p. 369-384). Michel du Bois, imprimeur de Genève,

III

Ce traité n'était donc pas précisément dangereux par son contenu, mais il était dangereux par son existence : « Les crypto-catholiques, dit Kampschulte, conçurent de nouveau de l'espoir. Le seul fait qu'un prêtre, considéré et savant, prenait publiquement leur défense, et que sa lettre n'avait pas été repoussée par le Conseil, les encourageait.... La lettre de Sadolet fit le tour des cercles catholicisants.... On entendit de nouveau à Genève l'expression publique de sentiments résolument papistiques. Déjà même quelques émigrés, sur la nouvelle de ces événements, croyaient pouvoir rentrer dans leur patrie[1]. » Le 28 mars, « le jour après que la dépesche dudict cardinal fust arrivée, » plusieurs citoyens (« les compagnons de la ville, » dit le procès-verbal), osèrent se présenter devant le Conseil, demandant qu'on retirât « aulchungs seyrement [serment] et articles, » qui avaient été lus au temple de Saint-Pierre, « attendus que cella est contre nous libertés et franchises, lesquelles confession et articles » sont entre les mains de l'ancien secrétaire Roset[2]. Il fallait les lui enlever ! Retirer le serment, la base sur laquelle on avait édifié la Réforme à Genève !

Il était urgent de répondre. Les ministres genevois n'en avaient, dit Roget, « ni le talent, ni le loisir[3] ! » A Berne, on ne se pressait pas davantage. Le 24 juillet 1539, Kuntz proposa de demander à Calvin de se charger de la réponse[4]. L'autre pasteur de Berne, Sulzer, apporta la lettre de Sadolet à Calvin, qui écrivit, vers le milieu d'août 1539 : « Je ne pensais pas à répondre, mais nos amis m'y ont poussé. J'y suis maintenant complètement occupé ; ce sera un travail de six jours[5]. »

Comme pour l'attaque de Sadolet, nous nous bornerons ici, pour la réponse de Calvin, à rapporter le jugement de Cornelius : « Cette réponse ne manque pas de très vives expressions, à certains endroits. Mais il faut accorder à Calvin qu'il ne cherche pas l'occasion de se livrer à des vivacités, et que toujours il revient aussitôt au ton de la discussion sérieuse, quoique vive, animée.... Du commencement jusqu'à la fin, il fait preuve d'une écrasante supériorité.... La richesse des connaissances théologiques, la profondeur et la hauteur de la conception, l'enthousiasme pour son idéal, deviennent ici des forces, des moyens dans la main d'un puissant lutteur.... Il ne cherche pas des artifices de discours ; il ne flatte pas, n'en impose pas ; mais, substantiel, précis, excité et cependant très maître de lui-même, avec une éloquence virile, il enchaîne le lecteur et désarme l'adversaire[6]. »

publia une autre édition, en 1540, « ad exemplar ipsum Sadoleti, recognita. » En quoi les *Opera* l'accusent de mensonge, « in eo egregie mentitur. » Mais Herminjard le justifie en admettant que Sadolet corrigea son texte à l'impression, tandis que Michel du Bois s'en tint au texte primitif. Herminjard, V, p. 263, n. 4. — 5. Cornelius, p. 249.

1. Kampschulte, I, p. 353. — 2. *Registres du Conseil*, 28 mars, Vol. 33, f. 59. — Roset, p. 263. — 3. Roget, I, p. 150. — 4. Herminjard, V, p. 322, n. 3. — 5. *Opera*, X^b, p. 361. Herminjard, V, p. 372, n. 11 et 13. — 6. Cornelius, p. 251. Les *Opera* s'expriment ainsi : « ...Un des plus remarquables, parmi tous ses

La réponse de Calvin avait paru à Strasbourg, en septembre 1539. Une édition francaise et une édition latine furent imprimées à Genève, dès les premiers mois de 1540 : l'émotion produite par ces pages fut énorme. La tentative faite par les catholiques tourna contre eux. Tandis que ses trop faibles successeurs, ou rivaux, s'étaient tus, Calvin avait parlé, et sa parole avait écrasé, foudroyé le représentant du papisme. « Ce ne fut pas, dit Kampschulte, Pierre de la Baume, que Paul III consola avec un chapeau de cardinal, et qui mourut quelques années après, ce fut son adversaire et son successeur, Jean Calvin, qui recueillit les fruits.... La réponse à Sadolet lui avait ouvert le cœur de plusieurs de ses anciens adversaires. Sous l'autorité du Conseil parut, au commencement de 1540, une nouvelle édition [1].... Le premier pas vers une complète réconciliation était fait. De plus en plus les regards se tournaient, de Genève, vers Strasbourg. La fin ne pouvait plus guère être douteuse [2]. »

autres traités, non moins par l'élégance et la lucidité du style, que par la force de la discussion et de la vérité. » *Opera*, V, p. XLV.

1. Le 6 janvier 1540, à une demande d'imprimer l'épître de Sadolet et la réponse de Calvin, le Conseil répond « que l'on il adviseraz » après en avoir conféré avec les prédicants. (*Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 3v. *Annales*, p. 254.) Puis, le 12 janvier, au lieu de la permission d'imprimer, nous trouvons la décision du Conseil ordonnant « que l'on ballie la dicte épistre [de Sadolet] àz maystre Morand, prédicant, pour feire icelle responce! » (*Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 15. *Annales*, p. 255.) Cette étrange décision semble bien donner raison à Calvin, écrivant que les prédicants lui ont fait de l'opposition, et n'ont cédé qu'à la pression du Conseil. (Lettre de Calvin à Farel, vers le 13 mai 1540. *Opera*, XI, p. 38. Herminjard, VI, p. 216 et n. 5.) Du moment que Morand était chargé de la réponse, après conférence avec les pasteurs, c'était bien que les pasteurs voulaient substituer le travail de Morand à celui de Calvin. Mais leur ridicule tentative fut vaine, et le 30 janvier, après que Michel du Bois eut fait une série d'humbles promesses (« il se susmest estre pugnys sans nulle grace jouxte l'exgigence, au cas... »), le Conseil dit : « Et luy az esté donné liberté d'ymprimer laz Responce faycte par Caulvin aut cardinal Sadolet. » *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 63. Ce n'est pas empressé, ce n'est pas chaud. Mais enfin, ce n'est pas une interdiction. Du reste, on n'avait pas attendu jusque-là pour entreprendre une traduction française. Une lettre de Calvin à Farel, 27 octobre 1539, nous apprend que deux traductions sont sur le métier, l'une on ne sait de qui, et l'autre d'Antoine Du Pinet. (Voir *Opera*, X^{b}, p. 426, et Herminjard, VI, p. 116, n. 36). Une seule parut. *Opera*, V, p. XLVI. *Le premier catéchisme français de Calvin*, notice de M. Dufour, p. CXCII, CCLXIX-CCLXXI. — 2. Kampschulte, I, p. 357, 358.



SECONDE PARTIE

L'indépendance menacée.

I



'AFFAIRE du cardinal Sadolet avait ramené l'attention et la faveur vers Calvin. Au même moment l'affaire des Articulants allait perdre irrémédiablement ses adversaires.

C'est ici un simple épisode des rapports généraux entre Berne et Genève. Mais ces rapports sont aussi délicats qu'importants et, faute de les bien connaître, on ne peut comprendre la situation de Genève, ni celle de notre Réformateur. Or en deux mots, voici en quoi consistaient ces rapports. Le parti des Réformateurs était pour l'indépendance de Genève vis-à-vis de Berne, indépendance ecclésiastique (ils l'avaient bien prouvé en se laissant exiler plutôt que de céder), et conséquemment indépendance politique. Le parti anti-réformateur, pour se créer un appui contre Farel et Calvin et leurs partisans, ne répugnait pas à laisser « berniser » Genève.

Naturellement les historiens ne sont pas d'accord : c'est même ici un des points sur lequel ils discutent le plus vivement. Quel était le parti le plus national[1] ? les Guillermins et plus tard les Calvinistes ? ou bien les Articulants et plus tard les Libertins ? La question est fort grave.

Or Cornelius s'exprime ainsi : « Genève, entourée par les pays bernois, était en fait placée sous la protection immédiate et unique de Berne. En dehors de Berne, il n'y avait pour Genève, politiquement et religieusement, que danger et défaveur. Son bouclier, sa défense, était Berne, et Berne seule.... Dès lors, si les hommes d'Etat bernois ne voulaient pas faire de la politique d'aventure, ils

1. Quand Roget dit que le parti des Articulants ne *voulait* pas « assujétir Genève à la domination bernoise » (Roget, I, p. 253), il s'exprime d'une façon amphibologique. Que les Articulants ne *voulussent* pas *assujétir* Genève, c'est plus que probable ; mais leur conduite, volonté à part, ne grandissait-elle pas l'autorité de Berne sur Genève, et ne livrait-elle pas à Berne des droits réels, importants de Genève ? — Quand Galiffe félicite le parti des Articulants de s'être montré attaché à « l'alliance et à la réforme helvétiques » « Poëme sur les événements genevois de 1538 à 1540 » (*Mémoires et documents*, etc., XIX, p. 259), il s'exprime d'une façon amphibologique. Car si l'Helvétie, c'est Berne, les Articulants ne méritent pas de félicitations pour y avoir été attachés jusqu'à sacrifier les droits de Genève ; et si l'Helvétie c'est la Suisse, ce furent, nous le verrons, les Réformateurs qui essayèrent de faire de l'alliance suisse le contrepoids de l'alliance bernoise.

devaient, ou bien abandonner le pays de Vaud et le Chablais, *ou bien s'efforcer de rendre Genève bernoise, ou du moins aussi bernoise que possible*[1]. »

Soumettre Genève à Berne! Nécessaire ou non, telle avait bien été la politique de Berne, dès le premier jour. — Mais, dès le premier jour aussi, Genève avait nettement résisté, déclarant être prête à tout, sauf à perdre son indépendance. Alliée, avait-elle répondu à Berne, oui; vassale, jamais!

Eh bien, l'affaire des Articulants est tout simplement une tentative pour soumettre Genève à Berne. Voici comment:

Le traité intervenu le 7 août 1536 avait laissé Berne et Genève en présence dans les terres dites de Saint-Victor et Chapitre. Ces terres appartenaient à Genève, mais Berne s'y réservait les appels, la remise des criminels condamnés au dernier supplice, etc., « de la manière que la chose avait été pratiquée de tout temps, sous les comtes et ducs de Savoie. » L'historien Gautier trouve que cette disposition « générale » n'était pas « équivoque », et qu'en tout cas, s'il fallait des éclaircissements, il n'était pas difficile de se les procurer en remontant aux anciens traités. Mais pour les Bernois, il ne s'agissait ni d'éclaircissements, ni de légalité. N'ayant pu s'emparer, d'un coup, de ces terres, ils voulurent supplanter peu à peu leurs alliés. « Comme ils avaient eu des vues sur la souveraineté de Genève, — c'est encore Gautier qui parle, — lesquelles ils n'avaient abandonnées que forcés qu'ils y furent, en quelque manière, par le refus ferme et constant que leur firent les Genevois, et par la crainte peut-être que ceux-ci, réduits au désespoir, ne se jetassent entre les bras de la France,... les Bernois, dis-je, qui voyaient avec quelque jalousie qu'une ville qui leur paraissait, par les conquêtes qu'ils avaient faites et qu'ils environnaient de tous côtés, si fort à leur bienséance, leur eût échappé[2], n'étaient pas disposés à la laisser jouir tranquillement des droits considérables qu'elle avait sur les terres de Saint-Victor et Chapitre, enclavées dans leurs bailliages de Ternier et de Gaillard. Aussi, depuis le traité, les officiers bernois de ces bailliages ne cessèrent de commettre divers attentats contre la juridiction de ces terres[3]. »

Ces attentats ne sont ni contestables ni contestés. Cornelius reconnaît[4] que, dans le conflit relatif aux terres de Saint-Victor et Chapitre, les prétentions bernoises n'étaient pas conformes à « la lettre » du traité, et il rend, au contraire, cette justice aux Genevois : « Le but de leurs efforts était de conserver à leurs représentants dans ces terres une certaine indépendance, et, autant que nous pouvons en juger, leurs prétentions sont restées conformes au droit et à la justice. Mais à Berne on pensait avoir assez fait pour Genève, et on coupa court aux discussions sur le traité par cette brutale observation : Berne est celle

1. Cornelius, p. 253. — 2. Même les meilleurs Bernois regrettaient ces concessions. « Les nôtres, par les conventions de l'année 1536, cédèrent beaucoup de leur droit (*de suo jure*) par inadvertance (*incaute*), » écrivait Zurkinden à Calvin, le 20 janvier 1557. *Opera*, XVI, p. 391. — 3. Gautier, III, p. 36, 37. — 4. Cornelius, p. 258, n. 3. « Söllend ir inen antwurten, sy habend m.[einen] g.[nadigen] h.[errn] nutzit gen (nichts gegeben), aber m. g. h. inen wol, deshalb inen nit zustande den vertrag usszelegen, sondern m. g. h. » Instructions à Grafenried, du 3 novembre 1537.

qui a donné; Genève est celle qui a reçu; donc ce n'est pas à Genève, c'est à Berne à interpréter le traité. » — *Quia ego nominor leo.*

Nous pouvons maintenant comprendre l'affaire des Articulants et juger leur conduite.

II

Au milieu des négociations interminables suscitées par ce conflit, Genève envoya une nouvelle ambassade à Berne, fin mars 1539. Or ce qui avait été impossible jusque-là se trouva tout à coup incroyablement facile. L'ambassade genevoise se présenta le 27 mars devant le Conseil de Berne, et trois jours après, le 30, les vingt et un articles d'un nouveau traité, réglant toutes les questions, étaient déjà signés.

Que contenait le traité ? l'abandon des revendications genevoises. Il n'y a aucun doute sur ce point : « Il faut avouer, dit Cornelius, que le traité de 1539 était préjudiciable à Genève, évidemment et gravement sur tous les points [1]. » Et Gautier : « La plupart des vingt et un articles étaient honteux aux Genevois et les dépouillaient des plus beaux droits qu'ils avaient sur les terres de Saint-Victor et Chapitre [2]. »

Seulement les trois ambassadeurs genevois avaient agi contrairement aux instructions formelles qu'ils avaient reçues. « Les députés genevois crurent pouvoir ne pas tenir compte des instructions qu'ils avaient reçues, » dit Roget [3]. Il n'y a pas plus de doute sur ce second point que sur le premier.

Que s'était-il donc passé ? On l'ignore, et on en est réduit aux conjectures. « S'ils se conduisirent de cette manière, ou de propos délibéré, ou par inadvertance, et par surprise, c'est ce que je ne déciderai pas, et dont je laisserai le jugement entier au lecteur. » Ainsi s'exprime le prudent historien Gautier. Il laisse cependant entrevoir quelle est son opinion particulière, quand il exclut « la négligence », qui aurait dû être « la plus stupide qu'on puisse imaginer [4]. — A. Roget répète : « Quels mobiles les poussèrent à agir de la sorte ?... C'est ce que nous ne nous chargeons pas de décider. » Il laisse cependant lui aussi entrevoir son opinion particulière, qui est contraire à celle de Gautier, quand il trouve que Gaberel va « beaucoup trop loin » en parlant « de la trahison nationale des adversaires de la Réforme [5]. »

1. Cornelius, p. 264. — 2. Gautier, III, p. 39. — 3. Roget, I, p. 184. — 4. Gautier, III, p. 38, 39. — 5. Roget, I, p. 185. Si l'on en est réduit à des conjectures sur les vrais motifs de l'acte répréhensible commis par les trois Articulants, on peut cependant affirmer que ces motifs n'étaient pas avouables : preuve, le soin qu'ils eurent de cacher le traité aussi longtemps qu'ils le purent ; preuve, le mensonge enfantin par lequel ils essayèrent un moment de se disculper ; preuve, le refus obstiné de Lullin, qui, plutôt que de retourner à Berne pour s'y expliquer, déclara qu'il quitterait la ville pendant un an et payerait l'amende (Roget, I, p. 191) ; preuve, enfin, la déclaration faite par les Procureurs genevois à la Marche de Lausanne, du 31 mai 1540 : « Pour tromper leurs Excellences, les trois délégués avaient fabriqué de fausses instructions, minutées par l'un d'eux, et desquelles ils produisaient l'original. » (Gautier, III, p. 68.) Ces fausses instructions sont aux Archives de Genève (P. H., N° 1231), avec cette suscription : « Original des instructions contrefaictes par Amye Chapeauroge. » — Il est vrai que, d'après Roget, « ce manuscrit ne correspond point

Pour nous, il nous semble qu'il faut distinguer entre les motifs et l'acte. Les motifs restent inconnus. Mais l'acte d'ambassadeurs, qui, malgré les instructions formelles de leur gouvernement, cèdent les droits de leur pays, ressemble à s'y méprendre, quoi qu'il en soit des motifs, à ce que, en langage vulgaire, on appelle une trahison, une « prévarication ». — Du reste ceux qui veulent se faire une opinion, en parfaite connaissance de cause, n'ont qu'à lire avec soin la *Note*, si claire, que M. Alfred Cartier, avec sa compétence particulière, a bien voulu rédiger pour nous sur ce point, et qui se trouve dans les *Appendices* de ce volume[1].

Or les trois ambassadeurs coupables, Lullin, de Chapeaurouge et Monathon, étaient « troys des plus aparents du Conseil et plus grands conducteurs des faicts cy-devant récitez[2], » c'est-à-dire qu'ils étaient trois chefs du parti anti-réformateur. Il faut ajouter que les événements ultérieurs, loin de dégager la responsabilité des trois ambassadeurs, l'aggravèrent plutôt, et engagèrent même celle de tout le Petit Conseil, c'est-à-dire de tout le parti.

En effet les trois ambassadeurs reviennent le 3 avril, et se bornent à déclarer qu'ils ont « faict du mieulx, » et que le traité sera envoyé de Berne « en brief. » Aucune explication. C'est étrange ! Voici qui l'est plus encore : Dans le Conseil personne n'a l'idée de s'informer[3] ; personne n'éprouve la moindre curiosité de savoir ce qui s'est passé, et comment une affaire aussi urgente et aussi importante a été réglée. « Comme ces trois députés avaient beaucoup de parens et de gens dans leur dépendance dans le Conseil, on les en crut sur parole, » dit Gautier[4]. Même cette explication est insuffisante.

Et puis cette absence de curiosité se prolonge deux mois ! Et c'est seulement quand les baillis bernois continuent leurs provocations et leurs usurpations qu'on se décide (6 juin) à envoyer chercher le traité à Berne. On le rapporte. Mais il était en allemand. Le messager ne s'en était-il pas aperçu ? On le renvoie, le 20 juin, pour le faire « translater », et enfin, le 27 juin, le Conseil prend connaissance du traité, signé trois mois auparavant, le 30 mars ! Toujours impassible, le procès-verbal dit : « L'on az recyeuz le dernier tracsté fayct entre Berne et Genève, lequelt az esté liseuz et non acceptée.[5] » Et c'est tout : pas la moindre censure, pas le moindre reproche, de la part de l'étrange Conseil à ses étranges négociateurs !

au traité tel qu'il fut conclu : il se rapproche beaucoup du texte des instructions, dont il semble n'être qu'une *variante* abrégée. » (Roget, I, p. 220.) — Mais une « variante abrégée » c'est bien déjà quelque chose ! Quel ambassadeur a le droit de « varier », et « d'abréger » ses instructions ? Et ne faut-il pas que la « variation » fût assez importante et visible pour que les Procureurs genevois aient cru pouvoir prouver la prévarication des trois ambassadeurs, rien qu'en montrant cette variante ?

1. Cette question de la *contrefaçon* des instructions officielles par les ambassadeurs est, on le comprend, capitale, pour se faire une idée de leur caractère et de leur attitude politique, et par conséquent pour savoir qui défendait les intérêts nationaux genevois, les Guillermins ou les Articulants. — 2. Roset, p. 263. — 3. *Registres du Conseil*, Vol. 33, f. 69v. Cornelius, p. 267, et n. 2. — 4. Gautier, III, p. 43. — 5. *Registres du Conseil*, Vol. 33, f. 186.

Mais le peuple ne fut pas d'aussi bonne composition que ses représentants officiels. Dès que « le bruict s'en fit par la ville, » on accusa violemment les ambassadeurs.

Ils essayaient de se disculper en disant que certains articles n'étaient pas rédigés comme ils avaient été conclus. Mais l'excuse était enfantine. Il s'agissait de tout le document, et non de quelques mots. Du reste, pour que l'excuse eût une ombre de vérité, il aurait fallu, ou que les trois ambassadeurs eussent signé ce qu'ils n'avaient pas compris, ou que Berne, après la signature, eût falsifié le texte, deux suppositions également inadmissibles.

Le traité était donc là, en bonne et due forme, œuvre incontestable des chefs du parti anti-réformateur.

Naturellement, les chefs du parti réformateur se dressèrent contre le traité et ses signataires, et se trouvèrent, comme au moment de l'exil de Farel et de Calvin, — seulement dans une question non plus ecclésiastique, mais politique, — les représentants de l'indépendance genevoise. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : c'était la logique même de la situation. Du coup, ils remportèrent leur première victoire au Conseil des Deux-Cents, le 25 août 1539. Ami Perrin et Claude Pertemps (dit Bonna), les deux chefs Guillermins, disent « que jamex les dernier articles, fayct àz Berne, de leur volloyr ne seryont séler [scellés]. Et tous les assistans audict Conseyl, d'une commune voex, ont responduz, non jamex àz icyeulx volloyr consentyr ny obtempérer, attendus qui son contre nous [nos] libertés, hux [us], franchises, et bonnes costumes [1]. »

En même temps, le peuple trouvait un mot pour flétrir les auteurs des articles néfastes : *Articulants*, et « pource que, dit Bonivard, c'estoit un vocable inusité, le peuple les nomma d'une espèce de chardons friandts à manger, que se nomme artichous [2]. » Artichauds !

Guillermins contre Artichauds.

III

La lutte devint tout de suite vive, confuse, mouvementée. Berne était intraitable. Le Conseil de Genève ne pouvait que résister de plus en plus. Aucun gouvernement n'aurait osé ratifier un pareil traité, et le mécontentement populaire grandissait. Les trois Articulants sont mis en prison. Les Conseils se réunissent le jour et la nuit.

1. *Registres du Conseil*, Vol. 33, f. 259v. — 2. *Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, p. 54. — La chronique rimée (*Mémoires et documents*, XIX, p. 264) nous dépeint les Artichauds entrant au Conseil :

.... pourtans de grans espées,
Leur fleurs vertes, chaulses dechiquetées,
Et appellants la parolle de Dieu,
Par mocquerie, la pactolle de Andrieu.

Tout à coup, il y a une grande scène de réconciliation générale, sur l'initiative patriotique des Guillermins, le 1[er] février 1540. C'est Cornelius qui le constate[1]. Les prisonniers sont relâchés.

La paix fut solennisée « par procession du peuple au son du tabourin par toute la ville. Les ministres aussi... en congratularent à Messieurs au Conseil[2]. » Et le jour des élections du Petit Conseil, les Guillermins virent quelques-uns des leurs réintroduits dans les charges publiques[3].

Toutefois, les Articulants conservèrent la majorité. Le 1[er] février, ils avaient fait nommer capitaine général Jean Philippe, l'homme le plus accrédité du parti, le vrai chef. Pleins d'insouciance, ils banquetaient et se réjouissaient.

Ils auraient dû cependant comprendre qu'une embrassade, même générale, ne supprimait pas le traité des Articulants. Aussi bien, la paix était « plâtrée, » comme dit Gautier. Les querelles, les rixes reprenaient. André Philippe, le fils même du capitaine général, tuait son contradicteur[4]. L'ours de Berne refusait de lâcher la proie que ses griffes avaient saisie. Ses ambassadeurs venaient faire entendre à Genève un langage rogue, comme un grognement.

Ainsi pressé, que pouvait faire le Conseil ? Il devait abandonner ses anciens chefs et prouver de plus en plus la prévarication des Trois. La discussion prit un tel tour que, pendant la séance, Jean Philippe dit à l'oreille des trois prévenus de se hâter de sortir de la salle et de la ville, ce qu'ils firent incontinent. Le lendemain, 22 avril, il y a Conseil général. Ah ! ici les procès-verbaux ont perdu leur impassibilité. L'écriture du secrétaire est particulièrement illisible. Dans sa hâte, celui-ci oublie tout protocole : « Assemblés. Grande multitude. Et az esté cryés que les 3 traystres... soyent détenus avant toutes choses, et fère prossès àz icyeulx... et ont cryés la pluspart [c'est-à-dire la majorité]: Justice des traystres[5]. » Immédiatement on donne au seigneur lieutenant l'ordre de « les allez prendre pour prisonyer. » Mais il revient tout de suite et expose « comment il az esté par les maysons des troys et az nul trouvé d'iceulx. » La colère du Conseil grandit.

1. « Vor allem, der entgegenkommende und patriotische Schritt der feindlichen Partei. » Cornelius, p. 280.

....: Mesmement les sindicques
Embrassèrent, avecq leurs grans tuniques,
Plusieurs de ceulx qu'ils avoient paradevant
Volu bannir.... (*Mémoires et documents*, XIX, p. 265.)

2. Roset, p. 271. — Mardi 3 février. — « Les sieurs prédicans ont remontré laz grande paix et fraternelle dilection que fust faycte dymenche en Conseil général entre tous ceulx de laz ville, pouquoy qu'il seroy bien propice estably ung jour affin que tous venssent àz laz prédication pour entendre le grand bien que procède de vivre en paix. — Et az esté résoluz àz dymenche prochain de se assembler aut nom de messieurs àz laz predication. » *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 74. — 3. Le même jour, Cornelius constate qu'on réclame « un renouveau du zèle évangélique du gouvernant » (p. 283). — Car, sur la proposition de Pécolat, le Conseil général décide que syndics et lieutenant seront désormais responsables de la mise à exécution des édits passés et futurs de Réformation. Roget, I, p. 209. « C'est ce que propose Jehan Peccollat.... Item que meissieurs les esleuz sindiques et monsieur le lieutenant sans délay ayent incontinent à mectre en exécution tous esdictz faictz et à faire sur la Réformation par l'évangile, et qu'en déffault le commun les en prendra à partie. » *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 4. — 4. Gautier, III, p. 58. — 5. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 202.

On décide de les faire « cryer àz voex de trompe[1], » et de mettre les scellés sur leurs maisons. Le peuple crie : « Aoy, aoy [Oui, oui] », et aux représentants des députés bernois on répond, le 23, qu'il est impossible de résister, de peur « que le peuple ne ce mysse sus les seigneurs du Conseil estroyt[2]. » En effet, ce n'étaient plus seulement les Guillermins qui dirigeaient le mouvement : le peuple lui-même s'en emparait et l'opposition se transformait peu à peu en révolution.

Le 18 mai, Richardet, le vétéran des Eidgenots, le patriote le plus influent avec Jean Philippe, était arrêté, puis relâché. Le 20 mai, les trois Articulants fugitifs étaient remplacés au Conseil par trois Guillermins, Vandel, Roset, Salaz, et, à partir de ce moment, le parti, mis en minorité par l'exil des Réformateurs, reconquérait la prépondérance dans le Petit Conseil.

Ce n'était pas l'âme tranquille que Jean Philippe voyait ainsi l'influence lui échapper. Le 1[er] juin, le Conseil général fut témoin d'une scène que la chronique rimée raconte ainsi :

Le premier jour de Juing, oultre cela,
Au général Conseil, sans dire holà,
Tout enragé[3] se liève, puis vous serre
Jehan Dabères, le cuydant mettre à terre,
L'esgrattignast jusques au sang, lui fendist
Sa chemise, puis s'escria et dict :
« Au large! ça, ventre Dieu, méchans gens,
Faut-il que icy vous soiez noz Régens[4] ? »

Néanmoins, le 5 juin, les trois Articulants furent déclarés « faulsaires et rebelles, » et condamnés « ung chacung d'iceulx à avoir respectivement tranché la teste au lieu de Champel[5]. »

IV

C'était un coup de massue porté au parti des Artichauds. Son chef, Jean Philippe, ne put le supporter paisiblement, et son mécontentement prit les proportions d'une émeute.

Voici d'abord le pittoresque portrait que Bonivard nous trace de Jean Philippe : « Johan Philippe, un homme riche, et riche non chiche, mais fort libéral aux compaignons, principallement à ceux d'espée, qui pour ce se faisoit aimer de tous. Outre ce, il estoit homme de cueur pour exécuter, mais mal sage pour entreprendre,... et ne craignoit point hazarder sa personne pour le bien public, aussy peu que sa bourse. Mais d'autre costé, c'estoit un homme imprudent et impudent, léger à croire, tardif à décroire, car incontinent que quelque mauvais garson, de

1. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 202[v]. — 2. *Ibid.*, f. 201 (la pagination du *Registre* est intervertie). — 3. Jean Philippe. — 4. *Mémoires et documents*, XIX, p. 269. — 5. « Gaberel, Bungener, Galiffe, Kampschulte disent que les Articulants furent condamnés à un exil de cent et un ans. Cette erreur provient de ce que les deux propositions, celle du bannissement et celle de la mort, furent mises en avant et se trouvent consignées dans les *Registres du Conseil*. Mais on n'a pas pris garde que l'avis concluant au bannissement est traversé par une barre. » Roget, I, p. 227, n. 1.

ceux qu'il tenoit estre bons pour l'espée, luy havoit faict quelque rapport, il le croioit, et estoit mal aise de le faire décroire ; pource qu'il n'havoit pas la capacité d'escouter une bonne raison, que luy faisoit commectre plusieurs actes téméraires, d'où, à la fin, mal luy advint [1]. » Nous allons le voir.

La sentence contre les Articulants avait été rendue le 5 juin, qui était un samedi. Le lendemain, dimanche, il y eut « papegay des archers, » c'est-à-dire tir à Plainpalais, avec un oiseau qui s'appelait papegay pour cible. Concours de la foule ; discussions politiques ; échange de propos violents. Le soir, Jean Philippe se rendit, pour souper, à l'hôtellerie de l'Ange, avec neuf de ses amis, tandis que d'autres, au nombre de six, soupaient à ses frais à l'hôtellerie du Brochet, tenue par Denis Hugues, le fils du célèbre patriote, Bezanson Hugues [2].

Et voici, d'après Roget (aussi favorable à J. Philippe que son impartialité le lui permet), le récit des événements ultérieurs. Les convives du Brochet sortent, sans doute un peu avinés. Ils rencontrent, sur le pont du Rhône, des citoyens de la faction adverse « et les assaillent. » Attiré par le bruit, Jean Philippe accourt, à son tour, de l'hôtellerie de l'Ange, se précipite dans la bagarre, criant à l'un de ses adversaires qu'il reconnaît : « Traître, que fais-tu ici ? » Il le frappe de son épée, il blesse deux autres citoyens. Puis, pour aller chercher du secours, il traverse le Rhône, monte à Saint-Gervais, revient, sa hallebarde à la main, à la tête de toute une troupe. A. Roget dit : « De la part d'un membre du gouvernement et du commandant de la milice, une telle attitude a lieu de surprendre [3]. » En effet. Pensons au général, gouverneur d'une de nos capitales, qui, l'épée au poing, à la tête d'un bataillon, parcourrait les rues. « Une telle attitude aurait lieu de surprendre. »

Naturellement, à la première nouvelle de l'émeute excitée par Jean Philippe, les Guillermins étaient accourus. Dès que J. Philippe débouche sur la place de la Fusterie, il les rencontre. Michel Sept était à sa fenêtre. Jean Philippe l'apostrophe.

« Traytre, meschant poulerier, descent çà bas ! »
Qui respondit : « C'est toi meschant, non pas
Moy, qui ne veuille ainsi que toy destruyre
Ceste ville. » Sur quoy le Pactu crye :
« Veux-tu dire qu'il soit meschant, dis traitre. »
L'aultre respond : « Je dis qu'on peult cognoistre
A son œuvre quel il est : ne toy chaille,
Pactu, Pactu ; tout vous viendra à taille [4]. »

Alors c'est une bataille. Voyant Jean d'Abères, celui qu'il avait si rudement violenté en plein Conseil, J. Philippe lui porte à la tête deux coups de hallebarde.

Néanmoins, la troupe du capitaine général eut bientôt le dessous, et celui-ci s'enferma dans sa maison, d'où, « par sus les toits, se sauva en l'hostellerie de la Tour Perce [5]. »

1. *Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, p. 47. — 2. Roget, I, p. 234, n. 1. — 3. *Ibid.*, p. 235. — 4. *Mémoires et documents*, XIX, p. 271. — 5. Bonivard, p. 50. L'hôtellerie de la Tour Perce était

Le Conseil s'était déjà rassemblé dans la nuit. Il se rassembla de nouveau le lendemain, à cinq heures du matin. Les blessés avaient été portés à l'Hôtel de ville. L'instruction était commencée. Le gouvernement, timide et partagé, s'efforçait de penser qu'il n'y avait pas « sédicion avec meurtre, ne cas digne de mort, mais plustost une noyse, ou ung débat. » Mais le peuple fermait ses boutiques et descendait en armes dans la rue. On décida d'arrêter les coupables.

Le populart voyant sur ce, comment
L'on y alloit ung peu trop froidement,
Pressarent....
Sur quoy petit et grand se vont mesler
De les chercher, en sorte qu'ils en heurent
En brief plusieurs [1].

Vingt-cinq arrestations furent opérées. Pendant ce temps, les baillis bernois accouraient au secours de leurs amis, les Articulants. Ils descendaient à la Tour Perce, leur hôtellerie habituelle, y trouvaient Jean Philippe, et essayaient « de le sauver dehors la ville, dedans une malle. Mais Dieu voulut qu'il allast autrement [2]. »

C'était, en effet, trop tard. Le « populart » envahissait l'hôtellerie.

Et sy avec ce sceurent
Le lieu auquel s'estoit caché le Roy
Jehan Philipe, qui fust en désarroy,
Par deux enfans allans à la traverse,
Dans l'estable trové de la Tour Perse [3],
Couvert de deux grosses gerbes de paille,
Sa grand espée auprès de luy, que taylle ;
Où il fust pris et mené prisonnier
Par des seigners et d'aultres ung milier,
Don les aulcuns, craignans qu'il n'eschapasse,
Crioient : « Que là la teste on luy copasse ! »
Ce néantmoins, arriva sain et sauve
A la prison, tout deschault [4]....

Le héros favori d'hier était aujourd'hui le bouc émissaire. « Le peuple, dit Bonivard, convertit lors l'extrême amytié qu'il portoit à Philippe en extrême inimitié, et tel, auquel il havoit donné cent repas et encores de l'argent, estoit celluy qui sollicitoit mieux contre luy [5]. »

Le capitaine général fut traité comme le plus ordinaire malfaiteur. On décida de le mettre « à la corde, » c'est-à-dire à la torture de la corde. On le « lia, » mais dès qu'il fut « un peu levé, il confessa [6] » ce que l'on voulut. Ici, le farouche rimeur Guillermin, sans pitié pour son adversaire, le raille :

alors tenue par François Lullin, frère de Lullin, l'un des trois Articulants. (Gautier, III, p. 73, n. 2.) Jean Lullin lui-même avait tenu une autre hôtellerie, *A l'ours*, dans le faubourg Saint-Gervais. Herminjard, V, p. 152, n. 20.

1. *Mémoires et documents*, XIX, p. 276 et 274. — 2. Bonivard, p. 50. — 3. *Mémoires et documents*, XIX, p. 274. — « Aus seinem Versteck in einem Gasthaus *in S. Gervais*, » dit à tort Cornelius, p. 294. — 4. *Mémoires et documents*, XIX, p. 275. — 5. Bonivard, p. 49. — 6. *Ibid.*, p. 51.

Mais quant il vist la corde pour enseigne,
Et que tout fust prest à la luy bailler,
Il commencea à braire et à parller,
Disant : « Messieurs, Messieurs, ayés pitié
Du bon marchant estant icy lié,
Comme ung brigand, pour avoir de la corde,
Qui jamais mal ne feist; miséricorde!
Borreau tirant, attends, je vaids tout dire :
Ouy, Messieurs, ce fut moy qui par ire
Feiz ce coup là : je vous requiers mercy [1]. »

La pression populaire augmentait d'heure en heure. « Le peuple esmeu ne posoit point les armes, environnant jour et nuict la maison de la ville et les prisons, crians d'une voix : Justice... ! tellement que, troys jours durant, les Seigneurs du Conseil, ainsy poursuyvis, furent contraincts abrévier le procès du dit capitaine [2].... » On ne lui donna point d'avocat. Les efforts des Bernois pour le sauver le rendirent sans doute plus suspect et poussèrent ses adversaires à ne pas attendre une intervention plus compromettante. Enfin, Jean d'Abères, la victime de Jean Philippe, étant mort, sa femme et son fils portèrent le cadavre à l'Hôtel de ville, criant : Justice! Justice! Il était impossible de tarder plus longtemps. Le Conseil décide « de faire justice selon Dieu et raison, et briefve. » Le même jour la sentence de mort est votée et exécutée.

On a dit : ce fut un « meurtre juridique. » Il n'y a pas lieu de contester que les formes juridiques furent mal observées et que la pression populaire fut énorme, décisive. Le rimeur Guillermin déclare que Jean Philippe ne fut point, en effet, condamné par la volonté « de princeps, » c'est-à-dire de l'autorité, mais du peuple, et, pour lui, de Dieu :

Et cecy fust de Dieu, et non point de l'homme :
Aussy pour ung, vous en troverez cent
Qui vous diront qu'il est mort ignoscent.

L'exécution manqua de la dignité et du calme auguste de la justice, tout comme le jugement. Jean Philippe, qui avait prié qu'on ne lui passât pas la corde au cou, fut seulement lié sous les bras, et portant « son oreillon d'ung fin sattin en teste, » d'un pas « honneste, » il se rendit au supplice, entre les quatre prédicants qui l'exhortaient « gallantement. » Le syndic lut l'arrêt, mais « tant parloit bas qu'on ne povoit ouyr. » D'abord, Jean Philippe essaya de faire son apologie, puis il s'humilia, disant :

Ces tavernes point ne fréquenterez,
Qui m'ont mené, avecq les jeunes gens,
Là où je suis ; mais serez diligens
D'aller ouyr la parolle de Dieu.

Sur ce, le prédicant Marcourt essaie de célébrer les merveilles de la grâce de Dieu qui change ainsi subitement le cœur des pécheurs. Mais ayant parlé du

1. *Mémoires et documents*, XIX; p. 277. — 2. Roset, p. 276.

Christ sur la croix, le peuple fut choqué du rapprochement et interrompit : « Ha ! que véez la belle comparayson ! » Interloqué, le prédicant « rapareilla soubdain son oraison. » Puis ce fut le tour du bourreau qui se mit à trembler :

> Tellement que ce qu'en un cop deubt faire
> Ne peult à trois cops bonnement parfaire.

Et la scène horrible se termina pendant que le peuple criait : « Borreau infâme ![1] »

V

Ici, pour la « sédition » de Jean Philippe, se pose le même problème que pour la « trahison » des trois Articulants. Quels étaient les motifs ? quels étaient les vrais sentiments des coupables ?

La culpabilité est évidente, les faits sont patents. Mais les Articulants avaient-ils l'intention de « trahir, » et Jean Philippe avait-il prémédité sa « sédition ? »

Maintenant, comme tout à l'heure, on est en face des ténèbres.

Galiffe, avec son habitude outrancière de prendre le contre-pied de la vérité, déclare que cette sédition fut tout simplement « un piège préparé par leurs adversaires pour achever la défaite du parti suisse ou antifrançais !... » Si Jean Philippe se trouvait au milieu des bagarres, c'est que son office l'obligeait « d'intervenir le premier dans toute querelle armée. » Tout ce que Galiffe avoue, c'est qu'« il était très aisé de le mettre dans son tort. » Passons[2].

A. Roget déclare qu'il n'y eut pas « un coup prémédité, » pas « un plan concerté d'avance[3]. » Il s'agit de savoir à quelle époque on entend faire remonter la préméditation et le concert.

Nous avons vu quel était le tempérament, violent, et quel était l'état d'âme, surexcité, de Jean Philippe. Il banquette avec ses amis. « Là, dit Gautier [là, à table, sans remonter plus haut], ils concertèrent entre eux d'exciter une sédition dans la ville[4]. » Il semble qu'il a dû en être ainsi, parce qu'il semble qu'il n'a pas pu en être autrement. Etait-ce pour faire un mauvais parti seulement à quelques adversaires ? était-ce pour regagner la majorité gouvernementale perdue ? qui le dira exactement ? le savaient-ils eux-mêmes ? Mais cette indécision ne rendait pas moins coupable la conduite du capitaine général et de sa bande. De nos jours, un capitaine, agissant ainsi, n'éviterait pas, évidemment, le peloton d'exécution. A une époque de mœurs infiniment plus rudes, faut-il s'étonner que le châtiment n'ait pas été plus doux ?

1. *Mémoires et documents*, XIX, p. 277-280. — 2. *Ibid.*, p. 270, n. 1. A. Roget fait justice d'une autre accusation formulée par Galiffe et son ami, trop souvent fidèle, Kampschulte. Le 12 juin, les chefs du parti Guillermin auraient célébré leur triomphe à l'Hôtel de ville par un banquet. « Il faudrait, dit Roget, un témoignage bien positif. Or le banquet n'est mentionné dans aucun document à nous connu. » Que le 6, les conseillers, retenus toute la nuit à l'Hôtel de ville, aient mangé quelque chose, pour 12 fl. 4 sous et 6 deniers, c'est possible : quoique ce ne soit pas expressément expliqué. « Mais ceci n'a aucun rapport avec un banquet de réjouissance (fait le 12), et jusqu'à ce qu'une preuve ait été fournie, nous pouvons tenir les conseillers Guillermins pour absous de l'acte qui leur a été imputé. » Roget, I, p. 251, n. 1. — 3. A. Roget, I, p. 238, 249. — 4. Gautier, III, p. 71.

Quoi qu'il en ait été des intentions des adversaires des Réformateurs, ce qui ne pouvait manquer d'étonner le peuple, c'était le sort qui avait frappé successivement les quatre syndics de 1538, les syndics qui avaient présidé à l'exil de Farel et de Calvin, savoir : Jean Philippe, Richardet, Lullin et Chapeaurouge.

Jean Philippe venait d'être décapité. Richardet, le doyen des anciens patriotes, s'évada, la nuit même de l'exécution de J. Philippe. Roset raconte que « s'en voullant fuir, il se dévala par une fenestre, qui estoit aux murailles de la ville, et se creva, parce qu'il estoit pesant, et ne vesquit pas longtemps après. Or avoit-il dict auparavant à Calvin, par mocquerie, que les portes de la ville estoient assez larges pour en sortir [1]. »

Les deux autres syndics de 1538, Lullin et Chapeaurouge, étaient en fuite, condamnés à mort. Deux ans avant, dit Roset, « ils avoient été créés du peuple, comme adversaires de la Réformation jurée, » et « deux ans après, en ce mesme moys de juin, tous quatre, de la part du mesme peuple, furent confus et ruynez pour leurs crimes. » N'était-ce pas « ung notable jugement de Dieu [2] ? »

VI

C'était, en tout cas, la défaite irrémédiable du parti anti-réformateur. Malheureusement, ce qui triomphait, pour le moment, c'était l'anarchie [3].

Berne d'un côté, le peuple genevois de l'autre, se montraient intraitables. La situation s'aggrava au point que, des deux côtés, on sembla se préparer à la guerre. On disait qu'elle éclaterait après les vendanges [4].

Alors l'excès du mal créa le remède. Les Genevois comprirent que, pour se défendre en cas d'attaque, il fallait surtout de l'union, de l'ordre. Qui pouvait donner à Genève cette union, cet ordre ?

Les Genevois comprirent ensuite que, ne voulant pas du secours dangereux de la France, et voulant cependant résister aux constantes ambitions de Berne [5], il leur fallait un appui désintéressé, celui que, seuls, pouvaient leur fournir les autres cantons protestants [6]. Ils avaient donc besoin d'être eux-mêmes un Etat protestant respectable. Qui pouvait faire de Genève cet Etat protestant ?

1. On ne voit pas pourquoi A. Roget (I, p. 256 et 255, n. 1) conteste ce renseignement, et affirme cependant qu' « il ne survécut que quelques semaines à la fuite périlleuse qu'il avait opérée. Sur quoi s'appuie-t-il pour démentir directement Roset, et sur quoi s'appuie-t-il pour le confirmer indirectement? — 2. Roset, p. 277. — 3. En vain, le chef du parti Guillermin, Michel Sept, « qui, selon la remarque de Cornelius (p. 300), avait déjà montré ses sentiments d'homme d'état et de patriote, le 27 janvier, en tendant au parti adverse une perche de salut, se montra encore prêt à faire de sages concessions aux Bernois. » — 4. 16 septembre 1540. Conseil Deux Cents. « Chabod az refferuz que le fils de Parrannaz luy az dict que Jo. Lest, son maystre, dist qu'il n'actenden que apprès vendanges pour nous venyr contre, et qu'il en feryent [feront] tan pendre que l'on ne ce oserey approcher de demy lieu. » Cornelius, p. 310, 311, n. 3. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 442. — 5. De leur côté, les Bernois comprirent qu'ils ne devaient pas pousser leurs alliés et adversaires aux dernières résistances. Le Conseil de Genève ayant envoyé des députés à Chambéry, à propos du mandement de Thiez, dont François Ier s'était tout simplement emparé, Berne crut qu'il s'agissait d'une alliance entre Genève et la France. Elle eut peur et se radoucit. Les difficultés rentrèrent dans la voie diplomatique. — 6. 8 novembre 1540. « ...Que l'on rescripve àz Fribourg, Basle et Zurich, les

Alors les hommes d'Etat songèrent à rappeler Calvin.

Ainsi la révolution avait achevé son évolution. Genève avait chassé Calvin. Sans Calvin, Genève s'était sentie menacée dans sa foi, comme dans son autonomie. Désorganisée, moralement et politiquement, elle s'était trouvée aussi faible devant le cardinal Sadolet que devant leurs Excellences bernoises.

Le double programme de protestantisme et d'indépendance que Calvin, au nom de ses convictions et de son tempérament, avait formulé, c'était donc le programme que les circonstances imposaient à Genève. Elle n'avait que ce choix : ou bien dépérir, dans le désordre des factions religieuses et politiques, dans l'humiliation sous la suzeraineté croissante de Berne, ou devenir calviniste.

Genève, par foi et par patriotisme, devint calviniste.

advertissans des affères et de nous [nos] bons droys, *ainsy de laz Réformation cristienne de l'église, làz ou il seraz espédient....* » (*Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 511ᵛ.) — 22 novembre. « Du différent estant entre les Srs de Berne et nous. Pour ce que l'appellation du dict différent pend àz Basle sus le 15 de décembre prochain, et cella est à laz cognoissance d'ung homme seult superarbitre, qu'est chose bien dangereuse, par quoy az esté advisé de envoyé le secrétayre Roset pour aller consellier les droys... et que l'on rescripve aux Cantons pour mestre l'affère en bon appoinctement. » (*Registres du Conseil, Ibid.*, f. 531ᵛ.) — 25 novembre. « Envoyés aux Cantons. Suyvant laz résolucion des précédent Conseyl de rescripvre aux Cantons pour mestre le différente stant entre les Srs de Berne et nous sur l'amyabilité, az esté remys àz demaien en Conseil ordinayre, et cependant que ung chacung pense le mellieur. » (Cornelius, p. 315, n. 1. *Registres du Conseil, Ibid.*, f. 536ᵛ.) — Notons ici, d'après Gautier, le premier essai infructueux d'entrer dans « l'alliance générale des Ligues : » « .... On en chargea Claude Roset et Claude Pertemps, qui eurent ordre, sur la fin de janvier 1541, de se rendre à Bâle pour solliciter la décision des difficultés dont était chargé le surarbitre. On leur donna ordre aussi de pressentir, des principaux de ce Canton, si l'on ne pourrait point trouver des moyens de délivrer la Seigneurie de l'engagement où elle était, par l'alliance avec Berne, de n'en pouvoir point faire avec aucune autre puissance, comme encore si elle ne pourrait point entrer dans l'alliance générale des Ligues. (Voir *Registres du Conseil*, Vol. 35, f. 30ᵛ, 35 et 41 : « Une combourgeoisie générale avecques totes les Ligues. ») Une négociation de cette nature, dans la situation où se rencontrait alors Genève, était à divers égards prématurée, et cette ville avait à se démêler de bien d'autres difficultés avant que de pouvoir mettre sur le tapis, avec quelque succès, des propositions semblables. » (Gautier, III, p. 109, 112.) On voit quel était vraiment le parti genevois national, c'est-à-dire suisse, le parti des Réformateurs, ou le parti de leurs adversaires.



Marque de Michel Du Bois.

CHAPITRE TROISIÈME

Le rappel de Calvin. Conclusion générale.

I. Dispersion finale de l'Eglise et premières démarches auprès de Calvin. — II. Réponse de Calvin. — III. L'appel officiel. — IV. Les larmes de Calvin et les foudres de Farel. — V. Abolition de la sentence d'exil. — VI. Genève, métropole de l'Eglise universelle. — VII. Conclusion générale.

I



E 9 février 1539, les élections avaient porté au pouvoir les syndics modérés, et c'est à ce moment sans doute que se fit jour la première idée du rappel de Calvin : « Que veulent, écrit-il le 16 mars à Farel, je t'en prie, ces braves gens (*boni viri*), qui ont cette idée de me rappeler sans toi, moi qui ai été avec toi rejeté ?... Ils ne font que me préparer un grand ennui, et pour rien[1]. » — De mars 1539 à septembre 1541, il y a deux ans et demi. Pendant ces deux ans et demi vont se répéter les appels de Genève et les résistances de Calvin. C'est une lutte d'une monotonie et d'une vivacité également incomparables : à tel point il était difficile de faire de Calvin le Réformateur de Genève !

Le rappel de Calvin, tel qu'il était désiré par quelques-uns, aurait été une sorte de mesure de conciliation. Aussi, quand l'accord du 12 mars 1539 eut été signé à Morges, le projet fut abandonné, et Calvin s'en réjouit, car, dit-il à Farel (fin d'avril), « ou bien nous serons rappelés ensemble, ou bien je serai rappelé par grâce. Le rappel s'adresserait à la personne et non à la cause. Mais surtout cette pensée me consterne : dans quel gouffre (*in quantam voraginem*) j'entrerais. Il m'absorbait déjà tout entier, et je serai diminué de moitié [par l'absence de Farel][2]. »

Un an se passe, et en février 1540, après la scène de la réconciliation un peu théâtrale des Articulants et des Guillermins, après les élections qui tiennent la balance à peu près égale entre les deux partis, quelques amis croient pouvoir

1. *Opera*, Xb, p. 325, 326. Herminjard, V, p. 252, 253. — 2. *Opera*, Xb, p. 339; Herminjard, V, p. 291.

indiquer à Calvin que son rappel serait vraiment possible : « Plutôt cent autres morts (*centum potius aliæ mortes*), écrit-il aussitôt (29 mars) à Farel, que cette croix, sur laquelle, mille fois par jour, il me faudrait périr ! » Et il prie Farel de s'opposer énergiquement (*pro virili parte*) à ce nouveau projet [1]. Deux mois plus tard, vers le 13 mai, il répète : « Au seul mot de rappel, je tressaille d'horreur.... Plus j'avance et plus je vois de quel gouffre le Seigneur m'a délivré [2]. » Avec Viret, enfin, il s'exprime non moins vivement : « Je n'ai pu lire, sans rire, les lignes où tu te préoccupes si bien de ma santé. Aller à Genève, pour que je me porte mieux ? pourquoi pas tout de suite à la potence ? Il vaudrait mieux périr d'un coup, plutôt que d'être tourmenté dans cette chambre de torture (*in illa carnificina*) [3]. »

Mais pendant ce temps les événements se précipitaient, et la « dispersion » de l'Eglise, que quelques historiens modernes ont essayé de contester [4], éclatait à tous les yeux.

On peut dire que cette dernière période s'ouvre, le 3 janvier 1540, par les plaintes officielles du Conseil de Berne. Certes, Berne n'avait aucun intérêt à médire d'une situation qu'elle avait en grande partie créée. Au contraire ! Or, la voilà qui charge ses délégués de remontrer au Conseil de Genève le désordre « des affaires de la religion.... On se sert, pour l'instruction de la jeunesse, d'un petit livre dans lequel le papisme se trouve tout entier. » On a « aboli le collège,... l'hôpital est en décadence.... Vous leur ferez des remontrances pressantes.... Vous les exhorterez à se tenir à leurs engagements, et à supprimer dorénavant les vices publics [5]. » — Les Guillermins n'avaient jamais rien dit de pis ! — Du reste, le pasteur Ant. Marcourt était devenu au moins aussi pessimiste que les Bernois. Dès la fin de 1539, se trouvant à Neuchâtel, « il ne dissimulait plus comme autrefois que tout allait très mal à Genève, au point qu'il craignait pour sa vie et qu'il était pris d'une tardive pénitence [6]. » C'est Farel qui le raconte.

La fin lamentable approchait. Le pasteur Jean Morand, ayant touché ses « gaiges » jusqu'au 22 juillet 1540, partit dès le lendemain, sans prendre congé de personne, se rendit à Berne, et de là dans le pays de Vaud, après avoir eu soin de préparer son élection, comme pasteur de Nyon. Elle eut lieu le 5 août [7]. Et le 9, il adressa une lettre au Conseil de Genève, pour le prier « d'avoir son dict département aggréable, et ne l'imputer à aultre cause que aux calumnies importables et blasphèmes exécrables contre vérité et liberté chrestienne. »

En septembre, un autre des pasteurs, « Marco » [Marcourt], dit Roset, « s'en alla de Genève, sans congé, comme son compagnon, combien qu'il l'eust condampné comme meschant et traître de s'en estre allé [8]. »

La situation des deux derniers pasteurs, Bernard et de la Mare, même aidés

1. *Opera*, XI, p. 30. Herminjard, VI, p. 199. — 2. *Opera*, XI, p. 38. Herminjard, VI, p. 217. — 3. Lettre du 19 mai 1540. *Opera*, XI, p. 36. Herminjard, VI, p. 228. — 4. Ici, Cornelius ne la conteste plus (p. 316). — 5. Herminjard, VI, p. 158, 159, 160. — La réponse du Conseil (*Ibid.*, p. 160, n. 6) ne réfute guère ces accusations. — 6. *Opera*, X^b, p. 421. Herminjard, VI, p. 103. — 7. Herminjard, VI, p. 469, 264, 265. — 8. Roset, p. 283.

de Champereau, qu'on avait mis à la place de Morand, était devenue intenable. Ils ne traînaient plus qu'un ministère sans dignité, sans autorité. La « contention » d'Ami Porral, le principal Guillermin, avec Henri de la Mare, est une des pages les plus curieuses de cette curieuse époque. Il faut la relire dans les registres mêmes du Conseil.

Le 29 septembre 1540, « Maystre Henry, prédicant, se complainct de Porralis, lequelt l'az blasmé faulsement, disant qu'il havoyt en sainct Jehan renversé laz saincte Escripture ; puys davantage qu'il c'estoyt poyson de ce qu'il havoyt presché ;... et veult maintenyr saz doctrine estre de Dieu pour saz vie. » Porralis répond : « Confesse qu'il dist.... que le dict maystre Henry est venus àz dyre et parlé que laz péché véniel et actuel.... » Ici le secrétaire ne comprend plus évidemment ce qu'il écrit, et il s'arrête. Immédiatement après, on trouve un feuillet d'une autre écriture. C'est Ami Porral qui a été prié de résumer lui-même son discours. Il l'a fait en ces termes : « Lundi 27 de septembre 1540, en l'église de sainct Pierre de Genève, Henric dict, en preschant, qu'il ne failloit pas que le roy, le prince ou magistrat punisse tousjours le meschant, à l'exemple de David qui ne punyt pas Semei, mais le laissa et recommanda à punir à son filz et successeur Salomon : qu'estoit très mal amené à propost. — Item, dit qu'il y avoit péché originel, péché actuel, et péché de omission, que répugne à ce que Champereau avoit dit en preschant, la sepmaine devant, sus l'episltre sainct Jehan,... que sainct Jehan ne usoit point de ces termes, originel, véniel, actuel, etc., comme font les papistes, qui les ont forgés à plaisir, mais dit que quiconque fait péché, il fait iniquité, et iniquité est péché. — Item, dit le dict Henric qui ne failloit pas dire que les esleus et enfans de Dieu ne peschent point, car nul ne sçait la volunté de Dieu, et s'il est esleu ou non, qu'est répugnant à ce que Champereau a presché [suit une série de passages]. — Item dit là le dict Henric que Jésus-Christ alloyt à la mort plus joyeusement que jamais homme ne alla à nopces, que n'est parolle édificative, ny à propost, mais répugnante au texte de l'évangille, quand il disoit: Père, s'il est possible, etc., et tant d'aultres passaiges [1].... » Evidemment pour avoir de l'autorité sur des auditeurs si prompts et si prêts à la discussion, il fallait des prédicants plus au clair sur une doctrine plus évangélique. Qui fallait-il ?

Dès le 17 juin 1540, le Conseil général avait manifesté ses sentiments. Il avait « passé » des articles ; il avait fait une confession de sa foi religieuse. Et ces importantes déclarations étaient précédées d'une déclaration générale qui indiquait bien le nouvel état des esprits :

« Y ne fault tacher synon de se retourner à Dieu, et de remettre les choses en l'ordre qu'elles estoient il y a quattre ou cinq ans, que chascun avoit ceste ville en grosse extime et y venoient gens de toutes pars pour veoir l'ordre qui estoit conforme à l'évangile, tant au magistrat, au ministres, à l'hospital que au collège. Sans cela nous battons à froit et sera tousjours de mal en pis, et à recommencer [2]. »

1. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 460, 461. — 2. *Ibid.*, f. 300v.

Alors le 21 septembre, le jour où la lettre de démission de Marcourt arriva au Conseil, celui-ci résolut « de donnez charge aut sieur Amy Perrin de trouvé moyeant si pourroy fère venyr maystre Caulvin [1]. »

Les amis du Réformateur étaient déjà à l'œuvre. Farel avait profité de son voyage à Strasbourg, de juin 1540, pour préparer les événements. Il avait apporté avec lui « beaucoup de lettres [2] » et beaucoup de vœux, et avait remporté au moins la promesse de Calvin de venir le voir à Neuchâtel. Mais au moment où il s'apprêtait à le recevoir, comme il disait en plaisantant, « royalement [3], » Calvin était tombé malade et n'avait pu se mettre en route [4].

Une réunion des principaux amis de Calvin eut lieu à Genève (Fabri, venu de Thonon, en rend compte, de Genève encore, à Farel, le 25 septembre); on décida de faire adresser à Calvin un appel et un délégué du Conseil général [5].

Farel accueille ces ouvertures avec enthousiasme, « avec un oubli incomparable de soi-même [6], » ajoute Cornelius, dont l'admiration est bien justifiée. En effet, les Genevois aimaient Farel, le respectaient, mais ne songeaient pas à le rappeler. Et son cœur, si chaud, si généreux, sentait vivement l'affront (*insignis injuria*), c'est lui-même qui parle : « Non, cette pauvre Eglise ne s'est pas conduite, et ne se conduit pas comme il convient. » N'importe : « Il ne s'agit pas de moi, il s'agit de cette Eglise si importante et de tous ceux qui, par elle, pourront entrer dans la voie du Seigneur. » Et il veut la secourir, même au prix des plus douloureux sacrifices (*summa mei calamitate*). C'est ainsi « qu'il lui plaît » (*juvat ita*) de se venger. Aussi avec quelle autorité il peut répondre aux Bernois, qui lui disent que c'est une Eglise indigne, ingrate : « Que ce soit la plus indigne, la plus ingrate de toutes, il convient à ceux par qui Dieu a déjà tant secouru la pauvrette.... de combler de bienfaits des indignes et des ingrats [7]. »

En conséquence, profitant d'un synode réuni à Neuchâtel, le 1er octobre 1540, Farel se fit de nouveau envoyer à Strasbourg, et y apporta une série de lettres, plus pressantes les unes que les autres, pour soutenir la démarche des Genevois.

La plus curieuse de ces lettres est certainement celle d'Antoine Marcourt, alors retiré à Neuchâtel, et qui avait tenu à assister à ce synode [8] : c'est une réparation complète. Il disait à celui dont il avait cru un moment pouvoir accepter la place : « Rappelle-toi avec quelle arrogance (*ferocitate*), ou, si tu préfères, avec quelle improbité les citoyens de Genève t'ont autrefois rejeté de leur territoire, toi et les autres frères pieux et savants. Maintenant ils te désirent d'un désir intense, et ils t'appellent de tous leurs vœux. Certainement un admirable

1. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 452v. *Annales*, p. 265. — 2. *Opera*, XI, p. 54. Herminjard, VI, p. 242. — 3. *Opera*, p. 79. Herminjard, p. 290. — 4. *Opera*, p. 85. Herminjard, p. 315. — Le 3 octobre, Guillaume du Taillis avertit Farel qu'il a écrit « à la suasion des principaulx bons frères, au bon frère Calvin » qu'il voulût bien « subvenir à ses frères de Genève, sans avoir esgard à l'injure qui avoit esté faicte à Jésu-Christ en le déchassant, » et qu'il le priait de lui mander « son advis, avant que on envoyast embas[s]ade par devers luy. » *Opera*, p. 89. Herminjard, p. 324. — 5. *Opera*, p. 82. Herminjard, p. 309. — 6. Cornelius, p. 326. — 7. Première moitié de décembre 1540. *Opera*, p. 127, 125. Herminjard, p. 390, 388. — 8. Herminjard, p. 318, n. 2, dit : « La présence du vieux pasteur au synode neuchâtelois dénotait de sa part le plus honorable empressement, et elle avait toute la valeur d'une réparation spontanée et publique. »

changement ! Je pense qu'il n'est pas humain, mais tout-à-fait céleste et divin.... Prends garde de refuser. Sache autrement que tu résisterais, non aux hommes, mais à l'esprit saint. Je t'en prie, réfléchis calmement, quels fruits, quelle édification résulteront de là pour toute la France (*omnes Gallias*). L'Eglise de Genève, tu le sais, est d'une grande importance.... Aucun mortel ne peut la diriger avec autant de puissance, autant de prudence, autant d'habileté que toi [1]. »

La lettre du vénérable Mathurin Cordier est pleine d'un enthousiasme juvénile : « Quel triomphe... ! Quel esprit, quelle bouche des fils de Dieu pourra rester en repos dès que le bruit de ce fait se répandra.... Viens donc, hâte-toi, mon frère, viens, viens, pour que nous tressaillions dans le Seigneur, pour que nous jubilions en Dieu notre Sauveur [2].... »

En même temps Calvin recevait une lettre du Conseil de Genève, « le prian de nous vouloir assister et de nous dire le moyans par lequelle nous puysse assister [3]. » Cette lettre (aujourd'hui perdue), écrite le 13 octobre, était apportée par l'imprimeur Michel du Bois [4].

Enfin, le 22 octobre, Viret joignait les efforts de Lausanne à ceux de Genève et de Neuchâtel, et suppliait Calvin de revenir auprès « de ces enfants qu'il avait engendrés, nourris.... Allons, très cher frère, efforce-toi de remplir bientôt mon désir, qui me fait brûler de te voir, et, par ton arrivée, relève, égaie, réjouis, refais cette Eglise, gisant dans la misère, le deuil, la douleur [5]. »

II

En face de cet assaut, donné avec une telle vivacité, de tous les côtés à la fois, Calvin avait gardé le silence. Puis, la veille même du jour où Viret lui écrivait, il avait fait à Farel ses confidences (21 octobre). Après lui avoir rappelé que, pendant les deux jours de son séjour à Strasbourg, il avait souffert d'une telle perplexité qu'il n'était qu'à moitié maître de lui-même (*tanta animi perplexitate me æstuasse, ut vix dimidia ex parte apud me essem*), il continuait : « Toutes les fois que je rappelle à mon souvenir combien j'ai été là-bas malheureux, je ne puis pas ne pas tressaillir tout entier d'horreur (*quin toto pectore exhorrescam*) dès qu'il est question de mon rappel. » Et encore : « Quand je pense de quels tourments ma conscience a été torturée (*quibus tormentis excruciata*), de quels soucis elle a été dévorée, pardonne-moi si je redoute ce lieu, comme fatal pour moi. » Autrefois, il est vrai, il était resté à Genève, malgré tout ; car il « n'osait pas secouer le joug qui, il le savait, lui avait été imposé par Dieu. » Mais maintenant qu'il a été délivré par une grâce de Dieu, qui donc ne lui pardonnera pas

1. 1er octobre. *Opera*, XI, p. 86, 87. Herminjard, VI, p. 317. — 2. 1er octobre. *Opera*, p. 128. Herminjard, p. 319. — Il y avait encore une lettre du pasteur Zébédée, plus tard un des grands adversaires de Calvin, qui était allé exprès à Genève pour sonder l'opinion. Sa lettre n'était pas moins pressante que les autres. Herminjard, VI, p. 322 et n. 3, 323 et n. 8, 9. Cornelius, p. 324, n. 1. — 3. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 477. — 4. Michié de Boys, disent les *Registres*, et non M. de Loys, comme ont lu par erreur les éditeurs des *Opera*, XXI, p. 266. Herminjard, VI, p. 333, n. 1, 2. — 5. *Opera*, XI, p. 93. Herminjard, VI, p. 329.

« s'il ne se plonge pas volontiers dans un gouffre, qu'il a éprouvé lui être fatal ? » Et puis, il aurait des difficultés qui rendraient son ministère peu utile : le tempérament de la majorité est tel « qu'ils seront insupportables, eux à lui, et lui à eux. » Et puis, que pourra-t-il faire sans le secours de ceux qui ont montré combien ils peuvent nuire, les Bernois ? Et puis, il y aura des difficultés plus grandes avec ses collègues qu'avec les pasteurs étrangers. Et puis, même si tous ces obstacles n'existaient pas, « je ne sais par quelle désuétude j'ai oublié l'art de régir une Eglise. » Ici, comme ailleurs, nous voyons Calvin doué d'un regard terriblement perçant ; il pénètre de part en part les hommes et les situations. Toutes ses prévisions s'accomplirent à la lettre. Mais enfin, c'est le chrétien, le chrétien dévoué et humble, qui dit le dernier mot : « En résumé, je t'assure que je ne veux pas agir avec ruse devant le Seigneur, ni chercher des fissures par où je pourrais m'échapper ; et comme je désire le bien de Genève, j'aimerais mieux exposer cent fois ma vie, plutôt que de la trahir en l'abandonnant.... Et alors, comme mon esprit n'incline pas spontanément au retour, je suis prêt à suivre ceux qui, j'en ai le bon espoir, me seront des conducteurs sûrs, dignes de confiance[1]. »

En conséquence, il répond au Conseil de Genève (23 octobre) une lettre remarquable, qui nous permet de voir comment il était pasteur, après avoir vu comment il était chrétien. Il dit sa « merveilleuse perplexité. » Il a une charge à Strasbourg. Or, il ne peut laisser cette charge « sans que le Seigneur l'en délivre par bon et légitime moyen.... J'ay ainsin tousjours creu et enseigné, et ne me puis encores de présent aultrement persuader, que, quand nostre Seigneur constitue ung homme pasteur en une egglise pour l'enseigner en sa parolle, qu'il se doibt penser estre comme attaché au gouvernement d'icelle, pour ne s'en point facilement retirer, sans avoir certitude en son cœur et tesmoignage devant les fidèles, que le Seigneur l'en a deschargé[2]. » Il y a, ici, plus qu'une raison d'ordre : il y a une raison de sentiment. Entre un pasteur et son Eglise, il semble que pour Calvin ce soit un vrai mariage. Pour de bonnes et solides raisons, il peut y avoir divorce. Mais le vrai pasteur en reste à son premier amour. Et quelques jours plus tard, Calvin, en effet, écrira de nouveau au Conseil de Genève qu'un des motifs qui le poussent à obtempérer à son vouloir, « c'est le singulier amour que je porte à vostre Esglise, ayant tousjours en mémoire qu'elle m'a une fois esté recommandée de Dieu, et commise en charge, et que, par cela, j'ay esté obligé à jammais de procurer son bien et salut[3]. » — « Singulier amour ! » « Une fois recommandée de Dieu ! » « Obligé à jamais ! » C'est bien ainsi que le mari fidèle parle de la femme de sa jeunesse.

Calvin termine sa lettre du 23 octobre sans arriver à une acceptation ou à un refus définitif. Pour le moment, il est obligé d'aller à Worms. Le plus sage serait donc d'appeler, au moins momentanément, Viret.

1. *Opera*, XI, p. 90-93. Herminjard, VI, p. 325-328. — 2. *Opera*, p. 96. Herminjard, p. 333, 334. — 3. *Opera*, p. 104. Herminjard, p. 353.

III

Mais, à Genève, on ne s'était pas découragé. Le mardi 19 octobre, le Conseil des Deux Cents, reprenant la décision du Petit Conseil, du 13, vote « que l'on cherche tous les moyeans qu'il seraz possible pour havoyer [avoir] pour prédicant Maystre Caulvin[1]. » Le lendemain, 20, le Conseil général ordonne d'envoyer « querre Estrasbourg maystre Johan Calvinus[2]. » Le lendemain 21, le Petit Conseil député « pour il aller le Sr Amy Perrin avecque ung héraud[3], » et décide que l'on « doyge escripre àz Berne, àz Bâle et àz Estrasbourg. » Et, enfin, le lendemain 22, c'est le Sr Loys du Four qui est définitivement chargé « de fère le message et l'ambassade[4]. » Voici une partie du message : « ...De la part de nostre Petit, Grand et Général Conseyl.... vous pryons très assertes vous volloyer transporter par devers nous, et en votre prestine plache [ancienne place], et ministère retourner.... Voyeant que nostre peuple grandement vous désire. Et ferons avecque vous de sorte que aurés occasion vous contenter[5]. »

Louis Dufour, « ce bon vieillard[6], » comme l'appelle Farel, partit immédiatement, le 23. Il alla à Neuchâtel, puis à Berne, où on lui prodigua « tan d'onnour et bonne compagnie du Petit Concel avec de bons vin, que seroit fort long à rescrire[7]. » De Berne, Dufour retourna auprès de Farel, arriva à Bâle, le 2 novembre au matin, et, le même jour, écrivit à Genève que, rejoint par l'imprimeur Michel du Bois[8], il allait partir pour Strasbourg[9]. Ils y arrivèrent le 5. Dès le lendemain, ils remirent leurs lettres au Conseil. Celui-ci les fit immédiatement porter par un exprès (*eques celeri cursu*)[10] à Worms. Le 8, le courrier était auprès de Calvin ; les envoyés genevois arrivèrent le 10, et le 12 Calvin répondit.

IV

Ici, nous allons observer un trait bien remarquable du caractère et de la conscience de Calvin.

Déjà dans sa lettre du 21 octobre à Farel, après lui avoir expliqué toutes les raisons qui le faisaient reculer d'horreur à l'idée de revenir à Genève, il avait

1. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 483. *Annales*, XXI, p. 267. — 2. *Registres du Conseil*, Vol. 34, f. 485v. — 3. *Ibid.*, f. 487v. — 4. *Ibid.*, f. 490v. Herminjard, VI, p. 332. — 5. *Opera*, XI, p. 94. Herminjard, VI, p. 331, 332. — 6. *Ibid.*, p. 346. — Il était membre du Conseil des Deux-Cents. — 7. En réalité, on lui avait prodigué surtout des paroles. Et le secrétaire du Conseil bernois n'avait pu s'empêcher d'écrire en marge du Registre : *Vulpinæ astuciæ*, astuce de renard! Herminjard, VI, p. 346, n. 5. — 8. Michel du Bois revenait précisément de Strasbourg, où il avait remis la lettre du Conseil de Genève, en date du 13 octobre à Calvin. Les éditeurs des *Opera* ont été ici fort embarrassés et ont dit : « Comment Calvin peut-il répondre, de Strasbourg, le 23, à une lettre écrite le 22 à Genève ? » (*Opera*, XI, p. 97, n. 2.) Mais on vient de voir qu'il y a eu deux lettres et non une, la première du 13 octobre, portée par Michel du Bois, et la seconde du 22 octobre portée par Dufour. Calvin pouvait bien le 23 répondre à une lettre du 13. Voir Th. Dufour, *Le premier Catéchisme français*, p. CXCIV, CXCV, et Herminjard, VI, p. 333, 1, 2. — 9. Herminjard, VI, p. 351, 352. — 10. *Ibid.*, VI, p. 365 et n. 1.

ajouté que cette répulsion même rendait sa décision difficile : « Plus mon esprit recule d'horreur (*abhorret*) devant cette charge, et plus je me deviens suspect à moi-même. Aussi je ne me permets pas de délibérer sur ce sujet (*nec mihi de ea re deliberare permitto*), et je prie les nôtres de ne pas m'admettre à leur consultation ; et pour qu'ils décident plus librement, plus sincèrement, je leur dissimule en grande partie les agitations (*istos æstus*) de mon cœur. Que puis-faire ? Je préfère me rendre tout à fait aveugle et souffrir que je sois dirigé par les autres (*malo prorsus cæcutire, ut me ab aliis regi patiar*), plutôt que de m'égarer en me confiant à ma courte vue [1]. »

Il ne s'agit pas ici de vaines paroles. Ecrivant, quelques jours après, au Conseil de Genève, les pasteurs strasbourgeois confirmaient tous les dires de leur collègue : « Sans leur avis, bien que ce ne fût pas nécessaire, Calvin n'a rien fait d'important jusqu'ici [2]. »

Or, à peine Calvin avait-il répondu à Farel, qu'il recevait de lui une nouvelle lettre (perdue) [3]. Immédiatement, il réunit ses collègues (*nostros*) et les consulte de nouveau. Tous ensemble, écrit Calvin à Farel, persistent à penser qu'il doit aller à Worms. Au retour, ils ne s'opposeront pas à ce qu'il se rende à Genève ; Bucer même promet de l'accompagner. Et alors voici la phrase célèbre : « Quant à mon état d'âme, le voici. Si j'avais le choix, je ferais tout plutôt que d'obtempérer à ton désir [c'est-à-dire de retourner à Genève] ; mais comme je me rappelle que je ne suis pas le maître de moi-même (*non esse mei juris*), j'offre mon cœur, comme immolé, en sacrifice au Seigneur (*cor meum velut mactatum Domino in sacrificium offero*)... Et je ne demande qu'une chose, c'est que, sans se préoccuper de moi, les nôtres regardent ce qui vaut le mieux pour la gloire de Dieu (*Dei gloria*) et l'utilité de l'Eglise. » Sans doute, il pourrait trouver des faux-fuyants. « Mais je sais que j'ai affaire avec Dieu, qui ne se laisse pas prendre à de telles subtilités. Je soumets donc à l'obéissance de Dieu mon esprit vaincu et lié (*animum meum vinctum et constrictum subigo in obedientiam Dei*), et, puisque je ne sais comment me résoudre, je me livre au gouvernement de ceux par lesquels j'espère que Dieu me parlera (*me his regendum trado, per quos spero Dominum ipsum mihi locuturum*) [4]. »

Mais voici que, à peine à Worms, il est relancé par le courrier du Conseil de Strasbourg. Tout de suite, Calvin appelle de nouveau à lui ses amis, et une scène se passe aussi significative, aussi étonnante, aussi émouvante qu'elle est ignorée. Calvin a entre les mains le rappel officiel, ce rappel si honorable, si extraordinairement honorable. En même temps, il a reçu les lettres de Strasbourg, qui montrent jusqu'à quel point la ville tient à lui. Cet intérêt si vif, et qui s'était beaucoup moins montré jusque-là, le surprend. Quelle bouffée de légitime orgueil pouvait monter au cerveau de ce jeune savant de trente ans ! Et, au contraire,

1. *Opera*, XI, p. 92. Herminjard, VI, p. 327. — 2. Lettre du 23 ou 24 octobre. *Opera*, p. 97 ; Herminjard, p. 336. — 3. Lettre écrite, sans doute, en revenant de Strasbourg à Bâle, où, profitant de son passage, il avait gagné les pasteurs et les professeurs à ses préoccupations. — 4. Lettre du 24 octobre. *Opera*, p. 100 ; Herminjard, p. 339.

ce qui se produit c'est une émotion intense, qui atteint son paroxysme quand, exposant à ses confrères la situation, il les supplie de ne pas penser à lui, mais seulement au règne de Dieu. Les sanglots entrecoupent ses paroles (*cum plus lachrymarum effluerel quam verborum*), et deux fois il est obligé de s'interrompre et de se retirer à part pour se calmer et se reprendre [1].

On lui conseille de réserver sa liberté jusqu'à son retour à Strasbourg. Il répond donc aux envoyés genevois qu'il est à Worms, qu'il devra peut-être aller à une autre conférence, que, dans cette « incertitude, » il ne peut rien préciser « pour le présent ; » que, « incontinent que Dieu luy aura donné le loysir et opportunité, » il fera son devoir pour « subvenir à leur Eglise ; » et il ajoute : « Comme n'estant pas libvre [libre], je désire tousjours me gouverner par le conseil de mes frères qui sont au ministère de la Parole avec moy [2] ; » ou encore : de « ces frères et collègues, que je révère en Dieu selon leurs mérites, et à l'autorité desquels je défère comme s'ils étaient mes parents (*non secus ac si parentes forent*) [3]. »

Tel est l'homme dont on a pu dire que l'orgueil immense était incapable de supporter un avis, un conseil, « cette personnalité absorbante qui veut tout ramener à elle, » et qui était « si prompte à confondre toute opposition à ses vues avec le renversement de toutes les notions d'ordre et de moralité [4]. »

En réalité, rien n'était décidé. Calvin n'avait pas surmonté sa répugnance instinctive. Il était prêt à faire une visite, tout au plus un séjour à Genève pour réorganiser l'Eglise, mais il espérait bien ne pas y rester. Et pour le moment, après Worms, c'était Ratisbonne qui l'appelait et le retenait. C'est ce qu'il annonça à Farel, par sa lettre du 31 janvier 1541 [5]. Sa lettre du 19 février, au Conseil de Genève, est plus évasive encore [6].

En apprenant ce nouveau voyage, Farel perd toute patience, et en arrive aux dernières sommations. Sa lettre, écrite sans doute vers le 9 février, est malheureusement perdue. Mais ce qu'elle contenait, nous le devinons par la réponse de Calvin. Au milieu de la route qui le conduit à Ratisbonne, il s'arrête et, de l'auberge d'Ulm, il écrit à Farel : « Tu m'as violemment effrayé et consterné par tes foudres, ces foudres, avec lesquelles, je ne sais pour quelle cause, tu tonnes de si étrange manière. Tu sais bien que j'ai redouté cet appel, mais que je ne l'ai

1. Lettre du 13 novembre 1540 à Farel. *Opera*, XI, p. 114 ; Herminjard, VI, p. 366. — Un mois après, le 14 décembre 1540, encore de Worms, il écrit à Nicolas Parent : « A propos de l'appel de Genève, je suis si perplexe, mon esprit est si confus, que j'ose à peine réfléchir à ce que je dois faire. Et si j'entre en cette méditation, je ne trouve pas d'issue. Aussi, je suis pressé par une telle anxiété, que je me suis à juste titre suspect, et je me laisse gouverner par les autres. » (*Ideo aliis me regendum permitto.*) Herminjard, VI, p. 399. — 2. Lettre du 12 novembre. *Opera*, p. 105 ; Herminjard, p. 354. — 3. Lettre à Bernard, du 1er mars. *Opera*, p. 166 ; Herminjard, p. 39. — 4. Roget, I, p. 134, 118. — M. Brunetière, partageant le préjugé traditionnel, croit devoir faire une large place, dans le développement ou dans la formation du protestantisme de Calvin, à ce qu'il appelle « l'ambition de ne recevoir de loi que de lui-même. *Etiamsi omnes, ego non !* Si quelqu'un n'a jamais admis que l'on pût avoir raison contre lui, ni qu'il eût tort contre personne, assurément c'est Jean Calvin. » « L'œuvre littéraire de Calvin. » *Revue des deux mondes*, 15 octobre 1900, p. 903. — 5. *Opera*, XI, p. 145 ; Herminjard, VII, p. 8. — 6. *Opera*, p. 158 ; Herminjard, p. 28.

pas fui. Pourquoi donc m'attaquer avec une telle impétuosité que tu m'as presque dénoncé notre amitié[1] ? » — Le même jour, il dit à Viret : « Je te réponds comme je l'ai toujours fait. Il n'y a pas de lieu sous le ciel que je redoute plus ; non que je le haïsse, mais parce que j'y vois tant de difficultés que je me sens inégal à les surmonter. Toutes les fois que je pense au passé, je ne puis autrement : tout mon cœur frémit d'horreur à l'idée d'être forcé de m'exposer de nouveau à ces anciennes luttes. » Toutefois la dernière phrase est caractéristique : « Je suis touché, comme il convient, et j'ai le souci de cette Eglise. Je ne sais comment cela se fait : mon esprit se montre plus disposé à prendre les rênes, si la chose est nécessaire[2]. »

C'était l'effet de la terrible lettre de Farel, comme l'écrivait à celui-ci Claude Féray, le jeune ami de Calvin à Strasbourg. « Après avoir reçu ta lettre, il s'est tout à fait décidé à accepter cette charge. Car jusqu'ici, bien qu'il ne résistât pas complètement et ouvertement, il paraissait plutôt pencher vers un avis opposé. Mais ta lettre l'a complètement rangé à notre avis, car il nous semblait entendre l'éloquence tonnante de Périclès (*tonitrua Periclis*). Je te félicite donc de ta violence[3]. »

Farel n'avait pas besoin de cette excitation pour continuer. Il s'en prend à tous. Il poursuit de ses obsessions Calvin, Bucer. Sa lettre à Bucer dépasse à tel point toute mesure, que Calvin n'ose pas la remettre et la renvoie à son auteur pour qu'il se juge lui-même. En même temps, il ajoute : « Quant à moi tu diras et feras tout ce que tu voudras, impunément.... Et puisque tu le veux ainsi, et que tu ne peux être amené à changer d'avis, me voici tout à fait prêt (*paratissimum me offero*) et à ta dévotion. Que veux-tu de plus ? je capitule, je me rends. Ce ne sont pas des mots[4]. »

V

Evidemment un changement s'était opéré dans Calvin. Mais il n'était pas encore à Genève, et les efforts de ses amis continuent, pendant que continuent aussi les résistances intimes qu'il a brisées, qu'il n'a pas vraiment domptées.

Voici d'abord le pasteur Jacques Bernard, qui lui aussi vient à résipiscence, qui lui aussi fait amende honorable, et même en termes d'une humilité presque excessive : « Viens, mon père vénéré en Christ, tu es nôtre. Le Seigneur lui-même t'a donné à nous. Tous soupirent après toi.... Tu me trouveras très obéissant et très soumis à tous tes désirs (*obsequentissimum ac deditissimum*)[5]. »

1. 1er mars, à Farel. *Opera*, XI, p. 170 ; Herminjard, VII, p. 41 et n. 1. — 2. 1er mars, à Viret. *Opera*, p. 167, 168 ; Herminjard, p. 43, 45. — 3. 8 mars 1541. *Opera*, 171 ; Herminjard, p. 47. — 4. 29 mars 1541. *Opera*, p. 180 ; Herminjard, p. 63. — 5. Lettre du 6 février 1541. *Opera*, p. 149 ; Herminjard, p. 23. Calvin trouva que c'était un peu trop d'obséquiosité. « La lettre de Bernard, écrit-il à Farel, est d'une flatterie qui donne la nausée (*usque ad nauseam adulatoriæ*). » (1er mars 1541. Herminjard, VII, p. 42.) Il lui répondit : « Puisque tu montres un si bon esprit dans ta lettre,... je t'en félicite beaucoup. De moi, en retour, tu peux, avec sécurité, attendre et sûrement te promettre ce que peut donner un homme, d'abord aimant la paix et

Puis c'est Viret. Suivant le conseil de Calvin, il est arrivé à Genève peu après le 10 janvier 1541 (peut-être le 17)[1]. Jamais homme n'avait été ainsi reçu[2]. Comme pour célébrer dignement cette ère nouvelle, le Conseil a décidé (le 17) que désormais ses séances commenceraient par la prière. Dès qu'il s'est rendu compte de la situation, Viret s'adresse à Calvin : « Je n'ai rien de plus pressé que de te pousser des mains et des pieds à venir promptement et le plus vite que tu pourras.... C'est le moment précis, psychologique (*ipsissimus est temporis articulus*).... Il faut pétrir la cire pendant qu'elle est molle.... Tous t'attendent, tous te désirent vivement : l'Hôpital, le Collège, et tout ce qui est digne des soins d'un pasteur réclament ton secours[3]. » Et quelques semaines après, s'adressant aux pasteurs de Zurich pour qu'ils hâtent la détermination de Calvin, il répète : « C'est le moment psychologique (*ipsissimus est temporis articulus*).... Vous donc, je vous en prie, je vous en supplie, faites que Calvin, le vrai[4] pasteur de cette Eglise, appelé par les suffrages de tous, très désiré de tous, recherché avec des désirs si anxieux, soit restitué à cette Eglise, lui qui peut y faire plus qu'aucun homme aujourd'hui vivant[5]. »

Mais déjà, sur les instances de Farel, les pasteurs de Zurich s'étaient adressés à Calvin : « Nous avons voulu t'exhorter à ne pas négliger, à ne pas mépriser cette vocation de Dieu.... Que ce soit une vocation de Dieu, ta conscience t'en est témoin.... Et combien il est honteux de résister au Seigneur, quel grand danger il y a, l'histoire et l'exemple de Jonas te le montrent assez.... Voilà, cher Calvin, ce qui nous pousse à te prier, à te supplier, à t'adjurer[6].... »

Alors le Conseil général de Genève crut devoir compléter toutes les mesures qu'il avait déjà prises, par une mesure suprême. Le 1er mai 1541, il révoqua et annula la sentence de bannissement portée en 1538 contre les ministres et leurs amis[7] : « Pour ce qu'ils n'ast poient qu'ast [et non *quasi;* c'est-à-dire : parce qu'il n'y en a point qui ait...] consenty de deschassé le serviteur de Dieu, chascun az levé la main que les tiegnent pour gens de bien et de Dieu, et peuve allez et venyr en seureté, comment Farel, Calvin, Saulnyer et aultres[8]. »

répugnant aux disputes, ensuite plein d'amitié pour toi et de zèle pour ton salut, et enfin ne faisant pas difficulté pour remettre les offenses. En attendant, je te conjure au nom de Dieu et de son terrible jugement, souviens-toi que c'est avec Dieu que tu as affaire. » *Ibid.*, p. 40.

1. Herminjard, VII, p. 15, n. 6 et p. 13, n. 1. Cornelius, p. 340. — 2. Farel à Calvin, 30 janvier 1541. *Opera*, XI, p. 144. Herminjard, VII, p. 7. — 3. Viret à Calvin, 6 février 1541. *Opera*, p. 150, 151 ; Herminjard, p. 14, 15. — 4. *Verus* et non *vetus*. — 5. Viret aux pasteurs de Zurich, 27 avril 1541. *Opera*, XI, p. 206, 207. Herminjard, VII, p. 92, 93. — En même temps, la question d'un Consistoire était agitée (5 avril 1541) : « Ordonné qu'il soit érigyé un consistoire, lequelt se debvraz tenyr tous les judy.... Toutefoys qu'il soit mys en plus grand Conseyl des Deux cens. » *Registres du Conseil*, Vol. 45, f. 145 (au recto et non au verso). — 8 avril : « Les prédicans hont esposé qu'il seroy bien propice establyr ung consistoyre pour les causes des mariages et choses qui ne sont civiles. Remys àz une aultre foys. » *Ibid.*, f. 148. — 23 avril : « Az esté adviser que havant fère ordonnances, d'icelluy, que l'on doybje expérimente premièrement. » *Ibid.*, f. 173. — 17 mai : « Sus l'érection du Consistoyre. Remys à laz venue de nous ambassadeurs estant az Basle. » *Ibid.* f. 207. *Annales*, p. 277, 278, 279. — 6. Les pasteurs de Zurich à Calvin, 4 avril 1541. Herminjard, VII, p. 76, 77. — 7. *Registres du Conseil*, Vol. 35, f. 185. Le texte des *Annales*, XXI, p. 278, contient, comme on voit, quelques inexactitudes. — 8. Roset, p. 286 : « Le dimenche premier jour de may 1541 fut

Et malgré tout, Calvin, décidé à se laisser faire, à obéir à ses amis, restait tourmenté, inquiet. Sa répugnance est vraiment invincible, et la réponse qu'il fait aux Zurichois nous laisse voir une fois de plus le fond de son âme [1] : « Je redoute terriblement ce fardeau. Même toutes les fois que je me rappelle ces combats, dont nous ont tourmenté ceux pour lesquels une pareille conduite était le moins convenable (les Bernois), je suis presque glacé d'horreur (*totus fere exanimor*). Si je ne consultais que moi-même, ah ! plutôt de l'autre côté de la mer que là. Mais comme dans cette cause je me suis suspect à moi-même, je ne m'admets pas au conseil, et j'ai décidé de consulter ceux qui sont de bon jugement et d'esprit droit [2]. »

Ici nous avons une occasion, comme on saisit un voleur la main dans le sac, de saisir l'infâme Bolsec en flagrant délit de mensonge impudent. Ce patron de tous nos calomniateurs modernes écrit : « Calvin feit tant par ses subtiles et cauteleuses inventions ou practiques, que lesdicts Genevesans le renvoièrent chercher et quérir à Strasbourg, où il s'estoit retiré assez simplement. Et touchant ce que ledit Bèze escrit que fut outre son vouloir qu'il retourna à Genève, et que, pour le faire consentir, qu'il fallut venir aux menaces des jugemens de Dieu s'il n'obéissoit à ceste vocation, ce sont vrayes balevernes et, comme on dict, brides à veaux, pour tromper trop crédules et idiots [3]. » — Telle est la source à laquelle ont puisé les Audin, les Galiffe, les Renault [4].

Quelqu'un qui ne jouait pas plus la comédie que Calvin, c'était Farel. Son excitation était incroyable. « Tu aurais dû accourir (*advolasse*) depuis longtemps, écrivait-il à Calvin, alors même que tout le monde aurait réclamé.... Est-ce que

tenu ung Conseil général auquel fut révoqué le déchassement des ministres.... Tantost après on deffendit les dances et chansons mondaines, mesmes on commençoit à parler de dresser ung Consistoire ecclésiastique. »

1. « Quoique cette charge [il s'agit de son premier ministère à Genève] me fût très pénible, je n'ai jamais songé à abandonner la place. Je pensais que j'avais été mis là, comme en faction, par Dieu : c'eût été un crime de lâcher pied. Et cependant, je le sais, incroyables vous paraîtraient, — même si je ne vous en racontais que la moitié, — les ennuis, ou plutôt les douleurs, qu'il nous a fallu dévorer pendant toute une année. Tout ce que je puis vous affirmer, c'est qu'il n'y a pas eu de jour où je n'aie dix fois souhaité la mort. Cependant, abandonner l'Eglise, aller ailleurs, cela ne m'est pas venu une seule fois à l'esprit.... Pour conserver notre ministère, nous n'avons pas moins peiné que si le combat avait eu notre tête pour enjeu.... » — 2. Calvin exprime si fidèlement sa pensée qu'il se sert à peu près des mêmes mots que dans sa lettre à Farel. (Voir plus haut, p. 700, 701.) Calvin aux pasteurs de Zurich, 31 mai 1541. *Opera*, XI, p. 231, 232. Herminjard, VII, p, 139, 140. — 3. Bolsec, *Histoire de la vie de Calvin*, 1582, p. 13v. — 4. Il faut nous borner à résumer ici textuellement l'histoire du rappel de Calvin d'après Kampschulte. C'est une nouvelle occasion de juger cet auteur : « Au fond de cette répugnance, proclamée si hautement, il y avait aussi, nous semble-t-il, du calcul, et beaucoup. » I, p. 370. — « On pouvait donc prévoir que ses scrupules disparaîtraient dès que (*sobald*) la question lui serait posée sérieusement, dès que les autorités régulièrement constituées l'inviteraient elles-mêmes au retour et lui offriraient ce à quoi il prétendait. C'est ce qui arriva en automne 1540. » I, p. 371. — « A Worms, le zèle pénitent de Genève amena une *prompte* solution. » I, p. 373. — « Il céda avec beaucoup de larmes,... mais il n'oublia pas en même temps de poser ses conditions et de s'assurer, d'avance, pour tous les cas. » I, p. 374. « Comme un général victorieux, il écrit les conditions de la reddition à la ville, décidée à tout.... Mais après qu'il eût donné sa parole, les anciennes hésitations se réveillèrent. » I, p. 374.

tu attends que les pierres crient ?... Quel homme pieux, quelle Eglise de Christ... ne resterait stupéfaite (*stupescit*) en te voyant tellement tarder ?... Je ne pense pas que tu sois assez de pierre pour pouvoir rejeter, avec tant d'impiété, les prières de cette Eglise. » Et il en arrive à ce reproche blessant : « Si tu avais été aussi lent à partir, quand on nous donna l'ordre de sortir de la ville, que tu es lent à revenir, malgré tant de prières, les choses n'en seraient pas où elles en sont[1]. »

Et rien ne dépasse cette violence surprenante et incessante, si ce n'est la patience absolue avec laquelle la supporte l'irascible Calvin. « J'accourrai bientôt, répète-t-il. Je ne vois pas ce que tu peux demander de plus de moi, à moins que, peut-être, tu ne trouves ton plaisir à m'accabler de tes plaintes.... Je le supporterai donc, si mes prières ne peuvent obtenir de toi que tu te montres un peu plus juste à mon égard[2]. »

VI

Les documents n'ont plus qu'un renseignement à nous fournir sur le retour de Calvin, mais ce n'est pas le moins important. Pour décider le Réformateur, l'argument dont on se sert de plus en plus, c'est que Genève n'est pas une Eglise comme les autres Eglises. Il s'agit pour Calvin de prendre la charge, non d'une Eglise particulière, mais de l'Eglise universelle. Telle est la conviction qui se fortifie, telle est l'intuition qui se précise dans tous les esprits.

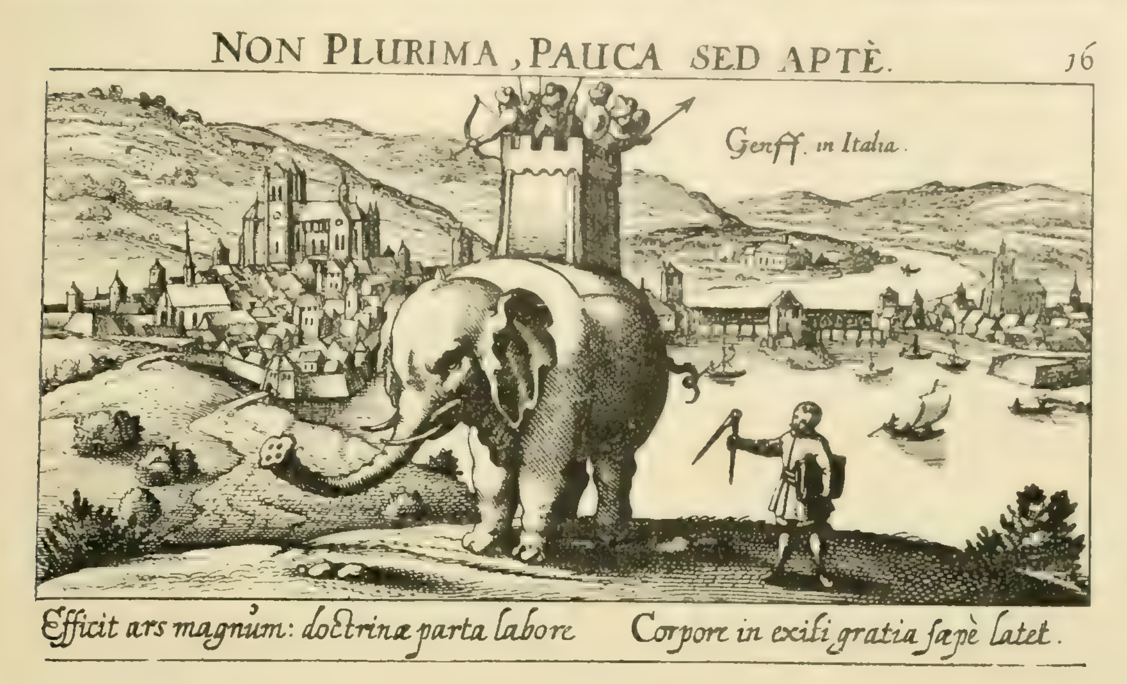
Dès la fin de juin 1540, Bucer avait placé la question du rappel de Calvin sur ce vrai terrain : Où Calvin sera-t-il le plus utile à l'Eglise universelle ? En restant à Strasbourg, ou en allant à Genève ? Ses préférences strasbourgeoises n'étaient pas dépourvues de motifs. « A part Wittenberg, disait-il, il n'y a pas beaucoup de villes, sauf la nôtre, où les pasteurs et les magistrats se préoccupent d'autres fidèles que de leurs paroissiens actuels.... Des autres églises, de la postérité, ils ne sont pas très inquiets[3].... » Revenant sur la même idée, le 13 novembre 1540, les pasteurs de Strasbourg diront encore : « Calvin, par son ministère dans la petite église française, s'adresse chaque année à un nombre choisi de jeunes Français, et exerce ainsi son ministère jusque dans toute la France (*in totam ferme Galliam*) ; tandis que, par ses leçons (*alterum ministerium*), il s'adresse à des Allemands, à des Italiens et à des Français, et étend bien plus loin encore (*multo latius*) son influence[4]. »

Mais il n'y avait pas de raison pour que Genève ne devînt pas un second Strasbourg, et même un second Wittenberg. Sa situation, en Europe, était même plus centrale. Et le Conseil de Genève pouvait répondre avec vérité : « Nous sommes comme la porte de la France et de l'Italie, par où peut passer une édifi-

1. 25 août 1541. *Opera*, XI, p. 265, 266. Herminjard, VII, p. 223, 225. — 2. 4 mai 1541. *Opera*, p. 214; Herminjard, p. 106. — 3. *Opera*, XI, p. 54; Herminjard, VI, p. 242, 243. — 4. *Opera*, p. 108; Herminjard, p. 358.

cation admirable, ou bien la ruine. De ces régions, et d'autres, et des environs, tous les jours beaucoup arrivent [1].... »

Les Zurichois prononcèrent les paroles définitivement justes, les paroles de la postérité et de l'histoire, quand ils écrivirent à Calvin : « Tu sais que Genève



Genève, la cité calviniste [2].

est sur les confins de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de telle sorte que l'espérance est grande de voir l'Evangile se répandre de là dans les villes voisines, et d'élargir les boulevards du royaume de Christ. Tu sais que l'apôtre choisissait les métropoles pour y prêcher, afin que l'Evangile pût se répandre dans les villes voisines [3].... » Et aux Strasbourgeois : « De là, cet homme, doué par Dieu des dons les plus remarquables, pourra être utile à quelques églises de ces royaumes, et étendre le règne de Christ plus que s'il enseignait en quelque autre lieu du monde que ce soit [4]. »

Nous n'avons plus qu'à rentrer à Genève avec Calvin.

1. 26 mai 1541. *Opera*, XI, p. 222; Herminjard, VII, p. 131. — 2. Dan. Meisner. *Sciagraphia cosmica*, Dasz ist newes Emblematiches Buchlein, darinen in acht centurijs die Vornembsten Stätt, Vestung Schlösser, etc., der gantzen Welt gleichsamb adumbrirt und in Kupffer gestochen, mit schönen lateinischen und teutschen Versiculn ad vivum abgebiltet werden. Nürnberg. P. Fürst, 1678. — C'est à ce même recueil qu'a été empruntée notre vue de Paris, *Jean Calvin*, I, p. 295. — 3. 4 avril 1541. Herminjard, VII, p. 77. — 4. 4 avril 1541, *Opera*, XI, p. 184. Farel écrit le 21 février 1541 aux pasteurs de Bienne: « Même les aveugles le voient, il ne peut en être autrement. L'édification d'une telle Eglise, et si importante, doit exciter tout le monde à unir ses efforts.... Si nous ne sommes pas des constructeurs de Babel, qui ne comprennent pas qu'ils sont un seul corps vivant, dans lequel les membres sentent et procurent ce qui est utile et nécessaire aux autres.... Je m'étonne d'une négligence pareille, et si grande, qui serait insupportable vis-à-vis de l'Eglise la plus petite; que doit-elle être vis-à-vis d'une Eglise d'où viendra une ruine ou une édification admirable pour tous, surtout pour les Français. » Herminjard, VII, p. 33.

Il avait hâté son retour de Ratisbonne à Strasbourg, et là, l'indécision lui était tout de suite devenue insupportable. Le sort de Genève, impliquée dans de si graves difficultés avec Berne, le troublait. Son « anxiété » croît. Que vont décider les surarbitres bâlois ? Est-ce que nous ne faisons pas défaut aux « nôtres [1] ? » La crainte des Bernois le retient encore [2]; cependant il annonce, le 13 août, à Viret, qu'il a suspendu ses leçons, et averti les étudiants qu'il ne les reprendra pas avant nouvel ordre [3]. Le 29, le Conseil de Genève s'occupe de son logis, car il « doybt arryver l'un de ses jours [4]. »

Muni de lettres de recommandation pour Bâle, Berne et Genève, écrites le 1er septembre, Calvin se met en route : « Il vient enfin (*venit tandem ad vos*), tel est le début de la lettre des pasteurs strasbourgeois, il vient enfin vers vous cet instrument du Christ, admirable, très rare, comme il y en a à peine un second, si vraiment il y en a un second [5]. » Le Conseil dit : « Luy avons permis qu'il alla vers vous, pour considérer en quel lieu des deux, Dieu vouldroit user de son œuvre et labeur.... Ainsy vous adjurons-nous, au nom du Seigneur, que préférans la commune nécessité des Eglises à vostre commodité et prouffit, vous le nous

1. Les « Marches, » c'est-à-dire journées de discussion juridique entre les Bernois et les Genevois, se succédaient. Marche du 30 mai 1540, Marche du 4 juillet, Marche du 3 octobre, Marche du 14 novembre, Marche du 15 décembre. On nomme un surarbitre bâlois, Bernard Meyer. Nouvelle Marche le 3 janvier 1541, Marche le 8 février, Marche le 13 février. L'alliance entre Genève et Berne est cependant renouvelée le 27 février. Mais le procès continue. Le 8 avril, le surarbitre bâlois, Meyer, arrive à Genève pour essayer de terminer les affaires officieusement. On discute jusqu'au 14 avril. Le surarbitre repart et il y a « journée amiable » à Bâle le 15 mai. Tout est renvoyé à Genève au 17 juillet. « Les arbitres de Basle, arrivez à Genève le dix-septiesme de juillet 1541... firent ung arrest et prononciation auquel les Seigneurs de Berne ne se voulloient tenir. Ceux de Genève y demandoient aussi quelques déclarations.... L'acceptation finale d'iceluy fut dilayée jusques à l'entrée de l'an 1544. (Roset, p. 286, 287.) — Du reste le jugement arrêté par les arbitres, après un mois de discussion, ne fut envoyé à Genève, traduit en français, qu'au commencement de l'année 1542. (Gautier, III, p. 128.) — Gautier raconte que : « Pendant tout le cours de l'année 1540, l'on continua à travailler aux fortifications en fermant le lac de pieux et faisant divers autres ouvrages. L'on emprunta même quatre mille écus du canton de Bâle pour fournir aux frais qu'il fallait faire pour cela, et l'on établit une petite garnison de cinquante hommes à la solde de la ville, laquelle était sous les ordres d'Ami Bandière, qui avait été établi capitaine général en place de Jean Philippe. » (Gautier, III, p. 96.) — 2. A mesure que l'horizon s'éclaircissait, Berne restait le point noir. C'est vers Berne que tous les regards se tournaient, ceux de Calvin, de Farel, de Strasbourg et de Genève. Sans Berne, que pourrait-on attendre, sinon de nouvelles luttes ? En octobre (le 23 ou le 24) 1540, les pasteurs de Strasbourg exhortent Genève « à restituer et confirmer le véritable accord des âmes avec les illustres seigneurs de Berne et entre eux. » Herminjard, VI, p. 336. Le 13 novembre 1540, même prière : il faut pardonner aux exilés et s'accorder avec Berne. *Ibid.*, p. 361, 362. Calvin tantôt espère, tantôt désespère. « S'il n'y a pas de progrès, comme tu dis, très misérable est notre condition : nous dépendons de ces cœurs de pierre. Mais je ne puis pas ne pas croire qu'ils ont été un peu amollis. Leurs lettres nous montrent qu'ils ont quelque désir d'aider cette Eglise, et la chose ne leur permet pas d'agir autrement. Donc espérons.... » *Ibid.*, VII, p. 25, 26. A Farel, le 19 février 1541. — Enfin, le 31 mai, Calvin écrit aux pasteurs de Zurich : « Une chose inquiète Capiton, Bucer et les autres : ils attendent peu d'édification de mon ministère, si les Bernois ne se joignent pas à moi de bonne foi et ne me tendent une main secourable. » *Ibid.*, VII, p. 140. — 3. Calvin à Viret, 13 août 1541. Herminjard, VII, p. 217. — C'est sans doute pour cela que Bédrot écrit à Myconius : « Calvin nous paraît trop hâter son départ, je te le dis à l'oreille. » 24 août. *Ibid.*, p. 223, n. 1. C'est au même moment (25 août) que Farel accusait si violemment sa lenteur ; tellement il est difficile de contenter tout le monde et ses amis. — 4. *Registres du Conseil*, Vol. 35, f. 297. — 5. *Opera*, XI, p. 271. Herminjard, VII, p. 231.

renvoyez incontinent, pour servir icy plus fructuesament à l'Église universelle [1]. » Et les pasteurs disent encore : « Mais soit qu'il revienne ou qu'il demeure par devers vous, écoutez-le.... » — A Bâle, Calvin rend visite au Conseil de la ville. Bucer l'avait recommandé à Myconius, le premier pasteur, en ces mots : « Donc aidez cet homme certes remarquable, et qui certainement est sans égal, excepté Philippe Mélanchthon, pour l'ardeur, l'éloquence et le jugement [2]. » Le 4 septembre, le Conseil de Bâle lui remet à son tour des lettres de recommandation [3]. Le 7 septembre, il est chez Farel, et écrit à Genève. Ayant appris, à Soleure, les difficultés survenues à Neuchâtel, le dimanche 31 juillet, à propos d'une prédication dans laquelle Farel avait osé censurer une fille du gouverneur, qui, depuis plusieurs années, refusait de vivre avec son mari, il s'est détourné de son chemin pour pacifier les esprits [4]. Le lendemain, 8 septembre, « de grant matin, » il ira à Berne, « présenter » ses lettres, et puis, il se hâtera « sans m'arrester nulle part ; car le désir que j'ay de me représenter à vous de ma promesse, ne me laissera point targer [tarder] en lieu qui soit [5].

A Genève, le bruit courut, le 9, qu'il devait déjà arriver le soir même ; c'était une erreur [6]. Le 10, déjà reparti de Berne, il était à Morat, d'où il écrivit à Farel ses impressions. Elles ne sont pas très favorables. Le Conseil a fait semblant de ne pas comprendre que les Strasbourgeois lui demandaient une recommandation formelle [7] : il s'est borné à l'assurer de ses services empressés. « Vois quelle ironie (*quantum ludibrium*) [8] ! »

Et déjà Calvin était aux portes de Genève. Le Conseil aurait désiré que Farel l'accompagnât : ce désir était un honneur dû au Réformateur neuchâtelois. L'entrée des deux amis eût été logique et juste. Mais Farel n'osa pas se décider sans prendre « l'advis des illustres et très redoubtez seigneurs Messieurs de Berne [9], » et Calvin arriva seul [10].

1. *Opera*, XI, p. 266-268; Herminjard, VII, p. 227, n. 1; 229, 230; traduction de Viret et non de Farel. — 2. *Opera*, p. 272; Herminjard, p. 235. — 3. *Opera*, p. 273. — « Ainsi, dit Kampschulte, il traversait en triomphateur une partie des contrées à travers lesquelles, trois ans auparavant, il avait erré, comme fugitif, cherchant du secours. » I, p. 381. — 4. La foule, excitée par des meneurs, s'était rassemblée sur le cimetière, devant l'église, et avait décidé que Farel quitterait Neuchâtel. Herminjard, VII, p. 216, n. 14. Voir aux *Appendices*. — 5. *Opera*, XI, p. 275; Herminjard, VII, p. 240, 241. — 6. *Annales*, p. 282. — 7. « C'était trop demander aux Bernois, dit Herminjard. Ils avaient déjà trouvé en Calvin un esprit très indépendant et qui ne redoutait nullement de leur faire opposition. Ils connaissaient trop bien ses talents pour ne pas deviner qu'il organiserait l'Eglise de Genève de manière à maintenir ses droits en face de l'Etat, et qu'il saurait, dans l'occasion, aider les Genevois à résister aux exigences de leurs puissants alliés. » Herminjard, VII, p. 243, n. 4. — 8. *Opera*, XI, p. 280; Herminjard, VII, p. 243. — « Le Conseil de Berne ne voulut voir dans les deux lettres précitées que la demande d'un sauf-conduit, et il fit semblant de ne pas comprendre le reste. Les procès-verbaux du Conseil, du 8 et du 9 mars, ne disent pas un mot de Calvin, ni des lettres qu'il avait remises. » Herminjard, VII, p. 243, n. 6. — 9. Le Conseil de Neuchâtel au Conseil de Genève, 9 septembre. Herminjard, VII, p. 241, 242. — 10. Calvin avait voyagé à petites journées. Il résulte du post-scriptum d'une lettre que Hotman lui écrivait le 19 septembre 1556, qu'un messager pouvait faire la route en six jours et pour deux florins et demi, ce qui est invraisemblablement peu. Hotman écrit : « Monsieur, vous cognoissez comme j'ay esté contraint d'envoier le présent porteur, dont j'ay eu fort bon marché à deux fl. et demy. Je luy en ay avancé un, promettant d'estre là dans le 25 de septembre. Il vous plaira achever le payement. » (*Opera*, XVII, p. 647, n. 5.) On peut, il est vrai, supposer que le messager profitait de ce voyage pour faire quelque autre commission, à l'aller ou au retour.

Quand ? Comment ? Quelle fut l'entrée de cet homme, qui était plus qu'un prince, plus qu'un empereur ? En effet, qu'est-ce qu'un prince ou un empereur aurait pu faire pour Genève ? Petite ville elle était, petite ville elle serait restée. Calvin allait en faire une capitale, et la capitale, non pas d'un simple pays, mais d'un empire plus immense que l'empire rêvé par un Alexandre ou un Charlemagne. Plus immense et plus solide ! Eux n'avaient pu réunir les peuples de leur domination que pour quelques années : toujours impatients de recouvrer leur liberté, leurs sujets, vaincus mais non convaincus, avaient renversé l'édifice de leur empire même avant leur mort. Calvin allait fonder à Genève un empire, dominant, non pas seulement les corps, mais les âmes, et qui, pendant des siècles, ne devait que s'étendre.

Quand, comment fit-il son entrée ? Des historiens, animés d'esprits différents, ont imaginé une réception enthousiaste [1]. C'est possible. Mais les documents se taisent; ils sont plus intelligents que les historiens.

Pour le fondateur d'un empire sur les âmes, peu importent la pompe des processions qui vocifèrent et les mousquets qui assourdissent. Idée, il vient comme une idée. On ne la voit pas, mais elle est là. Personne ne l'a saluée, et déjà elle s'est emparée de tous.

« Le 13 septembre 1541, raconte Bèze, Calvin revint à Genève, avec une grande félicitation de tout le peuple et du Sénat [2], reconnaissant le singulier bienfait de Dieu [3]. » Il semble bien que cette arrivée ait eu lieu le 13. Immédiatement Calvin se rend au Conseil. Et à cette même date du mardi 13, le Registre du Conseil s'exprime ainsi : « Maystre Johan Calvin, ministre évangélique, lequelt est arryvé Destrasbourg et az delyvres des lectres dudit Estrasbourg et de leur prédicans, aussy de Basle, lesquelles hont estes lissues. Enapprès az tout au long fayct ses excuses de laz longue demorance qu'il az fayct. Et, estre fayct cella, az pryer mestre ordre sus l'Eglise et que icelly fusse par escript rédigyé. Et que l'on élize gens du Conseyl pour havoyer conférance avecque eulx, lesqueulx feront laz relation en Conseyl. Et quant àz luy, il s'ed offert d'estre toutjour serviteur de Genève [4]. »

Est-il à Genève ? Oui, puisqu'il y est à l'œuvre.

1. « Le 13 septembre, dit Kampschulte, au milieu des cris de joie de la population, il fit son entrée solennelle à Genève. Il adressa à la foule rassemblée des paroles d'excuse sur son long retard.... » I, p. 381. Les documents ne disent rien de pareil, et les paroles d'excuse furent prononcées, non devant la multitude, mais dans la petite salle du Conseil. — 2. Fabri à Farel, de Genève, 18 septembre 1541. Herminjard, VII, p. 260 : « Je n'ai pas besoin [au contraire, c'eût été bien utile pour nous] de te donner des détails sur l'heureuse arrivée de Calvin et les applaudissements des hommes pieux (*piorum applausu*). Je pense que Viret t'écrit amplement. » — Fabri ne parle des applaudissements que des hommes pieux, ce qui ne semble pas indiquer une réception publique, populaire. — 3. *Opera*, XXI, p. 131. — 4. *Registres du Conseil*, Vol. 35, f. 324. *Annales*, p. 282.

VII

Ainsi la première période de la vie du Réformateur était close ; la seconde s'ouvrait. A la *Préparation* allait succéder l'*Œuvre*.

C'est un moment solennel pour l'historien de Calvin.

L'*Œuvre* se divisera en deux périodes : de 1541 à 1555, quatorze ans de *Luttes*, et de 1555 à 1564, neuf ans de *Triomphe*. Mais la *Préparation*, elle aussi, s'est déjà divisée en deux périodes, séparées par la première édition de l'*Institution chrétienne*, en 1536.

D'abord il y a eu les *Années d'études*. Puis sont venus les *Premiers essais*, qui ont fait connaître à Calvin son futur champ de travail, c'est-à-dire presque toute la chrétienté. Il a vu l'Italie ; il a vu la Suisse ; il a vu l'Allemagne. Progressivement, lentement, mais continuellement, le petit écolier des Capettes, à Noyon, est devenu l'élève de Mathurin Cordier, au collège de la Marche, l'étudiant des grandes universités, Orléans, Bourges, Paris, le jurisconsulte, l'humaniste, le théologien, l'hôte de la cour de Ferrare, le collègue de Farel à Genève, le collègue des Réformateurs de Strasbourg, l'ami intime de Mélanchthon, le conseiller respecté, désiré des colloques, des diètes, des princes.... *Vires acquirit eundo !* Il n'a peut-être pas d'égal, sauf Mélanchthon, disent les Bucer et les chefs de la Réforme. Et ils se trompent encore. Leur hyperbole est trop timide. Il faut supprimer le peut-être : il n'a plus d'égal.

Et cependant nous n'avons pas dit l'essentiel. Si c'était tout, à quoi aurait abouti cette *Préparation ?* A quoi servirait cette préparation de toutes ses facultés, de son érudition, de sa science, de sa théologie, de son aptitude à manier les hommes ? Cette préparation exceptionnelle, merveilleuse, aurait pu faire de lui un grand homme. Mais alors il aurait été trop petit pour son œuvre. Car cette œuvre, précisément, réclamait à la fois beaucoup plus et beaucoup moins qu'un grand homme ; il fallait un homme qui eût la pleine conscience d'être un simple instrument, mais de Dieu.

Et c'est à donner à Calvin cette conscience que Dieu venait de travailler comme Dieu travaille, mystérieusement et visiblement.

C'est malgré lui que Calvin s'est arrêté à Genève. Un concours inouï de circonstances inattendues et compliquées l'amène en cet endroit, en ce moment. Là, les violentes adjurations de Farel, qui l'épouvantent, qui lui font entrevoir les malédictions divines, l'arrêtent. Malgré lui, il reste à Genève. Dieu lui dit : Tu es mon instrument.

C'est malgré lui qu'il est attiré à Strasbourg. Il se croyait libéré par l'exil ; il estimait qu'il pouvait user de sa liberté selon ses goûts, et ne prendre plus « jamais » « aucune » charge ecclésiastique [1]. Alors le doux Bucer devient un second Farel, aussi impétueux que le premier. Il « frappe ». Calvin n'est pas

1. Lettre à Bernard, 1er mars 1541. *Opera*, XI, p. 165. Herminjard, VII, p. 39.

« brisé » du premier coup. Mais Bucer en arrive aux menaces extrêmes ; il montre la main de Dieu, que le nouveau Jonas ne pourra pas fuir. « Estant donc espovanté, » Calvin accepte la « faction » (*stationem*), où Dieu le met en garde. Malgré lui, il se rend à Strasbourg. Dieu lui dit : Tu es mon instrument.

C'est malgré lui enfin, c'est malgré lui surtout, qu'il revient à Genève. Ah ! ici tout est extraordinaire. Les termes les plus forts, les plus violents, expriment mal la profondeur et la vivacité de ses répugnances. Tout son être frémit, se révolte, se glace d'horreur. Les larmes jaillissent de ses yeux. Les sanglots interrompent ses discours. Cela dure dix-huit mois, d'une monotonie étonnante. De nouveau enfin, les tonnerres de Farel grondent, ses foudres éclatent. Brisé, anéanti, s'abandonnant complètement dans une dépréoccupation sans égale de soi-même, Calvin offre son cœur en sacrifice (*cor mactatum in sacrificium offero*). Malgré lui il retourne à Genève, Dieu lui dit : Tu es mon instrument.

Eh bien, oui : il sera cet instrument ! — Il n'a pas voulu l'être. Ni Dieu, ni ceux qui sont, sur cette terre, ses serviteurs et ses représentants, n'ont tenu compte de ses goûts, de ses aises, n'ont eu pitié de ses répugnances, de ses larmes. Ils l'ont forcé à sacrifier la chair et le sang, à devenir l'instrument.... Dès lors pourquoi s'arrêterait-il, lui ? pourquoi pactiserait-il avec les résistances de l'égoïsme, avec les mièvreries de la sensibilité ? Désormais sa timidité naturelle fait place à la logique indomptable. A la fois impassible et ardent, peu lui importeront les révoltes, les émeutes, les frémissements de l'hérésie. Au nom du Dieu, dont il est l'instrument, il ira, il parlera, il agira, il brisera les obstacles, impersonnel comme la logique elle-même. Ce nerveux, ce sensitif, cet irritable maladif, il est l'idée. « Si j'ai l'habitude de venger mes injures, je le laisse à juger à Dieu et aux hommes qui sont au courant des choses » (*an injurias meas ulcisci soleam, Deo et hominibus qui experti sunt relinquo judicandum*)[1]. Rien pour lui ! Tout pour l'honneur de Dieu, tout dans l'Eglise et dans la ville, tout au temple, tout dans la rue, tout au sénat, tout sur la terre, tout dans le ciel, d'où part le décret éternel et où sont attendus les seuls élus.

Reconnaissons-le : cette identification de soi-même avec Dieu, que l'on a si souvent reprochée à Calvin, c'est la forme la plus pure, c'est le plus haut état de la piété que l'homme puisse atteindre : l'homme agissant pour Dieu, Dieu agissant en l'homme, son instrument ; la force de Dieu remplaçant la faiblesse de l'homme ! Non seulement : « Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort, » mais : « Moi et Dieu, nous sommes uns. »

Pourquoi faut-il seulement que cette parole de la piété parfaite ne puisse être prononcée que par un homme qui n'est pas seulement un homme ? Pourquoi faut-il que l'idéal ce soit d'être un instrument de Dieu, mais qu'aucun instrument de Dieu, ici-bas, ne puisse être cet idéal ? Tout homme reste un instrument imparfait, mauvais ; et même c'est ici que nous devons appliquer le vieux proverbe : *Corruptio optimi pessima*, la corruption de ce qu'il y a de meilleur, c'est

1. Aux pasteurs de Zurich, 31 mai 1541. *Opera*, XI, p. 230; Herminjard, VII, p. 138.

ce qu'il y a de pire. Avec effroi nous entrevoyons les conséquences de l'interversion des rôles. Qu'arrivera-t-il en effet, si l'homme, qui est l'instrument de Dieu, fait de Dieu son instrument à lui ?

Reconnaissons-le. Calvin n'a pas échappé à cette épouvantable infirmité humaine ; et le secret de sa force est en même temps le secret de ses faiblesses.

Calvin a été un homme, comme tous les hommes. Ce qui le distingue, c'est qu'il a été un de ceux qui ont eu les raisons les plus nombreuses, les plus décisives, et (je le note) les plus extérieures de se croire, de se sentir l'instrument de Dieu. Voilà pourquoi, malgré ses faiblesses et ses fautes, il n'y a guère eu d'hommes qui aient eu plus de certitude dans leur foi, plus de logique dans leur foi, plus d'ardeur dans leur foi, plus de constance et d'intrépidité triomphante dans leur foi. Voilà pourquoi à cette préparation unique allait succéder une œuvre plus unique encore, le calvinisme, cette œuvre entachée certes des misères humaines, et cependant une de celles où brille de l'éclat le plus éblouissant la marque même de l'œuvre de Dieu.



Marque de Knobloch.



APPENDICES

Appendice N° I.

QUELQUES HISTORIENS DE CALVIN[1]

I. F.-W. Kampschulte et C.-A. Cornelius.

Deux historiens, deux vieux-catholiques, deux amis, inséparables pour qui étudie Calvin.

Ce n'est pas sans mélancolie qu'on lit le récit de leur fin. Kampschulte, toujours malade, est obligé, à l'âge de quarante-un ans, de quitter précipitamment Clarens, où il était allé chercher un climat plus doux aux poitrinaires, pour venir mourir à Bonn, le 3 décembre 1872. Quelques semaines avant, il avait encore travaillé aux Archives de Berne[2]. De ses trois volumes projetés, pour la biographie de Calvin, le premier seul avait paru (1869). — Cornelius ayant achevé ce qu'il considérait comme des études préparatoires, au moment de mettre la main au second volume de l'œuvre de son ami, est frappé par une attaque, et doit remettre ses propres manuscrits avec ceux de Kampschulte, à un autre ami, le Dr Walter Goetz, qui a publié le second volume de l'un et l'unique volume de l'autre (1899)[3]. On ne peut que saluer avec respect ces deux hommes qui furent d'honorables caractères et de remarquables savants. Malheureusement, malgré tous mes regrets, je suis obligé de maintenir mon jugement sur l'œuvre de Kampschulte[4].

Comme nous l'avons raconté, il avait légué tous ses manuscrits à Cornelius. Le manuscrit du second volume était vraiment achevé. Pourquoi Cornelius ne le publia-t-il pas tout de suite? On ne sait. Kampschulte était mort en 1872. De 1872 à 1886, Cornelius étudia certains points de la Réformation allemande. En 1886, il fit paraitre sa première étude relative à Calvin, étude suivie de quatre autres (1886-1896)[5]. Enfin il s'occupa du second volume de Kampschulte. C'est à ce moment qu'il fut arrêté par la maladie, et le Dr Gœtz le remplaça. Ici je me bornerai à résumer l'opinion de M. F.-L. Rutgers, de l'Université libre d'Amsterdam. Je suis heureux de voir mes sentiments confirmés par une pareille autorité.

M. Rutgers rend pleine justice à l'œuvre de Kampschulte, composée il y a trente ans, sans les

1. Cet Appendice fait suite à l'Appendice I du volume précédent. — 2. Cornelius, *Historische Arbeiten*, 1899, p. 619-621. — 3. *Ibid.*, p. v, vi. Voir F.-W. Kampschulte, *Johann Calvin*, seine Kirche und sein Staat in Genf. II. Nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von Walter Goetz, 1899, p. v-vii. — 4. Voir *Jean Calvin*, I, p. 532. — 5. Voici les titres de ces cinq études, réunies dans les *Historische Arbeiten :* Der Besuch Calvins bei der Herzogin Renata von Ferrara im Jahre 1536; — Die Verbannung Calvins aus Genf im Jahre 1538; — Die Rückkehr Calvins nach Genf; — Die Gründung der Calvinischen Kirchenverfassung in Genf 1541; — Die ersten Jahre der Kirche Calvins 1541-1546.

ressources dont nous disposons aujourd'hui, et qui, grâce à la sagacité et au tact historique de son auteur, à ses recherches dans les archives, conserve une valeur exceptionnelle.

Mais Kampschulte a eu le malheur de se laisser influencer par Galiffe. Cornelius lui-même reconnaît, dans sa nécrologie, que Galiffe était une des principales autorités pour Kampschulte [1]. Or pour quiconque sait ce qu'a été Galiffe, dont le nom a fini par être associé [2], jusque sur la couverture d'un odieux roman anti-calviniste, avec celui d'un prêtre, certainement pas plus aveugle, pas plus fanatique que lui contre Calvin et sa Réformation, — cette influence de Galiffe sur Kampschulte suffit pour prouver que l'auteur allemand vieux-catholique, n'était pas, et ne pouvait pas être, malgré tous ses efforts, impartial.

M. Rutgers ajoute : « A cause de sa conception religieuse particulière, il ne pouvait pas voir dans la Réformation un vrai progrès ; et, précisément à cause de cela, il ne pouvait la bien comprendre. En réalité, c'est la principale observation à faire sur les écrits de Kampschulte et sur ceux de Cornelius; et, avec elle, sont étroitement liées toutes les autres critiques, qui portent sur des points particuliers. Tous deux étaient des esprits de la même famille que Döllinger, et ils l'avaient fortement soutenu dans son effort vieux-catholique. Mais, de ce point de vue, ils ne pouvaient pas non plus juger équitablement la Réformation du seizième siècle ; ils devaient plutôt y voir une manifestation du principe révolutionnaire, une action puissante de l'esprit de négation et de destruction. On le voit bien, entre autres, lorsque Kampschulte commence son chapitre sur Servet par ces mots : « C'eût été contre le cours naturel des choses, si les esprits qui s'étaient coalisés dans une lutte commune contre la vieille Eglise, après le renversement des anciennes barrières, s'étaient groupés dans un seul et même système positif. L'esprit de négation et de destruction, une fois éveillé, arrive au calme ici plus tôt, là plus tard [3].... » Avec cette conception, il y a encore place naturellement pour l'habileté historique, pour des recherches ingénieuses, pour des communications impartiales, pour un loyal jugement, toutes choses qui se trouvent chez Kampschulte et chez Cornelius. Mais en réalité, pour connaître une personne et son œuvre, quand l'une et l'autre sont de grande importance, pour les apprécier justement, et bien les représenter, il faut, ou leur être supérieur, ou avoir pour eux de la sympathie. Et cela on ne le trouve pas ici [4]. »

Tel a été le maître, Kampschulte, tel a été le disciple, Cornelius. Des auteurs protestants [5] adressent à celui-ci les mêmes louanges hyperboliques qu'à celui-là. Nous sommes obligé de lui adresser à peu près les mêmes critiques.

Certes, nous sommes les premiers à rendre plein hommage aux études minutieuses du professeur de Munich. Elles nous ont été fort utiles. Mais le lecteur, qui a suivi notre récit et nos discussions, trouvera sans doute assez exact le jugement suivant emprunté à M. Heiz, (dans le compte-rendu qu'il a publié, le 29 décembre 1886, du mémoire de Cornelius, *Calvin's Verbannung aus Genf, im Jahre 1538*) : « La ressemblance entre Kampschulte et Cornelius est grande. Tous les deux se tiennent aussi loin de la tradition édifiante, qui glorifie aussi l'ex-prieur de Saint-Victor, que des procédés récents et très peu édifiants d'un Galiffe, justement associé à un Janssen, et d'après lesquels il faudrait regarder comme un malheur que des Français immigrés aient vaincu le vieux parti genevois des Libertins. Tous les deux cherchent très soigneusement à découvrir l'influence du milieu sur la marche des événements. Mais tous les deux me paraissent, malgré tous les efforts d'impartialité, avoir, à l'endroit de Calvin et de son Eglise, trop peu de sympathie pour ne pas être nécessairement, ici et là, injustes dans leurs appréciations.... »

1. *Historische Arbeiten*, p. 620 : « Unterstüzt... von dem jüngeren Galiffe. » — 2. Galiffe a, paraît-il, souvent protesté contre cette association; mais, sauf erreur, il n'a pas rendu publique sa protestation. — 3. Kampschulte, II, p. 167. — 4. Rutgers, article du *Museum*, Maandblad voor Philologie en Geschiedenis, n°s 4 et 5, juin et juillet, 1901, tirage à part. — 5. *Theologischer Jahresbericht*, de Lipsius, V (année 1885), 1886, p. 215.

M. Heiz donne un exemple général, emprunté à la méthode de Cornelius : « Parmi les divers textes à considérer, il faudrait en premier lieu tenir compte des propres déclarations de Calvin. Actuellement, c'est l'usage de raconter la vie des théologiens, autant que possible, avec leurs propres paroles. Cornelius ne s'est servi de ce procédé qu'en partie, et même il le tient pour si peu justifié que, plus d'une fois, il adresse aux affirmations du Réformateur le reproche de ne pas être conformes à la vérité. »

Puis viennent quelques exemples particuliers. « Il est d'abord remarqué que Calvin dans les années 1536-1538 était un jeune homme. Il y aurait eu lieu d'insister, si l'on avait voulu dire qu'avec son tempérament cholérique sa jeunesse avait soumis Calvin à de grandes tentations. Mais il n'y avait pas lieu d'insister, puisqu'il est seulement question des principes, d'après lesquels Calvin agissait, et de son développement religieux, qui lui donnait droit à une activité publique. Plus de quatre ans avant, dans la Préface de son Commentaire sur le *De clementia* de Sénèque, Calvin s'était exprimé comme suit au sujet des productions littéraires : « J'aimerais mieux ne rien produire que de produire des fruits prématurés, et même, comme c'est l'usage, de laisser tomber, encore moins que de produire, des fruits sans maturité. » Et en vérité, il serait difficile de contester le certificat de maturité à l'œuvre que Calvin donna, quelques mois après, à son *Institution chrétienne.* » Et c'est seulement un an plus tard qu'il vint à Genève. — « Il n'est pas juste de dire ensuite : Calvin avait sur la religion, sur l'Eglise et sur ce qui les touchait, ses idées particulières. » Ce n'est pas une accusation nouvelle, et chez Kampschulte, on trouve aussi des passages, destinés à provoquer l'idée que Calvin a voulu réclamer pour ses petites découvertes l'autorité de la parole divine, qu'il s'est fait lui-même « parole de Dieu, » au lieu d'en rester le serviteur. Mais un examen calme amènera toujours à cette conclusion que les premiers écrits théologiques de Calvin donnent déjà la preuve d'une étude approfondie des Ecritures, et que son exégèse est aussi objective qu'elle pouvait l'être chez un théologien du seizième siècle.... Ce n'est pas comme prédicateur de « pensées propres, » que Calvin fut alors connu, mais comme exégète biblique. Et que dirons-nous de la phrase par laquelle Cornelius continue sa peinture de Calvin, et qui est celle-ci : « A côté de cela, il possédait la propriété de maintenir, perpétuellement et sans modification, ce qu'il avait une fois reconnu vrai, et de n'accorder aucun droit, pas le plus petit, à aucune contradiction. » Cet homme, ainsi dépeint, c'est celui qui a écrit aux pasteurs de Zurich (30 août 1537) : « Par le sacro-saint nom du Christ, nous vous en conjurons (*obtestamur*), si vous croyez que nous avons péché en quoi que ce soit, ne craignez pas de nous en avertir. » Ce même homme, qui vivait uniquement pour la vérité, a dû avoir si peu le sens de la vérité, qu'il ne prêtait l'oreille à aucune contradiction, même quand la logique était contre lui.

M. Heiz conclut : « Je me joins au vœu formé par M. Nippold de posséder un jour une biographie de Calvin de la main de Cornelius. Mais à la condition que l'appréciation injuste, telle qu'elle se trouve dans l'écrit que nous venons d'étudier, fasse place à une plus juste.... Je crains que, sous la conduite d'un tel guide, les lecteurs n'apprennent à mépriser et à haïr ce Calvin que je respecte et que j'aime. Parfois on serait tenté de soupçonner que Cornelius ressent contre le Réformateur une véritable antipathie. On peut en effet rassembler toute une liste d'expressions, qui représentent les choses sous le jour le plus défavorable possible. Quand les prédicateurs s'efforcent de mettre fin à la lutte pour la confession, il est question de leur « agitation habituelle. »

Nous citerons encore, et très volontiers, — (car c'est surtout vis-à-vis de travailleurs comme Kampschulte et Cornelius que nous tenons à montrer notre impartialité et la reconnaissance que nous avons pour les services rendus) — le jugement de Henri Lecoultre, ce jeune savant si calme et si bien informé. A propos de l'étude de Cornelius sur le retour de Calvin à Genève, il dit : « Son présent travail ne nous paraît en rien inférieur au précédent ; nous y retrouvons la même connais-

sance approfondie des sources, le même effort pour comprendre les événements et les hommes, le même besoin de les apprécier avec impartialité. Décidément, nous n'avons affaire ici ni à un détracteur de Calvin, ni à l'un de ces panégyristes outrés, qui, dans leur empressement à faire ressortir les mérites du Réformateur, ont traité systématiquement ses adversaires avec la dernière rigueur [1]. »

Et, au risque d'étonner quelques lecteurs, non seulement nous ne nous inscrivons pas en faux contre ce jugement, mais nous nous l'approprions. Car H. Lecoultre ne contredit ni M. Heiz, ni nous-même. Effort pour comprendre ? oui. Besoin d'impartialité ? oui, encore. Mais cet effort a-t-il suffisamment réussi, et ce besoin a-t-il été satisfait de façon à nous satisfaire nous-même ? Non. Et c'est M. Lecoultre qui le dit, et fort nettement, quoique fort doucement. Il déclare ne pouvoir accepter « sa façon d'apprécier les faits [2]. »

Voici un exemple. A propos du bannissement, Cornelius, malgré les faits qu'il cite et qui sont à l'éloge des Réformateurs, trouve moyen de les blâmer.

« M. Cornelius méconnaît, ou du moins il ne dit pas assez nettement que dans toute cette affaire le bon droit est en définitive du côté de Calvin, beaucoup plus que du côté de ses adversaires....

» Il était du devoir le plus élémentaire de Calvin, de protester contre ce procédé [interdiction de la chaire à Coraud] et de réclamer pour son collègue.... Qui ne sent que cet exposé [fait par Cornelius] donne finalement raison aux Réformateurs ? Sans doute, au dernier jour, Farel et Calvin ont bravé l'autorité et provoqué par là leur bannissement, mais l'interdiction dont ils avaient été frappés d'abord était injuste, et pour leur dignité comme pour le succès final de leur cause, il importait avant tout de protester publiquement contre l'affront qu'on leur avait fait, à eux et surtout à leur Eglise.

» Il est vrai que cette conduite intransigeante ne fut pas comprise par beaucoup de leurs contemporains. M. Cornelius peut [?] appuyer ses appréciations sur les propos de Bullinger, de Capiton, de Bucer [voir plus haut les citations et la critique de ces appréciations], qui s'accordent à blâmer [?] la raideur excessive des pasteurs de Genève. Mais avant de donner raison à ces hommes, il faudrait voir si leur attitude ne fut pas déterminée par leurs vues sur la subordination des autorités ecclésiastiques aux autorités politiques. Dans toute sa carrière, Calvin a insisté beaucoup plus que les pasteurs de Zurich et de Strasbourg sur une certaine autonomie de l'Eglise et des corps qui la gouvernent. Cela est universellement connu, et les vues du Réformateur sur ces matières mériteraient bien au moins l'honneur d'une discussion. Il y a maintenant encore quelques théologiens et même quelques autres personnes qui les trouvent plus vraies, plus dignes de l'Evangile, plus fécondes en applications utiles que celles de Zwingle [3]. »

Autre exemple. A propos de la désorganisation de l'Eglise de Genève, et malgré les faits qu'il cite, et qui accusent les successeurs de Calvin et de Farel, Cornelius essaie de faire retomber toute la responsabilité sur Calvin et sur Farel : « Dans son désir de ne pas charger outre mesure les pasteurs qui succédèrent, à Genève, à Farel et à Calvin, il ira jusqu'à dire que la cause principale de la décadence de l'Eglise sous leur ministère fut l'opposition violente des Réformateurs bannis. Pourtant il doit convenir que deux de ces pasteurs, H. de la Mare et J. Bernard, étaient suspects et insuffisants, et dans ses notes nous trouvons des témoignages défavorables, soit sur les mœurs du troisième, J. Morand, soit sur le caractère emporté du quatrième et du plus capable d'entre eux, A. Marcourt, et sur sa faiblesse devant le gouvernement. De tels défauts n'étaient-ils donc pour rien dans l'abaissement de l'Eglise que ces hommes étaient appelés à diriger ?... Le récit de M. Cornelius suffit déjà, nous semble-t-il... à faire conclure à l'infériorité, pour ne pas dire à la

1. *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 93. — 2. *Ibid.*, 1886, p. 523. — 3. *Ibid.*, p. 523-525.

médiocrité spirituelle des nouveaux pasteurs de Genève ; mais on pourrait lui reprocher encore de n'avoir pas assez nettement formulé cette conclusion [1]. »

Dernier exemple. A propos de la réconciliation de Morges, Cornelius, malgré le simple exposé qu'il donne et qui est si avantageux aux Réformateurs bannis, ne voit pas les sentiments si honorables dont ils firent preuve : « De même, nous aurions aimé à voir M. Cornelius exprimer avec plus de liberté son jugement sur la condescendance dont Farel et Calvin firent preuve en mars 1539, lors de la réconciliation qui intervint entre eux et les prédicateurs genevois.... C'est pour prévenir le péril du schisme, que le bouillant Farel, tout offensé qu'il était, fait, dans une lettre à Kunz de Berne, les premiers pas en vue d'une réconciliation ; c'est dans cet intérêt que l'intraitable Calvin réprime le zèle de ses partisans au risque de se faire accuser de papisme par les plus zélés d'entre eux, les exhorte publiquement à reconnaître l'autorité des pasteurs de Genève, et finit par prendre la défense de cette Eglise contre le cardinal Sadolet, qui prétendait ramener au catholicisme des protestants aussi mécontents de leur Réformation. On pourrait soutenir peut-être que, pour gain de paix, Calvin dépassa ici ou là dans cette affaire la mesure des concessions légitimes, mais il est si rare [?] qu'il mérite un reproche de ce genre, et surtout sa réputation d'intransigeance est si bien établie dans l'opinion de la postérité, qu'il valait assurément la peine de faire ressortir ce qu'il y eut alors de pacifique et d'indulgent dans toute sa conduite, une fois passés les premiers moments de douleur et d'indignation [2]. »

Nous laissons au lecteur le soin de tirer les conclusions des critiques de H. Lecoultre.

Pour des historiens catholiques, il est certain que Kampschulte et Cornelius ont fait preuve, vis-à-vis de Calvin, d'une impartialité remarquable. Mais cette impartialité est loin d'être suffisante pour des historiens, tout court.

II. M. Bartolommeo Fontana et la « Relation » de Cardoino.

En 1885, M. B. Fontana publia dans l'*Archivio della R. Società Romana di Storia patria*, vol. III, fasc. I-II, p. 101-139, ses *Documenti dell' Archivio Vaticano e dell' Estense circa il soggiorno di Calvino a Ferrara*. L'année suivante, H. Lecoultre fit paraître sa critique. Il remerciait sincèrement M. Fontana de son travail et, tout en déclarant qu'il n'avait toujours ni bien interprété, ni même bien lu les documents, il reconnaissait « qu'il avait été le premier à les publier et que c'étaient des documents d'un véritable intérêt [3]. » Il ajoutait : « Le Réformateur est traité de fourbe, d'homme sans cœur et de front d'airain.... M. Fontana prétend que Calvin a donné son approbation à l'assassinat du duc de Guise, et il appuie cette grave assertion sur une lettre qui ne dit rien de cela, pourvu qu'on veuille bien la lire sans parti pris [4]. Il répète aussi que la condamnation de Servet était pour Calvin un acte de vengeance personnelle, et ajoute sans sourciller que ce ressentiment avait survécu chez lui à un rendez-vous d'honneur (*una partita d'onore, un duello*, o. c., p. 124-125), auquel Servet avait fait défaut. *Risum teneatis amici* [5] *!* »

M. Fontana n'a point tenu compte de ces sages indications, et son volume *Renata di Francia*, 1889, qui contient beaucoup de documents, continue à dénoter parfois la plus complète absence de critique. M. Fontana s'appuie sur une « Relation, qui serait dans les Archives secrètes [?] du Vatican. » Il avoue que cette relation n'est pas rédigée avec les vues (*intendimenti*) et les méthodes modernes, et qu'elle est d'un papiste déclaré (*e di papista dichiarato*). Mais celui qui l'a écrite

1. *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 94, 95. — 2. *Ibid.*, p. 95, 96. — 3. H. Lecoultre, *Mélanges, Le séjour de Calvin en Italie*, p. 173. — 4. Voir plus haut, p. 81 et 85. — 5. H. Lecoultre, p. 172, 173.

n'était pas un homme vulgaire, et il a récolté à Genève beaucoup de renseignements inconnus ailleurs, *che altrove ci mancano.* L'aveu est naïf! La règle dit : *testis unus, testis nullus.* Or quel témoin unique qu'un tel fanatique! Néanmoins, dit M. Fontana, nous pourrons nous servir quelquefois de lui.

En réalité les archives du Vatican sont beaucoup moins « secrètes » que M. Fontana ne le dit, et cet historien parle d'un document qu'il semble peu connaître, s'il l'a jamais vu. La *Relation* de Cardoino n'a été ignorée ni de Haller [1], ni de Senebier [2]. A notre connaissance, il en existe une copie à Berlin, une à Paris, une à Berne, et deux à Genève. Et la comparaison de ces deux dernières est loin d'être sans intérêt.

L'une appartient à M. l'archiviste Louis Dufour, qui a eu l'obligeance de nous la communiquer. Il a poussé beaucoup plus loin l'amabilité : il nous a communiqué en même temps deux lectures qu'il a faites à la Société d'histoire et qui, à propos du récit de Cardoino sur l'Escalade, donnent une très érudite comparaison entre les deux manuscrits. Nous allons puiser à pleines mains dans ces pages inédites.

« Ce récit (de l'Escalade) est tiré d'un manuscrit italien de 108 feuillets, soit 216 pages, petit in-4°, outre les tables. C'est une copie, comme le prouvent certains mots et noms étrangement tronqués, mais une copie du dix-septième siècle, faite probablement peu après la composition de l'original. Il a pour titre : *Vera relatione della città di Genevra.* Le titre ne répond guère au contenu, car dès le feuillet 10 on se trouve déjà au commencement de la Réforme. Le manuscrit se termine à l'entreprise de 1620. D'autre part l'auteur parle de son père comme encore vivant [3]. Celui-ci n'étant mort qu'en 1623, c'est entre la première et la dernière de ces dates qu'il faut placer la composition de ce travail.

» Quant à l'auteur, il s'exprime ainsi au feuillet 49 : « En l'année 1592 allèrent également » s'établir à Genève l'infortuné César Cardoino, chevalier de la même ville de Naples, mon » grand-père, emmenant avec lui son fils Camille, mon père, et, pour sa disgrâce et la mienne, » abandonna non seulement la vraie foi, mais cette antique noblesse que ses ancêtres avaient eue » pendant plusieurs siècles dans cette cité. »

» César Cardoino, lui-même fils de Nicolas qui avait été nommé le 6 octobre 1465 avec Daniel Caracciolo, par ordonnance du roi Ferdinand, maître des comptes de la Zecca, au siège de Nido, vint à Genève en 1572, avec son fils Camille, qui était, selon le manuscrit et notre registre des morts, âgé de trente ans, étant né en 1542. Le manuscrit de l'Eglise italienne donne cependant comme date de l'arrivée de César 1567, et pour celle de Camille 1568. Camille ne paraît cependant s'être fixé d'une manière définitive qu'en 1592, et deux ans après, à 52 ans, il épousa Paula Bartocci. Il en eut plusieurs fils et filles, dont quelques-unes se fixèrent ailleurs, ou retournèrent au catholicisme.

» Parmi les fils de Camille était l'auteur de notre *Relation.* Il naquit en octobre 1595, et fut baptisé sous le nom d'Andromeo André. »

Le manuscrit possédé par M. Louis Dufour, a appartenu jusqu'au dix-huitième siècle à des membres de la famille Colonna de Lucques, comme le prouvent les noms inscrits sur la première page. Au siècle passé, il était en possession de M. Charles Minutoli, aussi de Lucques. Ce manuscrit mérite donc le nom de manuscrit de Lucques.

L'autre manuscrit, qui se trouve à la bibliothèque de la Société d'histoire de Genève, ne ressemble pas complètement à celui que nous venons de décrire. D'abord le titre est beaucoup plus

1. G. E. von Haller's *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, 1786, IV, p. 479-480. — 2. J. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, 1786, II, p. 181. — 3. L'auteur dit aussi qu'il assista à la mort et à la sépulture de Bèze en 1605 : « trovandomi io presente alla sua morte e sepoltura. »

complet : *Relatione di Genevra, nella quale compendiosamente si raggiona dello stato di quella città particolarmente dell'anno 1535, che vi fu introdotto il Calvinismo, et mutato il governo, fin al giorno presente di Andrea Cardoino, cavalliero napolitano, nato in Genevra, 1621.* — Cette date indique non pas la naissance d'André Cardoino, mais l'achèvement de son mémoire, comme le prouve du reste l'indication qui suit immédiatement, toujours sur la première page : « L'anno 1626, ho havuto l'originale a Roma et fatto fare questa copia, Melchior de Grilly. » Il s'agit donc d'une copie, faite par Melchior de Grilly, du manuscrit original de Rome.

« Toutefois le manuscrit de la Société d'histoire n'est pas la copie même de Melchior de Grilly, laquelle se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris ; c'est une sorte de fac-similé, page par page, et ligne par ligne, dû au soin de M. Henri Bordier en 1851. (G.-E. von Haller en avait fait une copie semblable qu'il donna à la Bibliothèque de Berne [1].)

» Après le titre vient, dans le manuscrit de Paris, une lettre dédicatoire à Philippe IV, roi d'Espagne, dans laquelle André, après avoir rappelé les services et exploits de ses ancêtres dans les royaumes de Naples et des Pays-Bas, raconte que, né et élevé par son père à Genève, il a rejeté les doctrines impies de Calvin, grâce aux raisonnements du cardinal Bellarmin. Quoique tout jeune, il a désiré ardemment rentrer dans la possession de ses biens perdus, il a déserté sa propre maison et est rentré dans le giron de l'Eglise : il a trouvé auprès d'elle les secours qui l'ont affermi dans sa résolution ainsi qu'auprès de S. M., qu'il remercie pour la pension qu'elle a daigné lui accorder, etc. Il termine en faisant des vœux pour la destruction des hérétiques.

» De tout cela il n'y a rien dans le manuscrit de Lucques. Dans le manuscrit de Paris et dans celui de Lucques il y a un nombre de chapitres différent, mais en réalité ils forment dans leur ensemble la même matière. Il y a un remaniement constant dans les chapitres, soit dans les expressions plus accentuées du manuscrit de Paris, soit dans les développements un peu plus considérables de celui de Lucques. »

Et M. Louis Dufour en arrive à cette conclusion intéressante :

« En résumé, il est évident que le manuscrit de Lucques et celui de Paris sont du même auteur, André Cardoino; que celui de Lucques est le premier jet, le brouillon, par conséquent davantage un original, dont celui de Paris est la mise au net, et rédigé en vue du personnage auquel il s'adresse, c'est-à-dire avec plus d'âpreté vis-à-vis des nouvelles doctrines religieuses. »

Ajoutons quelques détails. La dédicace au roi Philippe IV indique avec naïveté que, si les raisons du cardinal Bellarmin ont fait connaître à Cardoino l'impiété de Calvin, il fut poussé à sa conversion par des motifs d'un autre genre, « et, ajoute-t-il, encore que tout jeune (*giovinetto*), je brûlais (*bramolo*) de rentrer en possession des biens perdus; je hais ma propre maison et je rentrai dans le catholicisme [2]. » Il signe : « de votre Majesté catholique *humilissimo et fedelissimo vasallo.* » Nous avons donc affaire à une supplique; c'est un homme qui a reçu des faveurs et qui en quémande d'autres. Il s'agit pour lui de se faire bien venir. — On se rappelle que le pamphlet de Bolsec est dédié à un archevêque.

Il faut observer que André Cardoino, ayant quitté Genève en 1610, n'avait alors que quatorze ans et demi. Les études historiques et archéologiques qu'il avait faites ne devaient pas être bien profondes, et il n'avait certainement pas recolté à Genève beaucoup de renseignements inconnus, comme le prétend Fontana. De plus, il écrit onze ans après sa fuite de Genève; voilà deux preuves, au lieu d'une, que son travail n'a rien de particulièrement personnel, mais a été fait de seconde main.

1. Le manuscrit de Berne est une copie de celui de Paris, faite par Haller, et le manuscrit de Berlin, d'après une note ajoutée au manuscrit de Paris, serait à peu près semblable au manuscrit de Lucques : il n'y a ni dédicace, ni marginaux, ni nom d'auteur, ni appendice. — 2. « Et ancorche giovinetto bramolo di reintegrarmi ne beni perduti, odiai la prop^{a} casa, et mi recoverai fra catholicon. »

A la fin du mémoire, le manuscrit de Paris reproduit deux lettres : une de Bénédict Turretin, pasteur de l'église italienne de Genève, à André Cardoino, du 13 mars 1610. C'est au moment où André vient de quitter sa famille, par cette fuite considérée encore comme une simple « *giovenile scappata.* » En effet, André, comme nous venons de le dire, a seulement quatorze ans et demi. C'était un jeune homme précoce! Le pasteur parle au nom d'un père, d'une mère plongés dans la douleur. — La réponse d'André est en latin. Elle ne porte pas de date et semble avoir été écrite plus tard. C'est un traité de vingt-quatre pages, attaque furibonde contre le protestantisme.

Déjà le mémoire, sous sa première et sous sa seconde forme, montrait assez les sentiments de André Cardoino. Un chapitre du manuscrit de Lucques porte ce titre : « De G^me^ Farel, Français du Dauphiné, neveu d'un juif. » — Mais c'était contre Calvin que, pour mieux capter la bienveillance du roi très catholique, il avait surtout manifesté sa haine. Il parle de la « fourberie » du Réformateur. Il reproduit la stupide calomnie, relative au prétendu miracle que Calvin aurait essayé de feindre en s'entendant avec un individu : celui-ci devait faire le mort et se laisser ressusciter. Reproduisons en entier la page suivante :

« Calvin fut de corps et d'aspect quasi difforme, comme il était d'une âme vilaine et sale; homme de peu de grâce dans les attitudes et les gestes du corps, de basse stature, défait de visage, sec, exténué dans ses membres, le teint olivâtre, les cheveux noirs, la barbe de bouc, les épaules carrées et courbées, le nez aquilin, mais l'esprit gaillard, le tempérament rusé et vivace, prompt à la riposte, audacieux dans les propos, rapide dans les résolutions, subtil dans ses conceptions, et ingénieux dans ses paroles. Il parlait peu, et avec une gravité extraordinaire... toujours désireux de cacher et de dissimuler sur son visage les passions de son âme... Chez lui la langue était toujours loin du cœur, et le cœur loin de la piété et de l'humanité. Il disait une chose et en pensait une autre, et pendant qu'il en effectuait une, il en concevait une autre. Il était sobre dans sa nourriture ... En somme Calvin fut un grandissime hypocrite, avide de gloire et de renommée.... C'est l'opinion universelle, encore qu'on n'en parle pas publiquement à Genève, qu'il avait dans les parties basses, un ulcère inguérissable, et qu'il mourut misérablement dévoré par la phtisie et les poux... maudissant toujours le temps où il avait appris les lettres, et qu'il avait consacré à l'étude.... Il savait qu'il avait ruiné la candeur de la virginité, banni la piété antique, la vraie religion, les coutumes chrétiennes, qu'il avait été le vrai et public ennemi de Dieu, de l'Eglise et des hommes au milieu desquels il avait vécu et était mort comme un dragon venimeux[1]. »

Ce n'était pas encore assez pour notre auteur. Sa réponse à Turretin ressemble à une composition littéraire destinée à sa majesté catholique, pour lui montrer à quel degré de violence, de passion, lui, André Cardoino, peut se laisser aller contre ses anciens coreligionnaires. On dirait qu'il s'agit de « corser » le mémoire historique. Voilà jusqu'à quel point André Cardoino est bon catholique! Ne mérite-t-il pas toutes les faveurs? Et les interrogations, les épithètes se pressent les unes les autres. Calvin est un vrai apostat, inique, scélérat, impie, fugitif, adultère, il a subi un supplice public, c'est un homicide des âmes, un séditieux.

Quant aux objurgations du pasteur, lui parlant de son père et de sa mère, André, qui se traite lui-même de « brebis tendrelette *(hanc ovem tenellam)*, » a l'impudeur de répondre par la parole du Christ : « Celui qui ne hait pas son père et sa mère... » Et avec un cynisme véritable il parle de l'accueil que lui fait Naples, « de la splendeur honorable, de la commodité large » dont il y jouit. En fait de citation biblique, il aurait mieux fait de penser à celle-ci : « Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon. »

1. M. le professeur Comba, de Florence, a publié cette page dans sa *Rivista cristiana*, mars 1901, article Leti A. [pseudonyme de M. Comba]: *Il Calvino della leggenda, dal Cardoino infino al Fontana*, p. 96.

On comprend le jugement de Senebier : « Cet ouvrage est plein d'esprit, mais il est dicté par la superstition la plus grossière, s'il n'a pas été ourdi par la méchanceté la plus noire ; il paraît avoir copié l'histoire de Calvin par Bolsec, quand il parle de Calvin, sans omettre aucune des absurdités de ce moine calomniateur [1]. »

Tel est le témoin sur l'autorité duquel M. Fontana admet que Calvin « fut publiquement noté pour adultère et scélératesse, avec une fleur de lys rougie au feu, sur une épaule. » Et il continue : « Choses horribles ! et cependant le narrateur ignore, ce qui est aujourd'hui bien assuré, que Calvin livra à l'Inquisition de Lyon, les lettres confidentielles de son ami [!] Servet (*dell' amico Serveto*).... Servet avait commis la faute, dit-on, de lui avoir fait défaut pour un duel (*di avergli mancato in duello*). Des fautes plus graves encore, c'étaient les doctrines anti-trinitaires qu'il professait, et un génie plus puissant que celui de Calvin [2]. »

Selon le mot de Lecoultre, M. Fontana tient à faire rire à ses dépens. Confondre un duel et un rendez-vous (que Calvin donna à Servet) pour discuter théologie !

Enfin, M. Fontana croit que les calomnies du « papiste déclaré » sont justifiées par une glose, trouvée dans un volume « d'un qualificateur du saint-office, » du dix-septième siècle. « Nous ne pouvons pas non plus taire, écrit M. Fontana, que, dans un exemplaire de l'*Institution*, traduite par Giulio Cesare Pascali, et imprimée à Genève, en 1557, cet exemplaire ayant appartenu au Cardinal Giovanni Maria Gabrielli, qualificateur du saint-office, nous avons trouvé en note, avec une écriture du dix-septième siècle, vis-à-vis (*di contro alle pagine...*) la page sur la chasteté conjugale : *cur bestia hic paedesteria usus est, et uxorem non habuit ?* D'où il ressort que les accusations de mauvaises mœurs étaient comme fondées et non douteuses (*si ebbero come fondate e non dubbie*) [3]. »

Ces simples citations suffisent pour montrer l'état d'âme de M. Fontana.

III. A. Pierson.

Malgré beaucoup de différences dues à l'individualité et à la race, le Hollandais Pierson [4] est de la même école que l'Italien Fontana [5] : deux savants dont on peut lire les ouvrages avec fruit, à condition d'en contrôler toutes les affirmations, car leur fantaisie finit par dépasser les limites de l'imaginable. Donnons de ce sévère, mais trop juste jugement, seulement quelques preuves.

S'il est un fait connu, célèbre, c'est bien la scène que nous avons racontée (p. 177) et dans laquelle Farel adjura Calvin de rester à Genève. Calvin, épouvanté, céda.

Pas authentique ! dit M. A. Pierson. — Il cite cependant le témoignage de Calvin [6] et le témoignage de Bèze [7]. Cela pourrait suffire, semble-t-il. D'autant plus qu'il y a encore le témoignage de Farel [8], dont M. A. Pierson a le tort de ne citer qu'un détail sans importance. Les deux témoins de la scène, les deux acteurs et leur confident sont d'accord : N'est-ce pas assez ?

Non. A l'aide d'une critique microscopique et fantaisiste, M. A. Pierson arrive à trouver ces témoignages en contradiction, donc suspects, parce qu'ils sont postérieurs de plusieurs années à l'événement !

Faudrait-il donc n'opérer qu'avec des procès-verbaux, signés et paraphés le jour même ? —

1. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, II, p. 181. — 2. B. Fontana, *Renata di Francia*, 1889, p. 287. — 3. *Ibid.*, p. 288, n. 1. — 4. A. Pierson, *Studien over Johannes Kalvijn (1527-1536)*, 1881 ; — *Nieuwe Studien over Johannes Kalvijn, (1536-1541)*, 1883 ; — *Studien over Johannes Kalvijn, Derde Reeks (1540-1542)*, 1891. — 5. Voir A. Pierson, I, p. 247-254. — 6. *Opera*, XXXI, p. 26. — 7. *Ibid*, XXI, p. 125. — 8. *Ibid.*, XX, p. 313.

Soit. Le document désiré existe. C'est un quatrième témoignage, de Calvin, écrit deux mois après la fameuse scène. Le 13 octobre 1536[1], il raconte à son ami Daniel qu'il a été retenu (*detineor*) à Genève et que les frères lui ont extorqué (*extorquerentur*) la promesse de s'y établir. Voilà la confirmation. — Pas du tout, reprend M. A. Pierson : c'en est la réfutation ; nous avons deux récits différents ! — On dirait d'un exégète opérant sur un récit de la Genèse ou un discours du Deutéronome.

Les deux récits étant ainsi heureusement inventés, il ne reste qu'à inventer de plus le roman capable d'expliquer comment Calvin est passé de son premier récit à son second.

M. Pierson va chercher non le roman lui-même, mais le prétexte de ce roman dans une lettre de du Tillet, lequel est déclaré connaître Calvin mieux que personne, et le juger avec autant de perspicacité que d'affection. (Or tout cela est parfaitement inexact : nous avons affaire à un ancien ami, qui a rompu avec Calvin, et qui essaie de justifier, même au prix d'accusations regrettables pour celui qui les formule, sa rupture et son retour au giron de l'Eglise catholique.) Du Tillet reproche en particulier à Calvin de ne pas avoir eu une vocation régulière. — Alors que fit Calvin, d'après M. Pierson ? Eh bien ! il chercha une réponse : il chercha, et peu à peu il arriva à inventer... sa vocation extraordinaire par Farel. « Il n'y avait pas, nous dit-on, d'autre moyen pour lui d'apaiser sa conscience que de se prouver à lui-même et aux autres... etc. » Dès lors rien n'est plus facile que de se représenter l'évolution mentale de notre Réformateur.

Calvin était à la fois timide et conscient de sa valeur. Il ne voulut pas s'exposer à la persécution en France. Il alla en Suisse, et continua à s'y montrer prudent. Il arriva à Genève sans but. Il y vécut quelque temps ; il apprit à connaître la situation. Alors l'ambition (*eerzucht*), le légitime désir, s'éveille en lui de ne pas laisser plus longtemps ses grands dons sans emploi. Il se lie avec Farel et les autres. On l'encourage. On le décide à rester. Telle est la simple réalité. Mais plus tard vinrent les doutes, les angoisses de conscience. Et Calvin se rappela les conversations anciennes, et peu à peu il arriva à s'imaginer la scène que nous connaissons[2].

Faut-il vraiment protester contre cette façon d'écrire l'histoire ? M. A. Pierson est la lamentable victime de son hypercriticisme. Sa bonne foi est aussi incontestable que son aveuglement. Les textes ne sont plus pour lui que des fantômes, dont le jeu capricieux produit un roman dépourvu non seulement de toute vérité, mais même de toute vraisemblance !

Finalement notre hypercritique se trouve en face d'un différend. Calvin déclare formellement que son passage à Genève fut dévoilé à Farel par du Tillet. Que faire ? M. A. Pierson n'hésite pas, et inflige à Calvin un démenti pur et simple. Du Tillet, dit-il, « n'eut pas la moindre part à l'affaire (*niet het minste aandeel*). » Il ajoute, il est vrai : « Nous n'accusons pas du tout Calvin d'avoir avec préméditation (*opzettelijk*) induit ses lecteurs en erreur. Seulement il a vu le passé à travers un verre que les impressions postérieures avaient coloré[3]. » — C'est beaucoup de bienveillance, mais en pure perte. Car lorsqu'un homme, doué de l'intelligence et de la prodigieuse mémoire de Calvin, avance sur une foule de points le contraire exact de la vérité, et l'avance pour se justifier, cet homme ment[4].

1. *Opera*, Xb, p. 63. Herminjard, IV, p. 86. — 2. « Wat zij hadden gezegd en de invloed, dien Kalvijn er van had ondervonden, nam langzamerhand grooter evenredigheden aan, totdat in zijn geest de voorstelling ontstond, die wij in de *Epistola* voor de Psalmen aangetroffen en in de hoofdzaak wedergevonden hebben bij Beza. » Pierson, I, p. 253. — 3. *Ibid.*, p. 253, 254. — 4. M. F.-L. Rutgers, le savant et exact professeur de l'Université libre d'Amsterdam, (dans son volume qui est une mine de renseignements précis, à la façon des volumes d'Herminjard, *Calvijns invloed op de Reformatie in de Nederlanden, voor zooveel die door hemzelven is uitgeoefend*, 1899), montre toute la superficialité technique avec laquelle A. Pierson a procédé. Quoique bon latiniste, il a souvent traduit les textes latins confusément et même à contre sens. Quoique bon connaisseur du français et de l'allemand, il n'a souvent pas tenu compte du sens des mots au seizième siècle. — Voici qui est plus topique encore. A. Pierson consacre (II, p. 170-225) toute une étude à Calvin

Après cet exemple remarquable, il nous suffira de constater que, si l'hypercriticisme traite les déclarations de Calvin, de Bèze, de Farel, tout comme il traite les déclarations de saint Paul ou de saint Jean, dans ces deux cas, il ne fait pas acte de science; il obéit à des préjugés dogmatiques.

M. A. Pierson l'avoue à la fin de son dernier volume. Ce qui lui a inspiré toutes ses études (*die ons van den aanvang dit historische onderzoek deed ondernemen*), c'est son opposition au calvinisme hollandais moderne, et tout particulièrement à l'Université libre d'Amsterdam, à laquelle il consacre des pages et des pages de sa conclusion [1].

M. A. Pierson veut « tomber » l'Université libre ; or pour cela il lui faut « tomber » Calvin. Ecoutons notre auteur.

« Calvin fut, ce qui à mes yeux est incompatible avec toute élévation (*verheffing*), un politique, un calculateur, un homme qui voulut triompher et assurer son triomphe par la défaite des autres.... Calvin, pour tout dire en un mot, ne me fait pas l'effet d'avoir été un homme de foi, en prenant ce mot de la foi dans le sens noble, général, dans lequel il ne peut manquer de forcer le respect.... Son exégèse ne peut se vanter que d'une connaissance plus que superficielle de l'hébreu et du grec... on se demande s'il n'a pas été lui-même conscient de son caprice et de sa superficialité [2]. »

Et l'Université libre d'Amsterdam semble faire de ce « Réformateur, qui manque si souvent de grandeur morale, autant que d'attrayante piété, un caractère qu'il est bon de montrer à la jeunesse [3]. » C'est intolérable ! « Dans Calvin, il n'y a rien de l'apôtre, rien du martyr.... Au fond Calvin reste un romaniste ; il reste le produit de la tradition qu'il nie ; il ne peut se délivrer du développement dogmatique de l'Eglise qu'il abandonne, mais il s'imagine lire dans le canon du Nouveau Testament ce que l'Eglise catholique a promulgué relativement à certains dogmes principaux.... Calvin a été l'homme qui a pris une partie de la doctrine romaine, elle-même tirée de la Bible et de la tradition ; il a appelé cette partie le vrai christianisme, et il a voulu trouver ce vrai christianisme exclusivement dans la première des deux sources, la Bible. En conséquence le calvinisme a été *un obstacle à la connaissance de la Bible, et de l'antiquité chrétienne*, en se donnant lui-même pour l'antiquité [4].... Pour nous qui lisons Calvin, aussi bien que le Nouveau Testament et les Pères, il y a, entre le calvinisme et le christianisme des deux premiers siècles, une différence qui saute *encore plus aux yeux que celle entre ce christianisme et le catholicisme du seizième siècle.* » Conclusion : « Comme tendance scientifique, *la parenthèse du protestantisme* me paraît close [5]. »

exégète du Nouveau Testament. Or il se trouve qu'il n'a lu des Commentaires du Réformateur que quelques pages. Il en arrive à faire croire que Calvin a fait croire à ses lecteurs que saint Paul écrivit ses lettres en latin ! « *De gewone lezer moet gelooven, dat Paulus zijne brieven heeft geschreven in het latijn.* » Pierson II, p. 172. M. Pierson, toujours de bonne foi, mais toujours superficiel, ne s'est pas aperçu que, presque à chaque page, Calvin parle du grec, du sens du mot en grec. Il se trouve seulement que, par hasard, Calvin n'a pas fait ces remarques habituelles dans les quelques pages lues par M. Pierson. Du reste notre hypercritique avoue lui-même sa superficialité, à la fin de son étude, en ces mots : « Cette étude ne se rapporte qu'à un petit nombre de textes d'une seule lettre du Nouveau Testament (*weinige teksten van een enkelen N. Testamentischen brief*, II, p. 220). Mais elle ne nous donne pas moins le droit de porter un jugement général sur Calvin exégète. Le proverbe *ex ungue leonem* est tout à fait à sa place, quand nous voulons seulement caractériser la méthode de quelqu'un. » — Ce qui, semble-t-il est le mieux caractérisé, c'est l'hypercriticisme et ses procédés anti-scientifiques. (Voir Rutgers, *Calvijns invloed*, p. 48, 51.)

1. Pierson, III, p. 159-184. — 2. Pierson, III, p. 180, 181. — 3. « Acht zij den Hervormer, wien het zoo dikwerf hapert aan zedelijke grootheid zoowel als aan aantrekkelijke vroomheid, in allen ernst een karakter waarop het goed is de jongelingschap te wijzen ? » Pierson, III, p. 182. — 4. « Het kalvinisme heeft dientengevolge de kennis van den Bijbel en van de kristelijke Oudheid in den weg gestaan.... » Pierson, II, XIII. — 5. « Als wetenschappelijke richting schijnt mij *de parenthese van het Protestantisme* gesloten. » Pierson, II, p. XII-XIV.

IV. Jean-Antoine Gautier.

C'est avec plaisir que des pages d'un Pierson, d'un Fontana et même de certaines lignes d'un Cornelius et d'un Kampschulte on passe aux gros volumes de Gautier, l'auteur de l'*Histoire de Genève*. Il est une preuve que tout ce qui est ancien n'est pas destitué de valeur et que tout ce qui est nouveau est loin d'être scientifique.

Né à Genève le 26 septembre 1674, Gautier fut nommé professeur de philosophie en 1696. Son enseignement contribua grandement à substituer la méthode cartésienne à la méthode scolastique. Membre du Conseil des Deux Cents (1704), puis du Conseil des Soixante (1710), recteur de 1717 à 1721, il fut nommé conseiller d'Etat en 1723, abandonna le professorat, et mourut à peine âgé de cinquante-quatre ans, en 1729, déjà usé par des travaux excessifs.

Il commença son *Histoire* en mars 1708. Les archives venaient d'être classées et étiquetées dans la « Petite-Grotte » et la « Grande-Grotte, » les deux salles voûtées, dans la Tour de l'Hôtel de ville, où elles se trouvent encore. Il arrêta le seizième livre de son *Histoire* à l'année 1608, et termina son manuscrit par ces mots : « Fait et fini le 3me juillet 1713, à 7 heures du matin.... *Laus Deo! Amen!* »

C'est de nos jours seulement qu'on a entrepris la publication de cette Histoire : cinq volumes ont paru ; il y en aura huit. Et les savants éditeurs du premier volume, MM. Victor van Berchem et Edouard Favre, après avoir vécu des mois dans la familiarité de notre historien, et après avoir vérifié sur les Registres du Conseil toutes ses citations, lui ont rendu ce bel hommage : « Par la conscience de ses recherches, l'exactitude de son récit, la modération de ses jugements, Jean-Antoine Gautier a mérité l'estime et les éloges de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire genevoise. Il a l'esprit judicieux et les vues larges d'un historien, qui est, en même temps, un magistrat. Sans doute il est de son temps ; il a subi l'influence du milieu où il a vécu, mais sa situation officielle n'a jamais altéré chez lui la constatation scrupuleuse des faits, ni le respect de ce qu'il croyait être la vérité. Enfin son style simple et grave, fortement marqué de l'empreinte du grand siècle, assigne à son œuvre une place dans l'histoire littéraire de la Suisse romande. » (*Histoire de Genève,* I, Préface, p. XII.) « Il a traité, en particulier, l'époque de la Réforme, avec une sûreté de renseignements et une ampleur dignes de l'importance du sujet. » (*Ibid.*, p. XIII.)



Appendice N° II.

LA PREMIÈRE LETTRE DE CALVIN A LA DUCHESSE DE FERRARE

1537? 1541?

Le manuscrit (un brouillon, semble-t-il), conservé à Genève et auquel la fin manque, ne porte pas de date[1].

Merle d'Aubigné place cette lettre en 1537. — M. Herminjard et les *Opera* la placent en octobre ou novembre 1541, au plus tard. En effet, « Capiton, dit la lettre, *est* l'ung de ceux qui tâchent fort à modérer les choses. » Capiton n'est donc pas encore mort. Or, il mourut le 3 novembre 1541. — Le dernier historien, non le moins critique, Cornelius, replace cette lettre à sa date primitive de 1537[2].

Cornelius fait observer que la lettre est adressée à Renée à l'occasion d'une discussion, intervenue entre une des demoiselles d'honneur et Richardot au sujet de la messe. « J'avoys entendu comment maistre Françoys, lequel vous avez ordonné pour prescheur en vostre maison, etc.... Ce qui ne feust pas trouvé bon de quelq'une de voz damoiselles, laquelle, selon la congnoissance qu'elle avoit reçeu de Dieu, ne voulsit contre sa conscience, etc. » Or il serait bien étrange (*in hohem Grade unwahrscheinlich*) que la « damoiselle » eût attendu de longues années pour avoir des scrupules. Evidemment elle se scandalisa la première fois qu'elle entendit les conseils du pseudo-nicodémite.

Ajoutons que cette façon de parler : « Maistre Françoys, lequel vous *avez ordonné* pour prescheur en vostre maison, » semble bien indiquer que la nomination de Richardot n'est pas ancienne. Si Richardot avait été aumônier depuis trois ou quatre ans, l'expression serait bizarre.

Cornelius insiste ensuite sur ce que Calvin dit du livre de Capiton : « Et de cela, Capito qui est l'ung de ceux qui tâchent fort à modérer les choses, a *naguères escript* ung libvre, lequel il *desdie* au Roy d'Angleterre. » Or ce livre, *Responsio de missa*, parut en 1537. La dédicace au roi est du 9 mars.

Il est vrai que cet ouvrage eut une seconde édition en mars 1540. — Mais si Calvin parlait, en octobre 1541, d'une seconde édition parue un an et demi avant, les mots : Capiton a

1. *Opera*, XI, p. 323-331. — Herminjard, VII, p. 307-319. — Les *Opera* (XI, p. 332-339) donnent aussi la traduction latine que Th. de Bèze a publiée. Il y a des différences dont nous n'avons pas à nous occuper ici. — 2. Cornelius, *Historische Arbeiten*, p. 119-121.

naguères escript et *desdie*, signifieraient en réalité : Capiton a réédité, il y a un an et demi, un livre, dédié depuis trois ans au roi d'Angleterre. Est-ce possible ?

On peut, ce semble, noter une autre série d'indices en faveur de la date de 1537.

1° Le début de la lettre semble bien indiquer que Calvin écrit pour la première fois à la duchesse. Il n'avait pas l'habitude d'user, sans cause, de tant de circonlocutions. « De cette longue justification, dit M. Herminjard [1], on ne peut conclure *avec certitude* que Calvin écrit pour la première fois à Renée. » Avec certitude ? Non. Mais avec probabilité ? Oui.

Ne serait-il pas étonnant en effet que Calvin fût resté cinq ans sans écrire à la duchesse ? Il entreprend le voyage d'Italie presque uniquement pour entrer en relations avec elle, et puis, ces relations une fois formées, il ne fait aucune tentative pour les entretenir ? La vraisemblance, au contraire, est que Calvin écrivit à la duchesse, poussé par les motifs qui avaient amené son voyage. La lettre déplut. Ainsi s'explique le silence qui suivit.

2° Ce n'est pas seulement la « damoiselle » d'honneur qui fit prévenir Calvin, ce fut aussi Renée, par Mme de Pons. Renée, troublée par l'attitude de son aumônier, demandait des éclaircissements. Comment supposer qu'elle ne fut pas troublée dès qu'elle vit les agissements de Richardot, mais seulement au bout de trois ou quatre ans ?

3° Calvin donne à Renée des renseignements sur la vie antérieure de Richardot. Ces renseignements ont un sens, si la duchesse vient de prendre Richardot à son service, et ne le connaît pas. Mais, si elle vit familièrement avec lui depuis des années, Calvin ne joue-t-il pas un rôle ridicule ?

4° De plus, Calvin dit à Renée de n'ajouter foi à ce qu'il lui dit qu'après expérience : « Ce que je vous ay dict de luy est tant certain, que je ne vueil pas que foy y soit adjoustée, sinon que vous l'ayez premièrement expérimenté. Car, si vous y prenez garde, vous congnoistrez à l'œil qu'il ne presche la parole de Dieu, sinon en tant qu'il pense vous gratifier, pour attraper bénéfices et aultres proyes, et ce pendant de ne desplaire à aulcun qui luy puisse nuire. » Encore une fois ce langage a un sens, si Richardot vient d'être nommé aumônier, de telle façon que Renée n'a pas eu occasion de le bien connaître. Mais, si elle le fréquente depuis des années, le langage de Calvin n'a pas de sens.

Restent certaines difficultés à élucider. Parlant de ses discussions avec Richardot, Calvin dit que celui-ci ne se rendit à ses objections contre la messe, « qu'après avoir veu quelque mien traicté. » Cela prouve que les discussions eurent lieu après 1536, donc à Ferrare ; car avant cette date Calvin n'avait écrit que son *Commentaire sur Sénèque*, dont il ne saurait être ici question. Depuis cette date, il n'avait publié que son *Institution*, mais il avait en portefeuille le manuscrit des *Deux lettres*, en particulier celle à G. Roussel, où il est beaucoup question de la messe, et peut-être aussi le manuscrit du *Petit traicté de la Cène de notre Seigneur Jésus-Christ* [2]. Calvin peut avoir montré à Richardot l'un ou l'autre manuscrit. Il peut lui avoir montré son *Institution*, à laquelle précisément, à propos de la messe, il renvoyait Duchemin, au même moment. Dans sa lettre écrite de Ferrare à son ami, il lui dit : « Afin qu'il ne me soit nécessaire de recommencer une longue disputation et répétée de loin, quant aux sacrilèges de la messe, je renvoyeray le lecteur à mes *Institutions* (*ad Institutionem nostram*), où il me semble advis que j'ay expédié et dit assez appertement, à tout le moins pour la briefveté de l'œuvre, tout ce lieu [3]. »

1. Herminjard, VII, p. 308, n. 4. — 2. « Opuscule, dit M. Herminjard, composé en 1536, et dont la quatrième partie est relative à la messe. » Dans sa lettre du 17 mars 1546 à Vitus Theodorus, Calvin s'exprime ainsi au sujet de cet opuscule : « Libellum meum de Cœna tibi non displicuisse vehementer gaudeo. Scriptus gallice *fuerat ante annos decem.* » Herminjard, VII, p. 313, n. 18. — 3. *Opera*, V, p. 256. *Opuscules*, p. 74.

Serait-on arrêté par le mot « traité », appliqué à l'*Institution ?* Mais on sait qu'il s'agissait de la première édition, que Calvin lui-même appelle un « livret. »

S'adressant à Renée, et lui parlant, soit de la messe, soit de sa conduite au sujet des cérémonies papistiques, Calvin dit : « Pour ce que cecy seroit long à traicter comme il appartient, vous aurez pour plus ample instruction vostre recours au traicté, où j'espère que vous y trouverez assez de raison pour en estre satisfaicte. »

Nous sommes d'accord avec les éditeurs des *Opera*, pour penser que ce traité, ce sont les *Deux lettres* publiées en effet en 1537, ou du moins la lettre à Duchemin. M. Herminjard pense qu'il s'agit plutôt de l'opuscule : « Petit traicté monstrant que c'est ce que doit faire un homme fidèle congnoissant la vérité de l'Evangile, quand il est entre les papistes, 1543. » Mais n'était-il pas aussi difficile en 1541 qu'en 1537 d'envoyer à la duchesse un volume paru seulement en 1543 ? M. Herminjard dit : « Il est possible qu'il fût déjà composé en 1541, et distribué çà et là en copies manuscrites [1]. » Seulement pourquoi une pareille hypothèse, alors surtout que M. Herminjard le reconnaît : le Petit Traité « est en partie la traduction abrégée de l'épître à Duchemin. »

Enfin, Calvin termine sa lettre, en écrivant : « Je vous envoye une épistre, laquelle y est propre, comme vous verrez, si vous l'estimez tant que de y vouloir employer quelques heures de vostre plaisir. Et d'advantaige ung petit libvret que j'ay naguères faict, lequel, comme j'espère, selon sa briefveté, vous pourra servir de quelque consolation, d'aultant qu'il contient assez ample doctrine.... »

L'épître, c'est, dit M. Herminjard, « l'épître à Duchemin, probablement [2]. » Et le livret? M. Herminjard dit : « Ce pourrait être le « Traité de la Cène, » *quoique l'auteur ait dit l'avoir composé en 1536.* » *Quoique !* Mais n'est-il pas décidément trop difficile de dire, en 1541, qu'on a *fait naguère*, c'est-à-dire il y a cinq ans, un livret? M. Herminjard suppose alors que Calvin aura refondu son œuvre avant de la publier en 1540 ou 1541 [3].

Seulement, le volume n'ayant été publié qu'en 1540 ou 1541, Calvin a-t-il pu l'envoyer en 1537 ? Il l'aurait alors envoyé en manuscrit, tel qu'il existait depuis 1536. Du reste, une difficulté bibliographique aurait beau nous embarrasser, à cause de notre ignorance actuelle [4], elle ne saurait prévaloir contre les raisons diverses que nous avons données en faveur de l'année 1537.

1. Herminjard, VII, p. 316, n. 24 et 314, n. 23. — Voir *Opera*, VI, p. XXXI. — 2. Herminjard, VII, p. 319, n. 30. — 3. *Ibid.*, n. 31. *Opera*, V. p. L. — 4. Voir encore *Opera*, XI, p. 331, n. 32.



Appendice N° III.

BAUDICHON DE LA MAISON NEUVE

Galiffe, ce protestant du dix-neuvième siècle, qui a été trop l'émule de Bolsec, le catholique du seizième, et qui l'a surpassé en érudition, sans lui être inférieur en passion, s'est efforcé d'établir que la Réformation genevoise avait eu pour premiers fondateurs des « vauriens. »

Il y avait, dit-il [1], une première catégorie « d'enthousiastes de bonne foi, » très rares, comme Ami Bandière et Ami Perrin [2]; puis une seconde catégorie de « protestants politiques, » comme R. Vandel, Ami Porral, les Lullin,... « hommes relativement supérieurs, » qui continuaient à professer la religion romaine. (Galiffe oublie de noter que ces protestants politiques devinrent les chefs du parti libertin, et les adversaires acharnés de Calvin.) Venait en troisième lieu, « la tourbe des vauriens de la ville, » et c'est dans les faits et gestes « de ces bandits de carrefour » qu'il faut chercher les « premiers symptômes publics de la Réforme religieuse [3]. » Dans cette « bande de vauriens, avides de vol et de pillage, » on distinguait Jean d'Abères (qui devait être tué par Jean Philippe), Jean Pécolat, Jean Goule, et surtout Baudichon de la Maison Neuve. « Tous, continue Galiffe, avaient été arrêtés et punis à diverses reprises pour vol et pillage nocturne, avec escalade et effraction, plusieurs même pour de véritables crimes, tels que meurtres, faux témoignages, etc. Ils n'en furent pas moins des premiers à embrasser les nouvelles doctrines, et firent rapidement leur chemin dans Genève protestante, où plusieurs parvinrent aux premières dignités. Ce fut ce même parti qui, ligué ensuite avec *ce que l'immigration française nous amena de moins bon*, trouva moyen de faire successivement condamner à mort ou proscrire de Genève précisément ceux sans le dévoûment desquels il n'y aurait eu, à Genève, ni liberté politique, ni réforme religieuse [4]. » — Il n'est pas besoin d'attendre d'avoir rectifié l'histoire fantaisiste de Galiffe, pour saisir en flagrant délit sa passion de calomnie contre la Réforme : il ose insinuer qu'elle fut due à ce que l'immigration française amena de moins bon!

1. *Bezanson Hugues*, libérateur de Genève, par J.-B.-G. Galiffe, dans les « Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, » 1859, XI, p. 197-524. — 2. On est tenté de croire à une faute d'impression, qui aura mis Ami Perrin à la place d'Ami Porral et *vice versa;* car on a encore des lettres pleines de piété, très édifiantes, d'Ami Porral, qui devint un des amis particuliers de Calvin. Ami Perrin devint le chef proprement dit du parti libertin. — 3. *Bezanson Hugues*, p. 327. — 4. *Ibid.*, p. 303, et n. 1.

Est-ce que, au début, Baudichon de la Maison Neuve[1] suivit trop fidèlement les traces de Bertelier et des enfants de Genève ? C'est fort possible. En 1510 et en 1513, à une époque où il n'était évidemment pas protestant, il paraît avoir eu des querelles avec le guet, et même dans une batterie, sans doute, avoir tué le Sautier du Duc. Ces violences étaient malheureusement à l'ordre du jour[2]. Mais, dit A. Roget, « depuis 1513, nous ne trouvons rien dans les Registres à la charge de Baudichon, et même les magistrats lui donnent une preuve de leur confiance en le chargeant de diriger une partie des travaux entrepris pour fortifier la ville[3]. »

Il n'en resta pas moins ardent et, si l'on veut, violent. Ainsi, le 17 janvier 1528, il organisa une procession carnavalesque « en dérision des prêtres[4]. » Et ce tempérament fit de lui un des promoteurs de tout le mouvement. Aussi concentra-t-il sur sa personne la haine des catholiques du seizième siècle et de Galiffe.

En 1534, il se rendit à la foire de Francfort. Vers le 15 mars, sa femme lui écrivit un court billet, qui nous indique la grande préoccupation des deux époux. Il est uniquement question des progrès de l'Evangile à Genève : Sachez, lui dit-elle, « que maistre Guilliaume faict bien son devoir en anonçant la Parolle de Dieu, » et encore : « Nostre affaire multiplie grandement[5]. »

De Francfort, il se rendit à la foire de Lyon[6]. Il arriva dans cette ville un dimanche soir, et logea à la Coupe-d'Or, près Saint-Pierre-les-Nonnains, hôtellerie tenue par Jeanne, veuve de Martin Bachelier. C'était là qu'il descendait depuis sept ans. Et ce fut là qu'il fut arrêté, pour être enfermé dans la prison de l'archevêque.

Nous possédons les actes de son procès. Ils nous révèlent que ce grand marchand de soie ne savait pas écrire ; qu'on l'accusa de beaucoup de paroles violentes, mais que parmi tous ces témoins passionnés aucun n'attaqua ce que nous appellerions sa moralité[7]. Ce qu'ils s'efforçaient d'établir, c'est qu'il était le plus dangereux des Genevois, et que les Officiaux ne devaient pas le laisser revenir à Genève.

Un moine de l'ordre de Saint-Benoît, procureur de Saint-Martin en Velay, déposa qu'il avait entendu dire à Genève : « Que c'estoit le principal qui avoit esté la cause pourquoy l'hérésie pululoit oudict Genesve, et qu'il mesmes estoit allé à Berne quérir des prescheurs hérétiques, lesquelz il avoit amené en la dicte ville, les avoit nourry, entretenu, soustenu en leurs prédications[8]. » — Un noble du Dauphiné déposa qu'à Genève les catholiques lui avaient dit : « Que si par adventure ledict Baudichon estoit relasché, ilz et tous les bons catholiques dudict Genesve estoient toutellement perduz et ruynez[9]. » — Un marchand de fromage déposa : « Que lesditz

1. Voir *Procès de Baudichon de la Maison Neuve, accusé d'hérésie à Lyon, 1534,* publié pour la premiere fois d'après le manuscrit original conservé aux archives de Berne, et précédé d'un avant-propos, par J.-G. Baum, 1873. — 2. Par exemple, Jean Portier, secrétaire de l'évêque, ayant dégaîné son poignard, s'approcha de Pierre Vandel et le frappa par derrière au-dessous de l'épaule. C'était le 28 mars 1533, jour d'émeute. — Le mardi 3 février 1534, Claude Pennet, geôlier des prisons épiscopales, après une altercation avec des réformés, en assaillit un, le chapelier Nicolas Berger, et le tua d'un coup de poignard. On se mit à sa recherche, et on finit par le découvrir caché dans le clocher de la cathédrale avec Jean Portier, notaire et l'un des secrétaires de l'évêque, déjà connu de nous. C'est à ce propos qu'on trouva au logis de Portier des lettres signées du sceau de l'évêque, supprimant les franchises de la cité, et instituant un gouverneur. Le nom était en blanc. Mais voici ce que sœur de Jussie dit du programme que ce gouverneur devait exécuter : Les lettres contenaient « que là où on trouveroit des luthériens, on les pouvoit prendre, tuer, ou pendre à un arbre, sans nulle difficulté, ny doute. » (Jeanne de Jussie, *Le levain du calvinisme*, p. 82, 83). Herminjard, III, p. 137, n. 2. — 3. A. Roget. *Les Suisses et Genève,* II, p. 9, 10. — 4. *Ibid.*, p. 8. — 5. Herminjard, III, p. 152, 153. — 6. Baum, p. 5; 127, 188, 192, 193. — 7. Sur la question de foi, Baudichon se montra très réservé. Il déclara qu'à Francfort il s'était confessé et avait reçu le sacrement, qu'il croyait à la messe, et au vrai corps de Dieu dans l'hostie. Mais, pressé de s'expliquer, il refusa. — 8. Baum, p. 47. — 9. *Ibid.*, p. 94, 95.

catholicques ne vouldroient pour chose du monde qu'ilz [Baudichon et un de ses co-détenus] retournassent oudict Genesve, pource que, s'ilz y retournoient, tous lesdictz catholiques seroient perduz [1]. »

Ici les juges reçurent une lettre de l'évêque de Genève, alors à Chambéry, et datée du 13 juillet 1534. Averti de l'emprisonnement de Baudichon, il demandait « a mess[rs] les Officiaulx de la primace et ordinaire de l'archevesché de Lyon, se bons frères et amys » d'en faire bonne justice, ou de le lui confier. Il envoie, pour déposer, le père Coutelier qui avait prêché le carême à Genève, au couvent de Rives. Mais ni lui, ni ses témoins ne disent rien contre la moralité de Baudichon. L'évêque se borne à écrire : « En foy de prélat, c'est celluy qui est promoteur de la dite secte dedans la ville du dict Genesve, et le premier qui y a amené les prescheurs luthériens et logez en sa maison [2]. » Et le père Coutelier répète que le « meschant Baudichon estoit tenu et réputé notoirement pour aucteur de la secte d'icelles hérésies, et le capitaine et principal de ceulx qui suivent la dicte secte. » — Naturellement les Officiaux le condamnèrent et le livrèrent au bras séculier. Mais des interventions politiques le sauvèrent.

Nous ne voulons plus citer ici que la lettre de Baudichon au Conseil de Genève, en date du 9 décembre 1535. Elle commence par la salutation évangélique : « La paix [et] grâce de Dieu vous soit donné par nostre Seigneur Jhésucrist. Amen. » Il mande qu'il est surveillé par ses ennemis « comme le chat veillie [veille] la rate. » Et il encourage ses concitoyens en ces termes : « [Je] croy, combien qu'il soit ung peu long, que Dieu nous délivrera de la main de nous adversayres. Et ne soyés point esbay de la longue actente. Vous verrés merveilles en brief et come Dieu besognera. [C'est] pourquoy soyés tousjours sus vostre garde, et ne consentés à nul apointement qu'il ne soit premièrement à l'honeur de Dieu et de son sainct Evangile, et que la parole de Dieu ne soit point lyé ; que, quant l'on nous demandera rayson de nostre foy, arière le païs de Savoie, que n'en [nous en] puyssions respondre [3]. »

Comme Baudichon n'a jamais été accusé d'hypocrisie, il faut bien admettre que son intérêt pour l'Evangile était réel. — Du reste, ce qu'il y a peut-être de plus significatif, ce sont les relations intimes de Baudichon de la Maison Neuve et de Claude Paste, le pieux et généreux bienfaiteur de l'hôpital. Leurs noms sont constamment associés dans les premières entreprises en faveur de la Réformation [4].

1. Baum, p. 109. — 2. Herminjard, III, p. 191, 192. — Voir Baum, p. 160-162. — 3. Herminjard, III, p. 376, 377. — 4. Pour ne rien cacher de la vérité, disons encore qu'en 1536 Baudichon se montra des plus excités contre les seigneurs et les châteaux catholiques, qui avaient fait tant de mal à Genève. Il ne tint pas compte des décisions du Conseil et des avis des ministres, continuant, malgré tout, à aller fourrager et piller. Ce qui était plus grave, « il s'appropriait (dit Gautier, II, p. 505) ce qu'il y avait de meilleur parmi ce qu'on enlevait à la campagne. Les cloches, par exemple, qu'il faisait ôter des églises, et qui, incontestablement, auraient dû appartenir à la Ville, il les gardait et ne les voulait point rendre, quoiqu'on l'en sommât et qu'on en eût besoin pour faire des canons. Sur quoi, le Conseil résolut de lui ôter son emploi [de capitaine général], puisqu'il en faisait un si mauvais usage et de l'envoyer en prison, ce qui l'obligea à remettre un assez grand nombre de cloches dont il s'était emparé, après quoi il fut mis hors des prisons. » — On voit combien était nécessaire la discipline de Calvin.



Appendice N° IV.

UN ÉPISODE DE LA VIE DE FAREL

On a souvent reproché aux Réformateurs de s'être appuyés sur les gouvernements, sur les princes, d'avoir été des fauteurs de Césaropapie. Farel n'a pas échappé à ce reproche. Jusqu'à quel point le mérite-t-il ?

Il était à Neuchâtel. En mai 1539, il se plaint, du haut de la chaire, que la duchesse, la femme du gouverneur, retient une grande partie des biens légués à l'Eglise et aux pauvres. La duchesse irritée écrit (29 mai 1539) aux Quatre Ministraux : « Vous priant que si avez désir de me faire plaisir, que le veillez chasser, et trouver quelque honneste homme à mettre en sa place; car je ne veulx qu'il parle nullement de moy, ni en bien ni en mal, tant en ses prédications que aultrement, et si ne veulx qu'il aye doresnavant la pention que je lui avois ordonnée. » Signé : « La duchesse de Longueville, vostre bonne maistresse, Jehanne [1]. »

Mais le nouveau Jean-Baptiste n'était pas homme à se laisser intimider par des menaces quelconques. Non content de dénoncer les vices des grands et des petits, il entreprit de les réformer et établit la discipline. En particulier, il abolit les jours de fêtes [2], prétexte à paresse, danses et autres scandales, soulevant ainsi contre lui tous les mauvais sujets du pays, presque tous les jeunes gens. Enfin, un scandale s'étant produit dans la famille du gouverneur, il résolut de le corriger.

Le gouverneur, Georges de Rives, avait une fille, Jeanne, qui avait épousé, vers 1532, le seigneur du Rosay [3]. Après avoir vécu quelque temps avec lui et lui avoir donné plusieurs enfants, Mme du Rosay l'abandonna [4].

Farel avertit plusieurs fois Mme du Rosay, la supplia. Rien n'y fit. Le scandale étonna toute la contrée et les Eglises furent troublées, d'autant plus que le seigneur du Rosay avait une excellente réputation. Farel se tourna du côté des parents, avertit, exhorta, pria. Voyant qu'il parlait à des sourds, il commença à faire connaître ses sentiments du haut de la chaire, sans toutefois désigner personne. Toujours même insuccès. Farel va derechef trouver la dame, insiste, exhorte. La dame, furieuse contre le hardi pasteur, cesse, ou à peu près, d'assister au sermon et de s'approcher de la table sainte. Ne voulant rien négliger, Farel s'adresse aux magistrats, les exhorte à leur tour, les prenant à part, leur parlant quand ils sont réunis. « Enfin, voyant qu'il perdait son huile et sa peine, que tous ses efforts, toutes ses fatigues étaient vains, forcé par l'indignation, il commença à dénoncer ouvertement, du haut de la chaire, la faute commune des autorités et du peuple, s'écriant chaque jour : c'est un crime odieux qu'une telle peste soit ainsi tolérée dans l'Eglise [5]. »

1. Herminjard, V, p. 327 et n. 2. — 2. *Ibid.*, VII, p. 259 et 277. — 3. *Ibid.*, V, p. 225, n. 14. — 4. *Ibid.*, VII, p. 275
5. La classe de Neuchâtel aux pasteurs des villes évangéliques, entre le 2 et le 10 octobre 1541. *Ibid.*, VII, p. 276.

Farel n'est plus Jean-Baptiste, il est Jean Chrysostome, tonnant, en pleine cathédrale de Constantinople, contre l'altière et perverse impératrice Eudoxie. Il est vrai que Farel ne nommait personne. Mais la collégiale, où il prêchait, et le château, où résidait la noble famille de la coupable, sont presque contigus. Et tandis que la voix puissante du Réformateur faisait trembler les voûtes de l'église, j'imagine que sa main, plus d'une fois, désigna la demeure de celle qu'il ne craignait pas d'accuser.

C'en était trop. Tous les mécontents se liguent, et le 31 juillet, après un sermon de Farel, la foule, excitée par les gens du château, se rassemble en tumulte devant l'église et vocifère : « Il ne nous plaît plus que Farel continue à prêcher dans cette ville [1]. »

D'accord avec ses collègues, Farel répondit simplement que, appelé par la plus régulière des vocations, il ne partirait pas sans une condamnation régulière. Et la lutte s'engagea.

Farel se tourne du côté de ses amis et leur demande conseil et appui. On croit entendre dans ses lettres un écho de ses prédications. « Vous n'ignorez pas, écrit-il à Calvin et à Viret, qu'Hérode et Achab obéirent, pour leur propre ruine, à des femmes tout à fait perdues, et qu'Hérode, à cause de la fille d'Hérodias, assassina Jean. C'est par quelqu'un de semblable que Satan renouvelle aujourd'hui ses efforts, non seulement par une danseuse, mais par une prostituée si infâme, qu'on a horreur rien que d'y penser, sans parler d'autres actions d'elle aussi admirables, c'est-à-dire abominables [2]. » Voilà pour Mme du Rosay. Quant à son père, le gouverneur, « celui qui est en grande partie cause de cette tragédie, » c'est le « Judas qui nous a si souvent attaqués [3]. »

Calvin, naturellement, prend vite le parti de la morale et de son ami. Mais il ne le fait pas sans lui adresser des recommandations bien intéressantes. Il vaut la peine de les lire attentivement : « Puisque tu combats contre Satan, et sous les étendards de Christ, celui qui t'a armé et entraîné au combat te donnera la victoire. Mais, comme une bonne cause a besoin d'un bon défenseur, prends garde de ne pas te laisser ainsi aller à toi-même, de telle sorte que les bons puissent t'adresser justement quelque critique. Nous ne t'exhortons pas à avoir la conscience bonne et pure. Là-dessus nous n'avons pas de doute. Seulement, nous désirons que, autant que le devoir le permettra, tu t'accommodes davantage au peuple (*te populo magis accommodes*). »

S'accommoder au peuple ? C'est Calvin qui a cette préoccupation et donne ce conseil ? Oui, et il continue : « Il y a en effet, comme tu le sais, deux sortes de popularité. Par l'une, nous recherchons la faveur avec ambition, avec désir de plaire ; par l'autre, grâce à notre modération et à notre équité, nous attirons les âmes, de telle sorte qu'elles se rendent dociles à notre autorité. » Peut-être les critiques qui ont cherché à expliquer l'influence du Réformateur de Genève n'ont-ils pas assez médité sur cette théorie calviniste de la popularité.

Calvin achève : « Pardonne si nous en usons trop librement avec toi. Sur ce point, nous voyons que tu ne satisfais pas les bons eux-mêmes. Et quand il n'y aurait rien autre, tu pèches en cela que tu ne satisfais pas ceux dont le Seigneur t'a rendu débiteur. Tu sais combien nous t'aimons, combien nous te vénérons. Cette affection, bien plus ce respect nous pousse à cette censure plus minutieuse et plus raide, parce que nous désirons que, dans ces dons si remarquables dont le Seigneur t'a enrichi, il n'y ait aucune tache, fournissant aux malveillants l'occasion qu'ils cherchent. Je t'ai écrit ceci sur le conseil de Viret, et voilà pourquoi je me suis servi du pluriel. Adieu, frère excellent et bien-aimé [4]. »

1. Herminjard, V, p. 277. — 2. 27 septembre 1541. *Ibid.*, p. 264. — 3. *Ibid.*, p. 265. — 4. 16 septembre 1541. *Ibid.*, p. 250. — Christophe Fabri lui écrivait de son côté : « Sois tel que tu es, et tel que tu as été, persévérant dans la pureté de la doctrine et dans l'ardeur prophétique, quoique le monde entier devienne insensé. Quant à allonger ou à raccourcir tes sermons, quant à tes éclats de tonnerre, si tu ne peux (et ce ne serait pas bon) dépouiller la nature de Boanerges

On ne sait trop ce qui dominait dans cette lettre, la franchise ou l'affection. — On ne sait pas davantage ce qui dominait dans l'âme de Farel, l'impétuosité ou la douceur. Il répondit à Calvin : « Rien ne pouvait m'être plus agréable que d'être repris par vous [1]. » Voilà pour la douceur.

Voici pour l'impétuosité. Viret avait été envoyé par Calvin à Neuchâtel, afin d'apaiser les esprits. Il y eut une réunion. Le discours de Viret réussit admirablement et tout paraissait en excellente voie, quand les délégués bernois déclarèrent vouloir s'en tenir à la décision préparée à Berne et qu'ils avaient apportée dans leurs poches : « Si, dans deux mois, l'ordre ne régnait pas, Farel serait obligé de partir. » En entendant cette menace, Farel fut tellement ému qu'il menaça l'un des délégués bernois, Watteville, « des plus grands châtiments du Seigneur, puisqu'il troublait l'Eglise et le saint ministère. »

L'emportement de Farel était compréhensible, mais inopportun. Calvin, qui raconte l'affaire à Bucer, ajoute : « Et ainsi celui qui, auparavant, était peu son ami est devenu son adversaire plus acharné que de coutume. Sans doute, il aurait mieux valu que Farel se fût modéré et, sans dissimuler ce qu'il avait dans le cœur, eût reçu l'homme plus calmement, avec un discours plus doux. Mais nous sommes obligés de pardonner, en ce si grand instrument de Dieu, cette trop grande véhémence. »

Du reste, Calvin excuse son ami tout en le critiquant, et il montre que les premiers torts, et les plus graves, sont du côté de Watteville : il s'est montré railleur, moqueur perpétuel. « Dans l'affaire de Farel, quelqu'un lui disait combien était sainte la vocation du Seigneur ; il se moqua de tout ce discours. « Comme si, dit-il, l'on pouvait me forcer à garder chez moi un domestique qui me déplaît. » Et, à plusieurs reprises, il s'est servi de cette comparaison : « Il m'est permis, si un serviteur ne me plaît pas, de lui régler son compte et de le renvoyer. Pourquoi ne pourrais-je pas agir de même avec un ministre ? » Ces paroles indignes ont poussé Farel à être plus sévère vis-à-vis de lui [2]. » On le comprend.

Berne était intervenue, parce qu'elle avait un traité de combourgeoisie avec Neuchâtel, et parce que Farel était bourgeois de Berne.

La scène tumultueuse, excitée pour débarrasser de Farel les coupables et les mécontents haut et bas placés, avait eu lieu le 31 juillet. Le 14 septembre, leurs Excellences, envoyant deux délégués au Conseil de Neuchâtel, lui avaient écrit : « Nous semble que la chose ne se doibje ainsy précipiter tout à coup.... Vous priants et conseiliants sus cella... que le dict Pharel soit encores ung peul de temps comporté et suporté par vous [3]. »

Berne ne pouvait pas ne pas avoir certains égards envers Farel, envers cet intrépide missionnaire qui avait conquis à la Réformation (et pas au détriment de Berne) presque toute la Suisse romande, toujours au milieu des plus grandes peines, souvent au péril de sa vie. Mais Berne était très autoritaire, animée d'un esprit véritablement césaro-papiste, et l'indomptable indépendance de Farel n'était pas sans lui porter ombrage. Elle pensait donc assez faire en sauvant les apparences, en obtenant que Farel restât quelques semaines à son poste. Mais elle n'entendait pas le retenir. Au contraire. Le même jour, 14 septembre, le Conseil de Berne écrivait à Farel, personnellement : « Selon les circumstances des dicts troubles, nous semble que s'il plaict au Seigneur de vous allieurs employer en son service [allusion à un prétendu appel de Genève], ne doibjés estre à sa vocation désobéissant, vehu que les ceurs de la pluspart du peuple de Neuffchastel sont tellement aliénés de vous, que n'en pouvés espérer que scandalle, sans fruict [4]. »

[Boanerges, fils du tonnerre, surnom donné par Jésus aux fils de Zébédée], du moins, je t'en prie, apportes-y quelque mesure, quelque modération. Et prends en bonne part qu'un fils ose avertir son père bien-aimé. » 18 septembre 1541. *Ibid.*, p. 261.

1. 27 septembre 1541. Herminjard, VII, p. 266. — 2. 15 octobre 1541. *Ibid.*, p. 290, 291. — 3. *Ibid.*, p. 245. — 4. *Ibid.*, p. 246.

Ainsi Berne se rangeait du côté de la noblesse et de la populace neuchâteloises contre Farel. Celui-ci et ses collègues comprirent heureusement qu'il ne s'agissait pas ici d'une affaire personnelle, ni d'une affaire locale. L'intérêt général de la Réforme était en péril. Car une double question se posait : 1° Un pasteur a-t-il le droit d'exercer la discipline, de veiller à la moralité des membres de son troupeau, sans acception de personne ? 2° Un pasteur peut-il être chassé de son Eglise à la suite d'une émeute populaire ? En d'autres termes, la Réforme, était-ce la morale et l'ordre, ou bien l'immoralité et la révolution ? Etait-ce l'indépendance de l'Eglise et l'égalité des fidèles, ou bien la servitude de l'une et le privilège des autres ? C'était grave.

Farel et ses amis décidèrent d'en appeler aux Eglises de la Suisse romande et aux Eglises de Berne, de Bâle, de Strasbourg, de Constance, de Zurich. Toute la Réforme, qu'on pourrait appeler « réformée », était mise en demeure de se prononcer solennellement.

Dès le 17 septembre, le pasteur Thomassin, au nom des pasteurs de Neuchâtel, avait écrit aux pasteurs de Bienne : « Si l'on compare le nombre des anciens et des chefs de famille avec la foule des jeunes gens licencieux, qui ne voit que les hommes de sens sont moins nombreux que les insensés, et que la meilleure partie succombe à la plus grande ? Ils espèrent que Farel étant parti et remplacé par je ne sais qui [1], qu'ils désirent ardemment, les jours de fête, où l'on ne fait rien, les danses et les scandales de toute sorte reviendront dans la ville.... Agissez donc avec la plus grande diligence, pour que toute discipline ecclésiastique ne soit pas renversée et que tout se fasse honnêtement et avec ordre. » Moralité et ordre [2].

Dans la lettre-circulaire de la classe de Neuchâtel aux pasteurs des villes évangéliques, la même question est posée dans les mêmes termes. « Il faut ajouter qu'avec les autres pasteurs du comté, Farel s'est efforcé d'établir une sorte de discipline publique dans l'Eglise du Seigneur, afin que, par ce remède, par cette médecine, le peuple fût amendé, ou du moins réprimé dans sa pétulance. Et cela n'a pas été reçu avec moins de peine et d'aigreur, surtout par ceux qui, souillés des plus gros vices, ont toujours été tels qu'ils n'ont jamais accepté de cœur la parole de Dieu. Farel, cependant,... n'a jamais cessé d'avertir les hommes les plus perdus et de les châtier par ses paroles. A quoi bon beaucoup de paroles ? Au lieu de venir à résipiscence, ils se sont conjurés contre leur pasteur, et, avec un grand tumulte, ils ont vociféré : il ne nous plaît plus désormais que Farel continue à prêcher dans cette ville.... C'est l'opinion de tout homme de bien : même s'il y avait quelque motif d'éloigner cet homme, il ne faudrait pas le faire par conjuration, par faction, mais il faudrait procéder par une justice, par une autorité telles qu'on usât, pour son départ, des mêmes conditions, du même ordre, des mêmes délibérations dont on a usé pour son appel [3]. » Moralité et ordre !

Et c'est bien le double sentiment de toutes les autres Eglises. La classe de Thonon écrit aux Conseils de Neuchâtel : « Nous n'entendons pas de nous supporter au mal, car l'ordre est que l'admonition fraternelle soit deument exercée, sans espargner aulcun. Mais [que] par tumulte et confusion, à l'appétit d'aulcuns (desquelz l'Esglise sera toujours garnie), qui s'eslèveront tous les coupz, quand la fantasie les prendra, ainsi qu'on les reprendra et advertira-on de foüyr une licence charnelle,... nous ne povons ne debvons endurer cela, que ne nous y opposions en bon ordre et [en] vertu de la Parolle de Dieu, jusques au sang, quand playra au Seigneur [4]. »

Les pasteurs de Genève envoient Viret avec des instructions (signées par Calvin), pour remontrer à la Seigneurie « quel ordre nous pensons debvoir estre tenu en l'esglise à déposer un ministre : assavoir qu'on y procède, comme l'Escriture commande, par forme de jugement, voire spirituel, et non point par sédition ne tumulte [5].... »

1. Peut-être par Antoine Marcourt, dit Herminjard, VII, p. 258, n. 10. — 2. *Ibid*, p. 258, 259. — 3. Entre le 2 et le 10 octobre 1541. *Ibid.*, p 277, 280. — 4. 29 septembre 1541. *Ibid.*, p. 268. — 5. 29 septembre 1541. *Ibid.*, p. 273.

Enfin, les pasteurs de Bâle comprennent tout le parti que les adversaires de la Réforme pourraient tirer du scandaleux exil de Farel. On dirait vraiment que ces pasteurs prévoient les honteux pamphlets des controversistes romains de l'époque actuelle : « Est-ce que les papistes ne crieront pas : Maintenant on voit quelle est la doctrine que le monde désire aujourd'hui, vivre à [illegible], vivre pour la licence de la chair, croire que Christ a payé la peine de nos péchés seulement pour que nous nous laissions aller à la volupté. Cela donnerait prétexte aux impies de calomnier le sacro-saint Evangile de Christ, malgré tous les efforts contraires des pasteurs pieux [1]. »

Ainsi ce que les papistes d'aujourd'hui reprochent à la Réforme, ce sont les sentiments des adversaires de la Réforme au XVIe siècle, ce sont les sentiments que les Réformateurs ne cessaient de combattre de toutes leurs forces, et contre lesquels les Eglises protestantes protestaient déjà à l'unanimité !

Et, en effet, devant ce tollé général, les magistrats de Neuchâtel réfléchirent. Du reste, Farel se conduisait de telle sorte que ses adversaires eurent bientôt la bouche fermée.

A ce moment, la peste, qui ravageait les régions voisines, fit sa terrible apparition à Neuchâtel, et le pasteur put montrer quel cœur et quelle âme il avait. Ses collègues écrivirent : « Déjà, par la grâce de Dieu, le peuple accourait plus fervent et plus nombreux pour écouter la parole, non seulement à cause du sermon, mais parce que ce pasteur très vigilant visitait tous les jours les malades et les consolait selon tout son devoir et toute sa charité. De plus, selon le précepte du Christ, si quelqu'un était violent dans son inimitié contre lui, lui le poursuivait d'une plus grande affection, et s'efforçait de lui rendre plus de services, surtout quand la maladie ou quelque autre malheur lui en offrait l'occasion [2]. »

Conclusion : le dimanche 26 novembre 1541, le Conseil de Neuchâtel rédigea une ordonnance disant : « que icelluy différant doibt dès mainttenant estre et demourer mort, abattu et aboly du tout et pour le tout.... Et le dict Farel tousjours demourer et subsister à son ministère et office [3]. »

Il est vrai que cette décision avait été prise en l'absence du gouverneur, et que celui-ci, de retour, essaya de prêter son appui aux quelques mécontents irréductibles. Mais il y fut pour la honte de son intervention plus ou moins déguisée, et Farel triompha définitivement, faisant triompher avec lui la moralité, l'ordre et l'indépendance de l'Eglise.

Herminjard dit : « Bien qu'on pût croire d'abord que Farel succomberait dans cette lutte engagée avec une famille fière et puissante, ce fut lui qui resta vainqueur, parce qu'il avait mérité la considération de toutes les Eglises évangéliques et forcé l'estime de la plupart de ses adversaires [4]. » Et M. Ch. Dardier : « Une telle prétention [de censurer les vices] aujourd'hui serait excessive. Mais alors elle répondait à ce besoin de sainteté qui a été la raison d'être et la gloire de la rénovation religieuse et morale du XVIe siècle. Il fallait prouver par des faits que, si l'on brisait le joug de Rome, ce n'était point pour vivre dans la licence, mais au contraire pour porter volontairement le joug de la Parole de Dieu. Toutes les Eglises réformées le comprirent ; aussi soutinrent-elles unanimement la cause du pasteur incriminé. Les réponses qu'elles firent à la circulaire de la classe de Neuchâtel sont de belles et touchantes pages, qui font le plus grand honneur à la Réforme [5]. »

1. 3 novembre 1541. Herminjard, VII, p. 323. — 2. 28 février 1542. *Ibid.*, p. 430, 431. — 3. *Ibid.*, p. 356. — 4. *Ibid.*, p. 277, n. 9. — 5. *Journal de Genève* du 5 janvier 1887.



Appendice N° V.

LE PORTRAIT D'IDELETTE DE BURE

Existe-t-il un portrait d'Idelette? Peut-être oui, peut-être non. En tout cas nous ne savons où il se trouve. — Tel est l'état de la question.

Henry, dans la petite édition en un volume de sa vie de Calvin (*Das Leben Johann Calvins, ein Zeugniss für die Wahrheit*, 1846), a écrit :

« Dans une église sur les bords du Rhin on a trouvé deux peintures, représentant Calvin et sa femme. Ce dernier portrait est le seul connu d'Idelette de Bure. Le pasteur Krafft, de Dusseldorf, a eu la grande amabilité de m'envoyer des dessins (*Zeichnungen*) de ces tableaux [1].

» De même que Lucas Cranach nous a laissé un portrait de Catherine de Bora, de même il s'est trouvé un portrait d'Idelette dans une église réformée sur les bords du Rhin. Il appartient sans doute à l'école d'Holbein. Idelette est en costume de fiancée, une fleur dans la main droite, et dans la gauche, un livre. Calvin, en robe, et point du tout maigre, sert de pendant. La fiancée a un anneau à l'index gauche, une riche ceinture, une chaîne et une solide coiffure : des deux côtés une forte tresse de cheveux [2]. »

Ces deux tableaux étaient-ils authentiques? Que sont-ils devenus? Il est aussi impossible de répondre à l'une de ces questions qu'à l'autre, tous nos efforts pour les retrouver ayant été inutiles.

Nous avons écrit à M. le pasteur Krafft, alors à Elberfeld. Au moment où il reçut notre lettre, il était presque mourant. Sa fille, Mme Grœber-Krafft, voulut bien cependant nous répondre, le 22 août 1897, une lettre française que nous reproduisons textuellement :

« Le pasteur Krafft de Dusseldorf, mon père, vit encore à Elberfeld, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Etant très faible, il me charge de vous dire qu'en effet il acheta (il y a cinquante ans) deux portraits dits de Calvin et de sa femme. Bien que ces portraits fussent conformes à l'époque du grand Réformateur, personne ne put garantir leur authenticité. Mon père en fit faire des copies par un peintre habile, et les envoya à M. Henry, dans l'héritage duquel elles se trouvent peut-être encore. Du reste c'est une erreur que de croire que les tableaux eussent été trouvés dans une église. Mon père a vendu les portraits il y a quarante ans et ne sait ce qu'ils sont devenus. »

Il ne nous restait qu'à nous rendre à Berlin pour faire, sur place, les dernières recherches. Elles

1. *Préface*, p. VII. — 2. *Ibid.*, p. 133.

n'ont pas abouti. Rien à l'église française, rien dans la bibliothèque de M. Henry, ni chez ses deux héritiers. M. le juge Dr Béringuier, rédacteur du journal de l'Eglise réformée, *la Colonie*, et secrétaire du Consistoire, que nous remercions de son obligeance, n'a pas été plus heureux que nous.

Et cependant il semble impossible que les deux tableaux du pasteur Krafft et que les deux copies (peintures ou dessins), un moment en possession du pasteur Henry, aient été détruits. On devrait finir par les retrouver.



Appendice N° VI.

CALVIN POÈTE

Avant la découverte, due à M. Bovet[1], des Psaumes traduits en vers français par Calvin, on ne connaissait du Réformateur qu'une poésie latine, « Chant de victoire » (*Epinicion*), laquelle avait eu une bizarre fortune.

Se trouvant à la Diète de Worms le 1er janvier 1541, Calvin (c'est lui-même qui le raconte) s'était amusé (*luseram*) à composer un court poème. Il le donna à lire à quelques amis, qui en firent trois copies, tout au plus quatre ; après quoi Calvin ne pensa plus à ses vers, et ceux-ci restèrent « gisants, négligés entre ses papiers. » Tout à coup, quatre ans plus tard, des marchands genevois, qui revenaient de la foire de Lyon, lui apportent l'édit d'un Inquisiteur, confirmé par le parlement de Toulouse, et mettant son poème au nombre des ouvrages interdits. Cette interdiction fit au poème, jusque-là presque inconnu, une retentissante réclame. On s'adresse à Calvin pour savoir de quoi il est question, et notre Réformateur se voit ainsi contraint de publier ses vers (en 1544). Il n'oublie pas naturellement de noter l'habile intervention de l'Inquisiteur[2].

Quant au chant lui-même, c'est un morceau énergique, qui célèbre le triomphe définitif du Christ et la défaite de ses ennemis, après leur victoire apparente et momentanée. L'auteur manie admirablement la langue latine, et frappe une foule de vers qui sont de vraies médailles. Mais précisément cette forte brièveté, cette concision lapidaire, est intraduisible.

Voici quelques échantillons :

Sed quia mors vita est, et crux victoria Christi,
Nil diræ impedient gaudia nostra minæ.
Ille sui similis manet, æternumque manebit
Vincere, non vinci, qui patiendo solet....
Vox gladius Christo est, et lancea spiritus oris....

Il termine en s'excusant : « Ce que la nature interdit (*quod natura negat*), l'ardeur d'un zèle pieux le fait, et je suis forcé, ô Christ, de chanter tes louanges[3]. »

Ce qui est assez curieux, c'est que, le 19 mai 1557, écrivant à Conrad Hubert, Calvin s'est exprimé comme suit : « Par nature j'étais assez porté à la poésie, mais je lui ai dit adieu, et depuis vingt-cinq ans (*ab annis viginti quinque*), je n'ai rien composé, si ce n'est qu'à Worms, à l'exemple de Philippe et de Sturm, je fus amené à écrire, par amusement, ce poème que tu as lu[4]. »

1. Bovet, *Histoire du psautier*, p. 211. — 2. *Opera*, V, p. 421-422. *Epinicion Christo cantatum a Ioanne Calvino*, calendis *Ianuarii*, anno MDXLI. — 3. *Ibid.*, p. 426, 428. — 4. *Opera*, XVI, p. 488.

Donc avant 1532, Calvin avait écrit des poésies ; donc il y a eu des poésies de jeunesse composées par Calvin. *Juvenilia !* Comme il serait intéressant de les posséder !

Autre observation. Dans son poème, Calvin dit : *quod natura negat ;* et dans sa lettre, il dit : *ad poeticen natura satis eram propensus*.

L'*Epinicion* a été traduit en vers français et publié par Conrad Badius en 1555. Celui-ci nous raconte lui-même : « Estant jeune escholier à Basle, sous la discipline de M. Simon Gryneus... je fu par luy mené à Wormes... Je fu receu au logis où les docteurs protestans... estoyent logez. » Et là il recueillit les vers composés par Mélanchthon et par Calvin en l'honneur du Christ, « pour ce que les grenouilles là assemblées, ou plustost crapaux, de la part du pape, pour troubler par leur cri confus et importun le repos de l'Eglise, se trouvèrent si estonnez et esperdus de la seule présence des serviteurs de Jésus Christ, qu'ils n'osèrent jamais lever la teste pour sonner mot. Plusieurs bons personnages, et singulièrement M. Philippe Mélanchton et M. Jehan Calvin, voyans que Jésus leur maistre avoit, sans coup férir, rabbaissé l'orgueil de ses adversaires, se meirent à composer plusieurs vers à sa louange [1]. » — Nous donnons ici un court fragment de la traduction de Badius, celui où les « ducs et chefs » du parti romain sont representés faisant leur soumission, et baissant « le chef en terre » :

Cest yvrongne Eckius marche après garrotté,
Et que son vilain dos soit vivement fouetté.
Après luy Cochleus, vermine misérable,
Viene soumettre au joug son long col indontable :
Mais qu'il n'y viene pas avant qu'avoir receu
Un front modeste et doux, ce que jamais n'a eu.
Nauséa [2], ce bavard, qui a rempli le monde
De livres ennuyeux, sans sçavoir ne faconde,
Plus muet qu'un poisson viene bailler le col
Comme esclave et vaincu, pour porter le licol.
Et ce hibou puant, avec sa laide trongne,
Qui s'est longtemps caché sous le nom de Cicongne,
S'appelant Pelargus [3], viene sans plus attendre,
Ouvre son bec crochu pour le rude mors prendre.

Badius a paraphrasé le latin de Calvin, et n'a pas résisté à la tentation d'ornementer sa paraphrase de quelques invectives, dont l'original n'est pas responsable.

1. *Opera*, V, p. XLVII-XLIX ; XXI, p. 63. — 2. Son nom était Grau ou Graux. « Frédéric Graux (en latin *Nausea*) publia une foule d'ouvrages. D'abord secrétaire du cardinal Campège, puis prédicateur à Francfort, à Mayence, et chapelain à la cour du roi Ferdinand, il fut nommé évêque de Vienne, en 1541. » Herminjard, VI, p. 258, n. 7. — 3. Son nom était Storch. *Opera*, V, p 427, n. 3 et 4.



Appendice N° VII.

CALVIN ET L'USAGE LITURGIQUE DU SYMBOLE DES APOTRES

On a plusieurs fois, et vivement, discuté pour savoir si Calvin lisait le Symbole des apôtres, à Genève, au culte du dimanche (car personne n'a jamais contesté que Calvin n'ait lu le Symbole des apôtres, après son sermon, dans les cultes du soir pendant la semaine [1]).

D'après M. Ariste Viguié, l'introduction du Symbole des apôtres dans la liturgie calviniste du dimanche matin date de 1743. Voici sa thèse : « Jusqu'en 1733, au moins, c'est-à-dire pendant les deux premiers siècles de la Réforme, le Symbole ne fait pas partie de la liturgie du dimanche. Quand apparaît-il ? Il apparaît en 1743 [2]. »

« *Sans l'ombre d'un doute*, la vieille tradition liturgique des Eglises calvinistes, pendant les deux premiers siècles de leur existence, c'est l'absence du *Credo* au culte du dimanche [3].

» En tant que confession de foi, le symbole est absent du culte solennel du dimanche et ne se trouve pas, aux premiers siècles de la Réforme, à la place d'honneur [4], où il est aujourd'hui, entre l'oraison dominicale et la bénédiction [5]. »

Cette affirmation, si nette, passa bientôt pour un axiome, et, dans son *Projet de revision de la liturgie* (page 32), M. Bersier écrivit : « Le *Credo*, ou Symbole dit des apôtres, n'était pas à l'origine récité dans le service du dimanche de nos Eglises; c'est à partir du dix-huitième siècle qu'il y a été introduit. » — Or le prétendu axiome est une erreur pure et simple.

1. Voir *Sermons de M. Jean Calvin sur le livre de Job, recueillis fidèlement de sa bouche, selon qu'il les preschoit. A Genève, 1563.* Après la préface, on lit : « Prière que fait ordinairement M. Jean Calvin en la fin de chacun sermon. » Et cette prière se termine ainsi : « Nous prierons aussi ce bon Dieu nous donner vraye persévérance en sa saincte foy, l'augmenter de jour en jour en nous; de laquelle nous ferons confession, disans : Je croy en Dieu, etc. » La liturgie suivie par Bèze, dans ses *Sermons sur les trois premiers chapitres du Cantique des Cantiques de Salomon*, 1586, se termine aussi par le Symbole. Avec le premier sermon est donnée toute la liturgie du culte et, après la longue prière de la fin, avant le Psaume final et la bénédiction, le Symbole est introduit par cette phrase : « Nous le prierons aussi qu'il luy plaise nous augmenter la foy, dont nous faisons confession de cœur et de bouche, en disant, etc., p. 25. — 2. A. Viguié, *Le symbole des apôtres.* Rapport présenté à la conférence pastorale réunie à Nîmes le 1er juin 1864, p. 48. — 3. A. Viguié, *Du rôle liturgique du symbole des apôtres*, p. 10. (Extrait de la *Revue de théologie et de philosophie*, 1886.) Voir : H. V. « A propos du rôle liturgique du Symbole des apôtres. » *Ibid.*, p. 620-626. — 4. A. Viguié, *Du rôle liturgique*, etc., p. 7. — 5. Qu'il soit permis de faire remarquer qu'au moment où, par une réforme liturgique sans aucune intention ni arrière pensée dogmatique, le Symbole a été déplacé, ses adversaires ont imaginé (c'était leur grosse objection) qu'on voulait précisément le mettre à la place d'honneur. La fin, place d'honneur ! — La première moitié du culte (et non le centre : le centre étant occupé par la Parole de Dieu), place d'honneur ! — Faudrait-il le mettre au début, pour ouvrir le culte ? Serait-ce moins la place d'honneur ? Le Symbole des apôtres sera partout mal placé au gré de ceux qui préféreraient ne le voir nulle part.

Au premier abord, il semblait qu'il fallait beaucoup de subtilité et de passion théologique pour tirer de graves conclusions religieuses et ecclésiastiques du fait que Calvin aurait lu trois ou quatre fois le symbole par semaine, et ne l'aurait pas lu le dimanche [1].

Mais, en y regardant de plus près, le fait paraissait plus bizarre et moins important encore.

Une difficulté, en effet, se présente, qui avait d'abord embarrassé M. Viguié. Le Symbole des apôtres figure dans la première liturgie, usitée le dimanche matin à Genève, par Farel et Calvin [2]. Il s'agit de la *Manière et fasson*, publiée par Farel en 1533, dont nous avons parlé plus haut, et qui fut « la première liturgie des congrégations évangéliques de langue française [3]. » Naturellement Farel, organisant le culte à Genève, introduisit cette liturgie, et Calvin s'en servit de 1536 à 1538. Et M. Viguié était obligé de se poser ainsi le problème à résoudre : « Le Symbole se trouve dès l'origine de la Réforme dans une liturgie française ; il ne se trouve plus postérieurement dans les autres liturgies ; il y apparaît enfin d'une manière définitive [4]. »

Cette insignifiante bizarrerie archéologique aurait pu, sans inconvénient, être réservée à l'étude d'érudits plus ou moins curieux. Mais ce n'était pas le compte de certaines passions et préoccupations théologico-ecclésiastiques. Et après y avoir réfléchi, M. Viguié crut plus simple de nier autant que possible, dans une seconde étude, l'existence de cette première liturgie réformée, qu'il avait si nettement reconnue dans son étude première. « Cette liturgie, dit-il, n'a rien à faire avec la liturgie calviniste. D'abord ce n'est pas une liturgie. Ce sont des indications générales pour le culte [5]. » Le document appelé d'abord, « un document important, une liturgie française, la première liturgie des Eglises réformées [6], » n'était plus tard qu'un « document *intéressant* » et cessait même « d'être une liturgie [7]. »

Le procédé était violent, et jamais la violence n'a résolu problème historique.

En réalité la solution était autrement simple : le problème n'existait pas ! — Du fait que les liturgies du seizième et du dix-septième siècle ne portent pas le Symbole des apôtres à la place où, depuis le dix-huitième siècle, il est imprimé, on avait eu le tort de conclure que le Symbole des apôtres n'était pas lu. On s'était laissé induire en erreur par le dangereux argument *a silentio*, comme l'a très bien indiqué M. le pasteur Paul de Félice, dans le *Christianisme au dix-neuvième siècle* (12 janvier 1894). « On s'est basé, je pense, sur le silence relativement au Symbole, dans la *Forme des prières ecclésiastiques*, pour assurer qu'on ne le lisait point. On aurait tout aussi bien pu s'appuyer sur ce même document pour dire qu'on ne lisait pas non plus la Bible dans nos temples au service principal. Il n'y est point question, pour autant que je puis le savoir, dans l'ordre du service, d'une telle lecture. »

Et cependant cette lecture était faite. Personne ne le conteste. Eh bien ! il en a été de même pour le Symbole. Et peu à peu, au prétendu argument *a silentio*, les bibliothèques ont opposé leurs documents clairs et précis, leurs volumes authentiques.

M. de Félice en a exhumé un de la première moitié du dix-septième siècle. En 1647, « c'est-à-dire en pleine bonne époque, » Moyse Amyraut publia l'Apologie, dont nous avons eu occasion

1. Voir E. Doumergue, *Essai sur l'histoire du culte réformé, principalement au seizième et au dix-neuvième siècle*, 1890, p. 263-277. — 2. M. Viguié a écrit en 1864 : « *La manière et fasson qu'on tient ès lieux que Dieu de sa grâce a visitées.* Première liturgie des Eglises réformées, publiée d'après l'original, par M. Baum. » D'après ce document, il ne peut y avoir le moindre doute sur la place occupée par le Symbole dans la liturgie du dimanche. En effet, nous lisons, page 76 : « Manière que l'on observe en la prédication quand le peuple est rassemblé pour ouïr la parole de Dieu.... Et ainsi disant l'oraison de notre Seigneur, exhorte de demander grâce à notre Seigneur, d'être fermes en la foy, laquelle tous confessent disant le Symbole : Je crois en Dieu le Père tout-puissant. » *Le Symbole des apôtres*, p. 45, 46. — 3. Alb. Rilliet, *Le premier Catéchisme français de Calvin*, p. XVI. — 4. Viguié, *Le Symbole des apôtres*, p. 46. — 5. *Du rôle liturgique, etc.*, p. 10. — 6. *Le Symbole des apôtres*, p. 45, 46. — 7. *Du rôle liturgique, etc*, p. 10.

de parler. Dans cet ouvrage, « qui est comme un document officiel, » l'illustre professeur de Saumur en vient à décrire le culte des Réformés. « Tous les dimanches, écrit-il, le ministre récite en la présence du peuple, qui le suit des mouvements de sa dévotion, une assés longue prière. » La prière est analysée, et l'analyse se termine ainsi : « Puis nous finissons par l'oraison de nostre Seigneur et *par le récit du Symbole des apostres*[1]. »

Ainsi les liturgies du dix-septième siècle ne portent pas le Symbole, et cependant on le récitait. La thèse de M. Viguié avait croulé.

Et voici qu'à mon tour j'apporte un autre document, un autre volume, celui-ci du seizième siècle lui-même, de 1563. Il va nous montrer, sans contestation possible, que Calvin lisait le Symbole des apôtres, le dimanche matin, à Genève, quoique la liturgie genevoise ne le contienne pas.

Il existe une traduction en grec et en latin de la liturgie de Calvin, publiée en 1563, à Genève, par Henri Estienne, donc un an avant la mort de Calvin, sous les yeux de Calvin. Nous avons eu entre les mains ce minuscule petit volume, à la Bibliothèque nationale de Paris, à la Bibliothèque de Genève et à la Bibliothèque de Strasbourg (par erreur Ed. Reuss a écrit sur ce dernier : *Exemplar unicum*). Voici le titre exact : *Rudimenta fidei christianæ, vel rudis et elementaria quædam institutio, quam Catechismum veteres appellarunt. — Huic addita est Ecclesiasticarum precum formula, græce et latine*, anno MDLXIII[2]. Excudebat H. Steph., illustris viri Huldrici Fuggeri typogr.

Après le Catéchisme vient : *Precum ecclesiasticarum formula*. Une partie est imprimée en lettres ordinaires, c'est le texte ; une partie est imprimée en lettres italiques, ce sont les explications intercalées entre les diverses parties du texte.

Or voici une de ces explications (page 293), qui suit la paraphrase de l'oraison dominicale, à la fin de la longue prière d'intercession, après la traduction latine des mots « Notre Capitaine et protecteur, notre Seigneur Jésus-Christ. Amen : » *Post hæc recitatur Apostolorum symbolum.* « Après cela on récite le Symbole des apôtres. »

Telle était la coutume, d'après Henri Estienne, habitant Genève, traduisant et imprimant la liturgie de Calvin, sous les yeux de Calvin.

Désormais la cause paraît définitivement entendue. Quand M. Viguié a affirmé que le Symbole avait fait son apparition dans la liturgie du dimanche matin en 1743, il ignorait les documents, sans « l'ombre d'un doute. » Voilà tout[3] !

1. Moyse Amyraut, *Apologie pour ceux de la religion*, p. 445, 447. — 2. M. le pasteur Vaurigaud (*Les pasteurs et la liturgie dans l'Eglise réformée de France et les libéraux et le Catéchisme*, 1867, p. 13, n. 1) mentionne seulement une édition de 1575. Son indication n'a pas été remarquée comme elle devait l'être. — 3. Voici deux textes intéressants : 1° La liturgie pour la manière de célébrer la Cène, dans l'Eglise française de Strasbourg (1545), s'exprime ainsi. « Puis après avoir fait les prières accoustumées, l'église faisant la confession de la foy, chante le symbole des Apostres pour testifier que tous veulent vivre et mourir en la doctrine et religion chrestienne. » *Opera*, VI, p. 197, n. 1. — 2° « On avait commencé, dans l'Eglise réformée de Grandson, à introduire le chant des Psaumes, le 1er déc. de l'an 1540, et dans ces commencemens, avant qu'on eût la paraphrase de Théodore de Bèze, on y chantait, à l'entrée du sermon, l'Oraison dominicale, *et le Symbole*, et à l'issue de ces actions, les Dix commandements de Dieu. » Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, IV, p. 437. — *La forme des prières et chants ecclésiastiques* (Genève, Jean Girard), 1542, contient « les articles de la foy, » c'est-à-dire le symbole, mis en vers, avec musique.

Appendice N° VIII.

LE PSAUME DES BATAILLES

Nous ne nous rendrons sans doute jamais compte de ce que les Psaumes ont été pour nos pères et pour la Réformation française. Un huguenot, c'était un homme qui vivait, qui discutait, qui luttait, qui triomphait et qui mourait heureux, même sur le bûcher, en chantant des Psaumes [1].

Je me bornerai à citer deux documents. L'un est d'un docteur du dix-septième siècle, de l'époque où régnait l'orthodoxie dite froide et sèche. Moyse Amyraut, en 1647, dans son *Apologie pour ceux de la religion*, s'exprime ainsi :

« A cette lecture on entremesle le chant de quelques Pseaumes de David, comme ils ont esté mis en rime par Clément Marot et par de Bèze. Or, d'autant que de tout le Vieux Testament le livre de ces saints cantiques est sans aucune difficulté le plus beau, et le plus capable de former les hommes à la piété, *ce n'est pas chose concevable* à ceux qui ne l'ont point expérimenté combien ce chant adjoûte à la dévotion, ni quelle utilité ceux qui y ont de l'attention en recueillent.... Bien que ces Pseaumes ayent esté mis sur une musique un peu difficile en quelques endroits, *nous sommes tellement accoûtumés à les chanter dès nostre bas âge*, que les plus simples du populaire s'y rencontrent en un parfaitement bon accord avec les meilleurs musiciens, et que du meslange de tant de voix se forme *je ne sçay quelle harmonie, dont le seul son a quelques fois ravi les passans, tant l'air de ce chant est mélodieux, et tant il est propre à donner à l'esprit des émotions extraordinaires.* Pour nous certes, nous pouvons bien parler de ce que nous en expérimentons, et dire en toute vérité qu'il y a telle occasion où ces divines paroles, animées de la façon [*sic*], *mettent quasi nos âmes hors d'elles-mesmes. De sorte que je ne croy pas qu'il se puisse voir en la terre une plus belle image de ce que nous espérons quelque jour en Paradis* [2].... »

Et voici le second document. Ce sont quelques lignes de Pineton de Chambrun, réfugié en 1686, peu après la révocation de l'édit de Nantes, dans le château de Coppet, en Suisse : « Des fenêtres de ce beau séjour je promenois ma vue sur le lac Léman.... J'entendois tous les jours les pauvres réfugiés, qui passoient sur ce lac, chanter les louanges de leur Dieu, qui résonnoient sur ses bords et retentissoient au milieu de ces roches cornues. *Il me sembloit d'ouïr le chœur des anges, qui nous est représenté dans l'apocalypse, chantant des Alléluia*, qui pénétroient jusques dans le ciel, pour rendre grâces à Dieu de la délivrance de ces pauvres fugitifs [3]. »

1. F. Bovet (p. 135, n. 1) rapporte le propos du Jésuite Conzenius, d'après lequel les Cantiques de Luther et les Psaumes de Bèze auraient tué plus d'âmes que leurs écrits : « Hymni Lutherani, sicut Bezani, animas plures, quam scripta, occiderunt. » — 2. Moyse Amyraut, *Apologie pour ceux de la religion*, MDCXLVII, p. 428, 429, 436, 437. — 3. *Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun*, édit. Schæffer, 1855, d'après « l'édition originale, » p. 248. Schæffer, dans sa Préface,

Il nous semble que, en face de cet instinct protestant, qui faisait de tout réformé un chanteur de Psaumes, il convient de constater l'instinct catholique, qui rendait ce chant des Psaumes antipathique à tous les adversaires des protestants. Rien de plus curieux, parce que rien n'est plus profond, plus général. Ce sont deux antithèses absolues, raisonnées et irraisonnées, irréductibles. Contre Calvin, le sceptique Montaigne et l'orthodoxe saint François de Sales sont absolument d'accord.

Saint François de Sales a précisément intitulé un chapitre de son livre des *Controverses :* « *De la profanation des psaumes, en suivant la version de Marot et en les chantant partout indifféremment.* »

D'abord le controversiste catholique attaque Clément Marot et sa version.

« Mays entre toutes les prophanations, il me semble que cellecy se faict voir à travers des autres, qu'es temples, publiquement et tout par tout, aux champs, aux boutiques, on chante la rimaillerie de Marot comme Psalmes de David. La seule insuffisance de l'autheur, qui n'estoit qu'un ignorant, la lasciveté de la quelle il tesmoigne par ses escritz, sa vie très prophane et qui n'avoit rien moins que du chrestien, meritoit qu'on luy refusast la frequentation de l'eglise; et neanmoins son nom et ses psalmes sont comme sacrés en vos eglises, et les chante l'on parmi vous autres comme s'ilz estoyent de David : la ou, qui ne voit combien est violëe la sacrëe Parole? car le vers, sa mesure, sa contrainte ne permet pas qu'on suyve la propriété des motz de l'Escriture, mais y mesle l'on du sien pour rendre le sens parfaict et comble, et a esté necessaire a cest ignorant rimeur de choisir un sens la ou il y en pouvoyt avoir plusieurs. Et quoy? n'est ce pas une prophanation et violation extrême d'avoir laissé a ceste cervelle esventée un jugement de si grande consequence.... [1] »

Il est inutile de faire remarquer que ces objections seraient à peu près valables contre toute traduction des Psaumes autre que la Vulgate. Et en effet le controversiste catholique trahit bientôt son sentiment intime.

« Certes nous ne refusons pas à personne de chanter avec le chœur modestement et decemment; *mays il semble plus convenable que les ecclésiastiques et députés chantent pour l'ordinaire....* »

C'est bien cela : le chant par procuration. D'après l'instinct catholique le peuple doit chanter par ses « députés; » d'après l'instinct protestant le peuple doit chanter lui-même.

Saint François de Sales attaque donc ce chant du peuple chrétien, et il a recours à l'arme de la caricature et de la raillerie : « Et quand a ceste façon de faire chanter indifféremment, en tous lieux et en toutes occupations, les Psalmes, qui ne voit que c'est un mespris de religion? N'est ce pas offencer la Majesté divine, de luy parler avec des paroles tant exquises comme celles des Psalmes sans aucune reverence ni attention? dire des prieres par voye d'entretien, n'est ce pas se mocquer de Celuy a qui on parle? Quand on voit, ou à Genève, ou ailleurs, un garçon de boutique se jouer au chant de ces Psalmes et rompre le fil d'une tres belle priere pour dire, Monsieur, que vous plaict il? ne connoist on pas bien qu'il faict un accessoire du principal, et que ce n'est sinon pour passetemps quil chante ceste divine chanson, quil croit néantmoins estre du Saint-Esprit? Ne faictil pas bon voir ces cuysiniers chanter les Psalmes de la Pœnitence de David et demander, à chasque verset, le lart, le chapon, la perdrix? « Ceste voix, dict des Montaignes, » est trop divine pour n'avoir autre usage que d'exercer les poulmons et plaire aux oreilles [2]. »

Voilà Montaigne et saint François de Sales la main dans la main pour le bon combat contre les hérétiques! — Et saint François conclut : « Je tiens, donques, que tant pour chanter comme

et la *France protestante* (1re édit. 1858) mentionnent l'édition originale de 1688, et celle de 1739, « toutes deux si rares qu'on n'en connaît à Paris qu'un exemplaire de chacune. » Ni Schæffer, ni la *France protestante* n'indiquent une édition de 1726, « à la Haye, » qui se trouve à Montauban (Faculté de théologie) et à Genève.

1. Nous donnons dans cette citation de François de Sales la ponctuation et l'accentuation de l'édition que nous reproduisons. — 2. *Essais* de Montaigne, Livre I, ch. LVI, Des prières.

Psalmes divins ce qui est bien souvent fantasie de Marot, que pour le chanter irreveremment et sans respect, on peche tressouvent, en vostre tant reformee eglise contre ceste parole, *Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum in spiritu et veritate oportet adorare*... la bouche... crie par mi les rues et cuysines, o Seigneur, o Seigneur, que le cœur ni l'esprit n'y sont point, mays au traffiq et au gain.... Pour vray, cest inconvenient de prier sans devotion arrive bien souvent aux catholiques, mais ce n'est pas par l'adveu de l'Eglise, et je ne reprens pas maintenant les particuliers de vostre parti, mais le cors de vostre [église], laquelle par ses traductions et libertés met en usage prophane ce qui devroit estre en tres grande reverence.

« Au chapitre 14 de la 1. aux Corinthiens, *Mulieres in ecclesia taceant* semble s'entendre aussy bien des cantiques que du reste : nos religieuses *sunt in oratorio, non in ecclesia.* [1] »

Ce dernier tour de force de l'exégèse et de la subtilité catholiques n'est pas le moins suggestif.

La plupart des Psaumes ont une histoire [2] touchante, dramatique, héroïque, inscrite dans le Martyrologe de Crespin, ou dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze, ou dans les Mémoires du temps. Mais aucune de ces histoires n'est plus glorieuse que celle du Psaume 68, dit Psaume des batailles.

Le Psaume des batailles, « Que Dieu se montre seulement » a eu dans les annales de la Réformation une importance qui n'a été égalée que par celle de son émule, le choral de Luther : « *Ein feste Burg ist unser Gott.* C'est un rempart que notre Dieu [3]. »

Quelle est l'origine du Psaume des batailles [4]?

Au moment où la Réformation éclata, vivaient à Strasbourg deux moines, habiles comme Luther dans le noble art de la musique. L'un était Wolfgang Dachstein, organiste, et l'autre *Matthias Greiter* [5], chantre au *Münster*, à la cathédrale. Tous les deux adoptèrent les doctrines nouvelles, sortirent de leur couvent en 1524, et se marièrent. Ils composèrent les premières mélodies introduites dans le culte évangélique renouvelé, et qui furent imprimées dès le commencement de 1525 [6].

En particulier Greiter traduisit le Psaume 119 et composa pour lui la mélodie dont nous

1. Œuvres de saint François de Sales, édition d'Annecy, I, 1892, p. 185-187, dans le traité des *Controverses*, II, 1, 9. — 2. Voir Félix Bovet, en particulier § VI : « Popularité des Psaumes français dans le seizième siècle et après l'édit de Nantes, p. 111-134. » — 3. Le choral de Luther, c'est le Psaume 46, qui, dans la Bible, commence et finit ainsi : « Dieu est pour nous un refuge et un appui, un secours qui ne manque jamais dans la détresse.... L'Eternel des armées est avec nous, Le Dieu de Jacob est pour nous une haute retraite. » — La traduction (si l'on peut se servir de ce mot) de Luther est très libre. La voici en prose française et exacte : « C'est une ferme citadelle que notre Dieu, une bonne arme et défense. Il nous délivre de tout le mal qui nous arrive..... ...S'ils nous prennent corps, bien, honneur, enfant et femme, laisse-les faire ! Ils n'y gagneront rien : l'empire doit cependant nous rester. » — Détail curieux : Calvin a, lui aussi, traduit et très exactement ce Psaume 46 :

Nostre Dieu nous est ferme appuy,
Vertu, fortresse et seur confort,
Auquel aurons en nostre ennuy
Présent refuge et très bon port....
. . . .
Dieu, des armées le Recteur,
Nous sera tousjours pour tuteur.
Le Dieu de Jacob nous sera
Pour refuge et nous gardera.

Evidemment l'exactitude du Réformateur français ne compense pas l'inspiration du Réformateur allemand. — 4. Voir dans l'*Elsässisches Evangelisches Sonntags-Blatt*, 1879, p. 372-377, l'article : « N. Eine alte strassburger Melodie » — 5. Sur Matthieu Greiter, la *France protestante* (1re édit.) a quelques lignes. — Voir Knod, *Die Stiftsherren von St. Thomas*, p. 45. — 6. Voir Dr Joh. Riggenbach : « Der Kirchengesang in Basel seit der Reformation, mit neuen Aufschlüssen über die Anfänge des französischen Psalmengesangs, » dans les *Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, IX, 1870, p. 331-524, et « Nachträge zur Geschichte des Kirchengesangs in Basel, » *Ibid.*, X, 1875.

allons reparler. Seulement (disons-le tout de suite) il ne persévéra pas dans la foi enthousiaste qui lui avait inspiré ses chants et ses mélodies. En 1528, il devint diacre dans l'église de Saint-Martin (autrefois sur la place qui porte aujourd'hui le nom de Gutenberg), puis dans l'église Saint-Etienne. Mais quand l'*Interim* arriva, cet *Interim* qui rétablissait plus qu'aux trois quarts le catholicisme, et auquel Bucer préféra l'exil et la mort dans les frimas de l'Angleterre, Greiter, seul parmi tous les pasteurs, l'accepta, et redevint chantre dans la cathédrale, elle-même redevenue catholique. Celui qui devait inspirer l'héroïsme des huguenots n'était pas un héros [1].

Matthieu Greiter mourut en 1552, dans de grandes angoisses, se demandant si son reniement, comme celui de saint Pierre, pourrait lui être pardonné.

Pendant son séjour à Strasbourg, Calvin, préoccupé comme nous l'avons vu, de constituer un Psautier, fut frappé de certaines mélodies en usage dans les nouvelles Eglises. Il traduisit pour elles les Psaumes 25, 36, 46, 91 et 138 [2]. Voici la première strophe de ce dernier :

En moy le secret pensement,
Du maling parle clairement,
C'est qu'à Dieu il ne pense.
Car il se complaist en ses faictz,
Tant que haine sur ses mesfaitz
Et jugement advance....

Comme il l'avait fait pour sa traduction des autres Psaumes, Calvin, ici encore, remplaça bientôt ses vers par ceux de Marot :

Du malin les faitz vicieux
Me disent que devant ses yeux
N'a point de Dieu la crainte [3].
Car tant se plait en son erreur,
Que l'avoir en haine et horreur,
C'est bien force et contrainte [4]....

1. N'est-ce pas le chant d'un théologien, devenu incrédule, qui nourrit encore aujourd'hui notre piété : « Je suis à toi ? » — 2. Sauf le Psaume 46, qui avait été versifié pour une mélodie de l'organiste de Saint-Thomas, Wolfgang Dachstein, les quatre autres Psaumes avaient été versifiés pour quatre mélodies de Mat. Greiter. — 3. Bèze, sans doute, remplaça ces trois vers par ceux-ci (O. Douen, I, p. 311, n. 3) :

Du maling le meschant vouloir
Parle en mon cœur et me fait voir
Qu'il n'a de Dieu la crainte.

4. En 1867, les éditeurs des *Opera*, frappés des ressemblances et des différences entre la traduction de Calvin et celle de Marot, se trouvèrent embarrassés : « Comme imitation de l'original, disent-ils, ce Psaume diffère absolument de celui de Marot qui le remplace dans les éditions suivantes ; mais il ressemble tellement à celui-ci par sa forme et même par quelques rimes, que nous n'oserions affirmer la diversité des auteurs, ni surtout hasarder une conjecture relativement à la part que Calvin pourrait avoir eue dans la rédaction.... » (*Opera*, VI, p. 217, n. 1. Les *Opera* donnent, p. 211-224, les textes entiers de ces divers psaumes.) Mais, déjà en 1872, F. Bovet est plus au clair sur la question. Il dit : « On peut avoir quelque scrupule au sujet de ce Psaume. Quoique fort différent de celui de Marot, qui se trouve dans les recueils postérieurs, il est cependant sur le même rythme, et sur un rythme plus heureux que ceux des quatre autres [25, 46, 91 et 138].... Cependant la mélodie strasbourgeoise de ce psaume me porte à l'attribuer à Calvin aussi bien que les autres. Si le Psaume de Marot se trouve avoir le même rythme, c'est sans doute que Marot, peut-être à la demande de Calvin, a voulu, tout en refaisant ce Psaume, conserver l'air sur lequel on le chantait. » (F. Bovet, p. 213.) — Enfin, M. Douen, peu suspect de partialité en faveur de Calvin, surtout au détriment de Marot, n'a plus de doute, en 1878. Il rappelle que la strophe du Psaume 36 est moins compliquée que celle du 113 ; que Marot a imité le Psaume 91 de Calvin, lui a emprunté des rimes et le premier vers tout entier, et il conclut : « Enfin, l'argument externe (ce Psaume ne se sépare jamais du groupe des sept morceaux strasbourgeois), aussi bien que ces inversions, si proches parentes de celles que nous avons citées, nous obligent à reconnaître la main de Calvin dans ce Psaume. » (O. Douen, I, p. 313.) « Le fait même que ce Psaume a été traduit en vue d'une mélodie et d'un rythme très caractéristique, et appartenant à Strasbourg, est un argument décisif dans la cause. » (*Le Témoignage*, 27 octobre 1894 : « Un chant de la Réformation, le Psaume des batailles. »)

Ainsi, sans aucun doute, c'est le sens musical de Calvin qui lui a fait remarquer la mélodie de Greiter et l'a poussé à l'introduire dans le Psautier. C'était la mélodie du futur Psaume des batailles. Mais le Psaume lui-même où était-il ?

Dans sa complication cette histoire est vraiment curieuse.

La mélodie de Greiter fut donc apportée à Genève par Calvin, avec le Psaume 36 et le Psautier de Marot. Ce Psautier fut achevé par Théodore de Bèze. Or celui-ci fut frappé à son tour par la mélodie de Greiter, et composa pour elle les vers qui l'ont portée jusqu'à nous [1], je veux dire sa traduction du Psaume 68.

Que Dieu se monstre seulement
Et on verra soudainement
    Abandonner la place
Le camp des ennemis espars
Et ses haineux de toutes pars
    Fuir devant sa face.
Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esvanouir
    Un amas de fumée.
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des meschants devant Dieu,
    La force est consumée [2].

A travers toutes ces pérégrinations et toutes ces transformations, durant une quarantaine d'années, la mélodie avait fini par rencontrer ses paroles, et il sembla désormais que celles-ci avaient

1. « On la chante dans les Eglises réformées, elle a été oubliée par les Eglises alsaciennes. Elle ne figure dans aucun des recueils de cantiques modernes que nous connaissons. » *Le Témoignage,* article cité. Elle a disparu du Psautier alsacien au commencement du siècle. — 2. Notre dernière revision des *Psaumes et cantiques* (Recueil adopté par le Synode général officieux des Eglises réformées de France) donne cette strophe telle qu'elle a été revisée par Conrart dont le travail célèbre parut de 1677 à 1679. Le premier vers n'a pas changé. Dans le second *soudainement* a fait place à *dans un moment,* correction inutile et même fâcheuse. Les trois vers : « Le camp des ennemis épars | et ses haineux de toutes pars | fuir devant sa face, » ont été profondément modifiés à cause des *haineux*, mot qui a paru trop archaïque. Conrart a mis : « le camp des ennemis épars, | épouvanté, de toutes parts | fuira devant sa face. » Il aurait été possible soit de conserver une expression archaïque, soit de la remplacer tout simplement par une autre qui n'aurait rien bouleversé. De plus, Conrart a été amené à changer « Dieu les fera tous s'enfuir, » par cette répétition : « On verra tout ce camp s'enfuir. » — Au lieu de : *ainsi qu'on voit,* il a mis : *comme l'on voit ;* — au lieu de : *un amas de fumée*, il a mis : *une épaisse fumée ;* — enfin, au lieu de : *comme la cire auprès du feu,* il a mis : *comme la cire fond au feu.* — Que le dix-huitième siècle, si souvent dépourvu de sens historique, se soit permis ces transformations, il n'y a pas beaucoup lieu de s'en étonner. Mais, au dix-neuvième siècle, il aurait valu la peine de revenir au texte historique et authentique, à celui qui a été vraiment chanté par nos pères, ou tout au moins d'effacer les modifications inutiles. Certaines paroles ont été rendues par l'histoire sinon saintes, du moins sacrées ; et les corriger, c'est les profaner. D'autant plus qu'on est arrivé à une forme grammaticalement choquante. Voici en effet ce que nous chantons :

Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment
Abandonner la place ;

Il y a ici un point virgule, suivi d'une phrase autre et complète : « Le camp des ennemis épars | épouvanté, de toutes parts | fuira devant sa face. » — Mais que signifient ces mots : « Et l'on verra dans un moment abandonner la place ? » Qui abandonnera la place ? Le sujet de la phrase manque. Or il semble que Bèze n'avait pas vraiment commis cette faute. Il avait dit : « Que Dieu se monstre seulement | et on verra soudainement | abandonner la place | le camp des ennemis espars, » c'est-à-dire, sans inversion : « on verra soudainement le camp des ennemis espars abandonner la place. » Voilà qui est correct et a un sens ; et Bèze continuait par une seconde proposition dépendant du verbe : « on verra » : « et ses haineux de toutes pars, fuir devant sa face. » Tout cela a été maladroitement bouleversé, et de telle sorte que notre plus fameux chant arrête chaque fois et gène la pensée. — Il est vrai que les premières éditions de Bèze sont fautives elles-mêmes comme ponctuation : Elles ont un point après « Abandonner la place. » Grâce à ce point, non seulement la première phrase n'aurait pas de sujet, mais la seconde n'aurait pas de verbe ! Seulement on sait ce que vaut la ponctuation, absolument fantaisiste, du seizième siècle. La construction grammaticale était trop claire pour qu'un point mal placé la troublât. Aujourd'hui c'est la construction elle-même qui est fausse.

été faites expressément pour celle-là. L'âme, créée dans la capitale de l'Alsace, avait rencontré son corps, façonné par la poésie calviniste. Un musicien, de quelque imagination, mais de beaucoup de compétence, M. Douen a pu écrire : « Le Psaume des batailles, ce chant grandiose et d'une incomparable vigueur, qui, descendant du sommet des Cévennes, au pétillement de la fusillade, frappait d'une sorte de terreur superstitieuse les troupes du Grand Roi, envoyées à la poursuite des Camisards! Le début en est sourd et étouffé comme les grondements de l'orage qui approche; vers le milieu, des notes aiguës et prolongées rappellent le fracas de la foudre, éclatant deux fois presque coup sur coup, et la finale n'est pas sans analogie avec le dernier roulement du tonnerre, se perdant dans le lointain[1]. » Evidemment Matthieu Greiter, composant la mélodie du Psaume 119, doux et long, sur le bonheur de ceux qui sont intègres dans leur voie, ne se doutait pas des sonorités guerrières de ses notes ingénues. Et cependant elles y étaient : Par « une véritable, par une sublime inspiration[2], » Bèze les découvrit et, depuis des siècles, tous les huguenots les entendent : la Marseillaise protestante était trouvée.

De fait, les armées huguenotes l'adoptèrent. Elle les conduisit aux combats de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour, de la Roche-l'Abeille, d'Ivry[3]....

Puis tout se tut.

La Révocation, pour arriver à briser les cœurs, avait commeneé par fermer les bouches, jusqu'au jour, où, à bout de forces pour souffrir davantage, là-bas dans nos Cévennes à jamais glorieuses, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, se levèrent, saisis d'un enthousiasme mystérieux.

On entendait des voix; on tombait en extase; on prophétisait. Quelques montagnards prirent la conduite de leurs frères; bientôt les troupes de Louis XIV furent tenues en échec, et, tout à coup, le Psaume des batailles éclata sur les cimes de l'Aigoual. Alors les plus braves soldats du Grand-Roi, s'arrêtant, tournèrent le dos, saisis d'une terreur subite. Il fallut traiter avec les insurgés, et, à vues humaines, les Camisards, au bruit de leur Psaume, avaient sauvé d'une complète destruction le protestantisme et la conscience en France. « Que Dieu se montre seulement ! »

1. Douen, *Clément Marot*, I, p. 657. — 2. *Ibid.*, p. 658. — 3. En 1621, « ceux de Montauban, raconte Elie Benoit, furent avertis du prochain délogement de l'armée [royale] par un soldat de la Religion, qui, le soir avant la levée du siège, se mit à jouer sur la flûte le commencement du Pseaume 68e. Les assiégez prirent cela pour un signal de leur délivrance et ne s'y trompèrent pas. » (*Histoire de l'édit de Nantes*, 1693, II, p. 377.)



Appendice N° IX.

GOUDIMEL

Une phrase de Michelet est devenue classique. Et qui de nous ne s'en est servi[1] ? « C'est Luther qui commença, et alors toute la terre chanta, tous, protestants et catholiques. De Luther naquit Goudimel, *le professeur de Rome et le maître de Palestrina.* » — Or ce qui a fait le charme et l'importance de cette phrase est une erreur[2].

Claude Goudimel naquit à Besançon, dans une famille dont les membres exerçaient la profession de boulanger et de fournier. A quelle époque ? On ne le sait. La date ordinairement indiquée, 1505 ou 1510, repose, non sur un document quelconque, mais sur un raisonnement, et un raisonnement destiné à justifier une hypothèse, à savoir la rencontre, à Rome, de Goudimel et de Palestrina. Or cette hypothèse est pour le moins invraisemblable.

Que valent en effet les deux textes invoqués en sa faveur ? Le premier, de 1684 (soit cent douze ans après la mort de Goudimel), est une phrase écrite, en passant, par un compositeur de l'école romaine, Antimo Liberati. Il dit à propos de Palestrina : « Parmi les nombreux maîtres ultramontains [c'est-à-dire, ici, non Italiens, car c'est le cas de le répéter, on est toujours l'ultramontain de quelqu'un] qui fondèrent des écoles de musique en Italie et à Rome,... se trouva *Gaudio Mell, flamand,* homme de grand talent et de style cultivé et agréable, lequel fonda à Rome une noble et excellente école de musique, d'où découlèrent plusieurs ruisseaux de vertu. » — Deux autres Italiens, également historiens de la musique, ajoutent ces détails : « Gaudio Mell, ou Claudio Mell, flamand, après avoir fondé à Rome la bonne école de musique, devint maître en Portugal, d'où il revint pour se consoler par la vue de son élève Palestrina, en 1580, ainsi qu'on le raconte. » C'est donc à Lisbonne qu'il faudrait chercher Claudio Mell. En tout cas, Goudimel ne pouvait revenir à Rome en 1580, puisqu'il avait été assassiné à Lyon en 1572. — N'importe ! Gaudio Mell, resté inconnu, se transforma en Goudimel, que tout le monde connaissait. L'identification fut adoptée par un auteur influent, Baini, et Goudimel fut désormais le maître de Palestrina. Du même coup, tous les musiciens appartenant à la même école que Palestrina se trouvèrent ses condisciples et les disciples de Goudimel, même des musiciens beaucoup plus âgés que Goudimel,

1. E. Doumergue, *Essai sur l'histoire du culte réformé*, p. 64. — 2. Voir l'étude due à un musicien et à un érudit, écrite selon les règles de la méthode la plus scientifique : Michel Brenet, *Claude Goudimel, essai bio-bibliographique,* 1898 (Extrait des *Annales franc-comtoises*). — C'est M. H. Kling, professeur au Conservatoire de musique à Genève, qui a attiré notre attention sur le travail de M. Brenet.

même des musiciens à peine nés, à l'époque de son prétendu séjour à Rome. C'est M. Douen qui poussa la légende à ses dernières fantaisies. « A côté de ces écoles cléricales, dit-il, Goudimel en fonda une laïque, ouverte à tous, c'est-à-dire affranchie du joug sacerdotal. Cette innovation, dont l'importance, capitale pour l'histoire de l'art, n'a presque point été remarquée, était d'autant plus hardie qu'il s'agissait de la réaliser sous les yeux du pape Paul III, et au foyer même des préjugés de l'immobilisation et de la routine » [1]. — Hélas ! que sert-il d'avoir fait, de si haut, la leçon à des historiens tels que Merle d'Aubigné ? Voilà M. Douen en plein roman (ce n'est pas la seule fois) et s'attirant des érudits et des spécialistes ce jugement un peu dur : « M. Georges Becker a déjà démontré que de pareilles affirmations prouvent uniquement, chez leur auteur, une ignorance complète de l'état de la musique de ce temps. »

Donc, la supposition de Baini, que les études récentes ont convaincu de graves erreurs et d'extraordinaires légèretés dans sa méthode de travail, ne peut être acceptée sans autres preuves. Or ces autres preuves manquent. Et comment supposer, si Goudimel avait joué à Rome le rôle qu'on lui assigne, comment supposer qu'aucun écrivain musical de l'Italie, ni au seizième ni au dix-septième siècle, n'ait mentionné ses œuvres, pas même son nom ? Comment lui-même n'aurait-il pas rapporté de Rome la moindre trace d'une influence italienne [2] ?

Quant au second texte invoqué en faveur de Goudimel, maître de Palestrina, il est moins sûr encore que le premier. C'est la traduction, faite en allemand, en 1861, sans indication relative à l'original, d'une lettre latine adressée en 1546 par le musicien néerlandais Adrien Petit, dit Coclicus, à l'Electeur de Saxe. Il aurait été, avec le célèbre Goudimel, dans la chapelle de Paul IV, en 1534. Mais cette lettre est un tissu de vantardises mensongères, et même impossibles. Du reste, lui-même, donnant, en 1552, une longue nomenclature de musiciens, ne nomme pas Goudimel.

Conclusion de M. Brenet : « A nos yeux, la question du séjour de Goudimel à Rome et de la possibilité des leçons données par lui à Palestrina restera douteuse, il faut dire : improbable, tant que des documents sûrs n'auront pas éclairci le témoignage tardif et obscur de Liberati, et celui, suspect à d'autres titres, de Coclicus. Mais quand bien même cette « tradition » serait définitivement rejetée, la gloire de Goudimel n'aurait point à en souffrir ; car il mérite assurément par ses propres œuvres les louanges que la plupart des écrivains croient devoir lui accorder, à cause principalement du renom de ses élèves supposés [3]. »

Après la légende, l'histoire : elle va nous permettre de réfuter les doutes de certains historiens sur la conversion de Goudimel au protestantisme et d'en préciser, — pas complètement, mais un peu plus, — la date.

Des ouvrages classiques, comme la *Geschichte der Musik* de Ambros [4], ou comme le *Dictionnaire de musique*, de Hugo Riemann [5], le premier, publié en 1893, c'est-à-dire avant le travail de M. Michel Brenet, l'autre, en 1899, c'est-à-dire après ce même travail, semblent plutôt disposés à croire que Goudimel resta catholique.

1. Douen, *Clément Marot*, II, p. 23. — 2. Il est vrai que le même Baini a signalé d'une façon très vague l'existence d'œuvres manuscrites de Goudimel dans deux bibliothèques de Rome, à la *Vaticana* et à la *Valicella*. Mais qu'est-il arrivé ? Ambros affirme le fait dans le texte de son livre et il le dément dans un appendice. Des recherches ont été faites à la *Vaticana* et on n'a rien trouvé. On n'a pu encore faire des recherches à la *Valicella*, faute d'indications. Aug. Willh. Ambros, *Geschichte der Musik* (édit. Otto Kade), 1893, III, p. 596, 597 et 623, et M. Brenet, p. 10. — 3. M. Brenet, p. 7-14. — 4. Aug. Willh. Ambros, III, p. 596, 597 : « Ob Goudimel selbst Protestant geworden, ist sehr zweifelhaft. » — 5. *Dictionnaire de musique de Hugo Riemann, traduit d'après la quatrième édition, revu et augmenté par Georges Humbert, 1899* : « Sa conversion ultérieure au protestantisme est très discutée ; il fut tué à Lyon comme huguenot présumé ou véritable. »

Cette nouvelle question est plus importante pour nous que la précédente.

Or dès 1551 (et non 1562, comme le croyait M. Douen), dans la Préface de son *Premier livre de Psaumes en forme de motets*, Goudimel se déclarait l'adversaire de la composition profane. C'est un premier renseignement. Est-il suffisant, comme on l'a cru, pour prouver et dater sa conversion ?

La composition profane s'était d'abord occupée de mettre en musique des chansons. Puis, le répertoire populaire ayant cessé de suffire aux compositeurs, ceux-ci avaient puisé dans les œuvres légères des poetes, ou bien avaient eux-mêmes rimé leurs couplets. Mais, quelle que fût l'origine de ces textes anciens ou nouveaux, leur contenu vulgaire, et souvent licencieux, formait parfois avec le raffinement, l'élégance et la délicatesse exquise des formes musicales un contraste étrange. » C'est alors que parut la Réforme, et nous laissons M. Brenet, point du tout protestant (plusieurs de ses jugements le prouvent), apprécier son influence :

« Le premier souffle de la Réforme eut pour effet d'éveiller chez un grand nombre d'artistes un zèle subit de moralisation, bientôt dirigé avec justice contre les libertés de langage des chansons.... Marot, qui avait contribué largement à augmenter ce blâmable répertoire, proposa sa traduction en vers français d'une partie des Psaumes de David, comme un moyen de purifier l'art et de fournir aux assemblées un aliment sain ; ce fut dans cette acception, plutôt moralisatrice que confessionnelle, qu'il en recommanda l'usage aux « dames de France : »

« O vous, dames et damoiselles,
Que Dieu feit pour estre son temple,
Et faites, sous mauvais exemple,
Retentir et chambres et salles,
De chansons mondaines et sales,
Je veux icy vous présenter
De quoy, sans offense, chanter [1]. »

L'Epître dédicatoire, placée par Goudimel en tête de son *Premier livre de Psaumes en forme de motets*, est le pendant de ces vers de Marot. Il déplore de voir la musique corrompre et efféminer beaucoup de bons esprits, « par lascives, sales et impudiques chansons ; » lui, « inspiré d'un bon vouloir et affection chrestienne, s'est mis en debvoir de publier les louanges du Créateur. » Goudimel était-il donc protestant dès 1551 ? Non, sans doute. Car : 1° Ce n'est pas tout de suite, ce n'est que peu à peu que les Psaumes devinrent le « bréviaire » des huguenots, et comme leurs chants de ralliement. Henri II et sa cour, et Catherine de Médicis, et Diane de Poitiers, les chantaient. En 1546, le chapelain de la Sainte-Chapelle, Pierre Certon, fonde des messes et publie un recueil de trente et un Psaumes à quatre voix. Encore en 1561, Thomas Champion, organiste de Charles IX, dédie au roi soixante Psaumes de sa composition. 2° En l'année 1554, Goudimel se fit l'éditeur d'un grand recueil de messes, de motets et de *Magnificat*. Dans ce recueil, Goudimel figure comme auteur de sept œuvres latines et catholiques. Enfin la même année, l'administrateur de l'archevêché de Besançon, François Bonvalot, ennemi déclaré de la Réforme, s'adresse à Goudimel pour avoir des renseignements sur un musicien impliqué dans un procès criminel.

Mais en 1557 (le 20 juin) nous trouvons notre compositeur à Metz, et ce jour-là il dédie à un avocat au Parlement de Paris, Claude Belot, son *Tiers livre de Psaumes en forme de motets*. Sa conversion a dû s'opérer entre 1554 et 1557, et causer son départ de la capitale et son établissement dans une ville où le protestantisme florissait. Dans cette dédicace, en effet, il parle en protestant des « vers divins du divin et royal prophète. » Il remercie l'avocat de ce que, dit-il,

1. M. Brenet, p. 16.

« seul m'avez amiablement contraint de changer, voire quiter, la prophane lyre du prophane poëte Horace, pour me mettre en main et hardiment entreprendre de toucher et manier la harpe sacrée de nostre grand David. O très désiré échange! Là, qu'ay-je peu chanter que chanson mal aggréable, rude et discordante, indigne certes d'un vray chrestien; icy, etc. » Enfin, le 18 mars 1565, Goudimel est parrain d'un enfant à l'Eglise réformée de Metz : voilà la preuve matérielle d'une conversion plus ou moins ancienne. Du reste, pendant son séjour à Metz, il concentra toute son activité d'artiste sur l'interprétation musicale des Psaumes traduits par Clément Marot et par Th. de Bèze, et il quitta la ville (on ne sait pas exactement quand) au moment des mesures qui forcèrent beaucoup de huguenots à s'exiler, 1565, 1568, 1569.

Une lettre de lui, du 23 août 1572, est datée de Lyon. Elle nous apprend que le grand artiste, souffrant, retenu dans sa chambre par la fièvre, travaillait avec ardeur à une composition sur le Symbole. On a essayé de supposer que, puisqu'il était malade le 23 août, il avait pu mourir quelques jours après, dans son lit. Mais le fait est certain : Goudimel fut, comme huguenot, victime des massacreurs, qui fêtèrent la Saint-Barthélemy à Lyon, du 28 au 31 août. C'est un témoin oculaire, un des trois pasteurs de Lyon à ce moment même, Jean Ricaud, qui nous l'atteste dans deux relations des massacres de Lyon, relations parues en 1574. « Goudimel[1], dit-il, excellent musicien, et la mémoire duquel sera perpétuelle, pour avoir heureusement besongné les Psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique en forme de motets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eust tost après rendu cest œuvre accomplie. Mais les ennemis de la gloire de Dieu, et quelques méchans envieux de l'honneur que ce personnage avoit acquis, ont privé d'un tel bien ceux qui aiment une musique chrétienne[2]. »

1. Voir *Histoire des martyrs*, édit. de Toulouse, III, p. 707, n. 1. — M. Douen (I, p. 601) attribue, à tort, ce passage à Goulard, lequel s'est borné à le citer : et, plus à tort encore, il trouve que ce passage manque de « précision et d'exactitude. » — 2. Voir M. Brenet, p. 14-29. — Dans la quatrième partie de son travail, M. Michel Brenet étudie les rapports de la Réforme et de l'art. Ici encore, au point de vue musical, l'auteur se montre sévère pour Michelet, « complètement ignorant de la longue et magnifique progression de l'art pendant la période prépalestrienne », et qui « prenant ses propres rêveries pour des faits authentiques, a voulu que Palestrina, pour composer la messe du pape Marcel, se soit inspiré des psaumes de Goudimel, » et pour M. Douen, « qui a développé avec joie une fiction dont il n'était pas en mesure de distinguer l'étrange invraisemblance. » Nous ne saurions discuter la rare compétence musicale de M. Michel Brenet. Mais nous osons penser que notre auteur connaît moins bien les sentiments de la Réforme que l'histoire de la musique. Tout de suite nous le voyons reproduire le cliché sur « Calvin, hostile aux arts ; » méconnaître l'éloge qu'il fait de la musique, et se livrer, soit à des prophéties, soit à des hypothèses également injustifiées sur le « découragement » qu'aurait amené pour Goudimel « l'intuition du sort réservé par ses coreligionnaires à ses travaux, » et sur les « désillusions » qui l'avaient amené à ne pas destiner au culte public son dernier psautier. » *Ibid.*, p. 29-31.



Appendice N° X.

LES MÉMOIRES DU COMTE DE FURSTENBERG

Nous avons essayé de nous procurer le texte français du mémoire de Furstenberg : nous n'avons pas réussi.

D'abord on n'a pu nous dire, à Lausanne, ce qu'était devenu l'exemplaire dont M. Herminjard s'était servi. Puis, à notre demande, M. le Dr Schorbach, de la Bibliothèque de Strasbourg, a répondu que non seulement la Bibliothèque ne possédait pas cet opuscule, mais qu'il n'en avait jamais vu aucune mention dans aucun catalogue. Bien plus ! une réponse analogue nous a été faite par les archives de S. A. le prince de Fürstenberg, à Donaueschingen. L'honorable archiviste, M. Tumbühl nous a écrit : « Nous ne possédons, en français, ni l'un ni l'autre des mémoires dont vous faites mention. Je n'ai pas non plus connaissance de leur existence. » Il ajoute : « Cependant je crois que M. Herminjard a eu en main un texte français, car il n'a vu nos documents qu'en 1888, tandis qu'il a fait paraitre son tome VI [où il est question du mémoire français], en 1883. » — Nous remercions MM. Schorbach et Tumbühl de leur extrême obligeance ; mais, en attendant que ces textes français se retrouvent, nous n'avons sous les yeux que les documents des archives de la maison de Fürstenberg, dont parle M. Tumbühl, et qu'il a bien voulu nous communiquer. Ils sont du reste fort intéressants. C'est d'abord un traité latin : *Summa totius causae quae inter generosum dominum D. Guilielmum comitem de Furstenberg, etc., et Sebastianum Vogelspergium controvertitur.* Le comte a fait rédiger ce traité par un de ses conseillers, pour répondre à la demande que lui a faite « son Cornelius », qui est en Italie. La lettre d'envoi du comte est datée du mois de juillet 1541. Comme le titre l'indique, il s'agit d'un récit des événements et de la controverse. — Le second volume ne contient rien moins que la défense du comte, la réponse de Vogelsberg et la réplique du comte ; mais le tout en allemand. Voici le titre du premier mémoire : *Bestendiger Kurtzer und clarer beriecht, an alle Churfürsten, Fürsten und Stende des hailigen Reichs, der schandtlichen unerlichen handlung, so Bastian Vogelsperger, in der Koniglichen Durchleuchtigkait aus Franckreich dienst, unnd deren letzern zug, ann Grave Wilhelmen von Fürstemberg, etc.* (sic.), *seinem Obersten, geübet und begangen hat.* A la fin, ce document est daté : 15 septembre 1539. — Le second mémoire, celui de Vogelsperger, a pour titre : *Warhaffte gegrünte verantwortung, unnd unwidersprechlicher Gegenbericht, ann Churfürsten, Fürsten, und gemeine Stend dess heyligen Reichs, Sebastian Vogelspergers : wider den Unbestendigen, Erdichten, unwarhafftigen Bericht, so Graff Wilhelm von Fürstenberg, allethalben im Reich und inn Frank-*

kreich, mitt ungrund, über in Vogelspergern, ausgebreytet, und inn Truck geben. Dargegen aber, er Vogelsperger vor der Kron Franckreich, sich ehrlich verantwort und widerlegt hat : wie das hierinn [illegible]*endiglich zusehen. Anno, etc.* (sic) *MDXXXIX.* A la fin du mémoire se trouve la date : 15 décembre 1539. — Enfin le troisième mémoire, celui de Fürstenberg, a pour titre : *Gegründte Replick und unverleglicher Gegenbericht Graven Wilhelmen von Fürstenbergs, etc.* (sic), *Wider des unehrlichen Vogels Sebastian Vogelspergers erdichte lasterschrifft, so er anstatt seiner berümpten antwort, der Küniglichen Durchleüchtigkeyt auss Franckreich, inn nechst verschinenem octobre auff Grave Wilhelmen Verklagung (yedoch inn desselbigen abwesen) übergeben hat.* Ce document porte à la fin la date : 9 février 1540. — Il se trouve donc qu'à la date du 15 septembre 1539, le comte aurait publié son premier mémoire en français et en allemand. En comparant le court fragment du mémoire français, reproduit par M. Herminjard, avec le texte allemand, il est évident qu'on se trouve en présence d'un texte et d'une traduction, plus ou moins minutieuse. Mais où est le texte et où est la traduction ? — Il y a aussi lieu de se demander si le second mémoire de Fürstenberg est bien la réplique dont parle Calvin, et dans laquelle le comte aurait répandu son amertume contre le connétable.



Appendice N° XI.

LES DERNIÈRES PAROLES DE LUTHER SUR LES RÉFORMÉS

Nous avons déjà signalé le témoignage rendu en 1556 par Albert Rizaeus Hardenberg, prédicateur à la cathédrale de Brême, dans un colloque de pasteurs réunis à l'hôtel de ville de Brême. Nous le reproduisons pour la clarté de la discussion :

« Etant avec le sieur Herbert de Langen, à Wittenberg [1554], j'ai entendu dire au sieur Philippe [Mélanchthon] que le Dr Luther l'avait fait venir, lui, le sieur Philippe, avant de partir pour Eisleben, où il mourut, et qu'il lui avait dit : « Cher Philippe, je dois l'avouer, dans l'affaire de la Cène on a été beaucoup trop loin (*ist viel zu viel gethan*). » Philippe répondit : « Monsieur » le Docteur, composons un écrit, où la chose sera arrangée, pour que la vérité reste, et que les » Eglises redeviennent d'accord. » A cela le Dr Luther répondit : « Oui, cher Philippe, j'y ai beau- » coup et souvent pensé; mais alors toute la doctrine deviendrait douteuse. Je veux confier la chose » au Dieu tout-puissant. Faites *aussi* quelque chose (*thut ihr auch etwas*) après ma mort. » Le » sieur Philippe a dit cela au sieur Herbert et à moi, aussi vrai que Dieu est Dieu. »

Tel est le témoignage solennel de Hardenberg. — Les historiens s'étaient à peu près mis d'accord pour le considérer comme inexact, « objectivement inauthentique. » Köstlin, dans la dernière édition de sa Vie de Luther, a donné les motifs de cette condamnation. La condescendance de Luther ne cadrerait pas avec ses autres déclarations, à la même époque. Les lettres de Mélanchthon ne relatent pas cet incident. Tout ce qu'on peut dire de moins, c'est que les paroles de Luther, si elles ont été prononcées, ont été exagérées et mal comprises [1].

Mais le premier de ces arguments est une appréciation (telle parole cadre ou ne cadre pas avec telle autre), et cette appréciation, nous l'avons vue, est formellement contestée par un spécialiste comme Diestelmann. Quant au second argument, c'est l'argument, toujours insuffisant, *a silentio*. Le raisonnement de Köstlin n'est donc pas absolument probant, et ne suffit pas pour écarter le témoignage d'un homme comme Hardenberg, très compétent, très honorable et invoquant solennellement Dieu.

C'est ici qu'est intervenue la très remarquable étude du professeur de Greifswald, M. Jean Hausleiter. Nous allons l'analyser [2].

En 1548, parut le second volume des œuvres allemandes de Luther, édition de Wittenberg, à l'imprimerie Hans Lufft. Les écrits y étaient ordonnés, non point d'après leur date, mais d'après

1. Köstlin, *Martin Luther*, 3e édit., II, p. 627, et ss. 2. « Die geschichtliche Grundlage der letzten Unterredung Luthers und Melanchthons uber den Abendmahlstreit (1546), dans la *Neue Kirchliche Zeitschrift*, IX, 1898, p. 831-854.

leur contenu. A plusieurs reprises, répondant aux attaques injustes des Flacciens, le sous-correcteur de l'imprimerie Hans Lufft, nommé Christophe Walther, a déclaré que c'était l'ordre spécialement et formellement voulu par Luther.

Très peu de temps après l'apparition de ce second volume, l'ancien ami de Luther, l'étroit, le fanatique, l'obstiné Amsdorf, attaqua l'exactitude de l'édition de Wittenberg. Voici le titre explicatif, à la mode du seizième siècle, de l'opuscule d'Amsdorf : « Que dans l'édition de Wittenberg, dans la seconde partie des livres du Dr Martin Luther, dans l'écrit intitulé : « Que ces paroles du » Christ ceci est mon corps, etc. restent, » on a enlevé intentionnellement (*vorsetzlich*) plus d'une » page de quatre paragraphes entiers, 1549. »

L'omission signalée était réelle. Toute une tirade, pleine des plus violentes accusations contre Bucer, déclaré coupable d'avoir joué à Luther, à Bugenhagen des tours de vaurien (*Erzbubenstück*) et sataniques (*teuflische Tücklein*), avait disparu. — Amsdorf dénonçait une manœuvre des crypto-calvinistes, et laissait entendre que l'auteur responsable de la manœuvre était Mélanchthon. Pour Conrad Schlusselberg, le triste calomniateur de la *Theologia Calvinistarum* [1], la chose ne fait pas de doute.

Or l'auteur responsable de la suppression, c'était... Luther lui-même.

Le volume incriminé parut en 1548. Seulement il avait été imprimé en deux fois, la première partie avant la guerre de Smalkalde, la seconde partie après. Les déclarations des correcteurs et l'état matériel du volume lui-même sont absolument décisifs. — C'est dans la première partie du volume, imprimée pendant la vie de Luther, que se trouve l'écrit : « Que ces paroles du Christ, etc. » — Luther avait revu les épreuves, et une suppression n'avait pu être opérée qu'avec son approbation.

Nous avons du reste les affirmations formelles du correcteur de l'imprimerie Lufft, Christophe Walther et de Georges Rörer, correcteur de l'imprimerie Nickel Shirlentzen, où fut imprimée la première moitié du volume en question. Aux accusations de Amsdorf et de ses amis, Walther répondit que les feuilles, où l'on remarquait la suppression, avaient été corrigées, non par lui, mais par Rörer, et que Rörer avait agi sur l'ordre de Luther, pendant la vie de Luther. — Cette déclaration de Walther est spécialement digne de foi, parce que Rörer, passé au Flaccianisme, était devenu l'adversaire de Walther, et que celui-ci avait tout intérêt à accuser Rörer de la suppression, purement et simplement, sans invoquer l'autorité de Luther.

Du reste Rörer lui aussi a parlé. Il a protesté de son orthodoxie. Il s'est vanté d'avoir rétabli dans une autre édition les textes supprimés. Mais quant à la suppression dont il s'agit, il déclare ceci : « Deux hauts personnages savent comme moi la vérité, quels sont ceux qui ont donné le premier conseil, qui ont poussé à la chose, qui ont recommencé, et enfin ont insisté, et obtenu que ce fût supprimé. Mais pour cette fois j'ai des raisons de ne pas dire qui sont ces personnes et où elles sont. »

Donc on a obtenu avec peine l'autorisation de Luther, mais on l'a obtenue. — Il est possible de préciser davantage.

La dernière conversation de Luther avec Mélanchthon eut lieu avant le 23 janvier 1546, jour où Luther partit de Wittenberg pour Eisleben. Or les semaines précédentes avaient été remplies par les préoccupations relatives au futur colloque de Ratisbonne. Le 19 janvier, les deux représentants luthériens de Wittenberg partirent. Ils devaient se rencontrer au colloque avec Brenz et Schnepff, et *avec Bucer* représentant Strasbourg.

Dans quelle situation allaient se trouver les protestants, si un, et même le plus important, de

1. Voir E. Doumergue, *Une poignée de faux*, p. 120-123.

leurs représentants, était à ce moment même attaqué avec la dernière violence par Luther, rééditant son écrit et ses invectives contre lui ?

Dès le 9 septembre 1544 [1], on voit Bucer, dans une lettre à Blaurer, préoccupé de la réédition des écrits de Luther contre les sacramentaires. Il en écrit à Luther lui-même, le même jour, faisant passer sa lettre par Mélanchthon. Celui-ci, toujours timide, et qui depuis deux ans n'osait parler à Luther de la question de la Cène, remit la lettre au chancelier Brück. Ainsi la cour fut mêlée à l'affaire, et sans doute le landgrave de Hesse, comme dans d'autres circonstances analogues, agit auprès de l'Electeur. L'impression du second volume fut arrêtée, et les négociations et les efforts se succédèrent pour que Luther supprimât les passages les plus violents. On comprend que Rörer, parlant des « auteurs » responsables de la suppression, n'ait pas voulu les nommer. Il ne se serait évidemment pas gêné pour désigner Mélanchthon, s'il lui avait paru le vrai coupable. Mais Mélanchthon avait simplement servi d'intermédiaire. Un détail de la phrase de Rörer se précise aussi. Il parle de « deux hauts personnages, » qui savent la chose aussi bien que lui. Or l'Electeur était mort, et il y avait le landgrave et le chancelier.

Luther, finissant par comprendre qu'on ne lui demandait aucune concession de principe, céda, et manda chez lui Mélanchthon pour lui dire qu'il consentait à la suppression. Le récit de Hardenberg nous renseigne sur la suite de cette communication. Enhardi par l'aveu de Luther qu'on avait été trop loin, Mélanchthon ose profiter de l'instant favorable, semble-t-il, et demande qu'on ne se contente pas de cette suppression, mais qu'on écrive quelque chose. Luther refuse : cela lui paraît dangereux ; à son tour, et comme en échange de la concession qu'il vient de faire, il demande à Mélanchthon de corriger certains passages de ses *Loci communes* : « Vous *aussi* faites quelque chose après ma mort, » quelque chose qui serve, pensait-il, à la clarté et à l'unité. C'est ce que semble expliquer un passage de Ratzeberg. Sentant sa faiblesse, dit-il, et attendant sa mort, Luther chargea un de ses amis « d'exhorter sérieusement Mélanchthon, au nom de leur dernier entretien, » à supprimer quelques points dans ses *Loci communes*, que lui, Luther, « avait combattus et sur lesquels il avait convaincu Mélanchthon d'erreur. »

En résumé, la reconstruction historique de M. Hausleiter est si plausible, tient si bien compte des textes, et les explique d'une façon si naturelle, qu'il semble difficile de ne pas croire qu'elle nous donne à peu près la vérité [2].

Le dernier acte de Luther dans la querelle sacramentaire a donc bien été une concession, et une concession, à ses yeux importante.

Les paroles rapportées par Hardenberg, — comme le faisaient prévoir son honorabilité et son serment solennel, — sont authentiques. Seulement ces paroles, détachées de leur contexte historique, ont été mal comprises, et ont fini par être appliquées à une concession analogue et cependant différente. De là des malentendus.

Quant aux amis ultra-luthériens de Luther, la concession leur paraissait si grosse qu'ils ont refusé d'y croire et, malgré les attestations, l'ont niée. C'est ce qui donne à cette concession sa vraie signification.

1. Ce paragraphe-ci est emprunté à une seconde étude de M. le professeur Hausleiter, complétant heureusement la première : « Weitere Mitteilungen zur letzten Unterredung Luthers und Melanchthons über den Abendmahlstreit (1546), » dans la *Neue Kirchliche Zeitschrift*, X, 1899, p. 455-460. — 2. Voir encore G. Mix, *Luther und Melanchthon in ihrer gegenseitigen Beurteilung*, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1901, p. 458-521.



Appendice N° XII.

LE VOL ET LE FAUX COMMIS PAR BAUDOIN

C'est cet incident Calvin-Bucer si honorable pour les deux amis, parfois si touchant, que les hommes de la calomnie calvinienne ont résumé en cette phrase, placée dans la bouche de Bucer : « Calvin est un vrai chien enragé ; cet homme est mauvais. Garde-toi, ô lecteur chrétien, des livres de Calvin [1]. »

Pour remonter à l'origine de cette calomnie et de ce faux, il nous faut arriver à un *vol*, à un vol de Baudoin.

Nous connaissons Baudoin, le père de la légende calvinienne [2]. Mais il nous faut insister ici, pour montrer comment ont été fabriqués les faux contre Calvin. Nous complétons ce que nous avons dit, en citant Drelincourt :

« François Baudoin, durant plusieurs années, a esté domestique de Calvin et à ses gages ; et il écrivoit sous luy.... Calvin, dit Papirius Masso, dormoit fort peu. C'est pourquoy il a dicté de son petit lit, la plupart de ses œuvres, durant la nuit, se servant en cela d'un notaire, ou d'un écrivain domestique ; et Baudoin ne nie pas qu'il ne l'ayt autrefois servy en cela.... » Papire Masson dit qu'en effet Baudoin, « son maître en droit civil, » a été « le scribe et domestique familier de Calvin (*familiaris et domesticus scriba ejus*).... » Calvin ne traita pas cet homme comme un simple serviteur domestique, mais comme un amy familier. Non seulement il luy donna l'usage de ses livres, mais il luy communiqua tous ses manuscrits, et luy permit de voir les lettres qu'on luy écrivoit de toutes parts.... Baudoin viola les droits sacrez de l'hospitalité et, par une infidélité des plus criminelles,... il prit ce qu'il voulut des papiers de Calvin. Et particulièrement il se saisit de quelques lettres qui luy avoient esté écrites par de ses amis les plus familiers et les plus confidens [3].... » Calvin avertit ses lecteurs « qu'il n'y a rien si larron que ceste chouette, tellement qu'en ce mestier il passe son cousin germain Antoine Balduin, lequel, pour la grande subtilité qu'il avoit à desrobber, ses compagnons d'escole nommèrent Ablatif. « J'ay usé d'une si grande facilité envers luy, qu'en mon absence il a librement et à son plaisir revisité tout tant qu'il y avoit de papiers en mon estude. Qu'il m'ai desrobbé ce qu'il pensoit luy pouvoir servir, il n'en faut point de preuves plus évidentes que de ce qu'il a écrit de luy-mesme, là où il est descouvert bien joliement [4]. »

1. Mgr de Ségur, *Causeries*, 39e édit., p. 88. Audin, *Histoire de la vie de Calvin*, 6e édition. 1856, II, p. 340. — 2. Voir *Jean Calvin*, I, p. 150 et ss. — 3. *La défense du Calvinisme*, 1667, p. 250, 251. — 4. *Præfatio ad Bezæ Libellum contra Balduinum* (*Opera*, IX, p. 859, 860) ; *Opuscules*, p. 1919.

Drelincourt cite même, contre Baudoin, un témoignage singulièrement accablant, celui de son ami et collaborateur Cassander : « George Cassander, quelque amy qu'il fust de cet homme, et même bien qu'il fust lié avec luy d'interest, et obligé à defendre une même cause, est contraint de reconnoitre la légèreté et l'inconstance de son esprit :... « J'admire son esprit, écrit-il à Aggée Albade, assesseur de la Chambre impériale de Spire, mais je n'en comprends pas le dessein. Plusieurs gens de bien trouvent qu'il manque de gravité, et, moi aussi je désirerois trouver en lui plus de fidélité (*in fide præstanda*). Mais je te confie cela à toi seul[1]. »

Du reste nous n'avons qu'à voir comment Baudoin se défend contre les vives accusations de Calvin et de Bèze[2]. Cette lettre de Calvin à Bucer qu'il a en main, comment l'a-t-il obtenue, lui demande-t-on, si ce n'est en la volant ? Et Baudoin répond : « *Nescio !* Je ne sais comment elle a été portée de Strasbourg ici[3]. »

Nous voilà donc bien en face d'un abus de confiance, d'un vol qualifié ! — « Cette lettre, dit Bèze, avec la même bonne foi que bien d'autres, tu l'as enlevée (*surripuisti*) et comme ont coutume de le faire les comédiens (*fabularum actores*), tu l'as confiée à ta mémoire[4].... » Et encore : « Baudoin, comme il convenait à celui que Satan préparait à la besogne qu'il accomplit maintenant, violant les lois de l'hospitalité, enleva (*surripuit*) cette lettre à Calvin, et depuis la conserva. Aujourd'hui il la montra avec ostentation à nos ennemis, et, faisant d'une mouche un éléphant, il triomphe des serviteurs de Dieu au milieu des diables. Mais, grâce soit rendue à Dieu, nous ne pouvons pas être blessés par eux mortellement, même à notre point le plus faible.[5]. »

Ayant volé la lettre, Baudoin s'en servit de cette façon-ci. Il cita textuellement les deux morceaux que nous avons reproduits, celui où il est question de l'impressionnabilité de Calvin, et celui où le Réformateur parle de sa lutte contre la violence de son tempérament. Puis il *résuma* le reste de la lettre en ces termes : « Tu [Calvin] lui [Bucer] écrivais qu'il t'avait jugé infecté de la maladie de médire, audacieux d'une façon impie, faux accusateur, enragé, fratricide, et que sais-je encore[6] ? »

Quelle confiance peut-on accorder à ce *résumé* fait de la main d'un voleur et d'un calomniateur ? Evidemment aucune. Il faut remarquer, en effet, que Baudoin n'a produit ce résumé que dans sa seconde attaque, et pas dans sa première[7]. S'il avait eu cette arme en main, pourquoi ne s'en serait-il pas servi tout de suite ? — Il faut remarquer qu'il cite textuellement deux passages ou inoffensifs, ou en définitive élogieux pour Calvin, et qu'il *résume* le passage capital, qui doit écraser son adversaire. Pourquoi ne le cite-t-il pas textuellement ? — Il faut remarquer que Calvin n'a pas protesté contre les deux passages textuels, mais a absolument contesté l'exactitude du résumé. « Il n'a rien rencontré de plus grief (*atrocius*) que de dire que j'ay confessé à Bucer que je suis colère de nature (*natura iracundum*) et que c'est un vice en moy, contre lequel je comba sans cesse, et toutesfois que je n'avance pas tant en ce combat, comme je voudroye. Quant aux autres choses *qu'il y mesle, il les a forgées de sa teste*[8]. » Il faut remarquer qu'une troisième citation prétendue textuelle n'est pas textuelle. Bèze dit à Baudoin : « Tu corromps la lettre.

1. Drelincourt, p. 254. — 2. *Theodori Bezæ Vezelii Responsio ad Francisci Balduini ecebolii apostatæ convicia*, 1565, p. 59, 60. (Exemplaire de la Bibliothèque du protestantisme français.) — 3. « Nescio quo modo ex Argentina huc prolata est. » Baudoin, *Responsio altera*, p. 40. — 4. Th. de Bèze, *Responsio*, p. 36, 37. — 5. *Ibid.*, 59, 60. — 6. Baudoin, *Responsio altera*, p. 11. — 7. *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus Commentarius Fr. Balduini*, Parisiis apud Andream Wechelium, 1562, cum privilegio regis (Exemplaire de la Bibliothèque nationale). — Voir en particulier la page 9, où Baudoin reproche à Calvin « une nature ardente, une rage déchirant avec les dents (*rabies dentibus lanians*). » Si l'expression était de Bucer, pourquoi et comment ne l'aurait-il pas dit ? Evidemment, se laissant entraîner, il mit, dans son second écrit, ses propres expressions sous l'autorité de Bucer. Nous avons ici la genèse de la calomnie. — 8. « Alia quæ admiscet, sibi fabricat. » *Opera*, IX, p. 860. *Opuscules*, p. 1919.

Bucer, dont nous avons l'autographe en main, avait écrit non pas : « *tu* juges comme *tu* aimes; » mais : « *nous* jugeons comme *nous* aimons, » de telle sorte qu'il se mettait au nombre de ceux dont il parlait, et déplorait un vice commun aux hommes [1]. » — Et Calvin : « Les propres mots de Bucer sont : « Nous jugeons (*judicamus*) selon que nous aimons ou avons en haine. » Le bon expositeur Balduin, afin que la complainte soit plus odieuse, change la personne, et tourne le propos contre moi [2]. » Ainsi, même quand Baudoin prétend citer textuellement, il ne cite pas textuellement !

Si, à toutes ces raisons externes, on ajoute les raisons internes, on ne pourra qu'approuver la conclusion de Drelincourt : « Comme Bucer estoit d'un esprit merveilleusement dous et modéré, et que Calvin estoit d'un esprit plus aigre et plus véhément, il se peut faire que Bucer a trouvé que Calvin estoit trop sévère à reprendre les fautes d'autruy, et que, comme à son intime amy, il lui en a écrit ses sentimens avec une liberté fraternelle, sans croire que jamais cela dust sortir le secret du cabinet. Mais il est faus que jamais Bucer soit venu jusques à cet horrible excès que d'apeler Calvin *chien enragé et infecté de l'envie de médire*, et je défie toute la terre de faire voir une lettre de Bucer qui contienne de tels outrages. Si l'on dit que *Baudoin a veu une telle lettre, signée Bucer*, je répons que cet homme-là n'est pas digne de foy, veu que, comme je l'ay remarqué, c'estoit l'ennemy juré de Calvin, et qu'il a esté convaincu d'une perfidie digne de la haine et de l'exécration publique. Il est vray qu'en abusant de la grâce que luy faisoit Calvin, et de la liberté qu'il avoit de fouiller en ses papiers, il a volé quelques lettres de Bucer à Calvin et il a pu les faire voir. Mais s'il en a veu une signée Bucer, où Calvin soit appelé *chien enragé*, c'est une lettre que ce méchant homme a fabriquée luy même, et après cela il luy estoit bien aisé de la voir et de la faire voir [3]. »

Le prétendu *résumé* de Baudoin fut accepté par son disciple Papire Masson, qui, trouvant l'adjectif *rabidus* (enragé) un peu trop vague, lui ajouta le substantif *canis* (chien) [4]. De Papire Masson, la calomnie passa chez le cardinal de Richelieu [5], chez Audin, et continua à circuler, en se développant, chez les calomniateurs d'ordre inférieur, Mgr de Ségur et autres [6].

Et voilà comment de ce Bucer, s'excusant avec modestie auprès de Calvin de l'avoir accusé à tort, on a fait un Bucer le flétrissant avec une fureur épileptique. Voilà comment de ce Bucer si doux, si tendre, si laudatif, si admiratif pour Calvin, on a fait un Bucer, grinçant les dents et hurlant au monde, les poings fermés : « Calvin est un vrai chien enragé : cet homme est mauvais. Garde-toi, ô lecteur chrétien, des livres de Calvin. »

En vérité, en face de cette longue série de calomniateurs, qui, depuis Baudoin jusqu'à M. Ernest Renault, se transmettent de main en main la torche fumeuse de la calomnie, il suffit de répéter les paroles de Calvin lui-même au sujet de l'un des héros de la bande, de Caroli [7] : « C'est le

1. Th. de Bèze, *Responsio*, p. 61. — 2. *Opera*, IX, p. 860. *Opuscules*, p. 1919. — 3. Drelincourt, p. 271, 272. — 4. P. Masson, *Elogia*, II, 1638, p. 427. — Drelincourt, s'occupant surtout de l'ouvrage du cardinal de Richelieu, n'a pas fait attention que le mot *canis* n'est pas de Baudoin. — 5. Voir *Jean Calvin*, I, p. 429. — 6. Dans une brochure catholique qui vient de paraître (*Le temple protestant*, par M. l'abbé Vidaly, curé à Saint-Cirq-Madelon, 1901. Cahors), je trouve ces nouvelles amplifications : « *Quel dessein t'a poussé, ô Calvin, à déclamer contre le Fils de Dieu ?* Garde-toi, lecteur chrétien, et *vous surtout, ministres de la Parole de Dieu*, gardez-vous des livres de Calvin. » — 7. On parle souvent des pères du calvinisme. Bornons-nous à noter un trait commun aux pères de l'anti-calvinisme. Caroli, de protestant s'étant fait catholique (on ne sait pas combien de fois Baudoin et Caroli furent protestants ou catholiques), était à la dévotion de son patron, l'évêque de Metz; Bolsec, de protestant s'étant fait catholique, était à la dévotion de son patron, l'archevêque de Lyon; Haren, de protestant s'étant fait catholique, était à la dévotion de ses patrons, les pères jésuites d'Anvers; Cudsemius, de protestant s'étant fait catholique, était à la dévotion de son patron, le légat d'Allemagne; et enfin Baudoin, de protestant s'étant fait catholique, avait comme patron le fameux cardinal de Lorraine. Le premier des calomniateurs a eu pour patron le pire des persécuteurs. Tous apostats, tous patronés, au moment où ils lancent leurs calomnies, par les pires ennemis du protestantisme! Leurs calomnies sont le paiement de certains bienfaits et le prix de certaines protections.

dernier secours à rendre au pape et [illegible], chargés de tourmenter par leur aboiement les pieux et fidèles docteurs de la vérité. Pour moi, [illegible] n'envie aux papistes ni un tel [illegible] ni un tel [illegible][1].

1. *Adversus F. Balduini* [illegible] *Opera*, VII, p. [illegible] *mort de Calvin et les* [illegible]. Appendice N° [illegible] yeux de nos lecteurs la note suivante, une des dernières [illegible] M. [illegible] à la publicité, car il a eu bien soin de nous dire qu'il l'avait écrite *cito calamo* et qu'il « n'avait pas [illegible] Elle n'en jette pas moins la vraie lumière historique sur cet incident, absolument insignifiant en [illegible] par une haine sotte et capable de tous les mensonges. « J'ai beaucoup réfléchi à l'accusation de Baudoin, et [illegible] j'ai trouvé. Ce type du malhonnête homme aurait expliqué toute l'affaire, s'il avait publié *in extenso*, avec la date, les deux lettres qu'il avait volées à son bienfaiteur, à son ami. Les relations de Bucer et de Calvin, [illegible] s'opposent à ce qu'on voie dans la lettre de Bucer une accusation générale. Ce qu'il a écrit, il l'a écrit dans une *brouille passagère*, comme il s'en élève entre les meilleurs amis. Pour moi, c'est la lettre de Calvin du 12 janvier 1538 (*Correspondance*, IV, p. 338-349) qui a causé tout le mal. Etudiez les circonstances. Bucer attendait d'heure en heure la réponse de Luther aux Suisses, qui devait couronner ses longs efforts (je parle de Bucer). Il faisait grand état de l'influence et du crédit des deux pasteurs bernois luthérisants, Pierre Kuntz et Sébastien Meyer, si bien vus à Wittenberg. (Voir à la fin du volume de Hundeshagen : *Die Conflikte des Zwinglianismus, Lutherthums und Calvinismus in der Bernischen Landeskirche von 1532-1558*, p. 375, la lettre de Capiton à un pasteur de Wittenberg). Or c'est justement à cette heure d'attente que le jeune pasteur de Genève fait la leçon à son aîné, signale de la façon la plus raide l'intransigeance et l'orgueil de Luther, et déchire à belles dents Kuntz et Meyer. Rien d'étonnant à ce que Bucer lui reproche son « audace criminelle » (*impie audax*) et ses propos fratricides. — On ne peut douter que la lettre du 12 janvier 1538 n'ait été lue par Simon Grynaeus. Il était autorisé à lire la correspondance dont il était l'intermédiaire. Pesez sa lettre du 4 mars 1538 à Calvin et à Farel (IV, p. 379-384). C'est, sur le ton doux, l'écho des reproches de Bucer. »



Appendice N° XIII.

LES ARTICLES ET LES ARTICULANTS[1]

Le dossier P. H. 1231 des Archives de Genève contient avec d'autres pièces :

a) L'original des Instructions données, le 18 mars 1539, par le Petit et le Grand Conseil, aux trois Articulants, original scellé du sceau de la République et signé Ruffi (secrétaire du Conseil), f°s 26-30 ; — *b*) La pièce « contrefaite », écrite de la main de Chapeaurouge, portant en tête la mention « Original des instructions contrefaictes par Amyé Chapeauroge » et au dos, de la main du secrétaire Ruffi : « Instructions et articles escript par le s^r Chappeaurouge, » f°s 33, 34.

L'examen de ces documents montre qu'au point de vue de la *forme*, Chapeaurouge a notablement modifié le texte authentique : en intervertissant l'ordre des articles, en faisant souvent deux articles de ce qui n'en formait qu'un dans l'original, en abrégeant et en supprimant, à plusieurs reprises, les raisons de droit alléguées par les Conseils de Genève à l'appui de leurs demandes et réclamations. — Mais il y a plus. Chapeaurouge a altéré *quant au fond*, sur certains points, les instructions officielles, et cela de trois manières :

1° *Par suppression.* — C'est ainsi qu'on ne retrouve pas, dans le texte de sa main, l'article suivant de l'original : « Touchant laz *seigneurie*[2] de Moyen informeront leursd^res excellences comment elle nous appartient par laz vertus de nous droictz, nommeement part laz teneur d'une quictance et remission que ung seigneur de Gex remist et quictat icelle aut chappittre de Geneve, ausy les habitans de Moyn sont de omnimode juridiction de Chappittre, comment ce conste part les recognoyssances, pourquoy les prieront icelle nous volloyr laysser, actenduz que c'est de nous dependences. »

Autre suppression : « Dralliens : Les prieront nous fere relacher aux ballifz de Thonon nostre prioré de Dralliens des dependances de sainctz Victeur, comment se conste par nous recognoyssances. » (Cf. Gautier, III, 41.) Voici le texte substitué par Chapeaurouge : « Plus les prierons vouloyr *avoyr advis* sus les cures que autre foyes leur avons demandé. » — C'est ce que Roget appelle une variante abrégée !

1. Je m'étais permis de demander quelques renseignements à M. Alfred Cartier, président de la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, l'auteur de plusieurs travaux érudits sur le XVIe siècle, et en particulier l'éditeur du troisième volume de Gautier. — Au lieu de quelques notes, M. Cartier m'a envoyé tout un petit mémoire, élucidant avec une clarté parfaite un point d'histoire fort important, et puis il a mis le comble à son amabilité en me permettant de le publier. Je le remercie bien sincèrement. — 2. A l'article réclamant la *cure* (distinct, dans l'original, de celui réclamant la souveraineté sur le *village* et les terres), Chapeaurouge ajoute simplement en incidente : « Veheu que du tout et de toute signorie le dit village nous apartient. » A. C.

L'article suivant a été de même omis par Chapeaurouge : « Ternier : Oultre plus proposeront comment avons heuz une cause pour le receveur de nostre hospital par devant le Chastellaien de la Poeqe, et sus le propre instrument ont liberé des fiances autquelles l'on demandoit le debte, ensemble les despens, et nous ont remis sus la piece hypothequé, de laquelle sentence en avons appellé par devant le ballifz de Ternier, lequelt az icelle reconfirmee, pourquoy les prieront il avoyr advis, aultrement la despence monsteroy plus que lesd[tes] censes. »

2° *Par altération.* — L'original dit par exemple : « Commissayres de Ternier : Lesqueulx veullent fere sufferter [1] nous bourgeoys des pieces franches estans riere le mandement de Ternier et aultre part, et les prier de non voulloyr permectre tieule nouvelleté estre faictes aux nostres, ce que ne fust jamex en us ne coustume de fere. »

Texte de Chapeaurouge : « Plus les prierons non volloyer permectre que nous habitans de Geneve poye plus de la sufferte des biens qui achete riere leur pays, plus que l'ancienneté n'at eté. »

Les instructions authentiques enjoignent aux députés de déclarer que les Genevois ne peuvent être tenus, en *aucune manière*, de payer le droit appelé souferte *sur les pièces franches qu'ils possèdent* au mandement de Ternier, droit dont ils ont toujours été exemptés. — Chapeaurouge demande que ses concitoyens ne paient pas *plus que* la souferte ancienne *sur les biens qu'ils achètent.*

Il est possible que cela revienne au même, dans le fond; mais pourquoi substituer une autre rédaction à un texte parfaitement clair ?

3° *Par atténuation.* — Original : « Touchant de pugnyr nous hommes et subjectz sus laz novelle reformations, diront que icelle *pugnycion* appertient à nous chastellaiens, jouxte le tracté faictz entre leurs excellences et nous, autquel est contenus que leursd[tes] excellences n'ont rien retenus sus chappittre, synon les appellations et debvoyr d'hommes et non aultre. Az ceste cause les prieront le contenuz dudictz tracté observer et nous laysser nousd[ts] hommes et subjectz chastier. »

Chapeaurouge : « Plus les prierons layser la *cognoyssance* à nous chastellens et juge de chapitre et seinct Victeur de toute poenne incorue sus les hommes et biens des dite signorie. »

« Plus les prierons que *icelle poenne* les voullie layser à nous dit chastellens pour la manutencion de la justice. »

Si l'on examine les deux textes, on constate :

Que Chapeaurouge supprime l'indication de la base juridique sur laquelle les Genevois appuient leur revendication, à savoir le traité de 1536.

Que, tandis que les instructions authentiques enjoignent impérativement aux députés de ne réclamer rien moins que la reconnaissance du droit d'*appliquer les peines,* et non autre, Chapeaurouge divise l'article en deux, ou plutôt il en crée un nouveau : *a*) demande de la reconnaissance du droit d'informer ; *b*) application de la peine.

Cette division paraît, au premier abord, sans conséquence; elle en comporte au contraire d'assez graves. Voici, en effet, ce qui se passe : les Bernois acceptent le premier article de Chapeaurouge et refusent le second, le seul réclamé par les Genevois et qui n'est pas inséré au traité. Les Bernois se sont donné l'apparence de transiger ; ils n'ont rien cédé en réalité, parce que le seul point qui importe aux Genevois, c'est le droit d'*application* de la peine, *qui implique un droit réel de souveraineté.* On se rend clairement compte des conséquences de cette différence de position de la question, par les notes de Chapeaurouge en marge de son texte : En regard du premier article introduit par lui de sa propre autorité, il inscrit « l'on [c'est-à-dire les Bernois] otroye, » et en regard du second : « l'on remit en Conseil. » Gautier (III, 40, § 2) a nettement indiqué les

1. D'après Godefroy, souferte signifierait, en Suisse, droit prelevé pour permis de sejour. A. C.

conséquences de cette infidélité des négociateurs à leurs instructions : « Un autre article portait, dit-il, etc. »

Il me paraît donc, d'après ce qui précède, que Chapeaurouge a réellement altéré ses instructions et que l'on doit souscrire à la réquisition du lieutenant et du procureur général instant pour la communauté, lesquels se présentent au Conseil, « produysant les instructions à eulx [les trois Articulants] baillies, et par petit et grand Conseyl passees, dattees de l'an moys et jour susescript [18 mars 1539], duheement selees et signees, esquelles grandement sont contrevenus, et aut lieuz de fere priere et requeste de leur contenus, de leur authorité privé ont faict du contrayre, et ont obmis de parler de plusieurs articles fayssant en faveur de la cité, citoyens et communaulté de Geneve, et aut lieuz de cella sont venus à fere d'aultres instructions, escriptes de la main propre dudit Chappeaurouge, sus lesquelles ont articulé comment appart par lesd[z] articles [c'est-à-dire par le traité refusé par Genève], datté à Berne le devant dernier de mars mil cinq centz trente neufz, lesqueulx sont grandement contre ladicte bourgeoisie, mode de vivre et tracté, aussi contre nous libertés et franchises, comment s'appart par la teneur d'icelles et d'iceulx. » (Procès des Articulants, Archives de Genève, P. H., N° 1231.)

En tout état de cause, les trois députés genevois eurent le tort « d'articuler », comme le dit le procureur général, non pas sur le texte officiel de leurs instructions, mais sur le texte arrangé par Chapeaurouge ; il est certain en effet que c'est sur ce dernier texte qu'ils suivirent la négociation, ainsi que le prouvent les mentions en marge de la main du même Chapeaurouge : « l'on otroye », « l'on remit en Conseil ».

Mais ce n'est pas là, à mon avis, que se trouve le point principal de l'affaire. Il est possible que Chapeaurouge ait rédigé, à sa manière, les instructions qu'il avait reçues, dans le seul but de les rendre plus claires pour lui et ses collègues et de leur permettre de suivre plus aisément à la négociation. Mais ce qui est hors de doute, c'est que le traité qu'ils signèrent est directement contraire, sur des questions de première importance pour les Genevois d'alors, aux instructions formelles qu'ils avaient reçues et qui constituaient un mandat impératif. Gautier a parfaitement indiqué ces divergences capitales ; c'est là ce qui condamne les Articulants, car il n'est pas admissible, comme ils le prétendirent plus tard pour s'excuser, que les Bernois aient introduit subrepticement ou modifié des articles : les indications marginales de Chapeaurouge établissent le contraire, au moins en ce qui concerne les questions qui figuraient aux instructions, puisque le traité contient encore d'autres clauses favorables aux Bernois, clauses que les Articulants n'avaient pas reçu mandat de passer, ni même de traiter. D'ailleurs, qu'est-ce que ces négociateurs qui ne rapportent pas avec eux le texte vidimé du traité auquel ils viennent de consentir, de manière à se garder contre toute adjonction ou modification postérieure ?

Alfred Cartier.

P. S. — En résumé le texte des « instructions contrefaites » écrites par Chapeaurouge, présente, comme je viens de le montrer, des modifications appréciables aux instructions officielles. Ces modifications ne sont cependant pas telles que le traité n'eût pu être acceptable, si les Articulants s'étaient tenus fermement aux demandes qu'ils avaient rédigées eux-mêmes. Or, non seulement, ils ont cédé sur nombre de points, formulés pourtant dans leur propre texte, tels que la souveraineté de la Coudre de Céligny, le droit d'appliquer les peines sur les terres de Saint-Victor et Chapitre, etc., mais encore ils ont laissé introduire dans le traité plusieurs articles dont le sujet n'était pas mentionné, même dans le texte rédigé par Chapeaurouge, et qui compromettaient gravement les droits de Genève. Là est la culpabilité des Articulants, quels qu'aient été les motifs, — trahison, faiblesse ou incapacité, — auxquels ils ont obéi. A. C.

Appendice XIV.

QUELQUES IMPRIMEURS DE CALVIN[1]

Notre second volume parle, en particulier, des débuts de Calvin à Genève. Nous avons emprunté l'illustration typographique aux premiers imprimeurs genevois, ou, pour parler plus exactement, à ce groupe d'imprimeurs qui forment une famille à part, comme qui dirait la famille d'origine germanique. Tandis que Robert Estienne nous a donné les spécimens les plus achevés de l'élégante imprimerie française, ce sont les volumes de Platter, de Pierre de Vingle, et de Rihel qui nous ont fourni nos majuscules, spécimens plus primitifs de l'imprimerie allemande. Elle est quelquefois plus pittoresque, plus naïve, mais toujours moins élégante[2].

I. **Pierre de Vingle.**

Pierre de Vingle[3] était appelé et s'appelait lui-même le Picard[4] : « dit Pirot Picard, » d'après la souscription de sa Bible d'Olivétan[5].

Gagné aux croyances nouvelles, qui étaient prêchées à Lyon dès 1524, il imprima en 1531 un ouvrage hérétique, publié en Allemagne et condamné par la Sorbonne. L'année suivante, ayant imprimé le Nouveau Testament en français, il fut « desjecté de Lyon, » et se réfugia en Suisse. Après diverses pérégrinations, et grâce aux recommandations bernoises, aux efforts de Farel et de Viret et des évangéliques de Genève, il s'établit dans cette ville, où il eut une imprimerie, au moins de mars à juillet 1533[6]. Mais, dès le mois d'août, nous le trouvons installé avec ses presses à Neuchâtel, où, le 29, il achève l'impression de la *Manière et fasson* de Farel.

La tradition place l'établissement typographique de Vingle dans le petit village de Serrières, près Neuchâtel, là-même où Farel avait abordé, quand il prêcha pour la première fois l'évangile dans le pays. Mais cette tradition ne paraît reposer sur aucune donnée certaine, et elle est contre-

1. Cet appendice fait suite à l'Appendice XV du volume précédent. — 2. Pour Th. Platter et la première édition de l'*Institution chrétienne* (1536), voir *Jean Calvin*, I, p. 605. — 3. Il imprime lui-même Vingle dans la *Manière et fasson* de 1533 et dans le Nouveau Testament de 1534, Wingle dans la Bible de 1535. Th. Dufour, *Notice sur les livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme*, 1533-1540 (extraite du *Catechisme français de Calvin* et tirée à part), 1878, p. 23, n. 2, et p. 22-67, 104-131. — 4. « Je ne sçay si *le Picard* est ancore venu. » « Rescrivez si *le Picard* est venu. » Farel à Guerin Muète, 18 novembre 1532. Herminjard, II, p. 460, 462. — 5. Pirot, pour Pierrot. Son père parait avoir été Jean de Vingle, d'origine picarde, imprimeur à Lyon. Th. Dufour, p. 22-23. — 6. Th. Dufour, p. 26-39. — Herminjard, III, p. 30, 31, n. 8.

dite par la souscription de la *Manière et fasson :* « Imprimé par Pierre de Vingle à Neufchastel, » ainsi que par la souscription de la Bible d'Olivétan : « Achevé d'imprimer en la ville et conté de Neufchastel [1]. »

C'est donc à Neuchâtel qu'il publia ces livres, dont le rôle fut si divers et si grand, la *Manière et fasson* de Farel, première liturgie française, les fameux *Placards* de 1534 contre la messe, de Antoine Marcourt, qui donnèrent lieu aux terribles persécutions de l'année des Placards, et la *Bible* d'Olivétan, en 1535, la Bible des martyrs, etc.

Dans la grande Bible française de 1535, Pierre de Vingle se servit (il ne s'en est servi que là) d'une vraie marque typographique. (*Page* 34.) « Elle est de forme carrée. Sur le fond blanc d'un écusson, échancré aux côtés, se détache un cœur surmonté d'une couronne. Autour de l'écusson, des hachures remplissent le reste du cadre et sont recouvertes par les plis d'une banderole, où se lisent ces mots : COR CONTRITVM ET HVMILIATVM DEVS NON DESPICIET. PS. 50 [2]. »

Il semble que cette grande publication de la Bible d'Olivétan ait épuisé les ressources financières fournies par les Vaudois et les forces de Pierre de Vingle. Une obscurité complète se fait sur l'imprimeur qui fut un si puissant auxiliaire des premiers Réformateurs en pays romand. L'époque, le lieu de sa mort sont inconnus, et même, pour un siècle et demi, l'imprimerie disparaît de Neuchâtel.

II. Jean Michel.

Pierre de Vingle eut, en réalité, pour successeur, Jean Michel, peut-être un de ses ouvriers, qui acheta le matériel de son patron (types gothiques, lettres ornées, marque du cœur couronné) et s'établit à Genève de 1538 à 1544 [3].

D'abord Jean Michel demeura « en la place Sainct Pierre, devant la grand Eglise. » Six ans plus tard il habitait le quartier de Rive.

On possède le texte du contrat qu'il passa avec un de ces *apprentifs* dont parle la législation de 1560 : « ... pour apprend[r]e le art de emprimerie, par l'espace de ung an,... et c'est pour la ferme et sallaire de l'apprentissage et sogne de boche, avec le reblanchir, de dix et huyct escus soleil, pour ledit sire Jehan Michiel, et deux semblables escus pour la donne Catherine, femme dudit sire Jehan Michiel [4]. »

Cet imprimeur est le héros d'un petit épisode de l'histoire calvinienne, tout à fait digne de mémoire [5].

Calvin était parti pour Strasbourg, en juin 1543, appelé par Farel, lequel se trouvait en ce moment en discussion avec Caroli, à Metz, comme nous l'avons raconté.

Quelques jours après, les pasteurs de Genève apprennent que Jean Michel réimprimait le Nouveau Testament (*quod novissime castigasti,* disent-ils au Réformateur [6]), mais en ajoutant, en tête de chaque chapitre, des sommaires (*argumenta seu judicia*) dus à la plume d'un certain Claude Boysset, chef de « quelques imposteurs. »

1. Herminjard, III, p. 294, n. 4. — Il faut reconnaître que Vingle cherchait le plus souvent à dérouter ses lecteurs plutôt qu'à les renseigner. C'est ainsi qu'il met sur ses publications neuchâteloises : « Imprimé à Corinthe; Imprimé à Paris, par Pierre de Vignolle; Nouvellement imprimé à Gand, par Pieter van Winghue. » Th. Dufour, p. 60. — 2. *Ibid.*, p. 58. — 3. *Ibid.*, p. 86-93. — 4. *Ibid.*, p. 88, n. 1. — 5. *Ibid.*, p. 90-93. — *Annales*, p. 316. — A. Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie de 1541 à 1550,* 1893, p. 43-50. — 6. « Je suis occupé à corriger le Nouveau Testament, » écrivait-il le 15 décembre 1542 à Farel, à Metz. *Opera,* XI, p. 474. Herminjard, VIII, p. 220. En note, les éditeurs des *Opera* ajoutent, à propos du renseignement fourni sur la traduction française de la Bible : « mais son histoire est encore enveloppée de ténèbres cimmériennes. »

Le 26 juin, les pasteurs Abel Poupin et de Geneston dénoncent au Conseil le « summayre suspect. » Le Conseil délibère, informe. Le 3 juillet, les pasteurs « ont refferu, qu'il se treuve ès dits summayres, erreurs. » Finalement, le 10 juillet, le Conseil embarrassé décide « que l'imprimeur doybge allé trové Mons. Calvin et Maystre Guill. Farel [a] Estrabourg. »

Dès le lendemain 11 juillet, les pasteurs de Genève se hâtent de rédiger une missive à Calvin, lui exposant le cas à leur manière. « S'ils n'étaient accourus d'un grand élan (*magno impetu*), et avec une grande diligence, les insanités et les impudences de ces hommes auraient souillé le nom de l'Eglise. » En effet, pour assurer la vente, l'imprimeur comptait tout mettre sous le nom de Calvin. Les pasteurs se sont donc hâtés de porter plainte contre « ces calomniateurs, ces faussaires, ces maladroits corrupteurs, » et de déclarer que ces prétendus « arguments » ne pouvaient être vendus « sans grand scandale et infamie pour l'Eglise et la cité. » Les éditeurs ont alors offert de publier des *Errata* à la fin du volume, ou bien ailleurs, sans nom d'auteur ni de ville. Mais les pasteurs ont déclaré ces propositions inacceptables. Et le Conseil a décidé de s'en remettre au jugement de Calvin, de Farel et de Viret[1]. — La lettre est signée Philippe de Ecclesia, Champereau, Geneston, Poupin et Treppereau.

Quel émoi ! — L'imprimeur ne jugea pas utile de faire le voyage de Strasbourg. Il attendit le retour du Réformateur, fin août, et le 31 août le Conseil, ayant entendu Calvin, par conséquent sur son avis, accepta une des deux propositions de Jean Michel, et lui permit de publier son volume, pourvu qu'il ne mît point de nom d'auteur ni de ville.

Voilà un nouvel exemple de cette modération dont savait faire preuve Calvin, modération qui ne lui a guère servi, ni de notre temps, ni même du sien.

Jean Michel avait épousé une cousine du principal du Collège de Mâcon, Eloi du Vergier. Et à Mâcon se trouvait souvent l'ami, le médecin de Calvin, Benoît Textor[2]. Un jour, Textor apprend qu'un ancien moine, Lobatius, a cherché à exciter le principal contre Calvin, à propos de la conduite de celui-ci contre son cousin, Jean Michel. « Calvin, disait le moine impudent, s'est conduit d'une manière indigne de lui, en nuisant si gravement, pour une cause si futile, à un malheureux imprimeur, alors que dans le N. T., traduit par lui en français, Calvin lui-même a admis une hérésie évidente au commencement du premier chapitre de saint Jean[3].... »

Or, nous venons de le voir, Calvin n'était pour rien dans les embarras de Jean Michel. Il n'était intervenu que pour calmer ses collègues et faire accepter par le Conseil la proposition même de Jean Michel. — Quant à la prétendue hérésie, les éditeurs des *Opera* disent qu'ils ne peuvent comprendre de quoi il s'agit, et que dans les exemplaires existant du N. T., « un Argus même ne découvrirait rien de tel[4]. »

Nous surprenons ainsi à l'œuvre ces méprisables inventeurs de la légende calvinienne, ces « démons », comme dit Textor, cette « phalange », ou plutôt cet « ignoble fumier[5]. » Le mot est juste pour désigner cette bande de menteurs passés et présents.

III. **Wigand Kœln.**

Wigand Kœln est l'imprimeur du célèbre *Catéchisme* et de la célèbre *Confession de foi* de 1537. — Nous avons reproduit le fac-similé de la première page de chacune de ces deux publications. Citons le texte des *Registres du Conseil* du 27 avril 1537, ainsi conçu : « Touchant à

1. Les *Registres du Conseil* ne parlent pas de Viret. — Lettre du 11 juillet 1543. *Opera*, XI, p. 593, 594. Herminjard, VIII, p. 447-449. — 2. Sur Benoît Textor, voir Cartier, p. 121-142. — 3. Décembre 1544. *Opera*, XI, p. 822. — 4. *Ibid.*, n. 4. — 5. *Ibid.*, p. 823.

la confession de nostre foy, e[s]t concluz que l'on les pregniez se que Vuigan [e]n aura inprymer, et luy an fère ancoure inprymer, et les luy poyez, et les lyvré aus disanni[e]rs, pour les livré an seuls [c'est-à-dire : à ceux] de leur dysannes, affin que quan l'on vysytera, que le peuple soyt mieuls informé. Et luy at-t-on fet ung mandeman de six copes fromen an dédusyon et [e]n az lyvré 1500 [1]. »

Qui était ce Wigand Kœln [2] ? Un imprimeur établi à Genève dès 1521, qui prenait la qualité de *Teuthonicus* et se disait *natus ex Francia orientali*, c'est-à-dire originaire de Franconie. C'était donc un compatriote des deux premiers imprimeurs de Genève, Adam Steinschaber et Henri Wirzburg.

Lui s'appelait *Vuygandus* ou *Wygand Kœln*. Mais les Registres et les historiens ont fait subir à son nom les plus bizarres transformations : Karolong, Karolun, Karould, Kaulz, Collombz, Colon. A. Roget dira : « le libraire Venga, » et Gaberel : « Holn, Vigaud. » Puis son *prénom* devient le *nom* de son fils et n'a pas des destinées moins étranges : Vigean, Vyzan, Vyjehan, Vitjehan, Vijehain, Vyjan....

Il eut d'abord ses presses et sa boutique de libraire dans une maison située rue de la Cité, près de la ruelle de Bémont, qui la confinait au nord [3].

Wigand Kœln jouissait d'une belle situation. Il est admis gratuitement à la bourgeoisie (1531) ; il est membre du Conseil des Deux-Cents (1533, 1534) ; il entre au Conseil des Soixante (1535). Cette même année, sa fille Georgea épouse l'ex-gardien du couvent de Rive, Jacques Bernard, et, à ce propos, Jeanne de Jussie écrit : « Et tantost print à femme une belle jeune fille d'un *riche* imprimeur. » — Un événement moins heureux attira sur lui l'attention du Conseil, en 1544. Jacques Bernard expose « la neccessité de Vijan, imprimeur, son beau-père, lequelt est détenu suspicionné de peste. » Toutefois la maladie n'eut pas d'issue fatale, et Kœln ne mourut qu'entre le 12 février 1545 et le 9 février 1546.

Il avait représenté une industrie caractéristique, celle d'où a fini par sortir le journal moderne. Parmi les trente-huit publications que M. Th. Dufour connaît [4] de Wigand Kœln, antérieurement à la Réformation de 1535, une dizaine « appartiennent à cette catégorie de minces brochures où étaient racontés les événements les plus récents, les *nouvelles du jour*, comme les victoires des Turcs, les batailles livrées dans la Haute-Italie, le couronnement d'un souverain, ou encore quelque subite catastrophe, telle qu'une inondation en Flandre, etc. C'est avec raison qu'on a vu dans ces feuilles volantes les ancêtres du *journal* [5].... »

Outre les feuilles occasionnelles, Kœln publiait des almanachs et des pronostications. C'était par excellence l'éditeur populaire, et l'on comprend pourquoi Farel et Calvin le choisirent comme éditeur du *Catéchisme* et de la *Confession de foi*. Il s'agissait d'atteindre le peuple.

La révolution religieuse vint tarir, au moins pour moitié, la source des revenus de notre imprimeur. La maison Kœln, ne renouvelant pas son matériel de types gothiques, se borna presque à la publication des almanachs et des livres d'école. Mais elle renouvela encore moins, semble-t-il, son esprit que son matériel, et Gabriel Vigean, fils de Wigand Kœln, fut dans un conflit perpétuel avec Calvin, le Consistoire et le Conseil.

Dès le 14 décembre 1546, Calvin se plaint au Conseil « qui [qu'il y] az aulcungs librayre qui

1. *Registres du Conseil.* Vol. 30, f. 219. Th. Dufour, p. 11, 12. — 2. On trouvera tous les renseignements et tous les textes, dont nous nous sommes servi pour ce paragraphe, dans Th. Dufour, p. 67-78, et puis dans Cartier, p. 79-92. — 3. *Prope capellam pontis Rodani*, dit la souscription des *Proverbia communia.* — 4. *Collection des Bibliophiles genevois*, n. 1, 1893, p. 10. — 5. Th. Dufour, *Notice* citée, 1878, p. 70. M. Emile Weller a donné dans le *Serapeum*, en 1859 et 1860, un catalogue des brochures qui ont été publiées en langue allemande, de 1505 à 1599. Son étude a pour titre *Die deutschen Zeitungen des sechzehnten Jahrhunderts*, et sa liste comprend 584 numéros. (Th. Dufour, p. 71, n. 2.)

sont contre l'escriptures, et aussi que c'est en mocquerie de Dieu, et qui seroyt besoings de les défendre. » Le 6 janvier 1547, remontrances furent faites à Vigean par le Consistoire. Il remercia de ce qu'on lui marquait « les choses que ne sont nécessaires et requises, » et promit de les effacer et de montrer ses almanachs de l'année suivante au ministre Poupin. — Quelques jours après, 17 janvier, sur une nouvelle plainte des pasteurs contre Vigean et ses almanachs, « dans lesquelt a mys plussieurs choses que sont contre l'ordonnance de Dieu et aut deshonneur de Genève, » Calvin lui-même fut chargé par le Conseil de procéder à la correction du texte. Enfin le 27 le Consistoire intervient de nouveau.

Mais l'année suivante on ne fut pas plus avancé, et Calvin reparut devant le Conseil (6 septembre 1548), dénonçant « les almanach que se impriment dans Genève, dans lesqueulx ill y a plussieurs superstitions ; » dénonçant particulièrement que « s'empryment en l'imprimerie de Vijan des *Instructions d'enfans* dans lesquelles ill y a plussieurs ydolatries. »

A partir de ce moment la question des almanachs était posée; elle semble n'avoir jamais été résolue. En 1549, le ministre Abel Poupin reçoit une gratification pour avoir corrigé les almanachs de Vigean et comme ni les menaces ni les corrections ne suffisent, le 23 décembre, Calvin « faict grandes remonstrances de la déshobeissance de l'imprimeur. » Le Conseil décide de le châtier et de le mettre en prison.

Leçon inutile! En 1553, Vigean imprime des alphabets « à la custume papistiques et anciene. » Le Consistoire lui administre des remontrances. Trois mois après, le Consistoire constate qu'il a « de plus fort » imprimé ce qu'on lui a défendu. Et l'imprimeur obstiné continue à reparaître devant les magistrats en 1554, en 1556, en 1557.

Cela tourna tout à fait mal. Le 25 février 1557, Gabriel Vigean, sa femme et sa belle-mère sont cités en Consistoire. Il est accusé d'avoir chanté des chansons dissolues, d'avoir été à Annecy célébrer ses Pâques et de « se retirer à la papaulté. » Sa femme le fait rentrer de force à Genève, grâce « à un officier » qu'elle impétra des Seigneurs, et qui alla quérir le renitent, bien que celui-ci criât que, s'il allait en sa maison, il battrait tant sa femme qu'il la tuerait.... Il essaya même de s'étrangler en se mettant « le poulce dessoubz le menton. » — Pour toutes ces fautes, qui n'étaient évidemment pas vénielles, Gabriel Vigean fut condamné, « à crié à Dieu et à la justice mercy et tenir trois jours prison en pain et eau, en luy commandans de suyvre les sermons, luy deffendans de ne rien imprimer, mesmes les armanatz [1].... »

Plus intéressante que Vigean, restait la question des almanachs. Si Vigean s'obstinait à braver ainsi Calvin et toutes les autorités, c'est certainement parce qu'il y trouvait son compte. Il y avait donc toute une clientèle, qui tenait à ses vieilles habitudes et que n'offusquait pas quelque observation grivoise, ni surtout quelque phrase papistique.

Que faire? On crut, après tant d'années d'efforts, avoir enfin trouvé la solution du problème, et en 1558 (5 mai), Conrad Badius obtint un privilège pour publier exclusivement des almanachs corrects et orthodoxes, « avec réformation telle que les superstitions et sorceleries qui sont contenues ès vieux. » Il n'y eut plus qu'une difficulté : le public refusa d'acheter les almanachs nouveaux. Il fallut que Badius réclama la vente forcée « d'aultant, disait-il, dans une nouvelle requête (21 novembre), que le peuple ne tient compte de ceux-cy. » Et même toutes les décisions continuèrent à être impuissantes. Car deux ans après (14 octobre 1560), fatigué de lutter contre le mauvais vouloir de la population, Badius vint demander qu'on le libérât de son contrat « de continuer l'impression des almanach, » ou bien qu'il plût au Conseil « faire publier une défence générale de n'en achepter d'aultres que ceux que seront imprimés [par lui] [2]. »

1. Voir pour tous ces textes Cartier, p. 79-92. — 2. *Ibid.*, p. 84, n. 5.

Cette petite histoire de Wigand et des almanachs jette un jour curieux sur la grande histoire de la Réformation genevoise. Kœln, le père, était un des citoyens pour qui la Révolution accomplie par Farel n'était pas une affaire religieuse. Son fils se rapprocha de nouveau du papisme, par intérêt et par absence de goût pour le rigorisme calviniste, tandis que, au fond de la population genevoise, restait une opposition anti-protestante, bravant toutes les décisions, toutes les menaces et prête à soutenir les Libertins.

IV. Wendelin Rihel.

Après Platter, Oporin et Winter, dont l'association ne dura pas longtemps et qui imprimèrent les trois premiers ouvrages de Calvin, son *Institution* de 1536, ses *Deux Epîtres* de 1537 et le *Catéchisme latin* de 1538, ce fut Wendelin Rihel, de Strasbourg, qui devint le grand imprimeur de notre Réformateur.

De ses presses sont sortis les ouvrages suivants : *Institution chrétienne*, deuxième édition latine, août 1539; troisième édition latine, mars 1543; quatrième édition latine, mars 1545; neuvième édition latine, 1561. Celle-ci est sans doute due au fils de Wendelin, Théodore Rihel, qui, imprimant le volume sans l'autorisation des Estienne ou de Calvin, n'a osé mettre ni date ni lieu [1]; — La *Psychopannychia*, première édition en 1542, et deuxième en 1545. Cette seconde édition porte en sous-titre : « Livret (*libellus*) composé il y a sept ans et mis maintenant pour la première fois en lumière. » Les éditeurs des *Opera* ont déclaré ce titre tout à fait ridicule, « et se sont demandés qui l'éditeur avait cru pouvoir tromper par son « mensonge [2]. » La vérité est qu'il avait été composé onze ans avant, en 1534, ou tout au moins neuf ans avant, en 1536 (époque où Calvin lui donna sa dernière forme), et qu'il avait été publié par Rihel lui-même en 1542 [3]; — La réponse à Sadolet, septembre 1539; — L'explication du *Conseil* de Paul III. Seulement ici, Strasbourg est devenu Nicopolis et Rihel, Jean le Zélote. *Datum Bethuliae Iudeae, Anno 1541, Mense Martio. — Impressum per Johannem Zelotem Nicopoli Pamphiliae* [4]; — Les *Commentaires* sur l'épître aux Romains, mars 1539; — Les *Commentaires* sur la première épître aux Corinthiens, 1546.

Les Rihel avaient commencé à imprimer à Bâle et à Haguenau. Bernard Rihel, bourgeois de Bâle, imprimait dans cette dernière ville en mars 1472 [5]. Nous trouvons son fils, Wendelin Rihel [6], imprimeur à Haguenau en 1525. Il paraît s'être fixé à Strasbourg vers 1534. Il allait y devenir célèbre par l'impression des ouvrages de Calvin et de Sleidan [7].

La correspondance de Calvin nous donne quelques détails sur les rapports de l'auteur et de son éditeur. — Dans une lettre à Du Pinet, du 1er octobre 1538, nous lisons : « L'édition de notre catéchisme me tient en grande anxiété, surtout parce que le jour approche [8]. » Calvin désigne par le mot *Catéchisme* son *Institution chrétienne*. Il n'était pas seul à se servir de cette expression [9]. Le manuscrit de cette seconde édition de l'*Institution* devait être prochainement remis à l'imprimeur de Bâle, Robert Winter, qui, avec son beau-frère Oporin, continuait l'imprimerie Platter, où avait paru la première édition de l'*Institution*. Calvin avait fait procéder à une copie du texte, si complètement remanié, et ce qu'on lui avait envoyé de cette copie était extrê-

1. *Opera*, I, p. XXXII, XXXIV, XXXV, XLII. — 2. *Ibid.*, V, p. XXXVII. — 3. Voir *Jean Calvin*, I, *Appendice XII*. — 4. *Opera*, V, p. LII. — 5. Henry Harrisse, *Les premiers incunables bâlois et leurs dérivés*, 1902. — 6. Herminjard, V, p. 288, n. 8. — 7. *Opera*, Xb, p. 338. — 8. Herminjard, V, p. 134, et n. 17. — 9. *Ibid.*, IV, p. 23, n. 9.

mement défectueux [1]. Il priait donc Du Pinet d'en surveiller l'achèvement. L'ouvrage devait paraitre avant la foire de mars 1539. Tout à coup notre Réformateur eut un contre-temps, un de ces contre-temps auxquels il était si sensible et qui le plongeaient dans un trouble maladif. En janvier 1539, il écrit à Farel : « Tu aurais de moi une plus longue lettre, si la douleur de mon âme ne me paralysait au point que ni l'esprit ni la main ne peuvent remplir leur office. Je pensais que l'impression de mon ouvrage avançait sûrement, et voici, mon frère me rapporte mon manuscrit, tel que je l'avais envoyé. Il faut attendre une autre foire. Voilà le merci de Robert [2]. » En même temps lui arrivait la nouvelle de la mort d'Olivétan. — C'est alors que Calvin s'adressa à l'imprimeur strasbourgeois, W. Rihel. Il corrigeait les épreuves de l'*Institution*, d'après sa lettre à Farel du 20 avril 1539 [3].

A partir de ce moment, nous voyons notre Réformateur, selon son habitude, très dévoué, très occupé à soigner les intérêts de celui qui est devenu son ami.

En avril 1539, dans une grande gêne pécuniaire, Calvin refuse cependant les secours qu'on lui offre, en disant que « le libraire Wendelin, auquel il a confié l'impression de son petit livre (*libellum*) lui donnera suffisamment pour ses dépenses extraordinaires [4]. » Ce *libellus* n'était rien autre que la seconde édition de l'*Institution chrétienne* dont nous venons de parler et qui parut en août 1539. Nous avons raconté comment, pour faire plus facilement pénétrer les exemplaires en France, Wendelin imagina de remplacer, sur quelques titres, le nom de *Calvinus* par son anagramme *Alcuinus* [5]. Il usa du même stratagème pour le *Commentaire* sur l'Epître aux Romains, paru en mars 1540, avec une dédicace à Grynée, du 18 octobre 1539 [6].

Le 27 juillet 1540, Calvin recommande à Farel de prendre à cœur les intérêts de Wendelin (*eam rem Wendelini causa tibi curae esse velim* [7]). Le 24 octobre, il lui indique que le porteur de la lettre lui a promis de revenir avec une charrette (*carruca*), et qu'il pourra apporter une partie des livres que Wendelin a en dépôt à Neuchâtel, savoir dix exemplaires de l'*Institution*, et six exemplaires du *Commentaire* d'Œcolampade sur Jérémie [8]. Le 12 juillet 1541, c'est à Viret (alors à Genève) qu'il s'adresse, toujours pour le même motif. Wendelin a des livres à Genève, chez un libraire, qui se montre débiteur inexact, sans doute Michel du Bois [9]. Que Viret agisse avec prudence. Calvin se montre aussi pressant que délicat. « Tâche et obtiens par ton zèle, tes soins et ton habileté (*omni studio, cura, industria*) que le nom de Wendelin soit hors d'atteinte. La chose ne te sera pas difficile, car tu trouveras le Conseil assez bien disposé. La somme est de quarante-huit florins. Je t'envoie ses lettres pour que tu le convainques de sa dette vis-à-vis de Wendelin. Garde-les soigneusement. Dès que tu diras ce qui est nécessaire, nous t'enverrons de plus amples renseignements [10]. »

Le retour de Calvin à Genève n'interrompit pas les relations contractées. C'est à Calvin que Rihel fait écrire par Valérand Poullain, le 9 mars 1544 : Simon du Bois, libraire genevois, a un tonneau de livres en dépôt chez Wendelin ; qu'il lui permette de l'ouvrir et de vendre les ouvrages français, s'il y en a [11]. — Calvin confie à Wendelin l'impression de sa nouvelle édition de l'*Institution*, celle de 1545. Wendelin, en recevant la première partie du texte, a éprouvé une grande joie (*de qua re valde gaudebam*), et il prie l'auteur d'envoyer la suite du texte dès qu'il pourra (5 novembre 1544). — Le volume parut en 1545 [12].

En novembre 1545, Calvin aurait voulu faire imprimer ses *Commentaires* sur les Corinthiens pour la foire prochaine. Mais c'est trop tard, Wendelin ne peut plus. Pour l'autre foire, ce sera

1. Herminjard, V, p. 134, n. 17. — 2. *Ibid.*, p. 227, et n. 4. — 3. *Ibid.*, p. 28. — 4. *Ibid.*, p. 291. — 5. *Ibid.*, p. 366, et n. 1. Voir *Jean Calvin*, I, p. 564. — 6. Herminjard, V, p. 367, n. 4, et VI, p. 74, n. 1. — 7. *Ibid.*, VI, p. 255. — 8. *Ibid.*, p. 339, et n. 8, 9. — 9. *Ibid.*, VII, p. 186, n. 26, 27. — 10. *Opera*, XI, p. 254, et n. 5. — 11. *Ibid.*, p. 685. — 12. *Ibid.*, p. 762. Herminjard, IX, p. 351, 352, et n. 1-3.

possible ; et, ajoute Val. Poullain, les *Commentaires* « en même temps sur les deux épîtres, ce que beaucoup désirent. Rien je pense n'a jamais été demandé par des vœux plus ardents. Tous les savants, toutes les fois qu'ils me rencontrent, me demandent quand enfin on aura ces *Commentaires* [1]. »

En effet, Calvin envoie le manuscrit de son *Commentaire* sur la seconde aux Corinthiens. Mais voilà, le manuscrit n'arrive pas. Vive peine, écrit-il à Viret, le 9 août 1546 (*hac cura me vehementer cruciavi*), car il n'a pas retenu de copie [2].

Toujours nerveux et facilement énervé, il est découragé ; il jette le manche après la cognée : « Pour moi, si mon travail est perdu, j'ai décidé de ne plus m'occuper de Paul. Le danger est grand. Il y avait plus d'un mois que le messager était parti, quand on m'a écrit qu'il n'était pas encore arrivé. J'attends avec anxiété ce que m'apportera le prochain messager [3]. »

Heureusement le messager finit par arriver. « J'ai été un peu réjoui quand j'ai appris que mon *Commentaire* était sain et sauf. » On dirait qu'il a de la peine à se remettre de son découragement, tellement il a été profond. « Pendant que je l'ai cru perdu, j'ai perdu moi-même tout un mois (*totus mensis mihi periit*). J'avais commencé le petit livre sur les *Scandales*. J'ai été obligé de le mettre de côté. Tout ce que j'essayais, c'était sans succès. De l'épître aux Galates, j'ai à peine pu achever la moitié d'un chapitre, aussi longtemps que j'ai été ainsi enchaîné. Ce qui m'émouvait le plus, ce n'était pas la perte, c'était que je l'attribuais à mon incurie. A l'avenir je serai sage (*ictus sapiam*). »

En même temps, nous voyons que Wendelin s'autorisait de son amitié pour prendre certaines libertés. « Nous nous sommes demandé, écrit Calvin, avec étonnement pourquoi Wendelin a supprimé l'épître à vous adressée, dans mon livre contre les anabaptistes [4]. C'était Des Gallards qui l'avait envoyée. Par le premier messager je saurai pourquoi Wendelin garde par devers lui cette épître [5] et le traité des reliques, et n'en fait aucune mention [6]. »

Mais les procédés de Wendelin ne fâchent point Calvin qui, précisément à ce moment, prouve toute la fidélité de sa reconnaissance. Le 2 octobre, il écrit à Farel : « J'ai attaqué sérieusement l'épître aux Galates. Mais, pour mes publications, je ne suis pas libre, du moins en ce qui concerne les épîtres de Paul. Tu m'as quelquefois entendu dire que, lorsque j'étais à Strasbourg, Wendelin m'a rendu de tels services que je me sentirais obligé de m'accuser d'ingratitude, si je ne lui confiais ce travail. Car au plus fort de ma détresse, il dépensa pour moi plus de quarante écus d'or, et il ne se montra pas moins prompt à m'aider toujours dans mes affaires domestiques, que s'il avait été payé pour être à mon service. Maintenant, lui refuser les épîtres ne serait pas honnête (*integrum*) ; si j'écris quelque autre chose, je l'éditerai plutôt ici. »

Les éditeurs des *Opera* font remarquer que cependant le *Commentaire* sur la première aux Corinthiens fut le dernier ouvrage de Calvin sorti des presses de Rihel. Les *Commentaires* sur les autres épîtres, et même sur la seconde aux Corinthiens, furent imprimés chez Gerard [7].

Que s'était-il passé ? Le fait que Calvin avait envoyé à Rihel son manuscrit sur la seconde épître montre que, si l'impression n'eut pas lieu, ce ne fut pas sa faute. Les lignes du 16 août 1547 à M. de Falais en sont une preuve nouvelle et plus complète. « Il y a des lettres à Wendelin, dont je désirerois bien avoir response, pour ce qu'il est question des *Commentaires* sur S. Paul, dont plusieurs demandoient l'impression [8]. »

1. *Opera*, XII, p. 216, 16 novembre 1545. — 2. *Ibid.*, p. 367. — 3. *Ibid.*, p. 368. Lettre du 11 août 1546. — 4. *Opera*, VII, p. XXVI. — 5. Simplement par négligence, pensent les éditeurs des *Opera*, XII, p. 381, n. 5. — 6. Lettre du 15 septembre 1546. *Ibid.*, p. 381. — 7. *Opera*, XII, p. 391, n. 4. — 8. *Ibid.*, p. 578. — Et note 17, les éditeurs ajoutent : « Rihel

Et puis c'est fini. Rihel n'imprime plus rien de Calvin. Tout ce que [illegible] c'est que l'auteur et l'éditeur restèrent bons amis. Le 19 juin 1550, Calvin signale à un de [illegible] correspondants, Paceus, deux de ses amis de Strasbourg, auxquels il peut faire porter ses lettres, s'il en a l'occasion. Tous les deux auront soin, avec un égal plaisir (*libenter*), qu'elles lui arrivent, et [illegible] deux amis sont Wendelin Rihel et Jean Sturm [1].

Wendelin Rihel mourut à la fin de mars 1555, après avoir publié la première édition du fameux ouvrage de Sleidan [2].

On trouve la collection des *marques* de Rihel dans Paul Heitz et K.-A. Barack, *[illegible] Büchermarken*, p. XXII.

V. Jean Rivery.

Au XV[e] siècle, Lausanne avait eu un imprimeur nomade, qui y séjourna en 1493 pour imprimer un Missel : « docte et habile homme, dit la souscription à la fin du volume, maître Jean Belot, issu de la célèbre cité de Rouen, et cela sans l'emploi d'aucune écriture de plume, mais grâce à une certaine invention ingénieuse de graver les lettres et de les imprimer. » De Lausanne, Belot alla à Genève (où il fut reçu bourgeois le 18 novembre 1494), à Grenoble (où il imprimait en 1497), revint à Genève et y mourut, sans doute vers 1512. Son officine était en face de l'église de Saint-Pierre.

En 1545, on a une mention du Conseil de Berne : « L'imprimeur de Lausanne se plaint de ce que, arrêté en France, chez son frère, pour la cause de l'Evangile, il aurait été vendu sur les galères et se serait échappé à Venise, etc. » Mais on ne sait rien de plus sur ce personnage qui, après avoir peut-être exercé le métier d'imprimeur en France, était sans doute libraire à Lausanne.

Un imprimeur, Jean Creppin (pas Jean Crespin), fut admis à la bourgeoisie le 27 décembre 1554. Puis Robert Estienne eut l'intention de se retirer à Lausanne, en 1548. Mais c'est à Genève qu'il se fixa deux ans plus tard.

Ainsi, au milieu du XVI[e] siècle, Lausanne n'avait pas d'imprimerie. Elle devait se contenter de libraires, comme maître Antoine Mornay, du diocèse de Mende (Lozère), qui, dès 1540, louait, à raison de 4 florins par an, une boutique dans l'ancien couvent de Saint-François ; comme maître Guillaume Germain, de Cahors, reçu bourgeois le 19 juin 1548, et comme maître Geoffroy ou Geoffrey, dont la maison s'effondra en 1557.

Alors, en 1550, les deux frères Adam et Jean Rivery, originaires de Vendôme, et qui habitaient Genève au moins depuis 1549, eurent l'idée de s'établir à Lausanne. « Les frères Rivery, écrit Viret à Calvin, le 20 février 1550, sont venus pour causer avec nous au sujet de la future imprimerie (*calcographia*) qu'ils projettent d'ériger ici. » Si le projet prend corps, assez pour qu'on en réfère à Berne, Viret pense que des lettres de Calvin à Musculus et à Haller seront très utiles. Il ajoute : « En même temps, il faudra nous occuper de fixer quelque chose au sujet de l'impression des livres et de la règle que les Bernois veulent imposer soit aux typographes, soit aux éditeurs. » Nous sommes évidemment à une période de début, et cependant la question a été agitée. « Tu n'ignores pas, dit le Réformateur de Lausanne à celui de Genève, de quelle loi ils nous menacent

n'imprima point les *Commentaires* sur les Galates, Ephésiens, Philippiens et Colossiens, dont il doit être question ici et qui parurent enfin à Genève, 1548. Nous doutons même de l'existence d'une édition strasbourgeoise du *Commentaire* sur la deuxième aux Corinthiens. »

1. *Opera*, XIII, p. 593. — 2. H. Baumgarten, *Sleidan's Briefwechsel*, p. 274.

et ce que nous en pensons. Cette affaire sera à traiter, dans son temps, avec Haller, Musculus et les Zurichois [1]. »

Environ un mois après (16 mars 1550), Viret envoie à Calvin quelques nouveaux détails. Les frères Rivery ont demandé aux pasteurs de Lausanne de bénir le mariage de l'une de leurs parentes. Cette bénédiction a été refusée à Genève, parce que les futurs époux n'avaient pas un an de séjour. A Lausanne, cette loi n'existe pas. Viret s'est seulement réservé la liberté de prendre des renseignements [2]. (Calvin les envoya excellents, le 28 mars [3].) Quant à l'imprimerie, il en a été question avec les délégués de Berne, mais la réponse n'a pas été telle qu'on la désirait. « De telle sorte que je n'espère pas voir l'imprimeur se transporter ici. Les Bernois ont peut-être été offensés qu'on ne leur ait pas demandé si l'entreprise était permise, mais que, comme si elle était permise, on leur ait demandé une maison qui pût la recevoir. » On attend avidement le résultat de démarches ultérieures. Mais Viret n'a pas d'espoir [4].

Et, en effet, les deux frères Rivery restèrent à Genève, où ils imprimèrent, entre autres, le Commentaire de Calvin sur Esaïe (1552) [5], le *Catéchisme* et la *Forme des prières ecclésiastiques*, de 1553, l'*Institution chrétienne*, de 1554.

C'est à la fin de l'année suivante que Jean Rivery reprit son idée et vint, seul, s'établir à Lausanne. Il débuta par imprimer les Proverbes de Salomon et l'Ecclésiaste, mis en cantiques par Acasse d'Albiac, sieur du Plessis (1556). On n'avait pas pensé qu'il fallût inaugurer l'imprimerie par un ouvrage de Viret, toujours à cause de leurs Excellences de Berne, terribles et susceptibles. Viret (27 décembre 1555) demande à Calvin un privilège du Conseil de Genève, sans quoi les imprimeurs genevois se hâteront de prendre tout le profit [6]. Mais on n'avait pas demandé l'autorisation à Berne, qui ordonna de fermer l'imprimerie. Cependant, en 1557 [7], Jean Rivery obtint la permission, — permission révocable à chaque instant, — d'imprimer uniquement des livres d'école [8], approuvés par Leurs Excellences. C'était précaire. Les Réformateurs continuèrent leurs efforts. « Je te recommande l'affaire de Rivery, qu'il t'expliquera, » écrit Viret à Calvin, le 4 avril 1558 [9]. Tout fut vain, et en 1559, Rivery se retira à Genève, où il fut reçu bourgeois le 19 juin 1562; il mourut vers 1567 [10]. Son imprimerie passa à Jacques Stoer [11].

M. Th. Dufour et M. Aug. Bernus ont signalé quelques rares produits, environ six, de l'activité typographique de Rivery à Lausanne [12].

VI. Sébastien Honorat.

« Sébastien Honorat, fils de Barthélemy II, oncle de Barthélemy III, épousa, en premières noces, Sibylle Molle, dont il n'eut qu'une fille, et, en secondes noces, Françoise Bochet, dont il eut trois filles. Associé temporairement avec différents libraires pour la publication de plusieurs ouvrages, il fut en relations suivies avec les héritiers de Jacques Junte. Outre la maison de Lyon, Sébastien fonda aussi une succursale à Genève, où il se retira pour cause de religion. Reçu bourgeois de Genève le 18 février 1572, il y testa le 31 juillet de la même année et mourut peu après,

1. *Opera*, XIII, p. 527 et n. 2. — 2. *Ibid.*, p. 549. — 3. *Ibid.*, p. 553. — 4. *Ibid.*, p. 549. — 5. Le 7 janvier 1552, Viret écrit à Calvin : « Si tu as le temps de répondre par notre libraire (*bibliopolam*), réponds. » Et les éditeurs mettent en note : Rivery. Mais sur quoi se fondent-ils pour cette désignation ? *Ibid.*, XIV, p. 239 et n. 11. — 6. *Ibid.*, XX, p. 577. — 7. Le 18 mai 1557, dit Ruchat, IV, p. 482, 483. — 8. Y compris deux catéchismes de Viret, 1558. — 9. *Opera*, XVII, p. 127. — 10. Avant le 5 septembre 1567, probablement au cours d'un voyage en France. (Note de M. Th. Dufour.) — 11. *Mémoires et documents*, XIX, p. 170. — 12. Voir : *Exposition nationale suisse*, Genève 1896. *Catalogue de l'art ancien, groupe 25*, in-8°, p. 64, N° 683 (partie rédigée par Th. Dufour), et A. Bernus, *L'imprimerie à Lausanne aux XVe et XVIe siècles.* 1902. (Extrait de la *Gazette de Lausanne* des 4 et 5 juillet 1902.)

léguant 1000 livres et la direction de son importante librairie à Barthélemy, son neveu et son facteur à Lyon[1]. »

Galiffe[2] ajoute ces renseignements : « Sébastien *Honorati* était né à Florence. Il se réfugia à Genève dès 1566. » Dans son testament, du 31 juillet, il léguait 250 l. aux pauvres de Lyon, et 200 l. à ceux de Genève.... Il mourut le 1er août 1572. Son testament était donc *in extremis*. Son père, resté jusque-là à Lyon, vint s'établir à Genève, pour soigner sans doute les intérêts de ses petits-enfants. Il fut reçu à l'habitation le 5 septembre 1572.

S. Honorat publia à Lyon, en 1563, plusieurs ouvrages de Calvin. Citons :

1° Une *Institution chrétienne*. Mais les éditeurs des *Opera* disent : « Ce n'est pas là une édition nouvelle et particulière. C'est celle de Badius (de 1561), pour laquelle on a fait un nouveau titre[3] ; »

2° *Leçons et expositions familières de Jean Calvin sur les douze petits prophètes..*, 1563.

3° *Commentaire de M. Jean Calvin sur toutes les Epistres de l'apostre sainct Paul ; Item sur les Epistres canoniques, etc..., 1563.* — C'est à ce Commentaire que S. Honorat mit l'avant-propos que voici :

« L'imprimeur aux lecteurs, salut. — Craignant, amis lecteurs, que le changement de la traduction du texte ne vous rendist aucunement esbahis, je vous ay bien voulu advertir que vous n'avez rien perdu au change. Car M. Calvin, autheur de ces Commentaires, avec M. de Besze, tous deux fidèles docteurs et ministres de ceste Eglise, selon le don des langues et autres grâces qu'ils ont receues du Seigneur, comme est celle d'interprétation et saine intelligence du sens nayf des sainctes Escritures, se sont dernièrement employez à rendre la traduction du Nouveau Testament en nostre langue françoise la plus vraye, propre et facile qu'il leur a esté possible, selon la propriété du grec et vérité du sens, tellement que leur industrie et diligence apporte une telle clarté à l'intelligence du vray sens qu'il n'y a homme, amateur de la parole de Dieu, qui ne soit grandement tenu de luy rendre grâces pour un si grand et si excellent bénéfice qu'il a fait de nostre temps à sa povre Eglise, ayant suscité ces deux bons personnages pour faire une œuvre si saincte et si nécessaire. Vous donc qui en jouyrez, louez le Seigneur éternellement, et en sçachez gré aux instrumens dont il a usé pour voir procurer un si grand bien. Adieu. »

VII. Michel du Bois[4].

Cet imprimeur, après avoir exercé son métier à Paris, se réfugia à Genève, vers la fin de l'année 1537, mais il ne commença à y travailler que deux ans plus tard. Le 4 octobre 1539, A. Du Pinet écrit à Calvin : « Il possède diverses sortes de caractères élégants, qui ne le cèdent certainement en rien aux types allemands, et, sans vouloir médire de ses concurrents, je ne doute pas que, dans son établissement, les livres ne soient publiés avec plus de soin et de diligence que dans tout autre[5]. »

Michel du Bois débuta, comme il le désirait, par la publication d'un livre de Calvin, la version française de la réponse du Réformateur au cardinal Sadolet[6]. C'est lui aussi, d'après les *Opera*, qui aurait publié la première traduction française de l'*Institution*, celle de 1541[7].

Nous avons vu qu'il fut chargé par le Conseil de porter à Strasbourg une première missive demandant le retour du pasteur exilé[7], Calvin.

1. Baudrier, *Bibliographie de l'imprimerie lyonnaise*, IV, 1899, p. 162. — 2. Galiffe. *Notices généalogiques*, IV, 1888, p. 126-128. — 3. *Opera*, III, p. XLIII. — 4. Voir l'étude de M. Th. Dufour, dans la *Notice* citée, 1878, p. 93-103. Nous nous bornons à la résumer, tout en nous aidant des notes postérieures de M. Herminjard. — 5. Herminjard, VI, p. 37 et n. 6-10. — 6. Voir plus haut, p. 421. — 7. *Opera*, III, p. XXIX, n. 1. — 7. Voir plus haut, p. 700 n. 8.

Et cependant, voilà que, tout à coup, Michel du Bois abandonne Genève, même l'Eglise réformée !

Que se passa-t-il ? M. Herminjard a émis l'hypothèse que Michel du Bois fit faillite. Il y a lieu, ce semble, d'être de cet avis. Tout ce que nous avons, en fait de documents, c'est un mot de Mathurin Cordier (lettre à Calvin, du 16 septembre 1541)[1], et quelques lignes de Calvin lui-même, du 28 juillet 1542.

Cordier, parlant de Guillaume du Bois, dit qu'il « fut l'associé de Michel. » L'association était donc rompue. Mais Michel alla-t-il tout de suite à Lyon? Calvin s'exprime ainsi : « Il est parti (*abiit ille*). » Et un peu plus loin : « Nous verrons ce qu'il attrapera (*videmus quid captet*)[2]. » Il nous semble résulter de ces expressions que Michel est parti récemment, peu avant le 25 juillet 1542, sans doute dans les premiers mois de l'année, et qu'il ne s'est pas encore converti au catholicisme. Si du moins Calvin l'avait su, on peut être assuré qu'il n'aurait pas parlé sur ce ton.

Ce qui est certain, c'est que Michel revint à Genève, en 1557, se présenta devant le Consistoire, confessa être allé à Lyon, « où il s'est marié et pollué en l'idolâtrie. » Il se repent. Le Consistoire lui adresse des « admonitions » et lui interdit la Cène. Le Conseil le condamne, en sus, à la prison, « troys jours en pain et eau », et à la perte de la bourgeoisie. Elle lui fut restituée toutefois en 1559, parce qu'on avait « bon raport de luy. » Mais il n'en profita pas longtemps et mourut en avril ou mai 1561.

Les volumes que nous avons de Michel du Bois, édités pendant la première période de son activité genevoise, ne portent pas de marque. Après son retour de Lyon, il publia, en particulier, le Psautier de Pierre Davantes, 1560. C'est là que se trouve la marque du livre entr'ouvert[3].

VIII. **Jean Knobloch ou Knoblouch.**

Jean Knobloch, le père (1497-1528), était natif de Zofingue, en Suisse. Il obtint la bourgeoisie de Strasbourg en 1501 et donna une grande extension à son commerce. Il imprima des écrits de Geiler de Kaiserberg, illustrés avec des bois de Hans Baldung Grün. Puis, zélé partisan de la Réformation, il travailla activement pour elle en imprimant et en répandant les écrits de Luther. Il mourut en 1528. En 1559, son nom fut mis à l'*Index*, dans le *Postremus catalogus haereticorum*.

Son fils, nommé Jean comme lui, lui succéda (1529-1558). On ne sait quand il mourut, mais ce fut sans doute après 1558. — L'imprimerie Knobloch était, comme nous l'avons dit, à la Tourterelle, rue de la Demi-lune (*Halbmondgasse*), 3. En 1526, le père acheta la maison voisine, et plus tard les nos 18-20 de la rue des Chandelles (*Heiligenlichtergasse*). — C'est donc chez le fils Knobloch, à la Tourterelle, que Calvin se rendit pour faire imprimer sa liturgie strasbourgeoise.

Nous avons reproduit une marque des Knobloch, celle qui révèle leur attachement à la Réformation : la vérité, nue, sort de l'anfractuosité des rochers, entourée d'une couronne d'ail (ail, en allemand *knoblauch*), avec des sentences en grec, en hébreu et en latin. Cette marque se trouve sur le Nouveau Testament d'Erasme et sur le prophète Jonas de Luther[4].

1. Herminjard, VII, p. 252, n. 3, 4. — 2. *Ibid.*, VIII, p. 80. *Opera*, XI, p. 418. « Ce qui suit, est-il dit en note, est assez obscur et paraît être dit ironiquement. » — 3. *Bulletin*, 1861, X, p. 186 et n. 1. Certains exemplaires de cet ouvrage portent : *par Pierre Davantes;* d'autres, *par Michel du Boys.* — 4. P. Heitz, *Elsässische Büchermarken*, 1892, p. XVIII, et p. 18, 19. — Voir *Allg. deutsche Biographie*, vol. XVI (1882), article Knoblouch (Joannes).

IX. Christophe Froschauer[1].

Christophe Froschauer est l'un des plus grands imprimeurs protestants du seizième siècle, l'émule et l'égal des Froben, des Oporin, des Estienne. Il vaut la peine de le considérer avec quelque attention.

Christophe Froschauer naquit à Neuburg, près d'Otting, en Bavière, on ne sait pas quand. Seulement comme en 1564, à sa mort, il était très vieux, on peut mettre sa naissance entre 1480 et 1490. On a dit, mais sans preuve, que son père était Jean Froschauer, imprimeur à Augsbourg. Ce qui est certain, d'après l'attestation de l'ancien livre des bourgeois de Zurich, c'est qu'il fut reçu bourgeois de cette ville, gratis, en 1519 (le mercredi avant la Saint-Martin), et que les premiers livres portant son nom sont de 1521; ce sont deux traductions allemandes d'Erasme, faites par Léon Jude, l'ami de Zwingle, alors à Einsiedeln.

Après avoir travaillé de 1523 à 1526 avec un autre imprimeur, Froschauer resta seul de son métier de 1526 à 1554. Il imprima les œuvres de Zwingle, de Bullinger, de Léon Jude, de Rod. Gualther, de Bibliander, de C. Pellican, de Pierre Martyr. Son commerce fut de plus en plus florissant. Il imprima les ouvrages scientifiques de Conr. Gessner, les ouvrages historiques de J. Stumpf, les lexiques et les grammaires de J. Fries, de Josué Maler. Il ne négligea pas les classiques latins, les classiques grecs, etc., etc.

Et tout cela cependant ne constitue pas la part la plus importante de son activité. Avant tout, il fut l'imprimeur de la Bible. En 1521 et 1522, il imprima les épîtres de Saint-Paul, traduites en allemand par Léon Jude; en 1524, le Nouveau Testament. De 1524 à 1529, il publie la première édition suisse de la Bible entière, grand in-folio. A partir de ce moment il ne s'écoule pas une année qu'il ne publie une édition complète ou partielle de la Bible en grand in-folio, en in-4°, en in-8°, même en in-12, soit en allemand, soit en latin, soit en anglais. C'est en 1534 qu'il publia, non plus la traduction de Luther, mais une traduction originale, à laquelle il mit une pieuse préface. De 1524 à 1564 paraissent vingt-sept éditions de la Bible complète (vingt en allemand, six en latin, une en anglais), seize éditions du Nouveau Testament (six en allemand, cinq en latin, une en grec, trois en ces deux langues à la fois, une en anglais). La quantité ne nuisait pas à la qualité, car Froschauer n'épargnait ni peine, ni dépense. Il fit fondre des caractères spéciaux, il mit, comme lettres majuscules, de jolies vignettes, il orna les pages de beaucoup de bois.... Aussi les éditions de ses Bibles sont-elles encore estimées et recherchées.

Une si belle activité ne pouvait être inspirée que par de beaux principes. Il les a résumés dans ces mots : « Propager par l'imprimerie l'honneur de Dieu et son éternelle vérité... et augmenter le bonheur, la réputation et l'honneur de la ville de Zurich. » En conséquence, il veillait avec un soin jaloux à ce que chez lui rien ne fût imprimé de contraire « à notre vraie et chrétienne religion, à la vérité évangélique, rien de sectaire, de révolutionnaire, d'immoral, de scandaleux ou de nuisible, mais seulement ce qui pouvait être toujours à tous utile, ce qui était honorable, et chrétien. » Quand il céda son commerce à son neveu, celui-ci dut promettre de marcher absolument sur ses traces.

Trait vraiment caractéristique ! Lui, l'homme de la Réformation et des Réformateurs, il refusa

1. Nous résumons l'étude classique, à laquelle les auteurs subséquents ont tout emprunté et rien ajouté, celle de S. Vögelin : *Christoph Froschauer, erster berühmter Buchdrucker in Zürich,* nach seinem Leben und Wirken, nebst Aufsätzen und Briefen von ihm und an ihn, 1840.

d'imprimer les homélies de Bullinger sur l'Apocalypse, parce que la dédicace s'efforçait de montrer que, de temps immémorial, on avait affirmé que le pape est l'antechrist. Il ne voulait pas inutilement exciter les catholiques. On peut dès lors comprendre avec quel sentiment il reçut, en réponse à l'envoi amical d'une Bible, l'incroyable réponse de Luther du 31 août 1543, dont nous avons parlé : « Ne me donnez plus et ne m'envoyez plus ce qu'ils font.... Je veux.... prier et enseigner contre eux jusqu'à ma fin [1]. »

Quand les Anglais, chassés de leur pays par la persécution, se réfugièrent à Zurich, et nouèrent ces relations dont une volumineuse correspondance nous a gardé le souvenir, il les installa dans une maison qui lui appartenait : *zur hintern Linde auf Stüssis Hofstatt*; ils formèrent là une sorte de séminaire, où Bullinger allait, une fois par semaine, tenir une réunion homilétique d'édification.

Il mourut le 1er avril 1564.

Froschauer a imprimé le traité de Calvin, *Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ de sacramentis*, en 1555.

Il donnait comme étymologie de son nom : *Frosch* (grenouille) et *auf* (sur). De là ses marques, où l'on voit tantôt une grenouille sur un arbre, tantôt un enfant sur une grenouille.

De mains en mains son imprimerie a fini par arriver à MM. Orell, Füssli & Cie. — Et c'est à F. Fisch-Hagenbuch, alors chef de la maison Orell, Füssli & Cie, que M. E. Camillo Rudolphi a dédié son opuscule : *Die Buchdrucker-Familie Froschauer in Zürich*, Verzeichniss der aus ihrer Offizin hervorgegangenen Druckwerke, 1869.

1. Voir aussi les lettres de Bullinger à Calvin, mai 1544 (*Opera* XI, p. 723), et à Mélanchthon, 22 juin 1544. (*Ibid.*, p. 727.)



CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 8. — Dans sa *Vera Relatione*, etc. (voir p. 721), Cardoino, écrivant environ cinquante ans après la mort de Calvin, et relatant ou inventant certains renseignements genevois, disait, à propos de la visite de Calvin à Ferrare, que le Réformateur y était resté quelques semaines : « Nella casa di lei [de la duchesse] dove alcune settimane dimoro. » Mais Cardoino, il est vrai, est plus que sujet à caution.

Ajoutons ici un renseignement fourni par P. Toussain sur la duchesse :

Le 13 mai 1538, Pierre Toussain écrit de Montbéliard à son ami Ambroise Blaurer à Tubingue : « Je le sais certainement (*certo scio*), l'Evangile a été librement prêché ce dernier carême à Bologne [par Jean Mollio ou Bernardino Ochino] (voir Mac Cree : *La Réforme en Italie*, 1834, p. 88-90, 123-125), et la duchesse de Ferrare, quoique son mari résiste encore, confesse Christ audacieusement, intrépidement; elle protège les hommes pieux et en entretient beaucoup auprès d'elle. » Herminjard, V, p. 12 et n. 5, 6.

Pages 22 et 27, note 6. — Calvin lui-même déclare que les deux *Epîtres* ont été écrites par lui en 1536. Il écrit, le 29 mars 1540, à Farel : « Léon Jude m'a récemment demandé [voir cette lettre, du 29 février, Herminjard, VI, p. 194] la permission de publier en allemand, en y ajoutant mon nom, la première des deux épîtres que j'ai écrites il y a quatre ans (*ante annos quatuor*). » Herminjard, VI, p. 200. — M. Herminjard dit, en note 11 : « Nicolas des Gallars (Préf. des *Calvini opuscula omnia*, 1552) et Bèze (*Vie française de Calvin*, 1565) affirment que ces deux épîtres furent « écrites d'Italie. » Elles avaient donc été composées pendant le séjour de l'auteur à Ferrare, c'est-à-dire en 1536, et M. Douen s'est trop avancé, quand il a dit (o. c. I, 210) que « le véritable lieu d'origine » de la seconde épître, adressée à Gérard Roussel, « est Genève et non Ferrare. »

Page 81, note 1. — A propos du volume de M. de Ruble, intitulé *L'assassinat de François de Lorraine*, M. Weiss s'exprime ainsi dans le *Bulletin* de l'Histoire du protestantisme français, 1900, XLIX, p. 653-657 : « J'ai été confondu d'étonnement au fur et à mesure que je lisais ce mémoire. Les comptes rendus des œuvres de M. de Ruble, que le *Bulletin* a publiés à plusieurs reprises, prouvent que nous le tenions pour un historien bien informé, qui avait son siège fait, mais qui savait être, au besoin, impartial et exact. Ou je me trompe fort, ou cette dernière œuvre, au lieu d'accroître l'estime qu'on avait conçue des premières, contribuera à faire reviser ce jugement. » Il est difficile de ne pas être de l'opinion de M. Weiss.

Page 108. — A propos de Bezanson Hugues, voir article R. [Rilliet] sur : « *L'armorial historique genevois*, par J.-B.-G. Galiffe et A. de Mandrot; Bezanson Hugues, libérateur de Genève, par J.-B.-G. Galiffe, » dans la *Bibliothèque universelle*, 1859, t. V, p. 313 et ss., et la Réponse de Galiffe : *Notices généalogiques*, 1857-1866, p. 175 et ss.

Pages 139 et 140. — M. Cartier indique deux textes intéressants à propos de la devise genevoise : *Post tenebras lucem,* devenue *Post tenebras lux.* 11 juillet 1543. « Le S[r] Franç. Bonivard. A sa requeste luy a esté permys de fère imprimer une balade à la loyange de Genève [1], tant sus la ancienne que novelle devise de Genève. » (*Registres du Conseil,* vol. 37, f. 151[v]). — 21 janvier 1556. « Sp. Loys Enoc d'Issodun, en Berry, lequel estant entré a exposé comme ainsin soit que de longtemps Genève soit cité ancienne, laquelle après plusieurs ténèbres ayant receu grande lumière, qu'est bien figuré par les armoiries tant de l'aigle que de la clefz, aussi par la devise *post tenebras lux,* d'aultant que l'aigle est celle qui regarde le soleil et la clefz signifie ouverture de chose désirable comme nous est advenu.... » (*Ibid.*, vol. 50, f. 107[v].) M. Cartier ajoute : « Ce texte indique clairement, on le voit, le sens précis que les Genevois du XVI[e] siècle attachaient au *Post tenebras lux*.... L'arrêt de 1556 nous montre aussi que la nouvelle devise était devenue officielle dès cette époque. L'ancienne ne disparut toutefois pas complètement, car elle se retrouve encore au XVII[e] siècle. » (Cartier, p. 57, 58.)

Page 150. — Dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* (1899, p. 218, 219), M. J. Roman a publié des *Notes sur la commune d'Ancelle.* Il y parle de Jean-Jacques Farel (frère du Réformateur) et de son mariage avec Jeanne de Montorcier, nièce d'Antoine Rambaud, seigneur d'Ancelle. Les Rambaud suivirent l'impulsion des Farel et embrassèrent le protestantisme.

Page 156. — Voir : H. Vuilleumier, *L'Eglise du Pays de Vaud au temps de la Réformation,* Essai d'un abrégé chronologique, 1902. (Extrait de la *Revue de théologie et de philosophie.*)

Page 190. — Voir : M. B. Dumur « Le vieux Lausanne, » dans la *Revue historique vaudoise,* 1901.

Page 435, ligne 14, en descendant, *au lieu de :* 1540, *lire :* 1541, et voir page 615, note 4.

Page 521. — *Les orgues.* « Vers la grande porte de la cathédrale on voyait de belles orgues, qui furent otées dans le tems de la Réformation. Il semble qu'un faux zèle craignit alors de rendre le service divin plus propre à fixer l'attention en l'accompagnant de ce qui pouvait y intéresser les sens. Peut-être aussi que ces orgues se gâtèrent, que l'on craignit les dépenses qu'elles exigeraient, soit pour les jouer, soit pour les entretenir. Quoi qu'il en soit, le Conseil ordonna, le 27 (*sic*) août 1562, que la partie de ces orgues faite en étain, fut fondue ; il accorda à l'hôpital général une partie de cette matière pour faire la vaisselle qui lui était nécessaire ; il fit fabriquer avec le reste les cruches dans lesquelles on met le vin de la communion et les vases destinés à porter le vin d'honneur aux étrangers qui arrivoient dans nos murs. » Senebier, *Essai sur Genève,* dans le *Journal de Genève* du 17 juillet 1790. (Une copie autographiée a été faite vers 1840.)

Voici les textes que nous avons trouvés dans les *Registres du Conseil :* Mardi 7 juillet 1562. « Estant remonstré que les orgues de la seigneurie se gastent, dont on pourroye avoir beaucoup d'argent en les fondant pour vendre l'estain qui y est en grand quantité et est arresté que les procureurs de l'hospital les vendent et en prennent ce qui leur fera besoin. » *Registres du Conseil,* vol. 57, f. 81[v]. — Lundi 17 d'aoust 1562. « Icy on a fait difficulté de fondre les orgues, pour en vendre une partie et l'autre employer àz vaisselle pour l'hospital suyvant l'arrest qu'en a esté fait à cause qu'on en pourroyt avoir affaire à l'advenir. Sur quoy a esté arresté quelles soyent fondues et qu'on prenne pour l'hospital ce qui y fera besoin et le reste soye gardé *en billon.* » *Ibid.*, f. 102[v]. Au sujet des orgues, voir encore les décisions du Conseil : 12 janvier 1549, les orgues de Rive seront visitées en vue d'une vente (*Annales,* p. 347) ; 12 août 1546, vente des orgues de Rive à la criée (*Ibid.,* p. 386) ; 23 août, les orgues de Rive sont remises en état (*Ibid.*, p. 386) ; 10 septembre, les orgues de Rive sont raccoustrées et seront vendues (*Ibid.*, p. 388).

Page 524. — *La liturgie calviniste et les Psaumes en Espagne.* Sous ce titre : « Calvin's Cate-

1. Cette ballade n'est pas parvenue jusqu'à nous.

chism and Liturgy, » Edward Bœhmer, dans son second volume des *Spanish Reformers of two centuries, from 1520*, 1883, p. 43, écrit : « Le plus ancien protestant espagnol que nous rencontrons à Genève, est le traducteur du Catéchisme de Calvin, du français en espagnol. Dans sa préface, datée de 1550, il demande que, si on trouve son espagnol défectueux, on veuille le lui pardonner à cause de son absence de l'Espagne, absence si longue qu'un homme, à l'intelligence plus vive que la sienne, aurait pu oublier sa langue natale. On ne sait de ce traducteur que ce qu'il dit de lui-même dans son prologue. » (Les éditeurs des *Opera*, XX, p. 615, ont adopté l'hypothèse que ce traducteur était Jean Perez. Mais Bœhmer, qui l'avait dit aussi, estime finalement que c'est difficile à croire. Voir *Opera*, lettre de Perrucel à Calvin, XVII, p. 199).

« On ignore aussi qui revisa ce catéchisme espagnol en 1559, et ajouta la seconde partie du volume, contenant les prières, les instructions, les formulaires liturgiques....

» D'après le formulaire du culte public, ajouté à l'édition de 1559, on voit que la congrégation chantait des Psaumes. »

Page 518. — M. Henry Expert vient de donner une nouvelle et magnifique édition du Psautier huguenot : « *Le Psautier huguenot* du XVI[e] siècle, publié sur un plan nouveau, » 1902. Voici comment débute l'*Avertissement* : « Parmi les ouvrages qui honorent le XVI[e] siècle, le Psautier huguenot doit être regardé au rang des plus fameux. » M. Expert a établi le texte d'après l'édition de 1562, et avec la notation originale. Chaque Psaume est accompagné de la version en français et en latin de Calvin, et en tête de chaque Psaume se trouve l' « argument » en français et en latin, extrait des Commentaires de Calvin, « de telle sorte que la doctrine du Père de la Réforme française circule constamment au travers du Psautier, exprimant, en une concision énergique, la substance spirituelle, le cœur et l'âme des Huguenots de l'âge héroïque. »

Page 598. — Sur les rapports du protestantisme et du catholicisme avec ce qu'on appelle « la politique française et nationale, » voir notre article dans *Foi et Vie* du 1[er] août 1902 sur « Deux publications anti-protestantes, » p. 473, 474. Le protestantisme a été naturellement le partisan de la grande politique nationale incarnée en Richelieu ; le catholicisme est naturellement son adversaire.

Page 663. — Voir sur Vignier (*Vigneri*), Galiffe : *Notices généalogiques*, t. VII, p. 512 et ss.

Page 721. — Voir sur Cardoini, Galiffe : *Notices généalogiques*, t. VI, p. 183 et ss.

Page 717. — Sur Kampschulte et Cornelius, voir le jugement de M. A. Lang, dans la *Reformirte Kirchenzeitung*, 12 et 19 janvier 1902.



INDEX DES ILLUSTRATIONS



I

Vues et monuments.

II

Portraits.

III

Marques et lettres d'imprimeurs.

IV

Fac-similés de titres, pages, etc.

V

Autographes.



INDEX DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX,

et des principales matières contenues dans ce volume[1].

(*Les noms en italique sont ceux des auteurs cités dans le volume.*)

[1] M. J. Meyhoffer, candidat en théologie, a bien voulu se charger de rédiger cet Index.

C

D

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

S

T

U

V

W

Y

Z



TABLE DES MATIÈRES

Les Premiers essais.

LIVRE PREMIER

En Italie.

LIVRE SECOND

Calvin à Genève. Premier séjour.

LIVRE TROISIÈME

A Strasbourg.

LIVRE QUATRIÈME

En Allemagne.

LIVRE CINQUIÈME

Le retour de Calvin à Genève.

APPENDICES



Ce livre a été imprimé

par

GEORGES BRIDEL & Cie A LAUSANNE

sur papier fabriqué par la Papeterie de Biberist,

et tiré sous la direction de M. Alphonse Cuendet, conducteur de machines




BX
9418
D687
1899
v.2
c.1
ROBA

